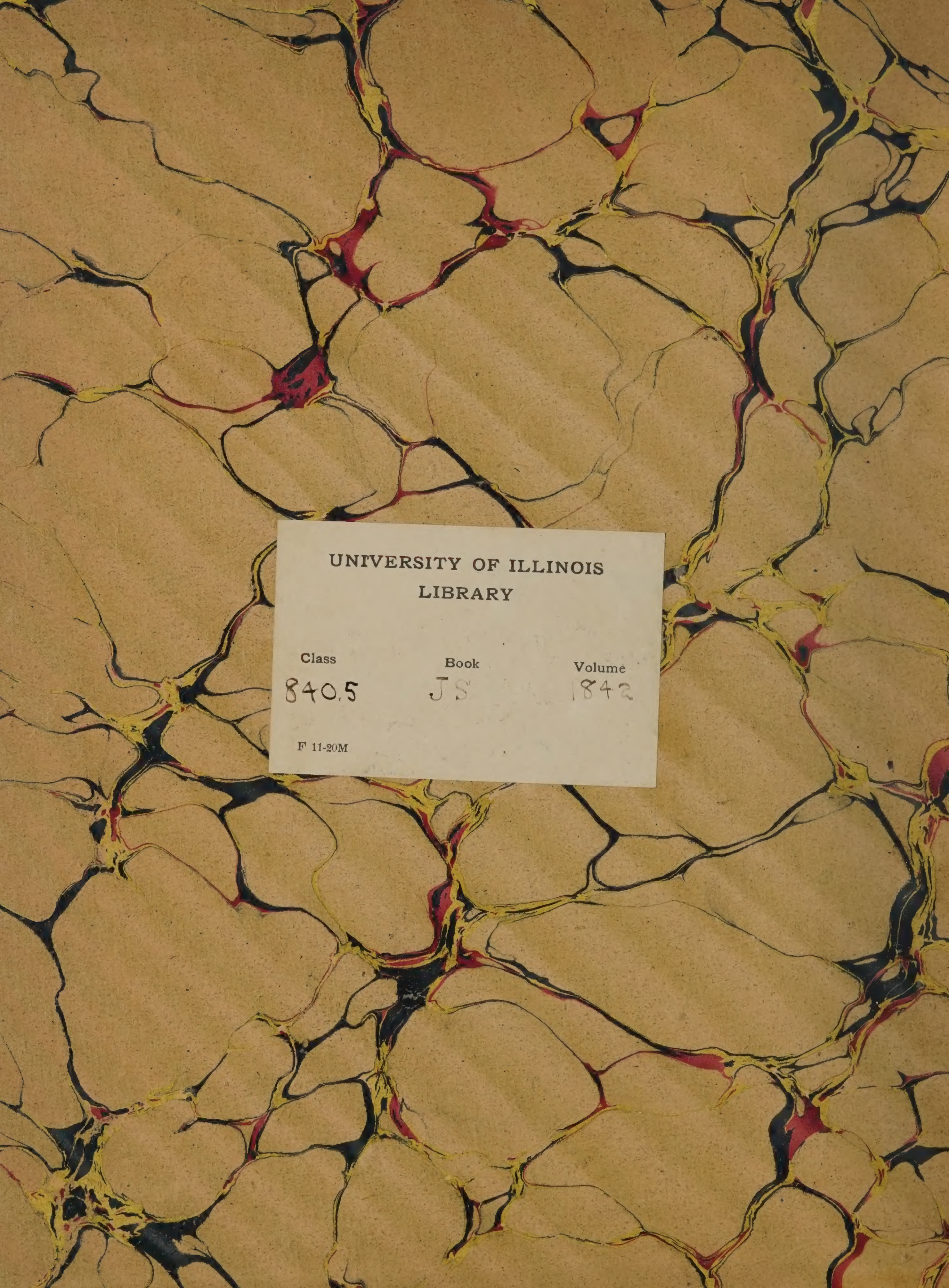

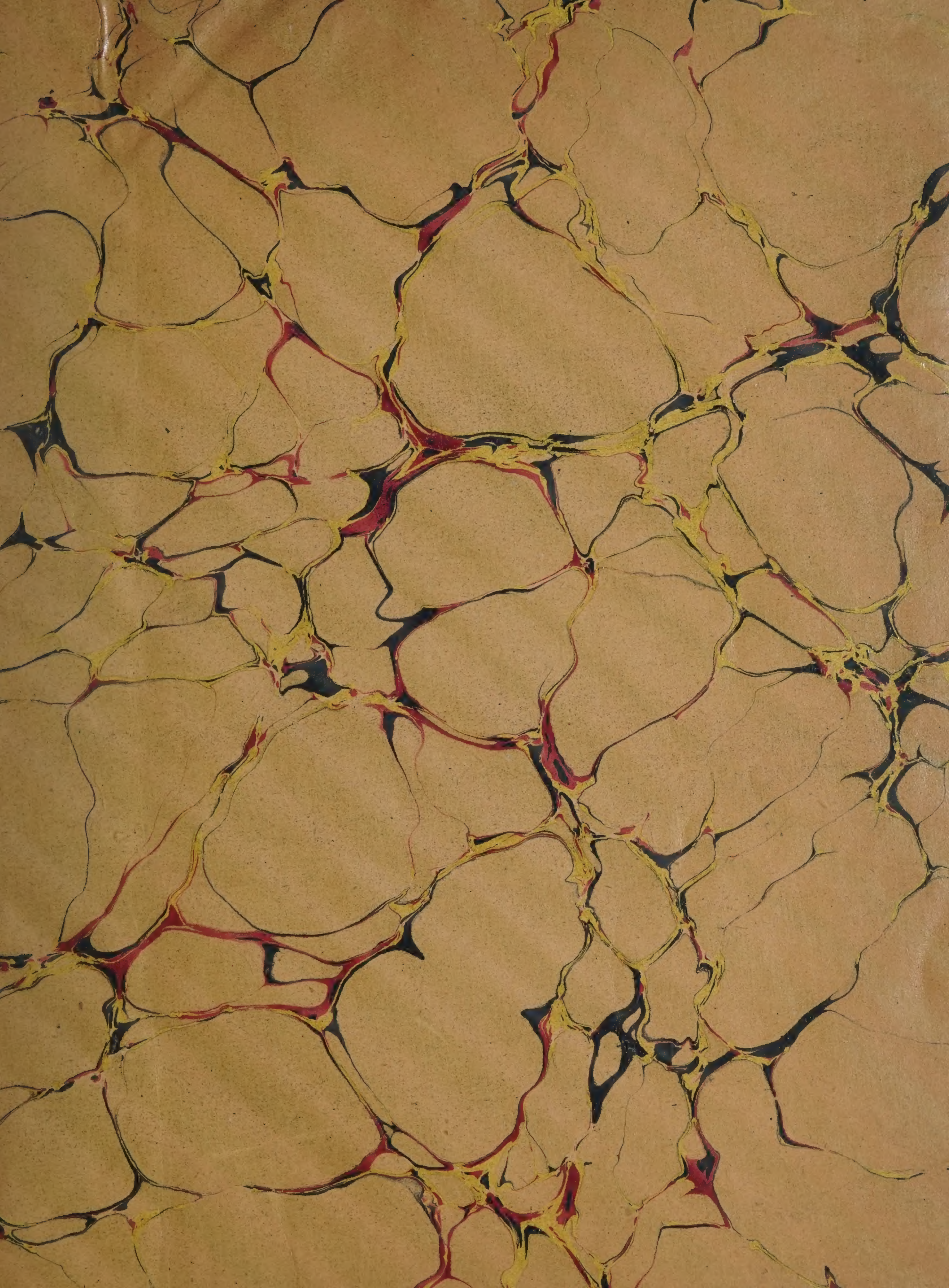

JOURNAL
DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1842.

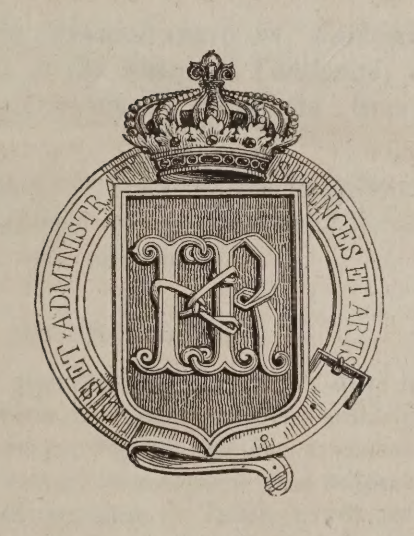

PARIS.

IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XLII.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1842.

1. *Élite de monuments céramographiques, matériaux pour l'intelligence des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par* Ch. Lenormant *et* J. de Witte ; livraisons 1-27. Paris, 1840-1841.

2. *Auserlesene griechische Vasenbilder, hauptsächlich Etruskischen Fundorts, herausgegeben von* Ed. Gerhard ; erster Theil. Götterbilder, Berlin, 1840-41, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Aux sujets tirés de la *gigantomachie* succèdent, dans le recueil de MM. Lenormant et de Witte, les représentations relatives aux dieux olympiens, en commençant par Jupiter : *ab Jove principium.* Dans une courte introduction, nos auteurs remarquent avec raison l'extrême rareté des monuments où la personne de *Jupiter* paraît autrement que comme souverain de l'Olympe, dans toute la force de l'âge et dans toute la majesté du rang suprême. Il est certain, en effet, que jusqu'ici aucun vase ne nous a montré sa naissance et son éducation, et que les mythes où il figure en action sont très-rares sur les vases. Mais, en réduisant les théogonies connues par cette classe de monuments à la *naissance de Bacchus*, nos auteurs oublient ici (ce qui ne peut être qu'une distraction de leur part) la *naissance de Minerve*, si souvent représentée sur les vases, et où *Jupiter* remplit toujours le rôle principal. En fait de mythes relatifs à *Jupiter*, il semble aussi que les amours de ce dieu avec *Alcmène*

et *Sémélé* devraient être admis dans sa mythologie figurée, telle que nous la possédons sur les vases, au même titre que l'*enlèvement d'Ægine* et d'*Europe*, et que le mythe d'*Io*, que nos auteurs y ont rapportés. Mais, sans entrer ici dans une discussion qui m'éloignerait de mon sujet et qui trouvera sa place ailleurs, je me borne à rendre compte des vases que nos deux antiquaires attribuent à *Jupiter*.

Le premier de ces vases, planche XII, qui se trouve dans notre musée du Louvre, a été publié par M. Maisonneuve[1], et personne, jusqu'ici, n'y avait reconnu le maître des dieux dans une figure d'un ordre tout à fait subalterne en apparence. C'est un de ces sujets funéraires si communs sur les vases peints des fabriques de Pouille et de Basilicate, qui consistent en un personnage placé dans un édicule funèbre, avec les attributs de sa profession et de son sexe, et entouré d'autres personnages accomplissant, en dehors de cet édicule, les devoirs prescrits envers les mânes. La figure qui représente ici le mort élevé à la condition héroïque est celle d'un *vieillard chauve*, *couronné de laurier*, *assis*, et tenant une *lyre* sur ses genoux, qu'on pourrait prendre pour un *poëte déifié*; les deux figures placées en dehors de l'édicule sont celles d'un éphèbe et d'une jeune fille, tenant chacun une bandelette déployée, et exprimant de cette manière les devoirs funèbres dont ils sont les ministres. Telle est, du moins, l'explication, puisée dans un ordre d'idées familières et justifiée par une foule de monuments d'une nature positivement sépulcrale, qui a été donnée de ce vase, et d'un autre à peu près semblable, qui existe au musée de Berlin[2], et qui n'a offert, aux yeux des deux savants antiquaires de ce musée, feu M. Lewezow et M. Éd. Gerhard, qu'un sens simplement funéraire, comme celui qui vient d'être indiqué. Mais cette explication a paru, sans doute, trop simple à MM. Lenormant et de Witte, qui ont cru pouvoir attribuer au vase du Louvre un caractère mythologique, étranger à cette classe entière de monuments, en voyant, sur celui-ci, *Olympus*, l'instituteur de *Jupiter*, dans le vieillard chauve tenant une *lyre*, et, dans les deux jeunes gens qui entourent le tombeau, *Jupiter* lui-même, sous les traits d'un adolescent, et *Dictynna*, ou *Amalthea*, ou *Junon*, dans la jeune fille qui sert de compagne au jeune dieu. Il suffit, à notre avis, d'exposer une pareille explication, pour montrer combien elle s'éloigne de toutes les opinions reçues. L'idée de reconnaître un *Jupiter éphèbe* et une *Junon Dictynna* dans le couple de deux jeunes gens accomplissant un devoir funèbre, absolument de la même manière et à la même place que sur des centaines de vases de même fabrique et de même nature que celui-ci, cette idée

[1] *Introduction à l'étude des vases*, pl. XXXIX. — [2] *Berlin's antike Bildwerke*, n. 1014.

est si bizarre, si extraordinaire, si contraire enfin à toutes les convenances de l'art et de la religion, qu'elle ne saurait comporter une réfutation sérieuse; et je ne m'y suis arrêté que parce qu'elle tient, chez nos deux auteurs, à une vue systématique, qui s'étend à beaucoup de compositions de vases peints d'une nature diverse, et qui peut conduire à plus d'une méprise pareille. C'était, sans doute, de leur part, une intention louable en elle-même et fondée à quelques égards, que celle de rattacher les représentations des vases peints, si variées de sujet et de motif, à un principe commun, à une pensée mythologique, qui fût d'accord avec leur usage funéraire. Mais cette recherche délicate et difficile exige, pour première condition, que l'on distingue soigneusement, dans des représentations analogues, celles qui n'ont qu'une ressemblance apparente, et que l'on n'assimile pas des objets qui n'ont réellement entre eux aucun rapport. Or c'est à quoi nos auteurs, entraînés par un besoin de rapprochement dont l'excès nous semble poussé au delà de toutes les bornes dans leur *Nouvelle Galerie mythologique,* n'ont pas suffisamment fait attention dans le cas particulier qui nous occupe, et c'est ce dont il nous sera facile de fournir la preuve, en entrant dans quelques éclaircissements.

L'*édicule* où se voit le vieux poëte, sujet de notre peinture, est, comme personne ne l'ignore, l'objet principal des compositions du genre de celle-ci, que l'on compte, ainsi que je l'ai dit, par centaines dans nos cabinets. Que cet édicule représente la *demeure éternelle* où le mort était censé élevé à la *condition héroïque*, ce que les Grecs appelaient *ἡρῷον*, c'est ce qui résulte, indépendamment des témoignages classiques, où cette *demeure éternelle, æterna domus,* est si souvent rappelée, de l'aspect même de cet édicule, des accessoires qui le décorent et des personnages qui l'entourent. Que le même *édicule* apparaisse quelquefois comme le *palais d'Hadès* lui-même, du roi des morts, lorsque ce dieu s'y montre seul ou avec des divinités du même ordre, telles que *Cérès, Hécate* ou *Proserpine,* c'est une application plus élevée du même motif, qui ne change rien à sa signification générale, et qui ne s'éloigne pas davantage, dans l'exécution, de la forme habituellement suivie. Mais que l'on assimile à cet édicule, si positivement sépulcral, d'autres édicules figurés aussi sur les vases avec une intention et sous une forme toutes différentes, afin de trouver sur ces vases un motif funéraire qui ne se fonde que sur cette assimilation, c'est ce qui me paraît manquer de critique, et ce que je ne puis m'empêcher de reprendre chez nos deux auteurs. Ainsi, sur un vase peint du cabinet Durand [1], où ces antiquaires

[1] *Cabinet Durand*, n. 60.

ont cru d'abord reconnaître, avec plus ou moins de raison, une *courtisane assise* sous le *portique* du *temple de Vénus* de Chypre, et recevant la proposition d'un étranger, pour se prostituer en l'honneur de la déesse, ils retrouvent aujourd'hui, dans ce *portique*, l'*édicule funèbre*, et, dans cette courtisane, une *allusion à la personne défunte :* n'est-ce pas là évidemment confondre les objets les plus distincts et mêler ensemble les idées les plus contraires? et leur seconde explication n'est-elle pas en contradiction avec la première? Mais voici un rapprochement plus étrange encore, où cependant ce qu'ils appellent la *transition des représentations mythologiques aux peintures d'ordre funéraire*, par le moyen de l'*édicule sépulcral*, leur paraît plus manifeste, sans qu'il en soit rien. On connaît une peinture du *jugement de Pâris*[1], où le jeune Troyen est assis sous un *portique de deux colonnes*, en dehors duquel se montrent les trois déesses précédées de Mercure. Il n'en faut pas davantage à nos deux antiquaires pour assimiler ce *portique* à l'*édicule* funèbre, afin de faire de *Pâris* un *représentant du défunt*, et de justifier, de cette manière, le *caractère infernal* qu'ils ont cru découvrir ailleurs[2], dans une autre représentation du *jugement de Pâris*, à l'aide de ces rapprochements forcés qui constituent presque tout leur système d'explication des vases

[1] Ed. Gerhard's *antike Bildwerke*, taf. XXXIII. — [2] C'est dans le Catalogue des vases peints trouvés en Étrurie qu'est décrit, au n° 130, le vase qui a offert à M. Lenormant ce *caractère infernal*, que j'ai pris la liberté de contester, *Journal des Savants*, septembre 1837, p. 522, et sur lequel nos deux auteurs insistent de nouveau pour maintenir leur explication. Je suis donc obligé d'y revenir moi-même, et d'examiner les nouvelles raisons qu'ils allèguent à l'appui de leur opinion. C'est, d'abord, qu'*Hermès Psychopompe arrête par le bras le jeune Troyen;* mais qu'y a-t-il là de *funèbre?* et pourquoi cet *Hermès* est-il qualifié *Psychopompe?* Pâris avait été d'abord effrayé à l'apparition de Mercure ; c'est une circonstance du mythe qui est indiquée par Lucien, *Dial. Deor.* XX, § 7, et qui a donné lieu à une représentation de vase peint, Gerhard's *antike Bildwerke*, taf. XXXII, où Pâris exprime cette frayeur naïve en élevant son manteau devant ses yeux; et c'est une autre manière de rendre le même motif, que de montrer Pâris prenant la fuite et retenu par Mercure, sans qu'on puisse trouver là rien de *funèbre*. Le vase de Canino, rapproché de celui qui représente Pâris *sous un portique* (et non pas *dans un édicule funèbre*), ne gagne rien non plus à ce rapprochement pour son *caractère funèbre*, puisqu'il n'y a réellement rien de tel ni sur l'un ni sur l'autre, et que ce n'est pas là le cas où deux négations peuvent produire une affirmation. Restent les vases où *Pâris*, au lieu d'être représenté *imberbe*, ainsi qu'il convient à un *éphèbe*, est figuré comme un *vieillard* (il fallait dire un *homme*) *barbu*. Mais, même dans ce cas-là, je nie qu'un *Pâris barbu* ait un *caractère infernal*, ou, du moins, je demande la preuve d'une pareille assertion. En second lieu, je nie que Pâris soit réellement représenté *barbu* sur les vases peints. Nos auteurs citent, à l'appui de cette observation, un vase du *cabinet Durand*, n° 376, dans la description duquel M. de Witte lui-même, d'accord avec M. Gerhard, *Rapport. Volcent.* p. 125, 57), a reconnu *Jupiter* dans le *personnage barbu*. A la vérité, M. Gerhard,

peints, et qui, je suis fâché de le dire, ne produisent, pour tout résultat de grands efforts de savoir et d'imagination, que des combinaisons de mots et de faits tout à fait chimériques.

Après les vases relatifs à la *gigantomachie*, dont nous avons parlé dans notre précédent article, et dont l'un, emprunté au recueil de Tischbein, est reproduit sur la planche XIII, viennent ceux où *Jupiter* figure dans une circonstance souvent représentée sur les vases peints, recevant une libation qui lui est offerte par une déesse d'un ordre inférieur, *Nikê*, *Iris* ou *Hébé*. Ce motif fournit le sujet de la planche XIV du recueil de MM. Lenormant et de Witte, tiré d'un vase publié d'abord par feu M. de Stackelberg [1]; et ni ce monument, ni l'explication qu'en donnent nos auteurs, ne sauraient donner lieu à beaucoup d'observations. J'en dirai autant du vase reproduit sur la planche suivante, n° XV, d'après le recueil de M. Inghirami [2]. Ce vase, d'une fabrique de province très-grossière et d'un âge de décadence, n'offre rien de remarquable, si ce n'est peut-être ces circonstances mêmes qui le distinguent entre tant de milliers de vases d'une belle fabrique et d'une exécution soignée. Quant au sujet, qui lui a procuré l'honneur d'une seconde

dans un autre endroit de son Rapport, p. 147, 314), paraît soupçonner qu'il existe quelque exemple de *Pâris barbu*, ce qu'il explique par un trait d'archaïsme; et il n'y a pas, en effet, d'autre explication à donner de cette particularité, si elle existe. Mais je suis convaincu que le prétendu *Pâris barbu* est tout simplement *Jupiter*, qui apparaît, dans ces représentations, comme dans le mythe même, pour donner à Mercure l'ordre de conduire les trois déesses devant le berger phrygien. C'est à ce titre, en effet, que *Jupiter* figure sur quelques représentations du *jugement de Pâris*, entre autres sur le vase de la collection du grand-duc de Bade, récemment publié par M. Fr. Creuzer, où le dieu suprême est désigné par son nom, ΖΕΥΣ; et c'est ainsi que, sur les vases d'ancien style, tels qu'une petite amphore du prince de Canino, qui est maintenant en ma possession, le *personnage barbu* qui précède Mercure, et qui porte un sceptre, doit être reconnu pour *Jupiter*, et non pas pour un *Pâris barbu*. Dans tous les cas, et même en admettant la présence de ce *Pâris barbu*, ce qui ne serait, je le répète, qu'un trait d'archaïsme, commun à d'autres personnages du même ordre, tels que *Thésée*, *Hector*, *Achille*, *Nérée*, représentés quelquefois *barbus* sur les vases du plus ancien style, il n'y a rien là qui oblige à voir, dans ce *personnage barbu*, une *allusion individuelle*, une *personnification héroïque du mort*, ni, conséquemment, un *caractère funèbre*. Ce caractère funèbre pourrait se trouver, à la rigueur, sur des vases où le groupe de *Mercure, arrêtant par le bras un éphèbe qui fuit tenant une lyre*, semble ne pouvoir exprimer d'autre idée que celle de *Mercure transportant au séjour d'Hadès un jeune homme ravi dans l'âge des études de l'adolescence*. Ce sujet décore une charmante hydrie inédite, de fabrique de Nola, du cabinet de M. le duc de Luynes; mais il n'y a rien dans cette scène qui ait rapport au *jugement de Pâris*. — [1] *Die Gräber der Griechen*, taf. XVIII. — [2] *Vasi fittili*, t. I, tav. CLXXXIX.

publication, il n'a rien non plus de neuf et d'important, sauf quelques accessoires, auxquels je crains que nos auteurs n'aient attaché une signification et une valeur qu'ils ne comportent pas. Ils voient une *plante à hélice* dans l'espèce d'ornement en forme de demi-palmette mal figurée, qui encadre la peinture, et ils infèrent, de cette plante à hélice qui accompagne la *Victoire*, une allusion à l'étymologie que Varron donne du nom de *victoria, a vinciri.* A cette première supposition, qui ne résulte pourtant pas du sens symbolique de la plante à hélice, ils en ajoutent une autre qui est encore plus hasardée : c'est que le Jupiter représenté sur le vase y paraît *avec un caractère bachique*, qui l'assimile au *Jupiter Poteus*[1] des médailles de *Dionysopolis* de Phrygie, attendu, disent-ils encore pour justifier cette étrange assimilation, que la *Victoire, comme une véritable Méthê, va enivrer Jupiter;* d'où il résulte, comme on le voit, une double assimilation de *Jupiter* à *Bacchus*, et de la *Victoire* à l'*Ivresse.* Et sur quoi reposent tant de rapprochements qui tendent à confondre le caractère des dieux les mieux déterminés, et à prêter des intentions si recherchées aux actes les plus simples et les plus ordinaires? Uniquement sur cette prétendue *plante à hélice, dont les enroulements*, suivant nos auteurs, *servent singulièrement bien à exprimer cette idée de liaison.* Nous livrons cet argument au jugement de nos lecteurs; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que c'est étrangement abuser de l'étymologie, de l'allusion et de l'analogie, que de tirer, de la seule présence d'un ornement si problématique, des notions aussi contradictoires que celle des *liens de la Victoire,* de cette même *Victoire*

[1] Le nom de ce Jupiter se lit sur une médaille du cabinet de M. d'Ennery, p. 98, n° 276, passée depuis dans celui de M. d'Hermand, qui a fini par arriver dans le nôtre, Mionnet, *Description,* t IV, p. 281, n. 498; il s'y lit de cette manière : ΖЄΥC ΠΟΤΗΟC, et non ΠΟΤЄΥC, leçon de MM. Lenormant et de Witte, qui donnerait lieu de croire qu'ils ont lu ΠΟΤΗΟC au génitif; ce qui ne s'accorde pas avec le nominatif ΖЄΥΣ, et ce qui est contraire à l'usage des monuments. Mais, sans insister sur cette observation critique, qui s'adresserait, d'ailleurs, avant eux, à Eckhel lui-même, *D. N.* t. III, p. 151, et sans répondre au doute exprimé par Sestini, *Descript. Num. veter,* p. 465, n° 3, sur la leçon ΠΟΤΗΟC, qu'il proposait de changer en ΒΩCΙΟC, je demanderais par quel motif nos deux auteurs ont regardé le *Jupiter avec un caractère bachique* du vase peint qui nous occupe, comme ayant du rapport avec le *Jupiter Potêos* de la médaille de Dionysopolis? Serait-ce parce qu'ils assignent à ce surnom *Potêos* une signification bachique, en le faisant dériver de πότη, πότηρ, ποτήριον? Mais ce serait une supposition si hasardée, que j'oserais à peine me permettre de la leur attribuer. ΠΟΤΗΟC est, évidemment, une épithète locale puisée dans la langue du pays, comme il y en a tant d'exemples sur les médailles. Mais, alors, quelle est la raison qui fait assimiler un *Jupiter* présumé *bachique* avec le *Jupiter Potêos,* dieu topique, dieu national, de Dionysopolis de Phrygie? J'avoue que cette raison m'échappe.

transformée en *Méthé*[1], et de *Jupiter enivré* pour ressembler à *Bacchus;* toutes choses dont les monuments ni les témoignages des anciens n'avaient pu donner, jusqu'ici, la moindre idée, et qui ne se déduisent, à l'aide d'inductions forcées, que d'une peinture de vase de l'exécution la plus grossière, dont le sujet, simple et facile à expliquer pour tout le monde, représente *Jupiter assis* recevant une *libation* des mains de la *Victoire*, sans aucune trace de caractère bachique. Les mêmes efforts d'imagination, prodigués en pure perte, suivant nous, se retrouvent dans l'explication d'une seconde peinture qui se voit au-dessous de la précédente, sur le même vase. Elle se compose de trois figures, c'est à savoir : *deux femmes* assises vis-à-vis l'une de l'autre sur des rochers, l'une tenant un *miroir* devant sa figure, l'autre portant la main vers un *tympanum* que lui présente un *jeune satyre.* Nos auteurs voient dans cette scène, d'*un caractère à la fois bachique et mystique,* à leur avis, *Vénus* témoin des amours de *Pan* et d'*Écho.* Quant à nous, nous ne voyons dans cette représentation, de l'ordre le plus commun et de l'exécution la plus grossière, que trois personnages bachiques avec le *tympanum* et le *miroir,* qui sont des instruments propres à cette classe de personnages, sans aucun des attributs qui caractérisent *Pan,* et sans rien qui motive la présence de *Vénus.* Ici encore, ce n'est donc qu'une scène des plus vulgaires, rendue avec une négligence de pinceau qui réduit à presque rien l'espèce d'intérêt qu'elle peut offrir, et où l'on ne peut reconnaître un mythe aussi rare sur les monuments antiques que celui de *Pan* et d'*Écho* (et qui, précisément pour cette raison, aurait besoin, pour être reconnu, de tant de signes caractéristiques), qu'en se permettant les suppositions les plus gratuites et en prenant des illusions pour des réalités.

Le vase reproduit sur la planche XVI, d'après une peinture du re-

[1] Je ne dis rien des rapprochements entre Μῆτις et Μέθη, que nos auteurs ont exposés dans leur *Nouvelle Galerie mythologique,* p. 45, et auxquels ils renvoient, pour justifier, apparemment, l'assimilation qu'ils proposent ici, de la *Victoire* et de l'*Ivresse.* Ces rapprochements ne me semblent ni plus heureux ni plus concluants que cette assimilation elle-même n'est juste et plausible. Ils consistent à établir *la parenté religieuse* de Μῆτις, l'*Intelligence*, et de Μέθη, l'*Ivresse*, par cette observation, que *la science, la prudence, n'expriment qu'une face de l'application morale de l'idée de plénitude,* attendu qu'*en regard de la science est la folie;* et le monument qu'ils citent à l'appui de cette observation est une médaille de Bérythus, de Phénicie, où se voit représenté, au-dessus du fronton, *Bacchus succombant sous le poids de l'ivresse.* Malheureusement, il n'y a point de *Bacchus ivre* sur la médaille qu'ils ont en vue, Mionnet, *Description,* t. V, p. 349, n[os] 99 et suiv. et t. VIII, *Supplément,* p. 248, n[os] 57 et 58; et, quant au mérite de l'observation qu'on cherche à justifier par cette médaille, je m'en rapporte à l'appréciation de nos lecteurs.

cueil de Tischbein [1], est un des plus curieux que nous possédions, et il semble qu'il manquait bien peu de chose à l'intelligence de ce monument, dont le sujet avait été reconnu par Italinsky, surtout depuis qu'il avait été l'objet d'une dissertation particulière de la part d'un savant et ingénieux antiquaire, M. Panofka [2]. Le travail de nos deux auteurs se trouvant d'accord, sur les principaux points, avec celui de l'antiquaire allemand, ce n'est que sur des détails qu'il pourrait y avoir lieu à faire quelques observations. L'application du texte des *Homélies Clémentines* [3] à la représentation qui fait le sujet de ce vase n'avait pu échapper à M. Panofka, comme ces messieurs le supposent, puisque ce texte se trouve tout au long cité, et accompagné d'une note philologique, dans la savante dissertation de M. Welcker *sur les Paliques* [4], dissertation mise à profit par M. Panofka [5]. Du reste, nos deux auteurs ont suivi, dans leur explication du vase qu'ils reproduisent à l'exemple de ce savant, les idées qu'il avait déjà exposées dans l'interprétation d'un autre vase du cabinet Pourtalès-Gorgier [6], où, par une méprise que nous avons déjà relevée, dans ce journal même [7], le docte antiquaire de Berlin avait pris le personnage de comédie grecque *Santia* (Ξαντίας), pour le *géant Ætnas*, l'*Ætna* personnifié; et, comme j'ai lieu de croire que cette malheureuse interprétation est abandonnée par son auteur, je doute qu'il leur sache beaucoup de gré aujourd'hui d'avoir remis en lumière des rapprochements qui manquent véritablement de base. Les idées de M. Panofka se retrouvent toutes, en effet, dans une *note* [8] du recueil de MM. Lenormant et de Witte, sur laquelle nous ne pouvons, par cette

[1] *Vases d'Hamilton*, t. I, pl. XXVI. — [2] *Zeus und Ægina*, Berlin, 1836, in-4°. — [3] V, 13, p. 612. Cf. Walckenaer, *ad* Callimach. *Fragment. Eleg.* p. 175. — [4] *Annal. dell' Institut. Archeolog.* t. II, p. 255, 30). Le savant auteur n'adopte pas la correction proposée par Walckenaer de Ἐρσαίου en Αἰτναίᾳ, qui doit être admise, suivant nos deux antiquaires; en quoi je ne suis pas de leur avis. Le nom Ἐρσαίου me paraît, comme à M. Welcker, renfermer une allusion du même genre que celui de Θαλία. Tout au plus pourrait-on lire Συμαίθου, puisque *Thalie* était la *nymphe du Symæthus*, fleuve sur les bords duquel elle habitait, selon Servius, *ad Æn.* IX, 584. La correction *Ætnam* en *Ætnæam*, proposée par MM. Lenormant et de Witte, sur Clément, *Recognit.* X, 22, est pareillement inutile; car *Ætna* était le nom de la nymphe appelée par d'autres *Thalia;* témoin encore Servius, *l. l.* : *Ætnam nympham* (vel, ut quidam volunt, Thaliam). Suivant Silenus, *apud* Stephan. Byz. *v.* Παλίκη, *Ætna* était le nom de la nymphe océanide mère des Paliques; et ce témoignage, d'accord avec celui d'Alcimus, *apud* Schol. Theocrit. *ad id.* I, 65, et de Servius, prouve qu'il n'y a pas lieu de changer la leçon ἀφ' ἧς en celle de ἀφ' οὗ, préférée par nos auteurs, dans le texte du scholiaste cité en dernier lieu. — [5] *Zeus und Ægina*, S. 16, 4). — [6] *Cabinet Pourtalès*, pl. IX, p. 65-67. — [7] *Journal des Savants*, avril 1837, p. 226. — [8] *Élite de monum. céram.* p. 33, 2).

raison même, nous empêcher de proposer quelques rectifications. Il s'agit du personnage mythologique d'*Ætnas*, que nos deux auteurs reconnaissent dans l'éphèbe *effrayé*[1] qui paraît à mi-corps sur la peinture du vase de Tischbein. Ce personnage serait, selon eux, ou plutôt selon M. Panofka, dont ils suivent l'opinion, un fils de Briarée, le cyclope, et un frère de *Dicanus*, nommé dans un fragment que nous a conservé le scholiaste de Théocrite[2]. Mais, en employant ce texte historique, ils ont, à l'exemple de M. Panofka, commis deux erreurs assez graves : la première, de maintenir la fausse leçon Δικανόν contre celle de Σικανόν, qui est celle des meilleurs manuscrits, et à l'appui de laquelle Toup a donné d'excellentes raisons; la seconde, de changer la nymphe *Ætna*, mère des Paliques, en un personnage mâle homonyme, afin de donner un nom à l'*éphèbe* représenté sur le vase en question. Mais tous les témoignages des auteurs[3] s'accordent à faire ici d'Αἴτνη une *nymphe*, et non un *personnage mâle;* la leçon ἀφ' ἧς, qui se rapporte à cette nymphe, est celle de la plupart des manuscrits, et non pas une correction des critiques modernes; tandis que c'est la leçon ἀφ' οὗ, admise par nos auteurs, sur la foi d'un seul manuscrit du Vatican[4], qui est contraire à tous les textes historiques. Nos auteurs allèguent encore, à l'appui de leur interprétation, un rapprochement qu'ils empruntent aussi à M. Panofka, et qui n'a pas plus de fondement, celui des deux frères, *Syleus* et *Dicæus*, où ils voient, sous une autre forme, le mythe des deux frères *Ætnas* (lis. *Ætna*) et *Dicanus* (lis. *Sicanus*). Mais quel rapport, même de noms, peut-il exister entre le *Syleus* et le *Dicæus* du récit de Conon[5], ce *Syleus*, que d'autres témoignages placent en *Lydie* ou en *Aulide*[6], et ce *Dicæus*, qui fut le fondateur de *Dicæa* de

[1] Il suffit de jeter les yeux sur la peinture pour voir que cet éphèbe n'est point *effrayé;* il est dans une attitude tranquille, la main gauche posée sur son genou, et, de sa main droite levée, il semble suivre la nymphe ravie dans le ciel; c'est tout simplement un personnage témoin du fait et représentant de la localité. Si on voulait lui attribuer un nom mythologique, il serait facile de voir, dans cet *éphèbe*, *Isménus* ou *Pélagon*, un des frères d'Ægine, Apollodor. III, 12, 6. — [2] Demetrius *apud* Schol. Theocrit. *ad id.* I, 65. — [3] Voy. plus haut, p. 12, 4); cf. d'Orvill. *Sicul.* p. 246. — [4] Theocrit. Scholiast. I, 65, ed. Gail. t. I, p. 53, 6). — [5] Conon. *Narrat.* XVII. — [6] Le texte de Tzetzès, *Chil.* II, 432, porte : Συλέα δὲ τὸν Λύδιον; tandis qu'on lit dans Apollodore, II, 6, 3 : ἐν Αὐλίδι. La correction ἐν Λυδίᾳ serait ici bien facile et bien plausible, d'après la ressemblance des mots ΛΥΔΙΑΙ et ΑΥΛΙΔΙ dans l'écriture des anciens manuscrits, quoique Heyne, *Not. ad h. l.*, ait trouvé cette correction hasardée. Wesseling croit pouvoir maintenir la leçon ἐν Αὐλίδι, *ad* Diodor. Sic. IV, 31; mais il se trompe, suivant toute apparence; car la suite des actions d'Hercule, où la mention de *Syleus* arrive, à l'occasion du séjour du héros thébain près d'Omphale *en Lydie,* exige qu'on lise ici le nom de la *Lydie*.

Thrace[1], deux personnages, sans doute, étrangers l'un à l'autre, et, dans tous les cas, liés à l'histoire d'Hercule, quel rapport, disons-nous, peut-il exister entre ces personnages et ceux du mythe sicilien relatif à la naissance des Paliques? Il n'y a donc, en effet, que des contradictions là où nos deux auteurs essayent de trouver des rapprochements, à l'aide d'analogies de mots, tels que *Δικαῖος* et *Δικανός* (même en admettant la leçon *Δικανός* au lieu de *Σικανός*, qui est la vraie), analogies ou purement fortuites ou tout à fait arbitraires; et je n'ai donné quelque développement à ces observations, que pour montrer, par un exemple qui me dispensera d'en produire d'autres, quelle est la méthode d'interprétation appliquée par nos auteurs, avec une foi aveugle en la doctrine de M. Panofka, dans l'explication des monuments antiques.

L'*enlèvement d'Ægine* par *Jupiter* transformé en *aigle* est encore le sujet de deux vases, l'un du musée de Berlin, l'autre de la collection de feu M. Fontana, à Trieste, déjà publiés par M. Panofka[2], et reproduits par nos deux auteurs, sur leur planche XVII. L'explication de ces deux vases, réduite ici à sa plus simple expression, ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est qu'il est assez singulier que le témoignage classique qui s'applique le plus directement à cette peinture de l'*enlèvement d'Ægine* ait échappé à l'attention de M. Panofka, aussi bien qu'à celle de MM. Lenormant et de Witte. Je veux parler de la belle description que fait Nonnus[3] du *bouclier* d'Æacus, où le fils d'Ægine et de Jupiter avait fait représenter l'aventure à laquelle il devait la naissance, c'est-à-dire : *l'oiseau adultère[4] enlevant dans ses serres empreintes d'un tendre ménagement la jeune fille, qui semblait jeter sur son vieux père un regard désolé.* L'image poétique que nous offre ici Nonnus semble bien, en effet, avoir été inspirée par quelqu'un des monuments de l'art

Depuis que ceci a été écrit, j'ai reconnu qu'Ott. Müller avait admis, comme évidente, la correction Λυδίᾳ; voy. ses *Etrusker*, I, 98, 64). — [1] Stephan. Byz. *v.* *Δίκαια* — [2] *Zeus und Ægina*, Taf. 1, n[os] 1 et 3. — [3] Nonn. *Dionys.* XIII, 214-221 :

> *Ἐν εὐτύκτῳ βοείῃ*
> *Ζῆνα νόθον, σοφὸν ὄρνιν* ἘΠΈΓΡΑΦΕ, *σῆμα γενέθλης,*
> *Φειδομένοις ὀνύχεσσιν ἐλαφρίζοντα γυναῖκα, κ. τ. λ.*

La circonstance exprimée ici par *φειδομένοις ὀνύχεσσιν* se retrouve dans la description du célèbre groupe de Léocharès, Plin. XXXIV, 8, 19 : *Aquilam..... parcentemque unguibus.* — [4] Nonn. *Dionys.* XIII, 201-3 :

> *Αἰακός, ὃν νόθος ὄρνις*
> *Ἁρπαμένῃ σπέρμηνε μιγεὶς Ἀσωπίδι νύμφῃ,*
> *Αἰετὸς Αἰγίνης πτερόεις πόσις.*

qui existaient de son temps et qui avaient aussi servi de modèles pour nos vases peints; et c'était, en tout cas, la meilleure explication de ces peintures, puisqu'elle était puisée à la source même de l'antiquité. Une autre omission plus grave est celle du magnifique vase du *Museo Gregoriano*, qui représente l'*enlèvement d'Ægine*[1] sous une forme purement historique, et où les principaux personnages, *Jupiter*, ΖΕΥΣ, *Ægine*, ΑΙΓΙΝΑ, et *Asopus*, ΑΣΟΠΟΣ (*sic*), sont désignés par leur nom. Ce vase, dont nos deux auteurs avaient eu connaissance par le Bulletin de l'Institut archéologique, où il n'est qu'à peine indiqué, a été publié par M. le marquis Melchiorri, dans une dissertation particulière[2] qui en explique très-bien le sujet, en le rapprochant des autres monuments relatifs à la même fable. *Jupiter* s'y montre sous la forme humaine, au moment où il s'empare d'*Ægine*, qui cherche à se dérober à la passion du dieu, et qui est entourée de *sept* de ses sœurs, dont la surprise et la terreur s'expriment d'une manière analogue à celle des *Néréides*, dans la scène analogue de la *lutte de Pélée et de Thétis*. Mais l'ordonnance de ces figures, sur le superbe vase du Vatican, a cela de remarquable, qu'elle rappelle la belle suite de statues consacrées, en mémoire du même événement, par les Phliasiens du Péloponnèse dans l'Altis d'Olympie, et décrite par Pausanias[3]. En avant du groupe de *Jupiter*, portant la main sur *Ægine*, était *Némée*, une de ses sœurs; puis, venaient *Harpinna*, *Corcyra* et *Thébé*, trois autres sœurs d'Ægine, et enfin le vieil *Asopus*. C'est précisément là l'ordre dans lequel les mêmes personnages sont disposés sur le vase du Vatican; et il semble qu'une pareille disposition ne puisse avoir été suggérée au dessinateur de ce vase que par le souvenir du grand monument d'Olympie[4]. L'on peut présumer, d'après cela, que le groupe de *Jupiter* et d'*Ægine*, consacré pareillement par les Phliasiens à Delphes, et indiqué en trop peu de mots par Pausanias[5], était conçu de la même manière que nous le voyons ici, et tel à peu près aussi que nous le montre un charmant vase peint de la collection Durand[6], maintenant en ma possession, qu'on avait cru

[1] *Museo Gregoriano d'Etruschi monumenti*, p. 8 : Rappresentazioni simili al Giove con Egina. — [2] *Intorno al rapimento di Egina*, esercitazione istorico-mitologica del march. Melchiorri, Roma, 1838, in-4°. — [3] Pausan. v, 22, 5 : *Μετὰ δὲ αὐτὴν Ζεὺς ἐστι λαμβανόμενος Αἰγίνης.* Ces dernières expressions de Pausanias rendent si bien l'action représentée sur le vase, qu'il semble que l'auteur ancien n'ait pu avoir sous les yeux qu'un groupe d'une composition tout à fait semblable. — [4] Ce rapprochement n'avait point échappé à la sagacité de M. le marquis Melchiorri, dont la dissertation, citée à l'une des notes précédentes, est semée d'aperçus ingénieux; voy. p. 27-28. — [5] Pausan. x, 13, 3. — [6] *Descript. des Antiques du Cabinet Durand*, p. 2, n. 3.

pouvoir expliquer par *Jupiter* et *Sémélé,* ou bien par *Jupiter* et *Taygète* [1], mais où il est évident, maintenant, que la femme, objet de la poursuite du maître des dieux, est la même qui figure sur le vase du Vatican, et qui y est nommée AIΓINA. Quoi qu'il en soit, le vase du Museo Gregoriano méritait, à toute sorte de titres, de figurer dans le recueil de MM. Lenormant et de Vitte; Il eût complété la série des monuments relatifs à la fable d'Ægine, dont ces antiquaires n'ont donné que les représentations d'une forme mythologique ; et leur travail eût gagné beaucoup à s'appuyer sur celui de l'antiquaire romain qui a publié, il y a déjà près de quatre années, le beau vase dont il s'agit.

La peinture du vase qui forme le sujet de la planche XVIII, et qui est emprunté au recueil de Passeri [2], est attribuée pour la première fois à *Jupiter,* par une conjecture de nos deux auteurs, qui me paraît heureuse. *Jupiter* s'y reconnaît, en effet, à la majesté de sa figure et au sceptre qu'il tient en main, s'adressant au jeune *Ganymède*, qui marche devant lui en retournant la tête de son côté, et qui porte d'une main le *trochus* avec la *baguette,* et de l'autre un *coq,* animal symbolique des jeux de l'adolescence. C'est effectivement avec le *trochus* en main qu'est figuré *Ganymède* debout près de *Jupiter,* sur un célèbre vase du musée de Naples [3], où l'un et l'autre sont désignés par leur nom; en sorte que tous les motifs de probabilité se réunissent pour reconnaître les deux mêmes personnages sur le vase de Passeri, reproduit par nos deux auteurs. Mais il n'en est pas de même, à mon avis, de la représentation d'un vase inédit du musée Blacas, qui forme le sujet de la planche suivante XIX, et où MM. Lenormant et de Witte ont vu *Ganymède* debout, devant *Jupiter* assis, dans deux personnages, que rien ne caractérise d'une manière assez positive. L'homme assis sur un siége porte un *sceptre*, qui peut convenir à un gymnasiarque; l'éphèbe debout s'appuie sur un bâton, qui est l'attribut des jeunes palæstrites, et que nos auteurs ont eu tort de prendre pour le *bâton recourbé* des pasteurs. Ce n'est donc là, suivant toute apparence, qu'un de ces sujets gymnastiques, si communs sur les vases, notamment sur ceux de la fabrique de Nola. La *stèle* ou borne dressée sur une base, qui se voit derrière le siége de l'homme assis, est l'indication du gymnase; et cet accessoire complète ainsi, de la manière la plus conforme à toutes les données antiques, la détermination du sujet. C'est pourtant cette *stèle,* objet dont la présence s'explique si naturellement, qui a fourni matière

[1] Panofka, *Musée Blacas,* p. 6. — [2] *Pictur. Etrusc. in vasc.* t. II, tab. CLVI. — [3] Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases,* pl. XXX.

aux suppositions les plus hasardés, et, j'ose dire, même les plus bizarres. On y a vu le *tombeau d'Ilus*, ou bien les *limites*, *ὅροι*, de l'empire disputé entre Ilus et Tantale; on y a vu encore le *palladium*, *tombé du ciel, comme la pierre de la mère des dieux, sur la colline Atê, dans l'endroit même où fut bâti Ilion;* et enfin le *Jupiter-pierre*, adoré dans toute l'Asie, dont les rapports avec la *Vénus-cône* ont été établis, par nos deux auteurs, dans leur *Nouvelle Galerie mythologique*. Que dire de toutes ces suppositions, prises dans des ordres d'idées si différents, et entassées pour rendre compte d'un objet d'une forme si vulgaire et d'une représentation si commune? Que penser d'un système d'interprétation qui trouve, sur les vases peints, des allusions si recherchées à des mythes asiatiques, dont il est certain que l'influence fut à peu près nulle sur cette classe de monuments, exécutés tous, à bien peu d'exceptions près, dans la plus brillante époque de la civilisation hellénique? Ce sont là autant de questions que je me contente de poser, en laissant au jugement de nos lecteurs le soin d'y répondre.

Nous n'avons rien à dire au sujet des vases représentés sur les planches XXI et XXII, qui étaient déjà connus, et dont le sujet n'a rien de neuf ni de particulier. *Jupiter* y paraît recevant une *libation* des mains d'*Hébé;* c'est une de ces représentations si communes sur les vases, que nos auteurs pouvaient, sans le moindre inconvénient, se dispenser de reproduire. J'en dirais autant du vase du musée de Naples, qui forme le sujet de la planche XXIII, et qui avait déjà été publié deux fois [1], sans que le mérite de sa composition, et encore moins celui de son dessin, justifiât l'honneur de cette double publication. C'est encore *Jupiter*, mais cette fois *assis* et non *debout*, qui reçoit une *libation* des mains de la *Victoire*, avec un troisième personnage, *Mercure*, qui semble s'éloigner du maître des dieux, après en avoir reçu quelque mission importante. Ce qui explique l'intérêt que ce vase a pu offrir, aux yeux des antiquaires napolitains comme à ceux de M. Inghirami, c'est une particularité qui tient à la fabrication même, et qui n'est pas effectivement sans quelque importance, bien que nos auteurs n'en aient tenu aucun compte, et n'en aient même fait aucune mention, sans doute parce qu'ils la regardaient comme tout à fait en dehors de leur travail mythologique. L'artiste chargé de l'exécution du vase a commis la maladresse d'étendre la couverte noire sur tout le champ de la peinture, sans réserver l'espace qui devait servir pour les acces-

[1] Dans le *R. Mus. Borbon.* t. VI, tav. XXII, et dans les *Pitture di Vasi fittili* de M. Inghirami, t. I, tav. LVIII.

soires dessinés sur le fond rouge. Il est résulté de là que l'*œnochoé* tenue par la *Victoire*, et le *sceptre* sur lequel s'appuie *Jupiter*, ont disparu sous cette couche de noir, de même que les attributs donnés aux figures du tableau qui forme le pendant de celui-là ; et ce n'est qu'en y regardant très-attentivement qu'on retrouve, sous la couverte, le contour des accessoires en question, tracé à la pointe sur l'argile encore molle du vase, de manière à pouvoir rétablir la composition entière et expliquer, à l'aide de ces attributs, l'attitude des figures et le motif de la scène. C'est donc ici un trait de la négligence apportée par des ouvriers peu intelligents à la fabrication de ces vases d'un ordre subalterne et d'un âge de décadence, qu'il n'était pas inutile de recueillir. Mais, pour MM. Lenormant et de Witte, qui ne cherchent sur les vases peints que des sujets mythologiques, j'ai peine à concevoir la place qu'ils ont donnée, dans leur recueil, à ce vase, dont le sujet est si commun et la composition si ordinaire. Je remarque encore qu'ils ont commis une légère infidélité, en représentant, dans leur dessin, l'*œnochoé* aux mains de la *Victoire*, au lieu de la suppléer par une ligne de points, comme l'a fait l'éditeur napolitain, et qu'il y a aussi, de leur part, quelque inexactitude à dire du *sceptre* de Jupiter, qu'il *est presque entièrement détruit dans l'original;* ce qui n'est pas, et ce qui ferait croire qu'ils n'avaient pas une connaissance bien exacte du monument qu'ils reproduisaient, et dont l'intégrité est complète, sauf la circonstance indiquée plus haut.

Je me contente d'indiquer la peinture du vase de la planche XXII, qui est empruntée au recueil de M. Micali[1], et qui représente *Jupiter* et *Junon*, assis entre *Bacchus* et *Mercure*, debout, et deux déesses, auxquelles nos deux auteurs attribuent les noms d'*Hestia* et d'*Ariadne*, mais seulement à l'aide de conjectures et de rapprochements, qui ne me paraissent offrir rien de bien satisfaisant. Mais le vase qui forme le sujet de la planche XXIV mérite, à toute sorte d'égards, que nous nous y arrêtions un instant. C'est une *kilix*, ou patère, d'ancien style, faisant partie du musée Blacas, et publiée par M. Panofka[2], avec un long et savant commentaire, qui a servi, en grande partie, de base au travail de nos deux auteurs. A l'exemple de l'antiquaire allemand, ils reconnaissent, sur l'une des peintures qui décorent la circonférence extérieure de ce vase, *les trois Jupiter*, c'est-à-dire : *Jupiter*, armé du *foudre*, *Neptune*, portant le *trident*, et un troisième dieu, qu'à son

[1] *Monum. per servire alla stor. dei ant. Popol. italian.* tav. LXXXI. — [2] *Musée Blacas*, pl. XIX, p. 55-60.

costume pareil à celui des deux autres, à la place qu'il occupe à côté d'eux, et au mouvement de sa tête, interprété avec raison comme signe de mauvais augure [1], on ne peut prendre que pour *Pluton*. Sur ce premier point, admis aussi par M. Éd. Gerhard, dans l'explication qu'il a donnée récemment de la même peinture [2], il ne saurait donc y avoir de difficulté. Quant aux *deux chevaux ailés*, qui sont figurés aux deux extrémités de cette peinture, je pense, avec M. Éd. Gerhard, que M. Panofka, suivi encore en cela par MM. Lenormant et de Witte, a eu tort d'y voir les *chevaux des Dioscures;* car, sur aucun monument de l'art antique, les *chevaux des Dioscures* ne se montrent *ailés*, tandis que les chevaux produits par Neptune, les chevaux nommés *Arion* et *Pégase* dans les traditions mythologiques [3], devaient être représentés de cette manière, comme l'étaient les chevaux donnés par Neptune à Pélops et figurés avec des *ailes* sur le coffre de Cypsélus [4], et comme les chevaux de Neptune lui-même nous apparaissent sur plus d'un vase peint [5]. La seconde peinture de notre vase offre plus de difficultés dans son explication, bien que chacun des personnages qui y figurent soit caractérisé d'une manière à peu près certaine, c'est à savoir, *Dionysus*, tenant le *canthare*, *Proserpine*, avec la *fleur de grenade*, *Mercure*, dans son costume hiératique, et une déesse, placée à l'extrémité de la composition, qui seule, en l'absence d'un attribut quelconque, donne lieu à quelque incertitude. La conjecture de M. Panofka, adoptée par M. Éd. Gerhard, me paraît pourtant ce qu'il y a de plus probable, en ce que l'un et l'autre y reconnaissent *Déméter*, sans s'accorder, du reste, sur le motif de la représentation où cette déesse intervient. Le premier voit, dans cette composition, *Proserpine*, sous les traits de *Koré*, séparée de *Cérès* et conduite par *Mercure* à son infernal époux *Pluton*, représenté avec les attributs de *Dionysus*. L'explication de M. Éd. Gerhard

[1] Pour justifier cette intention de *mauvais augure* attribuée au mouvement de la *tête retournée en arrière*, nos deux auteurs, à l'exemple de M. Panofka, renvoient aux observations de M. le duc de Luynes, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. V, p. 14-15, et p. 249. Il doit m'être permis de dire que j'avais, le premier, appelé l'attention sur un motif semblable, exprimé par l'attitude *aversus* sur les monuments de l'art antique; voy. mon *Achilléide*, p. 92, 4). — [2] *Auserlesen. Vasenbild.* S. 44, 57), 58), 45, 59). — [3] Voy. ce qui a été dit, à ce sujet, *Journal des Savants*, août 1837, p. 492. MM. Lenormant et de Witte continuent à associer *Scyphius* et *Arion*, sans tenir compte de ces observations, qui n'en subsistent pas moins. Ils persistent de même à dire que ces deux chevaux mythologiques furent donnés par Neptune à Pélops, ce qui n'est pas, et à répéter que ces mêmes chevaux étaient représentés *ailés* sur le coffre de Cypsélus, ce qui est exact pour les *chevaux de Pélops*, mais ce qui ne peut que se présumer pour les chevaux *Arion* et *Scyphius*. — [4] Pausan. V, 17, 4. — [5] *Catal. d'une collect. de vases trouvés en Étrurie*, n° 63.

diffère de celle-là, en ce que, tout en admettant les mêmes personnages, il pense que c'est, au contraire, *Koré*, séparée de *Dionysus-Pluton* et ramenée par *Mercure* en compagnie de *Cérès*, dans les régions de l'Olympe, qui fait le sujet de cette peinture. Cette explication ingénieuse a le mérite de fournir un moyen facile de rattacher l'une à l'autre les deux peintures du vase par la présence des *chevaux ailés* de Neptune, qui semblent avoir été destinés à reconduire au séjour de Jupiter la fille de Cérès enlevée de celui de Pluton. Toutefois, je trouve encore plus de vraisemblance dans l'idée de M. Panofka, à raison du mouvement et de l'attitude des personnages, et surtout, d'après un objet symbolique, dont cet antiquaire a méconnu la nature, et dont M. Éd. Gerhard non plus que MM. Lenormant et de Witte n'ont tenu aucun compte. Je veux parler du *rameau* que *Proserpine* tient de la main droite, et que M. Panofka a pris pour un *éventail*. Or cet objet est le *rameau* consacré à la Junon infernale; *ramus Junoni infernæ dictus sacer*[1], sans lequel il n'était pas possible aux vivants d'aborder au sombre empire : *Hoc sibi pulchra suum ferri Proserpina munus instituit*. D'après ce motif, ce serait, à mes yeux, comme à ceux de M. Panofka, l'arrivée de *Koré* auprès de son époux qui serait le sujet de la peinture. Quant à l'explication de MM. Lenormant et de Witte, qui font de *Cérès* une *Ilithyie*, d'après le geste de sa *main ouverte*, et qui voient l'*âme d'une femme morte en couches, conduite, sous la figure d'Ariadne ou de Proserpine, vers le dieu de l'empire souterrain*, en même temps que, pour compléter le sens de la scène et le rapport qui existe entre les deux sujets, ils assimilent les trois dieux olympiens aux trois juges infernaux, j'avoue que cette explication, puisée dans un système d'allégorie et d'assimilation étranger au caractère hiératique de notre peinture, me paraît tout à fait inadmissible.

Les *amours de Jupiter* ont fourni les sujets des quatre planches suivantes, qui sont les dernières appartenant à la mythologie figurée de ce dieu; et c'est au *mythe d'Io* que sont consacrées deux de ces planches, XXV et XXVI. Nos auteurs ont raison d'observer que les représentations de la fable d'Io sont excessivement rares, surtout sur les vases peints. Toutefois, cette rareté a diminué un peu par le fait de découvertes toutes récentes, qui ont ajouté trois de ces vases, sans compter celui du *cabinet Durand*[2], aux deux que nous possédions déjà, les seuls que MM. Lenormant et de Witte connussent encore, ou, du moins,

[1] Virgil. *Æn.* VI, 137-8. — [2] N° 318. Il avait été décrit par M. Brõndsted, *a brief Description of thirty-two greek vases*, n° 1; et il a été reproduit par M. Panofka, dans sa dissertation *Argos Panoptès*, taf. III, n. 2.

qu'ils aient cru devoir reproduire. Les trois vases que j'ai en vue, et qui viennent d'être publiés dans le Recueil des monuments de l'Institut archéologique [1], sont une petite *œnochoé,* provenant des fouilles de Vulci [2], une *amphore,* à figures noires, sortie des mêmes sépultures étrusques, et passée depuis dans la collection du roi de Bavière, et un magnifique vase de Ruvo, possédé par M. Iatta, de Naples, de tous les monuments relatifs à la fable d'Io, le plus complet, le plus riche en figures, et celui où le mérite de l'exécution répond le mieux à l'intérêt du sujet [3]. A défaut de ces monuments, restés tous inédits jusqu'alors, MM. Lenormant et de Witte ont reproduit un vase, de fabrique lucanienne, déjà publié trois fois [4], à la vérité avec des explications contradictoires, dont une seule se rapportait au véritable sujet, qui est certainement le *mythe d'Io.* Mais, quoique cette opinion, exposée d'abord par M. Éd. Gerhard [5], ait été soutenue et développée, dans tous ses détails, par M. Panofka, dans une savante dissertation [6], il restait encore à éclaircir plus d'un point douteux, plus d'une particularité curieuse, qui ont fourni à nos deux auteurs la matière d'autant d'observations nouvelles, sans, toutefois, que l'explication du monument puisse paraître complète et satisfaisante sous tous les rapports.

La détermination des principaux personnages, mis en rapport avec la fable d'Io, est un point qui ne me paraît plus susceptible de doute. L'*idole,* sous la protection de laquelle est placée *Io,* réfugiée à l'autel, et qui apparaît dans la forme des anciens *xoanon,* avec le *calathus* sur la tête, l'*arc* d'une main et le *flambeau* [7] de l'autre, ne peut pas, d'après

[1] *Monum. pubblicat. dall' Instit. Archeol.* t. II, tav. LIX, n. 1 et 8. Le vase de la collection Iatta occupe tout le milieu de la planche. — [2] Ce vase avait été décrit, mais d'une manière peu exacte, dans le *Bullet. dell' Instit. Archeol.* 1836, p. 171-172; et c'est d'après cette description que MM. Lenormant et de Witte avaient pu s'en former l'idée qu'ils en donnent, p. 49, 3), et qui ne répond pas tout à fait au monument même, maintenant publié; sans que ce défaut de fidélité de leur part puisse leur être imputé à tort. — [3] Ce vase a fourni le sujet d'une dissertation particulière à M. le marquis Fil. Gargallo Grimaldi, dans les *Annal. dell' Instit. Arch.* t. X, p. 253-256. Ajoutez-y les observations dont le même vase a été l'objet de la part du savant P. Secchi, dans le même volume des *Annales,* p. 312-327. — [4] Par M. Hirt, *die Brautschau, in einem Sendschreiben an S. E. den Hⁿ Graf. von Ingenheim,* Berlin, 1825, in-fol.; par M. Avellino, *Opuscoli,* t. II, tav. VII, p. 169-174, et par M. Panofka, *Argos Panoptès,* Berlin, 1838, in-4°, taf. IV, 2. — [5] *Berlin's antik. Bildwerke,* n° 902. — [6] C'est celle qui a été citée plus haut, note 4). — [7] Tout en reconnaissant un *flambeau* dans l'objet que l'idole tient de la main droite, nos auteurs semblent s'être mépris sur la forme de ce *flambeau,* qu'ils se représentent, sur plusieurs peintures de vases, comme *couronné par une roue,* p. 48, 3). Il n'y a rien de semblable ni sur les vases, ni sur les médailles, qui

tous ces symboles si caractéristiques, ne point être reconnue pour le simulacre d'une déesse, qui réunissait les attributs de *Diane*, de *Cérès* et d'*Hécate*, avec le rôle d'une *Junon Pronuba*. La présence de *Jupiter*, celle de *Junon* et de *Vénus*, celle-ci avec l'oiseau *iynx* ou la *colombe*[1], qui conviennent à son intervention dans une scène semblable, me paraissent également impossibles à méconnaître[2]. Il en est de même de *Pan*, figuré à mi-corps dans la partie supérieure de la peinture, et de l'*Amour*, nu et ailé, avec le *trochus* et la *baguette* qu'il tient en main, deux personnages accessoires, dont le rapport avec les figures principales et avec le sujet de la représentation a été parfaitement établi par M. Panofka. Le seul personnage dont la présence pût offrir quelque difficulté, l'*éphèbe*, placé en arrière d'*Io*, la main droite appuyée sur une *massue*, tenant des *tablettes*, δέλτοι, sur son autre main, a été reconnu, avec toute vraisemblance, suivant moi, pour *Argus*, frère d'*Io*, par le même antiquaire, dont l'opinion est suivie par nos deux auteurs, en y ajoutant une circonstance nouvelle, c'est qu'*Argus* ne figure pas seulement ici en qualité d'*époptès*, à raison des *tablettes mystiques* qu'il tient à la main, ou de *panoptès*, qualification qui revient à la même idée et qui lui est donnée sur un célèbre vase peint[3], mais qu'il intervient encore, dans cette scène d'union mystique, comme *paranymphe;* idée neuve et

nous offrent ce *flambeau* à la main de Cérès. Il est tout simplement surmonté de morceaux de bois résineux placés en croix, ainsi qu'on le voit sur des médailles de Métaponte, où ce symbole avait été longtemps méconnu, mais dont l'explication a été donnée, à plusieurs reprises, par M. Avellino, *Opuscoli*, t. II, tav. 4, n. 7, p. 88-90; tav. 5, n. 13, p. 131 et 175, et dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 255-258, en ajoutant à cet exemple, fourni par la numismatique métapontine, les principaux exemples que nous ont offerts les vases peints, y compris notre vase d'Io. Je remarque, à cette occasion, que le mérite d'avoir reconnu, sur ce vase, le sujet d'Io se partage, de l'aveu de M. Éd. Gerhard lui-même, entre cet habile antiquaire et M. le chan. Jorio; voy. les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 256, 11); et j'en fais l'observation, parce qu'elle a échappé à l'attention de nos deux auteurs. — [1] Cet oiseau est regardé comme l'*iynx*, ἴυγξ, par M. Panofka, *Argos Panoptès*, p. 28; MM. Lenormant et de Witte croient que c'est plutôt la *colombe*, p. 49. Au fond, l'une et l'autre manière de voir reviennent à peu près à la même opinion; car l'*iynx* et la *colombe* ne sont que deux formes différentes de la même idée symbolique, dérivée de l'Orient, ainsi que l'a montré Boettiger, dans un de ses petits écrits, si remplis d'aperçus ingénieux, *Klein. Schrift.* t. I, p. 183 et suiv. — [2] Sur un vase de Canino, récemment découvert et représentant aussi la *fable d'Io*, les deux personnages portant le sceptre et répondant à ceux de notre vase sont désignés par les noms ΖΕΥΣ et ΗΡΗ. J'emprunte cet important renseignement au témoignage du savant P. Secchi, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. X, p. 319. — [3] Le vase du cabinet Durand, n° 318, maintenant en la possession de M. Hope, qui a fourni le sujet de la dissertation de M. Panofka; voy. plus haut, p. 20, 2), et 21, 4).

ingénieuse, dans laquelle le *diptyque*, qui était un des symboles du *mariage*[1], reçoit aussi son interprétation naturelle. Tous les acteurs de cette scène mystique sont donc parfaitement déterminés, ainsi que le motif qui les réunit. Mais, lorsqu'on cherche à pénétrer au delà du sens positif de la représentation mythologique à l'aide d'allusions qui se tirent d'accessoires interprétés d'une manière plus ou moins arbitraire, nous pensons qu'il y a bien peu à gagner, pour l'intelligence du monument, dans ces rapprochements hardis et dans ces assimilations si familières à nos auteurs. Ainsi, quand on ne se contente pas d'expliquer ici la présence de *Pan*, comme représentant de la localité, ou même encore comme faisant partie d'une triade mystique avec *Aphrodite* et *Éros*, dont l'intervention se lie très-bien à la fable d'*Io*, mais qu'on prétend encore assimiler *Pan*, personnification d'un genre d'amour admis chez les Grecs, au *satyre* qui désole l'Arcadie et qui est tué par *Argus*[2], et qu'on part de là pour établir une lutte entre *Pan*, le prétendu *satyre* arcadien, et *Argus*, le gardien d'*Io*, puis pour identifier *Pan* à *Mercure*, qui est ordinairement opposé à *Argus*[3], il est évident, pour moi du moins, qu'il y a là incohérence et contradiction, et que des idées si étrangères l'une à l'autre n'ont pu entrer dans l'esprit de l'auteur de la composition antique. Ainsi, encore, quand MM. Lenormant et de Witte, cherchant à rendre compte des accessoires de notre peinture, le *trépied*, placé derrière *Vénus*, et l'*hydrie*, dressée derrière *Argus*[4], expliquent le premier de ces objets par une *allusion à Jupiter, le dieu igné*,

[1] Rien n'est plus connu que l'emploi des *tabulæ nuptiales* dans la célébration du mariage antique; voy. les témoignages classiques à ce sujet, recueillis dans le traité d'Ant. Hottomann, *De vet. rit. nuptiarum*, c. IX, p. 266. Le *rouleau* qui se voit à la main du mari sur des sarcophages romains où est représentée la cérémonie du mariage, tels, par exemple, que celui de saint Laurent hors des murs, Lumisden, *Remarks of the Antiq. of anc. Rom.* p. 430, se rapporte, comme on sait, à la même intention; consultez encore, sur ce point d'antiquité, Buonarotti, *Osservaz. sopr. alc. Framm. di vetro*, tav. XXI, 3, p. 148, et surtout Boettiger, *die Aldobrand. Hochzeit*, p. 102 et suiv. — [2] Apollodor. II, 1, 2. — [3] P. 51, 3). Je dois dire que le tort ou le mérite de ces rapprochements appartient en propre à M. Panofka, le principal auteur de cette doctrine d'assimilation, qui ne repose, en général, que sur des rapprochements très-hasardés, et que nos auteurs, avec une confiance que je ne saurais partager, poussent, dans presque tous les cas, à ses plus extrêmes conséquences. — [4] L'*hydrie*, placée à côté d'une *plante aquatique*, fait, sans doute, allusion à la naissance d'*Io, fille d'Inachus;* c'est par cette raison qu'*Io* tient à la main une *tige de jonc* sur le beau vase de M. Iatta, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. X, p. 254, 3). Quant au *trépied*, c'est un meuble dont l'emploi, dans la cérémonie du mariage, est si bien connu par les textes et par les monuments, qu'il n'y a pas lieu d'être surpris de le trouver, dans une scène pareille, placé précisément derrière *Vénus*.

qui vient s'unir à une déesse humide, dont le symbole naturel est l'hydrie, je crains bien qu'un pareil système d'allusion n'ait pas, dans les représentations des vases peints, d'application réellement profitable à la science; et c'est, pour le dire en un mot, ce que je pense de l'explication entière de notre vase, telle que nos auteurs l'exposent [1], *en transportant,* comme ils le disent, *la composition, du terrain purement mythologique sur celui de l'allusion.* A mon avis, c'est sur le terrain mythologique qu'il faut se tenir, en tâchant d'y marcher droit, ce qui n'est pas toujours facile, tandis que, sur l'autre, il arrive trop souvent que l'on s'égare et que l'on va de chute en chute, en croyant ne procéder que d'induction en induction.

C'est encore l'*aventure d'Io* que représente la peinture du vase donné pl. XXVI, d'après M. Millingen [2], qui, le premier, y avait reconnu le personnage d'Io, mais non pas le sujet de la composition entière, très-bien expliquée depuis par M. K. Ott. Müller [3] et par M. Panofka [4]. Ce que nos auteurs ont ajouté au travail de leurs devanciers, en publiant de nouveau ce vase, déjà reproduit par M. Panofka, consiste seulement en quelques conjectures, qui peuvent paraître ingénieuses, mais qui n'ont, à nos yeux, rien de la solidité que comporte l'interprétation vraiment critique des monuments. De ce que *Jupiter* est ici représenté *imberbe,* ils en infèrent que peut-être, à Argos, *Apollon* se confondait avec *Jupiter,* le fils avec le père. De ce que *Pan, imberbe* sur l'autre peinture, paraît *barbu* sur celle-ci, ils concluent de même qu'il peut y avoir *une intention dans cet échange établi entre Pan et Jupiter.* Mais qui ne voit que ce sont là des circonstances, dues uniquement au caprice de l'artiste, dont on ne saurait tirer des conséquences aussi graves que celles d'une assimilation de *Jupiter* et d'*Apollon*, ou d'un échange de formes entre *Pan* et *Jupiter?* La ressemblance établie par nos auteurs entre le *Jupiter* de notre peinture et *Dionysus, dont le nom,* à leur avis, *n'offre qu'une variante de celui de Zeus lui-même,* est encore une de ces idées hasardées, puisées dans le même système d'analogie, qui tend à tout confondre, en cherchant à tout assimiler, et qui me paraît le vice fondamental de la doctrine de nos deux auteurs. Rien n'est, en effet, plus contraire, suivant moi, au véritable esprit de l'antiquité, que de voir, sur les vases peints, autre chose que la représentation mythologique des faits admis par la croyance publique, et d'y chercher des allusions profondes à des mythes d'un ordre physique et naturel, qui purent bien,

[1] P. 53-55. — [2] *Vases de Coghil.,* pl. XLVI. — [3] *Handbuch der Archäologie,* § 351, 3. — [4] *Argus Panoptès,* p. 20-22.

dans l'enfance de la société grecque, servir de fond à sa religion primitive, mais qui, à la belle époque de la civilisation hellénique, avaient certainement pris, entre les mains des poëtes et des artistes, une forme purement mythologique, où chaque divinité, chaque personnage héroïque, avait son individualité, son costume, ses attributs, déterminés selon le rôle qui lui était propre; et c'est d'après cet ordre d'idées, en s'aidant des témoignages et des monuments, qu'il faut chercher à expliquer les représentations des vases peints, et non pas d'après le symbolisme de l'ancienne religion naturelle, qui n'a pu exercer, à l'époque de la fabrication de ces vases, presque aucune influence sur l'exécution de cette classe de monuments [1].

Les deux planches qui suivent, XXVII et XXVIII, représentent l'*enlèvement d'Europe par Jupiter transformé en taureau;* c'est, de tous les amours de Jupiter, celui qui se trouve le plus souvent reproduit sur les vases peints, dont plusieurs sont encore inédits [2]: l'un d'eux, que publient MM. Lenormant et de Witte, et qui faisait partie de la collection de M. Durand [3], est dans ce cas; l'autre était déjà connu par la publication que M. Millingen en avait faite [4]. Ni l'un ni l'autre de ces monuments de la céramographie n'offrent des particularités assez neuves pour que nous nous y arrêtions; et le travail dont ils ont été l'objet, de la part de nos auteurs, n'ajoute rien non plus à la connaissance que nous pouvions avoir du sujet même, ainsi que des monuments qui s'y rapportent. Avec ces deux vases se termine, dans le recueil de MM. Lenormant et de Witte, le chapitre consacré à la *mythologie figurée* de Ju-

[1] Je partage tout à fait, à cet égard, l'opinion exprimée par le docte P. Secchi, précisément à l'occasion du mythe d'Io, celui qui, par sa forme même et par son origine certainement égyptienne, est le plus manifestement symbolique; voy. sa *Lettre sur la peinture d'Io* du vase de M. Iatta, dans les *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. X, p. 319 et 327. — [2] De ce nombre sont deux vases du musée de Berlin, décrits par M. Éd. Gerhard, *Berlin's antik. Bildwerke*, n[os] 801 et 1023. Le plus curieux de ces vases représentant l'*enlèvement d'Europe* est, sans doute, celui de la collection Feoli, décrit sous le n° 3, p. 15, où les inscriptions ΕΥΡΟΠΕΙΑ, ΤΑΥΡΟΣ, ne permettent pas de méconnaître le sujet, mais où les noms ΦΟΡΒΑΣ (dont M. Sec. Campanari fait une épithète du *taureau, depascens*) et ΡΟΣΑΝΙΑΔΕΣ (?), qui se lisent dans le champ de la peinture, des deux côtés du vase, où le sujet est répété, indiquent, probablement, la personne à qui ce vase était destiné et celle qui en faisait présent. Du reste, il faut se garder de confondre le sujet d'*Europe portée sur le taureau* avec les représentations bachiques d'une *ménade assise sur le taureau dionysiaque*, dont il existe aussi de nombreux exemples sur les vases peints. C'est une distinction importante, qui n'a point échappé à la sagacité de MM. Lenormant et de Witte, p. 64, 2) et 3). — [3] *Descript. des Antiq. du cabinet Durand*, n. 4. — [4] *Vases grecs*, pl. XXV.

piter; les chapitres qui suivent, et qui renferment l'explication des monuments relatifs à *Junon* et à *Vulcain*, nous fourniront le sujet d'un troisième et dernier article.

RAOUL-ROCHETTE.

Histoire de la vie et des poésies d'Horace, accompagnée d'un portrait et d'une carte, par M. le baron Walckenaer, *membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres).* Paris, imprimerie de Bruneau, librairie de L. G. Michaud, 1840, 2 vol. in-8° de 596 et 666 pages.

Épitre d'Horace aux Pisons sur l'art poétique. Texte revu sur les manuscrits et les éditions les plus estimées, version française, notes diverses, discussion de leçons et interprétations différentes, études sur les préceptes, etc.; précédé d'une introduction où sont traitées diverses questions relatives à ce poëme, par B. Gonod, *professeur de rhétorique au collége royal de Clermont, bibliothécaire de la ville; suivi d'une traduction en vers français, par* C. F. X. Chanlaire, *professeur de rhétorique au collége royal du Puy.* Clermont-Ferrand, imprimerie et librairie de Thibaud-Landriot, 1841, 1 vol. in-8° de XII-335 pages.

Art poétique d'Horace, traduction nouvelle par J. B. Pérennès, *doyen de la faculté des lettres de Besançon.* Besançon, imprimerie de Outhenin-Chalandre fils, 1841, in-8° de 20 pages.

Art poétique d'Horace, traduit en vers par Bon Le Camus, *ancien élève de l'école polytechnique.* Riom, imprimerie de Salles fils; Paris, librairie de L. Hachette, 1841, in-8° de 33 pages.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

J'ai loué M. Walckenaer d'avoir cherché l'histoire de la vie d'Horace surtout dans ses poésies; mais j'ai cru pouvoir lui reprocher d'avoir attribué à certains passages un caractère trop historique. Cette cri-

[1] Voyez le premier dans le cahier d'octobre 1841, p. 621 et sqq.

tique, je vais l'appuyer, si je puis, de preuves qui eussent trop allongé l'article précédent, et qui ont dû être réservées pour celui-ci.

Descartes a dit, quelque part, qu'il s'était fait une loi d'éviter, dans ses expositions philosophiques, les expressions empruntées à la nature sensible, les expressions figurées, métaphoriques, et cela de peur que l'exactitude de sa pensée n'en fût, en certains cas, altérée. Un philosophe peut bien prendre avec lui-même un pareil engagement, quitte à y manquer de temps à autre par mégarde; mais un poëte, certainement, ne le prendrait jamais, bien au contraire : il ferait plutôt le vœu de se garder constamment de la prosaïque rigueur du mot propre. Il résulte de là que, si l'on ne saurait trop, en lisant les philosophes, ceux du moins qui veulent s'entendre et se faire entendre, s'en tenir à la lettre de leurs écrits, il ne serait pas sans inconvénient d'user avec les poëtes d'un système si sévère d'interprétation. Or il me paraît que M. Walckenaer, prenant trop au sérieux, entendant dans un sens trop littéral, certaines figures de son auteur, lui a fait dire ce que peut-être il n'a pas dit.

On se rappelle un passage charmant (*Epist.* II, II, 43 sqq.), où Horace, revenant sur les souvenirs de son éducation, dit qu'à la première culture que son esprit avait reçue à Rome, l'aimable Athènes a ajouté quelque chose; qu'elle lui a suggéré, du moins, l'honnête désir de distinguer ce qui est droit de ce qui ne l'est pas, de chercher sous les ombrages d'Académus la vérité :

> Adjecere bonæ paullo plus artis Athenæ;
> Scilicet ut vellem curvo dignoscere rectum
> Atque inter silvas Academi quærere verum.

Dacier, lisant, au lieu de *vellem, possem,* que donnent, en effet, quelques manuscrits, loue Horace de sa modestie à parler des connaissances qu'il avait acquises, auprès de ses maîtres athéniens, en géométrie. M. Walckenaer traduit, d'après la même leçon : « J'appris là comment on peut distinguer la ligne droite de la ligne courbe, » et note comme une chose remarquable qu'Horace se soit astreint à une étude peu d'accord avec ses penchants poétiques. Je suis, quant à moi, de l'avis de ceux qui regardent comme métaphoriques la ligne droite et la ligne courbe dont parle Horace, et je préfère de beaucoup à *possem, vellem,* mot par lequel Horace ne s'attribue modestement que la bonne volonté de discerner le bien du mal, bonne volonté qu'il a eue toute sa vie, quelquefois sans effet, comme il l'a franchement confessé. Pour le dire en passant, la même modestie se remarque dans l'expression *quærere verum*, accompagnée d'un peu de malice contre la secte académique, qui cherchait plutôt

qu'elle ne trouvait la vérité, qui exposait le pour et le contre, et ne concluait pas.

Voici un autre exemple encore d'une manière de parler, selon beaucoup de critiques, toute figurée, et qui paraît avoir été, à tort, je ne dis pas rendue, il le fallait, mais entendue dans son sens littéral par M. Walckenaer. En l'année 715, un des compagnons de jeunesse d'Horace, comme lui ancien soldat de Brutus, mais qui, après la déroute de Philippes, avait continué la guerre sous Sextus Pompée, Pompeius Grosphus, ou Pompeius Varus, ayant été ramené à Rome par le traité de paix conclu à Misène avec son général, Horace fêta son retour dans une ode charmante, l'une des plus anciennes, comme des meilleures, qu'offre le recueil du poëte. (*Carm.* II, VII.) Dans cette ode, il lui rappela les souvenirs qui leur étaient communs, souvenirs folâtres, souvenirs sérieux, et ces journées dont ils avaient abrégé par le vin la durée, les cheveux couronnés de fleurs et humides des parfums de l'Orient, et celles où ils avaient touché de si près à leur dernière heure. « Avec toi, lui dit-il, j'ai vu la déroute, la fuite de Philippes, et j'en ai pris ma part, abandonnant, j'en rougis, mon bouclier, quand succomba le courage, quand les plus braves, menaçant encore, mordirent l'affreuse poussière. »

Tecum Philippos et celerem fugam
Sensi, relicta non bene parmula,
Quum fracta virtus et minaces
Turpe solum tetigere mento.

M. Walckenaer n'est pas de ceux qui, ne faisant pas attention que, par ces mots : *tecum sensi,* Horace met de moitié, dans ce qu'il s'impute à lui-même, un brave guerrier comme était son ami; qui, oubliant qu'ailleurs (*Epist.* I, XX, 28) il s'est vanté d'avoir mérité l'estime et l'amitié de Brutus, ont étrangement abusé contre lui, pour l'accuser d'avoir mal fait son devoir à Philippes, de ces vers, qui certainement ne contenaient pas un aveu de lâcheté. Il ne dit point comme Algarotti[1] : « Horace ne se fit pas honneur dans cette affaire, et n'eut pas de meilleur parti à prendre que d'en faire l'aveu. . . . Il avait, d'ailleurs, une sorte d'infamie à faire oublier : sa situation réveilla son génie; il fit des vers. » Il est encore plus loin de dire comme Galiani[2] : « La bataille de Philippes le guérit de la maladie

[1] *Essai sur la vie d'Horace, d'après Algarotti,* par l'abbé Arnaud; *Variétés littéraires*, éd. de 1804, t. II, p. 3. — [2] Cité par Jacobs, *Lect. Venus.* Cela ne se trouve pas dans ce que M. Campenon a publié, à la suite de sa traduction d'Horace, du commentaire de Galiani.

qu'on appelle bravoure, et il redevint pour toujours poëte, et, comme de raison, poltron. » D'accord en cela avec des critiques de grande autorité, Lessing[1], Jacobs[2], Passow[3], Weichert[4], Orelli[5], qui tous ont réclamé contre de tels reproches, ou de tels éloges, également immérités, il a dit, fort sensément, qu'Horace n'avait pas entendu s'accuser de timidité; qu'un Romain, un tribun des soldats, n'en pouvait être soupçonné; qu'il n'y avait aucune lâcheté, après la perte d'une bataille, à quitter le lieu du combat, à chercher à se dérober à la mort. Je regrette seulement qu'il ait ajouté : « Mais, chez les anciens, il était peu honorable, pour un guerrier, de se séparer de son bouclier ou de le laisser prendre. C'est ce qu'Horace a entendu, quand il a dit : « Et j'eus le tort d'abandonner mon bouclier. » Je ne vois, quant à moi, et je ne suis pas le seul, je pourrais m'appuyer sur la plupart des critiques que je rappelais tout à l'heure, je ne vois, dans le : *relicta non bene parmula,* qu'une allusion badine à un souvenir littéraire, à celui de la disgrâce militaire que n'avaient pas craint de confesser les prédécesseurs lyriques du poëte, Archiloque, Alcée, Anacréon. Je ne crois guère plus à ce bouclier abandonné qu'à ce que je rencontre plus loin, à Mercure, qui tire Horace du milieu de la mêlée, au laurier sous lequel Pompéius Grosphus doit venir se reposer de ses fatigues guerrières auprès du poëte, son ami : le laurier, le dieu, le bouclier, sont, à mon sens, autant de figures de style qu'il ne faut pas transformer en témoignages historiques. J'insiste d'autant plus à ce sujet, que, dans un autre passage de son livre, M. Walckenaer a encore ajouté aux torts prétendus d'Horace, en lui faisant jeter, avec son bouclier, son angusticlave et son anneau, ornements de sa dignité militaire. Il n'y a de cela nulle trace, que je sache, dans l'antiquité, et je suppose que M. Walckenaer aura fait confusion avec un passage des Satires (*Serm.* II, VII, 53), où Dave, usant et abusant de la liberté des saturnales, reproche à son maître de quitter, lorsqu'il va en bonne fortune, pour prendre un vêtement d'esclave, son habit, son anneau de chevalier :

> Tu, quum projectis insignibus, anulo equestri
> Romano que habitu, prodis ex judice Dama
> Turpis, odoratum caput obscurante lacerna,
> Non es quod simulas?....

Je continue de restituer à la poésie d'Horace quelques métaphores

[1] *Ehrenrettung des Horaz.* — [2] *Lect. Venus.* — [3] *Leben des Horaz.* — [4] *De L. Vario,* p. 37. — [5] *Familiar. interpret.* ad Horat.

qui me paraissent leur avoir été mal à propos retirées, pour en faire des documents de son histoire. Horace, soit par la faute de sa constitution, soit un peu par sa propre faute, était de santé délicate, *firmus parum*, comme il le dit lui-même (*Epod.* I, 16), *melancholicus*, comme dit, plus médicalement, Acron. (*Ad Pison.* v. 302.) Il allait assez régulièrement aux eaux chaudes de Baies, ou, changeant de régime, d'après l'ordonnance d'Antonius Musa, réformateur à la mode, aux eaux froides de Clusium ou de Gabies. (*Epist.* I, xv, 1 sqq.) M. Walckenaer revient souvent, trop souvent peut-être, sur cet état maladif d'Horace, qui ne paraît pas avoir été bien grave. Le poëte n'en a pas parlé autant de fois, ni surtout dans quelques vers (*Epist.* I, VIII, 7 sqq.) cités, à ce propos, par son historien. Il y dit bien qu'il ne veut rien écouter, rien apprendre, de ce qui pourrait soulager son mal, qu'il s'irrite contre les médecins, qu'il repousse de fidèles amis lorsqu'ils veulent le tirer de sa langueur funeste, qu'il recherche ce qui lui est nuisible, et fuit ce que lui-même croirait devoir lui être salutaire.

Sed quia mente minus validus quam corpore toto
Nil audire velim, nil discere, quod levet ægrum;
Fidis offendar medicis, irascar amicis,
Cur me funesto properent arcere veterno;
Quæ nocuere sequar, fugiam quæ profore credam.

Mais, ou je m'abuse fort, ou il est ici question uniquement de ses efforts, trop souvent impuissants, pour opérer en lui cette réforme morale, dont il se montre partout si préoccupé, du trop peu de fruit qu'il tirait, à son gré, et de ses propres inspirations et des conseils de ses amis. Le mal, les médecins dont ils parle, sont tout métaphoriques.

J'en dirais volontiers autant des expressions, empruntées aux doctrines de l'astrologie, par lesquelles il témoigne (*Carm.* II, XVII, 17 sqq.) de son étroit attachement pour Mécène, de son désir, qui se trouva exaucé, de ne lui point survivre. M. Walckenaer, qui, du reste, expose savamment et avec intérêt comment s'introduisirent et se répandirent à Rome ces doctrines, conclut, de l'usage qu'en fait Horace, usage, je crois, tout poétique, qu'il en était imbu, qu'il y croyait. On pourra, dans quelques mille ans, quand on cherchera à retrouver la vie de Boileau dans ses ouvrages, tirer la même conclusion des premiers vers de l'art poétique :

S'il ne sent point du ciel l'influence secrète,
Si son astre en naissant ne l'a formé poëte.

Horace, qui, se promenant, le soir, dans le cirque, sur le forum, s'ar-

rêtait avec la foule devant les tireurs d'horoscope, n'était pas, je crois, leur dupe; autrement les eût-il traités de charlatans par ces paroles (*Serm.* I, VI, 113):

> Fallacem circum vespertinumque pererro.
> Sæpe forum; adsisto divinis.

Et le *fallacem circum*, qu'on le remarque, s'applique aux astrologues, qui y avaient élu domicile bien avant le temps d'Horace, comme l'attestent des vers d'Ennius cités par Cicéron à la fin du premier livre du traité sur la Divination : *Non habeo..... nauci..... de circo astrologos.* Je ne vois pas trop en quoi différaient des astrologues les faiseurs de calculs babyloniens, desquels Horace engageait Leuconoé à se défier (*Carm.* I, XI, 2):

> ....Nec Babylonios
> Tentaris numeros.......

Enfin, comment ce partisan de l'astrologie ne sait-il pas même sous quel astre il est né? Comment, dans le passage qui nous occupe, dit-il avec l'expression du doute et, il me semble, de l'indifférence : « Sous quel signe ai-je vu le jour, la Balance, le Scorpion, effroi de notre heure natale, le Capricorne, tyran des ondes occidentales? Je ne sais; mais entre nos deux astres existe un incroyable accord. »

> Seu Libra, seu me Scorpius adspicit
> Formidolosus, pars violentior
> Natalis horæ, seu tyrannus
> Hesperiæ Capricornus undæ,
> Utrumque nostrum incredibili modo
> Consentit astrum........

Il m'est évident que l'astrologie, si fort en vogue du temps d'Horace, n'était, pour lui, qu'une forme métaphorique dont il lui plaisait quelquefois d'habiller sa pensée, une langue littéraire.

J'ai bien peur qu'il n'en ait été de même du paganisme qui remplit ses Odes, et que bien des passages dans lesquels M. Walckenaer voit des professions de foi, des actes de dévotion, ne doivent être regardés seulement comme des hommages officiels à la religion de l'État, au culte public, plus souvent encore comme l'emploi consacré d'un des éléments principaux du style lyrique. Il ne m'est pas bien évident qu'il ait, autrement qu'en paroles, comme le font les poëtes modernes, par réminiscence de l'antiquité, offert tous les sacrifices, immolé toutes les victimes dont il parle. Il me l'est moins encore qu'il ait réellement cru

aux dieux adorés dans ses vers, et à leur influence, célébrée par lui pourtant, sur les choses humaines. Lucrèce invoque Vénus au début d'un poëme où le monde est représenté comme l'effet de causes toutes fortuites, toutes matérielles, hors de la portée, de l'action des dieux. Ainsi fait Horace. Dans ses Satires (*Serm.* I, v, 100), disciple de Lucrèce, dont il répète même les paroles, il dit, au sujet d'un certain prodige : « Un juif, un circoncis, le croira, s'il le veut, mais non pas moi. Je sais trop bien, on me l'a appris, que les dieux passent leur temps au sein d'un continuel repos, et que, s'il se produit, dans l'ordre de la nature, quelque merveille, ils ne prennent pas la peine de nous l'envoyer de cet étage élevé du ciel où ils habitent. »

Credat Judæus Apella,
Non ego : namque deos didici securum agere ævum,
Nec, si quid miri faciat natura, deos id
Tristes ex alto cœli demittere tecto.

Dans ses Odes il fait amende honorable, il se convertit. Trop longtemps avare et négligent adorateur des dieux, il s'est laissé emporter par les principes d'une folle sagesse; il faut qu'il tourne sa voile, qu'il repasse sur la voie de son vaisseau. La foudre retentissant dans un ciel serein l'avertit que Jupiter n'est pas si loin de la terre et s'occupe de ses révolutions (*Carm.* I, xxxiv, 1 sqq.) :

Parcus deorum cultor et infrequens
Insanientis dum sapientiæ
Consultus erro, nunc retrorsum
Vela dare atque iterare cursus
Cogor relictos : namque Diespiter.....

Faut-il croire, sans s'arrêter à ce que dit Galiani, qui écrit bien légèrement[1], ne tenant nul compte des dates : « Horace, dans sa vieillesse, était un épicurien sans religion; mais il faut qu'il n'ait pas toujours été ainsi : plusieurs de ses odes sont religieuses, celle-ci est du nombre; il n'y a pas un seul trait qui sente l'élève d'Épicure. Horace était bel esprit lorsqu'il la composa; il n'était pas encore philosophe. Le raisonner est une maladie de tristesse qui ne vient qu'avec l'âge.... » Faut-il, dis-je, croire que, de 717, où Horace a écrit sa relation, parfois impie, du voyage à Brindes, antérieure aux odes religieuses dont parle Galiani, à 734, où l'on pense qu'il a composé la palinodie citée tout à l'heure, il s'est fait réellement, dans son esprit, une révolution, qui l'a ramené du

[1] Commentaire sur l'ode I, ii, *Jam satis*, voyez la traduction d'Horace, par M. Campenon.

scepticisme philosophique à une foi naïve? Je ne puis, pour moi, voir, dans cette ode, terminée, d'ailleurs, par une allusion politique propre à en faire suspecter la sincérité, un véritable abandon de l'épicuréisme, une sérieuse conversion à des doctrines plus religieuses et surtout aux croyances populaires, mais un doute passager qui traverse l'âme du poëte, un caprice poétique, sans grande conséquence. Je conclus, comme j'ai commencé, qu'en supposant même que l'âge, la réflexion, l'attachement à un gouvernement presque théocratique, dont le chef était donné (Horace l'a dit souvent) pour gouverner la terre sous l'autorité des dieux, dieu lui-même, venu du ciel et destiné à y retourner, qu'en supposant que ces causes diverses aient conduit Horace à penser, ce qu'il ne croyait pas dans sa jeunesse, qu'une puissance supérieure à l'homme se mêle des affaires humaines, il est peu vraisemblable qu'il ait eu jamais de dévotion bien réelle pour une religion que les poëtes ses prédécesseurs ne lui avaient pas donné l'exemple de respecter; qu'Ennius, dans son Évhémère, dans son Épicharme, avait ramenée à des apothéoses humaines et à des symboles scientifiques; que Lucilius avait tournée en dérision au commencement de ses Satires; que Lucrèce avait exilée de son monde d'atomes; que les hautes classes de la société romaine renvoyaient avec dédain aux adorations superstitieuses de la foule; qui n'était plus, selon la fameuse définition de Varron, entre les mains de l'aristocratie romaine, qu'un ressort de gouvernement, et, chez les écrivains, que la langue convenue de la science et plus souvent de la poésie. Cette religion, désormais sans prise sur les consciences des gens du monde, qu'Horace avait pour lecteurs, charmait encore leur imagination; aussi, partout dans ses Odes, en prodigue-t-il les tableaux. Mais, je le répète, dans de tels tableaux, M. Walckenaer a peut-être eu tort de voir des témoignages historiques propres à attester et la foi et les pratiques religieuses du poëte.

Quelque chose qui a tenu plus de place dans la vie, dans les poésies d'Horace, et qui, par conséquent, a dû revenir souvent dans sa biographie, ce sont les nombreuses amours qui l'ont occupé, qu'il a chantées, et dont M. Walckenaer s'est fort appliqué à restituer la chronologie, à retrouver les vicissitudes, à exprimer le caractère, y trouvant une occasion, qu'il a mise habilement à profit, de présenter par certains côtés curieux et délicats les mœurs antiques. Mais, dans cette partie encore de ses investigations, il est possible qu'il ait regardé les choses sous un point de vue trop rigoureusement historique.

Sans doute Horace n'était pas, il s'en faut de beaucoup, de ces *fous de sens rassis*, qui, selon Boileau,

S'érigent, pour rimer, en amoureux transis.

Il n'était pas amoureux à la manière de Malherbe et de Racan, qui, comme ce dernier le raconte[1], « s'entretenaient un jour de leurs amours, c'est-à-dire du dessein qu'ils avaient de choisir quelque dame de mérite et de qualité pour être l'objet de leurs vers. » Il ne l'était pas à la manière de Lamotte, lequel, au sujet de ses imitations d'Anacréon, a écrit naïvement[2] : « Chacune de mes odes a un rapport particulier avec quelqu'une de celles d'Anacréon. Par exemple, il souhaite, dans une des siennes, de devenir tout ce qui sert à sa maîtresse : j'en fais une où je souhaite d'être tout ce qui plaît à une maîtresse que j'imagine exprès pour cela; car, sans maîtresse, le moyen d'imiter Anacréon. » Horace était, non pas par théorie littéraire, par bienséance de poëte lyrique, mais par complexion, naturellement, invinciblement porté à ressentir l'amour et à l'exprimer. Toutes ses pièces érotiques, plus ou moins tendres, plus ou moins sensuelles, ont eu, j'en conviens avec M. Walckenaer, leur point de départ dans la réalité. Mais quelles ont été les limites de cette réalité? Où a commencé la fiction, que les poëtes les plus personnels, les plus renfermés dans leurs affections intimes, y ajoutent cependant, parce qu'ils sont poëtes? C'est ce qu'il est bien difficile de savoir. Pourquoi Horace, soit lorsque son cœur était pris par quelqu'un des changeants objets qui l'attiraient tour à tour, soit dans ces moments d'interrègne (on peut se servir de cette expression pour celui qui a dit (*Carm.* IV, I, 4) : *Qualis eram bonæ sub regno Cinaræ*), soit, dis-je, dans ces moments où la liberté lui pesait, n'aurait-il pas amusé sa fantaisie, par exemple, comme Catulle, traducteur chaleureux de la brûlante Sapho (Catull. *Carm.* LI), en transportant aussi sur la lyre latine quelque ode grecque en rapport avec sa situation d'esprit, avec ses pensées habituelles; ou bien encore en se plaçant, par la pensée, dans quelqu'une des scènes, à lui si familières, de la vie amoureuse? Qui nous défend, sinon l'autorité fort grave de M. Walckenaer, qui n'est pas de cet avis, de regarder un certain nombre des pièces dont il s'agit, comme des imitations, comme des caprices d'imagination que le poëte a échauffés d'un feu toujours brûlant chez lui, ou, du moins, selon son expression, couvant sous la cendre? Qui nous défend de penser que ces pièces, si vraies par le sentiment, ne se sont pas toujours adressées à des personnes réelles?

Horace, imitant, à ce qu'on croit, Alcée, peint, dans une charmante

[1] *Mémoires pour la vie de Malherbe.* — [2] *Discours sur la poésie en général et sur l'ode en particulier.*

petite ode (*Carm.* III, XII), une jeune fille que l'amour vient troubler dans sa retraite, au milieu de ses occupations virginales, et qui n'ose, par crainte d'un oncle sévère, s'abandonner à son penchant. Cette jeune fille, à laquelle il parle ou qu'il fait parler, on ne sait, il l'appelle Néobulé. En conscience, je ne crois pas qu'on ait le droit de croire à la réalité de la situation et du personnage. Horace est dans sa terre de la Sabine, qu'il décrit avec charme (*Carm.* I, XVII), mais il y est seul, il s'y souhaite une compagnie, et invite à l'y venir trouver, à en partager avec lui les agréments, Tyndaris, loin de son grossier persécuteur Cyrus. Il est possible que ces noms, Cyrus, Tyndaris, désignent des personnes réelles; mais il l'est aussi qu'elles n'aient existé que dans un rêve de l'imagination d'Horace, cherchant à animer sa solitude. On peut croire, M. Walckenaer en convient, qu'Horace, ami de ses aises, n'allait pas, surtout en hiver, chanter, la nuit, à la porte des belles insensibles, de ces chansons que les Grecs nommaient *παρακλαυσίθυρον*. C'est cependant ainsi qu'il s'est représenté, par un très-mauvais temps, sur le seuil de Lycé. (*Carm.* III, x.) Si l'idée de cette pièce, et peut-être la pièce, sont empruntées du grec, si la situation elle-même est supposée, rien ne force de croire que le poëte n'ait pas été jusqu'à imaginer la personne à laquelle il s'adresse. Non, dit M. Walckenaer, car ce n'est pas la seule fois qu'il soit question de Lycé dans le recueil lyrique d'Horace. Ailleurs (*Carm.* IV, XIII), et les scholiastes l'ont remarqué, Horace la dépeint comme punie de son indifférence par la fuite de sa beauté et de ses amants. Mais ne serait-il pas possible que, dans une seconde pièce, Horace eût continué le roman commencé dans une première? Ne serait-il pas possible encore que les deux pièces fussent tout à fait, malgré le rapport remarqué entre elles, étrangères l'une à l'autre, et que le double emploi du nom de Lycé, emploi accidentel, n'indiquât pas l'identité de la personne. Horace, selon l'usage suivi par les poëtes érotiques de Rome, déguisait, sous des noms de fantaisie, empruntés la plupart à la Grèce, et qui sont l'équivalent des appellations employées par les modernes, Iris, Chloris et autres, le véritable nom de ses maîtresses, lequel, cependant, vu la condition où, de son aveu, il avait coutume de les choisir, *in classe secunda, libertinarum dico*....... (*Serm.* I, II, 47) ne risquait guère d'être compromis. Or il ne semble pas évident que ces noms, dont se sert la discrétion d'Horace, alors même qu'ils désignent des personnes réelles, désignent toujours la même; que le poëte ne les ait pas quelquefois prêtés capricieusement à plusieurs. De là des doutes, dans mon esprit, sur la complète vérité des notices que M. Walckenaer a fort habilement construites

en rapprochant toutes les pièces qui se rapportent à chacun des noms propres épars dans les odes amoureuses du poëte. J'ai peur qu'il n'en soit d'elles comme de l'histoire d'Hercule, à la formation de laquelle plusieurs héros, dit-on, ont contribué; que, parmi ces coquettes, ces hommes de plaisir, dont elles retracent les aventures comme celles d'acteurs véritablement mêlés au drame galant d'Horace, parmi les Lydie, les Télèphe et tant d'autres; il n'y en ait qui ne soient des personnages collectifs, dont la critique pourrait décomposer les éléments. Il serait long et peut-être peu grave, surtout ici, de discuter les titres de chacun à une existence biographique, si je puis m'exprimer ainsi. J'en choisirai un seul, entre tous, cette Néère dont M. Walckenaer extrait l'histoire de deux pièces d'Horace ; l'ode quatorzième du troisième livre : *Herculis ritu, etc.;* la quinzième des épodes : *Nox erat, etc.*

Horace, qui en 727, dans son ode fameuse à la Fortune, la trente-cinquième du premier livre, *O diva gratum, etc.* avait célébré le départ d'Auguste prêt à marcher en personne contre les Bretons, expédition qui n'eut point lieu et fut remplacée par la guerre contre les Cantabres, ne manqua pas de célébrer, en 730, le retour du prince, dans l'ode qui vient d'être rappelée par ses premiers mots : *Herculis ritu, etc.* Le poëte, après avoir peint magnifiquement la joie de Livie, d'Octavie, celle du peuple romain, s'y mettait lui-même en scène d'une façon plus familière; il y demandait des parfums, des couronnes, quelque amphore échappée aux ravages de Spartacus; enfin, il y ordonnait qu'on allât chercher, pour égayer son repas de fête, la musicienne Néère :

« Esclave, passe aussi chez Néère, aux harmonieux accords, dis-lui qu'elle ne perde pas de temps à former le nœud de son odorante chevelure. Si son odieux portier te faisait attendre, reviens-t'en. Mes cheveux commencent à blanchir et mes esprits calmés sont moins prompts qu'autrefois à chercher les querelles. Je n'aurais pas eu tant de patience, au temps de ma bouillante jeunesse, sous le consulat de Plancus. »

. . . .
non ego hoc ferrem calidus juventa,
consule Planco.

De ce dernier trait M. Walckenaer a conclu qu'il fallait placer sous le consulat de Plancus, c'est-à-dire en 712, dix-huit ans auparavant, la composition de l'épode *Nox erat, etc.* dans laquelle le poëte se plaint si agréablement de l'infidélité de Néère. Mais dix-huit ans d'intervalle entre deux pièces badines adressées, en partie du moins, à une même maîtresse, c'est beaucoup pour un poëte aussi peu constant qu'Horace.

Si jeune, d'ailleurs, qu'eût pu être Néère, sous le consulat de Plancus (M. Walckenaer la suppose, et il a besoin de cette supposition, âgée alors seulement de quinze ou seize ans), une date de ce genre, un peu trop semblable à celles dont Horace fait usage pour vanter la vieillesse de ses vins, lui eût été probablement peu agréable; Horace eût eu l'air d'expliquer sa patience par l'âge de Néère, autant que par le sien. Enfin la bataille de Philippes s'étant donnée vers la fin de l'année 712, où Plancus était consul, il n'est guère probable qu'Horace ait eu le temps de revenir à Rome, et d'y former des liaisons avec Néère, ou quelque autre, avant l'expiration de ce consulat. Il me semble donc qu'il faut rapprocher de beaucoup l'épode de l'ode, pour qu'Horace puisse s'occuper, dans toutes deux, de la même personne, ou, ce que j'aime mieux, qu'il faut entendre par ce nom, peut-être pris au hasard dans les deux cas, deux personnes différentes. A plus forte raison, suis-je d'avis qu'il est téméraire de confondre, comme l'a fait M. Walckenaer, la Néère ou les Néères d'Horace avec celle soit de Tibulle, soit de l'auteur, rêvé par Voss, auquel plusiers érudits allemands attribuent le troisième livre de ce poëte.

J'en dis autant au sujet de cette Glycère, dont le nom revient plusieurs fois chez Horace (*Carm.* I, XIX, XXX, XXXIII), dont il s'occupe tantôt pour son compte, tantôt pour celui de Tibulle, et qui, bien loin d'être une seule et même personne, ainsi que le veut M. Walckenaer, désignait peut-être, d'abord, plusieurs maîtresses du premier des deux poëtes, et, de plus, a été regardée par certains critiques comme étant encore, pour lui, l'expression, la traduction de la Némésis ou de la Néère, elles-mêmes prête-noms poétiques de quelques-unes des femmes aimées et chantées par Tibulle.

J'en dis autant au sujet de cette Pholoé, dont M. Walckenaer suit aussi l'histoire jusque dans les élégies de Tibulle, où rien ne prouve qu'il s'agisse, sous le même nom, d'une personne dont l'identité est déjà contestable chez Horace (*Carm.* I, XXXIII; II, V; III, XV); autant de la Cinara de notre poëte (*Carm.* IV, I, XIII; *Epist.* I, VII, XIV), l'une des plus authentiques, si on peut le dire, de ses maîtresses, mais toute autre peut-être, bien que M. Walckenaer les assimile, que celle qui porte ce nom dans les élégies de Properce. Quelles longues biographies ne composerait-on pas à nos Églé, à nos Philis modernes, si l'on en cherchait ainsi les éléments chez les poëtes érotiques d'une même époque, qui ont fait usage de noms de cette sorte, ou même chez un seul d'entre eux?

Si je m'arrête si longtemps sur ce chapitre, c'est que l'honneur d'Horace s'y trouve intéressé. Un des plus graves reproches qu'on lui

ait adressés, c'est d'avoir, dans certaines odes, insulté aux prétentions galantes de quelques femmes sur le retour (*Carm.* IV, XIII; III, XV; I, XXV), dont il avait, dans d'autres pièces, courtisé le jeune âge. (*Carm.* III, X; II, V; I, VIII, XII; III, IX.) Mais si, par hasard, Lycé, Chloris, Lydie, ou étaient des personnages imaginaires, ou désignaient des personnes diverses, Horace ne devrait pas être accusé des cruelles palinodies qu'on lui reproche. J'aime aussi à l'absoudre de l'imputation vraiment flétrissante d'avoir dirigé, contre des femmes avec lesquelles il aurait vécu dans des relations intimes, les deux épodes (VIII, XII), d'une crudité *fescennine*, où il a flétri, chez une dame de haut parage, de grande richesse, et, de plus, savante en philosophie, en philosophie stoïcienne, les déréglements d'une vieillesse débauchée; les pièces (*Epod.* V, XVII; cf. III, 8; *Serm.* I, VIII; cf. *Serm.* II, I, 48; VIII, 95) lyriques et satiriques, dans lesquelles il a peint de si noires et si affreuses couleurs l'infâme sorcière Canidie. Dans ces derniers ouvrages, il n'y a pas un mot qui se rapporte au prétendu commerce d'Horace avec Canidie, ou, si l'on veut, avec la Gratidie qu'on prétend cachée sous ce nom. Quant aux premiers, où Horace, j'en conviens, paraît se mettre en scène avec cette vieille impudique, dans laquelle, d'après quelques manuscrits, on a voulu retrouver, mais bien à tort, Canidie, pourquoi n'auraient-ils pas été simplement une débauche d'imagination, sans rapport avec la vie réelle du poëte, ou, du moins, dont la réalité n'aurait fourni que le point de départ? Horace, objet d'obsessions qui le dégoûtaient, l'indignaient, n'a-t-il pas pu construire là-dessus, selon un procédé ordinaire aux poëtes, le roman, le drame cynique de ses deux épodes, sans craindre qu'on le prît au mot, et que, l'entendant à la lettre, on lui reprochât d'avoir poussé les choses aussi loin qu'il le disait.

Je sais bien que ces inductions, selon moi trop historiques, tirées du texte d'Horace par son biographe, s'appuient souvent sur le témoignage des scholiastes, lesquels eux-mêmes ont parlé d'après une clef des œuvres du poëte, un livre *De personis horatianis*, qu'on peut supposer écrit à une époque assez voisine des faits qu'il expliquait, et où la mémoire ne s'en était pas encore effacée. Je distingue toutefois, quant à la valeur de ces autorités, non pas comme un critique, Buttman, que M. Walckenaer relève avec raison, entre les scholies sur les Odes, et les scholies sur les Satires et les Épîtres (il n'y a pas de raison de refuser aux unes la confiance qu'on aurait pour les autres), mais entre celles qui se rapportent à des personnages dont le souvenir a pu se conserver, dont le nom est connu de l'histoire, et celles, au contraire, qui ont pour objet cette partie de la société qui n'a pas dû laisser de souvenir. Que

la postérité ait su [1] quelles femmes avaient si constamment aimées, chantées sous les noms de Lesbie, de Délie, de Cynthie, Catulle, Tibulle et Properce, on le conçoit; mais, pour cette foule galante qui leur sert comme de cortége, foule anonyme, car elle ne porte que des noms d'emprunt, comment, au bout de quelques années, une fois toutes ces beautés flétries et disparues, tous ces amours éteints et ensevelis, aurait-il été possible de s'y reconnaître? C'est bien le cas de répéter avec notre Villon :

Mais où sont les neiges d'antan ?

Je ne suis pas au bout de mon scepticisme. On me permettra de l'épuiser dans un troisième article. En cherchant à faire, dans les œuvres d'Horace, la part de l'imagination plus grande que ne l'a faite M. Walckenaer, en y replaçant certains détails qu'il a peut-être eu tort d'en distraire, je ne diminuerai, d'ailleurs, que bien peu la masse considérable des faits importants pour l'histoire de la société et de la littérature romaines que sa critique patiente et spirituelle a heureusement rassemblés et mis en lumière.

PATIN.

Notice des manuscrits de quelques bibliothèques des départements.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE [2].

En terminant l'article précédent nous avons annoncé que nous rendrions compte, dans celui-ci, des manuscrits de Bouhier et de Pithou qui se trouvent à la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier. Sans essayer de donner ici une notice détaillée de ces manuscrits, ce qui nous entraînerait bien au delà des bornes imposées à cet article, nous nous bornerons à indiquer quelques-uns des plus anciens et des plus remarquables.

Nous avons déjà dit que cette bibliothèque est riche en manuscrits d'auteurs classiques. On doit citer, d'abord, un Horace du IXe siècle [3]. Cet Horace, qui a appartenu à Pithou, est accompagné d'un commen-

[1] Voyez Apul. *Apolog.* — [2] Voy. les cahiers de juillet, d'août et de septembre de l'année 1841. — [3] C'est le n° 425, in-4°.

taire et mérite une attention particulière, car on sait combien sont rares les anciens manuscrits de ce poëte. Mais ce qui le rend encore plus intéressant, c'est une particularité que nous n'avions jamais vue nulle part. L'ode à Phyllis, qui commence par ce vers :

Est mihi nonum superantis annum,

est ici en musique. Les notes sont petites et de forme rectangulaire. C'est là un exemple fort singulier et très-rare d'ancienne musique profane; et, comme il est peu vraisemblable qu'au IX[e] siècle on mît en musique et que l'on chantât les odes d'Horace, on est porté naturellement à croire que cette musique existait dans un manuscrit plus ancien, d'où celui-ci a été copié, et que c'est peut-être là l'air sur lequel les Romains chantaient cette ode [1].

Parmi les manuscrits classiques de cette bibliothèque, nous citerons aussi un Lucain [2] du X[e] siècle, qui a appartenu à Bouhier et dont le texte paraît fort bon. On y rencontre des variantes intéressantes, et l'on peut y remarquer l'absence d'un certain nombre de vers, qui semblent avoir été postérieurement ajoutés à la Pharsale. A la fin de ce manuscrit on lit : *Paulus Constantinopolitanus emendavi manû mea solus;* mais, comme ces mots sont de la même écriture que le reste du manuscrit, il est évident que le copiste les a tirés d'un manuscrit plus ancien. Cependant cette note, dans un manuscrit de cette époque, prouve que le texte mérite d'être consulté comme provenant d'un manuscrit corrigé et encore plus ancien.

Un autre manuscrit, dont le texte doit être pris en très-grande considération, comme ayant été copié sur un autre manuscrit qui remonte à une haute antiquité, c'est un recueil [3] qui a appartenu à Bouhier et qui contient le *Nonius Marcellus de proprietate sermonûm* et les satires de Perse. A la fin du Perse on lit la note suivante : FLAVII JUL. TRĒ. N̄N̄. SABINI. VIPŌTECTOR DOMESTICUS TEMPTAVI EMENDARE SINE ANTIGRAFOME.... ET ADNOTAVI BARCELLONE CSS[s]. DO[s]. NN[s]. ARCKADIO ET HONORIO Q[s].

Cette note est en petites capitales, et Bouhier, entraîné peut-être

[1] Il y a un autre manuscrit d'Horace du X-XI[e] siècle (sur vélin, petit in-fol. obl.) à la bibliothèque de Montpellier. Cet Horace est aussi accompagné d'un commentaire; mais il n'est pas complet. — [2] N° 113, in-fol vél. Il y a deux autres manuscrits de Lucain dans la même bibliothèque : l'un (le n° 329, in-4° obl.) est du XI[e] siècle; l'autre (le n° 362) est du IX-X[e] siècle. Ils sont tous deux accompagnés d'un commentaire, et ont appartenu à Pithou. — [3] N° 212, in-4°.

par le prix qu'il attachait à ce volume, a cru qu'elle déterminait l'âge du manuscrit; car il y a fait mettre un faux titre daté de 1721, avec cette indication : *Codex ante* MCCXL *annis exaratus.* Cela le ferait remonter au v[e] siècle, et il y aurait peu de manuscrits au monde aussi précieux que celui-ci. Mais il suffit d'ouvrir ce volume pour s'apercevoir que l'écriture, qui est une minuscule assez forte, est du x[e] siècle. Évidemment Bouhier a été induit en erreur par la note que nous venons de citer, et il n'a pas pu résister au plaisir de se croire possesseur d'un manuscrit classique du v[e] siècle [1].

Cependant ce volume nous paraît digne d'un grand intérêt, et, s'il ne remonte pas à une époque aussi reculée, tout annonce qu'il a été copié sur le manuscrit même corrigé par Trifonien [2]. Parmi les différentes circonstances qui nous portent à faire cette supposition, et qui résultent de l'examen attentif du manuscrit, nous n'en indiquerons qu'une seule. Une note semblable à celle que nous avons reproduite se trouve aussi à la fin du Nonius Marcellus; mais ici elle est placée à la marge, et l'écriture, toujours en petites capitales, est fort irrégulière. N'est-il pas très-probable que, par défaut d'espace, Trifonien avait dû mettre à la marge son premier *emendavi*, et que, gêné par le peu de place dont il pouvait disposer, il l'a écrit avec une irrégularité que le copiste s'est efforcé d'imiter, comme il a imité la forme des lettres. S'il y avait eu plusieurs copistes successifs, il est très-probable que toute trace de l'écriture primitive et de la disposition irrégulière des lettres aurait disparu.

Le Nonius Marcellus contient, dans un ordre différent cependant, tout ce que nous connaissons aujourd'hui de cet auteur, excepté le traité *De indiscretis generibus*, et celui *De numeris et casibus*. Comme nous venons de voir que la source de ce manuscrit est très-ancienne, il serait permis de supposer que ces deux écrits, attribués à Nonius Marcellus, sont apocryphes. Le texte de ce manuscrit nous semble excellent; il y manque beaucoup d'exemples, qui paraissent ajoutés par des grammairiens du moyen âge. Le Perse est accompagné d'un com-

[1] Les méprises de ce genre ne sont pas très-rares. Le manuscrit 108 (in-fol.) de la bibliothèque de Dijon, qui contient le traité *De Trinitate*, par saint Augustin, est certainement du XI[e] siècle; et cependant il est indiqué, sur les gardes, comme étant de l'année 559, à cause de la note suivante, que le copiste a tirée d'un manuscrit plus ancien, et qui se lit à la fin : « Emendavi, ut potui, imperatore domno Iustiniano, anno tricesimo tercio, ind. VII, VI K̄l̄ Iunias, in provincia Campania, in territorio Cumano, in possessione nostra Acherusio. » — [2] C'est le nom que, en comparant la note précédente avec la note marginale placée à la fin du Nonius Marcellus, Bouhier donne au correcteur de l'ancien manuscrit.

mentaire marginal et interlinéaire de la même époque, qu'il faudrait lire avec attention et comparer avec le commentaire sur ce poëte qui se trouve dans le manuscrit n° 125 de la même bibliothèque. Ce dernier volume, qui a appartenu à Pithou, est un in-folio également du IX[e] siècle, où sont réunis Juvénal et Perse. En le parcourant, nous y avons rencontré des variantes dignes de remarque.

Un Virgile du X[e] siècle[1], avec commentaire, qui a appartenu à Bouhier, et qui, précédemment, était sorti de la bibliothèque des d'Urfé, semble devoir être signalé à l'attention des érudits: tous les ouvrages de Virgile se trouvent réunis dans ce volume, et ils sont accompagnés de ces pièces de vers et de ces arguments attribués à Auguste et à Ovide, qu'on rencontre souvent dans les anciens manuscrits du poëte de Mantoue. Nous citerons aussi un manuscrit du XI-XII[e] siècle[2], des Institutions de Quintilien. Bien que ce volume, qui a appartenu à Pithou, ne soit pas complet, cependant, à cause de la rareté des manuscrits de Quintilien, on doit le ranger parmi les plus précieux de cette bibliothèque. Les *Déclamations*, attribuées à Quintilien et à Sénèque, se trouvent à Montpellier dans deux manuscrits[3], dont l'un, qui vient également de la bibliothèque de Pithou, est du IX-X[e] siècle. On pourrait signaler aussi un recueil[4] qui contient, entre autres choses, un Salluste du X[e] siècle; un autre recueil[5], qui a appartenu à Pithou, et où se trouve l'Agriculture de Palladius, manuscrit du IX-X[e] siècle; un Cicéron *De inventione*, du XI[e] siècle[6]; un Macrobe du IX[e] siècle[7], que nous mentionnons simplement, en engageant les éditeurs futurs de ces écrits classiques à ne pas négliger les manuscrits de Montpellier. Un recueil qui, à tous les titres, mérite l'attention des savants, c'est le n° 141. Ce manuscrit, qui a appartenu à Bouhier, paraît être du commencement du IX[e] siècle. Il contient divers ouvrages d'Alcuin, un commentaire sur les épîtres de saint Paul, quelques écrits anonymes, et un *Dispatatio Sylvestri papæ I cum Judæis in concilio Romano habita.* Au feuillet 49 de ce dernier ouvrage commence un palimpseste. On s'aperçoit facilement que, dans les feuillets grattés, il y a une partie de Priscien; mais ce qui semble bien plus important, c'est qu'il y a aussi des fragments du traité de Pompeius Festus, *De verborum significatione;* on sait que nous n'avons que des fragments de cet ouvrage si intéressant pour l'histoire de la langue latine, et il y a lieu d'espérer qu'un examen attentif de ce palimpseste fera découvrir quelques passages inédits.

[1] N° 253, in-fol. vélin. — [2] N° 336, in-4°. — [3] N° 216, in-4°, et 226, in-4°. — [4] N° 360, in-fol. — [5] N° 305, in-4°. — [6] N° 213, in-fol. — [7] N° 225, in-4°.

A la suite de ce palimpseste, qui paraît devoir nous faire connaître plus complétement un des grammairiens latins les plus importants, nous citerons aussi un autre recueil [1] qui a appartenu à Pithou, et qui contient divers grammairiens latins, dont quelques-uns sont peut-être inédits. Ce manuscrit important paraît du IXe siècle, excepté un commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui se trouve à la fin et qui est du XIIIe. Entre deux grammairiens on a placé une espèce de commentaire sur Virgile : il est bon d'en citer le commencement, qui montre jusqu'à quel point des écrivains du IXe siècle, ou d'une époque antérieure, pouvaient ignorer l'histoire romaine.

« Tempore illo gubernante Iulio Cesare imperium regnavit Brutus Casius super XII plebes Tuscorum et exhortum est bellum inter Iulium Cesarem et Brutum Casium cum quo Virgilius erat superaturque Brutus a Iulio post hoc Iulium occiditur a senatu scabellis suppedaneis. »

Cette notice se changerait en un catatogue détaillé et complet des manuscrits de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier, si nous voulions essayer de décrire tous ceux qui méritent, à divers titres, d'exciter l'attention des savants. Après les auteurs classiques on pourrait citer un très-grand nombre d'écrivains ecclésiastiques, de vies de saints, de recueils de canons et de lois, tous antérieurs au Xe siècle. Un volume du IXe siècle, qui a appartenu à Pithou, et au commencement duquel on lit : *In hoc corpore contenetur tota lex romana* [2], a été examiné avec soin par M. Pardessus, qui s'est occupé spécialement du texte de la loi salique, qu'on y trouve à la suite de divers extraits tirés des jurisconsultes romains. Parmi les anciens monuments historiques, nous nous bornerons à citer un manuscrit [3] du IX-Xe siècle, de Grégoire de Tours, et un recueil du Xe siècle, qui contient les collections de Frédégaire, avec divers extraits relatifs à l'histoire de France.

Les romans de chevalerie, les anciens monuments de la poésie française, sont si nombreux dans cette bibliothèque, qu'il est impossible de nous y arrêter. Nous n'en citerons qu'un seul, remarquable à plus d'un titre : c'est un recueil de chansons en latin et en français, écrit, au XIVe siècle, avec la musique notée [4]. Parmi ces chansons il y en de fort

[1] N° 358, in-4°. — [2] N° 136, in-fol. Il y a un autre manuscrit (du IXe siècle) de la loi salique à Lyon (n° 203, in-fol.); il mérite d'être consulté. Voyez aussi le n° 193 de la bibliothèque d'Orléans (du IXe siècle, in-fol.), où se trouve, vers la fin, un *Excerpta de libris Romanis et Francorum*, qui commence ainsi : « Si quis homicidium ex intentione commiserit, ancellas III, servos III reddat, securus fiat. » Le volume se termine par une loi sur les épaves, dont voici les premiers mots : « Marina animalia ad littora delata. » — [3] N° 360, in-fol. — [4] N° 196, in-4°.

jolies. Ce manuscrit, qui a appartenu à Bouhier, se distingue aussi par l'exécution calligraphique. Il est accompagné d'un grand nombre de petites miniatures, où sont représentés divers jeux.

Il n'y a guère de manuscrits, dans cette riche collection, où l'on ne pût remarquer au moins quelque particularité intéressante. A l'appui de cette assertion il suffira de citer un psautier[1] du VIIIe siècle, à la suite duquel se trouvent des litanies avec des prières pour le pape Adrien, pour Charlemagne et pour les membres vivants de la famille impériale. Dans ces prières on rencontre un exemple remarquable de l'emploi répété des pronoms *lo* et *los*, qui devaient bientôt se transformer en articles. On y lit en effet :

« Adriano summo pontifice et universale papae vita. — Redemptor mundi tu lo iuva. »

. . . .

« Pipino et Karolo filius eius vita. Scī illius qual̄ volueris tu los iuva. »

Ce manuscrit, qui a appartenu à Bouhier, pourrait donner lieu à d'autres remarques. Je me bornerai à signaler la note si singulière, pour le mélange des caractères grecs et romains, comme pour l'orthographe et pour la forme des lettres, qui se trouve à la fin du psautier, ainsi que deux figures placées au commencement, et qui sont un curieux spécimen de l'état des arts à cette époque.

Dans l'article précédent, à propos des manuscrits de la bibliothèque Albani qui sont à Montpellier, nous avons parlé de plusieurs correspondances littéraires dignes d'intérêt. Un manuscrit, qui a appartenu à Bouhier, et que nous avons examiné récemment à Montpellier, nous semble mériter une mention particulière : c'est la correspondance du cardinal du Bellay avec les personnages les plus célèbres du XVIe siècle[2]. L'histoire politique et littéraire de cette époque peut être éclaircie, en beaucoup d'endroits, par cette correspondance volumineuse, où l'on trouve des lettres de Henri II, de François II, de Catherine de Médicis, du roi de Pologne, de Châtillon, du connétable de Montmorency, de Diane de Poitiers, de la duchesse d'Étampes, de Rabelais, de Sadolet, etc. etc. Nous extrairons trois lettres de cette correspondance dont la publication complète aurait, à nos yeux, un grand intérêt. La première est écrite par Rabelais dans la détresse, et réduit au désespoir, qui implore la pitié du cardinal. Voici cette pièce :

[1] N° 409, in-4°. — [2] N° 24, in-fol. Il existe à Dijon un autre manuscrit de cette correspondance.

« Monseigneur,

« Si, venant ici, M. de Sainct Ayt eust eu la commodité de vous saluer à son partement, je ne fusse de présent en telle nécessité et anxiété, comme il vous pourra exposer plus amplement. Car il me affermoit que estiez en bon vouloir de me faire quelque aulsmone, advenant qu'il se trouvast homme seur venant de par deça. Certainement, Monseigneur, si vous ne avez de moy pitié, je ne sache que doibve faire; sinon, en dernier desespoir, me asservir à quelqu'un de de par deçà avec dommage et perte évidente de mes estudes. Il n'est possible de vivre plus frugalement que ie fays, et ne me sauriz si peu donner de tant de biens que Dieu vous a mis en mains, que je...... en vivotant et me entretenant honestement comme i'ay fayt jusques à present pour l'honneur de la maison dont i'estois issu à ma departie de France. Monseigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, et prie Nostre Seigneur vous donner en parfaicte santé très-bonne et longue vie.

« De Metz, ce 6 de février.

« Vostre très humble serviteur,

« FRANÇOIS RABELAIS, medecin[1]. »

[1] On sait que les lettres de Rabelais n'étaient pas toujours empreintes de cette tristesse. Voici ce qu'il écrivait un jour à propos de Borgia et de ce Pierre-Louis Farnèse, dont Varchi nous a tracé les monstrueuses turpitudes:

« Monseigneur,

« Vous me demandez si le seigneur *Pierre-Louys* est légitime fils ou bastard du pape? Sçachez que le Pape jamais ne fust marié. C'est-à-dire que le susdit est véritablement Bastard. Et avoit le pape une soeur belle à merveille, on monstre encore de présent au Palais en ce corps de maison auquel fust les Sommistes, lequel fist faire Pape *Aléxandre* une Image de Nostre Dame, laquelle on dist avoir esté faite à son portraict et ressemblance. Elle fut mariée à un gentil-homme, cousin du seigneur *Rance*, lequel estant en guerre pour l'Expédition de Naples, ledit Pape Alexandre ****, et ledit Seigneur Rance du cas acertaini, en advertit son dit cousin. *Luy remonstrant, qu'il ne devoit permettre telle injure estre faite en leur famille par un Espagnol Pape. Et en cas qu'il l'endurast que luy-mesme ne l'endureroit point.* Somme toute il le tua. Auquel forfait le Pape fist des doléances : lequel pour appaiser ses griefs et deuil, le fist Cardinal estant encore bien jeune, et lui fist quelques autres biens.

« Auquel temps entretint le Pape une Dame Romaine de la Case Ruffine, de laquel il eut une fille qui fut mariée au Seigneur *Bauge*, comte de *Sancta-Fioré*, qui est mort en cette ville depuis que ie y suis. De laquelle il a eu l'un des deux

La seconde lettre est adressée par du Bellay à la duchesse d'Étampes, maîtresse de François Ier. Elle est fort belle. Le cardinal veut porter la duchesse à protéger le chancelier Poyet, alors accusé et en grand danger. Pour cela, il lui dit que, comme Poyet les a offensés tous les deux, il ne craint pas de prendre l'initiative et de la solliciter en sa faveur. Il fallait de la générosité et du courage pour prendre ainsi la défense d'un homme menacé du dernier supplice, et le cardinal donnait une grande marque d'estime à la duchesse en l'engageant à s'unir à lui pour tâcher de sauver leur ennemi commun. Malheureusement, dans cette lettre, il y a un mot qui fait tache, et l'on ne voit pas sans peine un homme d'église écrire à la maîtresse en titre d'un roi, qu'elle a, auprès de son amant, *d'autres moyens de persuasion* que les raisons qu'il lui dira. Voici cette lettre, dont il ne faut considérer que le beau côté :

« A MADAME LA DUCHESSE D'ESTAMPES.

« Madame,

« Si le chancellier Poyet ne m'avoit jamais fait de mal, je n'entreprendrois à cette heure si volontiers de vous escrire pour luy, qu'il a si souvent et si griefvement offensée ; mais ces deux raisons me induisent, ou, pour mieux dire, me contraignent, en ce saint temps qui ne peut que rappeler à touls chrestiens la volunté et l'exemple de leur chef, de vous supplier très humblement croire, en plus grande affection que jamais en autre chose vous aye supplié et requise, non d'avoir pitié de luy pour luy ayder au vray but de son affaire qui se va présenter, car c'est chose que jamais, ne à tort ne à droit, ne refusastes à aucun, mais qu'il vous plaise avoir l'œuil et chercher de vous mesmes tous les moyens que pourrez pour induire le roy à la mesme compassion que vous en aurez. Ledit seigneur ne pourra tant rabattre de la rigueur de justice quy luy aura été servie, que le pauvre homme ne soit bien affligé, ne si peu qu'il ne demeure obligé de ce quy luy a rendu obligation. Pour l'honneur de Dieu, Madame, faites, que aprez le roy vous aurez la plus grande partie. Quand j'auray parlé à vous, je suys seur que vous exaucerez ma requeste, l'accompagnant des raisons que je vous diray. Mais vous pouvez avoir autre moyen de per-

petits Cardinaux (qu'on appela le cardinal de Saincte-Flore.) Item, eut un fils, qui est ledit *Pierre Louys* que demandiez, qui a espousé la fille du comte de *Cervelle*, dont il tout plein frayer d'enfans, et entre autres le petit Cardinalicule *Farnese*, qui a esté fait Vice-Chancelier par la mort du feu Cardinal de Médicis. »

suasion que ce qu'en faut pour un peu de papier. Je vous supplie bien humblement croire que ce n'est sans très grande raison, et bien digérée, que je fais cette requeste. Et là où il n'y aurait à modérer la peine, à tout le moins qu'il vous plaise n'estre cause qu'elle soit augmentée à la clameur des personnes qui, par nature, sont peu miséricordieuses et moins entendantes les raisons que les entendés. »

Dans la troisième lettre, qui est d'une tout autre nature, Diane de Poitiers, autre maîtresse royale, répond à du Bellay, qui l'avait priée de rappeler au roi la promesse d'un bénéfice dont le titulaire était malade, mais vivait encore !

« Monsieur,

« J'ai reçeu la lettre que m'avez escripte, et en ce que me mandéz touchant la maladie de l'abbé de Lespan, de quoy j'ay parlé au roy, et lui ay ramantez la promesse qu'il vous en avait faite ; lequel me l'a encore accordé pour vous, et m'a asseuré que autre ne l'aura que vous, et de mon côté je y tiendray bien la main et en parleray à tous les secrétaires des commandements, en ce qu'ils n'en depechent rien, si ce n'est en vostre faveur, et par ainsi, on ne vous y sçaurait point faire de surprise ; aussy, Monsieur, je vous prie m'advertir de bonne heure si elle venait à vacquer, et je vous feray avoir vos depesches en bonne forme, vous advisant, Monsieur, que ledit seigneur m'a commandé vous escripre que en vous baillant ladite abbaye, il veut et entend que la pension de M. Goneto........ soit amortie et qu'il ne paye plus. Je voys la chose de si peu de valeur que je pense n'y ferez point de difficultés, et de ma part je vous en prie bien fort, et si en quelque autre endroit je vous puis faire plaisir et service, je m'y emploierai d'aussi bon cœur que je m'en vays prier Nostre Seigneur de vous donner, Monsieur, très bonne vie et longue.

« A Blois, ce 28 mars.

« Vostre très humble bonne amie,

« Diane de Poytiers. »

Après nous être si longtemps arrêté aux bibliothèques de Troyes et de Montpellier, où se conservent encore la plupart des manuscrits de Pithou et de Bouhier; nous ne pourrions, sans dépasser les bornes qui nous sont imposées, essayer de rendre un compte détaillé de plusieurs

autres bibliothèques des départements, que nous avons visitées récemment. Cependant, pour qu'on ne nous accuse pas de négliger tout à fait des collections considérables et des monuments littéraires du plus haut intérêt, nous demandons la permission de signaler ici rapidement quelques-uns des manuscrits les plus précieux que nous avons pu examiner dans les bibliothèques de dix-huit villes différentes que nous avons visitées dans notre dernier voyage.

Comme ces collections n'ont pas toutes la même importance, et que nous sommes forcé d'abréger, nous ne citerons que les bibliothèques de Dijon, d'Autun, de Lyon, de Carpentras, d'Albi, de Tours, et d'Orléans, qui sont les plus importantes, sans revenir sur celles de Montpellier et de Troyes, sur lesquelles nous nous sommes suffisamment étendu. L'importance de ces collections ne dépend pas du nombre des manuscrits; elle dépend surtout de l'ancienneté des bibliothèques des couvents d'où, pour la plupart, ces manuscrits ont été tirés à la révolution. Aussi, les manuscrits d'Autun et d'Albi, qui sont en fort petit nombre, méritent d'être placés au premier rang, tandis que les bibliothèques de Toulouse et de Bordeaux n'offrent pas à l'attention des érudits un nombre de manuscrits proportionné à l'étendue de ces collections.

La bibliothèque de Dijon contient près de cinq cents manuscrits, qui proviennent, en grande partie, de Cîteaux et de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Quelques-uns appartiennent au IX^e^ et au X^e^ siècle, mais il n'y en pas de plus anciens. Cette collection, riche en ouvrages ecclésiastiques, renferme une des plus nombreuses séries de vies de saints que nous connaissions et dont plusieurs ne paraissent pas se trouver dans le grand recueil des Bollandistes. Les ouvrages relatifs à l'histoire de France y abondent : nous citerons, à ce propos, deux manuscrits du XIV^e^ siècle de la chronique de Guillaume de Nangis, avec la continuation, manuscrits[1] qui pourraient fournir d'utiles variantes, et un recueil d'anciennes chartes et de diplômes relatifs aux franchises accordées par les rois de France à différentes villes de Bourgogne. Ce recueil, fort important pour l'histoire du tiers état, a appartenu au président Bouhier ; une des pièces qu'il contient, et qui est connue des savants, mérite, par sa date, une attention particulière. Ce sont des lettres de franchise, adressées, en 1183, par le roi de France à la ville de Dijon, et où les droits antérieurs de cette ville sont implicitement reconnus, comme on le voit par cette formule : *Salva praecedente libertate.*

[1] Les mêmes ouvrages se trouvent dans les manuscrits 159 et 160 de la bibliothèque de Lyon.

Deux recueils scientifiques méritent d'être distingués dans les manuscrits de Dijon : l'un, qui est du XI[e] siècle, contient divers écrits astronomiques avec des figures à la plume assez bien exécutées, et l'on y voit une mappemonde digne de l'intérêt des savants, qui ont accordé une attention spéciale à la carte de Turin et à celle qui se trouve dans l'Ormesta ; l'autre recueil, qui appartient à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e], contient plusieurs ouvrages historiques et divers traités de géographie, dont quelques-uns paraissent inédits. Un de ces traités nous a surtout frappé par l'indication qu'on y trouve des îles Fortunées à une époque où l'on supposait que les Européens avaient perdu le souvenir de ces îles. Cet écrit, qui a pour titre *Descriptio mappe mundi*, se compose de vingt-huit chapitres, précédés d'un prologue. C'est dans le second chapitre, intitulé *De insulis Oceani maris*, que l'on trouve le passage auquel nous venons de faire allusion : « Inter africum et zephirum sunt insule fortunate : Caninaria, Nivaria, Capria, etc, » où l'on doit remarquer le nom de *Caninaria*, étymologie évidente des *Canaries*.

Un volume qui ne saurait être omis, c'est un *Corpus poetarum*, recueil très-considérable, écrit au XII[e] siècle. Outre les poëtes latins, qui s'y trouvent presque tous réunis, ce précieux manuscrit contient une traduction en vers latins de quelques parties de l'Iliade. C'est là un fait intéressant, car on croyait généralement que les poëmes d'Homère n'avaient été connus en Occident que vers la fin du XIV[e] siècle et par l'entremise de Pétrarque. Nous citerons encore un catalogue, rédigé en 1480, des manuscrits de Cîteaux. Ce catalogue, fort important pour l'histoire littéraire de la France, fait connaître, dans une classe à part, les ouvrages qu'on destinait alors à l'instruction de la jeunesse.

Les manuscrits du séminaire d'Autun sont en petit nombre, mais ils doivent figurer parmi les plus remarquables. Ils étaient autrefois à la cathédrale, et ont été légués au chapitre par différents évêques de ce diocèse. Il y en avait beaucoup autrefois, mais il en reste à peine une centaine aujourd'hui. Pour en faire comprendre l'importance, il suffira de dire que quatre de ces manuscrits sont en lettres onciales, quatre en caractères mérovingiens ou lombards, et que plusieurs autres, écrits en minuscule caroline, sont antérieurs au X[e] siècle. Chose fort rare, un des manuscrits en lettres onciales est daté ; il est de la troisième année du règne de Pépin. Il contient les Évangiles, avec des miniatures extrêmement grossières. Le copiste, qui se nomme à la fin, expose les motifs pieux qui l'ont engagé à entreprendre ce travail.

Cette note finale est en ces caractères mérovingiens dont on se ser-

vait habituellement alors, tandis que, comme nous venons de le dire, les Évangiles sont en écriture onciale, qui était plus ancienne. C'est là un nouvel exemple d'un fait que l'on connaissait déjà : savoir, que, dans les manuscrits de liturgie, on a souvent reproduit des caractères plus anciens. Il ne suffit donc pas, dans ces manuscrits, de l'examen de la forme des lettres pour en déterminer l'âge avec quelque certitude.

Il y a deux palimpsestes au séminaire d'Autun : l'un, où l'on voit actuellement le commentaire de saint Grégoire sur Job en caractères mérovingiens, contenait autrefois la version italique de l'Évangile en lettres onciales ; l'autre est encore plus ancien : ce sont les Institutes de Cassien en lettres onciales, et, sur quelques feuillets, l'on découvre la trace d'une écriture minuscule romaine plus ancienne, qui a dû être grattée. L'existence d'une minuscule romaine avant l'écriture onciale est un fait paléographique fort curieux, et qui nous semble mériter l'attention des érudits. L'écriture du Cassien paraît du VII-VIII[e] siècle, ce qui donne une grande antiquité à ce palimpseste et le rend encore plus précieux : car, bien que l'on sache, par une lettre de Cicéron, que déjà, de son temps, on grattait les manuscrits, cependant ceux qui nous restent sont, en général, postérieurs au VIII[e] siècle, et nous n'en avions jamais vu d'une époque aussi reculée.

Malgré notre désir d'abréger autant que possible, nous ne saurions passer sous silence deux autres manuscrits : un Sacramentaire de saint Grégoire et un Priscien, qui se trouvent dans la même bibliothèque. Ils sont tous les deux du IX[e] siècle et parfaitement conservés. Le Sacramentaire, qui est fort important pour l'histoire de la liturgie, est surtout remarquable pour les miniatures dont il est orné, et qui sont d'une finesse d'exécution et d'une pureté de dessin dont nous n'avions jamais vu aucun exemple dans les manuscrits de cette époque. Quant au Priscien, qui est accompagné d'un commentaire perpétuel digne d'intérêt, ce qui le recommande surtout, à notre avis, à l'attention des savants ce sont les nombreuses notes tironiennes qui s'y trouvent. Ces notes, qui contiennent la transcription d'un grand nombre de passages du texte, et dont, par conséquent, la lecture est facile, pourraient servir à augmenter considérablement le glossaire donné par Gruter de cette ancienne sténographie.

Ceux qui connaissent le catalogue des manuscrits de Lyon, publié en 3 volumes in-8° par Delandine [1], s'imaginent peut-être qu'il n'y a presque rien à glaner dans une bibliothèque qui a été l'objet d'un

[1] Paris et Lyon, 1812.

travail aussi considérable. Telle était aussi notre opinion avant d'avoir pu comparer les manuscrits avec la description qu'on en avait imprimée ; mais, lorsque, en visitant récemment cette bibliothèque, nous avons pu nous convaincre que des manuscrits, que Delandine affirmait être en grec, étaient écrits en allemand [1], que des poëmes, qu'il disait italiens, étaient en langue romane [2], et que, après s'être presque toujours trompé sur les dates, il avait souvent pris le nom du copiste pour celui de l'auteur; que, lorsqu'il n'avait pas pu lire des vers qu'il citait, il les avait inventés [3], qu'il avait été jusqu'à croire manuscrits des ouvrages imprimés au XV[e] siècle [4], nous comprîmes qu'il fallait refaire entièrement ce catalogue, qui contenait plus de quinze cents manuscrits, et c'est ce que nous avons fait dans notre dernier voyage.

Nous n'entreprendrons pas de donner ici l'analyse de ces quinze cents manuscrits, dont les plus anciens proviennent de la bibliothèque de l'île Barbe, fondée par Charlemagne, et de celle de l'église Saint-Étienne; plusieurs portent encore le nom et l'*ex voto* des premiers évêques de Lyon (Agobard, Remi, Amolon), et de ce Leidrade qui fut un des bibliothécaires de Charlemagne. Nous nous bornerons à dire que la bibliothèque de la ville de Lyon contient treize manuscrits en lettres onciales, dont aucun n'avait été annoncé comme tel par Delandine : ce nombre est très-considérable, et il n'y a pas beaucoup de collections en Europe qui puissent en compter davantage. Un de ces manuscrits, qui est un psautier, nous a paru très-ancien. Ce qui nous le fait penser, c'est que, dès le VIII[e] siècle, le vélin avait été corrodé par l'encre. En

[1] C'est le n° 1220. Delandine dit que cet ouvrage est en *antique langue sclavone, avec la traduction en grec*. Le fait est qu'il est en russe, avec une espèce de traduction en allemand. — [2] Voyez le n° 1223, que Delandine dit être en *antiques vers italiens*, et qui est en langue romane. — [3] Au n° 685 (que Delandine appelle *Chronique de l'âme*, et qui n'est réellement que la *Chronique d'Elaine* ou *d'Helaine*, en vers) on a imprimé des vers extraits du manuscrit. Nous en donnons ici quelques-uns, avec le véritable texte en regard :

TEXTE PUBLIÉ PAR DELANDINE.	TEXTE DU MANUSCRIT.
Henri mourut dans Rome, et puis finalement	Et le bon roy henri, au gre du sapient,
De deuil mourut sa femme assez prochainement	Mourut de dedans rõme et aprens finement
Ains au moustier *Saint-Pierre* furent certainement	De doeul mourut helaine assez prochainement
Tous les deux enterrés.....	Tres ou moustier Saint-Pierre sachiez certainment
	Furent-ilz enterré.....

[4] Le n° 508 du catalogue est un imprimé, et non pas, comme l'annonce Delandine, un manuscrit « dont le caractère, net et très-uniforme, ressemble parfaitement aux caractères typographiques gravés sur bois. » Le n° 1237, appelé par Delandine un *manuscrit*, est également un livre imprimé.

effet, les mots, devenus illisibles par suite de cette action corrosive, ont été rétablis, à la marge, en écriture cursive lombardo-mérovingienne. C'est là, si je ne me trompe, la preuve d'une très-haute antiquité. Tous ces anciens manuscrits contiennent des livres sacrés ou des écrits des Pères de l'Église. Un seul renferme quelques fragments de Térence écrits en prose, et qui semblent offrir d'utiles variantes.

La théologie, l'histoire ecclésiastique, la philosophie, la jurisprudence, sont les classes qui contiennent le plus grand nombre de manuscrits. Il y a aussi, dans la bibliothèque de Lyon, beaucoup d'ouvrages relatifs à l'histoire de France, dont quelques-uns peut-être n'ont pas été publiés. Les anciens monuments de la littérature française, les poëmes, les romans de chevalerie, y abondent; et nous y avons remarqué une encyclopédie en vers provençaux, composée, en 1288, par Matfre Ermengau de Béziers. Cet ouvrage, que Delandine avait placé parmi les écrits italiens, et qu'il avait attribué à un nommé Alberti [1], doit intéresser particulièrement les personnes qui s'occupent de l'histoire des sciences.

On sait assez généralement qu'il existe, à Carpentras, la plupart des recueils formés par Peiresc, et qui contiennent une multitude de pièces relatives à toutes les branches des sciences et de l'érudition; on sait également qu'une portion très-notable de la correspondance de ce savant magistrat existe aussi dans la même ville. Mais ce qu'on sait moins, c'est que la bibliothèque de Carpentras possède, en outre, plusieurs centaines de manuscrits, dont quelques-uns sont dignes du plus grand intérêt. En première ligne figure un évangéliaire grec en capitales, qui semble remonter au VIII^e^ siècle au moins. A la fin du volume se trouve une note plus moderne, qui paraît annoncer qu'il a été donné à une église l'an 1092.

La bibliothèque de Carpentras est riche en manuscrits en langue romane. Dans un recueil en deux volumes, dont nous avons fait un relevé exact, nous avons rencontré une version en provençal du Dolopatos ou roman des Sept Sages, et une copie acéphale du *Breviari d'Amor,* que nous avions déjà rencontré à Lyon. Des vies de saints et une histoire de Provence, également en langue romane, se trouvent dans la même bibliothèque, où l'on voit aussi un traité de géométrie pratique et d'arpentage composé en vers provençaux. Cela rappelle les traités d'algèbre écrits en vers sanscrits par Brahmegupta et par d'autres auteurs indiens.

Trois manuscrits autographes, qui sont aussi à Carpentras, semblent

[1] C'est le n° 1223, que nous avons cité plus haut.

devoir être cités. Ce sont l'histoire de Provence par Nostradamus, l'*Argenis* de Barclay, et des mémoires écrits par Malherbe pour l'instruction de son fils. Le dernier ouvrage contient des détails fort intéressants sur la vie de ce célèbre poëte.

Nous n'essayerons pas ici de donner l'analyse, même sommaire, des manuscrits de Peiresc. Dans notre dernier voyage, nous nous sommes appliqué à compléter l'inventaire défectueux qu'on avait remis à Montfaucon, et à dresser un catalogue complet des savants qui étaient en correspondance avec Peiresc, parmi lesquels il suffira de citer Rubens, Galilée, Saumaise, de Thou et Gassendi [1].

Il nous est impossible de nous arrêter sur les manuscrits de la bibliothèque d'Albi, qui sont en petit nombre, mais qui se distinguent par leur antiquité. Ils proviennent presque tous de l'ancien chapitre de cette ville, et remontent, pour la plupart, au xe ou au ixe siècle. Parmi ces manuscrits, nous avons remarqué un recueil écrit au viiie siècle, qui a excité toute notre attention. Il se compose de différents extraits d'auteurs ecclésiastiques; on y trouve aussi un traité de géographie anonyme et une mappemonde. L'écriture est tantôt onciale, tantôt mérovingienne. Tous les noms écrits sur cette mappemonde sont en petites lettres onciales. Nous reviendrons sur ce document précieux, qui est peut-être le plus ancien monument géographique figuré qui existe au monde. Pour le moment, nous nous bornerons à dire que, dans cette mappemonde, l'Espagne et la France ne forment qu'une seule péninsule; que l'Angleterre n'y est point marquée, et que la mer Rouge, le golfe Persique, l'Adriatique, la mer Noire et la mer Caspienne (qui est supposée communiquer avec la mer du Nord) ont, sur cette carte, des directions parallèles et vont généralement du nord au midi.

Tours, où se trouvent actuellement la plupart des livres de Marmoutiers et de Saint-Martin, est riche en manuscrits anciens. Nous y

[1] Dans le Journal général de l'instruction publique (samedi, 25 décembre 1841) M. Ravaisson a inséré un rapport détaillé sur les manuscrits de Peiresc. Dans cet intéressant travail, M. Ravaisson a bien voulu citer deux lettres de Galilée à Peiresc, que nous avions fait paraître précédemment dans ce journal (avril 1841, p. 203 et 212), et il ajoute « qu'il y en a une autre de Peiresc à Galilée lui-même, dans laquelle il donne des éclaircissements précieux sur les intentions du cardinal Barberini, etc. » Nous connaissons plusieurs lettres adressées par Peiresc à Galilée, qui se trouvent à la bibliothèque de Carpentras, et nous avons eu déjà occasion de dire ailleurs que ces lettres avaient été publiées à Turin en 1828. Il est probable que la lettre que M. Ravaisson annonce avoir copiée, et qu'il signale à l'attention de M. le ministre de l'instruction publique, a déjà paru à Turin, mais, comme il n'en donne pas la date, on ne peut pas savoir si notre supposition est exacte.

avons remarqué plusieurs manuscrits en lettres onciales, dont un, écrit en lettres d'or, servait aux anciens rois de France quand ils prêtaient serment dans l'église de Saint-Martin ; un autre, également en onciales, est orné de miniatures qui paraissent du VIIe siècle. Des versions de Sophocle et d'Euripide en vers latins, du XIIe siècle ; un recueil, sur parchemin, des principaux historiens de la Grèce, écrit probablement au XIe ou au XIIe siècle, et qui, de plus, paraît palimpseste en quelques endroits; un recueil de lettres de Henri III et de Henri IV; plusieurs volumes autographes de Gassendi, montrent l'importance de la bibliothèque de Tours. Quant aux manuscrits d'Orléans, dont Septier a publié le catalogue en 1820, quoique cet ouvrage soit beaucoup moins défectueux que celui de Delandine, cependant, comme nous ne pourrions citer les manuscrits les plus intéressants de la bibliothèque d'Orléans, sans donner en même temps les rectifications qu'exigerait le catalogue de Septier, nous préférons éviter de traiter un sujet qui nous entraînerait trop loin.

Bien que nous n'ayons mentionné que quelques-unes des principales bibliothèques des départements, cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas ailleurs des manuscrits dignes d'intérêt; il y en a partout, et de fort précieux : à Sens, la chronique de Geoffroy de Coullon, et le manuscrit si curieux de la Messe de l'âne ; à Châlons, quelques morceaux de Boèce, qui paraissent inédits; à Nîmes, la correspondance de Séguier; à Carcassonne, un beau Quintilien et le manuscrit de Flamenca ; à Toulouse, un ancien recueil de canons en lettres onciales, et beaucoup d'ouvrages sur les Albigeois; à Bordeaux, un recueil fort important d'anciennes lettres de divers princes, ainsi que l'exemplaire des *essais* sur lequel Montaigne a préparé la sixième édition de cet ouvrage. Partout des écrits importants sur l'histoire locale, des cartulaires, des chroniques inédites. Dès qu'on en connaîtra l'existence, ces documents, qu'on ne saurait mentionner ici, seront, sans doute, étudiés avec soin par les savants qui s'occupent de l'histoire nationale.

En terminant cette notice [1], qui n'avait pour but que de signaler au zèle et à l'attention des érudits les bibliothèques des départements où se trouvent tant de richesses malheureusement encore trop peu connues, nous ne saurions nous empêcher de relever la fausseté d'une assertion que les étrangers répètent souvent, et qui, même en France, n'est pas assez repoussée. On dit sans cesse que tout est à Paris, et

[1] Nous saisissons avec empressement cette occasion pour remercier publiquement les autorités et les bibliothécaires des villes que nous avons visitées. Leurs noms paraîtront ailleurs : ici nous devons nous borner à leur exprimer, en général, toute notre reconnaissance pour la rare obligeance avec laquelle ils ont bien voulu faci-

que, hors de là, il n'y a rien en France. Nous ne craignons pas d'avancer qu'en prenant au hasard, dans un des États quelconques de l'Europe, dix-huit villes de province, on n'y trouverait pas la moitié des richesses bibliographiques et littéraires que nous avons rencontrées dans les dix-huit bibliothèques que nous venons de visiter. Cette vérité ressortira encore davantage du catalogue général des manuscrits des départements, dont on prépare actuellement la publication, et qui montrera que, même sous ce rapport, la France n'a rien à envier aux étrangers.

G. LIBRI.

Explication de deux inscriptions inédites, tracées en lettres d'or sur le piédestal de l'obélisque trouvé à Philes, maintenant en Angleterre.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous avons exposé, dans le premier article, les motifs sur lesquels se fonde la restitution de la lettre de l'épistolographe Numénius aux prêtres d'Isis; il nous reste maintenant à justifier celle du rescrit royal rendu en leur faveur par Ptolémée Évergète, et adressé au stratége de la Thébaïde [1].

Ce rescrit, dont il ne reste intact que les deux premières lignes sur les sept ou huit dont il se composait, ne pouvait guère être restitué d'une manière certaine à l'époque où il a été découvert; car la teneur et la tournure de telles pièces n'étaient connues par aucun exemple analogue appartenant à l'époque ptolémaïque. Depuis, les papyrus du musée de Leyde ont fourni deux exemples de rescrits pareils à celui qui nous occupe, puisqu'on en trouve les principaux éléments dans la partie conservée.

Dans ces rescrits, après le nom du souverain vient celui des fonctionnaires auxquels il s'adresse; il leur dit qu'il leur transmet la copie de la requête qui lui a été donnée par un tel : *τῆς ἡμῖν δεδομένης* (ou *δεδομένης ἡμῖν*) *ἐντεύξεως παρά* ou *ὑπό* (tel ou tel) *ὑπόκειταί* ou *ὑποτετάχαμέν σοι τὸ ἀντίγραφον*, « de la requête remise par un tel, nous plaçons ci-« dessous la copie [2]. » Il se dispense, en conséquence, de leur en rappeler le contenu, se contentant de leur enjoindre de satisfaire aux demandes que le pétitionnaire *expose en détail* dans sa requête (*περὶ ὧν*

liter nos recherches. — [1] Nos lecteurs sont priés de se reporter au texte restitué, en lettres majuscules, des deux pièces, inséré dans le cahier de décembre, p. 743. — [2] Nos 6 et 7 bis, dans Reuvens, *Lettres, etc.* III, p. 38 et suiv.

προφέρεται[1] *παρ' ἕκαστον*[2]); le tout finit, comme à l'ordinaire, par *εὐτύχει* ou *εὐτυχεῖτε*, *ἔῤῥωσο* ou *ἔῤῥωσθε*. Ces pièces sont ordinairement fort courtes, de trois à quatre lignes au plus. Il ne faut donc rien chercher au delà des sept lignes dont se compose ce que M. W. J. Bankes a pu lire de ce rescrit, excepté la conclusion ordinaire, *εὐτύχει* ou *ἔῤῥωσο*, qui devait s'y trouver, et peut-être une date, nécessairement antérieure de quelques jours à celle de la lettre de Numénius.

Les deux premières lignes contiennent les mêmes noms royaux qui se lisent dans la requête, et qui ont été suffisamment expliqués plus haut (p. 339). La troisième ligne ne se compose que des deux mots *τῷ ἀδελφῷ χαίρειν*; le nom qui manque, devant *τῷ ἀδελφῷ*, est, sans nul doute, *Λόχῳ*, celui du stratége, auquel Numénius annonce que la missive royale est adressée. Ce nom est un peu trop court d'une lettre ou deux pour la place marquée dans la copie de M. Hamilton : mais cette copie n'est point un fac-simile; la place peut n'avoir pas été parfaitement mesurée. D'ailleurs, les lettres ΤΩΙ et ΑΔΕΛ sont trop serrées; en les espaçant un peu, on gagnera facilement la place des deux lettres. A la ligne suivante, après une lacune de quatre lettres, on lit ΩΣ ΠΑΡΑΤΩΝ, et à la fin de la suivante sont les lettres ΑΝΤΙΓΡΑ, commencement du mot *ἀντίγραφον*, dont la syllabe *φον* se trouvait à la fin de cette ligne ou en tête de la suivante. Ce sont autant d'éléments qui ne laissent aucun doute sur ma restitution.

Les deux dernières lignes, dont il ne reste que quatre mots, offrent plus de difficulté. La formule qui, dans les deux autres rescrits, se trouve en cet endroit, est celle-ci : *γινέσθω οὖν ἕκαστα, καθάπερ ἀξιοῖ*; « Soit donc fait, sur chaque point, comme il le demande. » Mais on

[1] *Προφέρεσθαι* est le mot propre pour signifier, dans le style du temps, *exposer*, mais suivi d'un régime direct. (Voy. le Lexique de Polybe.) Ici le verbe est intransitif, suivi d'une préposition. La locution est analogue à celle de Polybe : *βραχέα προενεγκάμενος περὶ τῶν...* (XXII, 5, 5.) — [2] *Παρ' ἕκαστον*, dans le style alexandrin, signifie tantôt *singulatim*, et, par conséquent, *en détail*, tantôt *semper*, *en toute circonstance*, *ἑκάστοτε*. On trouve aussi, dans le faux Aristéas : *τοῦ βασιλέως... παρ' ἕκαστον ἐπιθεωροῦντος τοὺς τεχνίτας*. (In calc. Joseph. ed. Haverc. t. II, p. 109.) Polybe emploie souvent cette locution, et c'est à tort que Schweighæuser la traduit constamment par *subinde;* ainsi (IV, 82, 5) : *προσεπιδεικνύων αὐτῷ παρ' ἕκαστον, ὡς....* « lui démontrant, de plus, *en détail*, que...; » (V, 4, 11) *καὶ παρ' ἕκαστον ἀποδειλιῶντες αὐτοί*, « et affectant de paraître épouvantés *en toute chose* ou *circonstance;* » (V, 11, 2) *Σκόπᾳ καὶ Δοριμάχῳ παρ' ἕκαστον εἰς ἀσέλγειαν καὶ παρανομίαν ὠνείδιζε....* « il opposait, *en toute circonstance*, à Scopas et à Dorimachus, le reproche de... » comme IX, 31, 4. Polybe emploie dans le même sens *παρ' ἕκαστα* (III, 57, 4) ou *παρέκαστα*, qu'Hésychius et Suidas interprètent par *ἑκάστοτε*, et qu'on trouve dans les livres des Machabées (II, x, 13; III, iii, 23), ainsi que dans les poëmes sibyllins. (I, v. 298.)

n'aperçoit aucun vestige de cette formule. Il y avait ici tout autre chose. Le mot ΠΟΙΗΣΗΣ annonce un subjonctif, qui dépendrait de *ἵνα* ou de *ὅπως*; mais on ne comprendrait cette construction que dans le sens de : « Nous vous transmettons la copie... pour que vous ayez soin de.... » *ἵνα* ou *ὅπως ποιήσῃς πρόνοιαν*.... Or les Grecs disaient toujours *ποιεῖσθαι πρόνοιαν*, au moyen, et non *ποιεῖν*, en sorte que l'actif *ποιήσῃς* serait inadmissible; puis *ποιεῖσθαι πρόνοιαν* est plus ordinairement suivi de *ὅπως* avec le subjonctif, et nous avons, au commencement de la ligne suivante, un infinitif au lieu d'un subjonctif. Je lis donc, sans hésiter, *ποιήσεις*, soit que la leçon existe sur l'original, soit que le scribe ait mis Η pour ΕΙ, de même que le sculpteur a écrit, dans le texte de la requête, ΕΙ pour Η (*ὑπάρχει* pour *ὑπάρχῃ*), confusion perpétuelle dans les inscriptions comme dans les manuscrits, amenée par la similitude tant de la prononciation que de la figure des lettres Η et ΕΙ. Nous aurons alors la formule, fréquente dans les lettres, *καλῶς οὖν ποιήσεις* suivie d'un participe [1].

A la ligne suivante, ΑΕΝΟΧΛΕΙΝ semblerait devoir être le reste du verbe *παρενοχλεῖν*, que les prêtres ont employé dans leur pétition (I, 16), en demandant qu'on cessât de les vexer. Mais l'Α, devant *ἐνοχλεῖν*, ne saurait avoir été confondu avec un Ρ; ce ne peut être que la finale de *μηδένα*; toute la phrase devient : *καλῶς οὖν ποιήσεις συντάξας*, et l'espace de vingt lettres, pour arriver à la fin, sera rempli par *ἐπὶ μηδεμιᾷ προφάσει μηδένα ἐνοχλεῖν αὐτούς* : on aurait dit aussi bien *κατὰ μηδεμίαν πρόφασιν* ou *παρεύρεσιν*, qui se lit dans un papyrus du musée du Louvre : *φροντίσαθ' ὅπως μήτε τῶν ἀδυν[ατοῦ]ντων γεωργεῖν περισπᾶται μηδεὶς, μήτε [τῶν δ]υναμένων σκεπάζηται κατὰ μηδεμίαν παρεύρεσιν*. Le rescrit répond à ce que demandent les prêtres dans leur pétition, ... *μὴ παρενοχλεῖν ἡμᾶς, μηδ'* ἌΛΛΩ ΜΗΔῈΝ *ἐπιτρέπειν τὸ αὐτὸ ποιεῖν* [2]. L'accusatif est dans l'inscription de Rosette : *καὶ τὴν χώραν ἐ[νοχλήσαν]τας* (l. 27), selon ma restitution. Voici le texte complet du rescrit :

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος, καὶ βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφή, καὶ βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ γυνή, [Λόχῳ] τῷ ἀδελφῷ, χαίρειν· [τῆς ἡμῖν δεδομένης ἐντεύξε]ως παρὰ τῶν [ἱερέων τῆς ἐν τῷ Ἀβάτῳ καὶ ἐν Φίλαις Ἴσιδος, ὑποτετάχαμέν σοι τὸ] ἀντίγρα[φον· καλῶς οὖν] ποιήσεις [συντάξας ἐπὶ μηδεμιᾷ προφάσει μηδένα ἐνοχλεῖν αὐτοὺς [περὶ ὧν προφέρονται παρ' ἕκαστον.] [Ἔρρωσο ou εὐτύχει.]	Le roi Ptolémée et la reine Cléopâtre, sa sœur, et la reine Cléopâtre, sa femme, à Lochus, le frère, salut : de la pétition à nous donnée par les prêtres d'Isis... nous plaçons ci-dessous la copie. Tu feras bien, en conséquence, d'ordonner que, sous aucun prétexte, personne ne les vexe sur les points qu'ils exposent en détail. Porte-toi bien.

[1] *Papyr. du Brit. Mus.* XI, 45; XVIII, 29. Ainsi, dans la lettre de Démétrius :

Après les observations précédentes, ce texte ne donne lieu qu'à une seule remarque de quelque importance. Le haut fonctionnaire auquel ce rescrit est adressé est Lochus, qui, dans la lettre de Numénius comme dans la pétition, est qualifié de *parent* et de *stratége*, à quoi la pétition ajoute *de la Thébaïde*. Ici, aucune de ces qualifications ne se montre; en place, on ne trouve que celle de *frère*. C'est la première fois que, sur un monument des Ptolémées, un haut fonctionnaire est ainsi qualifié par son souverain. Mais j'en ai signalé des exemples dans quelques lettres écrites par des rois Séleucides, que nous ont conservées les livres des Machabées et l'historien Josèphe, où nous voyons Antiochus donner à ses généraux les noms de parent (*συγγενής*), de *frère* et de *père*. On me permettra de renvoyer à ce que j'avançais, à cette occasion, en 1823[1]. Je pensais, dès lors, que les rois d'Égypte en s'adressant à quelqu'un des hauts fonctionnaires décorés du titre de *parent*, devaient le qualifier de *mon frère, mon père*, ou de tout autre titre déterminé par la nature et l'importance des fonctions du personnage. Ma conjecture, fondée sur une analogie et une induction, s'est vérifiée dès la premiere fois qu'une lettre de ce genre a été découverte.

Ainsi l'on ne peut douter que les rois Lagides, en s'adressant à leurs officiers, ne leur donnassent quelquefois, comme les Séleucides, le titre de *frère*. Cet usage, dont les exemples sont si anciens, ne passa cependant à la cour des empereurs qu'assez tard, puisque le titre de *frère* ne se trouve pas dans les rescrits impériaux avant le règne de Valentinien et de Théodose[2], et qu'il faut descendre jusqu'aux temps d'Anastase pour rencontrer des exemples du titre de *père du roi* (*πατὴρ τοῦ βασιλέως*), donné par les empereurs aux patrices[3].

Il est à remarquer que les trois pièces que je viens d'expliquer ont été tracées sur l'obélisque dans l'ordre même qu'indique leur contenu, car la lettre de Numénius annonce qu'on trouvera ci-dessous le rescrit royal; et, dans celui-ci, il est dit que la requête (*ἔντευξις*) vient après.

On voit clairement que les prêtres n'ont fait que transcrire sur le granit les pièces telles qu'elles se trouvaient dans l'ampliation officielle

καλῶς οὖν ποιήσεις προστάξας (ap. Joseph. *Ant. Jud.* XII, 2, 4), et *κ. ο. π. ἐπιλεξάμενος*, dans celle de Ptolémée à Éléazar (*Ant. Jud.* XIII, 2, 5). — [1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 327. — [2] Brisson, *De formulis*, III, 63. — [3] Godofr. *ad Cod. Theodos.* II, tit. VI; Jacobs, *ad Antholog.* t. XII, p. 84.

qu'ils en avaient reçue, précédées de la lettre d'avis que leur donnait Numénius. L'un des deux papyrus de Leyde nous offre la même réunion, et justement dans le même ordre, à savoir : la lettre du fonctionnaire supérieur, puis le rescrit royal, et enfin la copie de la pétition qui l'avait motivé.

Cette pétition, comme celle des prêtres, est adressée directement au roi; c'est le cas de toutes celles qui étaient envoyées à Alexandrie. Les divers exemples de requêtes qui existent dans les papyrus connus montrent que, quand des particuliers étaient lésés par d'autres particuliers, ils s'adressaient aux officiers de la province, desquels la plainte ressortissait naturellement; ils suivaient la filière, remontant de proche en proche jusqu'au fonctionnaire supérieur. Lorsqu'ils n'obtenaient pas la justice qu'ils croyaient leur être due, ou bien lorsque la plainte était dirigée contre des officiers publics, ils envoyaient leur pétition directement à Alexandrie, ne s'adressant alors ni à l'épistolographe, ni à aucun autre officier ou magistrat aulique, mais seulement au roi lui-même; ils lui exposaient l'affaire en détail, le priant humblement, à grand renfort de titres fastueux et de circonlocutions flatteuses, de s'en occuper, et de donner ses ordres aux officiers de la province, qu'ils désignaient, pour qu'on leur rendît justice : telle est la tournure uniforme de toutes ces requêtes, qui ne diffèrent que par les détails. Quoique leur objet fût souvent un intérêt de minime importance, elles n'étaient pas moins dûment examinées; et, quand la réclamation semblait juste, il était écrit au stratége du nome, ou à tout autre officier supérieur, pour lui enjoindre de faire droit à la réclamation, et d'empêcher qu'à l'avenir l'abus dont on se plaignait pût se renouveler. A cette missive était jointe copie de la requête, afin que l'officier sût au juste de quoi il s'agissait. Celui-ci envoyait ampliation du tout, à la fois, aux parties intéressées, en y joignant une lettre d'envoi, et à tous ceux que pouvait concerner la répression du délit. Ainsi, dans le papyrus de Leyde, l'autre rescrit est adressé, en même temps, « au stratége de Memphis, au phrourarque, à l'épistate des phylacites et archiphylacite; à l'intendant des finances et greffier royal, aux épistates des temples et grands prêtres, et à tous autres officiers royaux[1]. » C'est

[1] *Pap. de Leyde*, n. 6, dans Reuvens, III, p. 38. Τῷ σΊρατηγῷ τοῦ Μεμφίτου, καὶ τῷ φρουράρχῳ, καὶ τῷ ἐπισΊάτῃ τῶν φυλακιτῶν καὶ ἀρχιφυλακίτῃ, καὶ τῷ ἐπὶ τῶν προσόδων καὶ βασιλικῷ γραμμαΊεῖ, καὶ τοῖς ἐπισΊάταις τῶν ἱερῶν καὶ ἀρχιερεῦσι, καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς τὰ βασιλικὰ πραγμαΊευομένοις, χαίρειν. M. Reuvens, n'ayant pas remarqué la suppression de l'article devant ἀρχιφυλακίτῃ, βασιλικῷ γρ. et ἀρχιερεῦσι, n'a pas vu que ces mots ne sont que des compléments de ceux

cette réunion qu'offre aussi l'inscription gravée sur le piédestal de l'obélisque.

Il semble que les prêtres d'Isis auraient dû se contenter d'y faire inscrire la lettre de l'épistolographe et le rescrit royal ; mais on remarquera que ce rescrit est conçu, comme à l'ordinaire, d'une manière fort concise et en termes généraux, tandis que, dans la pétition, au contraire, sont énumérés en détail tous les griefs. Il importait donc que la pétition elle-même fût gravée sur le piédestal, afin qu'à chaque instant les prêtres fussent en état de prouver que tel ou tel grief, auquel on n'avait pas fait droit, était cependant compris dans les termes généraux du rescrit.

M. W. J. Bankes a déjà été lui-même au-devant de cette question : Pourquoi les prêtres n'ont-ils fait graver que leur pétition seulement, et se sont-ils contentés de faire tracer en rouge la lettre de Numénius et le rescrit royal, qui étaient pour eux une garantie plus forte encore contre le mauvais vouloir des officiers publics? Évidemment il ont voulu réserver à ces deux pièces un honneur tout particulier. C'est donc avec toute raison que M. Bankes pense que la couleur rouge a servi de mordant pour la dorure, et qu'ainsi les lettres de ces deux pièces ont dû être dorées, par une distinction toute spéciale[1]. Cette explication, si naturelle et si satisfaisante, est conforme à ce qu'on remarque à Kalabschi et ailleurs, dans les parties des temples qui ont jadis été dorés; il n'en reste souvent que la couleur ou mixtion, qui est celle du mordant sur lequel la dorure était appliquée[2].

J'ai remarqué aussi[3] que l'obélisque de Philes offre, dans son ensemble, une disposition insolite, puisqu'il est élevé sur un soubassement, composé de trois parties, dont la hauteur totale égale presque la moitié du fût. Cette disposition était nécessitée par la circonstance. Outre que la petitesse de l'obélisque obligeait de l'exhausser, on n'aurait jamais pu placer sur le dé, qui sert de base ordinaire à ces monuments, les trois inscriptions qui devaient accompagner les hiéroglyphes. Il fallait donc se procurer une seconde base, assez élevée pour recevoir les inscriptions qu'on voulait y mettre. Le tout formait un piédestal entièrement inso-

devant lesquels l'article se trouve; qu'ainsi l'épistate des phylacites était aussi appelé ἀρχιφυλακίτης ; l'intendant des finances était aussi *greffier royal*, les épistates des temples étaient *grands prêtres*. La remarque est importante, surtout en ce qu'elle confirme la conjecture de M. Peyron sur la nature des fonctions du βασιλικὸς γραμματεύς, qui, selon ce savant, devait être un employé des finances. (*Ad Pap. Taurin.* I, p. 112.) — [1] Cahier de décembre 1841, p. 740. — [2] Champollion, *Lettres écrites d'Égypte*, p. 158. — [3] Endroit déjà cité.

lite, mais qui se combinait heureusement avec la forme de l'obélisque. Quant aux trois gradins sur lesquels tout repose, c'est là une disposition étrangère à l'Égypte, et qui se ressent de l'influence grecque. On n'en trouve, en effet, d'exemple analogue qu'à *l'aiguille de Cléopâtre*, à Alexandrie. Les fouilles faites, le 9 juillet 1798, au pied de ce monument, ont montré qu'il repose sur un bloc en granit[1], qui est lui-même supporté par trois gradins[2]. Cet obélisque, qui est du règne de Thouthmosis III, fut dressé sous la domination grecque et romaine. C'est avec raison que S. Genis[3] a conjecturé que les Grecs ont composé un soubassement dans leur style particulier. L'obélisque de Philes, qui est entièrement de l'époque grecque, confirme cette conjecture : c'est un nouvel exemple du mélange des deux styles. Les prêtres d'Isis ne pouvaient mieux faire que d'adopter le motif élégant du soubassement grec : mais ils se sont gardés de prendre le motif du piédestal grec avec moulures, plinthe et corniche, comme les architectes modernes l'ont fait tant à Rome qu'à Paris; ils l'ont formé de deux tronçons superposés, dont les faces, à peu près parallèles à celles de l'obélisque lui-même, pyramident ainsi naturellement avec cet obélisque. Il est peut-être à regretter que cet agencement n'ait pas été connu, lorsqu'on a voulu exhausser, à Paris, l'obélisque de Louqsor sur une base nouvelle. Ce modèle *antique*, si on l'avait suivi, aurait eu, je pense, l'approbation des connaisseurs.

Toutes les circonstances qui se rattachent à ce curieux monument me semblent maintenant expliquées d'une manière complète. Les trois inscriptions qu'il nous fait connaître présentent, dans leur ensemble et plusieurs de leurs détails, un intérêt auquel s'élèvent bien peu de monuments épigraphiques; et, parmi ceux de l'Égypte appartenant à l'époque des Lagides, il ne le cède guère, jusqu'ici, qu'à la pierre de Rosette, qui, par l'étendue comme par la nature du sujet, et surtout par la triple transcription qu'elle nous offre, reste toujours un monument hors de pair.

LETRONNE.

[1] Le bloc de granit formant le piédestal de l'aiguille de Cléopâtre paraît être un parallélogramme; mais il n'est pas impossible que, si l'on recommençait la mesure, on trouvât le plan supérieur du bloc un peu plus étroit que la base. — [2] L'obélisque d'Axum, qui est de l'époque romaine, repose également sur trois gradins. — [3] Saint-Genis, *Descr. d'Alexandrie et des environs*, p. 38, dans la *Descr. de l'Égypte, Antiq. Descr.* t. II; voy. la pl. XXXIII, t. V, *Antiq.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a perdu, le 10 janvier, M. Alexandre Duval. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 12, M. le baron de Barante, directeur, a exprimé, en peu de mots, les regrets de l'Académie. « M. Duval, a-t-il dit, obtint de nombreux et justes succès dans la carrière des lettres. La renommée a souvent répété son nom ; le public aimait à l'applaudir. . . . . Une autre fois, dans un autre lieu, nous dirons quel fut son talent ; aujourd'hui, ce que nous avons besoin de répéter, c'est que sa vie fut celle d'un homme de bien. En présence d'un jugement suprême, un peu de vertu a plus de poids qu'une gloire passagère. Il fut un ami dévoué de son pays ; à deux époques de sa vie, il le servit, les armes à la main : sur mer, pendant la guerre d'Amérique; comme soldat, dans les armées qui nous sauvèrent de l'Europe coalisée. Ses opinions furent toujours modérées. Le gouvernement de la terreur l'emprisonna; plus tard, il s'exila, pendant quelques années, pour avoir déplu au pouvoir en portant un dramatique intérêt sur le malheur d'un proscrit. Son amour pour les lettres était naturel et désintéressé; il ne sut jamais en tirer un assez grand profit pour sortir d'une position modeste, pour assurer l'aisance à ses vieux jours. Loyal dans toutes ses relations, il était un confrère bienveillant, d'un commerce simple et facile. Mais ce qu'il fut surtout, c'est un bon et tendre père de famille. Lorsque, dans la vieillesse, bien avant qu'il succombât, sa vie était comme déjà détruite par les souffrances, ses douleurs furent adoucies par les soins touchants de ses filles; il reçut aussi quelque allégement par les sentiments que lui conservaient ses amis. Ils viennent, en ce triste moment, dire un dernier adieu à sa terrestre dépouille, mais non pas à sa mémoire, qui leur sera toujours honorable et chère. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans la séance publique annuelle du 28 décembre 1841, les résultats des concours et les sujets de prix proposés ont été proclamés comme suit :

PRIX DÉCERNÉS.

Sciences physiques. Le prix de physiologie expérimentale, consistant en une médaille d'or de la valeur de 895 francs, a été décerné à M. Ch. Chossat, pour son mémoire intitulé : *Recherches expérimentales sur l'inanition.* Une mention honorable a été accordée au mémoire ayant pour titre : *Nouvelles recherches sur l'urine humaine,*

par M. Le Canu. Enfin l'Académie a réservé pour le prochain concours le mémoire de M. Matteucci, sur les phénomènes électriques des animaux.

Le prix relatif aux arts insalubres n'a point été décerné. L'Académie a renvoyé au prochain concours, en réservant leurs droits respectifs : M. le professeur de La Rive pour l'application de la pile à la dorure des métaux, M. Elkington pour ses moyens de dorure par voie humide, et M. Chameroy pour ses tubes bitumés, appliqués à la conduite de l'eau ou du gaz de l'éclairage.

Sur les fonds destinés par M. de Monthyon aux prix de médecine et de chirurgie, l'Académie a accordé une récompense de 6,000 francs à M. Tanquerel des Planches, pour son ouvrage intitulé : *Traité des maladies de plomb ou saturnines*, et une somme de 4,000 francs, à titre d'indemnité et d'encouragement, à M. Amussat, pour ses *Recherches sur l'introduction spontanée de l'air dans les veines.*

Sciences mathématiques. La médaille fondée par Lalande (année 1840) a été décernée à M. Bremicker, de Berlin, pour la découverte qu'il a faite d'une comète, le 27 octobre 1840.

Le prix de mécanique, fondé par M. de Monthyon (année 1840), n'a point été décerné.

L'Académie a également décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix de statistique de la fondation Monthyon pour l'année 1840.

M^me^ la marquise de Laplace, ayant fondé, à perpétuité, en faveur du premier élève sortant de l'école polytechnique, un prix annuel consistant dans la collection complète des ouvrages de Laplace, M. le président a remis de sa main les cinq volumes de la *Mécanique céleste*, l'*Exposition du système du monde*, et le *Traité des probabilités*, à M. Reuss (Georges-Charles), premier élève sortant de la promotion de 1840.

PRIX PROPOSÉS.

Sciences physiques. L'Académie décernera, dans sa prochaine séance publique, le grand prix des sciences physiques de l'année 1841. La question mise au concours est celle-ci : « Déterminer par des expériences précises la chaleur spécifique des principaux corps simples et celle d'un grand nombre de combinaisons minérales et organiques. Discuter le rapport qui existe entre le poids atomique des corps et les chaleurs spécifiques données par l'expérience. » Les mémoires ont dû être parvenus avant le 1^er^ avril 1841.

L'Académie rappelle qu'elle a remis au concours, pour sujet du grand prix des sciences physiques à décerner en 1843, les deux questions suivantes : « 1° Déterminer, par des expériences d'acoustique et de physiologie, quel est le mécanisme de la production de la voix chez l'homme; 2° déterminer, par des recherches anatomiques, la structure comparée de l'organe de la voix chez l'homme et chez les animaux mammifères. »

L'Académie a remis également au concours, pour 1843, le sujet suivant, qu'elle avait d'abord proposé pour le grand prix de physique de 1839 : « Déterminer, par des expériences précises, quelle est la succession des changements chimiques, physiques et organiques qui ont lieu dans l'œuf pendant le développement du fœtus chez les oiseaux et les batraciens. » (Voir notre cahier de juillet 1840, p. 442.)

Les mémoires présentés pour ces deux concours devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1^er^ avril 1843.

L'Académie rappelle aussi qu'elle a remis au concours, pour l'année 1842, la question relative aux *morts apparentes*, proposée pour sujet du prix de 1,500 francs

fondé par M. Manni, et le grand prix de 10,000 francs relatif à la vaccine. (Voir nos cahiers d'août 1838, p. 518-520, et décembre 1839, p. 751.)

Sciences mathématiques. L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du grand prix des sciences mathématiques qu'elle décernera, s'il y a lieu, en 1842, la question suivante, relative au calcul des variations : « Trouver les équations aux limites que l'on doit joindre aux équations indéfinies pour déterminer complétement les maxima et les minima des intégrales multiples. » On devra donner les exemples de l'application de la méthode à des intégrales triples. Les mémoires devront être envoyés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1842.

L'Académie avait proposé la question suivante pour sujet du grand prix de mathématiques qui devait être décerné en 1840 : « Déterminer les perturbations du mouvement elliptique par des séries de quantités périodiques, différentes des fonctions circulaires, de manière qu'au moyen des tables numériques existantes on puisse calculer, d'après ces séries, le lieu d'une planète à toute époque donnée. L'Académie verrait avec intérêt que les formules qu'elle demande fussent applicables au mouvement de la lune, lors même qu'elles conduiraient, dans ce cas, à une approximation moindre que celle qui a été obtenue dans ces derniers temps; mais elle ne fait pas de cette application particulière une condition du concours. » Aucun mémoire n'ayant été adressé, la question est remise au concours de 1843, dans les termes suivants : « Perfectionner les méthodes par lesquelles on résout le problème des perturbations de la lune ou des planètes, et remplacer les développements ordinaires en séries de sinus et de cosinus par d'autres développements plus convergents, composés de termes périodiques que l'on puisse calculer facilement à l'aide de certaines tables construites une fois pour toutes. » Les mémoires devront être arrivés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1843.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le comte Siméon, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris, le 19 janvier.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1842.

Histoire de l'expédition des Français en Égypte, *par* Nakoula-el-Turk, *publiée et traduite par M.* Desgranges aîné, *secrétaire interprète du roi.* Paris, Imprimerie royale, 1839, 1 volume in-8°.

Parmi les événements mémorables, les guerres prodigieuses qu'offre, en si grand nombre, cette période historique qui commence à l'origine de la révolution française, l'expédition d'Égypte forme un épisode intéressant, bien digne d'exciter au plus haut point la curiosité des lecteurs instruits et judicieux. Sans doute, on ne vit pas, dans cette circonstance, comme dans les guerres qui eurent lieu sur notre continent, des masses immenses d'hommes se mouvoir à la voix de leurs chefs, se précipiter les unes contre les autres, de manière à laisser croire que des nations tout entières s'ébranlaient à la fois pour se heurter, et décider en une bataille les destinées des empires. Mais l'armée qui s'avançait vers les rivages de l'Afrique était composée de l'élite des troupes françaises. Elle était commandée par d'excellents généraux, à qui de nombreux succès militaires assuraient une renommée impérissable. Elle partait sous les auspices et sous les ordres du plus brillant, du plus célèbre capitaine des temps modernes. Elle allait planter les drapeaux de la France sur la terre d'Égypte, dans cette contrée mystérieuse, dont le nom seul rappelait tant de grands souvenirs, tant d'événements importants et mal connus; dont les monuments, qui semblaient élevés par la main des

géants, avaient, depuis tant de siècles, défié les efforts du temps et ceux de la barbarie; sur cette terre qui, sous la domination des conquérants musulmans, avait repris une partie de son importance, et s'était placée au rang des puissances du premier ordre; qui avait vu les malheurs de saint Louis et de ses nobles compagnons d'armes; sur cette terre occupée par ces brillants Mameluks, dont l'admirable cavalerie semblait réaliser la fable des anciens centaures. Tout paraissait réuni pour donner à cette expédition un caractère particulier de grandeur et de noblesse. C'était encore une croisade, conduite cette fois avec plus d'habileté et de prévoyance que n'en avaient déployé jadis nos preux chevaliers; il n'y manquait rien que cette foi vive, ce zèle ardent pour la religion, qui avait exalté au plus haut point l'enthousiasme de Godefroy de Bouillon, de Tancrède, de Boémond, de saint Louis.

On doit vivement regretter, et dans l'intérêt de notre pays, et dans celui de la civilisation, que tant de travaux, tant de courage, tant d'exploits admirables soient restés sans aucun fruit; que les événements politiques aient obligé la France de renoncer à une noble conquête, payée du sang de ses soldats, et qui, en procurant à notre patrie des avantages incalculables, auraient bientôt arraché l'Égypte au règne de la barbarie et de l'anarchie. Cette contrée, sous l'influence française, aurait été, on peut croire, amenée sans effort à un état de splendeur tout nouveau, et qui, probablement, aurait encore dépassé de beaucoup les innovations heureuses qu'a pu réaliser le maître habile aux lois duquel ce pays se trouve maintenant soumis.

Les faits qui concernent cette expédition mémorable ont été retracés par plusieurs écrivains français ou étrangers. Et, maintenant, il ne reste rien à apprendre sur ce sujet. Mais on devait naturellement être curieux de savoir comment ces événements avaient été envisagés par les habitants de l'Égypte, qui avaient été témoins de la guerre et y avaient pris une part directe ou indirecte. Deux de ces historiens ont pris le soin de transmettre à la postérité le récit des faits accomplis sous leurs yeux. Le premier est un musulman, nommé Abd-errahman et surnommé *Djeberti*, ou, suivant la prononciation égyptienne, *Gabarti*, parce que l'un de ses ancêtres avait pris naissance sur la côte de *Zïela*, nommée, dans le langage de l'Égypte جبرت *Djebert* ou *Gabart*, et était venu fixer son séjour en Égypte. Cet homme, instruit et judicieux, a écrit une volumineuse histoire des faits dont l'Égypte fut le théâtre durant une partie du dix-huitième siècle de notre ère et les premières années du dix-neuvième. Le récit de l'occupation de l'Égypte par les Français et de l'évacuation de cette contrée occupe un volume tout entier. Le second

écrivain est un Syrien, nommé Nakoula (Nikoula) el-Turk, qui professait la religion grecque-catholique; sa famille, ainsi que nous l'apprend M. Desgranges, était originaire de Constantinople; il était né l'an 1763 de notre ère, à Daïr-alkamar, où il mourut en 1828. Il avait été au service de l'émir Béchir, chef des Druses, qui l'avait envoyé en Égypte, vers l'époque de l'expédition; il y résida durant trois années, et y recueillit les matériaux de son histoire. Il est auteur d'une ode arabe, écrite en l'honneur du général Bonaparte, et qui a été publiée, avec une traduction française, par M. Marcel, ancien directeur de l'Imprimerie royale.

Il existe, en outre, pour ce qui concerne l'expédition de Syrie, une relation assez exacte et assez détaillée, qui fait partie d'une vie de Djezzar-pacha, écrite en arabe par un chrétien, et dont je possède un manuscrit qui a jadis appartenu à une femme célèbre, lady Spencer-Stanhope.

Puisque l'on voulait publier le texte original d'une histoire de l'expédition d'Égypte, je regrette, à vrai dire, que l'on n'ait pas choisi, de préférence, celle de Djeberti, qui, sous plus d'un rapport, me paraît bien préférable à celle de Nakoula, et que l'on se soit contenté de donner au public une traduction abrégée de la première de ces deux relations [1]. Probablement, la brièveté de l'ouvrage de Nakoula aura été un des motifs qui auront influé sur la décision de l'éditeur, attendu qu'il pouvait faire entrer dans un seul volume le texte et la traduction; ce qui n'aurait pas été possible, si l'on eût voulu mettre au jour le récit complet de Djeberti.

M. Desgranges aîné, auquel nous devons cette publication, a, dans une courte préface, indiqué les détails peu nombreux que nous possédons sur la vie de l'auteur, et qui sont les mêmes que j'ai transcrits ci-dessus. Il désigne les trois manuscrits dont il s'est servi pour l'édition du texte : l'un, qu'il a fait transcrire en Syrie, d'après une copie donnée par l'auteur à un scheïkh maronite; le second appartient à M. Caussin de Perceval, professeur d'Arabe littéral et vulgaire; le troisième, à la Bibliothèque du Roi.

En lisant l'ouvrage de l'historien arabe, on ne doit pas s'attendre à y trouver ces révélations curieuses qui jettent un jour inattendu sur le récit des faits, et les présentent à la curiosité publique sous un point de vue nouveau, de manière à bouleverser totalement les idées qu'avaient fait naître des relations antérieures. L'auteur ne faisait point partie du

[1] M. Marcel m'apprend qu'il s'occupe de préparer une édition complète du texte de l'historien arabe, accompagné d'une traduction française.

gouvernement de l'Égypte. Il n'a point été mêlé dans les événements militaires, dans les intrigues politiques que cette expédition a vus éclore. Simple spectateur des faits, il a raconté avec bonne foi, avec impartialité, les événements dont il a été témoin, et il y a joint les récits que lui ont communiqués des personnes plus ou moins exactement informées, ainsi que les bruits vrais ou faux qui circulaient au Caire, où il faisait habituellement sa résidence. Il transcrit les ordres du jour qui émanaient du général en chef, les lettres que celui-ci écrivait ou qui lui étaient adressées. Quelquefois, pourtant, on s'aperçoit qu'il s'est glissé des fautes dans la traduction qu'il donne des dépêches rédigées en langue française.

L'auteur remonte à l'origine de la révolution française. Il décrit, en peu de mots, les troubles qui éclatèrent en France; le départ du roi Louis XVI, son arrestation, son jugement, sa mort. Il transcrit l'admirable testament de ce vertueux monarque. Quelques erreurs, comme on peut croire, se sont glissées dans ce récit, et n'ont rien de surprenant, quand on pense que l'écrivain était placé si loin du théâtre des événements. Aussi il place sous l'année 1792 les premiers troubles de la révolution, la fuite du roi; il donne à Madame, fille de Louis XVI, le nom de Marie-Antoinette, qui était, comme on sait, celui de la reine sa mère. Après avoir retracé succinctement les guerres, les conquêtes de la république française, il arrive à l'expédition d'Égypte, qui était le véritable objet de sa narration. Il raconte le départ de la flotte française, la prise de Malte, l'arrivée à Alexandrie de l'escadre anglaise, les avis inutiles qu'elle donna sur la prochaine arrivée de l'armée française. Puis le débarquement des troupes commandées par le général Bonaparte, l'occupation d'Alexandrie. Il transcrit cette proclamation un peu étrange, qui fut imprimée et répandue dans l'Égypte, aussitôt après la prise de la ville, et dans laquelle le général en chef assurait la population que les Français étaient musulmans, révéraient Mahomet; où il alléguait, en preuve de cette assertion, que ses compatriotes avaient renversé le pape et les chevaliers de Malte, qui étaient, disait-il, les adversaires constants et implacables de l'islamisme; où il certifiait que les Français étaient les alliés fidèles, les amis dévoués du Grand Seigneur, et cela, au moment où l'on venait arracher à ce monarque la plus belle province de son empire.

L'auteur peint la confusion, l'effroi, qui régnèrent dans la ville du Caire au moment où l'on y apprit l'arrivée et les premiers succès de l'armée française, les mesures que le gouvernement des Mameluks crut devoir adopter pour arrêter, s'il était possible, la marche et les

progrès de ces redoutables ennemis. Il décrit, en peu de mots, la brillante bataille des Pyramides, et donne des détails un peu plus circonstanciés sur la capitulation et l'occupation de la ville du Caire. Depuis ce moment, l'auteur suit pas à pas les opérations civiles et militaires des vainqueurs. Il décrit les solennités qui furent observées pour la célébration des fêtes en usage chez les musulmans, ou de celles qu'avait introduites le gouvernement républicain. Il est peut-être un peu trop succinct dans le récit des faits militaires qui signalèrent la durée de cette brillante conquête. Les exploits mémorables du général Desaix dans la haute Égypte occupent trop peu de pages, et sont traités avec une extrême sécheresse. Il leur fait perdre ainsi cet intérêt si vif et presque romanesque qui s'attache à ces courses vraiment grandioses et merveilleuses, où ce général et son digne ennemi Mourad-bey déployaient, à l'envi, un courage intrépide, une activité qui tenait du prodige, et qu'aucun événement ne pouvait rebuter ou lasser. L'écrivain a retracé avec plus de détails ce qui concerne la campagne de Syrie, le siége de Saint-Jean-d'Acre, et les combats qui précédèrent ou accompagnèrent ce siége fameux. Il est probable que, comme habitant de la Syrie, il prenait un intérêt particulier à ce qui touchait cette province, et qu'il avait été à portée de recueillir, sur cette partie de la guerre, des renseignements plus circonstanciés. On trouve, dans sa narration, un aveu remarquable qu'un musulman n'aurait jamais fait. Il atteste que, dans le combat de Nazareth, trente mille Turcs ou Syriens furent complétement mis en déroute par deux ou trois mille Français.

Après avoir raconté la levée du siége de Saint-Jean-d'Acre, de cette place célèbre, devant laquelle était venue échouer la fortune du plus grand de nos généraux, il décrit la brillante bataille d'Aboukir et le départ du général en chef pour la France. Mais ici il s'est glissé un fait évidemment faux. L'auteur, qui résidait au Caire, n'était instruit de ce qui se passait à Alexandrie que par des relations équivoques, des bruits publics plus ou moins suspects. Il prétend que le général Bonaparte, ayant invité à dîner l'amiral sir Sidney Smith, lui demanda et obtint de lui une autorisation de faire sortir du port d'Alexandrie trois petits vaisseaux, et que, profitant de cette permission, il s'embarqua sur un de ces bâtiments, et échappa ainsi à la vigilance de la croisière anglaise. Ce récit, peu vraisemblable, est, comme l'on voit, un de ces contes populaires qui amusaient les oisifs de la ville du Caire.

L'auteur expose ensuite, avec des détails satisfaisants, tout ce qui concerne l'expédition du grand vizir en Égypte, les négociations entamées auprès du général Kléber, gouverneur général de l'Égypte, la

convention d'Elarisch, par laquelle les Français s'engagèrent à évacuer cette contrée, les causes qui amenèrent la rupture de cette capitulation, l'admirable fait d'armes de la bataille d'Héliopolis, où quatre-vingt-dix mille Turcs tombèrent, comme par enchantement, sous les coups de neuf mille Français; les combats acharnés qu'il fallut livrer pour soumettre de nouveau à la domination française la ville du Caire, momentanément tombée au pouvoir de l'ennemi. Il raconte l'assassinat odieux du brave Kléber, qui, après avoir échappé à tant de batailles, périt sous le poignard d'un jeune fanatique, Suleïman-Halebi. Cette mort déplorable fut, comme on sait, une des causes les plus puissantes qui amenèrent la perte de l'Égypte. Personne n'ignore que le général Menou ayant été nommé pour succéder à Kléber, dans le gouvernement de la province, ce choix fit naître, parmi les officiers supérieurs, une division funeste, un esprit d'opposition qui, dans plus d'une circonstance, paralysa les mesures qu'il aurait fallu prendre, et empêcha d'agir avec ce concert qui peut seul assurer le succès des opérations militaires. L'auteur de cet ouvrage n'a point ignoré ces dissensions qui existaient dans l'armée française, et il les rappelle en plusieurs endroits de son livre.

Bientôt il arrive aux derniers événements qui ont rapport à la domination française. Il décrit l'invasion de l'Égypte par les troupes combinées des Turcs et des Anglais; la capitulation du Caire, le siége d'Alexandrie, la belle défense de la garnison française, la reddition de cette place, et enfin l'embarquement de l'armée française. Les détails donnés par lui sont, en général, conformes à la vérité, et s'accordent assez bien avec ceux que rapportent les relations écrites par les Français. Seulement, on peut remarquer que, dans le récit des siéges et des combats, il a, plus d'une fois, exagéré de beaucoup la perte de l'un ou de l'autre parti. Il est toutefois un petit fait qui, probablement, n'a rien de réel, et fait partie de ceux que l'on inventait au Caire pour suppléer à l'absence de nouvelles authentiques. Si l'on en croit l'auteur, après la capitulation d'Alexandrie, le général Menou invita à un grand dîner le général anglais et les principaux officiers de l'armée ottomane. Il leur fit servir des plats composés de chair de cheval, de chats, de chiens, de rats. Les convives ayant demandé quels étaient ces mets si étranges, le général français répondit que c'étaient les seuls aliments que la garnison avait eus pour se nourrir, et que, si l'armée française avait pu se procurer d'autres vivres, elle n'eût jamais rendu la place. Sans doute, pendant la durée du long et mémorable blocus d'Alexandrie, les Français, enfermés dans les murs de cette place et livrés aux horreurs de

la famine, faisaient une bien mauvaise chère. Mais, comme je l'ai dit, je crois que l'idée de ce banquet n'a rien eu de réel, et n'avait pour fondement qu'un conte populaire.

Nakoula, dans le cours de son ouvrage, montre, comme je l'ai dit, une assez grande impartialité. Par suite de ses sentiments religieux, il devait naturellement témoigner plus de penchant en faveur des Français qu'en faveur des musulmans : il s'étend avec complaisance sur les succès des premiers, fait un éloge pompeux de l'habileté des généraux, du courage des soldats. Il vante avec raison les talents administratifs des vainqueurs, leur zèle pour la justice, les règlements judicieux qu'ils avaient promulgués pour assurer le bon ordre, maintenir une police exacte, réprimer les brigandages et les crimes de tout genre. Mais il est un article sur lequel il leur adresse de vifs reproches, et il est à remarquer que les opinions de l'historien Djeberti sont, sur ce chapitre, parfaitement d'accord avec celles de notre auteur. Je veux parler de ce qui concerne la religion. Nakoula relève avec force cette affectation que mettaient beaucoup de Français, et le général en chef tout le premier, à affirmer qu'ils ne tenaient en rien aux dogmes du christianisme, qu'ils étaient de véritables musulmans, qu'ils révéraient Mahomet comme un prophète. Il faut l'avouer, ces assertions, qui irritaient les chrétiens de l'Égypte, ne faisaient aucune impression favorable sur l'esprit des musulmans. Ils ne crurent jamais que les Français eussent entrepris, à grands frais, une expédition brillante, mais féconde en travaux et en dangers, tout exprès pour venir en Égypte se convertir à la religion de Mahomet. Ils ne virent, dans ces protestations, que des mensonges officiels, auxquels ils ne devaient attacher aucune importance. Leurs vainqueurs étaient, à leurs yeux, des hommes sans religion. C'est par ce titre que les désigne constamment l'historien Djeberti. La protection même accordée à l'islamisme flatta moins ses sectateurs, parce qu'ils n'y voyaient, au lieu d'une véritable tolérance, qu'une indifférence complète pour tous les dogmes religieux quelconques.

Un autre reproche adressé aux Français par notre auteur roule sur cette étrange prétention, qu'afficha constamment le général Bonaparte, d'agir comme l'allié le plus fidèle de la Porte Ottomane, de n'avoir en but que les intérêts de cette puissance, d'autre objet, dans la conquête de l'Égypte, que de faire rentrer sous la domination du Grand Seigneur une province trop longtemps occupée par des Mameluks peu soumis et à peu près rebelles. Dans la vue de persuader la population, il faisait faire la *khotbah* et frapper la monnaie au nom du sultan. Mais

ces démonstrations n'obtinrent aucun crédit sur l'esprit des hommes éclairés, ni même sur celui de la multitude. L'invraisemblance de ces assertions était trop évidente, et contrastait trop avec les déclarations énergiques de la Porte Ottomane et les immenses préparatifs que faisait cet empire pour reconquérir l'Égypte et en chasser l'armée française. Aussi un démenti formel ne tarda pas à être donné aux déclarations du général en chef; les habitants de l'Égypte, avertis qu'on avait voulu les tromper sur un fait aussi facile à vérifier, conçurent une idée peu favorable de la sincérité de leurs vainqueurs, et, depuis ce moment, un sentiment de méfiance les tenait en garde contre les promesses et les déclarations émanées du Gouvernement.

L'ouvrage de Nakoula est, en général, bien écrit. On voit que l'auteur était nourri de l'étude de la littérature arabe. Son style n'offre pas, en général, ces expressions vulgaires, ces incorrections grammaticales, que l'on rencontre chez quelques autres écrivains. Il s'est attaché à introduire dans sa phrase ces locutions emphatiques et souvent bizarres que notre goût réprouve avec raison, mais qui n'en sont pas moins, aux yeux des Orientaux, un des principaux caractères de l'éloquence. Il a, il est vrai, employé dans sa narration des mots dont l'introduction dans l'Arabe ne remonte pas bien haut : tels sont ceux de *Kennaneh*, كنّانة *la bien gardée*, pour désigner la *ville du Caire*, le mot قومانية, qui signifie des *provisions de bouche, etc*. D'autres termes, en grande partie, ont été introduits dans le langage de l'Égypte à l'époque de la conquête turque: tels que جبخانة *parc d'artillerie*, غلايط *barques*, قنابر *bombes*, متاريس *retranchements*, قاوق *bonnet*, مركب بكلك *un grand vaisseau*, كمركجى *un douanier*, طموش *des troupes*, شورباجى *commandant d'un des ortas des janissaires*, شنلك *fête*, *réjouissance*, اوردى *camp*, بيورلدى *ordre*, كرك *pelisse*, دونغما *flotte*, طوابير *des bataillons*. Mais ces mots étrangers ne sont point particuliers à notre auteur. On les retrouve chez d'autres écrivains, tels que Djeberti, Mohammed-ben-Abi' ssorour, etc.; et on peut dire qu'ils font partie intégrante du langage arabe que l'on parle en Égypte depuis l'époque de la domination des Turcs. On ne doit pas être étonné de trouver ici des mots empruntés à la langue française. Tels sont: كروسى *un carrosse*, صلدات *un soldat*, فيسيالى *officier*, كوليرى *chevalier*, كومندا ou كومنضا *commandant*, كوميسار *commissaire, etc.*

La traduction de M. Desgranges est, en général, fidèle et bien écrite. Le traducteur s'est attaché à rendre littéralement les expressions de l'original. On peut cependant lui adresser quelques observations critiques. Parlant de la flotte de l'amiral Nelson, il dit que cette escadre se

composait de vingt-quatre vaisseaux de guerre. Mais le texte porte *quatorze.* Le vaisseau amiral de la flotte française se nommait, comme on sait, l'*Orient.* Mais les deux historiens Nakoula et Djeberti l'ont désigné par le mot نصف اليوم , c'est-à-dire *le Midi.* M. Desgranges a restitué à ce vaisseau son véritable nom. Toutefois, il me semble qu'il eût mieux valu rendre en français, d'une manière fidèle, l'expression arabe, et indiquer dans une note la méprise de l'écrivain arabe. Plusieurs noms propres n'ont pas été transcrits d'une manière exacte : ainsi un douanier de la ville d'Alexandrie est désigné, dans la traduction, par le nom de *Kerim.* Et cependant, ainsi que le savent toutes les personnes qui ont fait partie de l'expédition d'Égypte, ce personnage se nommait *Koûrraïm;* et Djeberti a bien soin d'indiquer que telle était la véritable manière d'écrire ce nom. Ceux de plusieurs généraux français et des quelques fonctionnaires attachés à l'administration avaient été rendus par l'écrivain arabe avec une orthographe vicieuse. Le traducteur, dans deux ou trois circonstances, n'a pas rectifié les erreurs commises par l'auteur original ; ce qu'il eût pu facilement faire, en consultant les différentes relations publiées par les Français, à diverses époques. L'historien arabe a souvent employé le mot بوغاظ [1], que le traducteur a constamment rendu par *canal.* Mais cette version n'est point exacte. Ce terme بوغاظ, qui n'appartient pas proprement à la langue arabe, n'est autre chose que le mot turc بوغاز *bogaz*, qui désigne *la gorge*, et, par suite, *l'embouchure d'un fleuve.* Quand l'auteur dit qu'un grand vaisseau de la flotte anglaise s'approche du *bogaz* [2], الى البوغاظ ; que la galère amirale était mouillée dans le *bogaz*, il est visible qu'il ne saurait être question ici du canal d'Alexandrie. Car, ainsi que tout le monde le sait, ce canal, uniquement destiné à conduire dans cette ville les eaux du Nil, a trop peu de largeur et de profondeur pour recevoir, je ne dirai pas un vaisseau de ligne, mais le moindre vaisseau de transport. Plus loin [3], l'auteur raconte que le général en chef ordonna à l'amiral de rester dans le *bogaz*, pour protéger les forts. Il ajoute [4] que la flotte française était à Aboukir, mouillée dans le *bogaz;* que les Anglais [5], après leur victoire navale, fermèrent les *bogaz*, البواغيظ, et tinrent les Français assiégés dans l'Égypte. M. Desgranges a traduit : « *Les Anglais avaient fermé l'entrée du canal d'Alexandrie.* » Mais cette version n'est pas parfaitement exacte. Le mot بوغاظ désigne *l'entrée d'un port, l'embouchure d'une rivière, tout passage étroit qui communique avec la mer.*

[1] P. 16, 41, 48, 49, etc. — [2] P. 16. — [3] P. 41. — [4] *Ibid.* — [5] P. 48, 49, 102, 111, 113, 131, 200.

On lit, dans la traduction française, que[1] le général Belliard, évacuant le Caire, en vertu de la capitulation ; « fit porter à Djizeh, pour être transportés en France, mais avec des marques de mépris, le corps de l'assassin Suleïman, et les têtes de ses trois complices, que l'on avait embaumées et conservées. » Le texte imprimé porte, en effet, انزلوهم بحقارة للجيزة. Mais cette leçon est probablement fautive. Que des êtres coupables d'un grand crime soient frappés par le glaive de la loi, c'est un acte de justice ; mais aucun homme bien né ne songera à poursuivre par des insultes les restes inanimés d'un scélérat, qui, durant sa vie, méritait la haine de tout ce qui porte un cœur honnête, mais dont la mort tragique a dû désarmer la vengeance et faire taire le mépris. J'avais supposé, d'abord, qu'il fallait lire بحرّاقة, *dans une barque*. Mais, en y réfléchissant mieux, j'ai pensé qu'il fallait lire بخفارة, *sous escorte*, et cette conjecture me paraît, au moins, fort vraisemblable.

Les mots بركة اليزبكية sont toujours rendus par la *place d'Iezbekieh* Cette traduction n'offre rien d'inexact; cependant on peut faire une observation. L'espace nommé *Iezbekieh* ou *Ezbekieh* est une place à peu près aussi grande que notre Champ de Mars. A l'époque de la crue du Nil, les eaux de ce fleuve, amenées par le *Khalidj*, inondaient ce vaste terrain, qui offrait alors l'apparence d'un lac immense. Lorsque le Nil était rentré dans son lit, les eaux qui recouvraient cette place ne tardaient pas à s'évaporer; et, au lieu d'un grand bassin, il ne restait qu'une plage sablonneuse, où les passants avaient plus à craindre l'inconvénient d'une poussière épaisse, que celui de l'humidité. Aujourd'hui même, ainsi que je l'apprends de l'ouvrage du docteur Clot-Bey, et par suite des travaux qu'a fait exécuter Mohammed-Ali, les eaux du Nil, à l'époque des plus grandes crues, ne pénètrent plus sur la place d'Ezbekieh, et circulent seulement dans un canal creusé autour de ce terrain. Toutefois, comme le mot بركة, qui, en arabe, désigne *un étang*, servait à indiquer l'état où cette place se trouvait durant une partie de l'année, je crois que le traducteur aurait pu conserver le terme original, et écrire *Birket-Iezbekieh.*

Le mot *Mehdi* ne signifie pas *directeur*, mais *dirigé*. Les *Hawarah* sont une tribu berbère, nombreuse et célèbre, qui n'a rien de commun avec les *Hawares* du Caucase.

A la page 14 du texte, on trouve ces mots اوعدوهم بان ما عاد يسير استيسار على الاسلام من المالطية. Le traducteur les rend ainsi : « Il leur

[1] Traduction, p. 262.

promit que désormais les Maltais ne feraient plus de prisonniers musulmans. » Mais, au lieu de استيسار, il faut, je crois, lire استسيار, et traduire : « Il leur promit que les Maltais ne feraient plus de courses contre les musulmans. » Le verbe سار, à la dixième forme, se retrouve à la page suivante, et il a le sens que je lui donne ici.

Les mots ارباب الصوت والكلام ne signifient peut-être pas : « qui avaient habituellement voix dans les conseils, » mais « qui avaient une belle voix et de l'éloquence. »

P. 82. Ces mots غارت تلك الشجعان signifient : « ces braves se montrèrent animés d'un zèle ardent. »

P. 199. Au lieu du *pays des Philistins*, il faut dire « la Palestine. »

P. 56, 205, 220, un lieu situé près de Damiette est désigné, dans la traduction, par le nom de *Gourbah*, الغربة. Mais il faut lire العزبة (El-ezbeh).

P. 200. Au lieu de شيرة *Schirah*, je lis شبرة *Schoubrah*. Je doute (*ibid.*) que le mot المكاس désigne le *Mikias*.

Je pourrais hasarder encore quelques observations du même genre. Mais je m'arrête ici, et je soumets ce petit nombre de conjectures au jugement de l'estimable traducteur.

Je dois, en finissant cet article, féliciter M. Desgranges de nous avoir fait connaître un monument historique qui complète les connaissances que l'on possédait sur l'histoire de l'*expédition française en Égypte*. Cette publication, fruit d'un travail consciencieux, annonce que le traducteur réunit à un esprit judicieux une connaissance approfondie de la langue arabe et de tout ce qui concerne l'Orient.

QUATREMÈRE.

Cours de phrénologie, par F. J. V. Broussais, *membre de l'Institut, etc.* Paris, chez J. B. Baillière, 1836, 1 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE.

DE GALL. — DES FACULTÉS.

Toute la philosophie de Gall consiste à substituer la *multiplicité* à l'*unité*. A un cerveau, général et un[1], il substitue plusieurs petits cer-

[1] Il ne s'agit ici que du cerveau proprement dit (*lobes* ou *hémisphères cérébraux*).

veaux; à une intelligence, générale et une, il substitue plusieurs *intelligences individuelles*[2].

Ces prétendues *intelligences individuelles* sont les *facultés*.

Or Gall admet vingt-sept de ces facultés, chacune desquelles (puisque chacune est une intelligence propre) a sa faculté perceptive, sa mémoire, son jugement, son imagination, et le reste[3].

Il y a donc vingt-sept facultés perceptives, vingt-sept mémoires, vingt-sept jugements, vingt-sept imaginations, etc.

Car, si l'on en croit Gall, chaque attribut n'est pas moins distinct que chaque faculté. La mémoire, le jugement, l'imagination, etc., d'une faculté, ne sont pas la mémoire, le jugement, l'imagination d'une autre.

« Le sens des nombres, dit-il, a un jugement pour les rapports des nombres; le sens des arts, un jugement pour les ouvrages de l'art; mais, où la faculté fondamentale manque, le jugement relatif aux objets de cette faculté doit nécessairement manquer aussi[4]. »

Il dit encore : « Il est impossible qu'un individu ait de l'imagination et du jugement pour des objets pour lesquels la nature lui a refusé la faculté fondamentale[5]. »

Ainsi donc, point de doute : il y a vingt-sept *facultés;* et, puisqu'il y a vingt-sept *facultés,* il y a vingt-sept mémoires, vingt-sept jugements, vingt-sept imaginations, etc.

En un mot, plus d'intelligence générale, et vingt-sept intelligences particulières, avec trois ou quatre fois vingt-sept attributs distincts pour chacune : voilà toute la psychologie de Gall.

Poursuivons. Les vingt-sept facultés de Gall sont : l'instinct de la propagation, l'amour de la progéniture, l'instinct de la défense de soi-même, l'instinct carnassier, le sentiment de la propriété, l'amitié, la ruse, l'orgueil, la vanité, la circonspection, la mémoire des choses, la mémoire des mots, le sens des localités, le sens des personnes, le sens du langage, le sens des rapports des couleurs, le sens des rapports des

Le reste de l'encéphale ne sert pas à l'intelligence. Voyez mon précédent article, octobre 1841, p. 611 et suiv. — [2] *Intelligences individuelles :* expression de Gall. « Chaque intelligence individuelle a son organe propre. » T. IV, p. 341. — [3] Les instincts mêmes, selon Gall, ont leur mémoire, leur imagination, etc. « L'instinct de la propagation, celui de l'amour de la progéniture, l'orgueil, la vanité, ont, sans contredit, leur faculté perceptive, leur souvenir, leur mémoire, leur jugement, leur imagination, leur attention propre. » T. IV, p. 331. « Les penchants, les sentiments, ont aussi leur jugement, leur goût, leur imagination, leur souvenir et leur mémoire. » *Ibid.* p. 344. — [4] T. IV, p. 325. — [5] *Ibid.*

sons, le sens des rapports des nombres, le sens de la mécanique, la sagacité comparative, l'esprit métaphysique, l'esprit caustique, le talent poétique, la bienveillance, la mimique, le sens de la religion, la fermeté.

Gall dit que ces facultés sont innées[1]; et cette assertion ne sera sûrement pas contestée.

Locke, qui a si fortement combattu les idées innées, n'a jamais nié l'*innéité* de nos facultés. Il les pose toujours comme *naturelles*, c'est-à-dire *innées*[2].

Condillac lui-même, qui reproche à Locke d'avoir regardé les facultés de l'âme *comme quelque chose d'inné*, Condillac, lorsqu'il fait ce reproche à Locke, confond les *facultés de l'âme* avec les *opérations de l'âme*[3].

Or ce qui est très-vrai des *opérations de l'âme* ne l'est pas de ses *facultés*. Toutes les facultés de l'âme sont innées et contemporaines, car elles ne sont toutes que des modes de l'âme, car elles ne sont toutes que l'âme même considérée sous divers aspects. Mais les opérations de l'âme se succèdent et se génèrent. Pour qu'il y ait mémoire, il faut qu'il y ait eu perception; pour qu'il y ait jugement, il faut qu'il y ait souvenir; pour qu'il y ait volonté, il faut qu'il y ait eu jugement, etc.

Après avoir dit que les facultés sont *innées*, Gall dit qu'elles sont *indépendantes*[4].

Et si, par *indépendant*, il entend *distinct*, rien encore de moins contestable.

Mais si, par ce mot *indépendant*, il entend (comme il l'entend en effet) que chaque faculté est une intelligence propre, la question change et la difficulté commence.

Car, si chaque faculté est une intelligence propre, il y a donc autant d'intelligences que de facultés; l'intelligence n'est donc pas une; le moi

[1] Voyez surtout le t. II, à la p. 5.— [2] « Si j'avais affaire, dit-il, à des lecteurs dégagés de tout préjugé, je n'aurais, pour les convaincre de la fausseté de cette supposition (la supposition des idées innées), qu'à leur montrer que les hommes peuvent acquérir toutes les connaissances qu'ils ont par le simple usage de leurs *facultés naturelles.* » *Essai philosophique sur l'entendement humain*, liv. I, chap. I. — [3] « Locke se contente, dit-il, de reconnaître que l'âme aperçoit, doute, croit, raisonne, connaît, veut, réfléchit; que nous sommes convaincus de l'existence de ces *opérations*... : mais il paraît les avoir regardées comme quelque chose d'inné. » Il avait dit, quelques phrases plus haut : « Nous verrons que *toutes les facultés de l'âme* lui ont paru des qualités innées. » *Traité des sensations* (extrait raisonné). — [4] Voyez surtout le t. III, à la p. 81.

n'est donc pas un. Je sais bien que cela même est précisément ce que veut Gall : il le dit et le redit partout dans son livre; il le dit, mais il ne le prouve pas. Eh! comment le prouverait-il? Prouve-t-on contre le sens intime?

« Je remarque ici premièrement, dit Descartes, qu'il y a une grande différence entre l'esprit et le corps, en ce que le corps, de sa nature, est toujours divisible, et que l'esprit est entièrement indivisible. Car, en effet, quand je le considère, c'est-à-dire que je me considère moi-même, en tant seulement que je suis une chose qui pense, je ne puis distinguer en moi aucunes parties, mais je connais et conçois fort clairement que je suis une chose absolument une et entière [1]. »

Gall renverse la philosophie ordinaire; et, chose qu'il faut bien finir par faire remarquer, sa philosophie, qu'il croit si neuve [2], n'est, à la lettre, que ce renversement même. Dans la philosophie ordinaire, il y a une intelligence générale et une, et des facultés qui ne sont que des modes de cette intelligence. Selon Gall, il y a autant d'intelligences particulières que de facultés, et l'intelligence générale n'est plus qu'un mode, qu'un attribut de chaque faculté. Il le dit en termes exprès :

« La faculté intellectuelle, dit-il, et toutes ses sous-divisions, telles que la perception, le souvenir, la mémoire, le jugement, l'imagination, ne sont pas des facultés fondamentales, mais seulement leurs attributs généraux [3]. »

Gall renverse la philosophie ordinaire, et puis il veut que toutes les conséquences de la philosophie ordinaire subsistent.

Il supprime le *moi*, et il veut qu'il y ait une âme. Il supprime le *libre arbitre*, et il veut qu'il y ait une morale. Il ne fait, de l'idée de Dieu, qu'une idée relative et conditionnelle, et il veut qu'il puisse y avoir une religion.

Il supprime le moi. Car le moi est l'âme; l'âme est l'intelligence générale et une; et, s'il n'y a plus d'intelligence générale, il n'y a donc plus d'âme.

Il n'y a de réel et de positif, selon Gall, que les *facultés*.

Aussi ces *facultés* seules ont-elles des organes. « Aucun de mes devanciers, dit-il, n'a connu ces forces qui seules sont les fonctions d'organes cérébraux particuliers [4]. »

[1] T. I, p. 343. — [2] « A présent, dit-il, je puis me flatter que le lecteur sera suffisamment préparé pour une toute nouvelle philosophie, qui découle immédiatement des forces fondamentales. » T. III, p. XI. — [3] T. IV, p. 327. — [4] T. IV, p. 319.

Par la raison contraire, ni la volonté, ni la raison, ni l'entendement n'ont d'organes. Car ce ne sont pas des forces; ce ne sont que des noms collectifs, des mots.

« Ces observations suffiront, dit Gall, pour faire comprendre au lecteur qu'il ne peut pas exister d'organe particulier de la volonté ou du libre arbitre[1]. »

Il ajoute : « Il peut exister tout aussi peu un organe particulier de la raison[2]. »

Il dit enfin : « Il résulte encore de tout ce que je viens de dire qu'un organe de l'intellect ou de l'entendement est tout aussi inadmissible qu'un organe de l'instinct[3]. »

Il n'y a donc que les facultés. Et ces facultés sont, selon Gall, si distinctes, qu'il donne à chacune un cerveau particulier, un organe à part[4]. Il divise l'intelligence par petites intelligences.

Descartes avait dit : « Nous ne concevons aucun corps que comme divisible, au lieu que l'esprit ou l'âme de l'homme ne se peut concevoir que comme indivisible; car, en effet, nous ne saurions concevoir la moitié d'aucune âme[5]. » Gall n'en tient compte : il fait des moitiés d'âme. Il retranche, il ajoute des facultés comme il lui convient. Des limites matérielles séparent ces facultés. Il va jusqu'à dire que telle ou telle faculté agit plus ou moins facilement sur telle ou telle autre, selon que le siége de l'une est plus ou moins voisin du siége de l'autre.

« Comme l'organe des arts, dit-il, est placé loin de l'organe du sens des couleurs, cette circonstance explique pourquoi les peintres d'histoire ont été rarement coloristes[6]. »

Ainsi les facultés seules sont des forces; ces forces seules ont des organes, et ces organes, qui les séparent, les séparent assez pour que, dans certains cas, telle ou telle faculté donnée ne puisse plus agir sur telle ou telle autre. Il n'y a donc plus d'unité, plus de faculté une, plus d'intelligence une; et, s'il n'y a plus d'intelligence une, il n'y a plus de moi; et, s'il n'y a plus de moi, il n'y a plus d'âme.

Gall détruit de même le libre arbitre. La volonté, la liberté, la raison, ne sont pour lui, comme je l'ai déjà dit[7], que des *résultats*.

« Afin, dit-il, que l'homme ne se borne pas à désirer, pour qu'il veuille, il faut le concours de plusieurs facultés supérieures. Il faut que

[1] *Ibid.* p. 341. — [2] *Ibid.* — [3] *Ibid.* p. 339. — [4] « Chaque intelligence individuelle a son organe propre. » T. IV, p. 341. — [5] T. I, p. 230. — [6] T. IV, p. 105. — [7] Voyez mon précédent article.

les motifs soient pesés, comparés et jugés. La décision résultant de cette opération s'appelle la volonté[1]. »

« La raison, dit-il encore, suppose une action concertée des facultés supérieures. C'est le jugement prononcé par les facultés intellectuelles supérieures[2]. »

Ainsi la volonté n'est qu'une *décision;* la raison n'est qu'un *jugement.* Les facultés *se concertent.* Singulière philosophie qui substitue partout les fictions du langage aux faits du sens intime, et qui se paye de ces fictions !

Ou le libre arbitre est une force, ou il n'est rien. Gall veut que le libre arbitre ne soit qu'un *résultat;* Gall détruit donc le libre arbitre.

Il ne fait enfin, de l'idée de Dieu, qu'une idée relative et conditionnelle. Car il suppose que cette idée vient d'un organe particulier, et il suppose que cet organe peut manquer.

« On ne peut douter, dit Gall, que l'espèce humaine ne soit douée d'un organe au moyen duquel elle reconnaît et admire l'auteur de l'univers[3]. »

« Il existe un Dieu, dit-il encore, parce qu'il existe un organe pour le connaître et pour l'adorer[4]. »

Mais il ajoute : « Le climat et d'autres circonstances peuvent entraver le développement de la partie cérébrale au moyen de laquelle le créateur a voulu se révéler au genre humain[5]. »

Il ajoute encore : « S'il existait un peuple dont l'organisation fût tout à fait défectueuse sous ce rapport, il serait aussi peu susceptible d'idée et de sentiment religieux que tout autre animal[6]. »

Il ajoute enfin ; « Il n'y a point de Dieu pour les êtres dont l'organisation n'est pas originellement empreinte de facultés déterminées[7]. »

Comment, si je n'ai pas un petit organe particulier (si je ne l'ai pas, car il peut manquer), je ne sentirai pas qu'il y a un Dieu? Eh! comment puis-je être une intelligence qui se sente, sans sentir Dieu? Je ne sens pas plus fortement que je suis que je ne sens que Dieu est. « Cette idée (l'idée de Dieu), dit Descartes, est née et produite avec moi, ainsi que l'est l'idée de moi-même[8]. »

Mon intelligence qui se sent, et se sent effet, sent nécessairement la cause intelligente qui l'a produite. « C'est une chose très-évidente,

[1] T. IV, p. 340. « De toutes ces facultés résulte enfin la décision. C'est cette décision... qui est proprement la volonté et le vouloir. » T. II, p. 105. — [2] T. IV, p. 341. — [3] T. IV, p. 269. — [4] *Ibid.* p. 271. — [5] *Ibid.* p. 252. — [6] *Ibid.* — [7] T. IV, p. 10. — [8] T. I, p. 290.

dit encore Descartes, qu'il doit y avoir, pour le moins, autant de réalité dans la cause que dans son effet; et, partant, puisque je suis une chose qui pense,...... quelle que soit enfin la cause de mon être, il faut nécessairement avouer qu'elle est aussi une chose qui pense [1]. »

Je n'ai considéré, jusqu'ici, la doctrine de Gall que sous le rapport spéculatif. Que serait-ce si je la considérais sous le rapport pratique?

Diderot, dans un de ses bons moments, a écrit cette phrase bien remarquable : « La ruine de la liberté renverse avec elle tout ordre et toute police, confond le vice et la vertu, autorise toute infamie monstrueuse, éteint toute pudeur et tout remords, dégrade et défigure sans ressource tout le genre humain [2]. »

Rien n'étonne un phrénologiste.

« Imaginons, dit Gall, une femme dans laquelle l'amour de la progéniture soit peu développé...... Si malheureusement l'organe du meurtre est développé en elle, faudra-t-il s'étonner que, de sa main, etc. [3] »

L'organisation explique tout.

« Ces derniers faits nous montrent, dit Gall, que ce penchant détestable il (s'agit du penchant au meurtre) a sa source dans un vice de l'organisation [4]. »

« Que ces hommes si glorieux, dit encore Gall, qui font égorger les nations par milliers, sachent qu'ils n'agissent point de leur propre chef, que c'est la nature qui a placé dans leur cœur la rage de la destruction [5]. »

Eh non! ce n'est pas là ce qu'il faut *qu'ils sachent*, car, grâce à Dieu, cela n'est pas. Ce qu'il faut qu'ils sachent, ce qu'il faut leur dire, c'est que, si la Providence a laissé à l'homme la possibilité de faire le mal, elle lui a donné aussi la force de faire le bien. Ce qu'il faut que l'homme sache, ce qu'il faut lui dire, c'est qu'il a une force libre; c'est que cette force ne doit point fléchir; et que l'être en qui elle fléchit, sous quelque philosophie qu'il s'abrite, est un être qui se dégrade.

Sous le nom de *facultés fondamentales*, Gall mêle tout : les passions, les instincts, les facultés intellectuelles. Ces *facultés*, qui sont la base de toute sa philosophie, il ne sait pas même comment les nommer. Il les nomme *instincts* [6], *penchants*, *sens*, *mémoire*, *etc*. Il y a la *mémoire* ou le *sens des choses*, la *mémoire* ou le *sens des personnes*, *etc*. Il confond l'ins-

[1] T. I, p. 287. — [2] Article *Liberté*. — [3] T. III, p. 155. — [4] *Ibid.* p. 213. — [5] *Ibid.* p. 249. — [6] « Le nom d'instinct convient, dit-il, à toutes les forces fondamentales. » T. IV, p. 334. Et il ne voit pas que tout est opposé entre les *instincts* et l'*intelligence*.

tinct qui porte certains animaux à vivre sur les lieux élevés avec l'orgueil, sentiment moral de l'homme[1]; l'instinct carnassier avec le courage[2]; il croit que la conscience (la conscience qui est l'âme même qui se juge) n'est qu'une modification d'un sens particulier, du sens de la bienveillance[3], etc.

L'hésitation de son esprit se montre partout.

« Je laisse au lecteur, dit-il, le soin de décider s'il faut appeler la qualité fondamentale à laquelle ce penchant se rapporte sens de l'élévation, estime de soi-même, etc.[4]. »

« A proprement parler, dit-il encore, la *fermeté* n'est ni un penchant, ni une faculté; c'est une *manière d'être* qui donne à l'homme une empreinte particulière que l'on appelle le caractère[5]. »

Enfin, il écrit cette phrase, la plus curieuse peut-être de toutes celles qu'il a écrites, car elle met bien dans tout son jour le peu de confiance que lui inspire sa propre psychologie.

« Si nous sommes matérialistes, dit-il, parce que nous n'admettons pas une faculté unique de l'âme, et que nous reconnaissons plusieurs facultés primitives, nous demandons si la division ordinaire des facultés de l'âme en entendement, volonté, attention, mémoire, jugement, imagination, en affections et en passions, n'exprime qu'une faculté primitive et unique. Si l'on dit que toutes ces facultés ne sont que des modifications d'une seule et même faculté, qui nous empêchera d'avancer la même chose des facultés que nous admettons[6]? »

Rien ne vous en empêche, sans doute; ou, plutôt, tout vous y contraint. Il y a donc une faculté une dont toutes les autres facultés ne sont que des modes. Vous revenez donc à la philosophie ordinaire, et, par conséquent, vous n'avez plus de philosophie propre.

[1] « La prédilection des animaux pour les hauteurs au physique dépendre des mêmes parties que l'orgueil, sentiment moral de l'homme! Que le lecteur s'imagine l'étonnement où me mit un semblable phénomène. » T. III, p. 311. — [2] « Coexistant avec l'amour des combats, il constitue (l'*instinct carnassier*) le guerrier intrépide. » T. III, p. 258. « Je connais une tête qui, quant à l'organe du meurtre, se rapproche de celle de Madeleine Albert et de la Bouhours; seulement la nature l'a exécutée sur une plus grande échelle..... » T. III, p. 259. La plume se refuse à transcrire de pareilles choses, qui, fort heureusement, ne sont que de pures extravagances. — [3] « Il résulte de mes réflexions que la conscience n'est autre chose qu'une modification, une affection du sens moral. » T. IV, p. 210. « Il suit, de tout ce que je viens de dire sur la conscience, qu'elle ne peut nullement être considérée comme une qualité fondamentale, qu'elle n'est réellement qu'une affection du sens moral ou de la bienveillance. » T. IV, p. 217. — [4] T. III, p. 321. — [5] T. IV, p. 272. — [6] T. II, p. 287.

Le problème que s'est proposé Gall est tout à la fois physiologique, psychologique et anatomique.

On a vu, dans un premier article, la *physiologie* de Gall, et l'on a vu qu'elle est formellement démentie par l'expérience directe; on vient de voir, dans celui-ci, sa *psychologie*, et l'on voit qu'elle est démentie par le sens intime. Il ne reste donc plus qu'à examiner son *anatomie*. Ce sera l'objet d'un troisième article.

FLOURENS.

Histoire de la vie et des poésies d'Horace, accompagnée d'un portrait et d'une carte, par M. le baron Walckenaer, *membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres).* Paris, imprimerie de Bruneau, librairie de L. G. Michaud, 1840, 2 vol. in-8° de 596 et 666 pages.

Épitre d'Horace aux Pisons sur l'art poétique. Texte revu sur les manuscrits et les éditions les plus estimées, version française, notes diverses, discussion de leçons et interprétations différentes, études sur les préceptes, etc.; précédé d'une introduction où sont traitées diverses questions relatives à ce poëme, par B. Gonod, *professeur de rhétorique au collége royal de Clermont, bibliothécaire de la ville; suivi d'une traduction en vers français, par* C. F. X. Chanlaire, *professeur de rhétorique au collége royal du Puy.* Clermont-Ferrand, imprimerie et librairie de Thibaud-Landriot, 1841, 1 vol. in-8° de XII-335 pages.

Art poétique d'Horace, traduction nouvelle par J. B. Pérennès, *doyen de la faculté des lettres de Besançon.* Besançon, imprimerie de Outhenin-Chalandre fils, 1841, in-8° de 20 pages.

Art poétique d'Horace, traduit en vers par Bon Le Camus, *ancien élève de l'école polytechnique.* Riom, imprimerie de Salles fils; Paris, librairie de L. Hachette, 1841, in-8° de 33 pages.

TROISIÈME ARTICLE[1].

Un poëte à inspirations personnelles, tel qu'était Horace, devait na-

[1] Voyez les deux premiers dans les cahiers d'octobre 1841, p. 621, de janvier 1842, p. 26.

turellement et presque inévitablement s'exercer dans les genres qui répondent à de telles inspirations; il devait épancher ses sentiments dans des odes, exposer ses idées dans des satires, des épîtres, des poëmes de caractère didactique. Il eût été naturel qu'il composât encore des élégies; aussi, au rapport de son biographe latin, lui en a-t-on attribué, de peu dignes de lui à la vérité. Une autre raison put l'amener à ces formes de composition. Les poëtes romains mettaient, en général, leur originalité à introduire dans la poésie latine ce qu'on n'avait pas encore emprunté aux Grecs, et à le tourner vers quelque application nouvelle. Or l'ode n'avait encore produit à Rome, outre les antiques hymnes de Livius Andronicus, de P. Licinius Tegula[1], d'autres probablement dont le souvenir ne s'est pas conservé, que quelques pièces de Catulle; la satire, depuis Lucilius, bien vieilli par les révolutions de la langue et du goût, avait été plus d'une fois essayée sans succès[2]; l'épître, malgré quelques antécédents qu'on pourrait lui découvrir en cherchant bien, par exemple dans les *protreptica*, les *præcepta* d'Ennius, était encore une chose à peu près inconnue; et ces genres presque à créer, Horace avait, en tout cas, l'espoir fondé de les renouveler par la vive empreinte de sa personnalité. On comprend comment son inclination et le besoin de la nouveauté le conduisirent à faire des odes, des satires, des épîtres. Mais quand fit-il, plus particulièrement, des unes et des autres? Voici ce qui me paraît résulter et de l'ensemble des recherches nombreuses auxquelles s'est livré, à ce sujet, M. Walckenaer, et du tableau où il les a résumées, pages 624 et 625 de son II^e^ volume.

Dans sa première jeunesse, à Athènes, on peut le conclure de ses propres expressions[3], il composa des vers en langue grecque. Mais il renonça bientôt à cet exercice scolastique, ne voulant pas porter du bois à la forêt, grossir le nombre déjà plus que complet des poëtes de la Grèce; songeant que c'était en latin que devait parler à ses compatriotes un poëte de Rome : c'est le sens de la spirituelle prosopopée où il se fait interdire les vers grecs par Romulus en personne.

Quand commença-t-il à écrire des vers en langue latine? Autant que nous pouvons le savoir par ce que nous avons de lui, à l'armée de Brutus. Il fit, d'un procès ridicule, plaidé devant son général, le sujet d'une petite pièce, la première en date et la septième quant au numéro de son recueil satirique. Plusieurs, comme la seconde du même livre, se rapportent à une époque de sa vie où, vaincu et mécontent, il atta-

[1] Liv. *Hist.* XVII, 37; XXXI, 12. — [2] Hor. *Serm.* I, X, 46. — [3] Hor. *Serm.* I, X, 31.

quait volontiers les partisans du régime auquel il devait bientôt se rallier, et parmi eux Mécène lui-même. La satire fut donc la première expression de son talent, aiguisé par la pauvreté et le mécontentement[1]. A la même époque il donnait cours à ses colères politiques, amoureuses et autres, dans des pièces d'intention satirique, de forme lyrique, dans ses iambes, imités d'Archiloque, qui forment, sous le titre d'Épodes, le cinquième livre de ses Odes, mais qui les ont presque toutes précédées. Ainsi donc la satire, l'ode satirique, voilà ses débuts.

Déjà cependant il composait concurremment des odes proprement dites. La plus ancienne dont nous avons la date à peu près certaine, la septième du deuxième livre, il l'adressa, en 715, à l'un de ses compagnons d'armes, Pompéius Grosphus ou Varus, revenu à Rome par suite d'un accommodement d'Octave avec Sextus Pompée. Une fois entré dans la voie lyrique, Horace s'y renferma de plus en plus, non sans s'occuper toutefois, au commencement, de nouvelles compositions satiriques et iambiques, dans les derniers temps, de compositions didactiques.

Une époque vint, en effet, où l'âge, parmi tant d'autres larcins dont il l'accusait, commença de lui ravir l'inspiration lyrique[2], où son humeur refroidie le détourna de la censure vers la correction des mœurs, le porta à plus d'indulgence pour les autres, à plus de zèle pour les faire profiter de son expérience. Alors il écrivit des ouvrages peu différents, au fond, de ses satires, qu'il appela comme elles *sermones*, ses épîtres, qui ne sont point sans malice, mais où domine l'enseignement moral.

Quelques-unes, les deux qui composent le deuxième livre, celle qui est adressée aux Pisons, traitent de sujets à peu près exclusivement littéraires. Elles contiennent une sorte d'histoire de la poésie latine, une poétique. Elles paraissent être d'un temps où Horace, las de produire, se retirait dans la critique.

Fungar vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi[3].

On peut les regarder comme ses dernières œuvres, ses adieux aux Muses, en quelque sorte comme son testament.

Il est donc permis, sans prendre toutefois à la rigueur cette division, de distribuer sa vie poétique en quatre époques, où il a fait, non pas

[1] Hor. *Epist.* II, II, 51. — [2] Hor. *Epist.* II, II, 55. — [3] Hor. *ad Pison.* 304.

exclusivement, mais principalement, 1° des satires et des odes satiriques; 2° des odes de toutes sortes; 3° des épîtres morales; 4° des épîtres, dignes quelquefois du nom de poëme didactique, dont le sujet était surtout la littérature. Entre ces quatre époques et ces quatre classes d'ouvrages il faut répartir les pièces si nombreuses et si variées dont M. Walckenaer s'est appliqué à fixer la date soit certaine, soit probable. Cette détermination chronologique devait être le fondement de son histoire; elle en est un des principaux mérites. Il l'a faite d'après une méthode qu'il expose fort bien en plusieurs endroits, notamment au chapitre XV de son livre X et dans les observations préliminaires qui précèdent ses tables (t. II, p. 134, sqq.; 581, sqq.); méthode plus raisonnable que celles dont on avait trop souvent fait usage en cette matière, et qui devait conduire aussi à des résultats plus satisfaisants. M. Walckenaer, considérant que toutes les pièces d'Horace ont été publiées d'abord isolément, et plus tard en corps d'ouvrage; que le poëte, lorsqu'il lui a convenu d'en former des recueils, ne les a pas, cela est visible, rangées selon leur ordre chronologique, bien au contraire; que, par divers motifs, qu'il est quelquefois possible de pénétrer, il les a partagées entre ses divers livres ou rangées dans chacun d'eux, de telle sorte que les premières ne soient pas toujours les plus anciennes, ni les dernières les plus récentes; prenant, dis-je, pour point de départ de ses recherches, cette remarque d'une justesse incontestable, M. Walckenaer s'est gardé de circonscrire, comme l'avaient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, dont il discute judicieusement les opinions, dans les limites d'une même époque, tous les morceaux que contient un même livre; il a fait abstraction de cette division, de cette publication par livres, de laquelle on avait, à tort, conclu l'antériorité, la postériorité relatives de certaines pièces; c'est dans des raisons propres à chaque pièce en particulier et indépendantes de la place qui lui a été arbitrairement attribuée dans l'ordre général du recueil, qu'il en a cherché la date, et il s'est ainsi préservé de bien des erreurs, que d'autres n'avaient point évitées. Les a-t-il lui-même évitées toutes? Je n'oserais le prétendre. La conjecture joue un trop grand rôle dans ces sortes d'évaluations pour qu'on y puisse toujours avoir une foi entière. Moi-même, précédemment, j'en ai contesté quelques-unes; j'en pourrais contester d'autres. C'est une polémique dont on a rempli des volumes et à laquelle ne suffisent pas les bornes d'un article. Admettant donc, comme établie d'après de bons principes, et, en général, comme plausible, la chronologie horatienne de M. Walckenaer, je me bornerai à le contredire sur un seul point, sur une opinion relative

aux Épodes, qui tient dans son ouvrage une grande place, car il la reproduit à peu près toutes les fois que l'ordre des matières l'amène à un des poëmes compris sous ce titre général d'Épodes. (Voyez t. I, p. 93, 129, 155, 161, 168, 172, 229, 322, 342, 356, 360.)

Cette opinion, qui n'est point particulière à M. Walckenaer, mais sur laquelle il a plus insisté que personne, tend à établir que les Épodes n'ont été publiées en corps d'ouvrage, comme nous les avons, qu'après la mort de leur auteur, et que lui-même n'avait jamais eu l'intention de les faire reparaître sous cette forme, qu'il les avait condamnées à l'oubli. De ces deux choses, la première me paraît bien douteuse, et la seconde tout à fait fausse : je vais essayer de le démontrer.

Il est impossible d'accorder à M. Walckenaer ce que lui-même ne s'accorde pas constamment (voy. t. I, p. 161, 182), ce que contredit, même dans son livre, une interprétation aujourd'hui généralement admise, que, par les Épodes d'Horace, on doive entendre « le livre d'odes ajouté à ses odes. » Mais, enfin, on en conviendrait, qu'il n'en résulterait pas nécessairement que l'addition dont il s'agit a été faite par un autre qu'Horace et après sa mort. On ne peut non plus tirer cette conclusion du silence gardé sur les Épodes par le biographe latin d'Horace. Selon ce biographe, qu'on dit être Suétone, ce fut par l'ordre d'Auguste que le poëte ajouta, après un long intervalle de temps, à ses trois premiers livres d'odes, le quatrième, qui contient les pièces composées en l'honneur de Drusus et de Tibère. Quant aux Épodes, à la date de la composition, de la publication de ces morceaux, il n'en dit pas un mot; mais cela ne peut tirer à conséquence dans une notice si courte, si incomplète, où manquent bien d'autres renseignements, et dans laquelle ce détail littéraire, qui vient d'être cité, et d'autres encore du même genre, ne sont introduits que d'une manière fortuite, comme témoignages des rapports intimes du poëte avec le prince. Un dernier argument, assez spécieux, se tire de la manière dont sont rangées les œuvres d'Horace dans les plus anciens manuscrits. Les Épodes s'y trouvant séparées des Odes, qu'elles devraient précéder, ou auxquelles elles devraient faire suite, par l'Art poétique, on en conclut, avec quelque vraisemblance, que l'Art poétique et les Épodes ont été primitivement l'objet d'une publication séparée. Mais ne pousse-t-on point la conclusion plus loin qu'il n'est permis, en affirmant que cette publication a été posthume. Je le crois, quant à moi, et aime mieux me résigner à ignorer, faute d'autorité positive, si les Épodes, ont ou n'ont pas été publiées en corps d'ouvrage du vivant de leur auteur.

Ce dont je crois qu'on peut être plus sûr, c'est que, si Horace ne les

a pas reproduites de cette manière, c'est qu'il n'en a pas eu le temps, et non pas, comme le pense et l'a souvent répété M. Walckenaer, qu'il ne l'a pas voulu, qu'il y a de lui-même renoncé. Une telle indifférence à l'égard d'une partie assez considérable, sous tous les rapports, de ses œuvres, s'accorderait peu avec le juste orgueil qu'il paraît en ressentir dans ce passage d'une de ses épîtres (I, XIX, 23 sqq.) :

« Le premier j'ai montré au Latium les iambes de Paros, fidèle aux nombres et à l'esprit d'Archiloque, non à ses pensées, à ses paroles, qui poursuivaient Lycambe. »

> Parios ego primus iambos
> Ostendi Latio, numeros animosque secutus
> Archilochi, non res et agentia verba Lycamben.

Il est bien vrai que M. Walckenaer croit devoir traduire, invoquant, à tort, l'autorité de Sanadon, qui précisément est d'un avis tout contraire (t. II, p. 354, sqq.) :

« ....N'empruntant d'Archiloque que ses cadences et sa verve, mais non pas ses idées, ni son style mordant si funeste à Lycambe. »

Il est bien vrai que de son interprétation il tire cette conséquence que les pièces si virulentes qui remplissent, en grande partie, le recueil des Épodes, étaient regardées par Horace comme non avenues, qu'il les désavouait en quelque sorte. Mais la conséquence tombe avec l'interprétation, qui n'est véritablement pas admissible. N'est-il pas évident qu'Horace se fait honneur d'avoir emprunté à Archiloque, avec la mesure de ses vers, *numeros*, leur esprit, *animos*, par conséquent leur emportement, leur rage[1] satiriques; de les avoir seulement appliqués à d'autres sujets, sans reproduire servilement les idées, les paroles de son modèle, *res et verba;* qu'il se vante d'avoir été, non pas le traducteur, mais l'imitateur d'Archiloque. Par là Horace avoue hautement ces pièces même où, sous l'empire de la passion, d'une passion furieuse, il a le moins reculé devant le laid, le bas, l'obscène, les cherchant, au contraire, hardiment, les exprimant énergiquement, mais les enveloppant, les effaçant, en quelque sorte, par le travail savant, la précision, l'élégance, l'harmonie, l'éclat du langage, la perfection poétique.

Une pièce de ce recueil (*Epod.* XIV), mais qui n'a d'archiloquien que la mesure, *numeros*, *non animos*, nous le montre s'excusant, auprès de Mécène, du peu de progrès que fait ce livre d'iambes promis à son ami, et impatiemment attendu par lui.

[1] Hor. *ad Pison.* 79. Cf. *Epod.* VI, 11 sqq.

« Quelle langueur paresseuse a donc fait couler l'oubli dans tous mes sens, comme si, d'une bouche aride, j'avais bu l'eau assoupissante du Léthé ? Aimable Mécène, tu me fais mourir toutes les fois que tu me le demandes. C'est un Dieu, oui un Dieu, qui m'interdit de reprendre ces iambes autrefois commencés, d'amener à son terme cette œuvre depuis longtemps promise. »

Mollis inertia cur tantam diffuderit imis
    Oblivionem sensibus,
Pocula Lethæos ut si ducentia somnos
    Arente fauce traxerim,
Candide Mæcenas, occidis sæpe rogando :
    Deus, Deus nam me vetat
Inceptos, olim promissum carmen, iambos
    Ad umbilicum adducere.

Ce Dieu dont il parle c'est l'amour, qui l'a jeté dans d'autres pensées, dans un autre ordre d'inspirations. Mais de cette excuse a-t-on le droit de conclure, avec M. Walckenaer (t. I, p. 322), qu'il n'a réellement pas l'intention de reprendre, de compléter ses Épodes ? Est-ce un refus qu'il adresse à Mécène, ou plutôt n'est-ce point un simple ajournement ?

Je serais porté à croire qu'il s'est à la fin exécuté, et il me semble en trouver l'indice dans la composition, l'ordonnance du livre. Sur les dix-sept pièces qu'il renferme il n'y en a guère que neuf qui en déterminent le caractère général, qui soient, par l'intention, par le ton, par les formes de la versification, franchement, véritablement iambiques. Ce sont justement les plus anciennes : elles datent de l'époque où la fougue de l'âge le rendait plus propre à cette poésie emportée. Telles sont les invectives contre la guerre civile (*Epod.* VII, XVI), contre Ménas (IV), Cassius, Mævius ou d'autres (VI, X), contre la vieille débauchée (VIII, XII) et Canidie (V, XVII) ; on y peut joindre encore une pièce d'une date plus récente, le chant de triomphe où se mêlent aux images de la victoire d'Actium quelques traits énergiques contre Antoine et ses alliés égyptiens (IX). Ces dix pièces se complètent par une qui offre comme la parodie du genre, l'imprécation contre l'ail (III). Restent six pièces qui se rapprochent des précédentes, les unes par quelque mélange satirique, les autres seulement par leur disposition métrique, l'emploi de l'iambe, l'entrelacement de grands et de petits vers que désigne le titre d'épode. A ces dernières appartiennent et celle dans laquelle il proteste de son inviolable attachement pour Mécène et de sa résolution de l'accompagner dans l'expédition projetée contre Antoine (I), et celle où il s'ex-

cuse de lui faire attendre son livre d'iambes (XIV); et celle enfin qui contient une de ces invitations à jouir des plaisirs de la vie en considération même de ses misères, qu'il a tant de fois renouvelées (XIII). Ce ne sont des épodes que par la forme; rien, du reste, ne les rattache à l'esprit qui domine dans le livre, celui de la poésie iambique. Il n'en est pas de même des trois autres, auxquelles la satire ne manque pas tout à fait, qu'Horace fasse le procès ou à ses faiblesses amoureuses (XI), ou à l'inconstance de Néère (XV), ou aux plans de retraite champêtre formés, entre deux opérations financières, par l'usurier Alfius (II). Ces six pièces peuvent être regardées comme destinées par le poëte à porter jusqu'à des proportions raisonnables, sans en trop altérer l'unité, son petit volume, depuis si longtemps commencé et inachevé. L'une d'elles (I) en est, en quelque sorte, la préface, ou plutôt l'épître dédicatoire: elle est adressée à Mécène comme toutes celles à peu près par lesquelles s'ouvrent les autres livres lyriques, satiriques, didactiques d'Horace. Plusieurs (III, IX, XIV) y ramènent de temps en temps le nom de celui qui doit présider à tous les travaux du poëte,

Prima dicte mihi, summa dicende camena[1];

et, dans l'arrangement des autres en dépit de l'ordre des dates et de l'analogie des sujets, et qui ne semble, comme ailleurs, réglé que par le souci de la variété, on ne peut guère méconnaître davantage les apprêts d'une publication à laquelle a voulu présider l'auteur lui-même.

Pour arriver à cette conclusion, par moi contestée, qu'Horace n'a point voulu comprendre dans ses quatre livres d'odes, ni faire paraître dans un livre à part, les dix-sept morceaux dont se composent ses Épodes, M. Walckenaer a recours à des raisons qui, d'abord, lui manquent absolument à l'égard de plusieurs (pourquoi, en effet, eût-il ainsi proscrit, et son éloge de la vie champêtre (II), *Beatus ille*, et ses confidences amoureuses à Pettius (XI), *Petti, nil me*, et son invitation bachique à ses amis (XIII), *Horrida tempestas?*); qui, ensuite, pour toutes les autres, sont vraiment bien forcées.

L'équivoque de mauvais goût qu'on croit apercevoir dans le douzième vers de la XV^e^, *Nox erat*, mais qu'Horace lui-même n'y avait peut-être pas aperçue, suffisait-elle, en effet, pour le déterminer à priver le public de cette gracieuse composition?

De ce que la I^re^, *Ibis liburnis*, la III^e^, *Parentis olim si quis*, la XIV^e^, *Mollis inertia*, sont particulièrement adressées à Mécène, s'ensuit-il qu'elles

[1] Hor. *Epist.* I, 1, 1.

devaient rester un secret entre Mécène et lui? Combien de morceaux alors, dans les autres livres d'odes, morceaux d'intention toute particulière, auraient dû être retranchés du recueil.

Mais la VII^e, *Quo, quo scelesti ruitis*, la XVI^e, *Altera jam teritur*, si pleines d'horreur pour la guerre civile, n'eussent-elles pas choqué les yeux d'Auguste? Non, je crois, après ces odes où l'empereur avait été représenté par le poëte comme le réparateur des maux de la patrie.

Et la IX^e, *Quando repostum cæcubum*, avec sa vive peinture d'un Romain servant contre Rome sous une femme, n'y avait-il pas convenance à la supprimer, pour ménager les amis d'Antoine, réconciliés avec le parti vainqueur? Pas plus, je crois, que le chant de triomphe du premier livre des Odes (XXXVII): *Nunc est bibendum.*

Je pourrais croire que les épodes IV^e, *Lupis et agnis*, VI^e, *Quid immerentes hospites*, X^e, *Mala soluta navis;* que la VIII^e et la XII^e, *Rogare longo*, *Quid tibi vis*, la V^e et la XVII^e, *At, o deorum*, *Jam jam efficaci*, ont pu, à une certaine époque, quand la fougue d'Horace se fut calmée, que son goût se fut épuré, le révolter lui-même par la violence de l'invective, la crudité, l'obscénité des images et des paroles, le porter à laisser oublier, dans l'intérêt de sa gloire, malgré leur mérite, ces *juvenilia.* Je pourrais le croire, dis-je, avec M. Walckenaer, si le poëte n'avait laissé subsister, dans ses autres écrits, des passages qui ne sont ni d'une humeur plus douce, ni d'une imagination plus chaste. Je songe, d'ailleurs, que les anciens n'avaient pas, à cet égard, notre délicatesse, et que, dans l'expression satirique, iambique, de la colère, de l'indignation, du mépris, les excès les plus effrontés de l'hyperbole étaient assez de leur goût.

Reste un argument qui concerne particulièrement les deux pièces dirigées contre Canidie, *At o deorum*, *Jam jam efficaci* (V, XVII). Ces pièces, disent quelques critiques, et avec eux M. Walckenaer, Horace les a désavouées, condamnées à périr dans une de ses odes, la seizième de son premier livre.

« O d'une mère si belle fille plus belle encore, mes iambes injurieux, tu peux à ton gré en arrêter le cours : jette-les dans la flamme, ou, si tu le préfères, dans les flots de la mer Adriatique..... Calme ton ressentiment. Moi aussi, cette ardeur que donne l'aimable jeunesse, je m'y suis laissé emporter, et j'ai saisi, comme une arme, mes iambes trop prompts à servir ma colère. Je voudrais maintenant remplacer cette triste guerre par de plus doux sentiments, si, oubliant des outrages que je désavoue, tu consentais à redevenir mon amie, à me rendre ton cœur. »

O matre pulchra filia pulchrior,
Quem criminosis cumque voles modum

Pones iambis, sive flamma,
Sive mari licet Hadriano.

. . . .

Compesce mentem : me quoque pectoris
Tentavit in dulci juventa
Fervor, et in celeres iambos

Misit furentem : nunc ego mitibus
Mutare quæro tristia, dum mihi
Fias recantatis amica
Opprobriis animumque reddas.

Du titre donné à cette jolie ode par un ancien manuscrit, *Palinodia Gratidiæ ad Tyndariden amicam*, Dacier, Sanadon et autres, ont conclu qu'Horace y faisait, à la fille de Gratidie, c'est-à-dire, selon une opinion des scholiastes dont j'ai déjà, dans mon précédent article, contesté la réalité, à la fille de cette Canidie, tant diffamée par lui, le sacrifice des iambes qu'il avait composés autrefois contre sa mère. Voilà certes un roman bien invraisemblable. Comment Tyndaris aurait-elle pu ignorer si longtemps les torts d'Horace, ou, si elle les avait connus, lui accorder ses bonnes grâces ? et puis, le *matre pulchra*, appliqué à l'original de Canidie, n'eût-il pas excédé les licences même de la palinodie? C'est, sans doute, pour cela que M. Walckenaer, en adoptant le système de ses devanciers, y a fait un petit amendement, et supposé que Tyndaris était seulement fille d'une femme liée autrefois avec Gratidie. Mais alors on ne voit pas qu'elle dût être si offensée d'attaques qui la touchaient si indirectement. La pièce, on ne peut le nier, gagne beaucoup en vivacité, en intérêt, si celle à laquelle le poëte demande pardon est elle-même l'offensée. Sans doute nous n'avons pas les iambes, objet de la querelle, à moins que ce ne soient les vers de ses Épodes où il se plaint de l'inconstance de Néère (XV), où il se reproche sa passion pour Inachia (XI), pour Phryné (XIV) : mais ces iambes ont-ils réellement existé ? Tyndaris elle-même a-t-elle vécu autrement que dans l'imagination d'Horace ? Le désavœu de vers satiriques dictés par le dépit contre une maîtresse était un des thèmes de la poésie amoureuse : Horace, après Catulle[1], a fort bien pu le traiter, sans se trouver pour cela personnellement dans la situation qu'exprime son ode. C'est le sentiment de M. Orelli, et, quant à moi, j'aime mieux y accéder que de prêter à Horace, sur la foi incertaine des scholiastes, la double honte dont le flétrirait le double excès de ses diffamations et

[1] *Carm.* XXXVI.

de ses rétractations, des unes à l'égard d'une femme qu'il aurait aimée, des autres après les outrages sans nombre et sans mesure dont il l'aurait chargée. Ajoutez qu'en vain Horace eût voulu supprimer ses épodes contre Canidie, s'il n'eût aussi effacé de ses Satires (I, VIII, 1 sqq; II, I, 48; VIII, 95) les traits non moins virulents dont il l'y poursuit sans cesse. Mais Horace, je le pense, n'a eu nulle raison de se repentir de ses attaques, de vouloir en abolir la mémoire; rien, dans ses vers, du moins, n'indique qu'il ait été l'amant de celle dont il a tracé un si affreux portrait; il est même permis de voir en elle un personnage imaginaire, dont il s'est servi pour livrer à l'indignation publique les abominables pratiques de la magie, alors si intimement mêlée aux mœurs romaines; les écrits du temps, et particulièrement les monuments poétiques en font foi. Je conclus, pour la v[e] et la XVII[e] épodes, aussi bien que pour toutes les autres, qu'il n'y a point de raisons suffisantes de penser qu'elles n'aient été réunies qu'après la mort d'Horace, et surtout qu'Horace ait lui-même renoncé à en former un recueil.

On me pardonnera ces discussions de détail, qui n'étaient peut-être point hors de propos au sujet d'un aussi grand poëte qu'Horace, et de l'ouvrage considérable que lui a consacré son nouveau biographe. Elles ne m'ont point laissé de place pour l'examen que j'avais annoncé, et qu'il me faut renvoyer à un dernier article, des estimables travaux de MM. Gonod, Chanlaire, Pérennès et le Camus, sur l'Art poétique.

PATIN.

Addition à l'explication de deux inscriptions grecques tracées en lettres d'or, sur le piédestal de l'obélisque trouvé à Philes. (V. les cahiers de décembre 1841 et de janvier 1842.)

Depuis que cette explication a été communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, j'ai reçu une nouvelle copie des deux inscriptions.

En m'envoyant, dans une lettre du 6 avril dernier, le texte relevé par M. Bankes, M. W. R. Hamilton m'annonçait que ce savant voya-

geur, propriétaire de l'obélisque, lui avait promis de revoir avec soin la copie sur le monument même. Pour lui faciliter cette nouvelle collation, je communiquai à M. Bankes ma copie restituée, en le priant de porter principalement son attention sur les traces qui pouvaient subsister encore du mois macédonien, avant l'expression de la date égyptienne. J'attendis pendant six mois l'exécution de cette promesse; enfin, ne pouvant arrêter l'impression de mon ouvrage, je pris le parti de me passer de la collation nouvelle, sauf à consigner plus tard, dans un *addenda*, les indications qu'elle me fournirait. Mon travail était donc tout imprimé, lorsque M. Hamilton, dans une lettre du 14 octobre, m'annonça enfin que, décidément, je devais renoncer à tout renseignement ultérieur de la part de M. Bankes, qui, pour se soustraire aux suites d'une grave prévention, avait été forcé d'abandonner son pays. Il m'avertit, en même temps, que le Dr Lepsius ayant collationné de nouveau les inscriptions pendant son séjour en Angleterre, j'obtiendrais facilement de lui ce que M. Bankes n'était plus en position de me donner. J'écrivis donc à ce jeune et savant philologue, qui s'empressa de m'envoyer (dans une lettre datée de Berlin, du 27 novembre) un autre exemplaire de la copie de M. Bankes, à laquelle il a ajouté, au crayon, le peu de traits qu'une collation attentive lui a permis d'apercevoir de plus. « La copie que je vous envoie, me dit-il, repose sur celle de M. Bankes, que j'ai comparée avec l'original sur les lieux; mais je vous préviens que, comme l'original est très-difficile à vérifier, je ne voudrais pas garantir tous les signes que vous trouverez écrits au crayon. » En effet, plusieurs ne peuvent être exacts; mais ceux-là même conduisent facilement à la vraie leçon, dont ils sont d'irrécusables témoins. On en va juger.

A. Lettre du Numénius.

Pour les neuf premières lignes, la copie de M. Lepsius ne diffère en rien de celle de M. Bankes. La dernière ligne seule, dont il ne restait qu'un mot, présente quelques traits importants, qui confirment ma restitution, comme on peut le voir par ce rapprochement, B. étant la copie de M. Bankes, L. celle de M. Lepsius, et R. la restitution que j'ai proposée, cahier de décembre 1841, p. 743 :

B. ....ΠΑΧΩΝΚS

L. ΨΙΟ..ΒΛΣΟΛ ΘΙΡ.....................ΗΙΗΚΟΥ Β ΠΑΧΩΝΚΒ

R. ΠΟΙΗΣΑΣΘΑΙ[1] ΕΡΡΩΣΘΕ.L....ΠΑΝΕΜΟΥ...ΠΑΧΩΝΚϛ

[1] Nos lecteurs auront eux-mêmes corrigé la faute d'impression ΠΩΙΗΣ.

Le verbe *ποιήσασθαι*, qui m'avait paru nécessaire pour achever la phrase précédente, existe dans les éléments qu'on distingue encore sur l'original; le commencement de ΕΡΡΩΣΘΕ se retrouve évidemment dans les traits altérés ƎΙΡ. Il est également certain qu'une date macédonienne précédait, comme je l'avais pensé, la date égyptienne. Bien que les traits. . . . . ΗΙΗ⟨ΟΥ
ne représentent peut-être pas, d'une manière indubitable,
la finale d. . . . . [ΠΑ]ΝΕΜΟΥ,
cependant on ne doit pas négliger de remarquer que, de tous les mois macédoniens [1], le *panémus* est encore celui dont le nom convient le mieux aux traces qui subsistent. La restitution *πανέμου* reste donc la plus vraisemblable; et l'on peut admettre, dès à présent, sauf vérification ultérieure, que, entre les années 127 et 117 avant notre ère, intervalle où se renferme la date de ces monuments, le 22 (et non le 26, ainsi que le portait la copie que m'avait transmise M. Hamilton) du mois égyptien de *pachon* répondait au 2 du mois macédonien *panémus*. Nous obtenons ainsi une de ces concordances si précieuses pour arriver à connaître la nature encore incertaine du calendrier macédonien en Égypte.

B. Rescrit royal.

Les deux premières lignes n'offrent aucune incertitude, je n'ai rien à en dire; mais, pour chacune des six lignes suivantes, la copie de M. Lepsius donne un certain nombre de lettres qui reviennent clairement à ma restitution. Voici ces lignes, avec la comparaison des trois textes :

B. . . . . . . ΤΩΙΑΔΕΛΦΩΙΧΑΙΡΕΙΝ. . . . .
L. . . . ΧΩΙΤΩΙΑΔΕΛΦΩΙΧΑΙΡΕΙΝ. . . . . ΥΧ. . . ΙΣΗΙΣΗΝΙΝ } 3e lig.
R. ΛοΧΩΙΤΩΙΑΔΕΛΦΩΙΧΑΙΡΕΙΝΤΗΣΗΜΙΝΔΕΔοΜΕΝΗΣΕΝ

B. . . . . . . ΩΣΠΑΡΑΤΩΝ. . . . .
L. . . . . . . ΩΣΠΑΡΑΤΩΝΙ. . . . . ΩΙΚΑΙCΥ } 4e lig.
R. ΤΕΥΞΕΩΣΠΑΡΑΤΩΝΙΕΡΕΩΝΤΗΣΕΝΤΩΙΑΒΑΤΩΙΚΑΙΕΝ

B. . . . . ΑΝΤΙΓΡΑ. . . . .
L. . . . . . ΑΙ7ΙΣΙΛοΣΥΠοΤΕΚ. . . . . ΑΝΤΙΓΡΑ. . . . . } 5e lig.
R. . . ΦΙΛΑΙΣΙΣΙΔοΣΥΠοΤΕΤΑΧΑΜΕΝΣοΙΤοΑΝΤΙΓΡΑΦοΝ ΚΑΛ

[1] Au génitif, *Δίου*, *Ἀπελλαίου*, *Αὐδιναίου*, *Περιτίου*, *Δύστρου*, *Ξανδικοῦ*, *Ἀρτεμισίου*, *Δαίσιου*, *Πανέμου*, *Λώου*, *Γορπιαίου*, *Ὑπερβερεταίου*.

B. ....ΠοΙΗΣΗΣ..		
L. ΛΛΩΣοςΙ ΠοΙΗΣΗΣΣΥΝ.............ΙΛΕ..................	6e lig.	
R. ...ΩΣοΥΝΠοΙΗΣΗΣΣΥΝΤΑΞΑΣΕΠΙΜΗΔΕΜΙΑΙΠΡοΦΑΣΕΙΜΗΔΕ		
B.		
L. ΛΛΕΝοΧΛΕΙΝΑΥΤοΥΣΤ ... ΥΣ................................	7e lig.	
R. ΝΑΕΝοΧΛΕΙΝΑΥΤοΥΣΠΕΡΙΩΝΠΡοΦΕΡοΝΤΑΙΠΑΡΕΚΑΣΤοΝ		
L. ....ΕΡΡΩΣο	8e lig.	
R. ....ΕΡΡΩΣο		

Ligne 3. Du nom ΛοΧΩΙ, que j'avais suppléé avant ΤΩΙ ΑΔΕΛΦΩΙ, il reste encore les lettres ΧΩΙ. A la fin, les lettres conservées sont évidemment les restes de ... ΔΕΔο]ΜΕΝΗΣ ΗΜΙΝ. J'avais restitué ΤΗΣ ΗΜΙΝ ΔΕΔοΜΕΝΗΣ, ce qui revient au même.

Ligne 4. Le Ι du mot ΙΕΡΕΩΝ subsiste encore après ΤΩΝ; à la fin, on reconnaît bien évidemment le reste de [ΑΒΑΤ]ΩΙ ΚΑΙ ΕΝ.

Ligne 5. Cette ligne commençait par ΦΙΛΑΙΣ ΙΣΙΔοΣ ΥΠο ΤΕ[ΤΑΧΑΜΕΝ], comme je l'avais conjecturé. ΚΑΛΩΣοΥΝ précédait, sans nul doute, ΠοΙΗΣΗΣ (pour ΠοΙΗΣΕΙΣ) : seulement il paraît que ΑΝΤΙΓΡΑ-[ΦοΝ] finissait la ligne, et que ΚΑΛΩΣοΥΝ commençait la suivante.

Ligne 6. De ΣΥΝΤΑΞΑΣ [1] il reste encore la syllabe ΣΥΝ, et de ΜΗΔΕΜΙΑΙ, les lettres médiales ΗΔΕ.

Ligne 7. Il y avait, sans nul doute, ΜΗΔΕΝΑ devant ΕΝΟΧΛΕΙΝ. Les rudiments de lettres après ΑΥΤΟΥΣ semblent conduire à une autre leçon que la mienne; mais l'incertitude de ces signes m'empêche de m'y arrêter, et les exemples de la formule qui termine ces rescrits ne me permettent pas d'hésiter sur ce point plus que sur tout le reste.

Ainsi, la restitution proposée avait rétabli, non-seulement le sens de ces deux pièces, mais leur teneur exacte.

LETRONNE.

[1] Non ΣΥΝΤΑΞΑΙ, comme on lit par erreur, p. 743.

Procès-verbal de quelques séances d'une société cartésienne qui s'était formée à Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

(Tiré des manuscrits inédits du bénédictin dom Robert Desgabets.)

On a beaucoup dit, et on ne dira jamais assez quel immense événement a été, au XVII^e siècle, la philosophie de Descartes dans toute l'Europe et particulièrement en France. Dès qu'elle parut elle obscurcit de son éclat les plus brillantes tentatives qui eussent été faites jusqu'alors pour fonder une philosophie conforme à l'esprit nouveau. On reconnut que le point de départ de la philosophie moderne était enfin trouvé. Toutes les discussions datèrent de là; et on peut dire avec vérité que, depuis le Discours de la méthode, de 1637 jusqu'à la fin du siècle, il ne parut pas un livre philosophique de quelque importance qui ne fût pour, ou contre, ou sur Descartes. Il faut ajouter que la constitution de la société, à cette époque, était admirablement faite pour que les choses de l'esprit y excitassent un sérieux intérêt. La noblesse, sortie de la rouille du moyen âge et non encore abâtardie et efféminée par la vie de cour, mettait à honneur de protéger et même de cultiver les lettres. L'un des premiers et des plus ardents partisans de Descartes fut le fils du favori de Louis XIII, le duc de Luynes, qui traduisit en français les Méditations, et fit de son château la première académie cartésienne [1]. Une magistrature riche et presque héréditaire, nourrie de graves et fortes études, prenait part à tout ce qui se faisait de grand dans les lettres et dans les sciences. Les exemples célèbres surabondent. Mais c'était surtout le clergé avec tous les ordres religieux, répandus d'un bout de la France à l'autre, que la philosophie était certaine d'intéresser, par le rapport intime qui unit la philosophie à la théologie. Et puis le clergé et les ordres religieux avaient du loisir pour étudier, pour penser, pour écrire. Le cartésianisme trouva donc un vaste audi-

[1] Fontaine (*Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, Utrecht, 1736, t. II, p. 53), faisant le tableau curieux de toutes les agitations que causaient, dans le désert de Port-Royal, les nouvelles opinions de Descartes, nous apprend que *le château de M. le duc de Luynes était la source de toutes ces curiosités. On y parlait sans cesse*, dit-il, *du nouveau système du monde suivant M. Descartes, etc.*

toire; il remua toutes les congrégations dont il troublait l'enseignement; et, de toutes parts lui vinrent, du fond des cloîtres et des monastères, des partisans ou des adversaires. Les jésuites, après quelques ménagements pour leur illustre élève, qui lui-même fit bien des efforts pour les mettre de son côté, reconnaissant bientôt le génie et la portée de la nouvelle doctrine, prirent parti contre elle. L'Oratoire l'adopta et souffrit pour elle jusqu'à la persécution [1]. Le père Poisson, de l'Oratoire, est peut-être l'homme qui contribua le plus, avant Malebranche, à l'éclaircir et à la répandre [2]. Port-Royal était cartésien. Arnaud, à peine reçu docteur de Sorbonne, avait, un des premiers, adhéré publiquement à la méthode et à l'esprit général des Méditations. Plus tard il transporta les principes de Descartes dans la célèbre Logique de Port-Royal, et les défendit enfin dans un mémoire composé pour prévenir la condamnation officielle du cartésianisme par le parlement de Paris [3]. Le minime Mersenne fut, jusqu'à sa mort, le correspondant de Descartes et le zélé propagateur de ses découvertes en tout genre. L'ordre des dominicains et celui des franciscains, qui jadis, au XIII^e et au XIV^e siècles, avaient rendu de si éclatants services à la philosophie, étaient alors trop profondément déchus pour que la nouvelle doctrine pût les tirer de leur sommeil: ils semblaient comme épuisés après avoir produit tout récemment Bruno et Campanella. On dit pourtant qu'Antoine Legrand, qui introduisit en Angleterre le cartésianisme, sortait de l'ordre des franciscains [4]. Le père le Bossu, qui s'appliqua à concilier l'ancienne et la nouvelle philo-

[1] *Fragments philosoph.* t. II, p. 174, *De la persécution du cartésianisme en France.* — [2] Le P. Poisson avait entrepris un commentaire général sur tous les ouvrages de Descartes. Il n'en a paru que les éclaircissements et les notes, joints à la traduction du Traité de mécanique et du Traité de musique (Paris, 1668), et le Commentaire sur la méthode (Paris, 1671). Le P. Tabaraud, de l'Oratoire, dans l'article qu'il a consacré au P. Poisson dans la Biographie universelle, cite une correspondance inédite que ce père entretenait avec un grand nombre de savants de France et d'Italie, ainsi que différentes dissertations relatives au cartésianisme. Il est fâcheux que le P. Tabaraud n'indique jamais les sources où il puise les renseignements qu'il donne. Nous avons rencontré, dans divers manuscrits, et peut-être ferons-nous connaître un jour quelques pièces inédites du P. Poisson, un des plus exacts et des plus judicieux cartésiens. — [3] *Fragm. philosoph.* 3^e édit. t. II, p. 182. Ce mémoire est, en effet, d'Arnaud. Saint-Marc, dans son édition de Boileau, le disait sans en donner la preuve; nous avons retrouvé ce mémoire, attribué positivement à Arnaud et daté de 1673, dans un manuscrit de la Bibliothèque royale, carton 648. — [4] Arnauld, *Lettre* 9^e *à Malebranche :* « Vous pouvez voir ce qu'en dit, dans sa philosophie cartésienne, Antoine Legrand, qu'on me dit être un religieux de Saint-François. »

sophie dans l'intérêt de cette dernière, était génovéfin[1]. Enfin l'ordre de Saint-Benoît, dans ses deux branches principales, la congrégation de Saint-Maur et la congrégation de Saint-Vannes, intervint dans cette grande querelle, ici par dom Lamy, l'adversaire de Malebranche, là par dom Robert Desgabets, qui défendit Malebranche contre Foucher, l'académicien, et qui introduisit dans la congrégation de Saint-Vannes le cartésianisme, du moins en ce qui regarde la méthode et la liberté de penser.

Dom Robert Desgabets est le plus obscur des personnages que je viens de rappeler. C'est de lui pourtant et de ses manuscrits que je vais entretenir le lecteur, parce que ces manuscrits contiennent des documents importants pour l'histoire de notre grande philosophie nationale du XVII^e siècle.

Robert Desgabets, né dans le diocèse de Verdun, entré en 1636 dans la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, y remplit successivement les emplois de professeur, de définiteur, de prieur et de procureur général. Il se distingua par le zèle qu'il mit à ranimer dans son ordre le goût des fortes études. Il adopta de bonne heure le cartésianisme, mais beaucoup plus en physique qu'en métaphysique. Il a revendiqué la première invention de la transfusion du sang, qui paraît, en effet, lui appartenir. Envoyé à Paris en qualité de procureur général de sa congrégation, il profita du séjour qu'il y fit pour se lier avec les principaux cartésiens, Clerselier, Régis, Rohault, le père Poisson et Malebranche. Lorsque celui-ci fut attaqué par Foucher, dom Desgabets prit sa défense dans un écrit imprimé en 1676, et qui a pour titre : *Critique de la critique de la Recherche de la vérité, où l'on découvre le chemin qui conduit aux connaissances solides, pour servir de réponse à la lettre d'un académicien.* C'est le seul ouvrage de dom Desgabets qui ait vu le jour. Mais il en avait écrit un très-grand nombre d'autres sur les points les plus délicats de la philosophie et de la théologie. Les explications qu'il tenta du mystère de l'Eucharistie excitèrent des ombrages qu'il dissipa par une prompte et entière soumission aux décisions de l'Église. Il passa la fin de sa vie dans le monastère du Breuil à Commercy, et il y mourut le 13 mars 1678, laissant une mémoire très-honorée dans son ordre, et, dans le monde, la réputation d'un

[1] René le Bossu n'a publié qu'un seul écrit philosophique : *Parallèle des principes de la physique d'Aristote et de celle de Descartes*, 1674, in-12. La bibliothèque de Chartres possède un bon nombre d'écrits philosophiques de ce savant génovéfin. Peut-être contiennent-ils quelque chose qui mériterait de voir le jour.

homme d'un esprit peu ordinaire, disciple à la fois et adversaire de Descartes, hasardeux en philosophie, un peu novateur en théologie, et par-dessus tout ardent ami de la vérité, des libres discussions et des sérieuses études.

Les papiers laissés par dom Desgabets étaient dispersés dans les cinq monastères de sa congrégation qu'il avait habités ou avec lesquels il avait été en rapport intime : ceux de Hautvillers, près de Reims, de Breuil à Commercy, de Moyenmoutier, de Saint-Mihiel et de Sénones. Vers le milieu du dernier siècle, dom Ildephonse Catelinot, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, avait songé à les donner au public. Pour rendre sa collection complète, il s'adressa à ces différents monastères, et des pièces qu'il parvint à réunir il composa deux volumes *in-folio,* qui, des abbayes de Saint-Mihiel ou de Sénones, sont passés, à la révolution, dans la bibliothèque publique de la ville d'Épinal, laquelle, grâce à la bienveillante entremise de M. le ministre de l'instruction publique, n'a pas hésité à nous les communiquer.

Ces deux volumes in-folio, fort lisiblement écrits par des mains différentes, mais toutes du XVIII[e] siècle, renferment, l'un les ouvrages philosophiques, l'autre les ouvrages théologiques de dom Robert Desgabets. Dans de petits cahiers, joints au I[er] volume, on trouve des lettres de différents bénédictins de Moyenmoutier, d'Hautvillers, de Saint-Mihiel, etc. adressées à dom Catelinot, avec les listes des écrits de dom Desgabets que possédait chacun de ces monastères. On trouve dans ces listes plusieurs écrits qui ne sont pas dans nos deux in-folio.

Au premier coup d'œil que nous avons jeté sur les différents ouvrages qu'ils renferment, ce qui nous a frappé tout d'abord c'est le caractère des opinions philosophiques de dom Desgabets. Ce professeur bénédictin, ce prieur du monastère de Breuil, ce procureur général d'une congrégation aussi pieuse que savante, ce partisan de la philosophie nouvelle, est, en réalité, plus près d'Aristote que de Platon, de Gassendi que de Descartes. Il reproche à Descartes d'avoir trop fait abstraction de la matière et de la dépendance où l'âme est du corps dans toutes ses actions et dans toutes ses pensées; et, sans jamais citer Gassendi, il en reproduit, sous une autre forme, toute la polémique. Il s'efforce de tourner la méthode psychologique de Descartes contre ses principes; il soutient, par exemple, qu'il n'y a pas de pensée, si primitive et si pure qu'elle soit, qui ne contienne quelque élément empirique et sensible, et qui, par conséquent, ne suppose implicitement ou explicitement la notion du corps. Descartes avait établi que la pensée en elle-même, ne contenant rien d'étendu et supposant un

sujet d'inhérence, une substance du même caractère qu'elle, il s'ensuivait nécessairement et évidemment que l'âme, c'est-à-dire le sujet de la pensée, est, comme elle, inétendue, simple, spirituelle; et qu'ainsi la notion de l'esprit nous est donnée d'abord dans la conscience même de la pensée, tandis que la notion de corps vient postérieurement à la suite de celle de l'étendue, lorsque l'esprit sort de lui-même pour entrer dans le monde extérieur. Cette démonstration de la spiritualité de l'âme par la conscience de la pensée était, à la fois, le point de départ et le fondement du cartésianisme. Toutes les attaques de Gassendi étaient venues se briser contre ce fondement inébranlable. Dom Robert renouvela les mêmes attaques, avec moins de force, plus de subtilité peut-être, mais sans plus de succès. Étant à Paris, il adressa à une société cartésienne qui s'y tenait alors divers écrits contre la doctrine de Descartes; il fut même admis à y présenter ses objections; et notre manuscrit contient le procès-verbal des séances où ces objections furent discutées. Ce procès-verbal est, à tous égards, une pièce fort curieuse : d'abord pour le fond même du sujet, puisqu'elle reproduit la plus grande polémique philosophique du XVII^e siècle avant celle de Malebranche et d'Arnaud; ensuite à cause des personnages qui jouèrent un rôle dans ces séances et dont les noms sont mentionnés au procès-verbal, à savoir Malebranche lui-même, et un personnage beaucoup moins philosophique, et qu'on ne s'attendait guère à trouver ici, le fameux cardinal de Retz; enfin parce qu'elle nous initie aux travaux et nous introduit, pour ainsi dire, dans l'intérieur d'une petite académie qui s'était formée à Paris, pour la défense et la propagation du cartésianisme, contre lequel s'élevait alors une persécution de jour en jour plus violente.

Quelle était cette académie cartésienne? de qui était-elle composée? chez qui s'assemblait-elle? quand commença-t-elle, et jusqu'où dura-t-elle : voilà des questions auxquelles il n'est pas aisé de répondre.

Nous savons par Baillet[1] qu'avant l'établissement de l'Académie des sciences, les savants de Paris s'assemblaient pour conférer ensemble, tantôt aux Minimes, Place Royale, chez le père Mersenne, qui était tout cartésien; tantôt chez l'abbé Picot, prieur du Rouvre, qui logeait ordinairement Descartes, quand il était à Paris; tantôt, enfin, chez M. de Montmort, maître des requêtes, qu'il faut bien se garder de confondre avec Rémond de Montmort de la même famille, ami et élève de Malebranche, membre de l'Académie des sciences, et dont Fontenelle a fait l'éloge. Le premier de ces Montmort (Henri-Louis-

[1] *Vie de Descartes*, II^e partie, chap. XIV.

Habert), était un cartésien déclaré, qui, au rapport de Baillet, avait offert à Descartes, *avec beaucoup d'instance, l'usage entier d'une maison de campagne de trois à quatre mille livres de rente, appelée le Menil-Saint-Denis*[1]. Ces diverses sociétés s'assemblaient déjà du vivant de Descartes; il y assista souvent pendant son dernier séjour à Paris, en 1648. La société de M. de Montmort survécut aux deux autres, et subsista sans interruption pendant assez longtemps, puisque, le 13 juillet 1658, Clerselier y lut une défense de Descartes, contre Roberval, sous la forme d'une lettre que Descartes lui aurait autrefois adressée[2]. On voit, par une lettre de Clerselier à Fermat, du 13 mai 1662[3], que cette assemblée se tenait encore en cette année; qu'elle avait lieu régulièrement toutes les semaines, et qu'on s'y occupait particulièrement d'éclaircir et de défendre la philosophie de Descartes. On y recevait des objections sur tel ou tel point, on les discutait, et on y répondait.

Nous n'avons pu trouver depuis aucun autre renseignement ni sur Habert de Montmort, ni sur la société qui se rassemblait chez lui, et que nous venons de suivre jusqu'en 1662. Est-ce encore cette société dont nous possédons ici un des procès-verbaux? Nous ne pouvons l'affirmer. Les sociétés privées, et même publiques, où l'on s'entretenait régulièrement de lettres, de sciences et de philosophie, étaient très-nombreuses à Paris, dans la dernière moitié du XVII^e siècle, même après l'établissement de l'Académie des sciences. On en peut voir le détail dans un livre assez rare, intitulé : *Conversations de l'académie de M. l'abbé Bourdelot, etc.* Paris, 1675. Parmi les pièces dont ce livre se compose, on remarque « un entretien servant de préface, où il est traité de l'origine des académies, de leur fonction et de leur utilité, avec un discours particulier des académies de Paris[4]. » Le cartésianisme était très-puissant dans ces différentes sociétés. La plus célèbre était celle qui se tenait, tous les mercredis, chez Rohault, gendre de Clerselier : c'était une véritable école cartésienne. Clerselier, dans la préface du tome II des Lettres de Descartes[5] et dans celle des Œuvres posthumes de Rohault[6],

[1] *Vie de Descartes,* II^e partie, liv. VIII, ch. II. — [2] Voy. Baillet, *Vie de Descartes,* II^e partie, liv. IV, ch. XIV; et les lettres de Descartes, parmi lesquelles Clerselier a imprimé cette défense, t. III. — [3] Voy. notre édit. de Descartes, t. X. p. 501, et la lettre LII du t. III de l'éd. in-4° des lettres de Descartes. — [4] Il est remarquable que, parmi les dix ou douze académies énumérées dans ce discours, il ne soit fait aucune mention de celle de M. de Montmort, tandis que M. de Montmort est cité parmi les personnages qui assistaient aux conférences de l'abbé Bourdelot, dans l'hôtel même et sous le patronage du grand Condé, et, plus tard, du prince son fils. — [5] Ce tome 2 de l'édition in-4° des lettres de Descartes est de 1659; ce qui marque le temps du plus grand éclat de l'école de Rohault. — [6] In-4°, 1682.

nous apprend comment ces conférences étaient dirigées, et qu'elles étaient suivies par tout ce qu'il y avait, à Paris, de plus distingué dans le clergé, la magistrature et la noblesse, et que «les dames mêmes y tenaient le premier rang[1].» C'est de cette école que sortit Régis, pour aller, vers 1665, avec une espèce de mission de son maître, dit Fontenelle[2], enseigner publiquement à Toulouse, puis à Montpellier, les principes du cartésianisme. De retour à Paris, vers 1680, Régis ouvrit de nouvelles conférences, avec un *éclat qui leur devint funeste*[3]. L'archevêque de Paris, Harlay, ennemi et persécuteur de la nouvelle philosophie, fit, au bout de six mois, fermer cette école.

Il est clair que ce ne peut être ici le procès-verbal d'une des conférences de Régis, postérieures à la mort du cardinal de Retz, qui est de 1679, et à celle de dom Desgabets, qui est de 1678. Il ne peut pas non plus être question de la conférence de Rohault; car on n'y traitait guère que des questions de physique, et c'était Rohault lui-même qui répondait à toutes les objections qui y étaient faites, tandis qu'ici c'est Malebranche qui répond. Il faut, d'ailleurs, que les séances dont nous avons le procès-verbal soient de la fin de l'année 1674 ou du commencement de 1675, puisque, d'une part, il y est fait mention de la Recherche de la vérité, dont le premier volume parut en 1674, et le second, avec les éclaircissements qu'il renferme, en 1675, et que, d'un autre côté, le cardinal de Retz, qui assistait à ces séances, quitta Paris dans le mois de juin 1675[4], pour n'y plus revenir qu'en 1679, un an après la mort de dom Desgabets.

S'il n'est pas aisé de déterminer chez qui se réunissait cette assemblée cartésienne, il ne l'est pas davantage de conjecturer qui a rédigé le procès-verbal des séances que nous voulons faire connaître. C'est évidemment le même personnage qui, dans la première séance, prend la parole au nom de dom Robert, et déclare avoir déjà fait lecture à l'assemblée de divers écrits du savant bénédictin. Un de ces écrit portait ce titre singulier : *Descartes à l'alambic;* il est dans notre manuscrit. Parmi les ouvrages communiqués à l'assemblée devait se trouver aussi celui qui, dans notre manuscrit, est intitulé : *Des défauts de la méthode de M. Descartes;* car beaucoup de choses s'y rapportent dans le procès-verbal. Le personnage qui a rédigé ce procès-verbal, et qui porte la parole, est-il le cardinal de Retz lui-même? Ce n'est assurément pas un homme de peu d'importance : il se met lui-même en scène, et s'exprime avec préci-

[1] Préface du t. II, de l'édit. in-4°, des lettres de Descartes. — [2] Fontenelle, Éloge de Régis. — [3] *Ibid.* — [4] Voy. M^me de Sévigné, lettre du 19 juin 1675.

sion, brièveté et autorité. Le procès-verbal de la seconde séance est d'un tout autre style. Il n'y a plus de *je;* le rédacteur s'efface; dom Robert paraît lui-même et soutient ses opinions. Le cardinal de Retz, dont il n'est pas dit un mot dans le procès-verbal de la séance précédente, est introduit argumentant contre dom Robert. Il cite même une fois un écrit qu'il aurait composé en faveur de Descartes. Il n'est plus ici question de Malebranche, tandis que, dans la première séance, c'est lui-même qui répond au représentant de dom Desgabets. Les disciples de Descartes sont cités collectivement; ils se défendent et ils attaquent, répondent et répliquent, sous ce nom de *disciples de Descartes.*

L'état vrai de la question est d'abord bien dégagé de toutes les équivoques dont l'ingénieux bénédictin cherchait à l'environner, et on arrive aux douze objections appelées: *Preuves de dom Robert.* Suivent les réponses précises à ces douze preuves. Dans tout cela rien de personnel, excepté dans la réponse à la douzième preuve, où le *je* reparaît avec une plaisanterie sur la couleur que devraient avoir les pensées et les âmes, dans une doctrine où toutes les idées viennent des sens. Ce procès-verbal est terminé par des réflexions dont l'auteur déclare prendre parti pour les cartésiens contre dom Robert et s'autorise de l'opinion du cardinal de Retz.

Nous le répétons, il faut considérer ces trois pièces comme un résumé curieux de la polémique de Gassendi et de Descartes, continuée en 1674 ou 1675, entre Malebranche et le cardinal de Retz réunis pour défendre le spiritualisme cartésien, et un des premiers dignitaires de l'ordre de Saint-Benoît reproduisant la doctrine de Gassendi et d'Épicure. Nous transcrivons maintenant, sans aucune autre réflexion, les procès-verbaux dont nous venons de parler et qui se trouvent aux feuillets 159-170 du manuscrit d'Épinal.

RÉCIT DE CE QUI S'EST PASSÉ À PARIS, DANS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE, TOUCHANT LA QUESTION SI TOUTES LES PENSÉES DE L'ÂME DÉPENDENT DU CORPS.

Je demandai à ces Messieurs, s'ils n'avaient rien à me dire touchant les écrits que je leur avais lus sur le fameux *je pense, donc je suis,* de M. Descartes, que D. Robert trouvait défectueux; ils répondirent tous, qu'après y avoir bien pensé, ils avaient trouvé la méthode de M. Descartes en cet endroit sans défaut.

Je demandai au P. Malbranche (*sic*) de prononcer entre les disciples de M. Descartes et D. Robert. Il me répondit que D. Robert avait assez connu

qu'il n'était pas de son avis, dans ce qu'il avait écrit en son ouvrage de la Recherche de la Vérité.

Je lui dis qu'il n'avait rien dit touchant l'objection de D. Robert. Il m'a répondu qu'il était vrai, parcequ'il n'avait pu prévoir qu'on formerait cette difficulté.

Après tout ce préambule, je demandai la permission de rapporter encore une fois l'objection, afin de voir si tout le monde conviendrait des mêmes réponses, et voici comme je parlai. Afin que la méthode de M. Descartes ne soit point défectueuse en disant: *Je pense, donc je suis une substance qui pense,* il faut de nécessité que rien de ce qui a rapport à l'étendue ne soit contenu dans l'idée qui est exprimée dans le mot de *je pense.* Or est-il qu'il est impossible d'avoir cette idée sans y voir en même temps une propriété de l'étendue. Donc, etc. — Le P. Malbranche me passa la majeure et toute l'assemblée avec lui, et il me nia la mineure.

Voici comme je la prouvai : L'âme ne peut dire *je pense,* qu'elle ne voye, au même instant, dans cette idée, celle de succession ou de continuation et de fin. Or tout cela ne peut appartenir qu'à l'étendue ou au corps ; donc on ne peut avoir l'idée de *je pense,* de M. Descartes, avec une parfaite abstraction de toute propriété de l'étendue et du corps. — Le P. Malbranche me nia la majeure avec toute l'assemblée.

Voici comme je la prouvai : L'âme ne peut concevoir le fameux *je pense*, avec l'abstraction de l'idée de durée. Donc l'âme ne peut concevoir ce fameux *je pense* sans y voir une succession ou un commencement, une continuation et une fin. — Le P. Malbranche me passa la majeure et nia la conséquence.

Voici comme je la prouvai. La durée et la succession sont la même chose. Donc, si l'âme ne peut faire abstraction de la durée de cette idée *je pense,* elle ne pourra non plus faire abstraction de la succession , etc. — Le P. Malbranche me nia l'antécédent.

Je lui demandai quelle différence il y avait entre l'idée de substance et l'idée de durée. Le P. Malbranche me répondit que l'idée de durée consistait dans l'abstraction actuelle de la substance, et que l'idée de substance était formée avec abstraction de celle d'existence.

Je lui demandai s'il était possible que l'on conçût quelque substance avec abstraction de son existence. Le P. Malbranche répondit que oui.

Je lui demandai ensuite s'il était possible qu'un être intelligent eût l'idée de substance, sans qu'il y eût une cause objective de cette idée. Il me répondit que non, et qu'il avouait que l'on ne pouvait avoir l'idée de substance sans que sa cause objective existât, mais qu'il était possible qu'on eût l'idée de substance avec abstraction de l'idée d'existence ou de durée qui est la même chose, parceque, par le mot de durée de l'idée de substance, il n'entendait autre chose que l'existence même.

Je lui demandai encore si Dieu avoit une durée. Il me répondit qu'il n'y

avait proprement que lui qui en eût et que les créatures n'en avaient que par participation.

Je lui demandai si toutes les vérités que l'on nomme éternelles ont une durée. Il me répondit que non, parcequ'elles n'avaient point d'existence hors de l'entendement, et qu'il n'était point de l'opinion de M. Descartes, qui les croyait dépendantes du décret de Dieu.

Je lui demandai si on peut concevoir que Dieu voie que deux et deux font quatre, avant que de l'avoir voulu. Il me répondit que oui, parceque cette vérité était Dieu même. . . . .

Je lui demandai s'il était possible d'accorder que Dieu fût un être simple, et qu'il y eût en lui une vérité composée, puisque *simplicité* et *composition* sont contradictoirement opposés en un même sujet.

Voilà tout ce qui fut dit sur cette question, et j'ajoutai à toutes ces preuves de D. Robert l'autorité de Saint-Thomas, qui dit que Dieu ne voit rien de ce qui n'est pas lui que dans son décret, et que cette opinion de Saint-Thomas s'accorde avec celle de M. Descartes, et favorise celle de D. Robert.

Mais, comme la fièvre me prit après ce point de la question, je ne pus pas entrer dans toutes les preuves de D. Robert sur la dépendance que l'âme a du corps dans toutes ses idées généralement quelconques.

Les disciples de M. Descartes, ayant fait réflexion sur ce que M. le cardinal de Raitz (*sic*) avait soutenu qu'il y avait de l'équivoque dans la question agitée sur les douze premiers articles de *Descartes à l'alambic*, et s'étant rassemblés avec le R. P. dom Robert pour éclaircir la prétendue équivoque et entrer dans le fond de la matière, sont demeurés d'accord, de part et d'autre, que la question se réduit, savoir : si le corps est la cause efficiente de toutes les pensées qu'on appelle passions, comme celles de plaisir ou de douleur, et, en cas même que cela serait vrai, s'il est vrai avec tant d'évidence que l'on ne puisse voir que l'on a du plaisir ou de la douleur, sans voir en même temps avec la même clarté que ce plaisir ou cette douleur vient du corps.

Voilà de quoi on était convenu hier au matin. D. Robert a soutenu aujourd'hui que cet état de la question est tourné d'une manière défavorable contre lui, et que le vrai état de la question bien développée est de savoir si celui qui commence à philosopher par la méthode de M. Descartes aperçoit ou n'aperçoit pas avec une même clarté, par voie de sentiment et de conscience, que toutes ses pensées, qui sont des passions de l'âme, enferment la dépendance qu'elle a du corps auquel elles sont unies. D. Robert soutient que cette dépendance se présente aussitôt et avec la même clarté que celle de la pensée, et que cela ruine abolument la méthode de M. Descartes.

Le cardinal de Rais (*sic*) dit que la question qui était purgée de l'équivoque qu'il y avait prétendue par la manière dont l'on était convenu hier, y retombe aujourd'hui par celle de laquelle D. Robert vient de s'aviser. Il laisse à démêler le détail de cette équivoque, qui lui a sauté aux yeux, aux disciples de M. Descartes.

Les disciples de M. Descartes disent que D. Robert s'étant apparemment

trouvé embarrassé sur ce que, dans la dispute, on lui a soutenu que la question, aux termes dont il était demeuré d'accord, l'engageait à prouver :

1° Que le corps donne à l'âme qui lui est unie toutes les pensées que l'on appelle passions sans aucune exception ;

2° Qu'il est impossible qu'il ne les donne pas et qu'elles viennent d'ailleurs ;

3° Qu'il les donne comme cause efficiente, et non pas seulement comme cause occasionnelle ;

4° Qu'il est aussi clair et qu'on voit aussitôt et aussi clairement qu'il les donne comme cause efficiente, qu'il est clair qu'en pensant on voit que l'on pense ;

5° Qu'on ne peut penser sans connaître expressément qu'on pense d'une certaine manière ;

6° Qu'on ne peut voir que l'âme reçoit d'ailleurs ses pensées par occasion ou autrement, sans qu'on voie aussi clairement et aussitôt la nature de l'objet dont elle les reçoit.

Les disciples de M. Descartes disent donc que D. Robert, se trouvant embarrassé par ces difficultés, n'a pas voulu tenir ce dont l'on était convenu ; mais ils lui veulent faire voir clairement qu'à moins qu'il entende ce qu'on a mis dans le second état de la question de la même manière qu'il est expliqué dans la première, et qu'il l'avait entendu lui-même, il ne donne aucune atteinte au raisonnement de M. Descartes.

On soupçonne qu'il a cherché à embarrasser les choses par les mots généraux de dépendance du corps. Il faut essayer de développer l'équivoque.

Il faut supposer pour cela que M. Descartes a prétendu prouver qu'il pouvait connaître clairement sa pensée sans être certain qu'il eût un corps. Il a cru qu'il suffisait pour cela qu'il pût y avoir en lui une idée de pensée avant de connaître qu'elle lui venait du corps. Il a cru ensuite qu'il était possible que cette idée représentât ce que c'était de penser, sans représenter aussitôt et aussi clairement la cause efficiente de cette idée. Il a cru, par conséquent, qu'elle se pouvait représenter en lui, et ainsi qu'il ne s'ensuivait pas qu'en voyant sa pensée il vît aussitôt et aussi clairement qu'il eût un corps. Voilà ce que M. Descartes a pensé.

Ses disciples soutiennent donc que, pour ruiner sa démonstration, il faut que D. Robert avoue l'état de la question comme il fut hier dressé.

Ils lui demandent donc premièrement qu'est-ce qu'il entend par la dépendance du corps, savoir s'il entend parler d'une dépendance telle que toutes nos pensées, que l'on appelle passions de l'âme, dépendent du corps comme une cause efficiente ou occasionnelle. Dom Robert répond que celui qui médite avec M. Descartes ne sait encore ce que c'est que cause efficiente ou occasionnelle, distinguée l'une de l'autre.

Les disciples de Descartes répliquent qu'ils ne demandent pas si celui qui médite avec M. Descartes le sait, mais si, en effet, dom Robert reconnoît que les pensées de l'âme unie au corps sont données à l'âme par le corps

comme cause efficiente, comme il en était convenu hier. Dom Robert répond que la connaissance développée que l'on a de l'action du corps sur l'âme nous apprend qu'il est cause efficiente, non pas au sens péripatétique, mais au sens de M. Descartes, qui la considère comme primitive en son genre.

Les disciples demandent si c'est une cause efficiente comme les autres. Dom Robert répond qu'elle est unique dans le monde.

Les disciples, qu'ils entendent par cause efficiente une véritable action dont le terme est la pensée qu'elle y produit et que l'âme ne sauroit former, si le corps ne se produit en elle, non pas seulement comme occasion, mais comme véritable cause et par une véritable influence; et ils demandent si cela se trouve ou non dans cette manière d'agir que dom Robert appelle primitive. Dom Robert répond que le mot d'influence et que tout ce qu'on vient de dire est équivoque, étant appliqué aux causes péripatétiques et à l'action du corps sur l'âme, laquelle consiste, en ce que Dieu, donnant aux corps de certains mouvements, ces mouvements *font* que l'âme a ses pensées.

Les disciples demandent si, par le mot *font,* dom Robert entend qu'ils le fassent comme cause efficiente ou occasionnelle, ou s'il a une autre notion de cause qui fasse réellement quelque chose, sans être ou cause efficiente ou cause occasionnelle. Dom Robert dit qu'il n'empêche pas qu'on ne réduise à la cause efficiente la manière dont le corps excite les pensées.

Les disciples acceptent la confession de dom Robert pour prouver qu'ils ont raison de dire qu'il étoit obligé de prouver que le corps donne des pensées à l'âme comme cause efficiente, et non pas seulement comme cause occasionnelle.

Les disciples demandent, en second lieu, si, par le mot de dépendance du corps, dom Robert entend une véritable dépendance ou une dépendance apparente. Car, à moins qu'il fasse voir qu'il n'y peut point avoir de dépendance apparente, celui qui philosophe selon l'analyse de M. Descartes pourra douter si la dépendance du corps qu'il apperçoit dans sa pensée est réelle ou fausse. Dom Robert répond que celui qui médite en cartésien ne connoit point d'autre dépendance que celle qu'il apperçoit, et qu'à son égard le mot d'autre dépendance est aussi chimérique que le mot d'autre substance que corps et esprit.

Les disciples répondent qu'il n'est point question de sçavoir, en cette occasion, si celui qui philosophe comme M. Descartes, connoit ou ne connoit pas d'autre dépendance que celle qu'il y apperçoit dans sa pensée, mais seulement si celle qu'il y apperçoit est nécessairement véritable; car, à moins que l'on fasse voir qu'il connoit clairement qu'elle est véritable et non fausse, il sera toujours en droit d'en douter. Dom Robert répond que toute autre dépendance que celle qu'il apperçoit étant pour lui une chimère, cette question n'est point une question.

Les disciples répondent qu'elle est raisonnable et même très-nécessaire, pourvu qu'elle soit possible; c'est ce qu'ils demandent à dom Robert. Dom Robert répond que, ne connoissant que sa manière de connoître cette dépen-

dance, il n'est point en état de répondre à la question, s'il y en a d'autre possible, le mot d'*autre* étant pour lui sans signification.

Les disciples répondent qu'il ne suffit pas que l'on ne connoisse point que la dépendance vienne effectivement d'une autre cause que du corps, parce que, si elle en peut venir en quelqu'un, il se peut faire qu'elle en vienne à celui qui philosophe. Dom Robert dit que tout ce qu'il peut y avoir d'incertain en cela ne regarde que nos jugements précipités; mais que, quant à la perception simple que nous en avons, elle n'est sujette à aucune erreur, à moins qu'on ne suppose que l'être peut n'être rien.

Les disciples répondent que la perception simple est claire; mais qu'il n'est pas clair qu'elle vienne du corps si elle peut venir d'ailleurs, et ainsi, pour prouver qu'elle ne peut venir que du corps, il faut prouver qu'elle ne peut venir d'ailleurs. Dom Robert dit que la perception lui représentant pensée ayant du mouvement, il s'en tient à cela.

Sur quoi les disciples prennent droit et prétendent que dom Robert doit prouver non-seulement que toutes nos perceptions viennent du corps, mais qu'elles ne peuvent pas venir d'ailleurs.

Sur quoi pareillement le cardinal de Rais prend droit et soutient jusques à ce que dom Robert ait éclairci ce qu'on lui demande, qu'il y a toujours eu dans la question et qu'il y a encore une équivoque, au moins de la part de dom Robert, et que la question demeure toujours question de fait, comme le cardinal de Rais a prouvé dans son écrit qu'elle était d'abord.

On supplie ceux à qui ce papier sera envoyé de juger si le second état de la question ne se réduit pas au premier.

L'état de la question étant donc éclairci, il ne reste qu'à examiner les preuves de dom Robert.

PREUVES DE DOM ROBERT.

I. Dom Robert dit que nous avons de deux sortes de pensées et qu'il y a aussi de la différence en la manière dont elles dépendent du corps. Les premières sont des passions dans l'âme dont elle n'est point la cause efficiente, telles que sont nos intellections, perceptions et sentiments, et même les mouvements indélibérés tant naturels que surnaturels de la volonté. Les secondes sont les actes de la volonté qui procèdent de l'âme comme de leur vraie cause efficiente. Les premières nous viennent directement et immédiatement du corps, qui les donne et excite par l'action des choses extérieures, et par le mouvement de nos organes en tant que tout cela est entre les mains de Dieu comme moteur unique. Les secondes viennent de l'âme, laquelle néanmoins ne pouvant se porter à rien si elle n'en a la connoissance, c'est par le moyen du corps et des espèces tracées dans le cerveau qu'elle trouve les idées des objets auxquels elle se veut porter.

II. Cela étant supposé, il faut sçavoir que c'est par le mouvement que le corps donne nos pensées qui sont nos passions, et que c'est aussi par les

mouvements des esprits animaux, dirigés vers les espèces du cerveau, que la volonté produit ses actes libres, de sorte que nos pensées, ayant leur durée, leur étendue, leurs parties, leurs extrémités, leur commencement, leur continuation, leur fin, pouvant être allongées et accourcies, ayant dépendance l'une de l'autre, etc. tout cela n'étant autre chose que durée, succession et mouvement, il s'ensuit que toute pensée particulière ayant ces appartenances du corps, c'est-à-dire ayant du mouvement, et étant aussi clair qu'une pensée commence, continue et finit, qu'il est clair qu'elle est pensée, on peut dire, en général, que toute pensée porte avec soi la dépendance qu'elle a du corps. Mais il faut se donner de garde d'attribuer tout cela à la pensée par identité de nature puisque tout cela ne lui convient que par union avec le corps.

III. On peut apporter plusieurs raisons de cette dépendance que nos pensées ont du corps, dont la première est fondée sur l'union du corps et de l'âme, qui est proprement ce qui fait que nous sommes hommes et que nous vivons. Et, comme cette union n'est autre chose que l'exercice continuel d'actions et de passions réciproques, c'est-à-dire de pensées et de mouvemens entre l'âme et le corps, et que toute pensée est connue par elle-même, c'est-à-dire par voye de sentiment et de connoissance intuitive sans réflexion, on peut dire à ceux qui s'imaginent qu'il est ordinaire à l'âme d'avoir des pensées qui sont absolument indépendantes du corps, et que nous les connoissons comme telles, qu'il est aussi ordinaire à l'homme de s'appercevoir que l'union entre son âme et son corps cesse et recommence souvent, c'est-à-dire qu'il meurt et qu'il revit sans cesse, nonobstant ce qui est écrit *statutum est omnibus semel mori.*

IV. Ce que nous voyons qui se passe dans le sommeil nous apprend tous les jours que l'âme est pour lors réduite à la merci du corps, qui lui donne toute sorte de pensées avec une extrême bizarrerie; ce qui nous présente un état tout passif de l'âme qui se remarque aussi dans la première enfance.

V. On connaît clairement que l'âme commençant d'agir ne le fait qu'à mesure que le corps se perfectionne et qu'elle change toutes ses dispositions conformément à celles du corps, ainsi qu'il paraît dans la santé, la maladie, la jeunesse, la vieillesse, le sommeil, la folie, etc.

VI. Nous voyons que ceux qui manquent de quelque sens corporel sont dans une impuissance absolue d'avoir aucunes des idées qu'ont ceux à qui ce sens ne manque pas: ce qui a donné lieu au proverbe des aveugles qui parlent des couleurs. Et, par conséquent, si nous n'avions aucun sens, nous n'aurions aucune pensée.

VII. L'entendement étant une puissance purement passive, il faut que toutes ses connaissances lui viennent par l'impression d'un agent distingué de l'âme, et l'on voit clairement que c'est le corps par ses mouvements.

VIII. Ceux qui ont perdu la mémoire des choses même les plus spirituelles sont dans le même état que s'ils n'avaient jamais pensé à ces choses

oubliées. Or, comme la mémoire est une santé corporelle, cela fait voir que pour juger, raisonner, etc. il faut avoir recours aux espèces qui sont proprement le réservoir de la mémoire; il est aussi fort clair que le mouvement de ces espèces nous renouvelant les pensées qui y ont été jointes une première fois, il n'y a pas plus de mystère à dire que le corps nous donne une première fois nos pensées, qu'à dire qu'il les donne une seconde ou une troisième. Toute habitude acquise ou infuse, naturelle ou surnaturelle, n'étant autre chose que ces espèces, et l'homme pouvant faire habitude de toutes choses, cela marque la dépendance que l'âme a du corps. En effet, si elle avait une seule pensée qui n'en dépendît pas, nous n'agirions pas pour lors comme enfants d'Adam, et comme ayant contracté le péché originel au moment que les pères et mères ont donné aux âmes de leurs enfants leurs mauvaises qualitez, qui ont toutes dépendu de l'action du corps sur l'âme.

IX. Il paraît que toutes nos pensées, sans exception, sont liées avec les mouvements de nos organes, puisqu'elles ont leur quantité, leur étendue, leur durée, leurs parties, etc. qu'on peut mesurer avec une horloge, de même qu'on mesure le drap à l'aulne. Or ceux qui connaissent à fond la nature et les appartenances du corps savent que tout cela n'est pas distingué du mouvement local, qui n'est pas concevable sans son sujet qui est la substance corporelle, et, par conséquent, la pensée, qui dépend du mouvement, a un corps et en dépend. M. Descartes a ignoré que la durée fust la même chose que le mouvement.

X. Une pensée qui n'aurait point de mouvement posséderait son existence indivisiblement. Elle serait immuable, irrévocable et indéfectible de même que l'opération d'un ange. Or nous ne sommes point anges, mais hommes et animaux raisonnables; et cette différence dans les anges ne vient que de ce qu'ils n'ont point de corps et que nous en avons.

XI. Les mouvemens de nos sens donnent l'être à nos pensées, le conservent et le leur ôtent, de même que nos pensées le donnent, le conservent et l'ôtent à nos mouvemens volontaires, ce qui ne prouve que trop leur dépendance.

XII. La fameuse découverte de M. Descartes, touchant les prétendues qualitez sensibles corporelles, nous apprend qu'elles sont uniquement de notre côté, quoiqu'elles soient excitées par l'impression des choses extérieures sur nos sens et ensuite sur notre âme. D'où il s'ensuit que l'âme même et toutes ses facultez, etc. sont le propre objet des sens. Après quoi il ne faut pas s'étonner de voir que Dieu a voulu que les sens corporels nous donnassent la connoissance que nous avons de toutes les véritez les plus sublimes : *fides ex auditu.*

Tout ce que dessus se réduit à dire que la connoissance qu'on a que toute pensée a du mouvement est une connoissance par forme de sentiment intérieur et non développée. C'est-à-dire que, quand on a une pensée qui est une passion de l'âme, par exemple, on sent immédiatement que c'est une pensée passion, quoiqu'on ne la connoisse que par comparaison avec d'autres pensées.

et ainsi des autres; ainsi, quand on doute, on apperçoit ce que c'est que ce doute, c'est-à-dire qu'on n'a pas les lumières que l'on voudrait avoir sur le sujet proposé et que la pensée n'est pas *tota simul*. Or cette connoissance enferme celle du corps, et qu'elle est donnée par le corps, et étant développée. Cela signifie que toutes les pensées qui n'ont pas toujours les lumières qu'on souhaite, ont de la suite, de la continuation, du commencement, de la fin; qu'elles ne présentent pas tout ce qu'on désire connoître de l'objet, et ainsi des autres. Le contraire arrive dans les pensées angéliques à cause qu'elles ne dépendent pas du corps.

Il faut encore sçavoir que le sentiment que l'on a que la pensée a de la durée, c'est-à-dire du mouvement, enferme le sentiment que ce mouvement donne la pensée, parce que l'existence même de la pensée se forme successivement et à mesure que les parties du mouvement coulent l'une après l'autre.

Enfin toute la méthode de M. Descartes étant fondée sur son doute préparatoire, il faut remarquer que ce doute est chimérique et qu'il le met hors d'état de bâtir rien de solide, parce que, sous prétexte que les sens nous donnent occasion de former de faux jugements touchant de certains faits, il s'est imaginé que, lors même qu'on pense à corps, à esprit, etc. on peut douter si corps, si esprit a l'être purement et simplement, c'est-à-dire qu'on peut douter si l'être n'est rien. Or, cela étant supposé, on ne sera pas même assuré que le doute est lui-même quelque chose. Mais la première de toutes les véritez étant que toute pensée a un objet réel, c'est-à-dire que la conception simple est toujours vraie et conforme à son objet, il est impossible de penser à corps, à esprit, etc. et de ne pas appercevoir que corps et esprit est quelque chose. Ainsi l'âme sentant que sa pensée a du mouvement, il est impossible de douter raisonnablement qu'elle ait du mouvement.

M. Descartes est aussi tombé dans une autre contradiction en nous faisant douter des choses sensibles, parce que son doute étant de ce nombre, puisqu'il a du mouvement, il nous réduit à douter de son doute.

POUR RÉPONDRE AUX PREUVES DE DOM ROBERT

Il faut supposer que, s'il est possible qu'un être intellectuel composé de deux natures puisse avoir une seule pensée qu'il ne voye pas, *primo et per se* et d'une première vue très-claire, être produite en lui par son corps, il ne donne aucune atteinte à la méthode de M. Descartes.

Réponse à la première et à la seconde preuve. — La distinction des pensées, en actives et passives, pouvait servir à prouver que celui qui pense peut s'être donné sa pensée sans la recevoir du corps, puisque l'âme se donne ses pensées, qui sont actions, parce qu'il ne lui est pas évident, à n'en point douter, que cette pensée ne soit une action. Mais, comme dom Robert prétend que les pensées mêmes, qu'il nomme actions, dépendent du corps, on se contentera de lui nier qu'il soit clair à un homme qui *veut*, qui *juge*, etc. que sa volonté dirige les esprits animaux vers les espèces du cerveau, ni qu'il faille sup-

poser une connoissance clairement connue comme produite en l'esprit par les sens, et qu'il ne puisse voir qu'il *veut,* sans voir d'une même vue qu'il veut avec dépendance des esprits de son corps, et par l'impression qu'ils ont faite dans sa connoissance.

2° On nie que, si l'action de nos sens sur notre âme n'agit sur elle qu'en tant qu'ils sont entre les mains de Dieu, il soit clair à l'âme que Dieu ne fasse pas immédiatement par lui-même ce que dom Robert assure qu'il fait par les sens.

3° Quand dom Robert dit que la volonté se donne ses pensées, mais qu'elle ne se peut porter à rien si elle n'en a la connaissance, il retombe dans la distinction de l'âme avec ses puissances, et de ses puissances entre elles, qui est chimérique; ainsi il se peut faire qu'un homme qui veut puisse supposer qu'il se donne sa pensée en se donnant sa volition, qui est une pensée, ou, au moins, qu'il ne sache pas que c'est le corps qui la lui donne, ce qui suffit pour en douter.

4° Quand il seroit vrai que notre esprit connoitroit en soi des mouvemens, des parties etc. lui seroit-il clair qu'il ne les a pas intrinsèquement? En quoi et par quelles raisons le verroit-il en cet instant où il ne voit rien si non qu'il pense, et que pensée marque, selon dom Robert, de l'étenduë? Pourquoi donc se faut-il bien garder d'attribuer cette étenduë par identité à l'esprit, comme dom Robert a tant de soin de nous en avertir?

5° Cet esprit voit si clairement que ses modes corporels lui viennent du corps auquel il est uni et non pas de quelque autre corps, que, s'il ne s'apperçoit pas clairement que ces mouvemens viennent en lui par l'impression de son corps, il ne sçait pas qu'il est une âme, puisque les purs esprit connoissent le corps sans être des âmes. Si elle ne sait pas qu'elle soit âme, il ne doit donc pas inférer que ces mouvemens lui soient donnez par son corps, ni lui conviennent à raison de son union avec son corps, parce qu'elle n'y est unie qu'en qualité d'âme.

6° Si je ne connois pas clairement que ce qui paroit de corporel en ma pensée ne puisse venir d'autre corps que du mien, il pourra arriver que je supposerai, quand je pense, que, les corps qui produisent quelquefois des pensées étant absens ou éloignez de moi, c'est moi-même qui me suis donné ma pensée, au moins une fois en ma vie. Mais sur le tout comment l'âme voit-elle à l'instant qu'elle ne connoit encore rien, ce que les plus habiles ne peuvent voir après de longues méditations? Et comment le voit-elle aussi clairement qu'elle pense?

Réponse à la troisième preuve.—L'union de l'âme au corps n'est pas si étroite qu'elle l'étouffe et qu'elle l'empêche de se connoître elle-même. A quoi lui peuvent servir les phantômes du corps pour cela, puisqu'elle n'est pas corporelle? Elle ne meurt pas pourtant, ni le corps non plus, que quand la séparation est si entière que le corps n'agit plus du tout sur l'âme, ni l'âme sur le corps. Mais on pourroit peut-être bien accuser dom Robert qu'il lie l'âme aussi bien que le corps, puisque la vie de l'âme consiste à con-

noître, et que, selon lui, elle n'a point de connoissance qu'elle ne reçoive de son corps, qui ne lui en donne plus quand ils sont séparez par la mort.

Réponse à la quatrième. — Le sommeil et ce qui se passe en dormant a servi aux meilleurs esprits de l'antiquité de preuves pour montrer que l'âme en toutes ses actions ne dépendoit pas des sens, puisqu'elle ne laissoit pas d'agir dans le temps même qu'ils sont liez et assoupis.

Réponse à la cinquième, sixième, septième, huitième. — Tout ce qui est contenu en ces articles prouve l'union de l'âme avec le corps, que personne ne nie, mais il ne prouve pas qu'elle soit si ferme, que l'âme ne puisse quelque fois se délier pour agir toute seule.

Quant à ce que dom Robert dit du péché originel, cela suppose qu'il se communique par le corps, dont bien des gens ne tombent pas d'accord. Mais quand nous ne pourrions pas expliquer un mystère de la foi par nos principes de physique, nous ne serions pas obligez de les abandonner pour cela, selon les principes de dom Robert. On le fera pourtant s'il ne sait bien lui-même la solution. Mais au moins nous avouëra-t-il que, quand M. Descartes dit, en la personne du plus ignorant de tous les hommes, *je doute, donc je suis,* il n'étoit pas obligé de la sçavoir.

Réponse à la neuvième. — Ce que dit ici dom Robert pourroit prouver que l'âme est un corps aussi bien qu'elle a un corps, si dom Robert ne nous avoit défendu de tirer cette conséquence de ses principes. Mais, assurément, tout homme qui dit *je pense* ne voit pas que *pensée et étendue* soient la même chose, aussi distinctement et aussi clairement qu'il voit que penser c'est connoître. Il ne voit pas aussi que ces modes corporels qu'on attribue à la pensée viennent de son corps plustôt que d'un autre, ni qu'il soit impossible qu'ils viennent d'ailleurs, ni qu'ils viennent en vertu de leur union; car ce serait un cercle de dire : l'âme voit que les mouvements qu'elle expérimente en soi lui viennent de son corps, parce qu'elle lui est unie, et elle ne sçait qu'elle lui est unie qu'à cause qu'elle suppose qu'elle reçoit des mouvements de lui. Il ne sçait pas aussi qu'ils viennent du corps comme une cause efficiente qui imprime en son âme, par une véritable influence, ces modes corporels, et, par conséquent, il ne sçait pas s'ils sont en elle véritablement et réellement, ou si ce sont seulement des dénominations intrinsèques qu'on lui attribue, comme on les attribue à Dieu et aux anges, à cause qu'elle a rapport à des objets qui ont réellement les mêmes modes. Il ne sçait pas si les corps servent seulement à l'âme d'occasion pour former en elle ses pensées, ni enfin si l'âme ne peut pas voir clairement sa pensée, sans voir et connoître, avec la même clarté, les objets qui peuvent lui servir à la former.

Réponse à la dixième. — Nos pensées sont des modes de notre âme, identifiez avec elle, indivisibles comme elle, intrinsèquement, et toute l'étendue qu'on leur donne est dans le corps auquel elle est unie; et, à cause de cette union, on attribue à l'âme ce qui appartient au corps, comme on attribue au corps ce qui n'appartient qu'à l'âme.

Réponse à la onzième. — On nie que le mouvement de nos sens donne l'être à toutes nos pensées.

Réponse à la douzième. — La fameuse découverte de M. Descartes nous a appris que les perceptions qu'on attribuoit au corps appartiennent à l'esprit. Mais d'inférer de là que l'esprit n'ait pas ses perceptions propres, ce seroit couclure qu'il n'en a point parce qu'il n'y a que lui qui en ait. Au moins n'accorderai-je point que l'âme soit l'objet des sens, que quand j'aurai vu des âmes vertes dont le révérend père nous a parlé il y a quelque temps.

RÉFLEXIONS SUR LA DISSERTATION PRÉCÉDENTE.

Les disciples de Descartes ont si nettement éclairci l'équivoque qui paroissoit dans le commencement de cette contestation, que je me rends sans balancer à leur sentiment; et ils ont traité si à fond la matière, qu'il y auroit, ce me semble, de la témérité à prétendre de la pouvoir illustrer par de nouvelles lumières. Je ne fais donc état en ce lieu que de marquer les inconvénients qui me paroissent être des suites nécessaires de l'opinion de dom Robert, et que je ne doute point que les auteurs de l'écrit précédent n'eussent vu et plus tôt et plus clairement que moi, si ils ne se fussent beaucoup plus attachés à combattre la substance de la doctrine de dom Robert qu'à pénétrer ce que l'on peut inférer de ses principes.

Le premier de ces inconvénients est que dom Robert ou prouve que l'âme connaît très-clairement par une notion intuitive qu'elle est un corps, ou qu'il ne prouve rien contre Descartes. Il combat la méthode de Descartes, parce que Descartes a supposé qu'il connoit sa pensée sans connoître qu'il eût un corps. Dom Robert dit, au contraire, que Descartes n'a pu voir qu'il eût un esprit, sans voir tout d'un coup, d'une lumière aussi claire et aussi vive, que cet esprit était uni à son corps.

M. Descartes (*sic*) soutient que, quand cela seroit vrai, le raisonnement de Descartes ne laisseroit pas d'être bon, à moins que l'esprit de Descartes n'aperçût, non pas qu'il est uni à un corps, mais qu'il soit un corps; c'est ce qu'il faut justifier.

Descartes veut prouver l'immortalité de l'âme : pour la prouver, il croit qu'il est nécessaire de montrer la distinction de l'âme d'avec le corps. Il montre cette distinction parce que l'idée de l'âme est distincte de celle du corps; et il fait voir que l'idée de l'âme est distincte de celle du corps, parce qu'un homme qui diroit : *Je pense, donc je suis une chose pensante,* verroit très-clairement qu'il pense, sans qu'il soit nécessaire qu'il vît que sa pensée soit un corps. Cela est vrai ou non. Si cela est vrai, Descartes a bien raisonné, et il ne suffiroit pas, pour renverser ce raisonnement, que l'esprit vît dans cette proposition *je pense* cette autre proposition *donc ma pensée est unie à un corps.* Car, quoiqu'elle fust unie à son corps, il ne s'en suivroit nullement qu'elle fust son corps, ni, par conséquent, qu'elle ne fust pas distincte de

son corps. Descartes n'est obligé de prouver sinon que sa pensée est distincte de son corps, d'où le cardinal de Rais infère que, quand il verroit intuitivement dans sa pensée qu'elle a des mouvements, de la succession et des autres modes corporels, et qu'il verroit très-clairement qu'ils lui viennent du corps, auquel sa pensé est unie, cela ne donneroit aucune atteinte à sa méthode.

Il faut donc que dom Robert, pour l'attaquer raisonnablement, suppose que l'âme ne peut connoître qu'elle a des modes corporels, sans connoître intuitivement qu'elle est un corps ; car, s'il ne prouve que ce qu'il entend de prouver, c'est-à-dire que l'âme est un esprit uni à un corps, il prouvera par là même la distinction du corps et de l'âme, au lieu de la ruiner, parce qu'une chose n'est pas unie à soi-même ; et, comme Descartes n'a qu'à prouver cette distinction, il sera vrai de dire qu'il a bien raisonné, quand on avoueroit à dom Robert tout ce qu'il dit contre lui.

Tout ce que dom Robert peut dire est qu'il n'étoit pas besoin d'un si grand tour, etc. Mais on lui répond que Descartes, voyant qu'on pouvoit lui nier la distinction de l'esprit avec le corps, il l'a voulu prouver par la distinction de leurs idées en elles-mêmes, et pour cela il a dû supposer un être qui ne sçût pas même qu'il fût homme, et qui, en cherchant ce qu'il étoit, apprit qu'il étoit une pensée avant qu'il connût qu'il étoit autre chose. Il a prétendu qu'il suffisoit, pour le prouver, que cet être connût clairement ce que c'est que *pensée* en soi avant que de sçavoir si pensée particulière étoit autre chose que pensée générale. Il a cru que cet être connoissoit le second avant le premier, et ainsi que l'idée de la pensée n'enfermoit pas celle du corps, et que, par conséquent, elle en étoit distincte. Dom Robert prouve qu'il n'a pas vu ni connu que ces deux idées fussent distinctes en lui, parce que l'idée d'esprit et de corps sont également conjointes et connoissables en la pensée de cet être ; donc toute l'idée qu'il a eue de son être lui a représenté qu'il étoit également corps et esprit.

De cet inconvénient il s'en ensuit beaucoup d'autres. On pourra inférer de là qu'il n'est pas possible qu'une âme, c'est-à-dire un esprit uni à un corps, connoisse jamais en quel état peut être aucun pur esprit, car elle ne pourra le connoître que par son idée, c'est-à-dire par l'idée qu'elle a de soi. Dans cette idée dom Robert enferme toujours l'idée de corps. Donc, etc.

Il s'en suit encore qu'on n'a jamais eu aucune démonstration de l'immortalité de l'âme, puisqu'on est assez demeuré d'accord qu'avant Descartes on n'en avoit point, et que dom Robert soutient que celle de Descartes est trompeuse. Mais il s'ensuit, de plus, qu'on ne peut jamais en avoir, si on ne peut en avoir que par la spiritualité de l'âme, qu'on ne peut connoître si on ne peut la connoître sans l'idée du corps.

V. COUSIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 17 février, l'Académie française a élu M. le baron Pasquier en remplacement de M. l'évêque d'Hermopolis, et M. Ballanche en remplacement de M. Alexandre Duval.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. le baron Costaz, membre de l'Académie des sciences, est mort le 15 février.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de cette Académie pendant le dernier semestre de l'année 1841 : lu le 14 janvier 1842.

Messieurs, la *table alphabétique* des matières traitées dans les six volumes de la première série des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres est terminée. Cette table formera le cinquante et unième et dernier volume de la collection de tous les mémoires de l'ancienne Académie. Ce volume est l'ouvrage de celui qui a dressé la table des dix premiers volumes de la seconde série de nos mémoires. L'Académie, par l'organe de son secrétaire perpétuel, a adressé des témoignages de satisfaction au rédacteur de cette table. Nous pensons qu'il en sera de même de la nouvelle table, lorsque, après l'impression, elle aura pu être examinée et jugée par chacun de vous. Ce travail a été surveillé avec soin. Dans le cours de sa durée, tous les six mois, cent articles, pris au hasard parmi ceux qui avaient été rédigés dans cet espace de temps, ont été transmis aux secrétaires de l'Académie qui se sont succédé; ils les ont vérifiés, et les ont trouvés exacts et conformes au plan qui avait été dressé. Le manuscrit, commencé en juillet 1840, devait être remis, d'après les engagements contractés, au secrétaire perpétuel, le 31 décembre 1841 au plus tard, et nous l'avons reçu le 27 décembre. Cette ponc-

tualité nous garantit que les promesses qui nous ont été faites, pour la révision des épreuves, seront remplies avec la même exactitude ; et, dans peu de mois, le grand monument élevé à toutes les sciences de l'érudition, par vos prédécesseurs, sera complété.

Celui que vous avez vous-même commencé, Messieurs, est parvenu, vous le savez, au XV^e volume (1^re partie). L'impression de ce volume s'avance, mais avec un peu de lenteur; j'en ai dit la cause dans mon dernier rapport. Heureusement cette cause a disparu en partie, et j'ai l'espoir que le volume se terminera avec plus de rapidité : trente et une feuilles sont tirées, seize sont en épreuves, et trois en composition.

Les *Mémoires présentés par divers savants* sont restés dans le même état où ils se trouvaient dans mon dernier rapport, et je dois vous expliquer les causes de cette interruption dans l'impression de ces mémoires, interruption qui va cesser.

Par l'arrêté que vous aviez pris dans votre séance du 14 décembre 1838, sur un rapport fait par deux de vos commissions réunies, celle des travaux littéraires et celle des antiquités de la France, vous aviez laissé la faculté d'imprimer, dans deux séries distinctes de volumes, ou de réunir dans le même volume ne composant qu'une seule série, les mémoires qui auraient été lus par divers savants sur différentes matières, et ceux spécialement consacrés aux antiquités de la France, envoyés pour concourir aux médailles que vous décernez tous les ans, ou qui ont été lus dans quelques-unes de vos séances. Dans le but d'obtenir plus promptement un volume imprimé de ces deux espèces de mémoires, on avait décidé qu'ils seraient réunis et ne formeraient, comme vos propres mémoires, qu'une seule et même collection, mélangée, et sans aucun ordre que celui de la date de leur admission dans le recueil. L'impression d'un premier volume avait été poursuivie sur ce plan, et ce volume était parvenu à sa quarante-cinquième feuille tirée.

Mais votre commission des antiquités de la France, à qui est confié le soin d'éditer cette portion des mémoires de divers savants, a vu de graves inconvénients à les réunir avec d'autres mémoires étrangers à cette branche d'érudition, et elle a pensé, avec raison, que ces mémoires, ainsi mélangés, perdraient beaucoup de leur valeur. La commission des travaux littéraires a partagé son opinion.

Les deux commissions, délibérant ensemble, ont décidé que les deux espèces de mémoires seraient divisées en deux séries différentes, et ne seraient pas publiées dans les mêmes volumes. La possibilité de répartir les mémoires déjà imprimés dans deux volumes, sans rien réimprimer, a été démontrée. Mais le moyen adopté exige un travail préalable de la part de l'académicien qui, dans votre commission des antiquités de la France, est chargé d'éditer le volume des mémoires qui concernent ces antiquités. Il y a donc eu nécessité de suspendre l'impression de ce volume : pourtant nous espérons qu'elle pourra être reprise dans six semaines ou deux mois. D'après le mode nouveau adopté pour l'impression des mémoires présentés à l'Académie par divers savants, vingt-neuf feuilles du volume qui contiendra les mémoires sur diverses matières sont tirées; dix-huit feuilles seulement du volume qui contiendra les mémoires sur les antiquités de la France sont tirées; mais le mémoire sur les antiquités de Paris, qui doit compléter le volume, étant accompagné d'un assez grand nombre de planches, ne peut être imprimé avec la même célérité que ceux qui le précèdent, parce que ces planches doivent préalablement être lithographiées. Ce volume, formant la moitié du tome I^er de cette partie, sera d'environ 400 pages, et sera précédé d'une introduction de l'éditeur, qui présentera le résumé des concours annuels depuis 1818 jusqu'à 1841.

Depuis le 1er juillet dernier votre commission des inscriptions et médailles a composé l'inscription qui vous a été demandée pour *la chapelle Saint-Louis à Tunis* par M. le ministre de l'instruction publique, et une inscription arabe, jugée nécessaire, a été composée par un membre de cette Académie pour le même monument. La commission a composé aussi la légende et l'exergue de la médaille sur les fortifications de Paris, qui vous ont été demandées par M. le ministre de l'intérieur.

La commission a aussi examiné l'inscription relative à la jetée Louis-Philippe à Calais, qui avait été transmise à l'Académie par M. le ministre des travaux publics, et elle a donné son avis sur ces inscriptions.

La commission de l'*Histoire littéraire de la France* a terminé la rédaction du tome XX de cette collection. La révision, et les notes de la nouvelle édition du tome XI, ont forcé de suspendre, pendant quelque temps, l'impression de ce tome XX; mais elle a été reprise, et se poursuit maintenant avec activité; douze feuilles sont tirées, six autres sont en épreuves, et rien désormais ne paraît devoir arrêter l'achèvement de ce volume, ni contrarier l'espérance que nous avons de le voir bientôt terminé. L'Académie appréciera l'importance des notices qu'il doit contenir par celles qu'elle connaît déjà, et dont elle a entendu la lecture dans plusieurs de ses séances.

L'impression de la première partie du tome XIV (partie orientale) des *Notices des manuscrits* s'est effectuée beaucoup plus rapidement, durant les six mois qui viennent de s'écouler que dans le semestre précédent. Vingt-huit feuilles de ce volume sont tirées; trois sont à tirer chez le correcteur; et l'on compose, dans ce moment, la trente-troisième feuille.

L'impression des *Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun* n'a pu encore être commencée, parce que le manuscrit qui était absolument nécessaire pour la perfection de ce travail, n'ayant été acquis que depuis peu de temps par la Bibliothèque du roi, n'a pu être communiqué que récemment. M. Quatremère s'occupe à copier la longue notice biographique contenue dans ce livre, et, aussitôt que cette transcription sera achevée, on pourra mettre sous presse cet ouvrage important, depuis longtemps annoncé et impatiemment attendu.

Le tome XIV des *Notices des manuscrits* (seconde partie) est terminé, et vous sera incessamment distribué. Les planches du *fac-simile* de la carte catalane et leur explication s'y trouvent comprises, et il contient, en outre, la notice d'un manuscrit de la Bibliothèque du roi par M. Séguier de Saint-Brisson, où se trouve le commentaire d'Alexandre Aphrodisée sur les Topiques d'Aristote, des fragments de Minutianus et du traité de rhétorique d'Apsine; la notice d'un manuscrit grec contenant une rédaction inédite des Fables d'Ésope, par M. Miller; et celle d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, relatif à l'histoire de la France méridionale.

Les deux Académiciens chargés de la continuation des *Historiens de France* s'occupent à recueillir les matériaux qui doivent former le XXIe volume; et cette préparation fort laborieuse retardera nécessairement la publication de ce volume.

Les *Assises de Jérusalem*, deuxième partie, contenant les *Assises de la cour des Bourgeois*, s'impriment et n'éprouvent aucun retard de la part de l'éditeur. Quinze cahiers sont tirés; sept sont en correction; deux en épreuves, un seul en composition; mais l'Imprimerie royale a entre les mains de la copie pour vingt feuilles.

La collation des variantes d'un nouveau manuscrit retarde la publication du premier volume des *Historiens orientaux des croisades*, presque entièrement terminé, mais qui se trouve au même point où il était dans mon dernier rapport.

Il en est de même, et par les mêmes motifs, des *Historiens latins des croisades.*

L'académicien chargé de la publication des *Historiens grecs des croisades* nous fait espérer que, dans peu de mois, on pourra commencer l'impression de la première partie. Elle comprendra les événements qui précédèrent immédiatement et qui déterminèrent la croisade conduite par Godefroi de Bouillon, événements dont le plus important fut la conquête rapide de l'Asie Mineure par les Turcs. J'ai indiqué, dans mon dernier rapport, les textes connus des historiens, et les extraits d'ouvrages inédits, qui doivent composer cette première partie.

Vingt-neuf cahiers du premier volume du texte de *Diplômes, chartes et lettres des rois de France, de la première race,* sont tirés, et ils complètent les documents de ce volume. Six cahiers des Prolégomènes, qui font partie de ce volume, sont tirés, sept cahiers sont en épreuves et trois en composition. Il y aura possibilité de faire paraître ce volume en 1842.

Quant au second volume de la même collection, quarante-sept cahiers sont tirés, six cahiers sont en épreuves, et complètent les documents de la première race; mais l'éditeur a retrouvé quelques pièces nouvelles, qui avaient échappé aux recherches de M. de Bréquigny et aux siennes propres. Sur les dix qui sont déjà préparées pour l'impression, quatre lui ont été indiquées par M. Warnkœnig, professeur à Fribourg; et, instruit que M. Zeus, professeur d'histoire au gymnase de Spire, publie un *Codex donationum Weissenburgensis,* contenant un assez grand nombre de pièces mérovingiennes, l'éditeur de notre collection s'est adressé à ce savant pour obtenir la communication de celles qui pourraient entrer dans le supplément par lequel il se propose de terminer ce second volume. Dès que les Prolégomènes du tome premier seront achevés d'imprimer, les tables seront disposées pour l'impression.

Le tome V de la *Table chronologique des chartes* sera bientôt terminé; trente-neuf cahiers sont tirés, six sont en composition, et le reste de la copie a été livré à l'Imprimerie royale. Il y a donc possibilité de voir paraître ce volume en 1842. De plus, la moitié du manuscrit du tome VI peut être livrée à l'impression, et la totalité pourra l'être au 1er juillet prochain.

Votre commission des travaux littéraires a entendu le rapport qui lui a été fait par M. Pardessus sur la rédaction du XXIe volume des *Ordonnances des rois de France,* et elle a approuvé le plan qui a été proposé. Ce volume contiendra le règne de Louis XII, dont l'éditeur s'occupe à rechercher les matériaux, ainsi que ceux du supplément au règne de Charles VIII. Mais, pour éviter les doubles emplois et les transcriptions inutiles et dispendieuses, la commission des travaux littéraires a, en même temps, décidé qu'il serait dressé une table chronologique des pièces publiées dans la collection à commencer de l'année 953, époque de la plus ancienne des pièces de la troisième race, jusqu'en décembre 1497, la dernière des pièces du tome XX.

Pendant qu'on rédigerait ce travail, la table des trois dernières années du règne de Charles VIII et celle du règne de Louis XII seraient achevées et imprimées, en continuation. De cette manière le tome XXI terminerait la collection, comme elle avait été annoncée dès le principe, jusqu'au commencement du règne de François Ier, et la table chronologique des vingt et un volumes serait le XXIIe et dernier. M. Pardessus pense que tout ce travail pourrait être fini en quatre ans. Ainsi l'année 1847 verrait donc clore cette vaste entreprise commencée dans les premières années du XVIIIe siècle.

Il me resterait, Messieurs, à vous parler de la suite des textes des *Diplômes, chartes et*

lettres des rois de France, qui doit comprendre ceux de la seconde race ; collection qui est à faire en entier, et non pas seulement à réimprimer, à perfectionner et à compléter. Ce travail a paru à votre commission des travaux littéraires tellement important et difficile, qu'elle vous a demandé de vouloir bien nommer une commission spéciale, chargée de mesurer les obstacles et d'indiquer les moyens de les vaincre, et, pour cet effet, ayant pouvoir de vous proposer une révision de l'arrêté que vous avez déjà pris à ce sujet, et de vous indiquer, au besoin, de nouvelles mesures pour parvenir au but qu'on veut atteindre. La commission que vous avez nommée s'est déjà assemblée plusieurs fois, et vous fera incessamment son rapport[1]. Je ne dirai donc rien de plus sur ce sujet. Seulement je vous prie de ne pas oublier que, quels que soient les moyens d'exécution qu'elle vous proposera, il sera impossible d'en faire usage sans de nouvelles allocations de fonds, et qu'il en est de même pour l'achèvement de l'impression des deux premiers volumes de cette collection, ainsi que pour celle des tables chronologiques dont je viens de vous entretenir. Pour la continuation de ces recueils importants, il a été fait, par tous les gouvernements qui se sont succédé, d'énormes sacrifices, et cependant il n'y a aujourd'hui, sur le budget de l'État, aucune allocation de fonds fixe et permanente. Je vous ai fait part, Messieurs, dans mon dernier rapport, des réclamations que j'ai adressées, à ce sujet, en votre nom, à M. le ministre de l'instruction publique, et, comme rien de nouveau n'a été déterminé depuis cette époque, je crois devoir m'en référer à ce que j'ai dit dans ce rapport.

B^{on} WALCKENAER.

[1] Cette commission, composée de MM. Pardessus, Beugnot, Guérard, de Wailly, et des membres du bureau de l'Académie, a conclu, par l'organe de M. Pardessus, son rapporteur, en proposant à l'Académie l'arrêté suivant : Art. 1er. L'Académie maintient ses arrêtés des 23 mars 1832 et 2 avril 1835, par lesquels elle a décidé, conformément à l'ordonnance du 1er mars 1832, aux lois et actes du gouvernement y relatés, qu'elle publierait les tables chronologiques et les textes des diplômes, chartes et autres documents relatifs à l'histoire nationale. — Art. 2. Elle ajourne la délibération sur la publication des diplômes et chartes de la seconde race, jusqu'à ce que les fonds indispensables pour assurer cette publication aient été alloués. — Art. 3. Il sera adressé à M. le ministre de l'instruction publique une demande instante, par une députation des membres du bureau, à l'effet d'obtenir qu'une allocation annuelle de 10,000 francs, à compter de l'année 1843, soit ajoutée au budget de l'Académie, laquelle somme sera spécialement et exclusivement appliquée à la publication des tables chronologiques et des textes des diplômes et autres documents du même genre relatifs à l'histoire de France. — Les conclusions du rapport et le projet d'arrêté ont été adoptés par l'Académie dans sa séance du 21 janvier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. Deuxième série. Histoire des lettres et des sciences. — *Les quatre livres des Rois*, traduits en français du XII^e siècle, suivis d'un fragment de moralités sur Job et d'un choix de sermons de saint Ber-

nard, publiés par M. Leroux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'école royale des chartes. Paris, Imprimerie royale, 1841, in-4° de CL-580 pages, avec planches. — Cette publication a été entreprise dans le but de faciliter l'étude des formes primitives de notre idiome et des lois qui ont présidé à sa formation. M. Leroux de Lincy explique ainsi, au début de son introduction, pourquoi on devait chercher préférablement les documents nécessaires pour ce travail dans les versions de l'Écriture sainte faites en France pendant le moyen âge. « La traduction d'un texte dont le sens était fixé depuis longtemps avait principalement l'avantage de ne laisser à l'esprit aucune incertitude sur la propriété des termes et la valeur des constructions; une généralisation plus sûre de tous les faits particuliers devait en résulter. » Ce volume, dont nous nous proposons de rendre compte avec détail, commence par une introduction étendue, où l'éditeur, après des recherches sur les traductions de la Bible en langue vulgaire, exécutées en France depuis Charlemagne jusqu'à Charles VI, donne la description du manuscrit original d'après lequel est publiée la traduction des quatre livres des Rois, et examine à quelle époque cette version fut écrite, à quel dialecte elle appartient, quelles sont les formes grammaticales du langage employé par le traducteur. Il complète ces observations par plusieurs tableaux, dont les uns présentent les différentes parties du discours d'après l'ouvrage publié, les autres un aperçu comparatif de l'état de la langue française aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, et termine son travail par des remarques sur l'âge et le dialecte des manuscrits qui lui ont fourni les moralités sur Job et les sermons de saint Bernard. Viennent ensuite les textes de ces trois ouvrages. En regard de celui des quatre livres des Rois, on a placé la version latine qui a servi de modèle au traducteur. Le volume est terminé par une table des matières, et accompagné de fac-simile de manuscrits exécutés avec le plus grand soin.

La *Politique de Plutarque,* traduite du grec en français, avec des notes littéraires, historiques et politiques, par J. Planche, professeur émérite de rhétorique au collége royal de Bourbon, etc. Paris, imprimerie et librairie de M^me^ veuve Lenormant, 1841, 2 vol. in-12 de XXIV-204 et XII-264 pages. — Ce travail estimable comprend les cinq traités suivants, que le savant Coraï a, le premier, réunis sous le titre de *Politique de Plutarque :* 1° Du gouvernement de l'État par les vieillards; 2° Préceptes d'administration publique; 3° Il est nécessaire qu'un prince soit instruit; 4° Le philosophe doit surtout converser avec les grands; 5° De la monarchie, de l'oligarchie et de la démocratie. M. Planche a divisé chacun de ces traités par chapitre, ce qui en rend la lecture plus commode et plus utile. Il a joint à sa traduction des notes instructives et des notices biographiques peu étendues, mais intéressantes. Le texte grec, annoté, sera imprimé et vendu séparément.

Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes l'Astrolabe et la Zélée, exécuté par ordre du roi, pendant les années 1837, 1838, 1839 et 1840, sous le commandement de M. J. Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau. — Cet ouvrage, dont le prospectus vient de paraître à la librairie de Gide, rue des Petits-Augustins, n° 5, formera 14 volumes grand in-8° et un atlas de 520 planches in-fol. publié par livraisons de 5 ou 6 planches. L'histoire du voyage, par M. Dumont d'Urville, se composera de 5 volumes. La zoologie, par MM. Hombron et Jacquinot, comprendra 3 volumes; la botanique, par MM. Montagne et Hombron, 2 volumes; l'anthropologie et la physiologie humaine, par M. Dumoutier, 1 volume; la minéralogie et la géologie, par M. Hombron, 1 volume; enfin la philologie, par M. Dumont d'Urville, 2 volumes. La première partie du tome I^er^ de l'Histoire du voyage et les deux premières livraisons de l'atlas sont en vente.

Curiosités et anecdotes italiennes, par M. Valery, auteur des Voyages historiques, littéraires et artistiques en Italie, des Voyages en Corse, à l'île d'Elbe et en Sardaigne, et de l'Italie confortable; bibliothécaire du roi aux palais de Versailles et de Trianon; de l'Académie royale de Turin, de l'Académie des sciences de Naples, et de plusieurs autres académies d'Italie. Imprimerie de Montalant-Bougleux à Versailles, librairie d'Amyot à Paris, 1842, 1 vol. in-8° de VII-452 pages. — Nous avons tenu nos lecteurs au courant (septembre 1838, p. 585; mai 1841, p. 318) des ouvrages, plus d'une fois réimprimés, par lesquels M. Valery s'est constitué, sous tous les rapports possibles, l'indispensable guide des voyageurs en Italie. Celui que nous annonçons les fera voyager, non moins utilement, non moins agréablement, en imagination, à travers les différents âges de l'histoire, de la littérature, des mœurs, des habitudes italiennes. L'analyse, mêlée d'extraits, de quelques traités fort précieux, même par le style, de morale religieuse, civile, domestique, composés, du XIVe au XVIe siècle, par Jacques Passavanti, Louis Cornaro, Matthieu Palmieri, Ange Pandolfini, sert de point de départ au recueil : il se termine par des souvenirs contemporains, qui font passer en revue beaucoup de personnages illustres à différents titres, propres à représenter, dans ces derniers temps, le mouvement de la société et des lettres en Italie. On y distingue un tableau piquant du salon de Mme Albrizzi, d'intéressants détails sur Monti, Pindemonte, Manzoni, Silvio Pellico; d'excellentes notices sur l'archevêque de Tarente Capece-Latro, et aussi sur notre compatriote Percier, que ses goûts avaient fait à moitié italien. Il est difficile de choisir parmi les chapitres fort variés qui forment comme le corps du livre; toutefois on peut citer, parmi les plus dignes d'attention, ceux où l'auteur peint les fêtes, les jeux populaires, le luxe de l'Italie au moyen âge, où il a suivi le Tasse dans son séjour en France, si peu connu, et expliqué l'énigme de sa folie, de sa prison et de ses amours. Une table analytique, dressée avec soin, permet de retrouver les faits de toute sorte qu'a mis en lumière, dans cette nouvelle production, comme dans celles qui l'ont précédée, l'érudition curieuse, le goût délicat, le style élégant de M. Valery.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. Aimé Leroy, bibliothécaire, et Arthur Dinaux, de la Société royale des antiquaires de France. Nouvelle série. Tome III, troisième livraison. Valenciennes; imprimerie de Prignet, janvier 1842, in-8° (p. 305-444) avec une planche. — On remarque dans cette livraison : 1° une notice sur M. Redouté, peintre de fleurs, par M. A. Delsart; 2° un second extrait des Mémoires inédits de Monnier de Richardin, recteur de l'université de Douai au XVIIe siècle; 3° un article de M. Dinaux sur la vie et les ouvrages de Martin de Vos, peintre flamand, né à Anvers en 1519, mort en 1604; 4° sous le titre de spicilége, ou recueil de documents, l'extrait, en ce qui concerne la Flandre et le Hainaut, d'une chronique générale anonyme du XIIIe siècle, conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque de Cambrai, sous le n° 623, et quelques lettres inédites de Henri VIII et de l'empereur Maximilien, relatives à la bataille de Guinegate. Ces lettres sont tirées des archives de Lille.

Mémoires de la société d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Valenciennes. Tome III. Valenciennes, imprimerie de A. Prignet, 1841, in-8°. — Parmi les pièces qui composent ce volume, on peut citer : la légende en vers de Notre-Dame-du-Saint-Cordon, par M. H. Carion, ouvrage couronné au concours de 1839; les poésies de M. J. Audenelle, membre correspondant; souvenirs de Thérouanne, par M. Courtin; une notice sur Molinet, par feu M. Hécart, et un mémoire de M. Castiaux, médecin, sur la *revaccination*.

Mémoires de la société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du Nord, séant à Douai, 1839-1840. Douai, imprimerie de V. Adam, in-8° de 500 pages.— Ce volume contient, entre autres morceaux historiques et littéraires dignes d'intérêt, des chansons inédites de Marguerite de Navarre, communiquées par M. Foucques; une dissertation sur la langue romane d'Oil ou du Nord, par M. Tailliar; une notice nécrologique sur M. Delecroix, par M. de Warenghien; des poésies de M. d'Herbigny, et surtout un mémoire étendu sur Hucbald, moine de Saint-Amand, et ses traités de musique, par M. E. de Coussemaker.

Mémoires de la société des antiquaires de Picardie. Tome IV (supplément). Amiens, imprimerie de A. Baron, 1841, in-8°. —On trouve, dans ce supplément, une notice sur une découverte de monnaies picardes du XI^e siècle, recueillies et décrites par MM. Fernand Mallet et Rigollot. Ces monnaies, presque toutes inédites ou peu connues, appartiennent au Ponthieu, au Vermandois et aux villes de Montreuil-sur-Mer, Laon et Saint-Quentin.

Des inscriptions et des noms de l'ancienne et de la nouvelle cloche du beffroi de Boulogne-sur-Mer, par M. F^{ois} Morand. Boulogne, imprimerie de Birlé, 1841, brochure in-8° de 11 pages.

Cours d'économie politique du collége de France, par M. Michel Chevalier. Année 1841-1842. Paris, imprimerie de Renouard, librairie de Capelle, 1842, in-8° (1^{re} livraison, 56 pages).

Cours d'introduction générale à l'étude du droit, ou encyclopédie juridique, par N. Falck, professeur de droit à l'université de Kiel; traduite de l'allemand sur la 4^e édition et annotée par C. A. Pellat. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Thorel, in-8° de 512 pages.

Éléments de mécanique, par le capitaine Koter et le docteur Lardner; traduits de l'anglais, modifiés et complétés par A. A. Cournot. 2^e édition. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Mathues, 1842, in-12 de 468 pages, avec 6 planches.

Mémoires de la Société ethnologique. Tome I^{er}, 1^{re} et 2^e parties. Paris, imprimerie et librairie de M^{me} veuve Dondey-Dupré, 1842, in-8° de 1660 pages, avec une carte.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, conditum à Carolo Dufresne domino Ducange, auctum à monachis ordinis Sancti Benedicti, cum supplementis integris D. P. Carpenterii et additamentis Adelungi et aliorum, digessit G. A. L. Henschel. Tomus primus, fasciculus quartus. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1841, in-4° de 272 pages. — Cette livraison termine le premier volume.

Bibliothèque de l'école des chartes. Tome III, 2^e livraison, novembre-décembre 1841. Paris, imprimerie de Didot, 1842 (p. 113-208). — Cette livraison contient les morceaux suivants : 1° *La terre salique*, par M. Guérard, membre de l'Institut. Dans cette dissertation, extraite des prolégomènes du Polyptyque d'Irminon, et lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 3 décembre 1841, M. Guérard examine ce qu'il faut entendre par terre salique, et démontre, par les témoignages les plus positifs, que la *terra salica* n'est point la terre des Saliens, mais la terre de la maison (en tudesque *sala*) c'est-à-dire celle qui entourait immédiatement la maison du Franc, et la seule qui fût héréditaire chez les anciens Germains. Cette opinion, adoptée par J. G. Eckhart et suivie par Montesquieu et par l'historiographe Moreau, peut passer aujourd'hui, grâce à l'excellent travail de M. Guérard, pour une vérité historique incontestable. 2° *Les routiers au XII^e siècle*, par M. H. Géraud. On trouve dans cet article un tableau vrai et animé des excès commis, en France, sous le règne de Louis le Jeune, par ces bandes de pillards connus, dans notre histoire, sous le nom de Brabançons, de Cotereaux et de Routiers. M. Géraud donne aussi de curieux

détails sur la confrérie de la Paix ou des Capuchonnés, qui s'organisa, en 1182, sous l'influence de l'esprit religieux, pour anéantir ces malfaiteurs, et succomba bientôt elle-même sous les efforts des seigneurs, ecclésiastiques et laïques, auxquels, dit Robert d'Auxerre, elle refusait insolemment toute soumission. 3° *Notice historique sur l'inventaire des biens meubles de Gabrielle d'Estrées*, par M. E. de Fréville. L'auteur de cette notice fait très-bien ressortir tout ce que renferme de notions intéressantes, pour l'histoire des mœurs et des usages du XVI^e^ siècle, l'inventaire manuscrit des biens meubles de la duchesse de Beaufort, conservé aux archives du royaume, section historique, carton des rois, 106, n° 157, en un volume in-folio. 4° *Lettre inédite d'Abailard à Héloïse*, communiquée par M. le docteur Orelli de Zurich, et publiée par M. Alex. le Noble. Cette lettre a été copiée, par M. Oehler, sur un manuscrit de la bibliothèque publique de Bruxelles, n° 10158. Elle contient l'envoi à Héloïse des hymnes latines qu'Abailard avait composées à sa prière. Ces hymnes elles-mêmes, qu'on croyait perdues, se trouvent au nombre de quatre-vingt-seize dans le manuscrit de Bruxelles et doivent être prochainement recueillies et publiées. 5° *Relation de Jean de Chambes, envoyé du roi Charles VII auprès de la seigneurie de Venise, en 1459*. Les deux lettres qui composent cette relation ont été transcrites par M. de Stadler, d'après une copie authentique du XV^e^ siècle, conservée aux archives du royaume (section historique, K. 69). Jean de Chambes ou de Jambes, gentilhomme poitevin, avait été envoyé à Venise par le roi de France, à l'occasion du projet de croisade proposé par le pape, après la prise de Constantinople par les Turcs.

Nous avons annoncé, dans notre cahier d'octobre 1841 (p. 635), une brochure publiée par M. Spencer Smith, sous le titre suivant: « Johannis Carlerii dicti de Gersono de laude scriptorum tractatus; accedunt *ejusdem* quedam regule de modo titulandi seu apificandi pro novellis scriptoribus copulate; edidit. J. Spenc. Smith, etc. » Le premier des deux petits traités compris dans cette publication est incontestablement de Gerson, mais nous disions, en parlant du second : « Le nom de l'auteur ne s'y trouvant nulle part, on peut regretter que M. Smith ne fasse point connaître les motifs qui l'ont déterminé à l'attribuer à l'illustre chancelier de l'Église de Paris. » Le savant éditeur répond à cette remarque en nous adressant une note explicative, de laquelle il résulte que, dans un manuscrit du XV^e^ siècle, où il a puisé ces deux opuscules, les *Regulæ titulandi* se trouvent placées immédiatement à la suite du traité *De laude scriptorum*, sans autre signe de division qu'un alinéa, et sont écrites de la même main. Ce rapprochement et l'analogie des sujets paraissent à M. Smith des motifs suffisants pour considérer Gerson comme l'auteur des deux traités. On peut, sans doute, ne pas partager cette opinion, qui n'est fondée que sur une simple conjecture; mais on saura gré, dans tous les cas, à l'éditeur, d'avoir mis au jour, pour la première fois, un document curieux, qui fournit quelques mots nouveaux au glossaire de Ducange, et des notions précieuses à la science paléographique.

ALLEMAGNE.

Monumenta Germaniæ historica, edidit. G. H. Pertz. Scriptorum tomus IV (coll. t. VI), Hannoveræ, 1841, in-folio, VIII et 888 pages. Nous nous proposons de faire connaître avec détail le contenu de ce volume.

Imperatoris Cæsaris Augusti scriptorum reliquiæ post J. Rutgersium et J. A. Fabricium collegit, illustravit A. Weichert. Grimma, 1841, in-4°, fasc. I.

Incerti auctoris de figuris vel schematibus versus heroïci. Editionem in Germania principem curavit F. G. Schneidewin. Gœttingue, 1841, in-8°.

Elementa rei nummariæ veterum, sive J. Eckhelii prolegomena Doctrinæ nummorum. Berlin, 1841, in-4°.

De Æschinis oratoris vita, auct. E. Stechow. Berlin, 1841, in-4°.

Kalidasæ Meghaduta et Cringaratilaka, ex recensione J. Gildemeisteri. Bonn, 1841, in-8°.

Kalidasæ Malavika et Agnimitra, drama indicum. Textum primus edidit, in latinum convertit, varietatem scripturæ et annotationes adjecit, O. F. Tullberg. Bonn, 1841, in-8°.

Fragmenta theotisca versionis antiquissimæ Evangelii sancti Matthæi et aliquot homiliarum, e membranis Monseensibus bibliothecæ palatinæ Vindobonensis, ediderunt Steph. Endlicher et Hoffmann Fallerslebensis. Editio secunda, aucta et emendata curante Joan. Ferd. Massmann. Vienne, Beek, 1841, in-4°.

Ammonii Alexandrini, quæ et Tatiani dicitur, *Harmonia Evangeliorum*, in linguam latinam, et inde ante annos mille in francicam translata. Indicem addidit J. A. Schmeller. Vienne, Beek, 1841, in-4°.

Hrabanus Maurus, eine historische Monographie...... Raban-Maur, Monographie historique, par Fr. Kuntsmann. Mayence, 1841, in-8°.

De lingua Tschuwaschorum, auct. W. Schott. Iena, 1841, in-8°.

ANGLETERRE.

History of the reign..... Histoire du règne de George III, par J. Adolphus. Londres, 1841, in-8°, tome IV.

Hitopadesa..... Hitopadesa. Texte sanscrit du premier livre, ou Mitra Labha, avec une analyse grammaticale; disposé selon l'ordre alphabétique, par F. Johnson. Londres, 1841, in-4°.

Ludus Coventriæ; a collection..... Ludus Coventriæ; recueil de mystères représentés, dans le moyen âge, à Coventry; publié par J. O. Halliwell, imprimé aux frais de la Société de Shakespeare. Londres, 1841, in-8°.

Memorials..... Mémoires sur la guerre civile d'Angleterre de 1646 à 1652, publiés d'après les lettres originales contemporaines, conservées à la bibliothèque bodléienne; par le Rev. Henry Cary, M. A. Londres, librairie de Henry Colburn, 1841, 2 vol. in-8°.

Topography...... Topographie d'Athènes et description de l'Attique, par W. M. Leake. Nouvelle édition, Londres, 1841, 2 vol. in-8° avec cartes et plans.

Letters...... Lettres et mémoires de Robert Baillie, recteur de l'université de Glasgow de 1637 à 1662; publiées, sur les manuscrits de l'auteur, par D. Laing. Édimbourg, 1841, 3 vol. in-8°.

The natural history.... Histoire naturelle des poissons de la Guyane anglaise, par R. H. Schomburgh. Tome I. Londres, 1841, in-8°.

BELGIQUE.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Tome XIV, Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1841, in-4°. — Ce volume contient

les morceaux suivants : Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et la Savoie, par le baron de Reiffenberg ; Coup d'œil sur les relations anciennes de la Belgique et du Portugal, par le même ; Notice sur Regnier de Bruxelles, par le même ; Itinéraire de l'archiduc Albert, de la reine d'Espagne Marguerite d'Autriche et de l'infante Isabelle, en 1599 et 1600, par le même ; Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'université de Louvain, ont prise au concile de Trente, par M. le chanoine de Ram ; *Disquisitio de dogmatica declaratione à theologis Lovaniensibus anno 1544 edita*, par le même.

Lettre à MM. les questeurs de la chambre des représentants sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, par M. Gachard. Bruxelles, librairie d'Ad. Wahlen, 1842, brochure de 185 pages, in-8°.

Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins, tome V, séance du 15 décembre 1841, (11[e] bulletin). Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1842, in-8°, pp. 127-321. — La commission d'histoire de Belgique publie, dans ce recueil, outre le compte rendu de ses séances, les communications qui lui sont faites par divers savants, une série de notices et d'extraits des manuscrits relatifs à la Belgique et qui se trouvent soit dans les dépôts publics, soit dans les bibliothèques particulières, enfin l'indication des publications récentes considérées sous le même point de vue. La rédaction de ces bulletins, source abondante de renseignements historiques et bibliographiques, est confiée à M. de Reiffenberg. Les mémoires et notices compris dans le 11[e] bulletin, sous le titre de *communications*, sont au nombre de quatre, savoir : 1° notice d'un manuscrit de la bibliothèque royale (de Bruxelles), par M. E. Gachet. C'est de ce manuscrit (n° 10,158) qu'a été tirée la lettre d'Abailard à Héloïse, imprimée dans le dernier numéro de la bibliothèque de l'école des chartes et publiée ici de nouveau par M. Gachet. Le même manuscrit renferme aussi, comme nous l'avons dit, 96 hymnes d'Abailard ; 2° détails concernant le mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'Yorck en 1468, communiqués par M. le chanoine de Ram ; 3° indications pour servir à l'histoire de la secrétairerie (d'État) de l'Allemagne et du Nord, instituée pour les Pays-Bas par l'empereur Charles-Quint, par le docteur Coremans ; 4° documents relatifs au procès du comte de Strafford, communiqués par M. G. G. Vreede. Parmi les inventaires de chartes et manuscrits relatifs à l'histoire de Belgique, on doit distinguer un très-bon travail analytique sur les diplômes conservés à la bibliothèque publique de Trèves. Quelques-uns de ces diplômes appartiennent à la première race ; ils n'auront pas échappé, sans doute, aux recherches du savant continuateur du recueil de Bréquigny.

Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et de Philippe II, suivie des interrogatoires du comte d'Egmont, et de quelques autres pièces, publiée, pour la première fois, par le baron de Reiffenberg (pour la société des bibliophiles de Belgique). Bruxelles, librairie de Delvingne et Callewaert. 1841, in-8° de XVII-732 pages, avec une planche.

Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées dans les archives de l'ancienne chambre, des comptes de Flandre ; à Lille, par M. Gachard. Bruxelles, Hayez, in-8° de 484 pages.

Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique, par le conservateur, baron de Reiffenberg. 3[e] année, librairie de Delvingne et Callewaert, 1842, in-12 de 340 pages

avec une planche. — Ce recueil se compose d'une suite de notices, d'analyses et de dissertations, dont le sujet est puisé dans les livres, et surtout dans les manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles. Voici les titres des principaux articles contenus dans le volume que nous annonçons : Coup d'œil sur la bibliothèque royale; Regnier de Bruxelles; Chronique rimée de Nicaise Ladam; Correspondance d'Erycius Puteanus; Poëme latin sur la bataille de Montlhéry en 1465; Sur l'étude du grec en Belgique au moyen âge; Légende du juif errant; Du blason, principalement dans ses rapports avec la Belgique.

PAYS-BAS.

Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens; avec les pièces justificatives, par L. S. J. Van-de-Spiegel. Amsterdam, Muller, 1841, in-8° de VI-406 pages.

ITALIE.

Flora italica, sistens plantas in Italia et in insulis circumstantibus sponte nascentes; auct. A. Bertoloni. Bologne, 1834-1841, 4 vol. in-8°.

Annali..... Annales de l'Italie depuis 1750 jusqu'à nos jours, par A. Coppi. 2e édition. Este, 1841, in-8°. — Cette édition formera 12 volumes, dont le premier a paru en août 1841.

TABLE

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MARS 1842.

Le cardinal de Retz cartésien.

(Tiré des manuscrits de dom Robert Desgabets.)

PREMIER ARTICLE.

Il eût été digne du remuant coadjuteur, de ce chef de parti qui s'agita sans autre but, ce semble, que d'exercer ses puissantes facultés, il eût été digne du cardinal de Retz de mettre la main dans une entreprise tout autrement hardie que la Fronde, et où son courage aurait rencontré un adversaire plus redoutable encore que le Mazarin, à savoir Aristote. C'eût été là un convenable emploi d'un esprit tel que le sien; et on peut reprocher à ce turbulent génie d'avoir laissé passer le plus grand mouvement de son siècle sans y prendre part. Du moins on ne voit pas jusqu'ici que le cardinal de Retz se soit jamais occupé de métaphysique, et qu'il ait été ni le partisan ni l'adversaire de Descartes. Il semble qu'après avoir passé les trois quarts de sa vie dans les aventures, il ne songea, dans sa retraite de Commercy, qu'à goûter un peu de repos, à régler ses affaires et à écrire ses mémoires. Sans doute la société de madame de Sévigné, où vivait le cardinal, quand il était à Paris, était toute cartésienne. Corbinelli[1] avait rempli toute la maison

[1] *Lettres de M^me de Sévigné.* (Paris, 1818.) Lettre 301. Corbinelli à Bussy, de Grignan, 1673 : « J'ai l'esprit sec depuis un an, à cause que je me suis adonné à la

de la doctrine nouvelle, il en avait pénétré madame de Grignan, qui devint et demeura le philosophe de la famille[1]; et madame de Grignan ne pouvait avoir une opinion ou un goût que sa mère ne partageât, ne flattât du moins. Aussi madame de Sévigné, pour complaire à sa fille, lui donne-t-elle des nouvelles du cartésianisme: elle lui parle à plusieurs reprises de la nièce et des petites-nièces de Descartes, qu'elle rencontre en Bretagne[2]; elle lui raconte des disputes auxquelles elle assiste[3]; elle lui fait confidence des travaux cartésiens que méditait le bonhomme Corbinelli[4]; elle fait sans cesse allusion aux opinions de celui que madame de Grignan avait l'habitude de nommer *son père;* mais il est clair qu'elle ne s'intéresse à tout cela que très-indirectement. Elle ne

philosophie de Descartes. Elle me paraît d'autant plus belle qu'elle est facile et qu'elle n'admet, dans le monde, que des corps et du mouvement, ne pouvant souffrir tout ce dont on ne peut avoir une idée claire et nette. Sa métaphysique me plaît aussi. Ses principes sont aisés et ses inductions naturelles... M^me de Grignan la sait à miracle et en parle divinement... » — Lettre 303. Le même au même : « Pendant votre séjour de Paris, je vous conseille de vous faire instruire de la philosophie de Descartes. Pour moi je la trouve délicieuse, non-seulement parce qu'elle détrompe d'un million d'erreurs où est tout le monde, mais encore parce qu'elle apprend à raisonner juste. Sans elle nous serions morts d'ennui dans cette province. » (Il était dans le Midi avec le marquis de Vardes qui avait étudié le cartésianisme à Toulouse avec Régis, qu'il ne cessa de protéger et qu'il logea même dans son hôtel, à Paris, jusqu'à sa mort.) — Voyez encore la lettre 545 de M^me de Sévigné à M^me de Grignan. — [1] Lettre 654. M^me de Grignan à Bussy. « Je vois bien qu'elle (M^me de Coligny) me croit fort engagée dans la secte de M. Descartes à qui vous donnez l'honneur de ma perte. Je ne veux pourtant pas encore l'abjurer; il arrive des révolutions dans toutes les opinions, comme dans les modes, et j'espère que les siennes triompheront un jour et couronneront ma persévérance. » — Il paraît que M^me de Grignan avait aussi un commerce cartésien avec le père le Bossu; car M^me de Sévigné écrit à sa fille : « Il (Corbinelli) dit que le père le Bossu ne répond pas bien à vos questions, qu'il aurait tort de vouloir vous instruire, que vous en savez plus qu'eux tous, etc... » Lettre 545, année 1676. — [2] Sur la nièce, les petites-nièces et les neveux de Descartes, voyez lettres 680, 767, 1066, 1067, 1076, 1087, 1105. Ainsi, lettre 1067 : « ... Je ris quelquefois de l'amitié que j'ai pour M^lle Descartes; je me tourne naturellement de son côté; j'ai toujours des affaires à elle; il me semble qu'elle vous est quelque chose du côté paternel de M. Descartes, et dès là je tiens un petit morceau de ma chère fille. » — [3] « Je dînai hier chez M^lle de Gouleau, qui vous adore. C'était un dîner de beaux esprits... Ils discoururent, après le dîner, fort agréablement sur la philosophie de *votre père* Descartes... Cela me divertissait et me faisait souvenir grossièrement de ma chère petite cartésienne, que j'étais si aise d'entendre, quoique indigne... » Lettre 1026. Voyez aussi les lettres 176, 576, 777. — [4] Lettre 1101 : « Corbinelli répond à M. de Soissons (Huet) pour Descartes, il montre tout ce qu'il fait à M^me de Coulanges, qui en est fort contente. Plusieurs cartésiens le prient de continuer; il ne veut pas. Vous le connaissez, il brûle tout ce qu'il a griffonné. »

connaissait guère la philosophie nouvelle que par les discours qu'elle en entendait autour d'elle; et de ces discours elle n'avait même retenu que ce qu'il lui en fallait pour faire en quelque sorte la partie de sa fille[1]. Elle le dit elle-même : elle ne veut savoir la philosophie que comme le jeu de l'hombre, non pas pour jouer mais pour voir jouer[2]. La parfaite justesse de son esprit était choquée de certaines opinions extrêmes attribuées à Descartes, par exemple que les bêtes n'ont pas de sentiment, que les couleurs sont dans l'âme[3]. Au milieu de ses vivacités et malgré la liberté de son langage, elle était au fond très-réservée; elle redoutait des spéculations qui pouvaient porter atteinte à la pureté et à la simplicité de la foi. Le peu de métaphysique qu'elle se permet est un jansénisme très-mitigé, qui se réduit à peu près à une grande admiration pour ces messieurs, surtout pour Pascal[4], et à une confiance sans bornes dans cette action toujours présente et toute-puissante de la Providence, que le christianisme appelle la grâce. Dès que la persécution contre le cartésianisme devient un peu sérieuse, elle avertit sa fille et retient Corbinelli[5]. Ce n'est donc pas madame de Sévigné qui pouvait jeter le cardinal de Retz dans la métaphysique. Cependant il arrive de loin en loin de Commercy à l'hôtel de Carnavalet, à Livry ou aux Rochers, des allusions obscures à des disputes relatives au cartésianisme. On rencontre, dans madame de Sévigné, des plaisanteries assez peu intelligibles sur la couleur de l'âme qui décidément est verte[6]. Il paraît même que Corbinelli, à son retour de Commercy, avait un peu parlé des opinions de dom Robert Desgabets et que ces opinions avaient

[1] Lettre 503, de Vichi, 1676. « Je ramasse des mots que je vous ai ouï dire. » Voyez aussi les lettres 176, 515 et 1026. — [2] Lettre 515. Paris, 1676. « Corbinelli et la Mousse parlent assez souvent de *votre père* Descartes. Ils ont entrepris de me rendre capable d'entendre ce qu'ils disent: j'en serai ravie, afin de n'être point comme une sotte bête quand ils vous tiendront ici. Je leur dis que je veux apprendre cette science comme l'hombre, non pas pour jouer, mais pour voir jouer. » — [3] Lettre 236. M^me^ de Sévigné à M^me^ de Grignan, 1672. « ... Parlez un peu au cardinal de vos machines, des machines qui aiment, des machines qui ont une élection pour quelqu'un, des machines qui sont jalouses, des machines qui craignent. Allez, allez; vous vous moquez de nous. Jamais Descartes n'a prétendu nous le faire croire... » Voir les lettres 158, 576, 581, 1066, sur la couleur de l'âme. — [4] Voir les lettres 200, 208, 214, etc. Lettre 182 : « ... Personne n'a écrit comme ces messieurs, car je mets Pascal de moitié à tout ce qui est beau. — [5] Lettre 591, sur les dangereuses opinions de dom Robert; lettres 652 et 715 : « Je n'ai pas voulu qu'il (Corbinelli) ait été à des assemblées de beaux esprits, parce que je sais qu'il y a des barbets qui rapportent à merveille ce qu'on dit à l'honneur de *votre père* Descartes. » — [6] Lettre 576. « Le gros abbé m'a montré des lettres plaisantes qu'ils vous écrivent. Enfin, après avoir bien tourné, notre âme est verte. » — Lettre 581,

fort mécontenté la loyauté cartésienne de madame de Grignan et effarouché le bon sens et la foi de madame de Sévigné. Celle-ci écrit à sa fille, en 1677 (lettre 591) : « Vous appelez dom Robert *un éplucheur d'écrevisses !* Seigneur Dieu ! s'il introduisait tout ce que vous dites ; plus de jugement dernier, Dieu auteur du bien et du mal ; plus de crime. Appelleriez-vous cela éplucher des écrevisses ? » Voilà des phrases que nul éditeur ni nul lecteur jusqu'ici n'avait pu comprendre. Madame de Sévigné parle aussi de dom Hennezon, prieur et abbé de Saint-Mihiel, qui accompagnait le cardinal, et avait beaucoup plu à madame de Sévigné « par son esprit droit et tout plein de raison[1]. » Du cardinal, pas un mot, en fait de philosophie, sinon une allusion indirecte à sa résérve au milieu des hardiesses de Corbinelli et de tout ce qui l'entoure[2].

Toutes ces allusions, toutes ces énigmes s'éclaircissent à la lumière de notre manuscrit. Là on apprend que le cardinal de Retz, retiré à Commercy, y passait son temps avec deux personnes, toutes deux de l'ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, l'une dom Hennezon, abbé de Saint-Mihiel, à trois lieues de Commercy ; l'autre, dom Robert Desgabets, alors prieur de l'abbaye de Breuil, qui était située dans un faubourg même de Commercy. Dom Robert, tout plein de ses opinions, en avait entretenu le cardinal, qui d'abord avait accepté cette conversation tout comme une autre, et puis, par désœuvrement, par occasion, par complaisance, s'était laissé peu à peu engager dans ces études. Les étranges modifications que le prieur de Breuil apportait à la doctrine de Descartes n'avaient été nullement du goût du prieur et des religieux de Saint-Mihiel, ni du cardinal. Il se tenait à Saint-Mihiel de vraies conférences philosophiques et théologiques devant le cardinal : c'était une dispute régulière ; on présentait des arguments ; on répondait en forme, et il paraît que dom Robert était toujours condamné. Voilà ce que nous apprennent diverses lettres jointes à notre manuscrit, et une petite notice du bibliothécaire de Saint-Mihiel, dom Catelinot, qui aura recueilli cette

même année, 1677 : « Si ce discours ne vient pas d'une âme verte, c'est du moins d'une tête verte. » — Lettre 582. Corbinelli à Mme de Grignan : « Si *votre père* Descartes le savait, il empêcherait votre âme d'être verte, et vous seriez bien honteuse qu'elle fût noire ou de quelque autre couleur. » — [1] Lettre 367. — [2] Lettre 581. « Corbinelli a fort approuvé et admiré ce que vous mandez de cette métaphysique, et de l'esprit que vous avez eu de la comprendre. Il est vrai qu'ils se jettent dans de grands embarras, sur la prédestination et sur la liberté. Corbinelli tranche plus hardiment que personne. Mais les plus sages se tirent d'affaires par un *altitudo*, ou par imposer silence, comme notre cardinal. »

tradition de pères bénédictins, contemporains de dom Robert, de dom Hennezon et du cardinal.

Au milieu de nos deux in-folio se trouvent épars et sans aucun ordre les écrits qui avaient été composés pour ces doctes conférences. Avec les pièces que nous avons citées, telles que : *Le récit de ce qui s'était passé à Paris dans la société cartésienne*, nous possédons les ouvrages de dom Robert communiqués à cette société : *Descartes à l'alambic*, et *Des défauts de la méthode de Descartes*. Ce sont là les deux ouvrages sur lesquels roulent particulièrement les disputes de Commercy. On voit Corbinelli se mêler à ces disputes; il présente à la conférence les extraits d'un écrit de dom Robert. Il y a en outre un bon nombre d'autres ouvrages, quelquefois fort étendus, de dom Robert, où il ne se contente pas de combattre les principes de Descartes, et où il met en avant les principes qui lui sont propres.

Le style de dom Robert est ici, comme dans le seul ouvrage qu'il ait imprimé (*Critique de la critique, etc.*), assez agréable, quelquefois même ingénieux, mais d'une abondance et d'une diffusion qui lassent bientôt l'attention. Celui de son adversaire, soit dom Hennezon, soit quelqu'un de ses religieux, est solide et ferme, souvent même assez piquant; mais celui du cardinal est seul vraiment remarquable, et par des qualités qu'on n'attendait pas, une dialectique sévère, poussée jusqu'à l'aridité scholastique, une concision un peu sèche mais forte, et quelquefois une ironie qui rappelle certains endroits des Mémoires. D'ailleurs il ne faut pas oublier que ces écrits n'étaient pas destinés à voir le jour. C'étaient des éclaircissements sur des entretiens qui s'étaient passés la veille ou devaient avoir lieu le lendemain, des réponses, des répliques, des résumés, où le cardinal ne se proposait qu'un but, réduire à leur plus rigoureuse expression les opinions de dom Robert pour les pousser à l'absurde. Le cardinal de Retz ne s'y montre ni un grand théologien, ni un grand métaphysicien. Il représente le bon sens et l'esprit naturel aux prises avec la subtilité et la témérité d'une fausse science. Il est novice dans ces matières, mais il y porte un esprit exercé et pratique; il résiste au chimérique et à l'équivoque; il ne se donne pas pour un savant, qu'il n'est pas, mais pour un homme raisonnable bien décidé à ne pas être dupe des mots. Il accepte à peu près le cartésianisme, mais sans vouloir aller au delà; et c'était déjà beaucoup à une époque où on persécutait les nouveaux principes, et où le cardinal, devenu prudent avec l'âge, réconcilié avec le roi et très-bien avec Rome, ne voulait pas se brouiller avec les puissances du jour.

Ce n'est donc point ici un grand monument philosophique, c'est un

document curieux qui exprime les discussions que soulevait partout la nouvelle philosophie. Il n'y avait point alors de société distinguée et qui se piquât un peu de bel esprit, où on ne disputât, quelquefois à tort et à travers, pour ou contre le cartésianisme. M^me^ de Sévigné, en Bretagne, dans sa solitude des Rochers, écrit à M^me^ de Grignan, en Provence (lettre du 15 septembre 1680) : « ...Nous avons eu ici une petite bouffée d'hombre et de reversi. Le lendemain, *altra scena*. M. de Montmoron arriva. Vous savez qu'il a bien de l'esprit. Le père Damaie, qui n'est qu'à vingt lieues d'ici; mon fils, qui, comme vous savez encore, dispute en perfection; les lettres de Corbinelli; les voilà quatre; et moi je suis le but de tous leurs discours; ils me divertissent au dernier point. M. de Montmoron sait votre philosophie et la conteste sur tout. Mon fils soutenait *votre père*, le Damaie le soutenait aussi, et les lettres s'y joignaient; mais ce n'est pas trop de trois contre Montmoron; il disait que nous ne pouvions avoir d'idées que de ce qui avait passé par nos sens. Mon fils disait que nous pensions indépendamment de nos sens : par exemple, *nous pensons que nous pensons*. Voilà grossièrement le sujet de l'histoire : cela se poussa fort loin et fort agréablement; ils me réjouissaient beaucoup. Si vous aviez pu vous mêler dans cette dispute, par vos lettres, comme Corbinelli par les siennes, vous auriez fortifié le bon Sévigné. » Cette dispute que nous raconte M^me^ de Sévigné, au fond de la Bretagne, avait lieu d'un bout de la France à l'autre. Nous la retrouvons, grâce à notre manuscrit, dans un coin de la Lorraine : M. de Montmoron, ce sera dom Robert Desgabets; les cartésiens des Rochers seront des religieux de Saint-Mihiel; le cardinal de Retz jouera à peu près le rôle de M^me^ de Sévigné; seulement nous verrons que peu à peu il se pique au jeu et prend de plus en plus parti pour Descartes. Mais comme ici la conversation est un peu longue, nous l'abrégerons, nous sacrifierons tous les interlocuteurs à un seul, et nous ne ferons connaître les écrits de dom Robert Desgabets et de son adversaire que pour amener et faire paraître ceux du cardinal de Retz. Ceux-là, le lecteur, je crois, nous saura gré et nous imposerait même le devoir de les donner dans leur intégrité. Nous nous bornerons à secouer la poussière qui les couvre, à leur rendre leur ancien cadre et à les présenter sous leur vrai jour.

Le premier écrit qui sert de texte à cette longue polémique est celui qui avait été communiqué à la société cartésienne de Paris, et qui a pour titre : *Descartes à l'alambic, distillé par dom Robert*. C'est une suite de propositions tirées de Descartes et réduites en articles, sous cette forme : *Descartes dit que, etc.* Après chacun de ces articles est la contre-proposi-

tion par dom Robert sous cette forme encore : *Dom Robert dit que , etc.*; en sorte qu'au moyen de ces articles opposés les uns aux autres, on a le résumé précis de toute la métaphysique cartésienne et de celle de dom Robert. C'est le cardinal qui a donné à cet écrit le titre plaisant de *Descartes à l'alambic*. Il y répond et s'explique d'abord sur les premiers articles relatifs au doute cartésien et à la célèbre démonstration de la distinction de l'âme et du corps par le principe de l'immatérialité de la pensée. Dom Robert niait ce principe en soutenant qu'on ne peut avoir aucune pensée indépendamment du corps. Le cardinal de Retz examine avec impartialité les deux opinions, et il conclut que dom Robert a tort, au moins quant à la forme; mais que, d'ailleurs, au fond il est très-difficile de savoir ce qui en est : il relève une équivoque dans la manière dont la question est posée, et ne prend parti ni pour ni contre.

RÉFLEXIONS DU CARDINAL DE RAIS

SUR LA DISTILLATION DE DESCARTES PAR DOM ROBERT DÉGABETS.

« Je ne sçais sur quoi je m'étois pû fonder en donnant le nom de distillateur à dom Robert, et j'avoue de bonne foi que je m'étois trompé. Il a rompu l'alambic plutôt qu'il ne s'en est servi, ou, du moins, bien loin de tirer l'esprit de la doctrine de Descartes, il n'a travaillé qu'à y remettre le corporel; c'est ce que je vais prouver.

« Art. I. Descartes dit que pour se guérir des préjugez, il faut douter de l'existence des choses sensibles. Dom Robert dit que ce seroit douter de l'existence de son doute dans le temps même que l'on doute actuellement, ce qui est chimérique.

« Le cardinal de Rais dit que dom Robert fait parler Descartes trop grossièrement et contre son sens. Ce qu'il a entendu est qu'il est bon de se feindre à soi-même de douter des choses mêmes dont l'on doute le moins. Ce sens de Descartes, qui est clair, étant supposé, l'objection de dom Robert n'a plus aucun fondement, au moins pour combattre la méthode de Descartes; car, pour ce qui est du fond, la solution de la question dépend de ce qui suit.

« Descartes dit que cette manière de raisonner, *je pense donc je suis*, est la meilleure pour connaître la substance de l'âme et qu'elle est distincte du corps. Dom Robert dit que cette manière de raisonner est trompeuse, parce que l'on n'a jamais aucune pensée que dépendamment du corps et de ses mouvements.

« Le cardinal de Rais dit que la question est équivoque, parce que la

solution dépend seulement de ce que chacun a dans son idée; ou, pour parler plus justement, de ce que l'on voit dans l'idée d'esprit. Descartes n'y a vu simplement que la pensée. Dom Robert y voit la pensée dépendante du corps. Le premier prétend que l'âme se peut séparer en de certains instans de tout commerce du corps si absolument qu'elle peut penser sans aucune dépendance du corps. Le second soutient que l'âme n'en peut avoir aucune qui ne soit dépendante du corps. Il faudroit, pour avoir pu décider de cette question justement, que l'un et l'autre eussent trouvé ce qu'ils supposent. La question est de fait; comment se peut-elle prouver? tout le monde en est juge.

« De la résolution de l'un et de l'autre dépend la bonté et le défaut de la méthode de Descartes. Si Descartes a raison, il prouve invinciblement la distinction de l'âme et du corps. Si dom Robert est fondé, Descartes ne prouve nullement, au moins par ce moyen qui est pourtant celui dont il s'agit.

« Je conclus que la question est équivoque en soi, et que ce que chacun y peut faire est de se mettre en la place de Descartes ou de dom Robert et raisonner comme eux.

« Celui qui raisonnera comme Descartes dira : l'idée d'esprit est distincte de celle du corps. Dom Robert l'accorde. De là j'infère que, si je pense, je ne suis pas un corps, et que je puis penser sans savoir même qu'il y a des corps. Voici comme je raisonne, suivant ma méthode qui est de ne rien admettre que ce qui est enfermé clairement dans la notion des termes dont je me sers. *Je pense, donc je suis une chose pensante.* Il ne paroit pas clairement en cette proposition que je sois distinct de la pensée, ainsi que je ne puis raisonnablement inférer que je sois autre chose que pensée. Pensée est un concept complet qui n'enferme pas celui du corps, comme on l'a avoué. Je puis donc être pensée sans être corps. Je ne me considère que comme pensée. Donc, comme pensée, je puis être sans aucune dépendance du corps.

« Lorsqu'il arrivera que notre pensée aura le corps seul pour objet [1], cette pensée sera un *je pense* dépendant du corps qui présentera pensée et corps avec la même clarté, et aussitôt l'un que l'autre, et par conséquent celui qui dira *je pense donc je suis* trouvera qu'il est un homme composé de corps et d'âme, qui auront tous deux part à la pensée. Donc la méthode de Descartes, qui a pour but principal de prouver que

[1] Le manuscrit, qui est souvent défectueux, donne une leçon inadmissible : *Lorsqu'il arrivera que notre pensée aura* l'âme *seule pour objet;* et il semble qu'il manque ici les mots : *Celui qui raisonne comme dom Robert dira :* Lorsque.........

l'âme est plus clairement connue que le corps, et que c'est le moyen unique d'en prouver la distinction, est fausse.

« Celui qui répondra pour Descartes dira : qu'encore que nous n'ayons de pensée que dépendamment du corps, ce que l'on pourroit nier, l'on ne prouveroit pas pour cela que ce que l'on entend par *je* dans la proposition *je pense* le puisse savoir [1]. *Je* ne signifie autre chose que pensée substantielle; l'idée de pensée substantielle n'enferme l'idée d'aucun corps dans sa nature; donc cette nature peut être conçue, comme elle est, sans corps. L'on convient que la distinction des idées est la marque certaine de la distinction des êtres; la pensée substantielle conclura donc raisonnablement qu'elle est distincte du corps.

« Si elle voit ensuite qu'elle a rapport à quelque autre chose, elle connoîtra clairement que c'est par union et non point par nature, parce qu'elle a pu connoître sa nature sans connoître ce rapport.

« La nature devra être connue avant ce rapport, c'est-à-dire avant l'union, parce qu'il faut être devant que d'être uni.

« Celui qui répondra pour dom Robert dira : que toute pensée actuelle étant un mode de l'âme, il y a contradiction à parler de pensées substantielles, hors de celle de Dieu. Il dira aussi que nos pensées qui dépendent du corps peuvent avoir pour objet, Dieu, les anges, les corps et toute autre chose, mais que celui qui commence à philosopher n'est pas encore assez avancé pour connoître les choses qui peuvent servir à former le concept générique d'une chose pensante, indépendamment du corps, et que tant qu'il en demeurera dans l'examen de ce qu'il est, il ne trouvera jamais qu'un être composé de corps et d'âme, dont l'union n'est autre chose que cette dépendance que nos pensées ont des mouvemens du corps, et que les mouvemens du corps ont de la pensée, et que, comme le mouvement volontaire ne fait point connoître le corps comme agissant seul, la pensée aussi dépendante du corps ne fait point connoître l'âme comme agissante seule.

« Voilà, à mon opinion, le plus essentiel de ce que l'on peut dire de part et d'autre. Mon avis est que l'on ne sçait ce qui en est, au moins par ce qui s'en est dit en cet écrit pour l'un et pour l'autre. »

Après cet examen des douze premiers articles de *Descartes à l'alambic*, le cardinal de Retz passe aux articles 13, 14, 15, 16, 17, 18, qui sont relatifs à la démonstration cartésienne de l'existence réelle de Dieu par l'idée même de Dieu, démonstration que D. Robert com-

[1] Le manuscrit : *n'en puisse avoir*, ce qui n'offre aucun sens.

promettait en la rattachant à ce principe, que non pas l'idée seule de Dieu, mais toute idée suppose nécessairement une existence réelle à laquelle elle corresponde. Or ce principe, pris ainsi absolument, choque le sens commun, et a grand besoin d'explications. Le cardinal en demande à D. Robert, dans un morceau qu'il est inutile de transcrire, et qui est intitulé : Réflexions du cardinal sur les 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e propositions de *Descartes à l'alambic*.

Dom Robert adresse au cardinal une réponse ingénieuse, mais un peu longue. Elle commence ainsi : « La doctrine de dom Robert touchant ces articles ne contient rien de mystérieux, et se réduit uniquement à cette vérité première et fondamentale qu'on ne saurait penser à rien, et que nos conceptions simples, c'est-à-dire la première opération de l'esprit, sont toujours vraies et conformes à leur objet.... On peut apporter pour première preuve de cette vérité que, pour connaître une chose, il faut supposer qu'elle est connaissable, et, pour être connaissable, il faut qu'elle ait l'être. On supplie donc son Éminence d'apporter l'exemple d'un seul être objectif (c'est-à-dire qui soit l'objet de la pensée) qui ne soit pas déjà existant réellement, et tout tel qu'il est connu, et de permettre que l'on rejette ce que l'on dit, qu'une chose peut être connue lors même qu'elle n'existe pas en soi. » Sur quoi dom Robert se jette dans des considérations qui, au lieu de prouver sa thèse, soulèvent des difficultés plus grandes encore. Puis, descendant des hauteurs de ses théories générales et revenant à la question, il s'appuie sur le principe alors incontestablement admis de la valeur représentative des idées, et il dit : « Peindre rien et ne point peindre, c'est la même chose. Être tableau et n'avoir point d'objet réel et existant enferme une contradiction. Voir matière avant qu'il y ait matière est si étrange, que ceux qui en sont capables mettent dom Robert à bout. » Et il traite de préjugé la disposition d'esprit qui s'arrête à l'être existant seulement à titre d'objet de la pensée et dans la pensée, sans admettre que cet objet de la pensée, cet être objectif, comme dit l'École, corresponde à quelque objet réel existant dans la nature.

Dans toute cette réponse le ton de dom Robert, fort respectueux envers son éminence, est pourtant très-assuré, et il traite un peu légèrement l'opinion contraire à la sienne.

Il paraît que le cardinal de Retz communiqua cette réponse à quelque cartésien de ses amis, soit à Corbinelli, qui pouvait être alors à Commercy, soit à dom Hennezon, soit à quelque religieux de Saint-Mihiel. Il faut au moins que ç'ait été un homme jeune encore; car

nous verrons bientôt dom Robert relever la jeunesse de son adversaire. Quel qu'il soit, cet adversaire fait à la réponse de dom Robert une réponse très-solide et très-modérée, mais où il se montre médiocrement satisfait du ton que dom Robert a pris.

« L'avertissement, dit-il, que me donne dom Robert de ne point agir par préjugé me donne lieu de craindre qu'il n'y agisse lui-même quand il dit en un sens tout nouveau que tout ce qui est connu existe, qu'on ne saurait penser à rien qui n'existe en soi, que nos conceptions simples sont toujours vraies, que toute pensée contient une preuve démonstrative de l'existence de son objet en soi. Car il me paraît que toutes ces propositions, au sens que dom Robert leur donne, sont des préjugés dont il n'a donné aucune preuve. » Puis il examine les diverses raisons alléguées par dom Robert, surtout la théorie de la représentation de l'idée, et il l'explique aussi raisonnablement qu'elle pouvait être expliquée avant le grand livre d'Arnauld : *Des vraies ou des fausses idées*, et en des termes qui attestent un pur cartésien. Au défi de dom Robert d'apporter un exemple d'un seul objet de la pensée qui n'existe pas, il répond par des citations accablantes. Ce petit écrit mérite une sérieuse attention.

Dom Robert réplique à son tour dans un écrit plus étendu encore que le premier, et qui n'est pas plus concluant. Selon sa coutume il y remue toute espèce de sujets. Son adversaire le ramène vertement à la question dans un mémoire encore supérieur au précédent, et qui serait digne d'être imprimé. La méthode de l'auteur est de réduire les longs discours de dom Robert en syllogismes, et d'en faire voir sous cette forme la vanité. « Si l'on voulait, dit-il, suivre les lois que le bon sens prescrit à ceux qui s'appliquent à la recherche de la vérité par des disputes réglées, il faudrait prescrire des limites aux discours que l'on fait et aux écrits dont on se sert pour s'expliquer; autrement la moindre difficulté pourrait occuper toute la vie d'un homme, puisqu'il n'y a rien qu'un esprit remuant et fécond ne puisse combattre par des sophismes. Le R. P. dom Robert, qui d'ailleurs est un homme très-raisonnable, a de la peine à se soumettre à des lois si équitables, et il semble qu'il se fasse une espèce d'honneur de ne pas écrire le dernier, de répondre et de faire des répliques à tout ce qu'on lui a dit de plus convaincant, sans se mettre beaucoup en peine si ce qu'il répond contient quelque nouvelle difficulté. Mais il faudrait se souvenir que nous parlons devant un des premiers prélats de l'Église, et que c'est abuser de la facilité avec laquelle il nous écoute que de l'entretenir de redites et de lui proposer des raisonnements qui ne pourraient

pas même éblouir les moins intelligents. Il n'est pas juste qu'on nous en croye sur notre parole, si nous accusons dom Robert d'être tombé en ce défaut dans l'écrit qu'on veut examiner; mais on prétend d'en donner par la suite des preuves si claires que peut-être il perdra dorénavant l'envie de nous occuper de ses écritures, ou que, s'il s'applique de nouveau à nous répondre, il pensera plus d'une fois aux raisons qu'il voudra nous proposer. La voie qu'on a jugée la plus courte et la plus facile est de réduire les grands discours de dom Robert en simples syllogismes, afin de voir précisément ce qu'il prouve, ou plutôt afin de voir précisément qu'il ne prouve rien, et que partout il suppose ce qui est à prouver. »

Dom Robert fait une nouvelle réplique fort courte, dans un *Examen de la réponse à la réplique de dom Robert sur les réflexions du cardinal de Rais sur les 13-18 articles.* On sent qu'il veut éviter le reproche de longueurs inutiles qui lui a été fait; mais le ton est celui d'un homme très-piqué, et qui ne ménage plus ses termes. « Dom Robert est ravi de voir qu'il peut épargner ici à son éminence la peine de lire une réponse à un fort long écrit; car l'auteur des syllogismes qui y sont contenus l'a composé sans savoir de quoi il est question......... Dom Robert, qui loue le grand zèle et les bonnes intentions de cet auteur, le conjure de considérer que cette opinion n'a jamais été soutenue par qui que ce soit, ni connue que par un seul qui se peut vanter d'en avoir fait la découverte..... » Cette courte réplique se termine ainsi : « Dom Robert attendra donc patiemment des preuves qui renversent ce qu'il vient de proposer, et cependant il persistera à dire que toute idée a un objet réel et existant en lui-même. »

La réponse ne se fit pas attendre.

RÉFLEXIONS SUR LE DERNIER ÉCRIT DE DOM ROBERT.

« Aussitôt que l'on nous eut mis entre les mains le dernier écrit de dom Robert, et que nous eûmes vu combien il était plus court que les précédents, nous jugeâmes d'abord que les syllogismes avaient eu l'effet qu'on s'en était proposé, et que son éminence nous saurait gré d'avoir réduit dom Robert à ne plus nous proposer un chaos d'objections, qui n'était souvent qu'une redite et qui ne servait qu'à embarrasser la dispute par de nouvelles obscurités dont il semble que cet adversaire juré de M. Descartes s'est voulu servir jusqu'à présent pour éviter le combat. Mais, ayant fait la lecture de ce nouvel écrit, nous avons bien reconnu qu'il n'est pas si facile qu'on le pense de réduire dom Robert aux termes d'une dispute réglée; il nous a paru que sa

réponse n'était courte que parce qu'il n'avait pas le moyen de la faire longue, et que, si on en retranchait ce qui est hors d'œuvre, peut-être ne serions-nous pas obligés d'écrire de nouveau sur ce sujet. C'est à son éminence qui a bien voulu être le modérateur de cette contestation à juger par les réflexions suivantes si nous avons droit de parler de cette façon.

« Dom Robert a cru se tirer d'affaire à fort peu de frais, en accusant celui qu'il croit auteur des syllogismes de n'avoir pas seulement su de quoi il est question; ensuite de cela il a bien voulu prendre la peine de l'en instruire; et, pour conclusion, il est assez honnête pour ne pas se prévaloir autant qu'il aurait pu de cet avantage. Il lui donne pouvoir de rentrer de nouveau en lice, et sa modération est si grande qu'il lui laisse tout le loisir dont il pourrait avoir besoin pour mieux prendre ses mesures, en l'assurant *qu'il attendra patiemment de nouvelles preuves*.

« Comme nous sommes persuadés que dom Robert a parlé de bonne foi, et qu'il a, dans l'âme, les sentiments qu'il exprime par son écrit, nous nous sentons obligés de reconnaître qu'il a beaucoup de charité et que, si son esprit était aussi peu prévenu que son cœur, peut-être serions-nous bientôt d'accord. Nous déclarons encore que la déférence que nous avons pour lui est si grande, et notre gratitude si parfaite que nous serions disposés à ne point troubler par nos répliques la satisfaction dont il jouit dans la possession de sa prétendue vérité, si son éminence ne nous obligeait de parler, et si les intérêts de la vérité pouvaient être séparés des véritables intérêts de dom Robert. Mais, pour ne pas nous laisser vaincre par ses courtoisies, nous lui rendrons les mêmes civilités dont il a usé à notre égard, en lui faisant voir que c'est lui-même qui a ignoré, ou qui a fait semblant d'ignorer le point de la question en le réduisant précisément à ce point, enfin en lui offrant tout le loisir qu'il peut souhaiter pour donner de nouvelles preuves. »

Suit une réfutation, selon nous irrésistible, de l'opinion de dom Robert. Elle se termine ainsi : « Nous en appelons à son éminence, et nous la supplions de déclarer qui de nous doit donner des preuves et qui de nous a pris le change pour ne pas entrer dans le point de la question. Nous nous soumettons très-volontiers à son jugement dès qu'il nous sera signifié. »

Dom Robert ne se tient pas pour battu. C'est dans sa réplique qu'il nous apprend que son adversaire est un jeune homme.

EXAMEN DES RÉFLEXIONS SUR LE DERNIER ÉCRIT DE DOM ROBERT.

« Dom Robert, ne voulant pas ennuyer son éminence par de longues déclamations......, il a dû se contenter de louer le zèle de l'auteur, qui sied bien à un jeune homme, et de le prier d'étudier le fond des questions que son éminence prend la peine d'examiner...... Il est vrai que dom Robert, connaissant la subtilité de l'esprit de ses adversaires, s'est contenté de proposer sommairement ses raisons, qui sont si claires qu'il suffit d'en faire les ouvertures à tout homme non préoccupé pour en faire connaître la force. C'est ce qui fait qu'encore aujourd'hui il ne peut se résoudre à rebattre cette matière, quoiqu'il lui paraisse, par les dernières réflexions qu'il examine ici, que ses adversaires ne sont pas plus avancés qu'ils étaient au commencement de la dispute..... »

Après ces divers mémoires, le cardinal de Retz prend son parti et décide contre dom Robert et en faveur de Descartes, dans les réponses qu'il fait aux articles 13-18 qui étaient le sujet de la contestation. Voici ces réponses telles que les donne notre manuscrit.

« *Réponse à l'article 13.* — M. Descartes a raison de dire qu'il est nécessaire de connaître Dieu pour être assuré de la vérité des choses; et lui nier cela, ce serait soutenir qu'on pourrait être assuré de la vérité, quoiqu'il n'y ait point de vérité : car, comme saint Augustin a très-bien dit que la créature ne peut faire aucun bien, si elle n'est assistée par le bien tout-puissant, *nihil valet ad bonum nisi adjuvetur ab omnipotenti bono;* aussi ne peut-elle connaître aucune vérité si elle n'est éclairée par la souveraine vérité. Si Dieu, qui est l'auteur de nos sens et de notre esprit, pouvait être un trompeur, il nous aurait pu donner des sens et un esprit qui nous tromperaient et qui nous feraient voir les choses autrement qu'elles ne sont, tellement que, pour être assuré qu'on les voit comme elles sont, et comme on les connaît, il est nécessaire que l'auteur de nos sens et de notre esprit soit essentiellement la souveraine vérité. »

« *Réponse à l'article 14.* — Dom Robert a raison pourvu qu'il soit vrai que les idées représentent au vrai leurs objets; mais, comme cela n'est vrai qu'au cas que Dieu ait voulu qu'il soit vrai, il faut connaître Dieu et de plus connaître qu'il ne peut être auteur de la fausseté, pour savoir que les idées représentent fidèlement leurs objets. C'est dom Robert qui a tort et M. Descartes qui a droit. »

« *Réponse à l'article 15.* — Si il suffit d'avoir l'idée d'une chose pour être assuré qu'elle est telle qu'on la connaît et qu'elle existe, comme dom Robert vient de dire, pourquoi donc ne suffira-t-il pas d'avoir l'idée d'un être nécessaire, pour prouver que Dieu, qui est cet être nécessaire, existe? Pourquoi ce mystère des idées n'est-il bon à rien? Si l'idée n'est que l'image fidèle de la chose, et si on ne la connaît que par les idées que l'on en a, pourquoi ne pas prouver l'être de Dieu par l'idée qu'on a de l'être nécessaire et souverainement parfait? »

« *Réponse à l'article 16.* — L'idée des choses ne prouve que l'existence de leur être objectif, et non pas l'existence de celui que les philosophes appellent *extra causas*, et que nous avons appelée ci-dessus *existence consommée*, à moins que cette manière d'existence ne soit enfermée essentiellement dans le concept d'un tel être, c'est-à-dire qu'il ne puisse pas être un tel être sans exister d'une existence consommée, et il n'y a que Dieu seul à qui cela convienne. »

« *Réponse à l'article 17.* — Dieu en un sens est la cause de toutes nos idées, parce qu'il nous a donné un esprit qui peut les produire toutes, de même qu'il est cause de toutes les modifications de la matière, qui n'est autre chose qu'un être capable de tels et tels modes : avec cette différence, toutefois, que la matière n'étant pas vivante, elle ne peut pas être le principe de toutes ses modifications, parce qu'elle ne peut pas se mouvoir elle-même; mais l'âme étant essentiellement vivante peut avoir en soi le principe de ses pensées, qui sont comme ses modes, ce qui a besoin d'une plus ample explication, qu'on donnera s'il est besoin.

« Mais, au reste, il n'est pas vrai que les choses moins parfaites nous puissent donner l'idée des plus parfaites; elles peuvent exciter l'esprit à se les donner, s'il les a, c'est-à-dire s'il est plus parfait que ce qu'il connaît, quoique ce qui l'excite à se les donner soit moins parfait, d'autant que ce qui l'excite n'est pas, en ce cas, l'auteur, mais l'occasion de l'idée; mais il est impossible que l'idée étant quelque chose de réel, elle soit produite par une cause qui n'a pas en soi la perfection qu'elle donne, comme on suppose. »

« *Réponse à l'article 18.* — Ce qu'on vient de répondre à l'article précédent est commun à la première partie de celui-ci. Et, quant à la seconde, on répond que Descartes a fait ce qu'on lui conseille à l'égard de Dieu, et qu'il a fondé la démonstration de son existence sur le rapport de notre idée avec son objet, lorsqu'il a assuré qu'il serait impossible que nous eussions une idée de Dieu, si Dieu n'existait pas. Il n'a pas dû étendre plus loin cette correspondance des idées avec leurs

objets, parce qu'elle n'est nécessaire qu'en tant que l'existence consommée est de l'essence des objets, ce qui ne se trouve qu'en Dieu seul, qu'en tant qu'une idée n'est pas plus parfaite que l'esprit qui la produit; car, si elle l'est moins, il est vrai que l'esprit peut se faire un fantôme de ce qui est en lui, mais ce fantôme ne sera pas autre chose que l'esprit même qui le fait ou que ce que cet esprit connaît d'ailleurs. Descartes a eu raison de dire que, si un esprit connaît quelque chose plus parfait que lui, il faut que cette chose existe en soi, hors de celui qui la connaît, pour avoir imprimé son idée à l'esprit qui la connaît, puisqu'un effet réel doit avoir une cause réelle par le principe *nemo dat quod non habet;* mais, si l'objet n'est pas plus parfait que l'esprit qui produit l'idée, il ne s'ensuit pas que l'esprit ne soit l'auteur de l'idée qu'il produit et peut-être sous une figure différente de sa figure ordinaire, ou qui unit l'idée qu'il a de soi-même avec celle qu'il a de beaucoup d'autres choses dont il fait des chimères.»

On voit que le cardinal de Retz, après quelque incertitude, commence à s'engager dans le cartésianisme. Il le fera davantage, dans la polémique que va soulever un autre écrit de dom Robert intitulé : *Des défauts de la méthode de M. Descartes.*

V. COUSIN.

(La suite au prochain cahier.)

Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, ou correspondances, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avénement de la maison de Bourbon au trône d'Espagne, accompagnés d'un texte historique et précédés d'une introduction, par M. Mignet, *membre de l'Institut, conseiller d'État, garde des archives du ministère des affaires étrangères, faisant partie de la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique.* Paris, Imprimerie royale, t. I et II, in-4°.

Les deux volumes dont nous devons rendre compte ont été publiés depuis quelque temps, et, si le Journal des Savants n'en a pas parlé plus tôt, il ne faut attribuer ce retard qu'à l'espoir que nous avions de voir

paraître la suite de cet ouvrage important, et de pouvoir annoncer à nos lecteurs l'ensemble des documents historiques relatifs à une des époques les plus mémorables de l'histoire moderne. Mais, comme, malgré la juste impatience des lecteurs, le savant éditeur sait préparer et mûrir longuement des travaux où rien ne doit être improvisé, la publication des autres volumes a été retardée, et nous devons nous borner, actuellement, à rendre compte de la première livraison.

On sait que la Collection des documents historiques, dont les deux volumes publiés par M. Mignet font partie, paraît par les soins du ministre de l'instruction publique et sous la direction d'un comité spécial. Cette grande entreprise, à laquelle les chambres se sont associées avec une noble munificence, a été commencée par M. Guizot, qui, comme le dit très-bien M. Mignet dans l'Avertissement, « après avoir servi l'histoire par ses ouvrages, a voulu encore la servir en lui procurant les matériaux qui lui manquaient. » Continuée avec zèle et succès par les ministres qui ont été appelés à poursuivre l'œuvre de M. Guizot, cette collection a pris un degré d'importance qui la place, désormais, à côté des grands ouvrages des bénédictins. Pour la former on a mis à contribution les archives et les diverses bibliothèques de la France, et il était naturel que l'on puisât largement dans les archives du ministère des affaires étrangères, dont la direction est confiée à M. Mignet, et qui contiennent une foule de documents précieux et inédits sur l'histoire de toute l'Europe.

C'est seulement depuis environ deux siècles que l'on a commencé à garder et à classer les papiers de l'État, qui, excepté ce qui concernait les parlements et la chambre des comptes, restaient autrefois entre les mains des différents ministres. Il a donc fallu commencer au règne de Louis XIV la publication des pièces tirées du ministère des affaires étrangères, et l'on a choisi la lutte de la succession, qui fut le plus mémorable événement de ce grand règne, et qui, par ses préparatifs et par ses diverses péripéties, le remplit presque tout entier. C'est là de l'histoire moderne, et quelques personnes, qui voudraient imiter trop scrupuleusement les bénédictins, n'ont pas vu sans surprise des documents du XVII[e] siècle introduits dans une collection qu'on paraissait croire uniquement destinée à la publication des vieilles chartes et des ouvrages du moyen âge. Malgré notre respect pour les anciens monuments de l'histoire nationale, nous pensons qu'on aurait eu tort de se priver des secours que pouvaient offrir les archives du ministère des affaires étrangères, et nous croyons que le public verra avec plaisir, dans la collection des documents historiques, des volumes consacrés

à l'histoire d'une négociation qui a intéressé toute l'Europe, et dont les conséquences se sont perpétuées jusqu'à nous.

Les deux volumes déjà publiés par M. Mignet ne contiennent qu'une partie des préliminaires des négociations relatives à la succession d'Espagne. Ils commencent aux mariages de Louis XIII et de Louis XIV avec deux infantes d'Espagne, et se terminent au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668. On sait que la succession ne s'ouvrit que vers la fin de l'année 1700, et il faudra plusieurs volumes encore avant d'arriver à cette époque. Ces préliminaires étaient nécessaires, car, comme le prouve parfaitement M. Mignet par les pièces qu'il a mises au jour, les négociations relatives à une succession qu'on s'attendait depuis longtemps à voir devenir vacante commencèrent dès la jeunesse de Louis XIV. Avant d'examiner ces documents, si importants et si variés, nous croyons devoir parler de l'Introduction que M. Mignet a placée en tête de cette collection, et qui, par l'étendue et l'importance, constitue un ouvrage historique du plus haut intérêt. Dans cette introduction M. Mignet s'est proposé d'esquisser, d'une manière rapide, l'histoire de l'Espagne et celle de la France, en s'attachant surtout à faire ressortir l'action qu'à différentes époques ces deux pays exercèrent l'un sur l'autre.

Après nous avoir montré l'Espagne, successivement envahie par les Carthaginois, par les Romains, par les Germains et par les Arabes, M. Mignet nous fait assister à ce beau spectacle d'un peuple qui, retiré dans des montagnes inaccessibles, vaincu partout et près de sa ruine totale, continue, avec un invincible courage, la lutte contre ses oppresseurs, et finit, après huit siècles de combats acharnés, par délivrer le sol national. Tels furent les Espagnols, qui, obligés d'abord de se cacher dans les montagnes des Asturies, en sortirent bientôt pour se répandre dans les plaines de la Castille, et qui finirent, en 1492, sous Ferdinand et Isabelle, par reconquérir la dernière province qui restait aux Mores. Bien que vaincus, et quoique plus tard en butte à une proscription odieuse, qui appauvrit l'Espagne et qui la dépeupla, les Arabes avaient laissé, dans le sol, de si profondes racines, qu'on ne put jamais les extirper, et M. Mignet remarque, avec raison, qu'ils ne quittèrent ce pays qu'après en avoir changé l'aspect et y avoir introduit leur civilisation. L'agriculture, la langue, les sciences, les manufactures, le caractère des habitants, tout porte encore, en Espagne, l'empreinte d'un peuple qu'on put chasser de la péninsule espagnole, mais qui resta dans les institutions. Ce mouvement si lent, par lequel l'Espagne recouvra son indépendance, avait un but unique, mais partait de plusieurs principes divers. Dans les provinces du nord on résistait partout aux Arabes, mais les champions

de la croix n'obéissaient pas tous aux mêmes chefs. Dès qu'un soldat heureux avait pu planter son drapeau sur une tour, il se déclarait indépendant, et souvent ses descendants s'intitulaient princes ou rois. Cet état d'isolement prolongea la lutte, et ce fut seulement lorsque les différentes couronnes de l'Espagne chrétienne se confondirent par un mariage, que les Mores furent vaincus sans retour. Toutefois, cette fusion ne fut jamais complète, et même ce prince qui porta la couronne impériale, et qui disait, avec raison, que le soleil ne se couchait jamais dans ses États, ne put jamais parvenir à vaincre l'esprit municipal qui régnait dans les diverses provinces de l'Espagne.

C'est à Charles V que commence la grande lutte entre la France et l'Espagne, et M. Mignet montre d'abord la balance penchant tout entière du côté des vainqueurs de la bataille de Pavie; puis il nous fait voir cette puissance prodigieuse s'affaissant peu à peu sous son propre poids, contenue par la France et combattue par l'Allemagne protestante. Dès que la réforme se leva il ne pouvait plus y avoir d'unité dans un État qui renfermait, à la fois, l'inquisition et Luther. Contraint de reculer, Charles V abdiqua, et l'empire tomba aux mains de son frère, mais le véritable héritier de la puissance impériale fut Philippe II. Sous son règne l'Espagne conserva encore le premier rang en Europe, mais les résultats ne répondirent pas à un si grand pouvoir. Philippe II aspira, comme son père, à la domination universelle : il possédait l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas; il retirait des trésors immenses des Indes; il commandait à la plus brave infanterie de l'Europe; il avait établi, dans ses États, la plus austère discipline, et cependant il fut malheureux partout. En France il ne put que solder la ligue et prolonger des troubles auxquels Henri IV mit fin. Il ne sut jamais étouffer l'insurrection des Pays-Bas, et il perdit l'empire des mers pour aller demander à Élisabeth la succession de la catholique Marie d'Angleterre. De si grands et inutiles efforts épuisèrent l'Espagne. Le roi avait voulu réduire en ses mains toute la volonté et toutes les forces du pays; après sa mort le pays ne put pas se relever, et Philippe III ne sut pas tenir un sceptre si lourd. Alors commence l'abaissement de l'Espagne. Le duc de Lerma achète la paix de la France par un double mariage. Cette paix n'était qu'un armistice. Richelieu voulut humilier cette maison d'Autriche qui avait si souvent combattu la France, et il y réussit à l'aide du grand Gustave. Mazarin continua cette œuvre, et enfin, lorsque, après le règne affaibli de Philippe IV, on vit un enfant maladif monter sur le trône, toute l'Europe se prépara aux éventualités d'une succession qu'on regardait déjà comme vacante, et l'on n'attendit pas la mort de

Charles II pour se partager ou s'adjuger ses dépouilles. C'est là ce qui donna lieu à la guerre de la succession.

En épousant Anne d'Autriche, Louis XIII avait renoncé aux éventualités de la succession : en se mariant avec l'infante Marie-Thérèse, Louis XIV renouvela cette renonciation. Mais, dès les premiers jours, il avait travaillé à révoquer cet acte et à s'approprier l'héritage du roi d'Espagne. La cour de Madrid lui fournissait un prétexte, en ne payant pas la dot de Marie-Thérèse, et l'ardeur qui portait ce jeune roi à étendre ses États était telle, que, sans attendre la mort de Charles II, et invoquant une coutume du Brabant, qui ne pouvait avoir aucune force pour régler la transmission des États, il voulut s'emparer de la Flandre espagnole, sous prétexte que sa femme était du premier lit et que Charles II était du second. C'était là ce qu'on appelait le *droit de dévolution*, et il en a coûté à Louis XIV une guerre acharnée pour l'avoir invoqué. L'invasion de la Flandre s'était effectuée sans difficulté, mais cette première conquête inquiéta les Hollandais, et la guerre de dévolution se changea en guerre d'invasion. On sait que les succès des armées françaises furent très-rapides en Hollande. Les états généraux effrayés demandèrent à traiter : mais Louis XIV, qui croyait que rien ne pouvait lui enlever sa proie, fut inflexible dans ses propositions exorbitantes. Cette rigueur excessive sauva les Hollandais. L'Europe se ligua contre Louis XIV, et, après plusieurs années d'une lutte opiniâtre, le traité de Nimègue fut plutôt un armistice qu'une paix. Effectivement la guerre recommença; huit ans de combats sans résultats aboutirent à la paix de Ryswick, qui vint ramener Louis XIV à ses projets favoris sur l'Espagne.

Ici M. Mignet nous dévoile toutes les intrigues de l'Europe : la maison de France et celle d'Autriche livrant à un roi mourant des princesses qui n'étaient pas destinées à perpétuer sa dynastie, mais qui ne devaient servir qu'à lui désigner des héritiers; des morts subites, dont la politique est accusée; des traités de partage signés pour la forme, et qu'on cherche à éluder le lendemain; enfin, dans les transactions entre les plus grands monarques de l'Europe, une duplicité, une fraude, que les tribunaux flétriraient dans les particuliers : toute l'Europe y prit part. Tandis que le roi d'Espagne vivait encore, l'Angleterre et la Hollande négociaient avec Louis XIV un traité de partage, et l'empereur en proposait un autre. En acceptant ces propositions, la France se serait agrandie sans guerre; elle se serait avancée vers la frontière des Alpes et vers le Rhin. Ces traités blessèrent profondément le roi d'Espagne mourant. Malgré sa faiblesse, il voulait conserver l'intégrité de cette grande

monarchie. Après de longues hésitations et entraîné par le parti national, qui repoussait les Autrichiens, il crut ne pouvoir mieux faire que de confier à la France la garde de ses immenses possessions; il signa donc, le 2 octobre 1700, un testament par lequel il instituait son héritier le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Vingt-huit jours après, il mourut, et, le 9 novembre, ce testament fut remis au roi de France. A ce moment, Louis XIV avait à choisir entre le traité de partage, signé et garanti par les premières puissances de l'Europe, traité qui agrandissait la France et qui pouvait lui donner ses frontières naturelles, et le testament, qui imposait à la France la charge d'une lutte avec toute l'Europe pour le but unique d'élever encore la famille des Bourbons. La raison et l'intérêt de la France prescrivaient d'embrasser le premier parti; aveuglé par la vanité, Louis XIV voulut toute la succession et la guerre. Il eut la guerre, il l'eut longue et acharnée; mais il fut loin d'avoir toute la succession. M. Mignet, qui juge avec une juste sévérité la conduite de Louis XIV, nous le montre abattu par les revers et accablé par l'Europe, dont les armées avaient pour chefs le prince Eugène et Malborough. Le roi s'était enorgueilli à l'idée de combattre seul contre tous; mais le ciel, pour le punir de cette folle ambition, le réduisit à demander, comme une faveur, de solder les troupes qui devaient faire descendre son petit-fils du trône d'Espagne. Cette offre doit rester dans l'histoire pour effrayer les princes ambitieux et pour montrer que ce Louis XIV, dont on a si souvent vanté l'élévation des sentiments, avait manqué de cette dignité et de cette grandeur de caractère qui ennoblissent l'infortune. Après la honte d'offrir de telles conditions, il n'y en avait qu'une plus grande, c'était de les voir refuser, et Louis XIV essuya cet affront. Il avait sacrifié les intérêts de la France à la vanité de sa famille, et le génie de la France le sauva. La retraite de Malborough, l'opiniâtreté habituelle des Espagnols, et le courage de Philippe V, qui montra une âme plus royale que celle de son grand-père, enfin la bataille de Denain, relevèrent les espérances de Louis, et l'Europe, qui avait su vaincre, perdit le fruit de la victoire. La paix se fit promptement, car les alliés, qui avaient redouté d'abord un trop grand accroissement de puissance dans la famille des Bourbons, changèrent de conduite, lorsque, par la mort de l'empereur Joseph, ils purent craindre que, si l'archiduc, leur candidat, réussissait, le repos et l'indépendance de l'Europe ne fussent de nouveau menacés. En effet, si ce prince, qui venait de monter sur le trône des Césars, avait de nouveau réuni sur sa tête la couronne impériale avec celle de l'Espagne et des Indes, il aurait pu, comme Charles V,

aspirer à la monarchie universelle. La paix se fit donc, d'abord avec l'Angleterre et la Hollande, ensuite avec l'Empereur, qui était resté seul contre Louis XIV. La monarchie espagnole fut démembrée : la France dut céder à la Savoie et aux Hollandais quelques parties de son territoire, et Louis XIV, dans ses derniers et tristes jours, eut à se reprocher d'avoir bouleversé l'Europe et désolé son pays pour obtenir un résultat qui n'intéressait que sa vanité.

Voilà quelle est la substance de cette magnifique introduction, où M. Mignet a passé rapidement en revue tous les faits qui pouvaient servir à expliquer l'action réciproque de la France et de l'Espagne. Tout n'est pas neuf et ne pouvait pas l'être dans une telle introduction; cependant même les faits connus sont plus solidement établis par cela seul qu'ils sont enregistrés par M. Mignet, qui, par sa position, s'est trouvé dans le cas de vérifier scrupuleusement les assertions des autres écrivains et d'admettre seulement celles qui reposaient sur des documents authentiques. M. Mignet s'est surtout occupé de l'histoire politique, et n'a pas cru devoir s'arrêter à l'influence littéraire que l'Espagne exerça sur la France du temps du grand Corneille. Il a montré l'Espagne, dans sa lutte avec la France, tombant successivement de l'apogée de la puissance jusqu'au jour où elle reçoit un roi français. A ce moment, où, soumise à une famille étrangère, elle semblait abaissée sans retour, M. Mignet nous la fait voir se relevant peu à peu par le contact et par l'action de la France, et finissant par entrer lentement dans la voie du progrès. Ceux qui connaissent la vie de Philippe V, et qui ont lu les lettres de la princesse des Ursins, pourraient peut-être se refuser à reconnaître cette influence bienfaisante de la France dans le changement de dynastie, mais il faut prendre cette proposition dans sa véritable acception. Ce n'est pas certes de l'influence directe que M. Mignet a voulu parler, car une domination étrangère, manifeste ou déguisée, n'est jamais propre à relever une nation. L'influence dont il s'agit est celle que la France, au XVIII[e] siècle, exerça sur toute l'Europe. Les écrivains français, qui prêchèrent les réformes avec un ascendant irrésistible, trouvèrent, sur les trônes et dans les cabinets, des disciples qui mirent en pratique leurs préceptes. Plus tard, la révolution française trancha les difficultés avec le sabre, et les peuples imitèrent partout le peuple français. Ce furent ces deux influences qui ont surtout agi au delà des Pyrénées, et il est à désirer que cette imitation, qu'on s'efforcerait en vain de nier en Espagne, prenne enfin un caractère véritablement national et porte tous les fruits qu'on peut en attendre.

L'Introduction dont nous venons de rendre compte est suivie des pièces originales qui constituent la série des négociations relatives à la succession d'Espagne. Nous avons déjà dit que le nombre des pièces est très-considérable, et que la collection, qui commence au mariage de Louis XIII, doit se terminer à la paix de Bade en 1714. En laissant de côté les préliminaires, il y a là toute la vie politique de Louis XIV : c'est une grande et belle époque, et cette collection diplomatique, qui se trouve complétée par le bel ouvrage où le général Pelet a rendu compte des opérations militaires de la guerre de la succession, formera une des parties les plus intéressantes de la Collection des documents historiques.

Nous n'insisterons pas ici sur l'importance des pièces mises au jour par M. Mignet. Des extraits tirés d'un aussi riche dépôt, par un historien d'un tel mérite, n'ont pas besoin d'être recommandés à l'attention du public; d'ailleurs, nous y reviendrons lorsque les autres volumes auront paru. Nous aimons mieux, actuellement, nous arrêter au procédé à l'aide duquel M. Mignet a cru devoir lier et rattacher ensemble les documents qu'il a publiés.

Dans les grands recueils de pièces historiques qui ont paru, à différentes époques, en divers pays, on a ordinairement donné les documents en entier, en y ajoutant par-ci par-là de courtes remarques pour éclaircir ou discuter les faits peu connus ou incertains que pouvait contenir chaque document. M. Mignet n'a pas cru devoir suivre cette méthode. Dans sa collection, les pièces (ou, pour mieux dire, les fragments de pièces, car ordinairement il ne les publie qu'en partie) sont toujours liées entre elles par un récit, qui sert de transition et qui forme, à proprement parler, la narration. Ce genre de rédaction est certainement beaucoup plus attrayant que celui dont nous venons de parler. C'est là une ingénieuse composition, et la lecture de cet ouvrage devient facile et agréable, tandis que tout le monde sait que les collections faites d'après l'ancienne habitude ne peuvent pas se lire de suite et qu'elles ne servent qu'à être consultées au besoin. Ainsi, sous ce rapport, on doit beaucoup de reconnaissance à M. Mignet, qui, au lieu de se borner à la reproduction pure et simple des documents qu'il voulait publier, a entrepris un travail de rédaction très-considérable, et qui l'a accompli avec ce talent d'écrivain et d'historien que toute l'Europe lui reconnaît. Cependant, malgré la haute estime que nous avons pour M. Mignet, ou, pour mieux dire, à cause de cette estime même, nous croyons devoir manifester ici quelques doutes au sujet du genre de rédaction et de publication qu'il a choisi, et dont il a discuté l'opportunité et la convenance dans

l'Avertissement placé en tête du premier volume. M. Mignet fait remarquer avec raison que, dans les époques rapprochées de nous, les matériaux surabondent, et qu'ils ne sauraient être communiqués au public dans leur masse confuse. Ce principe, qui est très-juste, nous semble devoir être appliqué aussi à des temps plus anciens, et, excepté pour les siècles et pour les pays où les documents manquent presque tout à fait, et où chaque phrase nouvelle est une conquête utile arrachée au temps, nous n'avons jamais cru que, même pour le moyen âge, il fût convenable de tout publier. Ainsi ce n'est pas sur ce point-là que porte, à notre avis, la difficulté. Ce qui nous semble sujet à contestation, c'est ce mélange qui résulte des extraits des pièces originales interrompus, à chaque instant, par les réflexions et les liaisons que l'éditeur a cru devoir y intercaler. C'est là, comme M. Mignet lui-même le reconnaît, une méthode d'une application difficile, et, si elle a semblé telle à un écrivain si distingué, elle paraîtra, sans doute, d'une exécution tout à fait impossible à quiconque serait tenté de l'adopter après lui. Comment, en effet, donner quelque unité et quelque suite à un récit entremêlé, à chaque instant, par des dépêches et des documents écrits, il y a deux siècles, dans un style qui n'est plus le nôtre? M. Mignet a fait presque un miracle de rédaction : mais nous n'oserions conseiller à personne de le suivre dans cette route périlleuse; elle est semée de toutes sortes de dangers. En effet, quelle que soit l'abnégation de l'éditeur, il est impossible que, dans un travail de cette nature, les documents ne se trouvent placés au second rang. Ce ne sont plus alors que des espèces de notes intercalées dans le texte, et qui, souvent, ne font que ralentir la marche de la narration. M. Mignet est un trop habile écrivain pour n'avoir pas essayé d'établir une certaine liaison dans les divers alinéa qu'il devait intercaler entre les dépêches des ambassadeurs; aussi, excepté lorsqu'il y a été forcé par le besoin de citer directement et d'annoncer une pièce qu'il allait produire, il a rédigé ce qui lui appartient de manière qu'on pût omettre, sans inconvénient, les documents qu'il publiait. Pour prouver ce que nous avançons, nous nous bornerons à citer un seul passage de la rédaction de M. Mignet :

« Fidèle[1] aux instructions qu'il avait reçues, l'archevêque pressa le payement de la dot. Il apprit par don Louis de Haro, le 20 septembre, que la flotte et les galions de l'Inde étaient arrivés à la Corogne. Il se rendit, le lendemain, auprès de lui, pour lui demander que le gouvernement espagnol saisît cette occasion de s'acquitter envers son

[1] *Négociations*, t. I, p. 75-77.

maître. Louis XIV approuva la démarche que l'archevêque avait faite à l'arrivée des galions, et, comme la reine d'Espagne était au huitième mois de sa grossesse, il lui prescrivit, par sa réponse du 9 octobre, la conduite qu'il devait suivre, si elle accouchait d'un fils. Le même jour, M. de Lionne écrivit aussi de Fontainebleau à l'archevêque d'Embrun une lettre particulière et plus détaillée sur le même sujet. »

En lisant ce passage, où nous n'avons ajouté ni retranché une seule syllabe, pourrait-on s'imaginer que, dans l'ouvrage dont il s'agit, il se trouve coupé en trois parties, séparées entre elles par de longs extraits de dépêches originales? C'est cependant ce qui a lieu. Ne doit-on pas déduire de là que la méthode de M. Mignet n'est pas toujours la plus naturelle, et que les pièces originales ne se trouvent pas à leur place nécessaire, puisque, parfois, on peut si facilement s'en passer? Nous regrettons que l'illustre éditeur n'ait pas cru devoir mettre en tête de chaque volume, comme il l'a fait pour le premier, une introduction très-développée, dans laquelle il aurait exposé, avec le talent qui le distingue, la marche des événements, et donné la substance des documents qu'il voulait publier. Ces documents, groupés à la fin du volume, auraient fourni les *preuves* de son histoire. Un tel mode de publication avait, à notre avis, le double avantage de doter le public d'une histoire politique complète du règne de Louis XIV, et d'offrir aux érudits un nombre considérable de pièces originales très-importantes. M. Mignet, qui excelle surtout dans l'ordre et la symétrie qu'il sait mettre dans tous ses écrits, aurait ainsi enrichi la France d'une admirable histoire de la guerre de la succession. Cette histoire se trouve presque en entier dans l'ouvrage que nous annonçons, et nous espérons que, pour l'honneur de la littérature française, M. Mignet consentira, plus tard, à y mettre la dernière main. Au reste, nous le répétons, ce sont des doutes seulement que nous proposons ici : quelles que soient les raisons qui nous paraissent appuyer notre opinion, il suffit que M. Mignet soit d'un avis différent pour faire pencher de son côté la balance, et pour nous faire craindre à nous-même de nous être trompé.

G. LIBRI.

La reale Galleria di Torino, illustrata da Rob. d'Azeglio, *direttore della medesima.* Torino, in-folio, fascicoli 1-22, 1835-1842.

PREMIER ARTICLE.

Il règne, en ce moment, en Italie, une émulation d'entreprises utiles au progrès de l'art, bien digne d'être signalée à l'intérêt de nos lecteurs. Non-seulement les anciennes galeries s'enrichissent par l'effet d'acquisitions publiques ou de dons volontaires, mais il s'en forme de nouvelles, où la générosité des citoyens n'a pas moins de part que le zèle des gouvernements; et, à cet égard, rien n'est, sans doute, plus remarquable que ce qui s'est passé, il y a quelques années, à Ravenne, où il n'existait ni académie d'arts ni collection publique de tableaux, mais où l'établissement d'une académie, effectué sous les auspices du cardinal Rivarola, fut suivi, à l'intervalle de peu de mois, de la formation d'un musée de plâtres moulés sur l'antique, et d'une galerie de tableaux, au nombre de plus de six cents, la plupart morceaux de choix, quelques-uns excellents, et tous offerts par des citoyens, qui s'en dépouillaient dans un intérêt public, pour l'ornement de leur ville natale. Dans le même temps, un motif semblable donnait lieu à des publications inspirées par le patriotisme et par l'amour de l'art. La Picanothèque de Venise, où brillent tous les talents de l'école vénitienne, devenait du domaine public, par les soins du professeur Zanotto et avec le concours d'artistes vénitiens, ce qui faisait d'une œuvre d'art et de littérature une entreprise véritablement nationale. A Mantoue, quelques généreux citoyens s'associaient de même pour faire connaître au monde savant leur musée public, resté jusqu'alors presque entièrement en dehors des études archéologiques; et, à Brescia, c'était la commune elle-même qui prenait l'initiative, et faisait les frais d'une publication de monuments antiques trouvés sur le sol de la cité moderne, qui, confiée au burin d'Anderloni et à la plume de Labus, ne saurait manquer de devenir un des monuments de l'art et de la science de notre époque. Sur d'autres points de l'Italie où il existe des collections anciennes du premier ordre, restées jusqu'ici, en grande partie, inédites, les gouvernements et les particuliers rivalisaient de zèle à mettre en lumière des chefs-d'œuvre d'art et d'antiquité, qu'il n'est pas permis à tout le monde d'aller étudier sur place. Sans parler du *Real Museo Borbonico* de Naples, dont la publication, renfermée peut-être dans un

cadre trop étroit, et suivie aussi avec trop de lenteur au gré de l'impatience de tant d'artistes et d'antiquaires, qui voudraient jouir de ce trésor, est néanmoins un service éminent rendu à l'étude de l'antiquité, nous trouvons à Florence deux publications, celle de la *Galleria Pitti* et celle de la *Galleria degli Uffizj*, dont l'une à peine commencée, et l'autre déjà près de son terme, répandront dans le monde entier plus de belles estampes, exécutées d'après d'admirables peintures, qu'il n'en avait peut-être été produit dans le cours de tout un siècle; mais il est juste d'ajouter que la France, par la publication de la Galerie de Florence, due aux soins d'un artiste français, et par celle des Musées Robillard et Laurent, produite à l'époque où le musée du Louvre renfermait presque tous les chefs-d'œuvre de toutes les écoles italiennes, avait donné à l'Italie l'exemple et fourni le modèle de ces grandes et belles entreprises.

Le double mérite que nous venons de signaler dans le peu de lignes qui précèdent, celui de la formation d'une galerie nouvelle, suivie presque aussitôt de sa publication, due aussi à l'honorable concours de généreux citoyens, se rencontre dans la *Reale Galleria di Torino*, que nous nous proposons de faire connaître à nos lecteurs, d'après le bel ouvrage dont elle a fourni le sujet. La première observation que nous suggère cet ouvrage, c'est que cette galerie même, d'une création toute récente, est l'œuvre d'une pensée vraiment royale, à laquelle il est impossible de ne pas rendre hommage. On sait que, jusqu'en ces derniers temps, les trésors de peinture que possédaient les souverains de la Savoie et du Piémont formaient, à titre de propriétés particulières, l'ornement de leurs palais, et qu'ils y figuraient comme objets d'un luxe, vraiment royal en effet, mais non pas comme objets d'une étude livrée au public. Par une circonstance qui s'explique d'après l'histoire politique du pays, surtout d'après sa situation géographique, qui en faisait la clé de l'Italie, souvent disputée entre des puissances voisines ou rivales, bien mieux encore que d'après la nature du climat ou le génie des habitants, circonstance qui, du reste, n'a pu manquer de frapper l'esprit éclairé du monarque actuel, le Piémont n'a produit qu'un seul des grands peintres dont l'Italie s'honore, Gaudenzio Ferrari; et ce même pays, si pauvre en fait de peintres, ne possédait encore aucune collection publique de peinture. C'est, sans doute, pour faire cesser un état de choses si contraire aux intérêts de l'art, et, nous ne craignons pas d'ajouter, à l'honneur du pays qu'il gouverne, que le roi de Sardaigne a voulu fonder un musée dans sa capitale, et que, par une générosité digne de servir d'exemple aux souverains, il l'a doté de tous les tableaux qui meublaient son palais et les autres habitations

royales du Piémont, et dont un grand nombre provenait du précieux héritage du prince Eugène. Ce musée, placé dans le *Castello Reale*, dans ce vieil et respectable édifice, qui est lui-même un de ces monuments où se réfléchit l'histoire de tout un peuple, offre ainsi, à sa naissance, tous les éléments d'intérêt actuel et de consécration historique qui le rendent précieux à l'artiste et au citoyen. Grâce à ce musée, établi dans son sein, Turin n'aura plus rien à envier aux autres capitales de l'Italie; et cette Italie, qu'on regrettait, il y a quelques années encore, de ne rencontrer qu'au Taro ou au Tésin, on la trouve maintenant au pied même des Alpes.

La Galerie royale de Turin, dans son état actuel, se compose d'environ cinq cents tableaux de toutes les écoles, italienne, allemande, flamande, française et même espagnole. La plupart des chefs d'école de ces nations diverses s'y trouvent représentés, sinon par des productions du premier ordre, du moins par quelque ouvrage digne encore de la réputation du maître. Presque tous les talents du second ordre y brillent par un choix de quelques-uns de leurs plus beaux ouvrages; et, ce qui peut être considéré, jusqu'à un certain point, comme une compensation de l'absence de quelques-uns des plus grands noms de la peinture moderne, on y trouve des chefs-d'œuvre d'artistes qui manquent absolument ailleurs. Les maîtres allemands et hollandais abondent surtout dans la galerie de Turin, et ils y apparaissent même avec trop d'avantage peut-être sur les maîtres italiens; car ce sont les chefs d'école eux-mêmes qui se montrent ici dans quelques-uns de leurs plus beaux ouvrages, les Albert Durer, les Holbein, les Rubens, les Vandick, les Rembrandt, les Gérard Dow, les Mieris, les Téniers, les Van-Ostade, les Berghem, les Wouvermans; tandis qu'à défaut d'un Raphaël, dont il n'existe, à Turin, qu'une seule toile sur quatre qu'en ont possédées les souverains du Piémont[1], d'un Léonard de Vinci, d'un Corrége, d'un Titien ou d'un Andrea del Sarto, la peinture italienne compte ici pour ses principaux représentants, Bronzino et Allori, Daniel Crespi et J. César Procaccini, Paul Véronèse et Palma Vecchio, Carlo Dolce et Sassoferrato, les Caracces, enfin, avec leur belle et nombreuse école, le Guide, le Dominiquin, l'Albane, le Guerchin. Cela suffit cependant pour faire de la Galerie de Turin une collection très-

[1] Les trois autres furent volées dans les temps antérieurs à la régence de Christine de France, veuve de Victor-Amédée Ier, ainsi qu'il résulte d'un acte émané du gouvernement de cette princesse, qui prescrit les mesures à prendre pour le recouvrement de ces précieux objets, acte existant en original dans les archives royales de Turin, et publié par M. d'Azeglio, t. I, p. 187.

recommandable et très-propre encore à remplir l'objet que s'est proposé son auguste fondateur, celui d'exciter parmi ses sujets le goût et l'intelligence d'un art, à la pratique et à la gloire duquel le Piémont, comme je l'ai déjà dit, est resté jusqu'ici étranger. Ce noble but, dût-il ne pas être prochainement ni complétement atteint, n'en est pas moins très-digne, en effet, d'être entré dans les vues d'un monarque éclairé; et l'on concevrait difficilement comment, dans l'état où se trouvent aujourd'hui les arts, par une suite nécessaire de celui des mœurs, il serait possible de créer ou d'entretenir, au sein de nos sociétés modernes, le talent de la peinture, qui fit l'éternel honneur des États italiens du XVI^e^ siècle, autrement que par l'établissement d'écoles et la formation de galeries qui offrent l'enseignement muet à côté de la pratique vivante. Sans doute il vaudrait mieux que l'art, inspiré par la croyance et le patriotisme, fût partout présent sous les yeux des fidèles et des citoyens, dans les églises, dans les cloîtres, dans les palais, comme il l'était à Rome, à Florence, à Pise, à Sienne, à Bologne, à Parme, à Milan, à Venise, et comme il l'est encore dans ces admirables cités, malgré tout ce qu'elles ont perdu, par l'action du temps ou par celle de l'homme, des innombrables productions de l'art qui en faisaient l'ornement. Mais l'état de choses qui donna lieu à cet immense développement de la peinture ne pouvant se reproduire, quel autre moyen, encore une fois, de suppléer à l'effet de tant de causes actives qui se trouvaient alors à la fois dans les mœurs et dans les croyances, que celui d'ouvrir des galeries et des écoles, où l'instinct de l'artiste puisse s'éveiller en présence des modèles de l'art, et son intelligence et son aptitude se développer sous la direction des maîtres qui le pratiquent? On sait que le Guerchin, né dans une petite ville où manquaient tous les moyens d'instruction, et tourmenté, dès ses premières années, par le besoin de peindre, se forma tout seul d'après deux tableaux de Louis Carrache, qu'un heureux hasard avait apportés à Cento. Qui pourrait dire ce que serait devenu le Guerchin sans cette ressource inopinée? Et qui sait combien d'hommes de talent risqueraient de rester inconnus à leur pays et à eux-mêmes, sans cette utile institution des musées publics, où il ne faut souvent que la vue d'un seul chef-d'œuvre pour produire un grand artiste, où l'enseignement se fait par l'inspiration propre, et où, du moins, ceux qui ne peuvent pas avoir de maîtres peuvent venir en tout temps prendre des leçons?

Cet aperçu de la Galerie royale de Turin, considérée dans ce qui a rapport à sa composition et à son objet, pourrait fournir matière à beaucoup d'autres réflexions, qui ne manqueraient ni d'à-propos, ni

d'intérêt. Mais, au lieu de ces considérations générales, qui pourront trouver leur place ailleurs, nous préférons de donner à nos lecteurs une idée aussi exacte que possible, bien que nécessairement très-restreinte, du recueil destiné à la reproduire, pour tous ceux qui ont intérêt à la connaître. Ce recueil devait consister en une suite d'estampes exécutées, comme on dit en italien, *a mezza macchia*, c'est-à-dire *à demi ombrées*. Cette manière suffit, sans doute, quand elle est traitée avec talent, pour donner aux artistes et aux amateurs une idée juste d'un tableau, sous le rapport du dessin et même de l'effet, en même temps qu'elle permet d'obtenir, sur le prix des travaux et sur le temps de leur exécution, une double économie, qui profite au public et à l'art. C'est dans ces conditions que l'entreprise avait été proposée aux souscripteurs ; mais elle avait à peine commencé de s'effectuer que les travaux furent augmentés dans une proportion plus ou moins forte. Très-peu d'estampes, parmi celles qui entrent dans la composition des vingt-deux premières livraisons publiées jusqu'ici, sont restées dans les limites annoncées par le programme; la plupart ont été exécutées à un degré d'avancement plus ou moins supérieur à ce qui avait été promis. Cependant, en élevant beaucoup le travail de la gravure, on n'a rien changé au prix de la souscription : ce qui n'est pas une circonstance tellement ordinaire qu'elle doive paraître indigne d'être remarquée; et c'est le roi Charles-Albert qui a voulu indemniser lui-même les artistes d'un surcroît de travail, sans qu'il en coûtât rien de plus aux souscripteurs : ce qui n'est pas non plus un procédé tellement usuel, même dans les monarchies absolues, qu'il doive passer sans être signalé à la connaissance du public.

Afin de pouvoir publier une collection si considérable de peintures dans un espace de temps le plus court qu'il fût possible, il a fallu faire un appel à beaucoup d'artistes à la fois, dessinateurs et graveurs; car on n'a pas encore, en Italie, la ressource de ces procédés mécaniques, si usités chez nous, qui abrégent le temps et la besogne en épargnant la main de l'homme. Jusqu'ici, l'Italie n'emploie à des travaux d'art que des artistes et non des machines, et nous n'avons pas le courage de la plaindre d'être encore si peu avancée. Mais enfin, telle qu'elle est, l'Italie croit encore pouvoir se suffire à elle-même pour exécuter, par ses propres mains, les entreprises dont elle a conçu l'idée et senti l'utilité. C'est ainsi que la Galerie royale de Turin se publie avec le concours d'artistes nationaux, tous choisis dans une certaine partie de l'Italie. L'Académie même de Turin a fourni les dessinateurs, et l'école de Porporati, qui s'y continue encore sous des maîtres habiles, a donné

quelques graveurs. Le reste des graveurs a été pris dans les écoles de Milan, de Florence, de Parme et de Bologne, où président des hommes tels qu'Anderloni, Jesi, Toschi et Rosaspina, et où les travaux qui ne s'exécutent pas de leur main se font, du moins, sous leur direction. Mais, à côté de l'avantage qu'offre cette unité de style, de goût et de manière, il serait possible qu'on éprouvât l'inconvénient de cet avantage, et qu'un peu d'uniformité se fît sentir dans l'exécution de gravures, toutes traitées par des artistes du même pays et formés à une même école, d'après des maîtres aussi différents par la nationalité et par l'époque, aussi divers de génie et de caractère que le sont un Holbein et un Téniers, un Albert Durer et un Rubens, un Sassoferrato et un Guerchin, un Carlo Dolce et un Dominiquin. On aurait donc pu craindre que ce système de gravure, trop exclusivement italien, si je puis m'exprimer ainsi, nuisît au succès de cette belle entreprise, qui mérite d'être européen, si cette crainte n'eût pas frappé d'abord l'homme éclairé qui la dirige. M. d'Azeglio a compris, même avant que l'inconvénient que nous venons d'indiquer se révélât, qu'il était utile d'élargir davantage la carrière où s'exerce le talent des artistes qu'il emploie, et qu'un peu plus de concurrence et d'émulation vînt y apporter quelques éléments nouveaux de variété de manière et de diversité de goût, en rapport avec le caractère des écoles et avec le style des maîtres. Ainsi nous savons que des travaux, destinés à enrichir la *Reale Galleria di Torino*, ont été demandés à l'Angleterre, à l'Allemagne et à la France, où la gravure, dans toutes ses diversités de manière, est cultivée, de nos jours, par tant d'hommes habiles; en sorte que, sous ce rapport, rien ne saurait manquer au succès d'une collection qui déjà se recommande, entre toutes les entreprises du même genre, par le choix des peintures et par le mérite des estampes.

Effectivement, et c'est un hommage que nous ne pouvons nous empêcher de rendre à la vérité, après l'observation que nous venons de faire, la Galerie royale de Turin, dans les vingt-deux livraisons que nous en avons sous les yeux, et qui forment déjà deux volumes complets avec le commencement du troisième, où se trouvent plusieurs des peintures capitales du musée et un ou deux tableaux des principaux maîtres qui y figurent, se distingue généralement par la fidélité avec laquelle le graveur a su rendre le caractère de chacun de ces maîtres, autant que cela était possible au burin, dans les conditions qui lui étaient prescrites; et nous ne serions embarrassés que de citer des exemples à l'appui de cet éloge, dans le grand nombre des estampes auxquelles il est dû. Nous devons cependant signaler particulièrement à l'attention

de nos lecteurs, comme offrant, à un très-haut degré, ce mérite d'une imitation exacte joint à une belle exécution, *la Déposition de croix*, d'après Gaudenzio Ferrari, par feu Garavaglia et Anderloni; *la Confession de saint Jean Népomucène*, d'après Daniel Crespi, par Ferreri; *la Madone* de Rubens, par le même; *la Sainte Famille* de Van Dyck, par Cornacchia; *la sainte Françoise romaine* et *l'Enfant prodigue*, deux tableaux du Guerchin, des plus remarquables du musée, le dernier surtout, gravés par le célèbre Rosaspina, qui s'est encore signalé dans ces dernières productions de son burin. Je ne puis me refuser au plaisir de citer encore *les Enfants du Pr. Thomas*, charmante gravure de Jesi; *la Fulvie* de Morazzone, par Ricciani; *la Madeleine* de Rubens, par Costa; *la Madonna della Tenda* de Raphaël, par deux élèves de Toschi, d'après un dessin de ce professeur célèbre, déjà gravé par lui-même; et, si j'abrége cette énumération, c'est parce qu'en présence de ce que je trouve encore à louer, je suis obligé de me borner moi-même.

Nous n'avons aucune observation à faire sur la manière dont sont distribuées les planches dans les livraisons du recueil qui nous occupe. Pour être dans le cas de regretter qu'on n'y ait pas suivi une disposition plus méthodique, qu'on n'ait pas rangé les tableaux dans un ordre plus conforme à la marche de l'art dans les différentes écoles, il faudrait bien connaître les circonstances où s'est trouvé le directeur de cette grande publication, les intérêts qu'il devait ménager ou satisfaire, les conditions qu'il avait à remplir; et, faute de ces renseignements, nous n'oserions pas nous permettre d'exprimer un regret, encore moins un blâme, qui manquerait de fondement et d'équité. Mais nous savons assez par notre propre expérience quelles sont les exigences auxquelles donnent lieu des entreprises de ce genre, pour être assuré que ce n'est pas la volonté de M. d'Azeglio qui a présidé seule au classement des gravures de son recueil, mais l'intérêt même de cette publication, nécessairement subordonné aux goûts si variés du public auquel elle s'adresse. J'avoue pourtant que j'aurais été bien aise de trouver, dans les deux volumes que nous possédons déjà, quelques tableaux de Girolamo Giovanone, le maître de Gaudenzio Ferrari, pour pouvoir me faire une idée du style de ce maître, qui occupe, dans l'école lombarde, le même rang que Domenico Ghirlandaio et Andrea Verrocchio dans l'école florentine, et Pietro Perugino dans l'école romaine. Je sais qu'un beau tableau de ce peintre, qui n'est presque pas connu hors de Verceil, où il avait passé sa vie et tenu son école, a été récemment acquis pour la Galerie de Turin par les soins de M. d'Azeglio lui-même; et je ne doute pas que, dans l'exposition de cette peinture, le savant édi-

teur ne nous donne tout ce qu'il pourra recueillir de renseignements sur l'histoire, encore si peu connue, de cette branche de l'école lombarde, pour les temps antérieurs à Léonard de Vinci. C'est donc tout un chapitre, et un chapitre presque entièrement neuf, de l'histoire de la peinture italienne, que nous devons attendre de la plume de M. d'Azeglio, en même temps que cette gravure du tableau de Giovanone, inédit, comme l'œuvre entière de ce maître ; et c'est là un double motif d'intérêt qu'il ne saurait tarder longtemps à satisfaire.

Je n'aurais encore, dans les éloges que je viens de donner au choix et à l'exécution des planches, accompli que la moindre partie de ma tâche, si je ne rendais une égale justice au texte qui les accompagne. Ce texte, dû à une plume exercée et brillante, est, à lui seul, un livre, qui se recommande par des qualités diverses à l'estime publique. L'auteur y déploie, avec ce que je me permettrais d'appeler une complaisance qui tient à un ardent amour de l'art et à un vif intérêt pour son sujet, une richesse de connaissances et une abondance de vues qui font de son ouvrage une lecture aussi instructive pour le fond, que variée et attachante par la forme. Chaque tableau lui fournit l'occasion d'une dissertation relative, soit au sujet même de ce tableau, soit à son auteur, où se trouvent traitées, sous une forme neuve, presque toutes les questions de l'histoire de l'art. A côté de morceaux historiques, où l'auteur fait preuve d'études aussi solides que patriotiques, tels que la Biographie de Charles III, écrite pour le portrait de ce prince, peint par Holbein, la Notice de Victor-Amédée II, servant d'explication au tableau de la *Bataille de Turin*, par Huchtemburg, et celle du prince Thomas, placée à la suite de son portrait, par Van Dyck, il se trouve des descriptions de peintures, semées d'une foule de détails curieux sur la vie et le caractère des peintres, d'observations pleines de sens et de goût sur la marche de l'art, sur les écarts comme sur les progrès qui ont marqué sa carrière, et de rapprochements aussi ingénieux qu'instructifs entre l'art des anciens et celui des modernes. En présence de cette érudition, qui paraît si peu coûter à l'auteur et qui semble devoir être si goûtée du lecteur, parce qu'elle est toujours présentée sous une forme agréable, je ne serais pourtant pas surpris qu'un de ces critiques, à qui l'érudition déplaît toujours, sous quelque forme qu'elle se rencontre, peut-être parce qu'il est, en effet, plus facile de la mépriser que de l'acquérir, peut-être aussi parce que ce mépris affecté est un moyen commode de donner, comme étant de soi, des recherches ou des idées qu'on a empruntées à autrui, ne trouvât au moins ici l'abus d'une qualité qui se prend, chez ces personnes-là, pour un défaut. Mais les hommes qui prisent l'instruc-

tion partout où ils la trouvent ne peuvent savoir mauvais gré à M. d'Azeglio de refaire, en la complétant et la rectifiant, l'histoire des diverses écoles de l'Italie et de l'Allemagne, même à l'occasion d'un tableau médiocre; car c'est toujours quelque vérité nouvelle acquise, sans que cela soit aux dépens de ce tableau; et c'est encore quelque chose de gagné qu'une bonne page d'histoire, même à défaut d'une bonne peinture. Ajoutons que le texte de la plupart des galeries récemment publiées en Italie est d'une sécheresse et d'une brièveté qui rendent plus recommandable encore, par la comparaison, le travail de M. d'Azeglio; et, si l'on ne fait pas un mérite aux éditeurs de Florence de manquer d'érudition, ce n'est pas une raison pour faire à celui de Turin un reproche d'en montrer beaucoup.

C'est d'un point de vue très-élevé que M. d'Azeglio considère l'art en général, et la peinture en particulier. Il y voit un des plus puissants moyens d'épurer l'esprit et d'élever l'âme par la représentation du beau, de corriger et d'ennoblir la société par l'exemple salutaire des vertus qui l'honorent, bien mieux que par le spectacle abject des vices qui la dégradent. Cette doctrine n'est pas nouvelle, sans doute; loin de là, elle peut même passer pour surannée : car c'est de cette manière que les anciens avaient conçu l'art, et qu'ils l'ont constamment pratiqué. Mais les anciens sont bien vieux à une époque comme la nôtre, où l'on ne veut que des idées nouvelles. Aussi ne serais-je pas surpris que, sur ce point encore, M. d'Azeglio n'obtînt pas l'assentiment des critiques, qui n'estiment dans l'art et ne voient dans la nature elle-même que le laid et l'ignoble. Cependant, comme la question entre les détracteurs du beau et de l'antique et les admirateurs de l'un et de l'autre n'est pas encore tout à fait décidée à l'avantage des premiers, nous pensons qu'il doit être permis à M. d'Azeglio d'exprimer l'opinion qu'il s'est formée, et à nous-même de la partager. C'est en la rapportant à ce noble but de l'imitation, le beau moral, que notre auteur apprécie à sa juste valeur toute œuvre de l'art, indépendamment de son mérite propre; et c'est ainsi que, sans refuser la part d'éloges qui peut être due à ces représentations d'une nature triviale, à ces images d'un ordre vulgaire, qui sont propres à quelques écoles ou à de certaines époques, il ne laisse échapper aucune occasion de rappeler l'art à sa véritable destination, qui est le culte et la représentation du beau. Il ne dit pas, comme Louis XIV : *Otez-moi ces magots,* puisqu'il publie des Téniers et des Van-Ostade; mais, tout en les publiant, il sait les mettre à leur place, et le degré d'estime qu'il leur accorde ne va pas jusqu'à partager cet enthousiasme pour le laid,

encore moins à recommander, pour me servir de ses propres expressions, ces *grâces de l'horrible*, ces *agréments du sanguinaire* et ces *délices de l'atroce*, où quelques artistes ont cherché des éléments de succès, en dehors des conditions mêmes de l'art, contrairement à son but et à son principe. En un mot, c'est toujours un sentiment noble et délicat qui inspire les opinions de M. d'Azeglio et qui dicte ses jugements ; et l'élégance de l'esprit, qui s'ajoute à l'éloquence du cœur, dans un style animé, riche et pittoresque, produit sous sa main une foule de belles pages, dignes de servir de pendants à tant de belles peintures.

Mais l'idée qui domine tout le livre de M. d'Azeglio, et dont l'application, si elle pouvait s'étendre au delà même de ce livre, mériterait surtout d'être signalée à l'approbation publique, c'est celle de l'utilité du sentiment religieux, comme le principe le plus élevé, comme la source la plus féconde des œuvres de l'imitation. M. d'Azeglio appartient évidemment, par toutes ses doctrines d'art et de goût, à cette école qui pense que les arts d'imitation durent, en tout temps, leurs plus belles inspirations aux croyances de la société dont ils étaient les interprètes; et ce qui est historiquement avéré pour les anciens, ce qui l'est plus notoirement encore pour les Italiens de la renaissance, ce triomphe d'un art appuyé sur la foi et inspiré par elle, il croit qu'il n'est pas impossible de le reproduire au sein de nos sociétés modernes, en recourant au même principe. A notre avis, il n'est pas d'homme éclairé, ami de son pays et de tout ce qui peut contribuer à sa gloire, qui ne doive approuver une pareille doctrine, quand bien même elle ne serait pour nous, disciples dégénérés de l'antiquité et de la renaissance, qu'une illusion généreuse. Il n'est personne qui, en présence de ce désordre général des esprits, de cette absence totale de direction, dans les arts comme dans les lettres, qui tient certainement au manque de croyance et d'autorité, et qui produit, à son tour, le manque de caractère et d'originalité, il n'est personne, disons-nous, qui ne doive applaudir aux nobles efforts tentés, de nos jours, pour retremper l'art dans sa véritable source, fût-ce en le faisant remonter à son origine, au temps où il n'offrait à une société ardente et enthousiaste que des images en rapport avec son génie et puisées dans sa croyance. A côté du spectacle d'un art qui ne croit plus à rien, même à lui, qui réduit tout à l'habileté pratique, qui perd le sentiment moral dans la recherche des effets matériels, d'un art qui fait tout consister dans le métier, qui ne voit rien au delà de la réalité, et ne s'occupe que de flatter les sens, qu'on envisage ce qui se passe en

Allemagne, où l'imitation, entre les mains de quelques artistes pénétrés du sentiment religieux, d'un Cornelius, d'un Schnorr, d'un Overbeck, et de leurs habiles et nombreux émules, a pris, avec une couleur toute antique, une direction toute nouvelle, et tend à rétablir ainsi, par l'unité de l'art, celle de la société elle-même. L'Italie est entrée, à son tour, dans ce mouvement, dont ses poëtes et ses écrivains ont donné le signal; et, à défaut de la peinture, si profondément déchue qu'elle semble n'exister plus aujourd'hui que par la forme, c'est-à-dire par le métier, c'est la sculpture qui s'efforce, en puisant aux sources du patriotisme et de la foi, de remonter au siècle de Ghiberti et de Donatello : noble et généreuse tentative, dirons-nous avec M. d'Azeglio, dût-elle, encore une fois, rester impuissante; car il vaut encore mieux, sous les derniers rayons du soleil qui éclaira la renaissance, voir éclore d'heureuses réminiscences de Fra Angelico, de Fra Filippo Lippi et de Masolino, que d'être condamnés à contempler les fruits avortés de cet art sans foi, sans poésie, qui n'emploie que des moyens matériels, en ne satisfaisant que des besoins vulgaires.

C'est surtout à l'occasion du beau tableau de la *Déposition de croix* de Gaudenzio Ferrari, chef-d'œuvre de ce grand maître, que M. d'Azeglio a exprimé ces idées, qu'il reproduit sous toutes les formes, dans tout le cours de son livre, en réfutant la fausse doctrine de Lomazzo, digne précurseur de nos philosophes modernes. Dans son livre, intitulé *Idea del tempio della pittura*, livre estimable par les notions qui s'y trouvent sur la vie des peintres, mais d'une très-médiocre portée de vue pour tout ce qui tient à la philosophie de l'art, Lomazzo avait cherché à expliquer l'effet religieux de ce tableau et le caractère de sainteté dont sont empreintes toutes les figures, par une certaine distribution de la lumière, large et régulière, qui était propre à Gaudenzio Ferrari. Mais qui ne voit que réduire à un procédé purement mécanique le sublime d'une œuvre d'art, c'est rabaisser l'art lui-même à n'être que du métier, c'est tomber dans ce matérialisme grossier qui croit pouvoir, au moyen de la forme, se dispenser d'âme, de sentiment et de génie? M. d'Azeglio a donc eu raison de combattre cette triste théorie, qui tendrait à substituer, dans l'art, les combinaisons de la main aux inspirations du sentiment, et qui prétendrait enseigner la composition du sublime par de certaines distributions de lignes et de couleurs. Sans doute, et M. d'Azeglio, qui pratique lui-même la peinture, est trop éclairé pour ne pas le reconnaître, il existe, dans l'art de peindre, des moyens propres à produire de certains effets, des dispositions de lumière adaptées à certains sujets, et une foule de combi-

naisons pratiques dont l'heureux emploi constitue l'habileté du peintre; et, pour n'en pas citer d'autre exemple que ce tableau même de Gaudenzio Ferrari qui nous a fourni le sujet de ces réflexions, il est bien certain qu'une scène grave et religieuse, comme celle-là, eût perdu beaucoup de son effet à n'être pas éclairée de cette lumière large et calme que nous y voyons répandue sur toute la composition. Mais, prétendre que cet effet, si profondément religieux, que ces têtes, où se peint si bien, selon les termes mêmes de Lomazzo, *la contemplation des choses célestes et l'affection d'une âme tout absorbée en Dieu,* puissent être le résultat d'une certaine manière d'éclairer un tableau, c'est attribuer à la matière un pouvoir qu'elle n'a pas, et refuser à l'âme l'empire qu'elle seule possède. M. d'Azeglio rappelle, à cette occasion, un mot vrai de notre grand peintre David, qui disait un jour, en présence du tableau de la *Communion de saint Jérôme :* « Il fallait de la foi pour produire cette merveille. » Disons aussi que les chefs-d'œuvre de la peinture italienne du XVIe siècle s'expliquent par la foi d'abord, par la foi de la société tout entière et par celle des peintres eux-mêmes, puis par le talent des artistes, qui savaient appliquer à chaque sujet les couleurs et les combinaisons qu'il comportait; et défions-nous de ces théoriciens de l'art, qui analysent le sentiment et décomposent le sublime, de manière à n'y trouver que de la matière, sans qu'il leur soit donné de reproduire, avec ce triste résultat de leur travail, rien qui vive et qui respire, rien qui nous touche et nous élève, rien enfin qui se ressente de cette influence d'un esprit divin et d'une âme immortelle, dont sont empreints les ouvrages d'un Gaudenzio Ferrari, d'un Fra Bartolommeo, d'un Raphaël, d'un Corrége, d'un Guide, et de tant d'autres grands peintres, éminents par la foi autant que par le génie, et proclamés pieux dans un siècle pieux.

On s'aperçoit sans peine, en étudiant le texte de M. d'Azeglio, qu'il a fait une étude approfondie de l'histoire d'un art dont il analyse les travaux avec tant de goût et d'intelligence. Il ne paraît pas moins versé dans l'histoire de l'art des anciens, où il puise souvent le motif de rapprochements instructifs et d'allusions heureuses; car, c'est une chose remarquable, bien qu'elle n'ait pas été assez remarquée, que la plupart des phénomènes que présente l'histoire de la peinture grecque, dans le peu que nous en connaissons, se retrouve dans celle de la peinture italienne, et jusqu'à ces anecdotes sur l'illusion produite par les œuvres de l'imitation, sur cette mémoire prodigieuse des formes propre à des artistes éminents, qu'on avait pu taxer d'erreur dans le livre de Pline, et qui se reproduisent dans la vie des grands peintres modernes,

de manière à justifier les traditions antiques par des exemples récents. Sous ce rapport, le livre de M. d'Azeglio est plein d'une instruction aussi solide qu'agréable, bien qu'il lui soit arrivé quelquefois, en cherchant des rapprochements, de commettre des inexactitudes ou des omissions, dont je prendrai la liberté de citer un exemple, uniquement pour lui prouver l'intérêt sincère que je porte à son travail et le soin extrême que j'ai mis à le lire.

Dans ces rapprochements, le plus souvent exacts et toujours ingénieux, que l'histoire de l'art antique fournit à notre auteur, il ne pouvait oublier les princes qui cultivèrent la peinture; mais tous les noms qu'il cite n'ont pas la même valeur, et tous ne méritent pas non plus une égale confiance. Nous doutons, par exemple, qu'Ulysse doive être rangé parmi les peintres à cause des dessins qu'il traçait sur le sable dans ses entretiens avec Calypso. M. d'Azeglio était bien autorisé à faire de Néron un peintre, puisque Suétone le dit expressément [1]; il aurait pu, au même titre, accorder la même mention à Élagabale, qui avait eu la fantaisie de se peindre lui-même en *marchand de haillons* [2], ravi de dégrader ainsi d'un seul coup l'art et l'empire. Un autre empereur qui peignait aussi, et que M. d'Azeglio a pareillement oublié, c'est Alexandre-Sévère [3], dont le nom serait pourtant une acquisition plus honorable pour la liste des anciens artistes, où il a été généralement omis [4], que celle de Néron et d'Élagabale. Quant à l'empereur Valérien, que notre auteur ajoute à cette liste, sur la foi d'Ammien Marcellin et de Vitruve, il y a ici une inadvertance que je me fais quelque scrupule de relever, parce qu'elle n'est, sans doute, qu'une faute d'impression; car le témoignage de Vitruve ne pouvait trouver place ici à aucun titre, et c'est le nom de Valentinien qui devait être écrit par M. d'Azeglio au lieu de celui de Valérien [5]. Mais, du reste, nous doutons que les arts retirent beaucoup de gloire et de profit de leur commerce avec les princes. Ce qu'il faut aux arts, ce sont des souverains qui les apprécient bien, plutôt que des rois qui les pratiquent mal; l'exemple du mauvais goût est bien plus corrupteur quand il descend du trône que quand il sort de l'atelier; et l'influence d'un artiste couronné ne peut être que funeste, quand il compte dans les admirateurs de son talent autant de flatteurs de sa puissance. Quant aux artistes eux-mêmes, ils ont personnellement plus à perdre qu'à gagner avec des princes qui se mêlent d'être

[1] Sueton. *in Neron.* § 52; cf. Tacit. *Annal.* XIII, 3. — [2] Lamprid. *in Heliogabal.* § 30. Voy. mes *Peintures antiques inédites, Additions*, p. 449-50, 5). — [3] Lamprid. *in Alex. Sever.* § 27. — [4] Voy. ma *Lettre à M. Schorn*, p. 57. — [5] Amm. Marcell. XXX, 9, 4; cf. Aurel. Victor. *Epitom.* c. XLV.

artistes. Il en coûta la vie à l'habile architecte du *Forum de Trajan*, pour avoir trouvé quelque chose à redire à un plan de l'empereur Hadrien, qui se piquait d'être architecte; et l'on sait que Denys l'ancien, qui avait la prétention d'être poëte, envoyait aux carrières ceux qui n'approuvaient pas ses vers. Apollodore eût vécu riche et honoré à Rome, si Hadrien se fût contenté d'être le maître du monde; et Philoxène n'eût pas habité les latomies, au risque d'y périr, si Denys n'eût voulu être que le tyran de Syracuse.

Après avoir donné une idée générale de la *Reale Galleria di Torino*, telle que nous la devons à M. d'Azeglio, sous le rapport des gravures et du texte, en ajoutant que le livre même, par son exécution typographique, qui honore au plus haut degré les presses de M. Fontana, est un livre splendide, tout à fait digne de son titre et de son objet, il nous reste à faire connaître cette galerie avec quelques détails, par une indication des principales peintures qui la composent : ce sera l'objet d'un second article.

RAOUL-ROCHETTE.

ORDONNANCES des rois de France de la troisième race, recueillies par ordre chronologique, XX^e volume, contenant les ordonnances rendues depuis le mois d'avril 1486 (lisez *1487*) *jusqu'au mois de décembre 1497, par* M. le marquis de Pastoret, *membre de l'Institut*. Imprimerie royale, 1840, 1 vol. in-fol. I-XIX, 1-721.

Je ne peux, en commençant cet article, me défendre d'un sentiment douloureux, et certainement il sera partagé par tous mes lecteurs.

Le volume dont je me propose de rendre compte était à peine terminé que la mort a ravi son illustre auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était membre depuis l'année 1783, et aux travaux de laquelle il a toujours coopéré avec autant d'assiduité que de succès.

Le soin de faire connaître ce volume était confié, par le bureau du Journal des Savants, à M. Daunou [1], qui, suivant le témoignage de M. de Pastoret, n'avait cessé de lui rendre les services les plus signalés pour

[1] Le compte des volumes précédents avait été rendu, dans le Journal des Savants de 1822, 1829 et 1835, par M. Raynouard, décédé le 27 octobre 1836.

sa collection [1]; et, avant d'accomplir une tâche qui lui convenait si bien, M. Daunou a été enlevé à l'Académie, dont la mort de M. de Pastoret l'avait rendu le doyen.

La volonté de l'Académie m'a imposé l'obligation de continuer l'entreprise que M. de Pastoret n'a pu terminer; la confiance du bureau du Journal des Savants m'a désigné pour rédiger le compte que M. Daunou devait rendre.

Le tome XX^e de la Collection des ordonnances des rois de la troisième race est la suite d'une série de volumes dont le premier a paru en 1723; collection qui compta parmi ses rédacteurs deux des membres les plus illustres de l'ancienne Académie des inscriptions, Secousse et de Bréquigny. Elle avait été commencée par de Laurière, bien digne, par sa science des antiquités de notre droit coutumier, d'appartenir à cette illustre compagnie.

Le projet en avait été conçu sous le règne de Louis XIV. La collection des lois de la première et de la seconde race, publiée, en 1667, par Baluze, sous le titre : *Capitularia regum francorum*, devait donner naturellement l'idée d'un recueil plus vaste, et plus difficile à exécuter, des lois de la troisième race.

Quelques essais faits pendant le XVI^e siècle étaient loin de répondre aux vœux et aux besoins des savants.

On reconnut que le gouvernement seul pouvait se charger d'une publication dont la dépense ne serait jamais couverte par le débit des exemplaires, et dont la durée dépasserait plusieurs générations.

De Laurière [2] nous apprend que «Les recueils antérieurs étant imparfaits ou donnés dans un mauvais ordre, Louis XIV crut qu'il était nécessaire, pour le bien de son État, de faire travailler, sous son autorité, à une nouvelle collection plus ample, plus correcte et mieux ordonnée que les précédentes, sans remonter néanmoins jusqu'aux ordonnances des roys des deux premières races, soit parce que la plupart de ces lois sont si différentes de celles qui sont aujourd'hui en usage parmi nous, qu'il semble qu'elles aient été faites pour d'autres peuples, soit parce qu'on ne pouvait ajouter rien de nouveau aux recueils imprimés de ces ordonnances, qui ont été donnés sous le titre de *Loix anciennes,* et de *Capitulaires des roys de France.*

«Le commencement du règne de Hugues-Capet fut donc l'époque

[1] Préface du t. XX, note 1^{re}. — [2] Préface du t. I^{er} de la Collection des ordonnances de la troisième race, n^{os} 34 et 35.

« que l'on jugea à propos de donner à cette collection ; et le feu roy « (Laurière écrivait cette préface en 1723) ayant exprimé ses intentions « à ce sujet, il se reposa de l'exécution sur M. le chancelier de Pontchar- « train [1]. »

Il me suffit d'avoir indiqué, en me servant des expressions mêmes du jurisconsulte à qui fut confiée la publication du premier volume, l'époque de l'entreprise, et le but qu'on se proposait. Je ne veux point accroître démesurément cet article par des détails historiques sur l'exécution, qu'on trouvera dans la préface du tome I^er^ que je viens de citer, dans celle que M. de Pastoret a mise en tête du tome XV, le premier publié depuis que l'Académie des inscriptions en fut chargée, conformément à l'article I^er^ du titre IV de la loi du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV), et enfin dans la préface du tome XX, dont je m'occupe en ce moment.

Il ne faut pas le dissimuler cependant, la collection nouvelle, infiniment supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée, présente deux graves défauts. On y a omis un grand nombre de documents : quelques-uns, j'en conviens, sont d'un faible intérêt, mais la plupart concernent la législation civile et l'administration générale du royaume.

Les savants qui l'ont commencée et continuée n'ont jamais dissimulé ce défaut ; et, dès l'origine, ils ont annoncé, de même que, dans la suite, ils ont toujours déclaré qu'on serait obligé de faire un supplément. Encore bien qu'on puisse, par aperçu, porter à onze mille le nombre des pièces qui composeront la collection jusqu'à la fin du règne de Louis XII, il est assez probable que les recherches dont on commence à s'occuper, pour faire le supplément, en feront découvrir près de deux mille.

Le second défaut consiste en ce que beaucoup de pièces ne sont point placées dans leur ordre chronologique.

Je ne parle pas des erreurs, inévitables dans un si grand travail, qui ont fait attribuer à certains documents des dates autres que la véritable, ainsi que j'aurai occasion d'en donner des exemples dans la suite de cet article. Il y a une autre cause de cette sorte de désordre, qu'on ne saurait imputer à l'inattention des rédacteurs, parce qu'elle résulte de la force des choses. Les originaux d'un grand nombre d'ordonnances avaient été perdus; le texte n'en avait été conservé que dans des ordonnances, postérieures quelquefois de plusieurs siècles, où elles étaient transcrites par forme de *vidimus*. Comme c'était en publiant

[1] M. de Pastoret a fait l'éloge de ce magistrat dans la préface du tome XX, p. ij et suiv.

l'ordonnance confirmative qu'on acquérait, pour la première fois, la connaissance de l'ordonnance confirmée, on plaça l'une et l'autre dans le même volume, car, depuis longtemps, celui auquel la date de cette ordonnance l'aurait fait appartenir était publié.

Parmi des centaines d'exemples qu'il est possible d'en donner, je me borne à citer une ordonnance sur l'instruction des procès, du 7 janvier 1276, ou 1277 selon la nouvelle manière de compter, qui aurait dû être placée dans le tome Ier, et qui se trouve seulement dans le tome XI, p. 354 [1]; des priviléges accordés aux chandeliers et aux huiliers de Paris, en 1061, par Philippe Ier, qui n'ont été imprimés que dans le tome XVI, p. 285, c'est-à-dire avec des documents du XVe siècle.

C'est même ainsi qu'on trouve, parmi les documents des XIVe et XVe siècles, des pièces de la première et de la seconde race, et, par exemple, qu'un privilége pour l'église du Mans, attribué à Dagobert III, sous la date de 703, confirmé par plusieurs rois de la troisième race, quoiqu'il soit manifestement faux [2], se trouve dans le tome XIX, p. 53.

Les éditeurs, à qui il n'est ni juste, ni possible d'imputer ce désordre, ont essayé d'y remédier par les tables chronologiques dont chaque volume est accompagné. Mais cette mesure sage, et la seule qu'on pût prendre, n'en oblige pas moins le lecteur, qui veut s'assurer si *tel* ou *tel* document a été inséré dans la collection, à compulser péniblement les tables de tous les volumes.

On prit, après la publication des neuf premiers, une mesure plus commode: on fit imprimer, en 1757, une table chronologique de tout ce qu'ils contenaient, depuis 875 jusques et y compris 1411. Mais cette table est devenue presque inutile par la multitude des documents antérieurs au XVe siècle qu'on a découverts, et insérés dans les onze volumes suivants : à un tel point, qu'au lieu de soixante environ, antérieurs à l'an 1200, que la table contient, il y aurait lieu d'en indiquer aujourd'hui plus de cinq cents.

Une nouvelle table chronologique de tous les documents, tant des vingt volumes actuellement publiés, que du XXIe, qui renfermera le règne de Louis XII, dernier de la collection suivant le plan primitif,

[1] Bréquigny, qui a admis cette ordonnance d'après l'indication de Gibert, *Mémoires de l'Académie*, t. XXX, p. 605, a passé sous silence une *Ordinatio parlamenti regni, Scacarii, nec non dierum Trecensium*, dont Gibert donne le texte, p. 627 et suiv. Peut-être n'a-t-il considéré ce document que comme un règlement fait par le parlement; si cela est, ce dont je doute, la place de cette pièce serait naturellement dans la savante collection des *Olim* de M. Beugnot. — [2] On trouvera les preuves de cette fausseté dans la note 1re de la page 294 du t. II de la Collection des chartes et diplômes de la première race, que je rédige par ordre de l'Académie.

a donc paru indispensable pour rétablir l'ordre et rendre la collection plus utile à ceux qui la possèdent ou qui veulent la consulter dans les bibliothèques publiques. La commission des travaux littéraires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé, le 22 octobre 1841, qu'on s'occuperait de la rédiger [1].

En formant cette table, on fera disparaître les doubles et quadruples emplois, très-fréquents dans la collection. Les erreurs de date seront corrigées aussi, mais en prenant soin de les expliquer dans des notes; et, lorsqu'il se trouvera, ce qui est arrivé souvent, que les anciens éditeurs ont, dans des *errata*, généralement peu consultés, donné des leçons nouvelles ou des variantes, on aura soin de l'indiquer: cette mesure n'avait pas été prise, et même n'avait pu l'être, dans les tables qui accompagnent chaque volume, ni dans la table générale des neuf premiers.

J'ai cru que cette sorte d'excursion ne paraîtrait pas superflue. Il est d'une grande importance que les savants soient mis au courant des moyens employés par l'Académie des inscriptions pour compléter et rendre plus utile une collection dont elle met l'achèvement au rang de ses devoirs et de ses titres littéraires.

Je reviens au tome XX, dernier ouvrage de M. de Pastoret. Ce volume commence à l'année 1487 [2] et finit avec le mois de décembre 1497; trois mois étaient encore nécessaires pour compléter l'année, qui alors finissait la veille de Pâques, et le règne de Charles VIII, qui précisément mourut le 7 avril, c'est-à-dire l'avant-dernier jour de cette même année 1497.

Il est à regretter que le savant éditeur n'ait pas cru devoir comprendre dans ce volume les documents de ces trois derniers mois, pour commencer le XXI^e^ par l'année 1498 et par le règne de Louis XII.

C'est, au surplus, le seul inconvénient de cette disposition, car les documents qui appartiennent aux mois de janvier, février et mars, n'ont qu'une très-faible importance et sont peu nombreux.

Les recherches auxquelles je me suis livré, pour exécuter la mission que l'Académie m'a donnée, ne m'en ont encore fait découvrir que quatre, savoir:

Une ordonnance du 6 janvier, sur le fait des emboutiquements des sels ès greniers du Languedoc, publiée dans quelques recueils, notamment dans celui de Fontanon, tome II, p. 165. — Une ordonnance du 10 janvier, portant suppression du droit de cinq sous attribué

[1] Voir le rapport de M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, ci-dessus, p. 120. — [2] C'est évidemment par une erreur typographique qu'on a mis sur le titre : *depuis le mois d'avril 1486.*

au Pannetier de France sur les boulangers du royaume, au sujet du joyeux avénement, qu'on trouve dans les cartons de la Bibliothèque royale, tome CL. — Une déclaration du 23 janvier, portant que le comté d'Auxone et le ressort de Saint-Laurens font partie du duché de Bourgogne, quoique situés au delà de la Saône, qu'on trouve dans le registre du parlement H f° 219, ainsi que dans plusieurs collections manuscrites de la Bibliothèque royale. — Une déclaration du 3 février, portant règlement pour les monastères de l'ordre de Saint-François de Paule, établis à Nigeon, au Plessis du parc de Tours et à Amboise, rapportée par Chopin, *Monasticon*, lib. II, tit. 1, n° 37.

Le Journal des Savants étant lu particulièrement par les hommes qui s'occupent d'études sérieuses et de recherches historiques, j'ai cru convenable de donner cette indication, afin que, si d'autres ordonnances émanées de Charles VIII dans les trois derniers mois de son règne leur étaient connues, ils eussent la bonté de me les transmettre.

On peut donc considérer le tome XX comme terminant, en réalité, le règne de Charles VIII et l'année 1497, et même la commission des travaux littéraires m'a autorisé à commencer le tome XXI par le règne de Louis XII, sauf à indiquer le reste de Charles VIII dans la préface.

Les documents des onze années que contient le tome XX n'offrent pas tous un égal degré d'intérêt. Peut-être même eût-il été à désirer qu'on eût pris, dès l'époque où la collection atteignit le règne de Louis XI qui, avec celui de Charles VIII, occupe six volumes in-folio (les XV, XVI, XVII, XVIII, XIX et XX), une mesure que la commission des travaux littéraires a adoptée par la délibération du 22 octobre 1841, déjà citée.

Cette mesure consiste à ne plus imprimer *in extenso* les actes qui n'offrent pas d'intérêt général, tels que des établissements de foires ou marchés, des confirmations d'anciens priviléges, des légitimations, naturalisations, concessions de noblesse, etc. etc.

Sans doute, il est bon qu'un recueil des actes de législation et d'administration des rois constate qu'à eux seuls appartenait de faire de telles concessions; mais il suffit d'une notice sommaire qui en indique l'objet en même temps que le recueil ou le dépôt dans lesquels on peut en trouver le texte. Si ce plan avait été suivi à compter de l'époque où l'Académie a été chargée de continuer la collection, les règnes de Louis XI et de Charles VIII formeraient, au plus, trois volumes, et le savant que nous regrettons si justement aurait eu la satisfaction de la terminer, au moins telle qu'elle avait été projetée originairement, c'est-à-dire jusqu'au règne de François I^er^.

M. de Pastoret avait déjà reconnu la nécessité de s'écarter, sous ce rapport, de la marche suivie, après la mort de de Laurière, par Secousse et Bréquigny, laquelle consista à recueillir tous les actes de l'autorité royale dont ils avaient réussi à se procurer des copies, et souvent à reproduire le même document, lorsque, suivant l'ancien usage de la monarchie, des confirmations étaient demandées, à chaque changement de règne. Il s'est borné à indiquer un assez grand nombre d'ordonnances d'intérêt local dans des notes.

Cette heureuse innovation, qu'il n'a pas osé faire d'une manière assez complète, peut être rendue plus utile, en plaçant des notices de ces documents dans l'ordre de leur date et par simple extrait. L'existence d'une ordonnance ainsi analysée frappe mieux le lecteur qu'une note qui, par la manière dont elle est placée, semble se référer au document précédent[1]. Toutefois, s'il est possible de perfectionner cette idée, le mérite de l'avoir conçue n'en doit pas moins être reporté à son auteur.

M. de Pastoret a introduit dans le volume dont je m'occupe une autre innovation, que je crois moins heureuse, celle de recueillir les traités de paix, et même les commissions et les instructions données par le roi à ses ambassadeurs ou commissaires pour conclure ces traités.

Bréquigny, à qui appartient une grande partie des quatorze premiers volumes de la collection, paraît avoir saisi, à cet égard, une distinction qui me paraît pleine de sagesse. Lorsqu'un traité avait pour objet de réunir au royaume (on disait alors au domaine royal) une province, une ville, une portion de territoire qui, jusqu'alors, n'en faisait pas partie; lorsqu'un traité avait pour objet d'admettre des étrangers à venir faire, en France, des établissements commerciaux, et de régler leurs rapports avec les juridictions du royaume, pour les procès qui s'élevaient, à l'occasion de ce commerce, entre eux et les Français, Bréquigny n'a jamais hésité à comprendre ces traités dans la collection, parce que, en effet, ils étaient de véritables lois françaises. Mais on ne trouve point, dans les volumes dont il a été rédacteur, les traités qui avaient pour but de préparer ou de terminer des guerres lointaines.

Je suis loin de contester l'utilité de réunir ces documents dans un recueil plus complet et plus exact que ceux que nous possédons. Cette utilité avait été depuis longtemps reconnue par l'Institut.

[1] Voici, entre beaucoup d'autres, un exemple de l'inconvénient de cette annotation. A la page 295, note 4, M. de Pastoret explique un document relatif à la paix entre Charles VIII et Anne de Bretagne, et, dans la même note, il indique qu'à la même date, 10 novembre 1491, Charles VIII délivra des lettres d'amortissement en faveur du collége de Navarre.

La classe d'histoire et de littérature ancienne, aujourd'hui l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rédigea, le 9 germinal an XII, un mémoire très-étendu à ce sujet, et l'adressa au gouvernement [1]. Le premier consul l'approuva par une décision écrite de sa main et conservée en original au secrétariat de l'Institut. Elle est conçue en termes si honorables pour l'Académie, que je crois devoir la transcrire :

« J'approuve beaucoup le travail proposé par la classe d'histoire et « de littérature ancienne, et je verrai avec plaisir qu'il soit exécuté.

« Je désire que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que « les travaux se poursuivent avec l'activité et le succès dont le zèle que « témoigne la classe ne me permet pas de douter. BONAPARTE.

« Saint-Cloud, 28 floréal an XII [2]. »

En exécution de cette décision, transmise, le 18 prairial, par le secrétaire d'État H.-B. Maret, l'Académie nomma, le 3 messidor, MM. Daunou, Camus, Ginguené et Pastoret, pour publier le recueil projeté; cette commission, réunie à celle des travaux littéraires, détermina un plan le 10 messidor; l'entreprise n'a pas eu d'autres suites, parce qu'il n'a jamais été fait de fonds pour parer aux dépenses d'un si grand travail.

C'est bien évidemment dans ce recueil qu'auraient dû être insérés les traités faits depuis le commencement de la monarchie, et qui avaient dû effectivement être exclus de la *collection des ordonnances*.

Mais commencer, comme l'a fait M. de Pastoret, par le règne de Charles VIII, à dévier de l'ancien plan, pour insérer dans le tome XX les traités relatifs à l'expédition en Italie, avec le duc de Milan, la seigneurie de Florence, le pape Alexandre VI, etc. me paraît une innovation difficile à justifier : ces actes appartiennent à l'histoire et non à la législation.

Cependant, si c'est une faute, au moins à mon sens, il faut dire *felix culpa*. M. de Pastoret a accompagné ces documents, et plusieurs autres relatifs à la chevaleresque expédition de Charles VIII, de notes pleines de science et de goût, qu'on ne lira point sans fruit.

Des deux traités avec le roi d'Angleterre contenus dans notre volume, un seul, du 24 mai 1497, devait être admis, parce qu'il a pour objet de régler les intérêts réciproques des armateurs français et des armateurs anglais au sujet des prises, et qu'on y trouve des notions précieuses sur cette partie si obscure de l'ancien droit public de la France. Mais, quant

[1] Les commissaires rédacteurs de ce mémoire étaient MM. Anquetil, Silvestre de Sacy, Laporte du Theil, Dacier, Garran de Coulon, Camus.—[2] La date de cette décision, signée BONAPARTE, est assez curieuse. Elle fut écrite à Saint-Cloud, le 28 floréal an XII au matin, et, le soir, le premier consul était empereur, sous le nom de NAPOLÉON.

au traité de 1492 et aux instructions qui ont précédé l'un et l'autre, aux ratifications qui les ont suivis, il n'y avait lieu qu'à les indiquer en notes, d'autant plus qu'on les trouve dans plusieurs recueils imprimés, d'après lesquels M. de Pastoret les a reproduits.

Le même reproche ne saurait être fait au sujet des actes relatifs à la réunion de la Bretagne : peut-être cependant M. de Pastoret aurait-il pu se contenter d'indiquer en notes les instructions et conférences qui ont préparé cette importante négociation, puisqu'il ne les donne que d'après des ouvrages imprimés; mais certainement le traité, même les conventions matrimoniales entre Charles VIII et Anne de Bretagne, et, à plus forte raison, les ordonnances, édits, lettres patentes, relatifs au gouvernement de cette province, ont été très-convenablement insérés *in extenso*.

Je viens de désigner des documents qui me paraissent étrangers au véritable objet de notre collection; je dois parler maintenant de quelques pièces qu'on regrettera de n'y point trouver. Ce sont d'abord les lettres patentes du 12 juillet 1490 sur la juridiction de l'amirauté de Guyenne, qui constatent l'état de la législation générale sur cet objet : il en existe une copie dans le tome X, f° 101, de la grande collection de la Bibliothèque royale, appelée *collection Doat*, à laquelle on doit reconnaître un véritable caractère officiel, puisque le président Doat avait été chargé, par arrêt du conseil, de rechercher, faire transcrire, collationner et certifier toutes les pièces de ce vaste recueil. C'est, en second lieu, l'édit général du mois d'août 1493, qui ordonne que les sentences des amirautés contre les pirates et autres injustes capteurs de navires seront exécutées par provision, nonobstant l'appel, à la seule charge de donner caution, qu'on trouve dans le registre H, f° 142 *recto*, des ordonnances enregistrées au parlement de Paris; le texte de cet édit prouve qu'il fut adressé aussi aux parlements de Toulouse et de Guyenne. Ni Poncet de la Grave, dans son Traité de l'amirauté, ni Lebeau, dans son Traité des prises, n'en ont parlé. M. de Pastoret paraît avoir très-bien connu ce dernier document, qu'il indique, sous la date du 23 mai 1493, dans une note de la page 383; mais il me semble qu'une loi de cette espèce, qui tient à la police générale de l'État, et même aux rapports commerciaux et maritimes de la France avec les autres nations, aurait dû être publiée *in extenso*.

Il est une autre loi qui tient à l'ordre judiciaire, et dont la publication a paru désirable à M. de Pastoret : c'est l'édit du 2 août 1497, sur l'organisation du grand conseil et sa juridiction.

L'auteur de l'Histoire de la chancellerie, tome Ier, p. 75 et 96, en

avait parlé, sur la foi probablement d'une note de la main de Colbert, intitulée *Louis XII, 1498*, que j'ai trouvée à la Bibliothèque royale, dans la collection dite des 500 de Colbert, vol. 215, folio 178, note que je crois bon de transcrire, parce qu'il me semble en résulter qu'au temps de Louis XIV on ne possédait pas, dans les archives publiques, l'original de l'édit de Charles VIII. « *Du grand conseil et de sa juridiction.* Le roi Charles VIII, considérant que les plus grandes matières et affaires de son royaume, tant héréditaires, bénéficiales, qu'autres, estaient, selon les cas et occurrences, introduites en son grand conseil, et qu'il n'y avait auparavant nombre suffisant et limité de conseillers, aurait statué et ordonné qu'outre le chancelier et maîtres des requêtes ordinaires de l'hostel du roy, y aurait de là en avant dix-sept conseillers, tant lais que clercs, qu'il érigea en titre d'offices formez; ledit roy Louis aurait confirmé ledit establissement et création, et outre l'aurait augmenté d'un notable prélat pour conseiller clerc, et de deux autres conseillers lais, et de deux notaires et secrétaires pour estre ledit conseil composé, outre ledit chancelier et les maistres des requêtes, de vingt conseillers, tant clercs que lais, un procureur général, un greffier et secrétaire, lesquels officiers le roy nomme par ledit édit, le premier desquels est messire Pierre de Sacierges, evesque de Luçon. »

M. de Pastoret s'est livré aux recherches qui lui étaient possibles, et ces recherches, ainsi que celles que M. Daunou a ordonnées aux Archives, n'ont pu faire retrouver le texte de l'édit du 2 août 1497.

J'ai été plus heureux, mais je n'en ai pas le mérite. Après des investigations inutiles dans les dépôts qui auraient dû naturellement contenir ce document, il a enfin été trouvé par M. Claude, attaché à la Bibliothèque royale, non moins instruit qu'obligeant, dans le volume 245, folio 299 et suivants de la collection dite de Brienne. Pour n'en pas remettre la publication jusqu'à l'époque où l'on pourra rédiger les suppléments, je placerai cette ordonnance en note, au bas de l'édit de Louis XII, du 13 juillet 1498, qui confirme et modifie la loi de Charles VIII.

Je suivrai le même procédé pour les deux lois sur l'amirauté et les prises maritimes dont j'ai parlé plus haut, et pour quelques autres que j'ai retrouvées, lorsque l'occasion m'en sera donnée par des ordonnances de Louis XII sur des objets analogues.

Pendant les onze années du règne de Charles VIII, qu'embrasse le volume dont je rends compte, et encore bien que ce prince ait été distrait des soins de son royaume par ses expéditions aventureuses

dans l'Italie, on trouve des lois très-importantes sur la distribution de la justice. La plus étendue est celle du mois de juillet 1493, intitulée *Ordonnance sur le fait de la justice* (p. 386 et suiv.), en cent onze articles, enregistrée au parlement, *rege sedente*, le 11 du même mois. A la suite de cette ordonnance, M. de Pastoret a placé, d'après Fontanon, quelques articles enregistrés le même jour, sur les devoirs des greffiers, et qui me paraissent en avoir fait partie.

Ce volume contient, en outre, une ordonnance du 18 février 1490, sur l'abréviation des procès en matière de tailles et gabelles (p. 282); des ordonnances du 23 mai 1490, 4 mars même année, des mois d'avril et 16 septembre 1491, et du 24 juin 1492, sur les attributions des chambres des comptes.

M. de Pastoret s'est borné à indiquer, p. 630, par son objet et sa date, une ordonnance du mois de novembre 1497, sur le règlement et les frais d'audience de la chambre des comptes de Paris, dont ses recherches et celles de M. Daunou aux Archives n'ont pu lui procurer le texte; je ne suis point encore parvenu à la découvrir.

Le savant éditeur a recueilli, p. 30, sous la date du 25 novembre 1487, une ordonnance sur divers objets d'administration de la justice et d'ordre public, rendue par Charles VIII, sur les vœux exprimés par les trois états de Normandie. Cette publication sert à rectifier l'erreur de quelques compilateurs, et notamment de l'auteur d'un volume in-12, imprimé en 1765, sous le titre *Code pénal*[1], qui ont publié l'article 8 de cette ordonnance, prohibant le port d'armes offensives, comme une loi générale. Il est à présumer que, dans les autres parties du royaume, on avait pris des mesures semblables : en tous cas, un édit du mois de décembre 1558, et beaucoup de lois postérieures, en firent une règle générale; mais toujours est-il que les dispositions insérées dans le Code pénal dont je viens de parler ne sont qu'un fragment de l'ordonnance locale rendue pour la Normandie, ainsi que M. de Pastoret l'a très-justement fait remarquer dans une note de la page 32.

Il serait à désirer qu'on pût découvrir le texte d'une loi du mois de septembre 1487, qui défendait la sortie du blé hors du royaume, dont M. de Pastoret a simplement donné l'indication dans une note de la page 21, d'après la table des ordonnances observées en Dauphiné. Peut-être cette loi nous fournirait-elle quelques notions sur l'état de la

[1] On l'attribue communément à de Laverdy, conseiller au parlement de Paris, puis contrôleur général des finances, associé honoraire de l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres.

législation relative à une matière qui a souvent occupé et occupe encore les gouvernements.

La confirmation, faite en janvier 1488, des priviléges accordés par Charles VII et Louis XI, dans les années 1455 et 1467, aux exploitants de mines et forges du royaume, méritait d'être publiée, ainsi que l'a fait M. de Pastoret, p. 109. Encore bien que cette loi ne contienne pas de dispositions nouvelles, elle était inconnue, n'ayant pas été recueillie dans la collection des lois sur les mines imprimée à Paris en 1764.

Je crois devoir indiquer aussi l'édit du mois de mars 1488, par lequel Charles VIII confirme et développe les priviléges que Charles VI avait accordés, le 11 janvier 1383, à l'université de Paris (p. 118); l'édit du mois de novembre 1489 relatif aux priviléges de l'université de Perpignan (p. 33); la confirmation du 12 mai 1489 des libertés et franchises des peuples du Languedoc (p. 160); ainsi que l'ordonnance sur le fait de la justice dans cette province, du 28 décembre 1490 (p. 258).

Parmi plusieurs lois sur la police générale du royaume, et particulièrement de la capitale, il est convenable de faire remarquer une ordonnance sur le guet et garde de la ville de Paris, rendue le 20 avril 1491, et enregistrée au parlement le 23 juillet 1495. Elle est imprimée en deux endroits différents de notre tome XX, p. 314 et 479, sous ces deux dates, d'où l'on pourrait conclure qu'il existe deux lois faites sur le même objet, à quatre ans de distance; mais c'est une erreur, qu'il suffit de signaler, et qui sera facilement réparée dans la table générale de la collection.

Je ne saurais omettre aussi de parler de l'ordonnance du 10 août 1489, relative à la *conservation des droits et intérêts des marchands de la hanse teutonique, et au jugement des discussions et procès qui peuvent naître à ce sujet* (p. 184). Elle est une conséquence du traité souscrit, au mois d'août 1483, par Louis XI, et confirmé en septembre suivant par Charles VIII, documents insérés au tome XIX, p. 135 et suivantes. L'objet principal de l'ordonnance de 1489 est d'interdire aux tribunaux ordinaires la connaissance de tous procès qui pourraient s'élever, en France, entre les membres de la hanse et des Français, et d'attribuer cette connaissance à l'amirauté de France. Il n'est pas hors de propos de donner quelques explications à ce sujet.

Le plus ancien monument que nous ayons sur l'existence de la juridiction de l'amirauté est une ordonnance insérée par Secousse dans le tome VIII, sous la date du 7 décembre 1400, d'après le recueil

de Fontanon, t. III, p. 10 et suivantes. Secousse n'avait pas dissimulé ses doutes sur l'exactitude de cette date, car l'ordonnance indiquant un roi *Charles* avec la dixième année du règne, l'année 1400 se trouvait la vingt et unième de Charles VI. Cependant, jusqu'à présent, tant dans les ouvrages des jurisconsultes que dans les recueils des lois, cette date du 7 décembre 1400 subsiste.

Des recherches auxquelles je me suis livré m'ont mis à même de reconnaître la véritable. Elle est du 7 décembre 1373, dans un manuscrit français relatif à l'amirauté, qui existe au Musée britannique, manuscrits Sloane, nº 2423 : or précisément l'année 1373 est la dixième du règne de Charles V. C'est donc à ce sage monarque que doit être attribuée l'institution de la juridiction de l'amirauté. J'avais déjà donné connaissance de ce fait dans le tome IV de ma Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle, p. 224. Ce sera l'objet d'une rectification lorsqu'on s'occupera des suppléments de la Collection des ordonnances, et de la nouvelle table chronologique.

L'amirauté, constituée en tribunal par l'ordonnance de 1373, avait un grand nombre d'attributions pour la police de la navigation, le jugement des prises, la répression de la piraterie, ainsi qu'il résulte de l'édit du mois d'août 1493, indiqué plus haut, et la connaissance des contestations relatives au commerce maritime. Mais l'attribution que lui accorda le traité de 1483, et dont la déclaration du 10 août 1489 règle les effets, a un caractère spécial, qui mérite d'être remarqué.

Dès le XIIIe siècle, des commerçants étrangers, italiens, castillans, portugais, allemands, ceux-ci connus sous le nom d'hanséatiques ou teutoniques avaient été admis et encouragés à venir s'établir en France par de grands priviléges, insérés, pour la plupart, dans la collection[1]. Malgré les nombreux avantages que les établissements et le commerce de ces étrangers procuraient, non-seulement à l'État en général, mais encore aux villes dans lesquelles ils s'étaient fixés, on ne peut se dissimuler que, par l'étendue de leurs relations et leur habitude des affaires, ils retardaient et paralysaient le développement du commerce national. Leurs richesses, leurs monopoles, excitaient la jalousie des habitants; la justice des magistrats locaux, dans les contestations où ces étrangers étaient intéressés, n'était pas, probablement, exempte d'une sorte de partialité; ou, du moins, ces étrangers feignaient de le craindre. Ils auraient bien voulu, sans doute, obtenir le droit dont les hanséatiques

[1] Ces priviléges furent confirmés, pour les hanséatiques, par des lettres de 1483, comme on l'a vu ci-dessus, p. 178, et, pour les Castillans et Portugais, par des lettres du 31 janvier 1493, que M. de Pastoret a indiquées en note, t. XX, p. 432.

jouissaient en Suède, en Danemark, à Novogorod; dont les républiques italiennes et les villes méridionales de France jouissaient dans les pays soumis aux musulmans, d'établir des juges de leur nation[1]: mais les rois y résistèrent et se contentèrent d'attribuer à l'amirauté le jugement des affaires dans lesquelles ces étrangers étaient intéressés, même lorsque ces contestations ne concernaient pas le commerce.

Tel est l'objet de la déclaration du 10 août 1489. Plusieurs de ses dispositions et des mesures contre la piraterie furent reproduites dans une autre loi du 14 juin 1490, que M. de Pastoret a eu raison de publier *in extenso* (p. 241).

La charte des priviléges des habitants d'Aigues-Mortes, du mois de mars 1492 (p. 378), fournit, dans son préambule, une nouvelle preuve du fait que saint Louis est le premier des rois de France qui ait donné, par les travaux qu'il y fit exécuter, de l'importance à ce port, et qui lui ait accordé des priviléges.

La charte de saint Louis est de 1246. Elle n'a pas été placée à son ordre de date, ni donnée *in extenso* dans le tome I^er^ de la collection, publié par de Laurière en 1723, quoique cependant on la trouve dans le Traité du franc alleu, imprimé dès 1629, sans nom d'auteur, et, en 1637, avec le nom de Galland.

Ces priviléges ayant été confirmés, en 1279, par Philippe le Hardi, et, en 1350, par le roi Jean, dont les lettres transcrivent celles de Philippe le Hardi, l'omission du mot *ducentesimo*, par l'erreur du copiste[2], fit croire à Secousse, éditeur du tome IV des Ordonnances, que les priviléges d'Aigues-Mortes remontaient à 1079, et qu'en conséquence ils avaient été donnés par Philippe I^er^. Il s'aperçut bien que Galland avait publié la charte de saint Louis de 1246, et même il en indiqua les variantes dans des notes; mais, préoccupé de la pensée que Philippe I^er^ avait fait la concession primitive en 1079, il se borna à exprimer sa surprise que saint Louis, dans sa charte de 1246, n'eût pas rappelé les lettres de Philippe I^er^.

L'erreur lui fut signalée par dom Vaissette, et il n'hésita point à la

[1] Ce fut sur les traditions résultant de ces priviléges que François I^er^ obtint, en 1538, les célèbres capitulations avec la Porte Ottomane qui ont été confirmées et amplifiées sous les règnes d'Henri IV en 1604, de Louis XIV en 1673, et de Louis XV en 1740.— [2] Les exemples de ces sortes d'erreurs de copistes, qui souvent ont causé beaucoup d'embarras aux historiens, ne sont pas rares. Ainsi Daire, dans son Histoire d'Amiens, t. II, pièces justificatives, p. 367, publie, sous la date de 1084, une charte qui, évidemment, est de 1284, comme le prouve le nom de l'évêque Guillaume.

reconnaître à la fin de la préface du tome VI; il fit même imprimer une note d'*erratum* destinée à être annexée au tome IV. Mais cette précaution n'eut pas tout le succès qu'il en attendait; l'erreur s'est continuée, et M. Pastoret lui-même l'a partagée, ainsi qu'on le voit par une note du tome XV, p. 691, et par la préface du tome XVII, p. xxxviij [1].

Les lettres qui confirment les anciens priviléges de Marseille, relativement à son organisation municipale, sont publiées p. 380, d'après l'original qui existe au trésor des chartes : elles le méritaient d'autant plus que je crois qu'elles n'avaient jamais été imprimées.

M. de Pastoret a recueilli aussi, p. 431, 432 et 433, des lettres patentes pour la rédaction ou la réformation des coutumes de plusieurs villes; dans une note très-savante de la page 432, il a donné des renseignements précieux sur ce grand travail, dont la pensée appartient à Charles VII, et dont ses successeurs n'ont cessé de s'occuper.

Je ne saurais passer sous silence une décision ou mandement de Charles VIII, qui prescrit un inventaire du trésor des chartes. M. de Pastoret l'a fait imprimer, p. 628, sans indiquer d'après quelle source : il est certain qu'on le trouve dans les preuves de l'histoire de Charles VIII, par Godefroy; j'ignore s'il existe aux Archives. La publication de ce document, qui suppose même des mesures antérieurement prescrites, ne pouvait être faite à une époque plus favorable, puisque enfin on s'occupe, d'après les instances du savant préposé à la garde des Archives du royaume, et d'après le plan qu'il en a rédigé, de prendre des mesures pour que l'impression donne connaissance au public de tous les documents précieux renfermés dans le trésor des chartes.

M. de Pastoret avait placé en tête des tomes XV, XVI, XVII, XVIII et XIX, sous le nom de discours préliminaires, cinq dissertations non moins remarquables par l'élégance, la clarté du style et la logique des déductions, que par la profondeur et la solidité des recherches. Ces cinq discours forment, pour employer ses propres expressions (préface du tome XX, p. xvj), *une histoire du revenu public* depuis la première race jusqu'au xv^e^ siècle.

Le volume par lequel il a terminé sa longue et savante carrière ne contient pas de dissertation du même genre. La matière était épuisée, dans le plan que l'auteur s'était proposé. La préface de ce volume est un tableau fidèle de ce qui a fait l'objet des précédents. M. de Pastoret y devance ou plutôt y exprime le vœu public, en indiquant la

[1] Voir l'article de M. Raynouard, sur le tome XIX des Ordonnances, dans le Journal des Savants de 1835, p. 561.

possibilité de réunir dans un corps d'ouvrage ses discours préliminaires, suivant un plan qu'il trace lui-même. Avec cette modestie qui ne l'abandonna jamais dans les plus hautes fonctions, il témoigne la crainte de n'avoir pas assez bien répondu aux espérances et aux besoins des savants : prévoyant que peut-être il ne lui sera pas donné de conduire la collection jusqu'au terme assigné (le règne de François Ier), il manifeste le vœu qu'on agrandisse le plan, et « qu'on y comprenne les règnes de la branche de Valois-Angoulême, règnes presque aussi féconds en lois qu'en événements, et dans le milieu desquels s'élève, entourée des hommages de la postérité, la grave et sérieuse figure du chancelier de l'Hospital » (préface, p. v) ; il se console du regret de ne pouvoir achever cette immense collection, en se rendant, à bon droit, le témoignage qu'il aura eu *l'honneur de la mener assez près du but pour le pressentir, et presque pour l'apercevoir* (préface, p. i).

Dans cette mélancolique pensée, M. de Pastoret semble adresser ses adieux à l'Académie, que, dans le cours de plus d'un demi-siècle, il avait vue se renouveler plusieurs fois, et dont il avait toujours été l'ornement et le modèle.

Ce fut le 10 avril 1840, que l'Académie reçut ce dernier hommage; cinq mois à peine s'étaient écoulés qu'elle exprimait sa douleur sur un tombeau[1].

PARDESSUS.

[1] M. Raoul-Rochette a été, dans la cérémonie des funérailles, l'organe des regrets de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'éloge de M. de Pastoret sera incessamment prononcé par M. le secrétaire perpétuel de cette académie ; toutefois je dois indiquer un article remarquable de M. Beugnot, dans le Moniteur du 18 janvier 1841, sur la vie et les ouvrages de M. de Pastoret.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a perdu, le 1er mars, M. Roger. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 3, M. le baron de Barante, directeur de l'Académie, a prononcé le dis-

cours suivant : « Messieurs, nous sommes ramenés souvent dans ces demeures de la mort. Il y a peu de semaines que nous conduisions le deuil de M. Duval. Un autre de nos confrères nous rappelle aujourd'hui à de tristes devoirs. Plusieurs d'entre nous, dans ce funèbre convoi, étaient unis à M. Roger par des liens plus intimes que la fraternité académique. — Le public sait par quels titres il avait acquis une juste renommée dans les lettres. Pour ses amis, c'est le moindre motif de le regretter et d'honorer sa mémoire. D'un commerce aimable et facile, bienveillant pour tous, il était dévoué dans ses affections. Son âme était ouverte à toutes les impressions morales et sympathiques. Nul n'était si actif dans le désir de rendre service, même à des indifférents, lorsqu'ils étaient dignes d'intérêt. — Homme de lettres, membre de l'université, député, administrateur, partout il fut estimé et aimé. Jamais d'ennemis, jamais d'envieux. Il était si éloigné des mauvais sentiments, qu'il ne les rencontrait point dans les autres. — Il a supporté la mauvaise fortune avec égalité d'âme, comme il avait joui de la bonne. La dernière époque de sa vie le trouva aussi fidèle à ses opinions qu'à ses amitiés, car ses opinions étaient, avant tout, des sentiments. Il regrettait peut-être le passé, mais sans aucun haineux vouloir contre le présent. — Une piété fervente et douce le soutenait et le consolait. Elle lui a donné un courage calme contre les souffrances du corps ; et, aux approches de la mort, une résignation qui semblait presque un contentement. Le spectacle de sa longue et cruelle maladie, les soins dont l'entourait la tendresse de ses fils, la foi tranquille qui régnait en son âme, sont, pour les amis qui l'ont vu dans ses derniers jours, une consolation et un avertissement. »

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a perdu, le 12 mars, M. Heeren, associé étranger, et, le 20 mars, M. le comte de Munster, correspondant de l'Académie.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Guénepin, membre de l'Académie des beaux-arts, section d'architecture, est mort le 5 mars. Nous extrairons les passages suivants du discours prononcé sur sa tombe par M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel de l'Académie. « Formé à une excellente école, celle de M. Peyre, M. Guénepin montra de bonne heure les qualités d'un habile architecte, et il y joignit les avantages d'une éducation distinguée. Honoré du grand prix d'architecture, il acheva de perfectionner, à Rome, un talent déjà initié à tous les secrets de l'art ; et, bien que son séjour à Rome dût être borné à trois années, les études par lesquelles il y préluda à sa restauration, qui eut pour objet l'arc de Titus, eurent toute l'étendue, toute la solidité qu'aurait pu comporter la durée d'une pension ordinaire ; et cette restauration elle-même se distingue, par son mérite autant que par le choix du monument, entre toutes celles qui forment le juste orgueil de notre école et le patrimoine de l'Académie. A peine revenu de Rome, M. Guénepin entra dans l'administration, où il fut admis en qualité d'un des architectes voyers de la ville de Paris. Les travaux de l'administration n'empêchaient pas M. Guénepin de cultiver avec zèle l'art dont il possédait à un si haut degré le goût et le savoir, et dont il con-

naissait si bien l'histoire. Il ouvrit une école où il soutint avec honneur les excellents principes qu'il avait puisés à celle de M. Peyre; et c'est encore là un de ses titres à l'estime et à la reconnaissance publiques; car le maintien des saines doctrines, dans un art qui touche d'aussi près que l'architecture à tous les intérêts de la société, est réellement un service rendu au pays et à l'État. Les succès de ses élèves dans nos concours publics avaient préparé son admission à l'Académie de la manière la plus légitime et la plus honorable; et il se montra digne de siéger parmi les maîtres de l'art, en formant des hommes capables de l'y suivre. Vous dire, Messieurs, quelle constante assiduité il apportait à vos séances, quelle part active il prenait à vos travaux, avec quelle heureuse vivacité d'esprit il soutenait, en toute occasion, les intérêts du goût, surtout avec quelle indulgence de père il plaidait, en chaque circonstance, la cause de la jeunesse de nos écoles, c'est ce que je ferais difficilement dans l'accablement d'esprit où je me trouve, sous l'impression d'une perte si récente et si inopinée. Mais vos souvenirs suppléeront à l'insuffisance de mes paroles; et vos regrets, dont je ne suis qu'un si faible interprète, n'attestent que trop, en ce triste moment, et ne témoigneront que trop longtemps quel habile artiste, quel utile citoyen, quel digne confrère et quel excellent homme l'Académie a perdu en M. Guénepin. »

La même académie a perdu, le 15 mars, un de ses plus illustres membres, M. Cherubini. M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a exprimé les regrets de l'Académie dans un discours où nous puiserons les détails biographiques suivants : « Né à Florence en 1760, M. Cherubini n'avait pas encore accompli sa treizième année que déjà il faisait exécuter une messe et un intermède qui révélaient un nouveau compositeur à l'Italie. Quelques années plus tard, placé à l'école de Sarti, il avait si bien profité des leçons de cet habile maître, qu'il était jugé digne d'être associé à ses travaux; et les partitions de Sarti renferment beaucoup de morceaux composés par M. Cherubini, alors âgé de vingt ans. A cette précocité de talent, qui fut toujours un des caractères du génie, comme à cette abondance de productions et à cette facilité de travail, qui sont pareillement un des signes distinctifs auxquels se reconnaissent partout les hommes supérieurs, mais aussi deux de ces qualités dont on abuse, M. Cherubini sut joindre le mérite plus rare d'une sévérité et d'une pureté de style qui, loin de nuire à l'originalité, constituaient précisément celle qui lui était propre. A tous ces titres, M. Cherubini fut justement placé par l'opinion publique parmi les maîtres de l'art; et cet hommage de l'admiration de ses contemporains, proclamé durant plus d'un demi-siècle, est déjà devenu une vérité historique. — Londres, Vienne, les grandes villes de l'Italie et de l'Allemagne, Paris surtout, ont été, dans cette carrière de soixante années de travaux, les principaux théâtres de la gloire de M. Cherubini. Sur tous ces théâtres, si divers par le génie des peuples, il est vrai de dire que chacun de ses nouveaux ouvrages marqua un nouveau progrès de l'art; et si quelquefois le succès ne répondit pas à son attente, on peut dire aussi que ce fut parce que l'intelligence du public ne répondait pas encore au génie du compositeur. Il y a de ces ouvrages trop supérieurs à leur époque pour pouvoir être compris tout d'abord, qui ont besoin de l'éducation de tout un peuple pour être appréciés dans toute leur valeur. La gloire de M. Cherubini est d'avoir travaillé plus que personne à cette éducation de son siècle et de son pays, à la fois par ses ouvrages et par son enseignement. En même temps qu'il dirigeait le premier théâtre italien, établi à Paris en 1789, ajoutant aux partitions d'Anfossi, de Cimarosa, de Paësiello, d'excellents morceaux de sa composition, qui révélaient à la France étonnée les trésors de la mélodie italienne,

il donnait au théâtre Feydeau, en 1791, cet opéra de *Lodoïska* qui faisait une révolution dans la musique française; il ouvrait ainsi à ses émules la voie nouvelle où l'art a marché depuis cette époque, où Méhul, Steibelt, Berton, Lesueur, Grétry lui-même, entrèrent à son exemple, et où ceux de ses disciples qui règnent aujourd'hui sur la scène n'ont pu le remplacer qu'en suivant ses traces et en appliquant ses leçons. — M. Cherubini ne fut pas moins original et moins créateur à l'église qu'il l'avait été au théâtre; il fut même plus habile encore, et surtout plus heureux, sans doute parce que là il ne dépendait plus du poëte ou du public, et qu'il lui suffisait d'être lui seul pour se montrer lui tout entier. A l'époque où il écrivait, la musique d'église, même entre les mains de Jomelli, avait beaucoup perdu de l'ancienne sévérité de l'école de Palestrina. M. Cherubini entreprit de lui rendre toute son élévation, en même temps qu'il y ajoutait l'expression qui y avait toujours manqué, en la soutenant de toutes les ressources de l'instrumentation; et c'est cette réunion des beautés sévères du contre-point avec des mélodies neuves et fortes, toujours appropriées au sens des paroles, et avec toutes les richesses de l'harmonie, qui fit de M. Cherubini le chef d'une école où il était entré sans maître et où il est resté sans rival. — M. Cherubini fut un de ces hommes rares qui laissent une longue trace dans la mémoire des hommes, parce qu'ils ont marqué toutes leurs productions du sceau de l'originalité et de la force. La vigueur de son talent tenait à l'énergie de son caractère; et ce n'est pas un des spectacles les moins instructifs auxquels nous ayons assisté, que d'avoir vu, dans cette période signalée par tant de révolutions, dans un art dont les formes sont si mobiles, les effets si variables, les succès si capricieux, un seul homme comme M. Cherubini innover dans toutes les parties de cet art, sans dévier jamais des règles qui le constituent, sans que l'invention nuisît à la pureté des formes, sans que la sévérité du style coutât rien à l'effet. M. Cherubini demeura soixante ans immuable dans ses principes, quand tout changeait autour de lui, quand lui-même il renouvelait l'art qu'il avait reçu de ses maîtres; et ce fut par la puissance de sa volonté, autant que par celle de son génie, qu'il resta ainsi esclave des règles, tout en devenant novateur. »

M. Révoil, correspondant de l'Académie, est mort le 19 mars.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a perdu, le 1er mars, M. Jouffroy. Des discours ont été prononcés à ses funérailles par M. Passy, directeur, au nom de l'Académie, par M. Cousin au nom de la section de philosophie, et par M. Villemain, ministre de l'instruction publique, au nom du conseil royal de l'université. « Ce fut, a dit M. Passy, une simple et noble vie que celle de M. Jouffroy; jamais les sciences philosophiques n'eurent d'interprète plus fervent et plus éclairé; jamais l'université ne vit l'enseignement confié à des mains plus habiles à le répandre. Ce n'est pas dans cette enceinte que je voudrais énumérer les titres nombreux auxquels M. Jouffroy dut la haute renommée dont il a joui, et les suffrages qui, en 1833, l'appelèrent à l'Académie des sciences morales et politiques. Parmi les hommes dont l'esprit sérieux et cultivé aime à méditer les grands problèmes de la destinée humaine, il n'en est pas qui n'aient été frappés du rare mérite de ses ouvrages; tous ont admiré l'ordre méthodique qui préside à l'exposition de pensées dont la profondeur et la beauté révèlent toute la puissance d'une imagination vive et féconde; tous ont rendu hommage à la clarté merveilleuse de ce style,

dont les formes nettes, animées et flexibles, semblent se jouer des difficultés du langage philosophique, et le parer, à dessein, de grâces qui en tempèrent la sévère austérité. Les lettres et les sciences n'occupaient pas seules l'activité de M. Jouffroy. Depuis près de douze ans il siégeait à la chambre des députés. Trop haut de cœur et d'esprit pour se laisser émouvoir par les passions tumultueuses du moment, il n'y consulta jamais que les inspirations de sa propre raison, et sa parole savante et réfléchie y fut toujours accueillie avec un respect mérité. Aussi, quand sa mort y fut annoncée du haut de la tribune, la douloureuse sympathie qu'en produisit la nouvelle attesta que la chambre sentait qu'une grande intelligence venait de disparaître et ne lui prêterait plus son concours. »

M. Villemain a éloquemment retracé, dans les termes suivants, les services rendus à l'enseignement par M. Jouffroy : « La carrière laborieuse et courte de M. Jouffroy, malgré les divers titres d'honneur dont elle a été remplie, appartient surtout à l'enseignement. Ce fut sa première vocation, le bonheur et l'éclat de sa jeunesse. Il y a vingt-sept ans à peine, envoyé de sa province avec les premiers signes du talent, il entrait dans cette école normale, qui, fondée pour un grand but, détruite quelque temps, rétablie par nécessité, accrue bientôt, et plus que jamais adoptée par l'État, s'honore d'avoir fourni déjà, dans un quart de siècle, tant d'hommes utiles et quelques noms illustres. Il y marqua de bonne heure sa place par les caractères distinctifs de sa facile et haute intelligence. Le goût vif et l'impulsion prédominante qui dès lors l'entraînaient aux recherches philosophiques lui laissèrent une égale aptitude pour tous les essais que son ardeur curieuse lui fit tour à tour entreprendre. Ses plus importants travaux, ses leçons et ses écrits d'analyse métaphysique seront dignement loués ailleurs et par d'autres. On y remarque surtout deux qualités précieuses en philosophie, l'esprit d'observation intérieure, et une clarté de méthode et de langage qu'animait une imagination brillante, mais contenue. La souffrance du corps, l'épuisement des forces vinrent plus d'une fois gêner, dans M. Jouffroy, l'essor du zèle et du talent, sans pourtant l'affaiblir. Éloigné trop tard peut-être des fatigues de l'enseignement oral, sans cesse de belles études de critique et d'histoire continuaient d'attester sa vive et impatiente activité, que venait encore exercer une autre occupation plus rude et moins consolante que le travail solitaire. Dans cette dernière épreuve de la vie publique, M. Jouffroy montra, comme partout, sa raison élevée et son intègre conscience, et il obtint plus de considération que de bonheur. Tant d'efforts et de soins consumaient la santé profondément affaiblie de M. Jouffroy. Lorsqu'il fut appelé dans le conseil royal, à une place difficile à remplir après celui qui venait de la quitter, son âme ardente et scrupuleuse se préoccupa fortement du devoir nouveau qu'il acceptait et de toutes les obligations qu'il y sentait attachées. Ses vues pures et graves sur le fondement de toute instruction étaient connues; il les avait particulièrement déposées dans un beau Mémoire sur les conditions essentielles des écoles normales, appliquées à l'enseignement primaire. L'expérience de la vie et des vrais besoins du cœur de l'homme avait mûri dès longtemps la pensée du jeune philosophe, et la rendait irréprochable, autant qu'elle était ingénieuse et pénétrante. Ce progrès d'une raison supérieure qui s'éclaire toujours, ce zèle croissant pour le bien, M. Jouffroy les porta sur tous les problèmes et sur tous les détails de notre vaste enseignement; et personne ne comprit mieux tout ce que le dépôt si précieux de l'instruction publique exige de sollicitude et d'efforts. Esprit rare, cœur droit et sincère, il était digne de représenter dans les premiers rangs du corps enseignant tant d'hommes dévoués à la même mission. C'est un hommage que je lui rends en leur nom. »

Enfin M. Cousin s'est plus particulièrement attaché à rappeler tout ce que la science philosophique devait aux travaux de M. Jouffroy. « Lorsque, dit-il, au commencement de notre siècle, trois hommes supérieurs, Maine de Biran, Laromiguière, Royer-Collard, renouvelèrent la philosophie, de jeunes esprits pleins d'ardeur et de talent s'empressèrent sur leurs traces : parmi eux se distingua de bonne heure M. Théodore Jouffroy. Dans les modestes conférences de l'école normale il apportait déjà cette précoce sobriété de jugement, ennemie de toute hypothèse, rebelle à toute impulsion étrangère, cet impérieux besoin de s'entendre avec lui-même et de voir clair en toute chose : qualités éminentes, qu'il n'emprunta à personne, et qui, développées par une culture régulière et assidue, et transportées successivement sur de dignes théâtres, lui ont composé une renommée solide, et lui donnent un rang à part et très-élevé dans l'enseignement public et parmi les écrivains philosophiques de notre temps. Il était chez nous le véritable héritier de Laromiguière. Parmi les étrangers, il faut le mettre entre Reid et Dugald Stewart, semblable à l'un par le sens et la gravité, à l'autre par la finesse et par la grâce. Nul ne posséda, nul surtout ne pratiqua mieux la vraie méthode philosophique, la méthode d'observation appliquée à l'âme humaine. Il interrogeait la conscience avec tant de bonne foi et tant de sagacité, il en exprimait la voix avec une telle fidélité, qu'en l'écoutant ou en le lisant on croyait entendre la conscience elle-même racontant les merveilles du monde intérieur de l'âme dans un langage exquis, pur, lucide, harmonieux. Son style, comme sa parole, éclaircissait, ordonnait, gravait toutes ses pensées. Il était, sans contredit, le plus habile interprète que la science pût avoir, non-seulement dans l'école, mais auprès du monde, solide et profond parmi les doctes, et, en même temps, accessible à tous. C'était là, parmi nous, le véritable rôle, le rôle original, grand et bienfaisant de M. Jouffroy. Peut-être sa circonspection était-elle portée un peu loin, comme la confiance de quelques autres peut paraître téméraire. De peur de s'égarer sur les pas mêmes du génie, dans la haute métaphysique, oubliant un peu trop les puissants instincts et le dogmatisme immortel de l'esprit humain, M. Jouffroy se plaisait à demeurer sur le ferme terrain de la psychologie, dans ces régions lumineuses et sereines que l'observation éclaire toujours, et où la sagesse peut jeter avec sécurité les fondements d'une science qui ne craint point les vicissitudes du temps et des systèmes. Hâtons-nous de le dire, l'âme de tous les travaux de M. Jouffroy, de ceux que vous connaissez et de ceux qu'il a laissés et que la postérité connaîtra, était un vif sentiment de l'excellence et de la dignité de la philosophie. Trop sage pour rechercher le bruit qu'on fait parmi la foule, il aimait profondément la science à laquelle il avait voué sa vie, il l'aimait de cet amour fidèle qui résiste au malheur et peut braver la prospérité. Élèves de l'école normale, qui assistez à cette triste cérémonie, sachez y trouver une leçon salutaire. Ceux qui vous ont précédés ont traversé des épreuves que vous ne connaîtrez point. Ils n'ont point toujours rencontré, comme vous, un gouvernement ami, un public favorable, un auditoire préparé à les comprendre. Ils ont eu souvent à lutter contre le pouvoir même qui devait les protéger; il leur a fallu conquérir peu à peu le suffrage public, occupé par une opinion contraire. C'est à cette rude école que s'est formé M. Jouffroy. Vous qui l'avez vu au faîte de nos modestes dignités universitaires, savez-vous bien par où et comment il y était parvenu? De 1815 à 1830, la route a été longue et pénible. Il a lentement parcouru tous les degrés de l'enseignement, et partout il a laissé une trace ineffaçable. Aussi, lorsque, il y a deux ans, la philosophie eut besoin d'un représentant au conseil de l'instruction

publique, si de libres élections avaient eu lieu dans l'université, un suffrage unanime eût désigné M. Jouffroy et consacré le choix qui fut fait. Qui pouvait mieux que lui guider l'enseignement philosophique à travers des écueils sans cesse renaissants, l'éclairer à la fois et le défendre, si jamais il avait besoin d'être défendu? Quel homme pénétré d'un respect plus sincère pour ces nobles croyances qui ont été le berceau de la philosophie moderne, et en même temps plus fermement attaché à l'indépendance de la raison, dans les limites qu'elle se prescrit à elle-même! »

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie d'Arras avait mis au concours l'éloge de M. Daunou, et plusieurs ouvrages lui avaient été adressés. Sur le rapport de M. le colonel Répécaud, directeur du génie et membre de cette académie, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à décerner le prix, mais qu'une mention honorable serait accordée à l'éloge de M. Daunou par M. Cauvin, avocat à Paris. Le rapport de la commission et l'ouvrage mentionné honorablement s'impriment en ce moment dans les mémoires de l'Académie d'Arras.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Il vient de paraître chez le libraire Ladrange, quai des Augustins, 19, un nouvel ouvrage de M. Cousin, intitulé : *Leçons sur la philosophie de Kant.* Tome I. — Ce volume est consacré à l'examen de la *Critique de la raison pure spéculative.* M. Cousin y suit pied à pied le philosophe de Kœnigsberg, comme ailleurs il avait fait pour Locke; et, tout en rendant justice à la sagacité et à la profondeur du philosophe allemand, il le juge avec indépendance. Dans cet écrit, qu'on peut regarder comme le manifeste de la nouvelle philosophie française sur la philosophie allemande, on retrouve cette hauteur de vues, cette logique puissante et ce style à la fois grave et animé, qui ont porté si haut la réputation de M. Cousin, comme philosophe et comme écrivain. Le savant académicien expose ainsi lui-même, dans son avant-propos, le plan et le caractère philosophique de son livre : « Ce volume est un examen de la méthaphysique kantienne, une critique de la *Critique de la raison pure spéculative.* Ce grand ouvrage, qui est le point de départ et le fondement de toute la philosophie allemande, est ici exposé avec l'exactitude la plus rigoureuse, et avec des développements qui embrassent tout ce qu'il contient ou d'important en soi, ou qui ait exercé quelque influence sur les systèmes venus après celui du philosophe de Kœnigsberg. On a dû respecter la langue technique du kantisme, tout en s'efforçant de l'éclaircir. On a même donné des traductions des passages les plus importants, pour faire mieux saisir la manière de ce grand penseur. Voilà pour l'exposition; nous la croyons assez fidèle pour tenir lieu de l'ouvrage original, qui, par ses longueurs et par ses obscurités, ne convient guère au lecteur français, nous pourrions dire au lecteur européen. Pour la critique, nous espérons qu'on la sentira toujours mêlée d'un

profond respect et d'une admiration sincère pour un homme d'un incontestable génie ; mais nous avouons que nous préférons encore le sens commun au génie, et l'esprit de tout le monde à celui d'un homme quel qu'il soit. On le sait, nous faisons profession de n'avoir aucune opinion particulière en philosophie, et notre prétention est de nous tenir fermement dans la grande route où marche l'humanité tout entière, bien convaincus que tous les sentiers détournés où se laisse entraîner le génie lui-même n'aboutissent qu'à des précipices. L'originalité de notre philosophie consiste précisément à ne rechercher aucune originalité. Le caractère de la philosophie du XIXe siècle, nous le répétons avec une conviction de jour en jour croissante, doit être de n'épouser aucun système, de savoir les comprendre tous, d'y discerner la part de la vérité qui les a fait naître et qui les soutient, et de reporter sans cesse ses regards de ces copies brillantes, mais imparfaites, sur leur immortel exemplaire, si ample à la fois et si harmonieux, à savoir la nature humaine. » — Le volume est composé de huit leçons et d'un avant-propos, in-8°, VIII et 387 pages.

Les tomes I et II du *Cours d'études historiques* de M. Daunou, dont nous annoncions dernièrement la prochaine publication (octobre 1841, p. 631), viennent de paraître à la librairie de F. Didot (2 volumes in-8° ensemble de 1072 pages). Nous en rendrons compte prochainement.

Le dernier numéro de la *Bibliothèque de l'école des chartes* (janvier-février 1842, p. 209-312) contient une très-remarquable notice sur les travaux littéraires de M. Daunou, par M. Guérard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous croyons pouvoir en extraire l'appréciation suivante de la critique de M. Daunou dans ce journal : « Le Journal des Savants, dont M. Daunou dirigea pendant plus de vingt-deux années la publication, offrit un champ aussi vaste que fertile à son talent supérieur pour la critique littéraire. On y compte cent quatre-vingt-quatre grands articles dont il est l'auteur, sans parler des articles de *Nouvelles* placés à la fin de chaque cahier. Théologie, jurisprudence et féodalité ; métaphysique, grammaire, rhétorique, poésie, théâtre et romans ; calendrier, chronologie et histoire générale ; histoire des religions, des sectes et des croisades ; de la Grèce, de Rome et du Bas-Empire ; de France, de Norwége, de Russie, d'Allemagne et d'Italie ; d'Asie et d'Amérique ; antiquités, histoire littéraire ancienne et moderne, bibliographie et biographie : en un mot, les genres de littérature les plus variés et les plus intéressants deviennent tour à tour l'objet de son examen. Dans sa critique fine et spirituelle, assez souvent piquante et maligne, il conserve toujours le caractère d'un juge équitable et consciencieux, sans jamais cesser d'être bienveillant et même porté à l'indulgence. Rempli d'égards pour les auteurs, il ne se permet pas envers eux la plus légère personnalité, et s'exprime constamment de la manière la plus polie quand il parle de leurs travaux, même lorsqu'il en relève les imperfections : s'il se montre sévère, ce n'est que contre les mauvaises doctrines et les faux principes. Chez lui les éloges sont distribués avec discrétion, et la censure, si elle pouvait devenir rigoureuse, n'en serait pas moins tempérée par l'urbanité : maître de ses impressions comme de sa plume, il est calme et grave, et n'a jamais le ton d'un détracteur ou d'un enthousiaste. Ce qu'on remarque encore dans ses articles, c'est qu'il a pris la peine de lire les ouvrages dont il rend compte ; et, ce qui n'est pas moins digne d'être signalé, c'est qu'il n'en parle pas autrement qu'il n'en pense. Souvent, à la vérité, il ne dit pas tout, mais il n'est pas nécessaire de tout dire pour se faire comprendre ; il suffit de mettre les lecteurs en état de juger sainement eux-mêmes du mérite des ouvrages, et, ce devoir, M. Daunou le remplit religieusement, sans se laisser arrêter par aucune considération personnelle, et sans faire acte de complaisance ou de désobligeance pour

qui que ce soit. Aussi tous ses jugements ont-ils une si grande autorité qu'ils peuvent passer pour des oracles en matière d'érudition et de goût. Lui-même, apôtre fervent des vraies doctrines historiques et littéraires, il a, dans le Journal des Savants, contribué, autant et peut-être plus que personne en France, à étendre et fortifier leur empire.

A la suite de cette notice on trouve, dans le même numéro, un article de M. de Fréville sur les grandes compagnies au XIV[e] siècle; le texte du testament d'un chevalier mourant sous les armes : cette pièce, sans date, se rapporte aux années 1010 à 1028; enfin des détails inédits relatifs à une tentative d'enlèvement sur la personne du prince Djim, fils de Mahomet II.

Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques ; ouvrage traduit de l'allemand, du docteur Fr. Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, membre de l'Institut de France, professeur de la faculté des lettres de l'Académie de Paris. Paris, imprimerie de E. Duverger ; cabinet de lecture allemande de J. J. Kossbüll, rue Guénégaud, n° 5, 1841, t. III, 2[e] partie, 1[re] section ; t. IV, 3[e] cahier. — Cette publication avance beaucoup l'importante entreprise poursuivie, depuis un assez grand nombre d'années déjà, avec persévérance, par M. Guigniaut; elle en fait même apercevoir le terme dans un avenir peu reculé. Des deux volumes que nous annonçons, le premier complète le texte de l'ouvrage, et le second la collection de monuments destinés à l'éclaircir. L'un comprend le livre VIII[e], sur *Cérès et Proserpine et leurs mystères*, traduit, comme ceux qui ont précédé, fidèlement, mais librement, avec les modifications, les additions que pouvait admettre le texte original, et dans un style d'une élégance sévère ; dans l'autre, une troisième et dernière section comprend en cent six planches près de quatre cents sujets, accompagnés d'explications qui remplissent cent quatre-vingts pages, et relatifs aux objets traités dans les livres IV, V, VI, VII, VIII, IX, c'est-à-dire, en général, à la mythologie héroïque des Grecs, des Étrusques et des Romains. Le choix judicieux des monuments, la sagacité savante des explications donnent beaucoup d'intérêt et de prix à cette partie du beau travail de M. Guigniaut. En résumé, des huit volumes entre lesquels doivent se distribuer les quatre tomes de l'ouvrage, quatre sont complets et en état d'être dès ce moment reliés ; quatre attendent encore des compléments annoncés par l'auteur dans un avertissement, et dont il est fort à souhaiter qu'il mette promptement en possession le monde savant et l'érudition française. Ce sont des discours préliminaires, des éclaircissements, des notes additionnelles, dans lesquels il se propose de reproduire le mouvement de la science mythologique, depuis l'époque où il s'est chargé de nous faire connaître *la symbolique et la mythologie des anciens :* mouvement qu'ont produit un grand nombre de savants, et auquel M. Creuzer, par sa troisième édition, commencée en 1836, et son interprète français, par tout ce qu'il a ajouté à ce qu'il traduisait, ne sont certes pas restés étrangers.

Annuaire algérien pour l'an 1842, correspondant à l'année 1258 de l'hégire, 1[re] partie, rédigée par M. Marcel, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, etc. Paris, veuve Dondey-Dupré, in-8° de 104 pages. Cette première partie, rédigée en arabe et en français, renferme des détails préliminaires sur les noms des planètes, les signes du zodiaque, les saisons des Arabes, la correspondance des années lunaires musulmanes avec les années solaires chrétiennes, etc. Vient ensuite un calendrier comparatif de l'année française 1842 avec l'année solaire des Syriens et des astronomes arabes, l'année lunaire des musulmans et l'année lunaire des juifs. Cet

opuscule intéressant est terminé par un tableau général des monnaies, poids et mesures en usage dans l'Algérie.

Réponse à un article publié dans le Journal asiatique, et observations sur quelques points de physiologie orientale, par M. Quatremère. In-8° de 16 pages. Cet écrit est une réplique aux remarques de M. Mohl (Journal asiatique, septembre-octobre 1841) sur un article que M. Quatremère a publié dans le Journal des Savants (juillet 1841), en rendant compte du tome I^{er} du Livre des Rois, par Firdousi, imprimé à l'Imprimerie royale.

La France littéraire, ou Dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles; ouvrage dans lequel on a inséré, afin d'en former une biographie nationale complète, l'indication, 1° des réimpressions des ouvrages français de tous les âges; 2° des diverses traductions en notre langue de tous les auteurs étrangers, anciens et modernes; 3° celle des réimpressions, faites en France, des ouvrages originaux de ces mêmes auteurs étrangers, pendant cette époque, par J. M. Quérard. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1842 (VOL-Z), in-8° de 304 pages. — Cette livraison termine le tome X et dernier de l'ouvrage.

Homère. — Odyssée, traduction nouvelle, accompagnée de notes, d'explications et de commentaires, par Eugène Bareste, illustrée par MM. Théod. Devilly et A. Titeux. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, librairie de Lavigne, in-8° de VIII-453 pages. — De toutes les versions en prose française de l'Odyssée, aucune peut-être ne reproduit plus fidèlement dans notre idiome la naïveté, la simplicité, la grandeur de l'original, et n'offre un tableau plus exact et plus vrai de cette antique société hellénique si curieuse et si rarement étudiée de nos jours. Ce travail estimable est accompagné de notes instructives.

De la misère, de ses causes, de ses effets, de ses remèdes, par d'Esterno. Paris, imprimerie de Renouard, librairie de Guillaumin, 1842, in-8° de 16, VIII et 259 pages. — Dans ce livre recommandable, où sont traitées avec beaucoup de soin plusieurs des questions les plus importantes qui puissent occuper les amis de l'humanité, l'auteur, après avoir défini la misère publique et privée, recherche quelles en sont les causes les plus générales, et prouve très-bien que c'est surtout dans l'éducation morale des classes pauvres qu'il faut chercher un remède efficace à leurs souffrances.

Hao-Khieou-Tchouan, ou la femme accomplie, roman chinois, traduit sur le texte original par M. Guillard d'Arcy. Imprimerie de Cardon à Troyes, librairie de Duprat à Paris, 1842, in-8° de 570 pages.

Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry, ou de Vitry en Perthois et de Vitry-le-Français, par l'abbé Boitel. Imprimerie de Boniez-Lambert à Châlons-sur-Marne, 1842, in-12 de 168 pages.

Journal du voyage d'un ambassadeur anglais à Bordeaux, en 1442, traduit et accompagné de quelques éclaircissements par M. G. H. Imprimerie de Couderc à Bordeaux, 1842, broch. in-8°.

Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille, depuis le VI[e] siècle jusqu'à nos jours, par Louis Méry et F. Guindon; tome I[er]. Imprimerie de Foissat aîné à Marseille, 1842, in-8° de 536 pages.

Le Rationalisme chrétien, à la fin du XI[e] siècle, ou Monologium et proslogium de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, sur l'essence divine; traduits et précé-

dés d'une introduction par H. Bouchitté, ancien élève de l'école normale, professeur d'histoire au Collége royal de Versailles. Imprimerie de Montalent, à Versailles; librairie d'Amyot, à Paris, 1842, in-8° de LXXXIV et 356 pages. Cette traduction, où l'auteur a triomphé très-heureusement des difficultés que présentait l'interprétation de deux célèbres monuments de la scolastique du moyen âge, sera accueillie avec beaucoup d'intérêt par toutes les personnes livrées à l'étude de la philosophie chrétienne. Elle est précédée d'une savante introduction où M. Bouchitté analyse et apprécie avec un grand talent les deux ouvrages de saint Anselme.

Descriptive...... Notice historique et descriptive sur Avranches et ses environs, par James Hairby, de l'imprimerie de Mme veuve Tribouillard, à Avranches, in-8° de 236 pages, avec une lithographie.

Diaire, ou Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des Nu-Pieds (1639-1640), et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, publié, pour la première fois, d'après les manuscrit de la Bibliothèque royale, avec de nombreuses annotations propres à éclaircir et compléter le texte, par M. A. Floquet, greffier en chef de la cour royale de Rouen, etc. Rouen, librairie d'Ed. Frère, 1842, in-8°.

Java, Singapore et *Manille*, par Maurice d'Argout. Paris, imprimerie de Vinchon, 1842, in-8° de 72 pages. Cette brochure, dont le but est d'indiquer quels sont les intérêts du commerce français dans l'archipel indien, et les moyens de développer nos relations commerciales avec ces contrées, contient surtout des détails utiles sur l'administration, la population et les ressources de la colonie de Singapore. L'auteur, en ce qui concerne Java et Manille, se borne à un petit nombre de renseignements.

Histoire de la vie et des temps de saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr; ouvrage traduit de l'anglais, de G. A. Poole, accompagné de la biographie du saint, par le diacre Pontius, et d'une dissertation préliminaire, par François-Zénon Collombet. Imprimerie et librairie de Périsse, à Lyon, 1842. In-8° de 412 pages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1842.

Le cardinal de Retz cartésien.

(Tiré des manuscrits de dom Robert Desgabets.)

DEUXIÈME ARTICLE.

L'écrit de dom Robert intitulé, *Des défauts de la méthode de M. Descartes*, est en double dans notre manuscrit. Ce sont deux rédactions légèrement différentes d'un seul et même mémoire où dom Robert entreprend de faire cesser la dispute en la fixant sur un point décisif. Ce point avait été déjà touché dans les premiers articles de l'écrit de dom Robert, que le cardinal avait appelé plaisamment *Descartes à l'alambic;* il est ici mieux dégagé, et élevé à la hauteur d'une théorie.

Il n'y a jamais de pensées pures de toute idée d'étendue, puisqu'il n'y a pas de pensées qui ne supposent la succession, c'est-à-dire la durée, c'est-à-dire encore le mouvement « qui est très-certainement des dépendances du corps. » D'où il suit « qu'on ne peut apercevoir la durée dans nos pensées sans y voir la dépendance qu'elles ont du mouvement, quoiqu'on n'y voie pas si clairement le repos, les figures, les arrangements et grandeurs de ces parties. »

Voici encore une théorie propre à dom Robert :

« Tous les philosophes et les théologiens, et même M. Descartes, ont supposé comme une vérité très-constante que toutes les créatures, sans exception, peuvent être anéanties purement et simplement, et perdre

absolument l'être que Dieu leur a donné par création. » Mais, selon dom Robert, « les substances n'ont qu'un point d'existence simple et indivisible, où il n'y a rien à retrancher, parce qu'elle n'a ni commencement, ni continuation, ni fin; d'où il s'ensuit qu'elle est indéfectible. »

Toute substance étant simple et indivisible en soi n'a de durée que par accident, par le mouvement qui a des parties successives auxquelles on peut ajouter ou diminuer.

« Il est facile après cela, dit dom Robert, de porter un jugement équitable de la méthode de M. Descartes. Il s'est imaginé qu'ayant rejeté par un doute hyperbolique toutes les choses corporelles, dans la première Méditation, cela lui donnait un plein droit de regarder, dans la seconde, ses pensées comme détachées de tout commerce avec les sens et de dire : *Je pense, donc je suis*, et d'en conclure que la connaissance de l'esprit se présente avant celle du corps, et que cela prouve invinciblement leur distinction et ensuite l'immortalité de l'âme. Mais toutes nos pensées se forment successivement, et leur durée étant effectivement des appartenances du corps dont elles dépendent toutes, il se trouve que, M. Descartes ayant regardé la durée des substances comme inséparable de leur être, et en ayant parlé plus fortement qu'aucun autre, il est celui de tous les hommes qui a davantage corporifié les esprits. »

Voilà le fond de l'écrit de dom Robert contre la méthode de Descartes. Nous supprimons toutes les raisons accessoires et le détail des arguments que dom Robert allègue : nous les retrouverons à travers la réponse du cardinal de Retz. Il paraît que cette réponse avait été précédée d'une discussion régulière et écrite entre dom Robert et ses adversaires cartésiens. Le cardinal, après avoir entendu les deux parties, prononce que, dans la forme au moins, dom Robert a tort et qu'il ne prouve pas ce qu'il veut et doit prouver. Cette réponse du cardinal, sans être très-profonde, est toujours judicieuse et écrite d'un style ferme et précis.

RÉPONSE DU CARDINAL DE RAIS AU DERNIER ÉCRIT DE DOM ROBERT, TOUCHANT LES DÉFAUTS DE LA MÉTHODE DE M. DESCARTES.

Ceux qui ont ouï parler dom Robert ou qui ont lu ses écrits ne peuvent ignorer qu'il n'ait beaucoup de complaisance à être l'auteur de l'opinion qui suppose l'indéfectibilité des substances, et qu'il n'ait fait tous ses efforts pour en relever le mérite en essayant de prouver qu'elle est absolument nécessaire pour établir les plus grandes et les plus importantes vérités de la physique

et de la morale. Mais, comme Descartes étoit en réputation parmi les sçavans d'avoir achevé ce que dom Robert prétend avoir commencé, il a cru que la bonne conduite l'engageoit à détruire ce préjugé favorable qu'on avait conçu de la solidité des preuves de ce philosophe, et, dans ce dessein, il a résolu premièrement d'attaquer sa méthode, qui paroît toute fondée sur le principe *Je pense, donc je suis;* et, en second lieu, de soutenir que le mystère de l'idée n'est bon à rien; qu'il faut juger de l'existence et de la durée des choses par leur être réel et non pas par leur être objectif, et prendre pour premier principe de toutes choses cette grande maxime : *tout ce qui est existe.*

La manière dont il a plu à dom Robert de se prendre à combattre la méthode de Descartes est que, Descartes ayant supposé que la nature de notre âme est plus connue que celle du corps, dom Robert a mis pour fondement que la supposition de Descartes est fausse, parce que la durée étant une dépendance du corps, il la voit intimement dans nos pensées. Il le prouve parce qu'il y a de la succession, du *devant* et de l'*après,* un commencement et une fin, qui sont les marques d'une véritable étendue; et, par conséquent, selon lui, un homme ne peut dire *je pense* sans s'apercevoir de la succession qui paroît dans toutes nos pensées et qui enferme l'idée d'étendue ou de corps.

Pour agir avec méthode, il eût été nécessaire de prouver d'abord que la durée a une véritable étendue, et, par conséquent, que tout ce qui a de la succession a aussi de l'étendue. Mais dom Robert l'a toujours supposé le premier; et, parce que Descartes a dit qu'il y a de la succession dans nos pensées, dom Robert soutient qu'il s'est contredit, et qu'en assurant, d'une part, qu'elles sont spirituelles, il les fait, d'un autre côté, corporelles. Cela seroit vrai, et dom Robert auroit raison d'accuser Descartes de s'être contredit, s'il avoit avoué que toute succession eût de l'étendue; mais c'est ce que dom Robert a toujours supposé sans le prouver, et ce que l'on ne lui a jamais accordé.

La question a donc été réduite au point de fait, et on a fait plusieurs écrits touchant l'opinion que Descartes a de la durée : dom Robert soutient, dans l'un des siens, que Descartes est de l'opinion de saint Bonaventure, et que cette opinion consiste à donner des parties à l'existence des substances, c'est-à-dire aux substances mêmes.

C'est ce qui m'oblige d'expliquer le sentiment de Descartes et de faire voir, 1° qu'il n'est pas de l'opinion de saint Bonaventure; 2° que celle de saint Bonaventure n'est pas celle que dom Robert lui attribue, et enfin que Descartes n'a jamais pensé que l'idée de la succession fût la même que celle de l'étendue. C'est ce qu'il faut faire voir.

Ce qui a donné lieu à dom Robert de prendre le change est que Descartes dit que la durée des choses qui ne sont pas mues est de la même nature que la durée du mouvement, et que c'est en cela qu'il est fort éloigné du sentiment de l'école (voyez Suarez, p. 2. *Meth. disput.* 50, sect. 5, n. 8), qui croit que la durée du mouvement est d'une autre nature que la durée des choses qui ne sont point mues.

Dom Robert dit : 1° que l'opinion de l'école, dont Descartes se prétend si éloigné, est celle des thomistes, qui croyent que la durée des choses permanentes, et même celle des choses corruptibles intrinsèquement, est indivisible, comme le prouve Suarez, *supra*, nos 3, 4, 5; 2° que l'opinion que Descartes suit est celle de saint Bonaventure, qui distingue trois sortes de durée: l'une, qui n'a en soi ni l'être dans lequel elle se rencontre aucune succession ni variété : c'est l'éternité; la seconde, directement opposée, qui, en soi et dans le sujet où elle est, a de la succession et du changement : c'est le temps; la troisième, comme moyenne, qui a en soi de la succession et du changement, mais dont le sujet, c'est-à-dire l'être où elle est, n'en a point. Il explique la différence de cette dernière durée d'avec les autres par la différence qu'il y a entre l'écoulement des eaux qui sortent de leur source et celui des rayons qui sortent du soleil. L'eau jaillit de manière qu'encore qu'elle sorte continuellement, ses parties sortent l'une après l'autre et ne sortent pas toutes à la fois; au contraire, la même lumière sort du soleil par une émanation continuelle et tout à la fois; et, encore qu'il n'y ait pas de succession ni de variété dans l'être de la lumière, il y en a dans la sortie du soleil. Il en est de même, au sens de ce saint, de tous les êtres créés qui, n'ayant aucune succession dans leur être, ne laissent pas d'en avoir dans leur durée, à cause de l'écoulement continuel dans lequel on les considère comme sortant de la toute-puissance de Dieu.

Comme saint Thomas et Scot sont les chefs de l'école, et que Scot et beaucoup d'autres jugent probable l'opinion de saint Bonaventure, que saint Thomas combat, il ne me paraît pas que Descartes eût dû appeler l'opinion de l'école une opinion sur laquelle l'école est partagée, encore moins qu'il ait suivi l'opinion d'une partie de l'école. Il eût dû au moins avertir laquelle des deux il suivoit, et, comme il ne l'a pas fait, il y a sujet de croire qu'il étoit également éloigné de l'une et de l'autre. Il me paroît donc que ce qu'il entend par l'opinion de l'école est celle qu'il marque expressément, et rien de plus, sçavoir: que la durée du mouvement (comme il dit en la lettre IV du IIe tome), ou des choses qui se meuvent (comme il dit en ses Principes, n° 57), est d'une autre nature que celle des choses qui ne sont pas mues.

Descartes a raison d'appeler cette opinion l'opinion de l'école, puisque toute l'école et que tous les docteurs en conviennent; car ils ne distinguent pas seulement les durées successives des durées permanentes, mais ils distinguent encore et les successives et les permanentes entre elles-mêmes. Ils donnent des durées de différentes espèces à chacun des anges; ils veulent que celle de leur être soit différente de celle de leurs opérations; ils jugent, avec plus forte raison, que celle des êtres corruptibles est différente de celle des incorruptibles; qu'entre les corruptibles mêmes, les unes sont matérielles, comme celles des substances corporelles, et les autres spirituelles, comme celles des opérations et des modes corruptibles des substances spirituelles. Voyez Suarez, *supra*, sect. 5, n° 11 et seq. et sect. 7, nos 5 et 7.

Descartes a eu raison de dire qu'il étoit très-éloigné de l'opinion de

l'école; car, au lieu de mettre une différence réelle entre les durées des choses qui sont mues et de celles qui ne le sont pas, il soutient (*Principes*, n° 56) que la durée en général distincte de l'existence n'est rien de réel: qu'en ne mêlant rien de ce qui appartient proprement à l'idée de substance dans la durée, ce n'est qu'un mode ou une façon de parler dont nous considérons une chose en tant qu'elle continue d'être; que la véritable durée n'est que l'existence même, mais que la façon dont nous pensons à cette existence comme ne cessant pas d'exister est ce qu'on appelle durée; que cette façon de penser n'est que dans notre esprit, ainsi que[1] le temps que nous distinguons de la durée prise en général, et qui n'est rien (n° 57) qu'une autre façon dont nous pensons à cette durée, en nous servant de certains mouvements réguliers qui font les jours et les années à qui nous les comparons et que nous appelons temps, quoique ce que nous appelons ainsi ne soit rien, hors la véritable durée des choses, c'est-à-dire hors de l'existence, qu'une façon de penser. Ce qui étant supposé, Descartes a dû dire que la durée des choses mues est la même que celles des choses qui ne le sont pas, parce que la façon dont il considère les choses mues comme existantes est la même que celle dont il considère les choses non mues, aussi existantes. Et une marque que ce que l'on y considère n'est pas le mouvement ou le repos, mais l'existence, est que les choses qui sont en repos durent autant que celles qui sont en mouvement, et que celles qui ont beaucoup de mouvement ne durent pas plus que celles qui en ont moins, et que nous ne comptions pas plus de temps en l'une qu'en l'autre (n° 61). D'ailleurs, lorsque nous concevons la substance, nous concevons une chose qui existe en telle façon qu'elle n'a besoin que de soi-même pour exister, c'est-à-dire qui n'a besoin pour exister que du concours ordinaire de Dieu: et par conséquent l'idée de la substance emporte avec soi celle de l'existence, et durer n'ajoute rien de positif à l'existence; car durer n'est rien que d'exister, ou au plus que de ne pas cesser d'exister, et ne pas cesser d'exister et exister c'est la même chose; de manière qu'exister c'est durer, et durer c'est exister, n'y ayant rien d'intrinsèque en l'un plus qu'en l'autre, mais seulement en nous une façon de penser sous laquelle nous considérons certaines choses comme coexistantes à d'autres.

Voilà, ce me semble, le véritable sentiment de Descartes, et je ne sais pas comme dom Robert le peut accorder avec celui de saint Bonaventure; car ce saint distingue trois sortes de durées; Descartes dit qu'il n'y en a qu'une. Saint Bonaventure veut que ces durées soient réelles, et réellement ou au moins modalement distinctes des choses qui durent; et Descartes dit que la durée, en tant qu'elle est distincte de ce qui appartient proprement à l'idée de la substance, c'est-à-dire de l'existence, n'est que dans l'esprit. Saint Bonaventure soutient qu'il y a des durées successives dans les êtres permanents; et Descartes dit que la durée n'est intrinsèquement que

[1] Le manuscrit: *non pas que.*

l'existence et que, hors de l'existence, ce n'est qu'une pure façon de considérer la chose en tant qu'elle continue d'exister. Je ne vois pas comme dom Robert peut accommoder des choses si différentes dans une même opinion.

Mais, quand il seroit vrai que Descartes auroit suivi l'opinion de saint Bonaventure, qu'est-ce que dom Robert en pourroit prétendre? En pourroit-il conclure que toute durée est essentiellement étendue, même dans les choses permanentes? que toute succession emporte l'idée de corps? que tout être qui a une durée successive coule partie après partie comme l'eau d'une rivière? Saint Bonaventure dit tout le contraire: 1° il donne de la véritable durée à Dieu; peut-on croire qu'il lui donne une véritable étendue? 2° il distingue la durée du tems dont le sujet a de la succession, c'est-à-dire du mouvement, d'avec celle qui n'en a point dans son sujet; 3° il reconnoît donc des sujets capables de durée qui ne sont pas des corps; car ce sujet qui n'a point de succession étendue ne peut pas être un corps, puisque le corps est essentiellement mobile localement; 4° il attribue cette troisième sorte de durée généralement à tous les êtres que Dieu a faits; peut-on dire que Dieu n'a fait que des corps? 5° il dit formellement que les êtres sujets à cette durée reçoivent de Dieu le même être tout entier et tout à la fois, en la même façon que le soleil produit la même lumière tout à la fois, et non pas comme les sources jettent les eaux une partie après l'autre; comme donc est-il possible qu'il entende qu'une partie de cet être soit détruite à chaque moment, et que Dieu au moment suivant en produise une autre? 6° il dit que la succession n'est que dans le mode, parce qu'il se persuade que les êtres existent par quelque chose distincte ou réellement ou modalement de l'existence, et que l'existence, par conséquent, dure par quelque chose distincte de soi-même. Ce qui lui a fait concevoir que la durée pouvoit être successive, quoique la substance et l'existence fût permanente. Mais tout ce que je viens de remarquer de ses sentiments ne fait-il pas voir, au contraire, qu'il n'a reconnu aucune succession dans l'être substantiel, et qu'il a cru que Dieu le donnoit et le conservoit tout à la fois, et non pas partie après partie?

Il est donc plus clair que le jour que, quand Descartes auroit suivi l'opinion de saint Bonaventure, il ne seroit pas vrai qu'il eût enseigné très-clairement, comme dom Robert le soutient, que l'existence des choses a de l'étendue intrinsèque; qu'elle est composée de parties qui sont réellement séparables et distinguées l'une de l'autre; que Dieu rétablit continuellement des parties postérieures en la place des antérieures qui s'anéantissent, et que tout s'y passe de même que dans le tems et le mouvement. Il seroit, au contraire, clairement justifié qu'il a soutenu le contraire.

Mais ce qui trompe dom Robert est qu'il suppose ce qui est en question, sçavoir que l'idée de la durée emporte de l'étendue, parce qu'il y remarque de la succession. Saint Bonaventure, au contraire, reconnoît qu'il peut y avoir de la durée sans succession, et qu'il peut y avoir aussi de la succession dans les choses qui ne sont point étendues; il reconnoît même de la

succession qui n'est point étendue intrinsèquement, et il ne dit rien sur ce sujet que tout ce que les philosophes et tous les théologiens ont dit devant lui; et Descartes n'a dit que cela dans tous les endroits que dom Robert allègue.

C'est donc à dom Robert à nous prouver par Descartes que ce philosophe a cru que l'idée de durée et celle de succession sont la même idée, auquel cas j'avouerai qu'il s'est contredit, ou du moins il faut que dom Robert prouve sa question du droit, c'est-à-dire qu'encore que M. Descartes n'ait pas cru que ce fût la même idée, il est pourtant vrai que c'est la même idée, auquel cas je confesserai que Descartes se sera trompé, mais je soutiendrai qu'il ne se sera pas contredit.

D. Robert répond dans des Éclaircissements des remarques sur les défauts attribués à la méthode de M. Descartes. Mais les explications qu'il entreprend de donner, loin de satisfaire aux objections du cardinal, sont bien plutôt de nature à les accroître. Il s'enfonce de plus en plus dans son système, ne se refuse presque à aucune de ses conséquences les plus étranges, et on commence à comprendre les accusations de M^me^ de Grignan et les alarmes de M^me^ de Sévigné. Voici quelques-unes des prétendues explications de D. Robert.

« Le nom *d'objet des sens* étant pris proprement et à la rigueur, Dieu même, les choses spirituelles, et surtout l'âme et toutes nos pensées, sont le propre objet des sens. Le doute et toute pensée humaine doit aussi passer pour une chose sensible, parce que, tout ainsi que l'homme est un composé de corps et d'âme, de même toute pensée humaine est, sans exception, un composé de mouvement et de passion ou d'action de l'âme, puisque toutes nos perceptions ou intellections sont des passions qui ont le corps pour agent ou pour cause efficiente en sa manière, et que l'âme ne produit jamais d'acte qu'en se servant des espèces ou traces du cerveau.

« Dom Robert avoue qu'il n'y aurait rien de plus ridicule que de parler d'âme chaude ou froide parmi le vulgaire; mais que, tout étant changé par la découverte de M. Descartes (probablement que les qualités secondes de la matière ne sont que dans l'âme), ceux qui veulent parler proprement et à la rigueur doivent reconnoître que, les sens nous donnant toutes nos connaissances et particulièrement nos perceptions, c'est l'âme qui est le vrai objet des sens.....

« Là où il n'y a point de mouvement, il n'y a point de durée, ni *de devant ni après*, ni de commencement d'existence, ni de continuation, ni de fin, etc.

« Dom Robert ne se fait point un honneur de la découverte de l'in-

défectibilité des substances. M. Descartes n'a pu parler comme il a fait de la nature des substances étendues, dont un atôme ne sauroit être anéanti, selon ses principes, sans tomber effectivement dans l'opinion de l'indéfectibilité ; de même que ce qu'il a dit des vérités qu'on appelle éternelles et qui sont irrévocables, quoique Dieu les ait établies librement, conduit à cette vérité. »

On conçoit que cette réponse devait fort peu convenir au cardinal. Il est encore plus choqué du principe de l'indéfectibilité des substances que de celui de l'étendue transportée dans la pensée au moyen de la succession. Avec Descartes, il ne reconnaît l'indéfectibilité qu'en Dieu, et réduit l'opinion de D. Robert à celle des stoïciens, qui faisaient le monde éternel. Si le cardinal eût connu Spinosa, il n'aurait pas manqué de le retrouver dans D. Robert.

RÉPONSE DU CARDINAL DE RAIS AUX CONSIDÉRATIONS DE D. ROBERT SUR LA RÉPONSE DU CARDINAL DE RAIS AU DERNIER ÉCRIT DE D. ROBERT.

D. Robert étoit obligé, par le titre qu'il a donné à ses considérations et même par suite de la dispute, de faire voir que je m'étois trompé en voulant prouver qu'il y a une fort grande différence entre la doctrine de saint Bonaventure et celle de Descartes touchant la nature de la durée. C'est ce que D. Robert n'a nullement fait, quoiqu'il eût posé pour fondement de l'écrit auquel je répondais la conformité de ces deux doctrines. Il semble même que les considérations de D. Robert ne sont proprement que l'apologie de son sentiment touchant l'indéfectibilité des substances, de laquelle il prétend tirer des conclusions qui justifient par induction sa doctrine touchant la durée. Je prie ceux qui liront cet ouvrage de juger si cette façon de répondre sur une question de fait est aussi juste et aussi sincère qu'elle le doit être dans une dissertation de cette nature. En attendant leur réponse, je veux bien prendre le change et dire un mot sur l'indéfectibilité des substances, que je prétends n'être qu'une pure illusion.

Pour concevoir le véritable état de la question de l'indéfectibilité des substances, il me semble qu'il est nécessaire que D. Robert s'explique nettement, et qu'il dise si sa pensée est que Dieu, en créant les substances, ait pu, s'il eût voulu, les créer défectibles, ou bien si Dieu a été contraint de les créer indéfectibles.

Si D. Robert prétend seulement établir l'indéfectibilité des substances en la première manière, il ne dit rien de nouveau et dont tous les théologiens et dont tous les philosophes chrétiens ne conviennent, au sens de D. Robert, qui, par le mot de substances, entend ou les esprits ou la matière en général. Et tout le monde convient que ni les esprits ni la matière ne seront jamais anéantis. Et, quoique quelques payens n'aient pas reconnu l'immortalité de

l'âme, les plus habiles l'ont confessée, et ils ont tous avoué que la matière est ingénérable et incorruptible.

Mais, si D. Robert entend que les substances sont tellement incorruptibles par leur nature, que, supposé que Dieu voulût créer des substances, il a été contraint de les faire indéfectibles, sans pouvoir faire autrement, il choque directement les principes de saint Augustin et ceux de Descartes, qu'il reconnaît toutefois en d'autres endroits, même avec éloge; car il convient de ce que dit le premier, que *la volonté du Créateur est la nature de chaque chose;* c'est-à-dire que chaque chose est ce que Dieu a voulu qu'elle soit. Et j'ai remarqué aussi plus d'une fois qu'il admire le second, en ce qu'il a dit qu'il n'y a rien de vrai ni d'impossible, qu'à cause que Dieu a voulu qu'il soit vrai ou impossible. D'où il résulte que D. Robert se contrediroit lui-même, s'il supposoit que la nature de la substance fût telle, que Dieu ne l'eût pu faire autrement qu'elle n'est.

Pour ce qui est de la raison fondamentale de D. Robert, qui est que, l'existence des substances créées étant indivisible, si Dieu voulait les détruire, il s'ensuivroit qu'il voudroit tout ensemble les détruire et les conserver, leur ôter et leur donner l'être tout à la fois, il me semble que l'on y peut répondre de deux manières :

1° En lui demandant, supposé que l'existence de la substance soit indéfectible, comme il la conçoit, de qui il sait qu'elle est créée; car, pour être créée, il faut qu'elle n'ait pas été. Or il est aussi impossible de concevoir qu'une existence indivisible n'ait pas été, qu'il est impossible, selon D. Robert, de concevoir qu'elle cesse d'être quand elle a été une fois, parce que le motif que l'on a de croire qu'elle ne peut cesser d'être est qu'elle ne peut pas être et ne pas être tout ensemble; et il n'est pas aussi impossible d'assembler le non être avec l'être que l'être avec le non être. C'est ce qui a fait dire à Aristote, au livre I^er^ du Ciel, *que tout ce qui est incorruptible a toujours été.* En un mot, l'on prie D. Robert d'examiner de bonne foi s'il conçoit mieux comme une existence indivisible peut commencer, qu'il ne conçoit comme elle peut finir.

2° On peut répondre à l'argument de D. Robert, en remarquant que ceux qui croient les substances défectibles ne disent pas que Dieu les ait faites indéfectibles; ils avouent, au contraire, que, s'il leur a voulu donner l'être indéfectiblement, il ne voudra jamais le leur ôter, et que, s'il a résolu de les conserver toujours, il ne les détruira jamais. Mais c'est à D. Robert à prouver qu'il l'a voulu, et, tant qu'il ne le prouvera pas, l'on pourra dire que Dieu n'a pas voulu les créer indéfectibles extrinsèquement comme elles le sont intrinsèquement; il pourra les détruire comme il lui plaira, parce qu'en ce cas leur nature est défectible en ce qu'elles sont créées telles.

Cette raison, qui est tirée de la différence essentielle que l'on doit reconnoître même naturellement entre le créateur et la créature, est celle qui a obligé Descartes, comme il le dit expressément dans la 1^re^ partie de ses Principes, au n° 51, de ne reconnoître l'indéfectibilité qu'en Dieu seul; et cette même raison doit éloigner, à mon sens, tous les esprits raisonnables de l'opi-

nion qui lui est contraire, et laquelle n'a pas même le charme de la nouveauté, comme D. Robert se l'imagine, puisqu'il est certain que c'est celle qui a précipité tous les anciens philosophes dans les erreurs ridicules qui ont partagé leurs sectes en tant de manières différentes sur l'éternité et même sur la divinité du monde. N'est-il donc pas plus raisonnable de dire avec Descartes qu'il n'appartient pas aux hommes de régler ce que Dieu peut, que de se réjouir avec Sénèque de l'avantage qu'il prétend que les hommes ont de pouvoir examiner ce que Dieu peut et ce que Dieu ne peut pas? Voici les paroles de ce présomptueux philosophe dans la préface du première livre des Questions naturelles. « Ne croyez-vous pas que ce soit une chose très-utile que de mettre des bornes à tout ce qui est, que de pénétrer l'étendue du pouvoir de Dieu et de juger si c'est lui qui forme la matière, ou si seulement il employe celle qu'il a trouvée faite? » Il n'y a peut-être jamais eu de pensée plus vaine ni plus impie dans toute la secte des stoïques, la plus vaine et la plus impie de toutes les sectes; je laisse à D. Robert à en examiner les comparaisons.

Non content de cette réponse, le cardinal prend la peine d'étudier le traité de l'indéfectibilité des substances, que contient notre manuscrit; il en extrait un certain nombre de propositions fondamentales qu'il s'attache ensuite à réfuter par la raison et par l'autorité.

PROPOSITIONS TIRÉES DU TRAITÉ DE L'INDÉFECTIBILITÉ DES SUBSTANCES PAR D. R. DÉGABETZ, ET LA CRITIQUE D'ICELLES PAR M. LE CARDINAL DE RAIS.

1. L'éternité n'est qu'un point indivisible, incompatible avec aucune succession de temps.

2. Dieu ne voit rien de tout ce qui n'est pas lui avant l'avoir créé.

3. Tout ce qui paroît créé successivement à l'esprit humain l'a été en un seul point et tout ensemble à l'égard de Dieu.

4. La grossièreté de l'esprit humain confond toujours la corruption des corps avec la défectibilité de leur nature.

5. Il implique contradiction de dire que Dieu puisse anéantir, puisque ce serait faire et ne faire plus au même instant.

6. La plupart des hommes forment leurs idées sur les expressions, au lieu de former les expressions sur les véritables idées.

7. Le monde contenant toute la matière concevable, il implique contradiction de dire que Dieu en puisse faire un autre.

8. Tout ce que Dieu n'a pas créé est demeuré dans l'impossibilité de pouvoir exister, d'être conçu et d'être nommé.

9. L'essence de chaque chose est uniquement la volonté de Dieu.

10. Les mêmes raisons qui prouvent l'indéfectibilité des vérités qu'on

nomme éternelles, telles que sont les numériques et les géométriques, prouvent l'indéfectibilité des substances.

11. Le vulgaire n'attache l'idée d'existence qu'aux choses qu'il voit commencer et finir dans le tems, parce qu'il ne prend pour marques des productions que les mouvements des sens et non pas ceux de la raison, ce qui fait qu'il croit increées et indéfectibles les vérités éternelles et non pas les substances.

12. La substance doit être considérée indépendamment de la durée et du cours extérieur du tems, c'est-à-dire sans commencement et sans fin, puisque l'un et l'autre ne sont point de son essence.

13. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer l'essence de l'existence, quoi qu'en veuille dire l'école, puisqu'il y auroit quelque chose qui ne seroit pas Dieu, qui seroit par elle-même et indépendamment de lui.

14. Comme il implique contradiction de dire qu'un être purement spirituel soit sujet au tems, il implique de dire qu'il puisse changer de pensée et qu'il en ait plusieurs successivement.

15. Un esprit pur, étant séparé de toute sorte de tems, est incapable de discours et de raisonnement.

16. On ne peut concevoir une chose possible comme possible, puisqu'on ne peut concevoir que ce que Dieu a rendu concevable par son décret.

17. Il n'y a que les modes de la matière dont on puisse concevoir la possibilité, parce que cette possibilité n'est autre chose que la divisibilité à l'infini de la matière.

18. Si un être substantiel étoit anéanti, sa vérité et sa conceptibilité ne laisseroient pas de subsister, quoique l'être qui est le fondement de cette propriété fût ôté par l'anéantissement prétendu.

CRITIQUE DES PROPOSITIONS PRÉCÉDENTES, PAR M. LE CARDINAL DE RAIS.

Toutes ces propositions, que l'auteur de l'indéfectibilité des substances nous donne pour nouvelles et même contraires au sentiment de M. Descartes, se réduisent, à mon opinion, à un unique point, qu'il implique contradiction que, dans un même instant, il l'ait[1] voulu créer et détruire, ce qu'il auroit fait toutefois s'il l'avoit créé défectible, parce qu'il n'y a point d'instant divisible dans sa volonté.

Je soutiens que l'indéfectibilité des substances, fondée sur ce principe, ou n'est rien, ou du moins qu'elle n'est rien de nouveau, particulièrement aux cartésiens. Si l'auteur entend par l'indéfectibilité des substances l'immutabilité de la volonté de Dieu, tout le monde en convient, quoique sous différents termes; s'il entend par l'indéfectibilité des substances une exi-

[1] *Sic. Le* se rapporte probablement à *un être substantiel* qui se trouve plus haut, n° 8.

gence d'être indivisible comme il le suppose, il me paroît qu'il met pour raison la question; car la question que l'on fait si la substance est défectible n'est pas différente de celle par laquelle on demande si l'être est divisible. Ainsi l'auteur ne prouve sa conclusion que par un synonyme, ce qui s'appelle, en toute sorte de philosophie, un cercle scholastique.

Je persiste à nier l'indéfectibilité des substances, en les considérant en elles-mêmes selon la prétendue indivisibilité de leur être, et d'autant plus qu'il s'ensuivroit de la doctrine de l'indéfectibilité des substances par elles-mêmes, qu'elles seroient aussi éternelles que Dieu, parce que la même raison qui prouve, selon l'auteur, l'indéfectibilité de la substance, qui consiste dans l'exclusion du tems, prouveroit aussi l'éternité de son origine. L'on ne peut répondre à cette objection qu'en disant que cette éternité seroit une éternité participée, ce qui me paroît un subterfuge de l'école et inutile à la question, puisqu'il ne sauve pas l'inconvénient d'attribuer à la créature la qualité de toutes la plus divine et à laquelle elle ne peut participer. Qui m'empêchera de dire, par la même raison, que je puis devenir créateur et conservateur par participation? Voilà une conséquence terrible à l'égard de Dieu. Il y en a une à l'égard de la nature qui n'est pas moins considérable, au moins selon la philosophie de M. Descartes : c'est que l'on attribuera, selon la raison de l'auteur, à un corps la qualité d'un autre, et que l'on donnera, par exemple, à l'un une immobilité participée qui ne sera autre chose que l'impuissance qu'un autre aura à le mouvoir. Une branche aura de l'inflexibilité parce qu'un enfant ne la pourra plier. Je ne vois rien de plus éloigné de la manière de philosopher dudit Descartes.

Je conviens que l'indéfectibilité, prise par rapport au décret de Dieu, n'a pas ces inconvéniens parce qu'elle n'est rien dans la créature, n'étant proprement que l'immutabilité de Dieu; d'où il s'ensuit que de demander si une substance est indéfectible n'est autre chose que de demander si Dieu est immuable; ainsi, ou l'on ne demande rien, ou l'on ne demande rien de nouveau. Ce qui m'embarrasse est que de la doctrine de l'indéfectibilité même, prise par rapport à Dieu, il s'ensuit, contre ce que je reconnois de bonne foi n'avoir pas vu au commencement, que Dieu ne peut plus créer aucune substance nouvelle, ni anéantir aucune de celles qu'il a créées; ce qui paroît directement contraire à la décision du concile de Constance, qui prononce anathême contre Jean Hus, parce qu'il avait soutenu que Dieu ne peut pas créer un nouveau monde, que Dieu ne peut rien anéantir de ce qu'il a créé. Je ne vois pas que l'auteur de l'indéfectibilité puisse souscrire, selon ses principes, à la décision de ce concile........

On voit quel chemin a pris la discussion. Partie de la question : si la pensée suppose quelque élément sensible, D. Robert l'a jetée dans la question plus difficile de la durée, et enfin dans la question bien plus difficile encore et bien plus générale de l'indéfectibilité des subs-

tances. Corbinelli, qui intervient, la ramène à son vrai point, en tirant des écrits de D. Robert une suite de propositions précises et distinctes sur la dépendance où l'âme est du corps dans la pensée. Dom Robert accepte ces propositions et les défend; le cardinal persiste dans la défense de l'opinion de Descartes : il se prononce avec autant de clarté que de force pour la distinction du corps et de l'esprit, et se montre entièrement cartésien.

RÉPONSE DU CARDINAL DE RAIS AUX PROPOSITIONS DE M. CORBINELLY ET AUX DEUX ÉCRITS QUE D. ROBERT A FAITS SUR CES PROPOSITIONS.

J'ai vu les propositions que M. Corbinelly a extraites des écrits de dom Robert, et je lui suis très-obligé de m'avoir fait connaître, par la netteté de son esprit et de ses expressions........ deux choses très-importantes qui m'avoient[1] paru mystérieuses dans les écrits de l'auteur dont il a fait son analyse. J'avais lu et oui plus d'une fois ce que dom Robert dit contre la preuve que Descartes apporte de la distinction du corps et de l'esprit, et tout ce qu'on allègue pour faire voir que l'esprit n'est pas plus tôt connu que le corps. Mais je n'avois[2] pas pris garde que ses objections sont fondées uniquement sur une fausse idée que dom Robert a conçue de la nature de la durée, qu'il croit être absolument corporelle, faute d'avoir entendu la doctrine de Descartes sur cette matière.

Dom Robert suppose que toute durée est corporelle, et il croit ensuite que, voyant de la durée essentiellement dans nos pensées, nous ne pouvons pas penser sans connoître ce que c'est que corps, ou voir du moins que la durée qui est dans nos pensées vient du corps. Il s'imagine de plus que M. Descartes a été de son opinion, et qu'il a cru comme lui que la durée est corporelle, d'où il infère que Descartes s'est contredit.

Pour moi, je suis persuadé que la durée en général n'est pas une appartenance du corps; que dans les corps elle est corporelle et que dans les esprits elle est spirituelle, parce qu'elle n'est pas réellement distincte de leur substance, et même de leur existence. Si cela est véritable, tout ce que dom Robert a avancé contre la méthode de Descartes est frivole, et, si Descartes a été de mon opinion, il est juste que l'on condamne dom Robert à lui faire réparation d'honneur pour l'avoir accusé de s'être contredit. Il suffit, pour justifier la question de droit aussi bien que celle de fait, d'exposer les sentiments que Descartes a eus de la durée, parce qu'en expliquant sa nature, il produit les raisons qu'il a eues de l'expliquer comme il a fait. Ainsi ce sera à dom Robert à prouver ou que l'explication que je donne à la doctrine de Descartes n'est pas conforme à ses principes, ou que ses principes

[1] Le manuscrit : *ne m'avaient pas p.* — [2] Le manuscrit : *Mais ils n'avaient p.*

ne sont pas bons. Voici ce que j'en trouve dans les écrits de cet admirable homme, et je prie M. de Corbinelly de juger si on les a bien entendus.

M. Descartes enseigne (1re part. des *Principes*, n° 57) qu'il y a deux sortes de modes, les uns qui sont dans les choses mêmes, et les autres qui ne sont que dans notre pensée; que (*ibid.* 56) de ces modes, les uns sont appelés façons, les autres qualités, et les autres attributs; qu'à cause qu'en Dieu il n'y a aucun changement ni variété, il n'y a ni façon ni qualité, et que, dans les choses mêmes créées, ce qui se trouve en elles toujours de même façon (comme l'existence et la durée en la chose qui existe ou qui dure) se nomme attribut et non pas mode ou qualité; que (n° 62) la durée de la substance n'en est distincte que par la pensée, et que la durée de chaque chose n'est qu'une façon de considérer cette chose en tant qu'elle continue d'être; que (n. 57) le temps, c'est-à-dire le nombre du mouvement en tant que nous le distinguons de la durée prise en général, n'est rien qu'une certaine façon dont nous pensons à la durée du mouvement; mais que, pour comprendre la durée de toutes les choses sous une même mesure, nous nous servons de la durée de certains mouvemens réguliers qui font les jours et les années que nous comparons à la durée des choses, et que nous nommons tems, mais qui n'est pourtant rien, hors cette véritable durée des choses, qu'une pure façon de penser; que (n. 57) la durée des choses qui sont mues n'est pas autre chose que celle des choses qui ne le sont point; parce qu'encore qu'il y ait plus de mouvement en un corps qu'en un autre, il n'y a pas plus de durée en l'un qu'en l'autre; puisqu'un corps se mouvant très-vite et l'autre très-lentement pendant l'espace d'une heure, ils ne durent tous deux ni chacun d'eux qu'une heure. . . .

Il nous paroît, par tous ces principes, qu'il est clair que la durée des substances, surtout celle des esprits, est tout à la fois sans succession ni composition de parties, et qu'il n'y a que la durée du mouvement corporel qui ne soit pas tout à la fois, parce que le mouvement n'a pas tout ensemble les parties dont il est composé, mais qu'elles se succèdent et se suivent l'une l'autre. Il n'en est pas de même des substances; leur durée n'est que leur existence. Elles ne peuvent pas cesser de durer sans cesser d'exister, et leur existence n'est pas réellement distincte de leur substance, tellement qu'*être, exister et durer,* c'est la même chose en elles. D'où vient que, comme elles ne peuvent pas être et n'être pas, elles ne peuvent pas être sans avoir tout à la fois leur être, et par conséquent sans avoir l'attribut qu'on appelle durée, qui n'est autre chose que la possession et la persévérance de l'être, c'est-à dire l'être en tant qu'il ne cesse pas d'être, ou qu'il continue d'être.

Ce qui peut avoir donné lieu à D. Robert de croire que Descartes a donné de la véritable succession intrinsèque à l'être des substances mêmes spirituelles, est qu'il dit, au second tome de ses Lettres, lettre 4, qu'encore qu'il n'y eût point de corps au monde, on ne pourroit pas dire que la durée de l'esprit humain fût à la fois tout entière, ainsi qu'on le peut dire de la durée de Dieu, parce que nous connoissons manifestement de la succession

dans nos pensées, ce que l'on ne peut pas admettre dans les pensées de Dieu. Et, en la lettre 6[e], que le *devant* et l'*après* de toutes les durées, quelles qu'elles soient, lui paroît par le *devant* et par l'*après* de la durée successive qu'il découvre en sa pensée, avec laquelle les autres choses sont coexistantes. D. Robert a inféré de ces façons de parler que Descartes avoit cru que les substances mêmes spirituelles, excepté Dieu, n'avoient pas leur être tout ensemble, et que Dieu en détruisoit à chaque moment une partie et en créoit une nouvelle; que c'étoit cela qu'il appelle conservation et qui fait la durée des êtres mêmes permanents dans l'opinion de Descartes.

Le respect que l'on doit aux grands hommes et la reconnaissance que le public doit à la peine qu'ils se sont donnée pour son service, obligent, ce me semble, les honnêtes gens à prendre dans un bon sens ce qui pourroit leur avoir échappé, et à expliquer favorablement quelques expressions dures et obscures dont ils peuvent s'être servi; mais il est de la justice de ne pas croire qu'ils sont tombés dans des contradictions grossières et palpables, à moins qu'elles ne le soient si évidemment qu'il n'y ait aucun moyen de les en justifier. Celle que dom Robert attribue à Descartes est une des plus étranges dans lesquelles un homme de bon sens peut tomber. Y a-t-il un philosophe qui ait mieux distingué l'esprit d'avec le corps, ni les modes spirituels d'avec les mode corporels, que Descartes l'a fait? qui ait mieux entendu que lui que l'esprit est indivisible, et par conséquent qu'il a tout son être ensemble? Il a enseigné clairement que la durée de l'esprit n'étoit distinguée de son existence et de sa substance que par la pensée; que c'étoit, non pas un mode, mais un attribut en elle, parce qu'elle s'y trouve toujours de la même façon. Et, au préjudice de cela, dom Robert veut que M. Descartes donne à nos pensées, intrinsèquement et par essence, tous les modes corporels, qu'il y reconnoisse une véritable durée avec distinction de parties, et que ce qu'il appelle durée de l'esprit soit une véritable et réelle succession des parties de l'esprit qui cessent d'être et qui se renouvellent continuellement; que les esprits ayent une essence et une existence coulante par la perte des parties de leur propre substance et par la production d'autres nouvelles parties.

Si Descartes a dit ce que D. Robert prétend (qu'il s'est contredit lui-même), il faut que D. Robert apporte d'autres preuves que celles qui sont tirées des façons de parler de la quatrième et de la sixième lettre du second tome; car ces deux endroits ne disent rien moins, à ce qu'il me paroît, que ce que D. Robert leur veut faire dire. Je pourrois prouver cette partie en demeurant dans les principes généraux de Descartes, et en faisant voir que la durée n'est que l'existence des substances en tant que nous les considérons comme persévérantes dans leur être; d'où il suit que la durée n'a rien de réel dans les êtres au delà de leur existence qui, étant la même chose que la substance, a d'elle-même son être tout ensemble, sans division ni succession, qui sont l'ouvrage de notre pensée, laquelle se sert de l'idée qu'elle a du mouvement pour mesurer l'existence des substances en les comparant

avec les choses qui coulent et avec qui elles coexistent et en s'imaginant qu'elles fluent comme elles, de même qu'il semble à nos yeux que le bord des rivières remonte quand leurs eaux descendent avec rapidité. Or, comme un quarré solide n'est pas divisé lui-même parce qu'on le regarde de plusieurs côtés, et qu'une colonne n'est pas ébranlée par l'air qui coule à l'entour, de même les substances ne sont point divisées par le mouvement auquel elles coexistent, ni par la pensée de ceux qui les mesurent et qui les divisent. Elles sont permanentes en elles-mêmes; elles ont leur être tout entier et tout à la fois; la division et la succession qu'on y voit sont dans la pensée de celui qui les voit, et non pas dans les choses qui ne peuvent durer qu'elles n'existent, ni exister qu'elles ne durent.

Quand Descartes dit qu'il y a de la durée et de la succession de nos pensées, du *devant* et de l'*après*, etc. on pourroit soutenir que ces mots ne sont que des dénominations extrinsèques qui attribuent à la substance ce qui n'est que dans une autre à qui il la compare et à laquelle elle coexiste, ou même que dans la pensée de celui qui fait cette comparaison. Mais je reconnois de bonne foi qu'il me semble que Descartes a voulu dire quelque chose de plus que cela dans les lettres cotées quatrième et sixième du second tome. Descartes, en ces endroits, répond à une objection qu'on lui avoit faite sur ce qu'il avoit dit que les parties de notre vie n'avoient aucune dépendance l'une de l'autre, et de ce que j'existe à ce moment, qu'il ne s'ensuivoit pas que je dusse exister au moment d'après. Sur quoi on lui demande de quelle durée il entend parler quand il dit le moment de *présent,* de *devant* ou d'*après.* Il répond que la durée des choses qui se meuvent et de celles qui ne se meuvent pas est la même; mais il met une différence entre la durée de Dieu et la durée de toutes les substances créées, en ce qu'en Dieu il n'y a point de *devant* ni d'*après,* parce qu'il entend et connoît toutes choses par sa propre substance; mais, qu'à l'égard des créatures, quand il n'y auroit aucun corps ni aucun temps pour mesurer le mouvement des corps, il y a cependant une manière de *devant* et d'*après*, dans les choses mêmes spirituelles, fondée sur le changement des modes auxquels elles sont sujettes : que, comme un mode ou une manière de penser succède à l'autre, on ne peut pas inférer qu'à cause que je pense de cette première manière, il soit nécessaire que je pense éternellement de la même façon, et par conséquent que j'existe éternellement, comme cela suit de la pensée de Dieu qui est invariable et infinie. Il est clair que cette réponse suffit pour satisfaire à l'objection, et l'on doit en inférer que c'est en ce sens que Descartes a dit que nos pensées ont de la succession, non pas que nos pensées soient des parties distinctes de notre esprit, mais seulement des modes de ce même esprit, qui changent selon les objets qui l'occupent.

Cette explication est fondée sur ce que Descartes dit dans la première partie de ses Principes, n° 56, qu'à cause qu'il n'y peut avoir en Dieu de variété ni de changement, il n'y a en lui ni modes ni qualités; mais que, lorsque la substance est autrement disposée ou diversifiée, on appelle modes ou façons ces

dispositions différentes. De cette proposition, il est clair que Descartes a entendu qu'à cause qu'il ne pouvait y avoir en Dieu de changement ni de diversité, sa durée n'avait ni *devant* ni d'*après*, mais qu'en celles des substances créées et même des esprits, quoique très-indivisibles, qui sont sujettes à être diversement disposées, il y avait lieu d'y considérer une disposition avant ou après l'autre; non pas que ces dispositions soient des parties de l'esprit qui changent suivant les objets : en sorte que la succession n'est pas, comme croit D. Robert, dans les parties prétendues de la substance de l'esprit, ni dans celles de son existence, mais dans ses terminaisons; c'est toujours un même esprit indivisible qui pense, mais qui, pensant tantôt à une chose et tantôt à une autre, donne lieu de dire qu'une pensée succède à une autre, et qu'il n'est pas infaillible et nécessaire que je sois demain parce je suis aujourd'hui. Parce qu'on reconnoît du changement en moi, on a raison de se persuader que je ne suis pas un être nécessaire et invariable comme Dieu ; et, parce que ces changements qui sont en moi continuent, commencent, finissent les uns avant les autres et durent plus longtemps les uns que les autres, qu'ils se précèdent et se suivent, l'on dit qu'ils ont de la durée et de la succession et que l'un est devant et l'autre après. Mais tout cela ne signifie autre chose sinon que la substance qui existe peut être diversement modifiée. Il faut donc que dom Robert nie qu'aucune substance puisse avoir des modes, à cause qu'elles ont toutes leur être tout entier et tout à la fois, ou il faut qu'il avoue qu'on est obligé de reconnaître de la succession dans leurs modes, au sens de Descartes. Comme dom Robert reconnaît des pensées qui sont passions dans les esprits et d'autres qui sont actions, il avoue qu'entendre et vouloir sont diverses façons de penser dans son opinion, de même que dans celle[1] des autres. Je veux croire que D. Robert n'accuse plus Descartes d'avoir donné de l'étendue et des parties à nos âmes, puisque je lui ai fait voir que, pour leur donner de la succession, il ne faut que leur donner des modes, que D. Robert accorde; ou du moins j'espère qu'il nous donnera des preuves; mais je le prie surtout de considérer qu'ensuite de cette explication, l'état de la question ne consistera plus seulement, comme il la propose, à savoir si *la durée ou le temps avec suite de parties qui cessent et se renouvellent continuellement n'est pas réellement la même chose que le mouvement local et une vraie appartenance du corps*, mais qu'il sera plus clair d'examiner, 1° si des substances spirituelles peuvent avoir des modes spirituels; 2° si, supposé qu'elles en puissent avoir, ces modes peuvent être l'un avant et l'autre après; s'ils peuvent être ensemble dans la substance, ou si l'un cesse d'y être avant l'autre; si on peut dire qu'ils commencent, qu'ils finissent, qu'ils se suivent, qu'ils se succèdent et qu'ils se précèdent; 3° si, supposé qu'on puisse dire tout cela, on en peut inférer que ces modes sont corporels et deviennent de vraies parties de la substance qu'ils modifient et qu'ils corporifient tout ensemble ; c'est sur quoi j'attendrai les réponses précises de D. Robert. Et je prétends avoir suffisamment expliqué

[1] Le manuscrit : *de même que celles d.*

le sens de Descartes pour faire voir qu'on ne peut conclure, de ce qu'il dit de la durée, que nos esprits aient des parties qui se succèdent l'une l'autre, qu'ils n'aient pas leur être tout à la fois et tout le reste, que D. Robert infère d'une de ses façons de parler fondée sur ce que les esprits ont diverses manières de penser.

Nous terminons ici l'extrait de cette polémique, que tous les efforts du cardinal ne purent rendre très-régulière, par la faute de dom Robert, qui s'échappe toujours en propositions plus ou moins inattendues; mais on y reconnaît avec certitude que le cardinal avait fini par s'attacher au cartésianisme et à le défendre sérieusement. C'est un honneur pour Descartes de pouvoir compter un tel défenseur de plus, comme c'est une rencontre assez piquante pour l'histoire de la philosophie que celle de ce bon religieux, qui, dans ses spéculations solitaires, rassuré par ses intentions et entraîné par son système, se place, sans hésiter, entre Gassendi et Spinosa.

Dans un dernier article, nous ferons connaître deux autres écrits du cardinal de Retz d'un genre différent, et nous compléterons ainsi l'analyse des morceaux inédits du cardinal que contient le manuscrit d'Épinal.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

---

1. *Élite de monuments céramographiques, matériaux pour l'intelligence des religions et des mœurs de l'antiquité; expliqués et commentés par* Ch. Lenormant *et* J. de Witte; livraisons 1-27. Paris, 1840-1842.

2. *Auserlesene griechische Vasenbilder, hauptsächlich Etruskischen Fundorts, herausgegeben von* Ed. Gerhard; erster Theil, Götterbilder, Berlin, 1840-41, in-4°.

TROISIÈME ARTICLE.

Le chapitre III du recueil de MM. Lenormant et de Witte contient un choix de représentations tirées des vases peints et relatives à la mythologie figurée de *Junon :* c'est un sujet rare autant que difficile à distinguer sur cette classe de monuments; nos auteurs en font l'observation, qui est de toute justesse et qu'ils confirment par leur propre

exemple. Cette difficulté tient à la similitude des attributs, la *couronne*, le *sceptre*, le *voile*, le *calathus*, qui ne conviennent pas seulement à *Junon*, en qualité de déesse reine et mère, mais encore à *Vénus*, à *Proserpine*, à *Minerve* et à *Cérès*, à cause des fonctions mêmes attribuées à ces divinités, ou bien encore, à raison de certains rapports sous lesquels était considéré le culte qu'on leur rendait. La seule observation que je me permettrai de faire à cet égard, c'est que, même dans les cas où *Junon* paraît sur les monuments ou dans les traditions, sous les traits et avec les attributs, soit de *Vénus*, soit de *Proserpine*, ou de toute autre déesse du même ordre, de manière à produire l'apparence de ce que nos auteurs appellent une *Aphrodite-Héra* et une *Héra-Coré*, il n'existe pas, de fait, une assimilation entre ces deux divinités qui tende à les confondre, à n'en faire qu'une seule sous le double nom qu'elle porte ; ce n'est qu'une manière de représenter l'une d'elles avec les attributs de l'autre, qui devait avoir été suggérée par quelques circonstances de la religion locale. Cette observation ne s'applique pourtant qu'aux représentations de vases peints, toutes produites, comme j'ai déjà eu occasion de le dire plus d'une fois, à la belle époque de l'art et de la civilisation helléniques, en un temps où le rôle et les fonctions de chacun des habitants de l'Olympe grec étaient positivement déterminés par la religion publique; car, s'il s'agissait des dogmes de la religion primitive et des monuments qui en étaient l'expression figurée, cette observation n'aurait plus la même valeur. Les fonctions diverses d'une même divinité, considérée comme l'expression d'un ordre d'idées de la religion naturelle, ne pouvaient alors se représenter qu'au moyen d'attributs divers dont on chargeait un seul et même simulacre, et nous en avons des exemples sur les vases mêmes où sont figurés quelques-uns de ces anciens *xoanon*, idoles d'un culte primitif, tels que celui qui se voit sur le vase d'*Io*, planche xxv du recueil de MM. Lenormant et de Witte. Le même phénomène se reproduisit, à une autre extrémité de la carrière de la civilisation antique, dans l'exécution de ces simulacres *panthées*, qui réunissaient les symboles et les attributs de plusieurs divinités confondues en une seule ; en sorte que l'on peut dire que le paganisme, à sa dernière heure, retomba véritablement dans son enfance, en revenant aux traditions de son premier âge; tandis que l'époque intermédiaire, celle qui marqua le plus haut degré du développement de la société grecque, se signala par des monuments où chaque divinité, expression positive et palpable de chacune des propriétés idéales et abstraites attribuées à l'être divin, se personnifiait sous une forme particulière et distincte.

Les deux premiers monuments céramographiques que nos auteurs ont admis dans la mythologie figurée de *Junon* offrent une application sensible de ces observations. Ce sont deux fragments d'un très-beau style, le premier surtout, provenant d'un vase trouvé à Locres et déjà publié par Tischbein[1]. Le savant antiquaire qui rédigea le texte de cette partie du recueil de Tischbein, Heyne[2], reconnut, dans ce fragment, une *tête de Minerve hippienne;* nos auteurs y voient une *tête de Junon;* le fait est qu'il y a autant de raison pour l'une de ces attributions que pour l'autre. Les *pendants d'oreille* en forme de *palmettes*, et le *diadème*, orné de *deux chevaux ailés vus à mi-corps*, rappellent, il est vrai, le riche *diadème* que porte la *tête* de la *Junon Lacinia*, type des belles médailles de Crotone[3]; mais les *chevaux* appartiennent aussi à *Minerve*, ainsi que le prouvent plusieurs monuments cités par nos auteurs, entre autres les tétradrachmes d'Athènes et la belle *Minerve* d'Aspasius[4]; sans compter le surnom d'*Hippia*, qui était propre à *Minerve* aussi bien qu'à *Junon*[5]. Les *palmettes*, où nos deux auteurs croient voir une allusion au surnom Ἀνθεία, sous lequel Junon était adorée à Argos, n'ont peut-être pas une signification aussi précise; du moins, n'est-ce pas dans la forme

[1] *Homer nach Antiken, Odyss.* vign. N, p. 5 et 23. — [2] MM. Lenormant et de Witte attribuent à Tischbein lui-même l'opinion exprimée dans son texte; mais ce texte est, comme personne ne l'ignore, l'ouvrage de Heyne. — [3] Nos auteurs auraient pu citer encore celles de Posidonia, et surtout d'Hyria de Campanie, qui offrent absolument le même type. Ils ont préféré y ajouter celles de Veseris, en suivant une attribution proposée par M. Millingen, *Ancient Coins of greek cities*, pl. II, n. 8, p. 27, et approuvée par M. le duc de Luynes, *Annal. de l'Inst. archéol.* t. II, p. 308, sans tenir compte des difficultés graves et nombreuses alléguées par M. Avellino contre cette attribution, *Opuscoli*, t. III, p. 81-92. Le fait est que la légende présumée *osque* par M. Millingen, et lue PHENSERNV, non plus que la légende réputée *latine*, SENSER, par M. Avellino, n'autorisent pas suffisamment l'attribution de cette médaille à une ville de Campanie qui se serait nommée Veseris, et dont l'existence même n'est rien moins que prouvée, non plus qu'à une ville du Samnium, dont le nom serait *Censennia* ou *Sensernia*. La seule chose qui soit démontrée pour moi, et cela d'après le type et la fabrique, c'est que la médaille en question appartient à une ville de la Campanie, dont le nom est encore à découvrir. M. Millingen est revenu sur son attribution, sans y ajouter de nouveaux arguments, tout en croyant réfuter ceux de M. Avellino; voy. *Considérations sur la numism. de l'ancienne Italie*, Florence, 1841, in-8°, p. 203-205; mais il a laissé la question dans le même état; et nos auteurs auraient agi prudemment en ne s'engageant point dans cette controverse. Il existe, d'ailleurs, beaucoup d'autres médailles de villes grecques où la *tête de Junon* porte le même diadème; je citerai particulièrement celles de Tarse, de Cnosse, d'Héraclée de Bithynie, de Cromua, d'Amisus et de Cassopée. — [4] Publiée par Eckhel, *Choix de pierr. grav.* pl. XVIII. — [5] Les textes classiques à l'appui de cette double notion sont cités par MM. Lenormant et de Witte, p. 68, 3).

d'un bijou tel qu'un *pendant d'oreilles* que la *palmette* devrait figurer pour avoir cette valeur, mais bien sur le *diadème* même, comme on le voit sur la tête de la *Junon* d'Élis et sur celle de la *Junon* de Crotone, l'une et l'autre citées par nos deux auteurs, et surtout sur celle de la *Junon* Ἀνθεία d'Argos, dont la *tête*, ornée d'un *diadème* semblable, forme le type d'une médaille d'Argos [1], qui a échappé, sans doute, à leur attention. L'attribution du beau fragment de vase peint qui nous occupe reste donc indécise entre *Junon* et *Minerve*, malgré les raisons de préférence pour la première qui ont pu déterminer nos auteurs. Il y a moins d'incertitude au sujet de la seconde, représentant le buste d'une déesse voilée, attribué à *Junon*, d'après le *voile* qui couvre sa tête, et à *Proserpine*, d'après la *grenade* qu'elle tient en la main; ce qui en fait une *Héra-Coré*, dans la langue mythologique de nos deux auteurs. Je n'ai aucune objection sérieuse à faire contre cette attribution; et la seule rectification que je me permettrai d'y apporter, c'est en ce qui concerne la *Junon* de Polyclète, dont le temple est placé à Mycènes par MM. Lenormant et de Witte [2], tandis que, s'il est un fait de notoriété publique dans l'histoire de l'art, c'est que ce grand chef-d'œuvre de la sculpture grecque se voyait dans le célèbre *Hérœon* d'Argos [3], sur la route de cette ville à Mycènes, à quinze stades de cette dernière.

La peinture du vase qui forme le sujet de la planche XXIX A, tirée du recueil de dessins inédits de Millin, est rapportée par nos auteurs à un mythe très-célèbre, celui de la métamorphose de *Jupiter* en *coucou* pour triompher de la pudeur de *Junon*. Mais, malgré tout le désir que nous aurions de voir cette fable représentée sur un vase peint, fût-ce même un vase d'un âge et d'une fabrique de décadence comme celui-ci, nous ne saurions nous prêter à la supposition de nos auteurs. La jeune fille qui s'éloigne, avec une expression difficile à qualifier, d'un *oiseau* perché sur une espèce de bâton, n'offre véritablement aucun des caractères auxquels on peut reconnaître *Junon*, dans la circonstance dont il s'agit. Ce ne peut être non plus l'oiseau divin qui se réfugie dans le sein d'une vierge effrayée

[1] Cette médaille a été publiée par Eckhel, *Num. vet. anecd.* tab. IX, n. 2, qui y a reconnu avec raison, p. 136, la *tête* de la *Junon* Ἀνθεία, honorée d'un culte particulier à Argos, suivant le témoignage de Pausanias, II, 22, 1. Boettiger voulait voir sur cette médaille la *tête* de la *Junon* de Polyclète, *Andeutungen*, S. 123; mais il se trompait. C'est sur les beaux tétradrachmes, maintenant restitués à Argos du Péloponnèse, Cadalvène, pl. III, n^{os} 1 et 2, qu'on peut se flatter, avec quelque apparence de raison, de posséder la *tête* de la *Junon* de Polyclète, laquelle s'y voit pareillement avec un riche *diadème orné de palmettes*. — [2] Page 70. — [3] Thucydid. IV, 133; Pausan. II, 17; Strabon. VIII, 551, B. Voy. Boettiger, *Andeutungen*, p. 122.

par l'orage, que celui qui se voit ici, tranquillement perché sur un pieu. Ces sortes de sujets familiers, où des *oiseaux* apparaissent, tantôt perchés sur un *bâton*, tantôt posés dans une *cage* [1], ne sont pas rares sur les vases peints d'un style et d'une fabrique pareilles à celui-ci; et nous pensons qu'on aurait tort de voir autre chose qu'un sujet de ce genre dans la peinture qui nous occupe. La violence faite à *Junon* par le dieu transformé en *coucou* est bien plus clairement exprimée sur un scarabée étrusque [2], où M. Panofka crut découvrir le mythe de *Jupiter* changé en *colombe*, et, sous cette forme, triomphant de *Phthia*, nymphe d'Ægium [3], où MM. Lenormant et de Witte, avec plus de raison peut-être, voient le même trait mythologique de *Jupiter* et de *Junon*. Mais, si cette explication, que je serais assez disposé à admettre, est bonne pour le scarabée étrusque, elle ne saurait l'être pour le vase peint; car il ne se peut qu'un même sujet soit représenté de deux manières si différentes. J'observe cependant, à l'appui de l'opinion de M. Panofka, que le sujet de *Jupiter* transformé en *colombe* pour jouir de *Phthia* forme le type d'une rare médaille d'*Ægium*, qui paraît avoir échappé à son attention, aussi bien qu'à celle de nos deux auteurs. Sur cette médaille, publiée par Eckhel [4], la nymphe en marche avec son voile déployé au-dessus de sa tête, les deux mains étendues en avant, semble poursuivre un oiseau, qui n'a pris la fuite devant elle que pour irriter son désir, et qui ne peut être qu'une *colombe;* et, en présence d'un pareil type, rapproché du témoignage d'Autocratès, l'auteur des *Achaïques* [5], et de celui d'Ælien [6], il n'est personne qui ne reconnaisse du premier coup d'œil, comme l'avait fait le P. Kehl, suivi par Eckhel, le mythe na-

[1] Sans parler des vases panathénaïques, où des coqs perchés sur des pieux se montrent si fréquemment, je rappellerai la peinture d'un vase de la bibliothèque du Vatican, publié par Passeri, I, CLXXXI, où se voient des coqs ainsi représentés, de chaque côté d'une scène qui a rapport à une victoire pythique, d'une part, à un départ pour la guerre, de l'autre; et je remarque, à l'occasion de ce vase, que M. Rathgeber, qui en a essayé une interprétation, s'est trompé dans son explication, précisément au sujet de cet oiseau, qu'il s'est représenté comme une *caille*, *Bullet. dell' Instit. archeol.*, 1837, p. 203-205 : *contus cum nidulo super imposito, in quo* COTURNIX *sedet*. Le même savant a commis une méprise à peu près semblable dans son explication d'un autre vase peint, du recueil de Tischbein, t. IV, pl. 7, où il a vu une *cage*, *οἰκίσκος ὀρνίθιος*, au lieu d'un *diptyque*. Mais c'est bien un *oiseau dans une cage* qui se voit sur un vase de Passeri, t. I, tav. LXXXVI; et, d'après cet exemple, qui n'est pas unique, on possède, pour cette sorte de sujets familiers si conformes aux habitudes de la société grecque, un modèle et une autorité qui ne permettent plus de s'y méprendre. — [2] Centur. I, n. 11. — [3] *Annal. dell' Instit. archeol.* t. VII (et non VI), p. 245. — [4] *Num. veter.* tab. VIII, n. 10, p. 118-120. — [5] Autocrat. *apud* Athen. IX, p. 395, A. — [6] Ælian. *Var. Hist.* I, 15.

tional à Ægium, des *amours* de *Jupiter* et de *Phthia*. Or, cela posé, il est évident qu'un pareil sujet, pour avoir fourni le type d'une monnaie courante, d'un *demi-obole* de bronze, HΜΙΟΒΕΛΙΝ, devait avoir acquis une certaine célébrité; d'où il suit qu'il y a plus de raison de voir ce mythe sur le scarabée étrusque, que l'*hiérogamie* de *Jupiter* et de *Junon*, sujet d'une plus haute importance sans doute, mais qui devait, par cela même, être conçu d'une manière plus significative et surtout plus hiératique, et qui ne s'est offert jusqu'ici avec certitude sur aucun monument antique. Quoi qu'il en soit de la question de savoir si le scarabée étrusque appartient, comme la médaille d'Ægium, à la fable de *Jupiter* et de *Phthia*, question que je me propose de discuter spécialement dans un autre travail [1], il est du moins certain, pour moi, que ni ce mythe local d'Ægium, ni l'*hiérogamie* de *Jupiter* et de *Junon*, n'ont jamais pu être représentés sous la forme familière qu'offre la scène domestique du vase peint publié par MM. Lenormant et de Witte; et c'est le seul point sur lequel j'insiste en ce moment.

Je me permettrai d'exprimer la même opinion au sujet d'une autre peinture de vase, pareillement inédite et tirée aussi du recueil de dessins laissé par Millin, que nos auteurs ont publiée sur leur pl. XXIX B. Ils y voient le même sujet des *amours de Jupiter et de Junon*, dans une scène, probablement mystique et mythologiqne tout à la fois, composée de trois personnages, c'est à savoir, une *femme, assise sur un siége*, tenant de la main droite une tige de plante sur laquelle pose un *oiseau;* devant cette femme, un *éphèbe* couronné de *myrte*, debout et appuyé de la main droite sur un *bâton noueux;* et derrière, une seconde femme, debout, qui tient de la main droite un *miroir*. Mais à quels signes nos auteurs ont-ils cru pouvoir reconnaître, dans une composition d'une ordonnance si grave, si tranquille, la scène de *Jupiter* changé en *coucou* et réfugié dans le sein de *Junon?* Ce n'est, je dois en faire l'aveu, qu'à l'aide de suppositions tout à fait gratuites, ou même absolument contraires au texte positif des mythologues et à l'usage habituel des monuments. Ainsi, ils font de cet *éphèbe*, qui se présente ici sous les traits ordinaires d'un *initié*, un *Jupiter imberbe*, en se fondant sur des vases où cette prétendue détermination d'un *Jupiter imberbe* nous a déjà paru très-contestable, pour ne pas dire plus. Ils voient dans l'*oiseau* que porte la déesse assise un *coucou* au lieu d'une *colombe*, ce que l'on pour-

[1] Dans la seconde partie de mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs, dont la quatrième, adressée à M. F. Jacobs, sera consacrée aux *sujets* que j'ai appelés *pornographiques*, et dont les monuments de toute espèce, relatifs aux *amours des dieux*, formeront un des principaux articles.

rait, à la rigueur, leur accorder, dans le peu de précision avec lequel cet oiseau est dessiné. Mais ce qu'on ne saurait admettre avec la même facilité, c'est, d'abord, la présence de cet oiseau, symbole de la métamorphose de *Jupiter*, avec celle de *Jupiter* lui-même sous la forme humaine; double emploi, dont on ne saurait ni donner une raison, ni alléguer un exemple; en second lieu, la manière même dont cet *oiseau* est porté sur une branche à la main de la prétendue *Junon*, manière qui ne s'explique ni par la tradition mythologique, ni par aucun motif. La circonstance de cette femme *assise sur un siége* est tellement contraire à la situation de *Junon surprise par l'orage sur une montagne*, qu'il est impossible de ne pas voir dans ce défaut d'accord entre le mythe et la peinture un argument très-grave contre l'explication de nos auteurs. Quant à la femme qui tient le *miroir*, et qui peut être effectivement *Pitho*, dans toute hypothèse, sa présence, avec ce *miroir* en main, n'est pas non plus sans quelque difficulté, dans la supposition admise par MM. Lenormant et de Witte; car on ne conçoit guère à quel titre la déesse de la *Persuasion* figurerait dans une scène de violence et de surprise comme celle-ci. A notre avis, la seule explication plausible de cette peinture est celle qui se présente le plus naturellement, et qui s'est offerte d'abord à l'esprit de nos deux auteurs : c'est qu'elle représente *Vénus* et *Adonis* avec *Pitho*, tels à peu près qu'ils se montrent sur un vase peint de l'ancienne collection de M. Beugnot[1], et sur un autre vase inédit du cabinet de feu M. le duc de Blacas[2], où le groupe principal de *Vénus* et *Adonis* se reproduit de la même manière, avec les *trois Heures* et l'*Amour ailé* en place de *Pitho*. Il est maintenant avéré que le sujet des *amours de Vénus et Adonis*, qu'on avait pu croire être resté étranger aux monuments de l'art et du culte helléniques, avait été d'assez bonne heure admis sur ces monuments, particulièrement sur les vases peints de style grec et sur les miroirs étrusques. Il n'y aurait donc aucune objection sérieuse à élever contre cette explication de notre peinture, tandis que, dans l'hypothèse de MM. Lenormant et de Witte, tout est sujet à difficultés. Du reste, il y a dans l'ensemble des compositions de vases peints que l'on peut croire relatives au mythe d'*Adonis* et de *Vénus* plus d'une question grave à discuter[3], dont l'examen ne saurait

[1] De Witte, *Descript. de la collect. d'Antiq. de M. le vic. Beugnot*, n. 8 — [2] Ce vase a été récemment décrit par M. Roulèz, dans une Dissertation sur les Adonies, lue à l'Académie des sciences de Bruxelles et insérée dans le journal l'*Institut*, n. 73, p. 8 B, 4). — [3] Les monuments que j'ai particulièrement en vue sont ceux dont M. de Witte a donné, à l'occasion d'un vase du cabinet de M. de Magnoncourt, n. 4, p. 5, 1), une énumération un peu confuse, et dont M. Roulèz, dans

trouver place ici. C'est mon intention de m'occuper, dans un autre travail[1], de ces monuments, encore problématiques à beaucoup d'égards; et je continue l'analyse du recueil de MM. Lenormant et de Witte.

La planche XXX de ce recueil, d'après une peinture formant le revers du vase, dont la face principale est publiée pl. XIV, représente *deux déesses*, debout en face l'une de l'autre, coiffées et vêtues de la même manière, mais dont la première porte un *sceptre*, auquel signe elle peut être reconnue pour *Junon*, et la seconde, que ne distingue aucun attribut, paraît être à nos auteurs *Hébé*, la fille de *Junon*. Cette explication ne manque pas de vraisemblance, bien qu'en l'absence de tout signe caractéristique pour *Hébé*, elle ne puisse passer que pour une conjecture. Mais où MM. Lenormant et de Witte ont abusé, au delà de toute mesure, suivant moi, de la faculté de tirer des inductions et de faire des rapprochements, qui ne se fondent que sur des rapports de mots fortuits ou sur des suppositions gratuites, c'est dans la manière dont ils ont cherché à expliquer l'accord de cette peinture avec celle de la face antérieure du vase, qui représente *Jupiter*, ΖΕΥC, recevant une libation de la *Victoire ailée*, ΝΙΚΕ. Ils voient, dans ce dieu âgé, accompagné de trois déesses d'un rang inférieur, *Jupiter* figuré comme *dieu-montagne, dont le sommet est couvert de neiges*, attendu que, dans la peinture, *il a la chevelure et la barbe blanches*, et ils infèrent de là qu'*il est identifié avec l'Olympe, ou avec toute autre montagne*, sur laquelle il était l'objet d'un culte particulier. Et par quoi justifient-ils des inductions si basardées? en citant le *Jupiter* Πείων d'Éphèse, le *Jupiter Lycéen* d'Arcadie, le *Jupiter Argée* de Cappadoce, et le *Jupiter Olympien* lui-même[2], et en s'arrêtant, en dernière analyse, au *Jupiter Hymettius* d'Athènes. Mais qui a pu autoriser nos deux auteurs à faire de *Jupiter* un *dieu-montagne*, à identifier le dieu avec la montagne sur laquelle il était adoré et dont il tirait son surnom? Où ont-ils vu, dans la littérature grecque, la moindre preuve ou seulement le moindre indice de cette étrange assimilation[3]? Où, du moins, ont-ils trouvé qu'il y eût un Ζεὺς

la dissertation citée plus haut, n'a pas jugé à propos de faire mention. — [1] Dans la IV^e de mes Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs. Nos deux auteurs noncent aussi, p. 85, 3), l'intention de traiter ce sujet dans le chapitre de leur ouvrage qui sera consacré à *Vénus*. On doit donc s'attendre, sur ce point, à des explications qui ne sauraient manquer d'être neuves et instructives. — [2] P. 76, 2). — [3] Il est bien entendu qu'il s'agit ici des croyances proprement *grecques*, telles qu'elles sont exprimées dans des textes de la littérature *grecque* et sur des monuments de l'art *grec*; car, s'il était question de l'archéologie orientale, où les dieux, figurés d'abord sous la forme de *Bætyles* et de pierres cylindriques, furent adorés sous celle de *montagne*, comme le ΖΕΥC ΚΑCΙΟC de Séleucie et le ΖΕΥC ΑΡΓΑΙΟC

Πείων à Éphèse, parce que la montagne voisine de cette ville, et nommée effectivement *Πείων* par Strabon[1] et par d'autres auteurs[2], est représentée avec son nom et celui des Éphésiens, ΠΕΙΩΝ ΕΦΕΣΙΩΝ, sur plusieurs médailles impériales d'Éphèse, entre autres sur un beau médaillon d'Antonin Pieux de notre cabinet[3]? Et ce Jupiter même adoré sur la montagne voisine d'Éphèse, à quel titre en font-ils un dieu *igné* et *aride*, selon leurs propres expressions, quand il est représenté sur les médailles d'Éphèse comme un dieu *Pluvius*, répandant des torrents de pluie sur la ville qu'il inonde[4]? Mais, d'ailleurs, outre qu'il n'existe aucun témoignage qui prouve que le *Jupiter* adoré à Éphèse sur le mont Pion fût un *dieu-montagne*, un ΖΕΥϹ ΠΕΙΩΝ, il est avéré que ce *Jupiter* était précisément l'*Olympien;* car on le voit représenté en pied, assis, et accompagné de son nom en toutes lettres, ΖΕΥϹ ΟΛΥΜΠΙΟϹ, sur plusieurs médailles d'Éphèse[5]. Quel appui reste-t-il donc à tant de suppositions hasardées et de rapprochements contredits par les monuments, sans être soutenus par les textes? En voici un autre exemple, que je ne puis me dispenser de relever encore, comme une nouvelle preuve de cette tendance à l'assimilation, qui ne peut jeter que la confusion là où il est, au contraire, si nécessaire de porter la lumière à l'aide de distinctions justifiées par une critique sévère, et qui est le caractère général du travail de nos deux auteurs. Après avoir reconnu, dans le *Jupiter à cheveux blancs*, un *dieu-montagne couvert de neiges*, MM. Lenormant et de Witte observent, d'un autre côté, que cette *chevelure blanche*, désignée en grec par l'épithète *πολιός*, doit être en rapport avec le surnom de *Πολιεύς*, qui se donnait à Jupiter chez les Athéniens; d'où ce *dieu-montagne* devient un *dieu attique, protecteur de la ville.* Mais quelle affinité, même philologique, existe-t-il entre les épithètes *Πολιός* et *Πολιεύς*? et comment admettre qu'à l'aide de rapports de syllabes purement fortuits on établisse un rapprochement entre des idées aussi disparates que celles d'un *Jupiter-montagne* et d'un *Jupiter protecteur de la ville?* N'est-ce pas là trop évidemment se jouer

de Césarée de Cappadoce, il n'y aurait pas lieu à difficulté. — [1] Strabon, XIII, 633, où la fausse leçon *Πριών* a été corrigée en *Πείων* par M. Cavedoni, *Spicileg. numism.* p. 165. — [2] Plin. V, 31, 4; Pausan. V, 5, 5. — [3] Mionnet, *Suppl. VI*, p. 141, n° 413, pl. IV, n° 1; et n^os^ 414, 415. Sur d'autres de ces médailles est figuré le *fleuve* Κέγχριος, voisin d'Éphèse, et nommé par Strabon et par Pausanias, *ll. ll.* Ce nom a été mal lu par M. Mionnet, ΚΕΝΚΙΡΟϹ, *Suppl. VI*, p. 143, n° 416; et j'en fais ici l'observation, parce qu'elle a échappé à l'examen de tous les antiquaires et à celui de M. Cavedoni lui-même, *Spicileg. numism.* p. 164-168. — [4] Cavedoni, *ibid.* p. 165-166, 167). — [5] *Cabin. Allier*, pl. XIV, n. 20; Sestini, *Nuov. Letter.* t. IV, p. 77; et *Mus. Fontan.* t. III, p. 59, n. 4, tav. V, fig. 8.

de la langue, sans profit réel pour la mythologie ? Et croit-on que l'intelligence des monuments ait beaucoup à gagner à un pareil système d'interprétation ? Cependant, ce n'est pas encore là tout. Nos auteurs trouvent une nouvelle explication à proposer, qui surpasse, par la témérité des assimilations, tout ce qu'on a vu jusqu'ici. Ce même *Jupiter*, déjà considéré sous des aspects si divers, se convertit, en troisième lieu, en un *Cécrops*, héros autochthone de l'Attique, représenté sous la forme d'un *Zeus Polieus*, et les trois déesses, déjà reconnues pour *Niké*, *Junon* et *Hébé*, deviennent les trois filles de Cécrops, *Aglauros*, *Hersé* et *Pandrosos*. Et sur quoi se fonde cet étrange rapprochement de personnages mythologiques d'un ordre si différent ? Sur ce qu'*Aglauros* est un des surnoms de *Minerve*, et sur ce que les deux sœurs *Hersé* et *Pandrosos* peuvent être considérées comme des *formes héroïques*[1] *d'Héra* et d'*Aphrodite*, attendu que les noms d'*Hersé* et de *Pandrosos* expriment l'idée d'*humidité*, de *fraîcheur*, de *rosée*, analogue à celle que représente *Héra*, *déesse-nuée*, et *Aphrodite*, née de l'écume des flots marins. Je me borne à cette énonciation, et j'ajoute qu'il faudrait renoncer à faire de l'archéologie une science sérieuse, s'il était permis de jouer ainsi avec les mots, et de tout brouiller par la prétention de tout assimiler.

La planche XXXI[2] représente une scène mythologique d'une intelligence bien facile, à ce qu'il semble au premier coup d'œil, *Junon* debout, portant le *sceptre* de la main gauche, et répandant à terre, d'une *patère* qu'elle tient de la main droite, la liqueur que lui verse avec une *œnochoé* une femme, aussi debout, qui doit être *Hébé*. Mais cette explication si commune d'un sujet si ordinaire ne pouvait suffire à nos deux auteurs. Ils découvrent, dans cette *action de verser un liquide*, dans ce qu'on appelle vulgairement une *libation*, qui est peut-être, sur les vases peints, l'acte le plus fréquent dans l'accomplissement duquel soient

[1] On pourrait demander qu'est-ce que nos auteurs entendent par ces *formes héroïques* d'*Héra* et d'*Aphrodite*, expression qu'ils emploient souvent et toujours d'une manière aussi abusive ? Où ont-ils trouvé, dans l'antiquité, la preuve qu'il y eût des *formes héroïques* des divinités principales ? et que devient la mythologie avec une pareille doctrine ? — [2] Cette peinture est tirée du recueil des *vases de Coghill*, publié par M. Millingen, pl. XXVIII, n. 2, p. 29-30. L'habile antiquaire voyait, dans cette composition simple et gracieuse, une déesse, *Junon*, *Latone*, *Vénus*, ou toute autre, recevant une *libation* de la main d'une des jeunes vierges attachées à son culte. Cette explication n'a rien de bien recherché, sans doute ; mais, sauf la désignation de *Junon*, que je crois la plus plausible et qu'il laisse indécise, elle est peut-être encore plus près de la vérité et plus conforme au génie grec que l'interprétation de MM. Lenormant et de Witte, puisée dans un ordre d'idées empruntées à la religion turelle, et fondée sur des allusions et des rapprochements qui manquent d'exactitude et de solidité.

représentées les divinités de tout ordre, et qui ne saurait conséquemment comporter qu'une signification générale, ils y découvrent une allusion aux épithètes de Ῥειώνη et de *Fluonia*, que *Junon* avait reçues chez les Grecs et chez les Latins, et qui tendraient à la faire considérer comme *déesse-nuée*, *versant sur la terre les pluies qui la fécondent.* Sans nier que cette idée n'ait pu faire partie du mythe primitif de *Junon*, alors que la Grèce, toute imbue des croyances orientales, n'adorait que des divinités d'ordre physique, expressions diverses d'une grande déesse Nature, je soutiens seulement que, sur les vases peints, *Junon*, non plus qu'aucune des divinités olympiennes, n'a pu être considérée sous cette forme primitive, et que des allusions de cette espèce furent tout à fait étrangères aux représentations produites par la céramographie grecque. Mais, d'ailleurs, est-il vrai que cette idée d'une *déesse-nuée* est exprimée par les épithètes Ῥειώνη et *Fluonia?* Ici encore nos auteurs abusent de l'étymologie, et tirent des inductions démenties par les textes mêmes qu'ils allèguent[1]. L'épithète Ῥειώνη, citée, sur la foi d'Euphorion, par l'auteur du Grand Étymologique, a reçu de M. Meinecke[2] la seule interprétation qu'elle comporte, c'est à savoir que Ῥειώνη se disait poétiquement pour Ῥείας θυγάτηρ, comme Αἰνειώνη, Οὐρανιώνη, Καδμειώνη, et autres épithètes semblables; il n'y a pas là la moindre allusion à l'idée de *nuée*. Quant à *Fluonia*, ce mot s'appliquait, chez les Romains, à *Junon* considérée comme présidant au *flux menstruel* des femmes; c'est ce que dit Festus en termes exprès[3] : *Fluoniam Junonem mulieres colebant, quòd eam sanguinis fluorem in conceptu retinere putabant;* et c'est ce qui est confirmé par saint Augustin, qui s'autorise du témoignage de Varron[4]. Ici, non plus, il n'y a pas le moindre rapport entre l'idée exprimée

[1] Je présume que nos auteurs n'ont fait que suivre ici la doctrine de M. Creuzer, qui cite effectivement ces épithètes *Rheioné* et *Fluonia* à l'appui d'une *Junon cachée sous les ondes;* voy. *Religions de l'Antiquité*, l. VI, ch. II, t. II, p. 609-610; auquel cas le reproche que je prends la liberté de leur adresser reviendrait à M. Creuzer. Mais ce savant, qui abuse quelquefois aussi des rapprochements, et qui se laisse ainsi entraîner, presque à son insu, dans plus d'une contradiction, avait rectifié lui-même ce qu'il y avait d'inexact dans cette interprétation des mots Ῥειώνη et *Fluonia*, en expliquant le premier comme dérivé du nom de *Rhéa*, et le second comme synonyme de *Ména;* voy. *ibid.* p. 597 et 615. Cela prouve avec quelle attention il faut lire M. Creuzer, et avec combien de prudence il faut se servir de ses recherches. — [2] Meinecke *ad* Euphor. *Fragm.* CXXXVIII, p. 173. — [3] Fest. *v.* Fluoniam, p. 69, ed. Lindemann. Cf. Dacer. *ad h. l.* p. 435. — [4] Varro *apud* Augustin. *de Civit. Dei*, l. VII, c. 2 : Dea Mena menstruis fluoribus præest.... Et hanc provinciam fluorum menstruorum.... ipsi Junoni idem auctor (Varro) adsignat.... et hìc tanquam Juno Lucina cum eadem Mena.... eidem cruori præsidet. Cf. Orell. *ad* Arnob. *adv. Gent.* III, 30, t. II, p. 157; Voss. *de Orig. idolol.* c. VI, c. 26.

par le mot *Fluonia* et celle d'une *déesse-nuée*, telle que l'entendent nos auteurs ; en sorte qu'il ne reste aucun appui à une interprétation fondée sur des rapprochements qui manquent tout à fait de base.

J'en dirai autant de ceux dont la seconde figure de notre peinture, *Hébé*, a été l'objet de la part de MM. Lenormant et de Witte; ils voient à la fois, dans cette *Hébé*, la *Chlôris des Grecs*, identique à *Déméter-Chloé*, la même, ajoutent-ils, *que la Φλοῖα des Grecs, la Flora des Latins, et la Phléré des Étrusques*. Mais, ici encore, il y a abus évident de mots qui se ressemblent pour des choses qui ne se rapportent pas. La *Chlôris* des Grecs, analogue à la *Flora* des Romains [1], n'est pas la même déesse que *Déméter-Chloé*, adorée à Athènes sous ce surnom, qui faisait allusion au *vert* de la végétation [2], et qui avait aussi une signification mystique, au témoignage de Pausanias [3]. Φλοῖα était un des noms de *Proserpine* dans le dialecte des Lacédémoniens [4]; et *Proserpine*, fille de Cérès, n'est pas la même divinité que *Cérès*. Enfin, rien n'est moins que prouvé qu'il faille voir dans le mot étrusque *Phléré*, dont le vrai sens est encore une énigme, comme presque tous les mots de cette langue désespérante, une déesse équivalente à la *Flora* romaine. Tout est donc supposition gratuite dans les rapprochements essayés par nos deux auteurs ; et il y a, de plus, une erreur positive dans l'application qu'ils font, à la *Chlôris* ou *Flora* de notre vase, d'un monument de la statuaire antique, le groupe de *Latone et de Chlôris*, cité par Pausanias comme existant dans le temple de Latone à Argos [5]. La *Chlôris* qui figurait dans ce groupe, ouvrage célèbre de Praxitèle, était une des jeunes Niobides, la seule qui eût échappé aux flèches de Diane, comme *Amyclas* fut le seul de ses frères qui échappa aux traits d'Apollon dans l'extermination de la famille de Niobé. Pausanias explique très-bien cette particularité mythologique; ainsi que le motif du surnom de Χλῶρις donné à cette jeune Niobide à cause de la *pâleur subite* qu'elle éprouva dans cette scène terrible, et qui lui demeura toute sa vie; et la raison qui fit représenter auprès de *Latone* la Niobide *Melibœa*, surnommée *Chlôris*, c'est que *Latone*, qu'elle avait invoquée dans sa détresse, la prit sous sa protection, ainsi que son frère, et obtint leur grâce. De là, l'image de ce groupe servant de type sur une monnaie d'Argos, où il a été reconnu par M. Millingen [6], sans que nos auteurs, qui citent cette médaille, lui aient fait

[1] Ovid. *Fast.* v, p. 195, sqq. — [2] Eupolis, *in* Schol. *ad* Sophocl. *Œdip. Col.* v. 1600 (1617); voy. Creuzer, *Symbolik*, IV, 314, 525). — [3] Pausan. I, 22, 3. — [4] Hesych. *v.* Φλοῖαν. — [5] Pausan. II, 21, 10; cf. v, 16. Voy. Apollodor. III, 5, 6; cf. Heyn. *ad h. l.* — [6] Millingen, *Sylloge*, pl. III, n. 32, p. 59; voy. mon Mémoire sur le torse du Belvédère, t. XV du recueil de l'Acad. des Belles-Lettres, p. 271. Un groupe

hommage de cette explication, qui lui appartient. Maintenant, ce qui résulte des éclaircissements où je viens d'entrer, c'est qu'il n'y a qu'un rapport de nom tout à fait accidentel entre la *Niobide Chlôris* et la déesse *Chlôris*, identifiée par nos deux auteurs avec *Hébé*: d'où l'on voit à quoi les conduit ce système perpétuel d'assimilations, qui tend à embrouiller les notions les plus claires, et qui procède constamment par l'abus des mots, pour confondre ce qu'il y a de plus distinct dans les faits de la mythologie et dans les monuments de l'antiquité figurée.

Les planches XXXII et XXXIII, tirées l'une et l'autre de vases déjà connus et suffisamment expliqués, représentent à peu près le même sujet que nous venons de voir, avec de légères variantes: *Junon assise* recevant une *libation* des mains d'une *déesse debout* et *ailée*, qui doit être *Iris* ou *Niké*, et *Junon debout*, faisant une *libation* au-dessus d'un *autel allumé*, de l'autre côté duquel est une jeune femme debout, tenant d'une main une *œnochoé*, de l'autre main une *tige de plante*. Nous n'aurions aucune observation à faire sur ces deux peintures, qui n'ont rien d'assez remarquables, par le sujet et par l'exécution, pour avoir mérité d'être reproduites, et dont l'explication offrait peu de difficulté, si nos auteurs ne s'étaient encore, à cette occasion, livrés à des rapprochements dont nous ne pouvons nous dispenser de relever le peu d'exactitude. Cette déesse assise, avec le sceptre en main, leur rappelle une figure analogue d'un autre vase peint, où ils ont vu ΕΙΡΗΝΗ personnifiée, *dont le nom*, ajoutent-ils, *diffère peu de celui de* ΗΡΑΙ, ou bien encore ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, divinité allégorique du même ordre, au sujet de laquelle ils se demandent si elle est différente de *Libera*, l'épouse de *Liber*. Qui ne voit encore ici cette tendance à des assimilations de noms et de personnages trop distincts pour qu'il fût permis même de les rapprocher? et qui ne sait que ces figures d'ordre allégorique, telles qu'Εἰρήνὴ ou Ἐλευθερία, s'il exista jamais chez les Grecs une divinité de ce nom, ce dont je doute encore [2], ces figures, créées pour les besoins de l'art et de la poésie, ne purent jamais avoir rien de commun avec les divinités olym-

analogue, *Chlôris et Amyclas debout* près de *Latone assise*, a été reconnu sur une médaille de *Raphia* de Judée, décrite par Sestini, *Descript. num. vet.* p. 546, et expliquée par M. Cavedoni, *Spicil. numism.* p. 286. — [1] Que signifie cette observation sur ce que le nom Εἰρήνη diffère peu de celui d'Ἥρα? En veut-on conclure qu'il y a aussi du rapport entre la *Paix* et *Junon?* Cela manque de vérité; mais, si ce n'est pas cela qu'on infère, l'observation n'a plus de sens; et il en est de même de presque tous ces rapports de noms allégués pour rapprocher des choses qui n'ont et ne peuvent avoir rien de commun. — [2] Malgré le célèbre statère de Cyzique, où se lit le nom ΕΛΕΥΘΕΡΙ[α], sur le rocher où est assise une femme qui tient à la main une *couronne*, Millingen, *anc. coins*, pl. v, n° 11. [illegible]

piennes telles que *Junon?* Mais c'est surtout dans l'explication de la planche XXXIII que nos auteurs, égarés cette fois à la suite de M. Panofka, ont le plus malheureusement cédé à cette disposition, qui leur est si familière, de confondre ce qui est distinct. Ils ont vu dans cette peinture, qui représente, avons-nous dit, *Junon* et sa *prêtresse*, ou tout au plus *Junon* et *Hébé*, ils y ont vu, sur la foi de M. Panofka, les *deux Junons* d'Argos, c'est-à-dire une *Junon mère* et une *Junon fille*, dont le savant antiquaire de Berlin s'était efforcé, dans une dissertation particulière [1], de prouver que le culte existait à Argos. Or ce culte de *deux Junons*, si facilement admis par MM. Lenormant et de Witte, est un point de mythologie assez important pour que nous nous arrêtions quelques instants à vérifier sur quelles preuves il se fonde et quel degré de confiance il mérite.

La notion du culte d'une *Junon fille* et d'une *Junon mère* se fonde, suivant M. Panofka [2], sur le chapitre du second livre de Pausanias où se trouve la description du fameux *Héræon* d'Argos [3]. Or j'affirme qu'il n'y a, dans tout ce chapitre, pas un seul mot qui fasse la moindre allusion à ce prétendu mythe de deux déesses, l'une *mère* et l'autre *fille*, toutes deux nommées *Hêra*, l'une avec le surnom de *Télia*, Τέλεια, l'autre avec celui de *Parthénia*, Παρθενία, toutes deux aussi prises dans le sens le plus réel et le plus positif, puisque ce savant se les représente portées sur les bras l'une de l'autre, comme dans le célèbre bas-relief Albani [4], qu'il explique précisément d'après cette donnée. Maintenant, je le demande, est-il permis de créer des divinités doubles comme celle-ci, non-seulement sans aucun témoignage direct, mais même sans le moindre indice d'où l'on puisse, par induction, par analogie, inférer un fait aussi exorbitant que celui-là? Pour justifier cette idée de la *Junon fille* et de la *Junon mère*, qu'il a cru découvrir je ne sais véritablement dans quelles paroles du texte de Pausanias, qui n'en dit pas un mot, M. Panofka passe dans l'île de Samos, principal siége du culte de Junon; et là aussi il retrouve en premier lieu la *Junon Télia*, telle que la font connaître les nombreuses médailles de cette île, d'accord avec les traditions; et, en second lieu, la *Junon Parthénia*. Mais, ici encore, M. Panofka est obligé de supposer ce qu'il veut faire admettre. Il n'y a pas la moindre trace, dans les auteurs ni sur les monuments, d'une seconde *Junon fille* adorée à Samos sous le nom de *Parthénia*. Ce surnom fut donné à l'île de Samos, où l'on prétendait que Junon était

[1] La *Naissance de Junon*, dans les Annal. de l'Instit. archéol. t. IV, p. 217-230. — [2] *A l'endroit cité*, p. 223. — [3] Pausan. II, 17, 1-7. — [4] Zoëga, *Bassiril.* t. I, tav. XLI, p. 183, sgg. Cf. Winckelmann. *Monum. ined.* n. 56.

née et avait passé le temps de sa virginité; et le même surnom fut donné, par le même motif, au fleuve Imbrasus, appelé d'abord Παρθένιος[1]; en sorte que, si Junon fut appelée elle-même Παρθενία, comme elle l'est, en effet, par Pindare[2] et par Apollonius de Rhodes[3], c'est comme équivalent de Σαμία et d'Ἰμϐρασία, épithètes locales, que ce surnom doit être expliqué[4]. Mais, du reste, il est bien certain, et cela est avéré par le témoignage de Varron[5], qu'on ne connut jamais à Samos qu'une seule et même *Junon*, qui y naquit, qui y fut élevée, qui s'y maria avec Jupiter, et qui était ainsi, à la fois, Παρθενία et Τέλεια. Le fait que, suivant la tradition des Samiens, *Junon* était née dans leur île, près de leur fleuve *Imbrasus*, n'implique donc pas le moins du monde qu'il y eût à côté d'une *Junon mère* une *Junon fille;* et le récit mythologique qui se lit dans Athénée, au sujet d'une fête célébrée tous les ans en l'honneur de *Junon*[6], n'a aucune espèce de rapport avec le mythe inconnu d'une *Junon fille* différente de la *Junon mère;* sans compter que ce récit même est rapporté par M. Panofka d'une manière tout à fait contraire au texte classique[7]. J'observe enfin que l'épi-

[1] Tout cela est parfaitement expliqué par Spanheim, *ad* Callimach. *Hymn. in Del.* v. 48, t. II, p. 416, où sont cités tous les témoignages classiques à l'appui. Voy. aussi Bœttiger, *Mythol. der Juno,* § 3, p. 229, ed. Sillig. — [2] Pindar. *Olymp.* VI, 152; cf. Heyn. *ad h. l.* — [3] Apollon. Rhod. I, 187; cf. Schol. *ad h. l.* et *ad* II, 874. — [4] C'est ce qu'avait reconnu M. Panofka lui-même; voy. ses *Res Samiorum*, p. 58 : Ita apud Samios Juno Παρθενία, quam nescio an rectius ab insulæ nomine sic vocatam dicam... quam cum Lactantio fabulæ accedam, etc. — [5] Varro *apud* Lactant. I, 17. — [6] Menodot. *apud* Athen. XV, p. 672 A, t. V, p. 447-449. Schw. — [7] Panofka, à l'endroit cité, p. 225, parle d'une procession annuelle où *Hêra Parthénia était portée au fleuve Imbrasus pour prendre un bain, après lequel, rhabillée par les prêtresses et ornée de couronnes d'osier, elle rentrait dans son temple.* Il n'y a pas un seul mot de tout cela dans le texte grec qu'il cite, 15), d'après Athénée, XVI, 672 A, sqq. : *Διόπερ ἐξ ἐκείνου καθ' ἕκαστον ἔτος ἀποκομίζεσθαι τὸ βρέτας ἐς τὴν ἠϊόνα καὶ ἀφανίζεσθαι, ψαιστά τε αὐτῷ παρατίθεσθαι, καὶ καλεῖσθαι τόνεα τὴν ἑορτὴν, ὅτι συντόνως συνέϐη περιειληθῆναι τὸ βρέτας ὑπὸ τῶν τὴν πρώτην αὐτοῦ ζήτησιν ποιησαμένων.* Je dois dire que, dans son livre *sur Samos*, M. Panofka, parlant de cette fête d'après Ménodote, avait fidèlement rendu le texte classique; voy. *Res Samior.* p. 59-60. Ce ne peut donc être que par une distraction ou une inadvertance difficile à expliquer, qu'il s'est éloigné de ce texte dans la dissertation dont il s'agit ici. Il n'est pas inutile de relever encore l'erreur commise par M. Panofka au sujet des *couronnes d'osier* dont il prétend qu'était orné le simulacre de Junon; l'arbrisseau employé en cette occasion était l'*agnus castus,* dont l'usage mystique, dans le culte de la *Junon de Samos* et dans celui de la Cérès *Thesmophore,* Dioscorid. I, 135, Plin. XXIV, 9, est attesté par les textes et par les monuments. Il en est fait mention dans un des fragments authentiques d'Anacréon, *Fragm.* XII, p. 343, ed. Fischer., et sur plusieurs médailles de Samos, une entre autres publiée par Spanheim, *ad* Callimach. t. II, p. 417; ce sont des branches d'*agnus castus,* et non pas d'*osier,* qui

thète Παρθενία, opposée à celle Τέλεια, pour indiquer une *déesse fille*, par rapport à une *déesse mère*, n'est pas grecque, ou, du moins, je ne connais pas d'exemple du mot παρθενία, *virginité*, et de l'adjectif παρθενία, qualification relative *à la virginité*, *à l'état de vierge*, je n'en connais pas, dis-je, d'exemple dans le sens absolu que lui attribue le critique allemand; c'est παῖς ou παρθένος qu'un auteur grec emploierait en pareil cas, et non pas παρθενία. Mais, d'ailleurs, qu'est-il besoin, pour expliquer les épithètes τέλεια et παρθένος ou παῖς, données à *Junon*, de créer *deux déesses* différentes, l'une *mère* et l'autre *fille*, la première portant la seconde sur ses bras, chose si extraordinaire en soi, et certainement si étrangère au génie de l'antiquité, quand il suffit de la moindre réflexion pour reconnaître que ces deux épithètes s'appliquent à *Junon dans l'état de mariage*, τέλεια, et *dans l'état de virginité*, παρθένος? N'était-il pas naturel, en effet, que les divers peuples grecs adorassent une même divinité sous les différents rapports que présentait son mythe, aux différents âges et dans les différentes circonstances qui se rattachaient à sa personne? Et, quand il était admis par la croyance publique que *Junon*, par exemple, avait été *enfant*, puis *jeune fille* et *vierge*, puis *femme mariée*, et même *femme séparée de son mari*, n'était-il pas tout simple qu'il y eût, dans le langage hiératique, des épithètes pour désigner ces différents états, et, dans le culte, des traditions, des fêtes et des monuments qui s'y rapportassent? Or ce que je dis ici comme supposition, et ce qui pourrait être admis à ce titre, tant la chose est naturelle et plausible en soi, est un fait attesté par l'histoire. Nous savons, en effet, par Pausanias [1] que Téménus, qui passait pour avoir élevé *Junon* à Stymphale, en Arcadie, lui avait érigé *trois temples*, chacun avec une qualification différente; c'est à savoir à *Junon vierge*, à *Junon mariée* et à *Junon veuve*, en raison des trois âges de cette divi-

remplissent un vase placé sur les degrés du temple. Voy. sur les qualités de cet arbrisseau qui le rendaient propre au culte de Junon, sans compter les agréments de sa fleur et de son feuillage, qui en font encore aujourd'hui un des ornements du sol des îles de l'archipel grec, les savantes observations de Bœttiger, *Mytholog. der Juno*, dans ses *Ideen zur Kunstmythologie*, II, 236-237. Le traducteur français de M. Creuzer a commis la même impropriété d'expression en employant aussi le mot d'*osier* pour désigner le même arbrisseau, que, du reste, il reconnaît bien pour l'*agnus castus*, *Religions de l'Antiquité*, l. VI, ch. II, t. II, p. 595, et 596, 1). — — [1] Pausan. VIII, 22, 2 : Αὐτὸν (Τήμενον) ἱερὰ τῇ θεῷ ΤΡΙΑ ἱδρύσασθαι, καὶ ἐπικλήσεις ΤΡΕΙΣ ἐπ' αὐτῇ θέσθαι, ΠΑΡΘΕΝΩι μὲν ἔτι οὔσῃ, ΠΑΙΔΑ, γημαμένην δὲ ἔτι (ἤδη?) τῷ Διὶ ἐκάλεσιν αὐτὴν ΤΕΛΕΙΑΝ· διενεχθεῖσαν δὲ ἐφ' ὅτῳ δὴ ἐς τὸν Δία,... ὠνόμασεν ὁ Τήμενος ΧΗΡΑΝ. Voy. sur ce culte de *Junon*, considéré dans les *trois âges* de sa vie, les interprètes du *Museo Chiaramonti*, t. I, tav. VII, p. 21.

nité et des rapports où elle s'était trouvée avec Jupiter. Dira-t-on aussi, avec M. Panofka, et avec MM. Lenormant et de Witte, qui suivent si aveuglément sa doctrine, qu'il y avait *trois Junons* à Stymphale, comme ils en ont vu *deux* à Argos et à Samos? Et nous faudra-t-il doubler et tripler les divinités de la Grèce à chaque épithète du même genre que nous pourrons trouver dans les auteurs? On voit où peut conduire une pareille doctrine, et si j'ai eu raison de la combattre dans un travail où elle reçoit une application nouvelle avec une approbation absolue.

Cette confiance de nos deux auteurs dans une idée qui leur paraît si bien démontrée, et qui l'est si peu, les a entraînés au delà même du point où s'était arrêté l'auteur de cette idée. M. Panofka se bornait, en effet, à admettre *deux Junons;* MM. Lenormant et de Witte vont plus loin encore : ils en imaginent *trois;* et cela, en supposant que, sur notre peinture, *l'autel allumé peut faire allusion à une troisième forme* d'Hêra, *et rappeler* Hestia, *qui serait ici accompagnée de deux hiérodules;* idée passablement bizarre, qu'ils croient avoir suffisamment justifiée en ajoutant que, chez les Romains, on trouve des *triades* qui portent le nom de *déesses mères* ou de *Junones*. Mais, ici encore, qu'ont de commun les choses et les noms que l'on rapproche? Les *Junones* des inscriptions romaines sépulcrales que l'on cite à l'appui de cette assertion [1] sont des *génies femelles*, qui figurent au nombre singulier ou pluriel, selon qu'il s'agit d'*une* ou de *plusieurs femmes* à la mémoire desquelles ces inscriptions sont dédiées, quelquefois aussi des *génies de lieux*, qu'on se représentait sous une forme féminine[2]. La doctrine de ces *Junones*, *génies femelles*, paraît avoir été d'origine étrusque [3], et on la retrouve, en tout cas, dès le premier âge de Rome, dans le fait de l'autel funéraire érigé par Horace à la *Junon de sa sœur* [4]*;* et quant à la généralité de cette opinion qui transformait en autant de *Junons* les *âmes* de chaque *femme défunte*, il ne se peut rien voir de plus explicite que le témoignage de Pline [5]. C'est, d'ailleurs, une notion si bien éclaircie par d'habiles antiquaires du siècle dernier et de celui-ci [6], qu'il n'est pas besoin d'y insister de nouveau. Cela posé, quel rapport, je le demande, existe-t-il,

[1] Orell. *Inscr. select.* nos 1319-1328, 1562, 1563. — [2] Orell. *Inscr. select.* n. 1324 : IUNONIB. MONTAN; 1325 : IUNONI. PAGI. FORTUNENSIS; 1326 : IUNONIB. MATRON. — [3] K. Ott. Müller, *Die Etrusker,* II, 90, 30). — [4] Dionys. Hal. III, 21. — [5] Plin. II, 5, 7 : Quum singuli quoque ex semetipsis totidem Deos faciant, IUNONES Geniosque adoptando sibi. Add. Senec. *Epistol.* CX; cf. Lips. *ad h. l.* — [6] Fabrett. *Inscript.* p. 73; Devita, *Antiq. Benev.* p. 101; *Bronz. d'Ercolan.* t. I, p. 109, 6); Visconti, *Mus. P. Clém.* t. I, p. 35; Marini, *Frat. Arval.* p. 369 et 414, 204), sqq.; *Mus. Chiaram.* t. I, p. 21, 29); Creuzer, *Religions de l'Antiquité,* t. II, p. 591, 3), et 622, 2).

de près ou de loin, entre ces *Junones* ou *génies femelles* de l'archéologie romaine et les *trois Junons* que nos auteurs ont cru découvrir sur une peinture de vase grec, à l'aide d'une supposition qui fait d'un *autel allumé une troisième forme d'Héra*, et en même temps une *Hestia*[1]? N'y a-t-il pas là cet abus de l'assimilation que je leur reproche comme le vice radical de leur travail, et comme un des plus grands défauts que puisse offrir un système d'interprétation des monuments antiques?

Nos auteurs ont reproduit, sur leur planche XXXIV, une peinture d'un vase apulien déjà connu par la publication de d'Hancarville [2]. L'explication qu'ils en donnent, en y voyant, dans la déesse qui s'appuie sur une *stèle d'ordre ionique* et qui tient un *miroir*, une *Aphrodite ἐπιτυμβία*, et, dans l'autre déesse, *voilée* et *diadémée*, qui porte un long *sceptre* et qui est suivie d'une *Victoire ailée*, une *Junon reine*, ne manque certainement pas de vraisemblance; mais c'est le motif qu'ils donnent à la réunion de ces deux figures qui me paraît sujet à contestation. Ils supposent que ce pourrait être ici la dispute de deux déesses rivales pour la possession d'un dieu ou d'un héros, et, cette supposition admise, ils pensent qu'il peut être question du mythe d'*Adonis*, disputé entre *Vénus* et *Proserpine*[3]. Or, pour justifier cette idée, ils sont obligés d'assimiler, d'une part, la *Junon* du vase à *Vénus*, et, de l'autre, l'*Aphrodite ἐπιτυμβία* à *Proserpine;* double supposition qu'il ne me semble pas possible de concilier avec la peinture de ce vase. C'est en vain que, pour appuyer leur assimilation de *Junon* et de *Vénus*, ils citent la statue érigée à Sparte en l'honneur d'*Aphrodite-Héra*, et mentionnée par Pausanias [4]. La signification de cette figure, donnée par Pausanias lui-même dans la phrase suivante, où il dit que *les mères sacrifiaient à cette déesse lorsqu'elles mariaient leurs filles*, prouve bien que c'était une *Vénus* surnommée *Junon*, à raison de ce qu'elle présidait à l'affection conjugale; mais il ne résulte, en aucune façon, de ce monument ainsi interprété, que *Junon* et *Vénus* fussent la même divinité, ni qu'elles pussent se confondre en toute autre circonstance[5]. Il en est de même de l'Ἀφροδίτη

[1] Résulte-t-il de là que, dans la pensée de nos auteurs, *Hestia* soit la même que *Héra?* Ce serait encore là une autre assimilation tout aussi hasardée, pour ne rien dire de plus. — [2] T. II, pl. 89. — [3] Panyas. *apud* Apollodor. III, 14, 4. — [4] Pausan. III, 13, 6; cf. Siebelis. *ad h. l.* add. Creuzer. *Symbolik*, II, 563, sqq. Cette interprétation, qui est celle de Pausanias lui-même, me paraît plus sûre à suivre que celle de Boettiger, qui reconnaît, à la dénomination d'Ἀφροδίτη Ἥρα, l'ancienne *Uranie* asiatique, la déesse syro-phénicienne, qui réunissait en elle seule les propriétés de *Junon* et de *Vénus*, Hesych. *v.* Βήλθης, ἡ Ἥρα ἡ Ἀφροδίτη; voy. sa *Mythologie der Juno*, dans ses *Ideen zur Kunstmythol.* t. II, p. 216, § 3, ed. Sillig. — [5] Cette confusion n'eut lieu qu'aux époques primitives, où l'idée de la déesse-lune était rendue par une

ἐπιτυμβία, ou de la *Vénus infernale*, qui remplit, à beaucoup d'égards, dans la mythologie grecque, un rôle analogue à celui de *Proserpine*, sans être pourtant la même que *Proserpine*. A part l'inconvénient de ces assimilations, qui tendent à jeter dans la mythologie une confusion qui en ferait un véritable chaos, il y a dans cette explication, qui fait intervenir *Junon*, sous le costume de *matrone* et avec l'attribut de *reine*, dans un mythe où figurent seules *Vénus* et *Proserpine*, un autre abus que je ne puis m'empêcher de signaler, et qui ne me permet pas de donner mon assentiment à l'idée de nos auteurs.

Les suppositions hardies que j'ai été forcé de relever jusqu'ici se retrouvent toutes, à un degré peut-être encore plus sensible, dans l'explication de la planche qui suit, XXXV, et qui est prise d'un vase apulien publié par Passeri[1]. La représentation de ce vase est une des plus communes qui se rencontrent sur les monuments de cette classe et de cette fabrique, et il semble qu'en l'expliquant dans le sens funéraire le plus littéral et le plus positif, on risquerait peu de se tromper. Cette composition offre, au centre, un *édicule funèbre d'ordre ionique* à fronton, figuré comme il l'est ordinairement. A l'intérieur sont deux femmes, l'une, de taille plus élevée, debout, enveloppée de la tête aux pieds d'un ample *péplus* qu'elle tient de la main droite écarté de devant son visage, en s'appuyant du bras gauche sur une grande *amphore* dressée sur le sol; l'autre, plus petite, la tête nue, tenant de la main gauche une *bandelette* et de la droite un *éventail*. C'est évidemment une de ces scènes funéraires qui se rencontrent sur tant de vases peints de sujet sépulcral, et qui se trouvent aussi sur beaucoup de stèles sculptées, de style attique, telles qu'il en existe dans toutes les collections de marbres antiques, et que j'en ai vu réunies en grand nombre dans le temple de Thésée, aujourd'hui converti en musée. En dehors de cet édicule funèbre sont quatre figures de femmes, disposées, comme à l'ordinaire, deux à deux de chaque côté, sur deux plans différents, et portant des symboles ou accomplissant des actes, qui tous se rapportent au culte des mânes[2]. Il n'y a rien là, comme on le voit, qui ne s'explique très-

divinité asiatique assimilée à la Junon, à la Vénus, et à d'autres divinités helléniques. Le même phénomène eut lieu, comme je l'ai dit, au commencement de cet article, dans les derniers temps du paganisme. Mais cela n'a aucun rapport avec les monuments figurés de Junon et de Vénus, des beaux temps de l'antiquité grecque. — [1] *Pictur. Etrusc. in vasc.* t. I, tab. XXVIII. — [2] Le revers offre la *stèle* ou le *cippe* qui se dressait à l'extérieur de la chambre sépulcrale, entouré de deux éphèbes et de deux jeunes filles, où MM. Lenormant et de Witte voient, sans aucune raison, les *Dioscures avec leurs femmes*.

facilement d'après tous les monuments connus, et qui semble devoir fournir sujet à une interprétation bien recherchée. C'est cependant ce qui a eu lieu ici de la part de nos deux auteurs, à qui le sens littéral de la représentation ne suffit pas, et qui, dans leur désir d'y trouver un sens mythologique des plus profonds, se sont laissés emporter par leur imagination aux rapprochements les plus étranges, pour aboutir à une conclusion inadmissible. Partant de l'explication qu'ils avaient donnée du vase représenté sur leur planche XII, où ils avaient vu, dans une scène toute semblable, *Olympus*, le vieux pédagogue de Jupiter, assis dans l'édicule funèbre, et, en dehors de cet édicule, *Jupiter* et *Junon*, explication que je crois avoir suffisamment réfutée [1], ils reconnaissent ici, dans cette *matrone grecque*, debout au sein de l'édicule funèbre, *Junon* elle-même, et ils la reconnaissent à cette *amphore* sur laquelle elle s'appuie, et qui était, disent-ils, le *symbole de la déesse de Lanuvium*, *représentée*, suivant eux, *sous la forme d'un vase de terre*, *κέραμος*. Mais quelle preuve allèguent-ils de cette singulière assertion, que la *Junon* de Lanuvium, dont nous connaissons si bien la forme par des monuments, et le mythe par des témoignages classiques, était représentée *sous la forme d'un vase de terre*, *κέραμος*? Ils renvoient en note à Denys d'Halicarnasse [2], qui cite, il est vrai, quelque chose de semblable d'après Timée, mais qui le cite précisément pour le réfuter, comme une des nombreuses erreurs échappées à cet historien, que nous ne connaissons guère aujourd'hui que par les critiques dont il fut l'objet dans l'antiquité. Nos auteurs ne s'arrêtent pas à cette première allégation déjà détruite par l'écrivain même dont ils s'autorisent; ils en ajoutent une seconde, qui n'est pas moins hasardée : c'est que *la déesse représentée sous la forme d'un vase d'argile ne devait guère différer de celle qui porte sur la tête le modius;* d'où il suit que, comme le *modius* est le symbole de *Junon*, de *Cérès*, et de toutes les divinités telluriques [3], la femme qui s'appuie ici sur une *amphore* doit être la déesse qui porte sur sa tête un *modius :* on voit comme on procède rapidement dans cette voie d'inductions.

Mais nous ne sommes pas au bout des suppositions que l'*amphore*

[1] Voy. *Journ. des Savants*, janvier 1842, p. 6-9. — [2] Dionys. Hal. I, 67. A l'appui de ce passage, nos auteurs citent les *deux tonneaux*, *πίθοι*, du temple de Vesta; mais quel rapport y a-t-il entre ces deux faits? — [3] A ce titre, le *modius* ne devrait pas figurer parmi les symboles de *Junon*, que nos auteurs s'efforcent partout de représenter comme une *déesse* de l'air; ce qu'elle était effectivement dans le principe, et ce qui n'empêchait pas qu'elle ne représentât aussi la *lune*, Macrob. I, 15; cf. Selden. *de Diis Syr.* II, 2, 248; Voss. *de Idolol.* II, 25, p. 219; Boettiger, *Mythol. der Juno*, p. 217.

de notre peinture suggère à nos deux auteurs. Ils en rapprochent, en troisième lieu, *Jupiter* Κτήσιος, *figuré,* disent-ils, *sous la forme d'un vase,* *καδίσκος, dans lequel on mettait diverses matières mélangées ensemble,* lequel *Jupiter-vase* devait avoir nécessairement pour compagne notre *Junon-amphore;* voilà toute la doctrine de nos auteurs réduite à sa plus simple expression, et dans les termes mêmes où ils l'exposent. Mais cette troisième supposition d'un *Jupiter-vase*, digne pendant du *Jupiter-montagne* que nous nous sommes cru obligé de combattre, se fonde-t-elle, au moins, sur quelque témoignage antique? J'ai regret de dire que non. Il est bien question, dans Athénée [1], d'un *vase, καδίσκος, dans lequel on déposait de petites idoles représentant ce que l'on appelait des Jupiters* Κτήσιοι, *c'est-à-dire de petits dieux domestiques :* Ἀγγεῖον δ' ἐσλὶν ἐν ᾧ τοὺς Κτησίους Δίας ἐγκαθιδρύουσιν; mais ce texte même, allégué par nos auteurs, montre que ce n'est pas le vase, *καδίσκος*, qui était le dieu; et, quant à ce *Jupiter* Κτήσιος, ou plutôt à ces *Jupiters* Κτήσιοι, car c'est le plus souvent au pluriel que la mention s'en trouve dans les auteurs, la notion que nous en possédons sous les noms équivalents de dieux *μύχιοι* et *ἕρκιοι*, est celle d'*idoles* qui se plaçaient généralement *dans des armoires, ἐν τοῖς ταμιείοις* [2], et que Denys d'Halicarnasse compare aux *pénates romains* [3]; ce qui en établit la pluralité et permet d'en présumer la forme. Or, je le demande, quel rapport y a-t-il entre cette notion et celle d'un *Jupiter-vase*, et qui a pu autoriser MM. Lenormant et de Witte à prendre ici le vase pour le dieu et le contenant pour le contenu? Le *dieu καδίσκος* se trouvant ainsi détruit, et sa compagne, la *déesse κέραμος*, n'ayant pas plus de réalité, on sent que ces deux négations ne peuvent se servir d'appui l'une à l'autre, et qu'ainsi la supposition de nos auteurs reste privée de toute espèce de base. Mais, d'ailleurs, qu'était-il besoin, pour justifier la présence de cette *amphore* au sein d'un édicule funèbre, de recourir à tant de conjectures hasardées et de rappochements bizarres? Ne sait-on pas, et nos auteurs eux-mêmes n'en font-ils pas l'aveu, qui aurait dû leur épargner tout ce travail auquel ils se sont livrés en pure perte, que des vases de cette forme d'*amphore* ou d'*hydrie* [4] figurent, en qualité de vases funéraires, de

[1] Athen. XII, p. 473, B, F. — [2] Harpocrat. *v.* Κτησίου; Suid. *h. v.* Cf. Menandr. *Fragm.* p. 182, ed. Meineck.; Taylor. *ad* Demosth. *in Mid.* p. 594, ed. Reisk. Voyez, sur ce point d'antiquité, Éd. Gerhard, *Prodromus*, p. 37. — [3] Dionys. Hal. I, 67. — [4] Aux yeux de nos auteurs l'*amphore* et l'*hydrie,* liées au mythe de la *Junon d'Argos,* rappellent, à la fois, le *mythe des Danaïdes* et *la nature de la déesse qui verse les pluies sur la terre,* deux idées qui s'excluent l'une l'autre. C'est encore en se plaçant dans ce système de rapprochements abusifs qui leur est si familier, qu'ils ont vu,

récipients de cendres, sur des centaines de vases peints et de stèles attiques? Je possède une de ces stèles, déterrée dans le céramique d'Athènes, et acquise par moi-même à Athènes, où le vase cinéraire offre absolument la même forme que l'*amphore* de notre peinture. Toute discussion sur ce point serait donc superflue, et c'est par ce motif que je m'abstiens de réfuter d'autres rapprochements que nos auteurs essayent de produire à l'appui de cette idée malheureuse d'une *Junon*, pour rendre compte de la *matrone*, sujet de notre peinture, et où je n'aurais pas à relever moins de suppositions gratuites, tout aussi inutilement accumulées.

La dernière peinture relative au mythe de Junon est tirée d'un vase depuis longtemps célèbre et souvent publié, dont le meilleur dessin est celui que nous devons à nos auteurs, pl. XXXVI. L'explication de cette peinture si connue et devenue l'objet de tant de commentaires entre les antiquaires qui s'en sont occupés, depuis Mazocchi jusqu'à Ott. Müller, ne pouvait guère fournir matière à beaucoup d'observations nouvelles. MM. Lenormant et de Witte ont su pourtant rajeunir, à quelques égards, un sujet qui pouvait paraître épuisé, en y mêlant aussi plus d'un de ces rapprochements que nous croyons très-hasardés [1]. Mais le défaut d'espace nous empêche de nous étendre sur ce sujet, et nous réservons pour une prochaine analyse les observations que

sur une médaille de Thyrea d'Argolide, en rapport avec la *tête de Junon*, une *hydrie posée sur une colonne*, là où tous les numismatistes ont reconnu une espèce d'*obélisque* ou de *phare;* Mionnet, *Suppl.* t. IV, p. 266, n[os] 182-188; Combe, *Mus. Britan.* tab. VIII, n. 4. — [1] Les noms ΔΑΙΔΑΛΟΣ et ΕΝΕΥΑΛΙΟΣ (*sic*), donnés, sur cette peinture, à *Vulcain* et à *Mars*, sont évidemment des épithètes qualificatives, ainsi qu'on en a plus d'un exemple; il était donc bien inutile de les appliquer à *Dædale*, fils de Vulcain, et à *Enyalios*, fils de Mars, pour trouver, dans cette combinaison de noms, un rapport qui n'existait pas dans la pensée de l'artiste. L'assimilation de la *Junon enchaînée sur son trône aérien* avec la *Junon de Samos*, dont l'image paraît sur les médailles *avec des chaînes qui descendent jusqu'à terre*, cette assimilation manque tout à fait d'exactitude. Nos auteurs savent tout aussi bien que moi que ce qu'ils appellent des *chaînes* sont des *broches* ou *verges métalliques* employées pour soutenir les bras des anciens simulacres. Je trouve encore quelque chose à reprendre à ce que nos auteurs disent d'un genre de vêtement appelé, disent-ils, *σαράϐαρα chez les Parthes, répondant aux ἀναξυρίδες des Perses.* Mais, outre qu'*ἀναξυρίδες* est le mot grec qui rendait le mot étranger, il est certain que *σαράϐαρα* est une expression transmise aux Parthes par les Perses et à ceux-ci par les Assyriens; car ce mot se lit d'abord dans Daniel, III, 21; cf. Berthold. *ad. h. l.;* et, quant aux Perses, nous avons le témoignage du *Grand Étymologique, Gud. v.* Σαράϐαρα· ἐσθὴς Περσική· ἔνιοι δὲ λέγουσι βρακία (braccæ), ἄλλοι δὲ περὶ τὰ σκέλη ἐνδύματα. Cf. Suid. *h. v.* Voy. sur ce point d'antiquité asiatique, les savantes recherches de Brisson, *de Regn. Persar.* I, 63, p. 80-86; add. Baehr. Ctes. *Fragm.* p. 231.

pourront nous suggérer les chapitres suivants du volume que nous avons entre les mains, et dont le texte est loin encore d'être complété, bien que les planches aient déjà paru en totalité.

Dans l'intervalle de temps qui s'écoulera jusqu'à ce que ce volume s'achève et que nous reprenions notre travail, nous désirons vivement que les auteurs d'un recueil qui se recommande par tant de titres à l'intérêt du monde savant apportent quelque modification à leur système d'interprétation; qu'ils se défient de ces rapprochements dont la première idée les séduit, mais qui ne reposent pas toujours sur des fondements assez solides; qu'ils abusent un peu moins de la faculté de tout assimiler, qui conduit si aisément au danger de tout confondre; et qu'ils appellent enfin plus souvent la critique au secours de l'imagination. La facilité avec laquelle ces deux antiquaires trouvent des ressemblances entre des noms qui n'ont réellement qu'une similitude fortuite, pour arriver à établir des rapports entre des choses qui n'ont de même qu'une analogie apparente, cette facilité peut devenir un bien grave inconvénient dans des recherches de ce genre, et c'est l'intérêt sincère que je porte à leur travail qui m'oblige à le leur signaler comme l'abus contre lequel ils ont le plus à se tenir en garde. J'en ai déjà cité plus d'un exemple, *μῆτις* et *μέθη*, *πολιός* et *πολιεύς*, *εἰρήνη* et Ἥρα; j'ajouterai ici *Agis* et *Ægeus* [1], *Cyclope* et *Cécrops* [2], mais surtout Ἀφρο-δίτη et Θέτις [3], rapprochement dont la témérité surpasse, en fait de hardiesse grammaticale, tout ce que l'on peut imaginer, et cela sans autre but que de produire un rapprochement impossible entre des personnes. Je le dis, dans toute la sincérité de mon âme, dans toute la conviction de mon esprit : une science qui procéderait par de tels moyens, qui ne verrait dans l'antiquité que des noms à décomposer et des syllabes à faire jouer entre elles à l'aventure, pour en tirer des faits plus ou moins contraires à toutes les notions établies, ne serait pas une science sérieuse; et MM. Lenormant et de Witte ont prouvé, de plus d'une manière, qu'ils étaient capables de prendre une part active et honorable aux progrès accomplis de nos jours dans le domaine de l'archéologie, en s'aidant des ressources combinées d'une sage philologie et de l'intelligence critique des monuments figurés, et non pas en jouant sur des mots, au moyen d'étymologies trompeuses et de combinaisons arbitraires.

RAOUL-ROCHETTE.

[1] P. 60, 5). — [2] P. 112, 3). — [3] P. 108, 9).

Cours de phrénologie, *par* F. J. V. Broussais, *membre de l'Institut, etc.* Paris, chez J. B. Baillière, 1836, 1 vol. in-8°.

TROISIÈME ARTICLE.

De Gall. — Des organes.

L'anatomie de Gall est, de sa doctrine, la partie dont on a le plus parlé et la partie la moins connue.

En 1808, Gall lut à la première classe de l'Institut un mémoire sur l'anatomie du cerveau [1]; M. Cuvier fit un rapport sur ce mémoire. Mais, ni dans ce mémoire, ni dans ce rapport, vous ne trouverez un mot de *l'anatomie spéciale*, de *l'anatomie secrète*, de ce qu'on pourrait appeler *l'anatomie de la doctrine*, ou, en d'autres termes, et, comme on dirait aujourd'hui, de *l'anatomie phrénologique*.

L'anatomie du mémoire de Gall n'est qu'une anatomie très-ordinaire. Gall veut que les nerfs cérébraux remontent tous, sans exception, de la moelle allongée vers l'encéphale; il veut que la *matière grise* produise la *matière blanche;* il divise les fibres du cerveau en *divergentes* et *convergentes;* il suppose que chaque circonvolution de cet organe, au lieu d'être une masse pleine et solide, comme on le croit généralement, n'est qu'un *pli* [2] des fibres nerveuses ou médullaires, etc. etc.

Telles sont les questions discutées par Gall; et l'on voit assez que, quelque parti qu'on prenne sur ces questions, sa doctrine ne saurait assurément ni rien y gagner, ni rien y perdre.

Que tel ou tel nerf *remonte* ou *descende;* que la *matière blanche* soit produite par la *matière grise*, ou, ce qui est tout aussi probable, qu'il n'en soit rien; que telle ou telle fibre du cerveau *sorte* ou *rentre*, *diverge* ou *converge*, *etc. etc.* la doctrine de la *pluralité des cerveaux*, la doctrine des *intelligences individuelles* n'en sera très-évidemment ni plus ni moins certaine, ni plus ni moins douteuse [3].

« Il est essentiel de répéter, disait déjà M. Cuvier dans son rapport,

[1] *Recherches sur le système nerveux en général, et sur celui du cerveau en particulier; mémoire présenté à l'Institut de France, le 14 mars 1808; suivi d'observations sur le rapport qui en a été fait à cette compagnie par ses commissaires*, par F. J. Gall et G. Spurzheim, Paris, 1809. — [2] « La membrane nerveuse du cerveau forme ces plis que l'on appelle les circonvolutions. » *Anatomie et physiologie du système nerveux, etc.* t. III, p. 82. — [3] Spurzheim dit avec raison : « Que la direction des fibres soit connue; qu'on sache que leur consistance est plus ou moins grande, leur couleur plus ou moins blanche, leur longueur ou grosseur plus ou moins considérables,

il est essentiel de répéter, ne fût-ce que pour l'instruction du public, que les questions anatomiques dont nous venons de nous occuper n'ont point de liaison immédiate et nécessaire avec la doctrine physiologique enseignée par M. Gall sur les fonctions et sur le volume relatif des diverses parties du cerveau, et que tout ce que nous avons examiné touchant la structure de l'encéphale pourrait également être vrai ou faux, sans qu'il y eût la moindre chose à en conclure pour ou contre cette doctrine[1]. »

Il ne faut pas se méprendre sur le vrai point de la question. La doctrine de Gall veut une chose, et n'en veut qu'une, savoir, la *pluralité des intelligences et des cerveaux*[2]. C'est là ce qui la constitue *doctrine spéciale et propre*, c'est-à-dire différente de la *doctrine générale*, laquelle n'admet qu'une seule intelligence et qu'un seul cerveau. Tout ce qui tend à prouver la *pluralité des intelligences et des cerveaux* importe donc à la doctrine de Gall, et tout ce qui ne tend pas à prouver la *pluralité des intelligences et des cerveaux* est étranger à cette doctrine.

Il y a donc, dans Gall, deux anatomies très-distinctes : une *anatomie générale*, laquelle ne tient point à sa doctrine, et une *anatomie particulière*, laquelle fait la base même de sa doctrine.

Or on a beaucoup parlé de *l'anatomie générale* de Gall; mais, pour son *anatomie particulière*, je ne vois personne qui en ait parlé. Gall lui-même en parle le moins possible. Ailleurs il dit très-nettement et très-positivement sa pensée; ici on est réduit à la deviner.

Lorsque, dans sa *psychologie*, Gall substitue les *facultés* à l'intelligence, il définit ces *facultés*. Il les définit, comme nous avons vu, des *intelligences individuelles*. D'où vient donc que, dans son anatomie, lorsqu'il substitue au cerveau les *organes du cerveau*, il ne définit pas ces *organes*? Chose étrange! toute la doctrine de Gall, toute la *phrénologie* repose sur les *organes du cerveau*, car, sans organes cérébraux distincts point de facultés indépendantes, et, sans facultés indépendantes, point de *phrénologie*, et Gall ne dit pas, et nul phrénologiste ne dit après lui, ce que c'est qu'un *organe cérébral*.

etc. : qu'en peut-on conclure sur leurs fonctions? Rien du tout. » *Observations sur la phrénologie, ou la connaissance de l'homme moral et intellectuel fondée sur les fonctions du système nerveux*, Paris, 1818. — [1] *Rapport sur un mémoire de MM. Gall et Spurzheim, relatif à l'anatomie du cerveau*, séances des 25 avril et 2 mai 1808. — [2] « La détermination des forces fondamentales et du siége de leurs organes est ce qu'il y a de plus nouveau et de plus frappant dans mes découvertes. La connaissance des facultés et des qualités primitives, et du siége de leurs conditions matérielles, constitue précisément la physiologie du cerveau. » Gall, *Anat. et physiol. du syst. nerv., etc.* T. III, p. IV.

La vérité est que Gall n'a jamais eu d'opinion arrêtée sur ce qu'il nomme les *organes du cerveau*. Il n'a pas vu ces *organes ;* il les imagine pour ses *facultés*. Il fait comme ont fait tant d'autres. Il commence par imaginer une hypothèse, et puis il imagine une anatomie pour son hypothèse.

Quand on croyait aux *esprits animaux*, le cerveau se composait de *tuyaux*, de *tubes* pour conduire ces *esprits*.

« La substance corticale qui se trouve dans les hémisphères du cerveau, dit Pourfour du Petit, fournit toute la partie médullaire, qui n'est qu'un amas d'un nombre infini de tuyaux[1]. »

« Les petites artères de l'écorce du cerveau, dit Haller, transmettent une liqueur spiritueuse dans les tubes médullaires et nerveux[2]. »

Évidemment, les *organes* de Gall n'existent pas plus que les *tuyaux* de Pourfour du Petit ou les *tubes* de Haller. Ce sont deux structures imaginées pour deux hypothèses.

Toutes les idées de Gall naissent les unes des autres, et toutes d'une première qu'il s'est formée par analogie.

Il voit les fonctions des sens constituer des fonctions distinctes, et il veut que les facultés de l'âme soient également distinctes; il voit chaque sens particulier avoir un organe à part, et il veut que chaque faculté de l'âme ait son organe propre[3]; en un mot, il voit l'homme extérieur, et il fait *l'homme intérieur* à l'image de l'homme extérieur.

Selon Gall, tout, entre l'organe d'un sens et l'organe d'une faculté, entre une faculté et un sens, est semblable. Une faculté est un sens. Il dit la *mémoire* ou le *sens des choses*, la *mémoire* ou le *sens des personnes*, la *mémoire* ou le *sens des nombres ;* il dit le *sens du langage*, le *sens de la mécanique*, le *sens des rapports des couleurs*, *etc. etc.*

« Comme il faut admettre, dit-il, cinq sens extérieurs différents, puisque leurs fonctions sont essentiellement différentes....... de même il faut enfin se résoudre à reconnaître les diverses facultés et les divers penchants comme des forces morales et intellectuelles essentiellement différentes, et affectées également à des appareils organiques particuliers et indépendants les uns des autres[4]. »

« Qui oserait dire, ajoute-t-il, que la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, le tact, sont de simples modifications de facultés? Qui oserait les faire dériver d'une seule et même source, d'un seul et même organe? De

[1] *Lettre d'un médecin des hôpitaux du roi*, Namur, 1710. — [2] *Elem. physiol.* t. IV, p. 384. — [3] « Mais, si l'on suppose que chaque faculté fondamentale est, ainsi que chaque sens particulier, dépendante d'une partie cérébrale particulière, etc. » Gall, *Anat. et physiol. du syst. nerv. etc.* t. II, p. 392. — [4] T. IV, p. 9.

même, les vingt-sept qualités et facultés que je reconnais comme forces fondamentales ou primitives...... ne peuvent être regardées comme les simples modifications d'une faculté quelconque[1]. »

D'une part, Gall donne aux *facultés* toute l'indépendance des *sens;* et, de l'autre, il donne aux *sens* tous les attributs des *facultés.*

« Voilà, dit-il, des raisons nouvelles, pourquoi j'ai toujours soutenu dans mes leçons publiques, quoique ces assertions soient en opposition avec les idées reçues des philosophes, que chaque organe des sens a ses fonctions absolument à lui; que chacun de ces organes a sa propre faculté de recevoir et même de percevoir les impressions, sa propre conscience, sa propre faculté de réminiscence[2]. »

Gall ne prévoyait pas qu'une expérience de physiologie, et une expérience très-sûre, démontrerait un jour aux yeux que le sens *reçoit* l'impression et ne la *perçoit* pas, et qu'il n'a, par conséquent, ni *conscience,* ni *réminiscence, etc.*

Quand on enlève les *lobes* ou *hémisphères cérébraux*[3] à un animal, l'animal perd sur-le-champ la vue.

Et cependant, par rapport à l'œil, rien n'est changé : les objets continuent à se peindre sur la rétine, l'iris reste contractile, le nerf optique excitable. La rétine reste sensible à la lumière, car l'iris se ferme ou s'ouvre selon que la lumière est plus ou moins vive.

Rien n'est changé par rapport à l'œil, et l'animal ne voit pas! Ce n'est donc pas l'œil qui *perçoit,* ce n'est pas l'œil qui *voit.*

L'œil ne voit pas, c'est l'intelligence qui voit par l'œil[4].

Lorsque Gall conclut de l'indépendance des sens externes à l'indépendance des facultés de l'âme, il confond, pour le sens même, deux choses profondément distinctes : l'impression et la perception. L'impression est multiple, la perception est une.

Quand on enlève les *lobes* ou *hémisphères cérébraux* à un animal, l'animal perd sur-le-champ toute perception; il ne voit plus, il n'entend plus, etc.[5]; et cependant tous les organes des sens, l'œil, l'oreille, etc. subsistent, toutes les impressions se font.

Le principe qui perçoit est donc un. Perdu pour un sens, il est

[1] T. IV, p. 9. — [2] T. II, p. 234. Gall, en séparant l'action de l'intelligence de celle des sens (voy. mon premier article), avait fait un pas vers la vérité. L'intelligence est indépendante des sens. Ici il tombe dans une erreur d'un autre genre : il fait de chaque sens une espèce d'intelligence. — [3] Le *cerveau proprement dit.* — [4] Voy. mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux,* 2e éd. 1842. — [5] Voy. *Recher. expérim. etc.*

perdu pour tous : et, s'il est un pour les sens externes, comment ne serait-il pas un pour les facultés de l'âme?

Gall ne suppose plusieurs principes pour les facultés de l'âme que parce qu'il suppose plusieurs principes pour les perceptions; et il ne suppose plusieurs principes pour les perceptions que parce qu'il confond les impressions avec les perceptions. Toute sa psychologie naît d'une méprise; et toute son anatomie n'est faite que pour sa psychologie.

En psychologie, il veut prouver que les facultés de l'âme ne sont que des *sens internes;* en anatomie, il veut prouver que les organes des facultés de l'âme ne font que répéter et reproduire les organes des *sens externes.*

Deux substances composent, comme on sait, l'appareil nerveux : la *substance grise* et la *substance blanche* ou *fibreuse.* Or, selon Gall, de ces deux substances, l'une produit l'autre. La *substance grise* produit la *substance blanche.*

Cela posé, partout où il y aura de la *substance grise*, il naîtra donc de la *substance blanche*, c'est-à-dire des *fibres nerveuses* [1], des *filets nerveux*, des nerfs. Tous les nerfs du corps naissent ainsi. Les nerfs spinaux naissent de la matière grise qui est dans l'intérieur de la moelle épinière; les nerfs cérébraux, de la matière grise qui est dans l'intérieur de la moelle allongée.

Or les nerfs du corps sont les *organes des sens.*

Le cerveau, le cervelet, qui sont les *organes des facultés* [2], naîtront donc comme les nerfs. Le cerveau naîtra de la matière grise des *éminences pyramidales;* le cervelet, de la matière grise qui entoure les *corps restiformes.*

D'un autre côté, chaque fois qu'un nerf traverse une masse de matière grise, il en reçoit de nouveaux filets nerveux; et c'est ainsi qu'il croît et se développe. Le cerveau et le cervelet ne manqueront donc pas de croître et de se développer de même. Les faisceaux primitifs du cervelet (les *corps restiformes*) croîtront par les filets que leur donnera la matière grise du *corps ciliaire;* les faisceaux primitifs du cerveau (les *éminences pyramidales*), par les filets que leur donnera d'abord la matière

[1] La substance blanche est partout fibreuse. Personne n'a plus contribué que Gall à la démonstration de ce grand fait. Il dit avec raison : « Les auteurs qui, avec Sœmmerring, Cuvier, etc. reconnaissent la structure fibreuse du cerveau dans plusieurs de ses parties, n'ont cependant pas encore osé dire qu'elle est partout fibreuse. » T. I, p. 235. — [2] Le cervelet ne sert qu'aux mouvements de locomotion. (Voy. mon premier article.) Mais j'expose ici les idées de Gall.

grise du *pont de Varole*, puis celle des *couches optiques*, puis celle des *corps cannelés*, *etc. etc.*

Enfin, de même qu'un nerf des sens s'épanouit en se terminant, et forme, par cet épanouissement, *l'organe du sens externe*, de même les faisceaux primitifs du cerveau et du cervelet s'épanouiront en se terminant, et formeront, par cet épanouissement, les *organes des sens internes:* les lobes du cervelet et les hémisphères du cerveau [1].

Origine, développement, structure, mode de terminaison, entre les organes des facultés de l'âme et les organes des sens externes, tout est donc semblable, tout est donc commun. Et pourtant la première difficulté toujours reste.

Quand je dis un *organe des sens*, j'entends un appareil très-déterminé. Mais, quand je dis un *organe du cerveau*, en est-il de même? Cet *organe du cerveau*, qu'est-ce? Est-ce *un faisceau de fibres?* est-ce *chaque fibre en particulier?* Mais, si c'est un *faisceau de fibres,* il y en aura trop peu, car il n'y en a pas vingt-sept, et il en faut vingt-sept puisqu'il y a vingt-sept facultés. Et, si c'est *chaque fibre en particulier,* il y en aura trop, et beaucoup trop, car il n'y a que vingt-sept facultés. Comment donc faire? Il faut faire comme Gall : dire tantôt que c'est un *faisceau de fibres*, et tantôt que c'est *chaque fibre en particulier.*

Il dit dans un endroit : « Le cerveau consistant en plusieurs divisions dont les fonctions sont totalement différentes, il existe plusieurs faisceaux primitifs qui, par leur développement, contribuent à le produire. Nous rangeons parmi ces faisceaux les pyramides antérieures et

[1] « Les systèmes particuliers du cerveau se terminent par un épanouissement fibreux, disposé en couches, de même que les autres systèmes nerveux s'épanouissent en fibres à leur extrémité périphérique. » T. I, p. 318. « Tous les faisceaux divergents du cerveau, après être sortis du dernier appareil de renforcement, s'épanouissent en couches et forment les circonvolutions. » T. I, p. 283. — « Les nerfs de la sensibilité et des mouvements s'épanouissent dans la peau et dans les muscles; les nerfs des sens, chacun dans l'instrument extérieur auquel il appartient : par exemple, le nerf olfactif dans la membrane pituitaire des cornets du nez; le nerf du goût dans la langue, et l'épanouissement du nerf optique forme la rétine... La nature suit précisément la même loi dans le cerveau. Les différentes parties cérébrales naissent et se renforcent en différents endroits; elles forment des faisceaux fibreux plus ou moins considérables, qui finissent par s'épanouir. Tous ces épanouissements des différents faisceaux, réunis, forment les hémisphères du cerveau. » T. III, p. 3. — Je ne parle ici que des *fibres divergentes;* celles-ci, venues de l'intérieur, se portent à l'extérieur : les *fibres convergentes*, venues de l'extérieur, c'est-à-dire de la matière grise qui enveloppe le cerveau et le cervelet, se portent à l'intérieur. Les premières forment les *circonvolutions;* les secondes forment les *commissures.* Mais il est inutile d'entrer ici dans tout ce détail.

postérieures, les faisceaux qui sortent immédiatement des corps olivaires, et encore quelques autres qui sont cachés dans l'intérieur du grand renflement[1]. »

Et encore quelques autres, soit; mais ce ne sera jamais vingt-sept.

Il dit ailleurs : « Un développement plus étendu de la même conjecture disposerait apparemment le lecteur à considérer chaque fibrille nerveuse, soit dans les nerfs, soit dans le cerveau, comme un petit organe particulier[2]. »

Et ceci n'est pas encore tout. Il faut, pour la doctrine de Gall, que l'anatomie du cerveau se lie à la *cranioscopie*. Aussi Gall a-t-il grand soin de placer tous ses organes à la surface du cerveau.

« La possibilité de la solution qui nous occupe suppose, dit-il, que les organes de l'âme sont situés à la surface du cerveau[3]. » Et, en effet, s'ils n'étaient pas situés à la surface du cerveau, comment le crâne pourrait-il en porter l'empreinte? Et que deviendrait la *cranioscopie?*

La *cranioscopie* n'a rien à craindre. Gall y a pourvu; tous les *organes du cerveau* sont placés à la surface du cerveau; et Gall ajoute avec très-grande raison : « Ceci explique le rapport ou la correspondance qui existe entre la craniologie et la doctrine des fonctions du cerveau (physiologie cérébrale), but unique de mes recherches[4]. »

Mais enfin, les prétendus *organes du cerveau* sont-il situés réellement à la *surface du cerveau*, comme le veut Gall? En termes positifs, la surface du cerveau est-elle la seule partie active de cet organe? Voici une expérience de physiologie qui fait voir combien Gall se trompe.

On peut enlever à un animal, soit par devant, soit par derrière, soit par côté, soit par en haut, une portion assez étendue de son cerveau, sans qu'il perde aucune de ses facultés[5].

L'animal peut donc perdre tout ce que Gall appelle la *surface du cerveau*, sans perdre aucune de ses facultés. Ce n'est donc pas à la *surface du cerveau* que se trouvent les organes de ces facultés.

Et l'anatomie comparée n'est pas moins opposée à Gall que l'expérience directe. Je ne le suivrai point ici dans le détail de ses localisations. Comment ces localisations pourraient-elles avoir un sens? Gall

[1] T. I, p. 271. Spurzheim s'explique de même. « Les organes des facultés intérieures sont aussi séparés que les faisceaux des nerfs des cinq sens. » *Observations sur la phrénologie, etc.* p. 74. « On trouve que le cerveau est composé de plusieurs faisceaux qui doivent avoir leurs fonctions. » *Ibid.* p. 94. « Les organes..... se composent des faisceaux divergents, des circonvolutions et de l'appareil d'union. » *Ibid.* — [2] T. IV, p. 8. — [3] T. III, p. 2. — [4] T. III, p. 4. — [5] Voy. mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 2e éd. 1842. Voy. aussi mon premier article.

ne sait pas même si un organe est un *faisceau de fibres* ou une *fibre* [1].

Il place, par exemple, ce qu'il appelle l'*instinct de la propagation* dans le cervelet, ce qu'il appelle l'*instinct de l'amour de la progéniture* dans les lobes postérieurs du cerveau; et il regarde ces deux localisations comme les plus sûres de son livre.

« Je désirerais, dit-il, que tous les jeunes naturalistes commençassent leurs recherches par ces deux organes. L'un et l'autre sont faciles à reconnaître, etc [2]. »

Quoi! le cervelet, si différent, par sa structure, du *grand cerveau*, le cervelet sera un organe de l'instinct comme le cerveau [3]? Et, de plus, il ne sera l'organe que d'un seul instinct, tandis que le cerveau en aura vingt-six!

Le cervelet, je l'ai déjà dit, est le siége du principe qui règle les mouvements de locomotion [4], et n'est le siége d'aucun instinct.

Gall place l'*amour de la progéniture* dans les lobes postérieurs du cerveau. L'*amour de la progéniture*, surtout l'*amour maternel*, se trouve partout dans les animaux supérieurs; il se trouve dans tous les mammifères, dans tous les oiseaux [5]. Les lobes postérieurs du cerveau se trouveront donc aussi partout dans ces animaux; point du tout : les lobes postérieurs manquent à la plupart des mammifères; ils manquent à tous les oiseaux.

Gall place dans les parties postérieures du cerveau les *facultés* communes à l'homme et aux animaux; il place dans les parties antérieures les *facultés* [6] propres à l'homme. D'après cela, les parties les plus persistantes du cerveau seront les parties postérieures; les moins persistantes seront les antérieures. C'est l'inverse qui a lieu. Ce qui manque

[1] Il faut pourtant bien que ce soit l'un ou l'autre; car il faut enfin que ce soit quelque chose. Serait-ce une circonvolution? Mais il n'y a pas vingt-sept circonvolutions, tant s'en faut, etc. etc. — [2] T. II, p. 163. — [3] Gall confond, comme nous avons vu, l'intelligence avec les instincts. Il partage littéralement l'intelligence en divers instincts, et puis il fait de chaque instinct une faculté intellectuelle. Voy. mon deuxième article. « La dénomination d'instinct convient, dit-il, à toutes les facultés fondamentales. » T. IV, p. 334. — [4] Voy. mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 2e édition, 1842. — [5] « L'organe de la philogéniture, ou les dernières circonvolutions des lobes cérébraux.......... » Spurzheim, *Observations sur la phrénologie, etc.* p. 117. — [5] A de très-peu nombreuses exceptions près. — [6] Les qualités et les facultés qui sont communes à l'homme et aux animaux ont leur siége dans les parties postérieures, etc. Voy. t. III, p. 79, et t. IV, p. 13. « Les qualités et les facultés dont l'homme jouit exclusivement ont leur siége dans les parties cérébrales dont les bêtes sont privées, et il faut les chercher, en conséquence, contre les parties antérieures-supérieures du frontal. » T. III, p. 79.

le plus tôt, ce sont les *parties postérieures;* ce qui persiste le plus longtemps, ce sont les *parties antérieures*[1].

Si, du cerveau, je passe au crâne, tout ce que je dis ici prend bien plus de force encore. Comment des localisations qui n'ont point de sens pour le cerveau pourraient-elles en avoir pour le crâne?

Le crâne, surtout la face externe du crâne, ne représente la *surface du cerveau* que d'une manière très-imparfaite. Gall le sait. « J'ai été le premier, dit-il, à soutenir qu'il nous est impossible de déterminer avec exactitude le développement de certaines circonvolutions par l'inspection de la face externe du crâne....... Dans certains cas, la lame externe du crâne n'est pas parallèle à la lame interne[2]..... » « Certaines espèces manquent de sinus frontaux; dans d'autres, les cellules entre les deux lames osseuses se répartissent dans tout le crâne, etc. etc.[3]. »

Le crâne ne représente les *circonvolutions du cerveau* que par sa face interne; il ne les représente plus par sa face externe. Et, pour les *fibres*, pour les *faisceaux de fibres*, il ne les représente pas, même par sa face interne; car les *fibres* sont recouvertes par une couche de matière grise, et les *faisceaux de fibres* sont placés dans l'intérieur de la masse nerveuse.

Gall sait tout cela, et il n'en inscrit pas moins ses *vingt-sept facultés* sur les crânes[4]. Tant de confiance étonne. On ne connaît rien de la structure intime du cerveau[5], et l'on ose y tracer des circonscriptions, des cercles, des limites! La face externe du crâne ne représente pas la surface du cerveau; on le sait, et l'on inscrit sur cette face externe vingt-sept noms; chacun de ces noms est inscrit dans un petit cercle,

[1] « Ce ne sont pas les parties antérieures qui manquent au cerveau des mammifères, mais les parties postérieures, » dit avec raison M. Leuret dans son bel ouvrage sur les circonvolutions du cerveau : *Anatomie comparée du système nerveux, considéré dans ses rapports avec l'intelligence*, 1839. — [2] T. III, p. 20. — [3] T. III, p. 26. — [4] Il est curieux de voir comment M. Vimont, phrénologiste très-décidé et anatomiste très-habile, s'exprime sur les *localisations* de Gall et de Spurzheim. « L'ouvrage de Gall, dit M. Vimont, est plus propre à induire à erreur qu'à donner une juste idée du siége des organes. » *Traité de phrénologie*, t. II, p. 112. « Gall dit avoir observé que les chevaux qui ont les oreilles distantes à leur origine sont sûrs et courageux. Il est possible que ce fait soit vrai : mais je ne puis m'expliquer le rapport qui peut exister entre ce signe extérieur et le courage, dont Gall indique le siége, dans cet animal, dans un point où ne se rencontre pas de cerveau. » *Ibid.* p. 281. « Spurzheim indique le siége de l'organe de la douceur sur les sinus frontaux, et celui du courage sur les muscles qui vont s'insérer à l'occipital..... » *Ibid.* p. 117. — [5] Gall lui-même dit : « Dans quelque région que l'on examine les deux substances qui constituent le cerveau, à peine peut-on apercevoir une différence entre elles pour la structure, etc. » T. III, p. 70.

et chaque petit cercle répond à une faculté précise! Et il se trouve des gens qui, sous ces noms inscrits par Gall[1], s'imaginent qu'il y a autre chose que des noms!

Ceux qui, voyant le succès de la doctrine de Gall, en concluent que cette doctrine repose donc sur quelque base solide, connaissent bien peu les hommes. Gall les connaissait mieux. Il les étudiait à sa manière, mais il les étudiait beaucoup. Écoutons ce qu'il dit :

« Je me sers, dans la société, de plusieurs expédients pour connaître les talents et les inclinations des personnes. J'engage la conversation sur des sujets divers. Nous laissons tomber d'ordinaire, dans la conversation, tout ce qui n'a que peu ou point de rapport avec nos facultés et nos penchants. Mais, lorsque l'interlocuteur touche l'un de nos sujets favoris, nous y prenons tout de suite un vif intérêt.......... Voulez-vous épier le caractère d'une personne, sans courir le risque de vous tromper, fût-elle même prévenue et sur ses gardes? Faites-la causer sur son enfance et sa première jeunesse; faites-lui raconter ses tours d'écolier, sa conduite envers ses parents, ses frères et sœurs, ses camarades, l'émulation dont elle était animée..... Questionnez-la sur ses jeux, etc. Rarement on croit qu'il vaille la peine de dissimuler à cet égard; l'on ne se doute pas que l'on a affaire à un homme qui sait parfaitement que le fond du caractère reste le même; que les objets seuls qui nous intéressent changent avec l'âge.... Lorsqu'en outre je vois ce qu'une personne apprécie ou méprise;..... si je la vois agir; si elle est auteur, et que je lise son livre, etc. etc. l'homme tout entier est dévoilé à mes yeux[2]. »

[1] M. Vimont inscrit ces vingt-neuf noms sur le crâne d'une oie!

1. Conservation.
2. Choix des aliments.
3. Destruction.
4. Ruse.
5. Courage.
6. Choix des lieux.
7. Concentration.
8. Attachement à vie ou mariage.
9. Attachement.
10. Reproduction.
11. Attachement pour le produit de la conception.
12. Propriété.
13. Circonspection.
14. Perception de la substance.
15. Configuration.
16. Étendue.
17. Distance.
18. Sens géométrique.
19. Résistance.
20. Localités.
21. Ordre.
22. Temps.
23. Langage.
24. Éventualité.
25. Construction.
26. Talent musical.
27. Imitation.
28. Comparaison.
29. Douceur.

[2] T. III, p. 63.

Descartes *s'enfermait dans un poêle*[1] pour méditer. Avec Gall, on n'a pas besoin de s'enfermer dans un poêle.

« Je fermerai maintenant les yeux, dit Descartes, je boucherai mes oreilles, je détournerai tous mes sens, j'effacerai même de ma pensée toutes les images des choses corporelles, ou, du moins, parce qu'à peine cela se peut-il faire, je les réputerai comme vaines et comme fausses; et ainsi, m'entretenant seulement moi-même et considérant mon intérieur, je tâcherai de me rendre peu à peu plus connu et plus familier à moi-même[2]. »

Avec Gall, on n'a pas besoin de ce recueillement profond en soi-même; il suffit de voir ou de toucher des crânes. La doctrine de Gall a réussi comme avait réussi la doctrine de Lavater. Les hommes chercheront toujours des signes extérieurs pour découvrir les pensées secrètes et les penchants cachés : sur ce point, leur curiosité aura beau être confondue; après Lavater est venu Gall, après Gall il en viendra d'autres.

La vraie philosophie nous lasse bientôt, parce qu'elle est la vraie, parce que la recherche du vrai, en tout genre, exige de grands et de continuels efforts. On ne peut pas, d'ailleurs, avoir toujours la même philosophie; on ne peut pas approuver toujours le même philosophe. L'approbation veut changer d'objet, et surtout en France.

C'est pour des Français que Fontenelle a écrit ce mot : « L'approbation des hommes est quelque chose de forcé et qui ne demande qu'à finir[3]. »

Descartes va mourir en Suède, et Gall vient régner en France.

L'examen de la *phrénologie* dans Spurzheim et dans Broussais sera l'objet d'un quatrième et dernier article.

FLOURENS.

Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.

PREMIER ARTICLE.

Plus d'une fois l'Académie m'a entendu exprimer le vœu que, pour préparer et soutenir son beau travail du Dictionnaire historique de la langue

[1] « Je demeurais tout le jour enfermé seul dans un poêle. » T. I, p. 133. — [2] T. I, p. 263. — [3] *Éloge de Tournefort.*

française, elle-même se chargeât de donner au public des éditions correctes de nos grands classiques, comme on le fait en Europe depuis deux siècles pour ceux de l'antiquité. Le temps est malheureusement venu de traiter cette seconde antiquité, qu'on appelle le siècle de Louis XIV, avec la même religion que la première, de l'étudier en quelque sorte philologiquement, de rechercher, avec une curiosité éclairée, les vraies leçons, les leçons authentiques que le temps et la main d'éditeurs inhabiles ont peû à peu effacées. Quand on compare la première édition de tel grand écrivain du XVII[e] siècle avec celles qui en circulent aujourd'hui, on demeure confondu de la différence qui les sépare. Où la pensée dans son jet puissant, une logique sévère, une langue jeune et flexible encore, avaient produit une phrase riche, nombreuse, profondément synthétique, l'analyse, qui décompose sans cesse et réduit tout en poussière, a substitué plusieurs phrases assez mal liées. D'abord on avait cru changer seulement la ponctuation, et, au bout d'un siècle, il s'est trouvé que les vices de la ponctuation avaient insensiblement passé dans le texte et corrompu le style lui-même. Un mot, quelquefois même un tour, c'est-à-dire ce qui caractérise le plus vivement le génie d'un temps et d'un écrivain, ayant paru moins faciles à saisir au premier coup d'œil, pour épargner un peu d'attention et d'étude, on a ôté les tours les plus vrais, les locutions les plus naturelles, pour mettre en leur place des façons de parler qu'on a crues plus simples, et qui presque toujours s'écartent de la raison ou de la passion. Défendus par le rythme, les poëtes ont été un peu plus respectés, et pourtant, je n'hésite pas à le dire, il y a bien peu de fables de La Fontaine qui soient demeurées intactes dans les modernes éditions[1]. Mais pour la prose, ne pouvant faire la même résistance, elle a été traitée sans pitié. Où sont aujourd'hui ces longues et puissantes périodes du Discours de la Méthode, semblables à celles de Cinna et de Polyeucte, qui se déroulaient comme de larges fleuves ou comme des torrents impétueux? On a rompu leur cours, on les a appauvries en les divisant outre mesure. Il appartient à l'Académie française de s'opposer à cette dégradation toujours croissante de nos grands écrivains, et il lui serait glorieux, ce me semble, en les restituant dans leur pureté primitive, d'arrêter la langue nationale sur son déclin, comme autrefois elle a tant concouru à la former et à la constituer.

Si, un jour, l'Académie accueillait ce vœu, que je renouvelle, chacun de nous pourrait choisir parmi nos bons auteurs ceux qui se rap-

[1] Il faut en excepter celle de M. Walkenaer.

portent davantage à ses études particulières. Peut-être m'aurait-on abandonné les philosophes. Parmi eux, je me serais attaché à Descartes et à Pascal et parce qu'ils me sont plus familiers et parce que je les considère l'un et l'autre comme les fondateurs de la prose française. Descartes l'a trouvée et Pascal l'a fixée. Or Descartes et Pascal ce sont deux géomètres et deux philosophes, et c'est d'eux que notre prose a reçu d'abord les qualités qui désormais la constituent et qu'elle doit garder, sous peine de périr.

De tous les grands esprits que la France a produits, celui qui me paraît avoir été doué au plus haut degré de la puissance créatrice est incomparablement Descartes. Cet homme n'a fait que créer : il a créé les hautes mathématiques par l'application de l'algèbre à la géométrie; il a montré à Newton le système du monde en réduisant le premier toute la science du ciel à un problème de mécanique; il a créé la philosophie moderne, condamnée à s'abdiquer elle-même ou à suivre éternellement son esprit et sa méthode; enfin, pour exprimer toutes ces créations, il a créé un langage digne d'elles, naïf et mâle, sévère et hardi, cherchant avant tout la clarté et trouvant par surcroît la grandeur. C'est Descartes qui a porté le coup mortel, non pas seulement à la scholastique qui partout succombait, mais à la philosophie et à la littérature maniérée de la Renaissance. Il est le Malherbe de la prose; ajoutons qu'il en est le Malherbe et le Corneille tout ensemble. Avant Descartes il n'y a guère que des styles d'emprunt, parmi lesquels se distingue celui de Montaigne, piquant mélange de grec, de latin, d'italien, de gascon, que le plus heureux génie tourmente et anime en vain, sans pouvoir l'élever à la dignité d'une langue. C'est Descartes qui a fait cette langue. Dès que le Discours de la Méthode parut, à peu près en même temps que le Cid, tout ce qu'il y avait en France d'esprits solides, fatigués d'imitations impuissantes, amateurs du vrai, du beau et du grand, reconnurent à l'instant même le langage qu'ils cherchaient. Depuis, on ne parla plus que celui-là, les faibles médiocrement, les forts en y ajoutant leurs qualités diverses, mais sur un fond invariable, devenu le patrimoine et la règle de tous.

Pascal est le premier homme de génie qui ait manié l'instrument créé par Descartes, et Pascal c'est encore un philosophe et un géomètre. Loin donc de s'altérer entre ses mains, le caractère imprimé à la langue s'y fortifia. Cette régularité géométrique du Discours de la Méthode, qui forme un si frappant contraste avec l'allure capricieuse de la phrase de Montaigne, devient en quelque sorte plus rigide sous le compas de Pascal. Descartes, qui invente et produit sans cesse, tout

en écrivant avec soin, laisse encore échapper bien des négligences. Pascal n'a pas cette fécondité inépuisable; mais tout ce qui sort de sa main est exquis et achevé. Osons le dire : l'homme dans Pascal est profondément original, mais l'esprit créateur ne lui avait point été donné : en mathématique il n'a inventé aucun grand calcul auquel son nom demeure attaché; en physique, il a démontré la pesanteur de l'air, que d'autres avaient découverte; en philosophie, il n'a fait autre chose que rallumer la vieille guerre de la foi et de la raison, guerre fatale à l'une et à l'autre. Pascal n'est pas de la famille de ces grandes intelligences dont les découvertes et les pensées composent l'histoire intellectuelle du genre humain : il n'a mis dans le monde aucun principe nouveau; mais tout ce qu'il a touché, il l'a porté d'abord à la suprême perfection. Il a plus de profondeur dans le sentiment que dans la pensée, plus de force que d'étendue. Ce qui le caractérise c'est la rigueur, cette rigueur inflexible qui aspire en toutes choses à la dernière précision, à la dernière évidence. De là ce style net et lumineux, ce trait ferme et arrêté sur lequel se répand ensuite ou la grâce de l'esprit le plus aimable, ou la mélancolie sublime de cette âme que le monde lassa bien vite, et que le doute poursuivit jusque dans les bras de la foi.

Tels sont les deux fondateurs de la prose française. En sortant de leurs mains, elle fut assez forte pour résister au commerce des génies les plus différents, et porter tour à tour, sur le fondement inébranlable de la simplicité, de la clarté et d'une méthode sévère, la majesté et l'impétuosité de Bossuet, la grâce mystique de Fénelon et de Malebranche, la plaisanterie aristophanesque de Voltaire, la profondeur raffinée de Montesquieu, la pompe de Buffon, et jusqu'à l'éloquence fardée de J. J. Rousseau, avec laquelle finit l'époque classique et commence l'ère nouvelle et douteuse que nous parcourons.

Je regarde donc Descartes et Pascal comme les deux premiers maîtres de l'art d'écrire, et j'aurais aimé à en procurer des éditions fidèles. J'aurais voulu donner de Descartes un petit volume qui comprît ce qu'il a écrit de mieux en français : le Discours de la Méthode, la préface des Principes, le traité des Passions, et un choix de ses lettres les plus remarquables, collationnées avec soin sur les originaux qui subsistent, et dont plusieurs sont tombés entre mes mains. En effet, toutes les éditions modernes de la correspondance de Descartes, et la mienne comme les autres, ont été faites sur celle de Clerselier, qui ne possédait que les minutes, et non pas les lettres telles qu'elles avaient été envoyées et reçues. On sait que Roberval, qui hérita des papiers

de Mersenne et y trouva tant de lettres de Descartes, refusa de les communiquer [1]. A la mort de Roberval, elles passèrent entre les mains de Lahire, qui les donna à l'Académie des sciences [2], où on les chercherait en vain aujourd'hui. Sorties de là, on ne sait comment, elles se sont répandues partout. En comparant quelques-unes de ces lettres originales avec les lettres imprimées, on reconnaît avec douleur que la correspondance de Descartes, du moins avec Mersenne, peut être regardée comme encore inédite, non pas sans doute pour le fond des idées, mais pour l'exactitude et la vérité de l'expression. Quant à Pascal c'est encore bien pis. Si nous possédons les Provinciales dans toute leur beauté et leur perfection primitive, sauf les altérations trop nombreuses que leur a fait subir une ponctuation vicieuse souvent transportée dans le texte, les Pensées, publiées par lambeaux et d'intervalle en intervalle, sans cesse augmentées et remaniées, attendent une édition vraiment critique qui recherche et restitue la véritable forme de ces admirables fragments.

Que dirait-on si le manuscrit original de Platon était, à la connaissance de tout le monde, dans une bibliothèque publique, et que, au lieu d'y recourir et de réformer le texte convenu sur le texte vrai, les éditeurs continuassent de se copier les uns les autres, sans se demander jamais si telle phrase sur laquelle ils disputent, que ceux-ci admirent et ceux-là censurent, appartient réellement à Platon? Voilà pourtant ce qui arrive aux Pensées de Pascal. Le manuscrit autographe subsiste; il est à la Bibliothèque royale de Paris; chaque éditeur en parle, nul ne le consulte, et les éditions se succèdent. Mais prenez la peine d'aller rue de Richelieu, le voyage n'est pas bien long: vous serez effrayés de la différence énorme que le premier regard jeté sur le manuscrit original vous découvrira entre les pensées de Pascal telles qu'elles sont écrites de sa propre main et toutes les éditions, sans en excepter une seule, ni celle de 1669, donnée par sa famille et ses amis, ni celle de 1779, devenue le modèle de toutes les éditions que chaque année voit paraître. Si j'avais reçu de l'Académie la commission de préparer en son nom une édition des Pensées de Pascal, je me serais fait un devoir de consulter le manuscrit autographe, d'y rechercher et d'en tirer Pascal lui-même.

On ne peut se défendre d'une émotion douloureuse en portant ses regards sur ce grand in-folio, où la main défaillante de Pascal a tracé,

[1] Préface du t. III des Lettres de Descartes, éd. in-4°. — [2] Voyez mon édition de Descartes, préface du t. VI.

pendant l'agonie de ses quatre dernières années, les pensées qui se présentaient à son esprit, et qu'il croyait lui pouvoir servir un jour dans la composition du grand ouvrage qu'il méditait. Il les jetait à la hâte sur le premier morceau de papier, *en peu de mots et fort souvent même à demi-mot*[1]. Quelquefois il les dictait à des personnes qui se trouvaient auprès de lui. L'écriture de Pascal est pleine d'abréviations, mal formée, presque indéchiffrable. Ce sont tous ces petits papiers sans ordre et sans suite qui, recueillis et collés sur de grandes feuilles, composent le manuscrit autographe des Pensées.

L'abbé Périer, qui en hérita, le déposa, en 1711, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, comme il l'atteste lui-même dans trois lettres qu'on trouve en tête du manuscrit. Ces lettres méritent d'être remarquées. D'abord on ne conçoit guère trois lettres pour constater le dépôt d'un seul manuscrit. Et puis la première lettre parle seule d'un volume « *composé de petits papiers..... qui sont les originaux du livre des Pensées de M. Pascal, imprimées chez Després,* » ce qui se rapporte parfaitement au manuscrit autographe que nous avons sous les yeux; mais la seconde lettre fait mention d'un volume contenant « *plusieurs pièces imparfaites sur la grâce et le concile de Trente;* » et la troisième de « *cahiers qui sont des abrégés de la vie de Jésus-Christ.* » Or notre manuscrit ne renferme ni les cahiers ni les pièces désignés dans la seconde et la troisième lettre; d'où il suit évidemment que ces deux lettres se rapportent à deux manuscrits autographes que nous n'avons plus, et dont la trace nous échappe. Ces abrégés de la vie de Jésus-Christ, ces pièces sur la grâce et sur le concile de Trente, devaient-ils faire partie du grand ouvrage de Pascal? Il est permis d'en douter; sa famille et ses amis ne désignent partout comme les matériaux de cet ouvrage que les Pensées proprement dites, c'est-à-dire les petits papiers et les feuilles volantes recueillis dans le volume qui de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés a passé dans la Bibliothèque royale de Paris.

Cette bibliothèque possède aussi deux copies de ce manuscrit, toutes deux de la fin du XVII^e siècle ou du commencement du XVIII^e, en général conformes entre elles. Une de ces copies contient la note suivante : « S'il arrivait que je vienne à mourir, il faut faire tenir à Saint-Germain-des-Prés ce présent cahier pour faciliter la lecture de l'original qui y a été déposé. Fait en l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely, ce 1^er avril 1723. Fr. Jean GUERRIER. » L'autre copie porte aussi le nom de Guerrier. Quel était ce frère Jean Guerrier? Nous l'ignorons; mais nous sa-

[1] Préface de la première édition.

vons que ses vœux ne furent point accomplis. A sa mort, les deux copies, au lieu d'être remises à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, demeurèrent dans sa famille; et, vers 1779, M. Guerrier de Bézame, maître des requêtes, les confia à Bossut, pour servir à l'édition que celui-ci préparait. Nous verrons tout à l'heure comment Bossut en fit usage. Elles furent ensuite déposées à la Bibliothèque du Roi[1].

A la suite des Pensées, une de ces copies contient une quantité de pièces relatives à Pascal et de Pascal lui-même, entre autres les divers morceaux *sur la grâce et sur le concile de Trente*, dont il est question dans la seconde lettre de l'abbé Périer, une *comparaison des anciens chrétiens avec ceux d'aujourd'hui*, et une dissertation sur ce sujet : *qu'il n'y a pas une relation nécessaire entre la possibilité et le pouvoir.*

Dans le fond intitulé : *Résidu de Saint-Germain*, paquet 3, n° 6, j'ai trouvé encore un manuscrit du XVII[e] siècle, renfermant, parmi des choses très-diverses, des *extraits* des Pensées de Pascal, qui, probablement, auront été faits à Saint-Germain sur le manuscrit autographe.

Enfin je dois indiquer deux manuscrits très-précieux, l'un provenant de l'Oratoire, l'autre du fond appelé *Supplément aux manuscrits français*. Le premier est un in-folio qui a pour titre : Manuscrit concernant M. Pascal, M. Arnaud, etc. Oratoire, n° 160; il contient un très-grand nombre de pièces importantes et peu connues, relatives à Port-Royal, des lettres très-nombreuses de ces *messieurs*, entre autres de Pascal. L'autre manuscrit (*Supplém. franç. n° 1485*), contient la première partie des Mémoires de mademoiselle Marguerite Périer, nièce de Pascal, sur toute sa famille, avec les mêmes lettres de Pascal qui se trouvent dans le manuscrit de l'Oratoire, et beaucoup d'autres lettres et de Pascal et des plus illustres personnages de Port-Royal. C'est le manuscrit que M. Reuchlin, dans sa Vie de Pascal (*Pascal's Leben*, Stuttgard, 1840), déclare avoir vu à la Bibliothèque royale de Paris, et dont M. Libri a trouvé récemment un second exemplaire à la bibliothèque de Troyes (*Journal des Savants*, août 1841)[2].

C'est armé de tous ces secours qu'il faut examiner les éditions des Pensées.

Il n'y en a réellement que deux qui soient le fruit d'un travail sérieux, l'édition *princeps* donnée par la famille elle-même chez Després en 1669-1670, et la dernière qui fait partie des œuvres complètes de Pascal, publiées en 1779 par Bossut.

[1] Lettre manuscrite de M. le garde des sceaux à M. Bignon, bibliothécaire du Roi.—[2] M. Sainte-Beuve cite aussi ce manuscrit dans sa spirituelle et savante Histoire de Port-Royal, t. II, Paris, 1842.

L'édition de 1669 a été faite sur le manuscrit autographe. On peut voir dans la préface l'esprit qui a dirigé ce premier travail; et le mémoire sur Pascal, dans le Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal, imprimé à Utrecht en 1740, une lettre imprimée d'Arnauld, et deux lettres manuscrites de Brienne, conservées dans les mémoires de Marguerite Périer, font connaître ce qui se passa à ce sujet dans la famille et parmi les amis de Pascal. Madame Périer et son mari étaient d'avis de donner les Pensées de leur frère telles qu'elles avaient été trouvées après sa mort, sans chercher à y mettre un ordre arbitraire, sans y rien ajouter et sans en rien retrancher, surtout sans y introduire des corrections fort incertaines en elles-mêmes et peu respectueuses envers une pareille mémoire. Cet avis était le seul qui fût raisonnable. S'il eût été suivi, nous posséderions aujourd'hui les Pensées de Pascal telles qu'elles sont sorties de son imagination et de son âme, dans leur imperfection et dans leur grandeur. Mais l'esprit de parti était là sous le nom de la prudence, qui étendit sa main sur ces précieux débris. Parmi les amis de Pascal, Arnaud, dont l'autorité était si grande, combattit le dessein de M. et Mme Périer, et, après bien des résistances, il fit prévaloir l'avis fatal d'arranger les Pensées de Pascal, comme on avait fait les Considérations de Saint-Cyran. On avait d'ailleurs à redouter la censure, et on se proposa avant tout de faire un livre irréprochable et édifiant. Le duc de Roannez, dont le principal mérite était une grande passion pour Pascal, eut le plus de part à ce travail bien au-dessus de ses forces. Il en sortit une édition qui réunit exactement tous les défauts qu'il fallait éviter : 1° elle omet une grande partie des Pensées contenues dans le manuscrit autographe, et elle omet précisément les plus originales, celles qui mettent à nu l'âme de Pascal, son scepticisme désolé, sa foi inquiète et désespérée; 2° elle altère quelquefois dans leur fond, elle énerve presque toujours dans leur forme les pensées qu'elle conserve; 3° elle donne un grand nombre de pensées qui ne sont point dans le manuscrit autographe ni dans les deux copies, et qui pourtant portent l'empreinte visible de la main de Pascal, sans indiquer la source d'où elles ont été tirées.

En 1779 on n'avait plus à craindre la censure des jésuites; les pieux scrupules qui avaient arrêté la famille et les amis de Pascal étaient depuis longtemps affaiblis; beaucoup de pensées, négligées par les premiers éditeurs, avaient successivement paru [1]. Le temps était

[1] *Mémoires de littérature et d'histoire*, t. V, par le P. Desmolets, de l'Oratoire. *Œuvres posthumes ou suite des Pensées de M. Pascal*, Paris, 1728. Auparavant M. l'évêque de Montpellier avait fait imprimer bien des pensées inédites sur les miracles

venu d'entreprendre une édition complète et authentique. Bossut, par son savoir et par son goût, convenait à cette œuvre devenue, ce semble, assez facile. Il passe même pour l'avoir accomplie avec succès. Il n'en est rien, et l'édition de 1779 est tout aussi défectueuse que celle de 1669. D'abord elle a été faite non sur le manuscrit autographe que Bossut ne paraît pas avoir vu, mais sur les copies de l'abbé Guerrier: c'est là son moindre défaut, car ces copies sont en général fidèles. Mais, chose étrange, Bossut qui, en comparant l'édition de 1669 avec les deux copies manuscrites, pouvait en reconnaître du premier coup d'œil les différences et rétablir les leçons véritables, a maintenu toutes les altérations. Il y a plus: toutes les pensées de la première édition qui ne sont ni dans le manuscrit autographe ni dans les deux copies, Bossut les conserve sans se douter ou du moins sans avertir qu'elles n'y sont pas, et sans dire par quel motif il les conserve. Le seul mérite de l'édition de 1779 est d'avoir réuni toutes les pensées qui avaient paru depuis 1669, et d'avoir tiré de divers endroits, que Bossut n'indique jamais, plusieurs pensées nouvelles, quelques morceaux étendus et achevés dont la source demeure inconnue, et les petits écrits que nous avons retrouvés à la fin de l'une des copies de l'abbé Guerrier. Depuis, toutes les éditions n'ont fait que reproduire celle de Bossut, et la critique du texte de Pascal, de ce texte tout aussi digne d'étude que celui de Platon ou de Tacite, est encore à entreprendre. C'est ce travail ingrat mais utile que nous avons essayé, et dont nous allons offrir un échantillon à l'Académie.

Nous diviserons ce rapport en trois parties:

1° Nous examinerons les pensées contenues dans les deux éditions de Port-Royal et de Bossut et qui ne sont pas dans le manuscrit autographe; nous en rechercherons les sources et la forme primitive.

2° Une fois renfermés dans les Pensées proprement dites, celles qui se trouvent à la fois et dans les éditions et dans le manuscrit, nous comparerons les leçons des éditions avec celles du manuscrit, et nous ferons reparaître cette continuelle originalité de langage que la prudence et le goût sévère, mais un peu timide, de Port-Royal ont presque toujours effacée.

3° Après avoir ôté aux Pensées un très-grand nombre de morceaux étrangers, en retour nous leur rendrons et nous publierons pour la première fois plusieurs fragments remarquables qui leur appartiennent

à la fin de sa lettre 3ᵉ à M. de Soissons, du 5 janvier 1727. L'édition des Pensées de Condorcet, Londres, 1776, contient aussi plusieurs pensées nouvelles.

et que fournit notre manuscrit. Ces fragments, dont personne ne soupçonnait l'existence, et que tout le monde pouvait lire dans le manuscrit autographe et même dans les deux copies, laisseront entrevoir les formes vives, variées et même dramatiques, que l'auteur des Provinciales voulait donner à son grand ouvrage. Enfin nous signalerons dans le manuscrit de l'Oratoire et dans les mémoires de M[lle] Périer plusieurs pièces inédites et intéressantes qui feront mieux connaître l'homme dans Pascal.

V. COUSIN.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, propose au concours les questions suivantes : « Rechercher quelle a été l'administration des communes en Provence au moyen-âge. Les concurrents indiqueront rapidement, comme introduction, leur état sous la domination romaine, et, comme complément, leur régime depuis la réunion à la France jusqu'à la révolution de 1789. Ils jetteront un coup d'œil sur l'administration générale de la Provence, en faisant ressortir tout ce que ces divers régimes avaient de vraiment libéral dans les droits, franchises et immunités, et d'indépendant de l'autorité féodale et souveraine. » Le prix sera délivré dans deux ans, et consistera en une médaille d'or de 600 francs ou la valeur en argent. Les mémoires devront être adressés au secrétaire de l'Académie avant le 1[er] mai 1843.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Complément du dictionnaire de l'Académie française, publié sous la direction d'un membre de l'Académie française, avec la coopération de MM. le général Bardin, Barre, Barré, Boileux, de Bonnechose, Bottée de Toulmont, Defrenne, Adrien Guibert, Jouannin, Jourdan, Mary, Meissas, Le Roux de Lincy, Michelot, Narcisse Landois, Paulin Pâris, Ravoisié, Regnault, Regnier, Thuillier; et précédé d'une préface par M. Louis Barré, un des principaux collaborateurs. Paris, impri-

merie et librairie de F. Didot frères, 1842, in-4° de XXXI et 1281 pages. Les auteurs de ce dictionnaire, dont le plan peut donner lieu à de graves objections, se sont proposé « de recueillir, sans aucune exception, tous les termes spéciaux qu'a dû rejeter l'Académie française, quel que soit le vocabulaire auquel ils appartiennent, administration, législation, économie politique, diplomatie, art militaire, marine, philologie, linguistique, beaux-arts, philosophie, théologie, sciences naturelles, sciences médicales, industrie, jeux et divertissements, histoire, chronologie, antiquités, mythologie, archéologie, numismatique, diplomatique, paléographie, etc.; en un mot, d'ajouter au Vocabulaire du langage usuel, œuvre propre de l'Académie, tous les vocabulaires spéciaux. » L'utilité de cette tâche immense ne frappera peut-être pas au même degré tous les esprits; mais on conviendra généralement qu'un tel travail offrait de très-nombreuses difficultés, et que les auteurs en ont surmonté une grande partie aussi heureusement que possible. Il y a beaucoup à louer dans la préface, où M. Barré relève avec esprit et érudition quelques-unes des erreurs des lexicographes, ses prédécesseurs. La correction matérielle de l'ouvrage est aussi digne d'éloges.

Ministère de la guerre. — Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie en 1840. Paris, Imprimerie royale, décembre 1841, in-4° de 452 pages. — Cette publication contient : 1° un précis historique des opérations militaires qui se sont accomplies dans l'Algérie, du 31 décembre 1839 au 31 décembre 1840; 2° des notices topographiques sur le poste de Bouffarik et les villes de Cherchel, Médéah, Milianah, Mascara, Djidjeli, Guelma, Msilah et Sétif; 3° un tableau présentant la situation de l'armée et celle des services civils de l'Algérie, divisés en quatre sections : administration générale, intérieur, justice et finances. Le volume est terminé par un appendice qui sera lu avec un intérêt particulier. On y trouve d'abord des renseignements précieux sur l'organisation et la situation de la province de Constantine lors de l'occupation française en 1837, sur son industrie, son commerce et ses productions avant et depuis cette époque. Vient ensuite une notice sur les kabyles des environs de Bougie, puis un précis analytique de l'histoire ancienne de l'Afrique septentrionale, pendant les périodes carthaginoise, romaine, vandale et byzantine. Ce précis, dont la lecture est fort instructive, est suivi d'une dissertation de M. le capitaine Carette, sur les divisions territoriales établies en Afrique par les Romains, d'une notice sur les principaux traités de paix et de commerce conclus par la France avec les régences barbaresques, et d'une bibliographie algérienne.

Histoire de France sous le règne de Charles VI, par M. Henri Duval Pineu. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de Joubert, 1842, 2 vol. in-8° de XXXII-399 et 371 pages. — Si cet ouvrage n'offre pas une étude très-approfondie des événements que l'auteur s'est imposé la tâche de raconter, après tant d'autres, on y trouve du moins un récit attachant et le résumé des jugements portés par l'histoire sur les événements et les personnages de cette triste période de nos annales.

Histoire de Jérusalem; tableau religieux et philosophique comprenant l'entrée des Hébreux dans le pays de Chanaan, leurs destinés monarchiques; leur génie, leur caractère; Jésus-Christ; l'établissement et les premiers siècles du christianisme; les pèlerinages; le royaume français fondé en terre sainte par les croisades; la domination musulmane jusqu'à nos jours; par M. Poujoulat. Paris, imprimerie de Ducessois, librairie de Hivert, 1841, 2 vol. in-8° de III-460 et 492 pages, avec planches. — L'auteur de ce livre, qui s'adresse moins aux savants qu'aux gens du monde, a évité avec soin tout appareil d'érudition. L'Histoire de Jérusalem n'en est pas

moins le fruit de laborieuses recherches. On y trouve un résumé complet, animé et souvent éloquent, des grands événements qui se sont accomplis dans la cité sainte depuis David jusqu'à nos jours.

Études sur le Timée de Platon, par Th. Henri Martin, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Rennes. Imprimerie de Marteville à Rennes, librairie de Ladrange à Paris, 1841, 2 vol. in-8° de XII-428 et 462 pages. — Des divers dialogues de Platon, le Timée est celui qui a le plus d'autorité et d'importance parce qu'on y trouve la liaison des théories éparses dans tous les autres. En même temps, il n'en est aucun dont l'interprétation soit plus difficile, soit à cause de l'absence d'un ordre rigoureux, soit à cause de l'extrême concision du style et de la concentration des pensées. La version de M. Henri Martin, pour laquelle il reconnaît avoir beaucoup profité de celle de M. Cousin, se recommande par une scrupuleuse fidélité; mais, ce qui fait le principal mérite de son travail, c'est le commentaire très-étendu qu'il a placé à la suite du texte grec et de sa traduction. Ce commentaire, qui occupe les cent quatre-vingt dernières pages du tome I et le tome II tout entier, se compose d'une suite de notes et de dissertations où le traducteur explique avec beaucoup d'érudition le sens, la valeur historique et la valeur absolue de chacune des doctrines de Platon. Nous citerons particulièrement les morceaux qui se rapportent à l'Atlantide, à la musique ancienne, à l'astronomie platonique et à l'origine du monde. M. Henri Martin, dans une introduction savante, donne, en outre, le résumé des doctrines du Timée, et en fait voir l'enchaînement et l'unité. Le volume est terminé par une notice bibliographique contenant l'indication des ouvrages les plus utiles à consulter pour l'interprétation de ce dialogue.

Études sur le système pénitentiaire et les sociétés de patronage, par M. R. Allier, membre et agent général de la société pour le patronage des jeunes libérés du département de la Seine. Imprimerie d'Ed. Marc-Aurel, à Argenteuil; librairie de Marc-Aurel frères, à Paris, 1842, in-8° de 267 pages.

Illustrationes plantarum orientalium, ou choix de plantes nouvelles ou peu connues de l'Asie orientale, par M. le comte Jaubert, membre de la chambre des députés, et M. Ed. Spach. Paris, imprimerie de Didot, librairie de Roret; 1[re] livraison, in-4° de 16 pages, avec 10 planches. L'ouvrage formera 5 volumes divisés en 50 livraisons.

The turkisch interpreter..... L'interprète turc, ou nouvelle grammaire de la langue turque, dédiée au comte d'Aberdeen, par le major Charles Boyd. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1842, in-8° de 336 pages.

Itinéraire de Rutilius Claudius Namatianus, ou son retour de Rome dans les Gaules; poëme en deux livres. Texte donné à Berlin, d'après le manuscrit de Vienne, par Aug. Wilh Zumpt, et traduit en français, avec commentaires, par F. Z. Collombet. Imprimerie de Dumoulin, à Lyon, librairie de Delalain, à Paris, 1842, in-8° de 277 pages.

Thesaurus græcæ linguæ ab Henrico Stephano constructus. Post editionem anglicam novis additamentis auctum, ordineque alphabetico digestum tertio ediderunt Carolus Benedictus Hase, Gulielmus Dindorfius et Ludovicus Dindorfius. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1842. La première livraison du tome V de ce grand ouvrage vient d'être mise en vente.

BELGIQUE.

Collection de chroniques belges inédites, publiées par ordre du gouvernement et par les soins de la commission royale d'histoire. — *Recueil des chroniques de Flandre*, publié sous la direction de la commission royale d'histoire, par J. J. de Smet, chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, et membre de l'Académie de Bruxelles. Tome II. Bruxelles, imprimerie de Hayez, 1841, in-4° de VII-1006 pages, avec planches. — La commission royale d'histoire de Belgique vient de faire paraître, sous ce titre, le second volume d'un recueil qu'elle a commencé en 1837, et qui n'est pas la moins importante de ses publications. Ce volume contient les sept ouvrages dont voici les titres : 1° *Breve chronicon Elnonense Sancti-Amandi*, ex manuscripto Elnonensi. D. D. Martenne et Durand ont publié, pour la première fois, dans le *Thesaurus anecdotorum* (t. III, col. 1390-1400), d'après un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, autrefois d'Elnon ou d'Elnone, une chronique qui s'étend depuis l'an 534 jusqu'en 1223, et qu'ils ont intitulée *Breve chronicon Elnonense*. Les successeurs de D. Bouquet ont jugé ce monument digne d'entrer dans la collection des historiens de France, et l'ont donné par fragments (t. X, p. 280; XI, 344; XIII, 453; XVIII, 592) en se conformant à l'édition de D. D. Martenne et Durand. Mais ces savants bénédictins avaient fait usage d'une copie inexacte et mutilée. Toutes les variantes et tous les passages omis ont été relevés par M. de Gaulle sur le manuscrit original de Saint-Amand, aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Valenciennes, et c'est d'après ce travail que le docte éditeur publie aujourd'hui un texte complet de ce document, peu étendu, mais intéressant surtout pour les faits qui se rapportent aux XI° et XII° siècles. 1° *Ancienne chronique de Flandre*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. Cette chronique française, qui paraît être du XIII° siècle, n'est guère, pour la première partie, que la traduction du *Chronicon comitum Flandrensium*. Dans la seconde partie, l'auteur suit pas à pas le travail contemporain du notaire Gualterus sur le meurtre de Charles le Bon. 2° *Chronica Ægidii Li Muisis, abbatis XVII S. Martini Tornacensis, ex autographis*. Des deux chroniques de Gille Li Muisis, qui n'avaient pas encore vu le jour, la première est de beaucoup la plus importante. Les principaux événements contemporains de l'auteur (né vers 1272, mort en 1353) y sont racontés avec une bonne foi et une simplicité qui font de cet ouvrage un des monuments les plus précieux de l'histoire du XIV° siècle. On y remarque surtout le récit des troubles qui agitèrent la ville de Gand en 1347 et 1348, et celui de la bataille de Crécy. Dans la seconde chronique, l'abbé de Saint-Martin traite plus particulièrement des événements qui se sont passés dans son monastère. On y trouve cependant beaucoup de choses à recueillir pour l'histoire de la Belgique, et en particulier pour celle de Tournai. 4° *Chronicon Jacobi Muevin, XVIII abbatis S. Martini Tornacensis*. Cet ouvrage, qui se rapporte aux années 1296-1340, reproduit, en général, avec plus de concision, les faits compris dans les deux chroniques de Li Muisis; mais l'auteur a recueilli, en outre, des particularités intéressantes qu'on chercherait vainement ailleurs. 5° *Chronica Tornacensis, sive excerptum ex diversis auctoribus collectum*, compilation qui ajoutera peu de chose peut-être aux matériaux si nombreux de l'histoire de Tournai. La première partie de l'ouvrage est

due à Henri, chanoine de Notre-Dame de cette ville. 7° *Chronicon Balduini Ninoviensis, ex autographo.* La chronique de Baudouin de Ninove avait été publiée par C. L. Hugo et J. Blanpain dans le tome II des *Sacræ antiquitatis monumenta historica et diplomatica;* mais l'extrême rareté de ce recueil et les omissions qu'on peut reprocher aux premiers éditeurs ont déterminé M. de Smet à reproduire, d'après le manuscrit original appartenant à M. F. Vergauwen, ce monument important de l'histoire du XIII^e siècle. Baudouin, religieux de l'abbaye de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien de Ninove en Brabant, mourut en 1294. Tous les textes que nous venons d'énumérer sont accompagnés de notes instructives, et suivis d'un appendice contenant le recueil des chartes de l'abbaye de Ninove, au nombre de deux cent quatre-vingt-dix-huit, depuis l'an 1092 jusqu'en 1317. Le volume est terminé par deux Glossaires fort abrégés, l'un roman, l'autre latin, et par des tables, trop peu étendues peut-être, des noms de personnes et de lieux.

SUISSE.

Geschichte der Bibliothek von S^t-Gallen..... Histoire de la bibliothèque de Saint-Gall, depuis sa fondation en l'an 830, jusqu'en 1841; par M. Weidmann, bibliothécaire. Saint-Gall, 1841, in-8° de IV-493 pages. Cet ouvrage utile renferme des documents qui ne se trouvent point dans les nombreux écrits publiés jusqu'ici sur la célèbre bibliothèque de Saint-Gall. L'auteur y a joint les catalogues déjà imprimés des manuscrits, en signalant les volumes qui ont disparu aujourd'hui.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

MAI 1842.

Théâtre chinois, ou choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols, traduites pour la première fois sur le texte original, précédées d'une introduction et accompagnées de notes, par M. Bazin aîné. Paris, Imprimerie royale, 1838, 1 vol. in-8°.

Le Pi-pa-ki, ou histoire du luth, drame chinois de Kao-tong-kia, représenté à Péking, en 1404, avec les changements de Mao-tseu, traduit sur le texte original, par M. Bazin aîné. Paris, Imprimerie royale, 1841, 1 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

Tant que nous n'avons connu la Chine que par les relations des voyageurs, le recueil des Lettres édifiantes, la traduction des livres canoniques, les éloges systématiques de Voltaire et la mauvaise humeur du commerce et de la diplomatie britanniques, nous n'avons eu, touchant les 142 millions d'hommes jaunes qui habitent entre la Tartarie, le Thibet et la mer du Sud, que des notions partiales, contradictoires et incomplètes. D'abord, sur la foi de quelques voyageurs des XIII^e et XIV^e siècles, des Marc-Pol, des Plan-Carpin, des Mandeville, le riche royaume de Cathay fut, aux yeux éblouis des pauvres populations de l'Occident, la patrie étincelante des rubis, des saphirs et des émeraudes. Cette renommée, quelque peu fabuleuse, subsistait même encore quand l'Arioste chantait, à la cour de Ferrare, les amours et les

trésors de la belle Angélique. Plus tard, nos pieux et savants missionnaires se plurent, comme les conquérants du nouveau monde, à peindre sous les plus brillantes couleurs la Chine, le Japon, le royaume de Siam, qu'ils espéraient promptement soumettre au christianisme et conquérir au saint-siége. Placé à un tout autre point de vue, le patriarche de Ferney, attribuant à la nation chinoise la sagesse de quelques-uns de ses anciens philosophes, s'amusa, pour nous faire honte, à nous représenter ces 142 millions d'hommes[1] comme 142 millions de Confucius et de Meng-tseu. Enfin, de nos jours, les agents de la compagnie des Indes orientales établie à Macao et à Canton, outrés de voir les Européens journellement victimes de la mauvaise foi et des rapines des petits trafiquants de la frontière, abusèrent, comme l'auteur de la Philosophie de l'histoire, de la permission de conclure du particulier au général, et dénoncèrent ces 142 millions de philosophes et de sages comme un ramas immonde de fourbes, de faussaires et de fripons. Les livres mêmes publiés à titre de simple renseignement prirent, sous l'influence de ces préoccupations exclusives, une teinte très-prononcée de partialité. Un recueil de planches coloriées, publié à Londres en 1801, et représentant les nombreux supplices usités à la Chine[2], fit penser aux personnes trop promptes à juger qu'il n'y a pas de peuple plus cruel ni plus sanguinaire que le peuple chinois. Certains albums venus de Péking, et qui contiennent des scènes d'intérieur d'une licence digne du musée secret de Naples, ont fait regarder les mœurs chinoises comme plus corrompues et plus savamment dépravées que ne le furent jamais celles des cours de Tibère ou de Henri III. Au gré de l'optique variable des préjugés et des passions, la Chine a donc été, suivant les uns, un élysée peuplé de sages; sa police

[1] Ce chiffre, donné par M. Klaproth dans l'Aperçu statistique de la Chine qu'il a joint au Voyage à Péking de Timkovski, est de beaucoup le plus faible de tous ceux qui ont été mis en avant. Le P. Amiot porte à plus de deux cents millions la population de la Chine. Le rédacteur du Voyage de lord Macartney l'a évaluée à trois cent trente-trois millions. Enfin, les derniers recensements officiels portent ce chiffre à trois cent quatre-vingt-dix millions. Voyez, sur ce point si controversé, l'opinion du Rév. R. Morrison et de M. Abel Rémusat, *Journal des Savants*, novembre 1818 et juillet 1827; voyez aussi un article de M. Édouard Biot, même journal, mai 1838, et une brochure de M. G. Pauthier, intitulée *Documents statistiques officiels sur l'empire de la Chine*, traduits du chinois, Paris, 1841, in-8°, de laquelle il résulte qu'en l'année 1812 le chiffre officiel de la population de la Chine était de plus de trois cent soixante et un millions d'habitants. — [2] *Les punitions des Chinois, représentées en vingt-deux gravures*, avec des explications en anglais et en français, Londres, 1801, 1 vol. petit in-fol°.

était le chef-d'œuvre et le modèle de l'administration paternelle et patriarcale; suivant les autres, *le fouet et le bâton* sont les deux seuls moyens de gouvernement efficacement employés dans le Céleste Empire [1]; opinions qui semblent fort opposées, et qui, après tout, ne sont peut-être pas absolument contradictoires.

Il y a, comme on voit, dans tous ces jugements si divergents et si tranchés, une extrême précipitation et un abus manifeste d'une des plus utiles, mais des plus périlleuses facultés de l'esprit humain, de l'induction. A ce compte, que ne dirait-on pas, en Chine, de nous autres Européens, si quelque voyageur (un des quatre Chinois, par exemple, que nous avons vus à Paris en 1829) avait rapporté dans sa patrie une représentation de tous les supplices qui ont été successivement usités en Europe, sans distinction de lieux ni de temps? Et que penseraient de la pudeur des dames françaises les prudes de Péking, si l'on mettait sous leurs yeux ces images de beautés négligemment vêtues qu'on voit exposées aux vitres de tous nos marchands d'estampes? Seraient-elles fondées à croire que tels sont le maintien et la mise habituels des Parisiennes? Assurément cette conclusion générale, tirée de faits tout particuliers, serait le comble de l'impertinence; et cependant nous n'avons pas procédé d'une autre façon jusqu'à présent envers la Chine. Pour avoir voulu juger prématurément ces peuples lointains et si imparfaitement observés, nous nous sommes fait, à trois ou quatre reprises, une Chine absolument imaginaire, tantôt resplendissante de palais de porcelaine incrustés de diamants, de perles fines et d'escarboucles, tantôt habitée par des sages et gouvernée par des rois vraiment philosophes; tantôt livrée à toutes les brutalités du despotisme et aux excès d'une population de bandits, de débauchés et de mendiants. Et encore n'avons-nous parlé que des fausses opinions des érudits. Que serait-ce, bon Dieu! si nous descendions aux préjugés de l'ignorance? Ce qu'on entend vulgairement par le mot *Chinois* est à peine croyable. Confondant tous les récits, toutes les époques, toutes les professions, agglomérant tout ce que l'on a jamais raconté de fables sur la Chine, le bon public européen s'est formé de ces traits épars une idée monstrueuse, et qui est tout ce qu'on peut imaginer de plus grotesque, de plus incohérent, de plus impossible. A peu près comme si l'habitant de Péking, réunissant par la pensée ce qu'il peut avoir appris de nos institutions et de nos mœurs depuis neuf ou dix siècles, cumulait et

[1] Voy. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. XXI. — « C'est le bâton qui gouverne la Chine, » a dit le P. du Halde.

perpétuait nos préjugés, nos folies heureusement si fugitives, et qu'à cette somme de ridicules et de vices il attachât de bonne foi l'idée d'Européen. Il est très-probable qu'on en use de la sorte à notre égard dans le Royaume du Milieu, et le profond mépris que nous renvoient nos honorables antipodes vient, sans doute, de ce procédé qui les défigure si étrangement eux-mêmes à nos yeux.

Cependant, si jamais nation eut besoin d'être étudiée époque par époque, c'est assurément la nation chinoise, de toutes peut-être celle qui, malgré plusieurs révolutions intérieures et plusieurs conquêtes étrangères, a opéré avec le plus de régularité son développement social, et chez laquelle s'est déroulé, avec le moins de lacunes, le curieux travail de la civilisation laissée à ses propres forces. En effet, seul de tant de peuples, qui tous ont plus ou moins erré sur la surface du globe, le peuple chinois est demeuré sédentaire et a conservé dans ses mœurs, dans ses rites, et jusque dans sa langue, la profonde empreinte des âges qu'il a traversés. En même temps qu'il emploie, depuis près de neuf siècles, l'imprimerie [1], ce dernier perfectionnement qu'ait reçu l'art de communiquer la pensée, il a gardé l'usage de l'ancienne écriture figurative, sortie d'un type idéographique, et n'a pas perdu, comme nous, toute habitude de la langue hiéroglyphique, premier et ingénieux rudiment de la transmission des sentiments et des idées.

Ce n'est que depuis assez peu de temps que les savants européens ont songé sérieusement à replacer les choses sous leur véritable jour et à faire, enfin, justice de cette double infidélité qui ne nous a, jusqu'ici, montré la Chine que de profil. On s'est mis, avec la plus louable ardeur, à multiplier les documents et les traductions, à comparer les faits, à distinguer les époques, à classer chronologiquement les usages (car en Orient, quoi qu'on en ait dit, les coutumes ont varié avec les siècles, et la prétendue immobilité des institutions et des modes asiatiques n'est qu'une illusion d'optique due à notre extrême éloignement). Par suite de cette direction meilleure donnée aux études orientales et chinoises, nous commençons à revenir de beaucoup d'opinions hâtives

[1] C'est l'opinion que M. Abel Rémusat a émise dans le Journal des Savants de septembre 1820. Cependant l'édition des Neuf King de l'an 952, édition qui, suivant M. Rémusat, est le début de l'art typographique à la Chine, était *imprimée avec des planches de bois;* d'où l'on doit conclure qu'en 952 on ne connaissait encore en Chine que l'impression xylographique. Les Chinois ont connu un peu plus tard les caractères mobiles de bois, de terre cuite et même de métal; mais il n'est pas bien prouvé que l'usage de ces derniers n'ait pas été importé par les Européens. Voy. M. Rémusat, *Journal des Savants*, novembre 1818 et octobre 1821.

et erronées, que nous nous étions faites des peuples qui habitent derrière la grande muraille. Grâce à l'activité croissante des savants français et au zèle de la société anglaise de traductions orientales, nous commençons à connaître un peu moins mal l'intérieur de ce pays et même de ces demeures si obstinément fermées aux étrangers. Aussi bientôt (et quoi qu'il arrive de la collision survenue entre la Chine et l'Angleterre) la société chinoise nous sera-t-elle presque aussi bien connue que celle de Paris et de Londres, et alors peut-être serons-nous effrayés de la ressemblance.

Cette importante réforme dans la manière d'étudier l'état intellectuel et moral du Céleste Empire est due principalement à un savant et ingénieux sinologue, qui a rendu, pendant sa trop courte carrière, les plus éminents services aux lettres orientales, à M. Abel Rémusat. Non-seulement cet homme illustre s'était voué à éclaircir par de savantes dissertations, dont plusieurs ont pris place dans ce recueil, les difficultés les plus graves de la langue et de la littérature chinoises; il pensa, de plus, et avec raison, que le plus sûr moyen d'arriver à bien connaître un peuple, c'est de demander à ce peuple des renseignements sur lui-même; en d'autres termes, il crut qu'il fallait étudier et traduire les plus beaux monuments scientifiques et littéraires de la Chine, y compris les ouvrages d'imagination. Je n'ignore pas que quelques partisans trop exclusifs de la statistique et de la science ont essayé de jeter de la défaveur sur les notions, à leur avis, peu rigoureuses, qui sortent des compositions de simple littérature. Je suis loin, sans doute, de vouloir exagérer l'importance de ces notions ni surtout leur étendue; mais il me semble difficile de ne pas reconnaître que les peuples déposent le plus ordinairement le secret de leur génie dans les ouvrages d'imagination. Ne croyez-vous pas, par exemple, que, si l'on traduisait en chinois le Tartufe, le Misanthrope, le roman de Gil-Blas ou celui de Clarisse Harlowe, les lettrés de Péking ne fussent plus près d'avoir une idée juste de l'Angleterre et de la France, que s'ils ne connaissaient ces deux royaumes que par des fragments de la Géographie de Pinkerton ou des extraits de l'Encyclopédie de d'Alembert? Un roman de passion et une comédie de mœurs sont une révélation imprévue qui met en lumière des faits psychologiques ou sociaux, inaperçus jusque-là dans la société même au sein de laquelle ils se passent. Je ne nie pas assurément qu'il ne soit très-utile de traduire des livres de philosophie, de législation, de sciences et d'arts; je ne nie pas, non plus, l'utilité ni surtout l'agrément des bonnes relations de voyage; mais quel étranger pourra jamais se flatter d'observer un peuple aussi bien que ce peuple s'observe

lui-même? Cheminant sur les grandes routes, au fond d'une chaise à porteurs, toujours observés, et, le plus souvent, éconduits avec la plus imperturbable et la plus impatientante politesse, à peine en relation avec une ou deux classes d'habitants, les voyageurs européens en Chine peuvent bien avoir été vivement frappés de tel ou tel usage entrevu, de telle ou telle pratique qui saute aux yeux; mais ils ne peuvent savoir que bien imparfaitement l'empire que ces usages et ces pratiques exercent sur les sentiments de la nation. Au contraire, les poëtes et les romanciers indigènes, en plaçant leurs acteurs dans les différents rapports qui naissent de la vie civile et en les faisant parler et agir d'après les sentiments intimes qu'ils leur supposent, nous enseignent, à leur insu, comment les usages influent sur le cœur humain, et jusqu'à quel point ils modifient les idées, les sentiments et les passions. Quand on est parvenu à savoir quelle opinion un peuple se forme de la laideur et de la beauté morales, on est bien près de connaître à fond ce peuple. Sans doute, la poésie, comme certains instruments d'optique, grossit tout ce qui passe dans son foyer. On se tromperait beaucoup, à la Chine, si l'on venait jamais à y croire, par exemple, en prenant à la lettre Destouches et Marivaux, que les bourgeois de Paris ne sont servis que par des Frontins et des Lisettes. Mais qu'importe? N'est-il pas aisé de réduire à leur valeur ces exagérations sans conséquence? Les deux points extrêmes, l'idéal et le grotesque, une fois connus, la réalité s'en déduit aisément toute seule. N'eût-on, sur les mœurs du règne de Louis XV, d'autres documents que la Nouvelle Héloïse de Rousseau et le Théâtre de société de Collé, il n'y a pas d'homme d'esprit qui ne pût aisément deviner ce que fut la vie réelle au XVIII[e] siècle; il ne lui faudrait que tirer une moyenne, pour trouver presque à coup sûr les Lettres de mademoiselle de Lespinasse ou les Mémoires de madame d'Épinay.

Nos missionnaires, qui ont, d'ailleurs, si bien mérité de l'humanité et des lettres, ont, par une prédilection fort naturelle, plutôt dirigé leurs études vers la grammaire, la philosophie, les sciences naturelles, que vers la poésie et la littérature proprement dite. C'est à eux, pourtant, que nous devons la première connaissance des productions légères et romanesques des Chinois. Outre ce que le père Semedo[1] nous a appris de la versification chinoise, le père Dentrecolles a le premier traduit quatre jolis *contes*[2], qu'on ne peut pas tous appeler *moraux*, car le der-

[1] Voy. *Histoire universelle de la Chine*, I[re] partie, chap. II, p. 82, trad. franç. — [2] Ces contes, joints à quelques historiettes, ont été insérés par le P. du Halde dans sa Description de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, t. III, p. 290 et suiv.

nier n'est autre que la célèbre et piquante aventure de la Matrone d'Éphèse ; ce qui prouve que les Chinois ont connu les anciennes fables milésiennes, supposition plus vraisemblable, comme l'a si bien remarqué M. Rémusat, que d'imaginer qu'un second modèle ait pu fournir, au bout de l'Asie, le sujet de ce récit satirique. Au milieu du dernier siècle (en 1761), le docteur Hugues Percy, évêque de Dromore, publia à Londres une traduction assez peu fidèle d'un célèbre roman chinois, qu'il intitula *Hau-Kiou-Choaan*, et qu'il qualifia avec raison de *pleasing history* [1]. Eidous, sur la version anglaise, mit en français ce roman, qui fut publié à Lyon en 1766 [2] et réimprimé à Paris en 1828, sous le titre de l'Union bien assortie. Un agent supérieur de la compagnie anglaise des Indes orientales à Canton, M. John Francis Davis, habile sinologue, aux travaux duquel nous rendrons plusieurs fois hommage dans cet article, retraduisit en 1829, sur le texte original, le *Hao-kieou-Tchouan*, qu'il intitula *The fortunate union* [3]. Enfin, au commencement de cette année, un jeune sinologue de notre pays, M. Guillard d'Arcy, vient de débuter très-heureusement dans la carrière des traductions chinoises par une version nouvelle de ce roman, qu'il a intitulé plus exactement la Femme accomplie [4]. Il avait paru à Londres, en 1814, et plus récemment, en 1822 [5], plusieurs nouvelles et poésies légères tirées du chinois par sir Georges Staunton, à qui l'Europe doit des communications d'un ordre tout autrement grave, entre autres, la traduction du Code pénal de la Chine. M. J. Fr. Davis traduisit et publia, en 1815, à Canton, et en 1816, à Londres, quelques contes moraux, dont un, les Trois étages, fut mis en français par M. Bruguière de Sorsum [6]. En 1824, M. Perring Thoms, imprimeur de la compagnie anglaise des Indes orientales à Macao, fit paraître à la fois dans cette ville et à Londres un volume in-8°, qui renfermait une sorte de poëme narratif, ou plu-

[1] Le traducteur des trois premières parties est un Anglais nommé Wilkinson, mort en 1736; il paraît avoir travaillé sur une traduction portugaise. Ce qui est certain, c'est que la quatrième partie de ce roman était en portugais dans le manuscrit qui tomba entre les mains de l'évêque de Dromore; le docteur Percy traduisit lui-même en anglais ce dernier volume sur la version portugaise. — [2] *Hau-kiou-choaan, histoire chinoise*, Lyon, 1766, 4 vol. in-12. — [3] *The fortunate union*, a romance translated from the chinese original, with notes and illustrations; to which is added a chinese tragedy. London, 1829, 2 vol. in-8°. — [4] 1 vol. in-8°. — — [5] *Miscellaneous notices relating to the China, etc.* 2d edit. 1 vol. in-8°. — [6] *San-iu-leou*, ou *les Trois étages*, Paris, 1819, à la suite de la comédie intitulée *Lao-seng-eul.* Cette nouvelle est précédée d'observations intéressantes du traducteur français sur les romans chinois, et de l'analyse de quelques-uns de ceux que possède la Bibliothèque royale, d'après une notice manuscrite du P. Foureau.

tôt un roman en vers de sept syllabes, suivi de quelques poésies lyriques[1]. Il promettait, en même temps, la traduction d'un roman historique fort étendu et fort estimé en Chine, intitulé l'Histoire des trois royaumes, promesse qu'il n'a malheureusement pas tenue. Enfin, en 1826, M. Abel Rémusat, jaloux de rendre à la France une supériorité qu'elle semblait avoir perdue depuis les PP. Prémare et Dentrecolles, publia sa charmante traduction du roman des Deux Cousines, à laquelle les juges compétents ne reprochent qu'un peu trop de liberté dans la manière dont sont rendus les morceaux écrits en vers.

A son exemple, M. Stanislas Julien mêla, comme délassement, à ses traductions d'ouvrages de philosophie et de science, des versions d'ouvrages poétiques et même romanesques. Nous lui devons la traduction d'un conte moral, intitulé l'Héroïne de la piété filiale, qu'il plaça, en 1827, à la tête d'un recueil de *contes chinois* empruntés au P. Dentrecolles, et traduits de MM. Davis et Thoms[2]. Un peu plus tard, M. Stanislas Julien traduisit un fragment du roman historique dont nous avons parlé plus haut, l'Histoire des trois royaumes; plus, deux jolies nouvelles intitulées la Peinture mystérieuse et les Deux Frères de sexe différent; suivies de quelques pièces de poésie pleines de grâce et d'intérêt : la Fille soldat, romance; la Religieuse qui pense au monde, ballade; la Mort d'une épouse, élégie; et le Village de Kiang[3]. Nous lui devons encore Blanche et Bleue ou les Deux Couleuvres-Fées[4], roman écrit au commencement de ce siècle, et où le merveilleux n'ôte rien à la fidélité des caractères et à la vérité des mœurs. Enfin, un des élèves les plus distingués de M. Stanislas Julien, M. Théodore Pavie, a publié, en 1839, un recueil, dans le genre fantastique, intitulé Choix de contes et nouvelles traduits du chinois[5], charmantes fantaisies que l'on croirait souvent sorties de la plume d'Hoffmann.

Telles sont, à l'heure qu'il est, nos richesses en ce qui concerne les contes et les romans originaires de la Chine. Voyons, à présent, ce que nous possédons de pièces de théâtre venues de la même contrée.

Jusqu'en 1816 nous n'avions en Europe, pour tout échantillon du théâtre chinois, que l'Orphelin de la famille de Tchao, tragédie mêlée de vers et de prose, très-incomplétement traduite par le P. Prémare, qui avait cru devoir omettre presque tous les morceaux écrits en vers[6].

[1] *Hoa-tsian, chinese courtship in verse, etc.* — [2] 3 vol. in-18, Paris, 1827, avec une spirituelle préface de M. Abel Rémusat. — [3] *Mélanges de littérature chinoise*, à la suite de *Tchao-chi-kou-eul*, ou *l'Orphelin de la Chine*, drame, Paris, 1834, 1 vol. in-8°. — [4] 1 vol. in-8°, Paris, 1834. — [5] 1 vol. in-8°, chez Benjamin Duprat. — [6] Cette tragédie, qui a fourni à Voltaire l'idée et le sujet de son Orphelin de la

M. J. Fr. Davis traduisit, en 1816, en suivant la même méthode, c'est-à-dire en supprimant les morceaux destinés au chant, une comédie, d'ailleurs très-intéressante et très-curieuse, intitulée *Lao-seng-eul*, ou le Vieillard qui obtient un fils[1]. M. Bruguière de Sorsum la mit en français, mais sans pouvoir remplir les vides qu'y avait laissés M. Davis[2]. Celui-ci, en 1829, fit connaître à l'Europe une troisième pièce du théâtre chinois, les Chagrins dans le palais de Han[3], tragédie qui, de l'avis des meilleurs juges, est supérieure à l'Orphelin de Tchao par l'intérêt des situations, l'élévation du caractère de l'héroïne et la grandeur vraiment poétique de la catastrophe. Mais ce bel ouvrage nous est malheureusement parvenu, comme les deux premiers, privé des passages écrits en vers, c'est-à-dire des morceaux du tour le plus élevé et le plus pathétique.

Ainsi, jusqu'à l'année 1829, l'Europe n'avait pu lire, et encore imparfaitement, que trois ouvrages dramatiques chinois.

M. Stanislas Julien, dont on connaît la profonde érudition et l'infatigable activité, résolut, au milieu de nombreuses publications d'un ordre tout à fait différent, de nous montrer, enfin, un drame traduit du chinois, sans aucune suppression ni lacune. Il publia donc, en 1832, aux frais de la société anglaise de traductions orientales, une comédie en prose et en vers, intitulée *Hoeï-lan-ki*, ou l'Histoire du cercle de craie. En 1834, il traduisit sur le texte, en y ajoutant la partie lyrique, la tragédie de l'Orphelin de Tchao, redevenue ainsi tout à fait nouvelle. De plus, il a inséré dans l'Europe littéraire le premier acte d'un drame très-célèbre et très-étendu, intitulé *Si-siang-ki*, ou l'Histoire du pavillon d'Occident, et il nous a fait connaître, mais par une simple analyse, une comédie de caractère dont le titre seul éveille plus d'une comparaison piquante, *l'Avare*, que toutes les personnes curieuses des productions théâtrales ont lue à la suite de l'*Aulularia*, dans la traduction de Plaute de M. Naudet.

Les choses en étaient à ce point quand M. Bazin aîné, un des plus habiles élèves de M. Stanislas Julien, entreprit d'ajouter à ce que nous savions de l'art dramatique en Chine. Il a publié, dans ce but, sous les auspices du gouvernement, un volume intitulé Théâtre chinois sous

Chine, a été insérée par le P. du Halde dans sa Description de la Chine, t. III, p. 339 et suiv. — [1] *Laou-seng-urh, or an Heir in his old age*, a chinese drama, London, 1817, in-16. — [2] *Lao-seng-eul*, ou *le Vieillard qui obtient un fils*, Paris, 1819, 1 vol. in-8°. — [3] *Han-koong-tsew, or the sorrows of Han*, a chinese tragedy, translated from the original, with notes, London, 1829, in-4°, avec une planche lithographiée; réimprimé in-8° à la suite du roman *The fortunate union.*

les empereurs mongols, renfermant quatre pièces complètes [1], et tout récemment, en 1841, un drame volumineux et très-célèbre, mêlé, suivant l'usage, de récitatif et de chant, intitulé *le Pi-pa-ki*, ou l'Histoire du luth. On voit qu'en bien peu de temps, et à lui seul, M. Bazin a mis à notre portée plus de pièces du théâtre chinois, que n'en avaient traduites avant lui tous ses illustres et laborieux prédécesseurs.

A quelle époque a eu lieu l'introduction de l'art théâtral en Chine? Cet art a-t-il parcouru, dans ces contrées, les mêmes phases qu'il a suivies en Europe? Quels sont les formes et l'appareil des représentations dramatiques en Chine? Graves questions, dont plusieurs ont été souvent controversées entre les *lettrés* chinois eux-mêmes, et dont on ne peut pas raisonnablement espérer de trouver la solution en Europe. Nous allons, cependant, essayer d'exposer, en peu de mots, ce que les recherches successives des plus savants sinologues, y compris M. Bazin, nous ont appris sur ces points divers.

En Chine, comme dans tous les pays du monde, les vers ont été la langue des plus anciens monuments littéraires, et ces premiers monuments ont été surtout consacrés au culte. M. Davis nous apprend que le symbole qui désigne les compositions de cette première époque est le mot *chi* (vers), caractère formé de *yen* (parole) et de *ssé* (temple), « paroles du temple [2]. » La musique est toujours et partout contemporaine de la poésie. En Chine, l'usage de cet art est si ancien, que, sous l'empereur Chum (plus de 2200 ans avant notre ère), il existait déjà une surintendance de la musique [3]. Nous trouvons même que l'art musical entrait, comme en Grèce, dans la science du gouvernement et de la morale. La tradition dit, presque dans les mêmes termes que Platon et Aristote : « La connaissance des tons et des sons a des rapports intimes avec la science du gouvernement, et celui-là seul qui comprend la musique est capable de gouverner [4]. » Quant à la danse, il ne nous est pas permis de douter qu'elle n'ait fait originairement partie du culte religieux en Chine. On lit dans le rituel chinois (le *Li-ki*) qu'on juge des mœurs d'une nation par ses danses [5]. Les anciens ballets, en Chine, étaient, pour la plupart, figurés, et représentaient les mêmes scènes qu'on

[1] Une de ces pièces, les Intrigues d'une soubrette accomplie, a paru, pour la première fois, dans le Journal asiatique, numéros d'octobre 1834 et de janvier et février 1835. — [2] Voy. J. Fr. Davis, *Lao-seng-eul*, traduit par M. Bruguière de Sorsum, introduction, p. 3. — [3] Voy. dans le *Chou-king* le chapitre intitulé *Chum-tien*, fol. 19, vers. — [4] M. Bazin, *Théâtre chinois*, p. IX. — [5] Tchin-hao, *Comment. sur le Li-ki*, p. 1 et suiv.

retrouve dans la choristique grecque, *les travaux du labourage*[1], *les joies de la moisson, les fatigues de la guerre, les plaisirs de la paix*. Les costumes des acteurs variaient de forme et de couleurs suivant les cérémonies religieuses, qui consistaient principalement en sacrifices aux montagnes, aux rivières et à la terre [2]. Nous rencontrons, comme on voit, au début de la société chinoise, les principaux éléments du drame que nous avons appelé ailleurs *le drame religieux* [3], à savoir la poésie, la musique et l'art des gestes, ou la danse, employés dans une vue pieuse et morale. Nous ignorons s'il subsiste aucun monument de ce genre de drame. M. Bazin n'en a pas aperçu la moindre trace dans les pièces du répertoire des Youen, qu'il a lues ou parcourues. On concevrait fort aisément, d'ailleurs, que le drame religieux n'eût atteint que d'assez faibles développements chez un peuple où, depuis des milliers d'années, il n'existe pas, à proprement parler, de culte public, et où l'on a confusément mêlé aux anciennes croyances indigènes, non-seulement la doctrine panthéistique de Confucius, mais les superstitions du bouddhisme importées de l'Inde. Cependant je rappellerai que M. de Guignes a remarqué, dans son Voyage à Péking, qu'en certains endroits les habitants disposent l'entrée intérieure des pagodes pour y élever des théâtres [4], à peu près comme, chez nous, au moyen âge, on dressait des échafauds pour les mystères dans le parvis des cathédrales. M. Davis nous apprend aussi que les représentations dramatiques font partie du cérémonial des fêtes annuelles, et notamment de celles qui ont conservé un caractère religieux [5].

Quant à la seconde forme du drame, à la forme aristocratique, c'est-à-dire aux représentations scéniques qui ont lieu dans les maisons des magistrats et des gens riches, elle n'a jamais cessé d'être en vogue, et est encore aujourd'hui si répandue dans le Céleste Empire, que de très-habiles critiques ont prétendu qu'elle était à peu près la seule que le théâtre eût reçue dans cette contrée. En effet, depuis la dynastie des Souï, et peut-être antérieurement, les empereurs ont entretenu, dans le palais, des chanteurs et des comédiens, et ont formé une espèce d'*académie de musique*, que plusieurs de ces monarques dirigeaient eux-mêmes. L'empereur Hiouen-tsong, de la dynastie des Thang, un des

[1] Voyez, entre autres (*Anabas.* lib. VI, cap. 1), la description d'une danse muette, demi-bucolique et demi-militaire, que Xénophon nomme Καρπαία, *la danse des récoltes*. — [2] Voy. le P. Gaubil, notes sur le *Chou-king*, p. 329. — [3] *Les origines du théâtre moderne*, t. I, p. 66 et suiv. — [4] Voy. M. de Guignes, *Voyage à Péking, Manille et l'Ile-de-France, de 1784 à 1801*. Paris, Imprimerie impériale, 1808, t. II, p. 321. — [5] Voy. J. Fr. Davis, *The Chinese*, t. II, p. 185.

principaux promoteurs, sinon l'introducteur du théâtre en Chine (l'an 720 de notre ère), avait coutume d'exercer lui-même une troupe de chanteurs dramatiques [1] dans le *Jardin des poiriers,* d'où est venu l'usage, qui subsiste encore, de désigner, dans les compositions élégantes, les comédiens par l'expression d'*élèves du Jardin des poiriers* [2]. Par suite de l'importance morale et politique que l'on attribua longtemps, en Chine, à la musique, les fondateurs des diverses dynasties chinoises ont presque tous inauguré leur avénement au trône par l'introduction dans l'empire d'une nouvelle musique, et, par conséquent, d'une nouvelle espèce de drame.

Quelques écrivains, entre autres Ma-touan-lin, dans l'Examen général des monuments écrits [3], attribue à Wen-ti, fondateur de la dynastie des Souï (l'an 581 de notre ère), l'introduction, non pas des ballets ni des pantomimes, usités dès les temps les plus reculés et déjà même sous le fondateur de la dynastie des Chang (1766 avant notre ère), mais celle du drame proprement dit, et, en particulier, des pièces nommées *Hi-khio.* Sous cette dynastie, on appelait les jeux dramatiques *Kang-kiu-hi* (amusements des rues paisibles). D'autres rapportent l'introduction du drame en Chine à l'empereur Hiouen-tsong, de la dynastie des Thang (l'an 720 de notre ère). Sous ces princes on connut les drames historiques appelés *Tchhouen-khi,* et on nomma les jeux scéniques *Li-youen-yo* (musique du Jardin des poiriers.) Sous les Song (960 à 1119 de notre ère), on perfectionna les *Hi-khio,* et on appela les spectacles *Hoa-lin-hi* (amusements des forêts en fleurs.) Un de ces princes, Hoeï-tsong, prit surtout une très-grande part aux perfectionnements du théâtre. Sous les Kin et les Youen, empereurs mongols ou Genghis-Khanides (1123 à 1378 de notre ère), on joua les *Youen-pen* et les *Tsa-ki.* Les représentations théâtrales s'appelaient alors *Ching-ping-lo* (joie de la paix assurée). Enfin, sous les Ming

[1] On peut voir, dans un beau recueil de peintures chinoises conservé au cabinet des estampes de la Bibliothèque royale et intitulé, *Recueil historique des principaux traits de la vie des empereurs chinois,* t. I, une planche représentant l'empereur Tehoang-tsong (*sic*) jouant des scènes de tragédie sur le théâtre du palais. On lit dans le texte manuscrit joint aux figures : « Ce prince aimait extraordinairement la comédie. Il faisait lui-même le comédien. Les comédiens étaient plus libres avec lui que les grands. Après sa mort, on brûla son corps et tous les instruments de comédie avec. » — [2] Voy. Gonçalves, *Dictionn. portugais-chinois,* au mot *Comediante.* — [3] Voy. le *When-hien-thong-khao,* sect. xv, p. 1, vers. — Un autre écrivain, Han-hiu-tsee, dit aussi que le drame commença à fleurir sous la dynastie des Souï. Voyez la préface du Répertoire des cent pièces composées sous les empereurs mongols, p. 3, édition de la Bibliothèque de l'Arsenal.

(1384 à 1573) et sous les empereurs de la dynastie actuellement régnante, on préféra les pièces appelées *Nanssé*, et l'on se jeta peu à peu dans le goût dépravé des parades licencieuses et bouffonnes. C'est peut-être de cette époque que date l'extrême discrédit dans lequel l'art dramatique paraît être tombé à la Chine, discrédit que rien, dans ce que nous avons vu jusqu'ici, n'autorise à supposer. Au contraire, l'introduction du drame régulier, sous la dynastie des Thang ou des Souï, eut l'avantage de faire négliger les danses lascives des baladins, amusements proscrits par Tchhing-thang, dès l'an 1766 avant notre ère [1], et dont le goût toujours renaissant fit blâmer l'empereur Siouen-wang, l'an 827 avant Jésus-Christ, et exclure des honneurs funèbres un autre empereur dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. Ce n'est donc pas aux pièces régulières du théâtre chinois, aux *Tchhouen-khi*, aux *Hi-khio*, aux *Tsa-ki*, ni aux comédiens qui jouaient dans ces pièces, que peuvent s'appliquer les jugements sévères rapportés par le P. Cibot [2], et répétés d'une manière trop générale par M. Rémusat [3]. Ces jugements, empruntés aux écrits des moralistes, ne s'adressent qu'aux jeux et aux danses des bateleurs qui ont précédé et suivi les beaux temps de l'art dramatique.

M. Morrison nous a conservé cette remarquable définition du drame sérieux chez les Chinois. « L'objet qu'on se propose dans le drame sérieux (probablement dans les *Tchhouen-khi*) est de présenter les plus nobles enseignements de l'histoire aux ignorants qui ne savent pas lire [4]. » C'est apparemment pour se distinguer de cette classe de spectateurs, qu'à la cour de Péking, comme dans les salles à manger des principaux magistrats et des riches négociants [5], on préfère aux drames instructifs des farces indécentes, qui concourent avec les marionnettes, les ombres mécaniques et les feux d'artifice, à l'amusement des convives [6]. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les représentations deviennent d'un genre plus bas et plus vulgaire, en raison inverse du rang des specta-

[1] Voy. le P. Cibot, *Mémoire concernant les Chinois*, t. VIII, p. 223. Cette proscription a fait croire que la tragédie et la comédie existaient en Chine, non pas, il est vrai, plus de 3000 ans, comme a dit Voltaire, mais près de 2000 ans avant notre ère. On a confondu les ballets proscrits par Tchhing-Thang avec le drame parlé. — [2] Le P. Cibot, *ibid.* — [3] *Journal des Savants*, janv. 1813. — [4] Morrison, *Dictionnaire anglais-chinois*, au mot *Drama.* — [5] Les salles à manger des Chinois sont disposées comme les *triclinia* des anciens. On y voit ordinairement trois tables, qui ne reçoivent de convives que d'un côté; tout le milieu de la salle reste libre pour le jeu des comédiens ou des jongleurs. On peut voir la peinture d'une de ces salles à manger dans le Recueil historique des principaux traits de la vie des empereurs chinois, t. I. — [6] M. De Guignes, *Voyage à Péking*, t. II, p. 57, et tous les voyageurs.

teurs. Ainsi, à la cour de Péking et en présence de l'empereur, l'ambassadeur de Russie, Ysbrandt Ides, assista, en 1692, à de vraies parades de bateleur, tandis que, sur sa route et non loin de la grande muraille, un gouverneur de ville avait fait jouer devant lui une pièce régulière [1].

Néanmoins, dans les grandes villes, les spectacles destinés au peuple, c'est-à-dire les pièces jouées dans les tavernes, dans les cours d'auberge, et, les jours de solennités publiques, en pleine rue sur des tréteaux appelés *Hi-thaï* (tours pour les comédies), assez semblables aux théâtres qu'on élève en pareil cas dans nos Champs-Élysées [2], ne sont pas toujours, au rapport des voyageurs, d'une nature fort exemplaire ni fort édifiante. Ces représentations populaires ont assez souvent pour sujet des histoires de maris libertins trompés par leurs maîtresses. Ces pièces offrent, la plupart du temps, des situations si libres, et les acteurs mettent dans leur jeu tant d'action et de vérité, que la scène devient quelquefois d'une indécence intolérable [3]. Cependant, on n'a pas entièrement perdu l'usage des pièces historiques [4]. Des voyageurs ont encore vu, dans ces dernières années, représenter à Canton des drames de ce genre, qui paraissaient produire sur la foule des assistants une vive impression d'intérêt et de plaisir [5].

On a trop répété que les Chinois n'ont pas de théâtre public. Il est vrai que les spectacles ne sont pas, à la Chine, quotidiens et permanents comme dans nos grandes villes. Mais on se tromperait beaucoup si l'on croyait ne trouver, dans ce vaste empire, que des tréteaux en plein vent, élevés en une couple d'heures. Il y a, dit M. Bazin, dans le nord de la Chine, des édifices publics consacrés aux exercices de la musique, du chant et de la danse, et qui, durant les jours de spectacle, sont appropriés aux besoins des représentations dramatiques. Timkovski nous apprend même qu'il existe à Péking une rue appelée *la rue des Théâtres*. On compte en cet endroit six théâtres situés l'un près de l'autre, où l'on joue, presque tous les jours, des drames mêlés de

[1] M. Davis, *Lao-seng-eul*, traduit par M. Bruguière de Sorsum, introduction, p. 18 et 19. — [2] On peut voir la curieuse représentation de plusieurs de ces barraques ou théâtres forains dans un ouvrage que possède la Bibliothèque royale, intitulé *Wan-cheou-ching-tien*, et qui contient la description figurée des fêtes qui eurent lieu dans les rues de Péking à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur. — [3] M. de Guignes, *Voyage à Péking, etc.* t. II, p. 325. — [4] Idem, *ibid.* p. 322. — [5] Voy. le capitaine Laplace, *Voyage de la Favorite autour du monde*, t. II, p. 166 et suiv. et *Journal d'un officier de marine*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1840, p. 853 et suiv.

chant, depuis midi jusqu'au soir [1]. Il est vrai que, dans les provinces du sud, il n'y a, suivant M. Bazin, que des tréteaux élevés par souscription et temporaires. Cependant, une relation récente nous donne, d'un théâtre ainsi dressé à Canton, une idée assez favorable. Nous croyons devoir transcrire ici une partie de cette description :

« ..... A l'extrémité d'une avenue déserte, nous découvrîmes une vaste cour entourée d'échafaudages garnis de spectateurs, et, au fond, sur un théâtre en plein vent comme les loges, les acteurs étaient à débiter leurs rôles; la rivière et ses innombrables bateaux formaient le dernier plan du tableau. Songer à traverser la foule qui encombrait le parterre (la cour), était chose impossible. Nous entrâmes dans une maison que nous traversâmes, après avoir payé une demi-gourde chacun, et nous arrivâmes sur un des échafaudages qui se trouvaient de plain-pied avec le premier étage de la maison. Il y avait plusieurs banquettes disposées en gradins; nous nous plaçâmes sur les plus élevées pour mieux juger de l'ensemble du spectacle. Voici quelle était à peu près la disposition du théâtre : un enclos plus long que large était bordé, sur ses grands côtés, par deux galeries couvertes, élevées sur des poteaux, et où se trouvaient assis les spectateurs payants; la scène, supportée aussi sur des piliers et couverte non pas en nattes, comme les galeries, mais en toiles peintes, formait un des petits côtés du rectangle, et s'étendait sur le bord de l'eau; enfin un mur, qui joignait la maison par laquelle nous étions entrés à une autre maison située en face, et formant, comme celle-ci, le prolongement de l'amphithéâtre, complétait la clôture de l'enceinte, laissant seulement une porte ouverte à la foule qui entrait *gratis* dans le parterre.....

« ..... Je remarquai d'abord vis-à-vis de nous, au milieu de toutes ces graves têtes de Chinois portant calotte noire ou chapeau conique, quelques têtes de femmes, dont la coiffure, ornée de fleurs et d'épingles d'or, ne différait pas de celle des batelières. Leur costume, quoique très-simple, était cependant plus soigné; mais bien qu'elles eussent *le petit pied*, ces belles aux yeux obliques devaient être d'une classe inférieure, les femmes des classes élevées ne se montrant jamais en public. Du côté où nous nous trouvions, mais tout à fait à l'extrémité, il y avait aussi trois ou quatre jeunes filles; on semblait craindre de nous voir approcher d'elles. A nos pieds, sur les banquettes voisines, de bons bourgeois de Canton, établis sur le même banc depuis le matin peut-être, mangeaient des fruits et des bonbons, que distribuaient des mar-

[1] Timkovski, *Voyage à Péking*, t. II, p. 174 et le plan n° 17.

chands ambulants; d'autres fumaient tranquillement..... Tout ce monde m'intéressait beaucoup; mais ce qui était réellement étonnant, ce que nous ne pouvions nous lasser de regarder, c'était le parterre. Figurez-vous des milliers de Chinois, qui se sont mis nus jusqu'à la ceinture pour ne pas déchirer leurs habits, et qui ont roulé autour de leur tête leur longue queue, de peur qu'elle ne soit tiraillée dans la foule, se ruant, se pressant dans cette enceinte jusqu'à ne former qu'une seule masse compacte, un seul bloc de corps humains parfaitement joints, dont tous les vides ont été calés, pour ainsi dire, avec d'autres corps d'hommes; imaginez ensuite, s'il est possible, l'effet d'un semblable tableau pour un spectateur placé aux premières loges. C'est une mer de têtes tondues de la même forme et de la même couleur; on dirait la tête d'un seul homme répétée mille fois par un miroir à facettes. Tantôt calme ou agitée d'un mouvement insensible, la surface de cette mer présente l'aspect d'un tapis jaunâtre moiré de nez camus et d'yeux bridés qui grimacent à l'envi; tantôt ses flots, quelque temps endormis, soulevés tout à coup par une cause inconnue, se heurtent, se poussent et se repoussent avec une force irrésistible, avec un bruit sourd, un murmure confus de voix qui rient, jurent, pleurent, menacent. Les lourds poteaux qui supportent le théâtre résistent alors à peine aux secousses imprimées par ces vagues vivantes[1]...... »

C'est dans une salle et sur un théâtre à peu près semblables qu'ont été représentés à Macao, en 1833, les principaux opéras de Rossini, exécutés par une troupe d'artistes napolitains, qui séjournèrent environ six mois dans cette ville, avant de se rendre à Calcutta et de poursuivre leur singulier voyage de circumnavigation dramatique. Hâtons-nous d'ajouter, à l'honneur des oreilles chinoises, que la musique de l'illustre compositeur obtint, devant cet étrange auditoire, autant de succès que parmi nous[2].

Après avoir exposé, aussi fidèlement qu'il nous a été possible de le faire, l'état de nos connaissances sur le théâtre en Chine, nous examinerons, dans un second article, les cinq drames dont nous sommes redevables à M. Bazin.

MAGNIN.

[1] *Journal d'un officier de marine*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1840, p. 851 et suiv. — [2] Voy. J. Fr. Davis, *The Chinese*, t. II, p. 186 et 187.

Revue des perfectionnements apportés à la métallurgie du fer depuis trente ans.

TROISIÈME ARTICLE.

Les recherches de M. Ebelmen sur la nature des gaz des hauts fourneaux et sur leur emploi comme combustible, citées dans le cahier de décembre 1841 (p. 733), ayant été publiées récemment, nous les avons jugées assez importantes pour en faire l'objet d'un article spécial, qui servira de complément à notre revue des perfectionnements apportés à la métallurgie du fer depuis trente ans (voyez les cahiers d'octobre et de décembre de l'année dernière) : en les faisant connaître à nos lecteurs, nous aurons l'avantage de donner une grande précision à l'exposé que nous avons tracé de la réaction des matières qui produisent la fonte de fer, et d'apprécier à sa juste valeur le service que M. Aubertot a rendu à la métallurgie, en employant comme source de chaleur les gaz qui se dégagent des hauts fourneaux pendant la réduction des minerais qu'on y chauffe. Afin que l'on comprenne bien le travail de M. Ebelmen, nous rappellerons la distinction des diverses parties composant la capacité d'un haut fourneau et la marche des matières qu'on y a introduites; car, dès qu'on connaîtra la nature des gaz qui parcourent chacune d'elles, il sera facile d'expliquer comment l'appareil qu'elles constituent a la forme la plus convenable à l'usage auquel il est destiné.

La capacité d'un haut fourneau comprend quatre parties distinctes continues et ayant une verticale pour axe commun. Elles sont, en commençant par le haut :

1° La *cave;*

2° Les *étalages;*

Ces deux parties ont la forme de deux troncs de cône réunis à leur grande base; mais la hauteur de la cuve est à celle des étalages comme $2\frac{2}{3}$, $3\frac{1}{2}$ est à 1;

3° L'*ouvrage;* capacité prismatique dont la partie inférieure reçoit la tuyère ou les tuyères des machines soufflantes qui amènent l'air dans le fourneau;

4° Le *creuset;* capacité située au-dessous de la tuyère ou des tuyères, dans laquelle tombent les laitiers et la fonte provenant de la réduction des minerais de fer.

C'est par le gueulard, ouverture supérieure de la cuve, que l'on in-

troduit dans le haut fourneau le combustible, le minerai et le fondant, et c'est par la base de l'ouvrage qu'afflue incessamment l'air nécessaire à la combustion.

Le charbon joue un triple rôle : une portion développe la chaleur indispensable à l'action chimique et à la fusion des corps qui doivent se liquéfier; une autre portion, en enlevant l'oxygène du minerai, ramène le fer à l'état métallique; enfin une troisième, en s'unissant au métal réduit, le change en fonte fusible.

Il est évident, d'après cela, comme nous l'avons dit déjà (cahier d'octobre 1841, p. 582), qu'il y a dans un haut fourneau en activité deux colonnes en mouvement, l'une ascendante et l'autre descendante : la première, absolument gazeuse, provenant originairement de l'air atmosphérique pourvu de sa vapeur d'eau, est formée, à sa sortie, d'azote, de toutes les matières volatiles que le minerai, le fondant et le combustible, ont pu perdre par distillation, enfin des produits de la combustion; la colonne descendante, formée de matières solides à son origine, l'est, en définitive, de matières liquéfiées, lesquelles se séparent en laitiers ou scories et en fonte.

Les recherches de M. Ebelmen ont pour objet trois points principaux :

1° De reconnaître par l'expérience directe la composition chimique de la colonne ascendante depuis sa sortie par le gueulard jusqu'à son origine inclusivement devant la tuyère;

2° D'établir la théorie des hauts fourneaux sur la coordination des faits déterminés par lui d'une manière précise avec les faits déjà connus relatifs particulièrement à la colonne descendante;

3° D'exposer quelques résultats d'expériences sur l'emploi des gaz combustibles de la colonne ascendante, et quelques vues sur le moyen de tirer parti, pour le travail du fer, d'un combustible quelconque à base de carbone et d'hydrogène.

§ I. De la composition chimique de la colonne ascendante du haut fourneau.

M. Ebelmen a eu des obstacles à vaincre avant de pouvoir puiser avec certitude les gaz qu'il voulait analyser dans les diverses parties du fourneau que parcourt la colonne ascendante depuis la tuyère jusqu'au gueulard; il y est parvenu en tenant plongé dans chacune de ces parties, pendant un temps convenable, un tuyau aspirant dont la matière pouvait résister à la température qu'elle devait supporter : ainsi au gueulard, dans la cuve et au-dessous, il puisait les gaz par l'intermé-

diaire d'un tuyau de fonte, tandis qu'à la tuyère il fallait recourir à un tube de porcelaine luté, préservé de l'action immédiate du feu par une double enveloppe de fer et de terre réfractaire, et, avec cette précaution, était-il encore obligé de ne donner qu'une portion du vent normal.

Le tube aspirant se trouvait toujours en communication avec un tube de verre rempli de pierre ponce imprégnée d'acide sulfurique destiné à retenir la vapeur d'eau et à en faire connaître le poids; mais tantôt les gaz desséchés étaient transmis dans un gazomètre à mercure de 1600 centimètres cubes, tantôt ils étaient recueillis préalablement dans un récipient de verre rempli d'eau recouverte d'une couche d'huile suffisamment épaisse pour les préserver de toute humidité; dans les deux cas, les gaz, parfaitement desséchés, étaient soumis, dans un système de tubes de verre, à une série d'opérations au moyen desquelles :

1° Ils cédaient leur acide carbonique à la potasse;

2° Ils éprouvaient l'action comburante de l'oxyde de cuivre s'ils contenaient du carbone et de l'hydrogène à l'état de combustible;

3° On recueillait l'acide carbonique et l'eau ainsi produits;

4° On pouvait déterminer directement l'azote, résidu des opérations précédentes.

Avant d'introduire les gaz du fourneau dans l'appareil, celui-ci avait été soumis à un courant d'azote convenablement dirigé pour en expulser tout l'air atmosphérique.

On opérait, dans chaque analyse, sur 1 $\frac{1}{2}$ litre de gaz, et la combustion par l'oxyde durait une heure. La quantité de la matière analysée et la durée de la combustion dans un appareil bien imaginé d'ailleurs donnent toutes les garanties désirables sur l'exactitude des résultats.

C'est par ce procédé que M. Ebelmen a pu s'assurer que la colonne ascendante des hauts fourneaux est formée, dans son plus grand état de complexité,

de vapeur d'eau,
d'acide carbonique,
d'oxyde de carbone,
d'hydrogène non carburé,
d'azote;

et, lorsqu'on fait usage de bois,

d'acide acétique, d'oxycarbures,
ou de carbures d'hydrogène.

Ces composés sont absorbés par la ponce sulfurique.

M. Ebelmen a fait deux séries d'expériences : dans l'une, il a examiné les gaz du haut fourneau de Clerval (département du Doubs), qui marchait au charbon de bois avec un air chauffé de 175 à 190° s'échappant d'une buse de $0^m,065$ de diamètre, sous une pression de $0^m,015$ à $0^m,018$ de mercure.

Dans l'autre, il a examiné les gaz du haut fourneau d'Audincourt (département du Doubs), qui marchait au charbon et au bois avec de l'air chauffé à 250° s'échappant d'une buse de 32 centimètres carrés, sous une pression de $0^m,070$ à $0^m,074$ de mercure.

1^{re} SÉRIE. — Examen des gaz du haut fourneau de Clerval.

Gaz pris à ras du gueulard.

Ces gaz, comme on pouvait le prévoir, dépourvus d'oxygène libre, étaient représentés, terme moyen, par

Acide carbonique........................	12,88
Oxyde de carbone........................	23,51
Hydrogène........................	5,82
Azote........................	57,79

Quant à la *vapeur d'eau* correspondant à 100 volumes de gaz sec, elle variait de 14,38 à 9,42 volumes, suivant que les gaz étaient puisés lorsque la charge du fourneau s'élevait au niveau du gueulard ou qu'elle se trouvait au-dessous.

La proportion de *l'hydrogène* et celle de *l'azote* étaient à peu près constantes.

La somme des volumes du *gaz acide carbonique et du gaz oxyde de carbone* était constante, mais il y avait quelque variation dans leur proportion respective.

Gaz pris dans l'intérieur de la cuve.

M. Ebelmen, en analysant des gaz puisés à $1^m,33$, $2^m,67$, $4^m,00$, $5^m,33$ du gueulard, a vu :

1° Que de $1^m,3$ à $2^m,67$ la proportion de la vapeur d'eau diminue rapidement, tandis que les autres principes du mélange sont en proportions peu différentes.

2° Que de $2^m,67$ à $5^m,33$ la proportion de l'oxyde de carbone augmente, et celles de l'acide carbonique et de l'hydrogène diminuent.

Gaz pris au bas de la cuve ou au sommet des étalages.

Leur composition doit fixer l'attention : d'abord à cause de sa cons-

tance, et ensuite par l'absence de l'acide carbonique et de la vapeur d'eau; ils étaient représentés par

Oxyde de carbone	35,01
Hydrogène	1,92
Azote	63,07

Il faut remarquer que l'oxygène excédant la quantité d'oxygène atmosphérique qui est donnée par l'azote, dont la quantité reste invariable, a diminué en allant du gueulard au bas de la cuve de 10 à 1. Il faut donc que le minerai ait perdu de l'oxygène dans la cuve.

Gaz pris au bas des étalages.

Leur composition n'a pas la constance de celle des gaz précédents, mais M. Ebelmen en indique une cause très-probable. Quoi qu'il en soit, leur composition moyenne était de

Acide carbonique	0,31;
Oxyde de carbone	41,59;
Hydrogène	1,42;
Azote	56,68.

Gaz pris sous la tympe, ouverture par où sortent les laitiers, un peu au-dessus de la tuyère.

Ces gaz étaient formés de

Oxyde de carbone	51,35;
Hydrogène	1,25;
Azote	47,40.

On voit que l'oxygène de l'oxyde de carbone excède d'une quantité notable l'oxygène atmosphérique représenté par l'azote, et celui provenant d'une décomposition d'eau représentée par 1,25 d'hydrogène. Nous reviendrons sur ce résultat (page 279); mais, quoi qu'il en soit, *il faut déjà remarquer l'absence de tout acide carbonique dans la colonne ascendante prise à peu de distance de la tuyère.*

Gaz pris à l'ouverture de la tuyère.

Ils ne présentent que de l'air atmosphérique, dont quelques centièmes d'oxygène ont été convertis en acide carbonique.

D'après ce résultat, il serait difficile de ne pas admettre que l'oxygène atmosphérique, en se portant directement sur le carbone, produit

du gaz acide carbonique. Mais il est bien important de remarquer, d'après l'analyse des gaz puisés par l'ouverture de la tympe, *que le gaz carbonique est rapidement changé en gaz oxyde de carbone, sous l'influence du charbon en excès et de la haute température développée dans le voisinage de la tuyère*, température telle qu'un canon de fusil qu'on y expose est calciné et fondu au bout de 1 à 2 minutes, qu'un tube de porcelaine s'y fond, s'il n'éclate pas à la première impression de la chaleur.

2

2^e^ SÉRIE. — Examen des gaz du haut fourneau d'Audincourt.

Ce fourneau, ainsi que nous l'avons dit, marchait au charbon et avec du bois, lequel représentait, en pouvoir calorifique, le tiers de son volume de charbon.

M. Ebelmen, ayant voulu savoir à quelle profondeur de la cuve le bois était réduit en charbon, s'est assuré que le bois qui séjournait $\frac{7}{4}$ heure à 3 mètres de profondeur du gueulard, dans la cuve de ce fourneau, qui a 8 mètres de hauteur, y conservait son aspect comme le minerai qu'on y avait mêlé son humidité, tandis qu'à 1 mètre au-dessous, c'est-à-dire à 4 mètres du gueulard, une exposition de 3 heures $\frac{1}{4}$ réduisait le bois en charbon parfait et le minerai en oxyde magnétique.

L'analyse des gaz du haut fourneau d'Audincourt s'accorde parfaitement avec celle des gaz du haut fourneau de Clerval, sauf que, dans la moitié supérieure de la cuve d'Audincourt, les gaz contenaient à peu près deux fois plus de vapeur d'eau, conséquence toute simple de l'emploi du bois, qui se dessèche dans cette partie du fourneau; enfin, sauf que les gaz renfermaient de l'acide acétique et des oxycarbures ou carbures d'hydrogène condensables par l'acide sulfurique; mais il était remarquable que l'hydrogène qui échappait à la condensation de cet acide était pur de tout carbone, comme l'est l'hydrogène qui s'échappe d'un haut fourneau chauffé exclusivement avec le charbon.

Enfin M. Ebelmen, mieux servi par les circonstances au fourneau d'Audincourt qu'au fourneau de Clerval, pour puiser les gaz de la colonne ascendante dans la région de la tuyère, a observé alors, d'une manière certaine, que la productiondu gaz acide carbonique par l'action de l'air sur le carbone, précède la formation de l'oxyde de carbone. Il a pu se convaincre d'un fait important, c'est que *l'oxygène atmosphérique, un peu au-dessus de la tuyère, se retrouve dans l'acide carbonique et l'oxyde de carbone produits, de sorte qu'il faut reconnaître, que, dans cette partie du fourneau, il ne se brûle pas de quantité notable de fer sous l'influence de la chaleur et de l'air.*

M. Ebelmen s'est assuré que, dans un cubilot de $1^m,67$ de hauteur, marchant au coke, les gaz, puisés à $0^m,1$ de profondeur du gueulard, étaient formés de

Acide carbonique	12,11
Oxyde de carbone	11,98
Hydrogène	0,95
Azote	74,96

D'où il suit que la colonne de coke n'était pas suffisante pour convertir tout l'acide carbonique en oxyde de carbone, et qu'il y avait, en outre, une certaine quantité d'oxygène qui se portait sur le fer et le scorifiait : résultat bien différent du précédent.

§ II. — Théorie des hauts fourneaux.

Lorsqu'on veut suivre facilement les modifications de composition qui surviennent dans la colonne ascendante gazeuse du haut fourneau, on doit prendre une quantité définie d'azote pour terme de comparaison; par exemple 100 volumes, lesquels représentent $26^v,26$ d'oxygène atmosphérique; dès lors, comme l'azote, représenté par 100 volumes à son entrée dans le fourneau, l'est encore par ce même nombre à sa sortie par le gueulard, on peut sans peine, en y rapportant la composition de chaque tranche de la colonne ascendante, suivre les changements qui surviennent dans les proportions respectives des gaz constituant la colonne.

Les analyses de M. Ebelmen démontrent bien la constance de la composition de la colonne à une hauteur déterminée, toutes les fois que la durée de l'aspiration des gaz à cette hauteur est suffisamment prolongée, et que, d'ailleurs, le courant d'air lancé par la tuyère est constant.

Cependant l'analyse ne peut donner la composition moyenne de la tranche gazeuse qui se trouve dans l'ouvrage à quelques décimètres de la tuyère, et c'est ici le lieu de rapporter l'explication de M. Ebelmen, que nous avons annoncée plus haut (p. 277), pour rendre compte de la forte proportion d'oxyde de carbone indiquée par l'analyse dans les gaz puisés à cette partie du fourneau.

Suivant M. Ebelmen, les matières qui recouvrent le bain de fonte dans le creuset, celles qui adhèrent aux parois intérieures de l'ouvrage, renfermant du silicate de fer à l'état pâteux et du charbon, il y a, en conséquence, une réduction incessante d'oxyde de fer qui donne lieu à de l'oxyde de carbone, lequel est aspiré en forte proportion en même

temps que le gaz de la colonne ascendante, par le tuyau qui sert à recueillir ce dernier.

Suivons la transformation de la couche d'air pénétrant par la tuyère dans le fourneau et en sortant par le gueulard : son oxygène, converti d'abord en acide carbonique, est bientôt changé en oxyde au moyen d'une quantité de carbone égale à celle de l'acide carbonique; le volume de l'oxygène se trouve ainsi doublé : cette conversion s'opère dans un espace très-resserré et continu à celui où l'acide a été produit.

En même temps la vapeur d'eau atmosphérique, introduite avec l'air, est réduite en oxyde de carbone et en hydrogène pur [1].

S'il ne se produisait pas de silicate de fer, si l'on n'avait pas ajouté au minerai qu'on passe au haut fourneau des scories difficiles à réduire, la tranche arrivée au haut des étalages serait représentée par 100 d'azote, 52,5 d'oxyde de carbone, plus la quantité d'oxyde de carbone formé par l'oxygène de l'eau, plus l'hydrogène de cette eau.

De la base de la cuve au gueulard, l'acide carbonique reparaît en augmentant jusque vers le milieu de la cuve où la proportion en devient constante : en même temps la proportion d'oxyde de carbone diminue parce qu'il est converti en acide carbonique au moyen de l'oxygène du minerai de fer, et celui-ci se trouve réduit en oxyde magnétique et en fer. Dans la moitié inférieure de la cuve il ne se passe pas d'autre phénomène chimique que cette conversion.

L'hydrogène augmente depuis les étalages jusqu'à 1m,133 près du gueulard.

Il est entendu que c'est dans la moitié inférieure de la cuve que l'eau d'abord, et ensuite l'acide carbonique et les autres matières volatiles du minerai, du fondant et du combustible, se dégagent et se réunissent à la colonne ascendante.

En tenant compte de toutes les matières réagissant dans un haut fourneau, M. Ebelmen arrive aux conclusions suivantes :

1° La cuve d'un haut fourneau est un appareil où le charbon perd son humidité, de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone, où le bois perd son humidité, de l'hydrogène, et laisse dégager de l'acide acétique, des oxycarbures et des carbures d'hydrogène, enfin où la castine et le minerai se dépouillent de leur humidité et de leur acide carbonique.

[1] Nous avons fait voir, dans nos leçons de chimie appliquée à la teinture, publiées en 1829, t. Ier, 8e leçon, p. 23 et 24, que la décomposition de l'eau par le charbon rouge de feu dépouillé d'hydrogène, ne produit pas, comme on le pensait à cette époque, de l'hydrogène carboné, mais de l'hydrogène pur.

2° Il ne s'y passe aucune action chimique entre le charbon et le minerai.

3° Il ne s'y passe aucune action chimique entre le charbon et l'acide carbonique, soit celui qui provient de la castine, soit celui qui a été produit par le combustible et l'oxygène du minerai.

4° La seule action chimique dont la cuve soit le théâtre est la conversion du minerai en fer et en oxyde magnétique par la réaction de l'oxygène du minerai et de l'oxyde de carbone produit dans les régions inférieures du fourneau; le minerai de fer perd ainsi les $\frac{28}{33}$ de son oxygène.

5° Le minerai qui a perdu, dans la cuve, les $\frac{28}{33}$ de son oxygène par le gaz oxyde de carbone, perd les $\frac{5}{33}$ restant depuis le sommet des étalages jusqu'à la tuyère par l'action directe du carbone. Il est probable que le fer se carbure dans la moitié inférieure de l'ouvrage, et il est certain que la fusion du laitier et de la fonte ne s'opère qu'à $0^{m},3$ au plus de la tuyère.

6° Sur 100 parties de charbon introduites dans le haut fourneau,

12,06 parties se dissipent par *distillation* dans la cuve;

4,44 parties par *désoxygénation de l'oxyde de fer,* dans les étalages et dans la partie supérieure de l'ouvrage à la limite, où l'oxygène atmosphérique vient d'être converti complétement en oxyde de carbone;

Enfin, 83,50 sont converties en oxyde de carbone, après qu'une moitié l'a été en acide carbonique par la *combustion immédiate* de l'oxygène de l'air atmosphérique et de l'oxygène de l'eau hygrométrique de cet air.

Suivant M. Ebelmen, l'espace du haut fourneau où se développe le maximum de chaleur est très-petit, et cela, à cause de la rapidité avec laquelle l'acide carbonique devient oxyde de carbone en s'emparant d'une quantité de carbone égale à celle qu'il contient.

Or M. Ebelmen, en s'appuyant des expériences de Dulong, établit un résultat bien extraordinaire au premier abord, mais qu'il est difficile de ne pas admettre : *c'est que la conversion de l'acide carbonique en oxyde de carbone doit être accompagnée d'un refroidissement considérable;* dès lors, l'espace du maximum de chaleur doit être très-peu étendu, et, à partir de cet espace, l'effet calorifique de la colonne ascendante sur la colonne descendante doit être bien plus faible qu'il n'aurait été si l'acide carbonique de la première ne se fût pas changé en oxyde.

En effet, 2 litres d'oxygène atmosphérique [1], en produisant 2 litres

[1] C'est-à-dire mêlé à 7, 3 volumes de gaz azote environ.

de gaz acide carbonique, développent une température de 2232 degrés; tandis qu'en produisant 4 litres d'oxyde de carbone, ils ne développent que 780 degrés. Il y a donc une cause agissant incessamment pour abaisser la température de 2232 degrés à 780 degrés.

Il est évident que l'observation précédente conduit à distinguer d'une manière toute particulière les fourneaux à cuve, où la matière à traiter se trouve mélangée avec une quantité de combustible suffisante pour changer l'acide carbonique en oxyde de carbone, des fourneaux à réverbère, où le combustible, séparé de la matière à traiter, brûle en couche mince sur une grille.

L'hydrogène provenant de la distillation du combustible, aussi bien que celui qui résulte de la décomposition de l'eau hygrométrique de l'air introduit par la tuyère, ne paraît exercer aucune action chimique dans le haut fourneau.

Ce résultat est parfaitement d'accord avec les expériences de W. Henry, qui démontrent que l'oxygène, en présence de l'hydrogène et de l'oxyde de carbone, s'unit de préférence à celui-ci, soit sous l'influence de l'éponge de platine, soit sous l'influence de la chaleur[1].

Il s'accorde encore avec ce qu'on sait de l'influence de la masse chimique : de deux corps susceptibles de s'unir isolément à un troisième, et qui sont en proportions très-différentes relativement à ce dernier, c'est le corps le plus abondant qui entre en combinaison de préférence à l'autre. Eh bien, c'est le cas de l'oxyde de carbone relativement à l'hydrogène dans la colonne ascendante, le premier y est bien plus abondant que le second.

Si nous poursuivons avec M. Ebelmen la recherche des causes qui rendent nécessaire à la préparation du fer la haute température développée dans un haut fourneau, nous voyons d'abord que le poids du minerai, du fondant et du combustible qui y entrent, n'est que la moitié du poids de la colonne ascendante qui en sort, et ensuite que la chaleur spécifique des trois matières précitées de la colonne descendante est bien inférieure à celle des gaz de la colonne ascendante; par conséquent ce n'est point l'échauffement du minerai, du fondant et du combustible, qui rend raison de la nécessité du maximum si élevé de la chaleur du haut fourneau.

Les causes principales du refroidissement de la colonne ascendante dans la cuve sont au nombre de trois :

[1] *Philos. Magaz.* mai 1835 et novembre 1836; *Annales des mines,* t. IX, p. 383, et t. II, p. 177; *Bibliothèque de Genève,* t. VI, p. 383.

1° La dessiccation du minerai, du fondant et du combustible, l'expulsion de l'acide carbonique du carbonate de chaux de la castine.

2° La conversion de l'acide carbonique en oxyde, qui, comme nous l'avons dit, a tant d'influence pour refroidir la partie supérieure de l'ouvrage.

3° La chaleur qui doit disparaître par le fait de la réduction du fer, ou, en d'autres termes, par le transport de l'oxygène de son oxyde sur l'oxyde de carbone et sur le carbone, effets qui ont lieu successivement dans la cuve d'abord, ensuite dans les étalages et surtout dans l'ouvrage.

Dulong ayant démontré que 1 litre d'oxygène, en se combinant au fer, développe 6216 calories, il faudra que cette chaleur soit restituée lors de la réduction de l'oxyde. Maintenant, sachant que 1 litre d'oxygène, en brûlant 2 litres d'oxyde de carbone, développe 6260 calories, on arrive à ce résultat remarquable que, *dans la cuve où l'oxyde de carbone se change en acide carbonique aux dépens de l'oxygène du minerai de fer, il y a compensation presque exacte entre la cause qui tend à faire devenir latentes 6216 calories, et la cause qui tend à en développer 6260; conséquemment, dans la cuve, le fer se réduit sans effet calorifique sensible de la part de l'oxyde de carbone.*

Dans les étalages et l'ouvrage, où la réduction du fer oxydé s'opère en donnant lieu à une formation d'oxyde de carbone, 1 litre de vapeur de carbone en s'unissant à 1 litre d'oxygène, ne produisant que 1598 calories, tandis qu'il en faut 6216 pour séparer l'oxygène du fer, il est évident *qu'il faut obtenir de la combustion directe de l'oxygène et du carbone les 4618 calories manquant.*

Ces considérations font voir tout ce qu'on gagne à réduire par l'oxyde de carbone l'oxyde de fer dans la cuve, plutôt qu'à le réduire dans les étalages et l'ouvrage par l'action directe du carbone, et, conséquemment, elles font sentir l'avantage qu'il y a d'opérer sur des minerais très-divises, dont la réduction peut avoir lieu par l'oxyde de carbone plutôt que sur des oxydes natifs anhydres, et, à plus forte raison, sur des silicates de fer qui ne sont pas réductibles par l'oxyde de carbone, du moins à la température de la cuve.

Les recherches de M. Ebelmen l'ont conduit à donner une explication satisfaisante de la convenance de la forme intérieure du haut fourneau avec sa destination, explication qui n'est pas, certes, dénuée d'intérêt, puisqu'elle fournit la preuve *que la pratique, après de nombreux essais, sans doute, est parvenue à construire l'appareil pyrotechnique le mieux appro-*

prié à la réduction des minerais de fer qu'on y traite, bien entendu en brûlant les combustibles dont on fait usage aujourd'hui.

En effet, l'air, lancé horizontalement par les machines soufflantes jusqu'au contrevent s'élève ensuite verticalement dans l'ouvrage, en en occupant toute la largeur, et la hauteur de cette partie du fourneau doit être d'autant plus grande, que la propriété réfractaire des minerais exige plus impérieusement le contact du charbon pour la réduction.

Dans les étalages, où l'on peut supposer que commence la carburation du fer et la réduction par le charbon, le contact du gaz avec la matière de la colonne descendante n'étant plus aussi nécessaire que dans l'ouvrage, on voit comment l'évasement de cette partie du fourneau se trouve justifié.

Enfin, le minerai perdant la plus grande partie de son oxygène par le contact de l'oxyde de carbone dans la cuve, on voit comment la forme de cette partie du fourneau en tronc de cône, dont la grande base est en bas, resserre les gaz de la colonne ascendante, et, la forçant à un contact plus intime et plus prolongé avec le minerai, favorise par là l'action réductive de l'oxyde de carbone sur l'oxyde de fer.

§ III. — Emploi des gaz du haut fourneau comme combustible.

Deux circonstances distinctes se présentent lorsqu'il s'agit de tirer parti des gaz des hauts fourneaux comme combustible.

La *première* est celle où l'on veut élever à des températures moyennes des masses dont la surface a plus ou moins d'étendue, ainsi que cela a lieu lorsqu'il faut chauffer l'air des machines soufflantes, l'eau d'une machine à vapeur, sécher des minerais et des combustibles, torréfier du bois, réduire en chaux du carbonate calcaire, cuire des briques, etc.

La *seconde* est celle où l'on veut développer une température considérable, telle que l'exige l'affinage de la fonte et le travail du fer affiné.

Dans cette dernière circonstance, les gaz doivent être, autant que possible, privés de vapeur d'eau, et affluer d'une manière constante, aussi bien que l'air destiné à les brûler, dans un espace très-rétréci et voisin de l'orifice d'entrée, afin que la température de cet espace soit constamment très-élevée.

C'est surtout pour les usages relatifs à la première circonstance que M. Aubertot a tiré parti, dès 1809 à 1811, des gaz combustibles de ses hauts fourneaux.

L'emploi des mêmes combustibles dans l'affinage de la fonte et le travail ultérieur du fer affiné, conséquence naturelle du travail de

M. Aubertot, fixe maintenant sérieusement l'attention des sidérurgistes, et c'est pour le généraliser et l'éclairer des lumières de la science que M. Ebelmen a consacré à cet objet la dernière partie de ses recherches.

Après avoir donné un aperçu d'un appareil établi à Vasserhalfingen, dans lequel M. Faber-Dufaur opère le puddlage de la fonte depuis environ deux ans, par le moyen des gaz des hauts fourneaux, M. Ebelmen applique les données de ses analyses aux effets calorifiques résultant de la combustion des gaz des hauts fourneaux de Clerval et d'Audincourt, suivant qu'on les puise au gueulard et dans les diverses parties de la cuve jusqu'au sommet des étalages inclusivement.

Haut fourneau de Clerval.

Les quantités de chaleur développées par minute en brûlant les gaz seraient :

Pour les gaz pris au gueulard	8849,5 calories, donnant	1360 degrés centigr.
à 2^m,67 au-dessous —	8483,2 ———	1462
à 4 ———	9484,0 ———	1637
à 5 , 33 ———	10765,0 ———	1826
à 5 , 67 ———	10247,0 ———	1832

Haut fourneau d'Audinçourt.

Elles seraient :

Pour les gaz pris au gueulard	13910,0 calories, donnant	1298
à 3^m,33 au-dessous —	13923,0 ———	1693
à 4 , 33 ———	14990,0 ———	1732
à 5 , 50 ———	14529,0 ———	1850
à 6 , 67 ———	16080,0 ———	1850
à 8 , 04 ———	15084,0 ———	1877

M. Ebelmen arrive à une conclusion bien digne de fixer l'attention des maîtres de forges, c'est que *les gaz combustibles qui se trouvent dans la colonne ascendante à la sortie du gueulard renferment une quantité de combustible qui, dans le haut fourneau d'Audincourt, représente 67 de chaleur, le combustible introduit dans le fourneau en représentant 100 : ainsi l'effet utile du combustible consommé dans le haut fourneau est réduit au tiers de sa valeur réelle.*

Ce résultat est plutôt un *minimum* qu'un *maximum*, par la raison que le haut fourneau d'Audincourt est construit d'après un bon modèle, que, dans ses calculs, M. Ebelmen a supposé à zéro la température initiale de l'air qui entre dans le fourneau comme celle des autres gaz ; qu'il n'a pas tenu compte des matières combustibles dégagées du bois à l'état de

composés condensables par l'acide sulfurique. D'après cela, il est donc évident que, la fonte étant liquéfiable à 1200°, la température produite par la combustion des gaz du haut fourneau sera suffisante pour son affinage et pour l'étirage du fer affiné.

Mais où puisera-t-on les gaz? Les prendre dans la moitié inférieure de la cuve serait s'exposer à déranger l'allure du fourneau, et les prendre près du gueulard aurait l'inconvénient de perdre une portion de leur effet utile. M. Ebelmen pense qu'il serait préférable de les puiser à ce dernier endroit, mais qu'alors il faudrait introduire dans le fourneau des minerais préalablement calcinés à 300°. En adoptant ce procédé, on pourrait encore en augmenter le bon effet, en mélangeant les minerais divisés avec de la sciure de bois, des poussières de charbon, qu'on moulerait en briquettes pour les griller ensuite, ainsi que M. Berthier a conseillé de le faire depuis longtemps.

M. Ebelmen, après avoir conduit ses recherches au point où nous sommes arrivés, s'est posé cette question : *Ne serait-il pas avantageux, dans beaucoup de cas de métallurgie, de brûler du combustible à l'état gazeux plutôt qu'à l'état solide?*

Ainsi la limite de température que l'on peut atteindre, dans des foyers, est, en brûlant du charbon par de l'air en excès, 2232° si celui-ci est à 0°, et 2518° s'il est à 300°. Mais cette température est restreinte à un petit espace, à cause de la rapidité avec laquelle l'acide carbonique produit dans un premier instant est converti en oxyde de carbone dans l'instant suivant.

Dès lors, quand on brûle le charbon sur la grille d'un four à réverbère, au moyen d'un courant d'air forcé, si la couche du combustible est épaisse, il n'y a qu'un très-petit espace près de la grille où la température s'élève, l'acide carbonique, bientôt converti en oxyde de carbone, donnant lieu à un refroidissement; si, au contraire, la couche de charbon est mince, il est bien difficile d'éviter l'excès de l'air ; alors cet excès abaisse la température résultant de la formation de l'acide carbonique. En définitive, on voit, par la difficulté d'éviter ces extrêmes, combien il est difficile d'obtenir tout l'effet utile du charbon.

C'est en partant de ces considérations que M. Ebelmen a construit un petit fourneau au moyen duquel l'oxyde de carbone, produit par l'oxygène atmosphérique, qui avait traversé une couche de charbon suffisamment épaisse, a été brûlé ensuite, pourvu encore de toute sa chaleur sensible, dans un four convenablement construit, où affluait de l'air chaud. La température, ainsi développée, suffisait pour liquéfier la fonte.

Enfin M. Ebelmen, après avoir reconnu l'impossibilité de brûler avec avantage le charbon d'un haut fourneau avec l'eau, parce que, dans la réaction des corps, il y a trop de chaleur qui devient latente, a imaginé de faire arriver immédiatement, au-dessus de la grille de son fourneau, un courant de vapeur d'eau, pendant que de l'air arrive par dessous la grille; à l'aide de cet artifice il a obtenu un mélange d'oxyde de carbone et d'hydrogène dont la combustion a développé assez de chaleur pour liquéfier la fonte. *Mais le fait que ce dernier essai révèle, c'est la possibilité de développer la chaleur nécessaire au travail du fer, en employant des anthracites, des houilles sèches et terreuses de mauvaise qualité, du fraisil de Halle, du poussier de charbon, des tourbes, etc. qui ne peuvent l'être, du moins avantageusement, dans les procédés ordinaires de combustion.*

Il est à désirer que M. Ebelmen continue ces essais; si le succès les couronnait, ce serait un beau complément de l'idée première qu'on a eue d'employer la flamme perdue des hauts fourneaux; il est à désirer encore que M. Ebelmen puisse se livrer aux expériences qu'il projette sur la détermination des températures des parties du haut fourneau, car, quelle que soit la probabilité de l'exactitude des températures qu'il leur a assignées, en partant des données les plus exactes que la physique possède aujourd'hui, cependant un contrôle expérimental ne peut être qu'extrêmement utile, quels qu'en soient les résultats.

Telles sont les recherches de M. Ebelmen. L'étendue du compte que nous venons d'en rendre est justifiée, sans doute, auprès de nos lecteurs, par l'importance du sujet, les difficultés qu'il présentait, l'habileté avec laquelle elles ont été surmontées, et la précision des résultats obtenus. Grâce à ces recherches nous avons maintenant une idée juste de ce qu'est réellement un haut fourneau; nous savons que la température élevée de la moitié inférieure de l'ouvrage n'est développée qu'à la condition d'un grand abaissement de température résultant de la transformation de l'acide carbonique, premier produit de la combustion, en oxyde de carbone, et nous savons, de plus, que, par une sorte de compensation, cet oxyde gazeux est capable de réduire dans la cuve les $\frac{4}{5}$ du minerai; enfin nous savons qu'il y a moins que le tiers de la chaleur développée qui soit employée utilement, et dès lors nous sommes en mesure d'apprécier toutes les conséquences utiles de l'heureuse idée qu'a eue M. Aubertot de tirer parti de la flamme perdue de ses hauts fourneaux.

M. Ebelmen, en se livrant aux recherches dont nous venons de rendre compte, a parfaitement compris les obligations que lui imposaient ses

titres d'ingénieur des mines, de professeur de docimasie et de savant. Des travaux comme le sien ne peuvent être trop encouragés, non-seulement par l'administration, qui, après les avoir ordonnés [1], y trouve un de ses titres les plus recommandables à l'estime publique, mais encore par les savants; car l'application des éléments théoriques aux grandes opérations des arts offre un excellent moyen de contrôler ces éléments, en même temps qu'elle peut conduire à des découvertes purement scientifiques, par l'occasion qu'elle fournit souvent d'apercevoir des phénomènes qui ne peuvent être prévus dans le cabinet ni se manifester à l'observation dans un laboratoire.

E. CHEVREUL.

Le cardinal de Retz cartésien.

(Tiré des manuscrits de dom Robert Desgabets.)

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

Parmi les innovations que dom Robert avait imaginées, il en était une qui lui était particulièrement chère : c'est que toutes les négations peuvent se ramener à des affirmations. De là la question tant agitée au Breuil et à Saint-Mihiel : y a-t-il ou n'y a-t-il pas des négations non conversibles? La question avait retenti jusque dans la société de M^me de Sévigné [2]. Il ne s'agit point ici de ce qu'on entend en logique par la conversion des propositions, c'est-à-dire la transformation que l'on fait subir aux propositions tant affirmatives que négatives par le changement de l'attribut en sujet et du sujet en attribut [3]; il s'agit d'un point de métaphysique tout autrement important, à savoir, si toutes les négations expriment quelque chose de réel et de positif et non pas seulement une privation. Cette doctrine soulevait plus d'une difficulté auprès de la sévère orthodoxie du XVII^e siècle. Ainsi, si le péché n'est plus une simple

[1] Les recherches de M. Ebelmen sont le résultat d'une mission que lui avait donnée M. Legrand, sous-secrétaire d'État et directeur général de l'administration des ponts et chaussées et des mines. — [2] « Puisqu'il est écrit que vous devez avoir la tête tournée, il vaudrait mieux que ce fût de cette sorte que par *l'indéfectibilité de la matière et par les négations non conversibles.* (*Lettres de M^me de Sévigné*, 584, 23 juillet 1677. — [3] Voyez la Logique de Port-Royal, II^e partie, ch. XVII sqq.

négation du bien, s'il y a quelque chose de réel et de substantiel, Dieu étant alors considéré comme la cause unique de tout ce qui est réel, jusque-là qu'on lui rapportait tout mouvement, même celui des âmes, il s'ensuivait, ou du moins il pouvait paraître s'ensuivre, que Dieu est l'auteur du péché. C'est là ce qui explique l'accusation de M^me^ de Grignan, qui fait frémir M^me^ de Sévigné[1]. Le cardinal de Retz n'avait pu rester étranger à cette discussion; mais il s'y engage avec circonspection, pèse les avantages et les inconvénients de la nouvelle doctrine; et, après bien des hésitations, il conclut par se soumettre à l'ancien principe des négations non convertibles, et par exprimer le vœu si raisonnable et, à ce qu'il paraît, si difficile à réaliser, de la conciliation de la philosophie et de la foi.

RÉFLEXIONS DU CARDINAL DE RAIS SUR LES NÉGATIONS NON CONVERTIBLES.

Je suis si convaincu de mon ignorance en toutes choses, mais particulièrement en ce qui regarde la métaphysique, que je ne puis imaginer que la complaisance que les hommes trouvent en tout ce qu'ils ont découvert soit la cause du plaisir que je sens que j'aurois [2] si je me pouvois aplanir à moi-même les difficultés qui me font douter de la solidité de ma pensée touchant l'utilité des pures et simples négatives. J'avoue qu'elle me plaît, mais il me semble qu'elle ne me plaît que parce que, si elle étoit bien fondée, l'on y trouveroit un avantage signalé pour l'éclaircissement de toutes sortes de vérités. J'ai parcouru ces jours passés les diverses sciences, j'en ai examiné les principes, les hypothèses et les suites, et il me paroît que la pluspart des équivoques que l'on y prend, et que la pluspart des faux raisonnements que l'on y fait, ne sont que les effets du sens que la philosophie commune prétend donner aux négations non convertibles. Je m'explique. Les espaces imaginaires, par exemple, n'y ont été reçus que parce que l'on s'est imaginé que ce mot signifiait quelque chose. Ainsi des qualités occultes, ainsi des formes substantielles, ainsi des facultés, ainsi des sympathies, et ainsi de toutes les autres paroles qui composent ce qui paroît de plus pompeux et de plus magnifique dans les écoles.......

Ce qui a fait que mon esprit a rejeté cette pensée aussitôt qu'elle s'est présentée à mon imagination, comme vous avez vu, a été qu'elle m'a paru même d'abord contraire et à la maxime du concile de Constance et à celle de l'Église, qui enseigne que Dieu ne peut être auteur du péché, et même à la nature des commandements négatifs du décalogue, qui semblent ne se pouvoir réduire en affirmatifs. Je persiste à croire que cette même considération doit empêcher un esprit raisonnable de se laisser éblouir à cette vue,

[1] Lettre 591. — [2] Le manuscrit : que j'aurais, *même sensible*, si.

quelque agréable qu'elle paroisse, et quelque étendue qu'elle puisse avoir; mais il est vrai que la beauté qu'elle auroit, si elle pouvoit n'être pas fausse, m'a fait naître le désir de m'y attacher avec plus d'application, et d'examiner avec plus de soin si l'exclusion de toutes les négations non réduisibles ne se pourroit pas concilier avec le concile de Constance, avec la doctrine de l'Église touchant le péché, et avec la réduction des commandements négatifs en affirmatifs.

Pour ce qui est du concile, l'auteur de l'indéfectibilité m'a fait remarquer que les Pères, assemblés à Constance, n'ont pas inséré l'article de l'anéantissement possible du monde dans l'extrait des propositions qu'ils ont expressément condamnées, quoiqu'ils l'aient rapporté comme l'un des articles de la doctrine de Jean Hus; mais, comme je lui ai fait aussi observer que les Sabelliens, les Manichéens et même quelques autres hérétiques avoient été anathématisés pour avoir enseigné que la matière étoit éternelle, ce qui semble être fort approchant de la doctrine de son indéfectibilité, la difficulté ne me paroît pas épuisée; car, quoiqu'il dise que ce qui a été condamné dans l'erreur des Manichéens ne soit que l'opinion qu'ils avoient touchant une prétendue nature de mal éternel et égal à Dieu, il me semble qu'il ne dissipe pas les nuages qui me paroissent toujours entre la doctrine de l'indéfectibilité et celle de l'Église, parce qu'il est encore obligé à recourir à ces sortes d'explications par lesquelles l'on pourroit éluder les définitions les plus reçues et les plus authentiques.

Pour ce qui est de la réduction des commandements de Dieu négatifs en affirmatifs, voici ce qui m'est venu dans l'esprit. L'on ne peut nier que les commandements négatifs ne soyent exprimés par des propositions négatives; mais l'on pourroit dire que la réduction en affirmatives en est toute faite par saint Paul et même par Jésus-Christ, parce que nous trouvons dans l'épître aux Romains, chapitre XIII, ces propres mots : « Celui qui aime le prochain accomplit la loi, parce que ces commandements de Dieu, vous ne commettrez point d'adultère, vous ne tuerez point, vous ne porterez point de faux témoignages, vous ne désirerez rien des biens d'autrui, et s'il y en a quelques autres semblables, tous ces commandements, dis-je, sont compris en abrégé dans cette parole : vous aimerez votre prochain comme vous même. L'amour que l'on a pour le prochain ne souffre pas qu'on lui fasse aucun mal, et ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi. »

L'on pourroit inférer de ce passage de l'apôtre que les commandements négatifs sont réduits en affirmatifs, parce qu'ils se réduisent tous à aimer ou la vie ou les biens ou l'honneur du prochain, et ce qui semble prouver clairement cette réduction est que Jésus-Christ lui-même l'a faite dans l'Évangile, où il nous propose d'aimer le prochain comme soi-même, quoique ce commandement ne soit pas expressément contenu dans le décalogue, et qu'on ne l'y puisse trouver en façon du monde qu'en réduisant les commandements négatifs en affirmatifs d'aimer ou la vie ou les biens ou l'honneur de notre prochain. Cette raison me paroît forte en ce que l'on n'y peut

répondre, à mon opinion, qu'en disant qu'il n'est pas nécessaire de trouver dans le décalogue l'amour du prochain; ce qui ne se peut dire, ce me semble, vu le rapport que presque tous les commandements négatifs ont à cet amour.

Je ne trouve pas plus de fondement à ce que l'on pourroit alléguer contre la conversion des commandements négatifs, prise comme je la viens d'expliquer, en disant qu'elle ne seroit pas juste, parce qu'un homme, par exemple, qui n'aimeroit pas son prochain, pourroit ne le pas tuer et ainsi du reste. Mais cette objection ne me paroît d'aucune considération, parce que l'on n'observe point les commandements de Dieu si l'on n'a au moins dans le cœur une disposition habituelle à garder les commandements, ce qui est la même chose que l'amour moins habituel; et c'est pour cette raison que saint Jean a dit que celui qui n'aime pas demeure dans la mort. Je confesse que je me suis satisfait moi-même sur cet article beaucoup plus que sur le premier.

Reste à traiter ce qui regarde le concours de Dieu au péché. Voici en peu de mots la difficulté: Si le péché ne peut être une pure privation, il faut que ce soit une action positive, à laquelle, par conséquent, Dieu doit concourir, auquel cas il seroit auteur du péché. Il est donc constant qu'à moins de prouver qu'il n'est pas auteur du péché, quoique le péché soit quelque chose de positif, il faut reconnoître la négation, et la négation non réductible en affirmation, pour vraye et pour bien fondée. Cette difficulté me paroît fort grande. Voici les réflexions que j'y ai faites, dont je ne suis nullement convaincu et que je n'insère même ici que pour chercher la vérité et pour donner lieu aux gens plus savants que moi de la pénétrer. Je n'ai pas cru que la question de l'indéfectibilité des substances eût assez d'utilité pour engager des dissertations qui eussent connexité avec des matières de foi. Je suis persuadé que l'éclaircissement de celle qui concerne les négations seroit d'un tel avantage à celui de toutes les sciences que la philosophie et la théologie scholastique mal entendues n'ont que trop embrouillées, que l'on la peut traiter à fond pourvu que l'on déclare, comme je fais, que l'on la croit frivole, jusques à ce que l'on soit convaincu qu'elle n'engage ni directement ni indirectement à dire que Dieu soit auteur du péché. Les raisons que vous allez voir et que je me suis données à moi-même pour essayer à accorder avec la foi l'opinion du positif dans le péché, ne m'ont pas encore persuadé, et il s'en faut même beaucoup que j'en sois ébranlé. Je laisse aux plus habiles le dénouement de ces difficultés qui, par la raison que j'ai rapportée ci-dessus, sont plus dignes, à mon sens, d'application et de curiosité que celle de l'indéfectibilité.

Je suppose, selon la doctrine de M. Descartes, que la matière étant de soi toute passive et également indifférente au repos et au mouvement, il est vrai de dire que les corps n'ont aucune faculté de se mouvoir l'un l'autre, et que, lorsqu'il se fait de nouveaux mouvements dans les corps particuliers, c'est par le moyen des mouvements qui sont déjà dans le monde, et dont le

total n'augmente ni diminue jamais. Je suppose encore ce qui s'ensuit de ce principe, qui est que Dieu est seul et unique moteur, qu'il n'y a point de causes secondes corporelles, et par conséquent qu'il n'y a aucun concours de Dieu dans la production d'aucune chose corporelle, parce qu'il ne se fait rien de nouveau que par le mouvement qui procède de Dieu seul.

Sur ces fondements, il me semble que l'on pourroit dire que les philosophes ont beaucoup obscurci la doctrine qui regarde le concours, en ce que, tout étant positif dans les corps, ils n'ont pas laissé de reconnoître, après Aristote, des causes secondes corporelles agissant et un concours de Dieu joint à ces causes prétendues.

Sur ces mêmes fondements, il me semble que l'on pourroit dire encore que les théologiens scholastiques, trop attachés aux idées de leur philosophie touchant les choses secondes corporelles, n'ont pas moins embarrassé la doctrine qui concerne les choses libres, en ce qu'ils les ont toutes soumises à l'impression de la cause première, de même que les corps lui sont effectivement soumis; ce que l'on peut présumer ruiner entièrement la notion que l'on doit avoir de la véritable faculté active qui est dans notre volonté, qui consiste à se mouvoir soi-même.

L'on pourroit inférer que de ces fondements et de ces conséquences, il n'y auroit qu'un pas à faire pour expliquer comme l'on pourroit soutenir que Dieu ne seroit pas auteur du péché, bien qu'on avouât qu'il y concourût comme étant une action positive. En voici la raison.

Il est vrai que l'homme a reçu de Dieu en sa création le pouvoir de vouloir ce qui lui plaît sans incliner plutôt d'un côté que de l'autre; et, s'il est vrai encore que Dieu, en qualité de créateur, soit engagé de concourir avec lui dans tout ce qui lui plaira, il semble qu'il s'ensuit de l'un et de l'autre qu'il peut y avoir des actions positives qui sont des péchés dans l'homme, parce qu'il s'y porte de lui-même, et qui ne le sont pas dans Dieu, parce qu'il s'y porte en quelque façon contre sa volonté. Voilà ce que l'on pourroit dire touchant le péché d'Adam et ce qui se pourroit dire, par conséquent, avec plus de raison à l'égard des nôtres, parce que notre volonté a un engagement au mal que celle d'Adam n'avait pas avant son péché; d'où l'on pourroit inférer que Dieu est encore plus engagé comme créateur à concourir au nôtre qu'à celui d'Adam, et qu'il ne seroit pourtant pas auteur du péché, quoiqu'il y concourût, parce qu'il n'y concourroit pas de lui-même, mais purement comme créateur d'une cause qu'il auroit créée libre. Un armurier concourt à l'homicide et il n'en est point auteur.

Ce raisonnement me paroît assez conforme aux principes que je viens d'alléguer de M. Descartes et qui m'ont paru très-bien établis dans sa physique. Mais, comme je suis persuadé qu'il n'appartient point à un particulier de former des opinions nouvelles en théologie sur des conséquences tirées de la philosophie, je ne m'y rends point, et je ne reconnoîtrai rien dans le péché de positif, tant que je n'aurai pas des raisons plus claires et plus convaincantes pour me faire voir que Dieu ne seroit pas auteur du péché,

quoiqu'il concourût à l'action qui seroit le péché. Car enfin j'avoue de bonne foi que cette pensée, que la philosophie de Descartes m'a pourtant fournie très-naturellemont, me paroît à moi-même un peu trop subtile pour la pouvoir considérer comme le fondement d'une doctrine aussi contraire à la commune qu'est celle de la réalité positive du péché.

Je me réduis : je confesse d'une part que la nécessité dans laquelle l'opinion commune, qui compte en tant d'occasions sur les négations non réductibles, nous jette presque à tout moment, d'affirmer pour articles de foi des propositions où le néant se trouve mêlé quelquefois comme attribut, quelquefois comme sujet, quelquefois comme liaison ; je confesse, dis-je. que cette nécessité me feroit souhaiter avec passion que l'on pût affranchir la théologie de cette servitude qui nous oblige assez souvent à confesser que nous ne concevons pas ce que l'on nous propose à croire. . . . .
J'avoue d'autre part qu'il est si dangereux de toucher à tout ce que la théologie nous enseigne de l'obscurité de la foi, qu'il est si délicat de prétendre de l'éclaircir par de nouvelles vues, et qu'il est, d'ailleurs, d'une si pernicieuse conséquence de donner la moindre ouverture à faire Dieu auteur du péché, de quelque manière que l'on l'explique, que je ne me puis rendre à mes propres lumières, et que je ne considère ce que vous venez de voir ici que comme une spéculation, sur laquelle il est permis aux gens de lettres de s'exercer, pourvu qu'ils ne s'y appliquent qu'avec l'esprit et le dessein de soumettre leurs vues à la doctrine reçue universellement dans l'Église, et de travailler à concilier, selon cette règle, autant qu'il leur est possible, la véritable philosophie avec la foi, et c'est ce qui compose la véritable théologie.

Si D. Robert, en métaphysique, est un disciple de Descartes révolté contre tous les principes de son maître, il n'en est point ainsi en physique. Là il est un fidèle cartésien. Adversaire déclaré des qualités occultes, il ne reconnaît à la matière d'autres qualités que celles qui tiennent à la qualité fondamentale de l'étendue. Par là est supprimé tout ce qu'on appelle qualités secondes de la matière, odeurs, couleurs, saveurs, etc..... que Descartes réduit à des perceptions de l'âme ; ce qui conduit dom Robert à mettre dans l'âme les couleurs, et explique le ridicule des âmes vertes que rappelle M^me^ de Sévigné [1]. D. Robert avait aussi adopté le système du monde de Descartes, c'est-à-dire celui de Galilée et de Copernic. Or on sait quelle terreur avait partout répandue la condamnation de Galilée. On peut dire que cette condamnation est l'événement le plus désastreux qui soit jamais arrivé dans l'histoire des sciences. Il arrêta pendant plus de soixante années toute la

[1] Lettres 576, 581, 582.

marche de la science. On peut voir, dans les lettres de Descartes, l'impression que produisit sur ce génie si ferme l'aventure du philosophe florentin[1]. Le fantôme de Galilée, obligé, à 70 ans, d'abjurer à genoux,

[1] La condamnation de Galilée est du 22 juin 1633. A peine Descartes l'apprend-il au fond de la Hollande, qu'il écrit au Père Mersenne, le 10 janvier 1634 : « Vous savez sans doute que Galilée a été repris depuis peu par les inquisiteurs de la foi, et que son opinion touchant le mouvement de la terre a été condamnée comme hérétique; et je vous dirai que toutes les choses que j'expliquois dans mon traité (du Monde), entre lesquelles étoit aussi cette opinion du mouvement de la terre, dépendoient tellement les unes des autres, que c'est assez de savoir qu'il y en ait une qui soit fausse pour connoître que toutes les raisons dont je me servois n'ont point de force; et, quoique je pensasse qu'elles fussent appuyées sur des démonstrations très-certaines et très-évidentes, je ne voudrois toutefois pour rien au monde les soutenir contre l'autorité de l'Église..... » Au même, du 15 mars de la même année : « J'ai voulu entièrement supprimer le traité que j'en avois fait, et perdre presque tout mon travail de quelques années, pour rendre une entière obéissance à l'Église en ce qu'elle a défendu l'opinion du mouvement de la terre..... Je me suis laissé dire que les jésuites avoient aidé à la condamnation de Galilée, et tout le livre du P. Scheiner montre assez qu'ils ne sont pas de ses amis; mais, d'ailleurs, les observations qui sont dans ce livre fournissent tant de preuves pour ôter au soleil les mouvemens qu'on lui attribue, que je ne saurois croire que le P. Scheiner même en son âme ne croye l'opinion de Copernic; ce qui m'étonne de telle sorte, que je n'en ose écrire mon sentiment. Pour moi, je ne cherche que le repos et la tranquillité d'esprit, qui sont des biens qui ne peuvent être possédés par ceux qui ont de l'animosité ou de l'ambition, et je ne demeure pas cependant sans rien faire; mais je ne pense pour maintenant qu'à m'instruire moi-même, et me juge fort peu capable de servir à instruire les autres, principalement ceux qui, ayant déjà acquis quelque crédit par de fausses opinions, auroient peur de le perdre si la vérité se découvroit. » Au même, du 14 août de la même année : « Le sieur Beecman vint ici samedi au soir, qui me prêta le livre de Galilée, et il l'a remporté ce matin; en sorte que je ne l'ai eu entre les mains que trente heures. Je n'ai pas laissé de le feuilleter tout entier, et je trouve qu'il philosophe assez bien du mouvement..... Il manque plus en ce où il suit les opinions déjà reçues qu'en ce où il s'en éloigne, excepté toutefois en ce qu'il dit du flux et du reflux, que je trouve qu'il tire par les cheveux. Je l'avois aussi expliqué en mon Monde par le mouvement de la terre, mais d'une façon toute différente. Je veux pourtant bien avouer que j'ai rencontré en son livre quelques-unes de mes pensées..... Ses raisons pour prouver le mouvement de la terre sont fort bonnes, mais il me semble qu'il ne les étale pas comme il faut pour le persuader..... Il m'est impossible de répondre déterminément à aucune question de physique qu'après avoir expliqué tous mes principes, ce que je ne puis faire sans le traité que je me résous de supprimer. » Voyez le tome VI de mon édition de Descartes. Plus tard, en 1644, dans les Principes, il en est réduit à s'exprimer ainsi : « J'aurai plus de soin que Copernic de ne point attribuer de mouvement à la terre, et je tâcherai de faire que mes raisons soient plus vraies que celles de Tycho. Je proposerai l'hypothèse qui me semble la plus simple..... et cependant j'avertis que je ne prétends point qu'elle soit reçue comme entièrement conforme à la vérité, mais seulement comme une supposition

en chemise, son plus beau titre de gloire, demeura toujours présent à la pensée de Descartes. Il prit d'abord la résolution de supprimer son grand ouvrage du monde auquel il avait consacré toute sa vie, et dans lequel il devait confirmer et perfectionner les idées de Galilée, et prévenir peut-être Huyghens et Newton. Il abandonna ce grand ouvrage, ne l'acheva point, ne le publia jamais, et n'en laissa que des fragments qu'on n'osa mettre au jour qu'assez longtemps après sa mort, en 1664, et encore avec des précautions infinies. En effet, l'éditeur rappelle que Descartes ne donne l'opinion du mouvement de la terre que comme une fable qui ne peut pas être nuisible. «M. Descartes savait, dit-il, que, si *quelque part* on défendait de parler du système de Copernic comme d'une vérité, ou encore comme d'une hypothèse, on ne défendait pas d'en parler comme d'une fable; mais c'est une fable qui, non plus que les autres apologues ou profanes ou sacrés, ne répugne pas aux choses qui sont par effet[1].» Clerselier donna une seconde et meilleure édition de cet écrit, en 1677, et c'est peut-être à l'occasion de cette édition que notre petite société philosophique de Lorraine agita dans l'ombre la redoutable question. Dom Robert prend ouvertement et courageusement parti pour le système de Copernic. Le cardinal se tire d'affaire en traitant le système de Copernic et celui de Tycho-Brahé comme deux hypothèses qui se valent à peu près l'une l'autre; il prétend que les partisans de Copernic ne s'appuient après tout que sur des apparences, et que toute la question se réduit à peu près à celle-ci : «Un bâton ayant été coupé avec la scie, décider, d'après l'aspect seul des deux morceaux du bâton, si c'est la scie qui a passé sur le bâton, ou si c'est le bâton qui a passé sur la scie;» enfin, selon lui, on a tort de faire tant de bruit de tout cela; et, avec un peu plus de circonspection, on eût évité les censures de Rome.

Cette opinion peut paraître aujourd'hui faible et pusillanime; nous sommes obligé de soutenir qu'à l'époque où elle fut exprimée et sous la plume d'un cardinal, elle était presque courageuse; et nous doutons

qui peut être fausse.» Troisième partie, n° 19. Voyez mon édition, t. III. Gassendi, qui pensait au fond comme Galilée, parle comme Descartes; et, en 1647, dans sa réponse au Père Noël, Pascal, par scrupule de méthode et de conscience, n'ose exprimer que le doute. «Quand on discourt humainement du mouvement ou de la stabilité de la terre, tous les phénomènes du mouvement et des rétrogradations des planètes s'ensuivent parfaitement des hypothèses de Ptolémée, de Tycho, de Copernic et de beaucoup d'autres qu'on peut faire, de toutes lesquelles une seule peut être véritable. Mais qui *osera* faire un si grand discernement et qui pourra, *sans danger* d'erreur, soutenir l'une au préjudice des autres?» — [1] *Le Monde de M. Descartes, ou le traité de la lumière*, Paris, 1664, in-12. La préface est signée D. R.

même que Retz, tout intrépide qu'il était, eût osé parler à Rome, comme il le faisait à Commercy ; car il traite le système de Copernic avec équité, au moins comme une hypothèse, tandis qu'à Rome on interdisait de le présenter même avec ce caractère. Il faut sortir du XIX^e siècle, et se replacer en esprit au plus fort de la persécution du cartésianisme pour bien apprécier ce que nous allons transcrire.

RÉFLEXIONS DU CARDINAL DE RAIS SUR LA QUESTION SI C'EST LA TERRE QUI TOURNE À L'ENTOUR DU SOLEIL, OU SI C'EST LE SOLEIL QUI TOURNE À L'ENTOUR DE LA TERRE.

Il est nécessaire, ce me semble, devant que d'entrer dans cette question, d'observer que, lorsqu'on la forme, l'on ne prétend pas demander si le soleil, la terre et les étoiles changent de rapport à l'égard l'un de l'autre, ce qui est clair; mais que l'on demande seulement si, lorsque ces changements se font, c'est la terre qui demeure immobile au milieu de la matière qui l'environne, pendant que le soleil traverse ou emporte celle dans laquelle il est contenu; ou si c'est le soleil qui demeure immobile au milieu de la matière qui l'environne, pendant que la terre traverse ou emporte celle qui l'enveloppe.

Supposé que ce que je viens de dire soit le véritable état de la question, elle me paraît chimérique en ce qu'elle demande l'éclaircissement d'une chose dont il est impossible aux hommes de s'éclaircir. Voici ma raison, qui est si simple que je ne la crois devoir expliquer que par deux comparaisons.

Si les matelots d'une armée navale, qui fût en pleine mer par un si gros temps qu'ils ne vissent ni ciel ni terre, s'avisoient de disputer entre eux si quelqu'un de leurs vaisseaux ne changeroit point de situation à l'égard des côtes, et lequel ce seroit précisément qui n'en changeroit point, et que ces matelots n'eussent pour règle de leur contestation que le seul aspect de leurs vaisseaux, n'auroit-on pas sujet de leur dire que leur dispute seroit ridicule, parce que, selon ma supposition, ils seroient en même état où sont ceux qui, naviguant en pleine voile dans des courants, s'imaginent qu'ils avancent, quoiqu'ils reculent effectivement?

Si deux batteaux, dont le premier seroit attaché à une muraille et dont le second couleroit bord à bord du premier sur un canal couvert où l'on ne verroit que les bords des deux batteaux, si ces deux batteaux, dis-je, estoient vûs par des gens du monde qui auroient les meilleurs yeux, comme ces spectateurs pourroient-ils juger, par la seule vuë de ces deux batteaux, lequel des deux seroit attaché à la muraille?

Voyons-nous plus clair dans la matière qui environne la terre? Voyons-nous plus clair dans la matière qui environne le soleil, que ces matelots ne verroient en pleine mer, selon notre supposition, que ces spectateurs ne

verroient de ce canal? La matière qui environne le soleil, les étoiles et la terre, ne tombant sous aucun sens, ne nous peut servir de raison pour déterminer la manière dont les corps y sont ou en repos ou en mouvement. Qui a dit à Copernic que la terre tourne effectivement à l'entour du soleil? Qui a dit à Ticho-Brahé que les planètes tournent à l'entour du soleil, et ce total autour de la terre? Qui a dit à Descartes que la terre est emportée dans son tourbillon? Toutes les raisons que les uns et les autres allèguent pour la défense de leurs opinions n'aboutissent qu'à des hypothèses arbitraires, et il faudroit, pour décider avec fondement de ce qui se passe à l'égard de la matière qui environne la terre, le soleil et les étoiles, il faudroit, dis-je, que toute cette matière tombât sous nos sens, ce qui est impossible, parce que nous n'en avons pas plus de connoissance que de celle qui se passe dans le centre du soleil. Je conclus donc que, puisque la connoissance du mouvement du soleil ou de la terre dépend de celle de la nature de la matière qui les environne, qui ne tombe pas sous nos sens, je conclus, dis-je, que cette question est du nombre de celles qui ont fait beaucoup de bruit et qui n'ont pas de fondement.

L'on pourroit objecter que la matière qui environne la terre, le soleil et les étoiles est connue, parce que ce n'est autre chose que l'air que nous connoissons par les vents. Mais cette objection me paroît frivole, parce que cet air que nous connoissons n'est que le plus grossier de la matière environnante, et par conséquent ses mouvements si petits et si irréguliers, qui sont les seuls que nous en connoissons, ne peuvent avoir aucun rapport avec l'état du repos ou du mouvement du total de la terre. Quelle lumière les vents, par lesquels seuls nous connoissons l'air, nous peuvent-ils donner pour discerner si la terre ou le soleil fend ou traverse toute la matière qui les environne, comme un poisson fend l'eau, si ils en sont emportés, si ils les emportent ou si ils y demeurent en repos? et cependant c'est précisément ce qu'il faudroit connoître pour déterminer la question dont il s'agit.

L'on pourroit dire en second lieu que mon opinion seroit bien fondée, si les astronomes n'avoient jugé du mouvement du soleil et de celui de la terre que par la connaissance qu'ils auroient prétendu avoir de la matière qui environne ces deux corps, mais que, comme ils ont pris pour fondement de leur doctrine les différents rapports que ces deux corps ont l'un envers l'autre, qui ne se prouvent pas seulement par les vraisemblances, mais même qui se démontrent, l'on n'a pas sujet de croire que leurs raisonnements n'aient eu au moins des principes raisonnables. A quoi je répons que cette objection même est ce qui me fait le plus clairement connoître que les principes des astronomes sont faux, parce qu'elle me marque que ces principes eux-mêmes ne sont que des préjugés uniquement fondés sur ceux que l'on prend dans l'enfance. Je m'explique. Quand les enfants voyent un oiseau qui vole au travers d'une cour, ils s'imaginent qu'ils apperçoivent que l'oiseau fend et traverse cet espace, quoique dans la vérité ils n'apperçoivent que le changement de situation de l'oiseau à leur égard et à l'égard

des murailles qui environnent la cour; car qui leur a dit que cet oiseau n'emporte pas une partie de l'espace, au lieu de la traverser? Ainsi font, à mon opinion, les astronomes. Ils voyent que le soleil, les étoiles et la terre changent de situation à l'égard l'un de l'autre, et ils en concluent, les uns que le soleil traverse la matière environnante, et les autres que c'est la terre qui la fend.

Il me semble que le vulgaire a mieux pris son parti. Il n'a jugé que par les apparences, qui sont souvent fausses et qui le peuvent être en cette occasion plus qu'en toute autre, mais qui me paroissent toutefois plus raisonnables que des spéculations qui ne sont fondées que sur des apparences qui n'appartiennent en façon du monde à la question. Le vulgaire a raison de laisser la terre en repos dans sa matière environnante, puisqu'il ne s'apperçoit pas qu'elle se meut. Il a encore raison de juger que le soleil a du mouvement dans la sienne, puisqu'il ne s'apperçoit pas qu'il y soit en repos, et ces apparences sur lesquelles le vulgaire forme son jugement appartiennent directement à la question, et elles ne peuvent être démenties par aucunes apparences contraires qui appartiennent moins directement à la question. Par la raison des contraires, ces astronomes ont tort de dire que la terre se meut et que le soleil est en repos, puisqu'ils ne le disent que sur des apparences qui ne regardent que le changement de situation de ces corps à l'égard l'un de l'autre, et nullement à l'égard de la matière qui les environne, de laquelle il est toutefois uniquement question.

Sur le tout, de quoi s'agit-il pour faire tant de bruit? Quand on voit un bâton qui a été coupé avec la scie, seroit-il aisé de décider par l'aspect seul des deux morceaux du bâton, si c'est la scie qui a passé sur le bâton, ou si c'est le bâton qui a passé sur la scie? Je demande s'il est plus facile de déterminer par le seul aspect de changement de situation du soleil et de la terre à leur égard lequel c'est des deux qui tourne à l'entour de l'autre dans la matière qui l'environne?

J'infère de ce qui est ci-dessus : 1° que les hypothèses des astronomes ne sont bonnes que sur leur papier, parceque leur papier leur tient lieu d'un espace qui tombe sous leurs sens; 2° que si ils avaient parlé sur cet article comme je le fais, ils ne se seroient point attiré la censure dont Rome a noté Galilée.

RÉPONSE DE D. R. DESGABETS AUX RÉFLEXIONS DE M. LE CARDINAL DE RAIS SUR LE MOUVEMENT DU SOLEIL ET DE LA TERRE.

Pour répondre aux belles et solides réflexions de monseigneur le cardinal sur la question si c'est le soleil qui tourne à l'entour de la terre ou si c'est la terre qui tourne à l'entour du soleil, on pourrait raisonner premièrement sur les fondements de saint Thomas et de ceux qui l'ont suivi touchant la nature du lieu et du mouvement. Ils ont premièrement supposé, avec Aristote et avec tous les philosophes et astronomes, que, pour expliquer les mouve-

ments des astres, il fallait demeurer d'accord que les mouvements se faisaient à l'entour du centre du monde, et l'on a cru très-communément, jusques à Copernic, que c'était la terre qui occupait le centre du monde, où elle demeurait immobile, et que les astres tournaient à l'entour; ils ont encore supposé que le lieu par lequel on déterminait les mouvements des corps devait être leur superficie environnante, immobile, et ils n'ont pu dire ce que c'était que cette immobilité qu'en la déterminant par rapport aux pôles du monde qu'ils ont appelés les points fixes, ou même par rapport à quelques parties des espaces imaginaires ou de l'immensité de Dieu. Enfin ils se sont imaginés que, si c'est le soleil qui se meut, il faut nécessairement que la terre demeure en repos, et que, si elle a du repos, le soleil n'en a pas. Cela étant supposé on a cru qu'on avait raison de dire que c'est la terre qui est immobile au centre du monde et que c'est le soleil et les étoiles qui tournent à l'entour, parce que toutes les apparences nous portent à former ce jugement.

Copernic ayant osé dire expressément que c'est le soleil qui est au centre du monde et que la terre tourne à l'entour, on a commencé à examiner la chose avec soin, au lieu qu'avant ce tems on se contentait de l'opinion vulgaire qui n'était point fondée sur une recherche en acte, et supposant toujours qu'il est nécessaire que les mouvements se fassent à l'entour d'un corps qui soit immobile au centre du monde. Ticho a combattu Copernic et a soutenu que c'est la terre qui est immobile au centre du monde, et qu'il n'y a que les planètes qui tournent à l'entour du soleil, lequel avec tout le reste des astres tourne lui-même à l'entour de la terre. Sur cela est venu M. Descartes, qui a dit que, faute de bien entendre la nature du mouvement local, on parlait en l'air et sans savoir ce qu'on disait, et qu'il n'y a point de lieu immobile qu'autant qu'on le détermine par la pensée; que, quand il y a du mouvement dans les corps, ils se meuvent également à l'égard l'un de l'autre; que, pour savoir si quelqu'un des grands corps qui nous paraissent dans le monde, traverse ou ne traverse pas la matière qui l'environne, il faut connaître la nature de cette matière, et qu'aucun astronome ne s'étant appliqué à cette recherche on ne peut parler du mouvement du monde que par supposition, et qu'il est ridicule de déterminer par leurs suppositions comment la chose se passe à l'égard de la matière environnante.

Cette doctrine de M. Descartes me paraissant solide, je me vois obligé de renoncer au sentiment de ceux qui ont suivi saint Thomas et les astronomes, et je dis que M. Descartes a eu raison de mettre le soleil au centre du monde, la terre et les planètes au centre d'autant de tourbillons dans lesquels ils sont emportés par la matière qui les environne et qui tourne elle-même à l'entour du soleil qui est au centre du grand tourbillon.

La raison de M. Descartes n'est pas fondée sur des préjugés de l'enfance, comme celle des astronomes, mais sur une connaissance exacte de la nature particulière de la matière dont la terre, le soleil et les astres sont environnés. On dira peut-être que tout ce qu'il a écrit sur ce sujet n'est que par forme de pure supposition, comme il le confesse lui-même; mais on doit savoir qu'il

y a de deux sortes de suppositions : les unes sont purement arbitraires, et l'on n'en peut déduire qu'un petit nombre d'effets, après quoi il en faut faire de nouvelles, et de cette sorte on ne dit rien de solide ; les autres suppositions ne portent ce nom que pour marquer l'ordre qu'on a suivi en cherchant la vérité, et elles doivent passer pour prouvées et pour démontrées, lorsqu'on en déduit par des conséquences nécessaires un très-grand nombre d'effets, et qu'on voit que tous les autres qui en pourraient procéder s'en peuvent déduire de même. C'est ainsi que Thalès ayant fait une supposition que l'interposition du soleil, de la lune et de la terre pourrait bien être la cause des éclipses, a servi tant de fois à trouver la vérité, qu'on ne la regarde plus comme une supposition, mais comme une vraie cause par laquelle on connaît *a priori* les éclipses même futures. Il en est de même du poids de la colonne d'air, et l'on peut dire que tout ce que les arts ont inventé pour la commodité de la vie n'a été trouvé que par cette voie de supposition.

Ceux qui ont étudié la physique de M. Descartes ne peuvent douter de ce qu'il a dit du mouvement du tourbillon qui emporte la terre, après avoir considéré que la plus simple de toutes les suppositions sert à découvrir et même à prévoir une infinité d'effets. Les mouvements de la matière subtile et les tournoiements qui arrivent nécessairement aux globules du second élément nous découvrent la formation de la nature de toutes les couleurs. La nature du feu s'explique par le pirouettement des petites parties de la matière des corps combustibles qui nagent dans la très-subtile matière du premier élément. Le flux et le reflux de la mer se démontrent par la pression que cause sur les eaux la matière dont le cours est resserré entre la lune et la terre. La matière cannelée qui se forme nécessairement en passant entre les globules du second élément produit par son mouvement tous les effets qu'on voit dans l'aimant, et ainsi des autres.

Les méchantes hypothèses (par exemple, celle de Gassendi) ne nous font voir rien de semblable. Après avoir supposé que les espaces imaginaires et le vide qui en fait partie reçoivent tous les mouvements qui se font dans le monde, il suppose que tout est composé d'atomes que Dieu même ne sauroit diviser, quoique chacun ait sa grandeur; il suppose que chaque atome á sa grosseur particulière, et ainsi voilà autant de suppositions qu'il y a d'atomes. Il en fait de même des parties de l'espace imaginaire, vers chacune desquelles chaque atome se porte par inclination plutôt que vers un autre. Et, après tout cet appareil de suppositions, il n'en peut déduire presque aucun effet, et c'est par des détours incompréhensibles qu'il en fait sortir son système du monde, qui est le même que celui de Copernic.

Il s'ensuit de tout ce discours que l'opinion de M. Descartes touchant le mouvement de la terre et le repos du soleil n'est pas fondée sur des préjugés, comme son éminence le suppose, ni sur une simple supposition en l'air, mais sur un raisonnement très-solide, puisqu'il est tiré d'une supposition qui est très-bien prouvée par ses conséquences.

RÉPONSE DU CARDINAL DE RAIS À LA RÉPONSE DE D. ROBERT.

Je répondrai aux thomistes après qu'ils m'auront éclairci d'une curiosité que j'ai sur leur opinion, qui est de savoir si leurs points fixes sont d'une autre nature que toutes les autres parties du monde, et si ils ne sont point mobiles aussi bien que tout le reste de la matière.

Je conviens que la supposition de Descartes le distingue des astronomes, et qu'elle est même très-belle; mais je soutiens toujours que, pour la considérer comme le principe réel et solide qui établisse le vrai système du monde, il faudroit qu'elle fût l'unique par laquelle on pût expliquer les effets que Descartes en tire par ses conséquences.

La supposition de Thalès est de cette espèce, parce que nous ne voyons rien dans la nature par où nous puissions expliquer les éclipses, et tout le monde en convient; mais tout le monde ne convient pas de la bonté des principes de M. Descartes, et par conséquent la supposition qui est douteuse, bien loin d'être démontrée, comme l'est celle de Thalès par la prédiction des éclipses, ne peut pas être mise au nombre de ces suppositions qui peuvent et qui doivent servir de règles dans les sciences.

Tels sont les fragments inédits et entièrement inconnus que nous révèle le manuscrit d'Épinal. Ils illustrent l'histoire littéraire du XVII^e siècle, en mettant parmi les amateurs de la philosophie cartésienne un des personnages les plus considérables de cette grande époque. Ils font voir aussi que l'unique ouvrage imprimé de D. R. Desgabets, Critique de la critique de la Recherche de la vérité, appartient à un auteur qui avait fait de la philosophie l'étude de toute sa vie, et qui, par le tour de son esprit et le caractère de ses idées, mérite d'être compté, fort au-dessous de Hobbes et de Gassendi, mais au-dessus de Sorbière et de La Chambre, parmi les précurseurs de Locke et de Condillac. Voici les faces principales sous lesquelles les divers écrits que nous avons analysés nous montrent la doctrine de D. Robert : 1° renouvellement du principe attribué à Aristote : qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y soit entré par la porte des sens; 2° il n'y a point de pensée qui n'enveloppe celle de succession, par conséquent de durée, par conséquent d'étendue et de corps; 3° il n'y a point d'idée qui ne soit représentative de quelque chose, et ne soit qu'un pur objet de la pensée : donc toute idée a un objet réel; 4° les accidents des substances peuvent leur venir du dehors soit par le mouvement, soit par toute autre cause : ils sont donc passagers; mais l'être en soi comme tel, la substance, étant simple et indivisible, ne peut être conçue comme pouvant être détruite; de là le principe de l'indéfectibilité des substances; 5° il n'y a

point de qualités secondes de la matière ; toutes ces qualités dites occultes ne sont autre chose que des perceptions de l'âme : théorie cartésienne dont il paraît que D. Robert acceptait toutes les conséquences ; 6° toutes les négations sont convertibles en affirmations, et ont quelque chose de positif et de réel ; 7° le système de Copernic, tel qu'il est développé par Galilée et par Descartes, est vrai. Je me borne à ces propositions, parce qu'elles sortent de la polémique que nous avons fait connaître. Mais il y a dans nos deux in-folio beaucoup d'autres écrits qui font pour la même cause. Dom Ildephonse Catelinot avait excédé sans doute en entreprenant une édition complète de tous les ouvrages philosophiques et théologiques du prieur de Breuil ; mais un choix de ces ouvrages, fait avec sévérité et discernement, pourrait avoir son utilité pour l'histoire. Je termine par où j'aurais dû commencer, l'indication exacte et sommaire de tous les écrits contenus dans notre manuscrit. Je suivrai la table des matières qui est à la tête de chaque volume, en la vérifiant, quelquefois même en la rectifiant.

TOME I. — PHILOSOPHIE.

1. *Épître dédicatoire de D. Desgabets aux religieux de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe.*

2. *Préface générale sur tous les ouvrages de l'auteur,* ou avertissement touchant la réforme que l'on peut faire dans l'empire des lettres. Cette préface est vraisemblablement de D. Catelinot. Il y rend compte de l'ordre dans lequel il se propose de placer les différents écrits de D. Robert. On y trouve aussi quelques renseignements sur sa vie. On voit, par exemple, que l'auteur était à Paris à l'époque du débordement de la Seine, qui renversa le pont Marie, c'est-à-dire en 1658, et, qu'à cette occasion il assista aux conférences de M. de Montmort, lesquelles, en effet, nous le savons par Clerselier, subsistaient et étaient très-florissantes à cette époque. C'est aussi au milieu de cette préface qu'on trouve le récit des difficultés que soulève l'explication hasardée du mystère de l'eucharistie, l'interrogatoire que D. Robert subit de la part de ses supérieurs, sa prompte soumission, etc.

3. *Préface particulière de D. Desgabets*, en forme de lettre, où il essaie de donner une harmonie des sciences divines et humaines.

4. *Traité de l'indéfectibilité des créatures.*

5. Viennent ici les pièces dont nous avons rendu compte, la polémique du cardinal de Retz et de D. Robert sur Descartes à l'alambic, sur les défauts de la méthode de Descartes, sur l'indéfectibilité des substances, sur les négations non convertibles, et sur cette question : si c'est la terre qui tourne ; toutes ces pièces sont comme mêlées ensemble et dans une telle confusion, que nous ne sommes pas bien certains d'avoir retrouvé leur ordre véritable.

6. *Les Fondements de la philosophie et de la mathématique chrétiennes, contenus dans les lois de la nature et dans les règles de la communication du mouvement, et découverts dans la réfutation du discours du mouvement local, du R. P. Ignace Gaston Pardie, de la compagnie de Jésus.*

7. *Supplément à la philosophie de M. Descartes.* Cet ouvrage mériterait d'être imprimé, puisqu'il montre en quoi D. Robert s'accorde avec Descartes et sur quoi il s'en éloigne. Il y a de l'ordre, des divisions nombreuses et commodes. Il s'étend de la page 279 à la page 490. Il est daté de Breuil, le 12 mars 1675.

8. *Mécanique pratique.*

9. *Lettre d'un cartésien à un de ses amis touchant le Supplément de la philosophie de M. Descartes.* Cette lettre est de D. Desgabets; car l'auteur y reproduit les dogmes chers à notre bénédictin, *l'indéfectibilité des substances, etc.* On n'entrevoit pas à qui elle peut être adressée.

10. *Réponse d'un cartésien à la lettre d'un philosophe de ses amis, ou plutôt à la lettre précédente, pour la défense de M. Descartes.* Ce titre est faux. D. Catelinot s'est trompé. Cette lettre n'est point une réponse à la précédente, mais à la lettre célèbre du P. Rapin, intitulée : *Lettre d'un philosophe à un cartésien.* Cette réponse est très-solide, et fait honneur à D. Robert; elle pourrait être imprimée.

11. *Lettres de D. Robert* à un de ses amis, dont on ne fait pas connaître le nom : 1re lettre, du 18 septembre 1676 ; 2e, du 17 novembre 1676; 3e, du 17 juillet 1677 : extraits d'une lettre écrite à un ami touchant des questions de philosophie sur lesquelles on avait fait quelques objections.

12. *Lettre de M. de Maubuisson au R. P. Pardie* sur son discours *du mouvement local.*

13. *Lettre à M. Clerselier,* touchant les nouveaux raisonnements pour les atomes et le vide, contenus dans le livre *du Discernement du corps et de l'âme.*

14. *Remarques sur les* ÉCLAIRCISSEMENTS *du P. Poisson touchant la mécanique et la musique de M. Descartes,* avec une réponse de ce père, datée de Vendôme, et avec une réplique à cette réponse, datée du 19 janvier 1669. Cette petite correspondance serait bonne à extraire pour accroître les renseignements que nous possédons sur le P. Poisson.

15. *Lettre au P. Malebranche,* où D. Robert lui expose en gros tous ses principes. C'est une réponse à une lettre que Malebranche lui avait adressée par l'intermédiaire de Clerselier. Point datée.

16. *Les deux lettres de Descartes au P. Mesland,* qui ne sont point dans la collection de Clerselier, que Baillet avait indiquées, et que l'abbé Émery a publiées pour la première fois dans ses *Pensées de Descartes.*

17. *Remarques sur la* LOGIQUE DE PORT-ROYAL.

TOME II. — THÉOLOGIE.

1. *Dissertation, si le pain est anéanti dans le saint sacrement de l'autel.*

2. *Explication familière de théologie eucharistique.* Une note avertit que ce traité a pour titre, dans une autre copie : La philosophie eucharistique.

3. *Examen des* RÉFLEXIONS PHYSIQUES d'un auteur de la religion prétendue réformée sur la transsubstantiation, et sur ce que M. Rohaut en a écrit dans ses *Entretiens.*

4. RÉFLEXIONS *sur le sens naturel des paroles de l'institution du saint sacrement de l'autel.*

5. *Défense d'un écrit composé touchant la manière dont les Pères et les écrivains de l'Église grecque ont expliqué la présence du corps de Notre Seigneur dans l'eucharistie.*

6. *Traité en forme de lettre, touchant la sainte eucharistie.*

7. *Objections proposées contre l'opinion de M. Descartes touchant le saint sacrement, par le P. Poisson.* Ces objections sont exprimées dans une lettre du P. Poisson à D. Robert.

8. *Autre lettre du P. Poisson*, de Vendôme, le 22 décembre 1667.

9. *Explication de l'opinion de M. Descartes touchant l'eucharistie.* C'est une lettre écrite à un religieux, probablement au P. Poisson, malgré la note de D. Catelinot : *cet écrit a été adressé à M. Clerselier, à Paris.*

10. *Instances que l'on peut faire contre les deux précédents écrits* qui expliquent le mystère de l'eucharistie par la doctrine de M. Descartes. Il paraît que cette réponse est du P. Rapin,

11. *Imcompatibilité de la philosophie de M. Descartes avec le mystère de l'eucharistie. — Réponse à cet écrit. — Remarques sur cette réponse* et quelques lettres qui se rapportent à ces remarques. L'une de ces lettres est adressée à Rohaut.

12. *Deux lettres de Clerselier à D. Robert*, de l'année 1672. Dans la seconde, Clerselier lui raconte son entrevue avec M. l'archevêque de Paris, au sujet des deux lettres manuscrites de Descartes sur l'eucharistie. Cette lettre est forte importante pour l'histoire de toute cette affaire.

13. *Défense de la sainteté de la doctrine du concile de Trente touchant l'attrition.*

14. *Examen de la Prémotion physique de saint Thomas, par rapport au système de saint Augustin, touchant la prédestination et la grâce.* En ce traité, D. Robert reproduit sa théorie de la convertibilité des négations en réalités et de la réalité du péché.

15. *La transfusion naturelle et nécessaire du péché originel.*

16. *Lettre touchant le mystère de la très-sainte Trinité.*

17. *Union de la foi et de la raison dans le mystère de la très-sainte Trinité.*

18. *Entretien de D. R. Desgabets avec D. Charles de Gondrecourt sur la nature des anges.*

19. *Lettre à monseigneur le cardinal de Retz*, où il se justifie d'avoir des sentiments nouveaux sur le mystère de l'eucharistie. — Autre lettre sur le même sujet à une autre personne.

20. *Lettre de D. Desgabets sur la sainte eucharistie.* Au commencement de cette lettre, D. Robert raconte qu'un père de son ordre vient de lui faire le récit « de tout ce qui s'est passé dans cette célèbre transfusion du sang, qui se fit dernièrement à Paris, » récit qui rappela à plusieurs personnes que cette découverte s'était faite au milieu d'elles lorsque D. Robert « enseignait la philosophie à la jeunesse de Metz, dans la maison d'Arnould, en 1650 ; mais, dit D. Robert, j'ai entièrement abandonné cette opération, qui est tombée en de meilleures mains que les miennes. » Cette lettre est adressée à Clerselier, et contient une réponse aux objections que le P. Poisson avait proposées contre l'explication de Descartes.

21. *Lettre de Clerselier au P. Poisson sur l'eucharistie.* C'est une réponse aux deux lettres du P. Poisson que nous avons indiquées précédemment, réponse dans laquelle Clerselier déclare s'appuyer sur D. Desgabets, dont il lui transmet les éclaircissements.

22. *Mémoire sur le prétendu jansénisme.* Ce morceau n'est point de D. Robert.

23. *Extrait du dernier ouvrage de M. Claude contre le livre de la perpétuité de la foi*, de M. Arnaud.

24. Considération sur *la défense de la réformation* composée par M. Claude.

25. *Traité de l'incarnation du Verbe*, par D. Robert.

26. *Discours sur l'état de pure nature*, selon les sentiments de saint Augustin.

27. *Pensées sur la controverse touchant la justification.*

28. *Réfutation de la réponse de M. Claude au livre de la perpétuité de la foi.*

29. *Traité de la religion chétienne, selon les pensées de M. Pascal*, par D. Rob. Desgabets. Selon l'auteur, Pascal devait surtout employer des preuves morales qui allaient plus au cœur qu'à l'esprit. D. Robert entreprend d'arriver au même but par une autre voie, et de démontrer par la raison et par la philosophie la vérité de la religion chrétienne.

30. *Explication de la grâce selon les principes de M. Descartes.* Cette explication, dit une note, est du très-révérend P. D. Hennezon, abbé de Saint-Mihiel. La même note nous apprend que ce traité contient les mêmes sentiments que ceux de M. Habert, sur la manière dont la grâce agit et détermine, c'est-à-dire moralement quoique efficacement.

31. *Onze prescriptions sur la conception de la Vierge ;* écrit attribué à M. de Launoy.

V. COUSIN.

Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par M. Frédéric Hurter, *président du consistoire à Schaffhouse, traduit de l'allemand, sur la seconde édition, par MM.* Alex. de Saint-Chéron *et* J. B. Haiber; *précédée d'une Introduction par M.* Alex. de Saint-Chéron. 3 vol. in-8°, 1838.

Histoire du pape Innocent III et de son siècle, d'après les monuments originaux, par M. Fr. Hurter; *traduction nouvelle, augmentée d'une Introduction, de notes historiques et de pièces justificatives, par MM.* l'abbé Jager *et* Th. Vial. 2 vol. in-8°, 1840.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

Nous avons montré, dans un premier article, à quel degré de puissance était parvenue l'autorité pontificale à la fin du XII^e^ siècle, autorité alors sans rivale, gouvernant les affaires temporelles aussi bien que les choses spirituelles et embrassant l'univers dans son ambitieuse domination; nous avons montré que cette domination, presque toujours acceptée, était même invoquée quelquefois, tantôt par les rois, qui y trouvaient un appui contre les rois leurs ennemis, ou contre leurs sujets révoltés, tantôt par les sujets, que le chef de l'Église prenait volontiers sous sa protection contre les princes; nous avons mon-

[1] Voyez le cahier d'août 1841, p. 562.

tré enfin comment, au milieu de la civilisation barbare ou féodale, le despotisme catholique put être accueilli par les peuples comme un moyen de salut, et à quel point de vue il est juste de se placer pour juger cette action souveraine de la papauté sur le monde, cette invasion violente de la loi religieuse dans la politique. Nous sommes ainsi préparés à juger avec plus de lumières et une plus calme impartialité cette grande vie d'un pape qui affecta la monarchie universelle, et qui parvint à la réaliser, sinon entièrement, mieux du moins que ne fit jamais aucun conquérant[1].

Lorsque Innocent monta sur le trône pontifical, en 1198, il succédait à une suite de papes qui, avec la prétention de continuer le système de Grégoire VII, n'avaient pas un génie capable de s'élever à la hauteur de cette vaste ambition. Leur pontificat avait été marqué, non-seulement par leur abaissement devant les empereurs, mais par les affronts qu'ils recevaient dans le siége même de leur puissance, à Rome, d'où la turbulence des Romains les chassait de temps en temps. Alexandre III, qui avait précédé Innocent de quarante ans sur le trône, et dont le règne, quoique traversé par de nombreuses tribulations, ne fut pas sans gloire, avait demandé à l'empereur Frédéric Barberousse l'approbation d'une élection contestée entre lui et Victor III. Il y a loin de là au règne dont l'histoire nous occupe, au règne de ce pape pour qui l'influence spirituelle fut toujours un moyen d'arriver à l'influence temporelle, et qui écrivait à Philippe-Auguste : « La juridiction du saint-siége a été établie par l'Homme-Dieu d'une manière si claire et si étendue, qu'il est impossible de l'augmenter, puisque la plénitude n'admet pas d'accroissement. » *Deus Homo usque adeo dilatavit, ut nequeat amplius ampliari, cum adjectionem non recipiat plenitudo*[2]. »

C'était alors pour l'Église et pour le monde une de ces époques décisives où le péril des circonstances, la gravité des intérêts, l'acharnement des luttes, l'imminence des catastrophes, appellent la suprême influence d'un grand homme et réclament toutes les ressources d'une

[1] Telle était aussi l'opinion des contemporains d'Innocent. L'auteur anonyme d'une chronique de ce temps-là (de 1154 à 1290) déclare que, si ce pape eût vécu dix ans de plus, l'univers n'aurait eu qu'un maître et qu'une foi : « Iste fuit potens in opere et sermone, in tantum ut, si viveret magis per decennium, totum mundum subjugasset et tota fieret una fides. » *Memoriale potestatum regiensium*, in Muratori, *S. S. rer. Ital.* VIII, p. 1078. — [2] Epist. VI, 163. Le pape fait cette déclaration pour réfuter ce que Philippe lui avait écrit, « que les démêlés entre les rois ne regardaient nullement le pape. » *Quod nihil ad papam pertinet de negotio buod vertitur inter reges.*

main forte et d'un génie puissant. C'était une de ces époques où les esprits profondément agités et les populations de toutes parts en émoi se tiennent dans une vague attente, et où quelquefois les grands événements semblent naître de cette attente même. La lutte du sacerdoce et de l'empire, ainsi que celle de la chrétienté contre l'islamisme, étaient alors arrivées à une crise violente. L'indépendance spirituelle de l'Église et aussi sa souveraineté temporelle étaient menacées par l'empereur, et Jérusalem venait de tomber sous les coups de Saladin. Le sépulcre du Christ était la proie des infidèles ! C'était là une des plus grandes calamités qui pussent frapper le monde; l'Europe était troublée jusque dans ses entrailles, couverte d'un deuil universel, et l'enthousiasme religieux des croisades s'exaltait encore par la colère de la défaite et l'ardeur de la vengeance.

En France Philippe-Auguste, qui n'avait encore que trente-trois ans, comptait déjà dix-huit années d'un règne glorieux, et déjà il avait commencé la double tâche d'abattre les grands vassaux et de résister au pape.

Haletante sous les fardeaux dont l'avaient accablée la gloire aussi bien que les vices de son vaillant Cœur-de-Lion, auquel devait succéder le lâche Jean-sans-Terre, l'Angleterre était à la veille d'une des plus célèbres révolutions du moyen âge, l'une de celles dont les conséquences devaient être plus efficaces et plus durables.

L'Espagne, dont les plus belles provinces étaient courbées sous la main formidable des Maures, travaillée d'un côté par l'invasion des infidèles, de l'autre par les excommunications catholiques, voyait encore ses petits rois chrétiens désunis entre eux.

Tout occupée d'une élection impériale, l'Allemagne jetait un œil inquiet sur la politique de Rome, sur ce foyer d'intrigues pontificales d'où lui avaient été lancés tant de brandons de discorde, et elle se préparait à l'une de ces luttes intestines dont les états électifs sont trop souvent le théâtre.

L'Italie presque entière était soumise à la domination allemande. La puissante maison des Hohenstaufen avait tout envahi, sauf quelques républiques du nord, qui encore étaient, le plus souvent, amies de l'empire; et Rome, libre du joug étranger, portait impatiemment celui des papes.

Le Bas-Empire se mourait; il traînait, au milieu des splendeurs de Constantinople, ses humiliantes destinées et sa faiblesse expirante.

Tout paraissait donc préparé par la Providence à l'avénement de quelqu'un de ces esprits dominateurs qui semblent entrer dans les affaires de ce monde avec une mission d'en haut.

A Rome on avait comme le pressentiment de la tâche immense à laquelle l'Église était appelée; et à peine le faible Célestin avait-il fermé les yeux, que le sacré collége se hâta de placer la tiare sur le front du cardinal Lothaire, de la famille des comtes de Segni, qui entrait à peine dans sa trente-septième année, et qui prit le nom d'Innocent III. La situation inquiétante où se trouvait alors l'Église fit supprimer d'un accord unanime toutes les brigues et tous les délais, et conseilla d'abandonner, pour cette fois, la règle de ne jamais nommer un jeune pape.

Avant d'étendre son bras sur le monde, Innocent voulut s'assurer de Rome; il effaça jusqu'aux dernières traces des souvenirs républicains que nourrissait encore l'orgueil posthume du peuple romain, et qui excitaient sa turbulence; il abolit un reste d'influence qu'exerçait toujours, dans la ville pontificale, l'empereur, qui se nommait roi des Romains. Il s'occupa ensuite de consolider la domination papale sur les domaines de l'Église. Dans ce siècle, où la terre était le signe de la puissance, où il fallait être seigneur féodal pour être quelque chose, Innocent comprit la nécessité de joindre un pouvoir de fait à son pouvoir divin; il comprit que le temporel du pape, comme celui des évêques, était chose considérable et utile à la puissance spirituelle; il prescrivit donc aux évêques et aux abbés la plus active surveillance sur leurs possessions territoriales, tandis que lui-même consacrait tous ses efforts au rétablissement du patrimoine de saint Pierre. En même temps il commença sa grande tâche, le gouvernement du monde.

Nous ne pouvons, comme le fait l'historien, suivre le pape à travers cet immense dédale d'affaires, où le poussaient son esprit actif, son caractère dominateur, et sa conscience fidèle aux devoirs que, dans sa conviction, lui imposait la charge de vicaire de Jésus-Christ. Nous ne pouvons le peindre occupé à régler les affaires du dernier couvent, du dernier moine, aussi bien que les destinées des trônes les plus éminents de la chrétienté, aussi bien que les bases fondamentales du catholicisme de cette époque, les conditions de la vie future et les garanties du bonheur éternel. Notre tâche à nous n'est pas de faire l'histoire d'Innocent et de son siècle, mais d'examiner comment l'a faite M. Hurter; ce n'est pas un illustre pontificat que nous avons à peindre, c'est un livre vanté que nous devons juger; et, dans l'impossibité de comprendre vingt années de l'histoire du monde dans quelques pages d'un journal, nous choisirons seulement trois épisodes principaux de ce vaste tableau.

Nous nous arrêterons donc aux démêlés d'Innocent avec les trois plus puissantes monarchies de ce temps-là. Chacune de ces trois grandes

luttes qui occupèrent, pendant toute sa durée, le règne d'Innocent III, eut son caractère distinctif.

Le pape voulut établir, dans sa lutte avec l'empire, la domination temporelle de l'Église : il fit et défit les empereurs.

Dans sa lutte avec la France, c'est la domination morale à laquelle il aspirait, et il maintint la loi du mariage.

Dans sa lutte avec l'Angleterre, il avait à cœur d'établir sa domination spirituelle, et il imposa les évêques malgré le pouvoir royal.

Ces trois points résument de la manière la plus nette et la plus frappante les prétentions du saint-siége à l'empire universel.

La position respective de l'empire et de la papauté était singulière et compliquée. Au titre d'empereur était joint celui de protecteur de l'Église, et les empereurs convoitaient et envahissaient le domaine de l'Église; en même temps les papes se réservaient le droit de confirmer, par le sacre, l'élection des empereurs, et ils les déposaient en les excommuniant. L'empereur étant alors la première de toutes les puissances temporelles, les papes s'étaient appliqués à prendre sur eux une autorité qui donnait à l'Église une sorte de suprématie universelle, ou qui, du moins, faisait marcher de pair, dans le gouvernement du monde, la puissance spirituelle et la puissance temporelle. C'était une opinion à laquelle les papes avaient donné crédit, un principe souvent reconnu par les peuples et par les rois, que, dans la société chrétienne, il y avait une autorité supérieure émanée de Dieu même, un arbitre suprême qui avait le droit de s'interposer dans les dissensions des souverains et des sujets; et l'on conçoit que, si l'on était parvenu à faire prévaloir une telle opinion dans l'univers catholique, à plus forte raison devait-on, à Rome, professer la doctrine que tout pouvoir temporel n'étant qu'une sorte de délégation d'en haut, le représentant de Dieu se trouvait naturellement au-dessus des rois, et avait sur eux un droit de confirmation et de déposition, dans l'intérêt du maintien de la foi, du repos du monde et de la gloire de la chrétienté.

Malheureusement la pratique n'a presque jamais répondu à cette théorie, et l'intervention du pape dans les affaires temporelles, spécialement dans celles de l'empire, a souvent causé de longs désordres, allumé des guerres impitoyables et fait couler d'intarissables rivières de sang.

Henri VI n'était plus; il avait laissé un fils au berceau, et il en avait confié la tutelle à son frère Philippe, duc de Souabe. Mais, dans un empire électif, les droits de l'enfant impérial étaient nuls; d'ailleurs les princes, voulant prévenir les périls trop certains d'une longue minorité, réso-

lurent d'éloigner l'orphelin du trône. Les uns offrirent la couronne impériale au duc Philippe de Souabe, de la maison de Hohenstaufen; les autres à Othon, second fils de Henri le Lion, irréconciliable ennemi de cette maison.

C'était précisément l'époque de l'élévation d'Innocent au trône pontifical. Le pape, occupé, comme nous l'avons dit, à fonder solidement sa puissance dans Rome et dans les domaines de l'Église, ne se hâta point de prendre parti. Philippe, nommé par la majorité des électeurs, était plus puissant en Allemagne que son rival; mais aussi il était d'une famille que de vieilles inimitiés avaient rendue odieuse à l'Église. Il y avait, entre l'Église et cette famille, des excommunications d'une part, des usurpations de l'autre. Bien décidé à ne point reconnaître pour empereur un descendant des Hohenstaufen, Innocent garda pendant près de deux ans une neutralité prudente, mais non impartiale.

Othon cependant, appuyé de Richard Cœur-de-Lion, son oncle, s'adressa au pape; l'un et l'autre promirent de rester fidèles au saint-siége, de lui rendre tout ce que d'autres empereurs lui avaient enlevé, et de repousser, à la première sommation du pape, tout ennemi qui oserait porter la main sur ses domaines.

L'inimitié du pape contre les Hohenstaufen, plus encore peut-être que les offres d'Othon, décida Innocent. Il déclara solennellement qu'il reconnaissait Othon I^er^. La bulle portant cette reconnaissance a été conservée[1]; c'est un acte diplomatique excessivement curieux, soit parce qu'il révèle, dans son argumentation patiente, laborieuse, pleine de précautions et d'ambages, la manière dont Innocent délibérait pour prendre une résolution dans les grandes affaires, soit parce qu'il nous initie à la pensée la plus intime de la politique de Rome. Cette pièce n'a peut-être pas été étudiée assez à fond par M. Hurter; nous allons tâcher de la faire bien comprendre.

Innocent commence par établir son droit d'examen sur l'élection des empereurs, et puis il déclare qu'il importe de prendre trois choses principalement en considération : « Ce qui est licite, ce qui est admissible et ce qui est utile. » Il développe les raisons qui combattent pour ou contre le choix de l'enfant, et il décide que ce choix n'est ni licite, ni admissible, ni utile.

Passant à l'élection de Philippe : « elle paraît sans objection, dit-il, si l'on considère la gravité, l'autorité et le nombre des électeurs; » et puis les objections vont arriver en foule.

[1] Sous ce titre : *Deliberatio domini papæ Innocentii super facto imperii de tribus electis.* Regist. 29.

« Il serait contraire aux commandements du Christ et aux devoirs du pape de paraître exercer une vengeance contre Philippe, parce que son père et son frère ont persécuté l'Église. » Et puis, la plus puissante raison que la bulle allègue contre cet empereur, ce sont les antécédents de sa famille. « Philippe est un persécuteur, un descendant de persécuteurs, et, si nous ne nous opposions pas à lui, nous donnerions des armes à un furieux contre nous, car. . . . » Ici le pape fait l'énumération de tous les attentats de la parenté de Philippe contre l'Église, en remontant jusqu'à Henri IV, le premier de cette famille, c'est-à-dire plus d'un siècle en arrière [1]. « Si, lorsqu'il est encore maigre et sans force, et que sa moisson est encore en herbe, il nous persécute ainsi, nous et l'Église romaine, que fera-t-il quand il arrivera à l'empire? D'ailleurs, l'Écriture sainte nous montre en plus d'un endroit que, dans les familles royales, les fils sont punis en place de leurs pères. » N'est-ce pas là ce qu'on déclarait tout à l'heure contraire aux commandements du Christ et au devoir du pape?

Quant à Othon, il a été élu par la minorité; mais c'est la majorité intellectuelle, et non la minorité numérique qu'il faut considérer. Tout à l'heure pourtant on reconnaissait la gravité et l'autorité des suffrages qu'avait obtenus Philippe [2]. La bulle se termine par une conclusion qu'on peut résumer en peu de mots : « Attendu, d'ailleurs, qu'Othon convient mieux pour empereur que Philippe, persécuteur de l'Église; bien que *nous rendions le bien pour le mal,* nous *repoussons absolument Philippe*, et nous devons nous déclarer ouvertement pour Othon, qui, dévoué lui-même à l'Église, descend de familles dévouées. »

Assurément, aux yeux de tout esprit impartial, il y a, dans cette pièce, avec l'argumentation diffuse et pointilleuse de la scholastique, une révélation manifeste de la politique vindicative et cauteleuse d'Innocent.

Il y avait à examiner, dans cette grande question de l'empire, trois points capitaux : le droit, l'intérêt des peuples, l'intérêt de l'Eglise.

Le droit était évidemment pour Philippe élu par la majorité des

[1] L'ardeur du pape à poursuivre de ses accusations cette famille est telle, que, parmi ses griefs, il impute faussement à l'empereur Frédéric une menace d'assassinat faite au pape Alexandre par Otto de Wittelsbach, le même qui, plus tard, assassina l'empereur Philippe. — [2] Ailleurs Innocent prétend qu'Othon a obtenu la majorité numérique, et ailleurs encore il soutient « qu'Othon était apte à recevoir la couronne impériale, non en considération de l'élection, mais à cause du mérite de l'élu. » Le pape jette toute sorte de confusion dans les faits comme dans les principes.

électeurs; l'intérêt des peuples était d'accord avec l'intérêt de Philippe; car, privé de la protection du pape, Othon ne pouvait soutenir cette lutte qui allait plonger l'Allemagne dans les calamités d'une longue guerre [1]; quant à l'intérêt de l'Église, peut-être semblait-il réclamer le triomphe d'Othon. Nous disons, il semblait, car les soumissions au saint-siége de ce rival de Philippe n'étaient qu'une hypocrisie intéressée; Othon trompait Innocent pour obtenir son appui, et il ne fut pas plus tôt maître de l'empire par l'assassinat de Philippe, qu'il se montra ingrat envers le pape et hostile à l'Église. Il ne restitua aucun domaine, et il répondit aux injonctions que lui adressait le pape : « Vous savez bien que nous avons de pleins pouvoirs sur le temporel, dont il ne vous appartient pas de décider, et, si nous voulons que votre spirituel subsiste dans toute sa force, nous voulons aussi, comme empereur, régler les affaires temporelles dans tout l'empire. » Citons les propres paroles de l'empereur; elles sont ici doublement importantes, car elles témoignent, à la fois, de l'opposition qu'on essayait alors contre les prétentions des papes, ainsi que de la faute capitale commise par Innocent et dont l'historien lui veut faire un mérite : « Nam spiritualia, quæ ad vestrum pertinere officium dinoscuntur, vobis non auferimus, nec habemus propositum auferendi, ymmo volumus, quod ubicunque maneant illibata et semper imperiali auctoritate suscipiant incrementum. In temporalibus vero plenam, ut scitis, habemus potestatem, de quibus vobis non convenit judicare, quoniam hiis a quibus Ecclesie sacramenta tractantur, judicium sanguinis agitare non licet. Habeatis igitur in spiritualibus libere plenitudem potestatis, firmitter attendentes, quod temporalia, tanquam imperator, per totum imperium intendimus judicare [2]. »

Que fait donc Innocent dans cette importante circonstance de son règne? Il chicane contre le droit, il oublie l'intérêt des peuples, et il

[1] On peut voir dans notre historien (l. XII) l'épouvantable peinture des malheurs dont cette guerre de dix ans frappa les peuples et aussi la religion. Or, nous l'avons dit, sans l'appui donné à Othon par Innocent, la guerre aurait été promptement terminée : Othon abandonnait ses prétentions à la couronne impériale. Innocent le savait bien, et il put hardiment dire à Othon : « C'est à nous, après Dieu, que vous devez votre promotion. » Regist. 188. Othon lui-même en était convaincu et le confessait au pape dans les mêmes termes : « Quapropter paternitati vestræ immensas exsolventes gratiarum actiones, scire vos volumus certissime quod optatos eventus nostros, post Deum, vobis adscribimus. » Regist. 187. — [2] Hahn, *Litteræ principum, etc.* n° x, in *Collect. monument.* I, 208. M. Hurter indique ici, par erreur, la portion du recueil de Hahn intitulée : *Bullæ pontif.* et la fausse indication n'a pas été rectifiée par les traducteurs.

se décide uniquement par l'intérêt présumé et mal compris de l'Église. On s'explique cette décision : dans la pensée et les convictions d'Innocent, le droit, l'intérêt des peuples, la paix du monde, toutes ces considérations étaient secondaires; la considération principale, souveraine, déterminante, c'était l'intérêt de l'Église; car l'Église c'était Dieu, c'était le pape, c'était tout; tout était bien, pourvu que l'Église fût florissante, et la prospérité de l'univers dépendait de la prospérité de l'Église.

Si donc on peut ne pas demander à Innocent un compte trop rigoureux d'une décision contraire à la justice et à l'humanité, mais prise sous l'empire d'une opinion dominante alors, et d'un intérêt que favorisait cette opinion, encore faut-il remarquer qu'avec des vues plus hautes et plus généreuses, Innocent aurait compris qu'il importait, à la dignité comme à la véritable puissance de l'Église, de ne point se mettre en opposition avec le droit, et qu'il était dans l'intérêt de la religion de ne point s'aliéner un empereur puissant pour gagner l'équivoque appui de son faible compétiteur.

C'est le devoir d'un historien, sans doute, d'étudier l'esprit d'une époque et d'apprécier les événements ainsi que les hommes d'après les idées dominantes dans cette époque; mais il y a, au-dessus de toutes les préoccupations, de tous les préjugés auxquels un siècle peut être asservi, une vérité et une morale que l'historien ne leur doit jamais sacrifier. Or, quelque nécessaire qu'il pût paraître à un pape du XIII[e] siècle de ménager, à tout prix, la prospérité de l'Église, le maintien du droit était aussi une nécessité que sa conscience devait reconnaître et son pouvoir protéger. Au moins devait-il rester neutre dans une lutte où se trouvait d'un côté la justice et la paix, de l'autre une guerre inévitable, et l'intérêt douteux non pas même du pouvoir spirituel, mais des possessions temporelles de l'Église.

Ces principes paraîtront ici d'autant plus inattaquables que l'événement, après la morale, est venu condamner Innocent, et que, foulant aux pieds le droit de l'Empire et le repos des peuples, le pape n'avait réussi qu'à frayer les voies du trône à un homme qui se déclara l'ennemi de l'Eglise aussitôt qu'il fut assis sur ce trône où l'Église l'avait élevé.

Or, ici, comme partout, l'historien ne trouve pour Innocent que des paroles d'approbation. Il le représente différant à prendre parti, examinant mûrement les droits des élus afin d'arriver à une décision impartiale; et il est évident qu'Innocent n'a pas balancé un instant, qu'il ne s'est nullement embarrassé du droit, que Philippe était condamné

à l'avance dans sa pensée, et que, dès l'abord, il avait secrètement résolu de soutenir Othon, auquel, selon les promesses qu'il en avait reçues, il supposait des dispositions favorables à l'égard de l'Église. D'ailleurs, malgré une apparence d'impartialité, Innocent ne pouvait, ainsi que le remarque M. Hurter lui-même [1], dissimuler son penchant pour Othon. Si l'on veut bien prêter quelque attention à ces considérations, on pourra s'étonner de voir l'historien appeler la résolution d'Innocent une résolution héroïque et hardie, dictée uniquement par le sentiment du droit, du devoir et des intérêts de la chrétienté.

Dans diverses lettres encycliques qu'Innocent écrivit ensuite aux princes de l'Empire il proteste « de son respect pour les droits des princes, de son désir de les voir d'accord, de son amour de la paix, de son impartialité à prononcer selon l'intérêt de l'Empire ; tout prêt, en vertu du pouvoir qu'il avait reçu de Dieu (*auctoritatem cœlitus sibi datam super juramentis*), à les délier de leurs serments, sans qu'ils eussent rien à craindre pour leur conscience ni pour leur renommée [2]. »

L'historien cite divers fragments de ces épîtres, sans avoir l'air de se douter qu'elles sont en contradiction flagrante avec la reconnaissance d'Othon [3]. Il prend au pied de la lettre, et sans élever aucun doute sur leur sincérité, les paroles d'Innocent, qui sont, ainsi que les faits le démontrent, l'expression d'une politique fort rusée et toujours soigneuse de déguiser, sous des protestations d'équité, des actes que l'équité pouvait condamner. Innocent était touché surtout du reproche qu'on lui adressait de toutes parts, en Allemagne, d'attenter à la liberté des princes ; il recommandait à son légat, l'évêque de Palestrine, de répéter sans cesse et à tout le monde que rien ne lui était plus cher que cette liberté [4], et, en même temps, il menace de punir la résistance de tous les ecclésiastiques qui ne reconnaîtraient pas Othon, d'excommunier les princes, de suspendre de leurs fonctions toutes les personnes influentes [5] ; les dignités de l'Église devenaient le prix de l'obéissance aveugle ; le pape ne parlait que de déposer les évêques récalcitrants, pour élever sur leurs siéges d'autres évêques plus dociles. On se ferait difficilement une idée de la prodigieuse activité qu'Innocent déployait

[1] Liv. IV. — [2] Regist. 30, 31. — [3] M. de Saint-Chéron ne s'en est pas, sans doute, aperçu lui-même, puisque, dans sa traduction, il supprime ces citations utiles à la manifestation de la vérité, et se contente d'indiquer seulement l'envoi des encycliques. Cinq lignes (t. I, p. 334) tiennent ici lieu de deux pages dans le texte (I, 409-410) et dans la traduction de M. Jager (I, 437-439). — [4] « In auribus omnium verbis et scriptis sæpius inculcetis, quod libertati eorum in hoc facto detulimus, et illæsam eam duximus conservandam. » Regist. 56. — [5] Regist. 56.

dans sa protection pour Othon ; il écrit au roi de France, au roi d'Angleterre, au roi de Danemarck, au roi de Bohême, aux princes allemands, aux évêques, aux seigneurs lombards et aux magistrats municipaux des villes de Lombardie, il s'adresse de tous côtés ; il prie les uns, il ordonne aux autres, il promet ou il menace pour recruter des partisans à l'empereur qu'il avait choisi [1].

Les princes séculiers et ecclésiastiques, les seigneurs, les évêques se réunissent à Bamberg pour adresser à Innocent un contre-manifeste, où ils contestaient au pape le droit de se mêler de l'élection des empereurs et de peser le poids des suffrages ; où ils affirmaient que c'était, au contraire, un privilége de la couronne impériale que l'élection du pape ne pût se faire qu'avec l'assentiment de l'empereur. En rétorquant ainsi la doctrine exposée dans le manifeste du pape, les princes mettaient en présence une doctrine également exagérée, et ces représailles d'usurpation n'étaient ni plus sages ni plus légitimes que l'usurpation du pape ; mais, en même temps, les princes soutenaient, par des raisons sans réplique, la validité de l'élection de Philippe.

L'historien lui-même, sans y prendre garde, porte témoignage de la légitimité de la cause des électeurs : « Tandis que les princes de l'Empire soutenaient *leurs droits* contre le pape, avec l'indépendance de leur caractère....... [2] » dit-il ; ce qui ne l'empêche pas de continuer à justifier de tout point la conduite d'Innocent.

On voit trop ici que l'historien a pris son parti à l'avance, qu'il a une cause à défendre, et que, sans altérer la vérité dans les faits, il est à tout moment obligé de passer à côté dans les réflexions, dans les inductions que le récit amène. Comme c'est, d'ailleurs, de la part de l'historien, une affaire de système, non de mauvaise foi, la vérité se fait jour d'elle-même à travers les faits incidents qui se groupent autour des faits principaux.

Ce pontife, l'un de ceux qui allumèrent le plus de guerres en Europe, faisait constamment parade de son amour pour la paix, et l'historien est dupe de cette apparence : « Innocent, dit-il, ayant, à toutes les époques, considéré la paix comme nécessaire à l'Église, fit tout pour l'amener. » Innocent ne voulut jamais la paix qu'à une condition, et

[1] La traduction de M. de Saint-Chéron remplace ici par quelques lignes quatre pages où cette activité du pape est si fidèlement peinte. I, 548-551 du texte, et de la traduction de M. Jager, I, 583-588. — [2] Während die Reichsfürsten *ihre Rechte* gegen den Papst mit freyem Sinn behaupteten....... I, 424. Cette phrase remarquable, imparfaitement rendue dans la traduction de M. Jager, est tout à fait supprimée dans celle de M. de Saint-Chéron.

c'était précisément celle qui rendait la paix impossible : la reconnaissance d'Othon ; il désirait que les deux compétiteurs s'embrassassent, pourvu que, dans cet embrassement, Philippe fût aux pieds de son rival, sujet soumis devant Othon empereur.

Au moment même où l'historien donne au pape cette louange de pacificateur, il transcrit une lettre du pape, qui se défend avec chaleur d'avoir chargé personne de faire des propositions de paix à Philippe : « Nos armes, dit-il, ne sont point des armes terrestres, et elles ne viennent point des hommes, mais de Dieu ; nous ne les avons point encore déposées, et, abrité sous la protection du Très-Haut, nous ne craignons point les hommes [1]. »

En rapportant ces paroles, assez médiocrement empreintes, sans doute, d'esprit pacifique, l'historien reproche à Philippe ses bravades, tandis que cet empereur s'épuisait envers le pape en soumissions, en justifications, en paroles filiales.

Cependant, durant ces dix années de discordes intestines, les mœurs dépérissaient aussi bien que la fortune des peuples ; les affaires d'Othon étaient arrivées au dernier degré de délabrement. Innocent était trop habile pour soutenir plus longtemps son protégé contre la fortune, et pour compromettre ainsi son influence dans une cause désespérée ; il écoutait enfin les soumissions de Philippe, lorsque l'assassinat de cet empereur vint tout à coup changer la face des affaires.

« Le pape, voyant le désordre profond de l'Empire, dit M. Hurter, désordre dont la prolongation ne pouvait manquer d'être funeste à l'Église, bien convaincu désormais de la faiblesse d'Othon, et considérant ses devoirs de chef de la chrétienté, sacrifia enfin sa profonde antipathie contre la maison d'Hohenstaufen au repos de l'Allemagne, à la pacification du monde chrétien, et peut-être à de plus vastes projets contre les ennemis de la foi. Après avoir pris les avis de ses conseillers, il approuva les conventions conclues entre Philippe et les cardinaux, et il renvoya ceux-ci en Allemagne pour terminer cette affaire [2]. »

Ce n'est point là la vérité. Innocent vit son protégé vaincu sans ressource, et il l'abandonna ; voilà le vrai. L'amour de la paix, l'accomplissement des devoirs de chef de la chrétienté, il fallait songer à cela dix ans plus tôt, ne pas donner à Othon un injuste appui, et ne point repousser un prince qui, malgré quelques défauts, malgré la haine du pape, n'était pas moins l'espoir de l'Allemagne et de la chrétienté, par ses grandes qualités et sa piété, par son naturel bon et doux, un prince

[1] Liv. X. — [2] Liv. XII.

enfin qui, de l'aveu même de l'historien, aurait gouverné l'Empire avec droiture et justice, *si la guerre avec Othon ne l'en eût empêché*[1]. Or, nous ne saurions trop le répéter, car là est la véritable signification et toute la morale de cette portion de l'histoire d'Innocent : *sans le pape, il n'y aurait pas eu de guerre avec Othon;* ou, du moins, la guerre eût été éteinte aussitôt qu'allumée.

Dès qu'Innocent eut appris l'assassinat de Philippe, il rendit à Othon toute sa faveur, et lui écrivit des lettres remplies de conseils d'une haute sagesse et de protestations d'une amitié dévouée. « De notre union, lui disait-il, naîtront tant de choses salutaires qu'aucune plume ne pourra les décrire, aucune parole les exprimer, aucune intelligence s'en faire une idée[2]. » C'est dans cette lettre que se trouve la théorie des *deux glaives*, dont nous avons parlé dans l'article précédent.

A peine le couronnement d'Othon eut été célébré, qu'une mêlée de carrefour, où coula le sang des Romains et celui des Allemands, jeta quelque froideur entre l'Empereur et le pape. De ce moment, des germes de haine, dit l'historien, se développèrent dans le cœur des deux princes. Ainsi cet empereur, pour lequel le pape avait mis dix ans l'Allemagne en feu, était déjà rejeté par lui huit jours après qu'il l'eut sacré. L'Empereur n'eut pas plus tôt quitté Rome, qu'il s'empara, au profit de l'Empire, des biens de la comtesse Mathilde, ce riche gage pour la conservation duquel les papes ont fait des sacrifices de toutes sortes, et pour lequel Innocent avait surtout réprouvé Philippe, qu'il soupçonnait de le convoiter. Othon disputait au pape tout pouvoir temporel[3].

Si Innocent n'avait pas été aveuglé par sa haine contre la maison de Souabe, il aurait pu prévoir cette conduite d'Othon, car d'autres l'avaient prévue ; et, dans une lettre écrite par lui à Philippe-Auguste, Innocent se plaint amèrement d'avoir été si aveugle et si incrédule : « Ce n'est pas sans quelque honte que nous vous écrivons ceci, à vous qui nous aviez prédit ce qui arrive[4]. » Certes, chez un homme tel

[1] « Würde er gerne das Reich in Recht und Gerechtigkeit verwaltet haben, wenn nicht der stete Krieg gegen Otto ihn daran verhindert hätte. » II, 94. L'impartialité de cet aveu mérite d'autant plus d'approbation, qu'on y trouve une réfutation directe et péremptoire de l'apologie de la conduite d'Innocent dans les affaires de l'Empire. Comment M. Hurter ne s'en est-il pas aperçu ? — [2] Regist. 179. — [3] Hahn, *Collect. monument.* loc. cit. — [4] « Licet hoc tibi cum pudore scribamus, qui de ipso nobis propheta fuisti. » Cette lettre, fort curieuse, ne se trouve ni dans le recueil de Baluze, ni dans ses mélanges; elle n'est pas même citée dans les Annales de Rinaldi, ni dans le Spicilége de Dacheri, ni dans l'une ni l'autre des deux collections

qu'Innocent, cette conduite n'était pas de la légèreté, c'était de la passion. Il mit ensuite à perdre Othon toute l'ardeur qu'il avait mise à le protéger; il n'épargna rien pour détruire son propre ouvrage : Othon fut, à son tour, excommunié et déposé; on songea à replacer sur le trône impérial le descendant de la maison de Souabe, Frédéric, roi de Sicile, et naguère pupille du pape. Innocent adopta ce nouvel empereur, et menaça d'excommunication quiconque resterait fidèle à Othon[1].

Entraîné par son ardeur à justifier l'intervention d'Innocent dans les affaires de l'Empire, M. Hurter n'expose pas exactement l'état de la question. Il s'agissait, dit-il, de savoir si la couronne impériale resterait élective ou deviendrait l'héritage d'une seule maison; si elle appartiendrait au mérite personnel ou au droit de la naissance. C'est pour maintenir le droit électif de l'Empire et la liberté de choix des électeurs, c'est pour empêcher que la couronne ne devînt le patrimoine d'une seule maison, qu'Innocent intervint[2]. M. Hurter se trompe et tombe dans une triple erreur : il ne s'agissait pas ici de rendre la couronne héréditaire, car les électeurs avaient repoussé Frédéric, fils de Henri VI, et nommé Philippe, son frère. En second lieu, la liberté d'élection n'était nullement compromise, car le choix de la majorité des électeurs avait été parfaitement libre; enfin la conduite d'Innocent n'eut point pour résultat d'empêcher que la couronne impériale restât dans la maison des Hohenstaufen, car lui-même abandonna Othon pour revenir au rejeton des Hohenstaufen, dont on renouvela le couronnement, comme roi d'Allemagne, à Aix-la-Chapelle, en 1215[3].

Lorsque M. Hurter déclare[4] que les motifs qui déterminèrent le pape furent l'obligation de remplir ses devoirs de gardien du droit divin, le désir de maintenir la paix de la chrétienté et l'espoir de trouver dans Othon un empereur incapable de former des projets hostiles à l'Église, M. Hurter se trompe encore : les deux premiers motifs sont imaginaires, le dernier seul est réel; et encore Innocent s'abusait étrangement ainsi que nous l'avons vu. Innocent s'était déterminé surtout par l'engagement qu'avait pris Othon envers lui de satisfaire tous

de Martenne; elle a été publiée, pour la première fois, par La Porte du Theil, dans les Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, II, 279. — [1] Liv. VIII. — [2] Liv. II. — [3] Sismondi, *Histoire des républ. ital.* II, 348, conjecture que, pour tenir toujours en échec Othon IV, empereur déchu, et Frédéric II, appelé à l'empire, Innocent ne mit point sur le front de ce dernier la couronne impériale. M. Hurter rapporte cette opinion de Sismondi et ajoute : « Que d'inexactitudes ! quelle manière d'écrire l'histoire ! » II, 599, note 51. Le fait est cependant que Frédéric ne fut sacré empereur, à Rome, qu'en 1220, et par le successeur d'Innocent. — [4] Liv. II.

les désirs de Sa Sainteté, et par la promesse de restituer au siége pontifical tous les domaines que d'autres avaient enlevés aux papes; aussi, lorsque, plus tard, Innocent vient se vanter d'agir avec un entier désintéressement, et de n'avoir rien reçu d'Othon, l'équivoque est manifeste. Innocent ne reçut rien parce qu'Othon ne remplit point ses engagements, mais ce n'était pas moins sous l'impulsion de ces engagements qu'Innocent avait agi.

La mort d'Othon suivit de près celle du pape, et rendit enfin la paix à l'Empire, qui, pendant toute la durée du règne d'Innocent, fut déchiré par des discordes à travers lesquelles l'Église se jeta avec des paroles pacifiques et des brandons allumés, et qu'elle irrita longtemps sans en retirer aucun profit. Innocent n'était point parvenu à mettre hors de contestation la doctrine de la prééminence du pouvoir spirituel et du droit des papes de disposer des trônes. Cette doctrine, après avoir été quelque temps en progrès depuis Grégoire VII, a continuellement été en décadence depuis Innocent III, qui l'avait élevée à une hauteur d'où elle ne pouvait que descendre.

M. AVENEL.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

La séance publique des cinq académies de l'Institut a eu lieu le 2 mai, sous la présidence de M. le comte Molé, directeur de l'Académie française. Après un discours du président, la commission du prix de linguistique fondé par M. le comte de Volney a proclamé le résultat du concours de 1842, et publié le sujet du prix à décerner en 1843.

La commission avait annoncé, pour le concours de 1842, qu'elle accorderait une médaille d'or de la valeur de 1200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Ce prix a été décerné à M. Théodore Benfey, auteur d'un ouvrage intitulé *Griechisches wurzellexicon*, c'est-à-dire Dictionnaire des racines de la langue grecque. Berlin, 1839 et 1842, 2 vol. in-8°. (Le second volume de cet ouvrage a seul été admis au concours.)

Dans un autre mémoire imprimé envoyé au concours, *Histoire de la langue romane* (*roman provençal*, 1 vol. in-8°), la commission a trouvé des observations in-

téressantes sur la littérature du midi de la France, et elle engage l'auteur à continuer ses recherches.

La commission annonce qu'elle accordera, pour le concours de 1843, une médaille d'or de la valeur de 1200 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romane et germanique ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes et celle d'une famille entière de langues seront également admises au concours. Mais la commission ne peut trop recommander aux concurrents d'envisager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la grammaire générale.

Les mémoires manuscrits envoyés avant le 1er mars 1843, et les ouvrages imprimés qui seront envoyés avant la même époque, pourvu qu'ils aient été publiés depuis le 1er janvier 1841, seront également admis au concours.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Dans sa séance du 4 mai, l'Académie française a élu M. Patin à la place d'académicien vacante par le décès de M. Roger.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Mionnet, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est mort à Paris le 5 mai.

Le 13 mai, M. le cardinal Maï, à Rome, a été élu associé étranger de la même Académie, en remplacement de M. Heeren.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1842.

Relation des Mongols ou Tartares, par le frère Jean du Plan de Carpin, *de l'ordre des frères mineurs, légat du saint-siége apostolique, nonce en Tartarie pendant les années 1245, 1246, 1247, et archevêque d'Antivari; première édition complète, publiée d'après les manuscrits de Leyde, de Paris et de Londres, et précédée d'une notice sur les anciens voyages de Tartarie en général, et sur celui de Jean du Plan de Carpin en particulier, par M.* d'Avezac, *des sociétés géographiques de Paris, de Londres et de Francfort, de la société asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, etc. etc. etc.* Paris, 1838, in-4°. 392 pages, avec une carte géographique.

PREMIER ARTICLE.

Cette nouvelle édition de la relation du voyage de Jean du Plan de Carpin, qu'on appelle communément Plan-Carpin, a paru dans les Mémoires de la Société de Géographie, par les soins de M. d'Avezac, habile géographe, qui l'a enrichie d'une notice historique et bibliographique très-étendue. Depuis quelque temps, l'histoire des Mongols est devenue l'objet d'études savantes et approfondies. En faisant connaître une foule de faits nouveaux relatifs aux peuples de l'Asie centrale et aux conquêtes prodigieuses de ces Mongols qui bouleversèrent l'Asie et ébranlèrent l'Europe, le grand ouvrage de de Guignes avait attiré l'attention des historiens sur ces peuples, qu'au XIII^e^ siècle les chrétiens appelaient

communément Tartares, et qui, s'étant levés à la voix de Genghiskhan, avaient ravagé l'ancien continent, depuis la mer Jaune jusqu'au Danube. L'Europe n'échappa à leur domination que par l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les généraux tartares de faire subsister des armées composées de plusieurs centaines de mille hommes de cavalerie, par la difficulté de les recruter à cette énorme distance de la Tartarie, et surtout par la mort du grand khan Gayouk, qui se préparait à la conquête de l'Occident. Cependant, les craintes furent longues et sérieuses : plusieurs royaumes furent bouleversés; le grand-duc de Russie fut tué à coups de pieds par ces barbares, qu'irritait son refus d'adorer l'image du fondateur de leur empire [1]. La Pologne fut envahie et Cracovie brûlée. La bataille de Lignitz ouvrit l'Allemagne aux cinq cents mille hommes que Batou conduisait contre les chrétiens. Bela, roi de Hongrie, fut forcé de se retirer dans une île de l'Adriatique, et saint Louis, lui-même, se vit menacé. Ce fut alors que, suivant ce que rapporte Mathieu Paris, il prononça ces paroles : « S'ils arrivent ces Tartares, ou nous les ferons rentrer dans le Tartare d'où ils sont sortis, ou bien ils nous enverront nous-mêmes jouir dans le ciel du bonheur promis aux élus. » Mais, comme nous venons de le dire, les Mongols s'arrêtèrent, et, portant les derniers coups à l'empire des califes et à la puissance arabe, ils devinrent, à leur insu, des auxiliaires puissants pour les chrétiens, que cette puissance menaçait depuis six siècles. L'histoire des Mongols se trouve ainsi rattachée intimement à celle de l'Europe, et mérite, à tous les égards, l'attention des érudits. Mais cette nation, qui a fait des choses si merveilleuses, ne s'arrêta pas à les raconter, et il faut actuellement, pour connaître une histoire féconde en événements extraordinaires, recourir aux écrivains étrangers. Les missionnaires ont recueilli ce qu'il y avait de plus important dans les annales chinoises à l'égard des Mongols, et Gaubil a réuni, dans sa Vie de Genghiskhan, les documents les plus intéressants relatifs à ce conquérant célèbre. Pour composer son histoire, de Guignes, avec une immense érudition, a puisé, à la fois, chez les Chinois et chez les historiens arabes et persans, et récemment encore M. Quatremère a enrichi notre langue d'une savante traduction de l'histoire des Mongols, par Raschid-eldin. L'Europe ne pouvait pas donner des matériaux aussi considérables; mais plusieurs anciennes relations de voyageurs chrétiens, qui se rendirent, au XIII^e siècle, auprès des Tartares, ont fourni de précieux renseigne-

[1] Bergeron, *Recueil de voyages*, La Haye, 1735, 2 vol. in-4°, t. I, p. 31 du Voyage de Carpin.

ments à nos érudits. Le premier voyage chez les Mongols, dont la relation soit arrivée jusqu'à nous, est celui de Plan-Carpin, et il devait, à ce titre, attirer l'attention des géographes. Cependant, jusqu'à ce jour, cette relation, plusieurs fois publiée, n'avait été l'objet d'aucun travail important, et l'on doit beaucoup de reconnaissance à M. d'Avezac, qui l'a prise ainsi pour sujet de ses recherches spéciales.

Pour bien comprendre l'intérêt qui s'attache à ces premières excursions en Tartarie, et, en général, à l'histoire des peuples de l'Asie centrale et orientale, il faut jeter un coup d'œil sur les connaissances géographiques qu'avaient anciennement les peuples occidentaux.

Les conquêtes d'Alexandre et celles des Romains avaient fait connaître aux anciens l'Europe jusqu'au Rhin et au Danube : en Asie, la mer Noire et la mer Caspienne étaient les barrières que les Européens n'avaient franchies que bien rarement, et, s'ils passèrent l'Indus, ni les établissements qu'ils purent former de ce côté, ni l'expédition de Séleucus Nicator, ne contribuèrent pas beaucoup plus que l'expédition d'Alexandre (nous le savons par Strabon [1]) à augmenter les connaissances des Européens sur l'Inde. En Afrique, ils s'arrêtèrent là où commençait la race noire. Tout le reste, et c'était au moins les dix-neuf vingtièmes de la surface terrestre, leur fut toujours inconnu. A la vérité, des relations commerciales s'établirent entre l'Inde et les pays qui se partagèrent la succession d'Alexandre. Des flottes, des caravanes nombreuses, apportaient jusqu'aux bords de la Méditerranée les produits de l'Asie orientale. Le royaume de Bactriane, situé à l'extrémité de l'empire d'Alexandre, subsista longtemps. Des monuments très-remarquables, des médailles nombreuses avec des légendes en grec ou en caractères orientaux [2], découverts récemment dans certaines parties de l'Inde, prouvent que l'influence des Grecs dans l'Asie centrale, que les relations entre cette colonie hellénique et les Hindous furent beaucoup plus intimes et plus nombreuses qu'on ne l'avait supposé d'abord. Cernés bientôt par les Parthes, qui les séparaient de l'Occident, les Grecs de la Bactriane [3] ne purent pas communiquer aux

[1] Strabo, *Rerum geographicarum*, Amstelædami, 1707, 2 vol. in-fol. t. II, p. 1006. — [2] Voyez *Journal des Savants*, septembre et octobre 1835; février, mars, avril et mai 1836; décembre 1838 et février 1839; *Asiatic society of Great Britain*, vol. I, part. II, p. 313; *Journal asiatique*, mars 1832, p. 280. — [3] Ce que les auteurs grecs et latins avaient écrit de plus intéressant sur le royaume de Bactriane se trouve réuni et discuté avec beaucoup d'érudition dans l'ouvrage de Bayer, intitulé *Historia regni Bactriani* (Petropol. 1738, in-4°); mais ce n'étaient là que des indications incomplètes, et il n'y avait rien qui pût porter à donner une sérieuse importance à ce passage si intéressant où Strabon dit (*Rerum geograph.* t. II, p. 785-786),

Européens les connaissances qu'ils avaient acquises sur l'Asie orientale. Peu à peu le caractère propre de leur civilisation s'effaça, et ils finirent par disparaître : mais les restes de leur civilisation couvrent le sol des contrées qui bordent l'Indus.

Les Romains reprirent, plus tard, un commerce qui leur fit connaître quelques productions des Indes orientales et de la Chine, telles que les aromes et la soie. Toutefois ces relations n'eurent aucune influence sérieuse sur le progrès des connaissances géographiques des Européens. Quelques noms parvinrent ainsi en Occident, mais défigurés et mêlés à beaucoup de fables; et ces marchands, qui allaient chercher fort loin des denrées que d'autres marchands leur apportaient des extrémités de l'Asie, n'apprenaient pas, pour cela, à mieux connaître l'Inde et l'Asie centrale que ne l'ont fait, à l'égard de l'Afrique tropicale, les négociants européens, qui, depuis si longtemps, achètent, sur la côte de Guinée ou sur les bords de la Méditerranée, des marchandises qui viennent du Darfour ou de Tombouctou.

que deux rois de la Bactriane, Démétrius et Ménandre, avaient subjugué plus de peuples que n'en soumit Alexandre. Maintenant les découvertes numismatiques faites dans le Caboul, à Bokhara, dans le Panjab et dans les pays environnants, par le colonel Tod, par l'infortuné Alexandre Burnes, par Hönigberger, par les généraux Cour, Allard et Ventura, ont répandu une nouvelle lumière sur l'histoire de ce royaume de Bactriane, et, sans nous porter à prendre à la lettre l'assertion de Strabon, ont prouvé, par des monuments certains, toute l'influence qu'exercèrent les Grecs dans l'Inde. C'est là une nouvelle mine que les plus célèbres érudits se sont empressés d'exploiter. Aux travaux de M. Kœhler ont succédé rapidement, en Angleterre et en Allemagne, ceux de M. Prinsep, de M. Wilson, de M. Lassen, de M. Grotefend : O. Muller lui-même, si malheureusement enlevé aux lettres, était entré dans la carrière. En France, la riche collection du *Cabinet des médailles* a été l'objet des savantes recherches de M. Raoul-Rochette : M. Jacquet s'occupait, avec une grande connaissance des langues de l'Inde et avec une patience infatigable, des monuments gréco-bactriens, et de l'interprétation des inscriptions en langues orientales que portent ces médailles ; mais la mort est venue le surprendre au début de sa carrière et interrompre ses utiles travaux. Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir nous arrêter ici un instant sur les *Topes*, monuments si remarquables, qui paraissent offrir une espèce d'amalgame de l'art grec avec l'art indien. Ces découvertes numismatiques, qui nous montrent sous un nouveau jour et dans de si grandes proportions l'influence grecque dans l'Inde, et qui servent à reconstituer une histoire pour ainsi dire oubliée, méritent l'attention de tous ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire générale. Outre les travaux de M. Raoul-Rochette et de Jacquet, que nous venons de citer, les personnes qui voudraient se former une idée de l'ensemble des progrès récents de nos connaissances sur cette importante matière pourront lire avec fruit l'ouvrage de M. Lassen intitulé *Zur geschichte der griechischen und Indoskythischen könige* (Bonn, 1838, in-8°), ainsi que l'*Ariana antiqua* de M. Wilson. (London, 1841, in-4°.)

Les grandes migrations de peuples qui produisirent la chute de l'empire romain n'amenèrent aucun progrès réel dans la géographie. Ces Huns, ces Goths, ces Lombards, qui se précipitèrent à l'envi sur l'Occident, savaient à peine d'où ils venaient, et ils oublièrent si bien leur point de départ, que, pour quelques-uns d'entre eux, les recherches les plus opiniâtres des érudits et des historiens n'ont pu encore faire découvrir s'ils sont partis des frontières de la Chine ou des bords de la mer Noire.

Cependant, si, à la chute de l'empire romain, on oublia les connaissances géographiques que l'on avait déjà sans en acquérir de nouvelles, un nouveau principe d'activité et d'énergie vint, bientôt après, renouer les relations que les Romains avaient établies entre des peuples si divers. Ce fut là l'œuvre du christianisme. Lorsque, dans le nord de l'Europe, d'humbles missionnaires allaient prêcher la morale de l'Évangile dans des plages stériles et glacées, ils rattachaient à Rome des peuples que César n'avait pas subjugués. L'Irlande et l'Écosse, la Péninsule scandinave, furent ainsi connues du monde romain. D'abord on ne prononça que le nom de ces contrées, jusqu'alors impénétrables, qui, mentionnées dans les premiers essais géographiques de ces siècles barbares, prirent place, fort imparfaitement à la vérité, dans le livre de Dicuil et dans l'Ormesta d'Alfred le Grand. C'est là le point de départ de la géographie moderne de l'Europe. Tout était imparfait dans ces premières notions; il n'y avait aucune mesure, aucun système scientifique, mais, du moins, les peuples du midi de l'Europe se familiarisaient peu à peu avec les pays septentrionaux. Sans Mahomet, des causes analogues auraient amené les Byzantins à la connaissance de l'Asie centrale et orientale. Pendant que les Chinois, couvrant de leurs armées l'Asie centrale [1], recevaient des ambassadeurs des empereurs de Constantinople, et poussaient des colonies jusqu'en Arménie, des missionnaires nestoriens parcouraient l'Asie, donnaient leur alphabet aux Ouigours [2], et parvenaient jusqu'à la Chine, où ils laissaient des monuments qui ont été découverts au XVII^e^ siècle. Admis à la cour des Sassanides, ils traduisaient Homère en persan [3], et rap-

[1] Voyez, à ce sujet, un mémoire d'Abel Rémusat intitulé, *Remarques sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'Occident*, qui se trouve dans le tome VIII, p. 60, des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — [2] Ce fait, que les recherches des philologues modernes ont confirmé, avait été déjà indiqué par Plan-Carpin, qui dit que Genghiskhan avait emprunté l'alphabet aux *Ouigours nestoriens*. — [3] Une traduction d'Homère en persan existait parmi les manuscrits de l'imprimerie des Médicis à Rome. Elle est indiquée dans le catalogue de ces manuscrits,

portaient en Occident le ver à soie. Leurs fréquents voyages auraient dès lors rattaché l'Asie à l'Europe. Mais les victoires de Mahomet et de ses successeurs interrompirent brusquement ces relations. Violemment attaqués, préoccupés de leur conservation, les chrétiens oublièrent bientôt les contrées situées au delà de l'empire des califes, et où ils n'avaient plus aucun moyen de parvenir. Par les croisades, ils purent s'établir de nouveau dans quelques-unes des provinces que les Grecs et les Romains avaient possédées; mais l'animosité entre les peuples des deux religions n'en devint que plus vive, et il fut impossible aux chrétiens de parvenir dans l'Asie centrale en traversant les États musulmans. A cette époque, les connaissances géographiques des Arabes étaient beaucoup plus étendues que celles des Européens. Ils voyageaient dans l'Inde et dans la Chine [1], ils naviguaient sur l'Atlantique [2], ils avaient des comptoirs à Sofala et à Madagascar, et fondaient Tombouctou. Mais, tandis qu'on traduisait de l'arabe en latin des ouvrages relatifs à toutes les branches des sciences, on négligeait les travaux des géographes orientaux, et, malgré les colonies des Vénitiens et des Génois dans le Levant, jusqu'au XIII[e] siècle le centre et l'orient de l'Asie restèrent presque absolument fermés aux Européens. Ce ne fut que lorsque les Mongols, éveillés par Genghis-khan, eurent ravagé l'ancien continent, depuis la mer de la Chine jusqu'au cœur de l'Allemagne, que la barrière impénétrable opposée par l'islamisme aux voyages des chrétiens put être franchie.

Les chrétiens, qui luttaient si péniblement avec les mahométans, virent avec joie les victoires des Mongols, et ils se hâtèrent de rechercher leur alliance. Ce fut alors que les papes, chefs de la grande

que le P. Labbe avait publié (voy. *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, Paris, 1653, in-4°, p. 257), et que nous avons reproduit, avec des additions, dans l'Histoire des sciences mathématiques en Italie, t. I, p. 249. Rien ne dit, à la vérité, dans ce catalogue, que cette traduction ait été faite par des nestoriens; mais il nous semble que l'époque à laquelle ils exercèrent une si grande influence à la cour de Perse doit coïncider très-probablement avec celle où cette version a pu être faite. — [1] On connaît la relation si curieuse et si instructive de deux voyageurs arabes qui allèrent, au IX[e] siècle, aux Indes et à la Chine, et que Renaudot a traduite. (*Anciennes relations des Indes et de la Chine*, Paris, 1718, in-8°. Voyez aussi, à ce sujet, une lettre de de Guignes insérée dans le Journal des Savants, novembre 1764.) Ebn-Batuta, contemporain de Marco Polo, visita la plupart des contrées décrites par le voyageur vénitien, et alla, de plus, chez les Caffres et dans le Zanguebar. — [2] Les voyages des Almagrures, cités par le Géographe de Nubie et connus de tous les érudits, ont précédé les explorations des Génois et des Portugais sur les côtes occidentales de l'Afrique. (*Notices des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. II, p. 25.)

fédération chrétienne contre les musulmans, voulurent établir des relations d'amitié avec les Mongols. Après avoir exposé, au concile de Lyon, les motifs qui le faisaient agir ainsi, Innocent IV expédia en Asie plusieurs religieux dominicains et cordeliers, auxquels il confia la mission de se rendre dans différents endroits pour convertir au christianisme les ennemis des mahométans, ou, du moins, pour contracter une alliance avec ces peuples. Frère Jean du Plan de Carpin, natif des environs de Pérouse[1], fut nommé chef d'une de ces missions, et chargé de se rendre, avec plusieurs autres frères mineurs, chez les Mongols, qu'on appelait alors Tartares. La relation de ce voyage est le premier monument écrit par un Européen sur l'histoire de ces peuples.

Les Mongols étaient les ennemis des mahométans, et c'était là un motif puissant pour leur concilier l'intérêt des chrétiens. De plus ils semblaient assez indifférents à toutes les croyances, et l'on trouvait chez eux des prêtres de toutes les religions. C'était là un acte de politique chez des peuples appelés à combattre toute l'Asie, et qui devaient craindre surtout d'exciter contre eux le fanatisme religieux; mais les missionnaires crurent y voir les dispositions les plus favorables pour la religion chrétienne, et l'on répandit plusieurs fois en Occident que les Tartares s'étaient convertis au christianisme. Les lettres écrites par les princes mongols au pape, qui, même en s'adressant à des peuples auxquels il était totalement inconnu, s'attribuait la suprématie sur toute la terre, portent l'empreinte de la plus sauvage fierté. Pour en donner un échantillon, il suffira de citer la lettre adressée à Innocent IV par Batchou (que les missionnaires appelaient Bayothnoï), général qui commandait alors en Perse et en Arménie :

« Pape (disait ce Tartare), sache que tes ambassadeurs sont venus et nous ont remis tes lettres. Ils nous ont fait de grands discours. Nous ne savons pas s'ils parlent d'eux-mêmes ou par tes ordres. Dans tes lettres tu as ainsi écrit : *Vous tuez et perdez beaucoup d'hommes*. Chez nous le commandement immuable de Dieu, le statut de celui qui contient la figure de l'univers est ainsi : quiconque entendra ce commandement demeurera dans son pays, il aura eau et possessions, et obéira à celui qui contient la face de l'univers. Quiconque n'entendra pas le commandement et le statut, et fera le contraire, sera détruit et perdu. Sur cela nous vous envoyons ce précepte et statut. Si vous voulez rester sur cette terre et avoir

[1] On avait élevé quelques doutes à l'égard de la patrie de Plan-Carpin; mais les recherches de Sbaraglia, de Vermiglioli et de Baldelli, citées par M. d'Avezac (qui écrit toujours, par inadvertance, *Vermiglioni* au lieu de *Vermiglioli*) ont démontré que Plan-Carpin était né près de Pérouse. (Voy. *Relation des Mongols*, p. 73 et 74.)

eau et biens, il faut que toi, pape, tu viennes en personne à nous, et que tu te présentes à celui qui contient la face de l'univers. Et, si tu n'entends pas le commandement de Dieu et de celui qui contient la face du monde entier, nous ne le saurons pas : Dieu le sait. Il est nécessaire, avant d'écrire, que tu envoies des ambassadeurs pour savoir si tu viendras oui ou non; si tu veux être ami ou ennemi. Envoie-nous immédiatement la réponse à cet ordre. »

Il paraît que les Mongols envoyèrent même des ambassadeurs au pape pour recevoir le tribut. Ils écrivirent aussi à Frédéric II pour lui demander de rendre hommage au grand khan, en l'invitant à choisir une charge qu'il pourrait remplir à la cour des Mongols. Les chroniqueurs allemands disent que l'empereur répondit en souriant qu'il se connaissait assez bien en faucons, et qu'il aurait pu choisir la place de grand veneur. Sans le manque de vivres et de fourrage [1], qui força les Tartares à se retirer de l'Allemagne qu'ils avaient dévastée, cette plaisanterie aurait pu devenir une prédiction.

Les Mongols ne s'en tinrent pas là. En 1247, au moment où il se préparait à partir pour l'Orient, saint Louis reçut de Batchou l'ordre de se soumettre au grand khan. Plus tard, pendant son séjour à Chypre, des ambassadeurs de Ilchi-khataï, général mongol qui commandait en Perse et en Arménie, vinrent proposer au roi de France une alliance contre les musulmans. Cette ambassade a été le sujet de vives contestations parmi les érudits, et certes l'étrange lettre attribuée à Ilchi-khataï, que les historiens des croisades nous ont conservée, l'assurance que les envoyés semblèrent donner à saint Louis de la conversion des Mongols au christianisme, sont des présomptions bien graves contre l'authenticité de cette ambassade, dans laquelle quelques savants, et de Guignes entre autres, n'ont voulu voir qu'une espèce de mascarade. Cependant la lettre a pu être totalement défigurée par les personnes chargées de la traduire, comme cela est arrivé pour d'autres pièces émanées des chancelleries tartares et dont le ton insolent révoltait tous les esprits en Europe. D'ailleurs, un général qui recherchait l'alliance de saint Louis ne devait pas écrire comme s'il demandait le tribut, et les ambassadeurs d'Ilchi-khataï ont pu être autorisés, en cette occasion, à adopter les formes diplomatiques des Francs. Quant à la conversion au christianisme, les Mongols étaient, à cette époque, à peu près indifférents à toutes les religions, et ils soumet-

[1] Le fourrage est ce qui manquait le plus souvent aux Mongols. On sait que Genghiskhan, pour s'en procurer en abondance, avait eu le projet de faire de la Chine une vaste prairie.

taient volontiers leur croyance à la politique. D'ailleurs les chrétiens, arméniens, nestoriens et autres, qui servaient en si grand nombre sous les généraux mongols, et dont parle Plan-Carpin, ont pu facilement faire croire à cette conversion des Mongols, et ce projet d'alliance contre les musulmans, qui a été renouvelé depuis, était chose si naturelle, qu'il nous semble difficile de repousser la réalité de cette ambassade. Quoi qu'il en soit, saint Louis y crut fermement, et il envoya auprès du grand khan une ambassade dont le chef était le frère André. Les présents dont ce moine était chargé firent croire aux Mongols que saint Louis s'était reconnu leur tributaire, et ils lui écrivirent une lettre que Joinville nous a conservée, et qui est conçue dans le style hautain de la cour tartare de Kara-koroum.

Uniquement préoccupé des intérêts de la religion, saint Louis oublia cet affront, et il envoya, en 1253, une nouvelle ambassade aux Mongols. Frère Guillaume de Rubruquis, franciscain, fut nommé chef de cette seconde mission, mais, afin qu'on ne pût croire qu'il s'agissait encore d'un tribut, il reçut l'ordre de ne déployer aucun caractère diplomatique, et de travailler uniquement à la conversion des Mongols et du grand khan, dont le neveu passait, en Occident, pour avoir embrassé le christianisme. Nous regrettons de ne pas pouvoir nous arrêter ici aux relations diplomatiques qui eurent lieu, au XIIIe et au XIVe siècle, entre les rois de France et les princes mongols. Ces transactions importantes, qui rattachent à la nôtre l'histoire de peuples si éloignés, ont été l'objet de deux mémoires très-intéressants, qu'Abel Rémusat a insérés dans les volumes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres[1], et qui méritent l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen âge.

Les contrées immenses que traversa Plan-Carpin pour se rendre à la cour impériale du grand khan étaient alors presque aussi inconnues aux Européens que l'était le nouveau monde lorsque Colomb y aborda, et l'on aurait de la peine à se former une idée aujourd'hui de l'effet que produisit, en Europe, le récit de ces premiers voyageurs. Ils trouvèrent un empire immense, gouverné par un prince qui surpassait en puissance et en richesse tous les rois de l'Occident, là où ils ne comptaient rencontrer que des hordes de pillards. Ce fut alors que l'on entendit parler pour la première fois de ce fameux *prêtre Jean*, que Plan-Carpin mit à la mode en Europe et qui a tant exercé les conjectures des érudits. On sait comment Marco Polo, qui, peu de temps après, parcourait, avec

[1] Voyez t. VI, p. 396, et t. VII, p. 335.

sa famille, l'immense empire des Mongols, fut reçu par ses concitoyens. Cet homme, qui avait fait de si grandes découvertes, qui avait, pour ainsi dire, doublé le monde connu, n'excita que des murmures lorsqu'il s'en alla raconter à Venise que, dans des contrées inconnues, situées à quelques centaines de journées à l'orient de Constantinople, il existait des princes qui avaient des équipages de chasse composés de dix mille chiens et de dix mille faucons, et qui s'envoyaient pour étrennes vingt mille chevaux richement harnachés et cinq mille éléphants chargés de présents. C'était là, pour les Vénitiens, des espèces de contes de fées qui les portèrent à donner à Marco Polo le sobriquet de *Million*, et à faire figurer dans d'ignobles mascarades cet immortel voyageur. Cependant le peuple était avide de ces récits, et l'on connaît des espèces de complaintes qu'on chantait dans les rues, et où tous ces prodiges étaient racontés, comme plus tard on le fit lorsque Colomb revint d'Amérique[1]. C'étaient surtout ces richesses si extraordinaires qui frappaient alors l'imagination des Européens. Les premiers voyageurs mentionnaient aussi d'autres choses non moins merveilleuses et beaucoup plus importantes : ils faisaient connaître la gravure, le papier-monnaie, le charbon de terre; ils parlaient de la porcelaine et de l'organisation des postes; choses qui toutes se trouvaient à la Chine et chez les Mongols. Mais ces récits de Marco Polo n'excitaient que de la défiance, et l'on ne faisait alors aucune attention sérieuse à ce que disait cet immortel voyageur.

Cependant l'esprit pratique des négociants italiens ne tarda pas à comprendre toute l'importance du commerce de l'Asie centrale. Au XIVe siècle, une foule de marchands se jetèrent dans cette nouvelle voie, et parvinrent, par la Tartarie, jusqu'à la Chine. Des ouvrages écrits à cette époque, parmi lesquels on doit citer spécialement le Traité de

[1] Un des plus infatigables poëtes populaires de cette époque fut Julien Dati, de Florence, pénitencier de Saint-Jean-de-Latran à Rome, qui traduisit en octaves italiennes la première lettre de Colomb. Nous possédons cet opuscule, de quatre feuillets in-4°, qui est excessivement rare, et qui parut à Florence en 1493, et non pas en 1495, comme le dit par erreur Quadrio. (*Storia e ragione d'ogni poesia*, Milano, 1739, 7 tom. in-4°, vol. IV, p. 48.) Cet écrivain, que Tiraboschi a suivi, rapporte inexactement le titre et l'*explicit* de cet opuscule, qui ne se trouve pas cité dans la Bibliothèque Américaine de M. Ternaux (Paris, 1837, in-8°), ni dans le *Specimen hist. crit. editionum italicarum sæculi XV* (Romæ, 1794, in-4°) d'Audiffredi. Nous possédons aussi un écrit, également en octaves et en quatre feuillets in-4°, intitulé *La gran magnificentia del Prete Ianni Signore dellindia Maggiore & della Ethiopia*, ainsi que plusieurs autres opuscules du même genre, destinés à être récités ou chantés devant le peuple, et qui ont tous pour auteur le même Dati.

commerce, composé par Balducci-Pegolotti de Florence[1], prouvent qu'alors cette partie de l'Asie comprise entre la mer Noire et les frontières du Céleste Empire était beaucoup mieux connue et plus fréquentée qu'elle ne l'est à présent. On est fort surpris de voir dans cet ouvrage une énumération détaillée des articles dont chaque pays avait besoin ou qu'il pouvait fournir, avec la concordance des poids et des mesures et la valeur des monnaies. Des itinéraires assez exacts avec les distances, l'indication des langues parlées dans chaque contrée et qu'il fallait apprendre pour réussir, la connaissance des mœurs et des usages, tout montre la sagacité de ces marchands, qui savaient aller chercher si loin des richesses qu'ils employaient, à leur retour, à l'embellissement et à l'agrandissement de leur pays. Quelques-unes des langues qui existaient alors dans l'Asie centrale ont cessé d'être parlées, et n'ont laissé de traces qu'en Italie, dans les souvenirs de ces marchands, et l'on sait que Klaproth a publié, d'après un manuscrit qui avait appartenu à Pétrarque, le seul vocabulaire coman qui soit parvenu jusqu'à nous, et qui est en même temps le seul monument écrit de cette langue jadis si répandue en Asie[2].

Au reste ce n'est pas seulement par une foule de faits curieux et intéressants, relatifs au royaume de Bactriane ou à l'histoire des relations que les chrétiens eurent, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, avec les Mongols, que l'étude de l'Asie se recommande à l'attention des érudits. C'est dans toutes les questions les plus graves et les plus fondamentales de l'histoire que la nécessité de cette étude se fait sentir. Si nous ne craignions pas de nous laisser entraîner bien au delà des bornes de notre sujet, nous nous arrêterions un instant sur la nécessité d'étudier à toutes les époques l'histoire de l'Orient pour comprendre celle de l'Europe. Comment espérer, en effet, d'embrasser dans son ensemble l'histoire des religions et celle de la philosophie, si l'on n'étudie pas les religions et la philosophie des Hindous? Comment peut-on se rendre compte de la formation des langues de l'Occident, si l'on ne connaît pas les rapports qu'elles ont avec le sanscrit? Comprendra-t-on les invasions et les mœurs des barbares, ou les origines du moyen âge, si l'on ne va pas rechercher dans les annales chinoises l'histoire de ces peuples de l'Asie centrale qui, refoulés les uns sur les autres, vinrent se jeter sur l'empire romain et le renversèrent? Saura-t-on par quels moyens s'est opérée la renaissance des sciences et des lettres, si

[1] Voyez, à ce sujet, *Della Decima* (par Pagnini), Lisbona e Lucca, 1765, 4 vol. in-4°, t. III, p. 1 et suiv. — [2] Klaproth, *Mémoires sur l'Asie*, Paris, 1824-28, 3 vol. in-8°, t. III, p. 113.

l'on ne connaît pas l'histoire des Arabes et de leurs relations avec les chrétiens? Nous tenons à l'Orient par tous les points, et, quand on s'isole, quand on n'étudie que trois ou quatre peuples, on s'expose à ne jamais connaître l'histoire. On forge alors des systèmes, on pose des axiomes, qui seraient immédiatement renversés et démentis, si l'on portait les regards au delà du Volga et de l'Indus. A la vérité, les savants connaissent bien l'importance de ces études; mais malheureusement la masse des lecteurs, et même la majorité des hommes qui se livrent aux recherches historiques, ne songent presque jamais à l'Orient. Comment se fait-il, par exemple, qu'un des livres les plus importants qui aient paru depuis longtemps en Europe (l'Histoire des Huns, par de Guignes) soit si peu lu et ne soit presque jamais cité par les auteurs qui écrivent l'histoire des peuples occidentaux? Nous le répétons, tant que l'histoire générale de l'Orient n'aura pas été liée à la nôtre, nous ne pourrons pas espérer de nous faire des idées exactes et complètes sur notre propre histoire.

Mais, sans aborder cette grande question, et en nous bornant à l'histoire des relations des chrétiens avec les Mongols, nous ferons remarquer que ces voyageurs, qui d'abord n'avaient inspiré que défiance, sont devenus, dans ces derniers temps, l'objet des études sérieuses de Marsden, de Zurla, de Baldelli, de Klaproth[1] et de plusieurs autres savants. Ils ont été vengés ainsi du mépris qui les accueillit d'abord. Parmi les travaux de ce genre, l'édition donnée par M. d'Avezac de la relation du voyage de Plan-Carpin occupe un rang honorable. Nous dirons, dans un second article, en quoi elle diffère de celles qui l'ont précédée, et nous examinerons, à ce sujet, l'introduction dont ce savant géographe l'a fait précéder.

G. LIBRI.

[1] Klaproth avait fait des recherches approfondies sur Marco Polo, dont il voulait donner une nouvelle édition, avec un commentaire perpétuel tiré des écrivains orientaux. La mort a interrompu son travail, et nous regrettons vivement que l'on n'ait pas publié les notes qu'il avait déjà préparées à ce sujet. La relation du voyage de Marco Polo ne pourra être parfaitement comprise que lorsqu'on l'aura expliquée à l'aide des historiens et des géographes arabes, persans et chinois.

Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.

DEUXIÈME ARTICLE.

Ire PARTIE. — Des morceaux insérés dans les éditions des Pensées qui sont étrangers à cet ouvrage et ne se trouvent point dans le manuscrit original. — Des sources et de la forme primitive de ces divers morceaux.

Le point fixe dont nous partons, le principe sur lequel reposent toutes nos recherches, c'est que par Pensées de Pascal il ne faut pas entendre les pensées de toute espèce qu'il est possible de tirer de ses différents ouvrages, imprimés ou manuscrits, composés à des époques différentes de sa vie, sur des sujets différents et sous des formes différentes. Encore bien moins faut-il entendre par là les maximes que sa famille ou ses amis se sont plu à recueillir, soit de ses lettres confidentielles, soit même de ses conversations. Sous le nom de Pensées de Pascal on a toujours compris et on comprend encore les notes que, dans ses dernières années, Pascal déposait d'intervalle en intervalle sur le papier pour lui être des souvenirs et des matériaux utiles dans la composition de sa nouvelle Apologie de la religion chrétienne [1]. Tel est le sens vrai et unique des Pensées : c'est celui que sa famille et ses amis leur ont donné d'abord [2], et qu'elles doivent retenir pour garder leur caractère original, l'intérêt douloureux qui s'attache aux dernières idées d'un homme de génie, et un ordre réel, au milieu de leur désordre apparent, par leur rapport à un grand et magnifique dessein. Pascal à demi mourant développa un jour à ses amis le but et même le plan de l'ouvrage qu'il méditait [3] : ce sont les fragments inachevés de cet ouvrage qui ont été appelés les Pensées. Sans doute, à la réflexion, Pascal aurait ou fort modifié ou même entièrement supprimé beaucoup de ces notes écrites à la hâte; il les amassait pour s'en servir ensuite librement, et on peut juger de quel œil sévère il les aurait revues et à quel travail il les aurait soumises, lui qui avait refait

[1] Mme Périer, dans la Vie de Pascal : « La dernière année de son travail a été toute employée à recueillir diverses pensées sur ce sujet. » — [2] Préface de la première édition, *passim.* — [3] Les premiers éditeurs, qui assistèrent à ce discours, le retracent dans la préface. Voyez aussi *Discours sur les pensées de M. Pascal, où l'on essaye de faire voir quel étoit son dessein* (par M. Dubois, qui était aussi présent à cette assemblée et prit part à la première édition).

jusqu'à treize fois une des Provinciales, et qui demandait dix ans de bonne santé pour achever ce dernier monument [1]. D'ailleurs son dessein était assez vaste pour embrasser les pensées les plus diverses, et toutes se liaient plus ou moins dans son esprit, puisque lui-même les avait réunies et mises ensemble ainsi qu'on les a trouvées après sa mort [2]. Il y aurait de l'utilité peut-être à extraire de ses écrits de toute nature et à former des Pensées de Pascal, comme on a des Pensées de Platon, de Descartes, de Leibnitz. Il serait bien aussi de recueillir dans ses biographes et dans ses amis les discours et même les propos familiers qu'on lui attribue, et de faire ainsi une sorte de *Pascaliana.* Mais tout cela n'a rien à voir avec les fragments de son Apologie de la religion chrétienne, fragments imparfaits et très-divers, mais qui ont au moins cette harmonie d'avoir été composés à la même époque, la dernière de la vie de Pascal, dans le même esprit et pour le même objet. On fait disparaître cette harmonie dès qu'on mêle à ces fragments des choses étrangères, si excellentes qu'elles puissent être ; et ce mélange ne produit qu'un véritable chaos où se confondent toutes les époques de la vie de Pascal, et par conséquent des idées très-différentes, qui enlèvent à l'ensemble, non-seulement toute ombre d'unité, mais tout caractère déterminé.

Nous le répétons donc : nous entendons par les Pensées de Pascal les fragments de l'ouvrage auquel il consacra les dernières années de sa vie. Si ce principe est incontestable, il nous fournit deux règles à peu près infaillibles : 1° comme les Pensées de Pascal, mises *toutes ensemble* par lui-même, ont été fidèlement recueillies par sa famille dans le manuscrit in-folio déposé par M. l'abbé Périer à Saint-Germain-des-Prés, et qui est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Paris, il s'ensuit que toutes les pensées qui se trouvent dans ce manuscrit autographe sont certainement des pensées authentiques de Pascal ; 2° réciproquement, toute pensée qui ne se trouve pas dans ce manuscrit est par cela même suspecte et ne doit être considérée comme authentique qu'après un sérieux examen. Il est possible qu'elle soit de Pascal, mais il est possible aussi qu'elle n'ait pas été destinée par lui à faire partie de son grand ouvrage. Dans ce cas elle doit être encore religieusement conservée, mais mise à part pour avoir sa valeur propre, et non pas perdue au milieu des fragments déjà si mal liés d'un ouvrage tout différent.

[1] Préface. — [2] Préface : « On eut un très-grand soin, après sa mort, de recueillir les divers écrits qu'il avoit faits sur cette matière. On les trouva *tous ensemble* enfilés en diverses liasses..... »

Or, en appliquant ces deux règles aux éditions successives des Pensées, on arrive à se convaincre que ces éditions se sont grossies, avec le temps, de morceaux entièrement étrangers aux Pensées, et dont plusieurs ne sont pas même de la main de Pascal.

Pour nous renfermer, comme nous l'avons fait jusqu'ici, dans les deux éditions extrêmes, la première et la dernière, la moins étendue et la plus compréhensive, celle de Port-Royal et celle de Bossut, nous dirons : 1° que celle de Bossut comprend à peu près un tiers de pensées qui certainement n'appartiennent pas aux Pensées proprement dites, ne se trouvent pas dans notre manuscrit, et quelquefois même sont d'un style qui contraste étrangement avec celui de Pascal; 2° que l'édition *princeps* elle-même, celle de Port-Royal, contient aussi, tantôt le disant, tantôt ne le disant pas, près de cinq chapitres qui ne tiennent pas le moins du monde aux Pensées.

Ce sont ces deux assertions que nous allons établir, aussi rapidement que nous pourrons le faire sans mettre en péril la rigueur de la démonstration.

Nous commencerons par l'édition de Bossut.

On sait qu'elle présente les Pensées dans un nouvel ordre, entièrement arbitraire, que, depuis, les uns ont suivi, les autres ont changé, selon le point de vue également arbitraire où ils se plaçaient. L'ordre de Bossut ne soutient pas le moindre examen : il détruit le dessein même de Pascal, tel qu'il l'avait exposé à ses amis. Bossut divise les Pensées en deux parties : l'une *contenant les pensées qui se rapportent à la philosophie, à la morale et aux belles-lettres;* l'autre *les pensées immédiatement relatives à la religion.* Mais cette distinction ne peut convenir à des pensées qui toutes avaient un but commun, l'apologie de la religion chrétienne; elle donne à l'œuvre de Pascal une sorte de physionomie littéraire, indigne du sérieux objet que se proposait ce grand esprit. Nous ne voulons pas dire qu'on ne puisse mettre les Pensées de Pascal dans cet ordre pour la commodité de quelques personnes, qui pourraient ainsi lire de préférence, celles-ci les pensées qui se rapportent à la religion, celles-là les pensées qui se rapportent à la philosophie et aux belles-lettres, comme parle Bossut. On ne doit pas blâmer ces divers arrangements, pourvu qu'on y attache peu d'importance. C'est ainsi qu'au milieu du XVIII[e] siècle un contemporain de Bossut, Joly, dans son estimable traduction de Marc-Aurèle, a distribué les pensées du vertueux empereur dans un ordre qui lui a paru édifiant, d'abord celles qui se rapportent à telle vertu, puis celles qui se rapportent à telle autre, et ainsi de suite, de telle sorte que le lecteur

fait pour ainsi dire un cours de morale théorique et pratique : c'est un avantage assurément; mais la vérité est que Marc-Aurèle a laissé, non pas un livre didactique, mais un journal, où, de loin en loin et sans aucun ordre systématique, pour soulager ou soutenir son âme, il déposait les pensées que lui inspiraient la méditation ou les circonstances ou les souvenirs de ses anciennes études stoïciennes. Une nouvelle traduction sérieuse devrait restituer ce caractère aux Pensées de Marc-Aurèle, en les remettant dans l'ordre même où elles se trouvent dans le petit nombre de manuscrits qui en subsistent : ce simple changement donnerait une face nouvelle à ce singulier et sublime monument. De même ici, il fallait se borner à publier les Pensées de Pascal dans l'ordre, ou, si l'on veut, dans le désordre où sa famille les avait distribuées selon une certaine analogie; ou bien encore considérer ces petits papiers, qui souvent forment chacun un tout indivisible, comme autant de cartes, pour ainsi dire, qu'il ne s'agit plus que de classer sous les étiquettes qu'elles ont dans le manuscrit même, en ajoutant celles qui leur manquent quelquefois et qui paraissent leur convenir : tout cela avec une certaine rigueur, mais sans pourtant prétendre à une rigueur trop grande. Le point essentiel est que l'ordre suivi, quel qu'il soit, ne détruise pas le dessein de Pascal. Ce dessein est manifeste dans l'ordre adopté par les premiers éditeurs; il n'y en a presque plus de traces dans l'ordre imaginé par Bossut et grâce à cette distinction de deux parties consacrées l'une à la philosophie et aux belles-lettres, l'autre à la religion. Tout, dans Pascal, tend à la religion; il n'a pas écrit de pensées morales et littéraires, comme Labruyère ou Vauvenargues, et toute sa philosophie n'était qu'une démonstration de la vanité de la philosophie et de la nécessité de la religion. Mais je néglige ce défaut de l'édition de Bossut; celui que je veux surtout relever est, comme je l'ai dit, l'insertion, au milieu des véritables Pensées, de morceaux qui leur sont étrangers.

Tout le monde sait que les deux articles 11 et 12 de la Ire partie, *Sur Épictète et Montaigne* et *Sur la condition des grands*, ont été rédigés par Nicole et par Fontaine, sur le souvenir, quelquefois bien éloigné, de conversations de Pascal auxquelles ils avaient assisté.

Le chapitre *Sur la condition des grands* se compose de trois discours que Pascal avait adressés au jeune duc de Roannès en présence de Nicole, qui les a rapportés neuf ou dix ans après, sans pouvoir affirmer « que ce soient les propres paroles dont M. Pascal se servit alors. » Nicole, qui travailla avec le duc de Roannès et Arnauld à la première édition des Pensées, se garda bien d'y mêler ces discours, et il les pu-

blia dans son traité de l'*éducation d'un prince*, en les éclairant de détails intéressants sur la haute importance que Pascal attachait à l'éducation d'un prince et sur les sacrifices qu'il aurait faits volontiers pour contribuer à une œuvre aussi grande[1]. Bossut retranche ces détails, qui donnaient un caractère particulier à ces trois discours, et il intercale ceux-ci fort mal à propos au milieu des Pensées, avec lesquelles ils n'ont aucune analogie. Et encore il se permet d'y introduire beaucoup de petits changements de style au moins inutiles.

Il a pris bien d'autres libertés avec Fontaine dans le fameux chapitre sur Épictète et sur Montaigne. Ce chapitre est un débris d'une conversation qui eut lieu à Port-Royal entre Sacy et Pascal, plusieurs années avant les Provinciales. Le secrétaire de Sacy, Fontaine, qui assistait à cette conversation, la rapporte dans le tome II de ses Mémoires, imprimés à Utrecht en 1736. Avant que ces mémoires ne parussent, le père Desmolets, bibliothécaire de l'Oratoire, en avait eu connaissance, et il en tira cet entretien qu'il publia dans ses Mémoires de littérature et d'histoire, t. V, en 1728. «Il faut, écrivait, en 1731, l'abbé d'Étemare à Marguerite Périer[2], que cet entretien de M. Pascal avec M. de Sacy ait été mis par écrit sur-le-champ par M. Fontaine. Il est indubitablement de M. Fontaine pour le style; mais il porte, pour le fond, le caractère de M. Pascal à un point que M. Fontaine ne pouvoit rien faire de pareil.» Bossut a eu la malheureuse idée de mettre cette conversation, comme les discours sur la condition des grands, parmi les Pensées, qu'elle précède de plusieurs années, puisqu'elle est antérieure aux Provinciales mêmes; et, pour l'y introduire, il l'a mutilée et défigurée; il a supprimé la forme du dialogue, ôté tout ce que dit Sacy, et gardé seulement ce que dit Pascal; puis, pour lier ensemble ces fragments disjoints et en faire un tout, il lui a fallu pratiquer, en quelque sorte, des raccords de sa propre façon. Il y a plus : Bossut trouve que Pascal parle quelquefois un peu longuement par la bouche du bon Fontaine, et alors il supprime tout ce qui lui paraît languissant; quelquefois, au contraire, il ajoute à Fontaine et le développe; le plus souvent il brise et décompose ses longues phrases, et efface les formes logiques et raisonneuses de la langue du XVII[e] siècle. Il faut en vérité que la parole de Pascal ait eu d'abord une originalité bien puissante pour avoir résisté et à la traduction du secrétaire de

[1] Nicole : «On lui a souvent ouï dire qu'il n'y avoit rien à quoi il désirât plus de contribuer, pourvu qu'il y fût bien engagé, et qu'il sacrifieroit volontiers sa vie pour une chose si importante.» — [2] *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal*, p. 274.

Sacy, et surtout à la seconde traduction de Bossut. La prose solide et naturelle de Fontaine, vivifiée par ses ressouvenirs, garde une impression manifeste du style énergique et altier de Pascal; et cette impression perce encore à travers tous les arrangements et sous le langage moderne et vulgaire de Bossut. Celui-ci a traité Fontaine comme Fontaine avait traité Pascal. Donnons quelques exemples de ces altérations incroyables.

Fontaine, t. II, p. 58 : « *Voilà*, monsieur, dit M. Pascal à M. de Sacy, les lumières de ce grand esprit (Épictète) qui a si bien connu *le devoir* de l'homme. *J'ose dire qu'il mériteroit d'être adoré*, s'il avoit aussi bien connu *son impuissance, puisqu'il falloit être Dieu pour apprendre l'un et l'autre aux hommes. Aussi, comme il étoit terre et cendre*, après avoir si bien compris ce qu'on doit faire, il se perd dans la présomption de ce qu'on peut. »

En vérité on croit presque ici entendre Pascal. Écoutons maintenant Bossut : « *Telles étoient* les lumières de ce grand esprit qui a si bien connu *les devoirs* de l'homme : *heureux s'il avoit aussi connu sa foiblesse !* mais, après avoir si bien compris ce qu'on doit faire, il se perd dans la présomption de ce que l'on peut. »

Fontaine, *ibid.* : « Ces principes *d'une superbe diabolique....* » Bossut : « Ces *orgueilleux* principes.... »

Voici une transition de la façon de Bossut :

Fontaine : « Il (Montaigne) agit, au contraire, en payen. De ce principe, dit-il, que hors de la foi tout est dans l'incertitude.... » Bossut : « Il agit, au contraire, en payen. *Voyons sa morale.* De ce principe.... »

Exemple d'addition et de substitution :

Dans Fontaine, Pascal termine un de ses discours par ces mots : « Comme j'ai tâché de faire dans cette étude. » Bossut : « *C'est la principale utilité qu'on doit tirer de ces lectures.* »

Décomposition de la phrase de Fontaine et de Pascal :

Fontaine, p. 70. A la suite d'une longue période sur Épictète et Montaigne et l'impossibilité de les réunir, Pascal conclut ainsi : « *De sorte qu'ils* ne peuvent ni subsister seuls à cause de leurs défauts, ni s'unir à cause de *leurs oppositions, et qu'ainsi* il faut qu'ils se brisent et s'anéantissent pour faire place à la vérité de *l'Évangile.* C'est elle qui accorde les contrariétés par un art tout divin. »

Bossut ôte la forme de la conclusion, coupe la phrase, rejette le dernier terme, non-seulement dans une autre phrase, mais dans un autre paragraphe, et il ajoute une épithète pour fortifier et éclaircir Pascal : « *Ils* ne peuvent ni subsister seuls à cause de leurs défauts, ni

s'unir à cause de *la contrariété de leurs opinions.*» Puis, § 4 : «*Mais* il faut qu'ils se brisent et s'anéantissent pour faire place à la vérité de *la révélation.* C'est elle qui accorde les contrariétés *les plus formelles* par un art tout divin.»

Fontaine, p. 71 : «*Je vous demande pardon, monsieur, dit M. Pascal à M. de Sacy, de m'emporter ainsi dans la* théologie *au lieu de demeurer dans la* philosophie; *mais mon sujet m'y* a conduit insensiblement.» Bossut : «*C'est ainsi que* la philosophie conduit insensiblement à la théologie.»

Je pourrais faire les mêmes remarques[1] à peu près sur toutes les phrases : partout le caractère du style est changé; partout les traces des habitudes dialectiques du siècle de Pascal, les *car, ainsi, de sorte que, d'où il semble, etc.* ont disparu. L'insignifiante particule *on* remplace le *je*, qui n'est pas seulement ici une forme nécessaire du dialogue, mais qui souvent échappe à Pascal, et trahit, à son insu, sa personnalité.

N'est-il pas évident que, dans une édition critique, il faudrait revenir au moins à Fontaine, si on ne peut remonter à Pascal, rétablir le chapitre sur Epictète et Montaigne dans sa forme vraie, celle d'un entretien conservé par un contemporain véridique, et retrancher cet entretien, ainsi que les discours au duc de Roannès, des Pensées proprement dites, comme n'appartenant ni au même ouvrage, ni au même temps, et n'étant pas de la même main?

Voici maintenant trois morceaux tout aussi étrangers aux Pensées que les précédents, mais qui sont du moins de la main de Pascal. Ce sont les trois premiers articles de la première partie de Bossut : *De l'autorité en matière de philosophie; De la géométrie en général; De l'art de persuader.* Ce sont autant de petits traités distincts et complets, qui n'ont aucun rapport avec le dessein du dernier ouvrage de Pascal, et qui paraissent avoir été écrits longtemps avant les Provinciales, avant ce qu'on peut appeler la dernière conversion de Pascal.

Le premier article, *De l'autorité en matière de philosophie*, semble un fragment du Discours de la méthode, tant il est pénétré de l'esprit de Descartes. Il roule sur la distinction essentiellement cartésienne de la philosophie et de la théologie, l'une où l'autorité est de mise, puisqu'elle n'admet point d'innovations; l'autre où l'autorité est un contresens, puisqu'elle vit de découvertes perpétuelles. Par philosophie, il

[1] Je trouve la plupart de ces remarques dans le second volume de Port-Royal de M. Sainte-Beuve, qui paraît en ce moment. Je ne les efface pas pour cela, m'honorant de me rencontrer avec un des esprits les plus ingénieux et les plus délicats de notre temps.

faut entendre ici particulièrement la physique. Plus tard, et dans les Pensées, Pascal ne traite ni la philosophie ni Descartes avec ce respect. Je soupçonne que ce morceau est de l'époque où Pascal était tout occupé de sciences, à peu près du temps de la lettre à M. Le Pailleur, *sur le vide*, ou de celle à M. Ribeyre, lettres qui sont de l'année 1647 et de l'année 1651. Ce sont les mêmes principes et le même ton à la fois grave et animé. Aussi ce petit traité n'est-il pas dans notre manuscrit. C'est Bossut qui l'a publié pour la première fois et sans dire d'où il l'a tiré.

Il en est de même des Réflexions sur la géométrie en général : c'est un traité du même genre que le précédent, qui n'est point dans notre manuscrit, et que Bossut a publié aussi pour la première fois. Pascal lui-même dit qu'il a voulu faire un *traité* sur un sujet particulier, qui est la géométrie, et dans le dessein de faire voir en quoi consiste l'esprit de netteté[1].

A considérer ce morceau en lui-même, on ne peut douter de son authenticité; il porte comme à chaque page la signature de Pascal. Cependant on voudrait savoir où Bossut l'a trouvé; mais, comme à son ordinaire, il garde le silence à cet égard. Le seul document qui nous fournisse quelque lumière est une lettre inédite (*Mémoires de Marguerite Périer*, p. 445), adressée par dom Touttée, le savant éditeur de Saint-Cyrille de Jérusalem, à l'abbé Périer, où il lui rend compte du travail auquel il s'est livré sur plusieurs petits écrits de Pascal que l'abbé Périer lui avait communiqués[2]. Parmi ces écrits sont les Ré-

[1] « On ne peut trop entrer dans cet esprit de netteté pour lequel je fais tout ce traité plus que pour le sujet que j'y traite. » — [2] Lettre du R. P. dom Antoine Touttée, religieux bénédictin, à M. l'abbé Périer :

Monsieur, j'ay l'honneur de vous renvoyer les trois écrits que vous avez bien voulu me communiquer. Au bas des deux petits écrits j'ay mis le titre qu'on pouvoit à peu près leur donner; j'ay mis aussi à la marge du grand quelques observations; il y en a une générale à faire, qui est que cet écrit, promettant de parler de la méthode des géomètres, en parle, à la vérité, au commencement, et n'en dit rien, à mon avis, de particulier; mais il s'engage ensuite dans une grande digression sur les deux infinités de grandeur et de petitesse que l'on remarque dans les trois ou quatre choses qui composent toute la nature, et l'on ne comprend pas assez la liaison qu'elle a avec ce qui fait le sujet de l'écrit. C'est pourquoi je ne sais point s'il ne seroit point à propos de couper l'écrit en deux et de faire deux morceaux séparés : car il ne me semble pas bien qu'ils soient faits l'un pour l'autre. Au reste, cette seconde partie m'a paru contenir beaucoup de belles choses, parmi quelques-unes qui sont assez communes; je voudrois communiquer cet écrit à M. Varignon pour en dire son sentiment.

Je travaille à rédiger en ordre les pensées contenues dans les trois cahiers que vous m'avez laissés. Je crois qu'il ne faudra comprendre dans ce recueil que les pensées qui ont quelque chose de nouveau, et qui sont assez parfaites pour faire concevoir au lecteur du moins une partie de ce qu'elles renferment. C'est pourquoi je laisserai celles qui n'ont rien de nouveau,

flexions sur la géométrie en général. Cette lettre est de 1711, c'est-à-dire un peu plus de quarante ans après la première édition des Pensées. Il paraît que l'abbé Périer songeait à en donner une édition nouvelle, où il se proposait d'introduire des pensées négligées par Port-Royal, et même des morceaux étrangers aux Pensées et trouvés parmi les papiers de Pascal. Dom Touttée dit positivement qu'il *rédige en ordre* les pensées contenues dans trois cahiers qui lui avaient été remis pour en composer un recueil. Il déclare aussi qu'il a mis des titres à deux petits écrits de Pascal, qu'il ne nomme point, et qui pourraient bien être l'Autorité en matière de philosophie et l'Art de persuader. L'écrit plus étendu dont il parle est indubitablement l'article aujourd'hui intitulé : *Réflexions sur la géométrie en général.* Il en admire quelques parties, mais il y trouve du désordre, et propose presque d'en faire deux morceaux séparés ; l'un sur la méthode de la géométrie, l'autre sur les deux infinis de grandeur et de petitesse. Il est bien heureux que l'abbé Périer n'ait pas suivi cet avis, et que Bossut, en 1779, ait pu encore retrouver les Réflexions sur la géométrie dans l'état où leur auteur les avait laissées. Mais on ne peut s'empêcher d'être ému en songeant à tous les dangers qu'ont courus, en passant ainsi de main en main, les ouvrages posthumes de Pascal. Celui-là, du moins, a échappé aux conseils téméraires du docte bénédictin.

C'est le père Desmolets qui le premier publia l'Art de persuader (*Mémoires de littérature et d'histoire*, tome V, I^re^ partie), avec de nouvelles pensées, sous ce titre : *Œuvres posthumes, ou suite des Pensées de M. Pascal, extraites du manuscrit de M. l'abbé Périer, son neveu.* Et il est bien certain que les pensées diverses que le savant oratorien a mises au jour se trouvent dans notre manuscrit; mais l'Art de persuader n'y est pas. Parmi toutes les Pensées de Pascal, il n'y en a pas une seule qui ait une pareille étendue. Ce n'est pas une note, c'est une dissertation sur les règles de la définition, qui ressemble fort au chapitre III de la Logique de Port-Royal : *De la méthode de composition, et particulièrement de celle qu'observent les géomètres.* Les règles sont les mêmes, et les termes qui les expriment conviennent merveilleusement.

Ainsi, sur les douze articles dont se compose la première partie des Pensées dans l'édition de Bossut, en voilà déjà cinq et des plus importants, qui incontestablement n'appartiennent point aux Pensées : deux

soit pour le sujet, soit dans le tour et dans la manière, et celles qui sont trop informes, en sorte qu'elles ne peuvent présenter assez parfaitement leur sens. Je me recommande à vos saints sacrifices et à votre souvenir. Je suis.....

A Saint-Denis, ce 22 juin 1711.

ne sont pas même de la main de Pascal, et les trois autres sont des écrits particuliers composés sur des matières différentes et à des époques différentes.

Si nous pénétrons dans l'article X, intitulé *Pensées diverses*, nous en trouverons plus d'une, et des plus célèbres, qui non-seulement ne se rapportent point au dernier ouvrage de Pascal, mais qui n'ont jamais été écrites par lui et ne sont autre chose que des propos recueillis même assez tard dans le souvenir de ses conversations. Ainsi on a cent fois cité ce § 41 de l'article X, où Pascal accuse Descartes d'avoir voulu se passer de Dieu dans toute sa philosophie. Cette accusation est si injuste et si absurde, qu'on a peine à l'imputer à Pascal. Par ces mots « dans toute sa philosophie » il ne peut avoir en vue que l'ouvrage de Descartes intitulé : *Principes de philosophie;* autrement l'accusation serait même impossible, puisque la Méthode contient la preuve célèbre de l'existence de Dieu, et que les Méditations sont consacrées au développement de cette preuve. Or les Principes de philosophie ne sont qu'un traité de physique générale, et, dans cet ordre de recherches, la suppression des causes finales, j'entends des causes finales premières et dernières, est une conquête du génie de Descartes. Mais, s'il les supprime en physique, il les retrouve en métaphysique : car c'est là qu'est leur vraie place, et là Descartes les établit et les met en lumière avec une force qui a frappé Pascal lui-même, puisque c'est à Descartes qu'il a visiblement emprunté ses plus beaux morceaux sur l'infinitude et la perfection de Dieu. Quand Pascal écrivait sur le vide, il expliquait tout par des causes secondes et des lois physiques : aurait-on été reçu à l'accuser de vouloir se passer de Dieu? Il aurait renvoyé à son grand ouvrage; de même l'auteur des Principes de philosophie aurait pu le renvoyer aux Méditations. Nous avons la satisfaction d'assurer que cette triste accusation n'est point dans le manuscrit de Pascal. C'est Marguerite Périer qui, nous racontant diverses particularités de la vie de son oncle et des mots remarquables qu'on lui avait entendu dire, fait mention de celui-là. Le Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal le cite, d'après les mémoires de mademoiselle Périer. Bossut le reproduit sans dire où il le prend, retranche tout ce qui l'entoure et l'explique dans le Recueil et dans les Mémoires, et le jette au milieu de l'ouvrage, convertissant un propos que se permettait Pascal dans des conversations intimes en une pensée réfléchie et destinée à voir le jour. Voici le passage entier des Mémoires de mademoiselle Périer :

« M. Pascal parloit peu de sciences; cependant, quand l'occasion s'en

présentoit, il disoit son sentiment sur les choses dont on lui parloit. Par exemple, sur la philosophie de M. Descartes il disoit assez ce qu'il pensoit; il étoit de son sentiment sur l'automate [1], et n'en étoit point sur la matière subtile, dont il se moquoit fort; mais il ne pouvoit souffrir sa manière d'expliquer la formation de toutes choses, et il disoit très-souvent : Je ne puis pardonner à Descartes ; il voudroit bien, dans toute sa philosophie, se pouvoir passer de Dieu; mais il n'a pu s'empêcher de lui accorder [2] une chiquenaude pour mettre le monde en mouvement; après cela, il n'a plus que faire de Dieu. »

Rapprochons de ce propos si défavorable à Descartes cette autre pensée que Bossut a le premier publiée : « *Sur la philosophie de Descartes.* Il faut dire en gros : cela se fait par figure et mouvement, car cela est vrai; mais de dire quelle figure et quel mouvement, et composer la machine, cela est ridicule; car cela est inutile et incertain et pénible. Et, quand tout cela serait vrai, nous n'estimons pas que toute la philosophie vaille une heure de peine [3]. » Cette pensée est aussi fausse que le propos rapporté par Marguerite Périer est injuste. Car, si on peut dire en gros avec vérité : cela se fait par figure et mouvement,

[1] C'est l'opinion de Descartes qui paraît avoir été reçue avec le plus de faveur à Port-Royal. Fontaine, t. II, p. 52 : « Combien aussi s'éleva-t-il de petites agitations dans ce désert touchant les sciences humaines de la philosophie et les nouvelles opinions de M. Descartes ! Comme M. Arnauld, dans ses heures de relâche, s'en entretenoit avec ses amis les plus particuliers, insensiblement cela se répandit partout, et cette solitude, dans les heures d'entretien, ne retentissoit plus que de ces discours. Il n'y avoit guère de solitaire qui ne parlât d'automate. On ne faisoit plus une affaire de battre un chien. On lui donnoit fort indifféremment des coups de bâton, et on se moquoit de ceux qui plaignoient ces bêtes, comme si elles eussent senti de la douleur. On disoit que c'étoient des horloges, que ces cris qu'elles faisoient quand on les frappoit n'étoient que le bruit d'un petit ressort qui avoit été remué, mais que tout cela étoit sans sentiment. On élevoit de pauvres animaux sur des ais par les quatre pattes pour les ouvrir tout en vie et voir la circulation du sang, qui étoit une grande matière d'entretien. Le château de M. le duc de Luynes étoit la source de toutes ces curiosités, et cette source étoit inépuisable. On y parloit sans cesse du nouveau système du monde selon M. Descartes, et on l'admiroit............. » — [2] Le Recueil, qui n'entend pas la grâce et la finesse de cette expression, *lui accorder une chiquenaude,* y substitue : *lui faire donner* une chiquenaude; et Bossut n'a pas manqué de suivre le Recueil. — [3] Cette opinion de Pascal a beaucoup d'analogie avec celle de Sacy, dans les Mémoires de Fontaine, *ibid.* « Je les (Descartes et les philosophes) compare à des ignorants qui verroient un admirable tableau, et qui, au lieu d'admirer un tel ouvrage, s'arrêteroient à chaque couleur en particulier et diroient : Qu'est-ce que ce rouge-là ? de quoi est-il composé ? C'est de telle chose, ou c'est d'une autre....... Ces gens-là cherchent la vérité à tâtons; c'est un grand hasard qu'ils la trouvent. »

il est clair que cela doit se faire par telle figure et par tel mouvement, et qu'on peut, qu'on doit même rechercher quelle figure et quel mouvement concourent aux effets particuliers qu'il s'agit d'expliquer; sans quoi on ne posséderait qu'une explication générale et vague. Il y a donc plus d'humeur que de raison dans cette pensée. Nous devons avouer qu'elle se trouve, avec plus d'une variante, dans le manuscrit original et dans les deux copies : « *Descartes.* Il faut dire en gros, etc. » Mais il paraît que Pascal avait lui-même condamné cette boutade; car, dans le manuscrit et dans les deux copies, elle est barrée, c'est-à-dire effacée, tandis que jamais il n'a songé à effacer l'admirable pensée qu'il a intitulée *Roseau pensant;* et celle-là [1] lui vient de Descartes, du fameux : Je pense, donc je suis; la forme seule est de Pascal, mais la forme, il est vrai, est d'une beauté incomparable.

De toutes les pensées publiées pour la première fois par Bossut nulle n'est plus frappante et plus précieuse que celle du paragraphe 78 de l'article XVII de la seconde partie, où Pascal déclare que, loin de se repentir d'avoir fait les Provinciales, s'il était à les faire, il les ferait plus fortes encore. On est tenté de croire, au premier coup d'œil, que c'est une de ces pensées qu'on n'aura pas osé publier en 1669, et que, plus tard, Bossut aura tirée du manuscrit, bien qu'on n'aperçoive guère comment une pareille déclaration aurait pu trouver place dans une apologie de la religion chrétienne. Il est certain qu'elle n'est pas dans le manuscrit. Où Bossut l'a-t-il donc prise? il n'en dit rien. Je la trouve à la fois et dans les mémoires de mademoiselle Périer et dans le manuscrit de l'Oratoire n° 160. Mais ce n'est point une pensée de Pascal; c'est un récit fait par mademoiselle Périer. En voici le titre dans le manuscrit de l'Oratoire : *Récit de ce que j'ai ouï dire à M. Pascal, mon oncle, non pas à moi, mais à des personnes de ses amis en ma présence. J'avais alors 16 ans et 1/2.* (*Copié sur l'original, écrit de la main de mademoiselle Périer.*) Or Marguerite Périer a écrit fort tard ses mémoires, sur la fin de sa vie, qu'elle a prolongée jusqu'en 1733. On est bien sûr qu'elle n'a pas altéré le sens des paroles de son oncle, et, quant au fond, on peut ajouter toute foi à ce récit; mais il ne fallait pas le placer parmi les pensées écrites de la main même de Pascal. Quand tout a été confondu de cette façon, qui peut ensuite reconnaître ce qui est de Pascal et ce qui n'en est pas? Sans la rencontre du manuscrit de l'Oratoire et des Mémoires de Marguerite Périer, j'aurais cru, comme

[1] Et de même celle-ci : « C'est donc la pensée qui fait l'être de l'homme, et sans quoi on ne le peut concevoir. » *Port-Royal*, ch. XXIII.

tout le monde, que le paragraphe sur les Provinciales est tout aussi bien de la main de Pascal que le morceau sur les deux infinis ou sur la misère de l'homme.

A la fin des Pensées, Bossut donne un Supplément aux Pensées de Pascal. Pour le coup, qui ne croirait que ce sont là enfin des pensées nouvelles, tirées par Bossut des deux copies qui ont été sous ses yeux? Point du tout : d'abord on y rencontre quelques-unes des pensées déjà publiées par Desmolets, rejetées, on ne sait pourquoi, dans ce Supplément, quand les autres ont été insérées par Bossut dans le corps même de l'ouvrage. Mais la plus grande partie des pensées de ce Supplément ne sont pas dans le savant oratorien; elles ne sont pas davantage dans le manuscrit, et Bossut ne disant jamais à quelle source il les a puisées, on est dans le dernier embarras pour savoir d'où elles viennent et sur quoi repose leur authenticité. Ce sont le plus souvent des mots attribués à Pascal, que Bossut arrange en manière de pensées, et qu'il emprunte, toujours sans le dire, tantôt aux Mémoires de Marguerite Périer, tantôt à la Vie de Pascal par sa sœur, ou même à la Logique de Port-Royal.

La Logique de Port-Royal (III^e^ partie, chap. XIX) contient ce passage : « Feu M. Pascal, qui savoit autant de véritable rhétorique que personne en ait jamais su, portoit cette règle jusques à prétendre qu'un honnête homme devoit éviter de se nommer et même de se servir des mots de *je* et de *moi;* il avoit accoutumé de dire sur ce sujet que *la piété chrétienne anéantit le moi humain*, et que *la civilité humaine le cache et le supprime.* » Bossut a donné cette pensée séparément et hors du cadre qui la mettait dans son vrai jour. Elle est devenue le § 3 du Supplément.

Madame Périer, dans la Vie de son frère, abonde en détails touchants sur l'amour de Pascal pour la pauvreté, et elle nous a conservé plus d'une grande parole échappée à l'âme de Pascal. Bossut en a fait les §§ 5 et 6.

Pour s'exhorter à l'esprit de pauvreté et aux autres vertus chrétiennes, Pascal avait écrit de sa main, sur un petit papier, le morceau célèbre qui commence ainsi : « J'aime la pauvreté, parce que Jésus-Christ l'a aimée ; j'aime les biens, parce qu'ils donnent moyen d'assister les misérables..... » Bossut a mis ce fragment précieux dans son Supplément (§ 6), et de là les autres éditeurs l'ont inséré parmi toutes les autres pensées, comme si Pascal avait jamais songé à entretenir la postérité de lui-même, et à mêler des détails biographiques à un livre consacré à la religion.

Il supportait les douleurs les plus cruelles avec une patience admirable. Quand on s'affligeait de tant de souffrances, il disait, à ce que raconte sa sœur : « Ne me plaignez point : la maladie est l'état naturel des chrétiens....... » Bossut a ôté le début, et il a fait du reste le § 7 sur la maladie.

Le § 26, contre la guerre civile et l'esprit de révolte, est aussi un extrait bien affaibli du passage où madame Périer nous peint son aversion pour la Fronde et sa fidélité éprouvée à l'autorité royale.

Je m'arrête ici, pour ne pas trop multiplier les exemples, et je répète que je suis bien loin de prétendre qu'il faille retrancher d'une édition de Pascal ces précieux et instructifs souvenirs ; mais une saine critique devait faire ici trois choses : 1° indiquer les ouvrages imprimés ou manuscrits auxquels on les empruntait ; 2° citer intégralement les passages qui nous les conservent ; 3° rejeter toutes ces citations en dehors du grand ouvrage, et en composer un véritable supplément qui, sans tromper personne, aurait eu un grand intérêt.

Passons à la première édition, celle de Port-Royal, que Bossut a reproduite avec les accroissements que nous venons d'indiquer. Cette édition est le vrai fond des Pensées. Quelque défectueuse qu'elle soit, comme nous le démontrerons tout à l'heure, elle a, du moins, le mérite de ne rien contenir qui ne soit de la main de Pascal. Lorsqu'elle mêle aux Pensées des morceaux qui ne s'y rapportent pas, elle en avertit le plus souvent : par exemple elle avertit que la *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*, et les *Pensées sur la mort*, sont étrangères au dessein de Pascal, et ne sont là que pour l'édification ; elle avertit même que, dans le chapitre des Pensées diverses, « *il s'y en pourra trouver quelques-unes qui n'ont nul rapport* à son dernier ouvrage, *et n'y étoient pas destinées.* » Ces indications sont précieuses, mais elles sont encore très-insuffisantes : il fallait dire toute la vérité, à savoir que non-seulement le chapitre des Pensées diverses, mais celui des Pensées chrétiennes et celui des Miracles, contiennent une foule de pensées qui ne doivent pas avoir leur place dans le grand monument auquel travaillait Pascal, et il fallait désigner expressément les écrits où on avait puisé toutes ces pensées. C'est ce que l'édition de Port-Royal aurait dû faire, et ce qu'elle ne fait pas. En cherchant attentivement les Pensées diverses, les Pensées chrétiennes et les Pensées sur les miracles dans le manuscrit autographe, je me suis assuré qu'un très-grand nombre de ces pensées, et les plus importantes, n'y sont point ; elles ne sont pas non plus dans la Vie de Pascal par madame Périer, ni parmi les propos que Marguerite Périer attribue à son oncle. D'où viennent-elles donc, et à quelle source sont-

elles empruntées? Voilà un problème que Bossut ni personne jusqu'ici n'a ni soulevé ni même entrevu, et qui longtemps m'a laissé dans la plus profonde et la plus pénible incertitude. Voici comment peu à peu je suis arrivé à la solution de cet intéressant problème.

Port-Royal nous apprend lui-même que les Pensées sur la mort sont extraites d'une lettre de Pascal à M. et à M^me^ Périer, sur la mort de leur père, Étienne Pascal, et j'ai retrouvé cette lettre tout entière dans les Mémoires de Marguerite Périer et dans le manuscrit de l'Oratoire. Là, j'ai pu étudier et reconnaître le procédé que ces Messieurs ont employé pour extraire de la lettre de Pascal les pensées générales sur la mort. Cette lettre est écrite par Pascal, en son nom et au nom de sa sœur Jacqueline, à M. et à M^me^ Périer, qui étaient alors à Clermont, et elle est datée du 17 octobre 1651 : elle a donc précédé les Provinciales de cinq années. Il est dit dans les mémoires de mademoiselle Périer et dans le manuscrit de l'Oratoire que la copie qui s'y trouve est transcrite sur l'original; on peut donc se fier entièrement à cette copie. Or, comparée avec les pensées imprimées sur la mort, elle fournit des passages entièrement nouveaux et des variantes qui marquent de la manière la plus vive combien le style d'un homme médiocre, tel que le duc de Roannès, ou même le style d'un écrivain estimable, tel qu'Arnauld, diffère de celui d'un écrivain de génie, tel que Pascal.

Après quelques mots sur le malheur qui vient de frapper sa famille, Pascal continue ainsi :

« Je ne sais plus par où finissoit la dernière lettre; ma sœur l'a envoyée sans prendre garde qu'elle n'étoit pas finie; il me semble seulement qu'elle contenoit en substance quelques particularités de la conduite de Dieu sur la vie et la maladie [1], que je voudrois vous répéter ici, tant je les ai gravées dans le cœur et tant elles portent de consolation solide, si vous ne les pouviez voir dans la précédente lettre, et si ma sœur ne devoit vous en faire un récit plus exact à sa première commodité. Je ne vous parlerai donc ici que de la conséquence que j'en tire, qui est que sa fin est si chrétienne, si heureuse, si sainte et souhaitable [2], qu'ôtées les personnes intéressées [3] par les sentiments de la nature, il n'y a pas de chrétien qui ne s'en doive réjouir. Sur ce grand fondement, je commencerai ce que j'ai à dire par un discours

[1] Nos manuscrits ne donnent point cette lettre de Jacqueline Pascal, où son frère avait mis la main. — [2] Ces mots, *que sa fin est si chrétienne, si heureuse, si sainte et si souhaitable*, ne sont pas dans la copie de M^lle^ Périer. — [3] M^lle^ Périer : *ôtés ceux qui sont intéressés par.....* »

bien consolatif[1] à ceux qui ont assez de liberté d'esprit pour le concevoir au fort de la douleur. C'est que nous devons chercher la consolation à nos maux, non pas dans nous-mêmes, non pas dans les hommes, non pas dans tout ce qui est créé, mais dans Dieu. »

Au lieu de ce simple, touchant et imposant début, ces *Messieurs* ont mis la phrase suivante, dont la vulgarité et la pesanteur ont pu être imputées à l'auteur des Provinciales : « *Quand nous sommes dans l'affliction à cause de la mort de quelque personne pour qui nous avons de l'affection, ou pour quelque autre malheur qui nous arrive,* nous *ne* devons *pas* chercher *de* la consolation dans nous-mêmes, *ni* dans les hommes, *ni* dans tout ce qui est créé, mais *nous devons la*[2] *chercher* dans Dieu *seul.* »

Pascal : « Ne nous affligeons donc pas comme les payens, qui n'ont pas d'espérance : nous n'avons pas perdu mon père au moment de sa mort; nous l'avions perdu, pour ainsi dire, dès qu'il entra dans l'Église par le baptême..... » Port-Royal a transporté à tous les fidèles ce que Pascal dit ici de son père; mais que peut signifier, dans la bouche de Pascal, cette expression : « Nous n'avons pas perdu les fidèles au moment de leur mort? » Il fallait mettre au moins : Nous ne perdons pas les fidèles.

Pascal : « Ne considérons plus un homme comme ayant cessé de vivre, quoi que la nature suggère, mais comme commençant à vivre, comme la vérité l'assure.... » *Quoi que la nature suggère* veut dire ici : quelque apparence contraire que la nature suggère. Ce n'est pas la conjonction *quoique, quamvis,* mais, comme diraient les grammairiens, l'adjectif conjonctif *quoi que, quidvis.* Port-Royal, qui n'a pas entendu cette phrase, la remplace par celle-ci : « *Quoique* la nature *le* suggère. »

Pascal : « Pour dompter plus facilement cette horreur (l'horreur de la nature pour la mort), il faut en bien comprendre l'origine, et, pour vous le toucher en peu de mots, je suis obligé de vous dire, en général, qu'elle est la source de tous les vices et de tous les péchés. C'est ce que j'ai appris de deux très-grands et très-saints personnages. La vérité qui ouvre ce mystère est que Dieu a créé l'homme avec deux amours... » Port-Royal supprime tout cela et dit seulement : « Dieu a créé l'homme avec deux amours..... »

Pascal : « L'horreur de la mort est naturelle, mais c'est en l'état d'innocence; la mort, à la vérité, est horrible, mais c'est quand elle finit

[1] Manuscrit de l'Oratoire : *bien consolant.* — [2] *La* rapporté à *de la consolation* est un solécisme.

une vie toute pure. » Port-Royal : « L'horreur de la mort est naturelle, mais c'est dans l'état d'innocence, *parce qu'elle n'eût pu entrer dans le paradis qu'en finissant* une vie toute pure. »

Pascal : « L'âme quitte la terre et monte au ciel à l'heure de la mort, et sied à la droite au temps où Dieu l'ordonne. » Port-Royal : « Et enfin l'âme quitte la terre et monte au ciel *en menant une vie céleste. Ce qui fait dire à saint Paul : Conversio nostra in cœlis est.* (*Philip.* III, 20.) »

Pascal : « Voilà certainement quelle est notre croyance et la foi que nous professons, et je crois qu'en voilà plus qu'il n'en faut pour aider vos consolations par mes petits efforts. Je n'entreprendrois pas de vous porter ce secours de mon propre ; mais, comme ce ne sont que des répétitions de ce que j'ai appris, je le fais avec assurance, en priant Dieu de bénir ces semences et de leur donner l'accroissement ; car sans lui nous ne pouvons rien faire, et les plus saintes paroles ne prennent point en nous, comme il l'a dit lui-même. Ce n'est pas que je souhaite que vous soyez sans ressentiment ; le coup est trop sensible ; il seroit même insupportable sans un secours surnaturel. Il n'est donc pas juste que nous soyons sans douleur comme des anges, etc... » Port-Royal réduit ainsi ce passage : « Il n'est pas juste que nous soyons sans ressentiment et sans douleur dans les afflictions et les accidents fâcheux qui nous arrivent, comme des anges, etc..... »

Pascal : « La prière et les sacrifices sont un souverain remède à ses peines (les peines de leur père) ; mais j'ai appris d'un saint homme, dans notre affliction, qu'une des plus solides et des plus utiles charités envers les morts est de faire, etc..... » Ce saint homme est probablement M. Singlin. Port-Royal efface cette allusion : « Une des plus solides et plus utiles charités envers les morts est, etc..... »

Voici un long et touchant passage entièrement supprimé par Port-Royal :

« Faisons-le (leur père) donc revivre devant Dieu en nous de tout notre pouvoir, et consolons-nous en l'union de nos cœurs, dans laquelle il me semble qu'il vit encore, et que notre réunion nous rende en quelque sorte sa présence, comme Jésus-Christ se rend présent en l'assemblée de ses fidèles.

« Je prie Dieu de former et maintenir en nous ces sentiments, et de continuer ceux qu'il me semble qu'il me donne d'avoir pour vous et pour ma sœur plus de tendresse que jamais ; car il me semble que l'amour que nous avions pour mon père ne doit pas être perdu, et que nous en devons faire une refusion sur nous-mêmes, et que nous

devons principalement hériter de l'affection qu'il nous portoit pour nous aimer encore plus cordialement, s'il est possible.

« Je prie Dieu de nous fortifier dans ces résolutions, et, sur cette espérance, je vous conjure d'agréer que je vous donne un avis que vous prendriez bien sans moi; mais je ne laisserai pas de le faire : c'est qu'après avoir trouvé des sujets de consolation pour sa personne, nous n'en venions pas à manquer pour la nôtre par les prévoyances des besoins et des utilités que nous aurions de sa présence.

« C'est moi qui y suis le plus intéressé : si je l'eusse perdu il y a six ans, je me serois perdu, et, quoique je croye en avoir à présent une nécessité moins absolue, je sens qu'il m'auroit encore été nécessaire dix ans et utile toute ma vie.

« Mais nous devons espérer que, Dieu l'ayant ordonné en tel temps, en tel lieu, en telle manière, sans doute c'est le plus expédient pour sa gloire et pour notre salut. Quelque étrange que cela paroisse, je crois qu'on en doit estimer de la sorte en tous les événements, et que, quelque sinistres qu'ils nous paroissent, nous devons espérer que Dieu en tirera la source de notre joie, si nous lui en remettons la conduite.

« Nous connoissons des personnes de condition qui ont appréhendé des morts domestiques que Dieu a peut-être détournées à leur prière, qui ont été cause ou occasion de tant de misères, qu'il seroit à souhaiter qu'ils n'eussent pas été exaucés. »

On voit qu'au moment où Pascal écrivait cette lettre, à la fin de 1651, il n'était point encore arrivé à cet absolu retranchement des affections naturelles les plus légitimes qu'il s'est imposé dans les dernières années de sa vie, par un excès contraire à la sagesse humaine, et même à la sagesse divine, qui a aimé aussi pendant son passage sur la terre. Ici Pascal est encore un homme, un fils, un frère. Cette lettre, qui peint son âme à cette époque de sa vie, doit être intégralement restituée.

En voyant à quel point Port-Royal l'a défigurée pour en tirer des pensées générales et abstraites sur la mort, il m'est venu le soupçon que plusieurs des pensées de la première édition, qui ne sont pas dans le manuscrit autographe, et dont l'origine m'échappait, pourraient bien avoir été formées de la même manière, sur des lettres semblables à celle que je viens de faire connaître d'après le manuscrit de l'Oratoire et mademoiselle Périer. Or le mémoire sur Pascal inséré dans le Recueil de pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal nous apprend « qu'on a encore plusieurs lettres de M. Pascal à mademoiselle de Roannès, morte duchesse de la Feuillade, » et ce mémoire donne un fragment d'une de ces lettres qui commence et se termine ainsi : « Mademoiselle,

il y a si peu de personnes à qui Dieu se fasse connoître par des coups extraordinaires, qu'on doit bien profiter de ces occasions, puisqu'il ne sort du secret de la nature qui le couvre que pour exciter notre foi à le servir avec d'autant plus d'ardeur que nous le connoissons avec plus de certitude. Rendons-lui des grâces infinies de ce que, s'étant caché en toutes choses pour les autres, il s'est découvert en toutes choses et en tant de manières pour nous. » En ouvrant le chapitre XXVII de Port-Royal intitulé : *Pensées sur les miracles*, on y trouve précisément cet admirable morceau : « Il y a si peu de personnes à qui Dieu se fasse paroître par des coups extraordinaires....... » et tout le reste, comme dans la lettre à mademoiselle de Roannès publiée par le Recueil. Ceci m'a été un trait de lumière. J'ai recherché les autres lettres de Pascal à mademoiselle de Roannès, et je les ai retrouvées dans le manuscrit de l'Oratoire et dans les Mémoires de Marguerite Périer. Ce n'est point ici le lieu de faire connaître la pieuse et cruelle entreprise de Port-Royal sur cette noble et aimable personne, qu'un zèle farouche disputa si longtemps aux liens les plus légitimes de la nature et du monde, et qui, divisée avec elle-même dans ce terrible combat, finit par mourir misérablement, chargée des anathèmes de Port-Royal, malheureuse et désespérée d'avoir été une fille soumise et une épouse irréprochable[1]. Je veux détourner les yeux de cet épisode de la vie de Pascal, au temps de sa grande conversion, plus triste encore que celui qui marqua sa conversion première, je veux dire cette dénon-

[1] La mère de M^lle de Roannès voulait la marier : elle résista à sa mère par les conseils de Port-Royal. Elle s'échappa de la maison maternelle et se réfugia à Port-Royal, qui la reçut et ne la rendit qu'à la force et sur une lettre de cachet, que la pauvre mère sollicita et obtint de la reine. Elle avait inspiré un sentiment extraordinaire à une personne dont le nom ne se trouve pas dans nos manuscrits. M^lle de Roannès revit cette personne, et elle commençait à être touchée d'une passion si fidèle, lorsqu'une entrevue avec l'austère abbé Singlin la remplit de scrupules et lui rendit sa première ferveur. Tant que Pascal vécut, il la retint. Après sa mort elle rentra encore dans le monde, et épousa M. de la Feuillade. Le mariage ne fut pas plus tôt fait qu'elle se repentit de sa faute, dit le Recueil. Le premier enfant qu'elle eut ne reçut point le baptême ; le second vint au monde tout contrefait ; le troisième fut une fille naine, qui mourut subitement à l'âge de dix-neuf ans ; le quatrième a été M. de la Feuillade, mort en 1725 sans postérité. La duchesse de la Feuillade eut, après ses couches, des maladies extraordinaires, qui donnèrent lieu à des opérations très-cruelles, au milieu desquelles elle mourut en 1683. Elle laissa trois mille livres à Port-Royal pour une religieuse converse qui remplirait la place qu'elle y devait tenir elle-même. (Tiré du Recueil de pièces pour servir, etc. p. 301. Voyez aussi, pour les détails, le morceau des mémoires de M^lle Périer qui a pour titre : *M. et M^lle de Roannès.*)

ciation portée par Pascal et deux de ses amis contre un pauvre religieux de Rouen, nommé Saint-Ange, coupable de s'être permis, et encore dans des entretiens confidentiels, quelques explications hasardées des saints mystères [1]. Il ne faudrait même tirer de ces deux déplorables affaires qu'une leçon, celle de la profonde imperfection de la nature humaine, presque incapable du vrai milieu en toutes choses, et se laissant sans cesse emporter de l'austérité des mœurs à un fanatisme insensé, ou de l'indulgence naturelle à un relâchement sans dignité.

[1] Cette affaire est fort adoucie et même présentée en beau par Mme Périer dans la Vie de Pascal. « Dieu lui donna dès ce temps-là une occasion de faire paroître le zèle qu'il avoit pour la religion. Il étoit alors à Rouen..... et il y avoit aussi en ce temps un homme qui enseignoit une nouvelle philosophie qui attiroit tous les curieux. Mon frère, ayant été pressé d'y aller par deux jeunes hommes de ses amis, y fut avec eux : mais ils furent bien surpris, dans l'entretien qu'ils eurent avec cet homme, qu'en leur débitant les principes de sa philosophie, il en tiroit des conséquences sur des points de foi contraires aux décisions de l'Église..... Ils voulurent le contredire; mais il demeura ferme dans ce sentiment. De sorte qu'ayant considéré entre eux le danger qu'il y avoit de laisser la liberté d'instruire la jeunesse à un homme qui avoit des sentiments erronés, ils résolurent de l'avertir premièrement, et puis de le dénoncer, s'il résistoit à l'avis qu'on lui donnoit. La chose arriva ainsi, car il méprisa cet avis : de sorte qu'ils crurent qu'il étoit de leur devoir de le dénoncer à M. du Bellay, qui faisoit pour lors les fonctions épiscopales dans le diocèse de Rouen par commission de M. l'archevêque. M. du Bellay envoya quérir cet homme, et, l'ayant interrogé, il fut trompé par une confession de foi équivoque qu'il lui écrivit et signa de sa main, faisant d'ailleurs peu de cas d'un avis de cette importance, qui lui étoit donné par trois jeunes hommes. Cependant, aussitôt qu'ils virent cette confession de foi, ils connurent ce défaut; ce qui les obligea d'aller trouver à Gaillon M. l'archevêque de Rouen, qui, ayant examiné toutes ces choses, les trouva si importantes, qu'il écrivit une patente à son conseil, et donna un ordre exprès à M. du Bellay de faire rétracter cet homme sur tous les points dont il étoit accusé, et de ne recevoir rien de lui que par la communication de ceux qui l'avoient dénoncé. La chose fut exécutée ainsi, et il comparut dans le conseil de M. l'archevêque, et renonça à tous ses sentiments; et on peut dire que ce fut sincèrement, car il n'a jamais témoigné de fiel contre ceux qui lui avoient causé cette affaire. » Les choses ne se passèrent pas tout à fait comme le dit Mme Périer. Le P. Saint-Ange ne faisait point de cours de philosophie, et il n'y avait point à craindre qu'il infectât la jeunesse de ses opinions. Il ne les avait exprimées que dans deux entretiens très-confidentiels avec deux ou trois personnes et dans une maison particulière. C'est Pascal qui insista pour que l'affaire fût poussée aussi loin. Dans le manuscrit de l'Oratoire se trouvent l'interrogatoire et la rétractation du religieux et la correspondance de M. du Bellay et de l'archevêque : une de nos copies du manuscrit autographe, parmi divers papiers relatifs à Pascal, contient l'original même de la dénonciation sous ce titre : *Récit de deux conférences ou entretiens particuliers, tenus les vendredi 1er et mardi 5e février 1647*. Ce récit, fort détaillé, est signé par quatre personnes qui assistèrent à ces entretiens, et là se trouve la seule signature autographe de Pascal que j'aie jamais vue.

Ici je ne dois considérer les lettres de Pascal à mademoiselle de Roannès que comme la source entièrement inconnue de la plus grande partie des pensées qui se trouvent dans le chapitre XXVII de Port-Royal *Sur les Miracles* et dans les Pensées chrétiennes.

Les lettres de Pascal à mademoiselle de Roannès sont au nombre de neuf; elles sont assez étendues et elles ont fourni plus d'une trentaine de pages de l'édition de Port-Royal. Elles nous peignent Pascal, non plus, comme en 1651, retenant les affections naturelles au milieu des progrès d'une piété raisonnable encore; mais Pascal, sous la discipline de l'abbé Singlin, engagé dans les sublimes petitesses de Port-Royal, charmé et s'enorgueillissant presque des miracles de la sainte épine, s'enfonçant chaque jour davantage et précipitant les autres dans les extrémités d'une dévotion exagérée [1].

Nous allons successivement parcourir ces lettres en marquant les passages que l'édition de Port-Royal a empruntés.

Le célèbre paragraphe des Pensées chrétiennes sur le pape, commençant ainsi : « Le corps n'est non plus vivant sans le chef que le chef sans le corps, etc. » est un fragment très-court et bien décoloré de la première lettre. Rétablissons le fragment original : « Je loue de tout mon cœur le petit zèle que j'ai reconnu dans votre lettre pour l'union

[1] Mme Périer avait trouvé pour sa fille aînée Jacqueline, âgée de quinze ans, un mariage très-avantageux, et elle songeait à cet établissement. Port-Royal et Pascal s'y opposèrent en des termes vraiment incroyables, et que nous trouvons dans un fragment inédit d'une lettre de Pascal à sa sœur (*Mémoires de Marguerite Périer*, p. 40) : « En gros leur avis (de MM. Singlin, de Sacy et de Rebours) fut que vous ne pouvez en aucune manière, sans blesser la charité et votre conscience mortellement et vous rendre coupable d'un des plus grands crimes, en engageant un enfant de son âge et de son innocence et même de sa piété à la plus périlleuse et la plus basse des conditions du christianisme; qu'à la vérité, suivant le monde, l'affaire n'auroit nulle difficulté et qu'elle étoit à conclure sans hésiter, mais que, selon Dieu, elle avoit plus de difficulté et qu'elle étoit à rejeter sans hésiter, parce que la condition d'un mariage avantageux est aussi souhaitable selon le monde qu'elle est vile et préjudiciable selon Dieu; que, ne sachant à quoi elle devoit être appelée, ni si son tempérament ne sera pas si tranquillisé qu'elle puisse supporter avec piété la virginité, c'étoit bien peu en connoître le prix que de l'engager à perdre ce bien si souhaitable aux pères et aux mères pour leurs enfants, parce qu'ils ne peuvent plus le désirer pour eux, que c'est en eux qu'ils doivent essayer de rendre à Dieu ce qu'ils ont perdu d'ordinaire pour d'autres causes que pour Dieu; de plus, que les maris, quoique riches et sages suivant le monde, sont en vérité de francs payens devant Dieu : de sorte que les dernières paroles de ces messieurs sont que d'engager un enfant à un homme du commun, c'est une espèce d'homicide et comme un déicide en leurs personnes. » (Copié sur l'original, dont il ne reste que les quatrième et cinquième pages.)

avec le pape. Le corps n'est non plus vivant sans le chef que le chef sans le corps; quiconque se sépare de l'un ou de l'autre n'appartient plus à Jésus-Christ. Je ne sais s'il y a des personnes dans l'Église plus attachées à cette unité du corps que ne le sont ceux que vous appelez *notés*. Nous savons que toutes les vertus, le martyre, les austérités, toutes les bonnes œuvres, sont inutiles hors de l'Église et de la communion du chef de l'Église, qui est le pape. Je ne me séparerai jamais de sa communion; au moins je prie Dieu de m'en faire la grâce, sans quoi je serois perdu pour jamais. Je vous fais une profession de foi; je ne sais pourquoi, mais je ne l'effacerai pas..... »

On a tiré aussi de cette même lettre le paragraphe du même chapitre : « C'est l'Église qui mérite avec Jésus-Christ, qui en est inséparable, la conversion de tous ceux qui ne sont pas dans la véritable religion (l'original : dans la vérité); et ce sont ensuite ces personnes converties qui secourent la mère qui les a délivrées. » Mais ce paragraphe est amené et suivi, dans Pascal, par des réflexions sur les circonstances du temps, où percent les desseins de Port-Royal sur mademoiselle de Roannès :

« Je suis ravi de ce que vous goûtez le livre de M. de Laval (le duc de Luynes) et les méditations sur la grâce; j'en tire de grandes conséquences pour ce que je souhaite.

« Je mande le détail de cette condamnation qui vous avoit effrayée. Cela n'est rien du tout, Dieu merci, et c'est un miracle de ce qu'on n'y fait pas pis, puisque les ennemis de la vérité ont le pouvoir et la volonté de l'opprimer. Peut-être êtes-vous de celles qui méritent que Dieu ne l'abandonne pas et ne la retire pas de la terre qui s'en est rendue si indigne, et il est assuré que vous servez l'Église par vos prières, si l'Église vous a servi par les siennes; car c'est l'Église qui mérite avec Jésus-Christ, etc.....................................

....

Je vois bien que vous vous intéressez pour l'Église; vous lui êtes bien obligée : il y a seize cents ans qu'elle gémit pour vous; il est temps de gémir pour elle et pour nous tous ensemble, et de lui donner tout ce qui nous reste de vie, puisque Jésus-Christ n'a pris la sienne que pour la perdre pour elle et pour nous. »

Bossut a reproduit les deux paragraphes de l'édition de Port-Royal, sans se douter de leur origine, et il les a jetés au milieu d'autres pensées tirées de sources différentes, et du tout il a fait le paragraphe 13 de l'article XVII.

La seconde lettre contient le morceau déjà cité sur les miracles à

l'occasion du miracle de la sainte épine et de la vérification qui venait d'en être achevée. Bossut a mis en tête de ce morceau et réuni dans un même paragraphe une autre pensée de Pascal sur les miracles.

Port-Royal a tiré de la lettre troisième ces deux paragraphes : « Il faut juger de ce qui est bon ou mauvais par la volonté de Dieu..... » — « Jésus-Christ a donné, dans l'Évangile, pour reconnoître ceux qui ont la foi..... » négligeant, dans cette même lettre, un autre fragment bien plus remarquable que tout le reste. C'est ici qu'on surprend, comme sur le fait, la méthode vicieuse et arbitraire de Bossut : il a réuni la pensée : « Il faut juger de ce qui est bon ou mauvais par la volonté de Dieu..... » à une autre pensée sur les saints; et de ces deux pensées mises ensemble il a composé le § 14 de l'article XVII. Puis, de l'autre pensée : « Jésus-Christ a donné, dans l'Évangile,..... » il a fait un paragraphe particulier. Mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'ayant eu probablement sous les yeux notre lettre, il a été frappé comme nous de la beauté du fragment négligé par Port-Royal, et il a publié le premier ce fragment. Mais où l'a-t-il placé? non pas avec les deux autres pensées qu'il continue, mais à part, en dehors des pensées, parmi des fragments de lettres de Pascal. De deux choses l'une : Bossut maintenait ou rejetait la forme épistolaire; s'il la rejetait, il fallait mettre ce fragment parmi les pensées avec les deux autres; s'il la maintenait, il fallait retirer du milieu des pensées les deux paragraphes donnés par Port-Royal, et, avec le fragment en question, restituer la lettre et la publier intégralement. Ce fragment commence ainsi : « Les grâces que Dieu fait en cette vie sont la mesure de la gloire qu'il prépare en l'autre, etc. »

Le beau paragraphe des Pensées chrétiennes : « On ne se détache jamais sans douleur, etc. » est la lettre VI presque tout entière.

Les deux paragraphes de Port-Royal, même chapitre : « Il faut tâcher de ne s'affliger de rien..... » — « Lorsque la vérité est abandonnée et persécutée..... » sont extraits de la lettre v, mais avec bien des altérations : je n'en relèverai qu'une seule, qui fera juger de toutes les autres. Au lieu de cette phrase, assez bonne pour le duc de Roannès et même pour Arnaud : « Lorsque la vérité est abandonnée et persécutée, il semble que ce soit un temps où le service qu'on rend à Dieu en le défendant lui soit bien agréable.... » Pascal avait dit : « Sans mentir, Dieu est bien abandonné; il me semble que c'est un temps où le service qu'on lui rend lui est bien agréable. » Bossut a eu le courage de maintenir la première leçon.

Le paragraphe de Port-Royal sur la vanité des austérités et de la

douleur même, sans la bonne disposition du cœur, pour la sanctification, n'est autre que la VI^e lettre abrégée et altérée. Pascal commençait ainsi : « Quoi qu'il puisse arriver de l'affaire ***, il y en a assez, Dieu merci, de ce qui est déjà fait, pour en tirer un admirable avantage contre les maudites maximes. Il faut que ceux qui ont quelque part en cela en rendent de grandes grâces à Dieu, et que leurs parents et amis en prient Dieu pour eux, afin qu'ils ne tombent d'un si grand bonheur et d'un si grand honneur que Dieu leur a fait. Tous les honneurs du monde n'en sont que l'image; celui-là seul est solide et réel; et néanmoins il est inutile sans la bonne disposition du cœur. Car ce ne sont ni les austérités du corps, etc. »

La lettre VII^e a fourni les deux paragraphes : « Le passé ne nous doit point embarrasser..... » — « On se corrige quelquefois mieux par la vue du mal que par l'exemple du bien..... » Mais cette dernière pensée est admirablement préparée dans Pascal : « Je prévois, dit-il, bien des peines et pour cette personne et pour d'autres et pour moi; mais je prie Dieu, lorsque je sens que je m'engage dans ces prévoyances, de me renfermer dans mes limites; je me ramasse dans moi-même, et je trouve que je manque à faire plusieurs choses à quoi je suis obligé présentement, pour me dissiper en des pensées inutiles de l'avenir.... Ce que je dis là, je le dis pour moi, et non pas pour cette personne, qui a assurément plus de vertu et de méditation que moi; mais je lui représente mon défaut pour l'empêcher d'y tomber. On se corrige quelquefois mieux par la vue du mal, etc. »

On n'a rien tiré de la lettre VIII, mais la lettre IX^e et dernière est la source de deux grands morceaux, l'un sur les prédictions que fournit l'Écriture pour le temps présent, et l'autre sur les mérites des reliques des saints : « Le Saint-Esprit repose invisiblement dans les reliques de ceux qui sont morts, etc. »

Sans nous arrêter à signaler d'innombrables variantes que nous fournissent nos manuscrits, et qui changeraient la face du texte imprimé, il nous suffit d'avoir montré que voilà bien des pages étrangères aux Pensées, et que la critique la plus superficielle doit se faire un devoir de rétablir dans leur forme primitive, c'est-à-dire séparément et sous la forme de lettres intimes et confidentielles, écrites par Pascal à sa sœur et à la duchesse de Roannès, lettres qui, rapprochées de plusieurs autres encore inédites et entièrement inconnues, feraient paraître dans toute sa grandeur et aussi dans toute sa misère ce personnage extraordinaire, sublime mais sans mesure, rigoureux et conséquent jusqu'à la folie, ardent et extrême en tout, comme le dit la

seule personne qui l'ait bien connu et qui ait osé le juger, une femme de son sang et de son ordre, Jacqueline Pascal, inférieure à sa sœur Gilberte comme femme, mais presque l'égale de son frère par la puissance de l'esprit et de la passion [1].

Concluons : il est démontré qu'il faut ôter des Pensées proprement dites et publier à part :

1° De l'édition de Bossut, les trois premiers articles : *De l'autorité en matière de philosophie; Réflexions sur la géométrie en général; De l'art de persuader,* traités distincts, complets et achevés, et probablement écrits longtemps avant les Provinciales; l'article XII, *Sur la condition des grands,* discours tenus au duc de Roannès, et rédigés longtemps après par Nicole; l'article XI, *Sur Épictète et Montaigne,* qui est une conversation entre Pascal et Sacy, rédigée par Fontaine; enfin un bon nombre de paragraphes d'autres articles, qui ne sont point de la main de Pascal, et qui sont des propos tenus par lui et recueillis longtemps après ou par sa sœur Gilberte, ou par sa nièce Marguerite, ou par d'autres auteurs.

2° De l'édition même de Port-Royal, la *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies;* les *Pensées sur la mort,* extraites d'une lettre à madame Périer sur la mort de leur père, ainsi que la plus grande partie des deux chapitres *Sur les miracles* et *Pensées chrétiennes,* débris de la correspondance de Pascal avec mademoiselle de Roannès.

Nous croyons donc avoir établi de la manière la plus irréfragable cette proposition, qu'un quart ou peut-être un tiers des Pensées, considérées aujourd'hui comme des fragments du grand ouvrage de Pascal, sont entièrement étrangères à cet ouvrage, à son plan et à son objet, ne se trouvent point dans le manuscrit autographe, et appar-

[1] Voyez, dans le Recueil de pièces pour servir, etc. p. 262, une lettre de Jacqueline à sa sœur, où elle parle de l'*humeur bouillante* de leur frère. Partout elle le juge avec une indépendance qui n'ôte rien à la tendresse. Dans une autre lettre du même Recueil, p. 264, en faisant remarquer les progrès que Pascal faisait *particulièrement en humilité, en soumission, en défiance, en mépris de soi-même, en désir d'être anéanti dans l'estime et dans la mémoire des hommes,* elle ajoute ces mots significatifs : *De telle sorte que je ne le connoissois plus.* Gilberte, M^me^ Périer, quoiqu'elle eût beaucoup d'instruction et d'esprit, et qu'elle fût fort belle, comme l'avait été Jacqueline, était naturellement douce et humble ; elle ne jugeait pas son frère, elle s'était dévouée à son service. Il est à regretter que l'on n'ait pas encore rassemblé tout ce qui reste de ces deux personnes diversement distinguées. Leurs écrits et leurs lettres, réunies à quelques pages de leur père, composeraient un volume intéressant, qui serait une suite naturelle aux œuvres de Blaise Pascal, et feraient mieux connaître cette admirable famille, que Richelieu avait devinée dès la première entrevue, et dont il avait dit qu'il en voulait faire quelque chose de grand.

tiennent à des époques différentes de sa vie; que plusieurs même n'ont jamais été écrites par lui, et ne sont que des échos souvent éloignés et toujours affaiblis de ouï-dire recueillis et rédigés par des personnes très-diverses.

Nous allons maintenant nous renfermer dans les pensées qui devaient entrer certainement dans le grand ouvrage de Pascal, et qui sont communes à nos deux éditions et au manuscrit autographe, et nous démontrerons, avec une égale évidence, qu'ici, où tout est de la main de Pascal, cette main a été comme à plaisir méconnue, et le grand style de l'incomparable écrivain perpétuellement altéré et affaibli, sans que pourtant on soit parvenu à le faire disparaître, tant l'empreinte primitive était vive et ineffaçable!

V. COUSIN.

(La suite au prochain cahier.)

Cours de phrénologie, *par* F. J. V. Broussais, *membre de l'Institut, etc.* Paris, chez J. B. Baillière, 1836, 1 vol. in-8°.

QUATRIÈME ARTICLE.

De Spurzheim.

Spurzheim a publié deux ouvrages. Le premier est intitulé : *Observations sur la phrénologie, ou la connaissance de l'homme moral et intellectuel fondée sur les fonctions du système nerveux*[1]; le second a pour titre : *Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme*[2]. Et ces deux ouvrages ne sont qu'une reproduction de la doctrine de Gall. Spurzheim refait le livre de Gall, ce livre qu'ils avaient commencé en commun, et l'abrége.

Spurzheim raconte lui-même comment il entendit Gall; et comment, l'ayant entendu, il se sentit appelé à partager ses travaux et à propager sa doctrine.

« En 1800, j'assistai pour la première fois, dit-il, à un cours que M. Gall répétait de temps en temps à Vienne depuis quatre ans. Il parlait alors de la nécessité du cerveau pour les manifestations de

[1] Vol. in-8°, Paris, 1818. *Phrénologie* est le nom même donné par Spurzheim à la doctrine de Gall. — [2] 1 vol. in-8°, Paris, 1820.

l'âme, et de la pluralité des organes, ... mais il n'avait pas encore commencé à examiner la structure du cerveau[1]. » — « Dès le commencement, je me sentis beaucoup d'attrait pour la doctrine du cerveau, et, depuis l'époque où j'en ai pris connaissance pour la première fois, je ne l'ai plus perdue de vue. Ayant fini mes études en 1800, je me réunis à M. Gall pour suivre particulièrement la partie anatomique[2]. . . Nous avons quitté Vienne en 1805 pour voyager. . . . . . Depuis cette époque jusqu'en 1813 nous avons fait ensemble toutes les observations, etc.[3] »

En effet, les deux auteurs, unissant leurs efforts, publient d'abord, en 1808, leur beau mémoire sur l'*Anatomie du cerveau*[4]; et ensuite, en 1810 et 1812, les deux premiers volumes du grand ouvrage de Gall[5].

En 1813, ils se séparent; et cette séparation même nous a été très-utile. Gall, écrivant seul, a une allure plus libre. Uni à Spurzheim, ou il n'aurait pas écrit le dernier chapitre de son quatrième volume, ou il l'aurait écrit tout autrement; et nous n'aurions pas l'expression nette de sa doctrine.

Ce chapitre, intitulé : *Philosophie de l'homme*, est toute la philosophie de Gall. C'est là que Gall dit ce qu'il entend par *facultés*, par *intelligence*, par *volonté*, *etc. etc.;* c'est là qu'il définit les facultés des *intelligences individuelles*[6]; l'intelligence, un simple *attribut de chaque faculté*[7]; la volonté, un simple *résultat de l'action simultanée des facultés supérieures*[8], *etc. etc.*

Spurzheim n'eût pas imaginé la doctrine; il l'a trouvée toute faite; il la suit; et, tout en la suivant, il hésite. Il ne l'a pas imaginée; et peut-être n'aurait-il pas eu, d'ailleurs, tout ce qu'a eu Gall pour la porter avec succès dans le monde. Gall avait un esprit plein d'adresse. On a vu comment il étudiait les hommes[9]. Dans son grand ouvrage le ton philosophique règne; c'est que la doctrine était déjà établie. Quand la doctrine commence, Gall n'est pas toujours aussi grave; car il faut surtout exciter la curiosité, la curiosité générale, et le ton philosophique ne suffit pas pour cela.

Charles Villers nous a conservé quelques-uns de ses souvenirs tou-

[1] *Observations sur la phrénologie, etc.* p. viij. — [2] *Ibid.* p. xx. — [3] *Ibid.* p. xxij. — [4] *Recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier, mémoire présenté à l'Institut de France, etc.* par F. J. Gall et G. Spurzheim. — [5] *Anatomie et physiologie du système nerveux, etc.* C'est l'ouvrage qui vient d'être examiné dans mes trois précédents articles. — [6] T. IV, p. 341. — [7] T. IV, p. 327. — [8] T. IV, p. 341. — [9] Dans l'article précédent, cahier d'avril, p. 242.

chant les premières impressions produites par la doctrine[1]. « Si l'ange exterminateur était à mes ordres, écrivait Gall, à cette époque, gare à Kæstner, à Kant, à Wieland et autres de leurs pareils!..... Pourquoi personne ne nous a-t-il conservé les crânes d'Homère, de Virgile, de Cicéron, etc. [2]? »

« Il fut un temps, dit Charles Villers, où chacun tremblait à Vienne pour sa tête, et craignait qu'après sa mort elle ne fût mise en réquisition pour enrichir le cabinet du docteur Gall. Celui-ci annonçait surtout qu'il en voulait au chef des gens extraordinaires et distingués par quelques grandes qualités, ou par de grands talents : raison de plus pour que la terreur redoublât. Trop de gens étaient portés à se croire l'objet de l'attention du docteur, et s'imaginaient que leur tête était par lui convoitée comme une pièce très-importante au succès de ses expériences. On conte, à ce sujet, des traits forts plaisants. Le vieux M. Denis, bibliothécaire de l'empereur, inséra dans son testament une clause expresse pour sauver son crâne du scalpel de M. Gall[3]. »

Gall et Spurzheim diffèrent entre eux sur plusieurs points : sur le rôle des sens extérieurs, sur les noms des facultés de l'âme, sur le nombre, sur la classification de ces facultés, etc. Examinons quelques-uns de ces points en particulier.

1° *Rôle des sens extérieurs.* « M. Gall est disposé, dit Spurzheim, à attribuer aux sens extérieurs, ainsi qu'à chaque faculté intérieure, non-seulement la perception, mais aussi la mémoire, la réminiscence et le jugement..... Il me semble que de pareils faits (les faits cités par Gall) ne prouvent pas la conclusion. D'abord, la mémoire, n'étant que la répétition de la connaissance, doit avoir son siége où existe la perception. Les impressions des nerfs qui causent la sensation de la faim, etc. sont incontestablement perçues dans la tête, qui en a également la réminiscence..... Je ne crois pas qu'on puisse conclure que les yeux ou les oreilles sont le siége de la réminiscence[4]. »

Spurzheim a raison, et nous l'avons suffisamment vu[5] : la perception n'est pas dans l'organe du sens.

Mais l'erreur que combat Spurzheim n'est pas toute l'erreur de Gall. L'erreur que voit Spurzheim n'est qu'une erreur particulière et secondaire ; l'erreur qu'il ne voit pas, l'erreur qu'il suit, est une erreur générale et capitale. Gall conclut de l'indépendance des sens extérieurs à l'indépendance des facultés de l'âme ; il raisonne sur une

[1] *Lettre de Charles Villers à Georges Cuvier sur une nouvelle théorie du cerveau par le Dr Gall, etc.* Metz, 1802. — [2] *Ibid.* p. 34. — [3] *Ibid.* — [4] *Observations sur la phrénologie, etc.* p. 10. — [5] Surtout dans le précédent article.

analogie apparente, qui cache une dissimilitude profonde; et Spurzheim raisonne comme Gall.

« Dans le système nerveux, dit-il, on trouve les cinq sens extérieurs séparés et indépendants les uns des autres[1]... » — « Les fonctions des sens extérieurs sont attachées à des organes différents, elles peuvent exister séparément..... Il en est de même des sens intérieurs[2]. » — « Nous soutenons qu'il y a un organe particulier pour chaque espèce de sentiment et de pensée, comme pour chaque espèce de sensation extérieure[3]. »

Spurzheim appelle, comme Gall, les facultés de l'âme des *sens internes;* il dit de même : le *sens du coloris*, le *sens des nombres*, le *sens du langage*, le *sens de la comparaison*, le *sens de la causalité*, *etc. etc.*[4].

Les deux auteurs commencent par appeler les facultés de l'âme des *sens internes;* et, trompés ensuite par le mot, ils concluent de l'indépendance des *sens externes* à l'indépendance des facultés de l'âme.

2° *Noms des facultés.* Spurzheim accuse Gall de n'avoir dénommé que des actions, et non les principes de ces actions.

« Trouvant, dit-il, un rapport entre le développement d'une partie cérébrale et une sorte d'action, M. Gall nomma la partie cérébrale d'après l'action; ainsi il parla des organes de la musique, de la poésie, etc.[5]. » — « La nomenclature, dit-il encore, doit être conforme aux facultés, sans avoir égard à une action quelconque..... Lorsqu'on attribue à un organe la ruse, le savoir-faire, l'hypocrisie, les intrigues, etc. on ne fait pas connaître la faculté primitive qui contribue à toutes ces actions modifiées[6]. »

Gall répond : « M. Spurzheim n'aura pas oublié combien de fois nous nous sommes perdus en raisonnements pour déterminer la destination primitive d'un organe..... J'avoue qu'il y a plusieurs organes dont je ne connais pas encore la faculté primitive, et je continue de les nommer d'après le degré d'activité qui me les a fait découvrir. M. Spurzheim se croit plus heureux; son esprit métaphysique lui a fait trouver la faculté fondamentale ou primitive de tous les organes. Faisons-en l'épreuve[7]...... »

Au reste, l'expédient qu'imagine Spurzheim pour se donner les *facultés primitives* est fort simple. Il crée un mot : il appelle l'instinct de

[1] *Observations sur la phrénologie, etc.* p. 65. — [2] *Ibid.* p. 67. — [3] *Ibid.* p. 75. — [4] Voyez surtout l'*Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme*, p. 54 et suiv. — [5] *Observations sur la phrénologie, etc.* p. xvij. — [6] *Ibid.* p. 125. — [7] *Anatomie et physiologie du système nerveux, etc.* t. III, p. xix. Ce tome III est de l'année même où avaient paru les Observations sur la phrénologie de Spurzheim.

la propagation, *amativité;* le penchant au vol, *convoitivité;* le courage, *combattivité, etc. etc.*

Gall et Spurzheim parlent beaucoup de nomenclature; mais ils ne voient pas qu'en matière de nomenclature, la première difficulté, et la seule, est d'arriver aux faits simples. Qui est arrivé aux faits simples a bientôt une bonne nomenclature.

« Si quelqu'un avait bien expliqué, dit Descartes, les idées simples qui sont en l'imagination des hommes, desquelles se compose tout ce qu'ils pensent......, j'oserais espérer une langue fort aisée à apprendre...., et, ce qui est le principal, qui aiderait au jugement, lui représentant si distinctement toutes choses, qu'il lui serait presque impossible de se tromper; au lieu que, tout au rebours, les mots que nous avons n'ont quasi que des significations confuses, auxquelles l'esprit des hommes, s'étant accoutumé de longue main, cela est cause qu'il n'entend presque rien parfaitement[1]. »

3° *Nombre des facultés.* Spurzheim ajoute huit facultés aux facultés de Gall; et Gall s'en irrite. On ne voit pas pourquoi.

Comment! Gall aura pu se donner vingt-sept facultés, et Spurzheim n'en pourra pas avoir sept ou huit[2]? Gall aura pu se donner une faculté pour l'*espace*, une pour les *nombres, etc.* et Spurzheim n'en pourra pas avoir une pour le *temps*, une pour l'*étendue, etc.?* Spurzheim n'a-t-il pas quelque raison, lorsqu'il dit :

« On sent aisément que M. Gall a voulu suggérer à ses lecteurs que sa manière de traiter la doctrine du cerveau est la seule admissible, qu'il n'y a d'autres organes que ceux qu'il reconnaît; que les organes ne font que ce qu'il leur attribue.....; que tout ce qu'il dit et tout ce qu'il fait (et cela seul) porte le cachet de la perfection, et que sa décision doit faire la suprême loi[3]. »

4° *Classification et attributs des facultés.* Gall, donnant à toutes les

[1] T. VI, p. 67. — [2] Les huit organes ajoutés par Spurzheim sont les organes de l'*habitativité*, de l'*ordre*, du *temps*, du *juste*, de la *surnaturalité*, de l'*espérance*, de l'*étendue* et de la *pesanteur*. Voici comment Gall s'exprime sur ces huit organes proposés par Spurzheim : « M. Spurzheim, il est vrai, reconnaît huit organes de plus que je n'en admets. Quant aux organes de l'habitativité, de l'ordre, du temps, de la surnaturalité, nous en avons souvent parlé........ J'admets un organe pour le sens moral ou pour le sentiment du juste; mais j'ai des raisons très-fortes de ne regarder la bienveillance que comme la manifestation très-énergique du sens moral; ainsi je traite ces deux qualités sous la rubrique d'un seul organe. Ce que M. Spurzheim dit des organes de l'espérance, de l'étendue, de la pesanteur, n'a pas encore pu me convaincre. Aussi n'a-t-il rien prouvé à leur égard. » T. III, p. XXV. — [3] *Essai philosophique, etc.* p. 210.

facultés les mêmes attributs, et à chaque faculté tous les attributs de l'intelligence, ne forme, de ces facultés, que deux groupes : le groupe des facultés qu'il suppose communes à l'homme et aux animaux, et le groupe des facultés qu'il suppose propres à l'homme. Spurzheim les divise et les sous-divise.

Aucune des formes requises pour les classifications convenues n'est omise [1].

Il y a d'abord deux *ordres* de facultés : les *facultés affectives* et les *facultés intellectuelles ;* puis chacun de ces *ordres* se divise en *genres.* Le premier *ordre* a deux *genres :* les facultés affectives communes à l'homme et aux animaux [2], et les facultés affectives propres à l'homme [3] ; le second en a trois : les facultés ou *sens intérieurs* qui font connaître les objets extérieurs [4], les facultés ou *sens intérieurs* qui font connaître les relations des objets en général [5], et les facultés ou *sens intérieurs* qui réfléchissent [6].

Quel appareil pour dire les choses les plus simples, pour dire qu'il y a des *penchants* [7], des *sentiments* [8] et des *facultés intellectuelles !* Quelle singulière personnification de toutes ces facultés : des facultés qui *connaissent*, des facultés qui *réfléchissent* [9] ! Spurzheim dit ailleurs des *facultés heureuses* [10]. Quel arbitraire enfin dans la distribution des faits ! Et Gall, à son tour, n'a-t-il pas raison ?

« De quel droit, dit Gall, M. Spurzheim exclut-il des facultés intellectuelles l'imitation, l'esprit de saillie, l'idéalité ou la poésie, la circonspection, la secrétivité, la constructivité ? Dans quel sens la persé-

[1] Voyez l'*Essai philosophique, etc.* à la p. 47 et suiv. — [2] Le sens de l'*amativité*, le sens de la *philogéniture*, le sens de l'*habitativité*, le sens de l'*affectionivité*, le sens de la *combattivité*, le sens de la *destructivité*, le sens de la *constructivité*, le sens de la *convoitivité*, le sens de la *secrétivité*, le sens de la *circonspection*, le sens de l'*approbation*, le sens de l'*amour-propre.* (Quel chaos et quel langage !) — [3] Le sens de la *bienveillance*, le sens de la *vénération*, le sens de la *fermeté*, le sens du *devoir*, le sens de l'*espérance*, le sens du *merveilleux*, le sens de l'*idéalité*, le sens de la *gaieté*, le sens de l'*imitation.* — [4] Les sens de l'*individualité*, de l'*étendue*, de la *configuration*, de la *consistance*, de la *pesanteur*, du *coloris.* — [5] Les sens des *localités*, de la *numération*, de l'*ordre*, des *phénomènes*, du *temps*, de la *mélodie*, du *langage artificiel.* — [6] Le sens de la *comparaison* et le sens de la *causalité.* — [7] « Quelques facultés affectives ne donnent qu'un désir, une inclination...... Je les appellerai *penchants.* » *Observations sur la phrénologie, etc.* p. 124. — [8] « D'autres facultés affectives ne sont pas bornées à un simple penchant, mais elles éprouvent quelque chose de plus ; c'est ce qu'on nomme *sentiment.* » *Ibid.* — [9] « Les facultés intellectuelles sont aussi doubles : quelques-unes connaissent, d'autres réfléchissent...... » *Essai philosophique, etc.* p. 225. — [10] « Les facultés propres à l'homme sont heureuses par elles-mêmes. » *Ibid.* p. 167.

vérance, la circonspection, l'imitation sont-elles des sentiments? Quelle raison y a-t-il de compter parmi les penchants la constructivité plutôt que la mélodie, la bienveillance et l'imitation [1] ? »

Gall, en douant chaque faculté de tous les attributs de l'intelligence, fait autant d'intelligences que de facultés. Spurzheim fait des intelligences de plusieurs espèces : des intelligences qui *connaissent*, des intelligences qui *réfléchissent, etc.* Il ramène les *âmes sensitives* et *rationnelles.*

Au reste, Gall et Spurzheim sont rarement d'accord sur leurs facultés. Gall ne voit dans *l'espérance* qu'un attribut, Spurzheim y voit une faculté primitive; Gall ne voit dans la *conscience* qu'un effet de la *bienveillance*, Spurzheim y voit une faculté propre; Gall ne veut qu'un organe pour la *religion*, et Spurzheim en veut trois : l'organe de la *causalité*, celui de la *surnaturalité* et celui de la *vénération, etc. etc.*

Ce serait à n'en pas finir que de les suivre ici dans tous leurs débats. J'en ai dit asssez pour le fond des choses. Je passe à Broussais.

De Broussais.

Broussais semble n'avoir vécu que pour imaginer ou pour propager des systèmes.

Guidé par des faits, qu'il saisit avec une sagacité rare, Broussais commence par ramener certaines affections à leur siége [2]; mais bientôt, généralisant outre mesure ce beau résultat, il voit toutes les affections dans la même affection, toutes les maladies dans la même maladie; il imagine une *affection abstraite*, au moyen de laquelle il explique toutes les autres affections : les *fièvres* ne sont que des *irritations* de l'appareil *digestif;* la *folie* n'est qu'une *irritation* du cerveau [3]; lui, qui souffre si impatiemment les *personnifications* faites par les autres, fait une *personnification* de plus; enfin ce génie exclusif et emporté, sortant de lui-même et comme pour se délasser de ses propres systèmes, se jette dans la *phrénologie*, et s'y plaît d'autant plus qu'il y retrouve et sa méthode accoutumée, et ses idées, et son langage : toujours des facultés à ramener à leurs organes, toujours des localisations à faire.

Il ne faudrait pas juger Broussais sur son Cours de phrénologie [4]. Les cinq ou six premières *leçons*, ou, comme il dit, les *généralités* [5], ne sont

[1] *Anatomie et physiologie du système nerveux, etc.* t. III, p. XXVII. — [2] Voyez son *Histoire des phlegmasies chroniques*, 1808. — [3] Voyez son livre intitulé : *De l'irritation et de la folie*, 1828. — [4] *Cours de phrénologie*, 1 vol. in-8°, 1836. — [5] P. 82.

qu'un mélange confus des idées de Condillac, passées par Cabanis, et des idées des phrénologistes.

Il dit que la sensibilité est *l'origine commune* des facultés [1], il appelle la *perception* une *faculté primitive* [2], *etc. etc.;* et Condillac ne dirait pas autrement.

Mais, d'un autre côté, il dit qu'il y a autant de *mémoires* que d'organes [3], que les *instincts* et les *sentiments* ont leur mémoire comme les *perceptions externes* [4]; que l'esprit n'est que *l'ensemble des facultés* [5], *etc.;* et Gall ne dirait pas mieux.

Broussais en veut surtout au *moi* de Descartes. « Séduits par le moi « de Descartes, dit-il, des philosophes ont raisonné d'après le témoignage de leur conscience [6].... » Et d'après quoi Broussais veut-il qu'on raisonne?

Il trouve plaisant d'appeler le *moi, entité intracrânienne* [7], *être central intracrânien* [8], *personne par excellence* [9], *etc. etc.*

Il se moque du *moi* de Descartes; il oublie que le *moi* de Gall n'est que l'ensemble des facultés intellectuelles ou n'est qu'un mot; et il se fait un *moi particulier,* qu'il place dans l'organe de la *comparaison.* « Nous devons, dit-il, à l'organe de la comparaison générale la distinction de notre personne, exprimée par le signe moi [10]. »

Broussais n'était pas fait pour se plier aux idées des autres; le joug lui pèse; il n'est véritablement Broussais que lorsqu'il combat; en 1816 il publie un volume [11], et les doctrines médicales sont ébranlées pour un demi-siècle : il faut relire ce volume et oublier le Cours de phrénologie [12].

Je reviens à Gall.

Ceux qui voudront connaître la doctrine de Gall remonteront toujours à Gall. Spurzheim altère déjà l'esprit de cette doctrine, et Gall s'en plaint. « M. Spurzheim, dit-il, connaît mieux mes découvertes « qu'aucun savant, mais il s'efforce d'y introduire un esprit tout con-

[1] *Cours de phrénologie*, p. 140. — [2] P. 37. — [3] « La mémoire n'est point une faculté isolée, et il y a autant de mémoires que d'organes. » P. 131. — [4] « Les instincts et les sentiments ont leur mémoire comme les perceptions externes. » P. 36. — [5] « ..... L'étude de l'esprit humain, non pas, bien entendu, d'un être fictif portant ce nom mystérieux, mais de l'ensemble des facultés mentales de l'homme. » P. 82. — [6] P. 48. — [7] « Les fauteurs de l'entité intracrânienne..... » P. 153. — [8] « Leur être central intracrânien, auquel ils accordent toutes les facultés... » P. 153. — [9] « Qu'on ait appelé cet être *personne par excellence*.... » P. 75. — [10] P. 684. — [11] *Examen de la doctrine médicale, etc.* 1816. — [12] *Cours de phrénologie, etc.* 1836.

« traire à celui dans lequel elles ont été commencées, continuées et « perfectionnées [1]. »

Gall était, d'ailleurs, grand anatomiste. L'idée qu'il a eue de suivre les fibres du cerveau est, pour l'anatomie de cet organe, l'idée fondamentale. L'idée n'est pas de lui : deux anatomistes français, Vieussens et Pourfour du Petit, l'avaient, longtemps avant lui, admirablement comprise; mais, à l'époque où il parut, elle était oubliée; on ne disséquait plus le cerveau, on le coupait par tranches.

Ce fut un grand mérite à Gall de rappeler la vraie méthode de disséquer le cerveau, et une adresse plus grande encore de rattacher à ses travaux d'anatomie positive sa doctrine des *facultés indépendantes* et des *cerveaux multiples*.

Cette étrange doctrine a fait une fortune encore plus étrange. Gall et Spurzheim ont oublié de placer la *curiosité* parmi leurs facultés primitives. Ils ont eu tort. Sans la curiosité crédule des hommes, comment auraient-ils expliqué la fortune de leur doctrine ?

Heureusement, un système ne vit jamais que ce que vit un système. Celui du moment est bientôt abandonné pour un autre, et presque toujours pour un tout contraire. Les systèmes se multiplient et passent; et ce sont les systèmes qui nous sauvent du mal que nous feraient les systèmes.

FLOURENS.

---

1. *A Journal written during an Excursion in Asia Minor by* Ch. Fellow, 1838; London, 1839, in-8°.

2. *An Account of discoveries in Lycia, being a Journal kept during a second Excursion in Asia Minor by* Ch. Fellow, 1840; London, 1841, in-8°.

PREMIER ARTICLE.

La région de l'Asie Mineure qu'embrassent les deux excursions dont je viens de transcrire le titre est certainement une des parties de l'ancien monde sur lesquelles nous possédions jusqu'ici le moins de renseignements, et qui devaient cependant, par toute sorte de motifs,

[1] *Anatomie et physiologie du système nerveux*, etc. t. III, p. xv.

attirer de préférence l'attention des voyageurs européens. Sans parler de ceux de ces voyageurs, tels que Tavernier, Lebruyn, Pococke, La Mottraye, Otter et surtout P. Lucas, qui avaient visité ces contrées à une époque où l'on manquait généralement du goût et des connaissances qui étaient nécessaires pour en apprécier les monuments, et sans remonter au delà de l'époque où nous sommes, c'était à M. le comte de Choiseul-Gouffier que nous devions les premières et à peu près les seules notions que nous eussions des antiquités de *Telmissus* et de *Patara*. Mais l'activité du voyageur français, malgré toutes les ressources dont il disposait, ne s'était guère exercée au delà du golfe de *Macri;* et la société des *Dilettanti* n'avait presque rien ajouté aux travaux de notre compatriote. Un autre voyageur, qui s'est rendu recommandable, à plus d'un titre, dans le domaine des lettres orientales, M. de Hammer, jeta sur ces mêmes contrées un coup d'œil rapide [1], qui ne manqua pourtant pas d'y porter quelques lumières nouvelles; et, depuis, d'autres voyageurs, dont les relations ont été insérées par extraits dans les Mémoires de M. Rob. Walpole [2], étendirent encore les connaissances que nous pouvions avoir sur les villes qui avaient décoré, dans l'antiquité, le littoral de cette partie de l'Asie Mineure. Mais presque aucun de ces voyageurs, français, allemands et anglais, n'avait pénétré assez avant dans l'intérieur du pays, pour lever même un coin du voile qui couvrait encore à nos regards la face entière de contrées, telles que la Lycie, la Cilicie, la Pamphylie et la Pisidie, où la civilisation grecque avait fleuri durant des siècles sur un terrain cultivé d'abord par la civilisation orientale. A une époque plus près de nous, cependant, un consul français, M. Corancey, avait parcouru les bords du golfe de Satalie et visité une partie de l'intérieur de la Pamphylie, encore inconnue et voisine de la Méditerranée [3]. Un ministre anglican, le Rév. F. J. Arundel, en visitant les *Sept Églises de l'Asie*, avait fait une excursion dans la Pisidie [4]; et le colonel Leake, auquel la géographie ancienne est redevable de tant de services du même genre, avait publié l'Itinéraire d'un voyage en Asie Mineure [5], où il avait fixé plusieurs positions anciennes et signalé quelques monuments nouveaux. Toutefois, il suffit de jeter les yeux sur la partie de sa carte qui se rapporte à l'ancienne Lycie,

[1] *Topographische Ansichten gesammelt auf einer Reise in die Levante*, Wien, 1811, in-4°. — [2] *Memoirs of Turkey*, 1818, in-4°, p. 153 et suiv.; et *Travels in various countries of the East*, 1820, in-4°, p. 106 et suiv. 264 et suiv. 524 et suiv. — [3] *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie Mineure*, Paris, 1816, in-8°. — [4] *A visit to the Seven Churches of Asia; with an excursion into Pisidia*, London, 1828, in-8°. — [5] *Journal of a Tour in Asia Minor*, London, 1824, in-8°.

pour juger du peu de connaissances que possédait encore sur l'intérieur de ce pays ce savant voyageur, qui avait lui-même, comme Browne et Kinneir, traversé l'Asie Mineure en plusieurs directions; et l'on sait, d'ailleurs, que les travaux d'observation, si estimables du reste, entrepris par le capitaine Beaufort et publiés aux frais de l'amirauté britannique, ne s'étendent guère au delà du littoral, à partir du *golfe d'Alexandrette* jusqu'à celui de *Makri*, et de quelques parties de la côte de Caramanie, situées entre ce dernier golfe et celui de Smyrne.

Tel était encore, il y a bien peu d'années, l'état de nos connaissances sur cette partie de l'Asie Mineure, lorsqu'un jeune voyageur français, M. Texier, guidé par une inspiration heureuse, dirigea sur plusieurs points négligés jusqu'ici du littoral et de l'intérieur de la Lycie des recherches qui furent couronnées du succès qu'elles méritaient, et dont il s'occupe maintenant à publier les résultats, que nous nous proposons de faire connaître à nos lecteurs, quand cette publication sera plus avancée. En attendant, voici un voyageur anglais, M. Ch. Fellow, qui se présente avec les résultats déjà acquis à la science de deux voyages entrepris successivement, à deux années d'intervalle, dans cette même partie de l'Asie Mineure sur laquelle notre curiosité était si vivement excitée; et il est certain que peu d'excursions sur le domaine de l'antiquité classique ont produit une aussi riche moisson archéologique que celle dont nous sommes redevables à ce voyageur, et dont nous allons offrir le compte sommaire à nos lecteurs. Nous suivrons, dans notre analyse, la marche que M. Fellow a suivie lui-même sur le terrain, c'est-à-dire que nous décrirons les lieux anciens qu'il observe dans le même ordre où il les visite, en nous arrêtant de préférence à ceux qui ont le plus d'importance historique et qui ont conservé le plus de vestiges de leur ancienne illustration, et en commençant par le premier voyage, qui a été l'occasion du second.

Arrivé par mer à *Smyrne*, notre voyageur se dirige par terre jusqu'aux Dardanelles, en traversant une partie de la Lydie et de la Mysie, pour se rendre de là à Constantinople. Dans ce trajet, si souvent exécuté par les voyageurs européens, il eût été difficile qu'il trouvât beaucoup de particularités neuves à signaler. *Magnésie*, *Thyatire, Pergame,* sont des lieux depuis longtemps connus, et dont toutes les antiquités ont été souvent décrites. *Assos* l'occupe davantage, et nous pensons, pour avoir eu nous-même l'occasion de jeter un coup d'œil sur ces ruines, qu'elles mériteraient d'arrêter longtemps un antiquaire qui aurait le loisir et le courage de s'y établir. Il existe, sur le sol de l'Asie, peu de villes grecques aussi bien conservées et d'une aussi belle époque de l'antiquité. L'en-

ceinte des murailles, qui se déploie sur une rangée de collines au-dessous de l'éminence principale servant d'Acropole, subsiste presque tout entière avec les portes qui y étaient pratiquées; et le tout est de la plus belle construction grecque. De nombreux fragments d'architecture, les restes de plusieurs temples, de bains, de théâtres, et une voie sacrée, qui s'étend sur un espace considérable, garnie des deux côtés de tombes magnifiques, dont quelques-unes ont la forme et presque la dimension de petits temples, tout atteste ici l'importance d'une ville grecque, dont la prospérité se lie à l'époque de la domination athénienne dans la Troade; et tous ces monuments, épars sur un sol livré depuis bien des siècles sans doute au plus complet abandon, s'offrent à l'intérêt du voyageur et à l'étude de l'antiquaire dans l'état le plus propre à satisfaire l'un et l'autre; car il n'y a là personne, à plusieurs lieues à la ronde, qui puisse troubler un homme de l'Europe dans sa contemplation[1]. M. Fellow copia quelques inscriptions, dessina quelques sarcophages, avec trois des portes de la ville et l'un des bas-reliefs[2] de la frise du *temple* dorique de *Minerve*[3], qui se trouvent maintenant au musée du Louvre; et il emporta d'*Assos* le vœu que j'y ai laissé moi-même, qu'un autre voyageur puisse y séjourner plus longtemps, afin de nous faire connaître, dans tout ce qui en reste, cette ville attique de la Troade, dont chaque assise de pierres porte, pour ainsi dire, l'empreinte des VI[e] et V[e] siècles avant notre ère.

L'arrivée de M. Fellow à Constantinople, son séjour dans cette capitale, et son départ pour l'Asie Mineure en traversant la Bithynie et la Phrygie, n'offriraient pas assez d'observations neuves, pour mériter l'attention de nos lecteurs. L'intérêt de son voyage ne commence véritablement pour eux, comme pour nous-mêmes, qu'au moment où il

[1] Il existe pourtant un pauvre petit village au pied de l'Acropole, sur son flanc septentrional. Mais le site de la ville même est tout à fait désert, ainsi que tout le pays qui l'avoisine. — [2] *A journal, etc.* p. 46-54. — [3] Je crois pouvoir désigner ce *temple* sous le nom de *Minerve*, à qui je présume qu'il était consacré, et mon motif, à cet égard, à défaut d'un témoignage positif, c'est que la *tête de Minerve* forme le type des monnaies autonomes d'*Assos;* ce qui prouve qu'elle en était la divinité principale, et d'où il suit que le temple de cette déesse devait se trouver sur l'Acropole. D'ailleurs, l'influence attique, qui résultait de l'occupation de la Troade par les Athéniens, est une nouvelle raison de croire que le culte de *Minerve* florissait à *Assos*, et qu'il y avait son sanctuaire sur l'Acropole de cette ville, comme à Athènes même. La dénomination de *temple de Neptune* ou de tout autre serait ici purement arbitraire, et n'aurait, par conséquent, aucune valeur; tandis que celle de *temple de Minerve* se fonde, au moins, sur une présomption avouée par la critique.

aborde ces contrées si peu connues de l'intérieur de l'Asie Mineure, où presque aucun voyageur ne l'avait précédé, ou, du moins, ceux qui l'y avaient devancé, tels que Lebruyn, Paul Lucas, et quelques autres, avaient passé sans y rien remarquer ou sans rien dire de ce qu'ils y avaient vu, ce qui revient absolument au même. Nous ne suivrons donc M. Fellow qu'à partir du lac d'*Ascania*, où il longe le territoire de l'ancienne Pisidie, pour se rendre de la ville moderne de *Sparta* à celle d'*Adalia*, l'ancienne *Attalia;* et la première localité antique qu'il rencontre sur cette route, après avoir traversé un passage étroit de la chaîne du Taurus et être descendu dans la belle vallée d'*Alaysoon*, est celle de *Sagalassus*, qui occupe, dans un lieu nommé par les Turcs *Boudroun*, une situation très-escarpée sur une des montagnes de cette chaîne. Notre voyageur ne s'attendait à voir ici, d'après le récit du paysan qui lui servait de guide, que des tombes taillées dans le roc; et les collines qu'il traversa d'abord ne lui offraient que des débris insignifiants de poterie, de terre cuite et de verre. Quelle fut sa surprise, en abordant la crête des monts, d'y apercevoir les restes immenses d'une ville superbe, consistant en sept ou huit temples, et trois autres grands édifices publics ornés de colonnes et de corniches, et de nombreux piédestaux, qui doivent marquer le site de l'*Agora!* Sur un des flancs d'une haute colline est un des plus beaux théâtres et des mieux conservés dont notre auteur ait eu connaissance. Les siéges et la plus grande partie du *proscenium* sont intacts; les murs de la *scène* sont, en partie, tombés; mais les statues qui en formaient l'ornement et sa riche décoration architectonique ont peu souffert. La ville entière, dans une des situations les plus élevées et les plus pittoresques qu'il y ait au monde, représente une masse considérable d'édifices publics disposés dans un ordre admirable, où tout respire le goût de l'ancien art grec, sans rien qui accuse une époque romaine ou byzantine. Les tombes, sculptées dans le roc, sur un espace de plusieurs milles à la ronde, sont ornées avec beaucoup de richesse, toujours suivant le style grec. Tel est l'état des ruines de *Sagalassus*[1], la *première cité de la Pisidie*, ΠΡΩΤΗΣ ΠΙΣΙΔΩΝ, comme elle se qualifie elle-même sur ses médailles impériales. Mais, au milieu de tant de monuments qui sollicitent encore la plume et le crayon d'un voyageur européen, M. Ch. Fellow ne put copier qu'une inscription gravée sur le piédestal d'une statue de Caracalla; et l'on regrettera qu'il n'ait pu disposer de plus de temps dans un site qui pouvait lui offrir une récolte si abondante.

[1] P. 167-169.

Arrivé au village de *Boujak*, après avoir fait vingt-quatre milles dans la direction du sud-est, notre voyageur entendit parler de ruines considérables qui devaient se trouver à dix milles de là au nord-est, et il partit pour s'y rendre. Il était encore là sur le sol de l'ancienne Pisidie. Le pays qu'il traversait, semé d'accidents de terrain et habillé de belles forêts de pins, était un des plus pittoresques qu'il eût encore parcourus, et la route qu'il suivait le conduisit sur une crête de rochers qui se termine brusquement, à une hauteur prodigieuse et tout à fait perpendiculaire, au-dessus d'une riche et profonde vallée remplie de villages. C'est sur cette éminence abrupte que fut située jadis une des plus belles villes qui ait sans doute jamais existé, et qui présente encore de magnifiques débris de son ancienne splendeur. « Je parcourus, dit notre voyageur, que je vais ici laisser parler lui-même[1], je parcourus, durant au moins trois milles, une partie de la cité, qui est un monceau de temples, de théâtres et d'édifices, rivalisant entre eux de magnificence et de goût. Les matériaux employés dans ces constructions ont beaucoup souffert par l'effet de leur exposition aux intempéries de l'air; le lichen qui s'est attaché à la surface du marbre y a détruit l'empreinte du ciseau; mais la proportion, la simplicité jointe à la grandeur, et l'uniforme beauté du style ne peuvent appartenir qu'à une ancienne cité grecque. Les entablements sculptés offrent fréquemment des groupes de figures en attitude de combat avec toutes les pièces de l'armure grecque, et le style de quelques-uns de ces groupes offre de l'analogie avec celui des figures d'Égine. L'ordre général des temples est le corinthien, un peu moins orné que dans des villes d'une moindre antiquité. Les tombes, disséminées à un mille de la place, sont de plusieurs sortes, les unes taillées en forme de chambres sur la face du rocher, les autres érigées en forme de sarcophages à la surface du sol; ces derniers, de la plus ancienne forme : tous portaient des inscriptions ou des sculptures dont le sujet était généralement guerrier. Il subsiste encore plusieurs siéges antiques parmi ces tombeaux de tout âge. Je pourrais difficilement, ajoute-t-il, fixer par conjecture le nombre de temples ou d'édifices publics ornés de colonnes qu'il y eut dans cette ville; mais je suis sûr d'en avoir observé cinquante ou soixante; et, sur les emplacements où il ne subsiste pas de ruines à la surface du sol, j'ai souvent constaté l'existence de voûtes, telles que celles qui supportaient de grands édifices publics. Bien que cette ville, par sa situation si escarpée, semblât n'avoir pas besoin d'enceinte pour sa défense, elle avait pourtant de longs murs,

[1] P. 172-173.

qui sont, en partie, bâtis de grands blocs de pierre, d'après le système appelé cyclopéen. » Notre voyageur termine cette description, qui nous laisse tant à désirer, puisqu'elle n'est accompagnée d'aucun dessin, par cette phrase, que je traduis littéralement : « Je n'ai jamais conçu une si haute idée des ouvrages des anciens, que je ne l'ai fait en visitant cette ville bâtie dans une situation pour ainsi dire au-dessus du monde, et où tout porte encore l'empreinte du goût et de la puissance, de la simplicité et de la grandeur. » Cette description répond bien au site de l'antique *Selgé;* et les belles et nombreuses médailles que nous en possédons justifient la manière dont notre voyageur parle du style et du caractère de ses monuments.

A partir de là, et en se dirigeant vers *Adalia,* notre voyageur traversa la plaine de Pamphylie, qu'il trouva, dans une localité voisine de *Selgé,* couverte de débris d'antiquités, de colonnes d'ordre corinthien, de beaux sarcophages de style grec érigés sur chaque crête de rochers[1], qui indiquaient, à n'en pouvoir douter, le site de quelque importante cité hellénique. Ce site n'eût certainement pas échappé à ses recherches; et quelque inscription, qui n'eût pu manquer non plus de s'offrir à ses investigations, lui aurait, sans doute, révélé le nom de cette ville, si un renseignement trompeur ne l'eût malheureusement détourné de sa véritable voie, pour le conduire à une méchante ruine de château vénitien; mais l'occasion perdue pour notre voyageur de retrouver une ville antique dans la situation qu'il indique peut se reproduire pour un autre, et, de cette manière, l'accident arrivé à M. Fellow peut encore profiter à la science.

Adalia renferme beaucoup de fragments d'antiquité, colonnes, inscriptions, statues, mais employés comme matériaux dans la construction des murs de la ville ; ce qui n'est qu'un motif de regret pour le voyageur. Les ruines de *Perga,* qui se trouvent à peu de distance de cette ville, offriraient bien plus de sujets d'étude, puisque le site est tout à fait abandonné; et ces ruines exciteraient d'autant plus d'intérêt que tout y porte l'empreinte du génie grec, sans aucune trace d'une influence romaine. Notre voyageur y remarqua un magnifique théâtre, qui a conservé presque tous ses gradins, et tout à côté un stade dans toute son intégrité, un édifice public d'une grande importance, et plusieurs temples qui ont perdu la plupart de leur colonnes. Les murs de la ville, soutenus de tours rondes et carrées, existent presque en leur entier; et de nombreux tombeaux disséminés de chaque côté, à une

[1] Un de ces sarcophages est dessiné sur la planche qui fait face à la page 175.

distance considérable, témoignent encore d'une assez grande population, de même que le style purement grec de ces monuments atteste qu'ils sont l'œuvre d'une civilisation grecque. Malheureusement, notre voyageur ne put s'arrêter assez longtemps au milieu de ces ruines de *Perga*, pour y rechercher quelques inscriptions, ou seulement pour y dessiner quelques monuments. Mais l'indication qu'il nous donne n'en est pas moins précieuse pour la science; et ce qu'il n'a pu faire, il est permis d'espérer que d'autres, guidés par son exemple, pourront bientôt l'accomplir.

En continuant de marcher à l'est-sud-est, après avoir traversé *l'Aksou*, l'ancien *Cestrus*, notre voyageur découvrit une ville bâtie dans une situation pittoresque, sur une éminence isolée, qu'il croit être *Isionda* [1], ville dont M. Corancey, guidé par les indications de M. Barbié du Boccage, avait cru trouver l'emplacement dans une direction tout opposée, à quatre lieues au nord-ouest de *Satalie* [2]. Quoi qu'il en soit de cette question, dont j'abandonne la solution aux géographes, la ville signalée par M. Fellow, dans la position que j'ai indiquée, est, en tout cas, une ville grecque d'une ancienne époque, à en juger par son enceinte, qui est presque toute construite suivant le système cyclopéen. Notre voyageur regretta lui-même de n'avoir pu s'arrêter dans cette ville, dont les ruines, d'une étendue considérable et d'un grand caractère, doivent renfermer beaucoup de secrets pour l'histoire, la langue et la religion de cette région de la Pamphylie. Il y existe encore, avec un stade taillé en partie dans le roc, plusieurs grands édifices, temples et palais, ainsi qu'une Acropole, qui peut avoir deux milles de circuit, et qu'il n'eut pas le temps d'examiner. C'est donc encore là un but d'observation pour les voyageurs futurs, qu'on doit aussi savoir gré à M. Fellow de nous avoir indiqué. A vingt milles de cette place, dans la direction du sud-est, notre voyageur rencontre une autre ville antique, qu'il croit être *Pednelissus*, dont les ruines sont considérables, mais d'un goût qui annonce l'influence romaine par l'excès des ornements, par la multiplicité des colonnes et par la superposition des arcades et des ordres d'architecture. Une sorte de stade, qui conduit à l'Acropole, lui a offert une particularité neuve et curieuse dans une haute muraille qui forme une des extrémités, et qui a sa face antérieure décorée d'une corniche d'une saillie considérable et d'une colonnade avec un balcon, dont le plafond a conservé ses panneaux ou caissons, ornés de dauphins et de

[1] La leçon fournie par les médailles est *Isindus*, d'après la légende ΙΣΙΝΔΕΩΝ. — [2] *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie Mineure*, p. 391-394.

coquillages [1]. Mais ce que les ruines de *Pednelissus* ont offert de plus remarquable à notre voyageur, c'est un théâtre dans un état excellent de conservation, malheureusement d'un mauvais goût d'architecture, surtout à l'extérieur. Le *proscenium*, la *scène*, les *siéges* sont encore à peu près dans leur état primitif d'intégrité. Les ornements coloriés qui y étaient appliqués presque partout, consistant en *figures d'animaux*, *têtes*, *masques*, *dauphins* et *fleurs*, sont encore en place; les statues seules, érigées sur des piédestaux ou dans des niches, qui servaient jadis à la décoration de ce théâtre, en ont été enlevées. Du reste, il est si bien conservé dans toutes ses parties et jusque dans les galeries qui conduisent aux divers rangs de siéges, qu'il pourrait encore servir à des représentations scéniques. Mais il appartient à l'époque romaine, comme la ville elle-même [2], bien que les inscriptions gravées dans la façade, et que malheureusement notre auteur ne put déchiffrer, à cause du soleil qui illuminait trop vivement la partie du mur où elles se trouvent, appartiennent à la langue grecque, mais avec un mélange de lettres romaines, qui atteste, aussi bien que sur les médailles de *Pednelissus*, un âge de décadence.

Sillyum, ville grecque de la Pamphylie, dont notre voyageur traversa l'emplacement en se rendant aux ruines de *Sidé*, n'a plus laissé sur le sol qu'elle occupa que deux ou trois des tours qui formaient son enceinte, et dont l'architecture, avec un fronton orné de figures sculptées [3], témoigne d'une belle époque grecque. Quant à *Sidé*, la description que notre voyageur nous donne de ses ruines ne répond pas à l'idée avantageuse qu'on aurait pu en prendre, sur le témoignage d'autres voyageurs, et surtout de M. Corancey [4]. Tout y est d'un style romain de décadence et d'une petite échelle; ce qui prouve, d'accord avec les médailles de *Sidé*, qui descendent jusqu'à l'extrémité impériale, jusqu'au règne de Gallien, que cette ville, en continuant sous les Romains une existence qui avait prospéré sous les Grecs, dévora elle-même, encore plus qu'elle ne laissa consumer par le temps, les monuments de son antique splendeur; et c'est ce que prouve aussi son théâtre, dont la capacité, bien moindre que celle des théâtres des villes précédemment visitées par M. Fellow, atteste que cette ville avait beaucoup perdu de sa population et de son importance dans cette dernière période de son histoire.

[1] P. 197-198. — [2] On ne connaît encore aucune médaille autonome de *Pednelissus*, et la plus ancienne de ses médailles impériales, excessivement rares elles-mêmes, ne remonte pas au delà du règne de Commode. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 121, n° 155. — [3] P. 200. — [4] *Itinéraire, etc.* p. 374-8.

En retournant de *Sidé* à *Adalia*, notre voyageur chercha vainement, près de l'embouchure du *Cestrus*, les ruines de l'antique et célèbre cité d'*Aspendus*. Le village moderne où le site de cette ville est placé sur les cartes ne renferme aucun vestige d'antiquité, et il n'existe rien dans le voisinage qui justifie cette opinion; c'est donc encore un point de géographie et d'antiquité à éclaircir. D'*Adalia*, M. Fellow se rendit, en traversant le golfe, à *Tekrova*, qui occupe bien certainement le site de l'ancienne *Phasélis;* car un fragment de corniche dessiné sur place lui offrit une inscription dédicatoire en l'honneur de l'empereur Adrien; qui renfermait le nom des *habitants de Phasélis*: (*oἱ*) ΦΑΣΗΛ(*ῖται*)[1]. Du reste, les antiquités de *Phasélis* ont offert beaucoup d'intérêt à notre voyageur; le port et la ville, également bien bâtis et conservés en grande partie, sont d'un excellent goût de construction, mais l'un et l'autre d'une moindre proportion qu'on ne pourrait s'y attendre d'après l'importance de cette ville. Son théâtre, son stade, ses temples, se reconnaissent parfaitement sur le terrain; et ses nombreux tombeaux, épars sur les collines qui l'entourent, attestent sa longue existence. Notre voyageur dut regretter encore ici de ne pouvoir, à défaut du sol même, qu'il n'avait ni le temps, ni les moyens de fouiller, interroger au moins les monuments encore debout à sa surface.

De *Tekrova* M. Fellow se rendit par mer à *Deliktash*, l'ancien *Olympus*, dont les ruines lui offrirent peu d'intérêt. A l'exception d'un temple, bâti sur une grande échelle, tout le reste paraît avoir été d'une médiocre proportion et d'un goût qui, d'accord avec la forme des lettres des inscriptions grecques, annonce une époque assez basse. Une de ces inscriptions, gravée sur le piédestal d'une statue de Caracalla, fait mention du *sénat* et du *peuple* d'*Olympus*, ΟΛΥΝΠΗΝΩΝ Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ, et elle a cela de remarquable qu'elle constate l'existence de cette ville sur l'emplacement actuel de *Deliktash* à une époque impériale, dont la numismatique d'*Olympus* ne nous a offert jusqu'ici aucun monument. M. Fellow revint encore à *Olympus* dans son second voyage[2]; mais il n'y trouva rien de neuf ni d'intéressant à ajouter à sa première relation.

En débarquant à *Olympus*, M. Fellow se trouvait déjà sur le territoire de l'ancienne Lycie; et c'est surtout dans cette partie de l'Asie Mineure que ses recherches, continuées presque exclusivement dans son second voyage, ont eu le plus d'importance et d'intérêt. Après avoir traversé la petite baie de *Phinéka*, dont le nom rappelle l'ancienne dénomination de *Phœnikus*, l'un et l'autre suggérés par l'abondance des *palmiers* qui

[1] P. 212; cf. p. 328. — [2] *Lycia, etc.* p. 214-215.

couvrent ce beau pays, notre voyageur aperçut de loin, sur la croupe et à la base des monts qui entourent une étroite vallée, les ruines de l'antique *Limyra,* qu'il visita avec soin à sa seconde excursion; et il n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'il se trouva au milieu de vastes débris d'antiquités et de tombes, aussi remarquables par leur forme et leur dimension que par leur nombre, appartenant à quelque ville encore inconnue. Un peu plus loin, il abordait au milieu des ruines d'*Antiphellus*, ville bâtie sur un promontoire, dans une situation avantageuse, qui possède encore un théâtre avec les fondations de plusieurs temples et d'autres édifices publics.

Mais c'est surtout par ses tombeaux que cette ville de Lycie attira d'abord l'attention de M. Fellow, qui y fut ramené une seconde fois par le même motif, et qui y passa deux jours entiers à ce second voyage. Ces tombeaux sont, les uns taillés dans le roc, les autres érigés en forme de sarcophage sur toutes les éminences dont le pays est hérissé. Les premiers offrent tous l'application de ce système qui paraît avoir été propre à la Lycie, et qui consiste dans l'imitation d'une construction en charpente, au moyen d'une corniche composée de bouts de pièces de bois rondes, placées l'une à côté de l'autre, au-dessous d'une longue poutre figurant l'architrave. Les sarcophages, qui sont généralement de la plus grande dimension que notre voyageur ait vue nulle part, sont érigés sur un grand piédestal orné d'une corniche à denticules et surmonté d'un socle. Le tombeau ressemble à un petit édifice de bois, pourvu d'une porte à deux battants, dont M. Fellow compare le goût à celui des fenêtres de l'âge d'Élisabeth; sur cet édifice, qui constitue le corps du sarcophage, pose le couvercle ou le toit, en forme d'*arc ogive,* divisé, sur sa face antérieure, en quatre compartiments ornés de sculptures; les deux versants de ce toit arrondi sont ornés eux-mêmes de *têtes de lions*, et, sur le faîte, il se trouve une rainure ou cheneau servant à ajuster quelque ornement en guise d'acrotère, qui était peut-être de métal et qui a disparu. M. Fellow dessina, dans son premier voyage[1], un de ces sarcophages, d'une forme si particulière et d'une dimension si remarquable, qui se distinguait aussi par cette circonstance, qu'il portait, sur un des côtés de sa base, une inscription lycienne[2], tandis que tous les autres tombeaux qu'il a pu examiner à *Antiphellus* ne lui ont offert que des inscriptions grecques, la plupart effacées par l'effet de l'air de la mer[3]. A ces détails, résultant d'une première inspection, notre voyageur put

[1] Voy. la planche en regard de la page 219. — [2] *Lycia, etc.* p. 186-7. — [3] *Journal, etc.* p. 220.

joindre, lors de sa seconde visite aux ruines d'*Antiphellus*, de nouvelles observations et quelques dessins, qu'il a réunis sur une même planche [1], et qui complètent la connaissance de ces sarcophages si curieux. On y voit avec quelle précision tous les détails d'une *porte en bronze*, avec ses *têtes de clous*, avec son *marteau* en forme de *couronne*, et avec les *ornements* qui s'y ajustaient [2], se trouvaient imités dans la porte de ces sépulcres de pierre. Entre les sculptures empruntées au fronton ogive de ces sarcophages on remarquera celle qui offre *deux sphinx femelles* assis en regard l'un de l'autre, sous une forme qui est propre aux monuments de l'art asiatique, et qui diffère, comme le fait très-justement observer notre auteur, de celle des *sphinx égyptiens* [3]; on remarquera aussi, en fait d'ornements symboliques sculptés dans le fronton de ces monuments, la *colonne ionique cannelée*, que M. Fellow a dessinée sur cette même planche [4], et dont nous connaissions déjà un exemple, fourni par un des tombeaux de *Telmissus*, et publié par M. de Hammer [5] : ce qui justifie de plus en plus l'opinion que j'ai été l'un des premiers à soutenir, sur la destination primitivement et essentiellement funéraire de l'ordre ionique [6]. M. Fellow a copié aussi trois des inscriptions grecques qu'il a pu lire sur les tombeaux d'*Antiphellus*, sur l'une desquelles je m'étonne que le mot ΑΠΕΡΛΕΙΤΗΣ [7], ethnique d'*Aperæ*, ville de Lycie, dont nous possédons une médaille impériale, où cet ethnique est exprimé absolument de la même manière [8], n'ait pas été reconnu par le savant philologue qui a assisté notre voyageur dans cette partie de sa publication.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] *Lycia, etc.* p. 187, avec la planche en regard. — [2] Ces ornements consistent ici en un *bouclier* joint à un *javelot* placé transversalement, l'un et l'autre ajustés sur le panneau inférieur de la porte. — [3] Voy. la planche ci-jointe, n. 4. — [4] Voy. la planche ci-jointe, n° 7. — [5] *Topograph. Ansicht. etc.* p. 114, Zeichnung C. — [6] Voy. mes *Monuments inédits, Achilléide*, p. 110, 3); *Orestéide*, p. 137, 3), 141, 4), 151, 6), 152, 1); *Odysséide*, p. 337, 3). — [7] *Lycia, etc.* p. 421, n. 183, lign. sec. L'éditeur a lu Αντιφελλειτης, quand l'inscription même donnait Απερασιτης, sauf une seule lettre, Λ pour Α. — [8] Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 4, n. 12. C'est la médaille publiée d'abord par M. Millingen, *Choix de médailles grecques inéd.* pl. III, n. 26, p. 67, et entrée depuis dans notre cabinet. Voy. mon *Mémoire sur les médailles siciliennes de Pyrrhus*, t. XIV des *Mémoires de l'Académie*, p. 292.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

L'Académie des sciences morales et politiques a tenu, le samedi 28 mai, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Hippolyte Passy. Après le discours d'ouverture, prononcé par le président, et la proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés, on a entendu la lecture d'une notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Destutt de Tracy, par M. Mignet, secrétaire perpétuel.

PRIX DÉCERNÉS.

La section d'histoire générale et philosophique avait proposé, pour être décerné en 1840, et l'Académie avait remis au concours de 1842, un prix de 1,500 francs sur la question suivante : *Tracer l'histoire du droit de succession des femmes, dans l'ordre civil et dans l'ordre politique, chez les différents peuples de l'Europe, au moyen âge.* Ce prix a été décerné à M. Édouard Laboulaye. Une première mention très-honorable a été accordée à M. Rathery, avocat à la cour royale de Paris, et une seconde mention honorable à l'auteur du mémoire n° 2.

PRIX PROPOSÉS.

Concours de 1843. L'Académie rappelle que, sur la proposition de la section de morale, elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique de 1843, un prix de 1,500 francs sur la question suivante : « Rechercher par quels moyens, sans gêner la liberté de l'industrie, on pourrait donner à l'organisation du travail en commun dans les manufactures et à la discipline intérieure de ces établissements une influence favorable aux mœurs de la classe ouvrière. » (Voy. pour le programme de ce prix notre cahier de mai 1841, p. 311.) Les mémoires devront être déposés le 31 octobre 1842, terme de rigueur.

L'Académie rappelle également qu'elle a fixé au 30 novembre 1842 le terme du concours sur la question suivante, pour laquelle, sur la proposition de la section de législation, de droit public et de jurisprudence, elle décernera un prix de 1,500 francs en 1843 : « Exposer la théorie et les principes du contrat d'assurance, en faire l'histoire, et déduire de la doctrine et des faits les développements que ce contrat peut recevoir et les diverses applications utiles qui pourraient en être faites dans l'état de progrès où se trouvent actuellement notre commerce et notre industrie. »

L'Académie rappelle encore que le prix quinquennal de 5,000 francs, fondé par

M. le baron Félix de Beaujour, sera décerné, en 1843, au meilleur mémoire sur la question suivante : « Quelles sont les applications pratiques les plus utiles que l'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère ? » Les mémoires devront être déposés avant le 30 septembre 1842.

Concours de 1844. La section de philosophie avait proposé, pour être décerné dans cette séance, un prix de 1,500 francs sur le sujet suivant : « Examen critique de la philosophie allemande. » Aucun des concurrents n'ayant traité ce sujet d'une manière complète, l'Académie remet de nouveau la question au concours pour l'année 1844. Les mémoires devront être parvenus avant le 1er septembre 1843. (Voy. pour le programme notre cahier de mai 1840.)

L'Académie devait décerner, dans la séance de 1842, un prix de 1,500 francs sur la question suivante, proposée par la section d'économie politique et de statistique : « Rechercher, 1° quels sont les modes de loyer ou d'amodiation de la terre actuellement en usage en France ; 2° à quelles causes tiennent les différences qui subsistent entre ces modes de loyer et les changements qu'ils ont éprouvés ; 3° quelle est l'influence de chacun de ces modes de loyer sur la prospérité agricole. » Aucun des mémoires envoyés n'ayant été digne du prix, l'Académie a remis la question au concours de 1844. En publiant cette décision, l'Académie a ajouté au programme les instructions suivantes : « Des causes nombreuses ont influé sur les changements qui ont différencié les systèmes d'amodiation en usage en France. Les principales sont la nature des cultures et des produits, les progrès inégaux de l'industrie et de la richesse dans les diverses provinces, la situation des cultivateurs et les facilités plus ou moins grandes qu'ils ont obtenues dans l'usage et l'accumulation des fruits de leur travail. Quant à l'influence des modes de loyer sur la prospérité agricole, elle dépend principalement du degré d'intérêt à perfectionner les cultures et de la capacité de réaliser les améliorations possibles que les conditions des baux ou des partages de fruits laissent aux cultivateurs. Il importe que les concurrents s'attachent à examiner attentivement les faits. Les changements effectués successivement dans les parties de la France les plus avancées sous le rapport agricole, et qui y ont amené soit l'établissement du fermage en argent à prix débattu, soit des partages de fruits qui font une large part aux exploitants, leur fourniront des lumières précieuses, et il leur sera facile de s'en aider pour constater les obstacles que certains modes de loyer apportent aux améliorations, ou les avantages que d'autres modes laissent encore à désirer. » Le terme de ce nouveau concours est fixé au 1er septembre 1843.

L'Académie devait également décerner dans cette séance un prix de 1,500 francs sur la question suivante, proposée par la section d'histoire générale et philosophique : « Retracer l'histoire des états généraux en France, depuis 1302 jusqu'en 1614. Indiquer le motif de leur convocation, la nature de leur composition, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leur pouvoir. Déterminer les différences qui ont existé, à cet égard, entre ces assemblées et les parlements d'Angleterre, et faire connaître les causes qui les ont empêchées de devenir, comme ces derniers, une institution régulière de l'ancienne monarchie. » Les concurrents, pressés par le temps, n'ayant pu remplir entièrement les conditions du concours, l'Académie a remis la même question à l'année 1844. Les mémoires devront être déposés avant le 30 septembre 1843, terme de rigueur.

L'Académie rappelle que, sur la proposition de la section de philosophie, elle décernera, s'il y a lieu, dans sa séance de 1844, un prix de 1,500 francs au meilleur mémoire sur le sujet suivant : « Examen critique de l'école d'Alexandrie. » Nous

avons publié l'an dernier (mai 1841, p. 312) le programme de ce concours, dont le terme de rigueur est fixé au 1er juin 1843.

Concours de 1845. Sur la proposition de la section d'économie politique et de statistique, l'Académie met au concours, pour l'année 1845, le sujet de prix suivant : « Déterminer les faits généraux qui règlent les rapports des profits avec les salaires et en expliquer les oscillations respectives. » Ce prix est de la somme de 1,500 francs. Les mémoires devront être déposés au sécrétariat de l'Institut, francs de port, le 30 septembre 1844, terme de rigueur.

L'Académie décernera également, dans sa séance de 1845, un prix de 1,500 fr. au meilleur mémoire sur la question suivante, proposée par la section d'histoire générale et philosophique : « Faire connaître la formation de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement; marquer ses progrès; montrer ce qu'elle a emprunté au régime féodal, en quoi elle s'en est séparée, comme elle l'a remplacé. » Le terme de ce concours est fixé au 30 septembre 1844.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Nouveaux mélanges philosophiques, par Théodore Jouffroy, membre de l'Institut, professeur de philosophie à la faculté des lettres; précédés d'une notice et publiés par Ph. Damiron. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie de Joubert, 1842, in-8° de XLIX-452 pages. — Un vif intérêt s'attache à la publication des œuvres posthumes de M. Jouffroy, dont la perte récente afflige si profondément tous les amis de la philosophie et des lettres. Les Nouveaux mélanges philosophiques que nous annonçons doivent être considérés comme le premier volume de cette publication. Les morceaux dont il se compose ont été réunis par les soins de M. Damiron, qui, dans une intéressante préface, retrace les circonstances les plus caractéristiques de la vie studieuse de M. Jouffroy, et rappelle tout ce que la science philosophique doit à l'homme éminent dont il fut l'ami. Tous ces morceaux ont d'autant plus de prix qu'ils sont imprimés sur les manuscrits autographes. Le premier par son importance comme par son étendue est un mémoire *sur l'organisation des sciences philosophiques*, où l'auteur révèle lui-même, avec une touchante effusion, tout ce que sa vie eut d'intime et de caché, les doutes qui la travaillèrent, les difficultés qui l'assiégèrent, les recherches qui la remplirent. A la suite de ce mémoire l'éditeur a placé une dissertation sur la *légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie*, le *rapport* fait, en 1840, au nom de la section de morale de l'Académie des sciences morales et politiques, *sur le concours relatif aux écoles normales primaires*, le *discours prononcé*, la même année, *à la distribution des prix du collége Charlemagne*, la première leçon du *cours d'histoire de la philosophie ancienne* à la faculté des lettres (en 1828), un traité inachevé ayant pour titre : *Faits et pensées sur les signes*, dernier écrit sorti de la plume de M. Jouffroy; enfin une leçon détachée sur la *sympathie*.

Études sur les tragiques grecs, ou examen critique d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, précédé d'une histoire générale de la tragédie grecque, par M. Patin, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris. Paris, imprimerie de

Panckoucke, librairie de Hachette, 1841, in-8° de 438 pages. — Les divers genres de mérite que nous avons signalés dans le premier volume de cet ouvrage se retrouvent au même degré dans celui-ci, où l'auteur continue et achève l'examen du théâtre de Sophocle, en analysant *Philoctète, Œdipe roi, Œdipe à Colone, Antigone* et *Électre.* Le parallèle de l'Électre de Sophocle avec l'Électre d'Euripide sert de transition à M. Patin pour aborder, dans son quatrième livre, le théâtre de ce dernier poëte, qui lui fournit jusqu'ici le sujet de trois chapitres : *Iphigénie en Aulide, Hippolyte* et *Médée.* L'ingénieux critique ne se borne pas à résumer les observations des commentateurs anciens et modernes sur tous ces immortels chefs-d'œuvre. Ce sont surtout ses propres remarques et ses intéressants rapprochements qui donnent du prix à ce remarquable travail, sur lequel nous reviendrons après la publication du troisième et dernier volume.

Antigone, tragédie de Sophocle, traduite en français par A. L. Boyer, professeur de rhétorique au collége Stanislas. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, 1842, in-8° de 74 pages. — La représentation savante qui a été donnée à Berlin de l'Antigone de Sophocle a ramené sur ce chef-d'œuvre de la scène antique l'attention de M. Boyer, et de là, comme il nous l'apprend lui-même dans une courte préface, est résultée la traduction que nous annonçons. Elle témoigne heureusement des efforts de l'auteur pour pénétrer le sens et l'esprit du texte original. A la fidélité s'y joint une élégance remarquable, fruit d'études du style de Racine, attestées par plus d'un adroit emprunt, ou plutôt par plus d'une restitution ; car Racine, qui n'a pas imité directement Sophocle, est plein de ses beautés. Peut-être la recherche de cette élégance a-t-elle, dans quelques endroits peu nombreux, entraîné le traducteur hors des limites sévères, et par lui généralement respectées, de la simplicité grecque, comme lorsqu'il a rendu ainsi les vers 49 et suivants : « Hélas ! songe, ma sœur, que notre père est mort chargé de malédictions et d'opprobres ; songe qu'il s'arracha lui-même les yeux pour ne pas voir la lumière fatale qu'il avait portée jusque dans un cœur coupable. » Il est à souhaiter que cet essai soit assez favorablement accueilli pour encourager M. Boyer à persévérer dans le dessein honorable qu'il annonce de nous donner une traduction complète de Sophocle.

Bibliothèque de l'école des chartes, tome troisième, quatrième livraison (mars-avril 1842). Paris, imprimerie de F. Didot, in-8°, pp. 313-416. — Deux articles étendus et tout à fait dignes d'intérêt remplissent cette livraison. Dans le premier, intitulé : *Thomas Basin, sa vie et ses écrits,* M. J. Quicherat s'attache d'abord à prouver que l'histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, composée en latin par un contemporain, et attribuée à Amelgard, prêtre liégeois, a pour véritable auteur Thomas Basin, évêque de Lisieux, ou plutôt que le nom d'Amelgard n'est qu'un pseudonyme adopté par ce prélat, dont le rôle politique, sous Louis XI, a été si important et si diversement jugé. M. Quicherat puise ensuite dans cette histoire et dans un autre ouvrage de Basin, son Apologie, des particularités fort curieuses sur la vie de l'évêque de Lisieux, et une appréciation neuve et approfondie de son caractère et de ses écrits. A la suite de ce travail recommandable, on trouve un premier fragment d'un mémoire couronné, en 1841, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce sont des *Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris,* par M. B. Bernhard. Nous nous proposons de rendre compte avec détail de ce savant mémoire, lorsqu'il aura été entièrement publié.

Essai sur la philosophie orientale, leçons professées à la faculté des lettres de Caen,

pendant l'année scolaire 1840-1841, par M. A. Charma, ancien élève de l'école normale, publiées, avec son autorisation, par Joachim Menant. Imprimerie de Pagny à Caen, librairie de Hachette à Paris, 1842, in-8° de XII-525 pages. — Ces leçons ont pour objet l'histoire de la philosophie dans l'Inde, en Chine, en Égypte et en Perse. Cette histoire, que l'auteur a entreprise dans le but spécial de rechercher et d'examiner les divers systèmes adoptés par les philosophes orientaux sur la destination future de l'homme, se divise, pour chaque contrée, en trois phases ou périodes : « la phase *syncrétique*, c'est-à-dire une première phase où les éléments qui constituent le caractère de chacune de ces périodes sont confondus et subissent une loi qui leur est imposée ; la phase *analytique*, où ces éléments se séparent et s'opposent, chacun d'eux ne relevant que de soi ; et la phase *synthétique*, où tout s'harmonise, ces éléments divers se rangeant autour d'un principe commun dont chacun reconnaît le légitime empire. » M. Charma annonce l'intention de faire l'histoire de la philosophie grecque et romaine et de la philosophie de l'Europe. Quelques lignes empruntées à sa préface donneront une idée de sa méthode et du plan de son livre. « C'est de notre unité sociale, de cette unité qui embrasse l'Orient, la Grèce et l'Europe, que nous essayons l'histoire. Nous avons d'abord partagé entre ces trois mondes nos trois périodes progressives ; nous avons rapporté le syncrétisme à l'Orient, l'individualisme à la Grèce, le synthétisme à l'Europe. L'Orient nous a paru plus spécialement chargé de concevoir et de produire ; à la Grèce était réservée la tâche d'analyser et d'*étiqueter* les productions orientales ; à l'Europe, celle de les systématiser et de les organiser. Mais, dans notre opinion, chacune des parties dont un ensemble est composé traverse les mêmes phases que l'ensemble auquel elle appartient. Nous devions donc assigner au syncrétisme oriental un individualisme et un synthétisme tels quels ; c'est ce que nous avons fait pour l'Égypte, pour la Chine, et plus particulièrement, comme le verront nos lecteurs, pour le pivot de l'Orient, nous voulons dire pour l'Inde. Ce que nous tentions ainsi pour quelques-unes des contrées qui, selon nous, représentent l'Orient, nous avons pensé, malheureusement un peu tard, à l'essayer pour l'Orient tout entier. Sous ce rapport, nous inclinerions aujourd'hui à trouver notre syncrétisme dans l'Inde ; la Chine, la Perse et la Chaldée, à laquelle nous regrettons bien vivement de n'avoir pas donné la place qu'elle réclamait, constitueraient notre individualisme politique, religieux, scientifique ; l'Égypte réunirait les rôles que la Chaldée, la Perse et la Chine se seraient partagés ; elle aurait concilié et harmonisé, autant que la chose était possible alors, l'État, la religion, la science. Nous aurions dû encore, après avoir noté les périodes ascendantes de cette antique civilisation, noter à leur tour ses périodes décroissantes, et la suivre, de chute en chute, jusqu'à cette phase de dissolution et de torpeur par laquelle tout finit. Ici les documents nous manquaient. Mais nous ne disons pas adieu à ces régions mystérieuses, et peut-être élargirons-nous, avec les années, l'étroit sentier que nous venons d'y ouvrir. »

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant l'année 1840, présenté au roi par le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État du département de la justice et des cultes. Paris, Imprimerie royale, avril 1842, in-4° de XLII-397 pages. *Compte général de l'administration de la justice criminelle* en France, pendant l'année 1840, présenté au roi par le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice et des cultes. Paris, Imprimerie royale, mai 1842, in-4° de XXXIV-290 pages. *Compte général* de l'administration de la justice, tant civile et commerciale que criminelle, correctionnelle et de police, dans les colonies françaises de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon,

pendant les années 1834, 1835 et 1836, présenté au roi par le ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies. Paris, Imprimerie royale, 1842, in-4° de XXXIX-166 pages. — Chacun de ces comptes généraux est précédé d'un rapport au roi, qui en présente l'analyse et en signale les résultats les plus importants.

Statistique de la France, publiée par le ministère de l'agriculture et du commerce. *Agriculture.* Tomes III et IV. Paris, Imprimerie royale, 1841-1842, 2 vol. in-4° de XVIII-699 pages. — Les tableaux statistiques compris dans ces deux volumes se rapportent aux départements du nord occidental et du midi occidental de la France.

Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies. Tome IV (histoire et belles-lettres), n°s 13274 à 17108. Paris, Imprimerie royale, 1842, in-8° de XV-530 pages. — Ce volume est le dernier du catalogue général des bibliothèques de la marine. Cependant l'auteur de cet utile travail annonce qu'il se propose de le compléter par une table alphabétique des noms d'auteur et des titres des ouvrages anonymes, qui paraîtra au commencement de l'année prochaine. Les bibliothèques *de bord,* instituées par une décision du 30 décembre 1837, et les bibliothèques des colonies, créées en 1826, seront l'objet d'un catalogue particulier. Enfin l'ensemble de ces publications sera terminé par une *bibliographie maritime,* pour laquelle le ministère de la marine a déjà rassemblé des documents importants.

Recherches historiques, critiques et bibliographiques sur Améric Vespuce et ses voyages, par M. le vicomte de Santarem. Paris, imprimerie de Maulde, librairie d'Arthus Bertrand, 1842, in-8° de 300 pages.

Les Coutumes de Beauvais, par Philippe de Beaumanoir, jurisconsulte français du XIII[e] siècle. Nouvelle édition publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par le comte Beugnot. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de 1172 pages. (Publié par la société de l'Histoire de France.)

Mémoires et lettres de Marguerite de Valois. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits des bibliothèques du Roi et de l'Arsenal, et publiée par M. F. Guessard. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de J. Renouard, 1842, in-8° de 564 pages. (Publication de la société de l'Histoire de France.)

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, abbé séculier de Brantôme, et d'André, vicomte de Bourdeille. Édition revue et augmentée d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, avec notices littéraires, par J. A. C. Buchon, tome I[er], aux Batignolles; se trouve à Paris, rue Laffitte n° 40. In-8°.

Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement, contenant des mémoires d'antiquités locales et annales militaires, politiques et religieuses de la ville de Caen et de la basse Normandie, par feu M. l'abbé Delarue. Caen, imprimerie de Poisson, librairie de Mancel, 2 vol. in-8°.

A M. Jos. Vict. Leclerc. Lettre sur Fulcoë, archidiacre, par Alexandre Olleris. Paris, imprimerie de veuve Dondey-Dupré, 1842, br. in-8° de 40 pages.

Histoire de la Royauté, considérée dans ses origines jusqu'à la formation des principales monarchies de l'Europe, par le comte Alexis de Saint-Priest, pair de France. Paris, imprimerie de Locquin, librairie de Delloy et de Garnier frères, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de 1112 pages.

Œuvres complètes d'André Palladio. Nouvelle édition contenant les quatre livres avec les planches du grand ouvrage d'Octave Scamouzzi et le traité des Thermes,

le théâtre et les églises, le tout rectifié et complété d'après des notes et documents fournis par les premiers architectes de l'école française, par Chapuy, Al. Corréard et Albert Lenoir. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Mathias, 1842, petit in-folio. On vient de mettre en vente les dernières livraisons de cet ouvrage, commencé en 1825.

Vocabulario..... Vocabulaire des mots anciens, pour faciliter la lecture des auteurs espagnols antérieurs au xv[e] siècle, par D. R. A. Sanchez. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Baudry, 1842, in-32 de 416 pages.

Tableau politique et statistique de l'empire britannique dans l'Inde; examen des probabilités de sa durée et de ses moyens de défense en cas d'invasion, par M. le général comte de Biornstierna; traduit librement de l'allemand avec des notes et un supplément historique, par M. Petit de Baroncourt. Paris, imprimerie de Guiraudet, librairie d'Amyot, 1842, in-8° de 532 pages, avec une carte.

Histoire politique des peuples musulmans, depuis Mahomet jusqu'à nos jours, suivie de considérations sur les destinées futures, par J. J. Barau. Paris, imprimerie de Saintin, librairie de Thomine, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de 748 pages.

Voyage aux Antilles françaises, anglaises, danoises, espagnoles, à Saint-Domingue et aux États-Unis d'Amérique. Première partie: *Les Antilles françaises,* par A. Garnier de Cassagnac. Imprimerie de Dépée à Sceaux, librairie de Dauvin et Fontaine à Paris, 1842, in-8° de 372 pages.

Un hiver aux Antilles en 1839-1840, ou lettres sur les résultats de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises des Indes occidentales, adressées à Henri Clay, du Kentucki, par Joseph-John Gurney, et traduites de l'anglais sur la troisième édition, par J. J. Pacaud. Paris, imprimerie et librairie F. Didot, 1842; in-8° de 373 pages.

Histoire de la Gaule sous l'administration romaine, par Amédée Thierry. Tome II. Paris, imprimerie de Schneider, librairie de Tessier, 1842, in-8° de 496 pages. — L'ouvrage formera trois volumes.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

11.

Τ ΑΛΙΟΣ ΝΙΚΑΡΧΟΥ

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1842.

1. *A Journal written during an Excursion in Asia Minor by* Ch. Fellow, 1838; London, 1839, in-8°.
2. *An Account of discoveries in Lycia, being a Journal kept during a second Excursion in Asia Minor by* Ch. Fellow, 1840; London, 1841, in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans son premier voyage, où M. Fellow ne faisait encore que suivre la côte de la Lycie sans s'engager dans l'intérieur, il avait négligé, par cette circonstance, les ruines de *Myra*, dont il passait très-près en se rendant d'*Antiphellus* à *Patara*. Nous ferons donc ici comme lui, sauf à revenir avec lui sur nos pas, quand nous décrirons sa seconde excursion en Lycie. Les tombeaux de *Patara*, en nombre infini, mais d'un style qui ne semble pas appartenir à la haute antiquité, et tous avec des inscriptions grecques, où le nom de la ville, fréquemment répété, ne permet pas de la méconnaître sur l'emplacement qu'occupent ses ruines, ces tombeaux, dis-je, répondent du moins, par cette double circonstance, à l'importance d'une ville qu'on sait avoir été l'un des principaux siéges de la civilisation hellénique dans la Lycie. La vallée qui s'étend au-dessous de l'acropole, et qui doit avoir formé le site de la ville proprement dite, offre encore les restes de plusieurs petits temples, dont il n'existe guère debout que la cella, et de l'un desquels il a été dernièrement retiré trois statues pour être envoyées en Europe[1]. Une *triple*

[1] Notre auteur ne nous dit pas en quel endroit de l'Europe ces statues ont dû être envoyées; mais il est bien probable que leur destination était pour le musée

arcade, qui formait une des communications de la ville antique, était ornée de piédestaux propres à supporter des statues et des bustes, tous aussi avec des inscriptions grecques. Le théâtre, taillé dans le roc, comme à l'ordinaire, est malheureusement encombré de sable, mais, du reste, parfaitement conservé. C'est sur l'un des murs de ce théâtre, au-dessus d'une des entrées de la *scène*, que se trouve la célèbre inscription, copiée d'abord par M. Cockerell[1], et souvent citée depuis, que notre auteur a reproduite aussi[2], et qui contient plusieurs particularités neuves concernant la décoration des théâtres antiques. D'autres inscriptions de sujet sépulcral, curieuses par la clause d'une amende infligée aux violateurs de la tombe au profit d'*Apollon*, *amende* exprimée en *drachmes* : ΟΦΕΙΛΕΤΩ ΙΕΡΑΣ ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΔΡΑΧΜΑΣ Ϲ, ainsi que nous en avions déjà des exemples pour l'*Apollon* de Milet[3] et pour celui de Crotone[4], ont été aussi copiées par notre voyageur. A son second voyage en Lycie, M. Fellow visita de nouveau, et avec plus d'intérêt encore que la première fois, les ruines de *Patara*. Il ne put malheureusement y retrouver les restes de ce célèbre temple d'Apollon, un des plus anciens et des plus importants de l'Asie-Mineure, où se célébrait un culte qui avait un caractère si particulier, dérivé des croyances de l'Asie antérieure, et dont quelques-uns des secrets gisent peut-être encore sous l'amas de ruines qui couvrent presque partout l'emplacement de *Patara*. Mais, à défaut de ce grand monument de la religion asiatique, dont la perte est peut-être aussi consommée sans retour (car les chrétiens qui s'établirent de bonne heure à *Patara*, et qui y ont laissé, dans quelques-unes de leurs églises primitives, maintenant aussi ruinées que les temples païens qu'elles remplacèrent, des preuves du procédé qu'ils pratiquaient presque partout, d'employer à leur usage les matériaux antiques[5], les chrétiens, dis-je, ne manquèrent sans doute pas d'appliquer de préférence ce système de destruction au temple d'Apollon), M. Fellow put reconnaître, au centre de la ville, un beau temple *in Antis*, d'architecture corinthienne, d'un goût et d'une proportion charmants, et dans

Britannique. Nous savons du moins que M. Fellow lui-même est actuellement occupé à charger sur des vaisseaux anglais les monuments restés à l'abandon sur le sol des villes anciennes de la Lycie; et c'est de cette manière que le musée de Londres ne cesse de s'enrichir des dépouilles de la Grèce. — [1] Elle a été publiée dans les *Travels* de M. Rob. Walpole, p. 534, et je m'en suis servi pour expliquer la notion du *placage en marbre* ou *en bois peint*, dans mes Peintures antiques, p. 346-7, 4). — [2] *Lycia*, p. 416-7, n. 169. — [3] D'après une de ces drachmes sacrées, qui nous est parvenue; voy. mon *Mémoire sur les médailles de Caulonia*, t. XIV des Mémoires de l'Académie, p. 219-220, 1), pl. III, n. 27. — [4] *Ibid.* p. 219, 1), pl. III, n. 24. — [5] *Journal, etc.* p. 223.

le meilleur état de conservation. Du reste, ce qui excita le plus l'intérêt de notre voyageur à sa seconde visite aux ruines de *Patara*, c'est la grande quantité de médailles et de pierres gravées, de travail commun, dont le sol y est pour ainsi dire semé. La plupart de ces médailles, recueillies ici et dans toute la vallée du *Xanthus*, sont remarquables par leur type commun, la *triquetra*, accompagnée d'une légende en caractères lyciens; mais les observations que comporte cette classe de monuments, et qui méritent de former un article à part dans notre analyse, nous écarteraient trop de la relation de M. Fellow, que nous devons continuer à suivre, en ajoutant, pour terminer ce qui concerne *Patara*, que le site de cette ville antique est un de ceux qui promettent encore aux investigations des futurs voyageurs le plus de découvertes intéressantes. Je remarque, en dernier lieu, que M. Fellow y a vainement cherché des inscriptions en caractères lyciens.

Sur l'observation faite par le colonel Leake, que la vallée du *Xanthus* n'avait pas encore été explorée par les voyageurs européens, et qu'en la parcourant on devrait trouver des traces des villes antiques qui durent y exister, M. Fellow se détermina à chercher par cette vallée une voie vers le golfe de *Macri*, au lieu de s'y rendre directement par la mer ou par la chaîne du *Cragus*. Il fut récompensé de cette résolution par la découverte des ruines de la ville de *Xanthus*, une des plus anciennes et des plus importantes de la Lycie, qui s'offrirent inopinément à ses regards à peu de distance de la rive gauche du fleuve du même nom, près du village turc de *Kounik*. Ces ruines paraissent toutes être d'une même époque, qui ne peut être que très-ancienne. Les murs sont, en grande partie, bâtis selon le système cyclopéen. Les tombeaux, qui sont pour ainsi dire en nombre infini, tant ceux qui sont taillés dans le roc que ceux qui s'élèvent à la surface du sol, en forme de sarcophages, portent tous des inscriptions en caractères lyciens, que notre voyageur compare au phénicien ou à l'étrusque [1], et qui offrent effectivement, avec l'un et l'autre alphabets, une sorte d'analogie qui n'est pas seulement apparente, mais qui doit tenir à d'anciennes et intimes relations des peuples auxquels ces alphabets appartinrent; c'est, du reste, une question qui n'intéresse pas seulement la philologie, mais l'histoire, et sur laquelle nous reviendrons dans un troisième article, où nous nous occuperons spécialement des inscriptions et des médailles. Les tombeaux sculptés dans le roc à *Xanthus* présentent, d'ailleurs, le même système d'imitation de bâtiments en bois propre à la Lycie, qui

[1] *Journal, etc.* p. 225, avec la planche y annexée.

se montre ici avec des particularités nouvelles. Ainsi l'un de ces tombeaux, dessiné par M. Fellow [1], est surmonté d'une construction pyramidale formée de trois assises en retraite, sur laquelle pose une haute stèle carrée; or c'est là un type d'architecture essentiellement phénicienne, qui se retrouve dans les tombes royales de Jérusalem [2], et qui nous paraît dérivé de la *pyra* ou bûcher, érigé en l'honneur d'*Hercule-Sandan,* type dont la forme et l'intention, rapportées au même culte syro-phénicien, joua un très-grand rôle dans toute l'archéologie asiatique, ainsi que nous nous proposons de le démontrer dans un travail particulier [3]. Sur un autre de ces tombeaux, dessiné aussi par M. Fellow [4], la stèle est surmontée d'une espèce de dé de forme carrée, sur l'une des faces duquel est sculpté un *lion tenant entre ses pattes un quadrupède* qui paraît être un *daim* ou un *veau;* car c'est là un motif que l'on rencontre fréquemment sur les tombeaux de *Xanthus,* hypogées ou sarcophages; M. Fellow en a fait expressément l'observation à son second voyage [5], et, à l'appui de cette observation, il a réuni sur la planche qui y est jointe les dessins de plusieurs des sculptures de *Xanthus* représentant tantôt *un lion terrassant une biche*, tantôt *deux lions s'acharnant sur un taureau* [6]; et ce n'est pas ici le lieu de montrer en quoi ce groupe symbolique se rattache intimement aux croyances de la religion des Assyriens et des Perses. Ce rapport est établi, d'ailleurs, de la manière la plus péremptoire et la plus curieuse par le groupe qui est sculpté sur l'autre face du monument qui nous occupe : ce groupe représente *un homme nu* (*héros* ou *ized*) *combattant un lion dressé devant lui;* or c'est la reproduction d'un des groupes qui figurent parmi les sculptures colossales de Persépolis, et qui se répètent si souvent sur des pierres gravées de travail persépolitain, cônes ou cylindres [7]; et, à ce titre, il est impossible de ne pas reconnaître l'influence orientale qui s'était exercée, dès une haute époque, sur la civilisation des contrées telles que la Lycie,

[1] Voy. la planche en regard de la p. 226. — [2] *Voyage de Syrie,* par Cassas, t. III, pl. 19, 29-30, 32, 34-35. — [3] Dans un mémoire destiné au recueil de l'Académie des belles-lettres, et intitulé : *De l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments figurés.* — [4] Vignette gravée sur la p. 226. Il l'a dessinée de nouveau et en son entier à son second voyage; voy. la planche annexée à la p. 176. On trouvera sur la planche ci-jointe, n° 1 A, un dessin de ce bas-relief, reproduit d'après celui de M. Fellow. — [5] *Lycia,* p. 173-174 : « The lion and the bull are always prominent objects in Lycian sculpture. » Voy. aussi p. 182. — [6] Voy. sur la planche ci-jointe, n° 8 et 9, deux de ces bas-reliefs, empruntés de la planche en regard de la p. 174 du livre de M. Fellow. — [7] Voy. planche ci-jointe, n° 1 B, les deux groupes reproduits d'après le dessin de M. Fellow.

dont *Xanthus* était la capitale, et qui n'avait pu rester étrangère aux Grecs, habitants de cette ville et auteurs des monuments qui la décorent. C'est donc là un des points du domaine de l'antiquité où l'Assyrie et la Perse, d'une part, et la Grèce, de l'autre, s'étaient trouvées dans un contact immédiat, dans un rapport intime, chacune avec son génie; et, par ce motif, il est impossible que les monuments de *Xanthus* n'obtiennent pas une grande importance dans nos études archéologiques.

Dans le nombre des sarcophages appartenant à la nécropole de *Xanthus*, et tous recommandables à des titres divers, par leur forme, par leurs ornements et par les sculptures qui les décorent, notre voyageur en a choisi deux, qu'il a dessinés à deux reprises, et qui méritent effectivement, au plus haut degré, l'attention des artistes et des antiquaires. Le premier de ces sarcophages, qui s'élève sur une large base, représente une construction à trois étages, dont les deux premiers forment le corps du bâtiment proprement dit, et le troisième le toit ou le comble, arrondi en arcade gothique; et nulle part, cette forme d'arc ogive aigu donnée à la partie supérieure des sépultures de *Xanthus* et d'autres villes de la Lycie, cette forme qui nous montre le premier modèle de l'arc dit gothique, à une époque si antérieure à tout ce que l'on connaît de monuments de cette sorte d'architecture, et dans des contrées où l'on ne se serait pas attendu à la trouver, nulle part, dis-je, elle ne nous apparaît d'une manière aussi prononcée et avec une exécution aussi soignée. La première partie du monument, ou l'étage inférieur, est décorée, sur ses deux côtés longs et sur sa face antérieure, de sculptures qui rappellent, par leur composition et sans doute aussi par leur sujet, dans le premier de ces côtés longs, les scènes hiératiques gravées sur beaucoup de cylindres babyloniens, mais dont le travail accuse ici des mains grecques; sur la face antérieure, deux personnages debout, à côté l'un de l'autre, vêtus d'une *tunique courte*, qui est une pièce de costume asiatique, et appuyés sur la lance, doivent être les *deux Dioscures*, ou les *deux Cabires*, que nous connaissons par des monuments phéniciens, entre autres par les médailles de *Tripolis* de Phénicie. L'autre côté, correspondant à la première face longitudinale, offre une *scène de combat*, où des guerriers *à pied* et *en tunique courte* attaquent d'autres *guerriers à cheval;* et, sur le bandeau de marbre qui s'étend au-dessus de ces deux compositions, règne une inscription en caractères lyciens. C'est dans l'étage du milieu, où les poutres imitées en pierre sont restées apparentes dans la construction, et qui est pourvu, sur sa face antérieure, d'une fenêtre divisée en deux compartiments, qu'était pratiquée la chambre sépulcrale. Le toit ou le comble est décoré, sur ses

deux versants, décrivant, comme je l'ai dit, la courbe d'un arc ogive, de sculptures placées entre deux *têtes de lion* formant gouttières. Ces sculptures représentent un *guerrier debout sur un quadrige au galop* avec un autre *personnage debout* à ses côtés *sur le char* et *guidant les coursiers;* enfin, la partie supérieure du comble est encore décorée, sur chaque face longitudinale, de bas-reliefs sculptés, représentant des *sujets de chasse* [1]. Il est difficile d'imaginer un monument d'une forme plus élégante, d'une composition plus pittoresque, et d'une exécution plus riche; et c'est le plus pur style grec qui s'est employé ici à exprimer des idées et des symboles qui avaient une intention à la fois funéraire et religieuse liée aux doctrines des religions asiatiques.

Le second monument funéraire que notre voyageur a choisi, entre tous les autres tombeaux de Xanthus, pour le dessiner, et qu'il a dessiné à chacun de ses deux voyages [2], la seconde fois sur une plus grande échelle et avec plus de soin et d'exactitude [3], a la forme d'un haut pilier carré, ou stèle, décoré d'une corniche, et probablement surmonté, dans son état primitif, d'une pyramide tronquée, à trois degrés ou assises. Cette grande stèle est ornée, dans sa partie supérieure, en guise de frise, et sur ses quatre faces, de sculptures divisées en trois compartiments. Le style de cette sculpture, qui est celui de l'art grec archaïque, tel que M. Fellow le reconnut à son retour dans plusieurs bas-reliefs de l'acropole d'Athènes, dont l'un, dessiné par lui-même à cette intention [4], fait aussi partie de la collection de monuments antiques que j'ai rapportée d'Athènes, est déjà, pour le monument lycien qui nous occupe, un puissant motif de recommandation, même sans songer aux relations mythologiques qui purent exister entre l'Attique et cette partie de l'Asie mineure, par l'émigration de *Lycus*, fils de Pandion. Mais c'est surtout par leur sujet que les bas-reliefs dont il s'agit méritent, au plus haut degré, l'attention des antiquaires. L'objet le plus remarquable de ces représentations est un groupe [5], répété

[1] *Journal*, p. 228-231; voy. la planche lithographiée placée en regard de la p. 228, et l'autre planche, gravée au simple trait, qui sert de frontispice au livre. On trouvera, sur la planche ci-jointe, n° 3, le dessin du couvercle d'un de ces sarcophages, qui offre, de plus, cette particularité curieuse, qu'il est surmonté de la partie supérieure d'une *tête de taureau*, animal symbolique, qui joua un si grand rôle dans les croyances religieuses de l'Asie. — [2] *Ibid.* p. 231-233; voy. la planche en regard de la p. 232. — [3] *Lycia, etc.* p. 170-172, pl. 21. — [4] *Ibid.* p. 171. Ce bas-relief, trouvé parmi les marbres de l'acropole, a été dessiné par l'artiste qui m'accompagnait, et je compte le publier, comme *specimen* de l'ancien style attique de l'école qui précéda celle de Phidias, dans mon Supplément aux Antiquités d'Athènes de Stuart et Revett. — [5] Voy. la planche ci-jointe, n° 2.

quatre fois, aux deux angles de la face nord et de la face sud de cette grande stèle sépulcrale. Ce groupe consiste en une figure de *femme qui se termine en un corps d'oiseau* avec des *ailes aux épaules*, portant dans ses bras *une jeune fille vêtue*. Cette figure singulière d'une femme-oiseau diffère de celles qu'on s'accorde à reconnaître, d'après une composition analogue, pour des *Sirènes*, sur beaucoup de monuments grecs, étrusques et romains[1], en ce qu'au-dessous du *buste de femme*, dont les deux bras qui y appartiennent sont vêtus *des manches d'une tunique*, sortent *deux pattes d'oiseau de proie armées de griffes* [2], telles qu'étaient celles des *Harpyies* [3]. A ce *trait*, aux *ailes* que portaient les *Harpyies* dans les anciennes peintures auxquelles Æschyle faisait allusion[4], aussi bien qu'à leur qualité de *femmes ornées d'une belle chevelure*, *ἠϋκόμους* [5], on ne peut méconnaître, dans les sculptures du monument de *Xanthus*, les *Harpyies*, sous leur forme dérivée directement des traditions asiatiques, dont le *plumage d'oiseau* faisait essentiellement partie, et non pas *l'extrémité de serpent*, comme l'avait cru Boëttiger [6]. L'idée du groupe dans la composition duquel entrent ici ces êtres mythologiques ne se trouve pas moins d'accord avec la signification même des *Harpyies*, telle qu'elle nous apparaît, dans son expression la plus ancienne, dans un passage célèbre de l'*Odyssée* d'Homère [7]. Effectivement, dans la plainte si tou-

[1] Sur les *Sirènes* et la manière de les représenter voy. mes *Monuments inédits, Odysséide*, p. 376-384; ajout. *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 284, sgg. tav. VIII. — [2] Cette idée de *griffes*, qui se trouve dans la signification du mot Ἅρπυια, dérivé du même radical qu'Ἅρπη, ἁρπαγή, voy. Boëttiger, *les Furies*, p. 14, 22), est, d'ailleurs, formellement exprimée dans le portrait que Virgile a tracé des *Harpyies*, *Æn.* III, 216, sqq. L'auteur de l'Énéide doit avoir eu ici sous les yeux ou dans la pensée quelques-unes de ces anciennes *images peintes*, dont il est aussi question dans les *Euménides* d'Æschyle, v. 48-50, ed. Schütz. — [3] Sur la forme des *Harpyies*, et sur la question de savoir en quoi consistait la différence de ces êtres mythologiques d'avec les *Sirènes*, voy. les observations de Boettiger, *les Furies*, p. 13 et suiv. et surtout *note VI*, p. 101-104; bien qu'il y ait plus d'une restriction à faire aux idées du savant auteur, d'après les monuments aujourd'hui connus, notamment d'après un superbe vase peint du cabinet de M. Iatta, de Naples, qui représente le *repas de Phinée*, et dont je possède depuis longtemps un dessin, cité dans mes Monuments inédits, Odysséide, p. 380, 8). — [4] Æschyl. *Eumenid.* v. 48-50. — [5] Hesiod. *Theogon.* 267; cf. Voss. *Brief. Mythol.* XX, 129. — [6] *Les Furies*, p. 102. Nous ne savons de quelle manière étaient représentées les *Harpyies* sur le coffre de Cypsélus, Pausan. V, 17, 4, et sur le trône d'Amyclès, idem, III, 18, 9; mais la figure du vase peint publié par Tischbein, t. III, pl. 59, et qui représente bien certainement une *Harpyie*, sous les traits d'une *femme à corps d'oiseau*, avec des *mains de femme* et des *pattes armées de griffes*, rentre trop dans le type de la figure mythologique de nos sculptures de *Xanthus*, pour n'avoir pas été exécutée d'après quelque ancien modèle d'art asiatique. — [7] Homer. *Odyss.* XX, 66-79.

chante que Pénélope adresse à Diane, et où elle exprime le désir d'être enlevée de la terre, où elle est menacée d'un hymen odieux, c'est sous l'image des *Harpyies*, qui ravirent de cette manière les *filles de Pandareus*, qu'elle se représente la destinée qu'elle appelle de ses vœux; et cet exemple prouve que ce type des *Harpyies, enlevant dans leurs bras de jeunes filles*, était une image consacrée, dès les temps homériques, pour exprimer la *mort prématurée de jeunes personnes*. On sait, d'ailleurs, combien cette idée de *ravissement* de jeunes gens des deux sexes par un *personnage ailé*, *Kêr* ou *Thanatos*[1], idée souvent aussi exprimée sous une forme mythologique où figurent des dieux et des déesses, était devenue familière aux anciens, à en juger par tant de monuments qui nous en restent; et je me contenterai d'en citer un seul, le beau vase du recueil de Tischbein[2], qui représente *Ægine ravie par Jupiter transformé en aigle*, et sur le col duquel est, d'un côté, le *portrait* d'une *jeune fille*, de l'autre, une figure de *Harpyie*, sous les traits d'une *femme* ayant un *corps d'oiseau*, représentation qui se rapporte certainement à une *jeune fille enlevée à l'amour de ses parents dans l'âge de l'adolescence*[3]. Cela posé, et sans entrer dans de plus grands développements, qui m'éloigneraient trop de mon sujet[4], n'est-il pas bien intéressant de

[1] Une *Kêr*, sous les traits d'une *femme ailée portant dans ses bras une jeune fille*, est le sujet d'une terre cuite grecque du musée du Louvre, publiée à la suite de mon IIIe Mémoire d'Antiq. chrét. pl. IV. Relativement aux représentations des vases peints qui ont rapport à *Thanatos*, on peut consulter mes Monuments inédits, Orestéide, pl. XLIV A et XLIV B, p. 216 et suiv. — [2] Tischbein, t. I, pl. 26. — [3] C'est l'explication de Boettiger, *les Furies*, p. 104, qui me paraît bien préférable à celle que M. Panofka a proposée récemment de la même peinture, *Zeus und Ægina*, p. 19. — [4] Je me bornerai à observer que nous avons recueilli récemment, sur un vase peint, de la forme de *rhyton*, une représentation purement grecque du mythe des *Harpyies enlevant les filles de Pandareus*, représentation produite sous la forme la plus euphémique, où les *Harpyies* ne sont plus figurées que comme des *femmes vêtues et ailées*, ainsi qu'elles apparaissent sur le vase de Phinée, publié par M. Millingen, *Anc. uned. Monum.* pl. XV; le *rhyton* que j'ai en vue, et qui provenait de *Vulci*, faisait partie de la collection de M. le vicomte Beugnot, où il est décrit, n. 92, p. 71. Mais, à une plus haute époque de l'art, les *Harpyies* avaient certainement la forme dérivée des types asiatiques, et caractérisée par le mélange de la *femme* et de l'*oiseau de proie*. Nous en possédons un exemple bien remarquable dans la terre cuite de *Vulci*, provenant de la même collection Beugnot et acquise pour notre cabinet des antiques, représentant une *femme, vêtue* et *ailée*, terminée en une *queue d'oiseau*, et *avec des pattes d'oiseau* associées à des *bras humains*; figure absolument pareille, dans tous les éléments de sa composition, à la *Harpyie* du monument de *Xanthus*, qui doit, conséquemment, être reconnue pour une *Harpyie*, et non pour une *Sirène*, comme l'avait désignée M. de Witte, n. 198, p. 91. Plusieurs figurines de bronze, de style antique, reproduisant le même type de *Harpyie*, existent dans notre cabinet; d'où il résulte qu'il ne saurait plus y avoir

retrouver cette même image homérique des *Harpyies enlevant dans leurs bras les filles de Pandareus*, *τόφρα δὲ τὰς κούρας Ἅρπυιαι ἀνηρείψαντο*, de la retrouver sur un monument sépulcral de *Xanthus*, précisément sur ce sol de la Lycie où *Pandareus* avait régné? Car nous devons à Strabon [1] la notion précieuse, que *Pandareus*, le même que celui dont il était question dans un autre endroit de l'*Odyssée* [2], à cause de sa fille changée en rossignol, jouissait des honneurs divins à *Pinara*, ville de Lycie voisine de *Xanthus*, attendu qu'*on le regardait comme originaire de la Lycie* [3]. Dans le mythe des filles de *Pandareus*, tel qu'il est exposé par Homère [4] et son scholiaste, et par Pausanias [5], *Pandareus* était un *Crétois*, de la ville de *Milet* [6]. Or cette tradition mythologique, rapprochée de celle qui donne à la ville même de *Xanthus* un *Crétois* pour fondateur [7], et de tant d'autres témoignages qui tendent à établir des relations historiques entre la *Crète* et la *Lycie* [8], fait présumer que le *Pandareus* ou *Pandarus* qui y est nommé avait fait partie de l'expédition de *Miletus* et de *Sarpédon*, chefs de la colonie crétoise qui occupa plusieurs points du territoire de la Lycie. Le nom d'une des filles de ce personnage, *Kamirô*, rappelle, d'ailleurs, celui d'une des villes de l'île de Rhodes, dont le voisinage de la côte de Lycie et les rapports avec la Crète sont généralement connus; mais ces traditions, qu'on pouvait croire purement mythologiques, acquièrent encore plus d'importance et d'intérêt par le fait de l'apparition de nos bas-reliefs, qui nous ont transmis une fable, déjà célèbre au temps d'Homère, sous la forme vraiment asiatique et nationale qu'elle avait reçue dès le principe, et qu'elle avait conservée jusque sous l'empire de l'art grec, au sein d'une population où l'élément crétois et l'élément lycien n'étaient

le moindre doute sur le véritable type des *Harpyies*, sur le type primitif, qui était bien réellement conforme au modèle asiatique, et, conséquemment, que la doctrine de M. Millingen, *Anc. uned. Monum.* pl. I, p. 43, se trouve contredite par les monuments. — [1] Strabon. XIV, 565. — [2] *Odyss.* XIX, 518. — [3] Strabon. *l. l.* : Καὶ γὰρ τοῦτον (Πάνδαρον) ἐκ Λυκίας φασίν. — [4] *Odyss.* XX, 66-79. Cf. *Schol. antiq. in* Homer. *Odyss.* ed. a Buttmann. p. 522-523; add. Homer. *Odyss. cum interpret.* Eustath. et reliq. grammat. edid. Baumgarten. t. III, p. 169-171. — [5] Pausan. X, 30, 1. — [6] Cf. Antonin. Liberal. *Metamorph.* c. XXXVI; Eustath. *ad Odyss.* XIX, 518. — [7] Stephan. Byz. *v.* Ξάνθος; cf. Eustath. *ad* Homer. *Iliad.* II, v. 877. — [8] J'ai exposé, dans mon Hist. des Colon. grecq. t. II, p. 137-144, ces témoignages, qui reçoivent maintenant, de la découverte de nos monuments de la *Lycie*, et de l'ensemble des médailles de cette province comparées avec celles de la *Crète*, une bien plus grande autorité que je ne pouvais alors le présumer. J'ajoute ici que nous avons recueilli une médaille d'une ville de *Crétopolis* en Pisidie, citée, d'après Diodore de Sicile, XVIII, 44, dans mon Hist. des Colon. grecq. t. II, p. 142, note; cette médaille a été publiée par Sestini, *Nuov. Letter.* t. V, p. 27, tav. II, n° 7.

sans doute, à cette haute époque de l'histoire, que deux rameaux détachés d'une souche primitivement phénicienne.

Il y aurait encore beaucoup d'observations à faire sur les monuments de *Xanthus*, tels que nous les représente M. Fellow, sur ces ruines *remplies de temples, de tombeaux, d'arcs de triomphe, avec un beau théâtre*, tous monuments d'un haut style grec, sans rien qui accuse une influence romaine, encore moins byzantine et chrétienne. L'intérêt que lui avaient offert ces ruines, à son premier voyage, l'y ramena, comme je l'ai dit, une seconde fois, pour examiner de nouveau, et pour dessiner avec plus de soin ce qui l'y avait d'abord frappé. Mais il existe tant d'objets curieux sur le site de cette ville, métropole de la Lycie, que ce serait, pour un voyageur pourvu de toutes les ressources de l'artiste et de l'antiquaire, une entreprise vraiment méritoire que de s'établir au milieu de ces ruines de *Xanthus*, afin d'y copier tout ce qui s'y trouve de bas-reliefs et d'inscriptions tant grecques que lyciennes, et d'y relever les plans de tous les édifices, ainsi que tous les détails d'architecture qui pourraient servir à leur restauration. Au nombre des plus curieux monuments que M. Fellow put y dessiner, nous citerons un *obélisque à quatre faces*, érigé sur l'*agora*, et chargé, sur ses quatre côtés, d'une inscription lycienne, de deux cent cinquante lignes, avec quelques lignes en caractères grecs qui se lisent vers le milieu de la première colonne. Ce monument, qui devra servir à fixer définitivement l'alphabet lycien, et jeter quelque lumière sur la langue même dont il était l'instrument, est d'une telle importance, qu'il mérite d'être l'objet d'observations particulières, et je le réserve pour un troisième article, où je parlerai des autres inscriptions, ainsi que des médailles portant des types et des caractères lyciens.

En quittant les ruines de *Xanthus*, M. Fellow, remonta, en se dirigeant au nord-est, la vallée de ce fleuve, qu'il déclare la plus belle qu'il ait vue dans toute l'Asie Mineure. Son but était de visiter des ruines auxquelles on attribue, sur les cartes, le nom de *Pinara*, mais qu'il reconnut, d'après les inscriptions qu'il y découvrit, pour celles de *Tlos*[1]. Ces ruines sont de deux époques, l'une appartenant à l'ancienne cité gréco-lycienne, dont une partie des monuments se voient encore employés comme matériaux dans les murs de la ville romaine. De tous les monuments observés par notre voyageur, le plus considérable est le théâtre, qui appartient à l'ancienne ville, et qui est le plus beau

[1] *Journal, etc.* p. 237. Ces inscriptions offrent la formule : ΤΛΩΕΩΝ Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Η ΓΕΡΟΥΣΙΑ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ; voy. p. 238-239.

et l'un des plus grands qu'il connaisse, surtout le plus richement décoré, avec des siéges de marbre, dont chacun a sa corniche et ses bras formés de pattes de lion. De grands édifices, dont le plan paraît être romain, mais dont le mode de construction est grec, ainsi que les inscriptions; d'autres palais, ornés de colonnes, qui semblent, d'après leur position, avoir appartenu à la cité romaine; mais surtout des *tombeaux*, taillés dans le roc, en forme de temples, quelques-uns d'une dimension considérable, la plupart ornés avec un goût exquis, font de cette ville de *Tlos*, dont les monuments numismatiques ont été si rares jusqu'ici, un des objets d'antiquité les plus remarquables à tous égards dont nous devions la connaissance à M. Fellow. Il y revint à son second voyage, et il y employa plus de temps à copier des inscriptions et à dessiner des bas-reliefs qui ornent l'extérieur des tombeaux[1]. Un de ces bas-reliefs, sculpté sur le mur du fond d'un portique d'ordre ionique, à côté d'une porte, très-richement ornée elle-même, représente *Bellérophon, monté sur Pégase, combattant la chimère*[2] : motif certainement bien curieux à retrouver sur un monument de la Lycie même. Presque tous ces tombeaux ont conservé les couleurs dont leurs ornements peints et leurs inscriptions avaient été chargés; en sorte que c'est ici l'un des points du domaine de l'antiquité, où l'observateur, guidé par les découvertes de M. Fellow, peut s'attendre à recueillir le plus de documents neufs et intéressants pour la mythologie locale et pour l'histoire de l'art.

De *Tlos* à *Telmessus*, la route suivie par M. Fellow ne lui offrit rien de neuf à signaler; et *Telmessus* même ne lui fournit que le sujet d'observations déjà faites par M. de Choiseul et M. de Hammer. La seconde visite qu'il fit aux ruines de *Telmessus* fut plus féconde pour lui en résultats nouveaux : il y découvrit quelques inscriptions en caractères lyciens, pareils à ceux de *Xanthus*[3], mais non pas même une seule de ces inscriptions bilingues qu'il s'était attendu à trouver dans les villes frontières de la Lycie. Les tombeaux, taillés dans le roc, furent de nouveau l'objet de son attention, et le résultat de cet examen fut qu'*il n'existe pas un seul de ces tombeaux dont l'ordonnance ne soit ionique*[4]. D'après le style des bas-reliefs qu'il observa sur les sarcophages, jamais,

[1] Un de ces tombeaux, dont la façade est celle d'une maison de bois, est décoré, sur un de ses côtés, d'un bas-relief distribué en deux bandes, représentant des *groupes d'hommes combattant armés seulement d'un bouclier*, sans doute l'image de jeux qui se célébraient dans la cérémonie des funérailles; voy. p. 135. Je l'ai fait reproduire sur la planche ci-jointe, n. 6. — [2] *Lycia, etc.* p. 136, avec la pl. XIII en regard. — [3] *Lycia, etc.* p. 109. — [4] *Ibid.* p. 109.

à ce qu'il paraît, sur les tombeaux taillés dans le roc, il présume que l'âge de ces monuments est antérieur à l'époque romaine[1], et parmi ces sarcophages il n'oublie pas de signaler celui qui avait été dessiné déjà, mais non pas d'une manière complète, par M. de Choiseul[2], et qui offre la même forme que le beau sarcophage de *Xanthus* précédemment décrit[3]. Ici se termine l'analyse du premier voyage de M. Fellow, dont nous nous sommes proposé de faire connaître à nos lecteurs la partie la plus intéressante et la plus neuve, celle qui concerne les monuments de la Lycie. Nous allons donc suivre maintenant notre voyageur dans sa seconde excursion, en nous arrêtant seulement aux points qu'il n'avait pas encore visités dans la première.

Le premier de ces lieux qui mérite d'être signalé à l'intérêt de nos lecteurs est l'emplacement d'une ville antique, située sur les frontières de la Carie et de la Lycie, que M. Fellow conjecture être la *Calynda* d'Hérodote[4]. Ses antiquités consistent en tombeaux sculptés dans le roc, sur le modèle qui paraît avoir été propre à la Lycie, et, du reste, sans aucune particularité nouvelle. De *Calynda* à *Telmessus*, où M. Fellow s'était rendu en s'éloignant peu du bord de la mer, il n'avait trouvé non plus rien d'important à relever. Il n'en fut pas de même de l'excursion qu'il fit, à quelques lieues au nord-est de *Macri*, vers un endroit qui lui avait été désigné comme renfermant des ruines antiques, et qui se rencontre à dix minutes de chemin du village turc d'*Houmzoumle*. Le premier monument qui s'y offrit aux regards de notre voyageur fut un tombeau, de la forme ordinaire à ceux de la Lycie, décoré de bas-reliefs, qui, pour le mérite de la composition et la perfection du style, peuvent être comparés à ce qu'il y eut de plus accompli dans les plus

[1] Il comprend les médailles dans la même observation, p. 110. Mais il faut qu'il y ait ici quelque méprise de la part de notre voyageur; car je ne connais pas une seule médaille de *Telmessus* autonome ou impériale. — [2] *Voyage pittoresque*, t. I, pl. 66, p. 118. M. Fellow a dessiné quelques-uns des bas-reliefs, malheureusement très-dégradés, qui décorent, à l'extérieur, les faces latérales de ce beau sarcophage; voy. *Lycia, etc.* p. 112, 113, 114. Il résulte de son dessin que ce monument est maintenant envahi par la mer à plus d'un tiers de sa hauteur, comme l'avait déjà trouvé M. de Hammer, *Topograph. Ansicht.* p. 98, **). — [3] Voy. plus haut, p. 389. — [4] Herodot. I, 172. On ne connaissait jusqu'ici qu'une seule médaille autonome de cette ville, avec la légende ΚΑΛΙΝΔΕΩΝ, publiée par Sestini, *Class. general.* p. 87; mais, depuis, il s'en est rencontré une seconde, de bronze aussi, et du plus petit module, qui caractérise précisément la fabrique lycienne. Cette médaille a pour type principal la *tête de Diane*, et au revers un *cerf*, avec les lettres ΚᾺΛ, initiales de ΚΑΛΥΝΔΕΩΝ. Elle faisait partie de la collection de M. Borell, dont je fis l'acquisition à Smyrne, et elle est entrée, avec toute cette collection, dans notre cabinet; voyez-en le dessin sur la planche ci-jointe, n. 10.

beaux temps de l'art grec. Les dessins qu'en donne notre voyageur[1] justifient tout à fait cette opinion; et, ce qui ajoute encore à l'intérêt de ce monument, c'est qu'il s'y trouve jointe à chaque figure une inscription lycienne, et quelques-unes en caractères grecs d'une ancienne forme[2], qui attestent aussi la haute époque de ces bas-reliefs : en sorte que tout se réunit pour en faire un des monuments d'antiquité les plus précieux à tous égards qui aient été signalés de nos jours à la science. D'autres tombeaux, du même âge, ornés aussi de bas-reliefs, représentant, soit des groupes de combattants, au-dessus de l'un desquels M. Fellow lut le nom ΕΚΤΩΡ écrit en anciens caractères grecs, soit des scènes domestiques et religieuses[3], méritent également, par la pureté du style grec et par l'intérêt du sujet, toute l'attention des futurs voyageurs. M. Fellow visita avec soin les ruines de cette ville lycienne jusqu'ici inconnue de tous les géographes. Il y observa les restes d'un *temple,* ceux d'un *stade* et d'un *beau théâtre* de petite proportion; il y reconnut l'emplacement de l'*agora,* tout couvert de débris de colonnes, de corniches, de triglyphes, de piédestaux; et sa curiosité pour connaître le nom de cette ville s'accroissait à chaque nouveau monument qu'il en rencontrait, lorsqu'il fut assez heureux pour lire sur une inscription sépulcrale le nom du *peuple des Cadyandéens,* ΚΑΔΥΑΝΔΕΩΝ ΔΗΜΟΣ[4]. Nous connaissons donc maintenant le site de l'ancienne ville de *Cadyanda,* et nous savons que ses monuments, à peine encore explorés par M. Fellow, appartiennent à la plus belle époque de l'antiquité grecque.

Une autre découverte, opérée à peu de distance, et importante aussi pour la géographie, quoique moins féconde pour l'archéologie, est celle de l'emplacement de *Masicytus,* une des villes principales de la Lycie, dont M. Fellow croit avoir reconnu les ruines près du village de *Hourahn*[5]. Il ne reste malheureusement de cette cité, qui nous a laissé de nombreuses et belles médailles, que quelques pans de mur, quelques débris de colonnes et de piédestaux, faibles témoignages d'un art avancé et d'une civilisation brillante, enfermés dans

[1] Voy. la planche mise en regard de la p. 116, qui donne l'ensemble des bas-reliefs au trait, avec un dessin terminé de quatre figures, qui sert de frontispice à l'ouvrage. — [2] Le nom d'ΕΚΑΤΟΜΝΑΣ, qui se lit deux fois sur ces bas-reliefs, et qui paraît avoir appartenu à la famille des rois de Carie, mérite surtout l'attention. — [3] Voy. la pl. 8, en regard de la p. 118. — [4] P. 122. — [5] P. 123-126. Sur un fragment d'inscription, rapporté p. 124, les lettres ΜΑϹЄΙ peuvent avoir fait partie du nom de *Masicytus,* dont les initiales ΜΑΣΙ se lisent sur quelques médailles autonomes.

une enceinte d'architecture cyclopéenne. Peut-être cependant de nouvelles recherches, sur ce sol vierge encore, produiraient-elles des découvertes plus considérables. De ce point, M. Fellow visita de nouveau les ruines de *Tlos;* et de là, se dirigeant vers le sud-ouest à travers la chaîne du *Cragus*, il atteignit un petit village appelé *Minara*, dans le voisinage duquel on lui avait dit qu'il existait des ruines antiques. Cette indication, jointe au nom même de *Minara*, qui lui semblait une réminiscence de celui de *Pinara*, une des principales villes de la Lycie, excita en lui une curiosité qui ne fut heureusement pas déçue. A la distance d'à peine un mille dans la montagne, il découvrit, en effet, l'emplacement et les ruines d'une ville antique d'une grande étendue, qui ne peut avoir été que l'ancienne et opulente *Pinara*, d'après la fréquente mention du nom du *peuple des Pinaréens*, ΠΙΝΑΡΕΩΝ ΔΗΜΟΣ, qui se rencontre sur ses inscriptions sépulcrales. Ces ruines consistent en *tombeaux*, épars sur un espace considérable, les uns en forme de *sarcophage à couvercle gothique*, les autres avec un *portique de colonnes*, les plus beaux et les plus intéressants sculptés dans le roc, en forme de *temple à fronton*, avec des bas-reliefs dans le fronton et à la frise, quelquefois même sur les murs du fond du portique, ainsi qu'on en peut juger d'après un de ces monuments, dessiné avec soin par M. Fellow [1], qui offre, entre autres particularités neuves et curieuses, *quatre vues* d'une ville antique de la Lycie, sculptées sur quatre panneaux différents : seul exemple de ce genre qui nous soit connu de toute l'antiquité. Outre les tombeaux, si nombreux, si variés, et tous si curieux, le site de *Pinara* conserve encore une foule de traces de son ancienne illustration, et, entre autres, un théâtre dans un état de conservation superbe, avec un autre théâtre beaucoup plus petit, qui doit avoir été un *odéon*. Ce qui offre aussi, dans les ruines de *Pinara*, un intérêt tout particulier, ce sont les restes nombreux d'édifices privés, qui répondent, par leurs formes insolites, aux usages d'une société étrangère, et dont il serait bien important pour la connaissance des mœurs et des habitudes privées de cette partie du monde antique, d'avoir des plans exactement levés. *Pinara* est donc encore un des points du domaine de l'antiquité, révélés à la science par les explorations de M. Fellow, où l'on doit s'attendre à recueillir, par le fait d'investigations nouvelles, le plus de découvertes neuves et importantes. Généralement, les ruines de *Pinara* annoncent, par le mode de construction et par le style d'architecture, une belle

[1] *Lycia, etc.* p. 142, avec la planche en regard.

époque de l'art. Les inscriptions, gravées avec soin et coloriées en *rouge*, *bleu* et *jaune*, sont presque toutes en caractères lyciens, quelques-unes en grec mêlé, sur la même tombe, avec l'idiome national; ce qui devra fournir un moyen sûr de fixer définitivement la valeur et la forme de toutes les lettres de l'alphabet lycien, et, en même temps, d'apprécier le caractère de la langue. Malheureusement M. Fellow n'a pu copier aucune de ces inscriptions bilingues; et c'est là un sujet, sinon de reproche, du moins de regret, qu'il est permis d'exprimer ici.

En continuant sa route sur la rive gauche du *Xanthus*, notre voyageur, arrivé au village turc de *Tourtourcar*, eut l'indication de ruines antiques qui se trouvaient à une heure de là dans la montagne. Ce renseignement était fidèle; car il eut à peine gravi l'éminence escarpée qu'on lui désignait, qu'il se trouva au milieu de magnifiques tombeaux d'une ville d'anciens Grecs encore inconnue. Une inscription gravée sur un de ces tombeaux, et qu'il copia sur-le-champ, lui donna le nom de cette ville, *Sidyma*. Le style de ces monuments tend à leur assigner, aux yeux de M. Fellow, une époque purement grecque, mais un peu moins ancienne, peut-être, que celle des monuments de *Pinara* et des autres villes, où le caractère lycien est plus profondément imprimé. Les inscriptions sont toutes conçues en grec, quelques-unes avec des noms propres qui appartiennent évidemment à la civilisation indigène [1]. Ce qui étonna le plus notre voyageur dans les ruines de *Sidyma*, c'est la petitesse des édifices publics, l'*agora*, le *théâtre*, et autres monuments pareils, comparés à la grandeur et au luxe de décoration déployés dans les tombeaux, dont plusieurs, précédés de portiques de colonnes, ressemblent à de véritables temples. Il semble donc que, dans cette ville singulière, les ressources et l'art des vivants fussent surtout employés à décorer l'asile des morts; et notre voyageur nous en a donné un exemple curieux, en dessinant un de ces tombeaux [2], de marbre blanc, dont le plafond est orné de caissons richement sculptés, avec un goût et une perfection de travail qui surpassent tout ce qu'on pourrait s'attendre à trouver dans le plus bel édifice de la cité.

De *Sidyma*, ville dont nous n'avons encore recueilli aucune médaille, et dont l'existence vient de nous être révélée, pour la première fois, par M. Fellow, il se rendit à *Xanthus*, dont il observa de nouveau les ruines,

[1] Telles que celle qui est donnée p. 155. — [2] Voy. la planche en regard de la p. 155.

qui l'avaient si fort intéressé à sa première excursion; puis il visita une seconde fois aussi *Patara*, où il trouva, comme je l'ai remarqué plus haut, le sujet de quelques observations nouvelles; et ce fut en se dirigeant de ce point vers *Antiphellus*, en longeant la côte, qu'il découvrit cette fois, au voisinage du village de *Saaret*, l'ancienne ville de *Phellus*, dont le site lui fut annoncé, comme à l'ordinaire, par les nombreux tombeaux taillés dans le roc, tous chargés d'inscriptions en caractères grecs de forme archaïque, malheureusement trop dégradées par l'effet des injures de l'air pour pouvoir être déchiffrées. C'est donc encore sur une conjecture, fort plausible à la vérité, que repose la détermination de *Phellus*, proposée par notre voyageur pour cette cité grecque de Lycie, dont il n'a pu lire le nom sur aucune de ses inscriptions sépulcrales : seuls monuments de son existence qui subsistent sur le sol qu'elle occupa. *Antiphellus*, que notre voyageur visita ensuite, et qu'il connaissait déjà, fut, de sa part, l'objet d'un nouvel examen dont nous avons fait connaître le résultat. Nous ne nous y arrêterons donc pas, et nous suivrons M. Fellow dans les ruines de *Myra* [1], une des plus importantes villes de l'ancienne Lycie, et l'une de celles aussi qui conserve le plus de monuments de son antique splendeur. La cité s'étendait dans une belle plaine, adossée à une montagne, au pied de laquelle est taillé le *théâtre*, et dont toute la face est ornée de sépulcres d'une ordonnance magnifique, dont l'ensemble produit un effet vraiment extraordinaire [2]. Le théâtre de *Myra* est l'un des plus grands et des mieux construits de toute l'Asie Mineure; il a conservé sa *scène* tout entière, et le rang supérieur des gradins de l'hémicycle est le seul qui ait disparu. Les *tombeaux* sont généralement d'une dimension considérable, et doivent avoir servi pour des familles entières; la plupart se composent de plusieurs chambres qui communiquent de l'une à l'autre, et qui offrent, dans leurs dispositions respectives, beaucoup de particularités intéressantes. La façade extérieure de ces monuments, dont quelques-uns ont l'importance de véritables temples, est décorée de sculptures de bas-relief et même de ronde bosse, dans ce style simple, noble et grave, qui caractérise l'art grec de la plus belle époque. Quelques-unes de ces sculptures, qui offrent des motifs évidemment

[1] Les monuments de *Myra* avaient fixé l'attention des Européens dès le xv^e^ siècle. On en peut juger d'après la description qu'en fait l'auteur de la relation des exploits du célèbre P. Moncenigo, dont l'expédition est de l'an 1472. Voy. Coriol. Cepion. *de Moncenic. Gest.* l. II, p. 64-65. — [2] Voy. la pl. 29, en regard de la p. 200, qui offre une vue lithographiée de cette montagne de *Myra*, toute remplie de sépulcres.

puisés dans les doctrines religieuses de l'Orient, tels que le groupe du *lion terrassant le taureau*, qui joue un si grand rôle dans la symbolique de l'Assyrie et de la Perse[1]; tels encore qu'une figure de *femme*, tenant de chaque main une mèche de ses cheveux et terminée par un *plumage d'oiseau*[2], qui rappelle par le système, sinon par les détails de sa composition, la figure symbolique trouvée dans un tombeau de *Panticapée*[3]; de pareilles sculptures, exécutées par des mains grecques d'après des modèles asiatiques, se recommandent, sous ce double rapport, à tout l'intérêt des antiquaires. Plusieurs des bas-reliefs sculptés sous le portique qui précède la tombe, de chaque côté de la porte, et jusque sur le montant qui la divise en deux vantaux, conservent encore, grâce à l'abri qu'ils ont trouvé sous le roc profondément creusé, les couleurs dont ils avaient été peints; et nous en devons à M. Fellow un exemple qui suffit pour nous donner une idée de ce système de coloration appliqué à la sculpture, qui dérivait certainement des habitudes de l'art asiatique[4]. J'ajoute, sur l'observation de M. Fellow, que

[1] *Lycia*, p. 197, avec la planche en regard. — [2] La vue d'un dessin peut seule donner une idée de cette figure curieuse; c'est ce qui m'a engagé à la reproduire, d'après la gravure de M. Fellow, sur la planche ci-jointe, n° 5. — [3] *Journal des Savants*, janvier 1832, p. 45. — [4] Sur ce système de coloration, au sujet duquel il s'est élevé de nos jours de si vives controverses, qui sont loin encore d'être épuisées, il n'est pas inutile de citer ici une opinion rapportée par notre auteur, et qui ne peut manquer d'avoir un grand poids par le nom du savant auquel il l'attribue. M. Fellow, ayant rencontré à Athènes, à son retour de l'Asie, le célèbre Ott. Müller, qui prit un grand intérêt à ses découvertes, lui entendit exprimer, à cette occasion, la manière de voir qu'il s'était faite sur l'emploi de la couleur dans les ouvrages de l'art grec, et qu'il rapporte textuellement. Or, suivant Ott. Müller, les anciens peignaient leurs bas-reliefs et teignaient seulement leurs statues, de telle sorte que la draperie seule était coloriée, et que le nu ou la chair gardait la couleur du marbre. Quant aux temples, ils étaient laissés blancs, sauf à la frise, où des ornements architectoniques étaient coloriés, mais avec une extrême finesse; et, pour preuve de cela, Ott. Müller citait le Parthénon, qui n'a effectivement reçu de couleur que dans quelques ornements de la frise et dans le fond des bas-reliefs; voy. p. 199, *). Cette opinion du savant professeur de Gœttingue rentre tout à fait dans les idées que je lui connaissais sur ce sujet, et dans celles que je me suis faites moi-même; et elle a d'autant plus d'importance dans la question qui s'agite sur la *lithochrômie*, que c'est à Athènes même, en présence des chefs-d'œuvre de l'art grec, et non plus dans son cabinet, que cet illustre antiquaire résumait ainsi ses idées sur l'emploi de la couleur, dont certaines personnes, qui n'entendent pas mieux les textes qu'elles ne connaissent les monuments, font, en théorie et en pratique, un usage si contraire à la vérité et un abus si ridicule. Du reste, Ott. Müller aurait eu, sans doute, bien de la peine à prouver l'assertion que lui prête M. Fellow, que *les anciens peignaient leurs bas-reliefs* et qu'ils teignaient les draperies de leurs statues. A l'exception de quelques parties de vêtement coloriées à deux ou trois statues de Pompéï, je ne connais pas d'exemple grec de cette pratique; et quant à des *bas-reliefs proprement peints*,

toutes les inscriptions sont en lycien, sans aucun mélange de grec. Cependant il copia lui-même quelques fragments d'inscriptions grecques sépulcrales, qui doivent être d'une époque plus récente que celle à laquelle appartiennent les monuments proprement lyciens; et nous savions, en effet, par les médailles, que cette ville, dont il nous reste de belles monnaies autonomes grecques, continua d'exister sous les derniers empereurs, puisque sa numismatique descend jusqu'au règne de Gallien.

A partir de *Myra*, en se rapprochant de la côte, M. Fellow traversa toute une nécropole d'une ville grecque qu'il croit avoir été *Isium*, et qui occupait, au-dessus d'une crête de montagnes presque inaccessible, une position qui tenait de la féerie. De là, il visita les ruines de *Limyra*, en avant desquelles apparut d'abord à ses regards un superbe tombeau, portant sur sa façade, à côté de la porte, une inscription bilingue, en lycien et en grec, le même, à ce qu'il présume, que celui qui fut dessiné par M. Cockerell et publié dans les voyages de M. Rob. Walpole [1]. L'identité de l'inscription, où figure le nom ΣΙΔΑΡΙΟΣ, ne laisse aucun doute à cet égard; et la localité indiquée par M. Cockerell sous le nom de *Phineka* ne constitue même pas une difficulté, puisque le nom de *Phineka*, qui est celui de la plaine au-dessus de laquelle était située l'antique *Limyra*, a bien pu s'étendre jusque-là, dans l'opinion du voyageur anglais. Les variantes que renferme la copie nouvelle de M. Fellow ne peuvent manquer d'avoir de l'intérêt par les moyens qu'elles fourniront d'arriver à une interprétation plus exacte de l'inscription lycienne; c'est ce dont nous nous occuperons dans un dernier article. En attendant, bornons-nous à signaler ici les monuments nouveaux découverts par M. Fellow, consistant en *tombeaux* taillés dans le roc, la plupart portant des inscriptions lyciennes, gravées avec soin et coloriées en *rouge* et en *bleu*, quelques-uns avec des inscriptions grecques, gravées d'une manière bien moins soigneuse. Plusieurs de ces monuments étaient ornés de bas-reliefs représentant soit un *repas funèbre* ou un *adieu suprême* [2], conçus à la manière de tant de stèles grecques qui nous offrent ces deux sujets de composition funéraire, soit une *scène de combat*, qui paraît être mythologique et se rapporter, dans un de ces bas-reliefs qu'a dessiné M. Fellow [3], à la *guerre des Athéniens et des Amazones*. Ce bas-relief a encore cela de remarquable, qu'il est accompagné d'une inscription en caractères ly-

j'affirme que les Grecs n'ont jamais pu avoir l'idée de ce procédé barbare, si ce n'est pour des ouvrages de plastique, et en des temps antérieurs à la belle époque de l'art. — [1] *Travels, etc.* p. 524. — [2] Voy. la pl. XXX, en regard de la p. 207. — [3] Voy. pl. XXXI.

ciens, plutôt relative, sans doute, aux personnes ensevelies dans ce tombeau, qu'aux personnages héroïques ou historiques figurés dans le bas-relief. Plusieurs de ces tombes, creusées dans le roc, attirèrent surtout l'attention de M. Fellow, à cause des styles variés d'architecture dans lesquels elles sont décorées; d'autres, *d'ordre ionique*, à raison de leur bel état de conservation. A l'entrée de l'un de ces sépulcres étaient sculptées, de chaque côté de la porte, deux figures debout, que notre voyageur regarde comme mythologiques, l'une, qui porte, en effet, la *tunique courte* des *Amazones* avec la *mitre phrygienne* [1], et qui tient un *arc* de la main gauche, l'autre, qui est *vêtue* et *voilée* comme *Junon*, et qui semble placer sur la tête d'un *enfant nu*, levant ses deux mains vers elle, un objet d'une forme malheureusement trop indécise pour qu'on puisse déterminer l'intention de ce groupe neuf et curieux [2]. Toutes ces sculptures annoncent le plus pur style grec. La ville qui s'étendait derrière la nécropole se reconnaît à son enceinte munie de tours, à plusieurs de ses édifices, dont il serait bien à désirer qu'on pût lever les plans, et à un théâtre, plus petit que celui de *Myra;* ce qui semble indiquer que la ville de *Limyra* était d'une moindre importance, bien que les tombeaux, plus nombreux encore ici qu'à *Myra*, paraissent contredire cette induction.

En quittant les ruines de *Limyra*, notre voyageur suivit, durant deux milles, le pied de la montagne, toute percée de sépulcres, qui continuent ainsi, à une distance considérable, la nécropole de cette antique cité. Les inscriptions gravées sur ces tombeaux sont toutes lyciennes, une seule exceptée, qui offrait, sur un des panneaux de la porte, des caractères grecs, et, sur l'autre panneau, des caractères qui parurent phéniciens à notre voyageur [3], et qui doivent l'être effectivement; je dirai quelques mots de cette inscription bilingue, si curieuse par la réunion des deux idiomes, dans mon dernier article. Au débouché de cette plaine, M. Fellow atteignit un ancien pont, de construction grecque, qui consiste en vingt-cinq arches parfaitement appareillées avec de grandes briques, et dont la chaussée, entièrement plate, conserve encore son pavé antique, formé de dalles, de pierres carrées, d'une dimension énorme [4] : ce pont peut avoir douze pieds de large, et ne semble pas avoir jamais eu de parapet. Tout auprès est un village turc, non loin duquel sont les ruines d'une ville an-

[1] Cette figure d'*Amazone* paraît justifier la conjecture énoncée plus haut, sur le sujet du bas-relief puisé dans la *guerre des Grecs et des Amazones*. — [2] Pl. XXXII, p. 209. — [3] Cette inscription est gravée sur la pl. 36, n. 1; voy. p. 468, *); je l'ai fait reproduire sur la planche ci-jointe, n. 12. — [4] P. 210.

cienne, que notre voyageur croit être *Gagæ*, et où il ne subsiste qu'un *petit théâtre*, sans que M. Fellow ait pu y découvrir une seule inscription, ni, ce qui est bien plus singulier encore, un seul tombeau taillé dans le roc [1] ou érigé sur le sol.

Après avoir visité de nouveau les ruines d'*Olympus* et parcouru les belles et riches plaines de *Phineka* pour y découvrir l'ancienne ville de *Corydallus*, dont il croit qu'on devra chercher l'emplacement dans le haut de la vallée qui s'ouvre au nord de *Gagæ*, notre voyageur fit une excursion plus heureuse aux ruines d'*Arycanda*, qu'il reconnut au nord de *Limyra*, dans un paysage dont la sublimité surpasse tout ce qu'il avait vu jusque-là dans la Lycie, la contrée la plus pittoresque peut-être de toute l'Asie Mineure. La présence d'une ville antique lui avait été annoncée par une rangée de tombes taillées dans le roc, dont la façade, imitant un temple construit en bois, lui a paru mériter d'être dessinée dans le plus grand détail, pour donner une idée de ce système d'architecture en charpente si particulier à la Lycie [2]. Malheureusement ces tombes ne portaient aucune inscription ni bas-relief, et il ne pouvait encore attribuer que par conjecture à *Arycanda* ces monuments, témoins muets d'une civilisation brillante. Une foule de sarcophages, disséminés sur les flancs des montagnes ou dans la plaine, et mêlés avec des débris de murs, confirmaient de plus en plus l'approche d'une cité importante, dont le nom n'apparaissait encore nulle part. Ce ne fut qu'après avoir parcouru le pays dans plusieurs directions, que M. Fellow découvrit enfin, à trente-cinq milles de la mer, sur les bords d'un fleuve qui doit être l'ancien *Arycandus*, les ruines considérables d'une cité, et sur une des inscriptions qu'il y trouva, le nom d'un citoyen d'*Arycanda*. Tout le monde comprendra la vive satisfaction dont il se sentit ému à l'aspect de cette ville antique, restée inconnue depuis tant de siècles, sans pouvoir encore en constater l'existence, sur le site qu'elle occupa, qu'au moyen d'un fragment d'inscription sépulcrale [3], et d'une seule médaille frappée à l'effigie de Gordien-Pieux [4]. Cette ville, dont les monuments paraissent avoir servi à la construction d'une place du moyen âge, vénitienne ou gé-

[1] P. 211. — [2] P. 220; voy. la pl. IX, n. 10, en regard de la p. 128. — [3] Voici ce débris précieux d'une inscription trop mutilée pour avoir pu être copiée en entier : ΤΩΑΥΤΟΥΘΕΜΙΣΤΟΚΛΕΙΑΤΤΙΚΟΥΑΡΥΚΑΜΔΕΙ. — [4] Cette médaille est gravée pl. XXXV, n. 3. Elle était déjà connue, avec le même type, au revers de Tranquilline; et c'est, du reste, une circonstance assez singulière, qu'on n'ait encore recueilli de médailles impériales d'*Arycanda* que celles qui appartiennent au règne de Gordien et de Tranquilline.

noise, qui existe tout près de là en ruines, était bâtie en terrasses, sur le flanc d'une montagne escarpée, d'une manière qui paraît avoir été particulière aux anciens Grecs; car c'est ainsi que l'ancienne ville de *Thera* était bâtie sur le mont *San-Stefano* de l'île actuelle de *Santorin*, comme j'ai pu m'en convaincre par mes propres yeux. Il existe encore, sur l'emplacement de l'antique *Arycanda*, plusieurs édifices adossés contre une muraille cyclopéenne, et pourvus, sur leur façade, d'une belle porte ornée dans le style corinthien, dans l'intérieur desquels, voûté et enduit de stuc peint, règne une large banquette; édifices très-problématiques, attendu qu'ils sont trop grands pour des tombeaux, trop petits pour des temples, et que le style de leur décoration n'offre aucun motif funéraire. Un de ces édifices a été dessiné par M. Fellow [1] pour qu'on pût se faire une idée de leur achitecture, sinon de leur destination, qui reste encore inconnue, et que l'inscription que M. Fellow n'y copia qu'en partie aurait peut-être servi à déterminer, si cette inscription avait pu être déchiffrée en entier. Il reste donc encore beaucoup de recherches à faire sur l'emplacement des ruines d'*Arycanda*, et c'est un des points de la Lycie qui se recommandent le plus à l'intérêt des futurs voyageurs.

En quittant les ruines d'*Arycanda*, M. Fellow se dirigea droit au nord dans l'intérieur de la Lycie, dont il décrit la physionomie et la population actuelle. Ce pays était celui qui s'appelait *Milyas* dans l'antiquité, et, dans le plus haut point que notre voyageur atteignit, il trouva, sur la face d'un rocher, un monument d'une exécution grossière, dont il doute, mais sans raison à mon avis, que la destination ait été funéraire, et qui était accompagné d'une inscription grecque, mal gravée à ce qu'il paraît, où se lit distinctement, à la première ligne, le nom ΜΙΛΥΑΣ [2]. La barbarie qui se montre ici dans l'ouvrage du ciseau et dans la forme des lettres semble annoncer que c'était là l'extrême limite que la civilisation grecque eût atteinte dans cette région intérieure de la Lycie, et, sous ce rapport, le monument signalé par M. Fellow ne manque pas d'intérêt. Près de là, à un endroit nommé *Esky-Hissâ*, sont les ruines d'une cité grecque que notre voyageur présume être *Podalia;* mais il n'y trouva aucune inscription pour justifier sa conjecture, et le peu de monuments qui subsistent de cette ville, dont on n'a recueilli qu'une seule médaille autonome [3], avec une impériale, unique aussi [4] et datant du règne de Gordien, semblent ne devoir pas laisser beaucoup de matière à des explorations futures.

[1] Sur la p. 224. — [2] P. 233. — [3] Sestini, *Nuov. Letter. numism.* t. III, p. 89. — [4] Eckhel, *Num. veter.* tab. XIII, fig. 2, p. 218.

De ce point, M. Fellow suivit une direction au sud qui le ramena sur l'emplacement de *Masicytus*, qu'il croit plus fermement que jamais se trouver près du village turc de *Hourahn*, d'après deux médailles recueillies sur les lieux mêmes, et appartenant, sans aucun doute, à *Masicytus* [1]. Ici se termine la partie de la relation de M. Fellow que nous nous étions proposé de faire connaître par extrait à nos lecteurs. Il nous reste maintenant à exposer les principaux résultats de ces deux voyages sous le point de vue archéologique, en ce qui concerne les monuments d'art, les inscriptions et les médailles : ce sera l'objet d'un troisième et dernier article.

RAOUL-ROCHETTE.

Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.

TROISIÈME ARTICLE.

IIe PARTIE. — Des altérations de toute espèce qu'ont subies un très-grand nombre de Pensées. Restitution de ces Pensées dans leur forme vraie.

L'édition de Port-Royal contient la plus grande partie des véritables *Pensées* de Pascal. Plus tard le père Desmolets en publia un assez bon nombre qu'avait négligées Port-Royal. L'évêque de Montpellier mit au jour la plupart de celles qui se rapportent aux miracles. Condorcet en donna aussi quelques-unes d'un caractère différent. Bossut n'a guère fait autre chose que réunir et fondre ensemble tout ce que lui fournissaient Port-Royal, Desmolets, l'évêque de Montpellier et Condorcet. La part de ces deux derniers dans la publication successive des Pensées de Pascal est si peu de chose, qu'il est inutile de s'y arrêter. Les extraits du père Desmolets sont, en général, d'une fidélité irréprochable. Le seul coupable ne peut donc être ici que Port-Royal; en effet c'est Port-Royal qui le premier a mis la main sur les Pensées de Pascal, et y a introduit une multitude d'altérations, grandes et petites, que Bossut a scrupuleusement reproduites, qui de Bossut ont passé dans

[1] Voy. pl. XXXIV, n. 16, 17, et comp. p. 237 et 284, dont les indications ne semblent pourtant pas d'accord.

toutes les éditions, et composent aujourd'hui le texte convenu de Pascal. Il n'y a pas un seul éditeur, pas un seul critique, qui ait osé soupçonner une main étrangère dans des pages consacrées par une admiration séculaire, et qui pourtant ne ressemblaient pas toujours aux Provinciales. Je l'ai déjà dit, et je le répète: le manuscrit autographe est exposé à tous les regards, à la Bibliothèque royale de Paris, et nul regard n'a daigné s'y arrêter, personne ne l'a consulté, et le texte donné par Port-Royal a traversé toutes les éditions sans exciter aucun autre sentiment que celui d'une vénération superstitieuse. C'est ici la première réclamation pour Pascal contre Port-Royal, pour l'original contre une copie infidèle.

Il faut d'abord faire bien connaître l'esprit qui a dirigé Port-Royal dans la première édition des Pensées.

La *préface* de cette édition expose ainsi les différentes manières de publier les fragments laissés par Pascal, et celle qui fut préférée. « La première (manière) qui vint dans l'esprit, et celle qui était sans doute la plus facile, était de les faire imprimer tout de suite dans le même état où on les avait trouvées...... Une autre manière.....était d'y travailler auparavant, d'éclaircir les pensées obscures, d'achever celles qui étaient imparfaites, et, en prenant dans tous ces fragments le dessein de M. Pascal, de suppléer en quelque sorte l'ouvrage qu'il en voulait faire... L'on s'y est arrêté assez longtemps, et l'on avait, en effet, commencé à y travailler, mais enfin l'on s'est résolu de la rejeter aussi bien que la première..... L'on en a choisi une entre deux, qui est celle que l'on a suivie dans ce recueil. L'on a pris seulement, parmi ce grand nombre de pensées, celles qui ont paru les plus claires et les plus achevées, et on les donne telles qu'on les a trouvées, sans y rien ajouter ni changer, si ce n'est qu'au lieu qu'elles étaient sans suite, sans liaison et dispersées confusément de côté et d'autre, on les a mises dans quelque sorte d'ordre, et réduit sous les mêmes titres celles qui étaient sur les mêmes sujets.... »

Nous ne pouvons guère qu'approuver cette troisième manière de publier les Pensées de Pascal, que Port-Royal déclare avoir préférée et suivie. Il ne reste plus qu'à savoir si elle a été fidèlement pratiquée, et si on n'est pas souvent revenu à la seconde manière, à laquelle on *s'était arrêté* d'abord, d'après laquelle on avait *commencé à travailler*, et qui consistait à *éclaircir et à achever les Pensées obscures et imparfaites* et à *suppléer* Pascal lui-même. Ç'avait été là l'avis du duc de Roannez, qui eut la principale part à cette édition. Il avait commencé à l'exécuter dans cet esprit et sur ce plan, et il ne s'était arrêté qu'à grand'peine sur

le refus invincible de M. et de M^me^. Périer. La troisième manière, dont parle la préface, n'est qu'une concession faite à M. et à M^me^ Périer, concession qui coûta beaucoup à celui qui la faisait sans contenter entièrement ceux à qui elle était faite, et sur laquelle on disputa assez vivement de part et d'autre pendant l'année 1668. Voilà ce qu'établissent certainement des documents authentiques, les uns déjà publiés, les autres encore inédits.

La préface promettait de donner les Pensées telles qu'on les a trouvées, « sans y rien ajouter ni changer. » Le Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal confirme à la fois cette promesse et commence à la démentir un peu : il nous apprend que « M. et M^me^ Périer eurent assez de peine à consentir aux retranchements et aux petites corrections qu'on se crut nécessairement obligé de faire à quelques Pensées (sans changer ni le sens ni les expressions de l'auteur) pour les mettre en état de paraître. »

Mais, en vérité, si les corrections qu'on se croyait obligé de faire ne changeaient ni le sens ni les expressions de l'auteur, on ne comprend pas la résistance de M. et de M^me^. Périer. Pour l'expliquer, il faut supposer qu'on leur avait proposé de véritables changements. En effet, une lettre d'Arnauld à M. Périer, du 20 novembre 1668 (*Œuvres complètes*, t. I, p. 642), découvre un peu plus les prétentions de Port-Royal ; déjà le mot de *changement* est prononcé, il est vrai, avec de grands adoucissements. « Souffrez, monsieur, que je vous dise qu'il ne faut pas être si difficile ni si religieux à laisser un ouvrage comme il est sorti des mains de l'auteur, quand on le veut exposer à la censure publique. On ne sauroit être trop exact quand on a affaire à des ennemis d'aussi méchante humeur que les nôtres. Il est bien plus à propos de prévenir les chicaneries par quelque petit *changement*, qui ne fait qu'adoucir une expression, que de se réduire à la nécessité de faire des apologies. C'est la conduite que nous avons tenue touchant les Considérations sur les dimanches et les fêtes de feu M. de Saint-Cyran.... Les amis sont moins propres à faire ces sortes d'examens que les personnes indifférentes, parce que l'affection qu'ils ont pour un ouvrage les rend plus indulgents, sans qu'ils le pensent, et moins clairvoyants. Ainsi, monsieur, il ne faut pas vous étonner si, ayant laissé passer de certaines choses sans en être choqués, nous trouvons maintenant qu'on les doit *changer*, en y faisant plus d'attention après que d'autres les ont remarquées. »... Arnauld prend pour exemple un fragment sur la justice, qu'il critique avec raison, et il conclut ainsi : « Pour vous parler franchement, je crois que cet endroit est insoutenable, et on vous supplie de

voir, parmi les papiers de M. Pascal, si on ne trouvera pas quelque chose qu'on puisse mettre à la place. »

Un autre document, qui jusqu'ici n'a pas vu le jour, nous fait mieux connaître ce qu'il faut entendre par les *changements* que demande Arnauld : en réalité ces changements n'étaient pas moins que des *éclaircissements et des embellissements;* ces mots se trouvent, et même répétés, dans deux lettres inédites que nous a laissées Marguerite Périer de ce comte de Brienne si célèbre par ses bizarreries, et qui, alors retiré à l'Oratoire, entretenait des relations intimes avec la famille et les amis de Pascal. Ces deux lettres sont adressées à madame Périer, et elles sont de la même époque que celle d'Arnauld : l'une est du 16 novembre 1668, l'autre du 7 décembre de la même année. La première nous montre M. de Roannez retranchant des morceaux dont Brienne et l'abbé Périer cherchent à sauver quelque chose. « M. de Roannez est très-content; et assurément on peut dire que lui et ses amis ont extrêmement travaillé......... Nous allons encore faire une revue, monsieur votre fils et moi, après laquelle il n'y aura plus rien à refaire, et je crois que notre dessein ne vous déplaira pas, ni à M. Périer, puisque nous ne faisons rien autre chose que de voir si l'on ne peut rien restituer des fragments que M. de Roannez a ôtés..... »

La seconde lettre de Brienne va beaucoup plus loin, et trahit toute la vérité. Tout en répétant sans cesse, comme l'auteur de la préface, que rien n'a été changé ni au sens ni aux expressions de Pascal, Brienne avoue que ce qui a dirigé le travail de M. de Roannez et de ses amis n'est pas moins que la prétention d'amener à la perfection des Provinciales les matériaux souvent informes que la mort avait arrachés, dix ans avant le temps, à la main de Pascal. « Comme ce qu'on y a fait ne change en aucune façon le sens et les expressions de l'auteur, mais ne fait que les *éclaircir* et *les embellir,* et qu'il est certain que, s'il vivoit encore, il souscriroit sans difficulté à tous ces petits *embellissements* et *éclaircissements* qu'on a donnés à ses Pensées, et qu'il les auroit mises lui-même en cet état, s'il avoit vécu davantage et s'il avoit eu le loisir de les repasser, puisqu'on n'y a rien mis que de nécessaire et qui ne vînt naturellement à l'esprit à la première lecture qu'on fait de ces fragments, je ne vois pas que vous puissiez raisonnablement vous opposer....... à la gloire de celui que vous aimez. Les autres ouvrages que nous avons de lui nous disent assez qu'il n'auroit point laissé ses premières Pensées en l'état où il les avoit écrites d'abord; et, quand nous n'aurions que l'exemple de la 18e lettre, qu'il a refaite jusqu'à treize fois, nous serions trop forts et nous

aurions droit de vous dire que l'auteur seroit parfaitement d'accord avec ceux qui ont osé faire dans ses écrits ces petites corrections, s'il étoit encore en état de pouvoir nous dire lui-même son avis. . . . . . » « C'est, madame, ce qui a fait que je me suis rendu au sentiment de M. de Roannez, de M. Arnauld, de M. Nicole, de M. Dubois, et de M. de la Chaise, qui tous conviennent d'une voix que les Pensées de M. Pascal sont mieux qu'elles n'étoient. . . . . . . » « On ne blessera point la sincérité chrétienne, même la plus exacte, en disant qu'on donne ces fragments tels qu'on les a trouvés et qu'ils sont sortis des mains de l'auteur, et le reste que vous dites si bien et d'une manière si agréable, que vous m'entraîneriez à votre sentiment pour peu que je visse que le monde fût capable d'entrer dans les soupçons que vous appréhendez. . . . . » « Quand vous verrez après cela la préface qu'on a faite. . . . . . . , vous ne vous contenterez pas de donner les mains à ce qu'on a fait, mais vous en aurez de la joie. . . . . . . »

« J'ai examiné, » ajoute Brienne, qui, à ce qu'il paraît, s'était d'abord déclaré avec madame Périer contre toute altération du texte de Pascal, « j'ai examiné les corrections avec un front aussi rechigné que vous auriez pu faire; j'étois aussi prévenu et aussi chagrin que vous contre ceux qui ont osé se rendre, de leur autorité privée et sans votre aveu, les correcteurs de M. Pascal; mais j'ai trouvé leurs *changements* et leurs *embellissements* si raisonnables, que mon chagrin a bientôt été dissipé et que j'ai été forcé, malgré que j'en eusse, à changer ma malignité en reconnoissance et en estime pour ces mêmes personnes, que j'ai reconnu n'avoir eu que la gloire de monsieur votre frère en vue en tout ce qu'ils ont fait. J'espère que M. Périer et vous en jugerez tout comme moi, et ne voudrez plus après qu'on retarde l'impression du plus bel ouvrage qui fut jamais. . . . . Si j'avois cru M. de Roannez et tous vos amis, c'est-à-dire M. Arnauld et M. Nicole, qui n'ont qu'un même sentiment sur cette affaire, quoique ces derniers craignent plus que M. de Roannez de rien faire qui vous puisse déplaire, parce que peut-être ils ne sont pas aussi assurés que M. de Roannez dit qu'il l'est que vous trouverez bon tout ce qu'il fera; si, dis-je, je les avois crus, les Pensées de M. Pascal seroient bien avancées d'imprimer. . . . . . »

Un passage de cette lettre nous apprend que M[me] Périer *regardait le travail de M. de Roannez comme un grand commentaire;* et certainement l'opiniâtreté avec laquelle l'abbé Périer, suivant cette même lettre, résiste, au nom de sa famille, aux amis de Pascal, prouve qu'il ne s'agissait pas seulement de retrancher les pensées trop imparfaites et de

mettre les autres en quelque sorte d'ordre, comme dit la préface : «Je dois vous dire, écrit Brienne en *post-scriptum*, que M. votre fils est bien aise de se voir au bout de ses sollicitations auprès de moi et de vos autres amis, et de n'être plus obligé à nous tenir tête avec l'opiniâtreté qu'il faisoit et dont nous ne pénétrions pas bien les raisons; car la force de la vérité l'obligeoit à se rendre, et cependant il ne se rendoit pas et revenoit toujours à la charge; et la chose alloit quelquefois si loin, que nous ne le regardions plus comme un Normand, mais encore comme le plus opiniâtre Auvergnat qui fut jamais.»

M. et M^me^ Périer cédèrent à l'avis de leurs amis par déférence plus que par conviction; et on voit, par la lettre que nous avons citée [1] du bénédictin Touttée à l'abbé Périer, que celui-ci était si peu satisfait, qu'en 1711, après la mort de ces *Messieurs*, il songeait à publier les fragments qu'ils avaient supprimés, ainsi que d'autres morceaux trouvés parmi les papiers de Pascal.

La lettre d'Arnauld annonce, il est vrai, des scrupules peut-être excessifs; elle peut faire craindre des adoucissements, des suppressions même; mais elle n'explique point le retranchement de tant de beaux passages que le père Desmolets a depuis imprimés; elle n'explique point surtout les malheureuses corrections de style que nous aurons à signaler tout à l'heure. Il est impossible de les imputer à des hommes tels qu'Arnauld et Nicole. C'est qu'ils n'eurent pas une part aussi grande qu'on le croit au travail de la première édition, et que le véritable auteur de cette édition fut le duc de Roannez. Dans les deux lettres de Brienne, le duc de Roannez est toujours sur le premier plan : il veut suppléer Pascal; dans son zèle aveugle et impatient il est d'avis de passer outre à toutes les observations de M. et de M^me^ Périer. Lui seul avait pu communiquer les lettres écrites par Pascal à sa sœur, M^lle^ de Roannez; et c'est lui qui en a tiré tant d'admirables pensées qu'il a gâtées en y touchant, comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport [2]. La tradition constante de Port-Royal lui attribue le principal rôle dans toute cette affaire. Le Recueil d'Utrecht dit positivement (p. 354) : «M. de Roannez eut le plus de part à ce travail, mais il fut secondé par MM. Arnauld, Nicole, de Tréville, Dubois, de la Chaise et Périer l'aîné.» Ces différents noms se retrouvent avec plusieurs autres dans une lettre inédite écrite par M^lle^ Périer à son frère l'abbé Périer, pour le consulter sur une liste qu'elle lui envoie des personnes auxquelles il conviendra de faire présent d'un ou de plusieurs exemplaires

[1] Juin, p. 340. — [2] Juin, p. 353.

des Pensées, selon la part plus ou moins grande qu'elles avaient prise à leur publication[1]. Cette même lettre nous apprend qu'Arnauld était *toujours fort occupé, et qu'il n'a pas le loisir d'examiner* une nouvelle difficulté qui s'élevait, et que M^{lle} Périer soumet à son frère. Il est très-probable qu'Arnauld et Nicole donnèrent seulement leur avis sur les points qui importaient à la foi ou à l'intérêt général du parti, et qu'ils remirent tout le reste au duc de Roannez, qui n'avait rien à faire, et dont le zèle pour la mémoire de Pascal leur était connu. Nous avons vu que Brienne lui-même avait eu ici quelque influence. Brienne était un homme d'esprit à moitié fou; le duc de Roannez, ardent et borné; tous les autres, des hommes judicieux, mais médiocres, à l'exception de Nicole et d'Arnauld, dont le premier joignait à un sens exquis un goût et une délicatesse peu communs, et le second avait de la grandeur dans l'esprit comme dans le caractère: tous deux distraits par une foule d'autres travaux et par les querelles où s'est consumée leur vie. Voilà donc les hommes auxquels a été livré le manuscrit de Pascal, et qui ont osé souvent substituer leur main à la sienne!

Il faut tenir compte aussi des circonstances au milieu desquelles parut la première édition. Louis XIV et le pape avaient voulu terminer

[1] Fonds de l'Oratoire, 160, n° 17, 6e cahier. « . . . . Nous avons parlé à M. Guelphe sur les présents que nous devions faire des Pensées: il nous a dit qu'on n'en donne guères qu'aux amis particuliers. Nous luy avons demandé s'il en falloit donner plusieurs: il nous a dit que, pour M. Arnaud, nous luy en pouvions donner deux ou trois. Voici la liste que nous avons faite de ceux qui nous sont venus dans l'esprit, dont vous retrancherez ou ajouterez ceux que vous jugerez à propos:

« MM. Arnaud, Guelphe, de Rouannès, de la Chaise, de Treville (qui assista à l'examen qui se fit des Pensées avec MM. de la Chaise et Dubois, et qui y donna de bons avis); MM. Dubois, Nicole, des Billettes et M. le curé (de Saint-Jacques-du-Hautpas), le P. Malebranche, le P. d'Urfé, le P. Blot, le P. Dugué, frère de celui que nous avons vu à Clermont, avec qui nous avons fait grande liaison; le P. Dubois, le P. Martin, le P. Quesnel, qui est aussi fort de nos amis; MM. Toinard et Menard, le P. de l'Age, MM. Touret et de Caumartin, M^{me} de Saint-Loup. Nous ne savons s'il en faut donner à P. R. des Champs: si cela étoit, ce seroit à MM. de Sacy, de Sainte-Marthe et de Tillemont.

« Nous avons parlé à M. Arnaud de la pensée de Montaigne, en luy montrant les endroits de Montaigne qui ont rapport à cela. Voicy comme il l'a corrigée: Montaigne n'a pas tort quand il dit que la coutume doit être suivie dès là qu'elle est coutume, etc. pourvu qu'on n'étende pas cela à des choses qui seroient contraires au droit naturel ou divin. Il est vray, etc.

« Comme M. Arnaud est toujours fort occupé, et qu'il n'a pas eu le loisir de beaucoup examiner cela, si mon frère pouvoit se donner la peine d'y penser un peu, il y auroit encore assez de temps pour recevoir la réponse avant qu'on imprime. »

tous les différends des jésuites et des jansénistes et les troubles de l'Eglise par la paix célèbre appelée la paix de Clément IX. Port-Royal avait le plus grand intérêt à ne point avoir l'air de réveiller des querelles mal assoupies. Or Pascal avait écrit au plus fort de ces querelles, et on sait que son ardeur et sa conséquence inflexible avaient laissé bien loin derrière lui le zèle plus timide ou plus éclairé de ses amis. Ce qui n'était qu'une défense intrépide en 1660 ou 1662 pouvait paraître une attaque inutile et dangereuse en 1669 et 1670. Port-Royal avait à garder des ménagements infinis. On le voit au soin avec lequel on recueillit, en faveur des Pensées, des approbations de plusieurs évêques et de docteurs en théologie [1]; et encore, après tant de précautions, de retranchements, de corrections, le livre, au moment de paraître, est en grand péril d'échouer, et l'archevêque de Paris tente d'en prévenir la publication [2].

Il est pourtant difficile d'absoudre entièrement les amis de Pascal du reproche d'une excessive prudence. Car, même en 1677 [3], ils empêchèrent Mme Périer d'imprimer la vie de son frère, cette vie écrite d'une manière si naïve et si touchante, et qui nous a conservé tant de précieux détails et aussi tant de belles paroles de Pascal. Ils craignaient qu'elle ne réveillât les ombrages de l'autorité à l'endroit du jansénisme, et il ne semble pas qu'ils aient senti le mérite et l'intérêt de ce récit.

Toutes les infidélités que promettent une prudence poussée aussi

[1] Voyez les approbations en tête de l'édition de Port-Royal, et les lettres citées par le Recueil, p. 361. — [2] *Recueil, etc.* p. 356. « M. Péréfixe fit quelque avance pour en arrêter le débit. » — [3] Voici ce que je trouve dans une lettre inédite de MM. Louis et Blaise Périer à leur mère, du 8 mars 1677 : « Il y avoit déjà quelque temps que nous avions parlé de la vie à ces Messieurs (Roannez, Arnaud, Nicole et Dubois), mais à chacun d'eux séparément : ils ne nous avoient donné aucune réponse positive là-dessus, mais nous avoient témoigné que c'étoit une chose de grande conséquence et à laquelle il falloit beaucoup penser. Depuis ce temps-là, s'étant trouvés tous ensemble chez M. Dubois, ils examinèrent fort cette affaire, et conclurent à ne point imprimer, pour plusieurs raisons que MM. de Roannez et Nicole nous ont rapportées....... Ils considèrent comme une chose assez fâcheuse d'imprimer une vie en ce temps-ci qu'elles sont devenues si communes, que l'on les regarde avec assez d'indifférence, parce que l'on s'imagine dans le monde que les parents ne les publient que par une espèce d'ambition ou de vanité; enfin ils disent que cette vie, en l'état qu'on la donneroit, ne répondroit pas à l'idée qu'on s'en formeroit d'abord, etc..... Toutes ces raisons les ont déterminés à croire qu'il n'est pas à propos de l'imprimer présentement, et qu'il ne le faut faire que dans la plus grande nécessité : il y a déjà une partie de cette vie dans les préfaces de ses ouvrages. » (*Mémoires de Mlle Périer*, p. 10-11.)

loin, des circonstances aussi difficiles, une si étrange manière de comprendre les devoirs d'éditeur, et des mains aussi inhabiles, une comparaison attentive de l'édition de Port-Royal et du manuscrit autographe de Pascal va nous les montrer.

Mais soyons juste avant tout, et hâtons-nous de reconnaître que, parmi tant de corrections, il en est plusieurs, mais en fort petit nombre, que le bon sens suggérait et qu'il y aurait eu de la superstition à s'interdire, même envers un ouvrage auquel Pascal aurait mis la dernière main, à plus forte raison envers des notes souvent très-imparfaites. Nous sommes loin de blâmer Port-Royal d'avoir ôté une erreur de fait insignifiante, ou éclairci une expression obscure. Il fallait bien aussi terminer une phrase interrompue. Nous admettons même qu'on a bien fait de donner quelquefois à une note informe le tour et le caractère d'une pensée achevée. Ce que nous blâmons, ce sont les changements inutiles dont l'unique motif est un caprice de goût que rien ne saurait justifier; ce sont les corrections qui altèrent le style du grand écrivain, et, sous prétexte de l'éclaircir, l'énervent, l'allongent, l'allanguissent pour ainsi dire; ce sont surtout les corrections qui bouleversent l'ordre de ses idées, séparent ce qui était uni, unissent ce qui était séparé, développent ce qui était abrégé, abrégent ce qui était développé; encore bien plus ces corrections meurtrières qui défigurent sa pensée, masquent son âme et mettent le duc de Roannez ou Arnauld lui-même à la place de Pascal.

Nous allons parcourir successivement ces diverses catégories d'altérations, ces divers chefs d'accusation contre Port-Royal, et les établir par un certain nombre d'exemples choisis entre mille que nous aurions pu citer, si nous n'eussions craint de lasser la patience de l'Académie.

Commençons par relever les corrections heureuses, et d'abord les corrections nécessaires.

Pascal laisse tomber de sa plume (ms. p. 485) ces lignes qu'il ne termine pas : « Jésus-Christ que les deux testaments regardent, l'ancien comme son attente, le nouveau comme son modèle, tous deux comme leur centre. » Port-Royal était condamné ou à effacer ces lignes, qui sont belles quoique suspendues, ou à en faire la phrase suivante : « Les deux testaments regardent Jésus-Christ, l'ancien comme son attente, etc.... » (P.-R. ch. XIV; Bossut, 2e part. X, 5.) Il y a cent exemples de pareilles corrections, si on peut donner ce nom à ces légers changements, qui étaient indispensables.

Autre exemple à peu près du même genre :

Il y a dans le manuscrit de Pascal (ms. p. 265) : « Non pas un

abaissement qui nous rende incapable de bien, ni une sainteté exempte de mal. » Port-Royal : « *On ne trouve pas dans la religion chrétienne* un abaissement, etc... » (P.-R. ch. III ; B. 2ᵉ part. v, 3.)

Pascal, qui hait les mots d'enflure, a écrit cette note concise mais très-claire en elle-même (ms. p. 213) : « Masquer toute la nature et la déguiser ; plus de roi, de pape, d'évêque, mais auguste monarque, etc. : point de Paris, capitale du royaume. » Je ne félicite point, mais je ne veux pas non plus blâmer Port-Royal d'avoir mis : « *Il y en a qui* masquent toute la nature. *Il n'y a point* de roi *parmi eux*, mais *un* auguste monarque ; point de Paris, *mais une* capitale du royaume. » (P.-R. ch. XXXI ; B. 1ʳᵉ part. x, 20.)

Voici maintenant de légères erreurs de Pascal, que Port-Royal a bien fait de nous épargner. Pascal avait dit : « Dieu fit ses promesses à Abraham ; et, lorsque Sem vivait encore, Dieu envoya Moïse. » Port-Royal corrige l'anachronisme de cette dernière phrase en la supprimant. (P.-R. ch. II ; B. 2ᵉ part. IV, 5.)

Pascal (ms. p. 283) : « Il n'y en a point (d'États) qui aient duré mille ans. » Port-Royal : « Il n'y en a point qui aient duré quinze cents ans. » (P.-R. ch. II ; B. 2ᵉ part. IV, 6.)

Pascal (ms. p. 21) : « César était trop vieux, ce me semble, pour aller s'amuser à conquérir le monde. Cet amusement était bon à Auguste ou à Alexandre. C'étaient des jeunes gens qu'il est difficile d'arrêter. Mais César devait être plus mûr. » Port-Royal raye Auguste, et ne laisse qu'Alexandre : « Cet amusement était bon à Alexandre ; *c'était un jeune homme* qu'il *était* difficile d'arrêter... » (P.-R. ch. XXXI ; B. 1ʳᵉ part. IX, 47.)

Ailleurs, Port-Royal, trouvant dans une phrase un trait personnel, une allusion étrange et à peu près inintelligible, l'efface avec raison. Pascal : « Le *moi* est haïssable. » Puis, s'adressant à une personne feinte ou réelle, dont le nom est difficile à lire dans l'autographe et qui, dans les copies, est Miton ou Marton [1], Pascal ajoute (ms. p. 75) : « Vous le couvrez, vous ne l'ôtez pas pour cela ; vous êtes donc toujours haïssable. » Port-Royal : « Le moi est haïssable : ainsi ceux qui ne l'ôtent pas et qui se contentent seulement de le couvrir, sont toujours haïssables. » (P.-R. ch. XXIX ; B. 1ʳᵉ part. IX, 23.)

Tout le monde sait par cœur cette belle pensée sur Cromwel, qui

[1] Dans un autre endroit du manuscrit, nous trouvons encore, mais d'une autre main que celle de Pascal (p. 440) : « *Marton* voit bien que la nature est corrompue et que les hommes sont contraires à l'honnêteté ; mais il ne sait pas pourquoi ils ne peuvent voler plus haut. »

s'en allait ravager toute la chrétienté, sans un petit grain de sable qui se mit dans son urètre. « Ce petit gravier, dit le manuscrit de Pascal (ms. p. 229), ce petit gravier séparé, mis là, il est mort, sa famille abaissée et le roi rétabli. » Il faut avouer qu'on n'entend guère ce que signifie *ce petit gravier séparé;* on ne peut donc désapprouver la correction de Port-Royal : « Ce petit gravier, qui n'était rien ailleurs, mis *en cet endroit, le voilà* mort... » (P.-R. ch. XXIV ; B. 1re part. VI, 2.)

Voici un changement plus douteux. Pascal (ms. p. 355) : « Si on y songe trop, on s'entête et on *s'encoiffe.* » Port-Royal : « Si on y songe trop, on s'entête et on *ne peut trouver la vérité.* » (P.-R. ch. XXV; B. 1re part. VI, 2.)

Telles sont à peu près toutes les corrections qui peuvent être admises : toutes les autres sont inutiles ou vicieuses.

Quant aux corrections inutiles, et qui par cela seul sont déjà blâmables, on pourrait en multiplier les citations jusqu'à l'infini.

Pourquoi, lorsque Pascal prend un exemple, et que cet exemple est clair et sensible, le changer arbitrairement? Pascal (ms. p. 197): « Toutes les fois que deux hommes voient un corps changer de place, ils expriment tous deux la vue de ce même objet par les mêmes mots, en disant l'un et l'autre qu'il s'est mu..... » Port-Royal : « Toutes les fois que deux hommes voient *par exemple de la neige,* ils expriment tous deux la vue de ce même objet en disant l'un et l'autre *qu'elle est blanche*..... » (P.-R. ch. XXXI ; B. 1re part. VI, 21.)

Pascal (ms. p. 317) : « Toutes les autres religions ne l'ont pu : voyons ce que fera la sagesse de Dieu. » Qu'y a-t-il de préférable dans cette leçon de Port-Royal? « Voyons ce que *nous dit sur tout cela* la sagesse de Dieu, *qui nous parle dans la religion chrétienne.* » (P.-R. ch. III ; B. 2e part. V, 1.)

Pascal (ms. p. 199) : « Depuis deux mille ans, aucun païen n'avait adoré le Dieu des Juifs. » Port-Royal : « Depuis deux mille ans, le Dieu des Juifs *était demeuré inconnu parmi la foule des nations païennes.* » (P.-R. ch. XV; B. 2e part. XI; 2.)

Pascal[1] : « C'est une chose monstrueuse de voir dans un même cœur et en même temps cette sensibilité pour les moindres choses et cette étrange insensibilité pour les plus grandes. » Port-Royal : « Cette étrange insensibilité pour les choses *les plus terribles* dans un cœur *si sensible aux plus légères* est une chose monstrueuse. » (P.-R. ch. I; B. 2e part. XII.)

[1] D'après les deux copies; car je n'ai pas trouvé ce passage dans le manuscrit.

Pascal (ms. p. 57) : « Jésus-Christ est venu aveugler ceux qui voient clair et donner la vue aux aveugles. » Pourquoi Port-Royal a-t-il corrigé ainsi? « J.-C. est venu afin que ceux qui ne voyaient pas vissent, et que ceux qui voyaient devinssent aveugles. » (P.-R. ch. XVIII; B. 2ᵉ part. XIII, 7.)

Pascal (ms. p. 235) : « Il y en a de faux et de vrais (des miracles); il faut une marque etc. .... » Port-Royal : « Il y a des miracles qui sont des preuves certaines de la vérité, et il y en a qui ne sont pas des preuves certaines de la vérité. Il faut une marque, etc. .... » (P.-R. ch. XXVII; B. 2ᵉ part. XVI, 2.)

Pascal (ms. p. 61) : « Ainsi non-seulement le zèle de ceux qui le cherchent prouve Dieu, mais l'aveuglement de ceux qui ne le cherchent pas. » Port-Royal : « Ainsi non-seulement le zèle de ceux qui cherchent Dieu prouve *la véritable religion;* mais aussi l'aveuglement de ceux qui ne le cherchent pas, *et qui vivent dans cette horrible négligence.* » (P.-R. ch. I; B. 2ᵉ part. XII.)

Pascal (ms. p. 139) : « Quand je me suis quelquefois mis à considérer les diverses agitations des hommes, les périls et les peines où ils s'exposent à la cour, à la guerre, d'où naissent tant de querelles, etc.... » Port-Royal : « .... à la cour, à la guerre *et dans la poursuite de leurs prétentions ambitieuses*, d'où naissent, etc... » (P.-R. ch. XXVI; B. 1ʳᵉ part. VII.)

Pascal (ms. p. 169) : « Deux excès : exclure la raison, n'admettre que la raison. » Port-Royal : « *Ce sont* deux excès *également dangereux* d'exclure la raison, de n'admettre que la raison. » (P.-R. ch. V; B. 2ᵉ part. VI, 3.)

Voici maintenant de prétendues corrections incontestablement défectueuses. L'ordre que nous suivrons sera celui des altérations plus ou moins graves que ces corrections malheureuses ont fait subir au style de Pascal. Nous commencerons par celles qui tombent sur des expressions, sur des tours, sur des phrases isolées.

Pascal (ms. p. 199) : « Les enfants quittent la maison délicate de leurs pères pour aller dans l'austérité d'un désert. » Port-Royal ôte ce qu'il y a de distingué dans ce langage pour dire avec une simplicité vulgaire : « Les enfants *abandonnent* la maison de leurs pères pour aller *vivre* dans les déserts. » (P.-R. ch. XV; B. 2ᵉ part. XI, 2.)

Où Pascal met le mot propre Port-Royal substitue souvent une périphrase. Pascal (ms. p. 359) : « De là vient que presque tous les philosophes confondent les idées des choses et parlent des choses corporelles spirituellement et des spirituelles corporellement. » Port-Royal : « *C'est cette composition d'esprit et de corps qui fait* que presque tous les

philosophes ont confondu les idées des choses *et attribué aux corps ce qui n'appartient qu'aux esprits, et aux esprits ce qui n'appartient qu'aux corps.* (P.-R. ch. XXXI; B. 1re p. VI, 26.)

Pascal emploie toujours l'expression la plus juste, qui se trouve ordinairement la plus frappante. Le plus petit changement à une expression vraie la gâte. Pascal (ms. p. 261): « Le nœud de notre condition prend ses replis et ses tours dans cet abîme ..... » Port-Royal : « ..... prend ses *retours* et ses *plis* dans cet abîme. » (P.-R. ch. III; B. 2e part. V, 4.) Mais, si on dit fort bien les replis et les tours d'un nœud, qu'est-ce que les *plis* d'un nœud et surtout ses *retours?* Il n'y a là que quelques lettres de changées; mais la vérité de l'expression a disparu et avec elle toute la vivacité de l'image.

Il ne faut pas fuir les termes familiers; presque toujours ils expriment plus nettement ce qu'on veut dire et quelquefois, dans un morceau sérieux, un terme familier, vulgaire même, bien placé, ajoute à l'effet.

Pascal (ms. p. 217) : « Il est si vain et si léger (l'homme), qu'étant plein de mille causes essentielles d'ennui, la moindre chose, comme un billard, ou une balle qu'il pousse, suffisent pour le divertir[1]. » Port-Royal : « ... *La moindre bagatelle* suffit pour le divertir. » (P.-R. ch. XXVI; B. 1re part. VII, 1.)

Pascal (ms. p. 61): « Un homme dans un cachot, ne sachant si son arrêt est donné, n'ayant plus qu'une heure pour l'apprendre, cette heure suffisant, s'il sait qu'il est donné, pour le faire révoquer, il est contre nature qu'il emploie cette heure-là, non à s'informer si l'arrêt est donné, mais à jouer au piquet. » Port-Royal : « Mais *à jouer et à se divertir.* » (P.-R. ch. I; B. 2e part. II.)

Pascal (ms. p. 133): « Ce n'est pas l'amusement seul qu'il cherche; un amusement languissant l'ennuiera; il faut qu'il s'y échauffe, qu'il se pique lui-même, qu'il se forme un sujet de passion, et qu'il excite sur cela son désir, sa colère, sa crainte, pour l'objet qu'il s'est formé, comme les enfants qui s'effraient du visage qu'ils ont barbouillé. » Port-Royal : « ...... Qu'il se forme un objet de passion qui excite son désir, sa crainte, son espérance. » (P.-R. ch. XXVI; B. 1re part. VII, 3.)

Port-Royal (ch. XXXI) : « On ne s'imagine *d'ordinaire* Platon et Aristote qu'avec de grandes robes *et comme des personnages toujours graves et sé-*

[1] Cette pensée est une de celles qui, dans le manuscrit, ne sont pas écrites par Pascal lui-même; mais elle est corrigée de sa main. Il y avait d'abord : « comme *un chien, une balle, un lièvre,* suffisent..... » Lui-même a substitué : « comme *un billard, ou une balle qu'il pousse,* suffisent..... »

rieux. » Pascal (ms. p. 137) : « On ne s'imagine Platon et Aristote qu'avec de grandes robes *de pédants.* »

Pascal nous peint le petit nombre des inventeurs n'obtenant point, du très-grand nombre qui n'invente pas, la gloire qu'ils méritent et qu'ils cherchent par leurs inventions. S'obstinent-ils, traitent-ils avec mépris ceux qui n'inventent pas? « Les autres, dit Pascal (ms. p. 441), leur donneraient des noms ridicules, leur donneraient des coups de bâton. Qu'on ne se pique donc pas..... » Port-Royal : « *Tout ce qu'ils y gagnent, c'est qu'on* leur donne des noms ridicules *et qu'on les traite de visionnaires.* Il faut donc bien se garder de se piquer de cet avantage, etc. » (P.-R. ch. XXXI; B. 1re part. VIII, 20.)

Pascal (ms. p. 231) : « Les dévots qui ont plus de zèle que de science. » Port-Royal : « Certains zélés qui n'ont pas grande connaissance. » (P.-R. ch. XXIX, § 2; B. 1re part. VIII, 3.)

Comme Port-Royal a peur du mot de *dévots*, à plus forte raison craint-il de toucher aux prédicateurs et de les montrer, même une seule fois et par hasard, la voix enrouée, mal rasés et barbouillés : à ce prédicateur Port-Royal substitue un avocat.

Port-Royal : « Ne diriez-vous pas que ce magistrat, dont la vieillesse vénérable impose le respect à tout un peuple, se gouverne par une raison pure et sublime, et qu'il juge des choses par lui-même, sans s'arrêter aux vaines circonstances qui ne blessent que l'imagination des faibles? Voyez-le entrer *dans la place où il doit rendre la justice.* Le voilà prêt à ouïr avec une *gravité* exemplaire. Si l'*avocat* vient à paraître et que la nature lui ait donné une voix enrouée et un tour de visage bizarre, et que son barbier l'ait mal rasé, et si le hasard l'a encore barbouillé, je parie la perte de la gravité du *magistrat.* » (P.-R. ch. XXV; B. 1re part. VI, 11.)

Pascal (ms. p. 362) : « ..... Voyez-le entrer dans un *sermon où il apporte un zèle tout dévot, renforçant la solidité de la raison par l'ardeur de la charité :* le voilà prêt à l'ouïr avec un *respect* exemplaire. Que si le *prédicateur* vient à paraître et que la nature lui ait donné une voix enrouée et un tour de visage bizarre, que son barbier l'ait mal rasé et si le hasard l'a barbouillé *de surcroît, quelques grandes vérités qu'il annonce,* je parie la perte de la gravité de *notre sénateur.* »

Il semble que Port-Royal prenne à tâche d'amortir la vivacité naturelle du style de Pascal. Pascal ne peut écrire quelques lignes sans s'animer et éclater bientôt en tours énergiques; il se met lui-même en scène. Port-Royal retourne contre lui sa maxime qu'il ne faut pas parler de soi-même; il efface la personnalité de Pascal, et ramène son

langage incisif et animé à la manière de parler de tout le monde. Voici quelques exemples de cette métamorphose que Port-Royal fait subir à Pascal :

Pascal (ms. p. 133) : « Tel homme passe sa vie sans ennui, en jouant tous les jours peu de chose. Donnez-lui tous les matins l'argent qu'il peut gagner chaque jour, à la charge qu'il ne joue point, vous le rendrez malheureux. » Port-Royal : « Tel homme passe sa vie sans ennui en jouant tous les jours peu de chose, *qu'on rendrait* malheureux *en lui donnant* tous les matins l'argent qu'il peut gagner chaque jour, à la condition de ne pas jouer. » (P.-R. ch. XXV; B. 1re part. VII, 3.)

Pascal (ms. p. 322) : « Si vous l'avez bien sincère (la vue de notre bassesse), suivez-la aussi loin que moi, et reconnaissez, etc. » Port-Royal : « S'ils (les hommes) l'ont bien sincère, qu'ils la suivent, etc. » (P.-R. ch. IV, p. 45; B. 2e part. V, 12.)

Pascal (ms. p. 45) : « Qu'ont-ils donc à dire contre la résurrection et contre l'enfantement de la Vierge ? » Port-Royal : « Je ne vois pas qu'il y ait plus de difficulté de croire la résurrection des corps et l'enfantement de la Vierge. » (P.-R. ch. XXVIII; B. 2e part. XVII, 22.)

Pascal (ms. p. 33) : « Qu'ils se consolent (ceux qui cherchent Dieu de tout leur cœur), je leur annonce une heureuse nouvelle : Il y a un libérateur pour eux; je le leur ferai voir; je leur montrerai qu'il y a un Dieu pour eux.... Je leur ferai voir qu'un Messie a été promis. » Port-Royal : « Qu'ils se consolent; il y a un libérateur pour eux; il y a un Dieu pour eux; un Messie a été promis. » (P.-R. ch. XIII; B. 2e part. IX, 17.)

Pascal (ms. p. 244) : « Il est injuste qu'on s'attache à moi, quoiqu'on le fasse avec plaisir et volontairement; je tromperais ceux en qui je ferais naître ce désir, car je ne suis la fin de personne, et n'ai de quoi le satisfaire. Ne suis-je pas prêt à mourir, et ainsi l'objet de leur attachement mourra donc ! » Pascal avait pris cette pensée pour la règle de sa vie intérieure; et, pour l'avoir toujours présente, il l'avait écrite de sa main sur un petit papier séparé, comme nous l'apprend madame Périer, qui, dans la vie de son frère, cite ce morceau sans y rien changer. Port-Royal n'a pas fait comme madame Périer; il a ôté le ton personnel, qui est sublime ici; il a éteint, dans les froideurs de l'abstraction, l'ardente mélancolie de ce passage, qui semble avoir été écrit au désert par la plume brûlante de saint Jérôme, ou par l'auteur de l'Imitation dans sa cellule. Port-Royal : « Il est injuste qu'on s'attache à *nous*, quoiqu'on le fasse avec plaisir et volontairement; nous *tromperons* ceux à qui *nous* en *ferons* naître le désir; car nous ne *sommes* la fin de personne, et *nous n'avons* pas de quoi *les* satisfaire (à quoi se rapporte *les ?*). Ne *sommes-*

nous pas prêts à mourir, et ainsi l'objet de leur attachement *mourrait.* » (P.-R. ch. XXVIII; B. 2[e] part. XVII, 49.)

Passons à des altérations plus graves encore, celles qui dégradent bien davantage la phrase de Pascal, soit par substitution, soit par addition, soit par abréviation.

Pascal (ms. p. 79) : « La seule chose qui nous console de nos misères est le divertissement, et c'est la plus grande de nos misères. » Port-Royal : « Les divertissements ne nous consolent de nos misères *qu'en nous causant* une misère *plus réelle et plus effective.* » (P.-R. ch. XXVI; B. 1[re] part. VII, 3.)

Pascal[1] « La plus grande bassesse de l'homme est la recherche de la gloire, et c'est cela qui est la plus grande marque de son excellence. » Port-Royal : « *Si, d'un côté,* cette *fausse* gloire *que les hommes recherchent* est une grande marque de leur misère, c'en est une aussi de leur excellence. » (P.-R. ch. XXII; B. 1[re] part. IV, 5.)

Pascal (ms. p. 83) : « Si on considère son ouvrage incontinent après l'avoir fait, on en est encore tout prévenu; si trop longtemps après, on n'y entre plus. Ainsi les tableaux vus de trop loin ou de trop près; et il n'y a qu'un point indivisible qui soit le véritable lieu; les autres sont trop près, etc. » Port-Royal : « ..... Il n'y a qu'un point indivisible qui soit le véritable lieu de voir les tableaux; les autres........ » (P.-R. ch. XXV; B. 1[re] part. VI, 2.) Qu'est-ce que le lieu de voir les tableaux?

Pascal (ms. p. 210) : « De là vient que le plaisir de la solitude est une chose incompréhensible. » Port-Royal : De là vient *qu'il y a si peu de personnes qui soient capables de souffrir la solitude.* » (P.-R. ch. XXVI; 1[re] part. VII, 1.)

Pascal (ms. p. 210) : « Voilà tout ce que les hommes ont pu inventer pour se rendre heureux. Et ceux qui font sur cela les philosophes et qui croient que le monde est bien peu raisonnable de passer tout le jour à courir après un lièvre, qu'ils ne voudraient pas avoir acheté, ne connaissent guère notre nature. Ce lièvre ne nous garantirait pas de la vue de la mort et des misères, mais la chasse nous en garantit; et ainsi, etc..... »

Port-Royal change, transpose, bouleverse toute cette phrase : « Voilà tout ce que les hommes ont pu inventer pour se rendre heureux. Et ceux qui *s'amusent simplement à montrer la vanité et la bassesse des divertissements des hommes* connaissent *bien, à la vérité, une partie de nos misères, car c'en est une bien grande que de pouvoir prendre plaisir à des*

[1] D'après les deux copies.

choses si basses et si méprisables; mais ils n'en connaissent pas le fond, qui leur rend ces misères mêmes nécessaires, tant qu'ils ne sont pas guéris de cette misère intérieure et naturelle qui consiste à ne pouvoir souffrir la vue de soi-même. Ce lièvre qu'ils auraient acheté ne les garantirait pas de cette vue; mais la chasse les en garantit. Ainsi, etc.... » (P.-R. l. 1. B. l. 1.)

Voici une pensée où, dans Port-Royal même, l'énergie du langage semble avoir atteint sa dernière limite, et que pourtant Pascal avait écrite plus vive et plus énergique encore :

Port-Royal : « Au lieu de recevoir les idées des choses en nous, nous teignons des qualités de notre être composé toutes les choses simples que nous contemplons. » (P.-R. ch. XXXI; B. 1^re part. VI, 26.) Pascal (ms. p. 360) : « ..... Nous les teignons de nos qualités et empreignons de notre être composé toutes les choses simples que nous contemplons. »

Exemples d'additions oiseuses ou tout à fait vicieuses :

Pascal (ms. p. 451) : « Il faut que les habiles soumettent leur esprit à la lettre. » Pourquoi ajouter à Pascal et lui faire dire avec Port-Royal? « Il faut..... que les habiles soumettent leur esprit à la lettre, *en pratiquant ce qu'il y a d'extérieur.* (P.-R. ch. II; B. 2^e part. IV, 3.)

Pascal (ms. p. 1) : « En voyant l'aveuglement et la misère de l'homme, et regardant tout l'univers muet, etc.... » Port-Royal introduit entre ces deux membres de phrase cette addition insignifiante : « En voyant l'aveuglement et la misère de l'homme, *et ces contrariétés étonnantes qui se découvrent dans sa nature*, et regardant tout l'univers muet..... » (P.-R. ch. VIII; B. 2^e part. VII, 1.)

Pascal (ms. p. 21) : « Nous ne vivons jamais, nous espérons de vivre, et, nous disposant toujours à être heureux, il est inévitable que nous ne le serons jamais. » Port-Royal : « ...Il est *indubitable* que nous ne le serons jamais, *si nous n'aspirons à une autre béatitude que celle dont on peut jouir en cette vie.* » (P.-R. ch. XXIV; B. 1^re part. VI, 5.)

Pascal (ms. p. 10) : « Le conseil qu'on donnait à Pyrrhus de prendre le repos qu'il allait chercher par tant de fatigues recevait bien des difficultés. » Port-Royal : « C'est pourquoi, lorsque Cynéas disait à Pyrrhus, qui se proposait de jouir du repos avec ses amis après avoir conquis une grande partie du monde, qu'il ferait mieux d'avancer lui-même son bonheur en jouissant dès lors de ce repos sans l'aller chercher par tant de fatigues, il lui donnait un conseil qui recevait de grandes difficultés et qui n'était guère plus raisonnable que le dessein de ce jeune ambitieux. L'un et l'autre supposait que l'homme se pût contenter de soi-même et de ses biens présents sans remplir le vide de son cœur d'espérances imaginaires, ce qui est faux. Pyrrhus ne pou-

vait être heureux ni devant ni après avoir conquis le monde. Et peut-être que la vie molle que lui conseillait son ministre était encore moins capable de le satisfaire que l'agitation de tant de guerres et de tant de voyages qu'il méditait.» (P.-R. ch. XXVI; B. 1re part. VII, 1.) Lorsqu'on voit une si petite phrase devenir ainsi une page entière entre les mains des amis de Pascal, on comprend que madame Périer ait appelé leur travail, non pas une édition, mais un commentaire.

Je n'ai voulu citer qu'un très-petit nombre d'additions, par ménagement pour le lecteur médiocrement jaloux de faire connaissance avec le style du duc de Roannez et de relire ici ce qu'il a déjà lu dans l'édition de Port-Royal. Je serai moins sobre d'exemples de suppressions et d'abréviations, puisque ces exemples auront l'avantage de mettre au jour de nouvelles lignes, quelquefois même de nouvelles phrases de Pascal, rejetées par Port-Royal, et dignes pourtant de figurer à côté de celles qui sont en possession de l'admiration universelle.

Parmi les passages les plus admirés, nul ne l'a plus été et ne mérite plus de l'être que celui où Pascal compare l'homme à un roseau, mais à un roseau pensant. C'est un des morceaux les plus accomplis et les plus travaillés qui soient sortis de sa plume. Pascal est revenu à deux fois sur cette pensée; il ne l'a quittée qu'après l'avoir portée à sa dernière perfection et l'avoir gravée à jamais. Il est curieux d'en retrouver dans un coin du manuscrit la première et imparfaite ébauche. La voici avec ce titre qui renferme d'abord la pensée tout entière (ms. p. 165): *Roseau pensant.* « Ce n'est point de l'espace que je dois chercher ma dignité; mais c'est du règlement de ma pensée. Je n'aurai pas davantage en possédant des terres par l'espace : l'univers me comprend et m'engloutit comme un point; par la pensée je le comprends. » C'est de cette ébauche déjà si grande que Pascal a tiré le morceau sublime que Port-Royal a publié, en se permettant d'en retrancher un trait qui achevait la pensée et n'est pas indigne de ce qui l'entoure. Port-Royal: « Toute notre dignité consiste donc dans la pensée. C'est de là qu'il faut nous relever, non de l'espace et de la durée. » (P.-R. ch. XXXIII; B. 1re part. IV, 6.) Pascal avait écrit (ms. p. 63): « ..... Non de l'espace et de la durée, *que nous ne saurions remplir.* »

Pascal dit de l'imagination (ms. p. 361): « Elle a ses heureux et ses malheureux, ses sains, ses malades, ses riches, ses pauvres; *elle fait croire, douter, nier la raison, elle suspend les sens, elle les fait sentir;* elle a ses fous et ses sages. » Port-Royal abrége ainsi: « Elle a ses heureux et ses malheureux, ses sains, ses malades, ses riches, ses pauvres, ses fous et ses sages. » (P.-R. ch. XXV; B. 1re part. VI, 2.)

Pascal (ms. p. 258) : « Cette neutralité est l'essence de la cabale (la secte des pyrrhoniens). Qui n'est pas contre eux est excellemment pour eux. *Ils ne sont pas pour eux-mêmes; ils sont neutres, indifférents, suspendus à tout, sans s'excepter.* Que fera donc l'homme... » Port-Royal : « Cette neutralité est l'essence du pyrrhonisme. Qui n'est pas contre eux est excellemment pour eux. Que fera l'homme, etc.......... » (P.-R. ch. XXI; B. 2ᵉ part. I, 1.)

Pascal, sur l'ennui attaché à toute habitude (ms. p. 251) : « *L'éloquence continue ennuie.* Les princes et les rois jouent quelquefois : ils ne sont pas toujours sur le trône; ils s'y ennuieraient...... » Port-Royal a supprimé la première phrase : « L'éloquence continue ennuie. » (P.-R. ch. XXXI; B. 1ʳᵉ part. IX, 49.)

Pascal, sur la condition d'un roi condamné à se divertir (ms. p. 139) : « Il tombera dans les vues *qui le menacent des révoltes qui peuvent arriver, et enfin de la mort et des maladies qui sont inévitables;* de sorte que, s'il est sans ce qu'on appelle divertissement, le voilà malheureux *et plus malheureux que le moindre de ses sujets qui joue et qui se divertit.* » Port-Royal a tiré de tout cela la petite phrase suivante : « Il tombera *par nécessité* dans les vues affligeantes de l'avenir, *et, si on ne l'occupe hors de lui*, le voilà *nécessairement* malheureux. » (P.-R. ch. XXVI; B. 1ʳᵉ part. VII, 1.)

Pascal avait dit (ms. p. 377) : « Lui seul (Dieu) est son véritable bien, et, depuis qu'il l'a quitté, c'est une chose étrange qu'il n'y a rien dans la nature qui n'ait été capable de lui en tenir la place, astres, *ciel, terre*, éléments, plantes, *choux, poireaux*, animaux, *insectes, veaux, serpents, fièvre, peste*, guerre, *famine*, vices, adultère, inceste; et, depuis qu'il a perdu le vrai bien, etc...... » Cette longue nomenclature de toutes les choses dont l'homme a fait des dieux est fort mal à propos abrégée dans Port-Royal, qui, en supprimant les choses les plus ignobles que Pascal n'avait pas craint de nommer, supprime précisément les cultes les plus extravagants où l'homme s'égare, lorsqu'il quitte le vrai Dieu. En compensation de ces retranchements, Port-Royal ajoute une phrase qui n'est guère du style de Pascal : « C'est une chose étrange qu'il n'y a rien dans la nature qui n'ait été capable de tenir la place *de la fin et du bonheur de l'homme*, astres, éléments, plantes, animaux, insectes, *maladies*, guerre, vices, *crimes, etc. L'homme étant déchu de son état naturel, il n'y a rien à quoi il n'ait été capable de se porter.* Depuis qu'il a perdu le vrai bien..... » (P.-R. ch. XXI; B. 2ᵉ part. I, 1.)

Pascal (ms. p. 221) : « Le peuple a des opinions très-saines : 1° d'avoir choisi le divertissement et la chasse plutôt que la poésie, etc.; 2° d'avoir distingué les hommes par le dehors, comme

par la noblesse ou le bien; 3° de s'offenser pour avoir reçu un soufflet, ou de tant désirer la gloire. Mais cela est très-souhaitable à cause des autres biens essentiels qui y sont joints; et un homme qui a reçu un soufflet sans s'en ressentir est accablé d'injures et de nécessités.» Port-Royal a craint, sans doute, que le troisième point, mal compris, n'induisît en tentation, et il l'a supprimé. (P.-R. ch. XXIX, § 6; B. 1re part. VIII, 15.)

A propos de cette pensée, si habituelle dans Pascal, que les opinions du peuple sont très-saines, Condorcet a le premier publié le morceau suivant, qu'avait retranché Port-Royal (C. VII, 1; B. 1re part. VIII, 1): «Nous allons voir que toutes les opinions du peuple sont très-saines; que le peuple n'est pas si vain qu'on le dit; et ainsi l'opinion qui détruisait celle du peuple sera elle-même détruite.» Ce n'est là, pour ainsi dire, qu'un extrait de la pensée de Pascal, qui, fidèlement reproduite, a un tout autre caractère, une tout autre portée. (Ms. p. 231.) (*En titre*) «*Renversement continuel du pour au contre.*—Nous avons donc montré que l'homme est vain par l'estime qu'il fait des choses qui ne sont point essentielles, et toutes ses opinions sont détruites.»

«Nous avons montré ensuite que toutes ces opinions sont très-saines, et qu'ainsi toutes ces vanités étant très-bien fondées, le peuple n'est pas si vain qu'on dit: et ainsi nous avons détruit l'opinion qui détruisait celle du peuple.

«Mais il faut détruire maintenant cette dernière proposition et montrer qu'il est toujours vrai que le peuple est vain, quoique ses opinions soient saines, etc.....»

Port-Royal (XXVI; B. 1re part. VII, 1): «Un gentilhomme croit sincèrement qu'il y a quelque chose de grand et de noble à la chasse; il dira que c'est un plaisir royal.» Pascal (msc. p. 209): «Le gentilhomme croit sincèrement que la chasse est un plaisir grand, un plaisir royal; *mais son piqueur n'est pas de ce sentiment-là.*»

Port-Royal (XXV; B. 1re part. VI, 12): «L'esprit du plus grand homme du monde n'est pas si indépendant qu'il ne soit sujet à être troublé par le moindre tintamarre qui se fait autour de lui..... Si vous voulez qu'il puisse trouver la vérité, chassez cet animal qui tient sa raison en échec et trouble cette puissante intelligence qui gouverne les villes et les royaumes.» Pascal (ms. p. 79): «L'esprit de *ce souverain juge du monde* n'est pas si indépendant..... et trouble cette puissante intelligence qui gouverne les villes et les royaumes. *Le plaisant Dieu que voilà! O ridicolosissimo eroe!*»

Port-Royal (XXXI; B. 1re part. IX, 55), en parlant de Platon et d'Aris-

tote : « Quand ils ont fait leurs lois et leurs traités de politique, ç'a été en se jouant et pour se divertir. C'était la partie la moins philosophe et la moins sérieuse de leur vie; le plus philosophe était de vivre simplement et tranquillement. » Pascal (ms. p. 137) : « Quand ils se sont *divertis* à faire leurs lois et *leurs politiques*, ils l'ont fait en se jouant. C'était la partie la moins philosophe. . . . . . . simplement et tranquillement. *S'ils ont écrit de politique, c'était comme pour régler un hôpital de fous; et, s'ils ont fait semblant d'en parler comme d'une grande chose, c'est qu'ils savaient que les fous à qui ils parlaient pouvaient être rois et empereurs; ils entrent dans leurs principes pour modérer leur folie au moins mal qu'il se peut.* »

Port-Royal (XXVIII; B 2ᵉ part. XVII, 35) termine ainsi un paragraphe sur saint Athanase, sainte Thérèse, etc. : « C'étaient des saints, disons-nous; ce n'est pas comme nous. » Pascal (ms. p. 12) développe l'allusion au temps présent : « C'étaient des saints, disons-nous; ce n'est pas comme nous. *Que se passait-il donc alors? Saint Athanase était un homme appelé Athanase, accusé de plusieurs crimes, condamné en tel et tel concile pour tel et tel crime; tous les évêques y consentirent, et le pape enfin. Que dit-on à ceux qui résistent? Qu'ils troublent la paix; qu'ils font schisme.* »

V. COUSIN.

(La suite au prochain cahier.)

Le Livre des rois, par Abou'lkasim Firdousi, *traduit et commenté par* M. Jules Mohl. Tome I. Paris, Imprimerie royale, 1838.

SIXIÈME ARTICLE.

Dans mes articles précédents, en rendant compte de la préface étendue que M. Mohl a placée en tête du *Schah-nameh*, j'ai relevé quelques assertions qui ne me paraissaient pas appuyées sur des fondements assez solides; j'ai cité quelques passages dont le sens, à mon avis, n'avait pas été parfaitement saisi. Le traducteur s'est montré peu satisfait de mes observations. Il a cru devoir entreprendre de me réfuter et contester plusieurs des faits que j'avais consignés dans mes articles. Sa réponse a été imprimée dans le Journal Asiatique. Comme les arguments dont il s'est servi étaient loin de m'avoir convaincu, j'ai dû entrer dans la lice pour justifier les opinions que j'avais émises, et

j'ai fait voir que je n'avais pas pris la plume pour satisfaire un vain désir de critique, mais bien pour obéir à un devoir qui m'était imposé; que je n'avais rien avancé dont je ne pusse fournir la preuve matérielle, et que ma censure s'était constamment renfermée dans les limites dont un homme honnête ne doit jamais sortir. Ne voulant pas, du reste, que le Journal des Savants renfermât rien qui eût l'apparence d'un acte de polémique, je me suis décidé à publier le résultat de mes observations dans une brochure qui a paru il y a quelques mois. Comme tous les hommes instruits ont pu lire cet article, et apprécier les raisons par lesquelles j'ai combattu les arguments de M. Mohl, je ne reviendrai pas sur ce sujet, et je me hâte de passer, ainsi que je l'ai annoncé, à l'examen de la traduction placée en regard du texte persan du *Schahnameh.* Au reste, et je dois prévenir une observation que l'on ne manquerait pas de m'adresser, la forme de cette notice présentera, sans doute, peu d'intérêt pour les personnes qui ne sont pas versées dans l'étude de la littérature persane. Mais la faute n'en est pas à moi; si M. Mohl avait pris soin de joindre à sa version des notes instructives, il eût été cent fois plus agréable pour moi de discuter ses assertions, de leur donner mon approbation, ou d'exposer les motifs qui me forceraient à les combattre. J'aurais ainsi échangé une tâche ingrate et fatigante pour un travail bien moins pénible, et plus en harmonie avec le goût des lecteurs. Mais, comme, à l'exception de deux ou trois notes, composées de quelques lignes seulement, aucun éclaircissement d'aucun genre n'accompagne la traduction du poëme, que la version placée en regard du texte se présente isolée, sans rien de ce qui pourrait aider à la comprendre mieux, à jeter du jour sur des expressions obscures, sur des métaphores incohérentes, j'ai dû, à mon grand regret, borner ma tâche à un examen attentif du texte et de la traduction. Ne pouvant entrer dans des détails étendus, qui transformeraient en un ouvrage un article de journal, je me contenterai de recueillir et de signaler à l'attention des amateurs de la langue persane un certain nombre de passages où, suivant mon opinion, le traducteur n'a pas rendu assez exactement le sens de l'original.

Je dois rappeler que, comme je l'ai exprimé plus haut, une traduction, et surtout une traduction française d'un ouvrage tel que le *Schah-nameh*, est, à mon avis, une entreprise à peu près impraticable, et dont la nécessité peut être extrêmement contestée; tandis qu'un commentaire critique, philologique, historique, sur le poëme, offrirait aux amateurs de la littérature persane un secours non-seulement très-utile, mais même absolument indispensable. J'ai insinué que la

poésie orientale se complaisant dans des images dont la hardiesse est souvent poussée jusqu'à l'étrange, jusqu'aux derniers confins du mauvais goût, ces traits ne pouvaient être reproduits dans un langage qui, comme le nôtre, a pour caractère distinctif la pureté, l'élégance et la clarté. Il y avait, dans ce cas, deux partis entre lesquels l'éditeur avait à choisir : ou il pouvait présenter une version un peu libre et lisible, dans laquelle il aurait fait disparaître les images bizarres, les métaphores trop hardies, se réservant d'expliquer dans des notes concises et substantielles ces expressions hétérogènes dont un goût sévère aurait réclamé la suppression; ou bien, s'il avait cru devoir pousser le scrupule jusqu'à reproduire sans aucun changement les idées du poëte, il eût fallu que des observations critiques fissent ressortir le véritable sens que les poëtes persans attachent à ces alliances de mots qui, au premier abord, n'offrent rien de raisonnable, ne présentent au lecteur que des idées incohérentes et à peu près inintelligibles; tandis que, commentées par une plume habile, elles s'éclaircissent, s'enchaînent et offrent une reproduction fidèle des idées et du goût des peuples de l'Orient. M. Mohl n'a cru devoir adopter aucune de ces deux méthodes; il s'est borné à placer en regard du texte une version aussi littérale qu'il lui a été possible de la rédiger. On sent bien que, dans ce cas, le traducteur, obligé de lutter contre un original dont le langage plein d'archaïsmes s'éloigne beaucoup du persan de nos jours, forcé de se servir d'un instrument qui ne lui était pas suffisamment connu, d'écrire dans un idiome qui n'est pas le sien, a dû introduire dans son style quantité d'expressions qui s'accordent mal avec la pureté et l'élégance de notre langue.

Je ne m'arrêterai point à en citer de nombreux exemples. Quelques-uns seront recueillis dans le cours de mes observations, et je n'en ferai mention que là où je ne pourrai pas me dispenser de le faire; mais je m'attacherai à présenter ici un petit nombre d'exemples qui, en révélant le système de traduction adopté par M. Mohl, mettront le lecteur à même de prononcer si la méthode d'imitation servile était réellement d'une nécessité indispensable.

Il ne faut qu'ouvrir la traduction de M. Mohl pour rencontrer des locutions bizarres, incohérentes, qui sont fidèlement, trop fidèlement peut-être, empruntées à la langue persane, mais qui, pour être bien comprises, exigeraient qu'une nouvelle version les traduisît en un français intelligible. Ainsi, dans un passage [1], on trouve cette expression :

[1] P. 261.

« Les idoles dirent à la lune » ce qui signifie « les jeunes filles dirent à la princesse. » Je sais bien que le mot *but* بُت signifie proprement une idole; mais, dans le langage poétique, ce même terme s'emploie constamment pour désigner *une belle fille* ou *un beau jeune homme.* Plus loin [1] ces mots : « le cyprès répondit aux esclaves » signifient « le jeune homme répondit aux esclaves. » Plus bas [2] : « un lacet d'embuscade » désigne « une boucle de cheveux qui, comme un filet, enlace les cœurs. » — « Un lacet de musc » indique « une boucle de cheveux aussi noirs que le musc[3]. » L'expression « ses traits versent du vin » exprime assez mal que « son visage est coloré d'un beau rouge[4]. » Ces mots : « c'est l'étoile (de Canope) du Yémen au-dessus d'un cyprès (élancé) » désignent, d'une manière assez peu claire « un visage brillant qui surmonte une taille svelte. » Dans la même page, cette expression : « les boucles et les tresses de ses cheveux sont comme une cotte de mailles de musc » aurait besoin d'un commentaire pour que le lecteur y vît simplement « une chevelure d'un beau noir. » Il en est de même de ces mots : « un lacet tel que tu n'aurais pu en tisser un pareil en musc [5]. » Toutes ces expressions, qui nous paraissent si bizarres, parce que nous ne voyons dans le musc que son parfum, n'ont rien d'étrange aux yeux des orientaux, chez qui le mot *musc* est employé comme type de la couleur noire la plus intense; c'est ce que l'auteur de cet article a démontré, jusqu'à l'évidence, dans une des notes qui accompagnent son Histoire des Mongols. M. Mohl aurait dû, ou renvoyer le lecteur à ce qui se trouve compris dans cette note, ou donner lui-même, sur cette matière, des éclaircissements instructifs; mais tout le monde conviendra que les mots : « une chevelure de musc, une cotte de mailles de musc, » et autres, placés isolément et sans commentaire, ne sauraient offrir qu'une image bizarre et inintelligible. Ces mots : « c'était boucle sur boucle, serpent sur serpent, qui tombaient sur son cou » présentent quelque chose d'assez peu clair. « Plus bas [6], on trouve ces mots : « tenant dans sa main la main de cette puissante branche du tronc royal » pour signifier « tenant la main de la princesse. » Les mots تیز گوش مردم [7] ne signifient pas « des hommes aux oreilles perçantes; » mais des hommes qui ont l'oreille fine, « qui entendent parfaitement. » Ces mots : « les fières filles » ne sont pas bien harmonieux [8]. Dans le même vers, il ne fallait pas traduire « sautant comme des Ahrimans, » attendu qu'il n'existe qu'un seul être qui porte le nom d'Ahriman; mais il fallait

[1] P. 262. — [2] P. 258, v. 574. — [3] P. 266, v. 657. — [4] P. 258, v. 573. — [5] P. 267. — [6] P. 266, v. 664. — [7] P. 182, v. 808. — [8] P. 250, v. 461.

dire : « elle se leva de sa place avec l'impétuosité d'Ahriman. » Dans un autre endroit on lit[1] : اينك سر آن بناز. M. Mohl traduit « voici la tête de ce mignon; » il fallait dire « voici la tête de cet homme gracieux, aimable. » Ailleurs[2] on lit : « faites vos incantations, » et[3] « quand il faudrait aveugler le monde par nos sorcelleries et nos incantations. » Je doute beaucoup, malgré l'autorité du Dictionnaire de l'Académie, que le mot *incantation* soit réellement français; et, en supposant qu'il appartienne à notre langue, il doit signifier *l'action d'enchanter, l'ensorcellement*. Quant aux moyens que l'on emploie pour produire cet effet, ils doivent être exprimés par le mot *enchantement*. On lit dans la *cantate de Circé :*

> Dans le sein de la mort ses noirs enchantements
> Vont troubler le repos des ombres.

Dans l'opéra d'Armide de Quinault.

> Ah ! s'il n'a pu trouver mes yeux assez charmants,
> Qu'il m'aime au moins par mes enchantements;
> Que, s'il se peut, je le haïsse.

On peut reprocher à M. Mohl de s'attacher trop à reproduire la signification propre des mots, sans songer qu'elle a ensuite subi une modification adoptée par l'usage. Ainsi l'on trouve souvent le mot *gherden-feraz* گردن فراز employé comme une épithète placée à la suite des noms d'hommes ou de grands animaux. M. Mohl le rend toujours par « qui porte haut la tête, ou au cou élancé. » Sans doute le terme گردن فراز, dans son acception primitive, signifie *qui lève le cou;* mais, comme le geste qui consiste à élever le cou est un acte qui caractérise l'assurance, la présomption, le terme گردن فراز a été pris dans le sens de *fier, orgueilleux*, et c'est celui que l'on doit adopter.

Ces mots[4] : « je suis assis sur le trône du ciel qui tourne » présentent quelque chose de bien peu élégant, de bien peu harmonieux.

Le mot *khandjar* خنجر, que M. Mohl traduit toujours par *glaive, épée*, signifie proprement *un poignard*. En effet, les héros de l'antiquité persane, voulant déployer une valeur pleine d'audace et de sang-froid, attaquaient leur ennemi corps à corps, et se servaient, au lieu d'épée, d'une espèce de poignard, d'un couteau court. On peut voir ce genre de poignard représenté sur les bas-reliefs de Persépolis, où un guerrier

[1] P. 158, v. 540. — [2] P. 204, v. 1066. — [3] P. 252, v. 491. — [4] P. 212, v. 7.

d'une taille gigantesque perce avec une arme de ce genre un animal fantastique, une sorte de licorne.

Le mot *djihandjou* جهانجو signifie proprement « qui cherche le monde, » et par suite « qui aspire à la possession du monde. » Ce terme, employé ou seul ou comme épithète, désigne « un monarque puissant, » ou « un conquérant ambitieux. »

Quelquefois M. Mohl a substitué d'autres images à celles que présente le texte, ce qui est toujours, dans une traduction, un inconvénient grave. Mais, dans plus d'une circonstance, ces changements n'ont pas été heureux. Ainsi on lit *laleh-rokh* لاله رخ [1], que le traducteur rend par *des joues de rubis*, tandis qu'il fallait dire *des joues de tulipe*. M. Mohl a confondu le mot *laleh* لاله, qui désigne cette fleur, avec celui de *lâl* لال qui exprime un *rubis*. Sans doute, en considérant l'état actuel de l'horticulture, on a de la peine à saisir le sens d'une pareille locution. On ne conçoit pas bien comment un beau visage pouvait ressembler à une tulipe panachée. Mais il faut sentir que ces couleurs si variées, qui font de la tulipe un des plus magnifiques ornements de nos parterres, n'existent pas dans la nature, et sont un produit de l'art. Dans les contrées de l'Orient, la tulipe existe encore avec ses caractères primitifs, c'est-à-dire qu'elle est d'une seule couleur, et, en général, rouge. C'est ce que prouvent de nombreux témoignages empruntés aux écrivains de la Perse. On lit dans le *Schah-nameh*[2] :

بیابان چو دریای خون شد درست   تو گفتی که روی زمین لاله رست

« Le désert tout entier fut comme une mer de sang. Vous eussiez dit que la surface de la terre avait poussé des tulipes. »

Plus loin[3] : پر از لاله رخسار « sa joue était pleine de tulipes. » Et ailleurs[4] دو رخساره چون لاله اندر سمن « ses deux joues étaient comme une tulipe mêlée au lys. »

Dans le *Habib-assiiar* de Khondemir[5] : بتّان لاله عذار « des idoles (des belles) aux joues de tulipe. » Plus loin[6], dans un vers cité par l'historien :

لاله شد ساغری پر از می ناب

« La tulipe représenta une coupe remplie d'un vin délicieux. » Le

[1] P. 164, v. 602. — [2] Édit. de M. Mohl, t. I, p. 188. — [3] P. 254. — [4] P. 266, v. 669. — [5] Manuscrit de Genty, t. III, fol. 340 v°. — [6] Fol. 341 v°.

mot لاله كون « couleur de tulipe » signifie *rouge*. On lit dans l'histoire de la dynastie des Kadjars[1] : از خون آنكروه لاله كون كرديد « mouillé du sang de ces hommes, le terrain devint couleur de tulipe (rouge). » Le terme لاله زار (un parterre de tulipes) désigne « un lieu de couleur rouge. » On lit dans le *Schah-nameh*[2] :

زبس خون كه شد ريخته بر زمين   يكى لاله زارى شد آن دشت كين

« Par suite de la quantité de sang répandu sur la terre, cette plaine, théâtre de la vengeance, offrit l'image d'un parterre de tulipes. » La même expression se retrouve dans un vers que cite l'auteur du *Habib-assiiar*. On y lit[3] :

زخون دليران مردم شكار   همه دشت وهامون كنم لاله زار

« En répandant le sang de ces braves, qui allaient à la chasse des hommes, je transformerai tout le désert et la plaine en un parterre de tulipes. » Dans l'Histoire des Seldjoucides de Mirkhond[4] : زمين مصاف لاله زار كشت « la terre du combat se changea en un parterre de tulipes, » c'est-à-dire « fut complétement rougie de sang. »

Firdousi, désignant la même jeune princesse à laquelle s'appliquent les mots لاله رخ, s'exprime en ces termes[5] :

چو پروين شدش روى وچون قير موى

que M. Mohl traduit ainsi : « sa face était comme une perle, ses cheveux comme la suie. » Mais cette version manque d'exactitude. D'abord, un visage qui offrirait le blanc mat de la perle ne présenterait pas une teinte très-agréable. En second lieu, le mot *perwin* پروين n'a jamais signifié *une perle* : il désigne *la constellation des pléiades*. Il faut donc traduire : « Un visage aussi brillant que les pléiades. » Le terme قير ne désigne pas la *suie*, mais *le bitume*. C'est un des mots que les Orientaux emploient avec complaisance, lorsqu'ils veulent indiquer *le noir le plus intense*, *le plus foncé*. D'ailleurs, la teinte de la suie n'offre pas une image propre à caractériser une belle chevelure. Enfin, il faut observer que, dans l'Orient, on ne connaît pas ces couleurs variées que, chez nous, les cheveux présentent à la vue : le blond, le châtain, le cendré, ne s'y rencontrent jamais. Le noir est partout la couleur dominante. Le roux s'y

[1] Édit. de Tauriz, fol. 155 r°. — [2] Édit. de Macan, t. I, p. 279. — [3] Man. de Genty, t. III, fol. 359 v°. — [4] Édit. Vullers, p. 151. — [5] P. 164, v. 603.

fait voir, quoique plus rarement. Dans un autre passage[1] on trouve un hémistiche conçu en ces termes :

زمین قیرگون شد هوا ابنوس

M. Mohl traduit : « l'air devenait couleur de suie et la terre couleur d'ébène. » Il fallait dire : « la terre devint couleur de bitume, l'air prit une teinte d'ébène. » Chez les Orientaux, le mot قیر *bitume* et le mot قار *poix*, s'emploient pour désigner *la couleur noire la plus intense*. Je donnerai ailleurs des détails sur ces différentes expressions.

M. Mohl traduit le mot *sunbul* سنبل par *lavande*, tandis que ce terme désigne la *jacinte*. Ailleurs[2] il rend le mot *khadang* خدنك par *peuplier*. Mais cette version n'est pas exacte. En effet, suivant le témoignage de l'auteur du *Borhâni-kâti*[3], « ce mot désigne un bois extrêmement dur, que l'on emploie pour fabriquer des flèches, des lances et des selles de chevaux[4]. » Or ces caractères ne sauraient convenir à un bois blanc et tendre, comme est celui du peuplier. Comme le bois de *khadang* sert presque exclusivement à faire des flèches, il arrive souvent que ce *terme* tout seul, sans l'adjonction de celui de تیر, désigne une *flèche*. C'est ainsi que, dans notre langue, nous disons un *damas*, pour indiquer un sabre dont la lame a été fabriquée dans la ville de Damas. Dans un passage du *Matla-assaadeïn*[5] on trouve ces mots برزخم خدنك سينهٔ سندان ميشكافت « d'un coup de *khadang* (flèche) il aurait fendu la poitrine d'une enclume. » Dans le style poétique, le mot خدنك désigne *une taille élancée*. On lit dans le *Bostan* de Sadi[6] : خدنگش کمان « son *khadang* (sa flèche) était devenu un arc, » c'est-à-dire « sa taille svelte et droite s'était courbée. » Le mot *sandarous* سندروس ne signifie pas la *sandaraque*. On ne concevrait guère cette expression [7] رخ بندگان گشت چون سندروس « le visage des jeunes esclaves devint rouge comme la sandaraque ; » mais le mot سندروس s'emploie pour désigner *une résine* d'un beau *jaune*, le copal oriental. On lit dans le *Nozhat-alkoloub* (man. pers. 139, p. 172) : « Le mot سندروس désigne un arbre bien connu, qui croît dans le pays de Roum et dont la gomme est semblable au succin. Son fruit est chaud et sec au second degré. On en exprime une huile appelée دهن الصوانى, qui arrête le sang, qui est utile contre les hémorroïdes, les fistules, les maux de dents, les palpitations, et s'emploie comme aphrodisiaque. »

[1] P. 196, v. 1012. — [2] P. 106, v. 461 ; p. 166, v. 631. — [3] P. 329. — [4] Voy. *Schah-nameh*, p. 450. — [5] Man. persan de l'Arsenal 24, fol. 25 v°. — [6] P. 145, édit. de Calcutta. — [7] P. 258, v. 566.

Le mot آهو ne signifie pas *une biche*, mais *une gazelle*[1]. Le terme سهيل n'exprime pas *une étoile* en général, mais *l'étoile de Canope*[2]. Le mot گوهر[3] a été mal traduit par *joyaux* dans cet hémistiche : تنش تافته بياقوت وگوهر, que M. Mohl rend ainsi : « son corps est pétri de rubis et de joyaux. » Il fallait traduire : « son corps brille de l'éclat du rubis et de la perle. » Le mot خزّ ne signifie pas *castor*, mais *soie brute*[4]. Dans un vers du poëme[5] on trouve ces mots : زخاراش گواره, que M. Mohl traduit : « des épines formaient le berceau de l'enfant. » Mais il a confondu ici خارا avec خار ; il faut traduire : « une roche composait son berceau. » Le mot بيد ne signifie pas *le tremble*[6] ni *le peuplier*[7], mais *le saule*. Le mot *sadj* ساج, que M. Mohl traduit toujours par *platane*[8], n'a pas cette signification. C'est le mot *tchenar* چنار qui, comme on sait, désigne ce dernier arbre. Il est vrai que Golius et, à son exemple, Meninski, ont rendu le mot ساج par *platanus indica*. Mais ces écrivains se sont trompés : Olaf-Celsius[9], en rejetant l'assertion de Bochart, qui avait regardé le bois de *sadj* comme identique avec l'ébène, n'a pas cru pouvoir proposer une opinion nouvelle. Le terme ساج désigne « un arbre exotique, qui croît dans l'Inde et dans l'Afrique. » Je crois que c'est le *Teck*. Cette opinion, qui était aussi celle de M. Silvestre de Sacy[10], est confirmée par le passage de Forskal (*Flora Ægyptiaco-Arabica*, p. LVI) où on lit que, dans l'Égypte, la carène des vaisseaux est formée du bois appelé *sadj* ساج, que l'on apporte de l'Inde. Il ajoute que ce bois est précieux, solide et incorruptible. Il paraît que cet arbre existe aussi dans l'intérieur de l'Afrique ; car nous lisons dans la Description de l'Égypte de Makrizi (voy. *Mémoire sur la Nubie*, ap. *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, t. II, p. 19), que le Nil vert, au moment de la crue, charrie quelquefois des pièces de bois de *sadj*. Nous apprenons de l'Histoire de la Mecque, écrite par Taki-eddin'fâsi[11], que, l'an 241 de l'hégire, on plaça devant la porte de la Kabah un seuil composé d'une pièce de bois de *sadj*. Dans ce même édifice se trouvaient trois colonnes formées de ce bois[12]. Abd-elmelik-ben-Merwan, et, après lui, son fils Walid, firent couvrir d'un toit de bois de *sadj* la mosquée de la Mecque[13]. Si l'on en croit Eutychius[14], l'arche de Noé avait été construite en bois de *sadj*.

[1] P. 252, v. 492. — [2] P. 258, v. 572. — [3] *Ibid.* v. 575. — [4] P. 234, v. 279 ; p. 242, v. 370 ; p. 168, v. 651. — [5] P. 220, v. 95. — [6] P. 222, v. 136. — [7] P. 68, v. 6. — [8] P. 244, v. 345 ; p. 254, v. 525. — [9] *Hierobotanicon*, t. I, p. 331, 332. — [10] *Chrestomath. arabe*, t. III, p. 473, 474. — [11] Man. arab. 719, t. I, fol. 16 v°. — [12] *Ibid.* fol. 17 v°. — [13] Fol. 26 r°. — [14] *Annales*, t. I, p. 34.

Le mot سيه گوش[1] (animal aux oreilles noires) ne désigne pas *le chacal*, mais *le lynx*. C'est le même animal que les Turcs ont nommé *karakoulak* قرا قولاق, ce qui est la traduction du terme persan. Du nom turc s'est formé, dans notre langue, celui de *caracal*. Le mot يوز ne désigne pas *le guépart*, mais *la petite panthère*, *l'once*. On peut voir, à ce sujet, la note étendue où j'ai traité des noms que portent, chez les Orientaux, les différentes espèces de panthères. Le mot عقيق[2] ne signifie pas *un rubis*, mais *une cornaline*. Le terme سمن ne désigne pas *le nénuphar*, mais *le lys*[3]. Je finirai ces remarques particulières en faisant une observation sur le mot نهنگ. M. Mohl l'a constamment traduit par *crocodile*, et je suis loin de blâmer cette version. En effet, les lexicographes persans expliquent le mot نهنگ par des traits qui conviennent au crocodile. Toutefois ce fait ne doit être adopté qu'avec quelques restrictions. Il est assez étrange que les écrivains persans emploient si fréquemment une image prise d'un animal complétement étranger à leur pays. Car le crocodile, comme on sait, n'existe dans aucune des rivières qui baignent l'empire de Perse. On ne le trouve que dans le Nil et ses affluents, dans le Niger, l'Indus, le Gange. D'un autre côté, dans un passage du *Zafernameh*, on lit : نهنگان دریای هیجا[4] « les *niheng* de la mer du combat. » Il ne saurait être question ici de crocodiles. Car ces animaux ne vivent pas dans l'eau salée. On les voit seulement quelquefois traverser à la nage de petits bras de mer. C'est ainsi que, dans l'archipel de îles Comores, les crocodiles vont d'une île à l'autre, en traversant les détroits qui les séparent l'une de l'autre. Déjà, depuis longtemps, un célèbre écrivain arabe, le judicieux Masoudi, avait fait l'observation[5] que, dans plusieurs bras de la mer des Indes, les crocodiles se trouvaient en abondance, attendu que l'eau y est presque douce. Mais ces animaux, comme je l'ai dit, ne vivent pas habituellement dans l'eau salée. Ainsi, quand il est question de la mer, le mot نهنگ ne désigne pas un crocodile, mais un grand poisson carnassier, probablement *le requin*.

Après m'être arrêté un moment sur ce qui concerne quelques mots, quelques locutions isolées, je passe à l'examen des phrases dont se compose le poëme.

Dans le second vers de l'ouvrage, l'auteur, chantant les louanges de Dieu, emploie cette expression :

خداوند روزی ده راهنمای

[1] P. 42, v. 11. — [2] P. 105, v. 442. — [3] P. 120, v. 77. — [4] Fol. 326 r°. — [5] *Moroudj*, t. I, fol. 40 v°.

M. Mohl traduit : « le maître de la fortune, celui qui envoie les prophètes. » Mais cette version n'est pas exacte. D'abord, l'expression *le maître de la fortune* ne peut signifier qu'une seule chose : « le maître de la destinée ; » car le mot fortune, pris isolément, désigne *le destin, le bonheur*. Dans l'ode de J.-B. Rousseau :

Fortune, dont la main couronne
Les forfaits les plus inouïs.

Dans le *Mithridate* de Racine :

Et qui, dans l'Orient, balançant la fortune,
Vengeait de tous les rois la querelle commune.

Dans les stances de Racan sur la vie champêtre :

Le bien de la fortune est un bien périssable.

La Fontaine a dit :

Et lit au front de ceux qu'un vain luxe environne
Que la fortune vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Le mot fortune ne signifie *les richesses* que dans ces phrases : *il a de la fortune, il a peu de fortune*. Et, à cette occasion, je ferai observer que nos écrivains modernes devraient renoncer à cette locution trop souvent employée : *un homme peu fortuné* pour dire *un homme peu opulent, peu riche*. Cette manière de parler n'est pas conforme au génie de la langue française, où le mot *fortuné* s'emploie exclusivement dans le sens *d'heureux*. J.-B. Rousseau a dit :

Mais, ô moment terrible, ô jour épouvantable,
Où la mort saisira ce fortuné coupable
Tout chargé des liens de son iniquité.

Le mot persan روزی, qui répond au terme arabe رزق, désigne « le revenu que Dieu assigne à l'homme pour sa nourriture journalière. » Il faut donc traduire : « le maître qui donne à l'homme sa nourriture, qui dirige tous les êtres. » C'est ainsi que, dans le *Bostan* de Sadi [1], Dieu est désigné par le nom de روزی رسان « celui qui fait parvenir à l'homme ses moyens d'existence. »

Plus loin [2] cet hémistiche :

ازین پرده برتر سخن گاه نیست

doit se traduire par : « il n'y a pas de sujet de discours plus élevé que ce

[1] P. 77. — [2] P. 6, v. 4.

mystère caché. » Et le mot هستیش signifie, non pas *l'être* en général, mais *l'être de Dieu.*

Plus bas[1] les mots آن جهان نسپری ne signifient pas : « tu ne pourrais gouverner ce monde, » mais « tu ne pourras fouler, parcourir le monde. » Le vers[2] :

چو زهر دانشی سخن بشنوی   از آموختن یك زمان نغنوی

ne doit pas se traduire ainsi : « et quand tu auras entendu les paroles de tous les sages, ne te relâche pas de l'enseignement ; » mais il faut le rendre ainsi : « Lorsque tu entendras des paroles appartenant à tous les genres de science, tu ne cesseras pas un moment d'apprendre. »

Au lieu de dire : « les cieux s'enveloppèrent l'un dans l'autre[3], » il eût été plus naturel de dire : « s'enveloppèrent l'un l'autre. »

Les mots[4] آبها بر دمید ne signifient pas : « les eaux descendaient, » mais « jaillirent du sol. » En parlant de l'animal l'auteur a dit[5] :

خور وخواب وآرام جوید همی   وزان زندگی کام جوید همی

M. Mohl a traduit : « ils ont l'instinct de la faim, du sommeil et du repos ; ils sont doués de l'amour de la vie. » Je traduirais : « il recherche la nourriture, le sommeil, le repos ; il cherche, dans cette vie, à satisfaire ses désirs. » L'hémistiche suivant :

نه گویا زبان و نه جویا خرد

rendu ainsi : « ils n'ont pas le don de parler avec la langue, ils ne désirent pas être doués de raison, » doit plutôt l'être de cette manière : « il n'a pas une langue qui puisse parler, ni une intelligence qui cherche à s'instruire. »

Plus bas[6] l'auteur dit, en parlant de l'homme :

شد این بندهارا سراسر کلید

M. Mohl traduit : « l'homme qui fut la clef de toutes les choses enchaînées ; » mais le mot بند ne signifie pas *une chose enchaînée*, il désigne *une serrure*, *une fermeture*, et, par suite, *une chose cachée*, *un mystère*. Il faut donc traduire : « il fut entièrement la clef qui devait ouvrir ces portes fermées, dévoiler ces mystères. »

[1] P. 6, v. 26. — [2] P. 8, v. 34. — [3] *Ibid.* v. 47. — [4] *Ibid.* v. 49. — [5] P. 10, v. 56. — [6] P. 10, v. 61.

Le mot [1] آیین ne signifie pas *conviction*, mais *méthode*, *usage*. Plus bas on lit ce vers :

از و هرچه اندر خورد با خرد وگر بر ره رمز معنی برد

M. Mohl traduit : « tous ceux qui sont doués d'intelligence se nourrissent *de mes paroles*, quand même il leur faudrait y chercher des symboles ; » mais, si je ne me trompe, ce vers doit être rendu ainsi : « dans ce livre tout ce qui est conforme à la sagesse, quoique exprimé d'une manière énigmatique, offre un sens réel. » M. Mohl, dans cette circonstance, n'a pas fait attention au sens du mot اندرخورد, qui signifie « il est digne, il est conforme ; » c'est ce qu'il est facile de prouver par un grand nombre d'exemples.

Plus loin [2] ce vers :

جوانیش را خوی بد یار بود ابا بد همیشه به بیکاری بود

est traduit par M. Mohl : « mais il aimait de mauvaises compagnies ; il vivait oisif avec des amis perfides ; » je traduirais : « mais un mauvais naturel était le compagnon de sa jeunesse ; il vivait constamment dans l'oisiveté et livré au mal. » Plus loin [3] ces mots :

بیفزای در حشر جاه اورا

ne signifient pas, je crois : « place-le haut dans ton paradis, » mais « au jour de la résurrection, assigne-lui un rang élevé. » Et ce vers [4] :

بدان خوی بد جان شیرین بداد نبود دلش از جهان یکروز شاد

ne signifie pas, je crois, comme M. Mohl le traduit d'une manière bien peu élégante : « il suivait son penchant vers le mauvais ; il leur abandonnait son âme douce, et ne put se réjouir du monde un seul jour, » mais : « il abandonna à cette mauvaise inclination son âme précieuse ; jamais son cœur ne goûta dans le monde un seul jour de plaisir. » Les mots [5] :

چنان بخت بیدار او خفته شد

ne doivent pas se rendre par : « la fortune, qui avait veillé sur lui, s'endormit pour toujours, » mais : « son bonheur, jusqu'alors éveillé, (prospère, florissant) s'endormit (s'anéantit). » Les mots گردش روزگار [6] ne

[1] P. 14, v. 117, 132. — [2] P. 18, v. 148. — [3] *Ibid.* v. 153. — [4] *Ibid.* v. 150. — [5] *Ibid.* v. 152. — [6] *Ibid.* v. 156.

signifient pas « la rotation du temps, » mais « la révolution du temps. »
Plus bas [1], cet hémistiche :

به نیکی گراید همی پای تو

ne signifie pas, je crois : « ton pied te conduira au bonheur, » mais « ton pied incline, marche vers le bien. » On ne dit pas (*ibid.*) *raconte ce livre*, mais *reproduis ce livre*. Les mots [2] بیدار و روشن روان ne signifient pas : « circonspect et d'une âme joyeuse, » mais « actif et éclairé. » خداوند شرم [3] ne saurait signifier *clément*, il faut le rendre par « plein de pudeur, d'honneur. » Et je ferai observer, en passant, que l'expression اوای نرم « une voix flexible, douce, » rappelle parfaitement l'expression *vox liquida* d'Horace. L'hémistiche [4] :

که جانت سخن گراید برهمی

ne signifie pas, je crois : « pour que ton âme se tourne vers ce poëme, » mais « car ton âme aspire à parler ; » c'est-à-dire « puisque tu as dessein d'entreprendre l'ouvrage. » Plus bas [5], ce vers :

چنان نامور کم شد از انجمن — چو در باغ سرو سهی از چمن

doit-il se traduire par : « il y a peu d'hommes tels que lui parmi la foule ; il était comme un haut cyprès parmi les plantes du jardin. » Je n'hésite pas à lire, avec M. Macan, گم au lieu de کم, et le traduis de cette manière : « Cet homme illustre disparut de la foule, comme, dans le jardin, un cyprès élancé disparaît du parterre. » Plus bas on trouve un vers sur lequel je dois entrer dans quelques détails. Il est conçu en ces termes [6] :

دریغ آن کمربند وآن گردگاه — دریغ آن کیی برز و بالای شاه

M. Mohl le traduit d'une manière peu élégante : « hélas ! cette taille, hélas ! ce nombril, hélas ! cette force et cette stature royale ; » il fallait dire, pour être clair : « hélas ! qu'est devenu......? » Cette exclamation rappelle celle de Virgile :

> Heu ! pietas, heu ! prisca fides, invictaque bello
> Dextera !

[1] P. 20, v. 165. — [2] P. 20, v. 171. — [3] V. 172. — [4] V. 173. — [5] V. 179. — [6] V. 181.

Le mot كمربند ne signifie pas *la taille*, mais *la ceinture;* le terme گردگاه ne signifie pas *le nombril*, mais *les hanches*. D'ailleurs, on ne conçoit pas bien pourquoi le nombril se trouverait mentionné ici, tandis que les hanches jouent un grand rôle dans la stature d'un héros. Chez les Orientaux, un homme de guerre, quand il est bien conformé, doit avoir la taille d'un lion, c'est-à-dire avoir la poitrine extrêmement large et les hanches étroites : Rustem, dans le *Schah-nameh*, est peint avec ce caractère. Nous lisons dans Mirkhond (*Vie de Tchinghiz-khan*, p. 43) que le frère de Tchinghiz-khan se distinguait par une stature analogue : quand il était couché sur le côté, son corps décrivait une courbe si prononcée, qu'un arc tendu pouvait passer dans le vide que laissaient sa poitrine et ses hanches. Le mot برز ne signifie pas *force*, mais *la taille*, ou *la grandeur*, *la majesté*. Je traduirais donc ce vers : « hélas ! où est cette ceinture ? où sont ces hanches ? qu'est devenue cette majesté de prince, cette taille royale ? »

QUATREMÈRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 30 juin, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. le comte Molé, directeur. La séance a été ouverte par un rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel, sur les concours. Des fragments des deux discours qui ont obtenu le prix d'éloquence ont été lus ensuite par un membre de l'Académie, et la séance a été terminée par un discours de M. le comte Molé, directeur, sur les traits de vertu qui ont mérité les prix fondés par M. de Montyon.

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence. Le prix d'éloquence, dont le sujet était l'*éloge de Pascal*, a été partagé entre M. Demoulin et M. Faugère; l'accessit avec médaille d'or a été ob-

tenu par M^me Mélanie Double-Collin; une mention honorable a été accordée à M. Caboche.

Prix d'histoire de France fondé par M. le baron Gobert. Les ouvrages couronnés conservant, d'après la volonté du testateur, les prix annuels jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages, et aucun n'ayant paru dans l'année, qui, au jugement de l'Académie, puisse disputer le prix à ceux qui l'ont précédemment obtenu, le premier prix demeure décerné à M. Augustin Thierry, auteur d'un ouvrage intitulé : *Récits des temps mérovingiens*, et le second à M. Bazin, auteur des ouvrages intitulés : *Histoire de France sous Louis XIII* et *Histoire du cardinal Mazarin.*

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. L'Académie a décerné un prix de 4,000 francs à M. Poujoulat pour son ouvrage intitulé: *Histoire de Jérusalem;* un prix de 3,000 francs à M^lle de Lajolais, auteur d'un ouvrage intitulé : *Éducation pratique des femmes;* une médaille de 2,000 francs à M. Pauthier, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les livres sacrés de l'Orient*, et une médaille de 1,500 francs à M. Onésime Leroy pour son ouvrage intitulé : *Corneille et Gerson.*

Prix Montyon accordés aux traductions d'ouvrages de morale. Conformément au programme publié par l'Académie (voy. *Journal des Savants*, août 1837), l'Académie a décerné une médaille de 2,000 francs à M. Bouchitté pour sa traduction de l'ouvrage de saint Anselme de Cantorbéry intitulé : *Le rationalisme chrétien;* une médaille de 1,200 francs à M^me la baronne de Carlowitz pour sa traduction de *la Guerre de trente ans*, par Schiller; une médaille de 1,200 francs à M. Henri Martin pour sa traduction du *Timée* de Platon, et une médaille de 1,200 francs à M. Alexis Pierron pour sa traduction du *Théâtre d'Eschyle.*

Prix extraordinaire d'histoire littéraire, provenant des libéralités de M. de Montyon. L'Académie avait proposé, dans sa séance publique du mois d'août 1836, et remis au concours, en 1839 et 1841, un prix de 3,000 francs à décerner, dans sa séance publique de 1842, sur la question suivante: « Examiner quelle a été, sur la littérature française, au commencement du XVII^e siècle, l'influence de la littérature espagnole, et, en général, rechercher par quel art et par quelles heureuses circonstances notre littérature, à diverses époques, a profité du commerce des littératures étrangères en maintenant son caractère original. » Ce prix a été décerné à M. A. L. de Puibusque; l'accessit a été accordé à M. Viguier.

Prix Montyon destinés aux actes de vertu. L'Académie a décerné deux prix de 3,000 francs chacun : 1° à Madeleine Saunier, demeurant à Saint-Étienne-la-Varenne, arrondissement de Villefranche, département du Rhône; 2° à Marie Catherine Nainville, demeurant à Paris; 7 médailles de 1,000 francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : 1° à Julie Point, demeurant à Voiron, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère; 2° à Marguerite Leymarie, femme Pouyadoux, à Saint-Yriex (Haute-Vienne); 3° à Flavie Euphrosine Joseph Ansart, au Grand-Rullecourt (Pas-de-Calais); 4° aux époux Trotot, à Villenauxe, arrondissement de Nogent (Aube); 5° à Jean-Baptiste Festin, à Blanzy, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire); 6° à Marie de la Forge, à Échenoz-la-Méline, arrondissement de Vesoul (Haute-Saône); 7° à Ignace Quéter, à Douai (Nord); et huit médailles de 500 francs chacune aux personnes ci-après nommées, savoir : 1° à Pierre Ruche, à Gripport (Meurthe); 2° à Marie Joséphine Goutelle, à Paris; 3° à Louise Perrin, à la Tour-du-Pin (Isère); 4° aux époux Busson, à Sainte-Croix (Sarthe); 5° à la femme Gobein, à Paris; 6° à Marie Ardaillon, à Theix, commune de Saint-Genest-Champanel (Puy-de-Dôme); 7° à Jean Marteau, gen-

darme de la 13ᵉ légion, en résidence à Toulouse (Haute-Garonne); 8ᵉ à Françoise Colin, à Dijon (Côte-d'Or).

L'Académie a décidé que trois médailles frappées en or seraient remises à M. de Virieu, à M. Thévenot et à M. Testefort, pour leur dévouement courageux lors de l'événement arrivé au chemin de fer de Versailles, rive gauche, le 8 mai dernier.

Prix extraordinaire fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry. Le prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou artiste pauvre dont le talent méritera d'être encouragé, a été décerné, cette année, par l'Académie française, à Mˡˡᵉ Élisa Moreau.

PRIX PROPOSÉS.

L'Académie propose pour sujet du prix de poésie qu'elle décernera en 1843 *le monument de Molière.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les ouvrages envoyés au concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1843, terme de rigueur.

Le sujet du prix d'éloquence qui sera décerné en 1844 est un *Discours sur Voltaire.* Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs. Les mémoires ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1844, terme de rigueur.

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être déposés ou adressés francs de port au secrétariat de l'Institut avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître.

Prix Montyon. Dans la séance publique du mois de mai 1843, l'Académie décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de M. de Montyon et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

Prix extraordinaire provenant des libéralités de M. de Montyon. L'Académie avait proposé, en 1831, un prix de 10,000 francs pour la meilleure tragédie ou pour la meilleure comédie, en cinq actes et en vers, composée par un Français, représentée, imprimée et publiée en France, et qui serait morale et applaudie. Ce concours a été prorogé jusqu'au 1ᵉʳ janvier 1844. L'Académie ne s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, qu'un an, au plus tôt, après la clôture du concours.

Prix extraordinaire fondé par M. le baron Gobert. A partir du 1ᵉʳ janvier 1843, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif au prix fondé par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France, et pour celui dont le mérite en approchera le plus.* L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages nouveaux sur l'histoire de France qui auront paru depuis le 1ᵉʳ janvier 1842. Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les prix annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

Prix extraordinaire fondé par le comte de Maillé-Latour-Landry, à décerner en 1844. M. le comte de Maillé-Latour-Landry a légué à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs, à employer en rentes sur l'État, pour la fondation d'un secours à accorder, chaque année, au choix de chacune de ces deux Académies alternativement, à un jeune écrivain ou artiste pauvre, dont le talent, déjà remarquable, paraîtra mériter d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres ou les beaux-arts.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Dans sa séance du 10 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. de Saulcy à la place vacante par le décès de M. Mionnet.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Pelletier, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 20 juillet.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Edwards, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Versailles le 23 juillet.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La *Société des antiquaires de la Morinie*, séant à Saint-Omer, décernera, dans sa séance publique du 24 décembre 1843, une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire qui lui aura été présenté sur cette question : « Déterminer la différence qui existe entre les institutions communales de la Flandre, au moyen-âge, et les institutions communales de la France à la même époque, tant sous le rapport de leur origine que sous celui des lois et coutumes qui les ont régies jusqu'au siècle de Louis XIV. » Les mémoires devront être adressés, francs de port, à M. L. de Givenchy, secrétaire de la société, à Saint-Omer, avant le 1er octobre 1843.

La *Société archéologique de Béziers* décernera, dans sa séance publique du 28 mai 1843, une couronne d'olivier à l'auteur de la meilleure dissertation sur la question suivante : « Quelle a été, sur le midi de la France, l'influence du séjour des papes à Avignon ? » Les mémoires devront être envoyés avant le 1er mai 1843.

L'*Académie de Reims* décernera, dans sa séance publique de 1843, une médaille d'or de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet : « Études sur Charles de Lorraine, archevêque de Reims. » Adresser les mémoires à M. le docteur Landouzy, à Reims, avant le 31 janvier 1843.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du Roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série, histoire politique : *Négociations relatives à la succession d'Espagne, sous Louis XIV*, ou correspondance, mémoires et actes diplomatiques concernant les prétentions et l'avénement de la

maison de Bourbon au trône d'Espagne; accompagnés d'un texte historique, et précédés d'une introduction, par M. Mignet, membre de l'Institut, etc. tomes III et IV. Paris, Imprimerie royale, 1842, 2 volumes in-4° de 714 et 712 pages. L'ouvrage dont ces deux volumes font partie n'est pas seulement un recueil de documents, c'est une œuvre historique d'une haute importance, et qui ne peut qu'ajouter à la réputation de M. Mignet comme historien. L'achèvement de ce grand travail nous permettra bientôt sans doute d'en rendre un compte détaillé.

La *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* vient aussi de s'enrichir du tome III des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, publiés, sous la direction de M. Ch. Weiss, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon. (Paris, Imprimerie royale, 1842, in-4° de 642 pages.) Les pièces historiques contenues dans ce volume sont au nombre de 192 et se rapportent aux années 1543-1553.

La même collection vient encore d'être augmentée d'un volume intitulé : *Procès-verbaux des états généraux de 1593*, recueillis et publiés par M. Aug. Bernard, de Montbrison. Paris, Imprimerie royale, 1842, 1 vol. in-4° de LXXII et 831 pages. — Nous nous proposons de rendre compte de ce livre, qui jette un grand jour sur les états généraux de la ligue, et qui touche à plusieurs points controversés de notre histoire. M. Bernard a retrouvé les procès-verbaux officiels des séances de cette assemblée : ce sont ces documents mêmes, rédigés par les secrétaires des trois chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état, qu'il publie aujourd'hui avec tous les éclaircissements nécessaires. Son livre est accompagné d'un appendice qui renferme des pièces d'un grand intérêt, et, entre autres, plusieurs discours prononcés dans les états de 1593, mais qui ne sont qu'analysés ou simplement indiqués dans les procès-verbaux. On y trouve aussi une notice sur les salles du Louvre où se réunirent les députés de la ligue, particulièrement sur celle où le duc de Mayenne ouvrit les états, et qui servit au même usage sous Louis XVIII. Cette notice est accompagnée d'un plan. Le reste de l'appendice se compose d'un grand nombre de pièces extraites des archives municipales des principales villes de France. Il serait à souhaiter que chacune de nos assemblées nationales pût être l'objet d'une semblable publication

Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte, étudiées dans leur rapport avec l'histoire politique, l'administration intérieure, les institutions civiles et religieuses de ce pays, depuis la conquête d'Alexandre juqu'à celle des Arabes, par M. Letronne. Tome I^er^, Paris. Imprimé, par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale. Se trouve chez F. Didot frères. 1842, in-4° de XLIV-480 pages. — Le recueil où M. Letronne a entrepris de réunir les monuments de l'histoire de la domination des Grecs et des Romains en Égypte sera divisé en deux séries comprenant : l'une, toutes les inscriptions grecques et latines recueillies jusqu'à présent en Égypte; l'autre, les papyrus grecs rassemblés dans le musée du Louvre. C'est à la première de ces deux séries qu'appartient le volume que nous annonçons. Il s'ouvre par une dédicace au Roi, suivie d'une introduction où M. Letronne, après avoir tracé l'histoire des découvertes faites par les voyageurs modernes sur le sol égyptien, en ce qui concerne les monuments de la période grecque et de la période romaine, expose les opinions diverses des savants sur les résultats de ces découvertes, jusqu'au moment où les conjectures de l'auteur, émises pour la première fois dans ce journal, en 1821, se sont trouvées positivement confirmées par les travaux de Champollion et par les nombreux documents épigraphiques récemment explorés. M. Letronne termine cette introduction en faisant connaître le but et le plan du grand ouvrage dont il commence aujourd'hui la publication. Les inscriptions comprises

dans le premier recueil sont divisées en trois classes. La première classe comprend les inscriptions religieuses de l'époque païenne ; elle se subdivise en quatre parties. Dans la première partie l'auteur a placé toutes celles qui peuvent concerner la construction ou la décoration des temples égyptiens ; elles sont au nombre de vingt-quatre. Dans la seconde partie il a fait entrer les actes sacerdotaux ou relatifs à la religion, au nombre de quatre, à savoir : l'inscription de Rosette, et les trois pièces inscrites, par l'ordre des prêtres de Philes, sur le piédestal découvert dans cette île et transporté en Angleterre. La troisième partie comprend les *dédicaces et offrandes religieuses* faites par des rois ou des particuliers. Ces inscriptions, au nombre de vingt-huit, ont été rangées par ordre chronologique. Ces trois premières parties de la classe des inscriptions religieuses composent tout le premier volume. La quatrième, qui commencera le second volume, contiendra les *actes d'adoration* ou *souvenirs de visite* laissés par les voyageurs grecs ou romains dans tous les lieux révérés des païens, en Égypte, en Nubie, dans les oasis et sur les diverses routes qui joignent le Nil à la mer Rouge. La seconde classe du recueil comprendra toutes les pièces étrangères à la religion, qui se rapportent soit au gouvernement ou à l'administration, soit à des intérêts privés ; enfin, la troisième et dernière classe sera formée des inscriptions chrétiennes. Tous ces monuments sont restitués d'après les principes de la critique la plus rigoureuse, traduits et expliqués dans un commentaire étendu, qui en fait ressortir l'intérêt ou l'importance pour l'histoire des arts et des institutions de l'époque à laquelle ils appartiennent.

Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la révolution française, par Joseph Droz, de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques. Tome III. Paris, imprimerie de Paul Renouard, librairie de J. Renouard, 1842, in-8° de XI-524 pages. — L'ouvrage si impartial et si instructif de M. Droz est dignement complété par ce volume, où l'on trouve une judicieuse appréciation du caractère de Mirabeau, un récit intéressant des événements qui précédèrent la révision de la constitution, enfin l'histoire entière de l'assemblée constituante.

Bibliothèque de l'école des chartes. Tome III, 5e livraison ; mai et juin 1842. Paris, imprimerie de F. Didot, 1842, in-8° (p. 417-520). Cette livraison contient les morceaux suivants : 1° *Mercadier. — Les routiers au XIIe siècle*, par M. Géraud. La vie d'un fameux chef de bandes à la solde de Richard Cœur-de-Lion, *Merchaderius*, mort assassiné à Bordeaux en 1200, a fourni le sujet de cet article, où M. Géraud fait très-bien apprécier « les ressources que rencontrèrent les rois de France et d'Angleterre dans le service des compagnies, lorsque celles-ci eurent renoncé à tenir la campagne pour leur propre compte. » 2° *Notice d'un mystère par personnages, représenté à Troyes vers la fin du XVe siècle*, par M. A. Vallet de Viriville. Le mystère dont M. Vallet donne l'analyse est conservé en manuscrit aux archives de l'hôtel de ville de Troyes. 3° *Translation des reliques de saint Florent de Roye à Saumur par ordre de Louis XI*, récit curieux, extrait par M. P. Marchegay d'une histoire manuscrite de Saint-Florent de Saumur, composée, vers le milieu du XVIIe siècle, par D. Jean Huynes, religieux de cette abbaye.

M. C. L. F. Panckoucke vient de publier le prospectus d'une seconde série de la *Bibliothèque latine-française*, traduction nouvelle des auteurs latins avec le texte en regard, depuis Adrien jusqu'à Grégoire de Tours. Le premier volume de cette collection vient d'être mis en vente. Il contient onze poëtes latins : Arborius, Calpurnius, Eucheria, Gratius Faliscus, Lupercus Servastus, Nemesianus, Pentadius, Sabinus, Valerius Cato, Vestritius Spurinna et le Pervigilium Veneris, traduits par

M. Cabaret Dupaty, professeur de l'Université. Les auteurs suivants sont sous presse : Manilius (1 vol.), Jornandès (1 vol.), Ausone (2 vol.), Avienus, Rutilius Numatianus (1 vol.), Pomponius Mela, Publius Victor, Vibius Sequester (1 vol.), Censorinus, Obsequens, Ampelius (1 vol.). Nous nous proposons de revenir sur cette importante publication.

De l'affaiblissement des idées et des études morales, par M. Matter, inspecteur général de l'Université. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand, librairie de Hetzel et Paulin, 1841, in-8° de XVI-400 pages. — Dans cet ouvrage, qui mérite l'attention des moralistes et des hommes d'État, M. Matter, après avoir traité des idées et des études morales dans leurs rapports avec la loi religieuse, la loi politique et la destinée des peuples, constate l'état d'affaiblissement où elles sont tombées, examine les causes qui ont amené cet affaiblissement, et celles qui l'entretiennent. Parmi ces dernières l'auteur distingue principalement le jeu des institutions politiques, l'inégalité des lumières, l'instabilité des personnes, le fractionnement et la mobilité de la tribune, et l'état transitoire de la presse. Il présente les conséquences naturelles de cet état de choses, et arrive à cette conclusion « qu'il est une mission et qu'il est des moyens de fortifier ce qu'ont affaibli les malheurs du passé, et ce qu'affaiblissent encore les débats du jour. »

Nouvelle cosmologie raisonnée, par M. J. Lavezzari. Paris, imprimerie de Blondeau, 1842, in-8° de XII-160 pages, avec 4 planches. — M. Lavezzari appelle *cosmologie* la science qui a pour but de rechercher et de déterminer les causes des phénomènes célestes, et il entend la distinguer de l'astronomie, dont l'objet spécial est d'observer ces phénomènes, indépendamment des causes qui les produisent. Réhabilitant le système des tourbillons de Descartes, et s'élevant contre la théorie de l'attraction, il attribue tous les mouvements des astres à l'impulsion d'un fluide répandu dans l'espace. C'est par l'existence de ce moteur universel que M. Lavezzari explique la translation des planètes autour du soleil dans une même direction, les oscillations en vertu desquelles ces corps se rapprochent et s'éloignent alternativement de leur centre de gravitation, la vitesse de leur marche, la forme de chaque orbite planétaire. L'auteur rend compte ensuite, à l'aide du même système, de la cause du déplacement des apsides, des inégalités de Jupiter et de Saturne, de la précession et de la nutation, des mouvements de la lune, des variations observées dans la vitesse de sa marche elliptique autour de la terre, et du phénomène des marées. Le volume est terminé par des réflexions tendant à établir que la marche des comètes n'est point incompatible avec l'existence des tourbillons.

Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi; tome XXVIII. Paris, imprimerie de Crapelet, librairie de Treuttel et Wurtz, 1842, in-8° de 520 pages. — Ce volume finit en 1750.

Histoire maritime de France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, par Léon Guérin. Paris, imprimerie de Schneider, librairie de Ledoux, 1842, in-8°. — Cet ouvrage sera publié en 16 livraisons. La première vient de paraître.

Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle et de leurs origines dans les siècles antérieurs, par Alfred Michiels. Paris, imprimerie de Cosson, librairie de Coquebert, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de 928 pages.

Discours sur la puissance et la ruine de la république de Venise (lu à l'Institut), par Édouard Alletz. Paris, imprimerie de Fournier, librairie de Parent-Desbarres, 1842, broch. in-8° de 39 pages.

Description de l'Arménie, de la Perse et de la Mésopotamie, publiée sous les auspices des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique. Première partie. *Géo-*

graphie, géologie, monuments anciens et modernes, mœurs et coutumes. Par Charles Texier. Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot, 1842, in-fol. — La première livraison vient d'être mise en vente. Elle se compose d'une feuille de texte, avec 3 planches, une carte et un frontispice.

Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique, au delà du cap Bojador, et sur les progrès de la science géographique après la navigation des Portugais au XVe siècle, par le vicomte de Santarem; accompagnées d'un atlas composé de mappemondes et de cartes, pour la plupart inédites, dressées depuis le XIe jusqu'au XVIIe siècle. Paris, imprimerie et librairie de Mme Dondey-Dupré, 1842, in-8° de 452 pages.

Journal de mer d'un voyage à la Nouvelle-Orléans, capitale de la Louisiane, Amérique du Nord; départ et retour à bord des trois-mâts le Severn et le Châteaubriant, du 2 octobre 1841 au 21 février 1842, par P. L. Gelline. Paris, imprimerie de Caubet, et chez l'auteur, rue Saint-Martin, n° 231; 1842, brochure in-8° de 40 pages.

Histoire politique, civile et religieuse du bas Limousin, depuis les temps anciens, par M. Marvaud. Tome I. Tulle, imprimerie et librairie de Detournette; Paris, librairies de Techener et de Derache, 1842, in-8° de 312 pages.

Numismatique de la Gaule narbonnaise, par L. de la Saussaye. Imprimerie de Dezairs à Blois, librairie de Rollin à Paris, 1842, in-4° de 208 pages, avec 33 planches.

Poésies inédites de Charles d'Orléans, tirées des manuscrits des bibliothèques du Roi et de l'Arsenal. Paris, imprimerie de Maulde, librairie de Techener, 1842, brochure in-8°. (Extrait du bulletin du Bibliophile, avril 1842.)

Ouvrages historiques de Polybe, Hérodien et Zozime, avec notices biographiques, par J. A. C. Buchon. Imprimerie d'Hennuyer aux Batignolles; à Paris, rue Laffite, n° 40; 1842, in-8° de 784 pages. (Fait partie de la collection du Panthéon littéraire.)

Traité élémentaire d'archéologie, par M. Champollion-Figeac. 2e édition. Tome I. Imprimerie d'Hennuyer aux Batignolles, librairie de Mairet et Fournier, 1842, in-32 de 256 pages, avec 2 planches. (Fait partie de l'Encyclopédie portative.)

Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes *l'Astrolabe* et la *Zélée,* exécuté par ordre du Roi, pendant les années 1837, 1838, 1839, 1840, sous le commandement de M. J. Dumont d'Urville, capitaine de vaisseau. Histoire du voyage, par M. Dumont d'Urville, tome III. Paris, imprimerie de Pihan Delaforest, librairie de Gide, 1842, in-8° de 524 pages.

Dictionnaire d'histoire et de géographie, contenant : 1° l'histoire proprement dite : résumés de l'histoire de tous les peuples anciens et modernes, avec la série chronologique des souverains de chaque État; notices sur les institutions publiques, sur les assemblées délibérantes, sur les ordres monastiques, militaires, chevaleresques, etc.; 2° biographie universelle : vie des hommes célèbres en tous genres, etc.; 3° la mythologie : notices sur les divinités, les héros et les personnages fabuleux de tous les peuples, etc.; 4° la géographie ancienne et moderne : géographie comparée, etc. géographique physique et politique, etc. géographie industrielle et commerciale, etc. géographie historique, etc. par M. N. Bouillet, proviseur du collége royal de Bourbon. 12e et dernière livraison, Paris, imprimerie de Gratiot, librairie de Hachette, 1842, in-8° de 208 pages.

Histoire naturelle des ammonites, suivie de la description des espèces fossiles (des Basses-Alpes, de Provence, de Vaucluse et des Cévennes), par F. V. Raspail. Paris, imprimerie de Schneider, librairie de Ledoux, 1842, 1re livraison, in-8° de 32 pag. plus, un portrait.

Œuvres complètes de Shakespeare, Traduction nouvelle par Benjamin Laroche, tome III, Paris, imprimerie de M^me veuve Dondey-Dupré, librairie de Ch. Gosselin, 1843, in-12 de 347 pages.

Chefs-d'œuvre du théâtre espagnol. Lope de Vega. Traduction nouvelle, avec une introduction et des notes, par M. Damas Hinard, 2e série. Paris, imprimerie de Dondey-Dupré, librairie de Ch. Gosselin, 1842, in-12 de 386 pages.

Mémoire sur les registres du parlement de Paris, sous le règne de Henri II, par M. A. Taillandier. Paris, imprimerie de Duverger, 1842, broch. in-8° de 76 pages. (Extrait du tome XVI des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.)

ALLEMAGNE.

Essais littéraires et historiques, par A. W. de Schlegel, professeur de littérature et d'histoire des beaux-arts à l'université royale de Bonn, etc. Bonn, imprimerie de Ch. Georgi, librairie de Weber, 1842, in-8° de XXVI-544 pages. — Ce volume contient neuf écrits déjà publiés séparément par l'auteur à diverses époques, et dont voici les titres : 1° Du système continental (1813); 2° Tableau de l'état politique et moral de l'empire français (1814); 3° Comparaison entre la Phèdre d'Euripide et la Phèdre de Racine (1807); 4° Lettre sur les chevaux de bronze de la basilique de Saint-Marc à Venise (1816); 5° Observations sur la langue et la littérature provençales (1818); 6° De l'origine des romans de chevalerie (1833 et 1834); 7° Le Dante, Pétrarque et Boccace, justifiés de l'imputation d'hérésie et d'une conspiration tendant au renversement du saint-siége (1836); 8° De l'origine des Hindous (1835); 9° Notice littéraire et bibliographique sur les Mille et une Nuits, recueil de contes originairement indiens, et lettre à M. Silvestre de Sacy au sujet de cette notice (1833).

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL DES SAVANTS.

AOUT 1842.

Traduction et examen d'un ancien ouvrage chinois, intitulé Tcheou-pei, *littéralement*, Style ou signal dans une circonférence, *par M.* Édouard Biot. Paris, Imprimerie royale, 1842, brochure in-8° de 55 pages, avec figures.

Le *Tcheou-pei*, ou *Tcheou-pei-souan-king*, « livre sacré du calcul dit Tcheou-pei, » est un ouvrage célèbre en Chine, où il est considéré comme contenant le dépôt des anciennes connaissances de calcul et d'astronomie. Pour apprécier la valeur des documents qu'il renferme, et comprendre le genre d'intérêt que sa traduction complète pouvait actuellement offrir, il faut se rappeler que, dès la plus haute antiquité où l'on puisse pénétrer, soit par les livres sacrés, soit par les traditions des Chinois, l'ordre du ciel a été assimilé par eux à l'ordre politique, et les phénomènes célestes ont été considérés comme la représentation actuelle, ou le présage futur, des circonstances sociales de l'empire. De sorte que, par suite de l'importance attachée à ces idées, l'observation assidue des mouvements des astres a été une constante prescription des rites, ainsi qu'un attribut immémorial du pouvoir suprême. Aux plus anciennes époques de l'histoire chinoise, on voit déjà établies toutes les bases du système astronomique qui s'est propagé jusqu'à nos jours avec une invariable fixité. Déjà le contour du ciel est partagé en divisions équatoriales, portées progressivement au nombre de vingt-huit, dont les limites sont définies par les cercles de déclinaison de certaines

étoiles, les mêmes qu'on leur assigne encore aujourd'hui pour termes, malgré les énormes déplacements que ces cercles, toujours perpendiculaires à l'équateur mobile, ont successivement éprouvés, soit entre eux, soit relativement aux points solsticiaux et équinoxiaux, par l'effet séculaire de la précession. Les positions absolues de tous les astres, même celles de la lune et du soleil, sont rapportées à ces divisions par leurs différences d'ascension droite et par leurs distances polaires, comme nous le faisons aujourd'hui en Europe; ce qui suppose des procédés mécaniques d'une application habituelle et facile pour la mesure des intervalles temporaires. La succession des temps est mesurée par un calendrier lunaire, fondé sur les mouvements moyens exprimés par la période de dix-neuf ans, dont l'inexactitude finale se rectifie par l'observation annuellement réitérée des solstices, à l'aide du gnomon. Tout cela se trouve déjà mentionné dans le *Chouking*, le plus ancien des livres d'histoire chinoise, et dans le *Chiking*, recueil de vieux chants nationaux, antérieurs à Confucius, qui ont été rassemblés par ce philosophe. On en trouve aussi des traces éparses dans divers documents échappés à l'incendie des livres, et dans le *Tcheou-li*, ou recueil des rites des Tcheou, que l'on croit avoir échappé à cette fatale mesure. On voit, par ces précieux restes, que le système d'observations astronomiques dont je viens de rappeler les caractères avait été surtout porté à un degré de précision très-remarquable par le prince Tcheou-kong, frère de Wouwang, premier empereur de la dynastie des Tcheou, lequel vivait onze cents ans avant l'ère chrétienne. Car, par exemple, le *Tcheou-li* prescrit, pour l'intercalation régulière des mois, dans la période régulière de dix-neuf ans, une règle dont la simplicité comme l'exactitude n'ont rien d'égal chez aucun autre peuple, puisqu'on ne saurait en donner une meilleure aujourd'hui même. La position du solstice d'hiver, parmi les divisions équatoriales, déterminée par Tcheou-kong, et rapportée par Gaubil d'après un ancien document chinois, a été aussi trouvée par M. Laplace remarquablement concordante avec le phénomène de la précession, en tenant compte de ses variations séculaires, que Gaubil ne pouvait connaître. On a vu dans ce journal qu'un accord pareil, sinon plus parfait encore, existe également pour les positions de l'autre solstice et des deux équinoxes, qui se déduisent, pour la même époque, d'autres documents originaux dont j'ai dû la connaissance à M. Stanislas Julien et à mon fils[1]. Malheureusement les déterminations de ce genre,

[1] Voyez les articles sur l'ancienne astronomie chinoise insérés dans le Journal des Savants, années 1839 et 1840.

qui seraient si précieuses pour vérifier nos formules actuelles dans leur application rétrograde, comme aussi pour l'histoire générale de l'astronomie, ne peuvent plus se retrouver aujourd'hui qu'accidentellement, et par parties, dans des recueils où elles sont incidemment rapportées. Car, lors de la décadence des Tcheou, depuis le VIII^e siècle jusqu'au III^e avant l'ère chrétienne, l'insurrection des petites principautés feudataires établies par eux créa autant de pouvoirs indépendants, qui s'emparèrent des institutions astronomiques dont ils détruisirent l'unité en voulant leur donner des formes individuelles. Les guerres civiles qui se prolongèrent pendant cet intervalle de cinq siècles, et finalement l'incendie des livres ordonné par Thsin-chi-hoang, lorsqu'il se fut rendu le maître de l'empire, achevèrent de ruiner ces institutions en détruisant les prescriptions officielles qui les réglaient. Aussi, quand la tranquillité se rétablit enfin, sous la dynastie des Han, avec l'unité de l'empire, environ cent ans avant l'ère chrétienne, les anciennes méthodes astronomiques étaient oubliées, les instruments détruits, les règles d'application habituelle inobservées et ignorées. Il fallut restituer tout cela autant qu'on le put par les traditions, ainsi que par les indications éparses que l'on put trouver, soit dans les portions du livre des rites qui avaient été préservées, soit dans les institutions isolées dues aux petits princes feudataires, soit enfin dans les annales de la maison même de Thsin-chi-hoang, qui naturellement n'avait pas voulu les comprendre dans la destruction commune. Gaubil a fait connaître quels grands et consciencieux travaux ont été effectués sous les Han occidentaux, par les historiens et les astronomes auxquels cette restitution fut officiellement confiée. Mais, depuis que l'entreprise hardie de Rémusat, heureusement continuée par M. Stanislas Julien, a fait de la langue chinoise écrite un objet public d'enseignement en France, il a pu se former à leurs leçons des personnes pour lesquelles les livres originaux sont devenus accessibles. Et, en se partageant l'étude de ces ouvrages, selon le genre de connaissances auxiliaires qu'elles possèdent, elles devront naturellement en faire sortir une infinité de notions scientifiques et historiques que le savant missionnaire n'a pas eu le temps de développer ou même d'indiquer, occupé comme il l'était par les devoirs de son ministère, par les fonctions officielles qu'il remplissait à la cour de la Chine, et, il faut bien le dire, fatigué aussi de l'indifférence ou de l'exigence que les savants d'Europe lui témoignaient. Le *Tcheou-pei* est un de ces anciens documents qu'il a mentionnés, et il en a extrait un court fragment, qui lui a paru contenir quelques notions remarquables des propriétés géomé-

triques. Mais il n'en a pas donné la traduction entière, présumant peut-être que le peu d'intérêt qu'on y attacherait ne le dédommagerait pas assez de la peine que lui offriraient les difficultés du sujet et du style, qui sont extrêmes. Ces motifs n'existent plus aujourd'hui, les notions, même rudimentaires, de l'astronome étant considérées, avec juste raison, comme un élément essentiel de l'histoire intellectuelle des peuples. On va voir que, sous ce rapport, le *Tcheou-pei* méritait bien d'être complétement traduit.

Il se compose de deux parties. La première, qui ne contient qu'une quarantaine de lignes, est celle que Gaubil a insérée dans son histoire de l'astronomie chinoise. La croyance générale des Chinois l'attribue à Tcheou-kong même, ou, du moins, on la suppose rédigée par quelqu'un de ses successeurs immédiats. Cette dernière opinion semble la plus probable, quand on considère l'obscurité de l'exposition, qui n'aurait pas dû être telle, si le rédacteur eût été exercé à la pratique des procédés d'observation et de calcul, comme devait l'être Tcheou-kong.

La seconde partie, qui est traduite ici pour la première fois, est réputée d'une époque postérieure, mais encore fort ancienne, car, parmi les commentaires qu'on en possède, le premier en date est considéré comme écrit sous les *Han* orientaux, ou, au plus tard, sous les *Tsin*. Un second a été composé sous les *Tcheou* du nord, un troisième sous les *Thang*. Or, un livre n'ayant besoin d'être commenté que lorsqu'il est déjà ancien, et ne paraissant mériter de l'être que lorsqu'il fait autorité, si l'on suppose celui-ci seulement antérieur d'une centaine d'années au premier de ses commentateurs, la date la plus moderne que l'on puisse attribuer à sa seconde partie doit remonter au temps des Han orientaux, c'est-à-dire environ au second siècle de l'ère chrétienne. Tel est le raisonnement du traducteur, qui le confirme par des considérations astronomiques tirées des positions attribuées, dans l'ouvrage même, au solstice d'hiver, parmi les divisions équatoriales. Il fait remarquer aussi que la valeur qu'on y assigne à l'ascension droite de l'étoile qui servait alors de polaire, et qui paraît avoir été β de la petite Ourse, indiquerait une date beaucoup plus ancienne. Mais ce dernier document pourrait y avoir été associé à ceux d'une époque actuelle plus récente. En effet, plusieurs des préceptes astronomiques énoncés dans cette seconde partie remontent nécessairement jusqu'à Tcheou-kong, puisqu'on les trouve déjà établis comme rites dans le livre sacré appelé *Tcheou-li*, ou rites des Tcheou, qui contient l'ensemble des règlements astronomiques de cette ancienne dynastie.

Dans le peu de lignes que la première partie renferme, la pratique

du nivellement est appliquée comme précepte à l'érection du gnomon. Des indications y sont données sur le carré, sur le cercle, et sur la manière dont ces deux figures peuvent s'inscrire l'une dans l'autre. On y mentionne, sans les décrire, des instruments et des procédés pour mesurer des hauteurs et des distances, probablement d'après des similitudes de triangles obtenus par des alignements, comme le Souan-fa-tong-tsong le rappelle, au XVI^{e} siècle de notre ère. Mais ce qu'on y voit de plus remarquable, c'est la désignation des nombres 3, 4, 5, pour exprimer les deux côtés et l'hypoténuse du triangle rectangle. La notion de cette propriété s'y trouve ainsi antérieure de plusieurs siècles à la fameuse découverte de Pythagore. Mais elle y est purement arithmétique, et comme un simple énoncé de fait; au lieu que, chez les Grecs, elle s'élève au rang de vérité démontrée. Toutefois est-il certain que Pythagore la possédât sous cette dernière forme? ou faut-il descendre, pour la démonstration, jusqu'au temps d'Euclide? C'est une question que je n'entreprendrai pas de décider. Le traducteur remarque avec raison que cette connaissance si ancienne de la propriété des nombres 3, 4, 5, se trouve comme empreinte dans le choix que Tcheou-kong avait fait de 8 pieds chinois pour la longueur du gnomon dont il s'est servi. Car alors, sous la latitude où il observait, il y avait deux époques de l'année, peu éloignées des équinoxes, où l'ombre méridienne avait pour longueur 6 pieds justes, ce qui donnait précisément 10 pieds pour l'hypoténuse, et reproduisait le *keoukou* exact, ou le triangle primitif 3, 4, 5, avec ses côtés seulement doublés. Aussi le rédacteur du *Tcheou-pei* et ses commentateurs n'ont-ils pas manqué de signaler cette phase numériquement si importante, sans toutefois l'affecter aux équinoxes, comme nous autres Européens serions portés à le croire, ce qui attribuerait aux Chinois une erreur qu'ils n'ont pas commise. S'attachant ainsi à suivre les traits caractéristiques des idées locales, le traducteur remarque encore que cette longueur de huit pieds, adoptée par Tcheou-kong pour son gnomon, demeura, depuis, le nombre rituel de la dimension de cet instrument chez les Chinois, même après l'intervention des missionnaires. Et, lorsque, au douzième siècle de notre ère, leur plus habile astronome Ko-tcheou-king, s'écarta individuellement de cette règle fixe pour obtenir plus d'exactitude en donnant à son gnomon plus de longueur, il prit un multiple du nombre sacré 8, et le fit de 40 pieds chinois; tant ce singulier peuple adhère avec tenacité aux usages une fois établis. En traduisant cette première partie du *Tcheou-pei*, Gaubil s'était borné à reproduire le texte en l'accompagnant d'explications dont il indique rarement les sources. Le nouveau traducteur a rapporté les

principales interprétations données par les commentateurs pour les passages les plus difficiles; et il s'est efforcé de les compléter par les relations géométriques ou numériques que l'on pouvait tirer du sujet même ou de la connaissance des pratiques chinoises. Il a ainsi diminué beaucoup l'obscurité de cette première partie, sans se flatter de l'avoir éclaircie entièrement.

La deuxième partie du *Tcheou-pei*, traduite ici pour la première fois, est beaucoup plus étendue que la première, mais elle est encore fort obscure, tant par la forme de sa rédaction, toute en préceptes d'une brièveté énigmatique, sans aucune démonstration rationnelle qui les accompagne, que par l'incohérence des documents qui y sont rassemblés. Heureusement il s'y trouve beaucoup plus de nombres, dont les relations nécessaires servent pour fixer les idées que le texte veut exprimer. Le traducteur a développé ces relations dans des notes qui forment un commentaire presque continuel; et il y a joint tous les passages des commentaires chinois qui pouvaient fournir quelque éclaircissement, ou quelque notion accessoire d'antiquité.

Après un préambule d'une forme méthaphysique très-obscure, qui a pour but de faire valoir la dignité de la science du calcul dans son application au ciel, l'auteur, quel qu'il soit, de cette seconde partie, entre en matière; et, sans raisonnements, sans démonstration, sans dire en quel lieu de la terre il se place, il pose d'abord pour principe fondamental de la science que l'ombre solsticiale d'été est à l'ombre solsticiale d'hiver comme 16 à 135; puis il ajoute que, pour un gnomon de huit pieds, la première de ces ombres est longue de $1^p,6$, d'où il suit que la seconde est $13^p,5$. Toutefois il n'énonce pas immédiatement cette déduction, quoiqu'il emploie plus tard le nombre qui en dérive; et il n'énonce pas non plus le rapport des deux ombres avec la simplicité européenne que je lui ai donnée. Mais la valeur que je rapporte est nécessitée numériquement par une construction géométrique d'une nature très-bizarre, qui est ultérieurement exposée. Car l'ordre logique de dérivation des idées paraît n'être pas du tout un besoin, ni une habitude, pour ces esprits-là. Quoi qu'il en soit, les longueurs d'ombres qui viennent d'être indiquées diffèrent très-peu de celles que Gaubil avait transmises en Europe, comme ayant été observées à Lo-yang par le prince Tcheou-kong, onze cents ans avant l'ère chrétienne, et qui ont été calculées par Fréret ainsi que par M. Laplace. En effet, Gaubil donne à la plus courte $1^p,5$ au lieu de $1^p,6$, et, à la plus longue, 13^p au lieu de $13^p,5$, toujours pour un gnomon de 8 pieds. Les nombres du Tcheou-pei étant presque pareils à ceux de Gaubil doivent, sans doute, avoir été obtenus

dans quelque résidence impériale peu distante de Lo-yang, comme le disent les commentateurs. Mais voici qui a plus d'importance. En expliquant la manière dont il faut disposer le gnomon qui donne ces ombres, l'auteur du *Tcheou-pei* dit très-positivement qu'il doit être formé d'un bambou, dans lequel on perce un trou ayant $\frac{1}{10}$ de pouce de diamètre, à 8 pieds de distance au-dessus du sol; et l'image du soleil, transmise par ce trou, marque l'extrémité de l'ombre. Ainsi le gnomon à trou, incomparablement plus exact que le gnomon à style, cette invention en apparence si simple, qui a cependant échappé aux astronomes grecs, dont on ne trouve aucun indice dans les monuments ou les tombeaux de l'Égypte, et que l'on croyait enfin avoir été imaginé, vers le XII^e^ siècle de notre ère, par les Arabes, ce gnomon se trouve ici décrit par les Chinois, comme un instrument fixé par les rites à une époque d'une très-haute antiquité. Or de là résulte une conséquence qu'on ne peut se dispenser de suivre. Fréret et M. Laplace n'avaient pas pensé que Tcheou-kong pût avoir observé autrement qu'avec un gnomon à style. C'est pourquoi, en calculant les hauteurs angulaires qui se déduisaient de ses ombres, M. Laplace, après les avoir corrigées de la réfraction et de la parallaxe, en avait retranché, en outre, le demi-diamètre apparent du soleil, pour avoir les hauteurs du centre même de cet astre, correction qui s'élève à plus d'un quart de degré, pour chacune d'elles, et dont il est bien surprenant que les Grecs n'aient pas senti non plus la nécessité. Ces hauteurs, ainsi réduites, assignent, au lieu des observations, une latitude très-peu différente de celle de Lo-yang ou de Yangtchin, villes que l'on s'accorde à considérer comme ayant été alors la résidence impériale, où devait naturellement habiter le frère de l'empereur; et elles donnent l'obliquité de l'écliptique égale à $23° 54' 2'',5$, valeur presque identique avec celles que les formules établies sur la théorie de l'attraction par M. Laplace lui-même assignent pour le XII^e^ siècle avant l'ère chrétienne, époque à laquelle vivait Tcheou-kong. Mais les conditions de ce calcul se trouvent maintenant affectées d'un doute très-légitime par le passage du *Tcheou-pei* que je viens de citer, et qui était jusqu'ici demeuré inconnu. Car l'instrument officiellement en usage s'y trouvant décrit comme un gnomon à trou, sans distinction de temps, ni de lieu, et sans aucune mention de différence avec celui que Tcheou-kong employait, rien ne prouve que le sien ne fût pas aussi d'une telle nature; et ce soupçon se fortifie par la similitude presque exacte des nombres rapportés comme exprimant les longueurs des ombres. Or, dans ce cas, les hauteurs observées étant centrales, il ne faudrait plus en retrancher le demi-diamètre apparent du soleil, et le calcul ainsi effectué donnerait

nécessairement d'autres résultats. Ceci nous conduit donc à examiner les documents originaux d'où Gaubil a extrait les longueurs d'ombres qu'il a mentionnées, pour voir si l'on y trouverait quelque détail qui pût éclaircir ce point. Malheureusement, selon sa coutume trop constante, Gaubil ne les indique pas. Mais, par une recherche persévérante, M. Stanislas Julien et mon fils les ont retrouvés. L'ombre solsticiale d'été égale à $1^p,5$ est rapportée dans le texte même du *Tcheou-li*, aux chapitres Iu-jin et Ta-sse-tou. Mais l'ombre solsticiale d'été égale à 13 pieds n'est donnée que dans le commentaire composé par un auteur nommé Tching-chi, qui vivait sous les Han. Il la mentionne, avec cette même longueur, à deux passages différents du *Tcheou-li*, le Fong-siang-chi et le Iu-jin. Aussi, en rapportant ces données, Gaubil ajoute-t-il que la première tradition est très-certaine, et la seconde moins sûre. Mais rien ne spécifie la nature du gnomon employé [1]. Le seul parti à prendre dans cette incertitude est donc de recommencer le calcul de M. Laplace sur les mêmes ombres sans retrancher le demi-diamètre du soleil des hauteurs qu'elles donnent, et d'examiner en quoi les nouveaux résultats diffèrent des siens. En opérant ainsi, on trouve que la différence porte presque entièrement sur la latitude du lieu d'observation, dans laquelle les deux demi-diamètres entrent pour la moitié de leur somme, qui est $16'1''$, de sorte que la latitude en devient plus australe de cette quantité. Mais l'obliquité de l'écliptique reste presque la même que dans le premier calcul, parce que les demi-diamètres n'y entrent que pour la moitié de leur différence, c'est-à-dire de l'excès de celui qui a lieu au solstice d'hiver sur celui qui a lieu au solstice d'été. Or, cet excès n'étant que de $26'',6$, et sa moitié $13'',3$, l'obliquité obtenue devient seulement moindre de cette petite quantité; ce qui, loin d'altérer sa concordance avec les formules théoriques, la rend, au contraire, encore un peu plus parfaite. Cela est heureux, parce que cette concordance est le résultat important de la comparaison, le lieu d'observation n'étant pas historiquement défini à un quart de degré près. Mais cela suppose encore que les deux nombres indiqués par Gaubil sont incontestables, et l'un deux seul a ce caractère. Si l'on applique le même calcul aux longueurs d'ombres du *Tcheou-pei*, la latitude qui en résulte pour le lieu d'observation devient un peu plus boréale, ce qui est très-admissible; mais l'obliquité se trouve

[1] Je comptais rapporter ici en note les recherches que M. Stanislas Julien a bien voulu faire, sur ce sujet, avec mon fils, dans les anciens textes chinois. Mais les résultats auxquels ils sont parvenus jettent trop de jour sur les anciennes pratiques chinoises pour que je puisse me résoudre à les tronquer ainsi. Je me propose de leur consacrer un article spécial.

de 7′ 50″ plus forte que celle que fournissent les données de Gaubil. La concordance avec les formules existe donc encore, mais moins parfaite, comme on doit s'y attendre dans la plupart des cas, lorsque l'on compare la théorie à de si anciennes observations. Quelques lignes de calcul, placées à la fin de cet article, démontreront les résultats que je viens d'énoncer et pourront servir de type aux personnes qui voudraient combiner de pareils documents avec tous les soins que leur emploi exige.

Après avoir expliqué l'usage du gnomon, l'auteur chinois prend la hauteur du pôle, déduite des hauteurs de l'étoile polaire d'alors, par des procédés qu'il décrira plus tard, et qui consistent à fixer par des fils, ou peut-être par des tubes, les directions des rayons visuels menés à l'étoile dans ses élongations extrêmes, tant supérieure qu'inférieure, précisément comme nous le faisons aujourd'hui. Le traducteur remarque que l'élévation du pôle, conclue de ces données, ne concorde pas exactement avec celle qu'on déduit trigonométriquement des ombres observées au gnomon, quoiqu'elle soit répétée et employée dans tout ce qui va suivre. La différence est de 2° 28′ 21″,62. Mais, outre que cette erreur est de l'ordre de celles qu'on trouve même dans Ptolémée, il faut considérer que les anciens Chinois paraissent n'avoir eu aucune notion du rapport géométrique que la hauteur de l'équateur devait avoir avec celle du pôle; de sorte qu'ils ont dû ignorer les conditions de concordance qu'exige la perpendicularité de son plan sur l'axe du mouvement diurne; et cette absence complète de trigonométrie sphérique, qui est un caractère d'infériorité de leur astronomie, comparativement aux Grecs, en est aussi un d'individualité. La détermination du pôle du ciel sert à l'auteur chinois pour construire une sorte de projection polaire de la partie habitée de la terre, telle qu'ils se la figuraient. Je dis une sorte de projection, parce qu'on n'y trouve aucune trace de géométrie rationnelle, et encore moins de trigonométrie sphérique. On conçoit le ciel comme un grand parasol dont le pôle boréal est le centre, et la portion habitée de la terre a la forme d'un bassin renversé placé audessous. Pour figurer ses rapports avec le ciel, on prend un point qui représente le pôle boréal. Un premier cercle d'une petite dimension, tracé autour de ce pôle, désigne le cercle céleste que l'étoile polaire décrit; un autre plus grand figure la route diurne du soleil au solstice d'été; et un troisième, d'un rayon double, figure cette même route au solstice d'hiver. L'intervalle intermédiaire entre ceux-ci est divisé en six parties égales, qui sont censées correspondre aux intervalles des six mois qui les séparent, dans la marche tant ascendante que descendante du soleil; et le

changement progressif des ombres méridiennes est, de même, réparti par équidifférence entre les ombres solsticiales extrêmes. La portion habitée par les hommes se termine à la projection du cercle solsticial d'hiver, au-delà duquel il n'y a plus qu'un précipice occupé par les eaux. Le traducteur a eu beaucoup de peine pour donner quelque clarté à cette exposition d'idées tout à fait inexactes, mais qu'il fallait pourtant tâcher de fixer aussi bien que possible. C'est là que l'on voit décrite la manière de trouver le pôle par les élongations tant supérieure qu'inférieure de l'étoile prise pour polaire, et celle de tracer la ligne méridienne par l'observation de ses élongations orientale et occidentale, comme aussi par les directions azimutales des ombres solaires observées au lever et au coucher du soleil, aux époques des solstices. C'est assurément un fait très-curieux que les anciens Chinois, dépourvus de toute géométrie rationnelle, aient imaginé, pour ce genre de déterminations pratiques, des procédés si exacts, qu'on n'en connaît pas aujourd'hui de meilleurs; tandis que les Grecs, possédant à fond les théories géométriques et astronomiques, semblent n'avoir pas songé à ces applications, ou n'y avoir attaché aucune importance, puisque Ptolémée ne dit pas même comment il détermine la direction de la ligne méridienne, cet élément fondamental de toute l'astronomie observatrice, et qu'on peut seulement conjecturer, d'après Proclus, qu'il employait pour cela le procédé si imparfait de l'égalité des ombres solaires projetées par un gnomon à style sur un plan horizontal, nivelé par l'équilibre de l'eau.

Le traité chinois est terminé par des exemples de calcul numérique appliqué à la détermination de l'âge de la lune, au commencement de chaque mois solaire, dans une période de dix-neuf ans de $365^{j}\frac{1}{4}$. Ce n'est qu'une application très-particulière, et la plus facile, de la règle d'intercalation imaginée par Tcheou-kong, et rapportée dans le *Tcheou-li*. Mais ce qui est plus curieux, c'est une exposition que l'auteur donne du procédé par lequel on détermine les intervalles équatoriaux des vingt-huit divisions stellaires par l'observation des temps écoulés entre leurs passages au méridien. Malheureusement les expressions employées sont si peu précises, qu'on ne peut qu'y entrevoir le caractère équatorial des instruments dont les Chinois devaient nécessairement faire usage, puisque cette détermination les exigeait. Mais on a du moins ainsi une nouvelle preuve qu'ils savaient l'effectuer, comme, en effet, toute leur astronomie l'indique, puisqu'elle repose sur cette base [1].

[1] Voyez les articles sur l'astronomie chinoise publiés dans le Journal des Savants, années 1839 et 1840.

Le nom du traducteur ne me permet pas de lui donner des éloges; mais je crois qu'on l'approuvera d'avoir pris tant de peine pour reproduire complétement un ouvrage où les plus anciennes notions de l'astronomie chinoise sont déposées. Il a déjà extrait ainsi des livres chinois plusieurs autres séries de documents propres à constater les particularités de l'état social, politique et physique, de ce singulier peuple, pendant la durée de sa longue existence. En persévérant dans cette tâche, il pourra espérer de rassembler un jour les matériaux d'un ouvrage qui présentera le tableau historique complet de cette grande famille humaine, si longtemps étrangère aux Européens. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'il a trouvé, et trouve encore pour cela tous les jours, les secours les plus bienveillants comme les plus efficaces dans l'habile et profond philologue dont les leçons l'ont initié à l'étude difficile de la langue chinoise.

BIOT.

Note sur la détermination de l'obliquité de l'écliptique et des latitudes terrestres par les longueurs des ombres observées au gnomon vertical.

Soit b la longueur d'une ombre méridienne projetée sur un plan horizontal par un gnomon vertical ayant pour hauteur h; nommons I l'angle formé avec l'horizon par le rayon lumineux qui termine l'ombre : on aura évidemment

$$\text{tang}\, I = \frac{h}{b}.$$

Si le gnomon est formé par un style opaque, le rayon terminal est dirigé au sommet supérieur du disque solaire. Pour avoir la hauteur du rayon central, il faut retrancher de I le demi-diamètre angulaire actuel du disque, que je nomme D. Mais cette hauteur I est plus grande qu'elle ne le serait sans l'interposition de l'atmosphère, à cause de la réfraction qui élève les objets. Pour la transformer en hauteur *vraie*, il faut en retrancher la valeur de cette réfraction, calculée pour la hauteur *apparente* I. Je la nomme R. Enfin l'angle I, ou la distance zénithale complémentaire $90°-I$, est vue d'un point de la surface terrestre. Pour l'obtenir telle qu'on la verrait du centre de la terre, il faut ajouter à l'angle I la parallaxe actuelle du soleil correspondante à la distance centrale $90°-I$. Je la nomme p. Ainsi, en définitive, la hauteur vraie du centre du disque, vue du centre de la terre, sera

$$I - D - R + p.$$

Si le gnomon vertical, au lieu d'être un style tout à fait opaque, est percé, vers son sommet, à la hauteur h, d'un petit trou circulaire, à travers lequel passe le trait solaire qui limite l'ombre portée par la tige inférieure opaque, le centre de l'image lumineuse ainsi projetée répondra sensiblement au rayon central. On n'aura donc pas alors à retrancher D de la hauteur I obtenue par la formule trigonomé-

trique ; ou, ce qui revient au même, il faudra faire D nul dans l'expression précédente pour l'adapter à ce cas. De sorte qu'en admettant qu'on lui applique éventuellement cette modification, nous pouvons l'employer comme type général.

Maintenant je suppose qu'on ait fait des observations de ce genre à l'époque annuelle des deux solstices, dans un lieu situé au nord de l'équateur, où la hauteur angulaire vraie de ce plan soit H, et dans un siècle où l'obliquité de l'écliptique soit V. On pourra, sans difficulté, prendre V comme constant pendant l'intervalle de temps qui sépare les deux observations, puisque, aux plus anciennes époques où l'on puisse remonter, sa variation totale en un siècle a toujours été moindre que 50″ ; ce qui, dans l'intervalle de six mois ou même de quelques années, ne produirait qu'un effet insensible comparativement aux incertitudes que comportent des mesures d'ombres. Par le même motif, on peut négliger aussi les variations périodiques de V, qui sont produites par l'aberration et la nutation, puisqu'elles ne s'élèvent jamais qu'à quelques secondes en une année. Ces conditions de constance étant admises, la hauteur angulaire vraie du centre du soleil sera H+V lors du solstice d'été, et H−V au solstice d'hiver. Affectant donc d'un prime supérieur les données relatives à cette dernière observation pour les distinguer de celles qui conviennent à la première, on aura :

Au solstice d'été.... $H + V = I - D - R + p$;
Au solstice d'hiver... $H - V = I' - D' - R' + p'$.

En combinant successivement ces deux équations, par addition et par soustraction entre elles, on en tirera ces deux résultats :

$$H = \tfrac{1}{2}(I'+I) - \tfrac{1}{2}(D'+D) - \tfrac{1}{2}(R'+R) + \tfrac{1}{2}(p'+p);$$
$$V = \tfrac{1}{2}(I-I') + \tfrac{1}{2}(D'-D) + \tfrac{1}{2}(R'-R) - \tfrac{1}{2}(p'-p).$$

La première combinaison donne la hauteur H, d'où l'on peut conclure la latitude 90°−H. La seconde donne l'obliquité V à l'époque des observations combinées, du moins en négligeant les variations, tant séculaires que périodiques, de cet élément pendant l'intervalle qui les sépare. Si le gnomon est à trou au lieu d'être à style, on devra faire D et D′ nuls.

Reprenons le calcul des ombres de Tcheou-kong, dans ces deux suppositions, en adoptant d'abord les longueurs rapportées par Gaubil. Si l'on prend le pied chinois pour unité, la hauteur h du gnomon sera 8, et l'on aura l'ombre solsticiale d'été b égale à 1,5, l'ombre solsticiale d'hiver b' égale à 13. Ces deux données étant introduites dans l'expression de tang. I, il en résulte :

$$I = 79^\circ\ 22'\ 49'',24 \qquad I' = 31^\circ\ 36'\ 27'',00.$$

Il faut maintenant calculer les corrections que ces hauteurs apparentes exigent. Je commence par les parallaxes. En prenant, comme M. Laplace, 8″,7 pour la parallaxe horizontale du soleil, leurs valeurs seront respectivement :

$$p = 8'',7 \cos I = 1'',60 \qquad p' = 8'',7 \cos I' = 7'',41.$$

Pour calculer les réfractions R, R′, il faudrait connaître les températures et les hauteurs du baromètre aux époques des observations. On pourrait aujourd'hui évaluer ces deux éléments par approximation, d'après la latitude connue du lieu, en tenant compte des saisons où les observations ont dû être faites. M. Laplace a négligé ces

particularités, et il s'est borné à prendre les réfractions moyennes qui correspondent aux deux hauteurs I et I'. On a alors, d'après la table de la Connaissance des temps :

$$R = 10'',92 \qquad R' = 1'\ 34'',58.$$

Enfin, si l'on suppose que le gnomon employé était un style opaque, comme l'a fait M. Laplace, il reste à évaluer les demi-diamètres apparents D, D'. Pour les obtenir, il faut chercher quelle a dû être la direction de l'axe de l'ellipse solaire, dans le plan de l'écliptique, à l'époque approximativement connue des observations ; puis conclure les distances angulaires des points solsticiaux aux extrémités de l'axe dans cette position de l'ellipse ; et prendre, dans les tables du soleil, les valeurs des demi-diamètres apparents qui correspondent à ces distances employées comme *anomalies du soleil*. Je donnerai tout à l'heure le moyen de faire très-aisément ce calcul avec une approximation toujours suffisante. En l'effectuant avec rigueur, pour l'époque présumée de Tcheou-kong, M. Laplace trouve :

$$D = 15'\ 47'',7 \qquad D' = 16'\ 14'',3.$$

Alors, en substituant ces diverses données dans les expressions de H et de V, formées ci-dessus, on trouve les résultats suivants, dont les éléments divers sont rangés suivant le même ordre que dans les types algébriques, pour qu'on distingue mieux leurs effets :

$$H = 55^\circ\ 29'\ 38'',12 - 16'\ 1'',00 - 52'',75 + 4'',50 = 55^\circ\ 12'\ 48'',87$$
$$V = 23^\circ\ 53'\ 11'',12 + 13'',30 \quad + 41'',83 - 2'',91 = 23^\circ\ 54'\ \ 3'',35$$

L'obliquité V est, à 1'' près, la même que M. Laplace a obtenue. La latitude 90—H, ou 34° 47' 11'',13, est aussi la même, à 1'' près. On peut le voir par son mémoire qui est imprimé dans la Connaissance des temps de 1811, p. 429.

Maintenant, si l'on veut calculer les mêmes ombres en supposant que le gnomon fût à trou et non pas à style, il suffit de supprimer, dans les valeurs de H et de V, les termes qui dépendent des demi-diamètres solaires, c'est-à-dire —16' 1'',00 dans H et +13'',30 dans V. Il reste alors :

$$H = 55^\circ\ 28'\ 49'',92 \qquad 90 - H = 34^\circ\ 31'\ 10'',08$$
$$V = 23^\circ\ 53'\ 50'',05$$

Or les formules théoriques fondées par M. Laplace sur la théorie de l'attraction donnent, pour l'époque de Tcheou-kong, onze cents ans avant notre ère :

$$V = 23^\circ\ 51'\ 58''.$$

L'accord avec les observations chinoises devient donc encore un peu plus parfait dans cette seconde supposition.

Mais il se trouve l'être un peu moins, si l'on emploie les longueurs d'ombres données par le Tcheou-pei, au lieu de celles de Gaubil. En effet, on a alors $b = 1,6$; $b' = 13,5$; et $h = 8$, comme précédemment. Il en résulte d'abord :

$$I = 78^\circ\ 41'\ 24'',25 \qquad I' = 30^\circ\ 39'\ 2'',40.$$

En calculant les parallaxes et les réfractions moyennes pour ces nouvelles hauteurs, on trouve :

$$p = 1'',71 \qquad p' = 7'',48$$
$$R = 11'',64 \qquad R' = 1'\ 38'',06$$

Il ne reste plus qu'à substituer ces données dans les expressions de H et de V, en faisant D et D' nuls, puisqu'il s'agit d'un gnomon à trou, et il vient :

$$H = 54°\ 40'\ 13'',22 - 54'',85 + 4'',59 = 54°\ 39'\ 22'',96$$
$$V = 24°\ \ 1'\ 10'',92 + 43'',21 - 2'',88 = 24°\ \ 1'\ 51'',25$$

L'obliquité s'écarte un peu davantage de la théorie, et dans le même sens qu'avec les premiers nombres. La latitude 90°—H devient 35° 20′ 37″,04. Elle indique un lieu d'observation un peu plus boréal que les ombres de Gaubil.

D'après le Tcheou-pei, la hauteur apparente du pôle, conclue des plus grandes élongations supérieures et inférieures de l'étoile polaire d'alors, aurait pour tangente trigonométrique $\frac{80}{103}$. Sa valeur serait donc 37° 50′ 13″, 52. Retranchant la réfraction moyenne à cette hauteur, laquelle est 1′ 14″,86, il reste, pour la hauteur *vraie* du pôle, ou la latitude, 37° 48′ 58″,66. Elle surpasse celle qui se conclut des ombres, et la différence est 2° 28′ 21″,62. Mais les Chinois ne savaient probablement pas que l'on dût arriver par ces deux voies à un même résultat.

Je terminerai cette note en exposant la méthode approximative que j'ai annoncée pour trouver les anomalies du soleil au moment des solstices, et en conclure les diamètres apparents qui y correspondent.

Vers l'an 1250 de notre ère, le périgée de l'orbe solaire coïncidait avec le solstice d'hiver. L'anomalie vraie du point solsticial d'hiver était donc nulle alors. A partir de cette époque, elle croît d'environ 62″ par année julienne, de part et d'autre de ce point, en négligeant les inégalités de la précession. Sa valeur, pour un nombre t d'années, sera donc $t.62''$.

Cherchons-la ainsi, par exemple, pour le temps de Tcheou-kong, 1100 ans avant l'ère chrétienne. De là jusqu'à + 1250, il y a 2350 ans. C'est la valeur de t. Le produit sera donc 2350.62″, ou 40° 28′ 20″. C'est l'anomalie vraie du point solsticial d'hiver au temps dont il s'agit. Conséquemment, celle du point solsticial d'été qui lui est opposé dans l'orbite était 220° 28′ 28″.

Maintenant, ouvrez les tables du soleil publiées par le bureau des longitudes. Il y en a une numérotée XII, qui donne l'équation du centre pour chaque degré d'anomalie moyenne. Elle vous servira pour trouver les valeurs de cette anomalie qui correspondent aux anomalies vraies précédentes. Ayant ces anomalies moyennes, une autre table numérotée XXIX vous donnera les demi-diamètres apparents du soleil.

Mais on peut même négliger, sans inconvénient, cette transformation, et consulter tout de suite la table n° XXIX, avec les anomalies vraies, comme si elles étaient moyennes. Car la correction qu'elles éprouvent influe très-peu sur les demi-diamètres obtenus. En opérant ainsi, par exemple, avec nos deux anomalies vraies, la table n° XXIX nous donne :

Au solstice d'hiver. . . D′ = 16′ 13″,68;
Au solstice d'été. . . . D = 15° 49′ 15″.

Ces valeurs s'écartent à peu près de 1″ de celles que M. Laplace a obtenues par une voie sans doute plus rigoureuse, mais beaucoup plus complexe. Or des différences

si petites sont sans aucune importance quand il s'agit de calculer des ombres de gnomon. Ainsi l'on pourra se borner à leur appliquer les diamètres apparents obtenus par la méthode facile que je viens d'indiquer.

Méditations métaphysiques et Correspondance de N. Malebranche avec D. de Mairan, publiées, pour la première fois, sur les manuscrits originaux. Paris, chez Delloye, 1841.

PREMIER ARTICLE.

Depuis que les lettres du P. André nous ont appris d'une manière certaine[1] que Malebranche avait été en correspondance avec plus de cinq cent cinquante personnes, dont la plupart sont expressément désignées, il vient d'être découvert un fragment de cette correspondance, dont l'existence n'avait pas même, jusqu'ici, été soupçonnée : à savoir, quatre lettres de Mairan, de l'Académie des sciences, à Malebranche, avec les réponses de celui-ci.

Cette correspondance a dû se trouver dans les papiers de Mairan, car les lettres seules de Malebranche sont les originaux envoyés et reçus; celles de Mairan sont ses brouillons, ses minutes, avec des ratures et des corrections nombreuses. Il ne peut pas y avoir le moindre doute sur la parfaite authenticité de ces pièces, où l'écriture de Malebranche et celle de Mairan ne peuvent être méconnues.

Acquises tout récemment, à la vente de la bibliothèque de feu M. Millon, professeur de philosophie ancienne à la faculté des lettres de Paris, elles viennent d'être publiées avec un écrit également inédit, mais beaucoup moins important, de Malebranche. Cet écrit est intitulé : *Méditations métaphysiques, où l'on tâche de commencer par les premiers principes des sciences et de ne rien admettre qui ne soit évident et démontré.* Il forme un cahier qui est incontestablement de la main de Malebranche. D'ailleurs, le fonds des idées est bien celui de la Recherche de la vérité, des Méditations chrétiennes et des Entretiens métaphysiques. Le style seul du grand écrivain n'y est pas; nul développement, nul détail. On pourrait dire que c'est ou un résumé sans beaucoup de force ou une première ébauche médiocrement heureuse.

Ce cahier est daté du 24 janvier 1689, et commence ainsi : « Je me

[1] *Journal des Savants*, 1841, janvier et février.

trouve à présent dans un âge où il me semble que je n'en dois pas attendre un plus avancé pour m'appliquer sérieusement à la recherche de la vérité dans les sciences qui conviennent à l'état où j'ai sujet de croire que Dieu m'a appelé. Je vais donc commencer par les premières et les plus simples de nos connaissances, et je tâcherai d'avancer ensuite par ordre. » Cette date de 1689 supposerait que ce premier cahier a été écrit près de quinze ans après la Recherche de la vérité, dont le premier volume est de 1674, bien après les Conversations chrétiennes, qui sont de 1677, bien après les Méditations chrétiennes, qui suivirent les Conversations, et même deux ans après les Entretiens, qui sont de 1687. Un véritable écrit de Malebranche, daté de 1689, devrait porter l'empreinte de cet admirable talent arrivé à toute sa perfection ; car il avait alors cinquante et un ans. Or ce premier cahier est, au contraire, assez faible, et tout y est fort au-dessous des ouvrages que nous venons de citer, et qui auraient dû le précéder. Enfin on ne conçoit pas comment, en 1689, après avoir fait la Recherche de la vérité et ses plus grands ouvrages, les Méditations et les Entretiens, Malebranche, le 24 janvier, s'avertirait lui-même qu'il est dans un âge où il n'en doit pas attendre un plus avancé pour s'appliquer sérieusement à la recherche de la vérité. Nous le répétons : cette date de 1689 est tellement embarrassante à la tête d'un abrégé ou d'une ébauche de la Recherche de la vérité, des Méditations ou des Entretiens, que nous serions presque tentés de lire 1669, ce qui permettrait de voir, dans ce premier cahier, le premier essai du plus grand disciple de Descartes. Mais nous prévenons qu'on ne peut lire 1669 que contre l'évidence matérielle, et nous attachons fort peu d'importance à cette conjecture, et même à cet écrit, qui n'ajoute absolument rien à ceux de Malebranche, et ne fournit aucun fait, aucun renseignement, dont puisse s'enrichir la littérature philosophique.

Cet ouvrage insignifiant est suivi d'un autre qui a le même titre : *Méditations métaphysiques*. Il y en a dix. L'éditeur donne ce cahier comme *aussi incontestablement authentique que le premier*. Il n'en est rien, et nul doute n'est permis. Ces méditations sont de l'abbé Lanion ; elles ont été imprimées trois fois sous le pseudonyme de Guillaume Wander, d'abord à Cologne, en 1678, puis par Bayle, en 1684, dans le Recueil de quelques pièces curieuses concernant la philosophie de M. Descartes, enfin par M. Garnier, en 1835, dans le quatrième volume des Œuvres philosophiques de Descartes. Nous n'avons donc point à nous occuper de cet écrit, qui, comme on le voit, est bien loin d'être inédit et d'appartenir à Malebranche.

La pièce capitale est ici la correspondance de Malebranche et de Mairan. Mais l'éditeur, M. Feuillet de Conches, bien connu par ses riches collections d'autographes et sa curieuse érudition en toute autre matière, moins familier avec les questions subtiles et épineuses sur lesquelles roulent ces huit lettres, faute d'avoir parfaitement saisi la pensée de Mairan et de Malebranche, n'a pas toujours bien lu ce qui était sous ses yeux; car ce n'est pas seulement l'œil, c'est l'esprit aussi qui doit lire. Ayant eu l'avantage d'avoir quelque temps à notre disposition les originaux, nous avons pu en faire une copie fidèle que, nous suivrons dans cet article, consacré à rendre compte de cette précieuse correspondance.

Nous ne voulons donner qu'un très-petit nombre d'exemples des leçons défectueuses qui déparent cette première édition, dans le pur intérêt de la vérité et dans celui d'une édition nouvelle.

P. 132, à la fin, dans le post-scriptum : « Je souhaiterais bien aussi de savoir si c'est le livre de l'action de Dieu sur la création qui vous donne le dernier. » Cette phrase n'a pas de sens; *le dernier* est une conjecture de l'éditeur : dans le texte le mot est effacé et illisible.

P. 155 : « Pour moi, je cherche en vain comment la représentation que contient cette idée ne serait pas infinie, et qu'est-ce qui constituerait son infinité sans cela? Une idée est un être représentatif.... » Voilà le vrai texte. L'éditeur donne : « et qu'est-ce qui constituerait son infinité? Sans cela, une idée est un être représentatif..... »

P. 174, le texte : « Mon esprit ne sent point immédiatement son propre corps. » L'éditeur : « Mon esprit ne sent point immédiatement, à son propre. » Cela nous est inintelligible.

P. 164, dans un passage où il s'agit de la substance et des modes, le texte dit : « Une étendue qui ne diffère de celle de la pomme et que je ne distingue d'avec elle que modalement. » L'éditeur : « moralement. »

P. 166, le vrai texte : « Votre étendue intelligible n'est qu'une idée en Dieu, idée sans idéat. » *Idéat*, de *ideatum* de Spinosa, c'est-à-dire objet réel de l'idée. L'éditeur : « idée sans idéal. »

Il y a bien des fautes de ce genre; mais ce qu'il y a de plus grave, c'est l'omission des notes marginales de Mairan et de plusieurs paragraphes importants.

Sans nous arrêter plus longtemps à ces détails, passons à la correspondance elle-même, qui est du plus grand intérêt pour l'histoire de la philosophie.

Grandjean de Fouchy nous apprend que Mairan, né à Béziers,

en 1678, et élevé à Toulouse, avait connu Malebranche pendant le séjour de quatre années qu'il avait fait à Paris dans sa première jeunesse, en 1698, tout occupé de physique et de mathématiques. A ce qu'il paraît par la première lettre de notre correspondance, Malebranche, qui était un excellent géomètre, membre de l'Académie des sciences et grand partisan du calcul différentiel, ainsi que son ami le marquis de Lhôpital, avait pris la peine d'expliquer à Mairan la nouvelle Analyse. Puis, en 1702, le jeune mathématicien était retourné dans son pays, où il continua de s'appliquer à ses études favorites, et où il écrivit ses dissertations *sur les variations du baromètre*, *sur la glace* et *sur les phosphores*, qui remportèrent les prix à l'Académie de Bordeaux, et qui, imprimées en 1715, lui ouvrirent, en 1718, les portes de l'Académie des sciences. En 1713 et 1714 il est à Béziers, assez mal dans ses affaires, et commensal de l'évêque de cette ville[1] : c'est de là qu'il écrit à Malebranche.

Il lui écrit pour le consulter sur le système de Spinosa.

Mairan, comme tous les esprits distingués de son temps, avait étudié la philosophie dans Descartes, et sans aucun danger pour la foi qu'il devait à son éducation religieuse. Sa philosophie et sa religion vivaient donc paisiblement ensemble, quand il tomba, par hasard, sur les ouvrages de Spinosa, et particulièrement sur son Éthique. Nous qui connaissons aujourd'hui le lien intime qui rattache Spinosa à Descartes, nous ne sommes pas surpris de l'effet que cette lecture produisit sur l'esprit du jeune cartésien. Mairan fut très-frappé de la netteté, de la précision, de toute la manière de Spinosa, et il est puissamment attiré vers un système si bien lié dans toutes ses parties, et qui se recommande à lui par l'appareil des formes géométriques. Cependant les tristes conséquences du nouveau système l'effrayent; il éprouve un grand trouble intérieur, et il s'adresse à Malebranche pour le faire cesser. Il lui demande de lui indiquer, soit dans les principes, soit dans les déductions de Spinosa, le vice de raisonnement, le paralogisme auquel doit tenir tout le reste. Dans un système aussi bien lié, qui consiste en un certain nombre de définitions et d'axiomes, puis de propositions déduites de ces définitions par voie de démonstration, l'erreur doit être facile à saisir.

Malebranche était alors très-vieux, car ces lettres sont de 1713 et 1714; et Malebranche, né en 1638, est mort en 1715, un an après la

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, éloge historique de Mairan, année 1771, p. 90.

fin de cette correspondance. Mairan est jeune encore; il est plein de respect pour l'illustre oratorien, mais encore plus pour la vérité, et il montre à la fois une politesse accomplie et une fermeté vraiment philosophique.

Voici la première lettre de Mairan, qui nous fait connaître l'état de son esprit à cette époque :

« *Au R. P. Malebranche.* — Ce 17 septembre 1713.

« Mon révérend père,

« Ce jeune homme qui faisait ses exercices dans l'Académie de Longpray, et que M. de Romainval, votre parent, menait quelquefois chez vous, à qui vous aviez la bonté d'expliquer le livre de M. de Lhôpital[1], et de donner plusieurs autres instructions de mathématique et de physique, est celui-là même aujourd'hui qui a l'honneur de vous adresser cette lettre. Des matières plus importantes et qui vous tiennent certainement plus au cœur vont en faire le sujet, et c'est sur ce pied-là qu'il se flatte que vous voudrez bien encore lui accorder vos leçons. Voici, mon révérend père, de quoi il s'agit.

« Ayant passé, il y a un ou deux ans, des mathématiques et de la physique à l'étude de la religion, vos ouvrages, Descartes, Pascal et Labadie furent mes principaux conducteurs, et achevèrent bientôt de me persuader ce qu'une bonne éducation et la lecture de l'Écriture sainte m'avaient fait aimer. J'ai joui de cette douce persuasion, sans qu'elle ait été troublée, ni par les arguments des incrédules, ni par le ris moqueur des gens du monde, jusqu'à ce que les œuvres de S., et surtout son Éthique ou sa philosophie, me tombèrent entre les mains. Le caractère de cet auteur, si différent de tout ce que j'avais vu jusqu'alors, la forme abstraite, concise et géométrique de son ouvrage, la rigidité de ses raisonnements, me parurent dignes d'attention. Je le lus donc attentivement, et il me frappa. Je l'ai relu depuis, je l'ai médité dans la solitude et dans ce que vous appelez le silence des passions; mais plus je le lis, plus je le trouve solide et plein de bon sens. En un mot, je ne sais par où rompre la chaîne de ses démonstrations. Cependant le trouble que produit en moi ce bouleversement de mes premières et de mes plus chères idées m'a fait résoudre quelquefois à l'abandon-

[1] *Analyse des infiniment petits.* La Bibliothèque royale, fonds de l'Oratoire, n° 217, possède un exemplaire de cet écrit enrichi de notes manuscrites de Malebranche. Voyez *Fragments philosophiques*, 3e édit. t. II, p. 173.

ner. J'ai voulu l'oublier ; mais, quand on est vivement touché du désir de connaître la vérité, peut-on oublier ce qui a paru évident? D'un côté, je ne puis envisager sans compassion pour l'humanité et sans tristesse les conséquences qui suivent ses principes ; de l'autre, je ne puis résister à ses démonstrations. C'est, mon révérend père, pour sortir d'un état si fâcheux, que j'ai l'honneur de vous écrire. Développez-moi, de grâce, les paralogismes de cet auteur, ou, ce qui suffit, marquez-moi le premier pas qui l'a conduit au précipice, s'il est vrai, comme je veux le croire, qu'il y soit tombé, et marquez-le-moi, je vous prie, succinctement et à la manière des géomètres. C'est la méthode qu'il a adoptée et la moins propre à couvrir l'erreur. Attaquons-le dans son fort et avec ses propres armes. J'ai vu les prétendues réfutations qu'on en a données ; elles ne font que blanchir contre lui : on ne l'entend point, et il est clair qu'on ne s'est pas donné la peine de l'entendre, ou qu'on ne l'a pu, faute d'y avoir apporté assez de précision, d'équité et de sang-froid. On y confond, pour l'ordinaire, les abstraits, qui n'existent que dans notre esprit, avec les êtres actuels qui en renferment l'idée, et l'on y substitue sans cesse les intérêts particuliers de l'homme ou ses désirs aux lois générales et immuables de la nature. C'est, mon révérend père, ce que je n'ai point à craindre avec vous ; je connais trop la grandeur de votre génie et la justesse de votre esprit. J'espère aussi que vous ne m'exposerez point au préjugé qui pourrait naître de votre silence ou d'une réponse vague. J'attends tout de vos bontés pour moi et de votre zèle pour la cause de la vérité : ma reconnaissance sera proportionnée au bienfait.

« Il serait inutile d'ajouter que cette lettre et celles qui pourraient la suivre ne seront lues que de vous, et que vous en effacerez la signature et mon adresse après en avoir pris la note[1]. A l'égard de celles dont vous voudrez bien m'honorer, j'exécuterai ponctuellement les ordres que vous me donnerez à ce sujet.

« Je suis avec la plus parfaite vénération,

« Mon révérend père, etc. »

A cette lettre Malebranche répond, le 29 septembre, qu'il a lu autrefois, et pas même en totalité, le livre de Spinosa ; que son erreur fondamentale (et par là il entend le dogme de l'unité de la substance) tient à une définition vicieuse de Dieu, mais surtout à l'ignorance où

[1] Il faut se souvenir de la situation de Mairan auprès de l'évêque de Béziers.

était Spinosa de la vraie théorie des idées. Nous ne connaissons les objets que par leurs idées, mais nous ne devons pas confondre les objets et les idées, et attribuer aux uns ce qui n'appartient qu'aux autres. L'idée du monde peut être nécessaire, éternelle, infinie, sans que le monde le soit. Nous n'apercevons vraiment le monde que dans son idée, et là nous avons raison de trouver le monde éternel; mais le monde en lui-même ne l'est pas du tout, et c'est cette confusion du monde et de son idée, du monde réel et du monde intelligible, de l'idée de l'étendue et de l'étendue créée, qui a égaré Spinosa. D'ailleurs, il renvoie Mairan à l'Entretien entre un philosophe chrétien et un chinois, qui traite de la nature et de l'existence de Dieu.

Cette réponse ne satisfait pas Mairan. Il défend (9 novembre) la définition de Dieu d'après Spinosa; et il s'étonne d'autant plus que Malebranche n'admette pas cette définition, qu'elle est, dit-il, conforme à la démonstration que Descartes et Malebranche lui-même ont donnée de l'existence de Dieu, à savoir que l'existence nécessaire de Dieu est renfermée dans son idée.

Quant à la distinction des idées et de leurs objets, Mairan soutient qu'en général Spinosa ne l'a point ignorée, qu'il est plutôt un partisan de la théorie des idées, qu'il admet aussi que tout ce que nous voyons, nous le voyons en Dieu, et que cela même est nécessaire, selon Spinosa, puisque Dieu renferme, en tant que pensant, toutes les idées ou toutes les modifications de la pensée, comme, en tant qu'étendu, il renferme toutes celles de l'étendue. D'ailleurs, Mairan confesse ne pas parfaitement comprendre ce que Malebranche veut dire par l'étendue intelligible. « Ou cette étendue est en Dieu et constitue son essence comme attribut, ou elle n'est pas en Dieu. Si elle est en Dieu, donc tout l'univers et tous les corps ne sont que des modifications de l'un des attributs divins, ou ne sont que Dieu modifié de telle et telle manière en tant qu'étendu, ce qui est la pure doctrine de Spinosa. Ou, si l'étendue n'appartient pas à Dieu, il y a donc quelque chose qui existe nécessairement, qui est infini, éternel, et qui n'est pas Dieu et ne constitue pas son essence. »

A cette lettre sérieuse et embarrassante, Malebranche s'excuse de répondre (5 décembre) en fort peu de mots, sur l'obligation où il est de défendre son ouvrage sur la grâce, qui était alors attaqué. Il reproduit sa distinction des idées, qui sont éternelles, immuables et nécessaires, d'avec leurs objets, qui peuvent avoir des caractères tout différents, et il signale encore la confusion de ces deux choses comme la principale source des erreurs de Spinosa. Il n'est pas vrai qu'il n'y ait

qu'une seule substance, mais seulement une seule raison souveraine qui renferme les idées de tous les êtres possibles.

Pénétré des maximes de la méthode cartésienne, Mairan déclare qu'il est décidé à ne se rendre qu'à l'évidence, et il ne la voit pas dans les lettres de Malebranche. Il ne la voit pas non plus dans la réfutation que le P. Lamy a donnée de Spinosa; il réfute cette réfutation. L'Entretien du philosophe chrétien avec le philosophe chinois ne le satisfait pas non plus. Il remarque que tout ce que Malebranche y dit de l'être pur peut facilement s'accorder avec le système de Spinosa. Il termine par un examen sérieux de la théorie de l'étendue réelle et de l'étendue intelligible, et il s'efforce de prouver que l'étendue intelligible de Malebranche n'est que l'étendue en elle-même, ou la substance dont l'étendue créée n'est que la modification; de sorte que le système de Malebranche revient à celui de Spinosa.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

Le Livre des rois, *par* Aboul'kasim Firdousi, *traduit et commenté par* M. Jules Mohl. Tome I. Paris, Imprimerie royale, 1838.

SEPTIÈME ARTICLE.

L'hémistiche [1] :

زکژّی روان سوی داد آورم

ne doit pas se traduire par ces mots : « pour détourner mon esprit de ce malheur vers le souvenir de la bonté, » mais par ceux-ci : « je ramènerai mon âme du chemin de la perversité vers la justice. » L'hémistiche [2] :

چه مایه شب تیره بودم بپای

ne signifie pas, je crois : « que m'importait que la nuit fût sombre ? je me levai, » mais « combien de temps, durant la nuit sombre, je restai sur pied ! » Les mots [3] تیز چنگ اژدها ne signifient pas « un dragon avide de combat, » mais « un dragon aux griffes acérées. »

[1] P. 20, v. 182. — [2] P. 24, v. 214. — [3] V. 221.

Plus bas[1], le mot پرورش ne signifie pas *civilisation*, mais *nourriture*. Plus loin[2], cet hémistiche :

از آن جایگه گرفتند کیش

ne doit pas se traduire, je crois : « ce fut de lui qu'ils reçurent des lois, » mais « ce fut de là qu'ils adoptèrent cet usage. » En effet, tel est le sens du mot کیش. On lit dans le *Schah-nameh*[3] :

بدان سان که بود آن زمان دین وکیش

« ainsi que le voulaient alors la religion et l'usage. » Ailleurs[4] :

پذیرفتم از داور کیش و دین

« je reçus du souverain juge des usages et une religion. » Ailleurs[5] :

سپهبد بسوی شبستان خویش   بیامد بدانسان که بد رسم وکیش

« le général se rendit à l'appartement des femmes, suivant sa coutume et son usage. » Dans le poëme de Joseph et Zuleïcha (p. 116) :

نه بر کیش وفا زیست

« il ne vécut point conformément aux règles de la sincérité. »

Plus loin[6], ces mots بنزدیک او آرمید ne doivent pas se traduire par « accourent vers lui, » mais « se reposèrent, habitèrent auprès de lui. » Ce vers[7] :

زگیتی بدیدار او شاد بود   که بس بارور شاخ بنیاد بود

est mal traduit de cette manière : « il ne se réjouissait du monde que quand il regardait son fils : car beaucoup de branches fécondes devaient sortir de lui. » Je le rendrais ainsi : « il n'avait, dans le monde, d'autre plaisir que la vue de son fils : car cet enfant était un rameau important qui devait porter beaucoup de fruits. » Plus loin[8], آواز خویش ne signifie pas « son bruit, » mais « sa voix. » Les mots[9] :

که اورا بدرگاه بد خواه بود

ne signifient pas « que quelqu'un lui enviait le trône, » mais « que,

[1] P. 28, v. 11. — [2] V. 16. — [3] T. I, éd. Macan, p. 282. — [4] P. 112. — [5] P. 168. — [6] P. 28, v. 14. — [7] V. 19. — [8] P. 30, v. 27. — [9] V. 28.

dans sa cour, existait un homme malveillant.» Il faut dire *une péri*, et non *un péri*. On ne dit pas [1] «reprends ton cœur,» mais «reviens à toi, recouvre l'usage de ton intelligence.» Plus bas, ce vers [2] :

کشیدش سراپای یکسر دوال

ne signifie pas «il lui arracha la peau de la tête aux pieds,» mais «il l'enveloppa tout entier, de la tête aux pieds, dans une courroie.» Ailleurs [3], on lit :

زسر تا بپایش کشیدش دوال

que M. Mohl traduit : «le jeune guerrier l'enroulait de la tête aux pieds avec sa courroie;» cette manière de parler n'est pas bien française, il fallait dire : «le guerrier l'enlaça de la tête aux pieds avec une courroie.» Le terme دوال est ici le synonyme des mots کمند et فتراك : ces expressions désignent ce terrible lacet qui, dans la main des guerriers de la Perse, était une arme si éminemment redoutable; qui, lancé sur un ennemi, le saisissant au cou ou lui enveloppant le corps, le livrait sans défense à la vengeance de son adversaire. Il ne faut qu'ouvrir le *Schah-nameh* pour y trouver des faits nombreux qui indiquent l'usage de cette arme offensive, qui paraît avoir ressemblé parfaitement à ce *lazo* dont les peuples de l'Amérique méridionale font un si fréquent usage. On lit, dans l'Histoire de Josèphe [4], que Tiridate, roi d'Arménie, combattant contre les Alains, un de ces barbares jeta sur lui une corde, et l'aurait infailliblement entraîné, s'il n'avait, d'un coup d'épée, tranché le nœud qui l'étreignait. Suivant l'auteur du *Borhâni-kâti* [5], le mot *fitrâk* فتراك désigne une courroie que l'on suspend au devant et à l'arrière de la selle.» On peut croire, d'après cette description, qu'il faut reconnaître pour ce genre de courroie une sorte de chaîne qui, sur les monuments de *Nakschi-Roustam*, pend de chaque côté de la selle du cheval que monte le roi. Après la victoire, cette courroie servait à deux usages : on l'employait à garrotter les prisonniers.

On lit dans le *Bostan* de Sadi (p. 101) :

که من باز دارم از فتراك دست

«pour que je retire ma main de la courroie.» De là vient cette expression métaphorique, employée dans un passage d'une Histoire des Mongols de l'Inde [6] : خودرا بفتراك دولت ابد پیوند بست «il se lia lui-

[1] P. 32, v. 48. — [2] P. 34, v. 69. — [3] P. 72, v. 45. — [4] *De bello Judaico*, t. II, p. 422. — [5] P. 638. — [6] Man. persan 74, t. II, fol. 102.

même par la courroie de la dynastie éternelle. » Dans le *Secander-nameh* de Nizami[1] on lit :

بدین لاغری صید فتراك تو

« avec cette maigreur je suis la proie que saisit ton lacet. » Il servait également à suspendre à l'arçon de la selle la tête de l'ennemi que l'on avait tué dans le combat. On lit, dans un passage du *Bostan* de Sadi (p. 47), qu'un roi du Yémen ayant chargé un émissaire d'aller assassiner Hâtem-Taï, et voyant revenir cet homme sans que rien annonçât qu'il eût rempli sa mission, lui dit :

چرا سر نبستی بفتراك بر

« pourquoi n'as-tu pas attaché la tête à ta courroie ? » Les mots[2] هفت كشور ne doivent pas se traduire, comme l'a fait constamment M. Mohl, par « les sept zônes, » attendu que, chez les Orientaux, ainsi que chez les Européens, on reconnaît seulement cinq zônes ; il faut dire : « Les sept climats. » Les mots[3] :

بورزید وبشناخت سامان خویش

ne signifient pas, je crois : « il sema son champ et en marqua les limites, » mais « il travailla et connut son rang, sa fortune. » Le mot نیا ne signifie pas *nos pères*, mais *son aïeul*. Le terme[4] گوزن doit se traduire par *cerf*, et non par *élan*. Le vers[5] :

نه پیوست خواهد جهان با تو مهر   نه نیز آشکارا نمایدت چهر

ne doit pas se rendre par les mots : « le monde ne s'enchaînera pas à toi avec amour ; il ne te montrera pas deux fois sa face, » mais de cette manière : « Le monde ne contractera pas avec toi des liaisons d'amitié ; il ne voudra pas, non plus, te montrer son visage à découvert. »

Les mots[6] :

بفرمود شان تا نوازند گرم

ne doivent pas se traduire, je crois : « Il ordonna de calmer leur ardeur par des caresses, » mais « il ordonna de prendre d'eux les soins les plus empressés. » Les mots[7] :

کشیدند گردن زگفتار او

[1] P. 53. — [2] P. 36, v. 4. — [3] V. 13. — [4] P. 38, v. 35. — [5] P. 40, v. 46. — [6] P. 42, v. 15. — [7] P. 44, v. 29.

ne signifient pas : « ils s'affranchirent de ses liens, » mais « ils se révoltèrent contre ses discours. » Le terme پیوند[1] ne désigne pas *protection*, mais *liaison*, *amitié*. Ailleurs[2], le vers :

زخارا گوهر جست یکروزکار همی کرد ازو روشنی خواستار

ne signifie pas, je crois : « il employa un autre espace de temps pour chercher parmi les pierres celles qui sont précieuses, et le roi investigateur fit ressortir leur éclat, » mais « durant quelque temps, il s'attacha à extraire les pierreries de la roche, et en fabriquait des bijoux brillants. » Ces mots[3] :

ندید از هنر بر خرد بسته چیز

ne doivent pas se traduire : « et nulle qualité des êtres ne restait cachée devant son esprit, » mais « il ne vit aucune chose utile échapper à son intelligence. » Cette expression[4] : « les divs étaient ceints comme des esclaves, » ne rend pas très-bien

میان بسته دیوان بسان رهی

il fallait dire : « les divs se ceignaient comme des esclaves, » c'est-à-dire « à l'instar des esclaves, se vouèrent volontairement à son service. » Et je ferai remarquer, à cette occasion, que l'expression میان بستن, qui répond parfaitement à l'expression latine *accingere se*, a été rendue constamment d'une manière un peu trop littérale. Ces mots[5]

زیزدان به پیچید وشد ناسپاس

sont traduits d'une manière peu élégante par ces mots : « il se défia de Dieu, et ne l'adora plus; » je dirais « il s'éloigna de Dieu, et devint ingrat. » Tel est, en effet, le sens que présente le mot ناسپاس plus bas, p. 54, v. 82 :

بیزدان هر آنکس که شد ناسپاس

« tout homme qui s'est montré ingrat envers Dieu. » Le substantif ناسپاسی désigne l'*ingratitude*. On lit dans l'*Akbar-nameh* (fol. 162 r°) : ناسپاسی میرزا سلیمان, « l'ingratitude de Mirza Suléïman. » Ces mots[6] :

هنر در جهان از من آمد پدید

ne signifient pas « c'est moi qui ai fait naître l'intelligence dans l'uni-

[1] P. 44, v. 43. — [2] P. 50, v. 38. — [3] P. 52, v. 46. — [4] *Ibid.* v. 58. — [5] P. 52, v. 65. — [6] V. 68.

vers, » mais « c'est de moi que, dans le monde, tout mérite a émané. » Ce vers[1]

جز از من که بر داشت مرگ از کسی   وگر بر زمین شاه باشد بسی

ne doit pas se traduire : « tant que le monde aura des rois, qui d'entre eux pourrait éloigner la mort, si ce n'est moi, » mais « quel être, si ce n'est moi, a pu écarter la mort d'un autre homme, quoique des rois nombreux existent sur la terre? » Les mots[2] :

شکست اندر آورد و بر بست کار

ne signifient pas, je crois : « elle amène la destruction sur elle-même et s'anéantit, » mais « elle amena une catastrophe, et embrouilla les affaires. » Les mots[3] :

زترس جهاندار با باد سرد

ne signifient pas : « il s'humiliait dans la crainte de Dieu, « mais « il soupirait par l'effet de la crainte de Dieu. » Les mots باد سرد, qui signifient proprement *un vent froid*, désignent *un soupir glacial;* comme dans ce vers de Firdousi (p. 138, v. 287) :

یکی باد سرد از جگر بر کشید

« il tira de son foie (de son cœur) un soupir. » Ailleurs (p. 80, v. 153) :

نیاورد هرگز بدو باد سرد

« il ne poussa jamais sur lui un soupir, » c'est-à-dire « il ne lui témoigna jamais de mécontentement. » Plus loin (p. 152, v. 466) :

اگر چه نزد بر کسی باد سرد

« quoiqu'il ne montrât de mécontentement à personne. » Plus bas (p. 58, v. 133) :

بفرزند برنا زده باد سرد

« il n'avait jamais témoigné de mécontentement à son fils. » Et, p. 88. v. 240 :

زچرخ فلك بر سرت باد سرد   نیارد گذشتن بروز نبرد

M. Mohl a traduit : « aucun vent malfaisant n'ose souffler du ciel sur ta tête, au jour du combat. » Je crois qu'il faut y substituer cette ver-

[1] P. 54, v. 73. — [2] V. 80. — [3] V. 87.

sion : « au jour du combat, le courroux du ciel ne pourra point passer sur ta tête. » Le mot دوشندگان [1] ne désigne pas proprement des *pasteurs*, mais « ceux qui sont chargés de traire les animaux femelles. » Le terme ناباك [2] ne signifie pas *sans souci*, mais *hardi, audacieux*. Les mots تو اندر نورد [3] ne signifient pas « tu resteras dans l'obscurité, » mais « tu seras dans l'agitation, dans la guerre. » Dans ce cas, le mot نورد doit être considéré comme une abréviation du mot ناورد *combat*. Ces mots [4] :

بماند بگردنت سوگند وبند

ne signifient pas : « ton serment et mon lien resteront attachés à ton cou. » Comme les fardeaux se portent, en général, sur le derrière du cou, de là s'est formée cette expression, qui existe en arabe comme en persan : « telle chose est sur le cou de quelqu'un, » c'est-à-dire « est un devoir, une obligation pour lui. » Il est facile d'en produire des exemples. Le mot دلکشای ne signifie pas : « qui réjouissait son cœur, » mais « fort agréable. » Dans le vers 127, j'aimerais mieux lire avec M. Macan بران رای واژونه et traduire « dans ce dessein pervers. » Ces mots [5] :

یکایك نگون شد سر بخت شاه

ne sont pas traduits assez littéralement, lorsque l'on a dit : « son étoile pâlit. » Il fallait dire : « le bonheur du roi fut complétement renversé. » Les mots [6] بدو بود شاد ne doivent pas se traduire : « il était content de lui, » mais « il mettait sa joie en lui. » Dans le vers suivant, les mots :

بد کنش شوخ فرزند اوی

ne signifient pas : « son fils malheureux et méchant, » mais « son fils pervers et impudent. » Et l'hémistiche suivant :

نجست از ره شرم پیوند اوی

ne doit pas se traduire : « ne voulant pas répondre à sa tendresse, *comme il l'aurait dû*, ne fût-ce que par honte, » mais « ne chercha pas, mû par un sentiment d'honneur, à s'attacher à lui. » Les mots : « il gouverna son peuple en bien et en mal » doivent faire place à ceux-ci : « il fit, à leur égard, des actes ou utiles ou nuisibles. » Plus loin [7], le vers :

زهرگونه ازمرغ وازچهارپای خورش کرد ویکیك بیاورد بجای

[1] P. 54, v. 90. — [2] P. 56, v. 94. — [3] V. 112. — [4] P. 58, v. 118. — [5] V. 130. — [6] V. 133. — [7] P. 60, v. 153.

ne doit pas se traduire : « il voulait nourrir Zohak de toute espèce de viande, tant d'oiseaux que de quadrupèdes, et l'y amena par degrés, » mais « il forma des aliments, composés de chair d'oiseaux et de quadrupèdes, et réalisa chacun de ces plats. » Le vers suivant :

سخن هرچه گویدش فرمان برد بفرمان او دل گروگان کند

que M. Mohl traduit : « il obéissait à ses moindres paroles; il faisait son cœur esclave des ordres de Zohak, » ne doit pas, je crois, avoir ce sens; il faut dire : « afin que le roi obéît à tout ce qu'il dirait, et qu'il vouât son cœur à l'accomplissement de ses ordres. » Plus bas [1], les mots : شاه گردنفراز ne doivent pas se traduire par : « le roi qui porte haut la tête, » mais, comme je l'ai dit, par : « le roi puissant, fier. » L'expression [2] : « les hommes brisèrent les liens de Djemschid » n'est pas exacte ; il fallait dire : « brisèrent les relations qu'ils avaient avec Djemschid. »

Dans le vers suivant :

یکی نامداری زهر پهلوی

ne signifie pas : « sur toutes les frontières se montrèrent des grands de l'empire, » mais « de chaque côté surgissait un homme important. »

Le vers [3] :

از ایران و از تازیان لشکری گزین کرد گردان هر کشوری

signifie : « il choisit une armée dans l'Iran et parmi les Arabes. Elle comprenait les braves de chaque contrée. » روی نهادن ne doit pas se traduire par : « tourner son regard vers, » mais « se diriger vers. »

Un peu plus bas [4], ces mots :

زمانه ربودش چو بیجاده کاه

ne doivent pas être traduits : « le sort le brisa comme une herbe fanée, » mais : « le sort l'enleva comme le succin enlève la paille. » Et il faut écrire کاه au lieu de گاه. Ces mots :

ازو بیش بر تخت شاهی که بود

ne signifient pas, je crois « qui était plus grand que lui sur le trône des rois? » mais « qui fut plus longtemps que lui sur le trône royal? » Plus bas [5], ces mots :

[1] V. 158. — [2] P. 64, v. 189. — [3] V. 198. — [4] V. 208. — [5] P. 66, v. 213.

که خواهد نمودن بمن مهر چهر

ne signifient pas, je crois : « il me montrera sa face d'amour ; » mais « il me montrera le soleil de son visage. » L'hémistiche suivant :

بدو شاد باشی نازی بدوی

ne signifie pas « au moment où il te flatte et te caresse ; » mais « tu es charmé de lui, tu badines gracieusement avec lui. » Les mots :

یکی نغز بازی بیرون آورد

ne doivent pas se rendre : « il joue avec toi un jeu perfide ; » mais « il déploie un tour plein d'adresse. » Le mot سیر ne signifie pas « *fatigué*, » mais « *rassasié*. » Les mots [1] :

سراسر زمانه بدو گشت باز

ne signifient pas « le monde entier se soumit à lui, » mais « la fortune se montra pour lui tout à découvert. » Dans le vers suivant, le mot فرزانگان ne signifie pas « les hommes de bien ; » mais « les hommes sages. » Dans le même vers دیوانگان ne doit pas se traduire par *les méchants*, mais par *les insensés*.

Dans la même page [2] on trouve ces mots : زپوشیده رویان یکی, que M. Mohl traduit : « une de ces femmes voilées. » Mais cette version, trop littérale, est tout à fait inutile ; il fallait dire simplement : « une de ces filles. » Comme les femmes, dans l'Orient, doivent être constamment voilées, l'épithète پوشیده روی, ou روی پوشیده, ou روی پوش, s'emploie, même en prose, comme un substantif, pour désigner une *femme*. On lit, dans la première partie du *Matla-assaadeïn* d'Abd-errazzak (de mon manuscrit, fol. 56 r°) : با پوشیده رویان خلوت داشتی, « il avait des entrevues secrètes avec des femmes. » On lit dans l'Histoire de Mirkhond [3] : روی پوشان حرم, « les femmes du *Harem*. » Les mêmes mots se trouvent répétés dans le *Matla-assaadeïn* [4]. Dans le même ouvrage [5] : باخواص وخدم وروی پوشیدگان حرم, « avec ses principaux officiers, ses serviteurs et les femmes de son harem. » Nous verrons plus bas [6] :

به سه روی پوشیده فرزند تو

[1] P. 68, v. 2. — [2] V. 8. — [3] VI° part. fol. 272 v°. — [4] T. I, fol. 63 r°. — [5] Fol. 42 v°. — [6] P. 122, v. 115.

Le mot پارسا[1] ne signifie pas «de race parsie,» mais *religieux*. Ces vers[2] :

خورش خانهٔ پادشاه جهان گرفت آن دو بیدار خرم نهان

ne signifient pas : «ces deux hommes se chargèrent de la cuisine du roi avec une joie secrète;» mais «ces deux hommes actifs, entreprenants, se chargèrent, en secret, des soins de la cuisine du roi du monde.» Au vers 25, au lieu de کُشان, il faut lire کَشان «les traînant.» Au vers 31, یکیرا بجان داد زنهار ne doit pas se traduire : «ils accordèrent vie et protection à l'autre;» mais «ils firent à l'un grâce de la vie.» Ce vers[3] :

چو گرد آمدندی ازیشان دویست برانسان که نشناختندی که کیست

est traduit par M. Mohl : «dès que les cuisiniers en avaient rassemblé deux cents........ sans que les jeunes gens sussent de qui leur venait ce don.» Je traduirais : «Lorsque deux cents d'entre eux se trouvaient rassemblés, en sorte qu'on ne savait pas qui ils étaient.»

QUATREMÈRE.

(La suite à un prochain cahier.)

Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par *M.* Frédéric Hurter, *président du consistoire à Schaffhouse, traduit de l'allemand, sur la seconde édition, par MM.* Alex. de Saint-Chéron *et* J. B. Haiber; *précédée d'une Introduction par M.* Alex. de Saint-Chéron. 3 vol. in-8°, 1838.

Histoire du pape Innocent III et de son siècle, d'après les monuments originaux, par M. Fr. Hurter; *traduction nouvelle, augmentée d'une Introduction, de notes historiques et de pièces justificatives, par MM.* l'abbé Jager *et* Th. Vial. 2 vol. in-8°, 1840.

TROISIÈME ARTICLE.

Dans la grande affaire d'Innocent avec Philippe-Auguste les prétentions du saint-siége ne partaient point du même principe que dans la

[1] P. 68, v. 15. — [2] P. 70, v. 23. — [3] P. 70, v. 35.

querelle de l'Empire, mais elles arrivaient à la même conséquence. Le principe ici, c'était la soumission du souverain à la loi morale du christianisme, dont le pape était le grand justicier; la conséquence, c'était encore d'abaisser la puissance temporelle sous la puissance spirituelle, de mettre la couronne des rois dans la main des papes, et de donner à ceux-ci le droit de déposer les princes, de jeter leur trône à l'encan, et de l'adjuger selon leur bon plaisir. Ces conséquences ne furent pas poussées jusqu'à cette extrémité à l'égard de Philippe-Auguste; mais ce fut par pure magnanimité du pape, qui voulut bien ne pas exercer son droit dans la dernière rigueur; il se borna à mettre le royaume en interdit, mais il ne négligea aucune occasion de menacer le roi d'aller plus loin, et de lui déclarer que l'excommunication (et la déposition en était la suite) restait dans le droit du saint-siége.

On sait de quoi il s'agissait. L'archevêque de Reims avait prononcé le divorce de Philippe-Auguste et d'Ingelburge, princesse de Danemarck. Celle-ci ayant porté appel au pape, la sentence de divorce fut annulée par Célestin; mais le roi ne tint nul compte de la décision de Rome et épousa Agnès de Méranie.

Un des premiers soins d'Innocent fut de mettre ordre à cette affaire : « C'est un devoir du saint-siége, écrivait-il, de faire rentrer dans la voie de la vertu tout chrétien qui commet un péché mortel, et de le frapper des châtiments spirituels, s'il résiste. La dignité royale n'affranchit point des devoirs de chrétien, et le titre de prince n'établit, à cet égard, aucune différence avec le reste des chrétiens [1]. »

[1] C'est là un principe sur lequel Innocent revient plusieurs fois avec complaisance; son penchant à la domination y trouve satisfaction, aussi bien que sa conscience. Citons seulement deux passages qui suffiront pour montrer avec quelle insistance il répète la même pensée, presque dans les mêmes termes. On lit dans une bulle qui ne se trouve ni dans Baluze, ni dans Bréquigny, mais qui a été publiée dans le recueil de Langebeck, avec la date du 11 mars 1200 : « Sane non debet esse acceptatio personarum, ut aliter de divitibus et potentibus, aliter de abjectis et pauperibus judicemus; ne sit in manibus nostris iniqua mensura et statera dolosa, si aliter illis et aliter istis metiamus, aut in alicujus personæ favorem injuriam dicamus. » *Script. rer. Danic.* VI, 95. Et dans une lettre adressée, en 1204, aux archevêques et aux évêques de France : « Sed forsan dicetur quod aliter cum regibus et aliter cum aliis est agendum. Cæterum scriptum novimus in lege divina, ita magnum judicabis ut parvum; non erit apud te acceptio personarum.... Numquid apud nos debet esse pondus et pondus, mensura et mensura, quorum utrumque est abominabile apud Deum. » Ep. VII, 42. Sans doute l'autorité du pontife avait cela de bon, que le roi, qui n'était pas atteint par la loi civile, l'était du moins par la loi religieuse. Mais il ne fallait pas aller au delà du coupable, sous peine de se voir condamner par ces paroles mêmes de *mesure inique* et de *balance frauduleuse*.

Philippe-Auguste ne s'étant pas soumis, l'interdit fut lancé sur le royaume. « De ce moment, dit l'historien, les fidèles furent privés, dans toute l'étendue de la France, de ce culte qui fortifie l'âme au milieu des vicissitudes de la vie et la soutient dans les luttes de l'existence[1]. »

Ce tableau de l'interdit est bien fait, c'est un morceau dont l'auteur a soigné les détails, et où il a su peindre en vives couleurs les calamités que ce châtiment spirituel répandait sur les populations désolées. Mais, plus est profonde l'émotion que produit l'historien, plus il rend sa tâche difficile et l'apologie du pape impossible.

M. Hurter pourtant approuve encore sans restriction, dans cette grave affaire, la conduite d'Innocent. Ceci mérite, sans doute, quelque examen. Assurément nous ne contesterons pas le principe que la dignité royale est impuissante à dispenser les rois des devoirs de chrétien imposés aux sujets par la religion. En religion, ainsi qu'en morale, l'élévation du rang ne produit qu'une obligation plus stricte, pour les grands, de se soumettre à la loi commune. Comme l'exemple vient d'en haut, c'est en haut que la vertu est un devoir plus impérieux et plus sacré. Mais il n'est pas moins vrai que, pour les rois aussi, les fautes sont personnelles, et que punir un peuple du crime de son prince, c'est là une justice profondément immorale, et tout à fait indigne de l'origine céleste qu'on lui donne. « Le chef de l'Église avait adopté ce mode de punition contre les prétentions injustes ou contre le scandale public des princes, dans l'espérance qu'ils seraient touchés de la situation de leurs peuples, et que le besoin général des grâces d'en haut contraindrait les princes à une soumission qu'il n'était pas possible d'obtenir par la force... Était-ce donc une erreur blâmable que celle qui se fondait sur la supposition qu'un cœur de chrétien battait aussi dans la poitrine du roi; que ce cœur battait pour son peuple, comme celui d'un père pour ses enfants[2]? »

L'argumentation est plus sentimentale que juste, et semble peu digne d'un historien. Voyez les conséquences de cet étrange raisonnement : ou le roi pieux sera touché de la foi catholique, et alors il suffit de le frapper lui seul, car l'anathème sera pour lui un châtiment terrible; ou le roi incrédule restera insensible aux punitions spirituelles, et, dans ce cas, il n'en sera pas plus ému pour les autres que pour lui-même. Et puis, si le prince est un tyran, s'il immole à ses passions le bonheur et les sentiments religieux de ses sujets, le pape se fera donc le com-

[1] Liv. IV. — [2] Liv. IV.

plice de cet acte odieux et de ces sentiments inhumains. Il persécutera sciemment des innocents pour atteindre un coupable qu'il n'atteindra même pas. Il est à remarquer, d'ailleurs, que, parmi les sujets d'un royaume mis en interdit, les grands, les riches, les puissants, peuvent échapper quelquefois à cette justice spirituelle; ils vont chercher, dans une contrée qui n'est point frappée par le pape, les secours religieux qu'ils ne trouvent plus dans un pays d'interdit: ainsi on allait se marier à Rouen, qui appartenait à l'Angleterre, quand on ne pouvait pas se marier dans la France de Philippe-Auguste; mais les pauvres, ceux à qui les consolations de la religion sont le plus nécessaires, ce sont eux précisément qui en sont privés sans miséricorde. Ces résultats de l'interdit sont si odieux, que les ecclésiastiques eux-mêmes l'ont souvent désapprouvé, soit dans leurs écrits[1], soit en refusant, malgré les ordres du pape, de s'en faire les exécuteurs[2]. D'ailleurs, si la puissance papale et l'orgueil du pontife y trouvaient une satisfaction, la religion en souffrait; l'historien ne peut pas le dissimuler[3]: « Grâce à l'interdit, les vices, dit-il, triomphaient plus effrontément; la longue privation des secours spirituels endurcissait les cœurs et l'on s'inquiétait moins de son salut; dans le silence des enseignements religieux, l'erreur relevait plus audacieusement la tête, et les hommes secouaient le joug de la piété[4]. » Certes, quoi qu'en puisse dire l'historien, une telle politique était condamnable; elle l'eût été chez un pape vulgaire, elle l'était plus encore chez un pontife du génie d'Innocent; il n'y a point d'intérêt qui puisse légitimer une conduite dont sont à la fois blessées la justice, la morale, la religion, car ce sont là des intérêts qui ne doivent

[1] « Petrus cardinalis... regem sacris, cum terra sua, inaudita severitate interdixit. » *Annal. Aquicinctensis monasterii*, dans le Recueil des historiens des Gaules, XVIII, 552. — [2] Ce refus était fréquent; voy. Ep. VI, 13. Regist. 73. In Leibnitz, *Script. rer. Brunswicensium*, II, *Chron. Halberst.* 143, et *Chron. monasterii Marienrod.* 441. — [3] Liv. IV. — [4] Les auteurs ecclésiastiques n'ont pu s'en taire : « In Ecclesiam Dei facultas erat liberior debacchari.... quoniam per hujusmodi interdicta frequentia in immensum vitia succrescebant, et pullulare hæreses timebantur, quum contra salutem suam efficerentur mentes hominum duriores...... » *Hist. episcop. Autissiod.* in Labbe *Nova bibl. mss. libror.* I, 475, et *Hist. du Languedoc*, par un religieux bénédictin, III, *passim*. En Angleterre les effets de l'interdit ne furent pas moins funestes : « Interdictum tam generale et exitiale totum Angliæ regnum incomparabili mœrore contristavit, duplicemque persecutionis plagam, tam divinorum scilicet substractionis quam bonorum in clero spoliationis, incussit. » Silv. Girald. *De instruct. princip.* in *Recueil des hist. des Gaules*, t. XVIII, 159. Innocent le reconnaissait lui-même : « Propter divinorum substractionem, quidam, indevotiores effecti, amplius duruerunt, et sectatores hæreticæ pravitatis falsa sui erroris dogmata liberiori fronte proponunt. » Ep. XIII, 43.

être sacrifiés à aucun autre. Et puis il faut bien ajouter qu'on ne donne pas ici la véritable raison qui dictait les interdits. Le but de la politique pontificale, en infligeant un tel châtiment aux populations, était de séparer les sujets du prince, de les exciter à la révolte, et d'obtenir ainsi la soumission du prince. Nous en surprendrons bientôt l'aveu dans les paroles du pape lui-même, lorsque nous nous occuperons de sa lutte avec Jean-sans-Terre. L'historien prétend qu'en comparant la manière d'agir d'Innocent envers Philippe-Auguste et celle de Bossuet envers Louis XIV, on voit que les principes sont restés les mêmes[1]. Mais, si les principes sont les mêmes, l'application en fut bien différente. Or c'est là précisément ce que veut la raison, qui, dans le gouvernement des choses de ce monde, se conforme aux progrès du temps ; mais c'est aussi ce que ne veut pas l'historien. M. Hurter est si bien parvenu à se faire l'homme du XIIIe siècle, qu'il n'est plus l'homme du nôtre. Il ne se borne pas à justifier complétement Innocent dans l'affaire de l'interdit, il gémit sur l'infortune du XVIIIe siècle, qui n'a pas rencontré un tel pape pour le censurer, l'excommunier et le maintenir dans la bonne voie. « Que de malheurs eussent été épargnés à la France et à l'Europe, dit-il, si, sous le règne de Louis XV, un Innocent, un pape de l'inflexible sévérité, de la foi forte et victorieuse de ce pontife, eût apparu sur le siége de Rome ! il était de son devoir d'être le père spirituel des rois, et, par là, le sauveur des peuples[2]. » On a quelque peine à revenir de son étonnement lorsque, chez un historien aussi grave, on lit de telles paroles. Figurez-vous l'interdit lancé, au XVIIIe siècle, sur le peuple français pour châtier les désordres de Louis XV, et apparemment pour étouffer les plaintes qui appelaient la grande réforme de 89 et les lumières qui la préparaient (car c'est là que vont les étranges paroles de l'historien), et dites ce qu'auraient pu y gagner la religion et les peuples. Le pape qui les frappe de l'interdit est leur *sauveur*, selon

[1] Nous n'aurions pas pu trouver, pour réfuter la doctrine de l'historien, un meilleur exemple que celui dont il se sert pour l'appuyer. Qu'on lise, en effet, l'Histoire de Bossuet, citée ici tout à fait à contre-sens par notre auteur, et l'on verra que, malgré l'autorité de son saint ministère et de sa haute renommée, Bossuet, après avoir donné au roi les avertissements que lui dictait sa conscience, ne lui opposa plus qu'une silencieuse tristesse, quand il le vit résolu à continuer le scandale de ses amours adultères. (De Beausset, liv. V.) Il y a loin de cette discrétion aux violences d'Innocent III, et il faut être possédé d'une étrange préoccupation pour rapprocher deux hommes aussi différents et deux époques plus dissemblables encore que les hommes. Bossuet comprenait un peu mieux le catholicisme que ne le comprend M. Hurter, et c'est pourquoi rien, dans sa conduite, ne rappelle les procédés d'Innocent. — [2] T. I, p. 180, liv. II.

M. Hurter, et M. Hurter fera bientôt lui-même l'éloquente peinture des effroyables calamités dont l'interdit les accable. Et puis, une réflexion qu'il ne faut pas oublier quand on examine cette question, c'est que, malgré les énormités de cette fatale justice qui d'un coup frappait tout un peuple, on n'avait pas même la garantie que le souverain pontife seul en fût le dispensateur; elle était confiée au caprice des subalternes. Ainsi, lorsque, dans l'affaire du divorce de Philippe-Auguste, Innocent ordonna à son légat de lancer l'interdit, il lui laissa la liberté d'interdire seulement le roi, ou bien d'étendre l'anathème sur tout le royaume (*in regem vel in regnum etiam*[1]); le légat frappa le peuple tout entier. Innocent lui-même semble fuir la responsabilité de cette inique procédure, et il écrivait à Philippe-Auguste : *Etsi protulerimus sententiam interdicti, non quidem in totum regnum, sed in partem aliquam regni tui*[2].

L'historien a compris qu'une telle justice pesait sur la mémoire du pape; il s'efforce de le décharger des reproches qu'on lui peut adresser; il y revient à plusieurs fois et avec insistance, il montre que c'était là un cas de conscience aux yeux d'Innocent, qui se tenait pour responsable devant Dieu des fautes qu'il ne punissait pas, et dont la maxime était que *le péché du prêtre est égal à celui de tout le peuple*[3]. Il affirme qu'on ne peut trouver là un prétexte pour blâmer ce pape; « car, en agissant autrement il se fût préparé les chagrins les plus amers que puisse éprouver un homme pénétré d'une conviction profonde. Et de ce blâme on pourrait conclure l'affranchissement de toute obligation morale. Il ne s'agissait ici, en effet, ni de possessions contestées, ni d'attaques contre les droits du saint-siége, mais de cette grande question : Le souverain est-il soumis aux lois du christianisme qui règlent les relations purement humaines[4]? »

[1] Ep. II, 197. — [2] Ep. XI, 182. Ces excès, cette tyrannie des légats furent assez fréquents sous le règne d'Innocent. Ce que nous voyons ici dans la lutte contre Philippe-Auguste, nous le verrons plus tard dans la croisade de Toulouse, où le légat, Robert de Courçon, abusa de ses pouvoirs; nous le verrons ensuite en Angleterre. « Le légat, investi d'une très-grande puissance, en usa arbitrairement, et contre les vrais intérêts de l'Église.... Il élevait les plus incapables aux plus hautes dignités du sacerdoce; il convertissait la justice en injustice, et il fut généralement détesté. » (Liv. XVII.) « Telle n'était pas l'intention du pape, » ajoute l'historien. Cela se peut, mais le fait n'existait pas moins, et le légat, contre lequel on porta plainte, ne fut pas puni. Si de tels abus de pouvoir se commettaient impunément et fréquemment sous des papes fermes et actifs, comme Innocent, on peut se figurer combien ils devenaient insupportables sous des papes vulgaires, et quel pitoyable gouvernement serait cette monarchie universelle du pape. — [3] « Peccatum sacerdotis totius multitudinis peccato coæquatur. » *In consecr. pont. max.* serm. I. — [4] Liv. II.

Toute cette argumentation est un paralogisme continuel : ce n'est nullement d'une telle question qu'il s'agit. Personne ne contestera que la violation du mariage ne fût une faute soumise à la juridiction de l'Église, que la qualité du coupable ne changeait rien à la nature du péché, que c'était pour le pape un devoir de punir le roi, comme il eût puni tout autre chrétien. La véritable question est de savoir si, pour châtier le roi, le pape, cet organe de la justice divine, devait châtier le peuple. L'historien pose autrement la question, parce qu'il sentait le besoin d'échapper à la réponse qu'eût entraînée la question posée conformément à la logique et à la morale.

M. Hurter, qui a beaucoup profité du travail de La Porte du Theil, aurait dû, parmi tous les emprunts qu'il lui fait, ne pas oublier son impartialité. Quoique notre savant ait jugé Innocent III avec une faveur excessive, sa bonne foi ne lui permet pas de dissimuler les torts de ce pape, torts qu'il excuse ordinairement bien plus qu'il ne les justifie. Il lui arrive même parfois de blâmer sans réserve, et de déclarer Innocent aussi indigne d'excuse que de justification. Dans les démêlés du pape avec le roi de France surtout, La Porte du Theil montre combien la conduite du premier fut dénuée de probité, combien il mit de perfidie et de duplicité dans son langage, et tout ce qu'il y eut de *partialité habituelle* contre la France dans la diplomatie qu'il prescrivit à ses légats [1]. C'est ce respect et cet amour de la vérité qui constituent la dignité de l'historien.

Néanmoins, lorsqu'on lit attentivement la correspondance d'Innocent sur ce sujet, on lui rend cette justice, qu'en général il a mis dans ses lettres à Philippe-Auguste, à Ingelburge et aux légats, une grande habileté de formes, toute l'adresse, toute la patience, toute l'onction chrétienne, toute la paternité apostolique dont il savait se prévaloir pour faire réussir les affaires qui lui tenaient à cœur ; mais il faut bien avouer aussi que le pape semble chercher quelquefois la gloire du succès autant que le triomphe de la justice. Il écrivait au légat pour lui reprocher quelque mollesse dans sa conduite envers Philippe : « Quelle honte ! si cette affaire vigoureusement commencée avait une misérable issue, et s'il arrivait qu'on pût nous adresser, en manière de reproche, ce mot du poëte : *la montagne a enfanté une souris* [2]. »

N'oublions pas de remarquer que, dans cette affaire, comme dans

[1] *Notices et extraits des manuscrits de la bibl. nat.* t. VI, 198. — [2] « Turpe quidem existeret si forsan forte principium debilis sequeretur effectus, possetque nobis illud improperari poeticum : Parturient montes, nascetur ridiculus mus. » Langebeck, *Rer. Danic. script.* VI, 103, et dans Bréquigny, Ep. III, 16.

l'affaire de l'Empire, le moyen extrême employé par Innocent n'a nullement obtenu le résultat que le pape cherchait. L'interdit n'a point opéré la réconciliation du couple royal, et cet interdit était levé depuis bien longtemps, lorsque Philippe-Auguste a consenti enfin à traiter Ingelburge comme sa femme. Ainsi, quel que soit le côté sous lequel nous envisagions cette affaire, soit que nous considérions l'intérêt de l'Église ou l'intérêt de la morale [1], ou seulement le succès, nous ne trouvons que des motifs de condamnation pour la conduite d'Innocent III.

Nous arrivons aux démêlés du pontife et du roi d'Angleterre. Ici encore le principe est différent, la conséquence reste toujours la même. Le pape partait de son droit d'élection spirituelle, le droit de choisir les évêques, pour arriver au droit d'élection temporelle, au droit de mettre un roi à la place d'un autre, et d'imposer un souverain au trône d'Angleterre aussi bien qu'un évêque au siége de Cantorbéry. Mais, avant d'aborder cette nouvelle question, nous devons nous arrêter à un fait qui mérite de notre part quelque attention, parce qu'il est très-propre à jeter du jour sur la politique du pape et sur l'esprit de l'historien.

Peu de temps après l'avénement d'Innocent, Richard Cœur-de-Lion, aussi mauvais roi que brillant chevalier, mourait excommunié pour avoir osé porter la main sur les biens de l'Église. Jean-sans-Terre lui succéda. Bien plus méchant que son frère, il avait tous ses vices sans avoir aucune de ses vertus. Un des premiers actes de son règne fut le

[1] L'historien du pontificat d'Innocent nous fournit lui-même un fait qui montre qu'en pareille circonstance l'intérêt de la morale n'était pas le seul qui inspirât les sévérités du pape. Le roi de Bohême était à peu près dans le même cas que Philippe-Auguste : il était séparé de sa première femme et en avait épousé une seconde, sans que la séparation eût été approuvée par le pape. Cependant, *six ans après*, le roi de Bohême, dans la lutte des deux empereurs, prit parti pour Philippe de Souabe. Alors le pape intenta contre lui des poursuites spirituelles : « Il est probable, dit, à cette occasion, M. Hurter, que l'empressement mis par le roi de Bohême à passer de nouveau du côté de Philippe détermina le pape à déployer une grande sévérité au sujet des affaires matrimoniales de ce monarque. » (Liv. X.) Cette observation est une preuve d'impartialité trop rare pour que nous ne nous empressions pas d'en tenir compte à l'historien. Innocent se servait donc quelquefois de sa puissance spirituelle dans les intérêts de sa politique ? Il pouvait donc arriver qu'il cherchât la régularité des mœurs moins que le triomphe de son influence ? Cet aveu d'un homme tel que M. Hurter est grave ; il montre l'un des inconvénients qu'il peut y avoir de laisser à un homme politique le gouvernement des consciences. Le roi de Bohême, ennemi de Philippe et ami d'Othon, eût donc été bien marié moralement et canoniquement ?

meurtre d'Arthur, son neveu, qu'il tira de prison, au milieu de la nuit, et dont il se débarrassa par un coup de poignard, comme aurait pu faire le dernier coupe-jarret.

Jean-sans-Terre, cité à la cour des pairs du royaume de France comme vassal de cette couronne, pour se justifier du crime de trahison et d'assassinat, refusa de comparaître, et la guerre éclata entre le suzerain et le vassal. Innocent prit parti pour Jean-sans-Terre.

L'historien ne veut pas qu'on reproche à Innocent d'avoir couvert de sa protection l'assassin d'Arthur : « c'est là, dit-il, un de ces jugements qui sont fondés moins sur les faits du passé que sur les opinions d'aujourd'hui. Le bruit populaire seul imputait à Jean le meurtre d'Arthur [1]; » et il ajoute, en note, qu'il faut aussi tenir compte de l'éloignement des deux pays et des difficultés des communications. Enfin, il demande quelle raison Innocent aurait pu avoir de favoriser Jean-sans-Terre.

La raison, c'est que ce prince, en invoquant le secours du pape, avait mis son royaume sous la protection du saint-siége [2].

Quant à l'éloignement des deux pays et à la difficulté des communications, une date est la meilleure réponse; il y avait un an que le meurtre avait été commis.

Enfin l'historien, qui fait si peu de cas ici de cette vaine rumeur, et qui, pour abriter la conduite du pape sous un prétexte d'ignorance, traite avec une légèreté affectée ce *bruit populaire*, qui seul accusait Jean, l'historien a pris soin de se réfuter lui-même à l'avance. Voici ses propres paroles consignées sous la date de l'année précédente : « A peine le bruit de ce féroce attentat s'est répandu, qu'une indignation universelle parcourt le pays; les barons de Bretagne se soulèvent irrités, les vassaux de Jean sont saisis de douleur, et la chevalerie fran-

[1] Liv. VII. — [2] « Regnum nostrum Angliæ in custodiam et protectionem....... domini papæ commisimus. » Rymer, *Act.* I, 59. L'historien lui-même laisse ailleurs échapper l'aveu que de pareilles considérations étaient puissantes sur l'esprit du pape. Lorsque, sous l'année 1214, il raconte les démêlés de l'évêque de Cantorbéry et du légat, démêlés dans lesquels tous les torts étaient du côté de celui-ci, M. Hurter dit : « Le légat, pour prévenir l'archevêque, qui avait fait un appel à Rome et y avait envoyé son frère Simon, y envoya, de son côté, maître Pandolphe; et *la balance pencha en faveur de ce dernier*, parce qu'il était porteur de l'acte par lequel le roi se déclarait vassal du pape. » (*Aber Pandolfo's mitgebrachte Vasallenacte des Königs gab das Uebergewicht.*) Et M. Hurter ajoute en note ces mots de Berington : « The eloquence of the golden seal was irresistible. » Liv. XVIII, t. II, p. 581. Berington invoque, à son tour, l'autorité de Mat. Paris. Le passage de Berington est remarquable. *Hist. of the reign of Henri II, etc.* book V, 515, ed. 4°.

çaise est en deuil. Philippe jure de faire à Jean une guerre sans fin, et de ne prendre aucun repos jusqu'à ce qu'il lui ait enlevé son royaume. Les trouvères normands, dans leurs poëmes, racontent, touchant la tour de Rouen, des récits qui font frissonner; les chroniqueurs éclatent en malédictions sur ce monstre impie; le flatteur ou l'optimiste ne peuvent que se retrancher sur leur désir que ce bruit soit un mensonge. Cependant l'évêque de Rennes accourait à Paris pour accuser de meurtre le roi Jean [1]. » Après des paroles si explicites on est mal venu d'alléguer une vaine rumeur (*nur das Gerücht*, I, 551); c'est, pour un historien, avoir, à un an de distance, la mémoire un peu courte.

Innocent eut plus d'une fois ce malheur de se tromper dans ses amitiés et dans ses patronages; Jean et Othon en étaient également indignes et furent également ingrats. Ce fut, d'ailleurs, pour ce pape une triste fatalité de s'être vu réduit à poursuivre, durant tout son règne, Philippe-Auguste, le plus grand prince du siècle, tandis qu'il couvrait les deux plus méchants de son active protection.

Cette protection, donnée par le pape à un misérable comme Jean-sans-Terre, réussit mal, en effet, au souverain pontife. Presque aussitôt Jean s'affranchit de l'autorité catholique, et il commença, dès 1305, une lutte violente contre les libertés de l'Église.

C'était à l'occasion de l'élection au siége archiépiscopal de Cantorbéry, où le roi voulut placer une de ses créatures, où le pape fit nommer un homme à lui, et que repoussa Jean-sans-Terre. Le roi eut de grands torts, il ne serait pas difficile de montrer que le pape n'en fut pas exempt; il serait long de raconter l'affaire en détail, nous nous en abstiendrons, et, pour laisser au défenseur d'Innocent tous ses avantages, nous admettrons que le pape était dans son droit en imposant un évêque au siége de Cantorbéry.

L'obstination de Jean était indomptable; le pape fit lancer l'interdit sur le royaume. Ce fut pour le roi Jean l'occasion d'exercer les plus horribles barbaries, les plus sauvages exactions; et les calamités qu'enfantait toujours un interdit furent aggravées encore par la cruauté de ce méchant roi. Ici se révéla, d'une manière bien éclatante, l'inconvénient de cette justice spirituelle : le peuple innocent gémissait sous l'interdit, le roi coupable y trouvait l'occasion d'assouvir à la fois sa colère et son avarice [2].

[1] T. I, liv. VI, p. 490. Ce passage, que nous traduisons fidèlement, a été tronqué par les deux traducteurs. — [2] Matth. Paris, p. 157.

Bientôt les Anglais furent déliés de leur serment de fidélité, le roi fut déposé, la levée de l'interdit et les grâces accordées pour le voyage de la terre sainte furent promises aux sujets pour prix de leur insurrection. Innocent chargea Philippe-Auguste d'exécuter la sentence de déchéance, de jeter le roi d'Angleterre en bas du trône, et de prendre possession du royaume *en droit éternel* [1] pour lui et pour ses successeurs.

Toutes ces menaces ne firent qu'accroître la fureur de Jean et les cruautés sous lesquelles gémissait la nation. Mais enfin la terreur saisit le tyran; il fait ses soumissions à Innocent, et souscrit un acte de cession de ses royaumes en faveur du pape; ensuite il prête solennellement le serment de vassalité. Une telle lâcheté soulève aussitôt contre Jean la meilleure partie de la noblesse [2]; mais en même temps le pape prend en main la cause de son nouveau vassal contre tout le monde; il ordonne au peuple anglais de rentrer dans les liens du serment de fidélité dont il l'avait délié; il punit par l'excommunication le soulèvement des barons que lui-même avait soulevés; il défend à Philippe-Auguste de faire à Jean la guerre qu'il lui avait ordonné d'entreprendre. De sorte qu'avec de tels principes de gouvernement, les peuples et les rois ne pouvaient être que des espèces d'automates, réduits à n'avoir de mouvement que celui qui leur était imprimé par les caprices et les intérêts du pape. Dans les différends qui surviennent bientôt entre le roi et le clergé, c'est le clergé qui est condamné, et la condamnation n'eut pour motif aucun intérêt religieux, mais elle est attribuée par tous les historiens [3] à l'influence qu'avait eue sur l'esprit du pape l'acte de vassalité du roi, ainsi qu'il en avait été (comme nous le remarquions tout à l'heure) dans la querelle de l'archevêque de Cantorbéry et du légat.

L'historien fait lui-même observer la grande modération, la parfaite légalité des conditions imposées par les barons [4]; ce qui ne l'empêchera

[1] « Zu ewigem Recht. » II, 431. Cette expression, assez remarquable, a été omise dans la traduction de M. Jager. — [2] « Unde multorum nobilium offensam incurrit, maxime quod suo tempore ancillavit regnum quod invenit liberum. » *Chron. Andrens. monast.* in Dachery *Spicil.* II, 853. — [3] Rog. de Hoveden, in Savile, *Script. rer. Angl.*; Matthieu Paris; Berington, loco cit. — [4] Jean-sans-Terre comprenait si bien lui-même qu'il avait agi sans droit, qu'il supposa mensongèrement l'assentiment des barons; et, dans l'acte authentique de vasselage qu'il fit remettre à Innocent, acte dont la teneur est curieuse, on lit : « De notre pleine et libre volonté, et du consentement de nos barons, nous remettons à Dieu, à ses saints apôtres, à Pierre et Paul, à notre mère la sainte Église romaine, à notre seigneur le pape Innocent et à ses successeurs catholiques, en expiation de nos péchés et de ceux de toute notre famille, tant vivants que morts, nos royaumes d'Angleterre et d'Ir-

pas tout à l'heure d'accepter l'opinion d'Innocent, qui qualifie leur conduite de *crime horrible*, et de justifier le châtiment que le pape leur inflige; de donner comme l'autorité de la raison même le sentiment d'un écrivain, qui (selon M. Hurter) prétend que les barons avaient bien le droit de se délivrer du tyran pendant l'interdiction, mais non lorsqu'il s'était fait le vassal du saint-siége[1].

Il faut, toutefois, rendre cette justice à l'historien, qu'il ne déguise rien des atrocités dont le protégé du pape désolait l'Angleterre; les crimes du roi, comme les malheurs du peuple, trouvent en lui un peintre consciencieux, et cette fidélité même devient une accusation involontaire contre Innocent III.

M. AVENEL.

Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.

QUATRIÈME ARTICLE.

II[e] PARTIE. — Des altérations de toute espèce qu'ont subies un très-grand nombre de Pensées. Restitution de ces Pensées dans leur forme vraie. (Suite.)

Nous avons donné, ce me semble, assez d'exemples de changements inutiles ou défectueux qui altèrent le texte de Pascal par des substitu-

lande, afin de les recevoir comme vassal de Dieu et de l'Église romaine.» Les contemporains sont unanimes pour donner, sur ce point, un démenti à Jean-sans-Terre. Bien loin de *consentir*, les barons s'unirent pour protéger la liberté de leur Église et du royaume d'Angleterre, disent les chroniqueurs : *omnes fere barones confœderantur, etc.* Voyez, entre autres, *Radulfi Coggesh. abbatis chron.* dans l'*Amplissima collectio* de D. Martène, ou bien dans le tome XVIII du recueil des Historiens de France, où la même chronique a été donnée d'après un manuscrit plus complet et plus correct. — [1] L'autorité invoquée ici par M. Hurter (II, 618) est Silvestre Giraldus, que nous avons cité tout à l'heure nous-même. Mais M. Hurter, en invoquant le témoignage de ce chroniqueur à l'appui des accusations contenues dans une bulle d'Innocent contre les barons, lui fait dire précisément le contraire de ce qu'il a dit, et donne à la citation un sens qu'elle n'a pas dans l'auteur cité. Silv. Giraldus, qui est un partisan déclaré des barons, ne leur conteste pas le droit d'attaquer le roi après la levée de l'interdit, il remarque seulement que l'instant de l'attaque était moins bien choisi, parce qu'alors l'entreprise était plus périlleuse et offrait moins de chances de succès. «Discrete minus, quia longe difficilius et periculosius aggressi fuerunt.» Loc. cit. Au reste, la note, que M. Jager a conservée, a disparu dans la traduction de M. de Saint-Chéron.

tions, des additions et des suppressions malheureuses. Nous allons maintenant rendre compte de changements qui ne portent plus sur des phrases isolées et des morceaux de peu d'étendue, mais sur des fragments considérables et presque sur des chapitres entiers. Nous allons montrer Port-Royal, tantôt brisant et décomposant de longs morceaux fortement travaillés et complets en eux-mêmes, comme avec le regret de rencontrer des débris trop bien conservés de la dernière œuvre de Pascal, tantôt, et comme par un sentiment contraire, dans l'ambitieux dessein de construire un édifice là où Pascal n'avait laissé que des matériaux, prenant avec plus ou moins de discernement des fragments distincts et sans beaucoup d'analogie entre eux, pour en composer un tout qui n'appartient point à Pascal et laisse voir à un œil attentif la discordance intérieure d'éléments étrangers arbitrairement réunis. Donnons d'abord quelques exemples de ces compositions mensongères.

Ouvrez Port-Royal; lisez le chapitre VIII (P.-R. ch. VIII; B. 2e part. VII, 1), où Pascal nous peint un homme qu'on aurait porté endormi dans une île déserte et qui s'éveillerait sans savoir où il est, au milieu de créatures semblables à lui et qui n'en savent pas plus que lui, s'adressant vainement à elles pour en obtenir quelques lumières. Les beautés de détail de ce chapitre, et surtout du 1er paragraphe, tant de fois cité, trompent sur l'unité de l'ensemble. Or ce premier paragraphe, dans son état actuel, n'est point de Pascal. Il est composé de deux fragments entièrement distincts, l'un sur un homme qui s'éveillerait tout à coup dans une île effroyable, et demanderait en vain à tout ce qui l'entoure les moyens d'en sortir; l'autre sur l'impuissance de nos semblables à nous donner le bonheur. Je cite le dernier fragment tel qu'il est dans le manuscrit autographe (ms. p. 63) : « Nous sommes plaisants de nous reposer dans la société de nos semblables, misérables comme nous, impuissants comme nous. Ils ne nous aideront pas à mourir; on mourra seul; il faut donc faire comme si l'on étoit seul ; et alors bâtiroit-on des maisons superbes? on chercheroit la vérité, etc...... » Il fallait publier séparément ces sombres réflexions, ou les mettre à côté du morceau précédemment cité sur la vanité et l'injustice de l'attachement d'un homme pour un homme. Au lieu de cela, Port-Royal les transporte au milieu du 1er paragraphe du chapitre VIII, et, pour les y rattacher, leur donne le ton et le mouvement de tout le reste. L'homme qui s'éveille dans l'île déserte s'exprime ainsi : « Je vois d'autres personnes auprès de moi, de semblable nature; je leur demande s'ils sont mieux instruits

que moi; ils me disent que non; et sur cela ces misérables égarés, ayant regardé autour d'eux et ayant vu quelques objets plaisants, s'y sont donnés et s'y sont attachés. Pour moi je n'ai pu y prendre d'attache, et, considérant combien il y a plus d'apparence qu'il y a autre chose que ce que je vois, j'ai recherché si ce Dieu n'auroit point laissé quelque trace de soi.......... » Port-Royal brise cette dernière phrase, n'en conserve que les premiers mots : « Pour moi je n'ai pu, » et à ce commencement il réunit l'autre fragment, qu'il arrange ainsi : « Pour moi je n'ai pu m'y arrêter, ni me reposer dans la société de ces personnes semblables à moi, misérables comme moi, impuissantes comme moi; je vois qu'ils ne m'aideroient pas à mourir. Je mourrai seul : il faut donc faire comme si j'étois seul; or, si j'étois seul, je ne bâtirois pas de maisons, je ne m'embarrasserois pas dans des occupations tumultuaires; je ne chercherois l'estime de personne; mais je tâcherois seulement à découvrir la vérité..... » Il est étrange de faire dire à un homme qui est dans une île déserte qu'il ne bâtirait point de maisons, qu'il ne s'embarrasserait pas dans des occupations tumultuaires, etc. Remarquons aussi que Port-Royal, qui ôte si souvent le *je* à Pascal, le lui impose ici.

Voilà un tout bien artificiel dont Pascal n'a fourni que les éléments. En voici un autre plus artificiel encore.

On trouve dans le manuscrit, entièrement séparé, un fragment sur le pyrrhonisme (p. 257), et un autre avec ce titre : « Que l'homme sans la foi ne peut connoître le vrai bien ni la justice. » (Ms. p. 377.) Que fait Port-Royal? Au lieu de publier séparément ces deux fragments, qui n'ont aucun lien entre eux, il les réunit forcément (P.-R. ch. XXI; B. 2[e] part. I), à l'aide de cette transition grossière : « Voilà ce qu'est l'homme à l'égard de la vérité; considérons-le maintenant à l'égard de la félicité, qu'il recherche avec tant d'ardeur dans toutes ses actions. »

Il y a plus : Non-seulement de ces deux fragments distincts Port-Royal compose un ensemble faux, mais il ne donne pas même chacun d'eux tel qu'il est. Au milieu du fragment sur le pyrrhonisme, avant le paragraphe qui commence ainsi : « Voilà donc la guerre ouverte entre les hommes, » Port-Royal, rencontrant le mot de dogmatistes, à l'occasion de ce mot, va prendre, dans le manuscrit, un morceau tout différent sur les dogmatistes, et l'intercale dans le fragment sur le pyrrhonisme. Dans le morceau sur les dogmatistes, Pascal parlait en son nom et exprimait des principes qui lui sont propres; Port-Royal met ces principes dans la bouche des dogmatistes, et par là il se condamne à diverses altérations qui défigurent la pensée de Pascal, et qui pourtant ne la ramènent pas

entièrement à la pensée ordinaire du dogmatisme ; de telle sorte qu'au fond ni Pascal, ni les dogmatistes, ni surtout la critique philosophique et littéraire ne peuvent trouver leur compte dans ces incroyables arrangements.

Il en est de même de l'autre fragment sur le vrai bien de l'homme. Port-Royal en brise l'unité pour introduire entre deux phrases, qui sont inséparables, un petit morceau sur les trois concupiscences (ms. p. 275) que suivent tous les philosophes, en ôtant à ce petit morceau sa forme propre pour lui donner celle du fragment plus considérable auquel il le réunit.

Je ne sais qu'un procédé plus contraire au devoir d'éditeur que ces compositions factices ; c'est celui des décompositions que nous allons faire connaître. Plus d'une fois Port-Royal a rencontré dans le manuscrit d'assez longs fragments, dont toutes les parties étaient bien enchaînées et formaient une pensée unique et frappante. Il aurait dû s'estimer trop heureux de pouvoir recueillir avec religion et publier dans leur intégrité ces grands débris où la main de Pascal était plus particulièrement visible. Port-Royal, par je ne sais quelle fatalité, après avoir fait violence à Pascal pour tirer de ses notes éparses des ensembles discordants, lui fait ici de nouveau violence pour briser les grands ensembles qu'il trouvait tout construits, et en disperser les éléments dans des chapitres entièrement différents entre eux. Voilà ce qu'on n'aurait jamais pu croire, ce que nous ne pourrions croire nous-même, si le fait évident n'était sous nos yeux.

Dans le manuscrit (p. 347-360) et dans les deux copies est un morceau profondément travaillé, et d'une assez grande étendue, sur la situation de l'homme au milieu de la nature, et sur son impuissance à l'embrasser tout entière. Là reviennent les deux infinis que nous avons déjà vus dans les Réflexions sur la géométrie, avec cette différence que, dans les Réflexions, la double infinité de la nature était fortement mais brièvement marquée, tandis qu'ici elle est exposée avec une plénitude et une magnificence qui remplissent une douzaine de pages de nos copies *in-folio*. C'est encore là que se rencontrent et doivent, en effet, trouver leur place les admirables pensées sur les extrêmes qui nous fuient de toute part et dans les choses et dans les sciences, et sur la duplicité de notre être composé que nous projetons hors de nous et dont nous teignons toutes choses. Nulle part Pascal n'est plus grand, plus ingénieux, plus fin, plus magnifique. Nulle page des Provinciales n'est plus soignée que celles-là. D'ailleurs, pas un mot qui, de près ou de loin, regarde les querelles du temps. Quelle bonne fortune

donc pour Port-Royal, pour les amis de la gloire de Pascal, que la rencontre d'un pareil chapitre ! Apparemment M. le duc de Roannez s'est cru trop grand seigneur pour se contenter du rôle de simple éditeur de Pascal. Possédé de la funeste manie de le suppléer et de le refaire, il a eu la barbarie d'oser mettre la main sur ce chapitre, devant lequel se seraient inclinés et Platon et Descartes et Fénélon et Malebranche et Bossuet. Le duc de Roannez en a pris ce qui lui convenait, à savoir tout le commencement : « Que l'homme contemple donc la nature entière dans sa haute et pleine majesté.... » (B. 1re p. IV.) dont il a fait les premières pages du chapitre XXII, intitulé : *Connoissance générale de l'homme.* Il a bien voulu publier aussi ce beau passage : « Car enfin qu'est-ce que l'homme dans la nature ? Un néant à l'égard de l'infini ; un tout à l'égard du néant ; un milieu entre rien et tout, etc. » Après ce paragraphe, que le duc de Roannez a donné en l'altérant comme tout le reste, on trouve, dans Pascal, un morceau intimement lié au précédent, et qui commence ainsi : « Manque d'avoir contemplé ces infinis, les hommes se sont portés témérairement à la recherche de la nature, comme s'ils avoient quelque proportion avec elle.... » Suivent plusieurs paragraphes sur les vains efforts de la science humaine, paragraphes dont plusieurs sont barrés et refaits dans le manuscrit, et où le langage de Pascal, qui sait descendre comme il sait s'élever, prend un caractère tout différent. Il paraît que cette simplicité n'a pas charmé le duc de Roannez : il a supprimé tout ce morceau, que, depuis, le père Desmolets a donné, mais séparément et sans dire à quel ensemble il se rattachait, et en supprimant même, ce qui ne lui est pas ordinaire, un des paragraphes. (Desm. p. 303 ; B. suppl. 8, et 1re part. VI, 24.)

Ici vient le beau paragraphe qui commence et finit de cette manière : « On se croit naturellement bien plus capable d'arriver au centre des choses que d'embrasser leur circonférence......... Les extrémités se touchent et se réunissent à force de s'être éloignées, et se retrouvent en Dieu, et en Dieu seulement. » Le duc de Roannez veut bien faire grâce à ce paragraphe et il le publie ; mais où le met-il? Croyez-vous que ce soit en son rang, au chapitre XXII? point du tout ; mais au chapitre XXXI, intitulé : *Pensées diverses.* Puisqu'il était dans un moment d'indulgence, pourquoi le duc de Roannez n'a-t-il pas sauvé aussi, en le déportant où il lui aurait plu, le paragraphe qui suit celui-là dans le manuscrit? « Connoissons donc notre portée : nous sommes quelque chose et ne sommes pas tout ; ce que nous avons d'être nous dérobe la connoissance des premiers principes qui naissent du néant, et le peu que nous avons d'être nous cache la vue de l'in-

fini. » Ni Desmolets, ni Condorcet, ni Bossut, n'ont donné ce paragraphe, que nous publions pour la première fois.

Après ces suppressions et cette dislocation, Port-Royal revient au manuscrit, et en publie de suite plusieurs pages, qu'il altère comme à l'ordinaire, et il en compose toute la fin du chapitre XXII, depuis ces mots : « Cet état, qui tient le milieu entre deux extrêmes, se trouve en toutes nos puissances..... » jusqu'à ceux-ci : « Mais tout notre édifice craque et la terre s'ouvre jusqu'aux abîmes. » Ainsi se termine le chapitre XXII, tandis que le grand fragment de notre manuscrit ne se termine point là. En le suivant pied à pied, nous rencontrons d'abord quatre paragraphes dont voici le premier et le quatrième : « Ne cherchons donc point d'assurance et de fermeté; notre raison est toujours déçue par l'inconstance des apparences. Rien ne peut fixer le fini entre les deux infinis qui l'enferment et le fuient.............. » « Dans la vue de ces infinis, tous les finis sont égaux, et je ne vois pas pourquoi asseoir son imagination sur l'un plutôt que sur l'autre. La seule comparaison que nous faisons de nous au fini nous fait peine. » Ce n'est point Desmolets, c'est Condorcet qui a publié le premier ces quatre paragraphes.

Viennent ensuite dans le manuscrit trois pages in-folio, très-bien liées et fort travaillées, à en juger par les barres et les ratures. En voici le commencement et la fin : « Si l'homme s'étudiait le premier, il verrait combien il est incapable de passer outre. Comment se pourrait-il faire qu'une partie connût le tout? Mais il aspirera peut-être à connoître au moins les parties avec lesquelles il a de la proportion. Mais les parties du monde ont toutes un tel rapport et un tel enchaînement l'une avec l'autre, que je crois impossible de connoître l'une sans l'autre et sans le tout......... Qui ne croiroit, à nous voir composer toutes choses d'esprit et de corps, que ce mélange-là nous seroit bien compréhensible? C'est néanmoins la chose que l'on comprend le moins. L'homme est à lui-même le plus prodigieux objet de la nature. Car il ne peut concevoir ce que c'est que corps et encore moins ce que c'est qu'esprit, et moins qu'aucune chose comme un corps peut être uni avec un esprit; c'est là le comble de ses difficultés, et cependant c'est son propre être : *Modus quo corporibus adhæret spiritus comprehendi ab hominibus non potest; et hoc tamen homo est.* »

Le duc de Roannez a bien voulu se laisser toucher par ces pages admirables et les mettre au jour; mais, au lieu de les placer dans le chapitre XXII, à la suite du morceau dont elles font partie intégrante,

il les rejette dans le chapitre XXXI, à la suite du petit paragraphe qu'il y avait déjà rejeté, comme nous l'avons vu.

Enfin, dans le manuscrit, ce fragment a une conclusion que Pascal a barrée et qui est même suivie d'un petit paragraphe destiné à servir de transition à quelque autre chapitre : « Voilà une partie des causes qui rendent l'homme si imbécile à connoître la nature : elle est infinie en deux manières, il est fini et limité ; elle dure et se maintient perpétuellement en son être, il passe et est mortel ; les choses en particulier se corrompent et se changent à chaque instant, il ne les voit qu'en passant ; elles ont leur principe et leur fin, il ne connoît ni l'un ni l'autre ; elles sont simples, et il est composé de deux natures différentes.

« Enfin, pour consommer la preuve de notre foiblesse, je finirai par ces deux considérations..... »

La comparaison détaillée du manuscrit et de l'édition de 1669 démontre donc ici, de la manière la plus manifeste, la profonde infidélité de Port-Royal, et avec quelle légèreté le duc de Roannez et ses amis ont traité Pascal. Ils avaient le bonheur de rencontrer un chapitre d'une certaine étendue et à peu près achevé, et, au lieu de le reproduire religieusement, ils l'ont décomposé, supprimant telle page, reléguant telle autre dans un autre endroit, puis renouant à toute force le fil d'abord brisé, puis le brisant encore, pour le renouer sans plus de raison, aussi mensongers et aussi artificiels dans la décomposition que dans la composition, faisant arbitrairement des pensées détachées comme tout à l'heure des touts incohérents. Desmolets et Condorcet ont sauvé du naufrage plusieurs paragraphes qui avaient été rejetés par Port-Royal ; mais, comme je l'ai déjà dit, ni l'un ni l'autre n'ont averti du rapport des fragments qu'ils publient à ceux de Port-Royal. Et Bossut, qui, dans ses deux copies, a eu sous les yeux le chapitre entier, au lieu de le restituer dans son intégrité, s'est contenté de publier de nouveau tous les morceaux donnés par Port-Royal, Desmolets et Condorcet, séparés les uns des autres, de telle sorte qu'aujourd'hui ce beau chapitre est éparpillé de divers côtés dans les éditions. Voilà quel a été le sort d'un des plus admirables fragments de Pascal, et encore n'ai-je pas parlé des altérations de détail, qui sont infinies. Je me bornerai à mentionner les plus frappantes.

Pascal : « Que l'homme contemple donc la nature entière dans sa haute et pleine majesté ; qu'il éloigne sa vue des objets bas qui l'environnent ; qu'il regarde cette éclatante lumière, etc. » Port-Royal : « Qu'il ne *s'arrête* donc pas *à regarder simplement* les objets qui l'en-

vironnent; qu'il contemple la nature entière dans sa haute et pleine majesté; qu'il *considère* cette, etc.»

Pascal : «Tout le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'en approche. Nous avons beau enfler nos conceptions *au delà des espaces imaginables;* nous n'enfantons que des atomes, etc.» Port-Royal : «*Tout ce que nous voyons du monde* n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature : nulle idée n'approche *de l'étendue de ses espaces.* Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes, etc.»

Pascal : «Qu'il se regarde comme égaré dans ce canton détourné de la nature, et que de ce petit cachot où il se trouve logé (j'entends l'univers) il apprenne à estimer la terre, les royaumes, les villes et soi-même, son juste prix.» Port-Royal : «Qu'il se regarde comme égaré dans ce canton détourné de la nature, et que *de ce que lui paroîtra* ce petit cachot où il se trouve logé, *c'est-à-dire ce monde visible*, il apprenne, etc.»

Port-Royal : «Je veux lui faire voir là-dedans un abîme nouveau. Je lui veux peindre non-seulement l'univers visible, mais encore tout ce qu'il est capable de concevoir de l'immensité de la nature, dans l'enceinte de cet atome imperceptible.» Combien de fois n'a-t-on pas cité avec admiration cette expression déjà si belle : «dans l'enceinte de cet atome imperceptible?» Que dire de celle-ci, qui est la véritable leçon de Pascal : «dans l'enceinte de ce raccourci d'abîme?»

Pascal : «Car enfin, qu'est-ce que l'homme dans la nature? Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du néant, un milieu entre rien et tout. Infiniment éloigné de comprendre les extrêmes, la fin des choses et leur principe sont pour lui invinciblement cachés dans un secret impénétrable. Il est également incapable de concevoir le néant d'où il est tiré et l'infini où il est englouti.» Port-Royal : «Car enfin, qu'est-ce que l'homme....... un milieu entre rien et tout. *Il est* infiniment éloigné *des deux* extrêmes; *et son être n'est pas moins distant* du néant d'où il est tiré, que de l'infini où il est englouti.»

Pascal : «Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême. Trop de bruit nous assourdit; trop de lumière éblouit; trop de distance et trop de proximité empêche la vue; trop de longueur et trop de brièveté de discours l'obscurcit; trop de vérité nous étonne. J'en sais qui ne peuvent comprendre que, qui de zéro ôte quatre, reste zéro. Les premiers principes ont trop d'évidence pour nous. Trop de plaisir incommode. Trop de consonnances déplaisent dans la musique, et trop de bienfaits irritent; nous voulons avoir de quoi surpasser la dette : *beneficia eo usque grata*

sunt dum videntur exsolvi posse ; ubi multum anteverterint, pro gratia odium redditur. Nous ne sentons ni l'extrême chaud, ni l'extrême froid, etc. »

Port-Royal a ainsi réduit tout ce morceau : « Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême ; trop de bruit nous assourdit ; trop de lumière *nous* éblouit ; trop de distance et trop de proximité empêche la vue ; trop de longueur et trop de brièveté obscurcissent un discours ; trop de plaisir incommode, trop de consonnances déplaisent. Nous ne sentons ni l'extrême chaud, ni l'extrême froid, etc. »

Pascal : « Voilà notre état véritable. C'est ce qui nous rend incapables de savoir certainement et d'ignorer absolument. Nous nous voyons sur un milieu vaste, toujours incertains et flottants, poussés d'un bout vers l'autre. Quelque terme où nous pensions nous attacher et nous affermir, il branle et nous quitte ; et, si nous le suivons, il échappe à nos prises ; il glisse et fuit d'une fuite éternelle. Rien ne s'arrête pour nous ; c'est l'état qui nous est naturel et toutefois le plus contraire à notre inclination. Nous brûlons de désir de trouver une assiette ferme et une dernière base constante, pour y édifier une tour qui s'élève à l'infini ; mais tout notre fondement craque et la terre s'ouvre jusqu'aux abîmes. »

Port-Royal a gâté ce beau passage, en l'arrangeant de la manière suivante, qui, jusqu'ici, a été fort admirée et qui ne peut plus être supportée dès qu'on connaît la véritable. « Voilà notre état véritable. C'est *ce qui resserre nos connoissances en de certaines bornes que nous ne passons pas*, incapables de savoir *tout* et d'ignorer *tout* absolument (il ne s'agit pas de savoir ou d'ignorer tout, mais d'ignorer absolument ou de savoir avec certitude). Nous *sommes* sur un milieu vaste, toujours incertains et flottants *entre l'ignorance et la connoissance* (ceci détruit l'image commencée : l'ignorance et la connaissance sont devenues les deux bouts du milieu) ; et, si nous pensons aller plus loin, notre objet branle (il n'est pas question d'aller plus loin ; plus loin que quoi ? mais de s'attacher à un point fixe. Pascal ne parle pas d'un *objet*, mais d'un point, d'un terme auquel nous nous attachons) et échappe à nos prises ; *il se dérobe* et fuit d'une fuite éternelle : rien ne le peut arrêter (Pascal dit bien plus : Rien ne s'arrête pour nous). C'est notre condition naturelle et toutefois la plus contraire à notre inclination. Nous brûlons du désir d'approfondir tout (il n'est question ni d'approfondir tout ni d'aller plus loin, etc. mais de trouver une assiette ferme) et d'édifier une tour qui s'élève jusqu'à l'infini (pour cela il faut d'abord trouver une assiette ferme et une dernière base constante). Mais tout notre édifice craque (non pas tout notre édifice, car nous n'avons pas pu en élever un,

faute d'une base constante; c'est le fondement même que nous avons jeté qui craque) et la terre s'ouvre jusqu'aux abîmes. »

Mais cette altération continue du style de Pascal nous détourne beaucoup trop de notre objet présent, à savoir la décomposition que Port-Royal fait subir à des morceaux complets et achevés. Je veux donner encore un exemple d'une pareille décomposition sur un passage moins étendu, mais peut-être mieux lié et tout aussi beau que le précédent.

Je veux parler de ce fragment sur le vrai bien que j'ai déjà indiqué, et qui a été réuni par Port-Royal au fragment sur le pyrrhonisme, pour composer le chapitre XXI (B. 2^e^ p. I) : *Sur les contrariétés étonnantes qui se trouvent dans la nature humaine à l'égard de la vérité et du bonheur.* Il est impossible d'avoir eu plus de malheur que ce fragment entre les mains de Port-Royal. D'abord il a été employé comme élément dans un travail de composition très-vicieuse; maintenant nous allons le voir subir en lui-même un travail de décomposition plus vicieuse encore. Il est intitulé dans le manuscrit : « Que l'homme ne peut connaître le vrai bien ni la justice. » En voici le commencement : « Tous les hommes recherchent d'être heureux; cela est sans exception, quelques différents moyens qu'ils y emploient. » On trouve tout ce morceau dans le chapitre XXI de Port-Royal; on l'y trouve même grossi, comme nous l'avons vu, de quelques phrases sur les trois concupiscences, tirées d'un autre endroit du manuscrit. Après avoir exposé nos vains efforts pour arriver au bonheur, et la plainte éternelle de tous les hommes, « princes, sujets, nobles, roturiers, vieux, jeunes, forts, faibles, savants, ignorants, sains, malades, de tous pays, de tous les temps, de tous âges et de toutes conditions, » Pascal s'écrie : « Qu'est-ce donc que nous crie cette avidité et cette impuissance?...... Ce gouffre infini ne peut être rempli que par un objet infini et immuable, c'est-à-dire par Dieu même. » Ce passage éloquent avait été admirablement préparé, et lui-même il prépare admirablement ce qui suit : « Lui seul (Dieu) est son véritable bien; et, depuis qu'il l'a quitté, c'est une chose étrange qu'il n'y a rien dans la nature qui n'ait été capable de lui en tenir la place : astres, ciel, terre, etc. » Ainsi le mouvement de tout ce morceau est gradué sur l'ordre et l'enchaînement des idées. Port-Royal a rompu et l'enchaînement des idées et le mouvement du style. Il a isolé cette tirade pathétique : « Qu'est-ce donc que nous crie cette avidité et cette impuissance? » et, par là, il a brisé toute la suite du fragment total; il en a gâté les proportions et l'harmonie, et il a donné à cette longue nomenclature des choses que l'homme a mises à la place de Dieu, je

ne sais quel air brusque et étrange. Et quant à la belle tirade, il l'a extraite comme un morceau de rhétorique qu'il n'a pas voulu perdre, et dont il a fait un paragraphe séparé d'un autre chapitre (P.-R. ch. III; B. 2^e part. V, 3). Mais alors ce grand mouvement, n'étant ni préparé ni soutenu, perd sa force; ce cri de douleur ne semble plus qu'une déclamation.

Tel a été le sort d'un fragment qui n'était pas fort étendu; il est curieux de montrer quel a été celui d'une seule phrase, qui n'était pas, ce semble, assez longue pour pouvoir être démembrée.

« Il a été prédit, dit Pascal (ms. p. 232), que Jésus-Christ seroit roi des Juifs et des Gentils; et voilà ce roi des Juifs et des Gentils opprimé par les uns et les autres qui conspirent à sa mort, dominant [sur] les uns et les autres, et détruisant et le culte de Moïse dans Jérusalem, qui en étoit le centre, et dont il fait sa première Église, et le culte des idoles dans Rome, qui en étoit le centre, et dont il fait sa principale Église. » Il est impossible de trouver une phrase qui soit plus une, plus ramassée en elle-même, et qui se prête moins à toute décomposition; cependant Port-Royal a trouvé le secret de la briser et d'en disperser les membres dans des phrases différentes et assez éloignées les unes des autres. Port-Royal met d'abord en avant la prédiction (P.-R. ch. XV, p. 119; B. 2^e part. XI, 2) : « Que Jésus-Christ seroit roi des Juifs et des Gentils ; » puis il intercale quatre paragraphes ; alors il revient à la phrase de Pascal, qu'il arrange ainsi : « A cela s'opposent tous les hommes par l'opposition naturelle de leur concupiscence. Ce roi des Juifs et Gentils est opprimé par les uns et les autres qui conspirent sa mort, etc. » Ici Port-Royal s'arrête encore, intercale de nouveau diverses pensées, et enfin il reprend le deuxième membre de la phrase de Pascal, auquel il rend le tour qu'il avait ôté au premier : « Malgré toutes ces oppositions, *voilà* Jésus-Christ, en peu de temps, régnant sur les uns et les autres et détruisant le culte judaïque dans Jérusalem, qui en étoit le centre, etc. »

En est-ce assez, et trouve-t-on que le duc de Roannez en ait usé assez librement avec les phrases, les paragraphes, les chapitres entiers de Pascal? Nous allons le voir maintenant aux prises, non plus avec le style, mais avec la pensée même de Pascal, la méconnaissant et la défigurant de toutes manières.

Port-Royal altère la pensée de Pascal, quelquefois faute de la bien comprendre et à son insu, quelquefois aussi volontairement et par politique, pour ne pas réveiller des querelles mal assoupies, le plus souvent par scrupule de conscience, pour épargner aux faibles la con-

tagion d'un scepticisme dont tout le monde ne pénètre pas le secret et ne possède pas le remède.

Les altérations involontaires sont ou légères, sans jamais être indifférentes, et elles énervent plus ou moins la pensée de Pascal sans la dénaturer entièrement; ou bien elles sont assez graves et assez profondes pour constituer de véritables contre-sens.

Voici un exemple de chacun de ces genres d'altération.

Le chapitre XXV comprend un certain nombre de paragraphes dont le premier traite de la puissance de l'opinion; les autres ont l'air de rouler sur des sujets différents, qui n'ont d'autre lien que leur rapport commun au titre général du chapitre : La faiblesse de l'homme. Rien de plus inexact que tout cela. D'abord, dans le manuscrit, tous ces paragraphes se lient les uns aux autres et ne forment qu'un seul et même tout, et leur sujet commun n'est pas la faiblesse de l'homme, ce qui est bien vague; ce n'est pas non plus l'opinion; car quel rapport peuvent avoir à l'opinion plusieurs de ces paragraphes, entre autres le paragraphe sur les charmes de la nouveauté, surtout celui sur le plus grand homme du monde, dont une mouche, ou le moindre tintamarre qui se fait autour de lui, troublent la raison, ou celui qui nous peint un philosophe qui, bien en sûreté sur une planche plus large qu'il ne faut, tremble en songeant au précipice qui est dessous? L'opinion n'a rien à voir ici. Il s'ensuit que le premier paragraphe, qui, dans le manuscrit, n'est pas autre chose que le commencement du morceau entier, ne peut pas rouler sur l'opinion, puisque tous les autres paragraphes n'ont aucun rapport à l'opinion. Et pourtant lisez ce paragraphe dans Port-Royal, et vous verrez que l'opinion en est le sujet au moins apparent. « Cette maîtresse d'erreur qu'on appelle fantaisie et opinion.... » Voilà le début, et, pour ainsi dire, l'enseigne de tout l'article. Et puis : « Qui dispense la réputation, qui donne la vénération aux personnes, aux ouvrages, aux grands, sinon l'opinion?...... » « L'opinion dispose de tout...... » Une réflexion très-attentive pourrait bien soupçonner quelque méprise. Car enfin, comment peut-on dire que c'est l'opinion qui dispense la réputation? L'effet ressemble un peu trop à la cause : la réputation c'est l'opinion même; et la phrase a bien l'air d'une tautologie. Mais j'en parle fort à mon aise, car je vois le dessous des cartes. J'ai le manuscrit, je possède l'original, et je reconnais facilement l'infidélité de la copie. Mais, quand on n'est pas averti, il faudrait une sagacité merveilleuse pour soupçonner ici la moindre erreur. Aussi tout le monde s'y est trompé. Et, comme Pascal fait mention du livre italien, *Dell' opinione regina del mondo*, on a cité cent fois tout ce paragraphe et tous ceux qui en dépendent comme

traitant de l'opinion. Cependant il n'en est rien : le vrai sujet est semblable à celui-là, mais il n'est pas celui-là. Quel est-il? C'est l'imagination. Pascal le dit lui-même; il a mis lui-même un titre à tout ce morceau; ce titre est *Imagination;* et voici la vraie première phrase (ms. p. 361-362) : « C'est cette partie dominante de l'homme, cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus fourbe qu'elle ne l'est pas toujours, etc. » Pour accommoder cette phrase à l'opinion il a fallu la changer et supprimer ce premier membre de phrase : « C'est cette partie dominante de l'homme.... » Plus bas : « Qui dispense la réputation, qui donne le respect et la vénération aux personnes, aux ouvrages, *aux lois*, aux grands, *sinon cette faculté imaginante?* » Enfin : « *L'imagination* dispose de tout. » Dès qu'il s'agit de l'imagination et non pas de l'opinion, tous les autres paragraphes s'éclaircissent; on comprend le charme des nouveautés, car la nouveauté s'adresse à l'imagination; il est bien certain que le plus grand homme du monde, si la moindre distraction trouble son imagination, ne peut plus suivre son raisonnement, et le plus grand philosophe, sur une planche plus large qu'il ne faut pour y marcher en sûreté, tremble en se représentant par l'imagination l'abîme qui est au-dessous. Il y avait, dans l'original, bien des expressions qui ne se peuvent rapporter qu'à l'imagination : partie dominante de l'homme, faculté, etc. Port-Royal les a adoucies ou supprimées. Il a retranché aussi, ce qui est plus grave, trois ou quatre paragraphes où Pascal représente les magistrats et les médecins s'appliquant à faire impression sur l'imagination des hommes avec leurs bonnets et avec leurs robes, faute de posséder la vraie justice et la vraie science. C'est Desmolets qui, depuis, a publié ces paragraphes. A la fin Pascal a mis cette note : « Il faut commencer par là le chapitre des puissances trompeuses. » Sans doute, au milieu de tout cela, l'opinion est souvent prise à partie; Port-Royal a cru qu'elle était sur le premier plan. Il n'a pas compris la véritable pensée de Pascal. L'opinion n'est qu'une puissance extérieure, à laquelle on peut résister avec du courage et une certaine force de caractère : mais l'imagination est une puissance bien autrement trompeuse et bien autrement redoutable, puisqu'elle a son siége en nous-mêmes. C'est l'ennemi domestique du philosophe. Pascal ni Malebranche ne pouvaient s'y tromper : mais Port-Royal, qui n'était pas assez tourmenté par l'imagination pour se révolter contre elle, a pris un ennemi pour un autre; il a mis le sien à la place de celui de Pascal.

Ce n'est pas là, selon nous, une altération légère; car elle donne le change sur le vrai caractère d'un morceau très-important. En voici une

autre qui, à proprement parler, n'est pas moins qu'un contre-sens, ou plutôt même un non-sens, qu'il est absolument impossible de mettre sur le compte de Nicole et d'Arnauld.

Le dessein de Pascal, dans sa nouvelle apologie, était de montrer que le christianisme est aimable, et, une fois ce grand point gagné, d'établir qu'il est aussi vrai qu'aucune chose au monde. Pascal voulait l'insinuer en quelque sorte dans la raison par le cœur. Cette pensée est partout dans le manuscrit de Pascal ; mais à peine si on en voit quelque trace dans Port-Royal et dans Bossut. Pour préparer les voies à cette nouvelle apologie, Pascal met en avant une théorie qu'il croit inventer, mais qui est trop vraie pour être nouvelle, à savoir la distinction de deux ordres de vérités, les unes démontrables, les autres indémontrables parce qu'elles sont des vérités premières; les unes qui se prouvent, les autres qui se sentent; celles-ci qui relèvent de la raison, du raisonnement, de l'intelligence, de l'esprit, celles-là qui relèvent du sentiment, de l'instinct, du cœur. Port-Royal lui-même, au chapitre XXXI des Pensées diverses, donne le morceau suivant que je rétablis ici tel qu'il est dans le manuscrit (p. 59) : « Le cœur a son ordre; l'esprit a le sien, qui est par principes et démonstrations. Le cœur en a un autre : on ne prouve pas qu'on doit être aimé en exposant d'ordre les causes de l'amour. Cela seroit ridicule. Jésus-Christ et saint Paul ont bien plus suivi cet ordre du cœur que celui de l'esprit, etc.... » Et ailleurs (ms. p. 8) : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connoît pas : on le sent en mille choses. » Cette distinction se trouve même dans le Traité de l'art de persuader; ce qui, à la rigueur, pourrait rattacher ce traité au grand ouvrage de Pascal. « L'esprit et le cœur sont comme les portes par où les vérités sont reçues dans l'âme. » Je trouve encore dans le manuscrit cette ligne isolée, mais profonde, que ni Port-Royal ni Bossut n'ont jugé à propos de recueillir : « instinct et raison, marque de deux natures. »

Quand on est familier avec cette théorie de Pascal, qui est celle de tous les grands philosophes, rien n'est plus clair que le fragment suivant, que Pascal lui-même aurait bien dû ne perdre jamais de vue, quand le scepticisme de Montaigne l'emporte trop loin. (Ms. p. 191.) « Nous connoissons la vérité, non-seulement par la raison, mais encore par le cœur; c'est de cette dernière manière que nous connoissons les premiers principes, et c'est en vain que le raisonnement, qui n'y a point de part, essaye de les combattre. Les pyrrhoniens, qui n'ont que cela pour objet, y travaillent inutilement. Nous savons que nous ne rêvons point, quelque impuissance où nous soyons de le prouver par

raison. Cette impuissance ne conclut autre chose que la foiblesse de notre raison, mais non pas l'incertitude de toutes nos connoissances, comme ils le prétendent. Car la connoissance des premiers principes, comme qu'il y a espace, temps, mouvement, nombres, est aussi ferme qu'aucune de celles que nos raisonnements nous donnent; et c'est sur ces connoissances du cœur et de l'instinct qu'il faut que la raison s'appuie, et qu'elle y fonde tout son discours. Le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace et que les nombres sont infinis, et la raison démontre ensuite qu'il n'y a point deux nombres carrés dont l'un soit double de l'autre. Les principes se sentent; les propositions se concluent, et le tout avec certitude quoique par différentes voies. Et il est aussi inutile et aussi ridicule que la raison demande au cœur des preuves de ses premiers principes pour vouloir y consentir, qu'il seroit ridicule que le cœur demandât à la raison un sentiment de toutes les propositions qu'elle démontre pour vouloir les recevoir. »

Voici maintenant comment Port-Royal, je veux dire le duc de Roannez, a défiguré et travesti la pensée de Pascal. (P.-R. ch. XXI; B. 2e part. I, 1.) Au lieu de ces mots : « Nous connoissons la vérité non-seulement par la raison, mais encore par le cœur, » le duc de Roannez a mis : « non-seulement par *raisonnement*, mais aussi *par sentiment* et *par une intelligence vive et lumineuse.* » Mais ce que Pascal veut établir est précisément l'opposition de l'intelligence et du sentiment. Ce contresens est plus visible encore dans ce qui suit.

Pascal : « C'est sur ces connoissances du cœur et de l'instinct qu'il faut que la raison s'appuie, etc.... » Le duc de Roannez corrige les mots de cœur et d'instinct, et y substitue ceux d'*intelligence* et de *sentiment.* Mais encore une fois quelle opposition y a-t-il, même grammaticalement, entre la raison et l'intelligence?

Pascal, pour mieux marquer sa pensée, force un peu le langage et dit : « Le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace et que les nombres sont infinis. » Le duc de Roannez : « *Je sens* qu'il y a, etc. »

Pascal : « Il est aussi inutile et aussi ridicule que la raison demande au cœur des preuves de ses premiers principes, pour vouloir y consentir, qu'il seroit ridicule que le cœur demandât à la raison un sentiment de toutes les propositions qu'elle démontre pour vouloir les recevoir. » Le duc de Roannez supprime ces mots importants : « *Il est aussi inutile,* » et laisse seulement : il est aussi ridicule; et change ainsi le reste : « Il est aussi ridicule que la raison demande au sentiment et à l'intelligence des preuves de *ces* premiers principes pour y consentir, qu'il seroit ridicule que l'intelligence demandât à la raison un sentiment de toutes

les propositions qu'elle démontre. » Il ne fallait retrancher ni *pour vouloir les recevoir*, ni, plus haut, pour *vouloir* y consentir; ce qui marque que la volonté n'est point ici de mise. Il n'est pas non plus question de *ces* premiers principes, mais des premiers principes du cœur, car le cœur a aussi *ses* principes. Mais je demande s'il est possible d'attacher quelque sens à cette phrase : « Il seroit ridicule que *l'intelligence* demandât à la *raison* un sentiment. . . » Je répète que je n'impute point de pareilles absurdités à Arnauld et à Nicole.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Rapport *du secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de cette Académie pendant le premier semestre de l'année 1842; lu le 1er juillet 1842.*

Messieurs, l'impression de la première partie du tome XV du recueil des Mémoires sera bientôt terminée; quarante et une feuilles sont tirées, six sont en épreuves, et six en composition. L'Imprimerie royale a de la copie pour achever ce volume.

L'impression des *Mémoires présentés par divers savants* a été continuée avec plus d'activité encore, puisqu'il y a déjà quarante-deux feuilles tirées de la 1re partie du tome Ier. Mais cette partie ne paraît pas pouvoir vous être présentée aussi promptement que celle du tome XV de vos Mémoires, parce que l'Imprimerie royale n'a point de copie pour l'achever. Vous vous rappellerez, messieurs, qu'aux termes de l'arrêté pris par vous le 14 décembre 1838, cette collection doit être composée des mémoires lus dans vos séances, qui auront paru, à votre commission des travaux littéraires, dignes d'entrer dans ce recueil; or, depuis le dernier mémoire qui a été admis et imprimé, il n'en a point été soumis d'autre à l'examen de votre commission des travaux littéraires; et, comme il a été décidé que les *Mémoires sur les antiquités de la France*, qui devaient entrer dans la première partie de ce tome Ier, et la compléter, formeraient un recueil séparé, l'impression de ce volume sera nécessairement suspendue jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de copie pour le terminer.

L'impression de la 1re partie du tome Ier des *Mémoires sur les antiquités de la France* est restée au même point où elle se trouvait lors de mon dernier rapport, c'est-à-dire qu'il y a de ce volume dix-huit feuilles tirées. Vous connaissez tous, Messieurs, la cause qui a forcément fait suspendre l'impression de ce volume. Un *Mémoire sur les antiquités de Paris* devait le compléter. M. Jollois, son auteur, auquel son pays et l'Égypte sont redevables d'importants travaux archéologiques, vient de succomber à une maladie qu'on ne croyait pas si grave; il s'est occupé, presque jusqu'à ses derniers moments, d'une révision de son mémoire. L'académicien chargé, par votre commission des antiquités de la France, de surveiller la publication du recueil dont elle s'occupe, est en mesure, d'après les dernières conversations qu'il a eues avec le savant que nous regrettons, de se conformer à ses intentions pour les derniers soins à donner à l'impression du mémoire sur les antiquités de Paris; cette impression sera commencée aussitôt que le respect dû à une grande et bien légitime douleur permettra de réclamer le manuscrit.

Depuis le 1er janvier dernier, votre commission des inscriptions et médailles a composé, sur la demande de M. le ministre des travaux publics, une inscription sur l'arc de triomphe de l'Étoile.

Et, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, elle a donné la légende et l'exergue d'une médaille pour la translation des restes de Napoléon à Paris.

Votre commission a aussi composé, pour le monument élevé au général Championnet sur la place publique de Valence, des inscriptions qui vous avaient été demandées par M. le maire et MM. les membres du conseil municipal de cette ville.

La commission de l'*Histoire littéraire de la France* a poursuivi avec activité l'impression du tome XX de l'ouvrage dont elle est chargée. Trente-sept feuilles de ce volume sont tirées, cinq sont en épreuves, trois en composition. La copie vous a été annoncée, dans mon dernier rapport, comme étant entièrement terminée, et ce volume, où se continuent les annales des lettres en France, à la fin du XIIIe siècle, paraîtra dans le cours de l'année.

La seconde partie du tome XIV des *Notices des manuscrits* a été publiée et vous a été distribuée, ainsi que je vous l'avais annoncé dans mon dernier rapport.

L'impression de la première partie de ce même tome XIV (la partie orientale) a été continuée avec autant de promptitude que le permet la nature de tels travaux: trente-cinq feuilles sont tirées, quatorze autres sont composées, et il ne reste plus que la copie de dix feuilles à livrer à l'Imprimerie royale pour terminer le volume.

Les *Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun* seraient déjà sous presse, si leur impression n'avait tenu qu'à leur éditeur, qui a offert de remettre la copie. Mais, Messieurs, votre commission des travaux littéraires, considérant que les fonds d'impression dont l'Académie peut disposer n'ont pas été augmentés en proportion des ouvrages dont la publication lui est confiée, a pensé qu'il était de son devoir de rechercher les moyens de diminuer les dépenses, sans nuire en rien à la bonne et prompte exécution des ouvrages. Aussitôt que l'enquête qui a été ordonnée à cet effet par votre commission sera terminée, et qu'elle se trouvera suffisamment éclairée pour prendre une décision, on commencera l'impression des Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, et nous avons l'espoir qu'elle sera poursuivie avec une grande activité.

Le même motif qui nous fait différer, pour un temps très-court, l'impression des Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun, existerait aussi pour celle de la première partie du tome XV des *Notices des manuscrits*, s'il nous avait été remis de la copie pour ce volume, qui doit contenir les papyrus grecs d'Égypte: mais aucune copie ne nous a été livrée, et il n'y a encore rien de mis sous presse pour la publication de ce vo-

lume, que les feuilles du *fac-simile* lithographiées, que j'ai eu l'honneur de vous présenter avec mon rapport du deuxième semestre de l'année 1840. Ce n'est pas que l'auteur soit resté oisif dans cet intervalle. On sait qu'un premier volume de son Recueil des inscriptions grecques relatives à l'Égypte a été terminé par lui, et nous avons sa promesse qu'incessamment il va se livrer à la publication des volumes de nos notices, qui sont, en quelque sorte, la suite du recueil qu'il publie, et comme le complément des travaux qu'il a entrepris sur l'Égypte ancienne.

On a commencé à composer la *table alphabétique des matières traitées dans les six derniers volumes de la première série des mémoires de l'ancienne Académie*. La copie entière en a été livrée à l'Imprimerie royale dans le mois de janvier dernier, et cependant il n'y a encore aucune feuille tirée; mais ce retard, d'après l'explication qui m'a été donnée, aurait été causé par un malentendu; j'ai la promesse que l'impression de ce volume s'exécutera rapidement.

Pour ce qui concerne le XXI^e^ volume des *Historiens de France* et le I^er^ volume des *Historiens grecs des croisades*, je me réfère, Messieurs, à ce que j'ai déjà dit, dans mon précédent rapport, sur les travaux préparatoires qui retardent forcément l'impression de ces volumes; j'ai cependant l'assurance que l'académicien chargé de publier les historiens grecs des croisades pourra mettre sous presse, avant la fin de l'année, la première partie de ce recueil : il renfermera les événements relatifs aux croisades qui eurent lieu sous les règnes de Nicéphore Botoniate et d'Alexis Comnène.

L'impression du I^er^ volume des *Historiens orientaux des croisades*, et celle du I^er^ volume des *Historiens latins des croisades*, sont presque terminées; mais elles en sont restées au même point où elles étaient dans mon dernier rapport, parce que les académiciens qui en sont chargés n'ont pas fourni de copie depuis cette époque. Nous avons l'espérance de voir bientôt cesser cette longue interruption d'ouvrages dont la publication est depuis si longtemps attendue.

Le tome II des *Assises de Jérusalem* avance rapidement; et, s'il n'avait tenu qu'à l'éditeur, qui jamais n'a laissé l'Imprimerie sans copie, ce volume serait déjà terminé. Quarante feuilles ou cahiers sont tirés, trois vont être mis sous presse, deux sont en épreuves, et les compositeurs ont de la copie pour quinze feuilles ou cahiers.

Du I^er^ volume des *Diplômes, chartes et lettres des rois de France de la première race*, il y a en tout quarante cahiers tirés; quatre sont prêts à l'être, trois sont en composition. Il n'y a point de copie entre les mains des compositeurs. Tout le texte de ce tome I^er^ est imprimé; la réimpression des anciens prolégomènes, augmentés de nouvelles notes, ne dépassera pas 365 pages : après ces anciens prolégomènes viendront ceux du nouvel éditeur, qui renfermeront 120 à 125 pages.

Du tome II de ce même recueil, il y a en tout cinquante-deux feuilles imprimées; mais il n'y a, entre les mains des compositeurs, ni épreuves ni copie. L'éditeur croyait le texte de ce tome II terminé, lorsqu'il a reçu de M. le professeur Zeuss, à Spire, la partie tirée de son cartulaire de Weissembourg, dont il a été fait mention dans mon dernier rapport. Ce cartulaire doit fournir environ soixante-dix documents supplémentaires, que l'éditeur s'occupe à classer et qu'il accompagnera de notes.

Du tome V des *Tables chronologiques des chartes de Bréquigny*, quarante-quatre cahiers sont tirés, trois sont prêts à être mis sous presse, six sont en épreuves, trois en composition, et l'Imprimerie royale a de la copie pour six autres feuilles. On espère que ce volume sera terminé en décembre prochain. La rédaction des index

est tenue au courant; la table bibliographique a demandé des recherches, parce que, dans les premiers volumes, les ouvrages étaient souvent mal indiqués. Le manuscrit du tome VI de ce recueil est achevé; on prépare celui du tome VII.

J'ai indiqué, dans mon dernier rapport, le plan de travail qui avait été arrêté, par votre commission des travaux littéraires, pour la continuation et l'achèvement de l'important recueil des *Ordonnances des rois de France jusqu'au règne de François Ier*, et je vous avais fait entrevoir, Messieurs, la possibilité de terminer cette grande collection en quatre années. Mais, d'après ce plan, M. Pardessus se trouvait chargé d'un travail divisé en trois parties, qu'il fallait conduire de front. Premièrement, pour la publication des ordonnances du règne de Louis XII, M. Pardessus a dû dépouiller les dépôts où on peut avoir l'espérance de trouver les lois de ce règne. M. Pardessus a déjà réuni 1,500 notices qui, en faisant disparaître les doubles emplois, sont réduites à 1,192; mais ce relevé n'est pas terminé. Secondement, M. Pardessus a dû rassembler les notices des ordonnances qui doivent entrer dans le supplément, et il en a déjà réuni 800. Troisièmement, M. Pardessus devait dresser la table chronologique de toutes les collections; toutes les notices relatives à cette table sont copiées, et il va s'occuper de les ranger pour élaguer les doubles et les quadruples emplois.

Mais notre savant confrère, malgré cette grande aptitude de travail que nous lui connaissons, et l'habitude qu'il a acquise, et dont il a donné des preuves, de mener à bien de grandes et utiles collections, a déclaré à votre commission des travaux littéraires qu'il ne pouvait suffire à ce triple travail des ordonnances; il a demandé qu'il lui fût annexé des aides pris parmi les élèves de l'École des chartes. Il n'était pas au pouvoir de votre commission de satisfaire à sa demande.

L'Académie, pour la publication des grands recueils qu'elle est chargée de continuer, n'a d'autre moyen d'exécution que les fonds alloués, à cet effet, sur le budget de l'État et le zèle de ses membres. Une nouvelle allocation a été demandée au ministre, en vertu d'une de vos délibérations, mais c'est pour la continuation des textes, diplômes, chartes et lettres des rois de France et les tables chronologiques; recueils pour lesquels il n'existe pas d'allocation de fonds fixe et permanente. Il en existe une depuis longtemps pour les ordonnances. Votre commission des travaux littéraires aura donc à examiner si cette allocation peut suffire, et à délibérer de nouveau sur le rapport que M. Pardessus lui a fait à ce sujet, afin de déterminer les mesures qu'elle doit vous proposer pour la continuation d'un recueil qui, par son utilité pratique, et relativement aux lumières qu'on peut y puiser pour la législation et l'administration du pays, est pour vous l'objet d'une sollicitude particulière.

Baron WALCKENAER.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 12 août, sa séance publique annuelle. Nous en rendrons compte dans notre prochain cahier.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la mort de M. Pelletier. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 22 juillet, M. Dumas, vice-président de l'Académie, a prononcé un discours où il a fait ressortir les services rendus à la science et à l'humanité par cet habile chimiste. « Pelletier, a-t-il dit, s'est fait, dans la science, une place qui ne peut pas s'amoindrir. Ses découvertes sont de celles qui ne sauraient ni s'effacer ni s'atténuer, car ce sont des découvertes absolues. Il a trouvé

des corps nouveaux ; il a doté la science de substances inconnues ; et, tant que la chimie vivra elle-même dans la mémoire des hommes, le nom de Pelletier sera cité avec respect, avec reconnaissance. Comment en serait-il autrement, quand on voit ce nom associé à celui d'un ami qui partagea ses gloires les plus pures ; quand on voit ce nom se lier d'une manière étroite à la grande découverte de la thérapeutique moderne, celle du sulfate de quinine. Ce que Paracelse et ses disciples avaient rêvé, ce grand art d'extraire des médicaments leurs quintessences, de réduire sous un volume à peine appréciable de grandes masses de produits pharmaceutiques rebutants, Pelletier s'était attaché à l'accomplir, et, dans un grand nombre de cas, il y avait réussi ; mais jamais, il faut l'avouer, d'une manière plus heureuse et plus complète que lorsqu'il parvint à extraire la quinine du quinquina dans le travail célèbre qui a fixé sa réputation et celle de son collaborateur, M. Caventou. Le nom de Pelletier demeurera inséparable de l'invention du sulfate de quinine, et il ne faut rien de plus pour se présenter avec honneur à la postérité. En effet, n'avons-nous pas entendu, il y a quelques années, alors que l'Académie ne s'était pas encore adjoint Pelletier, le rapporteur de la commission Montyon solliciter, et obtenir d'une voix unanime, un grand prix comme récompense de cette découverte, en proclamant le nom de Pelletier, celui de M. Caventou, comme dignes d'être à jamais placés parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Demandez à nos soldats qui s'exposent aujourd'hui aux inclémences du climat d'Afrique, demandez à ceux de leurs devanciers qui allèrent porter à la Grèce la liberté et une civilisation nouvelle, demandez-leur s'ils ratifient ce jugement, et vous verrez quelle sera leur réponse. C'est par milliers qu'il faut compter les hommes arrachés à une mort certaine par ce médicament vraiment héroïque. Et, quand on se rappelle que les inventeurs du sulfate de quinine ont fait à l'humanité l'abandon complet d'une découverte qui aurait pu devenir pour eux l'occasion d'une immense fortune, quand on sait que Pelletier, grâce à cette générosité même, a vu un moment son patrimoine compromis par une concurrence ingrate, on trouve dans la beauté de cette découverte, dans le sentiment philanthropique qui a présidé à sa publication, dans la fermeté avec laquelle Pelletier a su conserver à la fabrication du sulfate de quinine sa voie droite et loyale, tous les caractères qui autorisent, en effet, à le ranger parmi les véritables bienfaiteurs de l'humanité. Hélas ! ce titre, l'un de ceux qui parent le mieux une tombe, ce titre lui était doux ; il en était fier. Quand, dans sa vie, qui n'a pas été exempte de mécomptes, il survenait quelqu'une de ces blessures auxquelles nul de nous n'échappe, au milieu des consolations qu'il puisait dans sa bonté même, dans sa candeur modeste, dans sa piété, on surprenait des retours d'un juste orgueil, où il semblait dire : Et pourtant que d'existences humaines n'ai-je pas arrachées à la mort ! comme si, de ce côté du moins, ses joies devaient être pures et sans mélange. Pelletier a pu au reste se rendre témoignage, dans les derniers moments de sa vie, qu'il n'était pas étranger à la révolution qui s'opère dans l'art du doreur, et par laquelle tous les malheurs provenant des émanations mercurielles dans les ateliers des doreurs vont cesser. Il aimait à répéter que son travail sur l'or, où il a si bien caractérisé ce métal, où il a si nettement reconnu les caractères de ses principaux composés, avait servi de point de départ pour la découverte des nouveaux procédés de dorure ; c'est là une justice que personne ne lui refusera. C'est assez dire que Pelletier cultivait la chimie dans un sentiment pratique. Ses études sur les matières colorantes avaient pour but le perfectionnement de la teinture ; ses études sur les gommes-résines devaient jeter un grand jour sur les opérations de la pharmacie ; ses travaux plus

récents sur la distillation des résines étaient destinés à donner les bases d'une théorie de la fabrication des huiles de résine et du gaz éclairant que cette substance fournit. Comment méconnaître enfin le haut sentiment d'utilité qui l'a soutenu dans cette longue suite d'expériences entreprises avec M. Caventou, et où on les vit successivement retirer de la fève Saint-Ignace et de la noix vomique la strychnine et la brucine, extraire du colchique la vératrine, du quinquina la quinine et la cinchonine, c'est-à-dire enrichir en quelques mois la chimie d'une classe de composés tout entière, la thérapeutique de ses agents les plus énergiques. Entraîné pour un moment dans le mouvement philosophique qui emporte la chimie organique dans des voies nouvelles, Pelletier en était bientôt revenu au rôle que ses études, les tendances de son esprit et des succès passés lui assignaient comme le plus sûr pour lui. Il retournait à cette direction pratique où il avait marqué si largement sa place et où il avait le droit d'espérer de nouveaux triomphes..... Digne émule d'un père qui a laissé un nom respecté des chimistes, que l'École polytechnique avait compté parmi ses professeurs, Pelletier avait mis, toute sa vie, une grande importance à conserver, à agrandir cette gloire héréditaire. Et, lorsqu'à ses derniers moments il essayait de résumer ce passé qui remonte presque à un siècle, pour donner à son fils des conseils d'avenir, il n'a su trouver que ces paroles, où se peint toute la modestie de son âme : « Travaillez, lui disait-il, « travaillez toujours, » comme s'il eût craint d'attribuer à autre chose qu'au travail la fécondité de sa vie. »

L'Académie des sciences a perdu, le 25 juillet, M. le baron Larrey.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. de Sismondi, associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Genève le 25 juin dernier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoires de l'Académie royale des sciences de l'Institut de France. Tome XVIII. Paris, typographie de Firmin Didot frères, 1842, in-4° de XXIII-827 pages, avec planches. —Voici la liste des ouvrages contenus dans ce volume : Éloge historique de F. Cuvier, par M. *Flourens*, secrétaire perpétuel ; — Mémoire sur l'équilibre et le mouvement des corps cristallisés, par M. *Poisson ;* — Mémoire sur la polarisation rectiligne et la double réfraction, par M. *Augustin Cauchy ;* — Observations sur les ascidies composées des côtes de la Manche, par M. *Milne-Edwards ;* — Mémoire sur la chaleur animale, par M. *Dulong ;* — Recherches chimiques sur la végétation, par M. *Boussingault ;* — Remarques sur certains phénomènes dont le principe est dans l'organe de la vue, ou Fragments du journal d'un observateur atteint d'une maladie des yeux, par M. *Savigny ;* —Notice sur l'efficacité du moxa et sur les inconvénients du galvanisme dans certaines névroses ou affections paralytiques, par M. le baron *Larrey ;* — Observations sur la circulation des fluides chez le *chara fragilis Desvaux*, par M. *Dutrochet ;* — Considérations sur les progrès de l'éducation des vers à soie, depuis le commencement du siècle, par M. le comte *de Gas-*

parin; — Mémoire sur la polarisation lamellaire, par M. *Biot*; — Nouvelles notes sur le cambium, extraites d'un travail sur l'anatomie de la racine du dattier, par M. *de Mirbel*; — Mémoire sur l'extirpation des glandes salivaires (la parotide et la sous-maxillaire), nécessitée par l'engorgement scrofuleux et squirreux de ces glandes, par M. le baron *Larrey*.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des sciences de l'Institut de France, et imprimés par son ordre. *Sciences mathématiques et physiques.* Tome VII. Paris. Imprimé, par autorisation du Roi, à l'Imprimerie royale, 1841, in-4° de 647 pages, avec planches. — Ce volume contient : un mémoire de M. le docteur *C. H. Schultz*, professeur ordinaire de l'université de Berlin, pour servir de réponse aux questions de l'Académie royale des sciences pour l'année 1833; des recherches sur les causes du mouvement du sang dans les vaisseaux capillaires, par M. le docteur *Poiseuille*; un mémoire de M. *H. N. Abel*, Norwégien, sur une propriété générale d'une classe très-étendue de fonctions transcendantes; et des recherches anatomiques et physiologiques sur les orthoptères, les hyménoptères et les névroptères, par M. *Léon Dufour*.

Routier des îles Antilles, des côtes de terre ferme et de celles du golfe du Mexique, rédigé au dépôt hydrographique de Madrid, traduit, pour la première fois, de l'espagnol, en 1829, par C. H. Chaucheprat, lieutenant de vaisseau; quatrième édition, revue sur la dernière publication du dépôt de Madrid, augmentée de documents traduits de divers ouvrages anglais, par Ch. Rigault de Genouilly, capitaine de corvette, et publiée d'après les ordres de M. l'amiral baron Duperré, pair de France, ministre secrétaire d'État au département de la marine et des colonies, tome I^er^. Paris, Imprimerie royale, 1842, in-8° de XXII-595 pages. Cette nouvelle édition d'un livre qui a déjà rendu de nombreux services à la navigation des Antilles et du golfe du Mexique a été faite sur la dernière rédaction qu'en a donnée, en 1837, le dépôt hydrographique de Madrid, et qui contient des améliorations essentielles. Les lacunes que présentait encore cet ouvrage si utile ont été comblées par des documents puisés dans le *West-Indies Directory*, publié par le dépôt hydrographique de Londres, dans le *Nautical Magazine* et dans le *Blunt's American coast Pilot*; aussi cette édition comprendra-t-elle deux forts volumes, au lieu d'un qui avait suffi à la première traduction. Elle est imprimée sur papier collé, afin que les navigateurs puissent annoter sur les marges les observations que leur fournira sa lecture, comparée à leurs propres remarques. Le premier volume, divisé en sept chapitres, contient des notions préliminaires sur les vents et les courants qui règnent sur le globe, et particulièrement sur les côtes et sur les mers dont traite ce Routier, une instruction générale pour servir à la navigation dans les traversées des côtes de l'Europe aux côtes de l'Amérique, et la description de la Guyane, du golfe de Paria, de l'île de la Trinité, des petites Antilles, des grandes Antilles et de la Côte Ferme.

Logique d'Aristote, traduite en français, pour la première fois, et accompagnée de notes perpétuelles, par J. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, etc. tome III. *Derniers analytiques.* Paris, Imprimerie de Fournier, librairie de Ladrange, 1842, in-8° de CLI et 301 pages. Cette savante traduction des Derniers analytiques, précédée d'un plan de l'ouvrage, est ainsi divisée : Possibilité de la démonstration; définition et éléments de la démonstration; de l'ignorance opposée à la science par démonstration; méthode pour remonter des propositions médiates aux propositions immédiates, et dégager les éléments de la démonstration; des diverses espèces de la démonstration et de la science; du changement de la démonstration en définition;

des différentes espèces de causes employées comme moyens termes dans la démonstration; théorie de la définition; rapports de la cause et de l'effet dans les démonstrations; de l'acquisition des principes.

Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices sur les principales familles historiques, et sur les personnages célèbres morts et vivants, par une société de savants, de littérateurs et d'artistes français et étrangers; tome XVI, 2ᵉ partie (LEO-LOU). Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Treuttel et Würtz, 1842, in-8° de 406 pages.

Histoire d'Hérodote, traduite du grec par Larcher, avec des notes de Bochard, Wesseling, Scaliger, Casaubon, Barthélemy, Bellanger, Larcher, etc. Paris, imprimerie de Béthune, libraires de Lefèvre et de Charpentier, 1842, 2 vol. in-12 ensemble de 952 pages.

Histoire de la vie et des ouvrages de B. de Spinosa, fondateur de l'exégèse et de la philosophie modernes, par Armand Saintes. Paris, imprimerie de P. Renouard, librairie de J. Renouard, 1842, in-8° de 412 pages.

Histoire générale du Languedoc, avec les notes et les pièces justificatives composées par les auteurs et les titres originaux, et enrichie de divers monuments, par dom Claude de Vic et dom Vaissette. Commentée et continuée jusqu'en 1830, et augmentée d'un grand nombre de chartes et de documents inédits sur les départements de la Haute-Garonne, etc. par M. le chevalier de Mége. Toulouse, imprimerie et librairie de Paya; Paris, librairie de Poirée; 1842, livraison 20 *bis* (fin du tome V), in-8° de 172 pages, plus des planches.

Histoire littéraire du Maine, par Barth. Haureau. Imprimerie de Richelet au Mans; librairies de Lanier au Mans et de Dumoulin à Paris, 1842. Cet ouvrage formera 4 vol. in-8° distribués en trente livraisons. La première livraison est en vente.

Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, par M. Herbaville. Arras, imprimerie de Thierny, librairie de Topino, 1842, 2 vol. in-8°, ensemble de 776 pages.

TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1842.

Scripturæ linguæque phœniciæ monumenta quotquot supersunt, edita et inedita, ad autographorum optimorumque exemplorum fidem edidit, additisque de scriptura et lingua Phœnicum commentariis illustravit Guil. Gesenius. Lipsiæ, 1837, in-4°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans le cahier du mois d'octobre de l'année 1838 je donnai une première notice sur le savant ouvrage de M. Gesenius, et j'annonçai que cet article serait suivi de deux autres. Depuis, des circonstances particulières m'avaient fait abandonner ce travail. Toutefois, je crois devoir le reprendre, et continuer mes observations sur une branche d'archéologie qui n'est pas sans intérêt, et qui peut, par la suite, acquérir une tout autre importance. D'ailleurs, j'ai ici l'avantage de pouvoir publier quelques monuments dont M. Gesenius n'a pu avoir connaissance. Comme mon premier article a déjà une date assez ancienne, on me permettra, je crois, de faire précéder ce nouveau travail de quelques observations succinctes, qui concernent la littérature des Phéniciens et des Carthaginois.

Au milieu de ce déplorable naufrage qui a englouti tant de peuples de l'antiquité, qui a fait disparaître les traces de leurs travaux, de leurs conquêtes, de leurs institutions, aucune ruine n'a été plus entière, plus complétement irréparable, que la catastrophe de deux peuples justement célèbres, et de même origine, les Phéniciens et les Cartha-

ginois. Ne voulant pas m'étendre ici sur ce qui concerne l'histoire politique de ces deux nations, je me bornerai à signaler un petit nombre de faits qui peuvent intéresser la littérature. Certes, les Phéniciens, dont l'existence avait été si brillante, dont le commerce s'étendait sur le monde entier, et faisait refluer dans la métropole des richesses immenses, avaient, à l'époque de leur prospérité, cultivé avec succès divers genres de littérature. Chez un peuple fier, avide de merveilleux, jaloux de faire remonter son existence jusqu'aux temps les plus reculés, l'histoire n'avait pu être négligée, et devait avoir été écrite, sinon avec une sincérité parfaite, du moins avec ce zèle qu'inspire le patriotisme. La religion, à laquelle les Chananéens paraissent avoir été si fortement attachés, avait dû produire des traités plus ou moins approfondis, destinés à défendre, à expliquer la théologie nationale, à repousser les attaques des peuples voisins et rivaux. Nous apprenons du livre de Josué qu'une ville de la Palestine portait le nom de *Kiriat-sefer* קִרְיַת סֵפֶר, c'est-à-dire la ville du livre, sans doute parce que cette place était le dépôt des monuments littéraires de la nation chananéenne, que là se trouvaient conservées les archives de la contrée. Josèphe nous apprend [1] que, dans la ville de Tyr, les monuments qui intéressaient l'histoire nationale étaient déposés depuis un long espace de temps et gardés avec le plus grand soin. Lorsque les Hébreux, conduits par Josué, entrèrent dans la Palestine, enlevèrent cette contrée aux tribus chananéennes, exterminèrent une bonne partie de la population, et forcèrent une autre partie de s'expatrier et d'aller former des établissements lointains sur des terres étrangères, on peut supposer, avec vraisemblance, que ces vaincus, ne pouvant pas résister par les armes à leurs nombreux ennemis, protestèrent, par des écrits violents, contre ces invasions qui, à leurs yeux, présentaient tous les caractères d'une aggression injuste, et qui les dépouillaient de la possession d'une contrée importante, dont ils étaient paisiblement les maîtres depuis plusieurs siècles.

Au moment où le culte de Baal, introduit violemment dans les royaumes d'Israel et de Juda, parut sur le point d'anéantir pour jamais la véritable religion; lorsque les prophètes, animés d'un zèle ardent pour la conservation de la foi primitive, luttèrent avec tant de courage contre l'idolâtrie qui menaçait de tout envahir, on peut croire que les sectateurs de Baal, et surtout les prêtres de cette idole, ne restèrent pas muets dans une circonstance si importante pour eux;

[1] *Contra Appionem*, t. II, p. 447.

sans doute ils prirent la parole, et, dans des ouvrages écrits, ils s'attachèrent à proclamer les droits de Baal, à le montrer comme le maître du ciel, le seigneur de la nature, à prouver sa supériorité sur le Jéhova des Hébreux, que les peuples idolâtres, ainsi que nous le voyons par le discours de Rabsacès et par d'autres passages, affectaient de regarder comme une divinité locale, adorée uniquement par les Israélites, et dont la puissance ne s'étendait pas et ne devait pas s'étendre au delà des limites du pays occupé par ce peuple. Si, comme il y a lieu de le croire, des traités de polémique religieuse furent composés, à cette époque, par les Chananéens, on doit vivement regretter la perte de pareils ouvrages, qui, au milieu de faussetés, d'exagérations, d'incohérences, nous apprendraient, sans doute, bien des faits précieux, que nous sommes condamnés à ignorer toujours.

La cosmogonie de Sanchoniaton, dont un fragment seulement nous a été conservé par Eusèbe, d'après la traduction grecque de Philon de Byblos, était un monument d'une haute importance; et nous devons vivement regretter la perte de ce traité, qui aurait jeté un si grand jour sur les religions des peuples de l'Orient. Le philosophe Moschus, de Sidon, qui, suivant le témoignage de Strabon [1], passait pour avoir vécu avant la guerre de Troie, avait certainement écrit en langue phénicienne. Les histoires de Tyr, citées par Josèphe, Tatien, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, et qui avaient pour auteurs Ménandre, Dius [2], Hiéronyme l'Égyptien [3], Hestiæus, etc. étaient, sans doute, écrites en grec; mais elles avaient été composées d'après les monuments originaux conservés dans la capitale et dans les autres villes de la Phénicie. Tout a été emporté par les ravages du temps et ceux de la barbarie. Ainsi que je l'ai dit, à l'exception de quelques médailles, il n'existe pas, en langue phénicienne, une inscription, même insignifiante, trouvée sur le territoire de Tyr et de Sidon.

Si, de la Phénicie, nous passons sur la côte d'Afrique, nous y trouvons la puissante république de Carthage, dont, par malheur pour elle, l'histoire n'a été écrite que par ses ennemis les plus acharnés. Certes, Carthage, au milieu d'une prospérité sans bornes, entourée de toutes les jouissances de la richesse et du luxe, étendant ses armes et son commerce sur une partie du globe, dut cultiver la littérature. Aucun renseignement ne nous a été donné sur cette matière, attendu que les Romains, vainqueurs des Carthaginois, se sont mis peu en

[1] *Geographia*, lib. XVI, p. 757, édit. de 1620. — [2] *Contra Appionem*, p. 448. — [3] *Antiquitat.* lib. I, cap. III, p. 18.

peine de conserver et de transmettre à la postérité tout ce qui pouvait rehausser la gloire de leurs rivaux. Nous savons seulement, ainsi que je l'ai dit, que Magon avait composé, en langue punique, des traités d'agriculture, qui furent traduits en latin. J'ai fait mention des livres que renfermait la bibliothèque de Carthage, et qui, au moment de la prise de cette ville, furent distribués par Scipion à Massinissa et aux autres rois alliés de Rome. D'un autre côté, le traité conclu entre les Romains et les Carthaginois, et qui nous a été conservé par Polybe, avait été certainement rédigé à la fois en langue punique et en langue latine. Il en fut de même des traités qui terminèrent les deux premières guerres puniques. Tant de traités de paix ou de commerce, conclus avec les rois de l'Afrique, de l'Espagne, de la Sicile, furent écrits dans l'idiome des Carthaginois.

J'ai parlé du monument consacré par Annibal, dans le temple de Junon Lacinienne, et qui contenait le récit des campagnes de ce général. Il est probable que cette inscription a péri sans retour. On peut croire que les Romains, après avoir forcé Annibal d'évacuer l'Italie, se hâtèrent d'anéantir un monument dont les assertions, vraisemblablement, ne s'accordaient pas, sur tous les points, avec ces récits officiels qui ont été consignés dans les histoires de Polybe et de Tite-Live; on peut supposer que la narration du héros carthaginois s'accordait beaucoup mieux avec le témoignage de Cornélius Népos, qui, dans son ouvrage, a fait cet aveu très-remarquable : « Toutes les fois qu'Annibal, durant son séjour en Italie, en vint aux mains avec les Romains, la victoire se déclara pour lui. » *Quotiescumque cum eo (populo Romano) congressus est in Italia, semper discessit superior.* Les rapports envoyés à Carthage par ce général, ces *superbi nuntii,* dont parle Horace, devaient être conservés avec soin dans les archives de cette ville, comme flattant, au plus haut point, l'orgueil national. Il en était de même des relations plus ou moins sincères adressées par les autres officiers généraux qui commandaient les armées de cette république. Des décrets publics avaient dû continuellement être gravés sur le bronze ou sur la pierre. Des monuments plus ou moins somptueux avaient été élevés aux citoyens qui, soit à Carthage, soit dans les villes de sa domination, s'étaient distingués par leurs services, leur courage, leurs richesses, aux rois ses alliés, qui tenaient à honneur de savoir et de parler la langue punique. Par une fatalité vraiment déplorable, tant de monuments précieux sont complétement anéantis. Nous ne retrouvons nulle part les mausolées de Massinissa et des autres rois numides. Les tombeaux des grands capitaines de Carthage sont détruits ou ensevelis sous le sol. Et, au lieu de tant d'inscrip-

tions qui devraient rappeler à notre souvenir la grandeur de Tyr et de Carthage, il ne nous reste qu'un bien petit nombre de pierres votives ou sépulcrales, entièrement dénuées d'intérêt, et qui nous offrent les noms de personnages vulgaires, dont aucun ne se trouve mentionné, même en passant, dans l'histoire. Voilà certes un triste champ pour les recherches des antiquaires. Toutefois, ne dédaignons pas ces débris informes qui nous révèlent toujours quelques petits faits, quelques particularités relatives au langage. Attendons avec patience qu'une découverte inattendue vienne jeter quelque jour sur ces études arides, et mette sous nos yeux un monument authentique, qui puisse confirmer ou rectifier les assertions des chroniqueurs, et nous faire mieux connaître le gouvernement et les institutions, soit de Carthage, soit de ces villes alliées ou rivales de cette république, et sur lesquelles l'histoire a gardé le plus profond silence.

Il existait, il y a environ trente-deux ans, chez M. Arnoldo de Solar, consul général d'Espagne à Tunis, un marbre contenant une belle et longue inscription en caractères phéniciens, trouvée dans les ruines de Ledjem, l'ancienne Tysdrus. M. Dusgate, alors officier de la marine royale d'Angleterre, eut souvent occasion de voir ce précieux monument. J'ignore ce qu'est devenue l'inscription. M. de Solar est mort, et je n'ai pu découvrir quel a été le sort des monuments qu'il avait rassemblés.

Inscription bilingue grecque et phénicienne, trouvée à Athènes.

Un fragment d'une table formée de marbre du mont Hymette fut découvert, le 4 mai 1841, à Athènes, près du Pirée, dans le jardin d'Alexandre Contostavli, natif de l'île de Chio. Cette table présente deux inscriptions, l'une en caractères grecs, l'autre en caractères phéniciens. Mon savant confrère, M. Raoul-Rochette, ayant reçu une copie du monument, s'est empressé de me la communiquer; et, le lendemain, j'offris à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une interprétation de ces deux textes. La partie grecque se compose d'une seule ligne, écrite en lettres majuscules; tandis que l'inscription phénicienne offre deux lignes, formées de caractères beaucoup plus fins. Il est donc clair que le grec ne présente pas une version littérale du texte phénicien; mais il le reproduit d'une manière abrégée. Voici ce que porte l'inscription grecque :

ΑΣΕΠΤΕΣΥΜΣΕΛΗΜΟΥΣΙΔΩΝΙΑ

c'est-à-dire, « Asepté, fille de Sumselêmos, de la ville de Sidon. » Le nom *Asepté* et celui de *Sumselem* sont, comme on voit, complétement

étrangers à la langue grecque; ce qui ne doit pas surprendre, puisque la personne dont il est question était native de la ville de Sidon.

Le texte phénicien, qui, comme je l'ai dit, a beaucoup plus d'étendue, se compose des deux lignes dont voici la reproduction :

Je les transcris de cette manière en caractères hébreux :

אנך איסבת בת אשמושלם צדנת אש יקנא לי
יתנבל בן אשמנצלה רבי בן שאל מן בעל

Et je traduis : « Ego Isbat, filia Aschmun-schillem, Sidonia. Hòc quod statuit mihi Itten-Bal, filius Aschmun-tsillah, heri mei, filii Schaül-min-Baal. »

Les lettres qui suivent l'aleph, dans le premier nom propre, étant mal conformées, on ne peut en assigner la valeur d'une manière parfaitement certaine. Toutefois, la transcription grecque indique assez clairement qu'il faut voir ici un י et un ס. Le nom *Aschmun-schillem*, dont le traducteur grec a formé, en l'abrégeant, le nom ΣΥΜΣΕΛΗΜΟΣ, est composé, comme on sait, de celui d'une divinité phénicienne, *Aschmun*, dont le nom entre très-fréquemment dans la composition des noms propres. Dans un passage de Josèphe[1] il est fait mention d'un personnage appelé *Abdemon*. Je crois qu'il faut lire *Abdismon*. Le mot שלם pourrait être lu שָׁלֵם, c'est-à-dire *parfait*, mais j'ai cru devoir adopter la leçon שִׁלֵּם *retribuit*. Ainsi ce nom entier signifie *Aschmun-retribuit*. Et cette manière de lire s'accorde bien mieux avec le génie de la langue phénicienne, qui aimait, en composant les noms d'hommes, à les former d'un nom de divinité, auquel était joint un verbe placé au prétérit ou au futur. Je n'en cite pas des exemples, que l'on trou-

[1] *Contra Appionem*, p. 449.

vera en assez grand nombre dans l'interprétation de diverses inscriptions phéniciennes ou puniques. L'adjectif féminin צדנת, écrit avec quatre lettres, confirme ce que l'on savait déjà sur l'usage où étaient les Phéniciens de retrancher presque partout, dans leur écriture, les lettres quiescentes, faisant la fonction de voyelles longues. C'est ainsi que, sur les monnaies de Sidon, on lit צדנם.

Le mot אש, qui suit, a été traduit par *quod.* J'ai dit ailleurs que, probablement, c'était le qui relatif אֲשֶׁר, qui, dans la langue phénicienne, avait perdu le ר; et que, par la suite, le même terme, en se maintenant dans l'idiome des Hébreux, subit encore le retranchement de l'aleph, et se trouva réduit au שׁ. M. Gesenius a refusé d'admettre mon opinion sur cet article, et a persisté à croire que le mot phénicien אש représentait le terme hébreux איש *homme.* Mais, à mon grand regret, je déclare que les raisons alléguées par cet estimable savant sont loin d'avoir produit en moi une conviction réelle; et je crois devoir soutenir ma première opinion. Si je ne me trompe, il n'existe pas une seule des inscriptions phéniciennes ou puniques où l'on puisse supposer, avec certitude, l'existence du mot איש. Dans une inscription votive, rapportée de l'Afrique par M. Falbe, ancien consul général de Danemarck à Tunis, la personne qui offre le vœu est une femme. Peut-on, dans ce cas, admettre que la phrase commence par ces mots אש נדר *vir vovens?* C'est, je crois, tout à fait improbable. Au lieu que, supposant avec moi que ces mots אש נדר sont pour אשר נדר, on obtient ce sens fort naturel : *hoc quod vovit.* D'ailleurs, si l'explication de M. Gesenius était véritable, il faudrait que l'article fût placé devant le substantif et devant le participe, et l'on aurait alors הָאִשׁ הַנֹּדֵר. Dans l'inscription que je commente, le même cas aurait lieu, et il faudrait, pour que la phrase fût régulière, qu'elle offrît une locution analogue; au lieu que, si l'on admet mon interprétation, on trouve ce sens bien simple et bien naturel : *Hoc quod finxit, statuit mihi.* Dans une inscription de Malte, on lit, après le nom de celui qui a fait élever le monument, אש שם אבן. Peut-on, je le demande, traduire autrement que par ces mots : *qui posuit lapidem.* Deux lignes plus bas, après le nom de la divinité *Baal-Hamman*, le texte ajoute : אש שמע כל דברו. Le seul et véritable sens est celui-ci : *quia exaudivit omnia verba ejus.* Dans les inscriptions de Citium, après le mot מצבת *monumentum*, et devant le nom de celui qui a fait élever le tombeau, on lit constamment le mot אש, qui ne peut, je le répète, être traduit autrement que par le *qui* relatif. J'engage M. Gesenius à peser les raisons que j'allègue, et j'ose me flatter qu'il finira par adopter mon opinion.

Je passe maintenant à un mot que personne, jusqu'à présent, n'a aperçu, et qui cependant joue un très-grand rôle dans les inscriptions phéniciennes. Je veux parler du verbe que je lis יקנא, et que je traduis par *effinxit, formavit.* Si je ne me trompe, ce verbe s'est formé du mot grec *εἰκών*, *image.* Il n'est pas étonnant que des termes empruntés à la langue grecque se soient introduits d'assez bonne heure dans le langage des habitants de la Phénicie, de ce pays qui avait avec la Grèce des rapports de commerce si étendus, et surtout dans celui de l'île de Chypre, puisque cette île était couverte de colonies grecques. Et ce que je dis sur l'origine de ce verbe n'est pas une conjecture gratuite; car le langage des Syriens a admis le verbe ܩܢܐ, formé également du mot grec *εἰκών*, et qui, ne différant du terme phénicien que par l'absence de l'א final, présente absolument le même sens que j'attribue à ce verbe. Je pourrais citer, à l'appui de mon opinion, plusieurs des inscriptions de Citium. Mais, comme ces inscriptions vont faire l'objet d'un examen plus ou moins détaillé, je ferai voir, en traitant de chacune d'elles, que le verbe יקנא s'y rencontre avec une forme et un sens invariables.

Dans la copie qui se trouve sous nos yeux, il semble que le nom propre placé à la suite du verbe commence par un י. Nous aurions la leçon יתן בל. Cette forme, toutefois, semble, au premier abord, être peu conforme au génie de la langue phénicienne. Dans les inscriptions écrites dans cet idiome, lorsqu'un nom propre est formé d'un substantif et d'un verbe, soit au prétérit soit au futur, le verbe se place constamment à la suite du nom. On en verra des exemples nombreux dans la série de mes explications. On pourrait donc croire qu'il s'est glissé dans la copie une petite erreur, qu'au lieu d'un י il faut lire un מ, et nous aurons ainsi le mot מַתַּן בל, *Baalis donum.* Je ferai observer que, sur une médaille de Carthage, frappée sous la domination romaine, on trouve le nom d'un *suffète* appelé *Muthom-Baal*, c'est-à-dire מתן בעל. Toutefois, comme nous ne pouvons pas, sur la simple autorité d'un petit nombre d'inscriptions assez insignifiantes, prononcer affirmativement que la langue phénicienne réprouvait une forme de nom, il vaut mieux nous en tenir à la leçon que présente le texte. D'ailleurs nous trouvons dans l'histoire un nom propre, celui de Ithobal, que portèrent deux rois de Tyr, dont l'un était le père de la reine Jésabel. Or, si je ne me trompe, le mot *Itobal*, légèrement altéré par Josèphe, devait être lu *Ittenbal*, et correspondait parfaitement à celui qu'indique notre inscription.

Le mot בל est mis ici pour בעל. J'ai déjà eu et j'aurai plus d'une fois l'occasion de faire observer avec quelle facilité le ע a été omis par ceux qui ont tracé les inscriptions phéniciennes et puniques. Il paraît même que, dans le langage vulgaire, cette lettre s'élidait souvent, surtout dans le mot בעל, auquel on substituait celui de בל. C'est ainsi que le nom de la reine, épouse d'Achab, roi d'Israël, est écrit : איזבל. Dans la langue des Babyloniens, la forme בַּל était également employée au lieu de בעל. Le nom אשמן צִלַּח signifie *Aschmun prosperavit.*

J'ai traduit le mot רַבִּי par *herus meus*, et non pas par *sponsus meus.* Si l'auteur de l'inscription eût voulu indiquer ce dernier sens, il se serait servi de l'expression אישי ou בעלי. Le mot רב ne signifie donc jamais *un mari;* il désigne ou *le maître d'un esclave* ou *un docteur,* ou *le maître* par rapport à des élèves. Par la manière dont le mot רבי est placé, on voit clairement que Itten-Baal, qui fit élever le monument dont il est question, n'était pas le maître de la femme indiquée, mais le fils d'Aschmun-tsillah, son maître.

J'ai lu שְׁאִ מִן בעל signifiant « celui qui a été demandé à Baal. » Ce nom propre est un peu long, sans doute; mais il ne faut qu'ouvrir la Bible pour y trouver des noms composés d'une petite phrase, dans laquelle un substantif ou un verbe se trouve joint au nom de Dieu. Ainsi, dans le Livre de Samuel, nous lisons que la mère de ce prophète lui donna ce nom, parce qu'elle se dit מֵיְהֹוָה שְׁאִלְתִּיו, « je l'ai demandé à Jéhovah. » Le père de Zorobabel se nommait שאלתיאל, c'est-à-dire « j'ai invoqué Dieu. » On pourrait citer une foule de noms composés d'une manière analogue. Dans les premiers siècles du christianisme, on aimait assez à choisir des noms propres formés d'une petite phrase dans laquelle entrait le nom de Dieu. L'église de Carthage nous offre, dans un même siècle, trois évêques, dont l'un était appelé *Quod-vult-Deus*, le second *Deo-gratias*, et le troisième *Habet-Deum.*

Inscription phénicienne trouvée à Nora.

Une inscription phénicienne, découverte en Sardaigne, à Pula, l'ancienne Nora, a déjà attiré l'attention de plusieurs savants distingués, qui l'ont interprétée et commentée, chacun d'une manière différente. Feu M. l'abbé Arri en a fait l'objet d'une dissertation insérée, en 1834, dans les mémoires de l'Académie de Turin. Voici l'explication que présente cet estimable savant :

בתרשש נגרשהא בשרדנש למהאשל סקבאס לכתבנגר שבן נגד לגסי

Il traduit de cette manière :

In Tarschisch vela dedit
pater Sardon pius
viæ tandem finem attingens,
lapidem scribi jussit in Nora,
quam Lixo novit adversam.

M. Gesenius s'est montré, et avec raison, je crois, peu satisfait de cette interprétation. Et voilà celle qu'il a cru devoir y substituer :

בתרש ש   נגדש הא   בשרדן ש   לם הא של   ם יבא מ   לכתן בן ר
ש בן נגד   לפמי

Et il traduit ainsi :

Domus capitis (i. e. dormitorium)
principis qui (erat) pa-
ter Sardorum. Pacis a-
mans ille. Pax contingat re-
gno nostro. Ben-
Rosch, filius Nagidi
L—ensis.

M. Gesenius n'a pas osé fixer le nom de la ville à laquelle appartenait le personnage auquel a dû être consacré ce monument.

M. Benary, fondant ensemble les deux interprétations, propose la suivante :

בתרשש נגרש הא בשרדן שלם הא שלם יבא מלכתן בן רש בן נגד למפי

Et traduit de cette manière : « Tartessi expulsus hic incolumis ingrediatur regnum nostrum, sive pauper sit, sive princeps, jussu meo. » Ou bien « Tartessi expulsus hic, in Sardis pacificus hic : pax veniat super Malchiten filium Rosch, filii Naghid Lamptenum. »

L'abbé Arri, dans ses observations sur la langue des Phéniciens, a combattu les deux interprétations que je viens de rapporter, et a maintenu celle qu'il avait précédemment proposée.

Pour moi, j'oserais n'adopter aucune de ces explications, qui me paraissent, à vrai dire, peu naturelles, peu conformes au génie de la langue hébraïque. Voici celle que je crois devoir adopter, et qui, du moins, a le mérite d'une extrême simplicité :

(מצ)בת רש ש   ר בן רש הא   בשר בן ש   לם האש   לוסי ב(ן) אס
ליתן בן ר   ש בן נור   אשלוסי

Et je traduis : « *Monumentum* Rosch-Sar, filii Rosch-Ab-sar, filii Schalem, Uschlucensis, filii Asalitten, filii Rosch, filii Nour-Uschlucensis. »

Je dois maintenant justifier cette nouvelle interprétation. D'abord il est facile de voir qu'il manque deux lettres au commencement de l'inscription : que le mot בת pour בית signifiant *une maison* ne saurait être employé dans le sens de sépulcre, à moins que l'on n'y joigne, comme dans une des inscriptions de Malte, le mot עלם, de manière à former l'expression *domus æterna.* On peut donc croire, avec toute vraisemblance, qu'une cassure de la pierre a fait disparaître les deux lettres מצ. Et nous aurons ainsi le mot consacré par l'usage, celui de מצבת *monumentum.* Le nom propre רש dérive, probablement, de celui de ראש, qui signifie *tête.* Ensuite vient la lettre ש : si l'on suppose qu'une seule lettre a disparu, on pourrait rétablir un ר, et nous aurions ainsi le mot שר *chef.* Ou bien on peut admettre que deux lettres ont été enlevées : nous aurions le nom propre רש שלם *Rosch-schalem*, qui signifie *tête parfaite;* et j'avoue que cette dernière leçon me paraît préférable. On ne trouve pas ici l'indication de la ville où le personnage avait pris naissance, probablement parce que c'était un fait bien connu, et que cet homme était natif de la ville qui avait reçu ses cendres, c'est-à-dire de Nora. Comme nous trouvons ici un nom propre, nous devons rencontrer immédiatement après le mot *fils.* Je crois donc devoir lire בן. Le mot רש se retrouve ici pour désigner le fils du personnage déjà nommé. Ensuite vient un mot que je lis האב שר. Comme le mot est précédé de l'article ה, il ne peut désigner que deux choses, ou un titre de charge, de dignité, ou un adjectif qui indique qu'un homme est natif d'une ville, d'une contrée. Mais, dans ce dernier cas, le mot serait nécessairement terminé par un י. L'absence de cette dernière lettre ne permet pas de voir ici autre chose qu'un nom de charge, de dignité. Je lis donc, comme je l'ai dit, אבשר, qui signifie *le père chef.* C'était, je crois, le titre que portait le principal magistrat de la ville à laquelle appartenait le personnage auquel a été élevé ce monument. C'est ainsi que, suivant le témoignage de Moïse, les petits rois du pays des Philistins portaient tous le titre de אבי מלך, *le père du roi.* C'est ainsi que les rois d'Édesse portaient également le titre d'*Abgar.* Le titre de *Ata-beg*, que portèrent, dans l'Orient, des régents de royaumes et même des souverains, correspond parfaitement, pour la signification, à celui de אב שר. Dans le mot suivant, que je lis האשלוסי, je crois reconnaître que le personnage indiqué était de la ville d'Ucellis, une des villes de la Sardaigne. Et l'on sent qu'il est plus naturel de voir ici un habitant de cette île que d'y chercher un homme venu du continent de l'Afrique. Je crois qu'après le ב suivant, le graveur a oublié le ן qui doit former le mot בן *fils.* Je lis ensuite אסליתן.

S'il n'y a point ici une faute dans la transcription du monument, on peut supposer que, dans ce dialecte, comme dans beaucoup d'autres, le ר se changeait en ל. De cette manière אסל aurait été substitué au nom de divinité אסר, que nous retrouvons souvent dans les noms propres phéniciens, et le mot אסליתן signifierait : *donné par Asal* (Asar). Je crois que, dans la dernière ligne, deux lettres ont disparu; et nous retrouvons ici le mot איש וסי, que nous avons vu dans une des lignes précédentes, et qui désigne, comme je l'ai conjecturé, « un habitant de la ville d'Ucellis. »

Inscriptions de Citium.

Le voyageur anglais Richard Pococke, parcourant une partie des contrées de l'ouest, trouva, dans l'île de Chypre, au milieu des ruines de l'antique ville de Citium, trente-trois marbres couverts d'inscriptions phéniciennes. Pococke prit une copie de ces inscriptions. Mais, par malheur, il mit dans son travail une extrême négligence. En sorte que, dans une foule d'endroits, il est fort difficile de reconnaître la véritable forme des caractères. Il se contenta d'enlever un des marbres, qui est aujourd'hui conservé dans la bibliothèque d'Oxford. Il est étonnant que ces monuments si nombreux n'aient pas attiré l'attention des voyageurs qui, depuis Pococke, visitèrent les pays de l'Orient. Un seul, nommé Porter, avait parcouru l'île de Chypre, avec l'intention d'explorer ces précieux monuments. Il copia, en effet, les inscriptions avec beaucoup de soin, avec une attention scrupuleuse; mais ces transcriptions, à l'exception de deux, sont aujourd'hui complétement perdues. A l'époque où l'abbé Barthélemy s'occupait sérieusement de l'étude des monuments phéniciens, le comte de Morville, ministre de la marine, sur la demande du savant académicien, écrivit au consul de France dans l'île de Chypre pour l'inviter à enlever les marbres de Citium et à les faire transporter à Paris. Le consul répondit que, peu de temps avant cette époque, toutes ces pierres avaient été mises au four et converties en chaux. Il ne reste donc plus aucune espérance de pouvoir consulter des originaux qui ont péri sans ressource, au milieu du dix-huitième siècle, et, à ce qu'il paraît, par des mains européennes, après avoir échappé, durant tant de siècles, aux ravages du temps, aux efforts des barbares. Nous sommes donc réduits, si nous voulons essayer l'explication de ces monuments, à nous contenter des copies défectueuses publiées par Pococke. La seconde de ces inscriptions est, comme je l'ai dit, la seule dont la pierre ait été sauvée de la destruction et soit sous les yeux des savants. Aussi cette dernière

est à peu près la seule dont les érudits se soient occupés d'une manière sérieuse. Toutefois, dans ces derniers temps, M. Gesenius, dans son bel ouvrage sur les monuments phéniciens, a présenté une traduction presque complète des inscriptions de Citium. Comme mes opinions, sur un assez grand nombre de points, diffèrent de celles du savant orientaliste, je vais offrir ici une nouvelle interprétation de ces monuments.

La première et la plus longue des inscriptions de Citium est malheureusement celle dans la transcription de laquelle Pococke a mis le plus de négligence; en sorte que toutes les lettres, défigurées de la manière la plus étrange, sont devenues à peu près illisibles, et n'offrent aux recherches de l'antiquaire qu'un chaos informe de figures indéchiffrables. Cette difficulté a complétement arrêté la sagacité de M. Gesenius, qui n'a pas osé présenter à ses lecteurs l'explication de ce monument. Je tenterai davantage; je crois pouvoir donner une restitution et une interprétation complètes de l'inscription. Mais, comme ce travail exige des conjectures qui, au premier abord peut-être, sembleraient trop hardies, je renvoie cette partie de mon travail après le déchiffrement des autres inscriptions.

Inscription d'Oxford.

Parmi les monuments de la langue et de l'écriture des Phéniciens il n'en est point qui ait autant exercé la critique des savants, que l'inscription trouvée en Chypre, par le voyageur Pococke, dans les ruines de l'ancienne ville de Citium, et conservée aujourd'hui à Oxford. L'abbé Barthélemy s'occupa le premier de ce monument précieux, et en donna une interprétation, insérée dans le tome XXX[e] des Mémoires de l'Académie des belles-lettres, et qu'il modifia ensuite, sur plusieurs points, dans sa lettre au marquis Olivieri[1]. Le savant abbé traduisait l'inscription de cette manière : « Je dors (d'un sommeil éternel, moi) Abdassar, fils d'Abd'ssissem, fils de Chad (*ou* Char, de la ville de) Tsabeth. Après avoir passé tranquillement ma vie, je me suis reposé dans le tombeau pour la suite de siècles. Matrah, mon épouse, fille de Tham....... fils d'Abd'melek a posé ce monument. » Dans sa lettre au marquis Olivieri, le même savant modifia son interprétation de cette manière : « Moi Abdassar, fils d'Abd'ssissem, fils de Char *ou* de Hhur.... je me suis reposé sur le lit (ou dans le tombeau) pour

[1] *Lettre à M. le marquis Olivieri au sujet de quelques monuments phéniciens*, Paris, 1766, p. 31 et suiv.

la suite des siècles. (Moi) Astarté, fille de Tham, fils d'Abdmelek, ai posé ce monument.» Swinton, dans les Transactions philosophiques[1], proposa une autre explication conçue en ces termes : «*Marmor* Abdasari, filii Abdesasimi, filii Hhuri, lapis sepulcralis Lembi (vel Lemebi), qui vixit vicenos annos seculi doloris (i. e. ætatis sive vitæ infeliciter actæ) descendunt in æternum in carcerem sepulcri mortui hi Amathuntis (seu potius occisi hi Amathusii) monumentum structura est domûs (vel familiæ) Tami, filii Abdemeleci.»

Depuis, M. Akerblad publia, sur cette inscription, une dissertation latine, imprimée à Paris[2], et dans laquelle il rectifia, avec autant d'érudition que de sagacité, plusieurs fautes qui avaient échappé à ses prédécesseurs. Son interprétation était conçue en ces termes : «Ego Abedasarus, filius Abed-susami, filii Churi, monumentum illi quæ, me vivente, discessit a placido meo thalamo in æternum posui (nempe) uxori meæ Astarti, filiæ Taami, filii Abedmeleci.» Feu M. Silvestre de Sacy, en rendant compte, dans le Magasin encyclopédique, de la brochure de M. Akerblad[3], proposa des conjectures ingénieuses sur la lecture et l'interprétation de plusieurs mots du texte. Voici son explication : « ...... Illi quæ in vita veritatis (i. e. in vita vera et indesinenti) ascensura est lectum requiei meæ in omne seculum.»

D'un autre côté, le P. Fabricy[4], et d'autres savants, se sont, à différentes époques, occupés du même monument, et en ont donné des explications, qui présentent entre elles des différences assez considérables.

M. Koppe proposa l'interprétation suivante : «Ego Abadosir, filius Abadsusimi filii Churi, monumentum ei quod ex vita mea extendet habitationes, ad cubile requiei meæ, ad secula inclusus sum in conjunctione cum Astarte, filia Thoemi, filii Abadmolechi.»

Feu M. Caussin de Perceval lut, sur cette même inscription, dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un petit mémoire, qui est demeuré manuscrit.

M. Hamaker proposa cette autre interprétation : «Ego Ebedosir, filius Ebedsusimi, filii Houri, cippum secundum quod, i. e. propterea quod in vita consuescens ascendere vel intrare solebat cubile requiei meæ, in tempus perpetuum posui Amath-Astartæ, filiæ Thomæ, filii Ebed-Molechi.»

Enfin M. Gesenius nous donne l'explication suivante : «Ego Abdosir, filius Abdsusimi, filius Hori (hunc) cippum ei quæ per vitam meam

[1] *Philosophical transactions*, t. LIV, p. 411. — [2] *Inscriptionis Phœniciæ Oxoniensis nova interpretatio*, Parisiis, 1802. — [3] *Notice d'une dissertation de M. Akerblad*, Paris, 1803. — [4] *De Phœniciæ litteraturæ fontibus.*

consuevit mecum super cubili meo placido in ævum omne posui, Amath-Astarthe, filiæ Thomæ, filii Abdmelichi. »

Avant de proposer mon interprétation, je me permettrai de présenter ici quelques observations sur la manière dont M. Gesenius lit et entend l'inscription. D'abord, je ne puis me persuader que, dans la langue phénicienne, la lettre מ, placée toute seule, ait pu être employée pour désigner *celui* ou *celle qui*. Si des exemples, pris dans les monuments phéniciens, prouvaient la vérité de cette explication, sans doute il faudrait se rendre à l'évidence. Mais, jusqu'à présent, on n'a rien produit qui appuie ce sentiment. En second lieu, cette expression בחיי *per vitam meam*, qui se trouve souvent dans les inscriptions de Citium, ne s'applique jamais à une personne qui ait été la compagne du défunt pendant sa vie. Elle n'a jamais rapport qu'à l'érection du monument. Ainsi on y rencontre plusieurs fois cette locution מצבת בחיים : « Monumentum per vitam erectum. » le verbe יָמַן, pris dans le sens de *habiter*, n'existe ni dans la langue hébraïque, ni dans les dialectes voisins, à l'exception de la langue arabe. Ensuite, est-ce bien l'expression que l'on eût employée en pareille circonstance? Peut-on dire : « une femme qui a habité sur mon lit. » Il est probable que, dans ce cas, on se fût servi du mot consacré שכב *cubavit*. En outre, peut-on croire que l'on eût employé le masculin, lorsque l'on voulait désigner une femme. De plus, l'expression משכב נחתי « cubile requiei meæ » ne peut guère admettre le sens du *lit matériel :* il doit s'appliquer au *lit du repos éternel*, c'est-à-dire au *tombeau*. De plus, je ne puis croire que les Phéniciens aient fait usage de l'א à la fin des mots, pour exprimer le pronom affixe de la troisième personne du singulier masculin.

Enfin, dans le verbe que M. Gesenius lit ימנ את, l'א fait certainement partie intégrante du mot, ainsi qu'on l'a vu, d'une manière indubitable, par l'inscription d'Athènes, dont j'ai donné plus haut l'explication. Ainsi l'explication qui voit dans את une abréviation de אִתִּי *mecum* ne saurait absolument être admise.

Il semble, au premier coup d'œil, qu'après les travaux de tant d'hommes distingués par leur profonde érudition une inscription aussi courte que celle dont nous parlons ne devrait plus offrir la moindre difficulté. Cependant, il est bien certain que plusieurs mots restent encore obscurs, et que le sens général n'est point fixé de manière à rendre superflus de nouveaux efforts. J'entreprends donc de présenter, sur ce même sujet, quelques conjectures que je soumets au jugement et à la critique des savants qui attachent quelque prix aux

monuments de l'écriture et de la langue d'un des peuples les plus célèbres de l'antiquité.

La lecture de la première ligne de l'inscription, telle que l'a proposée M. Akerblad, me paraît incontestable. J'ajouterai à ses observations que le mot *Asar* אסר, qui entre dans la composition du nom עבדאסר, c'est-à-dire le *serviteur d'Asar,* paraît avoir désigné, chez les Phéniciens, une divinité très-importante, car on le retrouve dans beaucoup de noms propres. Dans l'inscription de Malte, expliquée par l'abbé Barthélemy, on lit *Ebed-Asar,* ou *le serviteur d'Asar,* et *Asar-schamar,* c'est-à-dire *le protégé d'Asar.* Le même nom עבדאסר se trouve dans une inscription de Citium (nº 23). Dans l'ouvrage de Josèphe contre Appion [1] il est fait mention d'un roi de Tyr appelé *Bodezor.* Je crois qu'il faudrait lire *Abd-Ezor,* c'est-à-dire *Ebed-Asar.*

Le culte de cette divinité était également répandu chez les Assyriens; car l'histoire de ce peuple nous présente trois souverains dans le nom desquels entre le mot *Asar.* Ce sont : Teglat-Phal-Asar, Schalman-Asar et Asar-Haddon. M. Akerblad est d'avis que l'on doit reconnaître dans Asar l'Osiris des Égyptiens. Mais j'avoue que cette identité me paraît extrêmement douteuse. Une autre inscription inédite, et dont une copie appartient à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous offre un personnage appelé מלך אסר Molek-Asar.

Quant au mot מצבת, que M. Akerblad explique par *cippus, monumentum*, il ne peut, ce me semble, donner lieu à aucune objection. On le trouve en plusieurs endroits, et toujours avec la même signification, sur plusieurs des inscriptions de Citium, publiées par Pococke [2], et sur l'inscription d'Athènes. Je lis, dans le même sens, le mot נציב sur une inscription trouvée à Malte, et publiée par le prince de Torremuzza [3]; et נצב avec la suppression de l'*iod* sur une autre inscription trouvée dans la même île.

La seconde ligne commence par les deux lettres לם, qui présentent une difficulté réelle, et dont l'explication a singulièrement embarrassé tous les savants qui se sont appliqués à l'étude de ce monument. De toutes les conjectures qui ont été proposées jusqu'à ce moment, j'avoue qu'aucune ne me paraît bien satisfaisante. Celle que je vais offrir sera-t-elle plus heureuse? C'est ce que les savants décideront.

On pourrait croire, au premier abord, que la seconde lettre a été mal gravée, et qu'il faut lire un *iod;* ce qui donnerait le mot לי *mihi*,

[1] P. 449. — [2] *Description of the East,* t. II, pl. XXXIII, inscr. 3, 20, 23, 29. — [3] *Siciliæ et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio,* Panormi, 1769, p. 293.

pour moi. Et il faut convenir que cette conjecture ne pourrait pas être taxée d'une hardiesse excessive; car il ne s'agit que de renverser la figure de la lettre pour obtenir un *iod* au lieu d'un *mêm*. Toutefois, comme ce caractère a ici une forme bien déterminée, je n'oserais y substituer arbitrairement une autre lettre. Puis donc qu'il faut avoir recours à une autre hypothèse, on peut supposer que, soit à la fin de la première ligne, soit au commencement de la seconde, il devrait exister un ע, que le graveur aura oublié, et qui formerait le mot עלם *æternitas*. On sera peu surpris d'une pareille erreur, si l'on réfléchit qu'il ne s'agit point ici d'un monument public dont l'érection aurait été surveillée avec un soin scrupuleux, mais d'une pierre sépulcrale placée sur le tombeau d'un simple particulier, et dont le travail avait été confié à des ouvriers sans doute peu versés dans la langue, et qui s'occupaient moins de l'exactitude et de la correction que de la symétrie des lignes.

Quand on a examiné avec quelque soin les inscriptions phéniciennes et puniques, on se convainc que les graveurs ont perpétuellement omis la lettre ע, qui consiste d'ordinaire en un petit cercle, en une sorte de point. J'en ai déjà cité des exemples, et j'en produirai encore de plus nombreux dans le cours de ces recherches. Ainsi l'omission de la lettre ע ne peut former, je crois, une objection sérieuse contre la vérité et mon interprétation. Je dois donc restituer ici le mot indiqué, et lire מצבת עלם *Matstsebeth-olam, monumentum perenne.* C'est ainsi que, sur l'inscription phénicienne du prince de Torremuzza, un tombeau est appelé בת עלם *domus æterna.*

Je lis ensuite יקנאת, que je traduis par *efformavi, effinxi.*

On peut voir ce que j'ai dit plus haut sur la lecture et le sens du verbe יקנא. Je pourrais produire ici d'autres exemples, tirés des autres inscriptions de Citium. Je les donnerai ci-après, en traitant de chaque inscription. Au reste, si j'admets cette signification du mot יקנא, mon opinion ne pourra paraître suspecte; car, dans mon premier mémoire, tel que je le lus, il y a bien des années, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, j'avais, en proposant cette interprétation, déclaré que je la rejetais formellement. Mais, depuis, la découverte du monument d'Athènes et une lecture plus attentive des autres inscriptions de Citium m'ont convaincu que cette hypothèse était la seule qui pût s'accorder avec la destination de ces monuments et avec le sens de leurs légendes. Nous avons vu que, dans ce verbe, la lettre א faisait une partie intégrante du mot. Le ת, qui suit, doit donc être considéré comme l'afformative qui désigne la première personne.

On lit ensuite les mots על משכב נחתי לעלם *super lectum quietis meæ, in æternum.*

Les trois lettres qui terminent la ligne ont été lues par tous les savants כלא, et personne n'a pu donner à ce mot un sens admissible. Pour moi, je crois qu'il faut reconnaître ici les trois lettres ולא, qui, réunies aux trois autres placées au commencement de la ligne suivante, forment le mot ולאשתי *et uxori meæ.* Je ferai observer que, sur l'inscription de Malte, expliquée par l'abbé Barthélemy, le ו a une forme bien ressemblante à celle que je crois reconnaître ici. Quant au mot qui vient immédiatement après, je lis, comme M. Silvestre de Sacy, לאמת עשתרת *servæ Astartes,* que je regarde, avec ce savant, comme le nom de l'épouse de celui qui a élevé ce monument. Ainsi, dans la langue phénicienne comme dans le syriaque, lorsqu'il se trouvait de suite deux noms mis par opposition, et qui devaient être tous deux au datif, on plaçait devant l'un et l'autre le *lamed,* marque de ce cas. Nous trouvons de même, dans l'inscription de Malte, לאדנן למלקרת *domino nostro Melkart.*

Je dois remarquer que, sur une des inscriptions de Citium, nous trouvons une femme appelée אמת מלך *la servante de Molek* (Moloch). Dans l'Histoire bibliographique des hommes célèbres natifs de la Mecque, composée par Taki-eddin-Fâsi (t. II, man. ar. fol. 45 r°), on trouve une femme nommée *Amat-arrahim-Fatimah* امة الرحيم فاطمة (la servante du Dieu miséricordieux, Fatimah). Dans le *Kitab-alagâni* (t. II, fol. 159), une autre femme porte le nom de *Amat-alwahhab* امة الوهّاب, c'est-à-dire « la servante du Dieu plein de munificence. » Dans le même ouvrage (t. I, fol. 136 r°) un Arabe, parlant à une femme qui lui avait donné l'hospitalité, lui dit : يا امة الله « O servante de Dieu. »

Les mots suivants ne peuvent présenter aucune difficulté, et doivent se traduire par *filiæ Tomi, filii Ebed-Molek.* Le nom תאם est le même que celui de l'apôtre saint Thomas. Les Grecs ont traduit ce nom par Δίδυμος, parce que ce mot original désigne, en effet, un *jumeau.*

Je lis, comme on voit, *Ebed-Molek,* c'est-à-dire le *serviteur de Moloch,* et non pas *Ebed-melek,* le serviteur du roi. Car, dans ce dernier cas, il faudrait, avec l'article, *Ebed-hammelek.* D'ailleurs, cette forme ne serait point analogue à l'usage reçu dans les différentes langues de l'Orient, où le mot *ebed, abd,* lorsqu'il entre dans la composition des noms propres, a presque toujours après lui un des noms de Dieu. Le mot arabe *abd-almelik,* qui, au premier abord, semble contredire cette règle, ne fait que l'appuyer; car il est certain que ce nom ne signifie pas *serviteur du roi,* mais *serviteur du roi suprême,* c'est-à-dire *de Dieu.*

Nous retrouvons ici cette divinité nommée chez les Ammonites *Moloch* ou *Melchom*, chez les Carthaginois *Amilca*, et à qui les peuples rendaient un culte abominable, en lui sacrifiant des victimes humaines et surtout des enfants. Ce nom, suivant toute apparence, désignait la planète de Saturne. Car les auteurs de l'antiquité s'accordent à nous représenter les Syriens et les Carthaginois comme offrant à Saturne des sacrifices humains.

Je ne rappellerai point ces horribles sacrifices qui avaient lieu, en l'honneur de Moloch, chez les Moabites, les Ammonites, les Phéniciens, les Carthaginois, ni le traité par lequel Gélon, après sa victoire, imposa à ce peuple l'obligation de renoncer à ces odieux holocaustes.

Ces détails se trouvent consignés chez tous les historiens, les antiquaires, et surtout dans le savant traité de feu M. Münter sur la religion des Carthaginois. Mais je crois pouvoir hasarder ici une conjecture. Comme c'était surtout parmi les enfants qu'on choisissait les victimes que l'on offrait à Moloch, c'est-à-dire à la planète de Saturne, lorsque le culte de cette divinité fut transporté dans la Grèce par les colonies phéniciennes, elles y apportèrent avec elles la mention de ces rites sanglants. Ce fait, recueilli par l'imagination vive des Grecs, dénaturé par les fictions des poëtes, donna peut-être naissance à la tradition étrange qui accusait Saturne d'avoir dévoré ses propres enfants.

Dans une inscription phénicienne, que j'ai eu déjà occasion de citer, et dans une 2ᵉ, qui appartient également à l'Académie, je trouve les deux noms propres *Molek-Baal*, et *Molek-Asar*, qui sont composés par la réunion des noms de deux divinités. Cette forme de noms était surtout en usage chez les Égyptiens. Si l'on consulte les écrivains ecclésiastiques et autres, on trouve, à chaque page, les mots Sarapamôn, Heraclamôn, Besamôn, Nilamôn, et d'autres du même genre, composés, comme on voit, de deux noms de divinité réunis.

Voici de quelle manière je crois pouvoir lire toute l'inscription :

אנך עבדאסר בן עבדססם בן חר מצבת
ע)לם בחיי יקנאת על משכב נחתי לעלם ולא -
שתי לאמתעשתרת בת תאם בן עבד מלך

Et je l'interprète ainsi :

« Moi, Ebed Asar, fils d'Ebed Sesem, fils de Hor, j'ai élevé ce monument éternel, de mon vivant, sur mon lit de repos, pour jamais, à moi et à mon épouse Amat-Aschtoreth, fille de Tom, fils d'Ebed-Molek. »

QUATREMÈRE.

Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.

CINQUIÈME ARTICLE.

II^e PARTIE. — Des altérations de toute espèce qu'ont subies un très-grand nombre de Pensées. Restitution de ces Pensées dans leur forme vraie. (Suite.)

Mais ce qu'il est très-permis d'imputer à Arnauld et à Nicole, sans leur en faire un reproche, c'est l'adoucissement et souvent même la suppression absolue d'une foule de passages qui se rapportent aux querelles du temps et aux jésuites. Pascal, comme l'atteste Marguerite Périer, loin de se repentir d'avoir fait les Provinciales, est mort en déclarant que, s'il avait à les refaire, il les ferait plus fortes. Dans une lettre à M^{lle} de Roannez, que nous avons publiée, il appelle les maximes des jésuites « *les maudites maximes.* » Enfin, c'est bien dans le manuscrit (p. 99-100), au milieu d'autres pensées du même genre, que Condorcet a recueilli ces paroles qui attestent la conviction obstinée de Pascal, et le sentiment triomphant de la justice de sa cause, sous le feu d'une persécution implacable : « J'ai craint que je n'eusse mal écrit, me voyant condamné; mais l'exemple de tant de pieux écrits me fait croire au contraire. Il n'est plus permis de bien écrire.

« Toute l'inquisition est corrompue ou ignorante. Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes.........................

« Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel.

« L'inquisition et la société sont les deux fléaux de la vérité. »

Bossut a conservé cette grande protestation; mais, par une inconséquence inexplicable, il n'a pas osé mettre au jour bien des passages semblables, et il a altéré tous ceux qu'il a publiés. Notre devoir est de rétablir l'intégrité de ces fragments mutilés et défigurés par la prudence forcée de Port-Royal et la pusillanimité gratuite de Bossut.

On trouve dans Port-Royal bien des pensées générales qui, dans Pascal, sont particulièrement dirigées contre les jésuites. Chapitre XXVIII, *Pensées chrétiennes :* « Toutes les religions et toutes les sectes du monde ont eu la raison naturelle pour guide. Les seuls chrétiens ont été astreints à prendre leurs règles hors d'eux-mêmes et à s'informer de celles que J. C. a laissées aux anciens pour nous être transmises. Il y a des

gens que cette contrainte lasse. Ils veulent avoir comme les autres peuples la liberté de suivre leurs imaginations. » Au lieu des mots : « Il y a des gens..... » Pascal avait mis (ms. p. 451) : « Cette contrainte lasse ces bons pères. Ils veulent avoir etc. »

Port-Royal, chapitre XII, *Figures :* « La synagogue ne périssait point parce qu'elle était la figure de l'Église; mais, parce qu'elle n'était que la figure, elle est tombée dans la servitude. La figure a subsisté jusqu'à la vérité, afin que l'Église fût toujours visible ou dans la peinture qui la promettait ou dans l'effet. » Au lieu de ce style médiocre et émoussé, voici le texte authentique de Pascal (ms. p. 451) : « *Ézéchias :* La synagogue était la figure et ainsi ne périssait point, et n'était que la figure et ainsi est périe; c'était une figure qui contenait la vérité, et ainsi elle a subsisté jusqu'à ce qu'elle n'a plus eu la vérité.

« Mes révérends pères, tout cela se passait en figures : les autres religions périssent, celle-là ne périt point. »

On voit ici comment ont été composées plusieurs des Pensées. Pascal, lisant l'Écriture sainte, en tirait une réflexion qui pouvait servir à son Apologie du christianisme : il mettait donc par écrit cette réflexion; en même temps, comme il était pénétré d'une profonde indignation contre la corruption des saintes Écritures par les jésuites, son âme lui échappait, et il laissait éclater son indignation même au milieu d'une note de quelques lignes.

Ouvrez le manuscrit, vous y rencontrerez une foule de Pensées sous ces titres : Casuistes, Probable, Probabilité, Pape, etc. Port-Royal supprime et ces titres et ces Pensées, ou, s'il en garde quelques-unes, il leur enlève leur caractère particulier, et les présente sous une forme générale et abstraite, qui masque la vraie pensée de Pascal et ne laisse pas même toujours paraître une pensée bien déterminée.

Port-Royal, chapitre X, *Juifs :* « La religion juive doit donc être regardée différemment dans la tradition de leurs saints et dans la tradition du peuple, etc. » Il m'est impossible de comprendre ce que c'est que les saints du peuple juif, expression qui pourtant revient encore une fois dans ce même passage. J'ai donc recours au manuscrit, et j'y trouve cette phrase inintelligible (ms. p. 55). Elle n'est pas écrite de la main de Pascal : elle aura été dictée, ou recopiée sur un premier brouillon qui n'est plus. A côté et en marge est une note de la main même de Pascal. Dans le morceau d'une écriture étrangère il y avait, en effet, *de leurs saints*, ce qui n'a pas de sens; mais une autre main a corrigé : *des livres saints*, correction qui éclaircit tout, car rien n'est plus simple que la différence d'une religion dans les livres sacrés qui la conservent

pure et dans la tradition du peuple où elle s'altère sans cesse. Voici, de plus, la note marginale de Pascal : « Et toute religion est de même; car la chrétienne est bien différente dans les livres saints et dans les casuistes. » Port-Royal a supprimé ce dernier trait; il aurait pu, du moins, en lisant, de la main de Pascal, parfaitements écrits ces mots *dans les livres saints*, éviter l'incroyable faute dans laquelle il est tombé.

C'est surtout à l'occasion du miracle de la sainte épine que Pascal, qui se trouvait honoré personnellement dans un miracle accompli sur sa nièce[1], s'élève contre les jésuites, que ce miracle devait confondre et qui le niaient et s'en moquaient. A tout moment Pascal quitte sa thèse générale de l'importance des miracles, pour se retourner contre les jésuites. Port-Royal, de peur de s'y blesser, ose à peine toucher aux pensées les plus générales, que nous devons en grande partie à l'évêque de Montpellier et à Desmolets. Le chapitre XXVII de Port-Royal sur les miracles, s'il eût contenu toutes les pensées de Pascal sur ce sujet, aurait été bien autrement étendu et bien autrement remarquable. Port-Royal supprime les pensées les plus hardies, et il affaiblit toutes celles qu'il donne.

Port-Royal (ch. XXVII) : « Les miracles ont servi à la fondation et serviront à la continuation de l'Église, jusqu'à l'Antechrist, jusqu'à la fin, etc...... » Dans Pascal, cette phrase était une réponse aux jésuites qui, pour diminuer l'effet du miracle de la sainte épine, avaient semblé médiocrement touchés de l'importance des miracles au XVII^e siècle. Pascal s'adresse à eux et leur dit (ms. p. 451) : « Les miracles sont plus importants que vous ne pensez : ils ont servi à la fondation, etc..... »

En 1779, Bossut crut enfin pouvoir publier impunément bien des morceaux où, à propos des miracles ou même en toute autre occasion, Pascal attaque la morale et les opinions relâchées des jésuites. Mais partout Bossut opère sur les fragments nouveaux qu'il publie, comme Port-Royal sur ceux qu'il a mis au jour. Quelquefois il retranche des parties plus ou moins considérables de ces fragments; il change l'ordre de ceux qu'il conserve; il en émousse les traits les plus incisifs, il en altère perpétuellement le langage.

Pascal, s'adressant aux jésuites qui, pour décrier le miracle de la sainte épine, détruisaient toutes les règles établies pour le discernement des vrais et des faux miracles (ms. p. 402) : « Juges injustes, ne faites pas des lois sur l'heure. Jugez par celles qui sont établies et établies par vous-mêmes. *Væ qui conditis leges iniquas*. Pour affaiblir vos adversaires,

[1] Marguerite Périer, l'auteur des Mémoires.

vous désarmez toute l'Église.» Bossut fait ici deux fautes : d'abord il fait précéder cette apostrophe : «Juges injustes, etc.» par deux lignes qui ne sont pas de Pascal, et qui sont destinées à rattacher ce morceau à un morceau tout différent (B. 2ᵉ part. xvi, 10). Puis il transporte cette dernière phrase : «Pour affaiblir *vos* adversaires, etc.» dans un autre endroit, qui précède de plusieurs pages (*ibid.* xvi, 9) : «*Ainsi*, pour affaiblir *leurs* adversaires, ils désarment l'Église, etc.»

Pascal (ms. p. 451) : «Injustes persécuteurs de ceux que Dieu protége visiblement ! S'ils nous reprochent nos excès, ils parlent comme les hérétiques. S'ils disent que la grâce de J. C. nous discerne, ils sont hérétiques. S'il se fait des miracles, c'est la marque de l'hérésie.» Et ailleurs (ms. p. 402) : «S'ils disent que notre salut dépend de Dieu, ce sont des hérétiques. S'ils disent qu'ils sont soumis au pape, c'est une hypocrisie. S'ils sont prêts à souscrire toutes ses constitutions, cela ne suffit pas. S'ils disent qu'il ne faut pas tuer pour une pomme, ils combattent la morale des catholiques. S'il se fait des miracles parmi eux, ce n'est pas une marque de sainteté, et c'est, au contraire, un soupçon d'hérésie.»

De ces deux morceaux différents, Bossut en compose un seul, supprimant ce début : «Injustes persécuteurs, etc.» resserrant à son gré ou développant l'argumentation ; et, au lieu de deux fragments pleins de vie, il a fait ce paragraphe languissant : «Les jésuites... *n'ont pas laissé néanmoins d'en tirer cette conclusion, car ils concluent de tout que leurs adversaires sont hérétiques.* S'ils *leur* reprochent *leurs* excès, *ils disent* qu'ils parlent comme des hérétiques. S'ils disent que la grâce de Jésus nous discerne *et* que notre salut dépend de Dieu, *c'est le langage des* hérétiques. S'ils disent qu'ils sont soumis au pape : *c'est ainsi, disent-ils*, que les hérétiques *se cachent et se déguisent.* S'ils disent qu'il ne faut pas tuer pour une pomme, ils combattent, *disent les jésuites*, la morale des catholiques. *Enfin*, s'il se fait des miracles parmi eux, ce n'est pas une marque de sainteté, c'est, au contraire, un soupçon d'hérésie.»

Quelquefois Bossut, en supprimant un seul trait, énerve toute l'argumentation. Dans le § 9 de l'article xvi on lit cette défense de Port-Royal : «Ce lieu qu'on dit être le temple du diable, Dieu en fait son temple; on dit qu'il faut en ôter les enfants; on dit que c'est l'arsenal de l'enfer, Dieu en a fait le sanctuaire de ses grâces....» Il est évident que la phrase est défectueuse, et qu'à cette objection : «on dit qu'il faut en ôter les enfants,» une réponse est nécessaire, comme il y a des réponses à l'objection qui précède et à celle qui suit. Cette réponse nécessaire est dans Pascal (ms. p. 463) : «On dit qu'il en faut ôter les enfants,

Dieu les y guérit, etc. » Nouvelle allusion au miracle de la sainte épine et à la guérison de Marguerite Périer.

Si je n'avais pas montré cent fois que Bossut affaiblit le style de Pascal, je citerais cet exemple. Pascal (ms. p. 471) : « Ce n'est point ici le pays de la vérité ; elle *erre* inconnue parmi les hommes..... » Bossut (l. l.) : « Elle *est* inconnue parmi les hommes. » Mais il ne s'agit plus d'altérations de mots ; il s'agit d'altérations tout autrement graves, et qui tombent sur la pensée même.

Bossut est le premier qui ait donné ce paragraphe sur l'utilité, la nécessité même des miracles dans un temps où la vérité est persécutée et n'a plus d'asile (l. l. § 10). « Mais, disent-ils, les miracles ne sont plus nécessaires, à cause qu'on en a déjà ; et ainsi ils ne sont plus des preuves de la vérité de la doctrine. Oui ; mais quand on n'écoute plus la tradition, qu'on a surpris le peuple, et qu'ayant ainsi exclu la vraie source de la vérité, etc...... » Que fait ici le peuple ? Pascal dit (ms. p. 449) : le pape : « Quand on n'écoute plus la tradition, quand *on ne propose plus que le pape,* quand on l'a surpris et qu'ainsi, etc..... »

Bossut, d'après Desmolets (2ᵉ p. XVII, 76) : « Les opinions relâchées plaisent tant aux hommes naturellement, qu'il est étrange qu'elles leur déplaisent. C'est qu'ils ont excédé toutes les bornes, etc..... » Ceci est inintelligible : si les opinions relâchées plaisent tant aux hommes, il est plus qu'étrange, il répugne qu'elles leur déplaisent. Et puis, qui a excédé toutes les bornes ? A qui se rapporte cet *ils ?* Dans Pascal tout se rapporte directement aux jésuites. Ce passage est intitulé *Montalte,* pour marquer que c'est ici comme une suite des Provinciales (ms. p. 429) : « Les opinions relâchées plaisent tant aux hommes naturellement, qu'il est étrange que *les leurs* déplaisent. C'est qu'ils ont excédé toute borne... »

Bossut, dans le même paragraphe, toujours d'après Desmolets : « Il est ridicule de dire qu'une récompense éternelle est offerte à des mœurs licencieuses. » Pascal : « A des mœurs *escobartines.* »

Je ne trouve guère dans tout Bossut, sur le probabilisme, qu'une ou deux pensées du Supplément, par exemple, les §§ XI et XII ; il y en a beaucoup plus dans Pascal. Il en est de même des casuistes. Ils sont sans cesse attaqués dans le manuscrit, et presque jamais dans Bossut. Mais ce n'est pas ici le lieu de restituer les passages omis par Bossut [1] ; nous n'en sommes encore qu'à signaler les altérations qu'il a fait subir aux Pensées qu'il a publiées. Cependant, quand on a conservé le paragraphe 77 de l'article XVII, donné par Condorcet, toute suppression

[1] Voyez la IIIᵉ partie de ce rapport.

ressemble fort à une précaution inutile. Ce paragraphe est bien énergique ; il l'est encore plus dans le manuscrit. Il y est aussi beaucoup plus étendu. Bossut n'a pas complété Condorcet ; quelquefois même il l'a abrégé et adouci. Malheureusement ce passage est presque illisible dans l'autographe. Nous en donnons ce que nous avons pu déchiffrer.

Ms. p. 99-100. « S'ils ne renoncent à la probabilité, leurs bonnes maximes sont aussi peu saintes que les méchantes. Car elles sont fondées sur l'autorité humaine ; et ainsi, si elles sont plus justes, ils seront plus raisonnables, mais non pas plus saints. Elles tiennent de la tige sauvage sur quoi elles sont entées.

« Si ce que je dis ne sert à vous éclairer, il servira au peuple.

« Si ceux-là se taisent, les pierres parleront[1].

« Le silence est la plus grande persécution. Jamais les saints ne se sont tus. Il est vrai qu'il faut vocation ; mais ce n'est pas des arrêts du conseil qu'il faut apprendre si on est appelé, c'est de la nécessité de parler[2].

« Or, après que Rome a parlé, et qu'on pense qu'elle a condamné la vérité ;... et que les livres qui ont dit le contraire sont censurés, il faut crier d'autant plus haut qu'on est censuré plus injustement, et qu'on veut étouffer la parole plus violemment ; jusqu'à ce que vienne un pape qui écoute les deux parties, et qui consulte l'antiquité pour faire justice[3].

. . . .

« L'inquisition et la société, les deux fléaux de la vérité[4].

« Que ne les accusez-vous d'arianisme ? Car, s'ils ont dit que J. C. est Dieu, peut-être ils l'entendent non par nature, mais comme il est dit : *Dii estis*[5].

« Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce qu'elles condamnent est condamné dans le ciel[6].

« Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello[7].

. . . .

« J'ai craint que je n'eusse mal écrit, me voyant condamné ; mais l'exemple de tant de pieux écrits me fait croire au contraire : il n'est plus permis de bien écrire.

« Toute l'inquisition est corrompue ou ignorante.

« Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes[8].

[1] Ces trois paragraphes ne sont ni dans Condorcet ni dans Bossut. — [2] Ce paragraphe est dans Condorcet et dans Bossut. — [3] Ce paragraphe manque dans Condorcet et dans Bossut. — [4] Dans Condorcet et dans Bossut. — [5] Ni dans Condorcet ni dans Bossut. — [6] Dans Condorcet et dans Bossut. — [7] Ni dans Condorcet ni dans Bossut. — [8] Ces trois paragraphes sont dans Condorcet et dans Bossut.

« Je ne crains rien, je n'espère rien. Les évêques ne font pas ainsi. Le Port-Royal craint, et c'est une mauvaise politique de les séparer; car ils ne craindront plus et se feront plus craindre[1].

« Je ne crains pas.... vos censures particulières, si elles ne sont fondées sur..... la tradition.

« Car qui êtes-vous tous[2]?... »

Ainsi Port-Royal retranche entièrement, et Bossut ne publie qu'imparfaitement les pensées qui font connaître un des côtés les plus grands de l'âme de Pascal, cette altière obstination qui résista à la fois aux persécutions du pouvoir civil et aux foudres du saint-siége. Nous allons voir maintenant et Port-Royal et Bossut affaiblir et voiler, autant qu'il sera en eux, non plus un des côtés, mais le fond même de l'âme de Pascal, je veux dire ce scepticisme universel contre lequel il ne trouve d'asile que dans une foi volontairement aveugle.

En effet, Pascal est sceptique en philosophie. Otez la révélation, et Pascal serait un disciple de Montaigne. Géomètre, physicien, homme du monde, il n'avait d'études régulières et approfondies ni en philosophie ni en théologie. Il n'y songea sérieusement qu'assez tard, sous une impression terrible; et, égaré par sa rigueur même, par les habitudes de l'esprit géométrique, comme aussi par cette *humeur bouillante*[3] qu'il portait en toutes choses, il s'élança d'abord à l'extrémité du doute et à l'extrémité de la foi. Confondant le raisonnement et la raison, ne se souvenant plus qu'il a lui-même judicieusement distingué des vérités premières et indémontrables que nous découvre cette intuition spontanée de la raison qu'on peut aussi appeler avec lui l'instinct, le sentiment, le cœur, et des vérités qui se déduisent de celles-là par voie de raisonnement, ou qui se tirent de l'expérience par induction, oubliant qu'ainsi il a lui-même répondu d'avance à toutes les attaques du scepticisme, Pascal interroge avec l'expérience et le raisonnement tous les principes, et par là il les ébranle tous, sans beaucoup d'effort : transportant mal à propos dans la philosophie la méthode des physiciens et des géomètres, sans partir, comme eux, de faits ou de principes certains par eux-mêmes, voulant tout prouver, il ne trouve à rien des preuves suffisantes, et arrive à l'incertitude de toutes choses : qu'il n'y a en soi ni vrai ni faux, ni bien

[1] Ce paragraphe est dans Condorcet. Bossut en a retranché : *Les évêques ne font pas ainsi.* — [2] Ces deux derniers paragraphes sont à peu près illisibles dans le manuscrit. — [3] Voyez juin, p. 357.

ni mal, ni juste ni injuste; que les degrés de latitude font toute la jurisprudence; que la propriété n'est qu'une convention; qu'il n'y a d'autre nature des choses que la coutume, et qu'enfin la raison, réduite à ses seules forces, est incapable de s'élever à l'idée de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Encore une fois, ôtez la révélation, et Pascal c'est Montaigne, et Montaigne réduit en système. Sa métaphysique, si tant est qu'il en ait une, sa morale et sa politique sont celles de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e], en Italie, en France, et dans toute l'Europe, avant que Descartes fût venu tout renouveler et tout raffermir. On ne sait, on ne peut savoir quels services a rendus Descartes, qu'après avoir sondé longtemps le vide qu'avait laissé dans les esprits et dans les âmes la chute de la scolastique, c'est-à-dire de la philosophie chrétienne, et reconnu la vanité des efforts qu'avait faits d'abord l'esprit humain pour combler ce vide par des systèmes plus ou moins empruntés à l'antiquité, conceptions artificielles, pleines d'esprit et d'imagination, mais sans vrai génie, qui se dissipaient d'elles-mêmes à mesure qu'elles paraissaient, et conduisirent promptement du premier enthousiasme et des espérances chimériques de la raison émancipée à l'excès contraire, au sentiment exagéré de sa faiblesse[1]. Le scepticisme dominait en France quand Descartes parut et entreprit de triompher du doute en l'acceptant d'abord, pour le forcer à rendre la certitude qu'il contient à son insu : car douter, c'est penser encore, c'est donc savoir et c'est croire qu'on pense, et qu'on est par conséquent. C'est Descartes qui a restitué à la pensée la conscience de son droit et de sa force, et lui a enseigné qu'elle porte avec elle et sa propre lumière et celle qui éclaire l'existence entière, notre âme spirituelle, Dieu et l'univers[2]. Descartes, en arrachant l'esprit humain au scepticisme, premier fruit de la liberté naissante, ferma sans retour l'ère de la scolastique et ouvrit celle de la philosophie moderne. Les libres penseurs du XVI[e] siècle n'avaient été que des révolutionnaires; Descartes a été, de plus, un législateur. La législation qu'il a donnée à la philosophie n'est point un système; c'est mieux que cela : c'est une méthode et une direction immortelle. Peu à peu cette méthode et cette direction, pénétrant dans les esprits, les relevèrent de leur abattement, ranimèrent la confiance de la raison en elle-même sans la jeter de nouveau dans une présomption toujours

[1] Voyez, sur la philosophie de la Renaissance, la dixième leçon du t. I[er] de l'Histoire de la philosophie au XVIII[e] siècle, 2[e] édit. p. 355-398, et dans les Fragments philosophiques, 4[e] édition, le vol. III, consacré à la scolastique, p. 80-82. — [2] *Histoire de la philosophie du XVIII[e] siècle*, t. I, leçon XI[e], p. 420.

punie, et produisirent bientôt, secondées par la persécution même, cette sobre et forte philosophie du XVII^e siècle, libre et réservée, fidèle à la raison et respectueuse envers la foi, qui compte pour disciples et pour interprètes les génies les plus différents, Arnauld et Malebranche, Fénélon et Bossuet, Port-Royal et l'Oratoire, Saint-Sulpice et tout le clergé français, excepté les jésuites; notre vraie philosophie nationale, si on peut parler de nationalité en philosophie, celle du moins que nul souffle étranger ne nous a apportée et que l'Europe entière nous a empruntée, dont un côté exagéré a produit Spinosa, un autre Locke, un autre encore Berkeley, et qui, développée selon son vrai génie, a servi de fondement à la Théodicée de Leibnitz.

Pascal avait un peu goûté de cette grande philosophie; il n'en avait pas été pénétré. Il était presque formé avant qu'elle fût devenue la philosophie du siècle, et il avait été formé à une tout autre école, celle précisément qu'était venu renverser Descartes. Montaigne était son véritable maître avant celui qui lui parla du haut de la croix.

Le philosophe, dans Pascal, interrogeant mal la raison, n'en obtient que des réponses incertaines; et, incapable de s'y arrêter, il se précipite dans tous les abîmes du sceptiscime. Mais l'homme, dans Pascal, ne se résigne point au scepticisme du philosophe. Sa raison ne peut pas croire; mais son cœur a besoin de croire. Il a besoin de croire à un Dieu, non pas à un Dieu abstrait, principe hypothétique des nombres et du mouvement, mais à un Dieu vivant, qui a fait l'homme à son image, et qui puisse le recueillir après cette courte vie. Pascal a horreur de la mort comme de l'entrée du néant; il cherche un asile contre la mort de toute la puissance de son âme, de toute la faiblesse de sa raison désarmée. Pascal veut croire à Dieu, à une autre vie, et, ne le pouvant pas avec sa mauvaise philosophie, faute d'en posséder une meilleure et d'avoir suffisamment étudié et compris Descartes, il rejette toute philosophie, renonce à la raison et s'adresse à la religion. Mais sa religion n'est pas le christianisme des Arnauld et des Malebranche, des Fénélon et des Bossuet, fruit solide et doux de l'alliance de la raison et du cœur dans une âme bien faite et sagement cultivée : c'est un fruit amer, éclos dans la région désolée du doute, sous le souffle aride du désespoir. Pascal a voulu croire, et il a fait tout ce qu'il était nécessaire de faire pour finir par croire. Les difficultés qu'il rencontrait, sa raison ne les a pas surmontées, mais sa volonté les a écartées. Ne les lui rappelez pas, il les connaît mieux que vous; sa dernière, sa vraie réponse est qu'il ne veut pas du néant, et que la folie de la croix est encore son unique asile. Pascal a donc fini par croire;

mais, comme il n'y est parvenu qu'en dépit de la raison, il ne s'y soutient qu'en redoublant de soins contre la raison, par de pénibles et continuels sacrifices, par la mortification de la chair, surtout par celle de l'esprit; c'est là la foi inquiète et malheureuse que Pascal entreprend de communiquer à ses semblables. Il ne se proposait point de s'adresser à la raison, sinon pour l'humilier et pour l'abattre, mais au cœur pour l'épouvanter et le charmer tout ensemble, à la volonté pour agir sur elle par tous les motifs connus qui la déterminent, la vérité en soi exceptée. Une telle apologie du christianisme eût été un monument tout particulier, qui aurait eu pour vestibule le scepticisme, et pour sanctuaire une foi sombre et mal sûre d'elle-même. Un pareil monument eût peut-être convenu à un siècle malade tel que le nôtre; il eût pu attirer et recevoir Byron converti, Faust ou Manfred, des hommes longtemps en proie aux horreurs du doute et voulant s'en délivrer à tout prix. Mais les esprits calmes et réglés du XVII^e^ siècle n'auraient su que faire d'un semblable ouvrage. Pour eux, la religion était le couronnement de la philosophie, la foi le développement le plus légitime de la raison vivifiée et éclairée par le sentiment. Le scepticisme de Pascal leur eût été un scandale plutôt qu'une leçon. Aujourd'hui même, les Pensées sont peut-être plus dangereuses qu'utiles; elles répandent l'aversion de la philosophie bien plus que le goût de la religion; elles ravagent l'âme plus qu'elles ne l'éclairent et ne la pacifient; et la foi qu'elles inspirent, fille de la peur plutôt que de l'amour, est inquiète et agitée comme celle de ce sublime et infortuné génie.

Il n'est donc pas surprenant que des hommes tels qu'Arnauld et Nicole, qui voulaient faire des Pensées un livre édifiant, n'aient pas consenti à les publier telles qu'ils les trouvaient; mais c'est ici notre devoir d'éditeur fidèle de rétablir le caractère original de l'ouvrage sur lequel nous travaillons, d'ôter au scepticisme et à la religion de Pascal leurs derniers voiles, et cela avec d'autant moins de scrupules, que le scepticisme de Pascal est, à nos yeux, une erreur qui veut être démasquée et combattue, et la foi par laquelle il entreprend de le corriger, un autre excès, un remède extrême, presque aussi funeste que le mal qu'il prétend guérir, qu'il ne guérit point, qu'il envenime, au contraire, et rend plus tard incurable à tous les efforts d'une philosophie généreuse et du vrai christianisme [1].

[1] Il y a douze ans j'exprimais déjà la même opinion sur le caractère de la philosophie et de la religion de Pascal, dans la XII^e^ leçon de l'Histoire de la philosophie du XVIII^e^ siècle, t. I, p. 443, 2^e^ édit.

Tout le monde a bien vu que plusieurs pensées de Pascal étaient des pensées de Montaigne, tantôt fidèlement reproduites, tantôt citées de mémoire, abrégées ou développées; mais on a quelquefois prétendu que c'étaient des objections que Pascal marquait pour y répondre : c'est n'avoir pas compris son dessein et l'esprit de sa nouvelle apologie. Non, ce n'étaient pas là des objections que Pascal voulait réfuter, mais des arguments contre la raison, qu'il mettait en réserve au profit de sa cause, et qu'au lieu de réfuter il se proposait de développer et de fortifier. Ainsi Pascal, comme tous les sceptiques, comme Montaigne, Charron, La Mothe le Vayer, et avec eux toute l'école sensualiste de tous les pays et de tous les temps, comme ses contemporains Hobbes et Gassendi, n'admet pas l'autorité propre de la raison, ni, par conséquent, celle de la conscience, ni justice naturelle, ni droit naturel, nul autre droit que celui de la force et de la coutume. Montaigne, qui est l'inconséquence même, chancelle perpétuellement dans son scepticisme, et il dit quelquefois que la coutume a du bon, et que c'est pour cela qu'on la suit. Pascal redresse ici Montaigne, il lui reproche cette concession et maintient que la force de la coutume se tire d'elle-même, c'est-à-dire de la seule faiblesse de l'homme. Nous avons vu qu'Arnauld cite cette pensée, ou telle autre du même genre, comme un exemple des pensées qu'il est nécessaire de modifier, et qui sont *insoutenables*[1]; nous avons vu aussi Marguerite Périer soumettant à son frère l'abbé Périer les difficultés que provoquait ce passage, ainsi que la nouvelle rédaction proposée par Arnauld : « Montaigne *n'a pas tort quand il dit que* la coutume doit être suivie dès là qu'elle est coutume, etc. *pourvu qu'on n'étende pas cela à des choses contraires au droit naturel et divin.* Il est vrai que[2], etc..... » Bossut modifie encore la rédaction de Port-Royal (1re part. IX, 43) : « Montaigne *a raison;* la coutume doit être suivie dès là qu'elle est coutume et qu'on la trouve établie, *sans examiner* si elle est raisonnable ou non; *cela s'entend toujours de ce qui n'est point contraire au droit naturel ou divin.* Il est vrai que, etc.... » Pascal s'était bien gardé de faire aucune réserve en faveur du droit naturel et divin, qu'il n'admettait pas; allant au delà de Montaigne, il avait dit (ms. p. 134) : « Montaigne a tort, la coutume ne doit être suivie que parce qu'elle est coutume, et non parce qu'elle soit raisonnable ou juste. Mais le peuple, etc. »

Cette phrase n'est dans le manuscrit que le commencement d'un morceau où la pensée de Pascal est exposée sans aucune ambiguïté :

[1] Juillet, p. 408. — [2] *Ibid.* p. 412.

« Il seroit donc bon, ajoute-t-il après ce qu'on vient de lire, qu'on obéît aux lois et coutumes parce qu'elles sont lois, qu'on sût qu'il n'y en a aucune juste et vraie à introduire, que nous n'y connoissons rien, et qu'ainsi il faut seulement suivre les reçues. Par ce moyen on ne les quitteroit jamais. Mais le peuple n'est pas susceptible de cette doctrine, et ainsi, comme il croit que la vérité se peut trouver et qu'elle est dans les lois et coutumes, il les croit et prend leur antiquité comme une preuve de leur vérité (et non de leur seule autorité, sans vérité); ainsi il obéit; mais il est sujet à se révolter dès qu'on lui montre qu'elles ne valent rien : ce qui se peut faire voir de toutes en les regardant d'un certain côté. »

Port-Royal a supprimé tout ce morceau. Bossut l'a donné après Condorcet ainsi mutilé et réduit (B. 1re part. IX, 11; Cond. V, § 2, 19) : « Il seroit bon qu'on obéît aux lois et coutumes, parce qu'elles sont lois, et que le peuple comprît que c'est là ce qui les rend justes. Par ce moyen, on ne les quitteroit jamais : au lieu que, quand on fait dépendre leur justice d'autre chose, il est aisé de la rendre douteuse; et voilà ce qui fait que les peuples sont sujets à se révolter. »

Dans le grand fragment sur le pyrrhonisme, Pascal, au lieu d'épuiser l'énumération des arguments des pyrrhoniens, s'arrête et dit, selon Port-Royal (ch. XXI) : « Je laisse les discours que font les pyrrhoniens contre les impressions de la coutume, de l'éducation, des mœurs, des pays, et les autres choses semblables qui entraînent la plus grande partie des hommes qui ne dogmatisent que sur ces vains fondemens. » Voilà comme Port-Royal fait parler Pascal. Mais Pascal lui-même parle bien autrement. Dans Port-Royal il ne prend pas parti pour les pyrrhoniens; dans le manuscrit (p. 257) il se déclare ouvertement pour eux contre « .... les impressions de la coutume, de l'éducation, des mœurs, des pays, et autres choses semblables, qui, *quoiqu'elles* entraînent la plus grande partie des hommes *communs*, qui ne dogmatisent que sur ces vains fondements, *sont renversées par le moindre souffle des pyrrhoniens. On n'a qu'à voir leurs livres si l'on n'en est pas assez persuadé, on le deviendra bien vite et peut-être trop.* »

Voici des pensées analogues à celles-là, que Port-Royal a retranchées et que Bossut n'a pas cru devoir tirer des deux copies :

(Ms. p. 229.) « Toute la dignité de l'homme est en la pensée. Mais qu'est-ce que cette pensée? Qu'elle est sotte! »

(Ms. p. 447.) « Mon Dieu! que ce sont de sots discours : Dieu aurait-il fait le monde pour le damner, etc.? Pyrrhonisme est le remède à ce mal et rabat cette vanité. »

(Ms. p. 81.) « Rien ne fortifie plus le pyrrhonisme que ce qu'il y en a qui ne sont pas pyrrhoniens; si tous l'étoient, ils auroient tort.

(Ms. p. 83.) « Cette secte se fortifie par ses ennemis plus que par ses amis, car la foiblesse de l'homme paroît bien davantage en ceux qui ne la connoissent pas qu'en ceux qui la connoissent. »

Et encore (ms. p. 8) : « Tous les principes sont vrais, des pyrrhoniens, des stoïques, des athées, etc. Mais leurs conclusions sont fausses, parce que les principes opposés sont vrais aussi. »

Le père Desmolets, moins scrupuleux que Port-Royal, a publié cette pensée, que Bossut a reproduite (Desm. p. 329; B. 2^e, part. XVII, 1) : « Le pyrrhonisme sert à la religion. *Le pyrrhonisme est le vrai :* car, après tout, les hommes, avant Jésus-Christ, ne savoient où ils en étoient (ms. p. 83). » Bossut a atténué Desmolets, et il dit : « Le pyrrhonisme a servi à la religion. Car, après tout, les hommes, avant Jésus-Christ, ne savoient où ils en étoient. »

Partout Pascal rejette et combat les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu, et même celles qui se tirent du spectacle de la nature. Qu'auraient dit d'une pareille polémique, je ne dis pas Descartes et Leibnitz, mais l'auteur du Traité de l'existence de Dieu et celui de la Connaissance de Dieu et de soi-même ? Nicole, au commencement de son Discours de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, s'exprime ainsi : « Il y en a (des preuves) d'abstraites et de métaphysiques...... et je ne vois pas qu'il soit raisonnable de prendre plaisir à les décrier. Mais il y en a aussi qui sont plus sensibles (les preuves physiques), plus conformes à notre raison, plus proportionnées à la plupart des esprits, et qui sont telles, qu'il faut que nous nous fassions violence pour y résister. » On conçoit donc que Port-Royal ait craint de répandre des pensées telles que celle-ci : « Je n'entreprendrai pas de prouver par des raisons naturelles ou l'existence de Dieu, ou la Trinité, ou l'immortalité de l'âme, ni aucune des choses de cette nature; non-seulement parce que je ne me sentirois pas assez fort pour trouver dans la nature de quoi convaincre des athées endurcis, mais encore, etc. (B. 2^e part. III, 2). » — « C'est une chose admirable que jamais auteur canonique ne s'est servi de la nature pour prouver Dieu; tous tendent à le faire croire et jamais ils n'ont dit : Il n'y a point de vide; donc il y a un Dieu. Il falloit qu'ils fussent plus habiles que les plus habiles gens qui sont venus depuis, qui s'en sont tous servi. Cela est très-considérable. (B. 2^e part. III, 3). » C'est Desmolets qui le premier a publié ces fragments très-équivoques.

« J'admire, dit Pascal (ms. p. 206), avec quelle hardiesse ces per-

sonnes entreprennent de parler de Dieu en adressant leurs discours aux impies. Leur premier chapitre est de prouver la divinité par les ouvrages de la nature. Je ne m'étonnerois pas de leur entreprise s'ils adressoient leurs discours aux fidèles; car il est certain que ceux qui ont la foi vive dedans le cœur voient incontinent que tout ce qui est n'est autre chose que l'ouvrage du Dieu qu'ils adorent. Mais, pour ceux en qui cette lumière est éteinte et dans lesquels on a dessein de la faire revivre, ces personnes destituées de foi et de grâce qui, recherchant de toute leur lumière tout ce qu'ils voient dans la nature qui les peut mener à cette connoissance, ne trouvent qu'obscurité et ténèbres, dire à ceux-là qu'ils n'ont qu'à voir la moindre des choses qui les environnent et qu'ils y verront Dieu à découvert, et leur donner pour toute preuve à ce grand et important sujet le cours de la lune et des planètes, et prétendre l'avoir achevée sans peine avec un tel discours, c'est leur donner sujet de croire que les preuves de notre religion sont bien foibles, et je vois, par raison et par expérience, que rien n'est plus propre à leur en faire naître le mépris. Ce n'est pas de cette sorte que l'Écriture, qui connoît mieux les choses qui sont de Dieu, en parle : elle dit, au contraire, que Dieu est un Dieu caché, et que, depuis la corruption de la nature, il les a laissés dans un aveuglement dont ils ne peuvent sortir que par Jésus-Christ, hors duquel toute communication avec Dieu est ôtée. *Nemo novit patrem nisi filius et cui filius voluerit revelare.*

« C'est ce que l'Écriture nous marque quand elle dit, en tant d'endroits, que ceux qui cherchent Dieu le trouvent : ce n'est point de cette lumière qu'on parle, comme le jour en plein midi. On ne dit point que ceux qui cherchent le jour en plein midi, ou de l'eau dans la mer, en trouveront; et ainsi il faut bien que l'évidence de Dieu ne soit pas telle dans la nature. Aussi elle nous dit ailleurs : *Vere tu es Deus absconditus.* »

Condorcet a seul donné ce morceau (art. v, § 1, n° 2) en l'altérant perpétuellement; et Bossut n'a pas jugé à propos de le reproduire.

Quelquefois Desmolets, faute de comprendre Pascal ou ne voulant pas le suivre, pour ne pas lui imputer des énormités, lui attribue des pensées bien vagues. Desmolets (p. 309) : « Athéisme, *manque* de force d'esprit, mais jusqu'à un certain *point* seulement. » On ne voit pas bien ce que cela signifie. Pascal a écrit de sa propre main, et en caractères très-lisibles (ms. p. 61) : « Athéisme, *marque* de force d'esprit, mais jusqu'à un certain degré seulement. » C'est-à-dire que c'est force d'esprit de ne pas admettre l'existence de Dieu au nom de la raison, pourvu

qu'ensuite on se soumette à la révélation qui l'impose, non à la raison, mais à la foi. Pascal est là tout entier. Desmolets n'a pas osé le montrer tel qu'il est, et Bossut, reculant également devant le vrai et devant le faux, ne redresse ni ne maintient la citation de Desmolets : il la supprime.

Quand on pousse le scepticisme jusque-là, on court bien risque de le retrouver jusque dans le sein de la foi, et il échappe à Pascal, au milieu des accès de sa dévotion convulsive, des cris de misère et de désespoir que Port-Royal, ni Desmolets, ni Bossut, n'ont osé répéter. « Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie. » Cette ligne sinistre qu'on rencontre séparée de tout le reste, n'est-elle pas comme un cri lugubre sorti tout à coup des abîmes de l'âme, dans le désert d'un monde sans Dieu? Ailleurs est cette autre ligne isolée comme la première (ms. p. 23) : « Combien de royaumes nous ignorent ! » A la marge d'un morceau sur le divertissement, Pascal a écrit (ms. p. 217) : « Que le cœur de l'homme est creux et plein d'ordure ! » On a cent fois cité cette pathétique tirade (P.-R. ch. XXI; B. 2e part. I, 5) : « Quelle chimère est-ce donc que l'homme? quelle nouveauté, quel chaos, quel sujet de contradiction! Juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, *amas* d'incertitude, gloire et rebut de l'univers ! » Voici un trait qui n'a pas trouvé grâce devant le duc de Roannez, et qui pourtant ajoute encore à la grandeur et au sombre coloris de ce fragment : « Quelle chimère est-ce donc que l'homme? quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradictions, quel prodige ! Juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, *cloaque* d'incertitude *et d'erreur*, gloire et rebut de l'univers! Qui démêlera cet embrouillement? etc. » (Ms. p. 258.)

Combien cette expression, *amas d'incertitude*, semble faible et pâle devant celle-ci : *cloaque* d'incertitude *et d'erreur*, qui en même temps a l'avantage de former un contraste naturel avec cette autre expression : *dépositaire du vrai*, comme aussi de rappeler et de préparer celles de *ver de terre* et de *rebut de l'univers !*

Nous avons vu comment toutes les éditions ont affaibli le scepticisme de Pascal : elles n'ont pas moins altéré le caractère de sa foi.

Elle est bien loin d'être sans nuage. Pascal ne dissimule point les difficultés que le christianisme présente à la critique, si on s'engage dans l'étude des textes sacrés, et à l'équité, si on le compare avec les autres religions.

Pascal a tourné les figures de l'Ancien Testament contre les juifs, qui les ont prises à la lettre; mais il avoue qu'il y a des figures qui ont pu

tromper les juifs, et qui semblent *un peu tirées par les cheveux* (ms. p. 459). Port-Royal lui fait dire (ch. XII; B. 2ᵉ p. IX, 1) : « Il y en a d'autres qui semblent moins naturelles. »

Port-Royal (ch. XVII; B. 2ᵉ p. XLI, 9) : « Je veux qu'il y ait dans l'Écriture des obscurités. » Pascal (ms. p. 456) : « Je veux qu'il y ait des obscurités *qui soient aussi bizarres que celles de Mahomet.* »

Pascal (ms. p. 27) : « Comme Jésus-Christ est venu *in sanctificationem et in scandalum*..... nous ne pouvons convaincre les infidèles, et ils ne peuvent nous convaincre. Mais, par là même, nous les convainquons, puisque nous disons qu'il n'y a point de conviction dans toute sa conduite (de Dieu) de part ni d'autre. » Port-Royal (ch. XVIII; B. 2ᵉ part. XIII, 7) : « ..... Nous ne pouvons convaincre *l'obstination* des infidèles. Mais *cela ne fait rien contre nous*, puisque nous disons qu'il n'y a point de conviction dans toute la conduite de Dieu *pour les esprits opiniâtres, et qui ne recherchent pas sincèrement la vérité.* »

Pascal (ms. p. 265) : « La seule religion, contre la nature, contre le sens commun, contre nos plaisirs, est la seule qui ait toujours été. » Port-Royal éclaircit fort inutilement une partie de cette phrase et affaiblit l'autre (ch. II; B. 2ᵉ p. IV, 9.) : « La seule religion *contraire* à la nature *en l'état qu'elle est, qui combat tous* nos plaisirs *et qui paraît d'abord contraire* au sens commun, est la seule qui ait toujours été. »

Port-Royal a supprimé cette pensée bizarre et fausse (ms. p. 485) : « Les miracles ne servent pas à convertir, mais à condamner. »

Que dire encore de cette autre pensée, que j'hésite presque à publier (ms. p. 153) : « Les prophéties citées dans l'Évangile, vous croyez qu'elles sont rapportées pour vous faire croire ? Non, c'est pour vous éloigner de croire. »

Quelle religion, bon Dieu! que celle dont les monuments sacrés induiraient en tentation d'incrédulité, au lieu d'inspirer la foi ! Grâce à Dieu, ce n'est pas ainsi que Gerson et Bossuet commentent les saintes Écritures.

Mais arrivons au passage le plus frappant et le plus décisif, celui où l'un des premiers auteurs du calcul des probabilités essaye de prouver que, d'après les règles des jeux de hasard, il vaut beaucoup mieux parier que Dieu existe que de parier le contraire. Port-Royal, en publiant une partie de ces pages singulières, a bien soin de les faire précéder d'un avis où il essaie de donner un tour favorable et raisonnable à cette étrange manière de prouver Dieu. Selon Port-Royal, Pascal ne s'adresserait qu'à certaines personnes, et ne leur parlerait ainsi qu'en s'accommodant à leurs propres principes, *en attendant qu'elles aient trouvé la lu-*

mière nécessaire pour se convaincre de la vérité. Non content de cet avis préliminaire, Port-Royal retranche ce qu'il y a de plus fort à la fois et de plus bizarre dans les calculs de Pascal ; et le père Desmolets n'a pas osé rétablir ces calculs dans toute leur rigueur. Quoi qu'en dise Port-Royal, ce n'est pas là pour Pascal un argument provisoire ; c'est celui que, dans l'impuissance de rien démontrer par la raison, et dans l'absence de toute certitude, il présente avec confiance, comme devant le plus sûrement entraîner la volonté et la forcer de prendre un parti dans ce jeu redoutable, où le oui et le non sont également incertains, où il y a tout à perdre comme tout à gagner, où en même temps il n'est pas possible de rester indifférent, et où il faut nécessairement parier pour ou contre, choisir pile ou croix. Pascal s'attache à cet argument comme à son dernier refuge. L'enjeu ici n'est pas la vérité, mais le bonheur présent et à venir, et c'est au nom de l'intérêt seul que Pascal raisonne et conclut. Le titre que Port-Royal et Desmolets ont omis dit tout : (ms. p. 3) *Infini, Rien.* Le morceau est complet dans le manuscrit autographe. Toutes les parties en sont bien enchaînées et liées entre elles par des renvois clairement et soigneusement indiqués. Port-Royal n'a pris que les paragraphes qui lui convenaient; par là il a ôté à l'ensemble toute sa force. Partout il a atténué les vives expressions de l'original et supprimé, le plus qu'il a pu, les termes de jeu, de gageure, de gain, de perte, de croix et de pile, que Pascal prodigue jusqu'à la satiété, et qui pourtant, le problème admis ainsi qu'il est posé, sont absolument indispensables.

Port-Royal fortifie son avis préliminaire de ce début qu'il impute à Pascal (chap. VII) : « Je ne me servirai pas, pour vous convaincre de son existence, de la foi par laquelle nous la connaissons certainement, ni de toutes les autres preuves que nous en avons, puisque vous ne les voulez pas recevoir. Je ne veux agir avec vous que par vos principes mêmes; et je prétends vous faire voir, par la manière dont vous raisonnez tous les jours sur les choses de la moindre conséquence, de quelle sorte vous devez raisonner en celle-ci, et quel parti vous devez prendre dans la décision de cette importante question de l'existence de Dieu. Vous dites donc que nous sommes incapables de connaître s'il y a un Dieu, etc. »

Tout cela, idée et style, est de Port-Royal et non de Pascal. Port-Royal cherche à mettre sur le compte de l'interlocuteur l'hypothèse que nous sommes incapables de connaître s'il y a un Dieu. Mais cette hypothèse est de Pascal lui-même. C'est Desmolets qui a donné le vrai début, tel qu'il est dans le manuscrit (p. 4) : « Parlons maintenant selon

les lumières naturelles. S'il y a un Dieu, il est infiniment incompréhensible, puisque, n'ayant ni parties, ni bornes, il n'a nul rapport à nous. Nous sommes donc incapables de connaître ni ce qu'il est, ni s'il est. Cela étant, qui osera entreprendre de résoudre cette question? Ce n'est pas nous, qui n'avons aucun rapport à lui.»

Voilà le fond de la conviction de Pascal; voilà le principe qui lui est commun avec toute l'école sceptique et sensualiste. Port-Royal, qui aurait eu horreur de ce principe, l'ôte à Pascal et l'impute à un interlocuteur fictif.

Bossut (2e part. III) donne bien le vrai début publié par Desmolets, mais il y joint, dans le même chapitre, le début supposé par Port-Royal; et, pour masquer, comme il peut, la contradiction, il retranche ce qu'il y a de plus fort dans celui de Desmolets qui est le vrai. Pascal, dans Desmolets comme dans le manuscrit, dit : «Nous sommes donc incapables de connaître ni ce qu'il est (Dieu), ni s'il est.» Bossut supprime *ni s'il est.*

Pascal pose nettement le problème : «Examinons donc ce point, et disons : Dieu est ou il n'est pas. Mais de quel côté pencherons-nous? la raison n'y peut rien déterminer.» Port-Royal : «La raison, *dites-vous*, n'y peut rien déterminer.» Encore une fois, ce n'est pas l'interlocuteur de Pascal, c'est Pascal lui-même qui décide et qui met en principe que la raison n'y peut rien déterminer.

Relevons ici, en passant, une petite variante. Port-Royal : «Il se joue un jeu à cette distance infinie où il arrivera croix ou pile.» Pascal, encore mieux : «Il se joue un jeu à l'extrémité de cette distance infinie, etc.....»

Partout Pascal rappelle qu'il ne s'agit pas ici de la vérité, de la raison, de la connaissance; que la connaissance est impossible, la raison impuissante, le vrai inaccessible, qu'il s'agit du bonheur, et du bonheur seulement. Pascal : «Vous avez deux choses à perdre, le vrai et le bien, et deux choses à engager, votre raison et votre volonté, votre connaissance et votre béatitude. Et votre nature a deux choses à fuir, l'erreur et la misère. Votre raison n'est pas plus blessée, puisqu'il faut nécessairement choisir, en choisissant l'un ou l'autre. Voilà un point vidé; mais votre béatitude! Pesons le gain et la perte, etc...» Port-Royal a supprimé tout cela, c'est-à-dire le vrai état de la question, et Bossut s'est bien gardé de le rétablir.

Arrivé à la balance des chances de gain et de perte, Port-Royal abrége le calcul que Pascal développe pour lui donner une apparence de rigueur.

Port-Royal, et d'après lui Bossut : « Pesons le gain et la perte, *en prenant le parti de croire que Dieu est.* Si vous gagnez, vous gagnez tout; si vous perdez, vous ne perdez rien. Pariez donc qu'il est, sans hésiter. Oui, il faut gager; mais je gage peut-être trop. Voyons : puisqu'il y a pareil hasard de gain et de perte, *quand* vous n'*auriez* que deux vies à gagner pour une, vous pourriez encore gager. Et, s'il y en avait *dix* à gagner, vous seriez imprudent de ne pas hasarder votre vie pour en gagner *dix* à un jeu où il y a pareil hasard de perte et de gain. Mais il y a ici une infinité de vies infiniment heureuses à gagner avec pareil hasard de perte et de gain; *et ce que vous jouez est si peu de chose et de si peu de durée, qu'il y a de la folie à le ménager en cette occasion.* Car il ne sert de rien, etc..... »

Pascal : « Pesons le gain et la perte. En prenant croix que Dieu est, estimons ces deux cas : Si vous gagnez, vous gagnez tout; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est sans hésiter. Cela est admirable. Oui, il faut gager; mais je gage peut-être trop. Voyons : puisqu'il y a pareil hasard de gain et de perte, si vous n'aviez qu'à gagner deux vies pour une, vous pourriez encore gager. Mais, s'il y en avait trois à gagner, il faudrait jouer (puisque vous êtes dans la nécessité de jouer), et vous seriez imprudent, lorsque vous êtes forcé à jouer, de ne pas hasarder votre vie pour en gagner trois à un jeu où il y a pareil hasard de perte et de gain. Mais il y a une éternité de vie et de bonheur; et, cela étant, quand il y aurait une infinité de hasards dont un seul serait pour vous, vous auriez encore raison de gager un pour avoir deux, et vous agiriez de très-mauvais sens, étant obligé à jouer, de refuser de jouer une vie contre trois, à un jeu où d'une infinité de hasards il y en a un pour vous. S'il y avait ici une infinité de vies infiniment heureuses à gagner (mais il y a ici une infinité de vies infiniment heureuses à gagner), un hasard de gain contre un nombre infini de hasards de perte (et ce que vous jouez est fini), cela est tout parti[1] : partout où est l'infini et où il n'y a pas une infinité de hasards de perte contre celui de gain, il n'y a point à balancer, il faut tout donner; et ainsi, quand on est forcé à jouer, il faut renoncer à la raison pour garder la vie plutôt que de la hasarder pour le gain infini, aussi prêt à arriver que la perte du néant. Car il ne sert de rien, etc..... »

Au milieu de tous ces calculs, Pascal se demande s'il serait impossible de voir quelque chose au delà de ces chances incertaines et ténébreuses, et il renvoie brièvement à l'Écriture : « N'y a-t-il pas moyen,

[1] C'est-à-dire conforme à la règle de tout parti, de tout jeu.

dit-il, de voir le dessous du jeu? Oui, l'Écriture et le reste, etc...... » Port-Royal étend un peu et défigure cette réponse : « Mais encore n'y *aurait*-il point *de* moyen de voir *un peu clair?* Oui, *par le moyen de* l'Écriture et *par toutes les autres preuves de la religion, qui sont infinies.* »

Ici, par une transposition bizarre, Port-Royal intercale plusieurs paragraphes qui se trouvent dans Pascal à d'autres endroits du manuscrit, et dont le seul qui appartienne à ce fragment vient évidemment beaucoup trop tôt, puisqu'il a pour titre : « Fin de ce discours; » puis, reprenant le fil de la discussion, Port-Royal fait dire à Pascal : « Vous dites que vous êtes fait de telle sorte que vous ne sauriez croire. Apprenez au moins votre impuissance, etc..... » Mais ce passage, dans le manuscrit, a tout autrement de mouvement et d'énergie : « Oui, avait dit Pascal, l'Écriture et le reste. Oui, se réplique-t-il à lui-même; mais j'ai les mains liées et la bouche muette. On me force à parier, et je ne suis pas en liberté; on ne me relâche pas; et je suis fait d'une telle sorte que je ne puis croire. Que voulez-vous donc que je fasse? Il est vrai; mais apprenez au moins votre impuissance, etc..... »

Et voulez-vous savoir ce que Pascal conseille à l'incrédule qui voudrait croire et qui ne le peut? Écoutons d'abord Port-Royal et Bossut : « Vous voulez aller à la foi, et vous n'en savez pas le chemin : vous voulez vous guérir de l'infidélité, et vous en demandez les remèdes. Apprenez-les de ceux qui ont été tels que vous, et *qui n'ont présentement aucun doute*. Ils savent ce chemin que vous voudriez suivre, et ils sont guéris d'un mal dont vous voulez guérir. Suivez la manière par où ils ont commencé. » Pascal ne dit pas tout à fait cela. Il ne dit pas que les gens qu'il propose comme guides n'ont présentement aucun doute, mais que, forcés de parier, ils ont parié résolument. « Vous voulez aller à la foi, etc..... Apprenez-les de ceux qui ont été tels comme vous et qui parient tout leur bien. Ce sont gens qui savent ce chemin que vous voudriez suivre, et guéris d'un mal dont vous voulez guérir. Suivez la manière par où ils ont commencé. »

Maintenant quelle est cette manière, quel est ce remède qui doit guérir l'impuissance de la raison? Port-Royal : « Imitez leurs actions extérieures, si vous ne pouvez encore entrer dans leurs dispositions intérieures; quittez ces vains amusements qui vous occupent tout entier. » Ce précepte est excellent, si ce style est bien médiocre. Mais ni ce précepte ni ce style ne sont de Pascal. Il ne conseille pas seulement de se bien conduire pour mériter peu à peu de croire et d'aller à la religion par la morale, comme l'ont recommandé tous les grands moralistes et les grands théologiens; voici ce que je trouve dans le

manuscrit : «..... Suivez la manière par où ils ont commencé : c'est en faisant tout comme s'ils y croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, etc. Naturellement même cela vous fera croire et vous abêtira. Mais c'est ce que je crains : et pourquoi? qu'avez-vous à perdre? »

Quel langage! Est-ce donc là le dernier mot de la sagesse humaine? La raison n'a-t-elle été donnée à l'homme que pour en faire le sacrifice, et le seul moyen de croire à la suprême intelligence est-il, comme le veut et le dit Pascal, de nous *abêtir?* Cette terrible sentence, portée par un tel génie et par un génie naturellement si superbe, accablerait l'humanité, s'il n'y avait quelque chose au-dessus du génie lui-même, à savoir le sens commun, cette même raison que Pascal veut en vain étouffer, qui a été donnée à chaque homme et ne manque à aucun d'eux dans aucun pays et dans aucun temps, et qui leur persuade à tous, sans le secours d'une révélation positive ni sans celui de démonstrations arbitraires, l'existence d'une âme spirituelle, la distinction du bien et du mal, le devoir et le droit, la liberté et la responsabilité des actions, une justice éternelle, une Providence divine qui a tout fait avec poids et mesure, qui possède, dans un degré infini, tous les attributs qui reluisent dans ses œuvres, non-seulement la puissance et la grandeur, mais la liberté, l'intelligence et la vie. Toutes ces grandes croyances dont Pascal a soif comme l'humanité tout entière, le sens commun les a révélées plus ou moins imparfaitement dès le premier jour à tous les hommes; et, pour quelques génies égarés qui ont eu le malheur de les méconnaître, les génies les plus excellents ont mis leur gloire à les établir et à les répandre. Elles sont le patrimoine de la race humaine, son trésor au milieu de toutes ses misères. C'est bien mal la servir que d'entreprendre de les lui ravir d'une main, quand on n'est pas bien sûr de les lui rendre de l'autre. Comme si, d'ailleurs, lorsqu'on a hébété l'homme, il en était plus près de Dieu!

Est-il besoin de dire que je n'accuse point les intentions de Pascal? Le seul sentiment que j'éprouve est celui d'une commisération profonde pour ce grand esprit, trahi par une méthode infidèle et l'habitude de démonstrations géométriques, ici impossibles et superflues, enfermé par là dans le scepticisme, et, pour en sortir, se condamnant lui-même et les autres à une foi bien cher achetée et elle-même pleine de doute. Ainsi le doute avant et le doute après, tel a été le sort de Pascal! En vérité, il n'y a rien là qui puisse faire beaucoup d'envie.

Je terminerai par une citation glorieuse à Pascal. Après avoir pro-

noncé les tristes paroles qui paraissent ici pour la première fois, Pascal se proposait d'adresser à son interlocuteur un discours qui devait lui relever l'âme et le tirer de l'abattement où l'avaient jeté et ces calculs bizarres et ces conseils douloureux. Pascal introduit sur la scène cet interlocuteur réjoui et ranimé. « Oh! ce discours me transporte, me ravit, etc. » Puis il lui dit : « Si ce discours vous plaît et vous semble fort, sachez qu'il est fait par un homme qui s'est mis à genoux auparavant et après, pour prier cet être infini et sans parties, auquel il soumet tout le sien, de se soumettre aussi le vôtre, pour votre propre bien et pour sa gloire, et qu'ainsi la force s'accorde avec cette bassesse [1]. »

Dans la troisième et dernière partie, nous rechercherons les pensées inédites qu'il est possible de glaner encore dans notre manuscrit, après Port-Royal, l'évêque de Montpellier, Desmolets, Condorcet et Bossut, et après les nombreux emprunts que nous lui avons déjà faits nous-même pour réparer tant d'altérations et rétablir le texte vrai, le style, la pensée, l'âme de Pascal.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

[1] Ce passage, qui n'est ni dans Port-Royal, ni dans Bossut, se trouve, ainsi que la phrase : « Mais j'ai les mains liées et la bouche muette; on me force, etc. » et la bonne leçon : « voir le dessous du jeu, » dans une édition de Pascal de 1819 (chez le libraire Lefèvre), d'après une édition de 1787, qui a échappé à toutes nos recherches, et qui n'est pas même à la Bibliothèque du roi. D'un autre côté, cette même édition de 1819 imagine un *dialogue régulier*, divisé en objections et en réponses entre un incrédule et Pascal, dialogue qui n'est nullement dans le manuscrit. En outre, elle maintient toutes les altérations introduites par Port-Royal et conservées par Bossut. Ce mélange de vrai et de faux est inexplicable. Enfin une note de l'éditeur exprime la prétention d'avoir consulté le manuscrit, et montre en même temps combien cette prétention est mal fondée. Sur ce passage : « Vous dites donc que nous sommes incapables de connoître s'il y a un Dieu, » l'éditeur fait cette remarque : « Cette phrase, qui est bien certainement dans le manuscrit, manque dans quelques éditions modernes. » Or cette phrase, qui ne manque ni dans l'édition de Port-Royal, ni dans celle de Bossut, devenue le modèle de toutes les autres, n'est certainement pas dans le manuscrit.

L'Art de la Rhétorique par Aristote. Texte collationné sur les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, et traduit en français par C. Minoïde Mynas, *ex-professeur de philosophie et de rhétorique en Macédoine.* Paris, chez l'éditeur, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, nº 25.

ΣΥΝΑΓΩΓΗ ΤΕΧΝΩΝ, *sive artium scriptores, ab initiis usque ad editos Aristotelis libros. Composuit* Leonhardus Spengel, *Monacensis.* Stuttgard, 1828.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Les rhéteurs qui précédèrent Aristote avaient donc, comme il a été exposé, et comme on le verra plus clairement, traité, en général, de toutes les parties de l'art oratoire. Nous avons dit dans quel sens il faut entendre les critiques d'Aristote, et quelles restrictions on doit apporter aux jugements qu'il prononce. C'est le moment de signaler en peu de mots les services que le philosophe rendit à l'art, et de montrer que, même après les travaux de ses devanciers, ce qui restait encore à faire était digne de son génie et pouvait suffire à sa gloire.

Lorsque Aristote composa les trois livres de la Rhétorique, on était loin de s'accorder sur la manière dont il convenait de définir cet art, et les diverses définitions qu'on en donnait ne pouvaient guère satisfaire un esprit exact et rigoureux. Il serait superflu de les passer ici toutes en revue; nous nous arrêterons sur celle qui était le plus généralement admise. Gorgias, Isocrate, et la plupart des autres rhéteurs, définissaient la rhétorique *l'art de persuader,* ou l'appelaient elle-même *l'ouvrière de la persuasion, πειθοῦς δημιουργόν* [2]. Socrate, dans le dialogue que Platon intitula du nom de Gorgias, démontre jusqu'à l'évidence la fausseté d'une pareille définition. Tous les arts, en effet, se proposent également de persuader dans les choses qui sont de leur ressort; il y a plus, selon la remarque de Quintilien, « l'argent même persuade, ainsi que le crédit, l'autorité, le rang, et jusqu'à la présence seule de l'orateur [3]. » Enfin cette définition avait le tort de rendre la rhétorique responsable du succès, et de la regarder comme non avenue toutes les fois qu'elle ne réussissait point. Qu'est-ce donc que la rhétorique? Le seul moyen

[1] Voir le Journal des Savants, octobre 1840. — [2] Quintilian. II, 15, 3-6. — [3] *Ibid.* 6.

de la soustraire à toutes ces attaques, de la placer au-dessus de toutes ces objections, c'était de la retirer du nombre des *arts certains et déterminés* (τεχναὶ ὡρισμέναι), et de la ranger parmi les *arts conjecturaux* (τεχναὶ στοχαστικαί). Ainsi fit Aristote, et il la définit : *Δύναμις περὶ ἕκαστον τοῦ θεωρῆσαι τὸ ἐνδεχόμενον πιθανόν* : « la faculté de considérer, dans chaque sujet, ce qui s'y trouve de propre à persuader [1]. »

Il est vrai que Quintilien reproche à cette définition de tomber dans le défaut que nous venons de remarquer, et, en outre, de ne comprendre que l'invention, qui, séparée de l'élocution, ne peut constituer un discours : « Qui finis et illud vitium, de quo supra diximus, habet; et insuper, quod nihil nisi inventionem complectitur, quæ sine elocutione non est oratio [2]. » Mais à la première de ces difficultés il suffit d'opposer la preuve même d'Aristote : « En effet, ajoute-t-il, cette fonction n'appartient à aucun autre art, puisque chaque art enseigne et persuade en ce qui forme son objet. Ainsi la médecine, par rapport à la santé et à la maladie; la géométrie, par rapport aux changements qu'éprouvent les grandeurs; l'arithmétique, par rapport au nombre, et semblablement de tous les autres arts et de toutes les autres sciences. La rhétorique, au contraire, semble pouvoir, en quelque sorte, considérer, dans tout sujet donné, ce qu'il a de propre à persuader [3]. » Nous croyons, comme Aristote, que la rhétorique, ainsi définie, ne court risque d'être confondue avec aucun autre art, ni avec aucun autre moyen oratoire. Par là, sans doute, tout se trouve soumis à l'empire de la parole; mais les plus habiles rhéteurs n'ont pas été d'un avis différent. Cicéron, qui n'admettait pas la définition d'Aristote, parce qu'il aurait craint de dépouiller l'éloquence du plus puissant de ses prestiges, voulait cependant que l'orateur n'ignorât rien, et fût capable de parler sur tout. Crassus, dans le *De oratore*, soutient habilement cette thèse, et n'hésite pas à dire « qu'il ne reconnaît pour orateur complet et achevé que celui qui peut traiter tous les sujets avec variété et abondance : « Sed oratorem plenum atque perfectum esse eum dicam, qui de omnibus rebus possit varie copioseque dicere [4]. »

La seconde objection de Quintilien contre la définition d'Aristote nous prouve que le rhéteur n'avait pas saisi la pensée du philosophe. L'élocution, en effet, peut bien contribuer à persuader l'auditeur, ne fût-ce que par le plaisir qu'elle lui procure; mais opère-t-elle réellement la persuasion? Non, sans doute; c'est la preuve, et la preuve seule. Aristote établit donc la rhétorique sur la preuve. Écoutons-le

[1] I, 2 init. — [2] *Ibid.* 13. — [3] *Ibid.* — [4] I, 13.

nous développer ses raisons : « Les preuves, voilà l'unique point essentiel de l'art, tout le reste n'est qu'accessoire..........; car l'invective, la compassion, la colère et les autres mouvements semblables de l'âme, ne regardent pas le sujet, mais s'adressent au juge. Cela est si vrai, que, si, dans tous les jugements, on observait ce qui se pratique maintenant dans quelques républiques, et principalement dans celles qui obéissent à de bonnes lois, ces rhéteurs n'auraient rien à dire. Tout le monde, en effet, s'accorde à penser que les lois devraient prescrire aux orateurs de ne pas s'écarter du sujet; il y a même des endroits où ces lois sont en vigueur, et interdisent formellement cet abus, comme à l'Aréopage. Rien de plus sensé qu'une telle manière de voir; il n'est pas permis de pervertir le juge, en le poussant à la colère, à l'envie ou à la compassion : ce serait imiter l'homme qui tordrait la règle dont il se voudrait servir. D'ailleurs, il est évident que le rôle de l'orateur, dans un débat, se borne à montrer que la chose est ou n'est pas, qu'elle a été faite ou non; mais que de décider si elle est importante ou non, si elle est juste ou injuste, comme aussi de prononcer sur tout ce que le législateur n'a pas déterminé, c'est la fonction du juge, et il ne convient pas que les plaideurs lui apprennent son devoir [1]. »

La définition donnée par Aristote est donc complète. Toutefois, en définissant ainsi la rhétorique, le philosophe ne semble-t-il pas l'avoir entièrement confondue avec la dialectique? Cette question nous reporte au début même de son livre. Sa Rhétorique, en effet, commence par cette courte phrase d'une concision tant soit peu énigmatique : Ἡ ῥητορική ἐστιν ἀντίστροφος τῇ διαλεκτικῇ. Comme toute la difficulté roule sur ἀντίστροφος, nous allons d'abord parcourir rapidement les divers sens de ce mot. Primitivement, il paraît n'avoir désigné que l'évolution par laquelle le chœur, après être allé de droite à gauche autour de l'autel, retournait de gauche à droite [2]. Un peu plus tard, en vertu de la même signification, il désigna, dans la langue des philosophes : 1° la conversion qui, dans certaines propositions, substitue le sujet à l'attribut, et l'attribut au sujet [3]; 2° la rétorsion, qui, dans l'argumentation, consiste à retourner contre l'adversaire les armes dont il s'est servi pour attaquer [4]. Les grammairiens, s'emparant à leur tour d'ἀντίστροφος, l'employèrent pour signifier le rapport de deux mots composés en sens inverse, comme Θηρικλῆς et Κλεισιθήρα, Πάτροκλος et Κλεοπάτρα [5]. Cependant, comme la préposition qui entre dans ἀντίστροφος a aussi le

[1] I, 1. — [2] Schol. Pindar. *Introd. ad Olymp.*; cf. Krebs. *ad Plutarch. de aud. poet.* p. 18. — [3] Schol. Hermogen. ap. Walz. *Rhet. Gr.* t. VII, p. 775. — [4] Dionys. Halic. t. V, p. 330, ed. Reisk. — [5] Eustath. *Comment. ad. Il.* p. 775.

pouvoir d'exprimer la position de deux objets qui se font face et correspondent l'un à l'autre, ce mot fut encore employé pour désigner une ressemblance réelle ou apparente [1].

Mais la signification sous laquelle on le rencontre le plus fréquemment, c'est la signification qui indique une ressemblance apparente, telle que celle de deux objets qui, tout en différant par le fond, se ressembleraient par la forme, ou auraient des rapports symétriques, ou joueraient, chacun de leur côté, un rôle équivalent. C'est dans ce sens que Platon s'en est servi dans un passage où il semble avoir pris soin de déterminer la nature de ce mot : « Comme il y a deux choses, je distingue aussi deux arts : l'un qui a rapport à l'âme, et que j'appelle politique; l'autre qui a rapport au corps, et que je ne vous puis désigner d'un seul nom, mais que je subdivise en deux parties, la gymnastique et la médecine, bien que l'art qui apprend à soigner le corps soit un. Or il est, dans la politique, une partie qui répond à la gymnastique, c'est la législation, et une partie qui a pour *correspondante* (*ἀντίστροφος*) la médecine, c'est la justice. Ces parties ont, sans doute, des rapports de ressemblance entre elles....., mais elles diffèrent aussi en quelques points [2]. »

Un auteur qui s'exprime plus clairement encore à ce sujet, c'est Plutarque. Dans un de ses traités, donnant des conseils pour diriger le jeune homme que l'on applique à la lecture des poëtes, il recommande de lui présenter la poésie comme un art d'imitation, et une faculté qui *correspond* à la peinture : Ὅτι *μιμητικὴ τέχνη καὶ δύναμίς ἐστιν ἀντίστροφος τῇ ζωγραφίᾳ* [3]. Puis il cite le mot de Simonide : « La poésie est une peinture parlante, et la peinture une poésie muette. » Si nous nous en tenions à ce passage, Plutarque nous laisserait dans l'incertitude sur le sens qu'il a voulu attacher ici au mot *ἀντίστροφος*; mais le moraliste, ayant eu occasion de rappeler ailleurs l'antithèse de Simonide, s'est nettement expliqué : « Car, dit-il, ces mêmes actions que les peintres nous représentent comme se passant actuellement, les discours les décrivent et les disposent telles qu'elles se sont passées; et si, pour rendre les objets sensibles, les premiers se servent de couleurs et de figures, les seconds emploient des noms et des mots : c'est la matière et la manière d'imiter qui fait la différence des deux arts, mais le but qu'ils se proposent est le même, et, parmi les historiens, celui-là est supérieur à tous les autres, qui a

[1] Eustath. *Comment. ad Il.* p. 80. — [2] I, p. 464, ed. H. Steph. — [3] T. VI, p. 62, ed. Reisk.

su animer son récit, comme une peinture, par les passions et les personnages. Aussi Thucydide, etc.[1]. »

Maintenant, quel est, dans la phrase d'Aristote, le sens d'ἀντίστροφος? C'est celui que nous venons d'indiquer en dernier lieu. Mais, avant de le prouver, il nous paraît convenable d'exposer comment cette phrase a été entendue par quelques grands esprits de l'antiquité et par d'illustres savants des temps modernes. Cicéron la traduit fort exactement: « Aristoteles, principio Artis rhetoricæ, dicit illam artem quasi *ex altera parte respondere* dialecticæ[2]. » Mais la traduction, à son tour, a besoin d'explication, et ne deviendra claire que lorsque le texte grec sera compris. Ce qui le prouve, c'est que Fabricius s'y est trompé : « Ex altera parte respondere, dit-il, id est opponi dialecticæ[3]. » Du reste, Cicéron, qui a si exactement traduit, quant aux mots, Cicéron lui-même ne semble pas avoir mesuré toute la portée du rapprochement établi par le philosophe grec. On voit, en effet, par le commentaire dont il a accompagné cette traduction, qu'il croyait que la pensée d'Aristote s'arrêtait à cette ingénieuse, mais futile comparaison de Zénon, qui, plus tard, assimila la dialectique à la main fermée, et l'éloquence à la main ouverte. C'était la rétrécir et la borner étrangement, comme le remarque Bacon : « Porro non eo tantum differt dialectica a rhetorica quod, ut vulgo dicitur, altera instar pugni, altera instar palmæ sit, verum multo magis quod dialectica rationem in suis naturalibus, rhetorica, qualis in opinionibus vulgi sita est, consideret[4]. » Alexandre d'Aphrodisiade, un des hommes qui sont entrés le plus avant dans la pensée d'Aristote, interprète ἀντίστροφος par ἰσόστροφος[5], *s'occupant du même sujet, semblable, etc.* Le plus habile et le plus infatigable des commentateurs d'Aristote, dans les temps modernes, Vettori, discute longuement la valeur du mot ἀντίστροφος, et, après avoir hésité entre l'opinion de Zénon et celle d'Alexandre d'Aphrodisiade, il n'en adopte définitivement aucune, et semble même laisser le choix libre[6].

Après les commentateurs, interrogeons le philosophe lui-même, et nous verrons que, pour trouver le vrai sens du parallèle qu'il a établi entre la dialectique et la rhétorique, il suffisait de consulter les divers passages de son livre, où il a fait ce rapprochement. Si l'on s'en tenait au développement qu'il ajoute à sa première phrase, on serait en droit de conclure qu'il a pris ἀντίστροφος comme voulant dire *semblable;* car il n'envisage les deux arts, en cet endroit, que

[1] T. VII, p. 366, ed. Reisk. — [2] *Orat.* 32. — [3] *Ad Sext. Empir. adv. Mathem.* VII, 6, p. 370. — [4] *De dign. et augm. scient.* VI, 3. — [5] *In Topic.* I, p. 4. — [6] *Ad Aristot. Rhet.* init.

par des points qui leur sont communs; et voilà pourquoi, sans doute, on a cru si généralement qu'Aristote confondait la dialectique avec la rhétorique. Mais il n'a point prétendu donner là son dernier mot, ni signaler tous les rapports qui existent entre les deux arts : ce qui le prouve, c'est qu'un peu plus loin, rappelant sa phrase de début, il s'exprime ainsi : « La rhétorique n'est qu'une petite portion, et, en quelque sorte, un simulacre de la dialectique, comme nous l'avons dit en commençant : Ἔστι γὰρ μόριόν τι τῆς διαλεκτικῆς καὶ ὁμοίωμα, καθάπερ καὶ ἀρχόμενοι εἴπομεν [1]. » Par où l'on voit que, si, dans le premier cas, il eût voulu parler d'une ressemblance, il se mettrait, dans le second cas, en contradiction avec lui-même; or il est parfaitement conséquent. Avançons, en effet, de quelques lignes, et nous nous convaincrons que le mot qui semblait, au premier abord, désigner une ressemblance réelle, ne doit signifier qu'une ressemblance apparente. « De même, continue Aristote, que, dans la dialectique, pour prouver, ou faire semblant de prouver, on emploie l'*induction* et le *syllogisme*, de même en agit-on dans la rhétorique ; car l'*exemple* y remplace l'induction, et l'*enthymème* le syllogisme. J'appelle enthymème un syllogisme oratoire, et exemple une induction oratoire. Or tout homme qui cherche à persuader par des preuves, le fait en employant ou des exemples, ou des enthymèmes; il n'a point, en général, d'autre moyen. En sorte que, s'il est de toute nécessité, dans une question quelconque touchant un fait ou une personne, de se servir, pour prouver, du syllogisme ou de l'induction (et cela est clairement résulté de nos Analytiques), il n'est pas moins nécessaire que chacun de ces deux arguments-ci réponde à chacun des deux arguments précédents. »

Ce serait la matière d'un assez long travail que d'expliquer, d'après les ouvrages mêmes d'Aristote, en quoi l'*exemple* et l'*enthymème* diffèrent de l'*induction* et du *syllogisme*, et comment les premiers ne sont, pour ainsi parler, qu'un simulacre des seconds; je n'en dirai donc que ce qui me paraît nécessaire pour l'intelligence de mon sujet. L'*exemple* est un argument dans lequel on s'appuie sur un fait particulier pour conclure qu'un autre fait particulier se reproduira de même. L'*induction* accumule les faits particuliers pour en tirer une conclusion générale. Ni l'un ni l'autre de ces arguments n'est, sans doute, bien rigoureux; mais qui ne voit que le premier l'est encore beaucoup moins que le second? Et cependant la rhétorique l'emploie de préférence; pourquoi? Parce qu'il est court et plus facile à saisir, et que, comme

[1] I, 2, init.

le remarque Aristote, il faut, en parlant devant les hommes rassemblés, éviter tout raisonnement long et compliqué, le juge étant supposé alors d'un esprit peu exercé : Ὁ γὰρ κριτὴς ὑπόκειται εἶναι ἁπλοῦς [1]. Le syllogisme est un raisonnement composé de trois propositions, dont les deux premières, une fois accordées, engendrent la troisième comme une conséquence nécessaire. L'enthymème, considéré quant à sa forme, n'est qu'un syllogisme dont on a supprimé une proposition, les autres pouvant suffire. Considéré quant à sa nature, il est de deux espèces : la première, rigoureuse comme le syllogisme démonstratif, déduit d'un principe incontestable une conséquence certaine; la seconde espèce admet pour principe, non ce qui est certain, mais ce qui est probable, non ce qui est rigoureusement vrai, mais ce qui est vraisemblable : c'est proprement l'enthymème de la rhétorique. Non que la rhétorique n'emploie aussi l'enthymème ainsi que le syllogisme démonstratifs; mais, comme la certitude des événements humains n'est qu'une vraisemblance plus ou moins grande, et que la rhétorique s'occupe avant tout de ces sortes d'événements, on conçoit qu'elle se serve à peu près exclusivement de la seconde espèce d'enthymème. Une autre raison, qui doit déterminer cette préférence, et qui rentre dans ce que nous avons dit plus haut, c'est que, si l'on employait les principes rigoureux de la démonstration, ou bien ces principes demanderaient une longue déduction pour devenir clairs, ou bien ils frapperaient par leur évidence. « Or, dit Aristote, dans le premier cas, il y aurait obscurité à cause de la longueur, dans le second, paroles inutiles à cause de l'évidence : Τὸ μὲν γὰρ ἀσαφὲς, διὰ τὸ μῆκος, τὸ δὲ, ἀδολεσχία, διὰ τὸ φανερὰ λέγειν [2].

L'enthymème et l'exemple oratoires *correspondent* donc aux arguments de la dialectique, puisque, égaux en nombre, et presque semblables par la forme au syllogisme et à l'induction, ils ne diffèrent de ces derniers qu'en étendue et en valeur. Le mot ἀντίστροφος signifie donc, dans la phrase d'Aristote, *correspondante*, comme dans la version de Cicéron, *ex altera parte respondere*, et la phrase entière se doit traduire : « La rhétorique correspond à la dialectique, ou, la dialectique a pour correspondante la rhétorique. » M. Gros traduit, d'après Cassandre : « La rhétorique a du rapport avec la dialectique, » ce qui ne nous apprend rien. M. Mynas traduit : « La rhétorique est l'inverse de la dialectique, » ce qui est un contre-sens.

Nous avons démontré que la définition donnée par Aristote est légitime, et qu'il n'a point confondu la rhétorique avec la dialectique. On

[1] I, 2, fin. — [2] II, 22, init.

est maintenant en état d'embrasser le plan et l'économie de son livre : telle est, en effet, l'admirable unité qui y règne, que la première ligne en indique le dessein tout entier. On peut aussi maintenant apprécier l'étendue et la profondeur de la réforme opérée par le philosophe. Livrée jusque-là aux hasards des circonstances et aux caprices des opinions, la rhétorique ne modifia plus ses règles essentielles selon les temps, les mœurs et les usages; mais elle reposa sur les lois immuables, éternelles, de l'esprit humain. Ce ne fut plus un art frivole, apprenant à tromper les yeux et à séduire l'oreille, mais un art sérieux, s'attachant à faire sortir des entrailles d'une cause tous les arguments qu'elle fournit pour l'attaquer ou la défendre. Sans doute, les rhéteurs devanciers d'Aristote avaient bien, au chapitre des preuves, parlé de l'enthymème; mais ils n'en avaient dit qu'un mot, et Aristote, en le reconnaissant[1], ne s'en crut pas moins le droit de leur reprocher de n'avoir point parlé du tout de l'enthymème, qui fait l'essence de la preuve : *Οἱ δὲ περὶ μὲν ἐνθυμημάτων οὐδὲν λέγουσιν, ὅπερ ἐστὶ σῶμα τῆς πίστεως*[2]. » Et, il le faut bien avouer, ce n'était point là une contradiction, mais un reproche mérité. Celui qui n'avait vu dans la rhétorique qu'une méthode pour apprendre à trouver et à mettre en œuvre l'enthymème, n'avait-il pas le droit de dire aux sophistes, qui ne s'étaient occupés qu'en passant d'un argument si essentiel, qu'ils avaient négligé le principal pour l'accessoire, et méconnu complétement le rôle de l'argument du possible et du vraisemblable en une matière qui roule sur le possible et le vraisemblable? Chose étrange cependant, Aristote aurait encore le même reproche à faire aux rhéteurs de notre temps; et son livre est sous nos yeux, et sa théorie se trouve aujourd'hui la seule praticable. Car l'hypothèse où se plaçait le philosophe pour montrer aux sophistes qu'il y avait des cas où leurs ruses et leurs artifices oratoires n'obtiendraient aucun effet, et où ils seraient eux-mêmes réduits à garder le silence, cette hypothèse s'est réalisée : dans nos sociétés froides et positives, l'enthymème d'Aristote est devenu l'unique instrument de la persuasion. Disons plus : parmi ces nombreux traités de rhétorique, où l'on prodigue à présent tant de choses inutiles, il n'en est pas un qui mentionne même un fait aussi important pour l'histoire littéraire que la révolution introduite par Aristote dans l'art de la parole. Sans doute, l'obscurité du livre en a pu faire négliger la doctrine; mais cette obscurité n'est point impénétrable, et l'excellence de la doctrine vaut la peine qu'on fasse quelques efforts pour la découvrir. Que l'on y songe bien;

[1] II, 23. — [2] I, 1, init.

il ne s'agit pas moins que de donner un pendant à cette logique dont on admire depuis deux mille ans les inflexibles lois. Si, dans la logique, en effet, c'est la raison s'observant elle-même et se posant des règles sûres pour découvrir le vrai; dans la rhétorique, c'est la raison s'exerçant sur un sujet placé hors d'elle-même, et se traçant une méthode sûre pour trouver le vraisemblable. Si, dans la logique, c'est la raison explorant le domaine du certain et du nécessaire, dans la rhétorique, c'est la raison explorant le domaine du probable et du contingent. En sorte que les deux arts ne sont, à vrai dire, que les deux moitiés d'un seul tout, et qu'à l'aide de ce double levier l'esprit humain peut désormais, en ne s'appuyant que sur lui-même, remuer tout le monde de l'intelligence.

Je me suis étendu un peu longuement sur ce sujet; mais j'avais pris, en quelque sorte, auprès des lecteurs de mon dernier article, l'engagement de traiter la question, et, une fois engagé dans un pareil débat, il ne m'a plus été permis d'en sortir à volonté; car j'ai osé contredire de grandes autorités, et dès lors j'ai dû recueillir toutes mes forces et faire valoir toutes mes raisons. Maintenant je passe à des observations de détail.

Liv. I, C. 1, § 14. — Aristote, déterminant la fonction de la rhétorique, s'exprime ainsi : Καὶ *ὅτι οὐ τὸ πεῖσαι ἔργον αὐτῆς, ἀλλὰ τὸ ἰδεῖν τὰ ὑπάρχοντα πιθανὰ περὶ ἕκαστον, καθάπερ καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις τέχναις πάσαις· οὐδὲ γὰρ ἰατρικῆς τὸ ὑγιᾶ ποιῆσαι, ἀλλὰ μέχρις οὗ ἐνδέχεται, μέχρι τούτου προαγαγεῖν.* M. Mynas traduit les mots *οὐ τὸ πεῖσαι ἔργον αὐτῆς*, par : « elle ne se propose pas de convaincre. » Remarquons d'abord qu'il prend *convaincre* pour *persuader;* toutefois ce n'est point là qu'est la faute la plus grave; elle est dans le mot *propose*, qui fait entendre que la rhétorique n'a pas pour but de persuader, comme avait déjà traduit M. Gros. Mais, si tel n'est pas le but de la rhétorique, quel peut-il être ? De voir, répondront, sans doute, les deux traducteurs, ce qu'il y a de propre à persuader en chaque sujet. Mais, si tel est le but de la rhétorique, quelle est alors sa fonction ? Répondra-t-on encore : de voir ce qu'il y a de propre à persuader en chaque sujet ? Ce serait confondre les moyens avec la fin, l'action avec le but. Ce n'est pas tout : le contre-sens va jusqu'à renverser de fond en comble la doctrine d'Aristote. Nous avons vu, en effet, que le philosophe ne rendait point, comme ses devanciers, la rhétorique responsable du succès; or c'est ce qu'il ferait, s'il en fallait croire les deux traducteurs. Aristote ne peut donc point avoir raisonné de la sorte; aussi n'a-t-il jamais avancé que le but de la rhétorique n'était pas de persuader; mais il

a dit que *la fonction*, *la tâche* de la rhétorique n'est pas de persuader, ce qui est très-différent. Cicéron, qui semble s'être proposé de développer ce passage, ne laissera aucun doute sur la manière dont il se doit entendre : « *Officium* autem, dit-il en parlant de la rhétorique, ejus facultatis videtur esse dicere apposite ad persuasionem ; *finis*, persuadere dictione. Inter *officium* autem et *finem* hoc interest, quod in *officio* quid fieri, in *fine* quid *officio* conveniat, consideratur : ut medici *officium* dicimus esse curare ad sanandum apposite, *finem* sanare curatione[1]. » Vettori a très-bien compris la phrase : « Declarare igitur, dit-il, voluit artem hanc *στοχαστικήν* esse, *diversumque officium a fine habere.* »

Ibid. C. II, § 4. — Il y a dans ce paragraphe un passage fort obscur, et qui n'a encore été éclairci par personne. Le philosophe vient de parler de la nécessité où est l'orateur d'inspirer la confiance, en se montrant, dans son discours, homme de bien ; puis il ajoute : *Δεῖ δὲ καὶ τοῦτο συμβαίνειν διὰ τὸν λόγον, ἀλλὰ μὴ διὰ τὸ προδεδοξάσθαι ποῖόν τινα εἶναι τὸν λέγοντα.* — « Et il faut que cela arrive par le moyen du discours, mais non de la réputation que peut avoir celui qui parle. » D'où il suivrait qu'Aristote regarde la probité d'un orateur et sa réputation d'homme de bien comme incapables de donner du crédit et du poids à ses paroles, et qu'il pense que l'obligation de se montrer honnête homme ne s'étend pas au delà du discours ; or il répugne de prêter au philosophe une semblable idée. En outre, avec ce sens, que signifiera la phrase suivante, destinée à prouver ce qu'on vient d'avancer? *Οὐ γὰρ ὥσπερ ἔνιοι τῶν τεχνολογούντων· τιθέασιν ἐν τῇ τέχνῃ καὶ τὴν ἐπιείκειαν τοῦ λέγοντος, ὡς οὐδὲν συμβαλλομένην πρὸς τὸ πιθανόν· ἀλλὰ σχέδον, ὡς εἰπεῖν, κυριωτάτην ἔχει πίστιν τὸ ἦθος.* — « Car je ne suis point de l'avis de quelques rhéteurs ; ils posent en principe dans l'art que la probité même de l'orateur ne contribue en rien à la persuasion ; l'intégrité morale, au contraire, est le moyen, en quelque sorte, le plus efficace pour persuader. » Aristote, en effet, loin d'être autorisé à dire qu'il ne partage point l'avis des rhéteurs, penserait absolument comme eux. Remarquons enfin que la construction *δεῖ δὲ καὶ τοῦτο, κ. τ. λ.* est fort peu naturelle, que le *καί* est inexplicable, et que les membres de la phrase paraissent renversés. Je ne sais si je me trompe, mais je pense qu'en transposant seulement deux mots il serait aisé de rétablir l'ordre grammatical, et de restituer à toute la période sa liaison et sa clarté. Cette transposition consiste à remplacer le *καί* du premier membre par le *μή*

[1] *De inv.* I, 5.

du second, et le *μή* du second par le *καί* du premier : *Δεῖ δὲ καὶ τοῦτο μὴ συμβαίνειν διὰ τὸν λόγον, ἀλλὰ καὶ διὰ τὸ προδεδοξάσθαι ποῖόν τινα εἶναι τὸν λέγοντα.* Aristote aime cette tournure ; on peut voir notamment I, IV, 9 et I, XI, 11. Mais un passage qui a le plus grand rapport avec celui qui nous occupe, et pour le sens et pour la construction, c'est le passage suivant. Le philosophe, au commencement du second livre, résumant, selon sa coutume, ce qu'il vient de développer dans le premier, dit : *Ἀνάγκη μὴ μόνον πρὸς τὸν λόγον ὁρᾷν, ὅπως ἀποδεικτικὸς ἔσται καὶ πιστὸς, ἀλλὰ καὶ αὐτὸν ποῖόν τινα καὶ τὸν κριτὴν κατασκευάζειν*[1]. —« C'est une nécessité, non-seulement de chercher à rendre son discours démonstratif et persuasif, mais encore de faire connaître ses dispositions personnelles, et d'en inspirer à son juge, selon la circonstance. » Il est vrai que nous avons, dans cet exemple, *μόνον* après *μή*; mais cet adverbe se sous-entend souvent, surtout quand le second membre de la phrase commence par *ἀλλὰ καί*. C'est ainsi qu'il le faut suppléer dans Lucien : *Δίκαιον οὖν οὐχ ὑμᾶς, οἳ δικάζετε νῦν, ἀλλὰ καὶ τὰ λοιπὰ γράμματα τῆς πείρας ἔχειν τινὰ φυλακήν*[2]. Une dernière raison, qui doit, ce nous semble, justifier la correction que nous proposons, c'est que ce changement s'est trouvé à peu près fait dans quelques copies du texte d'Aristote. L'ancienne version latine, qui, comme on sait, a la valeur d'un manuscrit, suppose le *μή* devant *διὰ τὸν λόγον* ; seulement, elle ne dérange point le *καί*. Le docte disciple de saint Thomas d'Aquin, Gilles Colonne (Ægidius Romanus), qui, dans son Commentaire sur la Rhétorique d'Aristote, suit le plus souvent cette ancienne version, traduit ici comme elle : « Sed et penitus opus est et accidere hoc non per orationem, sed propter opinari qualem quemdam esse dicentem[3]. » Mais on voit que, pour faire sous-entendre *solum* devant *per orationem*, il faut nécessairement transposer *et* après le *sed*, qui commence le second membre.

Bien que la Rhétorique à Alexandre ne soit point l'œuvre d'Aristote, mais celle d'un compilateur, ainsi que nous espérons le démontrer plus tard, n'oublions pas cependant de remarquer que l'auteur, qui fait de nombreux emprunts à notre philosophe, pose aussi le principe que nous défendons, s'exprime à peu près dans les mêmes termes qu'Aristote, et suit l'ordre que nous voulons rétablir : *Χρὴ δὲ καὶ τὴν ἐπιμέλειαν ποιεῖσθαι μὴ μόνον περὶ τοὺς λόγους, ἀλλὰ καὶ περὶ τὸν βίον τὸν αὐτοῦ. Συμβάλλεται γὰρ ἡ περὶ τὸν βίον παρασκευὴ καὶ πρὸς τὸ πείθειν καὶ πρὸς τὸ δόξης ἐπιεικοῦς τυγχάνειν.* (C. XXXVIII.)

[1] II, 1, § 2. — [2] *Jud. voc.* § 3; cf. Hemsterh. ad h. l. — [3] P. 6, Venet. 1515.

Le sens général de toute la période sera donc : « Il y a preuve par les mœurs de l'orateur, lorsque le discours présente un caractère propre à rendre digne de foi celui qui le prononce. Il faut cependant que cette confiance soit inspirée non-seulement par le discours, mais encore par la réputation de probité de celui qui parle. Je ne partage point, en effet, l'avis de quelques rhéteurs ; ils posent en principe dans l'art que la probité même de l'orateur ne contribue en rien à la persuasion ; l'intégrité morale, au contraire, est le moyen, en quelque sorte, le plus efficace pour persuader. »

Telle est, n'en doutons pas, la pensée d'Aristote ; et la doctrine même qu'elle renferme paraît non-seulement avoir été adoptée, mais encore exagérée par les disciples formés à l'école péripatéticienne. C'est le reproche qu'adresse Plutarque au poëte Ménandre, un des illustres auditeurs de Théophraste. « Il ne faut point cependant, dit le moraliste, que, faisant tout consister dans la vertu, nous négligions pour cela la grâce et la force du discours ; il faut, au contraire, qu'envisageant la rhétorique, non comme propre à former la persuasion, mais comme capable d'y contribuer en quelque chose, nous corrigions cette maxime de Ménandre : « ce sont les mœurs de celui qui parle, et non pas « son discours, qui persuadent ; » car ce sont tout à la fois et ses mœurs et son discours : *Οὐ μὴν ἀμελητέον γε διὰ τοῦτο τῆς περὶ τὸν λόγον χάριτος καὶ δυνάμεως, ἐν ἀρετῇ θεμένους τὸ σύμπαν· ἀλλὰ τὴν ῥητορικὴν νομίσαντες μὴ δημιουργὸν, ἀλλά τι συνεργὸν εἶναι πειθοῦς, ἐπανορθωτέον τὸ τοῦ Μενάνδρου· Τρόπος ἔσθ' ὁ πείθων τοῦ λέγοντος, οὐ λόγος· καὶ γὰρ ὁ τρόπος καὶ ὁ λόγος*[1]. »

Ibid. C. 6, § 24. — Aristote, énumérant les signes auxquels on doit reconnaître qu'une chose est bonne, s'exprime ainsi : *Καὶ (ἀγαθὸν) ὃ οἱ ἐχθροὶ καὶ οἱ φαῦλοι ἐπαινοῦσιν· ὥσπερ γὰρ πάντες ἤδη ὁμολογοῦσιν, εἰ καὶ οἱ κακῶς πεπονθότες· διὰ γὰρ τὸ φανερὸν ὁμολογοῖεν ἄν· ὥσπερ καὶ φαῦλοι οὓς οἱ φίλοι ψέγουσι, καὶ ἀγαθοὶ οὓς οἱ ἐχθροὶ ἐπαινοῦσι. Διὸ λελοιδορῆσθαι ὑπέλαβον Κορίνθιοι ὑπὸ Σιμωνίδου ποιήσαντος·*

Κορινθίοις δ' οὐ μέμφεται τὸ Ἴλιον.

« C'est encore une bonne chose que celle que louent les ennemis et les méchants ; car un pareil aveu, partant de personnes qui ont eu à se plaindre, équivaut à l'aveu de tout le monde, puisqu'il ne peut avoir été arraché que par la force de l'évidence. Par la même raison, il faut reconnaître pour mauvais ceux qui sont blâmés de leurs amis, et pour

[1] T. IX, p. 197, ed. Reisk.

bons ceux qui ne sont pas blâmés de leurs ennemis. De là vient que les Corinthiens se crurent injuriés par Simonide, qui avait écrit :

« Ilion ne se plaint pas des Corinthiens. »

Les dernières lignes de ce passage sont fort embarrassantes, et la citation du vers de Simonide exerce depuis des siècles la sagacité des commentateurs. On ne saisit pas bien, en effet, le rapport qui lie cette citation à ce qui précède, et on ne comprend pas trop non plus pourquoi les Corinthiens se crurent injuriés. Le scholiaste pense qu'ils interprétaient mal le vers de Simonide. Vettori regarde le passage comme corrompu. Schrader l'expliquait d'une manière qui a obtenu l'assentiment de Th. Buhle : « Si enim, dit-il, hostes quemquam non reprehendunt, vel ideo faciunt quod ab eo beneficium acceperunt, vel quod nullum maleficium : prius horum laudabile, posterius illaudabile, et haud dubium ignaviæ argumentum est. Prius ergo versu suo indicare, aut indicasse videri voluit Simonides; posterius suspicabantur Corinthii, Simonidi propterea infensi. » (*Comment.* p. 67.)

Mais, en raisonnant ainsi, Schrader ne raisonne pas juste, et, en outre, il se place sur un autre terrain que celui d'Aristote. Il n'est pas vrai qu'un ennemi s'abstienne seulement de rabaisser son ennemi lorsqu'il lui doit quelque service, ou qu'il n'en a reçu aucun dommage; il peut encore tenir cette conduite subjugué par l'ascendant de la valeur, de la générosité, du mérite en un mot de son rival. Or, c'est précisément de ce dernier cas seul que le philosophe a voulu parler; car il a voulu que de l'aveu de l'un des deux adversaires on pût conclure le mérite de l'autre, ce qui ne saurait avoir lieu dans les deux hypothèses de Schrader. De ces deux hypothèses, en effet, on ne serait jamais autorisé qu'à conclure des rapports plus ou moins intimes entre les deux ennemis, si tant est qu'il fût permis d'appeler ennemis des hommes qui échangeraient entre eux de pareils procédés. L'explication de Schrader n'est donc pas soutenable. C'est aussi le sentiment de Vater, qui lui-même ne propose rien de satisfaisant, et finit par se ranger à l'avis du scholiaste. M. Welcker, qui n'a, sans doute, pas regardé le passage d'assez près, le juge très-aisé : « Simonidis dictum, quamvis planissimum, non uno modo interpretati sunt et scholiastæ Græci et recentiores editores; et Schraderus quidem, cui assentitur Buhlius, nimium quantum a vero aberrat. » (Simonid. Amorg. *Fragm.* p. 76.) Toutefois, il n'avance rien pour son compte, et paraît s'en tenir à l'expédient du scholiaste. Mais quelle apparence que l'amour-propre, d'ordinaire si éveillé sur ses intérêts, et si ingénieux à découvrir les attaques les plus adroitement

dissimulées, ait vu moins clair dans une allusion que les scholiastes et les commentateurs? cela n'est pas vraisemblable ; ce n'est pas vrai non plus, j'espère le montrer. Fixons d'abord le sens du verbe *ὑπέλαβον*; il signifie que les Corinthiens *soupçonnèrent*, ce qui prouve que le mot de Simonide devait être à double entente. L'histoire nous vient en aide pour expliquer en partie cette équivoque. Nous savons, en effet, que, si les Corinthiens allèrent au siége de Troie avec les Grecs, d'un autre côté, Glaucus, originaire de Corinthe, porta du secours aux assiégés, et fut pour eux un puissant auxiliaire. Les rapports qu'avaient eus les deux peuples étaient donc d'une nature fort diverse, et l'on voit déjà que, si les Troyens *n'avaient pas à se plaindre*, ils n'avaient pas non plus à se louer des Corinthiens, double sens qui se trouve renfermé dans le vers de Simonide, grâce surtout à la forme négative, *οὐ μέμφεται*, habilement employée par le poëte. Mais comment rattacher ce vers à la phrase précédente, de manière à ce qu'il ne soit que l'application d'un principe? L'erreur générale vient, je pense, de ce qu'on n'a pas vu que l'exemple cité par Aristote est destiné à confirmer en même temps les deux propositions qui l'amènent. Que disent, en effet, ces deux propositions? Qu'il faut tenir pour mauvais ceux que blâment leurs amis, et pour bons ceux que ne blâment pas leur ennemis ; or, que l'on songe à la position équivoque des Corinthiens, amis et ennemis des Troyens dans une même guerre, et l'on verra que, si ces derniers, comme ennemis, ne blâmaient pas les Corinthiens, et faisaient en cela leur éloge, comme amis, ils devaient les blâmer et faire en cela leur satire. Telle était même la solidarité tout à la fois et l'opposition de ces deux sentiments, qu'il était impossible d'exciter l'un sans éveiller l'autre, et d'affirmer de celui-ci sans nier de celui-là. Simonide avait donc, sous l'éloge explicite, habilement caché le blâme, et l'on sent maintenant pourquoi Aristote, qui devait naturellement supposer les antiques rapports de Corinthe avec Troie connus de ses lecteurs, avait cité, à l'appui de ses deux principes de morale, le vers du poëte et la juste susceptibilité des Corinthiens. Je dis la juste susceptibilité; car le reproche du satirique ne les affichait pas seulement comme gens d'une foi douteuse, mais rappelait encore qu'à une époque de leur histoire ils avaient défendu la barbarie contre la civilisation, et avaient renié la Grèce pour l'Asie.

Du reste, que les Corinthiens eussent tenu cette conduite à double face, et qu'il faille aussi donner ce double sens à l'allusion dirigée contre eux, c'est ce qu'atteste Plutarque, qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir soupçonné le côté malicieux du vers de Simonide : « De même, dit-il

en commençant la vie de Dion, de même, ô Sossius Sénécion, que, d'après Simonide, *Ilion ne fut pas irrité contre les Corinthiens*, quoiqu'ils fissent partie de l'expédition des Grecs, parce que, d'un autre côté, Glaucus, originaire de Corinthe, lui fut d'un puissant secours, de même les Romains ni les Grecs ne doivent pas en vouloir à l'Académie, s'ils sont traités sur un pied d'égalité dans cet écrit, qui a pour objet la vie de Brutus et de Dion. Car, si l'un s'est instruit auprès de Platon lui-même, l'autre s'est imbu des leçons du philosophe, et tous les deux se sont, en quelque sorte, élancés de la même palestre vers les plus nobles luttes[1].

On le voit, la difficulté que présentait ce passage ne réside nullement dans les mots; aussi M. Mynas, comme ses devanciers, l'a-t-il traduit d'une manière à peu près irréprochable, sans le comprendre. J'en juge par sa note : « On a, dit-il, souvent discuté dans les écoles de la Grèce sur ce passage. Quelques-uns prétendaient que Simonide avait dit cela pour attaquer Pindare son rival, qui fait l'éloge des Corinthiens, *Olymp.* XIII, 69, où il parle de Glaucus, neveu de Bellérophon, le Corinthien. D'autres soutenaient que Simonide se fondait sur ce que Homère, *Il.* XIII, 665, dit de Euchénor, tué par Pâris, sans avoir fait aucun acte de courage dans la guerre de Troie. D'autres enfin, que les Corinthiens, ne sentant pas que c'était honorable pour eux que les ennemis mêmes n'osassent pas les blâmer, ont vu un outrage dans cette expression. Dans quelle intention Simonide, naturellement railleur, a-t-il parlé ainsi des Corinthiens? C'est ce qui est incertain. » (P. 409.)

J'interromps ici cette critique de détail; dans un prochain et dernier article j'exposerai les observations qui me restent encore à faire sur la fin du premier, sur le second et le troisième livre de la Rhétorique d'Aristote.

J.-P. ROSSIGNOL.

[1] T. V, p. 259, ed. Reisk.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le vendredi 12 août, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Félix Lajard. Après l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, M. Lenormant a lu un rapport sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France, M. Walckenaer, secrétaire perpétuel, une Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le major Rennell, et M. Victor Leclerc un extrait d'un mémoire sur les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture de deux autres mémoires : l'un de M. Langlois, sur l'état de civilisation des Aryas de l'Inde, au XVIIIe siècle avant notre ère; l'autre de M. de Xivrey, sur les comptes de dépense de Henri III, roi de Navarre, depuis roi de France sous le nom de Henri IV.

Voici les résultats des concours et les sujets de prix proposés.

JUGEMENT DES CONCOURS.

L'Académie, dans sa séance annuelle du 30 juillet 1841, avait prorogé, pour la seconde fois, jusqu'au 1er avril 1842, le concours ouvert sur cette question : « Tracer l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie, dans l'école d'Alexandrie. » Il n'a été envoyé à ce concours qu'un seul mémoire, dont l'auteur est M. Matter, inspecteur général des études.

L'Académie avait proposé, pour être décerné dans sa séance de 1842, un prix sur la question suivante : « Rechercher quelles furent, chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques jusqu'au règne d'Adrien inclusivement, la composition des tribunaux et l'administration de la justice en ce qui concernait les crimes et délits commis par les magistrats et officiers publics de tout ordre. » Aucun des trois mémoires envoyés n'ayant été jugé digne du prix, l'Académie a prorogé ce concours jusqu'au 1er avril 1843.

L'Académie avait aussi proposé pour sujet d'un prix à décerner dans sa séance de 1842 : « Tracer l'histoire des établissements formés par les Grecs dans la Sicile; faire connaître leur importance politique; rechercher les causes de leur puissance et de leur prospérité, et déterminer, autant que possible, leur population, leurs forces, les formes de leur gouvernement, leur état moral et industriel, ainsi que leurs progrès dans les sciences, les lettres et les arts, jusqu'à la réduction de l'île en province romaine. » Ce prix a été décerné à M. Wladimir Brunet.

Prix de numismatique. Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a été obtenu par M. de la Saussaye, auteur de la *Numismatique de la Gaule narbonnaise.*

Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert pour le travail le plus savant ou le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent. Un seul ouvrage a été présenté à ce concours. L'Académie a décidé que M. Ampère et M. Monteil seraient maintenus dans la jouissance du prix qui a été décerné à chacun d'eux en 1840.

Antiquités de la France. L'Académie n'a point décerné de première médaille. La première seconde médaille a été décernée à M. Vallet de Viriville, auteur d'un ouvrage imprimé intitulé : *Archives historiques du département de l'Aube,* in-8°; la deuxième seconde médaille à M. Lecointre-Dupont, auteur d'un *Essai sur les monnaies du Poitou* (imprimé), in-8°; la troisième médaille a été partagée *ex æquo* entre MM. Clerc, auteur d'un *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté* (imprimé), in-8°, Ier vol. et Leroux de Lincy, éditeur des quatre Livres des Rois traduits en français du XIIe siècle (imprimé), in-4°. Des mentions très-honorables ont été accordées : 1° à MM. Martin et Cahier, prêtres, auteurs d'un ouvrage intitulé : *les Vitraux de Bourges,* quatre livraisons in-fol.; 2° à M. Ernest Carette, auteur d'un mémoire manuscrit *Sur l'origine de la division territoriale introduite en Afrique par les Romains;* 3° à M. l'abbé Lacurie, auteur d'un mémoire manuscrit sur les *Antiquités de la ville de Saintes.* Des mentions honorables : 1° à M. de Fréminville, auteur d'une *Histoire de Bertrand Du Guesclin* (imprimé), in-8°; 2° à M. Rouard, auteur d'un *Rapport* imprimé *sur les fouilles d'antiquités qui ont eu lieu à Aix en 1841,* in-4°; 3° et à M. De la Fontenelle de Vaudoré, auteur de *Recherches sur deux voies romaines de Poitiers à Nantes et à Angers,* publiées en 1 vol. in-8°.

PRIX PROPOSÉS POUR 1843 ET 1844.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix ordinaire de l'année 1843, *l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.* (Voir le programme dans notre cahier de juillet 1841, p. 442.) Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire de 1844 la question suivante : « Tracer l'histoire des guerres qui, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes, eurent lieu entre les Romains et les rois de Perse de la dynastie des Sassanides, et dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'Oronte jusqu'en Médie, entre Erzeroum au nord, Ctésiphon et Pétra au sud. » Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 francs.

Les ouvrages envoyés aux différents concours des prix annuels devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er avril de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents ne devront pas se faire connaître.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué à l'Académie une rente de 400 francs sera décerné, en 1843, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1er avril 1842, et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1843.

Trois médailles, de la valeur de 500 francs chacune, seront décernées, en 1843, aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er mai 1843.

Au 1er avril 1843, l'Académie s'occupera de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er avril 1842, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par feu M. le baron Gobert. Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1842, et ne seront pas rendus. (Pour les autres conditions de ce concours, voir nos cahiers d'août 1838 et septembre 1840.)

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Freycinet, membre de l'Académie des sciences, est mort le 18 août.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon annonce que, dans sa séance du 24 août 1843, elle décernera une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire historique sur la maison de Montfaucon.

ACADÉMIES ÉTRANGÈRES.

L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles a mis au concours, pour l'année 1843, dans la section des lettres, les questions suivantes : I. Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant les bords de la mer Baltique ? — II. La famille des Berthout a joué, dans nos annales, un rôle important. On demande quels ont été l'origine de cette maison, les progrès de sa puissance et l'influence qu'elle a exercée sur les affaires du pays ? L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger les sources inédites, telles que chartes, diplômes et chroniques. — III. Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à l'avénement de Marie-Thérèse ? Quels étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques ? — IV. Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique, sous les trois périodes bourguignonne, espagnole et autrichienne, jusqu'en l'an 1794, en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée en temps de guerre et en temps de paix. L'Académie désire que le mémoire soit précédé, par forme d'introduction, d'un exposé succinct de l'état militaire en Belgique dans les temps antérieurs jusqu'à la maison de Bourgogne. — V. Quels sont les changements que l'établissement des abbayes et des autres institutions religieuses, au VIIe siècle, ainsi que l'invasion des Normands au XIe, ont introduits dans l'état social de la Belgique ? — VI. Il existe un grand nombre de documents écrits dans les dialectes de l'Allemagne, et appartenant aux VIIe, VIIIe, IXe, Xe et XIe siècles; ils sont indiqués dans la préface de l'*Althoch-deutscher Sprachschatz* de Graff; mais on ne connaît guère d'écrits rédigés dans la langue teutonique usitée en Belgique antérieurement au XIIe siècle. On demande : 1° Quelle est la cause de cette absence de manuscrits belgico-germaniques ? 2° Quelle a été la langue écrite

des Belges-Germains avant le XII^e^ siècle ? 3° Peut-on admettre que les *Niederdeutsche Psalmen aus der Karolinger-Zeit*, publiés par Von der Hagen, le *Heliand,* récemment mis au jour par Schmeller, et quelques autres ouvrages, appartiennent à la langue écrite dont on faisait usage en Belgique ? Le prix affecté à chacune de ces six questions sera de 600 francs. Les mémoires, écrits en français, en latin ou en flamand, devront être adressés à l'Académie avant le 1er février 1843.

Nous avons annoncé, l'année dernière, le prix de 3,000 francs institué par le roi des Belges pour l'*Histoire d'Albert et d'Isabelle* que l'Académie jugera digne d'être couronnée. Ce prix sera également décerné dans la séance publique de 1843. (Voir notre cahier de mai 1841, page 313.)

La même Académie propose, pour sujet de prix à décerner en 1844, les deux questions suivantes : I. Les anciens Pays-Bas autrichiens ont produit des jurisconsultes distingués, qui ont publié des traités sur l'ancien droit belge, mais qui sont, pour la plupart, inconnus ou négligés. Ces traités, précieux pour l'histoire de l'ancienne législation nationale, contiennent encore des notions intéressantes sur l'ancien droit politique belge, et, sous ce double rapport, le jurisconsulte et le publiciste y trouveraient des documents utiles. L'Académie demande donc qu'on lui présente une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que ces divers ouvrages renferment de plus remarquable pour l'ancien droit civil et politique de la Belgique. — II. On demande de rechercher d'une manière approfondie l'origine et la destination des édifices appelés basiliques dans l'antiquité grecque et romaine, et de faire voir comment la basilique païenne a été transformée en église chrétienne.

La Société royale des sciences de Gœttingue propose, pour sujet du prix à décerner en 1844, dans la classe d'histoire et de philologie, la question suivante : « Magnam haud dubie in nostras litteras exercuit vim, quod quibus temporibus antiquorum populorum doctrina ad nostrates propagabatur, inter ceteras philosophorum sectas, Aristotelica potissimum eminebat. Nondum tamen satis accurate exploratum esse videtur qui factum sit ut, postquam tertio post Christum seculo Platonica philosophia principatum sine æmula tenuit, sequentibus seculis Aristotelis doctrina apud paganos æque ac christianos in ejus locum paulatim succederet. Societas igitur Sc. R. Gœtt. desiderat ut, accurata temporum ratione habita, inquiratur qui potissimum viri et quæ causæ effecerint ut, à seculo post Christum tertio, philosophia Aristotelica Platonicæ superior evaderet. »

Le prix consiste en une médaille de la valeur de 50 ducats.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ, par Onésime Leroy. Valenciennes, imprimerie de A. Prignet ; Paris, librairie d'Adrien Leclerc, in-8° de 412 pages. — Cet ouvrage, auquel l'Académie française vient de décerner une récompense (voyez notre cahier de juillet dernier, p. 441), contient, avec des détails sur quelques essais peu connus de traduction en vers français de l'Imitation, des extraits de celle de Corneille, accompagnés de judicieux et intéressants commentaires, qui, après les observations de M. François de Neufchâteau dans son *Esprit du grand*

Corneille (Paris, 1829), remettent heureusement en lumière l'œuvre, en son temps si célèbre, et depuis trop oubliée, de notre grand poëte. La seconde partie du volume est consacrée à une autre restitution. L'auteur, suivant, ce semble, un conseil qui lui avait été donné dans ce journal même (avril 1838, p. 218), y rassemble les preuves que lui fournissent plusieurs manuscrits d'ouvrages français de Gerson, conservés à la bibliothèque de Valenciennes, en faveur de l'opinion, déjà exprimée par lui dans ses *Études sur les mystères* (Paris, 1837), et amenée, dans son nouvel ouvrage, à un haut degré de probabilité, que l'illustre chancelier de l'université de Paris est bien l'auteur, si longtemps cherché, de l'Imitation. Un supplément de preuves se trouve dans la reproduction lithographique de quelques curieuses miniatures dont M. O. Leroy a fait un si bon usage. [P.]

Le Rationalisme chrétien à la fin du XIe siècle, ou *Monologium et Proslogium* de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, sur l'essence divine, traduits et précédés d'une introduction, par H. Bouchitté, ancien élève de l'école normale, professeur d'histoire au collége royal de Versailles. Versailles, imprimerie de Montalant-Bougleux; Paris, librairie d'Amyot, 1842, in-8° de LXXXIV-356 pages. — « Le nom d'Anselme, dit dans sa préface M. Bouchitté, est un peu sorti, dans ces dernières années, de l'obscurité injuste dans laquelle il était oublié. Toutes les histoires de la philosophie publiées en Allemagne lui ont donné une honorable place; Hégel, dans son appendice à la Philosophie de la religion, a fait ressortir l'importance de ses Méditations. M. Cousin les a signalées à l'étude de ses élèves; l'un d'eux (M. Saisset, *De varia S. Anselmi in Proslogio argumenti fortuna,* voy. *Journal des Savants,* août 1840, p. 507) a choisi le *Proslogium* pour sujet d'une thèse. Dans son intéressant ouvrage sur la littérature latine de la Gaule (voy. *Journal des Savants,* mai 1840, p. 279 sqq.) M. Ampère a donné du *Monologium* et du *Proslogium* une assez longue analyse; nous-même en avons présenté le résumé, avec un peu plus de développement, dans le premier de nos mémoires sur l'*histoire des preuves de l'existence de Dieu.* » Ces mémoires, lus, en 1840, à l'Académie des sciences morales et politiques, et insérés dans le recueil consacré par cette Académie aux travaux des savants qui lui sont étrangers, trouveront, en effet, un fort digne complément dans le présent volume, qu'un autre corps illustre, l'Académie française, a récemment honoré d'une récompense publique. (Voyez notre cahier de juillet dernier, p 441.) La traduction de M. Bouchitté se distingue par l'élégance sévère que réclamait le sujet, et dans l'introduction sont exposés, avec clarté et d'une manière élevée, les services rendus, dans le moyen âge, à la religion par la philosophie, et, en particulier, par ce que l'auteur appelle *le rationalisme* de saint Anselme. [P.]

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques, publiées par l'Institut royal de France; faisant suite aux notices et extraits lus au comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XIV (seconde partie). Paris, Imprimerie royale, 1841; se trouve à la librairie de Benjamin Duprat; in-4° de 458 pages, avec six planches. — On sait que chaque volume des Notices des manuscrits est actuellement divisé en deux parties, la première comprenant les ouvrages composés en langues orientales, la seconde relative aux documents écrits dans les langues anciennes et modernes de l'Europe. La première partie du tome XIV est en ce moment sous presse. (Voir notre cahier d'août dernier, p. 506.) La seconde, qui vient d'être publiée, contient les quatre morceaux suivants : I. *Notice d'un Atlas en langue catalane,* manuscrit de l'an 1375, conservé parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, sous le n° 6816, fonds ancien,

in-folio maximo, par MM. J. A. C. Buchon et J. Tastu. Cet Atlas, qui faisait partie de la Bibliothèque de Charles V, est le monument le plus ancien que l'on connaisse en France sur l'état du globe avant la découverte de l'Amérique, et il n'en est guère de plus important pour la géographie du moyen âge. Il se compose de six grandes cartes ou feuilles couvertes d'un grand nombre de figures d'hommes et d'animaux, accompagnées de légendes dans lesquelles sont expliquées les idées du temps sur la géographie et l'histoire. Les éditeurs ont distribué ces six feuilles en deux tableaux et quatre cartes. Les deux premiers tableaux contiennent l'exposé des connaissances cosmographiques et astrologiques de cette époque; les quatre cartes représentent l'état du globe en 1375; elles ont été, en outre, dressées pour servir aux marins à déterminer leur position en mer. MM. Buchon et Tastu reproduisent le texte complet de cet atlas, avec une traduction qui donne, autant qu'il a été possible, les noms géographiques modernes à côté des noms anciens. Les *fac-simile* qui sont joints à cet utile travail sont exécutés avec beaucoup de soin. II. *Notice du manuscrit grec de la Bibliothèque royale, portant le n° 1874,* par M. Séguier de Saint-Brisson. Ce manuscrit, d'une écriture du XIIIe siècle, contient le commentaire d'Alexandre d'Aphrodisée sur les Topiques d'Aristote, et divers traités de rhétorique, dont le savant académicien a extrait : 1° des variantes qui fournissent d'excellentes leçons pour le Discours du genre démonstratif, ouvrage de Ménandre le rhéteur; 2° le texte entier d'un traité anonyme et inédit, intitulé: *Τέχνη τοῦ πολιτικοῦ λόγου.* Ce texte est suivi de deux notes de l'éditeur, l'une sur la mort de Phidias, attribuée par l'auteur du traité aux Éléens, en opposition à Plutarque, l'autre sur Ælius Harpocration, dont on lit un fragment à la suite de cet ouvrage anonyme. III. *Notice d'un manuscrit grec contenant une rédaction inédite des fables d'Ésope,* par M. E. Miller. Les fables dont M. Miller publie le texte d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale n° 1788 sont au nombre de 78. La rédaction en est souvent élégante et peut servir à corriger les éditions précédentes. Cette publication, accompagnée de savantes notes, est un nouveau service rendu aux lettres grecques par M. Miller, que plusieurs travaux importants ont déjà fait connaître comme philologue distingué. Elle est complétée par une courte notice de M. Wladimir Brunet sur quelques fables faussement attribuées à Babrius, et qui sont tirées du manuscrit 1685 de la Bibliothèque royale. M. Miller donne, en outre, l'indication des autres documents contenus dans le manuscrit 1788. Les principaux sont un ouvrage inédit sur les origines de Constantinople, dédié à l'empereur Alexis Comnène, et des fables tétrastiques iambiques de Gabrias, ou plutôt d'Ignace le moine. L'éditeur donne les variantes de ces dernières fables, et en cite quelques autres du même auteur, qu'il regarde comme inédites et qui lui ont été fournies par le manuscrit grec 2571 de la Bibliothèque royale. IV. *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel,* relatif à l'histoire de la France méridionale, par MM. Martial et Jules Delpit. En énumérant ici les divisions de ce travail étendu, nous ferons suffisamment connaître l'importance du manuscrit qui en est l'objet. C'est un recueil intitulé *Recognitiones feodorum in Aquitania Edwardo III, regi Angliæ, factæ,* d'une écriture de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, et qui renferme 653 actes, dont le plus ancien est de 1195 et le plus récent de 1281. Après avoir amplement décrit ce volume, qui paraît provenir du bureau des finances de Bordeaux, où il aurait été conservé jusqu'en 1789, les éditeurs analysent avec soin tous les documents qu'il contient, en les rangeant sous les catégories suivantes: Actes d'aveu et de dénombrement des domaines du roi d'Angleterre en Guyenne et en Gascogne, 1272 et 1273; Redevances féodales; Actes relatifs à l'état des per-

sonnes et des propriétés dans la Guyenne et la Gascogne, à la fin du XIII^e siècle; Documents sur l'histoire municipale et sur l'état politique des villes de cette partie de la France à la même époque; Renseignements que l'on peut tirer de quelques-uns de ces actes pour l'histoire du commerce et de l'industrie; Actes de procédure féodales; enfin, Documents qui se rapportent à l'histoire générale, et spécialement à la lutte soutenue par les grands vassaux de Guyenne et de Gascogne contre les lieutenants du roi d'Angleterre Henri III. Ce travail de MM. Delpit a été publié à part. (Voir notre cahier d'octobre 1841, p. 638.)

Bibliothèque de l'École des chartes, tome III^e, sixième livraison; juillet-août 1842. Paris, imprimerie de Firmin Didot frères, 1842, in-8° (pp. 521-608). — Cette livraison, qui termine dignement le troisième volume d'une de nos meilleures publications historiques, se compose des articles suivants : I. *Recherches sur Ogier le Danois*, par M. P. Paris. L'auteur établit, à l'aide des monuments les plus anciens, la base historique de la légende d'Ogier le Danois. « Ces passages, dit-il en résumant son travail, attestent qu'Ogier, originaire des marches de France et d'Italie, fut plusieurs fois chargé de missions en Italie par le roi Pépin, qu'il protégea le voyage du pape Étienne en France, qu'il fut présenté et reçu comme ôtage de Gaiffier (c'est le nom que M. Paris donne, d'après les Chroniques de Saint-Denis, au duc d'Aquitaine Waffarius, le Gaiffre ou Waiffre des historiens); qu'il suivit le parti de Carloman, et lutta fortement pour la défense des droits de ses enfants, qu'il tenta vainement de résister à Charlemagne dans les gorges de Monferrat et dans les plaines de Lombardie; enfin qu'il termina pieusement ses jours à Meaux, dans l'abbaye de Saint-Faron. » Les romans dont Ogier le Danois est le héros sont appréciés par le même académicien dans une autre dissertation, qui fait partie du tome XX de l'Histoire littéraire de la France, en ce moment sous presse. — II. *Recherches sur les opinions et la législation en matière de mort volontaire, pendant le moyen âge*, par M. Félix Bourquelot. I^re partie : depuis Justinien jusqu'à Charlemagne. Après avoir établi que les jurisconsultes et les empereurs romains, y compris Justinien, avaient traité le suicide comme une action dont la culpabilité n'était point absolue, tandis que l'Église chrétienne l'avait déclaré illicite et criminel envers Dieu, M. Bourquelot recherche si les opinions et la législation adoptées en France sur cette matière sont le résultat de l'une de ces deux influences, ou bien si elles procèdent des lois usitées chez les Gaulois ou apportées en Gaule, au V^e siècle, par les Barbares. La suite de cette intéressante dissertation paraîtra dans un des prochains numéros. — III. *Insurrection des serfs du prieuré de Sainte-Milburge de Wenlock*, dépendant de la Charité-sur-Loire, vers 1163, par M. G. Eysenbach. La pièce que publie M. Eysenbach est relative à une tentative de révolte commise par les serfs du prieuré de Wenlock en Angleterre, que Guillaume le Conquérant avait accordé, vers l'an 1070, aux religieux de la Charité-sur-Loire. Ce document est tiré d'un cartulaire de la Charité, qui se trouve en la possession de M. Duvivier, à Nevers. — IV. *Arrêt du parlement de Paris, relatif à la fête des Innocents dans la ville de Tournay*, en 1499. « Dans cet acte, on voit les fous de Tournay aux prises avec une partie du clergé, qui cherchait à faire cesser leurs élections annuelles et leurs antiques momeries. C'est un arrêt du parlement de Paris, rendu le 17 novembre 1499, entre le doyen, le chapitre de l'église de Tournay et le curé de la Madeleine d'une part, le prévôt et les jurés de cette ville de l'autre. On trouve, dans les plaidoieries des parties, qui le précèdent, le récit détaillé des faits qualifiés par messieurs du chapitre, excès, attentats, crimes et délits, et que les magistrats mis en cause pour ne les avoir pas empêchés regardaient comme

des restes inoffensifs d'anciens usages de la ville. » L'éditeur a puisé cette pièce dans un des registres du parlement déposés aux archives du royaume, section judiciaire.

Poésies de Charles d'Orléans, publiées avec l'autorisation de M. le ministre de l'instruction publique, d'après les manuscrits des bibliothèques du Roi et de l'Arsenal, par J. Marie Guichard. Paris, imprimerie de madame Dondey-Dupré, librairie de Charles Gosselin, 1842, in-12 de 444 pages.

Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum à Carolo Dufresne, domino Ducange, cum supplementis integris monachorum ordinis Sancti Benedicti, D. P. Carpenterii, Adelungii et aliorum, digessit G. A. L. Henschel. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot frères, 1842. La fin du tome II, dont les quatre premières livraisons ont paru, sera publiée prochainement.

Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race royale de France, par F. Fougères et C. Combrouse, amateurs (2ᵉ supplément). Paris, imprimerie de Fournier; chez M. Fougères, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, 11; in-4° de 8 pages, plus 5 planches. Cette livraison est la dernière de l'ouvrage, qui doit se composer de 66 pages de texte, de 28 planches et de 4 cartes.

Études historiques sur les cartes à jouer, principalement sur les cartes françaises, où l'on examine quelques opinions publiées en France sur ce sujet, par M. C. Leber. Paris, imprimerie de Duverger, 1842; in-8° de 132 pages, avec 6 planches. (Extrait des mémoires de la société des antiquaires de France.)

Histoire du parlement de Normandie, par A. Floquet, tome V. Rouen, imprimerie de N. Périaux, librairie de Frère, 1842; in-8° de 780 pages. L'ouvrage aura 6 volumes.

Les Psaumes en vers français; traduction complétement nouvelle, par J. M. Giffard, professeur au collége royal de Rouen, ancien élève de l'école normale; ouvrage approuvé par S. A. E. Mᵍʳ le cardinal prince de Croï, archevêque de Rouen. Saint-Cloud, imprimerie de Belin-Mandar; Paris, librairie du même, 1841, 1 vol. in-12 de XLVI-288 pages. — Un but sérieux, la gravité et l'onction convenables au sujet, une correction élégante, telles sont les qualités qui méritent à ce volume de vers un souvenir de la critique, parmi tant d'autres que l'année précédente et celle-ci ont vu paraître et dont si peu ont laissé de traces.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

OCTOBRE 1842.

Théâtre chinois, ou choix de pièces de théâtre composées sous les empereurs mongols, traduites pour la première fois sur le texte original, précédées d'une introduction et accompagnées de notes, par M. Bazin aîné. Paris, Imprimerie royale, 1838, 1 vol. in-8°.

Le Pi-pa-ki, ou histoire du luth, drame chinois de Kao-tong-kia, représenté à Péking, en 1404, avec les changements de Mao-tseu, traduit sur le texte original, par M. Bazin aîné. Paris, Imprimerie royale, 1841, 1 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE.

Nous nous sommes appliqué, dans un précédent article, à dresser la liste complète de ce que nos savants sinologues ont fait connaître à l'Europe de la littérature légère des Chinois, et particulièrement de leurs romans, de leurs nouvelles et de leurs pièces de théâtre. On a pu voir que, jusqu'à ces derniers temps, cette liste a été fort courte. Il ne nous était permis de lire, il y a dix ans, que trois pièces du répertoire chinois, et cela dans des versions tronquées, et d'où la partie lyrique tout entière avait disparu. Ces trois drames étaient, comme on sait, l'Orphelin de Thao, traduit par le père Prémare, *Lao-seng-eul*, ou le Vieillard qui obtient un fils, mis en anglais par M. Davis, puis en français par un écrivain étranger à la langue chinoise, et, enfin, les Chagrins dans le palais de Han, drame d'un intérêt touchant et poétique, autant, du moins, qu'il est possible d'en juger par l'extrait insuffisant

qu'en a donné le même M. Davis. En 1832, l'Europe a dû à M. Stanislas Julien la première traduction, sans lacune, d'une comédie chinoise (l'Histoire du cercle de craie), et, en 1834, la version enfin complète de l'Orphelin de la Chine. Ces curieux et importants échantillons d'un théâtre aussi peu connu ont été trop bien appréciés dans ce journal pour que nous ayons la pensée de revenir sur les jugements dont ils ont été l'objet[1]. Nous ne les rappelons ici qu'afin de déterminer plus exactement ce que nous devons de reconnaissance à M. Bazin pour la publication des deux ouvrages que nous allons examiner, et qui accroissent si notablement la somme de nos connaissances sur la Chine.

Le premier de ces ouvrages, qui porte le titre, un peu trop général peut-être, de Théâtre chinois, contient quatre pièces, dont la première, *les Intrigues d'une soubrette*, a paru pour la première fois dans le Journal asiatique[2], sous la dénomination de comédie. Les trois autres, *la Tunique confrontée*, *la Chanteuse* et *le Ressentiment de Teou-ngo* sont des productions où le pathétique et le sérieux dominent, et que, pour cette raison, M. Bazin qualifie de drames. Il est bon, toutefois, de faire remarquer que les noms de comédie, de tragédie, de drame, que les traducteurs européens imposent par analogie aux pièces chinoises, n'ont point d'équivalents à la Chine. Dans cette contrée, les œuvres de théâtre ne sont point classées, comme en Europe, d'après la diversité des émotions qu'elles excitent, mais d'après la forme et les ornements qu'elles reçoivent et dont elles changent, pour l'ordinaire, à l'avénement de chaque nouvelle dynastie.

Les quatre pièces traduites par les devanciers de M. Bazin sont, comme les quatre qu'il vient de nous faire connaître, tirées d'une collection dont il existe plusieurs exemplaires en France[3]. Cette collection, qui n'a pas moins de 40 volumes in-4°, est intitulée *Youen-jin-pé-thong*, c'est-à-dire les Cent pièces composées sous les Youen, ou, si l'on nous permet une paraphrase explicative, les Cent pièces choisies parmi celles qui ont été composées sous la dynastie des Kin et sous la famille des Youen, successeurs de Gingiskhan, depuis l'an 1138 jusqu'à l'an 1341 de notre ère. M. Bazin nous a donné, d'après la préface de l'éditeur chinois, la liste des principaux écrivains dramatiques qui ont fleuri dans cet intervalle de plus de deux siècles, avec le nombre de leurs pièces, qui s'élève

[1] Voy. *Journal des Savants*, janvier 1818, août 1832, avril 1834. — [2] Voy. *Journal asiatique*, numéros d'octobre 1834 et de janvier et février 1835. — [3] Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque royale et un autre moins complet à la bibliothèque de l'Arsenal.

à cinq cent soixante-quatre[1]. M. Davis mentionne, dans la préface des Chagrins de Han, l'existence de trente-deux autres recueils de pièces de théâtre. Malheureusement cet auteur ne nous apprend pas si ces trente-deux recueils sont chacun formés de cent pièces, comme celui des Youen, ni s'ils sont exclusivement consacrés aux drames d'une seule dynastie. Il est, d'ailleurs, assez naturel de supposer qu'il existe, à la Chine, des recueils spéciaux pour les poëtes dramatiques du temps des Souï, pour ceux qui ont écrit sous les Thang, pour ceux de la dynastie des Song, comme pour les poëtes plus récents, contemporains des Ming et des empereurs de la famille aujourd'hui régnante. Il serait, comme on voit, d'une extrême importance pour l'histoire et l'appréciation de la scène chinoise, que nous pussions connaître quelques-unes au moins des productions théâtrales composées sous chacune de ces dynasties. Jusque-là, lors même que nous posséderions la traduction des cent pièces écrites sous les Youen, nous ne connaîtrions encore qu'une partie fort restreinte du théâtre chinois, et nous devrions bien nous garder de porter, comme on a essayé de le faire prématurément, un jugement sur le caractère général et sur l'ensemble de ce théâtre.

Sous les Kin et les Youen (toujours d'après la préface de l'éditeur chinois), les joies de la paix assurée, c'est-à-dire les pièces de théâtre, étaient de trois genres différents, à savoir : les *Tsa-Ki*, les *Youen-pen* et de petites parades appelées *Yen-Kia*, littéralement *bluettes*. Une condition commune à ces trois sortes de pièces était d'être en vers et en prose, et mi-parties de récitatif et de chant, à peu près comme nos opéras comiques. Quant à la différence qu'il y avait entre les *Youen-pen* et les *Tsa-Ki*, l'éditeur chinois, analysé par M. Bazin, n'est pas parvenu à nous la rendre bien sensible. Nous croyons pourtant entrevoir que les *Youen-pen* étaient des pièces enjouées et légèrement satiriques, dans lesquelles figuraient cinq principaux acteurs. La Soubrette accomplie, par exemple, qui trompe un *Han-lin* ou académicien, et qui a précisément cinq personnages, pourrait peut-être bien avoir été un *Youen-pen*. Les *Tsa-Ki*, entremêlés d'ariettes, admettaient plus de personnages, et offraient une plus grande diversité de tons que les *Youen-pen*. L'éditeur chinois compte jusqu'à douze catégories de sujets qui pouvaient varier la composition des *Tsa-Ki*. C'étaient : 1° les influences transformatrices des dieux et des génies (facéties bouddhiques); 2° les forêts et les sources, les collines et les vallées (scènes champêtres); 3° les

[1] La collection de ces cinq cent soixante-quatre pièces forme cinq cent quarante-neuf volumes. Certaines pièces remplissent à elles seules plusieurs volumes.

personnages qui portent le manteau de cérémonie, ou qui tiennent la tablette d'ivoire[1] devant l'empereur; 4° les ministres fidèles et les sujets qui se dévouent pour leur pays; 5° les modèles de piété filiale, de justice et de désintéressement; 6° les imprécations et les sarcasmes contre les adultères et les calomniateurs; 7° les ministres bannis et les enfants (de princes) orphelins; 8° les hommes qui brandissent l'épée et qui poursuivent (l'ennemi) avec la masse d'armes; 9° les vents et les fleurs, la neige et la lune (intrigues d'amour et scènes licencieuses); 10° la douleur et la joie, la séparation et le retour; 11° la fumée, les fleurs et le fard (scènes où figurent des courtisanes); 12° têtes de dieux, visages de démons (apparitions d'êtres surnaturels).

Bien que nous ne possédions la traduction que d'un très-petit nombre de *Tsa-Ki*, nous pouvons cependant constater l'exactitude de cette nomenclature. Toutes les pièces de ce genre que nous connaissons rentrent dans un de ces douze arguments, et en réunissent même souvent plusieurs.

La première pièce du recueil de M. Bazin est, comme nous avons dit, la Soubrette qui en remontre à un académicien. Cette pièce, ainsi que plusieurs autres de la collection des Youen, consiste en une ouverture ou prologue, contenant l'exposition du sujet, puis en quatre actes appelés *coupures;* ce qui correspond exactement à notre division en cinq actes. M. Bazin, à l'exemple des traducteurs qui l'ont précédé, a subdivisé les actes en scènes, ce qui n'était pas, à notre avis, fort nécessaire. Les auteurs dramatiques chinois se contentent d'indiquer l'entrée et la sortie de chaque personnage par les mots: *il monte, il descend;* ils emploient, de plus, l'expression : *parler en tournant le dos*, pour désigner ce que nous appelons les *à parte*.

La Soubrette accomplie est véritablement une fort jolie comédie. Plusieurs situations sont touchées avec cette finesse de sentimentalité railleuse, tout à fait dans la manière de Marivaux. Cette pièce démontre, de plus, à notre extrême satisfaction, que, malgré la sévérité des rites qui opposent, en Chine, de si grands obstacles aux relations familières des deux sexes, et peut-être à cause de la sévérité même de ces rites, les conversations galantes, les tête-à-tête d'amants, les rencontres imprévues ou calculées sous les balcons ou dans les jardins, ne sont pas moins fréquents dans les maisons élégantes de la Chine, je ne dirai pas que dans les nôtres, à Dieu ne plaise! mais que dans nos comédies et dans nos romans.

[1] Sorte d'écran que l'on tient devant son visage afin de ne pas se trouver face à face avec l'empereur.

Madame Han, veuve du prince Peï-tou, donne tous ses soins à l'éducation de sa fille unique, Siao-man. Elle a mis auprès d'elle, pour suivante et pour compagne d'études, une jeune personne de dix-sept ans, nommée Fan-sou, douée d'un enjouement et d'une finesse d'esprit remarquables : « Mon frère Han-touï, dit madame Han, voyant cette petite Fan-sou si spirituelle, si sage, si aimable, me dit un jour : Attendez qu'elle soit devenue grande, vous en ferez la femme de votre neveu Ngo-tchang. » Cependant, à son lit de mort, le prince Peï-tou a recommandé à sa femme de donner leur fille en mariage au jeune Pé-min-tchong, fils d'un général, qui, dans une bataille, lui a sauvé la vie aux dépens de la sienne. Le jeune Pé-min-tchong, retenu au fond de sa province pendant les trois ans que dure le deuil de son père, arrive enfin dans la capitale de l'ouest, pour y prendre ses degrés et réclamer la jeune épouse qu'il sait que le prince Peï-tou a promise autrefois pour lui à son père. Mais, comme, malgré ses brillantes dispositions, il n'est encore que bachelier, il ignore qu'une fille qui a perdu son père ne peut, sans violer les rites, se marier avant sa vingt-troisième année révolue, et Siao-man n'a que dix-neuf ans. Madame Han, qui est un modèle de savoir et de prudence maternelle, éprouve à la fois beaucoup de joie et d'embarras de la visite de Pé-min-tchong. Les rites lui défendent de parler du mariage projeté, et elle veut pourtant recevoir ce jeune homme comme un gendre futur. Elle présente le bachelier aux deux jeunes filles, et leur enjoint de le saluer comme un frère; puis, ne voulant pas laisser loger dans une hôtellerie cet étranger venu de si loin, elle l'installe dans la salle des dix mille volumes, c'est-à-dire dans la bibliothèque, qui occupe un pavillon au milieu du jardin. On pense bien que l'amour ne tarde pas à naître entre Siao-man et le jeune Pé. Les symptômes de cette passion naissante sont peints avec beaucoup de naturel et de grâce. Le jardin, depuis que le bachelier habite dans le pavillon, est, comme l'exigent les bienséances chinoises, interdit aux deux jeunes filles. De là une charmante scène, où Siao-man, en descendant sur le soir dans le parc, veut avoir l'air de céder aux instances de son évaporée soubrette, qui accepte ce rôle avec une complaisance qui n'exclut ni les railleries ni la malice. Fan-sou, envoyée par madame Han savoir des nouvelles du bachelier tombé malade, le trouve vraiment près de perdre la raison. Il faut voir de quel ton l'espiègle soubrette, transformée en docte lettré, cite au bachelier tous les textes d'auteurs classiques qui recommandent à un étudiant de mépriser l'amour et de ne s'occuper que du progrès de ses études; mais la petite prêcheuse finit pourtant par s'adoucir et par se charger

d'un message pour sa maîtresse. Nouvelle scène fort jolie entre Fan-sou et Siao-man : colère simulée de celle-ci en recevant la lettre de l'étudiant, menaces de faire châtier Fan-sou par sa mère; feinte terreur de la messagère, qui reprend bientôt l'offensive et menace, à son tour, d'aller tout déclarer à madame Han; frayeur très-réelle de Siao-man et magnanimité de la soubrette, qui pardonne et consent même à porter une réponse au bachelier. Elle fait plus encore que de lui remettre un billet; elle lui donne, comme de la part de sa maîtresse, un rendez-vous pour la nuit prochaine, dans le jardin. Surprise et indignation, bientôt apaisées, de Siao-man, en rencontrant Pé-min-tchong au lieu convenu; mais, au milieu de cette conversation des plus tendres, survient madame Han, qui entre dans une violente colère en découvrant toute cette intrigue menée par Fan-sou. Elle châtie la petite impudente, qui, bien qu'à genoux, démontre à sa maîtresse, avec la plus comique assurance, que d'elle seule vient tout le mal, et que, malgré son âge et sa prudence, elle a commis, dans cette affaire, une foule de fautes contre les rites, dont la moins pardonnable est d'avoir admis un jeune étudiant dans sa maison. Cependant Pé-min-tchong est forcé de quitter la demeure de madame Han; il va se présenter au concours littéraire, où il réussit au delà de ses espérances : il est nommé *Han-lin* (académicien de treizième rang). L'empereur, qui sait que le prince Peï-tou a promis au général Pé de donner à son fils la main de sa fille Siao-man, envoie un ordre à madame Han par le messager des noces. Et, comme les mariages qui se font à la Chine par la volonté de l'empereur sont affranchis des formalités imposées par les rites, l'union des deux amants peut s'accomplir sans attendre que Siao-man ait atteint l'âge voulu par la loi. Cette comédie, sauf le dernier acte, qui me paraît bien inférieur aux trois premiers, est conduite, dans quelques-unes de ses parties, avec un art très-délicat, et présente plusieurs situations pleines à la fois de grâce et de comique.

Les trois pièces qui suivent ont un caractère tout différent : elles sont remplies d'événements, de péripéties, de catastrophes; et, comme elles ne sont point soumises à l'unité de lieu ni de temps, l'intérêt qu'elles excitent est beaucoup plus romanesque que théâtral. Chacun de ces trois drames ou mélodrames (car le chant y tient une grande place) est divisé en quatre actes et sans prologue.

Ho-Han-chan, ou la Tunique confrontée, a pour auteur une courtisane nommée *Thang-koue-pin.* Cette circonstance singulière n'est pourtant pas unique. Nous voyons, dans la liste des auteurs qui ont écrit pour le théâtre sous les empereurs mongols, onze pièces dues à des

courtisanes. Les ouvrages de cette bizarre catégorie forment trois volumes, que l'éditeur chinois a classés à part, à la suite des pièces anonymes, n'ayant pas voulu, dit-il, mêler ces productions de femmes avilies avec les ouvrages composés par d'honorables lettrés.

Ce drame est tout un roman, comme on va voir. La première scène nous introduit dans l'opulente demeure de M. Tchang, honnête prêteur sur gages de la ville de Si-an-fou, à l'enseigne du Lion d'or. Réunis dans l'étage supérieur d'un élégant pavillon et savourant de petites tasses de vin, ce négociant, sa femme, son fils et sa bru, jouissent avec délices d'un spectacle auquel les Chinois attachent une idée particulièrement agréable et poétique, de la vue de la neige qui tombe à gros flocons sur le sol et déploie au loin un horizon argenté. A ce tableau de béatitude domestique l'auteur oppose une scène bien différente. Il nous montre un malheureux jeune homme chassé, à demi-nu, d'une hôtellerie, où il ne pouvait payer sa dépense, et qui bientôt, transi de froid, tombe presque mort sur un tas de neige, à la porte du riche négociant. M. Tchang montre à son fils ce malheureux, qui aussitôt est transporté dans la maison, réchauffé, soigné et pourvu de bons et chauds vêtements; ce n'est pas tout : Tchin-hou (c'est le nom de l'étranger) inspire tant d'intérêt à Tchang-hiao-yeou, que, malgré quelques objections prudentes de son père, ce jeune homme associe le pauvre inconnu à leur commerce et le reconnaît pour son frère. A peine entré dans cette famille, Tchin-hou donne des preuves de son mauvais naturel. Un homme condamné à l'exil et portant une lourde cangue vient à passer devant la maison. Ce malheureux, dans un mouvement de colère, a tué un jeune homme qui frappait un vieillard. Conduit en exil, il implore en passant quelques secours de M. Tchang. Celui-ci, appréciant la cause excusable de sa faute, lui remet non-seulement des aliments, mais quelques hardes et un peu d'or. Le condamné donne un libre cours à sa reconnaissance : « Vous êtes, dit-il, monsieur Tchang, honnête négociant à l'enseigne du Lion d'or; votre femme s'appelle Tchao-chi, votre fils Tchang-hiao-yeou, votre bru Li-yu-ngo. Ces noms, monsieur, resteront gravés dans ma mémoire comme sur une tablette de marbre. Si je meurs avant de me retrouver en votre présence, fasse la destinée que je devienne, dans ma vie future, ou un âne ou un cheval, pour vous servir avec fidélité! Si je vous revois, au contraire, tant qu'il me restera un souffle de vie, je veux reconnaître vos immenses bienfaits. » Sur ces entrefaites, arrive Tchin-hou, qui voit de mauvais œil ces charitables traitements : « Bon, dit-il, nous voici deux maintenant! — On ne reçoit pas d'hommes en

guenilles dans cette maison.» Puis il essaye par ruse de reprendre au malheureux les provisions de voyage et l'argent que M. Tchang lui a donnés. Le prisonnier indigné ne se remet en route qu'après avoir laissé à Tchin-hou cet adieu menaçant : «Ah! Tchin-hou, c'est toi, tombé dernièrement sur un tas de neige et transi de froid, c'est toi qui as voulu me dépouiller! J'ai donc ici des bienfaiteurs et un ennemi. Mes bienfaiteurs sont Tchang, l'honnête négociant du Lion d'or et les membres de sa famille; mon ennemi, c'est Tchin-hou. Eh bien, sache que, ces jours derniers, j'eus une contestation violente; d'une main je saisis à la gorge mon adversaire, qui m'avait déchiré les narines, et de l'autre je le fis mourir d'un seul coup. Je méritais un châtiment sévère, et je porte encore sur moi les cicatrices douloureuses du bambou. Tchin-hou, prends garde à toi! et fais en sorte que nos deux essieux ne viennent pas à se heurter sur la route!» Bientôt les mauvais penchants de Tchin-hou se développent. Il porte ses vues criminelles sur les richesses et sur la femme de son frère adoptif. Celle-ci se figure qu'elle est enceinte depuis dix-huit mois et s'alarme d'une circonstance aussi extraordinaire. Tchin-hou persuade à Tchang-hiao-yeou qu'il doit aller avec sa femme consulter les sorts dans un temple de la ville de Sou-tcheou : c'est un moyen infaillible de savoir si elle accouchera d'un garçon, d'une fille ou d'un démon. Tchang-hiao-yeou et Li-yu-ngo rassemblent donc en secret beaucoup d'or et de bijoux et se disposent à partir avec le fourbe. Cependant, le vieux Tchang, averti de ce départ furtif, fait d'inutiles et pathétiques efforts pour retenir son fils. Tout ce qu'il obtient, c'est qu'il lui laisse la moitié d'une de ses tuniques et conserve l'autre moitié, pour leur servir de mutuel souvenir.

A peine embarqué sur le fleuve Jaune, Tchin-hou se débarrasse du mari en le précipitant dans les flots, et épouse Li-yu-ngo, après qu'elle a donné le jour à un fils. Dix-huit ans s'écoulent. Tchin-pao, qui se croit fils de Tchin-Hou, et qui est fils de Tchang-hiao-yeou, est en butte aux cruels traitements de ce scélérat, qui guette une occasion de le faire périr. D'un autre côté, Li-yu-ngo se plaît à voir croître dans son fils le futur vengeur de son premier mari; elle l'exhorte à se rendre à la capitale, pour y briguer un emploi militaire; elle lui recommande, en même temps, de prendre des informations sur M. Tchang, le vieux négociant du Lion d'or, et sur sa femme, qui demeuraient dans le passage des tiges de bambou; elle ajoute que ce sont de vieux parents qu'il doit ramener auprès d'elle. Tchin-pao obtient un grade éminent dans l'armée et fait d'inutiles démarches pour découvrir ce qu'est devenu le vieux M. Tchang. En effet, depuis longtemps un incendie a

consumé sa demeure, et il erre à présent avec sa femme en demandant l'aumône. Chemin faisant, Tchin-pao entre dans un monastère du dieu Fo et fait distribuer par les bonzes quelques charités aux pauvres. Parmi les mendiants qui se présentent au couvent viennent Tchang et Tchao-chi sa femme, se plaignant de leur indigence et de l'abandon de leur fils. Ils reçoivent leur part de la distribution ; mais voilà que la vieille Tchao-chi, en remerciant le seigneur Tchin-pao, croit reconnaître son fils dans le généreux mandarin. Elle communique cette conjecture à son mari. Remarquons ici combien l'usage et même l'abus de l'autorité paternelle sont profonds à la Chine, puisqu'ils y sont plus forts que les sentiments mêmes de la nature. Que l'on en juge par le dialogue suivant, qui s'établit entre le vieillard et sa femme :

« Ma femme, êtes-vous bien sûre que ce soit notre fils?

TCHAO-CHI.

Comment une mère pourrait-elle s'y tromper? il faudrait que mes yeux ne fussent pas des yeux, mais des globes de verre; heureusement que je puis encore distinguer les objets.

TCHANG (avec colère).

Dans ce cas, je cours frapper ce fils dénaturé !..... »

Voilà un premier mouvement bien singulier, et une étrange explosion de tendresse paternelle ! Néanmoins, conservant du doute, il se borne *à parler* en père à l'étranger. Tchin-pao, qui ne comprend rien à ce langage, se nomme, et le vieillard, croyant que sa femme s'est trompée, s'excuse et se retire. Tchin-pao, pour le consoler, lui fait don de quelques vêtements, parmi lesquels se trouve la moitié de la tunique partagée entre M. Tchang et son fils, le jour du départ. Le vieillard confronte les deux morceaux; c'est bien la tunique de Tchang-hiao-yeou, qui, sans doute, a cessé de vivre. Dans son trouble, il adresse quelques questions à l'officier et se nomme à son tour. Alors Tchin-pao reconnaît avec joie qu'il a devant lui les vieux parents dont sa mère lui a recommandé la recherche. Il leur remet une somme d'argent et leur donne rendez-vous aux environs de la ville de Sou-tcheou, dans la pagode du Sable d'or. De retour auprès de sa mère, le jeune homme lui rend compte du bon succès de son voyage et de la rencontre qu'il a faite du vieux négociant du Lion d'or. Alors la mère croit le moment venu de révéler à son fils le mystère de sa naissance et le meurtre de son père. Tchin-pao reçoit ces tragiques confidences avec une douloureuse émotion :

« Mon fils, lui dit la mère, reprends tes esprits. Si tu mourais maintenant, qui est-ce qui vengerait la mort de ton père?

TCHIN-PAO.

Cet infâme brigand n'est pas mon père! — Ma mère, où est-il allé?

LA MÈRE.

Il est allé dans la vallée de Ouo-kong.

TCHIN-PAO.

O meurtrier de mon père! la tombe te réclame. — Si ce tigre est allé dans la vallée de Ouo-kong, il n'en reviendra pas vivant. »

On voit que les Chinois, comme tous les peuples qui possèdent un théâtre, ont esquissé quelques figures qui rappellent, de plus ou moins loin, celles d'Oreste et de Hamlet.

Le dénoûment a lieu dans la pagode du Sable d'or, où tous les acteurs semblent s'être donné rendez-vous, y compris l'homme à la cangue, qui, devenu chef militaire, contribue au châtiment de Tchin-hou. Nous retrouvons même, dans cette pagode, Tchang-hiao-yeou, que l'on croyait noyé, et qui, sauvé par un miracle, est devenu un des bonzes de la pagode du Sable d'or. Par une combinaison fort dramatique, c'est à ce prêtre que le vieux Tchang vient demander des prières pour son fils, qu'il croit mort et sans sépulture. A l'émotion du vieillard, Tchang-hiao-yeou reconnaît son père :

« Je n'en doute plus maintenant; ces deux vieillards sont mon père et ma mère.—Mon père! ma mère! c'est moi qui suis Tchang-hiao-yeou!

TCHANG.

Ciel! C'est une ombre! c'est une ombre! (Il chante.) Garde-toi, démon irrité, de tendre vers moi tes mains suppliantes. Tu voudrais monter dans le séjour des immortels, et c'est pour cela que je te rencontre dans le temple du Sable d'or. Oh! prends pitié de ton père, qui chaque jour pensait à toi.

LE BONZE.

Mon père, ma mère! votre fils n'est point un spectre; c'est un homme.

TCHANG (il chante).

Ce prêtre du dieu Fo est devenu tout à coup un immortel. J'ai vécu soixante-dix ans, et je n'ai jamais été témoin d'un pareil prodige. Ton

corps resté sans sépulture, où va-t-il retourner maintenant? Non, non; c'est ton âme matérielle qui est devant mes yeux. (Il parle.) Je vais t'appeler par trois fois : si tu es un homme, tu répondras, et les sons qui sortiront de ta bouche seront clairs et retentissants; si tu es un spectre, tu répondras, mais ta voix sera plaintive, sourde et défaillante.

LE BONZE.

Appelez-moi; je vous répondrai.

TCHANG.

Tchang-hiao-yeou, mon fils!

LE BONZE (à voix haute).

C'est moi.

TCHANG.

C'est un homme! c'est un homme! — Tchang-hiao-yeou, mon fils!

LE BONZE (toujours à voix haute).

C'est moi. »

Jusque-là tout va bien; mais, à la troisième apostrophe, « Tchang-hiao-yeou, mon fils! » commence un jeu de scène vraiment incroyable dans une pareille situation :

LE BONZE (parlant en tournant le dos).

« Je vais faire renaître ses incertitudes et ses craintes. (A voix basse.) C'est moi.

TCHANG.

C'est un spectre!..... »

Et la perplexité du malheureux père se prolonge. — Un peu après, dans une situation fort grave, nous trouvons encore des traces d'un comique non moins déplacé. Au moment de la reconnaissance générale, Li-yu-ngo montre à Tchin-pao tous ses parents, et lui dit avec solennité : « Mon fils, saluez votre grand-père et votre grand'mère! » Puis, se tournant vers Tchang-hiao-yeou, elle ajoute : « Mon fils, saluez maintenant votre père. » Tchin-pao, qui ne voit devant lui qu'un bonze, s'écrie : « Ma mère, qui est le père de votre fils?

LI-YU-NGO.

C'est ce vénérable prêtre de Fo.

TCHIN-PAO.

Ma mère, vous agissez d'une manière bien inconsidérée. Tout à l'heure vous avez quitté un brigand, et maintenant vous reconnaissez un moine pour époux ! »

Cette observation, qui serait fort impertinente par tout pays, a plus particulièrement lieu de nous surprendre en Chine, où le respect filial est poussé plus loin que chez aucune autre nation du monde. Peut-être ce trait, échappé à la courtisane-poëte Tchang-koue-pin, ne serait-il pas sorti de la plume d'un auteur plus habitué à respecter les rites.

La troisième pièce que nous devons à M. Bazin est intitulée *la Chanteuse*. Cet ouvrage ne porte pas de nom d'auteur ; c'est une des cent cinq pièces anonymes indiquées dans le catalogue du théâtre complet des Youen. On ne peut, ce me semble, expliquer l'existence d'un aussi grand nombre de drames, dont les auteurs n'ont pas voulu se faire connaître, que par le peu d'estime qui est accordé, en Chine, à la littérature théâtrale.

L'idée de ce drame repose sur des nuances de mœurs fort délicates et difficilement saisissables pour des étrangers. L'auteur a voulu montrer, d'une part, une honnête famille, troublée, ruinée, anéantie par le contact d'une courtisane, et, d'une autre part, le chef de cette famille tombée dans la dernière indigence, soigné, relevé, traité en frère par une jeune servante de la maison, qui, au milieu de cette ruine, n'a pas hésité à se faire chanteuse. Cette donnée est d'autant plus singulière, que la distance d'une courtisane à une chanteuse est presque imperceptible à la Chine.

Tchang-iu-ngo (la courtisane) vit avec son amant Wei-pang-yen dans une intime communauté de vices, ce qui ne l'empêche pas d'épouser, en qualité de seconde femme, un riche négociant nommé Li-yen-ho. Mais ce n'est pas assez pour elle d'avoir obtenu cette position honorable et d'avoir fait mourir de chagrin la femme légitime de Li-yen-ho, elle veut encore dépouiller entièrement l'homme qu'elle trompe, se débarrasser par un meurtre de lui et de son jeune enfant, et jouir en liberté du fruit de ses crimes avec son complice. Elle vole donc les bijoux, l'argent, les billets de son crédule époux et met le feu à la maison. Dans le trouble où ce désastre jette Li-yen-ho, elle l'entraîne hors de la ville et le pousse dans une barque, d'où Wei-pang-yen, déguisé en marinier, le précipite dans le fleuve Lo-ho. Puis les deux scélérats se disposent à étrangler le petit Tchun-lang et San-kou sa

nourrice, quand, à leurs cris, accourt un vrai marinier, qui leur sauve la vie. Mais la pauvre San-kou est sans ressource pour vivre. Comment pourra-t-elle élever le petit Tchun-lang? Vient à passer, en ce moment, un commandant militaire. Cet officier, qui n'a point d'enfant, propose à San-kou d'acheter le petit orphelin moyennant une once d'argent[1]. Un vieux chanteur ambulant, qui se trouve par hasard sur les bords du fleuve, rédige le contrat de vente. De son côté, ce vieux musicien propose à San-kou de l'adopter pour sa fille et de lui enseigner la profession de chanteuse. Les deux marchés se concluent : l'officier place l'enfant sur son cheval et l'emporte, tandis que le chanteur s'éloigne gaiement avec San-kou. Treize ans s'écoulent. L'officier, se sentant près de mourir, déclare à Tchun-lang comment il l'a acheté, pour faire de lui son fils adoptif et l'héritier de ses biens[2]. Il lui remet l'acte de vente et lui recommande de chercher et de punir les brigands qui ont tué son père. Celui-ci, cependant, n'a pas perdu la vie dans le fleuve Ho-lo. Il a pu gagner la terre ; mais, dénué de tout, il est réduit à garder les troupeaux d'un riche fermier. Un jour, assis au bord de la route, il voit une femme dont la parure n'est pas dépourvue d'élégance, mais qui paraît succomber à la fatigue. Elle porte sur le dos un coffre rempli d'ossements : c'est San-kou, qui va déposer au pays de Lo-yang les restes du vieux musicien, son bienfaiteur. Li-yen-ho croit reconnaître la nourrice de son fils ; il l'appele ; celle-ci se retourne et se trouve en face de son ancien maître qu'elle prend pour une ombre. Ici nous retrouvons le même jeu de scène qui nous a paru si choquant dans la pièce précédente : « Si vous êtes vivant, s'écrie San-kou, répondez-moi à haute voix ; si vous êtes une ombre, répondez-moi à voix basse....... » Et Li-yen-ho ne manque pas de répondre à voix basse, pour la plus grande satisfaction du parterre. Le retour de cette bouffonnerie me porte à croire que c'est là un jeu de théâtre traditionnel, toujours bien venu du public chinois, et que, pour cette raison, les auteurs, ou peut-être les comédiens, ramènent sur la scène aussi souvent que l'occasion s'en présente. Li-yen-ho reproche à Fan-sou la profession dégradante qu'elle a embrassée. Celle-ci s'excuse d'abord sur la nécessité, puis sur l'amour de la réputation et de la fortune. « Vous cultivez, dit-elle, péniblement la terre pour autrui, dans un village obscur ; ne vaut-il pas bien mieux

[1] M. Bazin évalue l'once d'argent à 7 francs 50 centimes. Je ne sais si, dans cette évaluation, il a tenu compte du prix des denrées à l'époque où la pièce est écrite. — [2] M. Bazin dit : *de sa charge* (p. 298). Si cette traduction est exacte, cela contredit tout ce que nous savons de l'administration en Chine, où toutes les charges s'obtiennent au concours, et non par droit héréditaire.

chanter en s'accompagnant de la guitare et introduire les hommes dans la salle peinte (l'appartement des femmes)? N'est-il pas plus doux de s'enivrer délicieusement d'un vin parfumé de fleurs d'amandier dans le pavillon de jade?» Cette morale n'est pas, comme on voit, très-conforme à celle que professent les lettrés, et l'on comprend les raisons qui ont porté l'auteur à garder l'anonyme. « Toutefois, ajoute San-kou, si vous voulez m'accompagner, vous pourrez, mon cher maître, vous reposer sur cette chanteuse du soin de vous nourrir jusqu'à la vieillesse la plus avancée; cette femme méprisée vous conduira dans une île habitée par les dieux.» Li-yen-ho se laisse persuader et accompagne la généreuse musicienne.

Cependant Tchun-lang, dans une de ses tournées militaires, se rencontre dans la même hôtellerie que la chanteuse et son compagnon. Ceux-ci sont appelés pour distraire le mandarin pendant son repas. Comme on voit, la reconnaissance approche; mais il faut avouer qu'elle est amenée, dans ce drame, de la manière la plus grossière. Tchun-lang, en touchant un plat, se salit la main; il prend un papier, s'essuie les doigts et le jette; or ce papier, ramassé par Li-yen-ho, n'est autre que le contrat par lequel Tchun-lang a été vendu par San-kou. Li-yen-ho, mis sur la voie par cet indice, croit reconnaître son fils dans le mandarin; mais il n'ose confier ses soupçons à d'autres qu'à la chanteuse. Celle-ci se charge d'éclaircir le mystère, et emploie, pour y parvenir, un moyen très-dramatique et souvent employé sur nos théâtres. Son maître, le vieux chanteur, a composé autrefois pour elle une complainte, en vingt-quatre couplets, sur les malheurs de la famille de Li-yen-ho. Le jeune officier ne peut entendre cette histoire si semblable à la sienne sans éprouver une vive émotion. Il questionne la chanteuse, et bientôt il a reconnu son père et sa nourrice. Il ne lui reste plus qu'à punir l'amant adultère et la vile prostituée qui ont ourdi de si criminels complots. Justement, voici que des archers traînent devant le mandarin un homme et une femme arrêtés en flagrant délit de vol. Cet homme, que Li-yen-ho reconnaît sur-le-champ, c'est le faux batelier du fleuve Lo-ho; cette femme, à qui San-kou donne le nom ignoble qu'elle mérite, c'est la courtisane Tchang-iu-ngo. Rien n'égale l'effroi des deux coupables en revoyant en vie deux personnes qu'ils croyaient mortes. La surprise et la terreur qui les glacent sont exprimées avec la plus sombre et la plus tragique énergie : « Des ombres! des ombres! s'écrie l'un; grand et sublime Lao-tseu, venez vite à mon secours; défendez-moi! — Je pense, murmure l'autre, que ces hommes nous ont conduits dans le temple du dieu qui préside au mont sacré de l'Orient, et que les âmes

épouvantées nous environnent de toutes parts! » N'est-ce pas là un cri d'effroi tout semblable à celui de Macbeth :

. . . . Pour punir nos forfaits,
Les morts, de tous côtés, rentrent dans leurs palais......?

La peine capitale est prononcée contre les deux meurtriers. Le lâche Wei-pang-yen se prosterne aux pieds du juge. Indignée, l'intrépide courtisane s'écrie, avec toute la frénésie du crime et de la passion : « Mendiant que tu es! Pourquoi implorer ta grâce? Mourons, mourons bien vite, pour fermer les yeux ensemble. Pendant la vie, nous partagions la même couche; une fois morts, nos corps reposeront dans la même fosse. Quand nous serons au bas de la fontaine jaune (dans l'autre monde), quel bonheur n'éprouverons-nous pas d'être réunis pour toujours comme deux époux! »

C'est, sans contredit, un trait de profonde observation que cette persistance indomptable d'une femme criminelle opposée à la pusillanimité de son complice; mais je dois dire avec regret que ce pourrait bien n'être là qu'un lieu commun du théâtre chinois. Nous nous rappelons, en effet, avoir vu exactement le même sentiment et le même contraste, exprimés dans des termes presque identiques, quoique plus faibles, à la fin d'une pièce traduite par M. Stanislas Julien, l'Histoire du cercle de craie. Madame Ma, dans une situation tout à fait semblable, apostrophe ainsi son complice : « Lâche que tu es ! dépêche-toi d'avouer. Que veux-tu que je dise? C'est moi, c'est moi qui ai tout fait. D'ailleurs, est-ce un si grand malheur que de mourir? quand nous aurons perdu la vie, ne serons-nous pas heureux d'être réunis dans l'autre monde, comme deux fidèles époux? » Il est vraiment triste, à peine introduits sur le seuil d'un théâtre dont nous connaissons encore si peu de chose, d'avoir à signaler, tout d'abord, les deux plaies qui affligent le plus la littérature dramatique en Europe, l'imitation et le lieu commun.

Il nous resterait à faire connaître la dernière pièce du volume et à parler de la traduction du *Pi-pa-ki,* drame d'une autre époque et d'une autre forme; mais l'analyse de ces deux pièces nous conduirait trop loin, et nous craindrions de fatiguer l'attention des lecteurs, dont nous n'avons déjà que trop abusé. Nous ferons donc de l'examen de ces deux drames l'objet d'un troisième et dernier article.

MAGNIN.

HISTOIRE DE LA VIE ET DES POÉSIES D'HORACE, accompagnée d'un portrait et d'une carte, par M. le baron Walckenaer, *membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres).* Paris, imprimerie de Bruneau, librairie de L. G. Michaud, 1840, 2 vol. in-8° de 596 et 666 pages.

ÉPITRE D'HORACE AUX PISONS SUR L'ART POÉTIQUE. Texte revu sur les manuscrits et les éditions les plus estimées, version française, notes diverses, discussion de leçons et interprétations différentes, études sur les préceptes, etc.; précédé d'une introduction où sont traitées diverses questions relatives à ce poëme, par B. Gonod, *professeur de rhétorique au collége royal de Clermont, bibliothécaire de la ville; suivi d'une traduction en vers français, par* C. F. X. Chanlaire, *professeur de rhétorique au collége royal du Puy.* Clermont-Ferrand, imprimerie et librairie de Thibaud-Landriot, 1841, 1 vol. in-8° de XII-335 pages.

ART POÉTIQUE D'HORACE, traduction nouvelle par J. B. Pérennès, *doyen de la faculté des lettres de Besançon.* Besançon, imprimerie de Outhenin-Chalandre fils, 1841, in-8° de 20 pages.

ART POÉTIQUE D'HORACE, traduit en vers par Bon Le Camus, *ancien élève de l'école polytechnique.* Riom, imprimerie de Salles fils; Paris, librairie de L. Hachette, 1841, in-8° de 33 pages.

QUATRIÈME ARTICLE [1].

Le reproche que j'ai cru pouvoir adresser à M. Walckenaer, d'interpréter trop historiquement certains passages d'Horace qui n'ont point de valeur historique, M. Gonod me paraît ne l'avoir encouru qu'une seule fois dans son estimable commentaire de l'Art poétique. Recherchant, ce que l'on ignore, ce que l'on est réduit à déterminer par conjecture, à quelle époque ce poëme a été composé, il remarque d'abord, avec Dacier[2], qu'elle doit être nécessairement placée après l'an de Rome 730, où mourut Quintilius, cet excellent critique dont Horace, qui l'avait pleuré, au nom de Virgile et au sien, dans une ode touchante[3], a re-

[1] Voyez les trois premiers dans les cahiers d'octobre 1841, p. 621, de janvier et février 1842, p. 26 et 83. — [2] Remarques de sa Traduction d'Horace, Paris, 1681; *id.* 1689, 1691. — [3] *Carm.* I, XXIV : « Quis desiderio sit pudor, etc. »

tracé de nouveau le portrait dans un passage non moins remarquable, non moins célèbre, et, ce qui est important pour la question présente, bien évidemment postérieur, de son Épître aux Pisons[1]. Cette opinion n'est certainement pas contestable; mais en voici une autre qui l'est davantage, à ce qu'il me paraît du moins. Des vers dans lesquels le poëte réclame pour Virgile, pour Varius, pour lui-même, le droit concédé, sans contestation, à Cæcilius et à Plaute, de créer, au besoin, de nouveaux mots,

> Quid autem
> Cæcilio Plautoque dabit Romanus ademptum
> Virgilio Varioque? Ego cur, acquirere pauca
> Si possum, invideor[2]?

de ces vers, dont plusieurs critiques, Van Reenen[3], Eichstad, J. H. Ernesti[4], avaient déjà tiré une conclusion à peu près semblable, M. Gonod infère que Virgile, mort, on le sait, en 735, vivait encore quand Horace composa son Art poétique. C'est donc entre 730 et 735 qu'il cherche la date de cette production, et il s'arrête, comme terme moyen, à l'année 732. Je ne puis, je l'avoue, par bien des raisons, être en cela de son avis.

D'abord les vers sur lesquels M. Gonod s'appuie ne disent pas ce qu'il leur fait dire. Il y voit cette hypallage : *dabit ademptum* pour *datum adimet*, et il traduit en conséquence : « Pourquoi les Romains refuseraient-ils à Virgile et à Varius ce qu'ils ont accordé à Cæcilius et à Plaute? » arrivant ainsi à tirer du passage ce fait que Virgile était encore vivant lorsqu'il fut écrit. D'autres y ont peut-être voulu arriver de même par l'adoption d'une leçon que M. Gonod a omise dans sa récapitulation, si complète d'ailleurs, des leçons diverses du poëme, *dedit* ou *dabat*, au lieu de *dabit*[5]. Je m'en tiens, pour moi, au texte même, et j'y vois qu'Horace peut très-bien parler au futur de l'indulgence des Romains pour le néologisme de Cæcilius et de Plaute, parce qu'elle s'adressera à leurs œuvres toujours subsistantes, toujours en faveur; qu'il peut aussi très-bien parler au passé de Virgile et de Varius qui probablement n'étaient plus; qu'enfin, dans cette élégante distribution de temps divers, se faisant, et par modestie, et aussi par égard pour la vérité chronologique, une place à part, il ne parle au présent que de lui-

[1] V. 438 sqq. : « Quintilio si quid recitares, etc. » — [2] V. 53 sqq. — [3] *Disputatio philologico-critica de Q. Horatii Flacci Epistola ad Pisones*, Amstel. 1806. — [4] *Parerga Horatiana, etc.* Halis Saxonum, 1818. — [5] Orelli, *Q. Horatius Flaccus, etc.* Turici, 1838, t. II, p. 584; cf. Weichert, *De L. Vario*, p. 66.

même, circonstance de laquelle on peut très-bien inférer qu'il survivait à ses illustres amis.

J'écarte donc, comme n'offrant pas l'évidence qu'il lui attribue, l'argument renouvelé par M. Gonod, et je l'écarte d'autant plus volontiers, que l'adopter c'est se mettre dans la nécessité où M. Gonod s'est trouvé, de contredire, sur un point important, les témoignages de l'antiquité.

On voit, dans les scholies de Porphyrion, que le Pison auquel, ainsi qu'à ses fils, Horace adressa l'épître devenue son Art poétique, était ce Lucius Calpurnius Pison qui, consul en 739, gouverneur de la Pamphylie les années suivantes, vainqueur des Thraces, et, pour ses victoires, honoré du triomphe en ces mêmes années, promu de nouveau au consulat en 754, fut fait, en 765, préfet de Rome, et vieillit dans ce poste important jusqu'en 785, où il mourut octogénaire, et, ce qui était fort rare alors, de mort naturelle [1]. Les historiens, qui vantent unanimement ses talents militaires et administratifs, lui attribuent, en outre, un esprit de conduite, une modération de caractère, une amabilité, un enjouement, et même des habitudes épicuriennes, qui rendent fort vraisemblable sa liaison avec Horace. Il était, de plus, ami des lettres, comme le témoignent les épigrammes que composa pour lui Antipater de Thessalonique ; il les protégeait, et, s'il faut en croire les scholiastes de notre poëte [2], les cultivait même. On s'explique donc très-bien qu'Horace ait pu lui adresser, en même temps qu'à ses fils, sans doute héritiers de ses goûts, une épître de sujet tout littéraire.

Ce Lucius Pison ne pouvait convenir, on le verra tout à l'heure, au système adopté par M. Gonod, qui, pour s'en débarrasser, lui a cherché, comme cela arrive en pareil cas, d'assez méchantes querelles.

On ne voit nulle part, a-t-il dit, l'origine de ses liaisons avec le poëte, qui avait dix-sept ans de plus que lui. D'accord ; mais est-ce donc une raison suffisante de douter que de telles liaisons aient existé? Connaissons-nous mieux comment se sont établies la plupart de celles dont ses œuvres ont conservé la trace irrécusable? N'en a-t-il pu former, n'en a-t-il pas formé souvent avec des hommes de beaucoup plus jeunes que lui, témoin Tibulle, témoins Julius Florus, Jule Antoine, Scæva, les fils de Lollius, les fils mêmes de Pison, et tant d'autres?

L'histoire, ajoute M. Gonod, ne parle nulle part des fils de ce L. Pison. Cette assertion n'est pas d'accord avec les recherches de M. Walckenaer, chez lequel on lit ce qui suit : « L'aîné des fils de L. Pison.....

[1] Vell. Pat. II, 98 ; Tacit. *Annal.* VI, 1 ; Suet. *Tib.* 42 ; Flor. IV, 12, 17, 18 ; Dio. LIV, 21, 34 ; LV, *Titul.* Cf. Senec. *Epist.* LXXXIII ; Plin. *Hist. nat.* XIV, 28. — [2] Porphyr. ; Schol. Cruq. in *Epist. ad Pison.*

parvint promptement aux premiers grades militaires. Il fut préteur en Espagne, et y fut assassiné, en 778, par un indigène de la nation à moitié sauvage des Termestins [1]. Ainsi l'aîné des Pisons mourut avant son père. Un plus jeune fils de Pison survécut à son père, mais n'eut pas une fin plus heureuse que son frère aîné. Il naquit postérieurement à l'époque où Horace écrivit l'Épître aux Pisons, et fut fait consul une première fois en 810 [2], une seconde fois en 816, puis proconsul en Afrique, où il fut aussi assassiné en 824. On le soupçonna de vouloir se joindre aux mécontents de la province qu'il gouvernait, pour se faire proclamer empereur et s'opposer à l'avénement de Vespasien [3]. » Rien ne manque à cette notice que la mention du second des fils de L. Pison, compris dans ceux auxquels Horace adressait, en ces termes [4] : *Pater et juvenes patre digni*, ses enseignements, mais seulement par honneur, *honoris causa,* comme dit M. Orelli [5], car il était encore trop jeune pour les comprendre et en profiter.

Cela m'amène à la dernière des objections de M. Gonod. L'Art poétique ayant été, selon lui, on s'en souvient, composé vers 732 ; L. Pison, né en 704, n'avait guère alors que vingt-huit ans, et ne pouvait être, par conséquent, déjà père de jeunes gens dignes des leçons d'Horace. On ne peut rien opposer à ces calculs, sinon que, par une conséquence tout autre que celle qu'en tire M. Gonod, ils conduisent à rapprocher d'une douzaine d'années, à placer en 744, en 745, au terme de la vie du poëte, la date de son Art poétique. A cette époque, L. Pison a quarante ans environ, et, s'il s'est marié de bonne heure pour se conformer aux vues réformatrices de la politique d'Auguste, il peut avoir un fils de dix-sept ou dix-huit ans, ce qui suffit à la vraisemblance de la tradition que Porphyrion nous a transmise; tradition très-digne de confiance, car elle porte sur un fait lié à la mémoire d'un personnage considérable et par là propre à se conserver; tradition adoptée par le plus grand nombre des critiques modernes, et qui a été, en dernier lieu, fort bien exposée par M. Walckenaer.

M. Gonod, qui n'en a pas tenu compte, a dû chercher dans une autre branche de la même famille d'autres Pisons. Comme plusieurs critiques que l'adoption d'une date à peu près pareille avait conduits aussi à ce résultat, il a choisi les deux Cneius Pison père et fils, choix heureux à certains égards, mais non, d'ailleurs, sans inconvénient. Dans le père, ancien partisan de Pompée, puis de Brutus et de Cassius, qui

[1] Tacit. *Annal.* IV, 45; App. *De reb. Hisp.* VI, 56-83, 99; *De reb. Punic.* 110. — [2] Tacit. *Annal.* XIII, 28, 31. — [3] Id. *Hist.* IV, 38. — [4] V. 24. — [5] *Ibid.* t. II, p. 570.

ne s'était rallié à Auguste qu'assez tard, en 731, par l'acceptation du consulat[1], il trouvait un homme probablement lié de longue date avec Horace, lequel avait été autrefois du même parti, avait servi sous les mêmes drapeaux, et s'était de même, quoiqu'un peu plus tôt, accommodé avec le vainqueur. Cela avait déjà frappé M. Walckenaer et lui avait fait penser que de premiers rapports avec Cneius Pison avaient pu conduire Horace à en former de nouveaux avec son cousin Lucius. Mais, d'autre part, l'histoire attribue à ce Cneius Pison un caractère farouche, qui était aussi celui de son fils, personnage tristement fameux par le rôle qu'il joua dans le drame de la mort de Germanicus[2]. Ni l'un ni l'autre assurément n'étaient, pour l'auteur de l'Art poétique, des correspondants littéraires aussi naturels, aussi convenables que le Lucius Pison auquel les souvenirs de la critique attribuent cette qualité.

« Tacite[3], dit M. Gonod, parle d'un L. Calpurnius Pison, qui, indigné des brigues du forum, de la corruption des juges, de la cruauté des orateurs toujours armés d'une accusation, déclara au sénat qu'il allait quitter Rome et ensevelir le reste de sa vie dans quelque retraite lointaine et ignorée. Quelque temps après, en 769, il eut le courage d'accuser lui-même devant le sénat Urgulanie, favorite d'Augusta, accusation qui lui fit beaucoup d'honneur. Quatre ans ensuite il fut l'un des défenseurs de Cn. Calpurnius Pison, accusé de l'empoisonnement de Germanicus. Muret et Ernesti disent qu'il était son frère. » M. Gonod adopte cette opinion, qui lui permet de compléter le nombre, sans cela insuffisant, des Pisons auxquels il fait adresser l'Art poétique. Ce n'est, toutefois, qu'une opinion sans certitude; car je vois que M. Walckenaer, qui paraît avoir fort étudié[4] l'arbre généalogique, assez confus, des Pisons, le donne, lui, pour frère au Lucius dont parle Porphyrion, pour oncle, par conséquent, à ses fils.

Ce n'est pas la seule fois que M. Walckenaer et M. Gonod se trouvent en désaccord sur des détails de cette espèce. Il n'en pouvait être autrement, puisqu'ils voulaient arriver à des conclusions si différentes. Ainsi l'un fait revenir L. Calp. Pison de son gouvernement de Pamphylie et de son expédition en Thrace vers la fin de 743 ou

[1] Tacit. *Annal.* II, 43; Dio. LIII, 30. — [2] Id. *ibid.* 55, 69; III, 10, 11, 14, 15, 16. — [3] Id. *ibid.* II, 34; IV, 21. — [4] Je signalerai, toutefois, à l'attention de M. Walckenaer une contradiction qui lui est échappée. Il dit (t. II, p. 330), avec raison, comme l'avait déjà établi M. Orelli (*Præfat. ad Art. poet.* t. II, p. 571), du fils de Cn. Pison : « C'est lui qui fut consul en 747; » et, plus loin (*ibid.* p. 562), il attribue au père ce même consulat, s'exprimant ainsi : « Le Cn. Calp. Pison qui fut consul en 747 avait été le compagnon d'armes de notre poëte dans l'armée de Brutus. »

le commencement de 744. C'est afin de ménager à Horace, qui doit mourir en 745, le temps de composer pour lui son Art poétique. L'autre ajourne ce retour jusqu'en 746, par un motif tout contraire, afin d'être autorisé à prétendre que la composition de l'Art poétique a précédé le départ de Pison. Quelques critiques, dans une intention semblable, avaient déjà placé cette composition l'année même de son consulat, en 739, et même avant, en 738. Tous supposent qu'il fallait que L. Pison se trouvât à Rome pour qu'Horace songeât à lui écrire sur l'art des vers. Je n'en vois pas, quant à moi, la nécessité. Il suffisait assurément que ses enfants y fussent; nul n'y aurait été, ni le père, ni les fils, qu'il devait encore paraître tout simple de leur écrire, même en vers, en leur absence. Pollion n'avait-il pas quitté la Vénétie, n'était-il pas occupé d'une expédition en Dalmatie, quand Virgile, dans la prévision de son retour triomphant, préparait pour lui sa huitième églogue?

Un autre dissentiment de nos deux auteurs regarde Spurius Mœcius Tarpa, au jugement duquel Horace renvoie les vers que composera le jeune Pison[1] :

Si quid tamen olim
Scripseris, in Mœci descendat judicis aures.

Mœcius Tarpa était un connaisseur, que le poëte, vers 723 ou 724, à ce qu'on croit, lorsqu'il écrivait sa dixième satire, avait représenté[2] comme exerçant dans un temple (un temple des Muses probablement; il n'était pas encore question de la bibliothèque du temple d'Apollon Palatin, établie seulement en 726[3]) une sorte de censure, de juridiction littéraire :

Hæc ego ludo
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpa.

Il était déjà investi d'une autorité de ce genre lorsque Cicéron écrivait, en 699[4], qu'aux jeux dramatiques donnés par Pompée, pour la dédicace de son théâtre, il avait fallu prendre en patience ce qui avait eu son approbation : *erant ea perpetienda quæ scilicet Sp. Mœcius probavisset.* Or, en supposant qu'il fût alors âgé de vingt-cinq à trente ans, il devait avoir, quand Horace, dans l'Épître aux Pisons, rendait hommage à son goût exercé, selon le système suivi par M. Gonod, de cinquante-sept à soixante-deux ans; selon l'opinion adoptée, avec tant d'autres

[1] V. 387. — [2] V. 38. — [3] Hor. *Carm.* I, XXXI. Cf. Propert. *Carm.* IV, VI. — [4] *Ad fam.* VII, 1.

critiques, par M. Walckenaer, de soixante-dix à soixante-quinze ans. C'est bien tard, pense M. Gonod, pour être encore en état de donner d'utiles conseils. M. Walckenaer ne le pense pas, et à juste titre. Si le génie poétique s'est quelquefois conservé dans un âge si avancé, pourquoi n'en serait-il pas de même du goût et du savoir?

Ces débats sur les circonstances historiques qui peuvent servir à fixer la date de l'Épître aux Pisons, et qui me paraissent, tout bien considéré, faire descendre cette date jusqu'aux dernières années de la vie du poëte ont leur importance. Il n'est pas indifférent de savoir dans quel ordre se sont succédé les œuvres d'Horace; si, comme il est vraisemblable, les deux pièces qui forment son second livre d'Épîtres, l'Épître à Florus, l'Épître à Auguste, que l'on rapporte assez généralement aux années 743, 744, ces ouvrages de dimension plus considérable qu'il ne lui était ordinaire, et qui ont entre eux, pour le choix des sujets, lesquels regardent égalcment les lettres, la poésie, une grande analogie, n'ont pas été comme les degrés par lesquels le poëte s'est élevé, dans la dernière année de sa vie, en 745, jusqu'à la plus étendue, et, sans dépasser tout à fait les limites de l'épître, la plus didactique de ses compositions; si les vers charmants où il s'excuse, sur sa prétendue insuffisance, de célébrer les merveilles du règne d'Auguste [1]; où il se plaint des ans, qui, après tant de larcins, menacent de lui dérober la poésie lyrique; où il dit comment une paresse naturelle, la langueur qui suit l'ambition satisfaite, les distractions de la ville, l'impuissance de satisfaire aux goûts divers et changeants du public, l'ennui des vaines prétentions, des ridicules succès du temps, le sentiment décourageant des difficultés de l'art, le détournent du travail poétique [2]; si ces vers n'ont pas été à peu près contemporains de ceux par lesquels il annonce le dessein de se retirer, je crois l'avoir déjà dit, dans la critique, de ne plus écrire (il compte pour rien ce qu'il appelle [3] *sermones... repentes per humum*), mais seulement d'enseigner aux autres, d'après son expérience, les devoirs de l'écrivain, où puise le poëte, ce qui le nourrit et le forme, ce qui convient, ce qui ne convient pas, quelles sont les vraies, les fausses routes :

Munus et officium nil scribens ipse docebo,
Unde parentur opes, quid alat formetque poetam,
Quid deceat, quid non; quo virtus, quo ferat error [4].

J'aime à croire, pour moi, avec M. Walckenaer et les nombreux cri-

[1] *Epist.* II, I, 250 sqq. — [2] *Ibid.* II, II, 20 sqq. — [3] *Ibid.* II, I, 258. — [4] *Ad Pison.* v. 306 sqq.

tiques que résume et représente son savant travail, à un tel dénoûment, à un tel couronnement de la vie littéraire d'Horace. Cette vie en reçoit plus de progression et d'unité, et l'œuvre qui la conclut plus de grandeur.

Cette œuvre fut-elle achevée par son auteur? M. Walckenaer en doute, à tort, je crois. Fut-elle publiée par lui? Il prétend, avec plus d'apparence, qu'elle ne parut qu'après sa mort, en tête des Épodes, également posthumes. Il en trouve la preuve, invoquant, à ce sujet, l'autorité de Vanderbourg [1], dans la disposition des plus vieux manuscrits d'Horace, où l'Art poétique sépare les Odes et les Épodes, qui devraient se suivre, tandis que ce poëme y prendrait plus convenablement place après les Satires et les Épîtres. Un ordre si naturel, interverti de diverses manières dans les anciennes éditions du poëte [2], ne fut, ce semble, définitivement introduit qu'en 1577, par Henri Estienne, qui eut besoin de s'en justifier [3]. C'était cependant, on n'en peut guère douter, celui qu'Horace lui-même s'était proposé de donner au recueil complet de ses vers. Dans son intention, très-probablement, l'Épître aux Pisons devait seulement grossir le second livre des Épîtres, resté sans proportion avec le premier. Cette addition ne l'eût porté qu'au nombre de 962 vers, inférieur au total que présentent le premier livre, 1006, et les deux livres de Satires, 1029 et 1081.

C'est après Horace que l'Épître aux Pisons, publiée séparément, fut, en raison de son étendue, de son importance, considérée comme un ouvrage à part, comme un poëme didactique, qu'elle prit le nom d'Art poétique. On la trouve ainsi désignée chez Quintilien [4], chez Symmaque [5], chez saint Jérôme [6], chez Sidoine Apollinaire [7], chez Donat [8], chez Priscien [9], etc. Elle l'était, sans doute, de même chez ce Terentius Scaurus, qui en fit, sous Adrien [10], l'objet d'un long commentaire, dont Charisius cite [11] le dixième livre.

M. Gonod, à qui j'emprunte en partie ces détails, donnés déjà par M. Walckenaer, et que d'autres critiques avaient rassemblés avant eux, remarque judicieusement que cette manière de considérer, de désigner l'Épître aux Pisons, si honorable pour ce poëme, n'a pas été cependant sans influence sur les faux jugements qu'on en a portés, et

[1] *Traduct. des Odes d'Horace*, t. II, p. 393, 394, etc. — [2] Voyez les éditions de Milan, 1476; de Venise, 1479, 1481, etc. — [3] *Q. H. F. Poemata, novis scholiis et argumentis ab H. Stephano illustrata. Ejusdem diatribe de hac sua editione, etc.* Parisiis, 1577. — [4] *Instit. orat. Epist. ad Tryph.; ibid.* VIII, III, 60. — [5] *Epist.* I, 3. — [6] *De optim. gen. interpret.* — [7] *Carm.* IX. — [8] In Terent. *Adelph.* V, 3. — [9] Lib. VI. — [10] A. Gell. XI, 15. — [11] *Instit. gramm. c. de adv. v. impariter.*

les systèmes, quelquefois étranges, auxquels ces jugements ont donné lieu. Oubliant trop qu'Horace n'avait prétendu composer qu'une épître comme les précédentes, et qui devait leur faire suite, les uns y ont cherché et n'ont pas manqué d'y trouver un corps de doctrine complet et régulier, la méthode la plus rigoureuse, la plus parfaite unité de dessein, ce que l'auteur certainement ne s'était pas proposé d'y mettre; les autres, y remarquant, au contraire, en certains endroits, non sans raison, un défaut de suite, un enchaînement d'idées fortuit et capricieux, qui tiennent à la liberté du genre, et qu'Horace non-seulement ne s'était pas interdits, mais avait peut-être recherchés, comme dans toutes ses compositions de même forme, causeries poétiques en hexamètres savamment négligés, ont corrigé ce qui leur semblait des erreurs de copiste, par l'introduction arbitraire d'un ordre nouveau, encore plus étranger à Horace que celui qu'on lui avait trop généreusement reconnu. M. Gonod a fait une revue intéressante de ces tentatives contraires de la critique, pour rendre l'Épître aux Pisons plus digne de son titre d'Art poétique, Horace plus strictement, plus sévèrement didactique. Une telle revue n'est guère susceptible d'analyse; je me contenterai d'en donner comme la table des matières, y signalant, dans l'occasion, des lacunes, marquant, sur certains points, mon dissentiment.

Viennent d'abord, en assez grand nombre, les commentateurs qui ont découvert dans les 476 vers d'Horace une poétique complète. Ils ont pour point de départ, dans l'antiquité, 1° cette phrase de Quintilien [1], qui semble déjà indiquer une division méthodique de la libre épître d'Horace : *Quale Horatius in prima parte libri de arte poetica fingit;* 2° le partage du poëme en un certain nombre de règles par Acron et Porphyrion. Mais il y a loin de ces essais d'analyse, dont se rapproche Ascensius en 1500, aux subtiles décompositions modernes que fait connaître M. Gonod dans un détail que je ne puis reproduire, celles de Landino en 1482 [2], de Grifoli en 1550 [3], de Sturm en 1576, de J.-Th. Freig en 1577, d'André Kragius en 1583, de Manzoni en 1604, de Regelsberger en 1797 [4].

Une seconde classe de commentateurs ne voit dans le poëme d'Horace qu'une satire indirecte des méchants poëtes du temps. C'est l'o-

[1] *Instit. orat.* VIII, III, 60. — [2] *Commentaire sur Horace,* imprimé pour la première fois à Florence, réimprimé à Venise en 1483, 1486, et dans l'édition de Bâle, chez Henr. Petri, en 1555. — [3] *Q. H. F. liber de arte poetica, etc. explicatus,* Florent. 1550; Lutet. 1552; réimprimé dans l'édition de Bâle précédemment citée. — [4] *Horazens Dichtkunst, in neu entdeckter ordnung, etc.* Wien.

pinion professée, en 1548 par Robortello, en 1647 par G. J. Vossius, en 1728 par Sanadon, en 1791 par Engel, en 1806 par Schelle [1], en 1826 par Machácèk [2].

L'opinion émise par R. Hurd, en 1776 [3], que tout, dans l'ouvrage d'Horace, se rapporte plus ou moins directement à la censure, à la réforme du drame romain, a eu de nombreux partisans, dont M. Gonod néglige de donner la liste, se hâtant d'arriver au séduisant paradoxe imaginé, en 1782, par Wieland [4], et qu'ont adopté, quelquefois appuyé de considérations nouvelles ou restreint à une plus juste mesure, en Angleterre, G. Colman; en Allemagne, Bothe [5], Wetzel [6]; aux États-Unis, Anthon [7]; en France, Lemaire [8] et récemment M. Walckenaer. Wieland, considérant que, dans ce qu'on appelle l'Art poétique d'Horace, l'exposition des règles n'est ni complète, ni méthodique, que les préceptes y sont plutôt négatifs que positifs, relatifs à ce qu'il est bon d'éviter plutôt qu'à ce qu'il faut faire, que les mystères de l'art n'y sont dévoilés qu'à demi et pas pour tout le monde, que les sarcasmes contre les mauvais poëtes, les avis sur les attraits séducteurs des muses, sur le danger de croire trop facilement à son talent, y remplissent une grande partie de l'ouvrage, se rappelant, d'ailleurs, que toutes les épîtres d'Horace ont été écrites en vue de quelque occasion particulière, est arrivé à se persuader, ce qu'il a rendu fort plausible, que, pour l'Épître aux Pisons, cette occasion, de laquelle devaient résulter l'intention générale, l'unité de la pièce, avait été l'inquiétude de L. Calp. Pison sur l'avenir politique de son fils aîné, compromis par une vocation poétique assez douteuse, et, par suite, la prière de ce père alarmé au poëte, son ami, de donner au jeune homme une juste idée de la nature et de la difficulté de l'art des vers, et, par là, de l'en détourner.

Ce sentiment très-curieux, à coup sûr, de Wieland, n'est pas resté, sur ce point, le dernier mot de la critique. Je regrette que M. Gonod ait omis d'y joindre l'amendement hardi qu'il a reçu d'un savant, distingué cependant par une sagacité très-discrète. M. Orelli [9], ne pouvant s'expliquer l'insistance singulière d'Horace à définir le caractère, à déve-

[1] *Q. H. F. de arte poetica liber, præmissa disputatione de consilio quod Horatius in condendo suo poemate secutus sit, etc.* Lips. — [2] *Q. H. F. de arte poetica liber, etc.* Pragæ; sec. edit. 1833. — [3] *Q. H. F. Epist. ad Pisones et Augustum, etc.* Lond. — [4] *Horazens briefe, etc.* Leipz. — [5] Réimpression en .... et 1822 de l'édition de Baxter, *Q. H. F. Eclogæ, etc.* Lond. 1701, 1725. — [6] *Q. H. F. Opera,* Lignit. 1799, Lips. 1817. — [7] *Q. H. Poemata,* Novi Eboraci, 1830. — [8] Reproduction de l'Horace de Doering, avec des notes nouvelles de l'éditeur, dans sa *Bibl. class. lat.* Paris, 1829-1831. — [9] *Ibid.* t. II, p. 617, 656.

lopper les règles du drame satyrique[1], c'est-à-dire d'un genre qui paraît n'avoir guère été cultivé que par les Grecs, dont il n'existe, dans toute l'histoire de la littérature latine, que quelques vestiges, et encore fort obscurs, a pensé que ce genre, encore intact ou à peu près, était probablement l'objet particulier de l'ambition poétique du jeune Pison, et qu'Horace, à qui n'échappait pas l'extrême difficulté de le naturaliser à Rome, de le faire goûter aux Romains de ce temps, s'était particulièrement proposé de détourner d'une entreprise si hasardeuse le fils de son ami.

Le défaut de tous ces systèmes est d'être exclusifs; ils ont tous quelque chose de vrai, que M. Gonod admet avec un sage éclectisme. Et, en effet, si l'Épître aux Pisons n'est pas une poétique complète et méthodique, elle offre certainement, surtout au début, des préceptes généraux, à l'usage des poëtes, sur l'art de composer et d'écrire. On ne peut nier non plus que l'attention particulière de l'auteur ne se porte ensuite sur la poésie dramatique. Enfin, aux conseils qu'il donne, cela est encore évident, s'entremêlent un bon nombre de traits satiriques. Doering[2] avait bien vu, avant M. Gonod, la nature complexe de cette œuvre, conforme, du reste, en cela, à la plupart des autres épîtres, et même des satires, lorsqu'il la définissait : *Epistola didactico-satirica.*

M. Gonod, que ne séduit pas le spirituel paradoxe de Wieland, en prend cependant aussi quelque chose, lorsque lui-même suppose qu'une confidence littéraire, faite à Horace par le jeune Pison, auteur peut-être, cela n'était pas rare et ne l'a jamais été, de quelque tragédie, ou bien encore, ainsi que l'a conjecturé, on l'a vu, M. Orelli, de quelque drame satyrique, avait pu provoquer notre poëte à cette exposition officieuse de ce qu'un long exercice de l'art des vers lui avait appris sur ses secrets, ses difficultés, ses dangers. Je serais tenté, quant à moi, d'aller plus loin que M. Gonod, et, sans admettre, avec Wieland, ce qui est trop conjectural et trop douteux, qu'Horace ait reçu d'un père inquiet de la métromanie de son fils la mission secrète de l'éconduire adroitement de la carrière poétique, en paraissant l'y guider, je n'hésiterais guère à croire que telle a été son intention. Ce qui contribue beaucoup à me le persuader, c'est que, dans une autre épître, la XVIIIe du Ier livre, Horace a caché de même, avec un art singulier, une leçon toute contraire à ce qu'il annonçait vouloir enseigner. On me permettra d'insister quelque peu sur ce rapprochement, que je crois nouveau.

Horace, à vingt-quatre ans, ruiné par la guerre civile, n'avait, comme

[1] *Ad Pison.* v. 220-250. — [2] Leipz. 1803; *ibid.* 1815, 1824, 1828; Oxford, 1838.

tant d'autres, comme la plus grande partie de la société romaine, réduite à l'état de clientelle, d'autre ressource que la protection des grands. Il a conquis par ses qualités brillantes et aimables les bonnes grâces de Mécène, et a su s'y maintenir de longues années par une habileté fort honorable, car elle a consisté tout entière dans l'extrême délicatesse de son esprit et de son caractère. Les avantages de la faveur, la difficulté de l'obtenir, la difficulté plus grande de la garder, les gênes qu'elle impose et qui la font payer plus ou moins, tout cela il a eu loisir de l'apprendre par lui-même, et, approchant de la vieillesse, il veut faire profiter son expérience à quelques jeunes amis, dont son âge l'a rendu comme le mentor. Il écrit donc pour le jeune Scæva[1], pour le jeune Lollius[2] surtout, en vers charmants, une sorte de manuel de l'art du courtisan, qui se trouvera, à la fin, être tout autre chose que ce qu'on attend. Il fait d'abord l'apologie du commerce des petits avec les grands, commerce nécessaire, profitable, qui peut, quand on le veut, être honorable; commerce difficile, dont les règles ne sont pas à la portée de tout le monde, car, si l'esprit de conduite en compose une bonne part, elles reposent aussi, en partie, sur la droiture et la modération du caractère. Et puis il lui échappe de dire que, après tout, ce commerce, si conforme qu'on le suppose aux leçons qu'il a données, n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux pour le bonheur, mais bien une vie plus pauvre, plus cachée, plus libre. C'est là la conclusion inattendue, le dénoûment, la péripétie de son traité. Et c'est celle de sa vie; car il finit par défendre son indépendance contre la faveur, voulant, sur ses vieux jours, jouir enfin plus à l'aise de ce qu'il lui devait et surtout jouir de lui-même[3].

Ce qu'Horace avait fait pour le jeune Lollius, il le fit aussi, et absolument de la même manière, à ce qu'il me paraît, pour le jeune Pison. Tout en lui enseignant en quoi consiste la perfection de l'art, il s'arrangea pour lui faire comprendre combien elle est difficile à atteindre, quel danger il y a de se tromper soi-même sur ses propres forces, de se laisser abuser par la flatterie, d'aller, plein d'une folle ambition, grossir la troupe sottement confiante des mauvais poëtes. « Sachez, lui dit-il, vous apprécier à votre juste valeur, consultez de bons juges, et, ne vous hâtant point de vous produire, prenez conseil du temps. Pour le jurisconsulte, pour l'avocat, la médiocrité est encore honorable ; elle ne l'est point pour le poëte, qu'elle condamne au ridicule[4]. » Et ce ridi-

[1] *Epist.* I, XVII. — [2] *Epist.* I, XVIII. — [3] *Epist.* I, VII. — [4] *Ad Pison.* v. 366 sqq. 419 sqq.

cule, qu'ailleurs[1] il a représenté comme de légère conséquence, il le dit ici une chose très-sérieuse,

> Hæ nugæ seria ducent
> In mala derisum semel exceptumque sinistre[2].

C'est qu'il s'agit d'un jeune homme qui doit plus y perdre que le commun des versificateurs, appelé qu'il est par sa naissance à jouer un rôle dans la société, dans l'État. On croit entendre le langage qu'adresse Alceste, non pas d'abord à Oronte, sa franchise, comme celle d'Horace, prend, en commençant, quelques détours, mais à cet homme de qualité qu'il dit avoir dissuadé du dessein de se faire homme de lettres :

> Croyez-moi, résistez à vos tentations ;
> Dérobez au public ces occupations,
> Et n'allez point quitter, de quoi que l'on vous somme,
> Le nom que, dans la cour, vous avez d'honnête homme,
> Pour prendre, de la main d'un avide imprimeur,
> Celui de ridicule et misérable auteur[3].

Si le nombre est grand des critiques qui ont voulu trouver, dans l'Art poétique d'Horace, plus de méthode et d'unité qu'il n'avait convenu à l'auteur lui-même, beaucoup aussi, le jugeant, avec Scaliger, écrit sans art[4], avec Dacier, composé au hasard par morceaux détachés, et, de plus, inachevé, avec D. Heinsius, mis en pièces par les copistes, ainsi que Penthée par les Bacchantes, ont pris la peine d'y introduire un ordre meilleur, ou qui leur semblait tel. Comme exemples de ces folles tentatives, M. Gonod met successivement sous les yeux de ses lecteurs les plans proposés par quatre des plus connus d'entre ces critiques, Riccoboni[5], D. Heinsius[6], Després[7] et le président Bouhier[8]. Ces plans se servent, remarque-t-il judicieusement, les uns aux autres de réfutation. Dans l'ouvrage d'Horace, à travers les capricieuses divagations permises à l'épître, on retrouve, de temps en temps, la trace d'un ordre presque semblable à celui que Boileau a plus didactiquement suivi. Beaucoup l'ont aperçu, et, après eux, M. Walckenaer et M. Gonod, auxquels je me contente de renvoyer, l'ont nettement exposé.

A quelles sources Horace a-t-il puisé ses idées? c'est une question que ni l'un ni l'autre ne pouvait laisser de côté, mais que M. Gonod a traitée

[1] *Epist.* II, I, 118 sqq. — [2] *Ad Pison.* v. 451. — [3] Molière, *le Misanthrope*, act. I, sc. II. — [4] *Poet.* VI, 7. — [5] Patav. 1591. — [6] *Q. H. F. Opera,* Lugd. Batav. Elzev. 1610 et 1612. — [7] *Q. H. F. ad Pison. Ep. ad Artis poeticæ formam redacta,* Paris, 1712. — [8] *Magas. encycl.* 1805.

plus complétement, j'ajouterai plus librement. Il ne croit guère à cette assertion de Porphyrion : « In quem librum congessit præcepta Neoptolemi de arte poetica, non quidem omnia, sed eminentissima. » Il ne croit pas davantage, avec Madius[1] et Manzoni, à un dessein formel du poëte, habilement déguisé par lui, de se régler sur la Poétique d'Aristote. Il est encore plus éloigné d'adopter l'opinion de Schreiter[2] et de Fr. Ast[3], qu'Horace a pris pour modèle le Phèdre de Platon. De tels procédés de composition lui paraissent, avec raison, étrangers à celui qui aurait pu se prétendre, en critique littéraire aussi bien qu'en morale,

Nullius addictus jurare in verba magistri[4].

« Son épître, dit-il fort sensément, est tout entière une conception de son esprit, le résultat de ses observations personnelles. Mais, plein de la lecture des bons auteurs anciens et contemporains, il s'est quelquefois approprié des observations faites par eux, et les a reproduites à sa manière dans ses divers ouvrages. Aristote et Cicéron sont les deux écrivains dont on retrouve le plus souvent les idées dans l'Art poétique. »

J'ai parcouru, quelquefois en les traitant moi-même, les principales questions abordées dans l'introduction de M. Gonod, et je suis loin d'avoir épuisé ce que contient de faits curieux ce morceau, préparé par une vaste lecture, où brille, avec une érudition discrète, un jugement sain, et auquel je ne reprocherais guère que l'abus des divisions et des subdivisions. Cette manière a de la sécheresse, et, Buffon[5] l'a remarqué, songeant malignement à Montesquieu, elle sert moins à la clarté qu'on ne le croirait.

Le même défaut est sensible, et plus encore, dans la partie de l'ouvrage où M. Gonod a patiemment rassemblé, judicieusement classé, finement discuté, les leçons fort diverses que lui a fournies l'étude d'un fort grand nombre de manuscrits et d'éditions de son auteur, les interprétations non moins diverses de chacune d'elles, recueillies chez les commentateurs, les traducteurs qu'il a consciencieusement consultés. A un ordre de numéros trois ou quatre fois répétés se rapportent, 1° la liste des leçons; 2° l'indication des manuscrits et des éditions aux-

[1] *In Q. H. F. de arte poetica librum interpretatio*, à la suite de *In Aristotelis librum de poetica communes explanationes*, Venet. 1550. — [2] *De Horatio Platonis æmulo ejusque Epistolæ ad Pisones cum hujus Phædro comparatione*, Lips. 1798. — [3] *De Platonis Phædro*, Ienæ, 1801. — [4] *Epist.* I, 1, 14. — [5] *Discours de réception à l'Académie française*.

quels elles sont empruntées; 3° la revue et l'examen des sens qu'on leur peut donner. Sur toute variété du texte il faut donc chercher, dans les trois ou quatre séries de numéros, ce qui est marqué du même chiffre; opération facile pour les yeux, mais de laquelle résulte pour l'esprit quelque confusion. Mieux vaudrait, je crois, que l'énoncé de chaque leçon fût immédiatement suivi de la liste de ses auteurs et de son commentaire. Il faudrait, en outre, qu'elles fussent disposées de telle sorte, que, par une élimination successive, on arrivât, comme à un dénoûment, à la véritable, ou du moins à la plus plausible. Il résulterait d'une telle disposition plus d'intérêt et aussi de lumière. Cette portion du travail de M. Gonod offre, du reste, un inventaire fort précieux des difficultés sans nombre élevées sur la forme et le sens de vers que chacun, dès l'enfance, croit savoir et comprendre; difficultés dont beaucoup, sans doute, sont dues à la subtilité des commentateurs, mais dont quelques-unes aussi ont leur cause dans la concision parfois excessive d'un poëte pénétré de la nécessité de donner au précepte ce tour rapide qui le fait saisir et garder,

> Quidquid præcipies, esto brevis, ut cito dicta
> Percipiant animi dociles teneantque fideles [1];

mais entraîné lui-même, dans cette poursuite de la brièveté, vers un écueil qu'il avait signalé aux autres :

> Brevis esse laboro,
> Obscurus fio [2].

Il faut rendre à M. Gonod ce témoignage, que, dans une telle multitude de variantes et d'interprétations, il a généralement choisi avec bon sens et avec goût; de là une partie spéciale de son livre, composée et du texte définitif auquel il s'est arrêté, et, non pas d'une traduction (il n'a pas eu, dit-il, la prétention de faire passer dans notre langue la grâce et l'énergique précision du poëte), mais d'une simple version française, où il a cherché à faire entendre la pensée de son auteur en s'éloignant le moins possible de la lettre. Une telle version, bien exécutée, comme celle de M. Gonod, est si voisine de ce qu'il en distingue, je ne sais trop pourquoi, par le nom de traduction, qu'on doit regretter, ce me semble, qu'il ait négligé d'y ajouter ce qui lui eût permis de désigner son travail par ce dernier titre. Des notes, placées au bas, tant du texte que de la version, expliquent certains détails de grammaire, de

[1] *Ad Pison.* v. 335. — [2] *Ibid.* v. 25.

littérature, de mythologie, d'histoire, etc.; elles sont substantielles et instructives, et l'on n'y pourrait reprendre que bien peu d'erreurs, comme lorsque M. Gonod, par une confusion de noms trop docilement adoptée sur la foi des scholiastes, attribue à Lucilius, et non pas à Cæcilius, la comédie dont il est question dans ce vers :

Audax
Pythias emuncto lucrata Simone talentum [1].

L'ouvrage de M. Gonod se termine par un commentaire plus spécialement littéraire, auquel il a donné le titre d'Études sur les préceptes. Il y cède presque constamment la parole à de grands écrivains, à de grands critiques modernes ou même contemporains, qu'il charge d'expliquer à sa place la raison, la portée des préceptes d'Horace, d'y apporter certaines restrictions rendues nécessaires par le cours du temps et le changement des esprits et des mœurs, d'en proclamer le plus souvent la constante et universelle autorité. Le rôle qu'il se réserve dans cette espèce d'entretien c'est surtout d'expliquer l'économie du poëme, de montrer la suite et la liaison des idées qui en forment le tissu, et ce qu'il dit sur ce point de très-sensé, il le résume, à sa dernière page, dans un tableau synoptique, où ses lecteurs repasseront commodément le chemin qu'il leur a fait faire, non sans quelques détours propres à les dérouter, à la suite d'un guide aussi capricieux que l'est l'auteur de l'Épître aux Pisons.

Ce livre, en somme, où l'auteur ne s'est proposé que d'être utile, lui vaudra pleinement le succès modeste auquel il a prétendu. Sa place est marquée dans la bibliothèque de l'élève studieux qui voudra faire une sérieuse étude d'un des plus grands monuments de la poésie et de la critique antiques, dans celle du professeur qui aura la mission de l'expliquer.

L'espace me manque pour rendre compte de la traduction en vers à laquelle M. Gonod a donné place dans les dernières pages de son volume, de deux autres traductions, également en vers, qui, publiées la même année, n'en pouvaient guère être séparées. On me permettra de les comprendre toutes trois dans un dernier article.

PATIN.

[1] V. 237.

Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.

SIXIÈME ARTICLE.

III^e PARTIE. — Pensées tirées, pour la première fois, du manuscrit autographe.

Le manuscrit des Pensées est un grand in-folio de 491 pages. La plupart des *verso*, et même plusieurs feuillets entiers, étant en blanc, le nombre des pages écrites se réduit à peu près à la moitié.

Ces pages se composent, la plupart du temps, de petits papiers collés les uns au bout des autres. J'ai déjà dit que l'écriture de Pascal, toujours difficile à lire, est quelquefois indéchiffrable par son extrême ténuité et la multitude des abréviations les plus capricieuses. Une demi-page du manuscrit équivaut ordinairement à deux pages de nos deux copies.

Les neuf dixièmes, au moins, du manuscrit, surtout les morceaux les plus étendus et les plus importants, sont de la main de Pascal. Il y a à peine sept ou huit pages qui soient entièrement d'une autre main. Voyez les pages 129, 206 et 440-444.

Quelquefois une écriture étrangère se rencontre au milieu de passages écrits par Pascal lui-même. Voyez pages 55, 209, 344, etc. Quelquefois Pascal a corrigé de sa main ce qu'il avait dicté ou ce qui avait été copié sur sa minute. Voyez pages 55, 81, 441, etc. L'abbé Périer nous apprend, en effet, dans les lettres placées en tête du manuscrit, que Pascal avait fait *copier au net sur sa minute* plusieurs de ses pensées, et qu'il dictait quelquefois aux personnes qui se trouvaient auprès de lui. Voilà ce qui explique comment, dans le manuscrit, il y a plus d'une main étrangère. On distingue plusieurs écritures différentes, quoique assez semblables entre elles, et aussi lisibles que celle de Pascal l'est peu. Un petit nombre de morceaux sont d'une main tout à fait inexpérimentée. Voici, par exemple, l'orthographe de quelques lignes, en assez gros caractères, et après lesquelles Pascal a pris lui-même la plume. Ms. p. 159 : « *Sommom jus somma injuria. La pluralité est la* meilieur vois, *parce quel est visible, et quel a la* forse *pour se faire* obé*ire. Cependant c'est l'avis des moins* abille. » Ms. p. 44 : « *S'il se veante, je l'abaisse; s'il s'abesse, je le veante; et le contreudit toujour jusqu'à se qu'il conpraine qu'il est un monstre iconpreansible.* » Cette écri-

Manuscrit, page 1.

Parlons maintenant selon les lumières naturelles. S'il y a un Dieu, il est infiniment incompréhensible, puisque n'ayant ni parties ni bornes, il n'a nul rapport à nous. Nous sommes donc incapables de connoître ni ce qu'il est, ni s'il est. Cela étant, qui osera entreprendre de résoudre cette question ? Ce n'est pas nous, qui n'avons aucun rapport à lui.

Qui blâmera donc les chrétiens de ne pouvoir rendre raison de leur créance, eux qui professent une religion dont ils ne peuvent rendre raison ? Ils déclarent, en l'exposant au monde, que c'est une sottise, *stultitiam*, et puis vous vous plaignez de ce qu'ils ne la prouvent pas ! S'ils la prouvoient, ils ne tiendroient pas parole : c'est en manquant de preuves qu'ils ne manquent pas de sens. Oui, mais encore que cela excuse ceux qui l'offrent telle, et que cela les ôte du blâme de la produire sans raison, cela n'excuse pas ceux qui la reçoivent ; examinons donc ce point et disons : Dieu est ou il n'est pas. Mais de quel côté pencherons-nous ? La raison n'y peut rien déterminer ; il y a un chaos infini qui nous sépare ; il se joue un jeu à l'extrémité de cette distance infinie, où il arrivera croix ou pile. Que gagnerez-vous ? Par raison vous ne pouvez faire ni l'un ni l'autre ; par raison vous ne pouvez défendre nul des deux.

Ne blâmez donc pas de fausseté ceux qui ont pris un choix, car vous n'en savez rien. Non, mais je les blâmerai d'avoir fait, non ce choix, mais un choix ; car, encore que celui qui prend croix et l'autre (pile) soient en pareille faute, il sont tous deux en faute : le juste est de ne point parier.

Oui, mais il faut parier, cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué ; lequel prendrez-vous donc ? Voyons. Puisqu'il faut choisir, voyons ce qui vous intéresse le moins. Vous avez deux choses à perdre : le vrai et le bien, et deux choses à dégager : votre raison et votre volonté, votre connoissance et votre béatitude : et votre nature a deux choses à fuir, l'erreur et la misère. Votre raison n'est pas plus blessée, puisqu'il faut nécessairement choisir, en choisissant l'un que l'autre. Voilà un point vidé ; mais votre béatitude ? Pesons le gain et la perte : en prenant croix que Dieu est estimons ces deux cas. Si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est sans hésiter.

Cela est admirable. Oui, il faut gager ; mais je gage peut-être trop. Voyons, puisqu'il y a pareil hasard de gain et de perte. Si vous n'aviez qu'à gagner deux vies pour une, vous pourriez encore gager ; mais, s'il y en avoit trois à gagner, il..... (A).

Je le confesse, je l'avoue, mais encore n'y a-t-il pas moyen de voir le dessous du jeu ? Oui, l'Écriture et le reste, etc. Oui, mais j'ai les mains liées et la bouche muette ; on me force à parier, et je ne suis pas en liberté ; on ne me relâche pas..... (B).

Apprenez (les) de ceux qui ont été tels comme vous et qui parient maintenant tout leur bien. Ce sont gens qui savent un chemin que vous voudriez suivre, et guéris d'un mal dont vous voulez guérir. Suivez la manière par où ils ont commencé ; c'est en faisant tout comme s'ils croyoient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, etc. Naturellement même cela vous fera croire et vous abestira. Mais c'est ce que je crains. Et pourquoi ? Qu'avez-vous à perdre ?

Mais, pour vous montrer que cela y mène, c'est que cela diminue les passions qui sont vos grands obstacles, etc.

O ! ce discours me transporte, me ravit, etc. Si ce discours vous plaît et vous semble fort, sachez qu'il est fait par un homme qui s'est mis à genoux auparavant et après, pour prier cet être infini et sans parties, auquel il soumet tout le sien, de se soumettre aussi le vôtre, pour votre propre bien et pour sa gloire, et qu'ainsi la force s'accorde avec cette bassesse (C).

(A) Après les mots : *mais, s'il y en avoit trois à gagner, il.....* le signe renvoie à la page 7, commençant ainsi : *Il faudroit jouer (puisque vous etes dans la nécessité de jouer).....* et terminée par ces mots : *celle-là l'est*. Là le signe renvoie à la marge de la page 4 lithographiée : *Je le confesse, je l'avoue.....*

(B) Après ces mots : *on ne me relache pas*, le signe renvoie à la page 8 : *pas, et je suis fait de telle sorte, que je ne puis encore.....* jusqu'à ces mots : *et vous demandez les remèdes. Apprenez de ceux.....* puis de là on revient à la page 4 lithographiée : *Apprenez de ceux qui ont été tels comme vous...*

(C) Au milieu de la page 4 est un paragraphe de quatre lignes : *On doit des obligations à ceux qui, etc.* paragraphe étranger à l'ensemble du morceau

Fac-simile de la page 4 du manuscrit autographe des Pensées.

Journal des Savants. – Octobre 1842, page 609.

Lith. de l'Imprimerie Royale.

Manuscrit, page 1

Parlons maintenant selon les lumières naturelles. S'il y a un Dieu, il es
n'ayant ni parties ni bornes, il n'a nul rapport à nous. Nous sommes donc
s'il est. Cela étant, qui osera entreprendre de résoudre cette question ? Ce n
à lui.

Qui blâmera donc les chrétiens de ne pouvoir rendre raison de leur créan
ils ne peuvent rendre raison ? Ils déclarent, en l'exposant au monde, que c'es
plaignez de ce qu'ils ne la prouvent pas ! S'ils la prouvoient, ils ne tiendroient
qu'ils ne manquent pas de sens. Oui, mais encore que cela excuse ceux qui
de la produire sans raison, cela n'excuse pas ceux qui la reçoivent ; examin
il n'est pas. Mais de quel côté pencherons-nous ? La raison n'y peut rien dé
sépare ; il se joue un jeu à l'extrémité de cette distance infinie, où il arrive
raison vous ne pouvez faire ni l'un ni l'autre ; par raison vous ne pouvez dé

Ne blâmez donc pas de fausseté ceux qui ont pris un choix, car vous n'
d'avoir fait, non ce choix, mais un choix ; car, encore que celui qui prend cro
il sont tous deux en faute : le juste est de ne point parier.

Oui, mais il faut parier, cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué ;
qu'il faut choisir, voyons ce qui vous intéresse le moins. Vous avez deux ch
choses à dégager : votre raison et votre volonté, votre connoissance et votre
fuir, l'erreur et la misère. Votre raison n'est pas plus blessée, puisqu'il faut
que l'autre. Voilà un point vidé ; mais votre béatitude ? Pesons le gain et l
estimons ces deux cas. Si vous gagnez, vous gagnez tout ; si vous perdez, v

ture est probablement celle du domestique de Pascal; car on ne peut attribuer de pareilles fautes à aucune personne de sa famille, pas même à sa nièce Marguerite Périer, qui avait environ seize ans à cette époque.

Parmi les fragments étendus, écrits de la main de Pascal, il y en a qui sont presque complets, mais dont on ne découvre la suite qu'avec assez de peine, à cause de la multitude des renvois pratiqués, non pas seulement aux marges, mais à tous les coins de chaque page, et quelquefois même d'une page à une autre. On revient ainsi deux ou trois fois à la même page, et on en sort autant de fois. Un exemple frappant de cet embrouillement matériel, où pourtant le fil de la pensée n'est jamais rompu, est le morceau célèbre où Pascal s'efforce de prouver qu'il est plus avantageux de parier que Dieu existe que de parier le contraire, dans la nécessité où l'on est de parier (ms. p. 4-7). Nous donnons ici un *fac-simile* lithographié de la première page de ce morceau.

Les fragments très-courts ne paraissent pas fort travaillés, ou, du moins, on n'y trouve pas de corrections et de ratures. Il n'en est pas ainsi des fragments étendus : ils sont remplis de corrections. Voyez particulièrement les belles pages sur les deux infinis, p. 347-360.

On trouve assez souvent, dans le manuscrit, plusieurs lignes, et même des pages entières barrées. Ce sont tantôt des développements inutiles, dont la suppression est une amélioration évidente et nécessaire; tantôt des premières ébauches de pensées auxquelles Pascal a donné ailleurs une forme plus parfaite; tantôt enfin des morceaux achevés pour le style, mais que Pascal, à la réflexion, par des motifs que nous ne découvrons pas toujours, a cru devoir retrancher.

Ni Port-Royal ni Bossut n'ont publié ces passages retranchés, et ils n'y étaient point tenus. Nous avons eu l'occasion d'en citer quelques-uns : il en est encore qui peuvent nous intéresser, dans cette étude approfondie du style des Pensées, à savoir ceux qui, ayant reçu une forme nouvelle, nous montrent Pascal s'efforçant de donner à ces idées une expression de plus en plus exacte ou frappante, et ceux aussi qui, supprimés pour des motifs qui ne nous touchent plus aujourd'hui, portaient tout d'abord l'empreinte de sa manière saine et vigoureuse.

Nous avons déjà publié les deux formes du morceau célèbre sur le *Roseau pensant*. Le passage sur Paul-Émile et sur Persée (P.-R. XXIII; B. 1re part. IV, 4) a commencé par être cette note informe (ms. p. 83) : « Persée, roi de Macédoine. Paul-Émile. On reprochoit à Persée de ce qu'il ne se tuoit pas. »

La pensée des effets de l'amour et du nez de Cléopâtre a été refaite trois fois. Première ébauche (ms. p. 79) : (*En titre*) « Vanité. Les causes et les effets de l'amour. Cléopâtre. » Deuxième façon : « Rien ne montre mieux la vanité des hommes que de considérer quelle cause et quels effets de l'amour ; car tout l'univers en est changé : le nez de Cléopâtre. » Cette deuxième façon a été barrée de la main de Pascal. Voici la troisième et dernière, que la gravité de Port-Royal n'a pas voulu recueillir, et qui a été mise au jour par le père Desmolets, p. 306 (B. 1re part. IX, 46) : « Qui voudra connoître à plein la vanité de l'homme n'a qu'à considérer les causes et les effets de l'amour. La cause en est un je ne sais quoi (Corneille), et les effets en sont effroyables. Ce je ne sais quoi, si peu de chose qu'on ne sauroit le reconnoître, remue toute la terre, les princes, les armées, le monde entier. Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre auroit changé. » (Les éditeurs : *Si* le nez de Cléopâtre eût été plus court, la face de la terre aurait changé.)

Pascal, après avoir montré que l'homme n'est qu'un sujet de contradiction, un chaos, s'écrie (ms. p. 258) : « Qui démêlera cet embrouillement? Certainement cela passe le dogmatisme et le pyrrhonisme et toute la philosophie humaine. L'homme passe l'homme. Que l'on accorde donc aux pyrrhoniens que la vérité n'est pas de notre portée ni de notre gibier, qu'elle ne demeure pas en terre, qu'elle est domestique du ciel, qu'elle loge dans le sein de Dieu, et qu'on ne la peut connoître qu'à mesure qu'il lui plaît de la révéler. Apprenons donc de la vérité incréée et incarnée notre véritable nature. »

Ce morceau, déjà excellent en lui-même, développé par Pascal, est devenu sous sa main cet admirable passage (ms. *ibid.*) : « Qui démêlera cet embrouillement? La nature confond les pyrrhoniens, et la raison confond les dogmatistes. Que deviendrez-vous donc, ô homme, qui cherchez votre véritable condition par votre raison naturelle? Vous ne pouvez fuir une de ces sectes, ni subsister dans aucune.

« Connoissez donc, superbe, quel paradoxe vous êtes à vous-même; humiliez-vous, raison impuissante ; taisez-vous, nature imbécile. Apprenez que l'homme passe infiniment l'homme, et entendez de votre maître votre condition véritable, que vous ignorez; écoutez Dieu. »

Il est vraiment déplorable que Port-Royal ait gâté ce passage en le démembrant, en transportant la première partie dans le chapitre XXI, *Des contrariétés étonnantes, etc.* (B. 2e p. I, 1), et l'autre partie dans le chapitre III, *Véritable religion prouvée par les contrariétés qui sont dans l'homme et par le péché originel* (B. 2e p. V, 3); et, non content de cette

dislocation sans motifs, Port-Royal a rayé le dernier trait, la conclusion : *Écoutez Dieu.*

Voici maintenant deux formes d'une même pensée, dont la première a été jugée par Pascal inférieure à la seconde, puisqu'il l'a barrée, et qui nous paraît soutenir au moins la comparaison avec celle qu'il a préférée. (Ms. p. 110.) « Cet homme si affligé de la mort de sa femme et de son fils unique, qui a cette grande querelle qui le tourmente, d'où vient qu'à ce moment il n'est pas triste et qu'on le voit si exempt de toutes ces pensées pénibles et si inquiétantes ? Il ne faut pas s'en étonner : on vient de lui servir une balle, et il faut qu'il la rejette à son compagnon; il est occupé à la prendre à la chute du toit, pour gagner une chasse. Comment voulez-vous qu'il pense à ses affaires ayant cette autre affaire à manier? Voilà un soin digne d'occuper cette grande âme et de lui ôter toute autre pensée de l'esprit! Cet homme né pour connoître l'univers, pour juger de toutes choses, pour régler tous les États, le voilà occupé et tout rempli du soin de prendre un lièvre! Et, s'il ne s'abaisse à cela et qu'il veuille toujours être tendu, il n'en sera que plus sot, parce qu'il voudra s'élever au-dessus de l'humanité; et il n'est qu'un homme au bout du compte, c'est-à-dire capable de peu et de beaucoup, de tout et de rien : il n'est ni ange ni bête, mais homme. »

La seconde manière, que Pascal a préférée et que Port-Royal a dû suivre et publier, est beaucoup plus courte; le lecteur jugera si elle est plus vive. (P.-R. ch. XXVI; B. 1re part. V, 1; ms. p. 133.) « D'où vient que cet homme, qui a perdu depuis peu de mois son fils unique, et qui, accablé de procès et de querelles, étoit ce matin si troublé, n'y pense plus maintenant? Ne vous en étonnez pas : il est tout occupé à voir par où passera ce sanglier que les chiens poursuivent avec tant d'ardeur depuis six heures. Il n'en faut pas davantage pour l'homme. Quelque plein de tristesse qu'il soit, si on peut gagner sur lui de le faire entrer en quelque divertissement, le voilà heureux pendant ce temps-là. »

Passons maintenant aux morceaux que Pascal n'a pas barrés pour les refaire, mais pour les supprimer entièrement.

Pascal a plusieurs fois fait l'éloge des hommes universels, des honnêtes gens, qui ne sont exclusivement ni poëtes ni mathématiciens, ne veulent point d'enseigne, prennent part à toutes les conversations, et jugent de toutes choses. (P.-R. chap. XXIX; B. 1re part. IX, 18.) Il avait encore écrit sur ce sujet la pensée suivante : « Puisqu'on ne peut être universel et savoir tout ce qui se peut savoir sur tout, il faut savoir [un] peu de tout; car il est bien plus beau de savoir quelque chose de tout que de savoir tout d'une chose. Cette universalité est la plus belle.

Si on pouvoit avoir les deux, encore mieux. Mais, s'il faut choisir, il faut choisir celle-là. Et le monde le sent et le fait, car le monde est un bon juge souvent[1]. »

Autre pensée supprimée : (*En titre*) « Nature. La nature nous a si bien mis au milieu, que, si nous changeons un des côtés de la balance, nous changeons aussi l'autre. Cela me fait croire qu'il y a des ressorts dans notre tête, qui sont tellement disposés, que qui touche l'un touche aussi le contraire. » (Ms. p. 110.)

(Ms. p. 362.) Dans le fragment sur l'imagination et dans le paragraphe : « Le plus grand philosophe du monde, etc.... » « Il faut, puisqu'il lui a plu (à l'imagination), travailler tout le jour pour des biens reconnus pour imaginaires ; et, quand le sommeil nous a délassés des fatigues de notre raison, il faut incontinent se lever en sursaut pour aller courir après les fumées et essuyer (Pascal avait mis d'abord *suivre*) les impressions de cette maîtresse du monde. »

(Ms. p. 370.) Pascal avait terminé tout le chapitre sur l'imagination par les lignes suivantes, qui auraient servi de transition à un autre chapitre. « L'homme est donc si heureusement fabriqué, qu'il n'a aucun principe juste du vrai, mais plusieurs excellents du faux. Voyons maintenant combien. »

On ne voit pas pourquoi Pascal, qui a maintenu tant de phrases si énergiques contre les jésuites, a rayé celle-ci : « Gens sans paroles, sans foi, sans honneur, sans vérité, doubles de cœur, doubles de langue, et semblables, comme il vous fut reproché autrefois, à cet animal amphibie de la fable, se tenant dans un état ambigu entre les poissons et les oiseaux. » (Ms. p. 344.)

Pascal a barré, il est vrai, les morceaux que nous allons transcrire sur l'absence de toute justice naturelle et sur le pyrrhonisme ; mais ils n'en marquent pas moins sa véritable pensée, qui paraît, d'ailleurs, dans tant d'autres endroits.

« J'ai passé de longtemps ma vie en croyant qu'il y avoit une justice ; et en cela je ne me trompois pas : car il y en a selon que Dieu nous l'a voulu révéler. Mais je ne le prenois pas ainsi, et c'est en quoi je me trompois, car je croyois que notre justice étoit essentiellement juste et que j'avois de quoi la connoître et en juger. Mais je me suis trouvé tant de fois en faute de jugement droit, qu'enfin je suis entré en défiance de moi et puis des autres. J'ai vu tous les pays et hommes changeants ; et ainsi, après des changements de jugement touchant la véritable justice,

[1] D'après les deux copies.

j'ai connu que notre nature n'étoit qu'un continuel changement, et je n'ai plus changé depuis; et, si je changeois, je confirmerois mon opinion. Le pyrrhonien Arcésilas qui redevint dogmatique. » (Ms. p. 110.)

Pascal a barré également cette addition qu'il avait faite au morceau précédent : « Il se peut faire qu'il y ait de vraies démonstrations, mais cela n'est pas certain. Et ainsi cela ne montre autre chose, sinon qu'il n'est pas certain que tout soit incertain; à la gloire du pyrrhonisme. » (Ms. *ibid.*)

Citons encore un fragment qui forme, dans le manuscrit, deux morceaux fort éloignés l'un de l'autre, et reliés entre eux par des numéros de la main même de Pascal. Les dernières phrases sont, dans la même page, séparées par des intervalles en blanc qui semblaient destinés à recevoir de nouveaux développements. (Ms. p. 366 et p. 70.)

« Est-ce donc que l'âme est un sujet trop noble pour ses faibles lumières! Abaissons-la donc à la matière : voyons si elle sait de quoi est fait le propre corps qu'elle anime, et les autres qu'elle contemple et qu'elle remue à son gré. Qu'en ont-ils connu ces grands dogmatistes qui n'ignorent rien? »

« Cela suffiroit, sans doute, si la raison étoit raisonnable. Elle l'est bien assez pour avouer qu'elle n'a pu trouver encore rien de ferme, mais elle ne désespère pas encore d'y arriver; au contraire, elle est aussi ardente que jamais dans cette recherche, et s'assure d'avoir en soi les forces nécessaires pour cette conquête. Il faut donc l'achever, et, après avoir examiné toutes ses puissances dans leurs effets, reconnoissons-les en elles-mêmes; voyons si elle a quelques forces et quelques prises capables de saisir la vérité.

« Mais peut-être que ce sujet passe la portée de la raison? Examinons donc ses inventions sur les choses de sa force. S'il y a quelque chose où son intérêt propre ait dû la faire appliquer de son plus sérieux, c'est à la recherche de son souverain bien; voyons donc où ces âmes fortes et clairvoyantes l'ont placé et si elles en sont d'accord.

« L'un dit que le souverain bien est en la vertu; l'autre le met en la volupté, l'autre à suivre la nature, l'autre en la vérité; *felix qui potuit rerum cognoscere causas;* l'autre à l'ignorance tranquille; l'autre à l'indolence; d'autres à résister aux apparences; l'autre à n'admirer rien: *nil admirari prope res est una quæ possit facere et servare beatum;* et les braves pyrrhoniens en leur ataraxie, doute et suspension perpétuelle; et d'autres plus sages, qu'on ne le peut trouver, non pas même par souhait. Nous voilà bien payés.

« Si faut-il voir si cette belle philosophie n'a rien acquis de certain

par un travail si long et si tendu : peut-être qu'au moins l'âme se connoîtra soi-même. Écoutons les régents du monde sur ce sujet : Qu'ont-ils pensé de la substance?...... Ont-ils été plus heureux à la loger?.... Qu'ont-ils trouvé de son origine, de sa durée et de son départ? »

Nous ne faisons un reproche ni à Port-Royal ni à Bossut d'avoir négligé les morceaux que nous venons de citer, puisque Pascal les avait lui-même condamnés à l'oubli ; tout au plus eût-il été possible de les mettre dans un appendice. Si nous les avons fait connaître, ç'a été seulement pour montrer que Pascal, sévère envers lui-même, comme tous les grands écrivains, et cherchant toujours la perfection jusque dans ses premiers essais, avait souvent donné à sa pensée plusieurs formes différentes avant d'en trouver une qui le satisfît; que déjà même il avait fait un choix parmi ses notes, qu'il avait retranché les unes et conservé les autres.

Les éditeurs étaient seulement obligés à publier les pensées que Pascal avait épargnées. Mais celles-là, il fallait les donner toutes ou presque toutes. Or le manuscrit autographe en renferme encore un assez grand nombre qui n'ont jamais vu le jour. Sans doute nos devanciers ne nous ont pas laissé à découvrir des fragments étendus et achevés. Nous nous empressons de le dire : ils ont dérobé ce qu'il y a de mieux. Et pourtant, après Port-Royal, Desmolets, Condorcet et Bossut, nous avons pu recueillir encore une moisson assez belle et assez riche pour être obligé de choisir nous-même entre un si grand nombre de pensées jusqu'ici inconnues et plus ou moins dignes d'intérêt. Nous avons voulu montrer à l'Académie la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées, et non pas faire cette édition devant elle. Nous publierons donc assez de pensées nouvelles pour exciter la curiosité, sinon pour la satisfaire entièrement; et nous les diviserons en deux classes : d'un côté, celles qui sont relatives à Port-Royal, aux jésuites, aux querelles du temps; de l'autre, celles qui ont un caractère général, et dont Port-Royal et Bossut auraient pu grossir aisément les chapitres qu'ils ont intitulés : *Pensées diverses*, *Pensées morales* et *Pensées chrétiennes*. C'est par les pensées de cette dernière classe que nous allons commencer.

I. Pensées diverses et pensées morales.

Le premier chapitre de Port-Royal *contre l'indifférence des athées :* « Que ceux qui combattent la religion apprennent au moins quelle elle est, etc. » (B. 2e part. II) a été en vain cherché dans le manuscrit auto-

graphe, mais il est dans les deux copies, avec une note marginale indiquant que ce fragment est tiré d'un cahier particulier. Sans parler d'une foule de petites altérations, Port-Royal, en publiant ce fragment, a interverti l'ordre de plusieurs paragraphes, il a intercalé des morceaux étrangers qui se trouvent ailleurs dans le manuscrit même, par exemple celui-ci : « Un homme, dans un cachot, ne sachant si son arrêt est donné et n'ayant plus qu'une heure pour l'apprendre, etc...; » enfin il a supprimé à peu près le dernier quart de ce beau fragment. Mais il faut avouer que les parties supprimées sont moins un développement qu'une répétition, une forme différente de ce qui précède. Cependant elles ne sont pas rayées dans les deux copies, ce qui marque presque certainement qu'elles ne l'étaient pas dans l'autographe. Elles sont, d'ailleurs, d'un style admirable, qui mérite d'être conservé, et nous allons les transcrire comme une sorte de transition des passages barrés et des premières ébauches, dont nous avons donné plusieurs exemples, aux pensées tout à fait nouvelles que nous publierons tout à l'heure.

Voici la fin du chapitre de Port-Royal rectifiée sur nos deux copies : « Qu'ils donnent à cette lecture quelques-unes de ces heures qu'ils emploient si inutilement ailleurs. *Quelque aversion qu'ils y apportent* (manque dans Port-Royal), peut-être rencontreront-ils quelque chose, et pour le moins ils n'y perdront pas beaucoup. Mais, pour ceux qui y apportent (Port-Royal appor*teront*) une sincérité parfaite et un véritable désir de rencontrer (Port-Royal *connoître*) la vérité, j'espère qu'ils auront satisfaction et qu'ils seront convaincus des preuves d'une religion si divine, que *j'ai* ramassées *ici, et dans lesquelles j'ai suivi à peu près cet ordre.* » Port-Royal, qui voulait s'arrêter là, a mis : « Que l'on *y* a ramassées. » Les deux copies poursuivent ainsi :

« Avant que d'entrer dans les preuves de la religion chrétienne, je trouve nécessaire de représenter l'injustice des hommes qui vivent dans l'indifférence de chercher la vérité d'une chose qui leur est si importante et qui les touche de si près.

« De tous leurs égarements, c'est, sans doute, celui qui les convainc le plus de folie et d'aveuglement, et dans lequel il est plus facile de les confondre par les premières vues du sens commun et par les sentiments de la nature; car il est indubitable que le temps de cette vie n'est qu'un instant; que l'état de la mort est éternel, de quelque nature qu'il puisse être, et qu'ainsi toutes nos actions et nos pensées doivent prendre des routes si différentes, selon l'état de cette éternité, qu'il est impossible de faire une démarche avec sens et jugement qu'en la réglant par la vue de ce point qui doit être notre dernier objet. (La fin de ce para-

graphe, depuis : « toutes nos actions et nos pensées doivent prendre des routes différentes. . . . » a été placée par Port-Royal dans la partie antérieure de ce fragment.)

« Il n'y a rien de plus visible que cela, et qu'ainsi, selon les principes de la raison, la conduite des hommes est tout à fait déraisonnable, s'ils ne prennent une autre voie; que l'on juge donc là-dessus de ceux qui vivent sans songer à cette fin de la vie; qui, se laissant conduire à leurs inclinations et à leurs plaisirs sans réflexion et sans inquiétude, et comme s'ils pouvoient anéantir l'éternité en en détournant leur pensée, ne pensent à se rendre heureux que dans cet instant seulement. Cependant cette éternité subsiste, et la mort, qui la doit ouvrir et qui les menace à toute heure, les doit mettre infailliblement, dans peu de temps, dans l'horrible nécessité d'être éternellement ou anéantis ou malheureux, sans qu'ils sachent laquelle de ces éternités leur est à jamais préparée. » (Ce paragraphe a été tiré de sa place, abrégé et intercalé au milieu de ce qui précède. Port-Royal, p. 6. « C'est en vain qu'ils détournent leur pensée de cette éternité qui les attend, comme s'ils la pouvaient anéantir en n'y pensant point. Elle subsiste malgré eux, elle s'avance, et la mort qui la doit ouvrir les mettra infailliblement, dans peu de temps, dans l'horrible nécessité d'être éternellement ou anéantis ou malheureux. »)

« Voilà un doute d'une terrible conséquence (Port-Poyal a transporté cette ligne en tête du paragraphe : « C'est donc assurément un grand mal que d'être dans ce doute, etc... »). Ils sont dans le péril de l'éternité de misères; et, sur cela, comme si la chose n'en valoit pas la peine, ils négligent d'examiner si c'est de ces opinions que le peuple reçoit avec une facilité trop crédule, ou de celles qui, étant obscures d'elles-mêmes, ont un fondement très-solide, quoique caché ; ainsi ils ne savent s'il y a vérité ou fausseté dans la chose, ni s'il y a force ou foiblesse dans les preuves; ils les ont devant les yeux, ils refusent d'y regarder; et, dans cette ignorance, ils prennent le parti de faire tout ce qu'il faut pour tomber dans ce malheur, au cas qu'il soit, d'attendre à en faire l'épreuve à la mort, d'être cependant fort satisfaits en cet état, d'en faire profession et enfin d'en faire vanité : peut-on penser sérieusement à l'importance de cette affaire, sans avoir horreur d'une conduite si extravagante? (Ce paragraphe est encore abrégé dans Port-Royal.)

« Ce repos dans cette ignorance est une chose monstrueuse, et dont il faut faire sentir l'extravagance et la stupidité à ceux qui y passent leur vie, en la leur représentant à eux-mêmes pour les confondre par la vue de leur folie. Car voici comment raisonnent les hommes quand ils choi-

sissent de vivre dans cette ignorance de ce qu'ils sont et sans chercher d'éclaircissement : Je ne sais, disent-ils..... » (Port-Royal a transporté avec raison ce paragraphe avant celui qui commence ainsi : « Je ne sais qui m'a mis au monde, etc... »)

« Voilà ce que je vois et ce qui me trouble. Je regarde de toutes parts et je ne vois partout qu'obscurité; la nature ne m'offre rien qui ne soit matière de doute et d'inquiétude : si je n'y voyois rien qui marquât une divinité, je me déterminerois à la négative; si je voyois partout les marques d'un créateur, je reposerois en paix dans la foi. Mais, voyant trop pour nier et trop peu pour m'assurer, je suis en un état à plaindre et où j'ai souhaité cent fois que, si un Dieu la soutient (la nature), elle le marquât sans équivoque, et que, si les marques qu'elle en donne sont trompeuses, elle les supprimât tout à fait, qu'elle dît tout ou rien, afin que je visse quel parti je dois suivre; au lieu qu'en l'état où je suis, ignorant ce que je suis et ce que je dois faire, je ne connois ni ma conduite ni mon devoir; mon cœur tend tout entier à connoître où est le vrai bien pour le suivre; rien ne me seroit trop cher pour l'éternité. » (Port-Royal a tiré de là ce beau paragraphe, et l'a transporté non plus dans tel ou tel endroit du chapitre I, *Sur l'indifférence des athées*, dont il est une partie intégrante et essentielle, mais dans le chapitre VIII, *Image d'un homme qui s'est lassé de chercher Dieu par le seul raisonnement.* Il y a plus d'une variante importante; nous n'en signalerons qu'une seule. Port-Royal : « Mon cœur tend tout entier à connoître où est le vrai bien pour le suivre; rien ne me seroit trop cher *pour cela.* » Pascal : « pour *l'éternité.* »)

« Je porte envie à ceux que je vois dans la foi vivre avec tant de négligence, et qui usent si mal d'un don duquel il me semble que je ferois un usage si différent. »

Arrivons à des pensées plus nouvelles.

On connaît cette pensée de Pascal, que les honnêtes gens ne veulent point d'enseignes, ni celle de mathématiciens, ni celle de poëtes. (P.-R. ch. XXIX; B. 1re part. IX, 18.) Nous avons déjà publié là-dessus une pensée barrée qui n'était pas dépourvue d'intérêt. En voici une autre encore (ms. p. 440) qui montre à quel point ce sujet était cher à Pascal : (*En titre*) « Honnête homme. Il faut qu'on en puisse dire ni il est mathématicien, ni prédicateur, ni éloquent, mais il est honnête homme. Cette qualité universelle me plaît seule. Quand, en voyant un homme, on se souvient de son livre, c'est mauvais signe; je voudrois qu'on ne s'aperçut d'aucune qualité que par la rencontre et l'occasion d'en user : *ne quid nimis;* de peur qu'une qualité ne l'emporte et ne

fasse baptiser. Qu'on ne songe pas qu'il parle bien, sinon quand il s'agit de bien parler; mais qu'on y songe alors. »

Les pensées suivantes peuvent être ajoutées heureusement à toutes celles déjà connues sur les extrêmes. (B. 1re part. IV, 1; VI, 2.)

« Quand on lit trop vite ou trop doucement, on n'entend rien. »

« Trop et trop peu de vin. Ne lui en donnez pas, il ne peut trouver la vérité; donnez-lui en trop, de même. » (Ms. p. 23.)

« Je n'ai jamais jugé d'une même chose exactement de même. Je ne puis juger d'un ouvrage en le faisant; il faut que je fasse comme les peintres et que je m'en éloigne, mais non pas trop. De combien donc? Devinez. » (Ms. p. 110.)

Nous allons donner, sans y mêler aucune réflexion, une suite de pensées qu'on sera bien aise de lire encore après toutes les pensées analogues déjà connues et publiées.

« Non-seulement nous regardons les choses par d'autres côtés, mais avec d'autres yeux : nous n'avons garde de les trouver pareilles. » (Ms. p. 420.)

« Il n'aime plus cette personne qu'il aimoit il y a dix ans. Je crois bien, elle n'est plus la même, ni lui non plus : il étoit jeune et elle aussi; elle est tout autre; il l'aimeroit peut-être encore telle qu'elle étoit alors. » (Ms. p. 427.)

« Nous ne nous soutenons pas dans la vertu par notre propre force, mais par le contre-poids de deux vices opposés, comme nous demeurons debout entre deux vents contraires. Otez un de ces vices, vous tombez dans l'autre. » (Ms. *ibid.*)

« Notre nature est dans le mouvement : le repos entier est la mort. » (Ms. p. 440.)

« Ils disent que les éclipses présagent malheur, parce que les malheurs sont ordinaires; de sorte qu'il arrive si souvent du mal, qu'ils devinent souvent; au lieu que, s'ils disoient qu'elles présagent bonheur, ils mentiroient souvent. Ils ne donnent le bonheur qu'à des rencontres du ciel rares; ainsi ils manquent peu souvent à deviner. » (Ms. p. 127.)

« La diversité est si ample, que tous les tons de voix, tous les marchers, toussers, mouchers, éternuers sont différents[1]. On distingue des fruits les raisins, et entre eux le muscat, et puis Coindrieu, et puis des Argues, et puis..... Est-ce tout? En a-t-elle (la nature) jamais produit

[1] *Sont différents.* Ces deux mots manquent dans le manuscrit, mais sont dans les copies.

deux grappes pareilles, et une grappe a-t-elle deux grains pareils?» (Ms. p. 110.)

«La théologie est une science, mais en même temps combien est-ce de sciences? Un homme est un suppôt; mais, si on l'anatomise, sera-ce la tête, le cœur, l'estomac, les veines, chaque veine, chaque portion de veine, le sang, chaque humeur de sang?

«Une ville, une campagne, de loin est une ville et une campagne; mais, à mesure qu'on s'approche, ce sont des maisons, des arbres, des tuiles, des feuilles, des herbes, des fourmis, des jambes de fourmi à l'infini[1]. Tout cela s'enveloppe sous le nom de campagne.» (Ms. p. 73.)

«Tout est un, tout est divers. Que de natures en celle de l'homme! que de vocations! Et par quel hasard chacun prend d'ordinaire ce qu'il a le moins étudié! Talon bien tourné.» (Ms. p. 394.)

(*En titre*) «Talon de soulier. — Que cela est bien tourné! que voilà un habile ouvrier! que ce soldat est hardi! Voilà la source de nos inclinations et du choix des conditions. Que celui-là boit bien! que celui-là boit peu! Voilà ce qui fait les gens sobres et ivrognes, soldats, poltrons, etc.» (Ms. p. 81[2].)

(*En titre*) «La gloire. — L'admiration gâte tout dès l'enfance. Oh! que cela est bien dit! Oh! qu'il a bien fait, qu'il est sage! etc.....

«Les enfants de Port-Royal, auxquels on ne donne point cet aiguillon d'envie et de gloire, tombent dans la nonchalance.» (Ms. p. 69.)

«C'est une chose déplorable de voir tous les hommes ne délibérer que des moyens, et point de la fin. Chacun songe comment il s'acquittera de sa condition; mais, pour le choix de la condition et de la patrie, le sort nous la donne.

«C'est une chose pitoyable de voir tant de Turcs, d'hérétiques et d'infidèles suivre le train de leurs pères par cette seule raison qu'ils ont été prévenus chacun que c'est le meilleur, et c'est ce qui détermine chacun à chaque condition de serrurier, soldat, etc.» (Ms. p. 61.)

«Nous nous connoissons si peu, que plusieurs pensent aller mourir quand ils se portent bien, et plusieurs semblent se porter bien quand ils sont proches de mourir, ne sentant pas la fièvre prochaine ou l'abcès prêt à se former.» (Ms. p. 431.)

«Ceux qui n'aiment pas la vérité prennent le prétexte de la contes-

[1] Cette pensée et la précédente rappellent les considérations sur l'infinie petitesse de la nature. (P.-R. ch. XXII; B. 1re part. IV, 1.) — [2] Ces deux dernières pensées ont une grande analogie avec ce paragraphe de Port-Royal (ch. XXIV; B. 1re part. VI, 4) : «La chose la plus importante à la vie, c'est le choix d'un métier. Le hasard en dispose, etc.»

tation et de la multitude de ceux qui la nient, et ainsi leur erreur ne vient que de ce qu'ils n'aiment pas la vérité ou la charité, et ainsi ils ne sont pas excusés. » (Ms. p. 270.)

« Si l'antiquité étoit la règle de la créance, les anciens étoient donc sans règle [1]. » (Ms. p. 273.)

« Il faut se connoître soi-même, quand cela ne serviroit pas à trouver le vrai, mais cela, au moins, sert à régler sa vie, et il n'y a rien de plus juste. » (Ms. p. 75.)

« La vraie nature étant perdue, tout devient sa nature; comme, le véritable bien étant perdu, tout devient son véritable bien.

« Il n'y a rien qu'on ne rende naturel : il n'y a naturel qu'on ne fasse perdre. » (Ms. p. 47.)

« Il n'est pas bon d'être trop libre.

« Il n'est pas bon d'avoir toutes ses nécessités. » (Ms. *ibid.*)

« On croit toucher des orgues ordinaires en touchant l'homme : ce sont des orgues, à la vérité, mais bizarres, changeantes, variables, dont les tuyaux ne se suivent pas par degrés conjoints. Ceux qui ne savent toucher que les ordinaires ne feroient pas d'accord sur celles-là. » (Ms. p. 65.)

« Si un animal faisoit par esprit ce qu'il fait par instinct, et s'il parloit par esprit ce qu'il parle par instinct, pour la chasse et pour avertir ses camarades que la proie est trouvée ou perdue, il parleroit bien aussi pour des choses où il a plus d'affection, comme pour dire : Rongez cette corde qui me blesse, et où je ne puis atteindre. » (Ms. p. 229.)

« La nature recommence toujours les mêmes choses, les ans, les jours, les heures; les espaces de même et les nombres sont bout à bout à la suite l'un de l'autre : ainsi se fait une espèce d'infini et d'éternel; mais ces êtres terminés se multiplient infiniment. Ainsi il n'y a, ce me semble, que le nombre qui les multiplie qui soit infini. » (Ms. p. 423.)

« La nature s'imite : une graine jetée en bonne terre produit; un principe jeté dans un bon esprit produit.

« Les nombres imitent l'espace, qui sont de nature si différente.

« Tout est fait et conduit par un même maître : la racine, les branches, les fruits, les principes, les conséquences. » (Ms. p. 433.)

« Tout ce qui se perfectionne par progrès périt aussi par progrès. Tout ce qui a été faible ne peut jamais être absolument fort. On a beau dire : il est cru; il est changé; il est aussi le même.

[1] Cf. Bossut, 1re part. art. 1er : « De l'autorité en matière de philosophie, » et le paragraphe : « N'est-ce pas là traiter indignement la raison de l'homme, etc. »

« Il y a des herbes sur la terre ; nous les voyons; de la lune on ne les verroit pas; et sur ces herbes des pailles, et dans ces pailles de petits animaux, mais après cela plus rien. O présomptueux! les mixtes sont composés d'éléments, et les éléments non ! O présomptueux ! voici un trait délicat : il ne faut pas dire qu'il y a ce qu'on ne voit pas; il faut dire comme les autres, mais non pas penser comme eux. » (Ms. p. 225.)

« Quand je considère la petite durée de ma vie absorbée dans l'éternité précédente et suivante, *memoria hospitis unius diei prætereuntis*, le petit espace que je remplis, et même que je vois abîmé dans l'infinie immensité des espaces que j'ignore, et que tu ignores, je m'effraie et m'étonne de me voir ici plutôt que là; car il n'y avait pas de raison pourquoi ici plutôt que là, pourquoi à présent plutôt qu'alors. Qui m'y a mis? par l'ordre et la conduite de qui ce lieu et ce temps a-t-il été destiné à moi? » (Ms. p. 67.)

« Pourquoi ma connoissance est-elle bornée, ma taille, ma durée à cent ans plutôt qu'à mille? quelle raison a eue la nature de me la donner telle, et de choisir ce nombre plutôt qu'un autre, dans l'infinité desquels il n'y a pas plus de raison de choisir l'un que l'autre, rien ne tentant l'un plus que l'autre? » (Ms. p. 49.)

(*En titre*) « Ennui. — Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passion, sans affaires, sans divertissement, sans application; il sent alors son néant, son abandon, son insuffisance, sa dépendance, son impuissance, son vide : incontinent il sort du fond de son âme l'ennui, la noirceur, la tristesse, le chagrin, le dépit, le désespoir. » (Ms. p. 47[1].)

« Quand un soldat se plaint de la peine qu'il a, ou un laboureur, etc. qu'on les mette sans rien faire.

« Si l'homme étoit heureux, il le seroit d'autant plus qu'il seroit moins diverti, comme les saints et Dieu[2].

« Quand on veut poursuivre les vertus jusqu'aux extrêmes, de part et d'autre il se présente des vices qui s'y insinuent dans leurs routes insensibles du côté du petit infini, et il se présente des vices en foule du côté du grand infini; de sorte qu'on se perd dans les vices et on ne voit plus les vertus. » (Ms. p. 225).

« On n'est pas misérable sans sentiment; une maison ruinée ne l'est pas; il n'y a que l'homme de misérable. » Cette pensée n'est peut-être qu'une première ébauche de cette autre si connue : « L'homme est si

[1] Cf. P.-R. ch. XXVI; B. 1re part. VII, 1. — [2] Cf. P.-R. ch. XXIX; B. 1re part. IX, 25.

grand, que sa grandeur paroît même en ce qu'il se connoît misérable. Un arbre ne se connoît pas misérable, etc. » (P.-R. ch. XXIII; B. 1re part. IV, 3).

« La nature de l'homme n'est pas d'aller toujours : elle a ses allées et ses venues. » (Ms. p. 83.)

Voici maintenant des pensées qu'on pourrait réellement appeler avec Bossut des pensées littéraires. Pascal avait déjà dit : « Je hais les mots d'enflure[1]. » Il s'exprime encore mieux, ms. p. 12 : « Je hais également le bouffon et l'enflé. » Mais cette ligne est barrée.

« J'ai l'esprit plein d'inquiétude; je suis plein d'inquiétude vaut mieux. » (Ms. p. 130.)

« L'inquiétude de son génie. Trop de deux mots hardis. » (Ms. p. 441.)

« Éteindre le flambeau de la sédition; trop luxuriant. » (Le ms. p. 441, qui n'est point ici de la main de Pascal, mais d'une main étrangère, donne *luxuriante,* qui n'a pas de sens.)

« Éloquence, qui persuade par douceur non par empire, en tyran, non en roi. » (Ms. p. 130.)

« Le docteur qui parle un quart d'heure après avoir tout dit, tant il est plein de désir de dire. » (Ms. p. 123.)

« Changer de figures, à cause de notre foiblesse. » (Ms. *ibid.*)

« Qu'on ne dise pas que je n'ai rien dit de nouveau : la disposition des matières est nouvelle. Quand on joue à la paume, c'est une même balle dont joue l'un et l'autre, mais l'un la place mieux.

« J'aimerois autant qu'on me dît que je me suis servi de mots anciens, et comme si les mêmes pensées ne formoient pas un autre corps de discours par une disposition différente, aussi bien que les mêmes mots forment d'autres pensées par les différentes dispositions. » (Ms. p. 431[2].)

Nous n'en finirions pas si nous citions tous les nouveaux passages où Pascal se complaît à ramener son opinion favorite, que la force fait la justice et domine sur la raison.

« C'est la force qui fait l'opinion. La mollesse est belle, selon votre opinion; pourquoi? Parce que qui voudra danser sur la corde sera seul, et je ferai une cabale plus forte de gens qui diront que cela n'est beau. » (Ms. p. 142[3].)

« *Veri juris;* nous n'en avons plus; si nous en avions, nous ne

[1] B. 1re part. III : *De l'art de persuader.* — [2] Cf. Desm. p. 331; C. 1re part. X, 32 — [3] Cf. Condorcet, VII, 6.

prendrions pas pour règle de justice de suivre les mœurs de son pays. » (Ms. p. 406.)

« Le chancelier est grave et revêtu d'ornements, car son poste est faux, et non le roi; il a la force, il n'a que faire de l'imagination. Les juges, médecins, etc. n'ont que l'imagination. » (Ms. p. 283 [1].)

« Quand la force attaque la grimace, quand un simple soldat prend le bonnet carré d'un premier président et le fait voler par la fenêtre. » (Ms. p. 163.)

« Ils confessent que la justice n'est pas dans ces coutumes, mais qu'elle réside dans les lois naturelles, communes en tout pays. Certainement ils le soutiendroient opiniâtrément, si la témérité du hasard, qui a semé les lois humaines, en avoit rencontré au moins une qui fût universelle. Mais la plaisanterie est telle, que le caprice des hommes s'est si bien diversifié, qu'il n'y en a point. » (Ms. p. 69 et 365.)

« De là vient le droit de l'épée; car l'épée donne un véritable droit. Autrement on verroit la violence d'un côté et la justice de l'autre.

« De là vient l'injustice de la Fronde, qui élève sa prétendue justice contre la force. » (Ms. p. 159.)

« En montrant la vérité, on la fait croire; mais, en montrant l'injustice des ministres, on ne la corrige pas; on assure la conscience en montrant la fausseté, on n'assure pas la bourse en montrant l'injustice. » (Ms. p. 455.)

On rencontre épars à travers tout le manuscrit un bon nombre de traits contre la raison et la philosophie, qui rendent de plus en plus manifeste la pensée de Pascal. Dans le dessein de décrier la raison, il lui fait quelquefois une guerre de mots. Il faut avoir eu bien de l'humeur contre la raison et bien de la passion pour la force pour avoir écrit ce passage :

« Ils sont contraints de dire : Vous n'agissez pas de bonne foi; nous ne devrions pas, etc. Que j'aime à voir cette superbe raison humiliée et suppliante ! car ce n'est pas là le langage d'un homme à qui on dispute son droit et qui le défend les armes et la force à la main; il ne s'amuse pas à dire qu'on n'agit pas de bonne foi, mais il punit cette mauvaise foi par la force. » (Ms. p. 23.)

Pascal voudrait-il donc qu'au lieu d'arguments présentés avec politesse la raison employât des baïonnettes ?

Les philosophes, tel est le titre que portent, dans le manuscrit, bien des pensées, la plupart publiées, quelques-unes encore inédites.

[1] Cf. Bossut, 1re part. 8 et 9.

« Philosophes. La belle chose de crier à un homme qui ne se connoît pas, qu'il aille de lui-même à Dieu ! Et la belle chose de le dire à un homme qui se connoît ! » (Ms. p. 416.)

« Recherche du vrai bien. Le commun des hommes met le bien dans la fortune et dans les biens du dehors, ou au moins dans le divertissement. Les philosophes ont montré la vanité de tout cela et l'ont mis où ils ont pu. » (Ms. p. 47[1].)

« Pour les philosophes, deux cent quatre-vingts souverains biens.

« Le souverain bien. Dispute du souverain bien. *Ut sis contentus temetipso et ex te nascentibus bonis.* Il y a contradiction ; car ils (les philosophes, les stoïciens) conseillent enfin de se tuer. O quelle vie heureuse dont on se débarrasse comme de la peste ! »

Quelle réponse n'aurions-nous pas à faire à de pareilles accusations, si l'humeur de Pascal se communiquait à nous, et si sa pronfonde injustice pouvait nous induire en tentation d'être injuste ! Nous nous bornerons à rappeler cette pensée de Pascal lui-même, que nous avons citée plus haut, qu'il ne faut pas s'armer contre la vérité du prétexte des contestations qu'elle excite et de la multitude des opinions contraires. Ce n'est pas la peine, en vérité, d'avoir varié de tant de façons ce thème sublime, que la pensée fait la grandeur de l'homme, pour renier ensuite et couvrir de sarcasmes le culte de la pensée, c'est-à-dire la philosophie, parce que la pensée qui nous enseigne, quoi qu'en dise Pascal, et l'existence de l'âme et celle de Dieu, et celle aussi du bien et du mal, de la vertu et du crime, de la liberté et de la responsabilité de nos actes, mêle à ces grands enseignements plus d'une erreur, et parce que la philosophie, comme toute religion, compte des écoles et des sectes différentes.

Mais, au lieu de défendre la philosophie, nous préférons citer encore deux passages inédits où, par mégarde, Pascal traite assez bien les philosophes. Dans l'un il reconnaît que tout n'était pas si corrompu et si extravagant dans la philosophie ancienne, puisqu'il s'y est rencontré un homme qu'on fait bien de lire pour se préparer à recevoir l'impression de la religion chrétienne. « Platon, pour disposer au christianisme. » (Ms. p. 73.) Dans l'autre passage, pour prouver l'immatérialité de l'âme, il en appelle aux philosophes qui ont dompté leurs passions. « Immatérialité de l'âme. — Les philosophes qui ont dompté leurs passions ; quelle matière l'a pu faire ? » (Ms. p. 393.)

On a souvent dit, et avec raison, que Pascal a beaucoup emprunté

[1] Cf. P.-R. ch. XXI ; B. 2ᵉ part. I.

à Montaigne : c'est que dans Montaigne il se retrouvait lui-même, et qu'en lui-même il retrouvait Montaigne. C'étaient là ses deux livres habituels, qui s'éclaircissaient l'un par l'autre. Voilà ce qu'il nous déclare lui-même dans ces lignes intéressantes :

« Ce n'est pas dans Montaigne, mais dans moi, que je trouve tout ce que j'y vois. » (Ms. p. 431.)

Je m'arrête ici et ne citerai pas un plus grand nombre de pensées inédites qui peuvent accroître les chapitres de Port-Royal intitulés : *Pensées diverses* et *Pensées morales*. Je passe à celles qu'avec Port-Royal encore ou pourrait appeler *Pensées chrétiennes*.

V. COUSIN.

(*La suite au prochain cahier.*)

Collection *des lois civiles et criminelles des États modernes, par M.* Victor Foucher, *avocat général à la Cour royale de Rennes.* 8 vol. in-8°, 1833 à 1841.

PREMIER ARTICLE.

Une Collection des lois civiles et criminelles des États modernes ne saurait être envisagée, dans le Journal des Savants, sous le même point de vue que dans les ouvrages périodiques spécialement consacrés à faire connaître et à apprécier les écrits sur la jurisprudence. Mais il ne serait pas juste cependant de l'en exclure. Le droit est une science, et une des sciences les plus dignes d'être cultivées. Le grand mouvement qui, depuis deux siècles, porte les nations à se rapprocher, à se communiquer leurs découvertes en tout genre, à profiter chacune de l'expérience et des travaux des autres, a dû nécessairement avoir son influence sur le droit. L'étude n'en a plus été renfermée dans les limites étroites de chaque souveraineté. On a reconnu qu'il existait des principes généraux qui, nonobstant la diversité des mœurs et du langage, devaient régir les sociétés, soit pour le maintien de l'ordre intérieur, ce que nous appelons le *droit pénal*, soit pour régler les rapports des individus entre eux, ce qu'on nomme le *droit civil*.

Lorsque, par des essais plus ou moins heureux, quelques gouvernements ont cherché à substituer une loi commune aux coutumes qui morcelaient leur territoire, et qui, sous le rapport de la législation,

rendaient les sujets du même prince en quelque sorte étrangers entre eux, cet exemple a produit naturellement ses fruits : d'autres gouvernements les ont imités; ils ont cherché à mieux faire; ils y ont réussi quelquefois.

Ce n'est pas dans les temps modernes seulement que ces tentatives de simplification et d'uniformité des lois ont été faites. Sans nous reporter à une trop haute antiquité, et en rattachant uniquement nos souvenirs au droit romain, qui, jusqu'à nos jours, a été la loi écrite d'une grande partie de l'Europe, nous voyons que Jules-César (Suétone, *Vita Julii Cæsaris*, cap. XLIV) avait eu ce projet pour l'empire, dont sa dictature préparait la formation. L'édit perpétuel d'Adrien, les compilations de Théodose et de Justinien, les Basiliques, furent des réalisations plus ou moins parfaites de cette pensée.

En jetant un coup d'œil sur le moyen âge, nous voyons les tribus germaniques, à peine établies sur le territoire de la Gaule, fixer par écrit leurs usages traditionnels, tout imparfaits qu'ils fussent. Plus tard, le même besoin portait les républiques d'Italie et d'Allemagne à rédiger leurs statuts, saint Louis à publier ses Établissements, Alphonse X ses *Partidas*, les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Norwége et de Danemarck, leurs codes des XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Ces innombrables coutumes qui se partageaient la souveraineté législative de la France, avant le XIX^e^ siècle, étaient des codes dont, il est vrai, l'empire fut restreint à un territoire très-resserré. Le projet de les réduire à une seule est attesté par l'article 125 de l'ordonnance de Charles VII, de 1453. Dumoulin en appelait la réalisation de toute la puissance de son style rude et énergique.

Ce que la forme de l'ancien gouvernement de France ne permettait pas d'exécuter d'une manière complète le fut partiellement par les ordonnances de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV : Louis XVI s'occupait de continuer les travaux de ses prédécesseurs, et, lorsque la révolution de 1789 éclata, peu de choses restaient à faire pour que la France jouît des avantages d'une législation uniforme.

Des projets en furent rédigés, des rédactions même en furent décrétées, mais heureusement ajournées en 1793, 1794 et 1797; ce fut enfin en 1800 que le gouvernement se sentit assez de force pour ne pas décevoir plus longtemps les espérances d'un grand peuple. D'habiles jurisconsultes rédigèrent un projet. L'adoption et la promulgation successive de ses diverses parties produisirent le code civil, réuni en un seul corps par la loi du 21 mars 1804 (30 ventôse an XII).

Cependant, il faut le reconnaître, plusieurs gouvernements étaient,

longtemps avant la France, entrés dans cette voie, où elle a fini par les dépasser.

Le Danemarck avait son code général publié en 1683; la Suède, un code semblable publié en 1736; et ces lois, qui avaient refondu en un seul corps les monuments curieux et trop peu connus de l'ancienne législation de ces pays, présentaient, par leur simplicité et leur clarté, des modèles que les autres États leur enviaient avec raison.

Frédéric II avait conçu le même projet pour la Prusse. Le peu de succès du code qui porta son nom, rédigé de 1749 à 1751, essai malheureux, comme doit l'être tout ouvrage qu'on fait trop vite, le décida à recommencer. Il nomma, en 1780, une commission qui, profitant de l'expérience de trente années, communiqua son travail au public, en 1784 et 1786. On ferait une bibliothèque de tout ce qui fut imprimé alors en Prusse et en Allemagne, *pour, contre,* ou *sur* ce projet. La rédaction en fut décrétée en 1791, et le code général des États prussiens définitivement mis en vigueur en 1794.

Composé de cinq volumes in-8°, sans compter un code de procédure publié plus tard, cet immense recueil de doctrine ne remplit point l'objet que son titre semble annoncer. L'article 1er de l'introduction, l'article 3 des lettres patentes de promulgation, conservent leur force législative aux lois et aux statuts locaux, et c'est seulement à leur défaut qu'on doit recourir au code général : à cela, je l'avoue, je ne trouve rien de rationnel.

Je conçois qu'on répugne à recueillir, à classer, à coordonner les coutumes d'un pays, et à soumettre à une règle générale les points sur lesquels il y a diversité d'usages et de jurisprudence; qu'on aime mieux, comme en Angleterre, laisser aux tribunaux la faculté de juger d'après la *coutume notoire*, les *précédents*, la *common law*, qui n'est pas écrite, et dont tout le monde parle sans dire où il est possible d'en trouver le texte[1].

Mais annoncer un *code général*, avec la déclaration préalable qu'on maintient les *lois et les statuts locaux;* réduire ce code, fruit de si longs et de si vastes travaux, à un rôle subsidiaire, pour suppléer simplement au silence des statuts locaux; c'est, selon moi, n'avoir rien fait, ou, du moins, ce n'est pas avoir fait ce que promettaient le titre et l'immensité de l'entreprise.

Il peut y avoir, je le reconnais, quelques cas rares et de peu d'im-

[1] Voir ce que j'ai dit, à ce sujet, dans ma Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle, t. IV, p. 89 et suiv.

portance, pour la solution desquels la force des choses commande au législateur de s'en référer à l'usage local : le code civil de France en offre plusieurs exemples ; mais c'est l'exception. Dans le code général des États prussiens, au contraire, ce qui devrait naturellement être l'exception est la règle. Les coutumes, prodigieusement multipliées et variées, deviennent autant de lois qui régissent leur petite circonscription; on reste dans l'embarras produit par la multiplicité des lois divergentes, auquel l'intitulé du code semblait promettre un remède.

Je ne signalerai pas les autres défauts de ce code dont je n'ai point à rendre compte, et dont, si l'on ne m'a pas trompé, le gouvernement de Prusse prépare la révision, sans doute aussi la simplification.

Le code civil de France, les codes de procédure, de commerce, d'instruction criminelle et pénal, qui l'ont suivi de près, n'ont pas commis la faute que je signale dans le code général des États prussiens. Ils ont déclaré expressément que toutes les lois antérieures, générales ou locales, étaient abolies. Ces codes, il est vrai, n'avaient pas embrassé la totalité des matières sur lesquelles la législation peut s'exercer. L'organisation judiciaire et administrative, les cultes, l'instruction publique, les établissements charitables et scientifiques, les contributions publiques, la comptabilité, la guerre, la marine, l'industrie, l'agriculture, etc., avaient leurs lois propres, qui, n'ayant pas été comprises dans les codes, devaient nécessairement conserver leur force.

Mais ces lois maintenues, sans le moindre doute, puisque les codes n'ont rien statué à cet égard, avaient un caractère général et ne laissaient rien à l'empire des anciennes coutumes locales. A la vérité, comme elles avaient été souvent changées ou modifiées, qu'elles étaient enfouies et comme perdues dans une immensité d'actes temporaires et sans intérêt, il était à désirer qu'on les en exhumât et qu'on les coordonnât. Ce fut l'objet qu'eut en vue une ordonnance du 20 août 1824. Si le travail prescrit, et presque achevé par la commission que cette ordonnance avait instituée, n'eût pas été arrêté, puis entièrement délaissé, nous ne serions pas réduits à rechercher le complément de notre législation dans plus de cent volumes de collections et de Bulletin des lois.

L'exemple donné par la France, en rédigeant ses cinq codes, a été suivi dans un grand nombre de pays; et ceux qui n'ont pas encore obtenu ce résultat s'en occupent. Chaque jour les recueils consacrés à la jurisprudence annoncent la promulgation de nouveaux codes.

M. Foucher, avocat général à la cour de Rennes, a conçu le projet de publier la traduction en langue française des *lois civiles et criminelles des États modernes*.

Il est impossible de méconnaître l'utilité d'une telle entreprise, et cette utilité suffit, à part le mérite et l'exactitude connue des traducteurs, pour justifier l'accueil qu'elle a reçu du public.

La jurisprudence est devenue, de nos jours, une science qui ne cesse de s'agrandir, et par ses investigations dans les documents anciens, et par l'étude comparée des lois en vigueur chez les différents peuples.

La comparaison de ces codes fait découvrir et aide chaque pays à corriger les imperfections et les lacunes de sa propre législation. Sous ce point de vue, la science du droit s'adresse non-seulement aux écrivains publicistes, mais encore aux hommes qui sont appelés à remplir les fonctions législatives.

Cette science a aussi son utilité pratique. Le commerce, les voyages, devenus de plus en plus multipliés à mesure que les distances deviennent plus faciles et moins coûteuses à franchir, rapprochent incessamment des hommes des pays les plus divers et les plus éloignés. Ces relations donnent lieu à des transactions; les tribunaux de chaque pays ont à juger des contestations sur lesquelles il ne leur est pas possible de prononcer sans connaître les lois étrangères.

Ces cas sont plus nombreux qu'on ne le croirait au premier aperçu. Un tribunal peut avoir à prononcer sur la capacité de l'étranger qu'on assigne devant lui, car les lois de toutes les nations civilisées s'accordent à reconnaître que cette capacité se règle par la loi du pays auquel appartient l'individu qui s'est obligé. Une personne n'est capable que d'après sa loi nationale, seulement pour les actes que cette loi lui permet, et qu'en remplissant les conditions qu'elle exige.

Lors même qu'une personne est capable de contracter, l'acte qui constate son obligation est, pour sa validité, assujetti aux formes déterminées par la loi du lieu où il a été passé, loi qui doit aussi déterminer l'étendue et le sens de l'obligation.

Dans plus d'une circonstance, on peut avoir besoin d'assigner un étranger devant les tribunaux de son pays, et il importe de connaître les délais et les formes de l'action à intenter.

L'évidence de ces considérations devient plus frappante encore lorsqu'on les applique aux transactions commerciales. Il n'est pas de banquier, de fabricant, de négociant, d'armateur, pour peu que ses affaires aient quelque étendue, qui ne soit en relations d'intérêt avec des étrangers et qui n'ait besoin de connaître les lois des autres pays, soit pour y intenter des actions, soit pour s'y défendre, soit même pour réclamer l'application de ces lois devant les tribunaux de son propre pays.

Ainsi une collection des codes étrangers, traduite dans la langue la

plus universelle, est un présent précieux offert aux hommes qui méditent sur la théorie du droit, aux législateurs qui ont la mission de discuter les lois réclamées par le besoin social, aux jurisconsultes appelés à conseiller et à défendre dans les procès, aux magistrats chargés de les juger.

Déjà huit volumes de la collection entreprise par M. Foucher ont paru depuis l'année 1833 jusqu'à l'année 1841.

Trois concernent la législation criminelle, savoir : le code pénal d'Autriche, promulgué en 1803; les lois sur la procédure criminelle et le droit pénal du royaume des Deux-Siciles, promulguées le 26 mars 1819; le code pénal du Brésil, promulgué le 16 décembre 1830.

Les deux premiers de ces codes, en même temps qu'ils définissent les crimes et les délits et qu'ils en déterminent les peines, traitent aussi de la compétence des tribunaux et de la procédure; ils n'admettent pas l'institution du jury.

Cette institution, au contraire, paraît exister dans le Brésil; mais le code publié par M. Foucher n'en fait point connaître les formes, et ne nous apprend rien sur l'instruction criminelle et sur l'organisation des tribunaux devant lesquels les crimes et les délits sont poursuivis. Il est impossible que des lois de cette espèce n'existent pas au Brésil, et nous devons regretter que l'estimable éditeur ne les ait pas publiées. Un code pénal, détaché de la loi de procédure qui le met en action, est, en quelque sorte, une lettre morte.

J'aurais désiré aussi qu'au lieu d'une préface composée de lieux communs sur le droit criminel M. Foucher eût mis en tête de ce volume, comme il l'a fait pour les codes d'Autriche et de Russie, des notions sur l'ancienne législation du Brésil pendant qu'il était soumis au Portugal. C'est principalement pour les jeunes États de l'Amérique méridionale qu'une comparaison entre l'ancienne législation qu'ils avaient reçue de leurs métropoles et celle qu'ils se sont donnée, depuis leur émancipation, offrirait un grand intérêt.

La lecture et l'étude des trois codes que je viens d'indiquer, mais dont je ne puis faire l'analyse sans allonger démesurément cet article, seront plus d'une fois utiles lorsqu'on s'occupera de rectifier nos lois pénales, la partie la plus imparfaite encore de notre législation.

Le seul code de procédure civile et d'organisation judiciaire que contienne, jusqu'à présent, la collection de M. Foucher est celui du canton de Genève, qui, avant sa réunion à la république française, n'avait d'autres lois sur cet objet que les édits rédigés en 1568 par Germain Colladon, avocat de Bourges, retiré à Genève pour cause de religion.

Le nouveau code est rédigé avec plus de clarté et de méthode qu'aucun des codes de procédure de nos temps modernes, et le savant rapport du professeur Belot, qui en fut le principal rédacteur, ajoute un mérite à l'édition du texte, qui n'est point une traduction, puisque le français est la langue naturelle du pays de Genève. Il est précédé d'une introduction par M. Taillandier, ancien député, conseiller à la cour royale de Paris.

Je ne suis pas du nombre de ceux qui seraient tentés de reprocher à M. Foucher d'avoir commencé par la procédure du plus petit des États européens. Ce n'est pas d'après le peu d'étendue du territoire qu'elle régit qu'on doit juger une loi, c'est d'après son mérite intrinsèque; et il est impossible de ne pas reconnaître combien le travail remarquable de M. Belot pourrait fournir d'améliorations à notre procédure si compliquée, et pourtant si incomplète, indépendamment de ce qu'elle est si ruineuse pour les malheureux plaideurs.

La collection de M. Foucher contient deux codes de commerce, celui d'Espagne et celui du royaume de Hollande, dont je vais dire quelques mots, en les examinant dans l'ordre de leurs promulgations.

Le code de commerce d'Espagne est le premier; il a été promulgué le 30 mars 1829. L'Espagne est certainement le pays de l'Europe qui a possédé le plus anciennement des lois commerciales; et même, au moyen de ce que ce royaume a été formé par la réunion de plusieurs souverainetés différentes, ces lois y étaient nombreuses.

Je ne parle point de la célèbre compilation connue sous le nom de *Consulat de la mer,* qui n'est qu'un ouvrage privé, quoique cependant des lois l'aient consacré implicitement en s'y référant. Mais le droit maritime contenu dans le *Fuero* du royaume de Valence de 1250; les ordonnances maritimes des rois d'Aragon de 1258 et de 1340; le règlement de procédure commerciale de Valence de 1343, étendu à toutes les autres villes commerçantes soumises aux rois d'Aragon, même à Perpignan; les ordonnances sur les faits maritimes et les assurances rédigées, en vertu d'une concession royale, par les magistrats de Barcelone de 1435 à 1484; les cédules ou statuts royaux faits pour Burgos en 1537, pour Séville en 1554 et 1556; l'ordonnance de Bilbao de 1560, révisée en 1737; celle de Saint-Sébastien de 1682, révisée en 1760; la vaste compilation connue sous le titre *Recopilacio dellas Indias,* étaient de riches matériaux qui n'attendaient qu'un habile architecte pour être mis en œuvre.

Longtemps ces lois ont régi partiellement les diverses provinces de l'Espagne, et cependant la révision de l'ordonnance de Bilbao était

considérée comme le code le plus général. Une cédule royale du 26 août 1827, qui établissait un tribunal de commerce à Madrid, en lui prescrivant de se conformer provisoirement à cette ordonnance, annonça l'intention du roi Ferdinand VII de faire rédiger un code de commerce uniforme pour toute la monarchie espagnole. Une commission, quoique peu nombreuse, dressa un projet; mais le roi, qui ne crut pas devoir l'adopter, confia le travail à un seul homme, M. Sainz de Andino, procureur général à l'ancien et suprême conseil des finances. En peu de temps, l'ouvrage fut terminé, et certainement le code de commerce d'Espagne, fait, il est vrai, avec le secours du code français et des ouvrages auxquels ce code avait donné lieu, est le meilleur de ceux qui aient paru jusqu'à présent.

Je regrette que M. Foucher, qui, dans sa préface, a rendu compte des faits relatifs à la rédaction nouvelle, que je lui avais communiqués, n'ait pas présenté un tableau historique de l'ancienne législation commerciale de l'Espagne: l'étude et la connaissance des sources ne sauraient être trop répandues et trop complétées.

Une traduction française du code de commerce d'Espagne avait été publiée à Paris en 1831: elle est très-imparfaite, et celle de M. Foucher est préférable sous tous les rapports.

Quant au code de commerce de Hollande, la traduction française qu'en publie M. Foucher est l'ouvrage d'un jurisconsulte néerlandais, M. Willem Wintgens, avocat à la haute cour de la Haye : c'en est assez pour garantir l'exactitude du travail. Mais je puis témoigner quelque surprise que le patriotisme uni à l'amour de la science n'ait pas inspiré à l'auteur de cette traduction la pensée de la faire précéder d'un exposé sommaire de l'ancienne législation commerciale de la Hollande depuis le document connu sous le nom de *Jugements de Damme et Westcapelle,* qui est une traduction, faite au XIII^e^ siècle, des rôles d'Oléron, rédigés en France, jusqu'aux ordonnances générales et locales qui régissaient le commerce avant l'introduction des lois françaises dans la Hollande.

On pourrait me faire une réponse qui, au premier coup d'œil, semblerait devoir désarmer ma critique; on pourrait me renvoyer à la dissertation sur le droit maritime des Pays-Bas méridionaux et septentrionaux, contenue, avec les textes des lois et une traduction, dans le tome IV de ma Collection de lois maritimes antérieures au XVIII^e^ siècle, et surtout à plusieurs dissertations savantes qui ont été publiées en Hollande sur cet objet. Je ne m'en contenterais pas, pour ce qui me concernerait, quelque flatteur que pût être l'argument. Dans mon plan,

je ne me suis pas occupé de la législation du XVIII[e] siècle, pendant lequel un grand nombre des ordonnances anciennes, je pourrais dire toutes, ont été révisées, augmentées, améliorées : or précisément, c'est dans les monuments les plus récents que les rédacteurs du code nouveau ont puisé et dû puiser. Quant aux dissertations publiées en Hollande, elles sont peu connues en France; d'ailleurs la place naturelle de l'exposé dont je regrette l'absence était en tête même du code dont la traduction est publiée, ne fût-ce que pour mettre les jurisconsultes à portée de reconnaître que les rédacteurs du code néerlandais n'ont point opéré *à priori;* qu'ils se sont bornés à coordonner et à compléter le droit ancien, les usages nationaux, et, par conséquent, qu'il n'ont point à craindre l'objection sur laquelle, comme on le verra bientôt, d'habiles écrivains se fondent pour motiver la préférence en faveur des usages traditionnels sur les codes écrits et promulgués.

Les deux derniers des huit volumes qui composent, dans son état actuel, la collection entreprise par M. Foucher, contiennent le code civil général de l'empire d'Autriche et celui de l'empire de Russie.

Le code civil d'Autriche est une des plus remarquables compositions qui aient paru dans notre siècle si fertile en codes ; et, si les limites qui me sont naturellement prescrites par le caractère du Journal des Savants me permettaient de comparer, en quelque sorte, article par article, ce code avec le code civil de France, l'impartialité et la justice me feraient un devoir de déclarer que le code d'Autriche, beaucoup moins étendu que le nôtre[1], est plus complet, plus méthodique et mieux rédigé.

Le travail relatif à ce code remonte à l'année 1753. Les premiers essais ne furent pas heureux. En 1767, le professeur Azzoni, rédacteur de la commission législative, présenta huit volumes in-fol. : c'était le Droit romain et le Droit germanique réunis et refondus *in extenso.* L'impératrice Marie-Thérèse ne crut pas devoir l'adopter; elle fit connaître à la commission son désir que le travail fût abrégé et simplifié. La révision fut confiée au professeur Horten ; et, seulement en 1786, parut la première partie du code civil relative aux personnes et aux droits de famille, revue par de Kees. Le reste fut rédigé par Martini, et promulgué pour la Gallicie seulement, afin que l'expérience pût en faire connaître les avantages ou les défauts, avant de le convertir en loi pour tous les États autrichiens.

On recueillit les observations des tribunaux et des universités ; on profita, sans doute, du code civil de France, ainsi que des observations

[1] Le Code français contient 2281 articles; celui d'Autriche, 1502.

ou des discussions dont il avait été l'objet ; une rédaction définitive, ouvrage de M. de Zeiller, fut promulguée par l'ordonnance du 1^{er} juin 1811, pour en commencer l'exécution le 1er janvier 1812. Il est devenu ultérieurement obligatoire dans le royaume Lombardo-Vénitien. D'excellents commentaires en ont été faits par M. de Zeiller, en 1811, et par M. Scheidlen, en 1833.

La traduction française que M. Foucher a insérée dans sa collection est l'ouvrage de M. de Clercq, attaché au ministère des affaires étrangères, qui joint à une parfaite connaissance de la langue allemande l'instruction que donnent de fortes études de droit. Je ne suis point en état de la juger personnellement d'après le texte allemand ; mais, en la comparant avec la traduction officielle en italien, publiée à Vienne en 1815, j'ai été à même d'en reconnaître l'exactitude. Peut-être est-ce aussi M. de Clercq qui a traduit le code pénal d'Autriche, dont j'ai parlé plus haut ; M. Foucher ne nous l'apprend pas.

Le code civil d'Autriche a été vivement critiqué par M. de Savigny dans un écrit qu'il publia, en 1815, sous le titre : *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung und Rechtswissenschaft*, c'est-à-dire *De la vocation de notre siècle pour la législation et la science du droit*, et qu'il a réimprimé, en 1828, sans modifier la sévérité de son jugement [1].

Non pas que M. de Savigny accuse les rédacteurs d'ignorance. En disant, page 97, que le code d'Autriche ressemble à une paraphrase des Institutes du droit romain, il en rehausse, à mon avis, plutôt qu'il n'en atténue le mérite. Non pas encore que M. de Savigny signale des lacunes importantes, auxquelles, d'ailleurs, il serait facile de remédier par des lois additionnelles. Mais, dans l'opinion de ce savant, on ne doit pas, dans notre siècle du moins, rédiger de codes, de lois écrites : selon lui il faut tout laisser à la coutume, aux usages, que le temps modifie ou complète à mesure que de nouveaux besoins sociaux se manifestent.

Le code civil de France a été compris dans cette condamnation, et même traité par M. de Savigny plus sévèrement encore, ainsi que ses rédacteurs et nos jurisconsultes. Cette sorte d'anathème devrait, suivant les règles d'une bonne logique, frapper aussi le code des États prussiens ; mais M. de Savigny, par une circonspection et une convenance

[1] Je dois dire cependant que M. de Savigny, qui, ainsi qu'on le verra bientôt, avait étendu, et même avec plus de véhémence, sa critique sur le code civil de France, et avait traité, avec une sévérité voisine de l'injustice, les jurisconsultes français, a modifié, sous ce dernier rapport seulement, ses opinions dans la préface de la seconde édition.

que je suis loin de lui reprocher, n'en a pas proclamé l'inutilité; il s'est borné à en critiquer le plan de rédaction et les détails minutieux.

Le manifeste de M. de Savigny contre les codes était, sous deux rapports, un ouvrage de circonstance. Il avait pour objet apparent de combattre la proposition faite par le professeur Thibaut, pendant le congrès de Vienne, de rédiger un code général pour l'Allemagne entière, lequel, s'il ne devait pas être la loi unique et uniforme de toutes les souverainetés allemandes, en serait devenu le droit commun, susceptible d'être modifié par les souverains des divers États, mais destiné à régir, partout, les cas que les lois locales n'auraient pas prévus. Le code désiré par M. Thibaut eût été, sur une plus grande échelle, ce qu'on a vu plus haut qu'est le code des États prussiens pour cette monarchie.

L'erreur de M. Thibaut consistait, selon moi, en ce qu'il demandait une loi, un code obligatoire, sous peine, par conséquent, de nullité des jugements qui ne s'y seraient pas conformés, tandis que ce qu'il fallait désirer, c'était un bon livre, c'était un ouvrage composé par un jurisconsulte qui, profondément versé dans la connaissance des lois de chacun des États qui divisent le territoire allemand, aurait indiqué les points de ressemblance, lesquels ne peuvent manquer d'être nombreux, les différences, les causes de ces différences; qui, planant sur la sphère de ces lois, en aurait éclairé les points obscurs, et indiqué aux législateurs de chaque État ce qu'ils avaient à faire pour simplifier leurs législations, les compléter, les perfectionner, les ramener à une physionomie commune, autant que l'intérêt et les anciennes habitudes de leurs sujets l'auraient permis. Les ouvrages de ce genre ne sont point rares en Allemagne. Je puis, entre autres, citer ceux de M. Mittermaier; et, mieux que personne, M. de Savigny serait capable d'en composer un qui réunirait tous les suffrages.

Le projet d'un code unique pour des pays qui n'obéissent pas à un seul souverain me paraît une chimère. Il n'est pas même toujours bon ni prudent de tenter cette mesure pour une souveraineté unique composée de pays où une origine commune et de longues habitudes n'ont ni opéré ni préparé une fusion que la force des traités ou la violence des conquêtes ne suffisent pas pour produire. Sous ce rapport, M. de Savigny était dans le vrai lorsqu'il combattait M. Thibaut.

Mais d'autres pensées le conduisaient, presque à son insu, dans la composition de son ouvrage, remarquable, du reste, comme tout ce qui sort de sa plume, par la finesse des aperçus et la richesse des détails, les rapprochements heureux, les comparaisons ingénieuses, le style vif et animé. Il avait dû, comme bien d'autres, et plus que d'autres parce

qu'il est plus habile jurisconsulte, gémir de ce scandaleux abus de la force, qui avait, à la suite de nos armées victorieuses, imposé la législation française à des peuples dont les habitudes, les mœurs, n'étaient point préparées à ce brusque et violent changement.

S'il avait écrit sur le droit germanique en 1806, M. de Savigny aurait, sans doute, exprimé ses inquiétudes comme le fit le professeur Gœde dans la préface de son *Jus germanicum privatum*, dont je crois bon de transcrire les paroles mélancoliques : « Quo tempore hic libellus scribi atque typis vulgari cœptus est, Germania suo tum publico et privato jure utebatur. Ex quo vero dominatio militaris, qua nulla civitatis capitalior pestis est, in dies superbius se se efferre et insolentius grassari cœpit, in ea incidimus tempora quibus maxime verendum est ne publicorum et privatorum jurium quæ reliquæ formæ sunt communi quadam et repentina ruina concidant atque opprimantur. »

Les pays dont les gouvernements succombent devant un ennemi victorieux peuvent être occupés, plus ou moins longtemps ; le conquérant peut prendre toutes les mesures de police qu'il croit utiles pour les empêcher de se soustraire à l'occupation qu'il en fait ; il peut même leur imposer un autre souverain ; c'est le droit de la guerre, ce qui ne signifie pas que cela soit juste. Mais il ne lui est pas permis de priver les peuples de la législation civile qu'ils tiennent de leurs pères. Napoléon, en imposant à tous les pays sur lesquels la valeur des armées françaises avait étendu sa domination, sa direction, ou son protectorat, le code qui portait son nom, fut plus injuste que Mahomet II après la prise de Constantinople. Ce farouche conquérant permit du moins aux Grecs de vivre d'après leur législation nationale.

Signalons une autre cause de l'opposition de M. de Savigny à des rédactions de codes. Il est chef d'une école qui, tout en ayant rendu de grands services à la science, n'a pas toujours assez reconnu qu'il faut aux peuples quelque chose de plus que des recherches profondes ou ingénieuses sur les antiquités du droit ; qu'il leur faut des lois claires, simples, fixes.

Une autre école, au contraire, n'admet que la théorie, la raison pure et abstraite ; elle repousse, comme d'étroits préjugés et de mesquines conceptions, tout élément empreint d'une couleur locale : elle rêve une législation qui convienne à tout le genre humain. Ce qu'une rigoureuse et inflexible logique ne lui démontre pas être conforme au plan idéal qu'elle poursuit, elle en fait abstraction. Elle dédaigne ce qui existe, ce qui a longtemps existé, ce qui n'a besoin que d'être constaté et entouré d'une sanction capable de le protéger contre

la licence des opinions qui finirait par rendre tout problématique. Elle ne s'inquiète pas de ce qui est le plus conforme à la situation, aux usages, j'oserai ajouter aux préjugés du peuple qu'un code doit régir. Elle juge tous les besoins à la mesure de sa philosophie abstraite; bien éloignée de dire avec un sage de l'antiquité : « Je n'ai pas donné aux Athéniens les meilleures lois possibles, mais celles qu'ils pouvaient le mieux supporter. » Elle veut surtout qu'un code prévoie tout, résolve tout, suffise à tout, ne laisse rien au discernement, aux lumières, à la conscience des juges; sans faire attention que la plus sage prévoyance est d'être bien convaincu qu'on ne peut tout prévoir. Un code conçu dans ce système, s'il était possible qu'on en fît un (et cependant ce fut le rêve de la philosophie du XVIII^e^ siècle), devrait rendre la science du droit inutile; il n'exigerait du magistrat que la simple opération mécanique d'ouvrir le livre pour y chercher si le cas a été prévu, ou de consulter le souverain, s'il ne l'a pas trouvé.

Ainsi le patriotisme de M. de Savigny et le sentiment de ce qu'il vaut comme jurisconsulte l'ont entraîné dans son aversion pour les codes. Mais, j'oserais le dire, dans son ingénieuse dissertation, il ressemble à l'homme qui, voulant franchir un fossé, prend son élan avec trop de force, et dépasse le point où il lui suffisait d'atteindre pour surmonter l'obstacle.

Non, sans doute, il ne faut pas des codes *à priori*, importés par la force des armes dans un pays habitué à ses lois nationales. Il ne faut pas même un code *à priori*, donné par un souverain à ses propres sujets; dans cette seconde position, où l'injustice ne semblerait pas aussi frappante, elle n'en serait pas moins réelle; la mesure n'en serait pas moins impolitique.

Mais ce n'est point avec cet esprit qu'ont été rédigés les codes civils d'Autriche et de France. Si le premier, de l'aveu de M. de Savigny, ressemble à une paraphrase des Institutes du droit romain, il faut avouer que le législateur d'Autriche a adopté des règles depuis longtemps connues et pratiquées dans le pays; et ce fait est, d'ailleurs, généralement reconnu. S'il est évident, et personne ne peut le nier, que le code français soit le résumé de tout ce que nos jurisconsultes, depuis Dumoulin jusqu'à Pothier, avaient extrait, pour notre usage, des monuments du droit romain, sur les matières non prévues par les coutumes; que, pour ce qui avait été l'objet de ces lois locales, il en ait adopté les principes généraux; que, dans le petit nombre de cas où la divergence était absolue, il ait fait un choix équitable en donnant la préférence aux dispositions qui étaient le mieux en harmonie avec l'état de la civili-

sation et des mœurs nationales, le code français ne peut être critiqué ni comme ouvrage *à priori* imposé à un peuple dont il contrarierait les mœurs anciennes, ni comme législation intempestive, puisque, pendant plus d'un siècle, la nation française avait accueilli avec joie et exécuté avec le sentiment de leur utilité les lois générales par lesquelles avait été déjà partiellement exécutée cette grande entreprise, dont elle ne cessait de demander le complément.

Quoique préférable, pour l'ensemble de la rédaction et pour un assez grand nombre de dispositions de détail, au code civil français, le code d'Autriche lui ressemble entièrement par la forme. Ces deux codes sont rédigés dans le même esprit de simplification et d'uniformité : ils sont l'expression des coutumes ou des lois précédentes; ils les résument; ils se les assimilent : mais, à la première lecture, leur rédaction paraît nouvelle; ils ne conservent pas littéralement les textes des anciennes lois; ils n'indiquent pas, sous chaque article, la source à laquelle a été puisée chacune de leurs dispositions.

Un autre esprit a présidé au plan et à l'exécution du travail immense que l'empereur de Russie a promulgué en 1833, et dont le volume publié par M. Foucher, sous le titre : *Code civil de l'empire de Russie*, n'est qu'une petite fraction. Je me réserve d'en parler dans un second article.

PARDESSUS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

L'Académie royale des beaux-arts a tenu, le samedi 1er octobre, sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Achille Leclère. Après l'exécution d'un morceau instrumental de M. Bousquet, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et la lecture du rapport de M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, sur les ouvrages des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, la proclamation des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure en taille-douce et de composition musicale, a eu lieu dans l'ordre suivant.

Grands prix de peinture. Le sujet du concours donné par l'Académie était *Samuel sacrant David*. Le premier grand prix a été remporté par M. Victor-François-Éloi *Biennoury*, de Bar-sur-Aube, âgé de 19 ans, élève de M. Drolling. Le second grand prix a été remporté par M. Louis-Jean-Noël *Duveau*, de Saint-Malo, âgé de

24 ans, élève de M. Cogniet. Une mention honorable a été accordée à M. Félix-Joseph *Barrias*, de Paris, âgé de 20 ans, élève de M. Cogniet.

GRANDS PRIX DE SCULPTURE. L'Académie avait donné pour sujet du concours : *Diomède enlevant le palladium.* Le premier grand prix a été remporté par M. Pierre-Jules *Cavelier,* de Paris, âgé de 28 ans, élève de MM. David et P. Delaroche. Le second grand prix a été remporté par M. René-Ambroise *Maréchal,* de Paris, âgé de 24 ans, élève de MM. Ramey et Dumont. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Mathurin *Moreau*, de Dijon, âgé de 20 ans, élève de MM. Ramey et Dumont. Une mention honorable a été accordée à M. Noël-Jules *Girard,* de Paris, âgé de 26 ans, élève de MM. David et Petitot. L'Académie a témoigné sa satisfaction pour la force qu'a présentée ce concours, en raison de l'importance et de la difficulté du sujet.

GRANDS PRIX D'ARCHITECTURE. Le sujet donné par l'Académie était : *Un palais des Archives du royaume.* Le premier grand prix a été remporté par M. Philippe-Auguste *Titeux*, de Paris, âgé de 28 ans, élève de MM. Debret et Blouet. Le second grand prix a été remporté par M. Prosper *Desbuisson*, de la Capelle (Aisne), âgé de 26 ans, élève de M. Ach. Leclère. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Louis-Étienne *Lebelin*, de Dijon, âgé de 28 ans, élève de M. Caristie. L'Académie a accordé une mention honorable à M. Albert-François-Germain *Delaage,* de Paris, âgé de 26 ans, élève de M. Gauthier, et a témoigné publiquement sa satisfaction pour la bonne direction des études qu'atteste ce concours, eu égard à l'importance et à la difficulté du programme.

GRANDS PRIX DE GRAVURE EN TAILLE-DOUCE. Le sujet du concours était : 1° *une figure dessinée d'après l'antique;* 2° *une figure dessinée d'après nature et gravée au burin.* Le premier grand prix a été remporté par M. Louis-Désiré-Joseph *Delemer,* de Lille, âgé de 28 ans, élève de M. Muller. Le second grand prix a été remporté par M. Ange-Arthur-Sylvain *Collier,* de Paris, âgé de 23 ans et demi, élève de M. Forster.

GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE. Le sujet du concours a été, conformément aux règlements de l'Académie pour l'admission des candidats à concourir : 1° Une fugue à huit parties, à deux chœurs, sur des paroles latines dont ils reçoivent le sujet avec les paroles au moment d'entrer en loge; 2° un chœur à six voix, sur un texte poétique, avec accompagnement à grand orchestre, et, pour le concours définitif : une réunion de scènes lyriques à trois voix (*la reine Flore, ballade des rives du Mein*, paroles de M. le marquis de Pastoret), précédée d'une introduction instrumentale, suffisamment développée, et renfermant un *cantabile* à trois voix, sans accompagnement, d'après laquelle réunion de scènes les grands prix sont décernés. Le premier grand prix a été remporté par M. Alexis-André *Roger,* de Châteaugiron (Mayenne), âgé de 28 ans, élève de MM. Halévy et Carafa. Le second grand prix a été remporté par M. Félix-Marie *Massé*, de Lorient, âgé de 20 ans, élève de MM. Halévy et Zimmermann. Le deuxième second grand prix a été remporté par M. Jean-François-Eugène *Gautier,* de Vaugirard (Seine), âgé de 20 ans, élève de M. Halévy.

L'Académie a décidé que la somme de 400 francs provenant de la fondation de madame veuve Leprince en faveur du meilleur ouvrage de gravure, exécuté par un pensionnaire de Rome, serait accordée à M. *Bridoux,* pour sa gravure de la *Vierge aux candélabres,* d'après Raphaël.

L'Académie a arrêté, le 15 septembre 1821, que les noms des élèves de l'École royale des beaux-arts, qui auront, dans l'année, remporté les médailles des prix

fondés par M. le comte de Caylus, celui fondé par M. de Latour, et les médailles dites autrefois du prix départemental et de paysage historique, seraient proclamés annuellement à la suite des grands prix, dans la même séance publique. Le prix de la tête d'expression, pour la peinture, a été remporté par M. *Biennoury*, élève de M. Drolling. Une mention honorable a été accordée à M. Léon *Benouville*, élève de M. Picot. Le prix de la tête d'expression pour la sculpture a été remporté par M. *Melot*, élève de MM. Ramey et Dumont. Une mention honorable a été accordée à M. *Moreau*, élève de MM. Ramey et Dumont. Le prix de la demi-figure peinte a été remporté par M. *Biennoury*, élève de M. Drolling. Une mention honorable a été accordée à M. Léon *Benouville*, élève de M. Picot.

La grande médaille d'émulation, accordée au plus grand nombre de succès dans l'école d'architecture, a été remportée par M. *Tetaz* (Jacques-Martin), de Paris, âgé de 24 ans, élève de feu M. Huyot et de M. Lebas; avec 33 valeurs de prix.

Feu M. le comte Ch. de Maillé Latour-Landry a légué par son testament à l'Académie française et à l'Académie royale des beaux-arts une somme de 30,000 francs pour la fondation d'un prix à accorder, chaque année, au jugement de chacune de ces deux académies, alternativement, à un écrivain et à un artiste pauvre, dont le talent méritera d'être encouragé. Cette année, l'Académie française ayant décerné le prix fondé par feu M. le comte Ch. de Maillé, l'Académie des beaux-arts le décernera l'année prochaine à un artiste qui se trouvera dans les conditions fixées par l'auteur de cette fondation.

Après la proclamation des prix, M. Raoul-Rochette, secrétaire perpétuel, a lu une notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Ramey père. La séance a été terminée par l'exécution de la scène qui a remporté le premier grand prix de composition musicale, et dont l'auteur est M. Roger, élève de MM. Halévy et Carafa.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le comte Alexandre de Laborde, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris le 20 octobre.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1842.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, publiés par MM. les secrétaires perpétuels, commençant au 3 août 1836. 14 volumes in-4° avec figures. Paris, chez Bachelier, libraire, quai des Augustins, n° 55.

Nous avons déjà dit quelques mots de ces comptes rendus, vers le temps où ils commencèrent à paraître [1]. Nous exposâmes alors les circonstances qui en avaient déterminé la publication, et le genre d'utilité qu'on en attendait. Ils ont reçu depuis un développement que personne n'avait prévu. Chaque année a fourni deux forts in-4°, qui composent aujourd'hui une suite de quatorze volumes; et cela, indépendamment de la grande collection des mémoires de l'Académie, qui a continué de se publier avec régularité. Outre les placements qui commencent à se faire des volumes déjà imprimés, outre les abonnements individuels, encore peu nombreux par des causes que nous indiquerons, les chambres législatives ont accordé une somme annuelle pour couvrir une partie des frais de cette publication; de sorte que son existence paraît assurée, et attachée désormais à l'Académie. Presque toutes les grandes sociétés savantes de l'Europe, celles de Londres, d'Édimbourg, de Dublin, de Berlin, de Gœttingue, de Milan, de Naples, de Bruxelles, quelques-unes même en Amérique, ont senti le besoin de se donner des moyens de manifestation analogues, ou d'étendre ceux qu'elles avaient déjà. Elles publient maintenant des procès-verbaux de leurs séances qui paraissent périodiquement, et dans lesquels les mémoires lus, ou les communica-

[1] *Journal des Savants*, février 1837.

tions nouvelles, sont résumés par des extraits plus ou moins détaillés, qui précèdent, souvent de plusieurs années, l'époque où ces mêmes travaux auraient pu être imprimés intégralement. Il est donc à propos d'examiner l'influence que ces publications accélérées devront vraisemblablement exercer sur la marche des sciences, selon leur étendue, leur forme, leur caractère plus ou moins technique, et les époques plus ou moins fréquentes de leur apparition. Après avoir déduit de ces circonstances leurs effets immédiats, il ne sera pas sans intérêt d'apprécier l'action qu'elles pourront avoir sur les savants eux-mêmes, en donnant à leurs travaux une publicité plus générale et plus hâtive qu'ils n'y avaient été accoutumés; comme aussi en exposant leurs noms et leurs personnes aux jugements de la foule dont ils étaient jusqu'alors indépendants.

Pour pressentir la portée de ces modifications, et en comprendre l'accomplissement inévitable, il faut remarquer que, depuis la création en Europe des grandes sociétés savantes, les travaux scientifiques, et les personnes mêmes de leurs auteurs, ont été portés de plus en plus à la connaissance du public dont ils étaient auparavant ignorés. « Rien « ne découvre mieux, disait La Bruyère, dans quelle disposition sont les « hommes à l'égard des sciences et des belles-lettres, et de quelle utilité « ils les croient dans la république, que le prix qu'il y ont mis, et l'idée « qu'ils se forment de ceux qui ont pris le parti de les cultiver. Il n'y a « point d'art si mécanique, ni de si vile condition, où les avantages ne « soient plus sûrs, plus prompts et plus solides [1]. » Un peu plus tard (1699), le fin et discret Fontenelle commença de présenter les savants et les sciences à la curiosité des gens du monde, par ses extraits, clairs, succincts et pourtant fidèles des travaux académiques, mais surtout par ses ingénieux éloges des académiciens décédés. C'était à peu près comme l'annonce d'un pays nouveau, d'un peuple inconnu, ayant des usages, des penchants, des passions tout à fait distincts, dont l'habile narrateur savait à merveille ennoblir l'étrangeté. Depuis lors, et jusqu'à la destruction des académies en 1793, l'exposé des travaux annuels continua d'être présenté au public sous cette forme, qui se composait d'articles détachés. Mais ceux-ci reçurent une extension croissante, et prirent un caractère purement scientifique, que l'on crut n'avoir plus besoin de déguiser. Les éloges historiques, continués d'abord pendant trois années par Mairan, puis par Grandjean de Fouchy, enfin par Condorcet, devinrent, sous la plume des deux premiers, moins délicatement spirituels, et moins disposés pour plaire. Ils ne sont déjà plus astreints à

[1] Chapitre *Des jugements*.

cette réserve étudiée, mais un peu timide, qui appelle ingénieusement l'estime, ou sollicite l'indulgence. On sent qu'ils s'adressent à un auditoire et à des lecteurs auxquels les sciences et les savants ne sont pas désormais inconnus. Condorcet leur donna encore un ton plus assuré, qu'il accompagna de toute l'élévation de style que ce genre comporte. On ne peut rien lire de plus intéressant, de plus digne, de plus noble, que ses éloges de Linnée, d'Euler et de Haller. Mais, au delà du but scientifique, on découvre le but politique vers lequel se portaient les opinions du temps [1]. L'exposé des services rendus par les sciences devient comme une sorte de réclamation publique contre l'injustice de l'ordre social, qui renfermait les savants dans l'ombre de leurs travaux, au lieu de les placer à la tête de la nation par le rang et l'influence, comme ils y étaient déjà par leurs lumières. La révolution, qui survint bientôt après, les fit en effet entrer dans ce funeste partage des affaires publiques, auxquelles ils n'étaient pas préparés, et qui se termina, pour beaucoup d'entre eux, par la mort, pour les autres par la persécution d'une tyrannie stupide qu'offusquait leur supériorité. Toutefois ce sang ne fut pas infécond. Lorsque, après une réaction trop tardive, il fallut relever les ruines de l'édifice social, on eut honte de la barbarie qui avait privé la patrie de ses plus hautes intelligences. Ce sentiment, joint à la reconnaissance des services rendus pour la défense du sol par les savants qui avaient survécu à la tempête, fit naître pour les sciences un entraînement favorable, qui les remit plus que jamais en honneur. Alors furent créés, la grande école normale, l'école polytechnique et l'Institut; ce dernier comprenant, dans trois classes distinctes, les sciences physiques

[1] Cette influence des idées régnantes se montre par un singulier exemple dans l'Éloge de Picard. Cet habile et modeste astronome avait fait le voyage de Norwége pour aller dans l'île d'Hueen visiter les ruines de l'observatoire d'Uranibourg, qui avait été illustré par les travaux de Tycho-Brahé un siècle auparavant, et dont l'orientation exacte avait été le sujet de quelques doutes, que l'on croyait utile de dissiper. Or Tycho, membre d'une des plus illustres familles du Danemark, avait, à ce qu'il paraît, dans sa solitude, épousé une paysanne des environs. A ce sujet, Condorcet dit : « Tycho avait épousé une paysanne du village dans lequel il était né. Ce mariage « le brouilla avec sa famille, et il fallut que le roi Frédéric II employât son autorité « pour le réconcilier avec ses parents. Cette paysanne s'appelait.... (*ici des points*).... « et son nom est encore connu ; au lieu qu'on a parfaitement oublié et le nom des « *demoiselles* (*sic*) qu'ont épousées les parents de Tycho, et même celui de ces parents. » La vérité est que le nom de la paysanne a été oublié, tout comme celui des *demoiselles;* et il était inconnu de Condorcet, quand il écrivait cette phrase, comme il l'a été de ses éditeurs, qui n'ont pu le retrouver. Il faut être furieusement décidé à faire des réflexions philosophiques, pour en composer ainsi d'avance, sur des faits qu'on ne sait pas être vrais ou faux.

et mathématiques, les sciences morales et politiques, la littérature et les beaux-arts; non plus comme une simple réunion d'académies, mais comme une institution nationale prenant place parmi les premiers corps de l'État. Cette attribution d'un rang politique, à un corps purement intellectuel et sans pouvoir, était bien une prérogative quelque peu vide, et d'un exercice bizarre. Mais c'était une conséquence des idées du temps; et c'en fut une autre plus grave que la maigre part faite aux lettres, surtout aux lettres savantes, dont les représentants se trouvaient associés à des comédiens. Dans ce système d'organisation, qui subsista depuis 1795 jusqu'en 1803, il n'y avait que des secrétaires annuels. Les éloges historiques pouvaient être faits par tous les membres de chaque classe, indistinctement et à leur choix. Un tableau général des travaux de l'année devait être rédigé par les secrétaires, et présenté au corps législatif, ce qui ne pouvait comporter tout au plus qu'un résumé sans utilité scientifique ou littéraire, si la mesure avait été mise à exécution. Enfin, en 1803, le gouvernement de la république, ou, pour prendre les choses dans leur réalité, le premier consul, ôta à l'Institut cette vaine apparence d'un corps politique; et, s'il le restreignit aux travaux intellectuels qui ne pouvaient inquiéter son pouvoir, il lui donna aussi plus d'étendue et plus de force pour cette spécialité : d'abord en séparant ce chaos de la dernière classe en trois autres, ayant pour objets distincts, la langue et la littérature française, l'histoire et la littérature ancienne, les beaux-arts; puis, en attribuant à chaque classe la nomination exclusive des membres qui la composaient; enfin, en rétablissant l'institution des secrétaires perpétuels choisis par élection, lesquels devaient, comme anciennement, rédiger l'histoire annuelle de leur classe, et composer les éloges historiques des membres décédés. Peut-être la première partie de cette tâche n'est-elle plus, du moins pour les sciences, aussi réalisable, surtout aussi utile ou nécessaire qu'on le croyait alors; peut-être la seconde ne convient-elle plus à notre temps, où non-seulement les travaux, mais même les personnes reçoivent une vulgarité journalière. Mais ces circonstances nouvelles ne rendent que plus impérieusement indispensable aux institutions littéraires ou scientifiques de se présenter au public par l'intermédiaire d'hommes éminents, d'un talent reconnu, d'une célébrité justement acquise. Et elles risqueraient fort de compromettre leur considération, si elles se montraient aux yeux de la foule, sans être parées de ce qu'elles ont de plus élevé ou de plus brillant.

La classe des sciences physiques et mathématiques eut deux secrétaires attachés à chacune de ses subdivisions. L'un fut Cuvier, l'autre

Delambre. Il ne sera pas inutile de caractériser le genre de mérite qui distinguait chacun d'eux, et d'examiner ce qu'ils ont pu faire pour continuer cette histoire des travaux ainsi que des hommes, qui était un des attributs de leurs fonctions.

Cuvier était alors dans toute la force de la jeunesse, et dans toute l'ardeur d'un amour pour les sciences, qu'aucun autre soin ne partageait. Sa vaste intelligence, développée par l'universalité d'une éducation allemande, embrassait toutes les sciences physiques et naturelles, presque avec une égale supériorité. Il aurait pu aussi bien suivre avec succès une quelconque d'entre elles, si un séjour solitaire de plusieurs années sur les bords de la mer, et un talent de dessin remarquable, ne lui avaient donné, pour l'étude des êtres organisés, des facilités spéciales qui en firent sa passion dominante. Les fonctions de secrétaire perpétuel ne furent, pour lui, qu'une noble application de cette généralité de vues qu'il possédait. Aucun travail ne lui coûtait, aucune étude ne lui semblait fatigante pour les remplir dans toute leur étendue. Ceux de ses amis qui l'entouraient alors, et qui lui ont survécu, n'ont pu oublier ces entretiens dignes de Platon, quelquefois prolongés si avant dans la nuit, sous les voûtes des grands arbres du Jardin des Plantes, où tous les sujets qui peuvent occuper l'intelligence humaine étaient amenés tour à tour, par ces transitions insensibles de la pensée que leurs rapports font naître, et dont aucun n'échappait, ou n'était indifférent, à son esprit. Qui nous aurait dit, qui aurait pu lui faire prévoir à lui-même, que, quelques années plus tard, l'attrait des distinctions et des honneurs, cette excitation passagère de notre temps, l'enlèverait à la vie intellectuelle, pour sacrifier une forte partie de ses pensées, de son génie, aux détails des affaires publiques et de l'administration ! Le monde, peut-être, n'a commencé à admirer Cuvier qu'à cette époque de changement où il se partageait; et l'on assure qu'on a conservé dans le conseil d'État un grand souvenir des lumières qu'il y portait. Je veux le croire. Mais, comme il nous le disait lui-même, s'enquiert-on aujourd'hui qui était ministre en Suède du temps de Linnéus, en Allemagne du temps de Leibnitz, en Angleterre du temps de Newton? Cette activité du moment n'a pu s'exercer par lui qu'en nous privant de travaux plus durables, et qui auraient été mille fois plus fructueux pour la postérité. Toutefois, au milieu de ces préoccupations extérieures, Cuvier continua de remplir ses fonctions de secrétaire perpétuel avec autant de soin que de ponctualité. Il appréciait trop judicieusement la marche des esprits pour ne pas voir combien il y avait désormais peu d'utilité dans ces comptes rendus incomplets et tardifs qu'il était chargé

de rédiger annuellement. Et l'ennui que cette inutilité lui causait, jointe à l'impossibilité où le mettait la multiplicité de ses emplois, de suivre, pas à pas, des sciences devenues aussi mobiles que la chimie et la physique, l'amena, vers la fin, à parler de leurs travaux d'après des extraits qu'il en faisait faire, plutôt que d'après ses vues propres; au lieu qu'autrefois, plus libre de leur accorder une étude sérieuse, il pouvait et savait parfaitement les apprécier. Il reporta donc tout l'effort de son talent sur les Éloges historiques, pour lesquels il avait tant d'aptitude, par le noble sentiment de la dignité des sciences, comme par la généralité et la clarté de son esprit. Il comprit que ces éloges ne devaient plus être tracés sur le plan de ceux de Fontenelle, puisque les personnes des savants n'étaient que trop connues; ni de Condorcet ou de d'Alembert, puisqu'il n'y avait plus rien à réclamer. Il en fit l'histoire de la science, dans laquelle l'individu ne tenait de place que par ses découvertes, ou par les circonstances qui avaient réagi sur ses travaux. Et il accomplit cette tâche d'une manière admirable, parce qu'il ne traita jamais que des sujets dans lesquels il était lui-même un homme supérieur; se montrant toujours d'autant plus fort, qu'ils étaient plus élevés. Il manqua peut-être, quelquefois, de goût dans les détails, mais jamais de justesse dans les idées, d'étendue dans les vues, de noblesse dans les sentiments.

Le collègue de Cuvier pour les sciences mathématiques, Delambre, avait une nature d'esprit toute différente, je dirais presque opposée. Sa célébrité, comme astronome, était européenne et méritée par toute une vie de travaux. Non-seulement il avait pris la plus grande part aux opérations récemment exécutées en France pour la mesure de la terre; mais, plus exercé aux formules mathématiques que la généralité des astronomes de son époque, et plus habile à les manier, il avait porté leur rigueur et leur lumière dans tous les détails pratiques de l'astronomie. Cette préparation, alors peu commune, lui ayant rendu accessibles tous les résultats que les théories mathématiques ont fait découvrir sur les mouvements célestes, il les avait fait entrer dans la confection des Tables astronomiques, pour régulariser l'immense multitude d'observations que sa patience infatigable lui faisait combiner. Et il était ainsi parvenu à donner aux plus importantes de ces tables une sûreté de fondements, ainsi qu'une exactitude de prévision, dont elles étaient bien éloignées auparavant. C'était là son talent et sa spécialité. Il avait, d'ailleurs, une éducation classique, et pouvait lire couramment dans leur langue les auteurs grecs; ce qui l'avait mis en état d'étudier à fond tous les ouvrages qui nous restent d'eux sur les mathématiques et l'astronomie. Malheureusement il manquait tout à fait de critique, et ne

voyait presque, dans la science, que ses procédés. C'est pourquoi, dans l'astronomie ancienne, il ne cherchait, et n'estimait, que ce qui peut servir à perfectionner nos tables modernes. Et, comme il y trouvait bien peu d'observations assez précises, ou assez distantes de nous, pour qu'on puisse les appliquer à cet usage, il en considérait l'étude à peu près comme une simple curiosité. Ce qu'on y peut découvrir, sur la marche et les progrès de l'esprit humain, le touchait peu. Ainsi, quoiqu'il admirât fort Hipparque, comme ayant le premier soupçonné la vraie durée de l'année tropique, constaté la précession des équinoxes, reconnu la principale inégalité des mouvements du soleil et de la lune, inventé la trigonométrie sphérique, je ne sais s'il ne lui tenait pas autant de compte du sentiment de précision numérique qu'il avait montré dans l'expression et dans les applications de ces découvertes, que des efforts de génie qu'il lui avait fallu faire pour y parvenir. La même prédilection pour les procédés pratiques se voit partout dans son Histoire de l'astronomie, où, par exemple, l'article consacré à Lalande est de moitié plus étendu que celui de Newton. Et, ce qu'il y a de singulier, ce manque de justesse, car certainement je ne veux pas dire de justice, dans la mesure des intelligences, résultait en partie de sa modération et de sa tranquille égalité d'âme, qui lui faisait prendre une sorte de moyenne arithmétique entre les esprits, comme il était habitué à la prendre entre les observations qu'il employait. Aussi n'éprouvait-il aucun embarras dans ces jugements, et il en trouvait le travail très-facile. Mais, par une conséquence naturelle, tous les traits saillants qui marquent le caractère propre des différents génies disparaissaient dans cette uniformité d'appréciation ; et, si ses notices sur l'histoire des sciences et des savants arrivent sous les yeux de la postérité, elle les verra avec la même indifférence qu'il a mise lui-même à les écrire.

Delambre fut remplacé au secrétariat par Fourier. Autant le premier avait de bonhomie et de simplicité, autant le second de finesse et d'agrément. La douceur de son commerce, l'élégance de sa conversation, la variété des événements et des hommes qu'il avait vus, tout cela ornait si bien son talent de géomètre qu'il n'est pas encore aujourd'hui facile, ou prudent, de définir sa spécialité, sous ce dernier rapport, après les brillants éloges littéraires qui ont été inspirés par la séduction de son souvenir. Heureusement, ce devoir a été rempli par son successeur à l'Académie des sciences, avec une délicatesse d'appréciation à la fois si équitable et si bienveillante, qu'on ne pourrait, je crois, rien en retrancher sans injustice, ni rien y ajouter sans exagération. J'essaierai donc seulement d'expliquer pourquoi la valeur

relative des savants, surtout des géomètres, peut être si diversement appréciée par les personnes qui sont dans les sciences, ou hors des sciences. C'est que ces dernières ne distinguent pas assez ce qu'il y aura de durable dans les méthodes inventées, et ce qu'il y a de provisoire dans les résultats qu'on en a déduits. Les applications de l'analyse mathématique aux mouvements célestes sont les seules où cette distinction ne soit pas à faire. Là tout est certain et durable, parce que tout se tire d'une loi mécanique démontrée, celle de l'attraction. Mais, dans les autres parties des sciences physico-mathématiques, surtout pour celles qui s'appliquent aux principes impondérés, les notions que nous avons sur les propriétés de ces principes sont encore si incomplètes, et s'accroissent si rapidement tous les jours, que la certitude et la fécondité des méthodes de calcul qu'on y adapte constituent presque le seul succès durable qu'on y puisse prétendre. Ainsi, depuis Fourier, on a reconnu que les radiations calorifiques ne sont pas homogènes, mais hétérogènes comme les radiations lumineuses. Leur communication de molécule à molécule ne s'opère pas par simple différence; et elle est plus ou moins facile, selon leur nature, dans les mêmes milieux. De là, des conséquences nouvelles sur la propagation qui doit s'établir entre l'intérieur de la terre et sa surface, si cet intérieur est encore à l'état d'ignition, comme on peut, presque également, le croire et ne pas le croire. Même, en ne considérant que des radiations homogènes, mais en les faisant émaner du calorique attaché aux particules matérielles des corps, Poisson a refait une théorie mathématique de la chaleur toute différente de celle de Fourier, et conduisant à de tout autres résultats numériques. Mais, pendant qu'il l'imprimait, elle se défaisait à son tour, et se dissolvait pour ainsi dire, par les nouvelles découvertes physiques que je viens de rappeler. Toutefois ces vacillations laissent après elles des traces profondes sur la route de la vérité. Quand le principe physique de la chaleur sera mieux connu, quand on aura déterminé avec certitude comment il intervient dans la constitution moléculaire des corps matériels, les formes analytiques, appliquées par Fourier à des données moins exactes, seront toujours celles qu'il faudra employer pour calculer les véritables lois de sa propagation dans l'intérieur de ces corps, et de sa dissipation à leur surface. La méthode par laquelle il a interprété les équations différentielles auxquelles il était parvenu servira, non-seulement pour ce problème, mais dans toutes les autres questions de physique mathématique où ces équations se trouveront pareillement linéaires, ce qui comprend des applications extrêmement nombreuses. Voilà ce qui restera de Fourier,

et c'est un grand titre scientifique. Mais cela ne l'égale pas, comme on l'a dit, à Lagrange, à Laplace, ni, selon moi, à Poisson, parce que, avec des services du même ordre, et plus divers, ils ont encore eu la glorieuse fortune d'attacher leurs noms aux lois du ciel.

Lorsque Fourier arriva au secrétariat de l'Académie des sciences, sa santé, qui n'avait jamais été bien forte, était devenue si chancelante, qu'elle exigeait les derniers ménagements. On ne pouvait s'attendre, et personne n'aurait voulu, qu'il en sacrifiât les restes à la partie pour ainsi dire matérielle de ses fonctions. Aussi obtint-il facilement de ne pas dépouiller par lui-même les travaux annuels, mais d'en demander des extraits, soit aux membres eux-mêmes, soit à une personne instruite qu'il chargea de ce soin, se réservant d'y ajouter les remarques philosophiques et les réflexions générales. Il crut même, dans la première année de son exercice, qu'il pourrait agrandir ce cadre, en y comprenant les travaux étrangers à l'Académie qui seraient parvenus à sa connaissance. Mais il dut bientôt voir que cette entreprise exigeait une pratique plus intime des sciences expérimentales, et une connaissance plus approfondie de la généralité des applications mathématiques, qu'il n'avait eu la possibilité d'en acquérir pendant les vicissitudes de sa vie. En effet, un tableau si étendu ne pourrait être tracé que par un esprit supérieur, qui, renonçant à ses recherches propres pour se rendre l'organe des autres, se tiendrait continuellement identifié à tous les genres et à tous les détails des travaux. Or aucun homme d'un vrai talent ne se résoudrait à subir un pareil esclavage. Pour confirmer cette proposition par un exemple frappant, que l'on parcoure le rapport sur les progrès des seules sciences physiques et chimiques, qui est présenté tous les ans à l'Académie de Stockolm par M. Berzélius. Ce rapport n'a qu'une spécialité restreinte, dans laquelle le rédacteur occupe un rang très-élevé. Mais, n'ayant pas le temps de vérifier par lui-même tous les résultats dont il parle, les appréciant d'après des mémoires écrits, déjà anciens, ou sur des extraits abrégés, il peut plutôt les discuter dans les limites de ses idées propres, qu'avec les notions nouvelles qui leur ont souvent donné naissance; et les pas qui se font dans d'autres directions que la sienne disparaissent du point de vue où il les envisage. Cela est surtout manifeste pour les nouvelles considérations de mécanique moléculaire, et pour les notions récemment acquises sur les influences des principes impondérés, qui commencent, chez nous, à pénétrer dans les phénomènes les plus abstraits de la physique et de la chimie. Car, à en juger sur les rapports de M. Berzélius, on n'aurait presque aucune notion de leur importance ou de leur usage.

Ce manque d'identification avec les travaux spéciaux des hommes de son temps, résultant de n'avoir pas assez vécu avec eux, se fait sentir dans les éloges historiques écrits par Fourier, surtout lorsqu'ils s'appliquent à des savants d'un ordre supérieur. Ainsi, dans son Éloge de Laplace, il l'a loué beaucoup plus qu'apprécié. Par exemple, lorsqu'il rappelle sa grande découverte de l'équation séculaire qui affecte le mouvement moyen de la lune, « Laplace, dit-il, prouve très-distinc-« tement qu'elle est un effet nécessaire de la gravitation universelle. » Voilà une phrase que tout le monde aurait pu écrire. Mais, ce qui aurait été plus instructif, c'eût été de rappeler que cette inégalité est produite par la réaction des variations séculaires de l'excentricité de l'orbe terrestre sur le moyen mouvement lunaire; et que Laplace avait été conduit à en découvrir la cause pour avoir reconnu antérieurement l'existence d'une réaction toute semblable, exercée sur les moyens mouvements des satellites de Jupiter, par les variations séculaires qui ont lieu dans l'excentricité de l'orbite de cette planète. C'est par de tels rapprochements que les sciences s'éclairent, et que l'on fait voir la marche des inventeurs. La grande impulsion que Laplace a imprimée à la physique moléculaire est aussi passée sous silence, et pourtant c'est un des plus grands services que lui devra l'avenir. Comparez de même l'Éloge d'Herschell avec l'exposition des travaux de ce grand astronome, dans une notice récemment publiée; vous reconnaîtrez aisément de quel côté est la netteté, la précision et le sentiment intime des découvertes. Je désire qu'on ne se méprenne pas sur les motifs qui m'ont inspiré ces réflexions. Leur seul but est de montrer, par l'exemple d'un esprit très-distingué, que l'on ne peut pas impunément se partager entre les sciences et les affaires. A juger de Fourier par ce qu'il a fait, dans les circonstances où il a vécu, on peut croire qu'il aurait été une des plus grandes lumières des mathématiques, s'il s'était voué à elles entièrement et sans distraction. Mais, comme il l'a dit lui-même, et « comme on ne peut « trop le répéter à ceux qui se consacrent aux sciences, que sont les « talents naturels les plus rares, le génie même? des dons imparfaits, des « germes qui seront stériles, s'ils ne sont pas fécondés par de longues « études et un infatigable travail [1]. »

Pendant le secrétariat de Fourier, que je mentionne ici comme date, non comme cause, l'Académie éprouva, dans ses relations avec le public, deux modifications très-graves. Un ancien règlement, trop peu exécuté, prescrivait qu'aucune personne étrangère à l'Académie ne

[1] *Éloge de Charles*, t. VIII des Mémoires de l'Académie, p. lxxvj.

pourrait assister aux séances, à moins qu'elle ne fût individuellement présentée par un membre, ou qu'elle n'eût communiqué deux mémoires dont l'insertion aurait été ordonnée dans le recueil des savants étrangers. Mais, malgré les réclamations qui s'élevaient de temps en temps, malgré la sage répugnance de Cuvier à exposer l'Académie devant un auditoire trop vulgaire, le nombre des étrangers admis s'était progressivement accru au delà de toute règle; et l'affluence des curieux finit par donner aux séances une publicité à laquelle il devint impossible de résister, d'autant qu'un assez grand nombre de membres la voyait avec quelque plaisir. Elle est aujourd'hui indéfinie. On y vient retenir sa place comme au spectacle; et il n'y a de borne à la foule que l'encombrement. Or, pour que cette foule soit silencieuse il faut l'intéresser; et elle supporte difficilement les détails techniques. Sa présence réagit donc, sinon sur le fond même des travaux, du moins sur la forme que l'on donne à leur exposition. C'est un encouragement à y rechercher l'éclat, ou l'apparence de la nouveauté, plutôt que la sévérité et la profondeur. Car elle les trouve d'autant plus beaux qu'elle les comprend mieux, ou qu'elle croit mieux les comprendre; et il faudrait avoir une force de philosophie plus qu'académique pour se maintenir entièrement indifférent à ce genre de succès. C'est surtout sur les secrétaires perpétuels que s'appesantit cette charge d'occuper l'auditoire, quand ils analysent la correspondance scientifique qui nous arrive aujourd'hui de tous les points du monde. Il faut, en effet, toujours, que, sur chaque sujet, ils fassent d'abord une sorte de leçon préliminaire qui le rende intelligible au public qui les écoute; et, quoique nous ayons lieu d'admirer le rare talent d'élocution, ainsi que la variété de connaissances qu'ils y déploient, nous ne pouvons, quelquefois, nous défendre de croire qu'ils n'auraient pas tant de peine à prendre s'ils ne s'adressaient qu'à nous. Une autre conséquence plus grave de la présence du public, c'est la restriction qui en résulte dans les discussions scientifiques : non que je veuille méconnaître qu'elles en deviennent peut-être un peu plus polies, ou plus coulantes, qu'elles ne le seraient parfois à huis clos; mais elles sont moins fortes et moins approfondies, parce qu'elles fatiguent l'auditoire qui n'en sent pas la portée. Et elles sont aussi moins libres, parce que beaucoup de membres de l'Académie hésitent à émettre des réflexions qui ont autant de retentissement. Et puis, comme il n'est pas agréable d'avoir tort, ou de donner tort à un confrère, devant le public, il arrive souvent que l'on se tait par réserve pour soi-même ou pour les autres, quand il serait utile qu'on parlât; comme aussi il n'est pas impossible que l'on prenne quelquefois la parole par un motif opposé, sans avoir

rien de bien essentiel à dire. Tels sont, à mon avis, les inconvénients et les dangers qui résultent de l'admission du public aux séances de l'Académie. Quels qu'ils soient, la situation est maintenant faite, et il serait bien difficile, sinon impossible, de s'y soustraire. Il faut donc en tirer les avantages qu'elle peut offrir, et qui consistent dans la force morale que la publicité donne, lorsqu'elle est soutenue avec noblesse et talent. Cela exige une grande circonspection dans le choix des personnes qui servent d'organes à l'Académie, ou qui la président. Outre le mérite scientifique, il leur faut des qualités personnelles qui ne seraient pas nécessaires dans des séances privées. Mais il est satisfaisant de pouvoir dire, qu'au milieu des intérêts d'amour-propre qui divisent toujours plus ou moins un corps académique, ce besoin de la dignité générale est senti unanimement.

La seconde innovation qui s'opéra vers le même temps n'eut pas lieu par la volonté de l'Académie, mais devint une conséquence de la première qu'elle avait permise. Quand l'Académie eut ouvert ses portes à la foule, on parla d'elle, et les journaux durent s'en occuper. Cela commença, je crois, en 1822, par quelques articles courts et accidentels. Mais déjà, en 1825, *le Globe* s'empara de cet aliment qui convenait à son tempérament philosophique, et il rendit un compte régulier des séances. Les autres journaux durent suivre cet exemple, pour ne pas paraître moins savants que lui; et l'Académie des sciences eut désormais, dans tous, les honneurs d'un feuilleton hebdomadaire, confié à des rédacteurs spéciaux. A prendre cette charge avec conscience, elle devait leur sembler d'autant plus difficile qu'ils étaient plus instruits. Car, de saisir au vol tant de communications, sur tous les objets divers que les sciences embrassent, et d'en rendre compte deux jours après, dût-on même ne pas s'obliger à les juger, c'est une chose que pas un de nous, je crois, ne serait en état de faire. Aussi les rédacteurs cherchaient-ils naturellement à prendre connaissance des mémoires et des pièces de correspondance, qu'on alla souvent jusqu'à leur confier. Cela pouvait avoir des inconvénients graves; et, pour les éviter, on organisa régulièrement ces communications. Des places spéciales sont aujourd'hui réservées dans la salle des séances pour les rédacteurs des feuilletons scientifiques. Toutes les lettres adressées à l'Académie, tous les mémoires lus, ceux même des membres lorsqu'ils y consentent, sont déposés, après chaque séance, dans une salle particulière, où les rédacteurs de chaque journal, nominativement désignés, peuvent librement les consulter et en faire des extraits, depuis le soir jusque dans la matinée du lendemain. Cette réunion, si je ne me trompe, s'appela elle-

même *la sixième classe de l'Institut.* Mais elle se subdivisa bientôt en plusieurs sections. La plus nombreuse se composa de personnes instruites, qui, sentant par cela même la difficulté de leur tâche, y donnent des soins réels, et en font un travail sérieux, où elles portent un esprit de critique généralement réservé et bienveillant. D'autres voulurent se faire de cette faveur une arme offensive pour attaquer l'Académie avec la dernière violence, en dénaturant ses intentions, ses actes, ses travaux et jusqu'aux paroles qui s'y prononcent. C'était un abus qu'il n'y aurait pas eu de dignité à souffrir. On les pria, en conséquence, de se contenter désormais de leurs propres inspirations, sans recourir aux documents académiques. Cet esprit de dénigrement s'est-il perpétué dans quelques feuilles périodiques peu répandues? C'est ce que j'ignore. Et l'Académie, en marchant toujours en avant dans la route des découvertes, ne s'arrête pas à les regarder. Mais le feuilleton scientifique peut encore se confectionner d'une troisième manière, qui participe des deux précédentes. Pour celle-là il faut avoir de l'esprit, une superficie de connaissances générales, une certaine habileté à écrire, surtout de la hardiesse et une imperturbable confiance en ses lumières propres. Si, avec ces avantages, on prend soin de ne pas gêner la liberté de son imagination par l'étude approfondie des objets dont on parle, on peut non-seulement, du jour au lendemain, rendre compte de tous les travaux scientifiques, mais assigner leur but, fixer leur valeur, décider les controverses qu'ils excitent, et juger les hommes qui les font. On peut même juger à la fois l'Académie tout entière, s'immiscer dans ses décisions, dans ses intérêts, la gourmander sur ses imperfections, blâmer ce qu'elle fait, et lui prescrire ce qu'elle devrait faire. Ces ordonnances sont heureusement sans danger pour elle, comme corps scientifique, parce qu'elle ne les accepte pas; mais elles peuvent en avoir beaucoup pour les jeunes gens qui entrent dans la carrière des sciences, et même pour les plus jeunes membres de l'Académie. Car cela tend à faire croire aux premiers qu'on arrive plutôt à la réputation par le bourdonnement extérieur que par le travail persévérant; et les derniers, dont le mérite n'est encore apprécié que par les seuls savants, pourraient être facilement éblouis ou intimidés par cette autorité factice, qui, au gré de son humeur, les met en évidence ou les laisse dans l'obscurité. L'expérience du passé doit cependant les rassurer, sous ces deux rapports. Un écrivain spirituel, aujourd'hui membre d'une Académie où cette qualité est générale, a, dit-on, publié autrefois un ouvrage de fantaisie, dont le frontispice représente un fauteuil académique assailli par une nuée de soufflets et de bâtons. Je suppose que les soufflets désignent le vent des

éloges qui enfle les voiles du candidat; et les bâtons figurent, sans doute, l'appui que les journaux amis peuvent lui fournir. Mais je ne sache pas que, dans notre Académie des sciences, ces moyens auxiliaires aient été encore employés pour les élections. Quant à la renommée, si tant est qu'elle soit désirable pour un savant, le temps et les travaux supérieurs la donnent toujours, pure, incontestée, durable, sans qu'on s'inquiète de la chercher.

Les circonstances que je viens de décrire montrent avec évidence la nécessité où l'Académie s'est trouvée de publier immédiatement les comptes rendus de ses séances comme elle le fait aujourd'hui. Puisque ses travaux propres et les résultats de sa correspondance devaient être aussitôt livrés à la connaissance de tout le monde, avec ou sans son assentiment, que pouvait-elle faire de plus sage, et en même temps de plus utile aux sciences, que de les présenter sans retard dans toute leur vérité? Cette publication était pour elle un instrument de défense personnelle, le seul qu'elle pût employer honorablement, et elle ne pourrait plus s'en dessaisir sans péril. Depuis six ans que ces comptes rendus paraissent, aucun journal n'en a parlé, parce qu'il était de leur intérêt qu'ils ne fussent pas connus; et cela est un exemple de la véracité, comme de l'empressement à répandre les lumières, qu'il y a chez nous dans la presse périodique. On n'a pas cru devoir réclamer d'elle cette justice, ou lui demander cet acte de bienveillance. Les comptes rendus de l'Académie sont distribués à un si grand nombre de personnes savantes ou lettrées, dans toutes les parties du monde, qu'on s'en est remis au temps, et à leur utilité scientifique, pour les propager. Ce que l'Académie a pu faire, sous ce rapport, dans l'intérêt universel des sciences, paraîtra, nous l'espérons, un bon et digne usage des secours qui lui sont accordés. Chaque membre de l'Académie reçoit d'abord un exemplaire par cahier détaché, qui sert à ses travaux habituels; puis, plus tard, un second par volume complet. Le numéro de chaque semaine est adressé à tous les autres membres de l'Institut; à tous les associés étrangers de l'Académie; à toutes les grandes sociétés savantes étrangères, auxquelles on envoie aussi le recueil des mémoires; aux bibliothèques de tous les chefs-lieux de départements; à toutes les écoles spéciales; à toutes les villes de France qui, sans être des chefs-lieux, ont alloué des fonds pour établir des bibliothèques publiques; enfin, à tous les rédacteurs de journaux qui rendent compte des séances de l'Académie, afin de leur fournir les moyens d'être exacts, s'ils veulent l'être. Avec de l'ordre, de l'économie, une comptabilité bien tenue et bien dirigée, surtout point de faveurs personnelles, cette large munificence

scientifique s'exerce, sans retarder les autres publications de l'Académie, sans rien retrancher de ce qui est nécessaire pour rendre leur utilité complète, et sans l'endetter.

On s'était d'abord proposé de faire seulement connaître, par des extraits fort courts, les mémoires, les rapports, et les diverses communications qui auraient occupé l'Académie dans chaque séance. Mais l'expérience montra bientôt qu'en s'imposant des limites aussi restreintes, les faits et les résultats annoncés comme nouveaux se trouveraient dépouillés de tout élément d'appréciation, puisqu'ils seraient ainsi présentés sans l'indication des méthodes qui ont servi à les découvrir, des preuves qui constatent leur réalité, des considérations qui assignent leur place dans chaque science. On sortit donc de ce cadre trop étroit que l'on s'était prescrit, et, à mon avis, l'on fit bien : car, si l'on s'y était borné, la publication des comptes rendus aurait non-seulement perdu presque toute son utilité scientifique, mais elle aurait encore pu avoir des inconvénients très-graves.

Par exemple, un chimiste, qui a fait de longues et profondes recherches sur les matières tinctoriales, s'aperçoit que les fibres organisées de la laine, sur lesquelles on les dépose, ont été à peine étudiées, sous le rapport de leur composition chimique, de leur contexture, et des actions physiques qu'elles exerçent. Il entreprend, sur ce sujet, un grand travail, dont les résultats éclaireront toute cette partie importante de l'industrie manufacturière. Si vous le contraignez à les présenter comme autant d'aphorismes détachés les uns des autres, leur utilité ne sera qu'imparfaitement comprise, et l'on ne pourra y avoir confiance que sur l'autorité de son nom, ce qui, dans les sciences, est toujours d'un extrême danger. Mais accordez-lui assez de place pour indiquer les épreuves chimiques qu'il a faites, les éléments d'organisation qu'elles lui ont fait découvrir, et les conséquences qui en dérivent pour les applications : alors cette publication aura tous les caractères d'utilité désirables pour le présent comme pour l'avenir; et, plus elle sera prompte, plus elle deviendra fructueuse. Car ce qu'il a vu pourra être aussitôt vérifié, appliqué, poursuivi; et, c'est ainsi que les sciences peuvent s'avancer incessamment d'une marche rapide, sans se mélanger d'erreurs.

Un autre reprend les expériences de Duhamel sur le mode d'accroissement des os dans les animaux vivants; ce qu'il fait, comme lui, en y introduisant, par la nutrition, des substances qui vont colorer les couches successives de ces organes. Il étudie ainsi de nouveau leur formation graduelle et leurs métamorphoses dans les divers âges de la vie, avec toutes les connaissances anatomiques de notre temps. Les résultats

qu'il obtient, aussitôt connus, sont soumis à d'autres procédés d'investigation, d'où l'on tire des interprétations différentes des siennes. Une controverse s'engage, dans laquelle tous les secours de la chimie et de la physique sont employés concurremment; et, si la vérité cherchée est encore trop cachée, ou trop complexe, pour être complétement saisie aujourd'hui, du moins on a fait des pas sûrs vers elle. Supposez au contraire les mêmes résultats rendus publics par un simple énoncé, où ils eussent été dépouillés des détails qui les caractérisent et des preuves qui les appuient : non-seulement ils n'auraient pas exercé cette vive impulsion, mais les interprétations différentes qu'on aurait pu vouloir en donner, restant consignées à côté d'eux avec aussi peu de développement, elles n'auraient fait que répandre sur la science ces nuages de doute mal défini, qui, en se multipliant, l'auraient bientôt obscurcie tout entière.

Marquer le terme où finit ce qu'on sait, ou commence ce qu'on ignore, c'est un des plus grands services que nous puissions rendre à nos successeurs. Mais il y a des questions si complexes, que ce passage est bien difficile à définir; et, si elles ont, en outre, un grand intérêt d'application, le monde, qui ne conçoit pas nos incertitudes, nous les compte volontiers comme des torts. C'est ce qui est arrivé, par exemple, quand on a demandé à l'Académie de décider si la gélatine est, ou n'est pas, un aliment nutritif; il a bien fallu alors expliquer avec détail les motifs qui nous font hésiter. D'autres fois, la science est plus heureuse, et peut répondre avec plus de décision à la société qui l'interroge. C'est ce qu'on a fait dans l'examen des procédés propres à constater les empoisonnements par l'arsenic. Mais alors il ne suffisait pas que la réponse fût positive et certaine; il fallait qu'elle fût prompte, et assez explicite pour être acceptée comme irréfragable par tous les esprits. On a rempli ces conditions par le rapport imprimé dans les comptes rendus. Mais à quoi aurait servi ce grand travail, si l'on n'en avait publié que les résultats, ou un simple extrait? Aurait-il tranquillisé la foule? aurait-il porté la conviction chez les magistrats?

Ne considérons plus les travaux mêlés d'applications. Passons aux recherches qui ont pour but de perfectionner les théories générales, et prenons d'abord pour exemple la chimie et la physique. Ce qui les occupe le plus vivement aujourd'hui, ce qui leur promet le plus de découvertes, ce sont les phénomènes moléculaires, et les propriétés ou les actions des principes impondérés, c'est-à-dire des objets de recherches qui échappent aux sens et ne sont saisissables que par la discussion de faits complexes. Essayez donc d'annoncer des études de ce

genre sans les accompagner de cette discussion. Personne ne pourra les apprécier, puisqu'elles seront dépouillées de leurs preuves logiques. Les résultats auront l'air d'autant de miracles, où le vrai et le faux se produiront avec une égale autorité; et, si l'on y ajoute foi, la science deviendra un chaos. Il vaudrait mieux n'en pas parler du tout que de les annoncer ainsi tronqués dans les comptes rendus.

La même chose arrivera pour les recherches mathématiques, si vous les dépouillez de leurs formules pour en restreindre l'annonce aux propositions que l'auteur prétend avoir établies, ou aux applications qu'il dit en déduire. L'Académie de Berlin a bien senti cette vérité; car elle admet comme nous dans ses comptes rendus, non-seulement des formules, mais, au besoin, des figures gravées; et elle doit se glorifier des œuvres remarquables auxquelles elle donne cette publicité complète. Une autre société savante, non moins célèbre, la société royale de Londres, admet également aujourd'hui les formules mathématiques dans les annonces très-succinctes qu'elle publie de ses travaux; et je rapporterai un exemple qui a donné lieu de regretter qu'elle ne l'ait pas fait toujours. Il est relatif à une théorie mathématique des plus importantes pour l'astronomie, celle des réfractions. Le problème qu'elle se propose consiste à calculer la déviation totale que les rayons de lumière ont subie, lorsqu'ils parviennent à nos yeux après avoir traversé l'atmosphère terrestre. Pour le résoudre rigoureusement il faudrait connaître la constitution chimique et l'arrangement statique de cette atmosphère dans toute son épaisseur; mais nous ne pouvons l'explorer que dans les couches inférieures qui, heureusement, sont aussi celles qui contribuent, pour la plus grande part, à l'effet total. C'est pourquoi, partant des conditions chimiques et physiques que cette exploration bornée fait connaître, les géomètres composent des lois artificielles de décroissement des densités qui y satisfont, et qui se prêtent aux intégrations que le calcul exige; puis, ils les étendent à tout le reste de l'atmosphère d'après les lois générales d'équilibre des masses gazeuses; et, si les réfractions qu'ils en déduisent ne s'écartent de celles qu'on observe que par des différences accidentelles ou négligeables, on les emploie avec sûreté, comme avec avantage, pour remplacer les directions apparentes des astres par les directions réelles qu'on observerait si l'atmosphère n'existait pas. Laplace, le premier, réduisit le problème à cette combinaison régulière des conceptions mathématiques avec les données physiques; et il en tira les excellentes tables de réfractions qui sont aujourd'hui employées par les astronomes français. En 1823, un habile géomètre anglais, M. Ivory, que les

sciences viennent de perdre, traita de nouveau la question en procédant d'une manière tout à fait semblable. Mais, à l'expression mathématique du décroissement des densités, que Laplace avait employée, il en substitua une autre beaucoup plus simple, quoique pourtant équivalente pour les résultats, dans les limites d'approximation auxquelles on les borne; et il en déduisit de nouvelles tables de réfractions qui ne différaient presque de celles de Laplace que par ce seul avantage de simplicité dans la conception. Quelques années plus tard, on remarqua en France que les lois de décroissement, adoptées par Laplace et par M. Ivory, ne reproduisaient des réfractions approximativement conformes aux réalités que parce que les densités qui en résultaient devenaient insensibles à une petite distance de la surface terrestre; mais qu'elles ne s'accordaient pas, dans leurs limites extrêmes, avec les conditions d'équilibre d'une atmosphère bornée; et qu'ainsi, quoiqu'elles fussent suffisantes pour calculer les réfractions aussi approximativement que l'astronomie l'exige, on n'en pouvait rien conclure sur l'état réel des régions élevées de notre atmosphère. On montra, en outre, que l'on pouvait se passer de ces conceptions artificielles, et calculer les réfractions d'après les données réelles que la physique pourrait fournir sur la constitution de l'atmosphère, quelque complexes qu'elles fussent, sans être arrêté par des difficultés de calcul intégral. Enfin, on fit remarquer que les tables de M. Ivory, comme celles de Laplace, ne s'appliquaient qu'à l'hypothèse d'une atmosphère chimiquement homogène, c'est-à-dire composée d'air et de vapeur aqueuse mêlés en même proportion à toute hauteur, ce qui n'est pas le cas réel de notre atmosphère, quoique la dissemblance puisse n'avoir qu'un effet insensible sur le calcul particulier des réfractions. Alors M. Ivory, qui croyait s'être beaucoup plus approché de la réalité que Laplace, voulut ajouter à ses tables cette intervention de la vapeur aqueuse; et, pour cela, il reprit de nouveau tout le problème des réfractions dans un mémoire qu'il présenta à la Société royale en 1838, en y joignant, ou croyant y joindre, ce dernier perfectionnement. C'est ici que l'on va voir l'inconvénient des comptes rendus appliqués aux mémoires de mathématiques quand on en exclut les formules. En effet, dans la publication qui fut faite alors de la séance du 24 mai 1838, on inséra un pareil extrait, où il était dit, non-seulement que la conception adoptée par Laplace était empirique et hypothétique, comme si celle de M. Ivory pouvait être autre chose dans l'état actuel de nos connaissances sur l'atmosphère, mais encore on ajouta que M. Ivory, dans son nouveau mémoire, s'était proposé de résoudre complétement le problème des ré-

fractions, tant pour une atmosphère privée d'humidité que pour une atmosphère mêlée de vapeur, ce qui est évidemment impossible aujourd'hui. Tout cela était accompagné d'une histoire peu équitable de cette théorie, où l'on reporte à Newton presque tout l'honneur de l'avoir fait dépendre d'un calcul rigoureux fondé sur les données physiques, ce que l'on présente comme un point établi dans le nouveau mémoire de M. Ivory. Ici on nous permettra de remarquer, comme exemple d'une appréciation un peu plus loyale, que ce sont les Français qui ont découvert les droits de Newton sur cette théorie, et qui les ont fait revivre, dans ce journal même[1], quand les savants anglais ne les avaient pas vus, quoiqu'ils en eussent les titres dans les mains. Or Laplace n'a pu les connaître, puisqu'il était mort depuis longtemps lorsqu'on publia en Angleterre la correspondance de Newton avec Flamsteed, où ils étaient cachés; de sorte que la forme purement mécanique qu'il a donnée à ce problème ne lui a été suggérée par personne. Et, pour apprécier aussi ce complément définitif dont on a voulu faire les honneurs à M. Ivory, on n'a qu'à examiner l'équation marquée d'une étoile que ce géomètre a employée pour exprimer la distribution de la vapeur aqueuse dans l'atmosphère à la page 199 de son mémoire. On reconnaîtra aisément qu'elle n'a lieu que dans ce même cas d'une composition chimique constante à toute hauteur, que Laplace a considéré; de sorte que M. Ivory n'a fait, sans le savoir, qu'introduire dans ses nouvelles tables la supposition du géomètre français, et pas autre chose. Voilà ce qu'on aurait reconnu tout de suite dans l'extrait, si cette équation fondamentale y eût été rapportée; au lieu qu'en se bornant à prononcer que la question était complétement résolue, il a fallu attendre que le mémoire même fut imprimé, pour voir qu'elle ne l'était pas.

Mais, dira-t-on, ces extraits détaillés, rédigés au gré des auteurs ou par eux-mêmes, peuvent devenir trop prolixes, et n'être plus qu'une publication déguisée des mémoires entiers. Ce serait un abus regrettable, et je ne dissimulerai pas qu'il s'est réalisé, mais comme exception, et, peu s'en faut, par une seule personne. Un géomètre, assurément très-habile, a profité de l'opportunité des comptes rendus pour publier, presque dans chaque numéro, une série de mémoires entiers, hérissés de symboles, sans connexion entre eux, reproduisant plusieurs fois les mêmes résultats ou les mêmes idées sous diverses formes, à mesure qu'elles se présentent à son esprit; brisés aussi de renvois qui se rapportent à une

[1] *Journal des Savants*, n[os] de mars, avril, novembre et décembre 1836.

multitude de publications éparses; de sorte qu'aujourd'hui, s'ils se correspondent dans la pensée de l'auteur, comme je n'en fais aucun doute, il semblerait devoir être à peu près le seul qui puisse en profiter, ou qui soit capable d'en suivre le fil. Ceci est sans doute un résultat fâcheux, et regrettable pour l'auteur lui-même. Mais, comment, et par quelle autorité y remédier? Ces essais, car leur rédaction précipitée permet de les nommer ainsi, contiennent dans leur capricieuse diversité de très-belles démonstrations, des procédés de calcul très-puissants, des méthodes dont les applications semblent pouvoir devenir très-fécondes, si l'auteur avait la patience d'en suivre le développement. Lui interdirez-vous la liberté de les faire connaître? Espérons que les conseils de ses amis, qui ne lui ont pas manqué et qui sont unanimes, lui persuaderont de comprendre mieux ses propres intérêts et ceux des sciences, qu'il pourrait priver d'un mode de publication aussi utile, en rendant sa continuation impossible par l'usage immodéré qu'il en ferait pour lui-même. Et si l'on obtenait de lui, par exemple, qu'il voulût consacrer quelques mois de repos à réaliser, dans le calcul des perturbations planétaires, les simplifications qu'il a présentées comme possibles, on n'aurait pas à regretter les détours par lesquels son esprit serait arrivé à se fixer sur cet important sujet.

Sans doute, des occasions pareilles pourraient faire désirer que les secrétaires perpétuels exerçassent de fait, sur les comptes rendus, le droit de restriction dont ils sont nominalement investis. Mais les républiques intellectuelles ne sont pas moins ombrageuses que les politiques, et elles sont encore plus délicates à gouverner. Chacun approuvera que la règle soit stricte pour le général; mais il la voudra tolérante pour lui. Ne vaut-il pas mieux qu'elle soit, à l'égard de tous, un peu trop libre que trop restreinte, en faisant appel à la raison commune pour modérer les excès individuels? Peut-être verrait-on plus volontiers l'autorité des secrétaires s'exercer sur les communications qui viennent du dehors; pourvu cependant qu'elle épargnât vos amis. Quiconque appréciera ces difficultés reconnaîtra, je crois, que les secrétaires ont fait sagement de ne pas rechercher avec trop de rigueur un mieux seulement désirable, et de soutenir la publication actuelle des comptes rendus par tous leurs efforts, en se bornant à rendre la multitude déjà immense de documents qui les compose facilement disponibles et applicables par les excellentes tables de matières dont ils ont confié la confection au docteur Roulin. Et si l'on considère que, dès à présent, cette facilité de publication accélérée a fait converger vers l'Académie une correspondance scientifique qui part journellement de tous les points du globe, on concevra que la création

d'un si ardent foyer de lumières est un service d'autant plus considérable, qu'il ne fallait pas moins qu'une telle institution pour empêcher les sciences d'être étouffées sous les préoccupations politiques, qui, chez nous, tendent à envahir tous les esprits.

Sans doute il en résultera une réaction inévitable sur la forme des travaux scientifiques et sur les savants eux-mêmes. Les premiers, devenant plus rapides, seront souvent moins parfaits et moins durables qu'ils n'auraient pu l'être s'ils avaient été longtemps médités avant de se produire; les derniers, étant plus exposés aux regards, subiront presque les agitations de la vie publique. Mais la marche de l'esprit humain change nécessairement, dans la suite des siècles, avec les institutions et les mœurs. On ne peut le soustraire à cette loi de notre nature, et la prévoyance des hommes supérieurs de chaque époque doit se réduire à le diriger dans les voies nouvelles où il persiste à se jeter. Le temps n'est plus où Newton, tranquille dans la profonde solitude de Cambridge, ne sortait du repos de ses méditations que pour aller prier. Revenir à cet état est, pour nous, aussi impossible que de renaître. C'est en vain que nous voudrions rendre aux sciences le calme qu'elles ont perdu. S'il leur est accordé d'en jouir encore, ce sera l'œuvre d'autres générations. Quant à la nôtre, sa destinée est accomplie; et, dans la tourmente où le flot des événements nous a portés, nous ne pouvons que nous appliquer les vers de la sibylle :

Facilis descensus Averni;
. . . .
Sed revocare gradum, superasque evadere ad auras,
Hoc opus, hic labor est.

BIOT.

Explication d'une inscription grecque trouvée à Philes, avec des éclaircissements historiques sur les règnes de Ptolémée Aulète et de ses enfants.

PREMIER ARTICLE.

Cette inscription est une de celles qu'on a lues sur la porte qui sépare les deux massifs du grand pylône placé en avant du temple d'Isis. Cette porte a reçu des voyageurs, depuis Champollion, le nom de *propylon de Nectanébo*, parce qu'il a reconnu que les bas-reliefs qui la dé-

corent appartiennent au règne de ce prince, l'un des rois indigènes qui occupèrent le trône de l'Égypte, sur la fin de la domination persane[1]. Les deux massifs de ce pylône, construits sous Philométor, portent aussi une cinquantaine d'inscriptions grecques, gravées auprès des figures de la rangée inférieure. Les plus anciennes de ces inscriptions paraissent être du règne de Ptolémée Alexandre; la plupart sont des règnes d'Aulète et d'Auguste. Un grand nombre d'entre elles ont été interrompues et coupées par la sculpture égyptienne, qui leur est évidemment postérieure; et il résulte de l'examen attentif de ces inscriptions que l'exécution de toutes les figures, de la rangée inférieure au massif de gauche, a eu lieu entre les dernières années du règne d'Alexandre et les premières de celui d'Auguste.

Quant au propylon de Nectanébo, s'il a été terminé sous ce prince, comme l'annoncent les cartouches hiéroglyphiques, toutes les inscriptions grecques qui s'y trouvent ne peuvent avoir été gravées que postérieurement à la sculpture des bas-reliefs égyptiens, et c'est, en effet, ce qui ressort avec évidence des divers caractères qu'elles présentent. Leur disposition a été partout subordonnée à la sculpture égyptienne.

Il en est ainsi, en particulier, de l'inscription qui va m'occuper : elle est interrompue, au milieu, par des signes hiéroglyphiques, que la main du graveur a respectés en reportant les lettres au delà de ces signes.

Cette inscription, une des plus importantes de celles de Philes, par les conséquences historiques auxquelles elle conduit, avait été négligée de tous les voyageurs jusqu'à M. Lenormant, qui en a rapporté une excellente copie, ainsi que de la plupart de toutes celles qu'on peut lire encore sur les monuments de Philes. Il a eu la bonté de me communiquer toutes ces copies, dès son retour d'Égypte, en 1829, et plusieurs d'entre elles ont déjà été l'objet d'un travail imprimé dans les Mémoires de l'Académie[2]. Quant aux autres, je les ai, jusqu'ici, réservées pour la grande collection dont le premier volume a paru.

Celle dont il s'agit a été gravée entre les deux figures d'un bas-relief sculpté sur le montant de gauche du propylon, et représente Nectanébo faisant son offrande à une divinité. Toutes les lignes sont de longueur inégale; la sixième, la septième et la huitième sont plus longues; les huit premières commencent exactement les unes sous les autres; les trois dernières commencent en retraite des précédentes; mais il est facile de voir qu'il ne manque rien à aucune d'elles, excepté quelques lettres

[1] *Lettres écrites d'Égypte*, p. 115. — [2] T. X; reproduit dans mes Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme.

au commencement de la dixième. Ces irrégularités tiennent uniquement à l'embarras causé par la sculpture antérieure, que le graveur a voulu ménager.

En voici le texte et la traduction :

ΚΑΛΛΙΜΑΧΟϹ		*Καλλίμαχος,*
ΟϹΥΓΓЄΝΗϹΚΑΙЄΠΙ		*ὁ συγγενὴς καὶ ἐπι-*
ϹΤΡΑΤΗΓΟϹΚΑΙϹΤΡΑ		*σΊράτηγος καὶ σΊρα-*
ΤΗΓΟϹΤΗϹΙΝΔΙΚΗϹ		*τηγὸς τῆς Ἰνδικῆς*
ΚΑΙЄΡΥΘΡΑϹΘΑΛΑϹϹΗϹ		*καὶ Ἐρυθρᾶς Θαλάσσης,*
ΗΚѠΠΡΟϹΤΗΝΚ.ΡΙΑΝΙϹΙΝ		*ἥκω πρὸς τὴν κυρίαν Ἶσιν,*
ΚΑΙΠЄΠοΗΚΑΤο	ΠΡΟϹΚΥΝΗΜΑ	*καὶ πεπόηκα τὸ προσκύνημα*
ΤΟΥΚΥΡΙΟΥΒΑϹΙΛ	ЄΟϹΘΕΟΥΝΕΟΥ	*τοῦ κυρίου βασιλέως, Θεοῦ, νέου*
ΔΙΟΝΥϹΟΥ	ΦΙΛΟΠΑΤΟΡ Ε	*Διονύσου, Φιλοπάτορος*
	ΑΔΕΛΦΟΥ	*[καὶ Φιλ]αδέλφου*
	LΘ ΠΑΚѠΝЄ	L.Θ. *παχὼν* Є̄

« Moi, Callimaque, le parent et épistratége et stratége de la mer Indique et Érythrée, je suis venu visiter la maîtresse Isis, et j'ai fait le proscynème du seigneur roi, dieu, nouveau Dionysos, Philopator, Philadelphe; l'an IX, le 5 de pachon. »

C'est, comme on voit, un *proscynème*, ou acte d'adoration fait par un grand fonctionnaire, au nom d'un Ptolémée désigné par l'épithète de *Dionysos* ou *nouveau Bacchus*, désignation propre à Ptolémée Aulète, père de la fameuse Cléopâtre.

Avant de suivre les conséquences chronologiques et historiques auxquelles conduisent les quatre dernières lignes de cette inscription, il faut éclaircir quelques détails intéressants qu'elle présente.

Le Callimaque dont on retrouve le nom dans une autre inscription, également gravée sur ce propylon, était un personnage éminent, *parent du roi, συγγενὴς τοῦ βασιλέως*[1], et, en même temps, *épistratége*, deux titres qu'on rencontre réunis de même dans un papyrus du musée de Turin : *Φομμοῦτι συγγενεῖ καὶ ἐπιστρατήγῳ*[2]. Le deuxième titre, pris absolument, doit désigner le chef militaire de toute la Thébaïde; aussi les mots *τῆς Θηϐαΐδος* accompagnent-ils quelquefois le titre de *ἐπιστράτηγος*. Cette fonction militaire était naturellement exercée par des Grecs, comme l'indiquent les noms de ceux qui en ont été investis, à l'exception d'un seul, *Φόμμουτις*, dont le nom est égyptien, exemple jusqu'à présent unique, qui me semble devoir être considéré comme

[1] *Recueil des inscriptions de l'Égypte, etc.* t. I, p. 346 et suiv. — [2] Pap. VII, l. I.

une dérogation à un usage établi en Égypte par Alexandre lui-même; car, si ce grand politique avait confié à des Égyptiens, Doloaspis et Pétisis, l'administration civile des nomes de l'Égypte, il eut bien soin de ne remettre qu'à des Grecs seuls, Pantaléon, Lycidas, Eugnostus, etc., la conduite des troupes destinées à contenir le pays [1]. Ses successeurs et, après eux, les Romains, suivirent cet exemple.

Si donc l'égyptien *Phommutis* fut revêtu de ce poste de haute confiance, il le devait à quelque circonstance particulière; peut-être son alliance avec une famille grecque sembla-t-elle une suffisante garantie de sa fidélité.

Quoi qu'il en soit, l'*épistratégie* tantôt était limitée à la Thébaïde proprement dite, dans la vallée d'Égypte, et aux principales stations du désert, tantôt s'étendait, en outre, à tous les établissements grecs formés sur la mer Rouge. La juridiction de notre Callimaque avait cette étendue; aussi ajoute-t-on le titre de *στρατηγὸς τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης*. Cette extension était même parfois dévolue, du moins sous les empereurs, au stratége du nome d'Ombos, qui, dans une inscription de Pselcis, réunit les titres de *στρατηγὸς τοῦ Ὀμβείτου καὶ τοῦ περὶ Ἐλεφαντίνην καὶ Φίλας καὶ παραλίαν τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης*. On voit par là que *στρατ. τῆς... Ἐρυθρ. θαλάσσης* revient à *στρατ. τῆς παραλίας τῆς Ἐ. θ.*; cette expression se retrouve exactement dans Polybe, qui parle d'un certain Pythiadès, *ἔπαρχος τῆς Σουσιανῆς καὶ τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάττης* [2]. L'autre expression, celle de l'inscription de Pselcis, se trouve aussi dans Polybe : *γενόμενος δὲ κύριος τῆς τε Βαβυλωνίας καὶ τῆς (χώρας) περὶ τὴν Ἐρυθρὰν θάλατταν* [3]. Dans ces passages, la *mer Érythrée* désigne les côtes du *golfe Persique*, comme Schweighaeuser l'a déjà remarqué [4]. On sait que le nom de *mer Érythrée*, qui comprenait, en général, l'océan extérieur au midi de l'Asie, désignait en même temps les deux golfes qui en étaient formés, à savoir l'*Arabique* et le *Persique*. Ainsi Hérodote dit que l'Euphrate se jette dans la *mer Érythrée* [5], ce qui est répété encore par Diodore de Sicile [6], et que le canal creusé par Darius débouchait dans la *mer Érythrée* [7], quoiqu'il applique déjà ce même nom à la mer extérieure [8].

Ici on ne peut hésiter sur le sens; cette *mer Érythrée*, dont Callimaque était *stratége*, ne peut être que le *golfe Arabique*. Mais le nom *d'Érythrée* se montre accompagné, pour la première fois, d'une seconde épithète tout à fait remarquable : c'est celle d'*indienne*, *τῆς Ἰνδικῆς καὶ Ἐρυθρᾶς*

[1] Arrian. *Anab.* III, 6, 3, 4. Il faut lire Πετίσιος (gén. de Πέτισις), au lieu de Πετισίου. Les copistes ont cru que le nominatif était Πετίσιος. — [2] Polyb. V, 46, 7. — [3] V, 48, 13. — [4] Ad h. l. — [5] II, 158. — [6] II, 11; cf. XIX, 100. — [7] Herod. II, 8, 158, 159. — [8] IV, 39.

θαλάσσης. Ce n'est pas assurément que cet épistratége de la *Thébaïde* étendît sa juridiction jusqu'à la mer qui baigne les côtes de l'Inde ; l'expression signifie simplement qu'il commandait non-seulement aux établissements situés sur les côtes de la Thébaïde, par exemple depuis Coptos jusqu'à Bérénice, mais encore à tous ceux que les Grecs avaient formés plus au midi jusque vers Ptolémaïs Épithéras et Adulis.

Cette désignation, quoique tout à fait inutile, n'a pourtant rien qui doive nous surprendre. Ici se confirme une remarque déjà faite ailleurs[1], à laquelle j'ajouterai maintenant de nouvelles preuves, à savoir que les côtes méridionales de la mer Rouge reçurent souvent, même dans le langage historique et géographique des anciens, la dénomination d'*Inde* ou l'épithète d'*indienne*, mises en place d'*Éthiopie* et d'*Éthiopienne*.

Cette confusion remonte peut-être au partage qu'Homère a fait des Éthiopiens en *orientaux* et *occidentaux*, et dont on retrouve plus tard des traces dans Hérodote[2]. Les premiers poëtes tragiques lièrent à cette idée les notions confuses qu'ils avaient acquises sur l'Indus, et s'imaginèrent que le Nil y prenait sa source ; par là s'explique le passage d'Eschyle : « Le fleuve éthiopien (le Nil) prend naissance chez un peuple « noir qui habite près des *sources du jour*[3], et cet autre : « Vous êtes « peut-être de ces *indiennes* nomades, voisines des *Éthiopiens*, à ce que « j'ai entendu dire[4]. » De là encore la méprise d'Alexandre, qui prit l'Indus pour le Nil[5], erreur bien singulière après les saines notions qu'Hérodote avait données sur l'embouchure de l'Indus[6]. Il semble que les grammairiens d'Alexandrie, par leurs extravagants commentaires du passage d'Homère[7] contribuèrent à propager la confusion des noms d'*Éthiopie* et d'*Inde*. Les poëtes surtout s'en emparèrent, et les auteurs des poëmes dionysiaques fondèrent sur cette confusion même quelques-unes des fictions qu'ils rattachèrent au culte de Dionysos. Nonnus, donnant l'origine des *Blémyes*, dénomination générique des peuples qui habitaient les bords de la mer Rouge au sud de Bérénice, tire leur nom d'un héros nommé *Blémys*, roi des *Indiens*, qui résista, dans l'*Inde*, aux armes de Dionysos[8]. Il est curieux de voir les anciens grammairiens prendre gravement cette fiction pour un fait, et le héros Blémys pour un personnage historique[9].

C'est principalement à partir du IIIe siècle de notre ère que l'usage

[1] Cuper, *Observ.* IV, 7. Voy. mes *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme*, p. 31. — [2] VII, 70. — [3] Æschyl. *Prometh.* v. 808. — [4] Id. *Suppl.* v. 292. — [5] Arrian. *Anab.* VI, 1 ; Strab. XV, p. 696. — [6] Herod. IV, 44. — [7] Strab. I, p. 103 ; traduct. franç. t. I, p. 293, et les notes de Gossellin. — [8] Nonn. *Dionys.* XVII, v. 304 sq. — [9] Steph. Byz. ; Etym. Magn. voce βλέμ. ; Eustath. ad D. Perieg.

de cette confusion s'est répandu, et, ce qui pourrait bien y avoir contribué, c'est que les premiers chrétiens, ayant eu besoin, pour leurs systèmes sur la situation du paradis terrestre, principalement du Géon, dont les uns faisaient le *Nil*, les autres le *Gange*, ont été presque obligés de s'appuyer sur cette erreur géographique que les poëtes alexandrins avaient accréditée. Ainsi Philostorge expose, comme un fait très-probable, que le Nil, *né dans l'Inde*, passe par-dessous la mer *Indienne* pour reparaître dans les montagnes de l'Éthiopie. On pourrait citer bien des passages tirés des auteurs des IV^e, V^e et VI^e siècles, et principalement des auteurs ecclésiastiques qui prennent la qualification d'*Indien* pour synonyme d'*Éthiopien*, et désignent par les noms d'*Inde* et d'*Inde intérieure* les côtes de l'Arabie et de la Troglodytique.

On ne peut donc s'étonner de trouver des indices de cette confusion dans les poëtes du siècle d'Auguste : Tibulle dit, en parlant des nègres, *quos* India *torret*[1]. Virgile, à propos du Nil... *Coloratis amnis devexus ab Indis*[2], et de l'Inde... *sola* India *nigrum fert ebenum*[3], où *India* est assurément pour *Æthiopia;* comme le remarquent Heyne et H. Voss. A cette occasion, ils auraient dû rapprocher l'expression si exactement géographique restituée par Cortius à Lucain, *hebenus Meroetica*[4]; car c'est de la haute Éthiopie, des environs de Méroé, que venait le bois d'ébène; aussi, dans les bas-reliefs égyptiens de Beit-Oualli et de Gournah, représentant le triomphe de Thouthmosis III et de Sésostris, on voit des nègres portant sur leurs épaules, outre des défenses d'éléphant, des troncs de bois d'ébène. Il en faut dire probablement autant de la même épithète, *Indus* ou *Indicus*, appliquée à *l'ivoire*. Quand Virgile dit : *India mittit ebur*[5]; Horace : *Ebur indicum*[6]; Ovide : *Sectile deliciis India præbet ebur*[7]; Properce : *Et valvæ libyci nobile dentis opus*[8]; ils entendent tous également *l'Éthiopie*, d'où les anciens tiraient l'ivoire; car M. Aug. W. de Schlegel a parfaitement démontré, dans son beau mémoire sur l'éléphant, qu'ils ne tiraient point cette substance de l'Inde[9], comme on le croyait généralement avant lui. La confusion dont je parle est

v. 226. *Τὴν σελήνην σέβουσιν Ἀσύριοι* (leg. *Ἀσσύριοι*) · *σέβουσιν δὲ καὶ τῶν Ἰνδῶν οἱ πλεῖστον* (leg. *πλεῖστοι*) · *βλεμμύαι τε ὀνομάζονται.* (Cf. Ptolem. *Tetrabibl.* p. 61, Basil. 1559.) Cosmas, in *Collect. nov. Patr.* II, p. 149 C; Acacius, ap. H. Vales. in *Philost.* III, 110; S. Epiphan. in *Ancorat.* II, p. 60 E. — [1] *Eleg.* II, 3, 35. — [2] *Georg.* IV, 292. — [3] *Ibid.* II, 117. — [4] *Pharsal.* X, 117. La leçon *Mareotica* (du lac ou du nome *Mareotis*), que portaient les éditions antérieures à celle de Cortius, est un non-sens. Elle est cependant encore citée dans le lexique de Forcellini, et dans l'excellent *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, où l'on ne trouve point l'épithète *Meroetica*, qui résulte de cette correction indubitable. — [5] — *Georg.* I, 57. — [6] *Od.* I, 31, 6. — [7] *Medicam. Fac. fragm.* v. 10. — [8] *Eleg.* II, 31, 12. — [9] *In-*

résumée dans ce passage d'Hésychius : Ἰνδός· ὁ τὸν ἐλέφαντα ἄγων ἀπ' Αἰθιοπίας. « *Indien;* celui qui apporte l'ivoire de *l'Éthiopie.* » Par là s'explique encore le passage où l'historien Josèphe dit que l'Égypte avec ses dépendances, c'est-à-dire ses établissements sur la mer Rouge, est ὅμορος τῆς Ἰνδικῆς, *contiguë à l'Inde*[1]; et celui de Plutarque, qui rapporte que Cléopâtre, voulant soustraire son fils Césarion à la haine d'Octave, l'envoya dans l'Inde par l'Éthiopie, ἐξέπεμψε εἰς τὴν Ἰνδικὴν δι' Αἰθιοπίας[2]. Il est impossible, en effet, de croire que cette reine voulût envoyer si loin l'objet de sa tendresse, qu'elle se disposait à aller rejoindre avec toute sa flotte, dont elle fit passer les vaisseaux par-dessus l'isthme[3]; aussi Dion Cassius dit-il simplement qu'elle l'envoya en Éthiopie[4], et la preuve que le jeune prince n'était pas allé au delà des cantons d'Adulis et d'Axum, c'est que son précepteur Rhodon ne tarda pas à le ramener perfidement à Alexandrie, où Auguste le fit périr. Plutarque, qui avait sous les yeux les mémoires d'Auguste et d'autres excellentes sources contemporaines, y aura puisé ce nom de *l'Inde,* qui avait dès lors passé dans le langage historique et même administratif, comme l'atteste notre inscription, qui est de l'an IX de Ptolémée, c'est-à-dire de l'an 73 avant Jésus-Christ.

Il n'est pas vraisemblable, en effet, que Callimaque, le parent du roi, et épistratége, pour exprimer les fonctions dont il était chargé, eût été chercher une expression insolite, étrangère au langage de l'administration; et, s'il s'intitule « stratége de la mer *Indienne et Rouge,* » c'est qu'une pareille expression était usitée et même ordinaire. Dans une autre inscription du propylon de Nectanébo, un certain Sarapion, fils de Dracon, vient faire un *proscynème* au nom du même Callimaque, auquel il donne tous ses titres, sans oublier celui de commandant des bords *de la mer Indienne et Rouge,* στρατηγὸς τῆς Ἰνδικῆς καὶ Ἐρυθρᾶς θαλάσσης.

Entre toutes les inscriptions d'Égypte, où il est souvent question de la mer Érythrée, je ne connais que ces deux exemples de l'épithète Ἰνδική, et l'on remarquera que, dans les deux cas, il s'agit du même individu. En voici la raison, je pense : l'épistratége de la Thébaïde ou bien le stratége des nomes d'Ombos et d'Éléphantine étaient fréquemment chargés de l'administration des côtes de la mer Rouge, entre Coptos et Bérénice; dans ce cas, on n'employait que l'expression στρατηγὸς τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης, qui se trouve le plus souvent; mais, s'il arrivait, ce qui était rare, que l'on joignît aux attributions de l'épistra-

dische Bibliothek, I. S. 144. — [1] *Bell. Jud.* II, 16, 4. — [2] *In Anton.* § 82. — [3] Voy. mon mémoire *sur l'isthme de Suez*, dans la Revue des Deux Mondes, 15 juillet 1841. — [4] Dio Cass. LI, 15.

tége la surveillance des côtes méridionales de la mer Rouge, alors on ajoutait à l'expression l'épithète Ἰνδικὴ.

Ce *proscynème* ou *acte d'adoration* a été écrit, en effet, par Callimaque, non pas en son propre nom, mais en celui du roi, qui l'avait peut-être chargé de s'acquitter pour lui de ce devoir pieux, lorsque les affaires de sa charge l'appelleraient à Philes. Aussi Callimaque dit-il qu'étant venu visiter la *maîtresse Isis* (ἥκω πρὸς τὴν κυρίαν Ἶσιν) il a fait le proscynème du roi, *dieu, nouveau Dionysos*. C'est, comme on sait, le titre que portait, par excellence, le père de la fameuse Cléopâtre, Ptolémée surnommé Aulète, qui reçoit ici en même temps ceux de *Philopator* et de *Philadelphe*, dont l'histoire ne parle pas, quoique le premier fût, ainsi qu'on le verra, le véritable titre royal de ce prince.

OBSERVATIONS HISTORIQUES.

Ces observations ne pourraient pas avoir toute leur valeur, si l'on ne rapprochait pas notre inscription de deux autres, trouvées également à Philes, relatives au même Ptolémée Aulète, et dont le sujet est précisément le même, c'est-à-dire un acte d'adoration au nom de ce prince.

La première, aussi gravée sur le propylon de Nectanébo, a été copiée pour la première fois par feu Huyot, qui me l'avait communiquée dès 1822. Elle l'a été ensuite par M. Lenormant et sir Gardner Wilkinson. La seconde est connue depuis plus longtemps, puisqu'on en trouve déjà la copie dans la grande description de l'Égypte et les *Ægyptiaca* de M. Hamilton. Les ayant expliquées ailleurs, je me contenterai d'en rapporter ici le texte et la traduction littérale :

βασιλέως Πτολε-
μαίου, θεοῦ φιλο-
πάτορος, φιλαδέλφου,
καὶ τῆς βασιλίσσης,
καὶ τῶν τέκνων,
τὸ προσκύνημα
παρὰ τῇ Ἴσιδι τῇ
κυρίᾳ, ἔγραψεν
Λυσίμαχος πάρεδρος,
L ΙΒ μεσορὶ Γ.

Du roi Ptolémée, dieu, Philopator Philadelphe, et de la reine et de [leurs] enfants, Lysimaque, parèdre, a écrit le proscynème auprès d'Isis la maîtresse, l'an XII, le 3 mésori.

βασιλέως Πτολεμαίου,
Θεοῦ, νέου Διονύσου,
φιλοπάτορος καὶ φιλα-
δέλφου, καὶ τῶν τέκνων,
τὸ προσκύνημα παρὰ τῇ κυ-
ρίᾳ Ἴσιδι καὶ τοῖς σύνναοις θε-
οῖς, Θεόδοτος Ἀγεσιφῶντος,
ἀχαιὸς ἀπὸ Πατρῶν, πεποίηκε.

Du roi Ptolémée, dieu, nouveau Bacchus, Philopator et Philadelphe, et de [ses] enfants, Théodote, fils d'Agésiphon, achéen de [la ville de] Patres, a fait le proscynème auprès de la maîtresse Isis et des dieux adorés dans le même temple.

Ces deux documents sont semblables au premier pour le fond et la forme; mais on remarque entre tous les trois deux différences principales et caractéristiques.

La première consiste en ce que, dans le proscynème de Callimaque de l'an IX, il est question du roi tout seul; dans celui de Lysimaque, de l'an XII, il est fait mention, en outre, de la reine et de ses enfants; dans celui de Théodote, qui n'a point de date précise, la mention de la reine a disparu, tandis que celle des enfants est restée.

L'autre différence consiste en ce que le titre de *νέος Διόνυσος*, qui se trouve dans la première et la troisième inscriptions, manque dans l'inscription intermédiaire. Ce sont ces différences dont il s'agit de découvrir la cause et de rendre compte.

§ I. Époques de l'avénement de Ptolémée Aulète, de son mariage, de la naissance et du règne de ses enfants.

La conséquence à tirer du premier caractère, c'est que Ptolémée-Aulète n'était pas encore marié lorsque le parent Callimaque a écrit son proscynème; car, selon l'usage constant suivi pour ces actes, comme pour toutes les dédicaces, si le roi avait eu alors femme et enfants, ils auraient été compris dans l'hommage religieux rendu en son nom à la déesse. Le proscynème de Lysimaque contient, au contraire, cette double mention. Ainsi, dans l'intervalle de temps écoulé entre l'un et l'autre, le roi non-seulement avait pris femme, mais encore, d'après le pluriel *τέκνα*, il avait au moins *deux* des enfants que l'histoire lui donne.

Ces deux inscriptions sont, l'une de l'an IX, au 5 de pachon (14 mai 72 av. J. C.); la seconde de l'an XII, au 3 de mésori (3 août 69 av. J. C.) : elles ont donc été tracées à trois ans deux mois vingt-huit jours de distance l'une de l'autre. Cet intervalle suffit pour que Ptolémée, marié après la date de la première, eût déjà *deux* enfants. Le 3 pachon de l'an XII, il pouvait même, à la rigueur, être père d'un troisième enfant; mais cela supposerait que le prince se serait marié immédiatement après le 14 mai 73, et que la reine, devenue enceinte peu de jours après son mariage, aurait eu ses trois grossesses sans aucune interruption. Le concours de ces diverses circonstances n'est pas impossible; mais ce serait un grand hasard. Il est plus conforme à la vraisemblance d'admettre que le roi n'avait encore que deux enfants le 3 août de l'an 70; et c'est aussi précisément, comme on le verra bientôt, ce qui s'accorde le mieux avec les données de l'histoire.

Il faut rappeler d'abord d'après quels principes je fixe l'avénement de Ptolémée XI dit *Aulète* à l'an 81 avant notre ère, ainsi qu'on le voit dans le tableau du premier volume de mon recueil[1], et non huit ans plus tard, comme le veulent plusieurs savants chronologistes, entre autres M. Champollion-Figeac[2]. Ils admettent qu'Alexandre II, après le meurtre de Bérénice, sa belle-mère, que les Alexandrins l'avaient focé d'épouser, régna encore huit ans, et qu'ainsi Aulète monta sur le trône en 73 et non en 81 avant notre ère. Mais cette opinion est contraire : 1° au témoignage d'Appien[3] et de Porphyre[4], qui disent expressément qu'Alexandre II fut tué le *dix-neuvième jour* de son règne, le jour même de l'assassinat de Bérénice; 2° aux témoignages exprès du même Porphyre, d'Eusèbe et de Ptolémée, qui, en donnant vingt-neuf ou trente ans de règne à Ptolémée Aulète, et non pas seulement vingt-deux, ne font pas même mention, dans leurs listes, de cet Alexandre II, qui, cependant, aurait régné huit ans; contraire enfin au témoignage de Strabon, qui présente Aulète comme le successeur immédiat d'Alexandre Ier, ce qui ne peut s'expliquer que par la brièveté excessive du règne d'Alexandre II. Ces arguments, déjà présentés par Visconti, mais d'une manière incomplète[5], ont été repris et très-judicieusement développés par Saint-Martin[6]; appuyés, de plus, comme on le verra, par nos trois inscriptions, ils ne pouvaient laisser aucun doute sur la fausseté de ce prétendu règne de huit ans; et l'opinion dont je parle devait paraître détruite sans retour, lorsqu'un savant, qui a acquis, dans ces études, beaucoup d'autorité, M. Rosellini, est venu récemment la ranimer en produisant une preuve qui lui a paru assez forte pour remettre tout en question. Remarquant que l'enceinte du grand temple d'Edfou, qui est tout couvert de sculptures égyptiennes, porte exclusivement les noms hiéroglyphiques, très-souvent répétés, de Ptolémée *Alexandre* et de *Bérénice*[7], ce que Champollion avait également reconnu le premier[8], il suppose que ces princes sont *Alexandre II* et son *épouse*. S'il en était ainsi, la question serait décidée, car assurément ce n'est pas pendant un règne de *dix-neuf jours* que cet immense travail pouvait être exécuté. Le fait ne pourrait donc s'expliquer que si l'on admet, avec M. Rosellini, qu'Alexandre II régna *huit ans* pour le moins. Le raisonnement

[1] *Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte, etc.* t. I, p. 79. — [2] Champ.-Figeac, *Annales des Lagides*, t. II, p. 240 et suiv. — [3] *Bell. civil.* I, 102. — [4] Porphyr. ap. Cramer. *Anecd. Paris.* t. II, p. 123, l. 10. — [5] *Iconogr. grecque*, t. III, p. 251, n. 1 et 2. — [6] *Nouv. recherches sur la mort d'Alexandre*, p. 99, 100; art. *Ptolémée XI*, dans la Biogr. univers. t. XXXVI, p. 242 et suiv. — [7] *Monum. dell' Egitto e della Nubia, Mon. stor.* t. II, p. 389 sq.; t. IV, p. 358. — [8] *Lettres écrites d'Égypte*, p. 192.

pèche par la base; car l'opinion que les cartouches hiéroglyphiques de l'enceinte d'Edfou sont ceux de ce prince est une hypothèse purement gratuite et fort peu vraisemblable. Quand on admettrait que ce prince eût régné huit ans encore après le meurtre de Bérénice, intervalle pendant lequel il aurait fait exécuter les sculptures de l'enceinte du temple d'Edfou, il serait impossible de comprendre qu'il eût joint à son nom celui de la reine qu'il avait si lâchement fait assassiner huit ans auparavant. Mais toute difficulté disparaît, puisque ces cartouches sont réellement ceux d'Alexandre Ier et de sa femme, qui s'appelait aussi *Bérénice*[1]. J'ai déjà montré[2], par le rapprochement des inscriptions et des papyrus, que le nom de cette princesse, dans les actes du règne d'Alexandre Ier, remplaça celui de sa mère Cléopâtre, au moins depuis l'an 99, pendant plus de dix ans, jusqu'à l'expulsion de ce prince, en 89. C'est dans cet intervalle, c'est-à-dire dans la dernière partie du règne d'Alexandre Ier et de Bérénice, que furent exécutées les sculptures d'Edfou.

Ainsi l'époque de l'avénement de Ptolémée XI reste définitivement fixée par l'accord de tous les faits. Ce point, que M. Rosellini regarde comme étant encore très-embrouillé, est à présent un des plus clairement établis de toute la chronologie des Lagides.

Notre base d'estimation pour les années de Ptolémée Aulète étant ainsi établie d'une manière certaine, la date des deux inscriptions est donc bien réellement le 14 mai 72 et le 3 août 69 avant notre ère. C'est entre ces deux limites que se placent et le mariage du roi et la naissance de ses deux premiers enfants. Le mariage a dû avoir lieu à la fin de 73, ou, au plus tard, dans le commencement de 72; la naissance du premier enfant en 71, et celle du second au commencement de 70. Nous avons donc ainsi des époques précises, que la chronologie ne possédait pas, et dont elle va maintenant profiter.

D'abord on voit que Ptolémée Aulète ne s'était marié qu'entre la neuvième et la dixième année de son règne. Ce mariage tardif ne peut guère s'expliquer que parce qu'il était arrivé très-jeune à la couronne, et avant sa majorité, comme Ptolémée Épiphane, qui, parvenu au trône dans sa cinquième année, ne s'était marié que la douzième de son règne. Deux autres circonstances indiquent qu'il en fut ainsi : la première c'est qu'Aulète (ainsi qu'Épiphane dans l'inscription de Rosette) a reçu l'épithète de *νέος*[3], puisque Eusèbe le désigne ainsi : *Πτολεμαῖος ὁ νέος ὁ καὶ Διόνυσος*; et j'ai montré[4] que le titre de *νέος*, donné à Épiphane, se rap-

[1] Champollion ne s'y était pas trompé. *Lettres écrites d'Égypte*, endroit cité. — [2] *Recueil des inscriptions de l'Égypte, etc.* t. I, p. 77. — [3] *Ibid.* t. I, p. 252. — [4] *Ibid.* p. 266.

portait à ce que ce prince avait occupé le trône dès l'âge de quatre ans et demi; la seconde, c'est que Cicéron, voulant prouver qu'Aulète n'avait pu tremper dans l'assassinat d'Alexandre II, dit qu'à cette époque il était en Syrie et trop jeune pour en être soupçonné : *quum ille rex sit interfectus, hunc puerum in Syria fuisse*[1]. Sans doute le mot *puer* peut, à la rigueur, s'entendre d'un jeune homme de quinze à seize ans et même encore plus âgé; mais il peut aussi désigner un enfant de cinq à six ans. L'ensemble du texte de Cicéron, joint aux autres circonstances que je viens d'indiquer, ne permet guère de douter qu'Aulète ne fût encore mineur et sous tutelle, lorsqu'il fut nommé par les Alexandrins[2].

Épiphane, comme je l'ai dit[3], parvenu à la couronne à cinq ans, s'était marié dans la douzième année de son règne, ou vers l'âge de dix-sept à dix-huit ans; Aulète, dans la dixième année au plus tard. En admettant qu'il se fût marié au même âge, cela supposerait qu'il avait environ huit ans à la mort de son père, Sôter II, et qu'il était né 89 ans avant Jésus-Christ.

Nos deux inscriptions sont donc, sur ce point, tout à fait en rapport avec les témoignages historiques; mais la mention des *enfants* du roi, d'après la date de la seconde, soulève une difficulté grave, dont la solution importe à l'histoire de ce règne.

Selon Strabon, Ptolémée Aulète, à l'époque de son expulsion, en 58 avant Jésus-Christ, avait *cinq* enfants, trois filles et deux garçons encore enfants (*υἱοὶ δ' αὐτοῦ δύο νήπιοι*); l'aînée de ses filles, qui était légitime, fut seule placée sur le trône. Cette princesse, que Strabon ne nomme pas, fut mise à mort par son père, lorsqu'il eut recouvré la

[1] Cic. *De Alex. rege*, p. 49, ed. Maio. — [2] Par là s'explique naturellement une erreur évidente commise par Plutarque. Cet historien rapporte que, pendant le siége d'Athènes par Sylla, Lucullus, envoyé pour rassembler quelques vaisseaux de renfort, se rendit en Égypte, où il fut très-bien accueilli par le *jeune Ptolémée, τὸ μειράκιον ὁ Πτολεμαῖος.* (*Recueil des inscriptions de l'Égypte, etc.* t. I, p. 79.) Cette expression, *τὸ μειράκιον*, annonce un tout jeune homme, de treize à quatorze ans au plus. Or l'événement se passait dans l'hiver de l'an 87 avant notre ère. (Plutarch. *in Lucullo*, § 2.) A cette époque, Sôter II régnait à Alexandrie depuis deux ans, puisque l'expulsion de son frère, Alexandre I[er], avait eu lieu en 89. (Drumann, *Geschichte Roms*, Th. III, S. 121, 122.) Mais Sôter II, né en 144, marié en 127, avait alors au moins *cinquante-six ans.* Le terme *μειράκιον* ne peut donc être que le résultat d'une méprise, dont voici la cause. Plutarque, faisant un anachronisme de cinq à six ans, aura cru qu'Aulète régnait déjà en 87, et, sachant, d'ailleurs, qu'il était monté sur le trône étant encore mineur, il l'aura désigné par une qualification qui lui convenait parfaitement. Cette erreur devient encore une preuve, surabondante d'ailleurs, du jeune âge auquel Ptolémée Aulète parvint à la couronne. — [3] *Recueil des inscriptions de l'Egypte, etc.* t. I, p. 266.

couronne, avec l'aide de Gabinus. Il ne lui restait donc, à sa mort, arrivée peu après, que *quatre enfants*, deux fils et deux filles, dont l'aînée était la fameuse Cléopâtre, et la seconde, Arsinoé. Les Alexandrins donnèrent la couronne à la première, en lui associant son frère aîné [1].

Cette narration, parfaitement suivie, revient à celle de Dion Cassius, qui dit que, après l'expulsion d'Aulète, sa fille *Bérénice* occupa le trône, et qu'à son retour son père la fit mourir [2].

De ces deux récits combinés il résulte que la fille d'Aulète, qui s'appelait *Bérénice*, fut seule placée sur le trône, parce qu'elle était majeure, et que sa seconde fille fut la fameuse Cléopâtre, qui était alors mineure.

Il est donc clair qu'au mois d'août de l'an 69 avant Jésus-Christ les deux filles aînées d'Aulète avaient déjà vu le jour; donc Cléopâtre était née à cette époque, et peut-être dès l'an 70. Il s'ensuivrait qu'en l'année de sa mort, 30 ans avant Jésus-Christ, elle avait environ quarante et un ans; or une femme de cet âge est déjà vieille en Égypte. L'ascendant qu'elle avait conservé sur Antoine, et, plus que cela, l'espoir qu'elle avait conçu de séduire Auguste par ses charmes, annoncent un âge moins avancé; aussi tous les historiens l'ont supposée plus jeune de quatre ou cinq ans.

L'année de sa naissance étant jusqu'ici inconnue, ils l'avaient conclue uniquement de quelques circonstances extérieures assez vagues; et ils avaient présumé qu'elle ne pouvait avoir que trente-cinq à trente-six ans à l'époque de sa mort. Quelque probable que fût leur opinion, elle serait à présent détruite par un monument décisif, et ce monument lui-même conduirait à une conséquence assez peu vraisemblable; car cette princesse serait nécessairement au nombre des enfants (*τέκνα*) que Ptolémée avait dès l'an 70.

Pour sortir naturellement de cette difficulté, il faudrait que, malgré les témoignages concordants de Strabon et de Dion Cassius, Ptolémée Aulète eût eu quatre filles, non pas trois seulement, et que la fameuse Cléopâtre eût été la troisième, non pas la seconde, de manière qu'il ne fût plus nécessaire de la comprendre parmi les *τέκνα* de l'inscription de l'an IX.

Or c'est là précisément ce qu'établit le texte de Porphyre d'une manière formelle. Le fragment de cet auteur, que nous a conservé Eusèbe, donne, comme on sait, de la dynastie des Lagides, un tableau chronologique d'une exactitude qui n'a été bien reconnue et sentie que depuis

[1] Strab. XVII, p. 796. — [2] Dio Cass. XXXIX, 57, 58.

la découverte de certains papyrus grecs-égyptiens. Tous les détails de ce fragment, tels que la succession et la durée des règnes, l'usage des doubles dates pour ceux de Philométor, d'Évergète II, de Sôter II, d'Alexandre I[er], de Cléopâtre, concordent merveilleusement avec les dates de ces papyrus; et l'on ne peut douter que l'auteur de ce précieux tableau n'ait eu sous les yeux, en le composant, une suite de documents originaux et contemporains.

Voici ce qu'on y lit à l'article d'Aulète : « Pendant le règne du nouveau Bacchus, *trois années* ont été attribuées à ses deux filles, *Cléopâtre* dite *Tryphène*, et *Bérénice*, comme ayant l'une et l'autre occupé le trône, c'est-à-dire *une année* à toutes les deux; et ensuite, après la mort de Cléopâtre dite Tryphène, *deux années* à *Bérénice* seule [1]. »

Ainsi ce n'est plus *Bérénice* qui était l'aînée, c'est une *Cléopâtre* dite *Tryphène* dont les autres auteurs ne parlent pas. Lors de son expulsion, en 58, Aulète laissait donc non pas *trois* filles, comme le dit Strabon, mais *quatre*. La couronne fut donnée aux deux aînées, parce qu'elles étaient majeures. La première étant morte dans le cours de la première année, la seconde, Bérénice, régna seule pendant *deux ans;* et elle occupait encore le trône en 55, au retour de son père, qui la fit mourir, comme le disent Strabon et Dion Cassius, pour la punir du tort, peut-être involontaire, d'avoir régné en sa place. C'est la première que Strabon et Dion Cassius ont tout à fait oubliée, sans doute parce que son règne passager se trouva absorbé dans celui de la seconde fille, appelée *Bérénice* par Dion Cassius et par Porphyre. C'est ainsi que le même Strabon n'a tenu compte ni de Ptolémée XII ni de Ptolémée XIII, qui furent cependant associés à leur sœur Cléopâtre; pour cet auteur, Ptolémée XI, *Aulète*, est le dernier roi des Lagides, parce que le règne de ses deux fils a été absorbé dans celui de la fameuse Cléopâtre, dont les vingt-deux ans de règne comprennent les huit années pendant lesquelles ces deux jeunes princes partagèrent la couronne avec elle. Maintenant le témoignage de Porphyre se trouve pleinement confirmé par notre inscription.

En effet, il est clair que les *τέκνα* de notre inscription sont *Cléopâtre Tryphène* et *Bérénice*, et que la fameuse Cléopâtre pouvait n'être pas encore née; ce qui lève toute difficulté relative à son âge.

Ce n'est pas seulement *cinq* enfants qu'eut Ptolémée Aulète; il en eut *six : quatre* filles, qui étaient les aînées, et *deux* fils, qui furent plus

[1] Ἐπὶ γὰρ τοῦ νέου Διονύσου (c'est-à-dire de son vivant, après son expulsion) *εἰς τὰς αὐτοῦ θυγατέρας Κλεοπάτραν τὴν καὶ Τρύφαιναν καὶ Βερενίκην, τοιετὴς ὡς βεβασιλευκυίας ἀνεγράφη χρόνος.*

tard Ptolémée XII et Ptolémée XIII. De ses quatre filles, les deux aînées moururent, la première, Cléopâtre Tryphène, après un an de règne, par une cause que Porphyre ne nous a pas fait connaître ; la seconde, Bérénice, fut mise à mort par son propre père, lors de son retour. En mourant, il ne laissait donc plus que *quatre enfants*, deux filles, Cléopâtre et Arsinoé, et les deux jeunes Ptolémées; c'est ce que dit Porphyre (*τελευτῶν.... ἐπὶ παισὶ τέτρασι*), d'accord avec Strabon sur ce point comme sur les autres, à l'exception d'un seul, celui qui concerne Cléopâtre Tryphène, dont ni lui, ni Dion Cassius n'ont parlé.

Il est impossible, même à présent, de savoir au juste l'année de la naissance de la fameuse Cléopâtre; on peut cependant arriver très-près de la vérité, car on est sûr qu'elle était déjà majeure à la mort de son père, en 52, c'est-à-dire qu'elle devait avoir au moins quatorze à quinze ans, puisqu'elle lui succéda immédiatement. Elle n'a donc pu naître postérieurement à l'an 67, ni sa sœur cadette Arsinoé après l'an 66. Quant aux deux jeunes frères, ils ont dû naître, au plus tard, en 63 et 64; c'est ce que prouve un fait important que nous a conservé Appion. Cet historien, racontant la mort de Mithridate Eupator, dit que « ses deux filles, non encore mariées, mais *fiancées aux rois d'Égypte et de Chypre*, voulurent avaler le poison avant lui [1]. » L'événement est de l'année 63 avant Jésus-Christ; ces rois d'Égypte et de Chypre sont Ptolémée Aulète et son frère puîné, roi de Chypre. Les fiançailles des deux filles de Mithridate Eupator avec ces deux princes nous révèlent l'existence d'une alliance secrète entre ce grand ennemi des Romains et le royaume d'Égypte. Les deux frères ne pouvaient ignorer, à cette époque, combien leur position était précaire : ils savaient, à coup sûr, que, dans le sénat de Rome, on agitait la question du testament d'Alexandre II, qui avait légué l'Égypte au peuple romain.

Remarquons, en effet, la coïncidence des dates. C'est dans l'année 65 que le censeur M. Crassus proposa de faire de l'Égypte une province tributaire; sans l'opposition de son collègue Lutatius Catulus, l'asservissement de ce pays eût été dès lors consommée. C'est deux ans après, sous le consulat de Cicéron, en 63, que la loi agraire, proposée par Rullus, mit la couronne de Ptolémée dans un péril imminent [2]. Dans cette position difficile, Ptolémée et son frère devaient s'attendre à être dépouillés bientôt de leurs États : il est tout simple qu'à partir de

[1] *Δύο δ' αὐτῷ θυγατέρες ἔτι κόραι συντρεφόμεναι, Μιθριδάτις καὶ Νύσσα, τοῖς Αἰγύπτου καὶ Κύπρου ἐνηγγυημέναι....* *Bell. Mithrid.* § 111. D'après les observations de Schweighæuser (t. III, p. 398), je préfère cette leçon à *ἐγγεγυημέναι*. — [2] *Annales des Lagides*, t. II, p. 289.

cette époque, effrayés de ces dispositions menaçantes, ils aient recherché tous deux l'alliance et l'appui d'un prince puissant, qui, seul de tous les rois d'Asie, tenait tête aux Romains. Peut-être est-ce Mithridate lui-même qui, jugeant, à la situation des deux Ptolémées, qu'ils entreraient dans une alliance contre l'ennemi commun, fit négocier secrètement auprès d'eux leur mariage avec ses filles. La mort de ce grand roi, dans l'année 63, rompit l'alliance, et le mariage projeté n'eut point lieu; mais tout nous avertit que, s'il eût vécu plus longtemps, Mithridate, à l'aide des secours en hommes et en argent, fruit de son alliance avec l'Égypte, aurait opposé une résistance nouvelle à cet ennemi redoutable. On peut croire que la fortune de Rome l'aurait à la fin emporté; mais, du moins, la lutte aurait été plus terrible, et l'asservissement de l'Égypte retardé de quelques années.

Sans insister sur les conséquences probables d'une combinaison bien digne de la politique de Mithridate, je m'en tiens au fait matériel qui résulte de ce passage remarquable : c'est qu'Aulète était veuf lors de la mort de ce grand roi; et conséquemment qu'à cette époque il avait déjà les quatre filles et les deux fils qu'il laissait à Alexandrie quatre ou cinq ans après, quand il fut chassé du trône. A la vérité, on pourrait conjecturer, comme l'ont fait Vaillant[1] et Saint-Martin[2], que les deux jeunes princes étaient peut-être le fruit d'un second mariage contracté avant l'expulsion d'Aulète, entre 62 et 58. Mais deux difficultés s'y opposent. En premier lieu, lors de cette expulsion, en 58, il était certainement veuf, puisque autrement sa veuve lui aurait succédé, selon l'usage, et non ses filles. Sans doute, il ne serait pas impossible que cette seconde femme fût morte aussi dans ce court intervalle de deux ou trois ans; mais cela n'est pas très-probable, et, comme d'ailleurs l'histoire ne dit pas un mot de ce second mariage, on ne pourrait l'admettre que dans le cas d'une nécessité absolue. En second lieu, si les deux fils n'étaient nés que dans cet intervalle de 62 à 58, ils se trouveraient beaucoup trop jeunes pour le rôle que leur fait jouer l'histoire peu de temps après. Tout s'explique, au contraire, sans effort, si l'on admet que les deux enfants étaient nés avant la mort de Mithridate, l'aîné en 64, le plus jeune en 63. Lors de l'expulsion de leur père en 58, ils avaient donc : l'aîné, six ou sept ans, le plus jeune, cinq ou six. Cet âge n'est pas au-dessus de celui que peut représenter le mot *νήπιοι*, qu'emploie Strabon pour les désigner; car ce mot, comme l'*infans* des Latins, qui en est la traduction exacte, avait, de bonne heure, dans les deux langues, perdu le sens rigoureux

[1] *Hist. Ptolem.* p. 144. — [2] *Biograph. univ* t. XXXVI, p. 247.

qui résulte de son étymologie. Dès le temps d'Homère, *νήπιος* servit à désigner non-seulement des *enfants* qui ne parlent pas encore, mais aussi des *enfants* de sept à huit ans, et même tous ceux qui ne sont pas pubères. L'âge des deux jeunes Ptolémées [1], à l'époque dont parle Strabon, n'excède donc pas la portée du mot *νήπιος*, dans l'acception relative que permettait l'usage.

Le témoignage formel de César atteste que, lorsque Cléopâtre, à la mort de son père Aulète, reçut la couronne, et qu'on lui associa son frère aîné, ce prince était encore sous la tutelle de Pothinus [2]. D'après notre calcul, ce jeune prince, né en 64, n'entrait, en 52, que dans sa douzième ou treizième année, conséquemment il était encore mineur; mais il ne pouvait être moins âgé; car, environ quatre ans après, nous le voyons faire acte de grande vigueur, combattre de sa personne contre César, et périr dans le Nil [3]. Il ne pouvait alors avoir moins de dix-sept ans, et c'est l'âge qui résulte également des données chronologiques précédentes.

A sa mort, son jeune frère fut associé à sa sœur, et lui fut même donné pour époux par la volonté de César, ce qui suppose qu'il était déjà majeur. En effet, né un an après son frère, il devait avoir environ seize ans. Au reste, Jules César entendait bien qu'il ne serait mari que de nom, et Cléopâtre, qui n'avait alors que vingt ans environ, l'entendait bien ainsi; car, l'année suivante, étant accouchée d'un fils, elle déclara sans hésiter qu'il était de César, et, afin qu'on n'en pût douter, elle lui donna publiquement le nom de *Césarion*, qu'elle changea depuis en celui de *César*, lorsqu'en l'année 42 elle fit asseoir à côté d'elle sur le trône ce fils âgé seulement de quatre ans.

L'intervalle pendant lequel se renferme la troisième inscription, celle de Théodote, est maintenant facile à déterminer. Aulète étant devenu veuf en l'année 63, et sa mort étant arrivée en 52, c'est dans cet espace de 13 ans que le proscynème a été écrit; mais, de cet espace, il faut retrancher les quatre années qu'Aulète passa dans l'exil, de 58 à 55. L'inscription a donc été tracée soit entre 53 et 58, soit entre 55 et 52. Mais je ne vois, pour le moment, aucun moyen de se décider entre ces deux intervalles : ce qui, du reste, a fort peu d'importance.

J'ai dit, plus haut, qu'on tire de nos inscriptions une nouvelle preuve qu'Alexandre II n'avait pas régné *huit ans*, et qu'Aulète était monté sur le trône en 81 avant notre ère. Cette preuve est palpable. En effet

[1] Polybe désigne aussi par le mot *νήπιος* le jeune Épiphane, qui, à la mort de Philopator, était dans sa cinquième année. (XV, 20, 2.) — [2] Cæsar, *De bello civili,* III, 108. — [3] — Id. *De bello Alexandr.* § 30.

s'il n'était monté sur le trône qu'en 73, la neuvième année de ce prince tomberait à l'an 64 avant notre ère. Or, comme, en cette année neuvième, d'après le proscynème de Callimaque, il n'avait encore ni femme ni enfant, il s'ensuivrait que, s'étant marié en 63, au plus tôt, sa fille aînée n'aurait eu que 4 ans en 58, époque de son expulsion : ce qui est impossible, deux de ses filles, au moins, étant alors majeures.

Ainsi nos trois inscriptions, dont les deux premières ont une date précise, et la troisième une date approximative, forment, par leur combinaison, une série d'indications qui s'accordent parfaitement avec l'ensemble de l'histoire, en même temps qu'elles la complètent sur plusieurs points.

Mais là ne se borne pas l'utilité historique de ces trois documents. La nécessité d'expliquer la seconde différence qui les distingue, à savoir l'absence du titre de *nouveau Bacchus*, dans l'inscription intermédiaire, va nous amener à découvrir plusieurs faits qui ne sont pas sans importance, et à éclaircir la numismatique si obscure de Ptolémée Aulète et de ses enfants.

LETRONNE.

(La fin au prochain cahier.)

Rapport à l'Académie française sur la nécessité d'une nouvelle édition des Pensées de Pascal.

SEPTIÈME ET DERNIER ARTICLE.

III[e] PARTIE. — Pensées tirées, pour la première fois, du manuscrit autographe. (Suite et fin.)

II. Pensées chrétiennes.

Ouvrons ce nouveau chapitre par la pensée qui en est le fonds et qui domine toutes celles qui vont suivre :

« Il est bon d'être lassé et fatigué par l'inutile recherche du vrai bien, afin de tendre les bras au libérateur. » (Ms. p. 63 [1].)

Pascal, après avoir dit que Dieu nous a donné une puissance de bonheur et de malheur, ajoute : « Vous pouvez l'appliquer ou à Dieu ou à

[1] Cf. B. 2[e] part. VIII, 19.

vous. Si à Dieu, l'Évangile est la règle; si à vous, vous tiendrez la place de Dieu.» (Ms. p. 161.)

« Les vrais chrétiens obéissent aux folies; néanmoins non pas qu'ils respectent les folies, mais l'ordre de Dieu, qui, pour la punition des hommes, les a asservis à ces folies.» (Ms. p. 81.)

« Il y a peu de vrais chrétiens, je dis même pour la foi. Il y en a bien qui croient, mais par superstition; il y en a bien qui ne croient pas, mais par libertinage. Peu sont entre deux.

« Je ne comprends pas en cela (dans la superstition) ceux qui sont dans la véritable piété de mœurs, et tous ceux qui croient par un sentiment du cœur.» (Ms. p. 244.)

« Ce n'est pas une chose rare qu'il faille reprendre le monde de trop de docilité : c'est un vice naturel, comme l'incrédulité, et aussi pernicieux.» (Ms. p. 163 [1].)

« Le monde ordinaire a le pouvoir de ne pas songer à ce qu'il ne veut pas songer. Ne pensez pas aux passages du Messie, disait le juif à son fils. Ainsi font les nôtres souvent : ainsi se conservent les fausses religions et la vraie même à l'égard de beaucoup de gens.

« Mais il y en a qui n'ont pas le pouvoir de s'empêcher de songer, et qui songent d'autant plus qu'on leur défend. Ceux-là se défont des fausses religions, et de la vraie même, s'ils ne trouvent des discours solides.» (Ms. p. 41.)

Ces réserves contre la superstition et une docilité excessive en faveur du besoin et du droit de songer, comme dit Pascal, lui étaient évidemment suggérées par la nécessité de se défendre contre les jésuites qui parlaient au nom de l'autorité de l'Église, comme les attaques d'une incrédulité superficielle, irritant son *humeur bouillante*, l'entraînent souvent à avilir la raison devant l'autorité et la foi. La vérité est au milieu, ou plutôt elle embrasse ce qu'il y a de légitime dans l'une et l'autre de ces deux conduites, le ferme maintien des droits de la raison, lors même qu'on entreprend de la contenir dans de justes bornes, et le respect de la foi, alors même qu'on veut éclairer une docilité excessive, et qu'on attaque la superstition. Pascal, qui a si souvent parlé contre les extrêmes, n'a jamais sû s'en bien défendre et garder cette juste mesure qui est à la fois le comble de la difficulté et du génie. Pour y atteindre, il eût fallu que son ardeur naturelle eût été tempérée par l'âge, par l'expérience de la vie, et par des connaissances plus étendues en philosophie et en histoire. Deux hommes seuls, au XVII^{e} siècle, à la fin et

[1] Cf. P.-R. ch. v; B. 2^{e} part. VI, 3.

non pas au commencement de ce siècle, à la suite de tant de querelles métaphysiques et théologiques, arrivèrent à cette sagesse éminente, Bossuet dans l'Église, Leibnitz parmi les philosophes. Mais poursuivons, sans réflexions superflues, le cours de nos extraits.

« Qu'il y a loin de la connoissance de Dieu à l'aimer! » (Ms. p. 489.)

« L'Écriture a pourvu de passages pour consoler toutes les conditions, et pour intimider toutes les conditions. La nature seule avoit fait la même chose par ces deux infinis naturels et moraux; car nous aurons toujours du dessus et du dessous, de plus habiles et de moins habiles, de plus élévés et de plus misérables, pour abaisser notre orgueil et relever notre abjection. » (Ms. p. 41.)

« Grandeur et misère. — A mesure qu'on a plus de lumière, on découvre plus de grandeur et de bassesse dans l'homme.

« Le commun des hommes. Ceux qui sont plus élevés.

« Les philosophes : ils étonnent le commun des hommes.

« Les chrétiens : ils étonnent les philosophes.

« Qui s'étonnera donc de voir que la religion ne fasse que connoître à fond ce qu'on reconnoît d'autant plus qu'on a plus de lumière? » (Ms. p. 75.)

« La foi est un don de Dieu. Ne croyez pas que nous disions que c'est un don du raisonnement. Les autres religions ne disent pas cela de leur foi; elles ne donnoient que le raisonner pour y arriver, qui n'y vient point néanmoins. » (Ms. p. 14 [1].)

« Dieu s'est servi de la concupiscence des Juifs, pour les faire servir à Jésus-Christ.

« La concupiscence nous est devenue naturelle et a fait notre seconde nature; ainsi il y a deux natures en nous, l'une bonne, l'autre mauvaise. Où est Dieu? où vous n'êtes pas; et le royaume de Dieu est dans vous. » (Ms. p. 1 [2].)

« Abraham ne prit rien pour lui, mais seulement pour ses serviteurs; ainsi le juste ne prend rien pour soi du monde et des applaudissements du monde, mais seulement pour ses passions, desquelles il se sert en maître, en disant : Va et viens. *Sub te erit appetitus tuus.* Les passions ainsi dominées sont vertus; l'avarice, la jalousie, la colère, Dieu même se les attribue; et ce sont aussi bien des vertus que la clémence, la patience et la constance, qui sont aussi des passions. Il faut s'en servir comme d'esclaves, et, leur laissant leur aliment, empêcher que l'âme

[1] Cf. P.-R. ch. VI; B. 2e part. VI. — [2] Cf. B. 2e part. XVII, 49 : «........ Il faut aimer un être qui soit en nous et qui ne soit pas nous.........»

n'y en prenne ; car, quand les passions sont les maîtresses, elles sont vices, et alors elles donnent à l'âme de leur aliment, et l'âme s'en nourrit et s'en empoisonne. » (Ms. p. 249.)

« Notre religion est sage et folle : sage, parce qu'elle est la plus savante et la plus fondée en miracles, prophètes etc. ; folle, parce que ce n'est point tout cela qui fait qu'on en est ; cela fait bien condamner ceux qui n'en sont pas, mais non pas croire ceux qui en sont. Ce qui les fait croire, c'est la croix : *ne evacuata sit crux.* Et ainsi saint Paul, qui est venu en sagesse et signes, dit qu'il n'est venu ni en sagesse ni en signes, parce qu'il venait pour convertir. Mais ceux qui ne viennent que pour convaincre peuvent dire qu'ils viennent en sagesse et en signes. » (Ms. p. 461 [1].)

« *Fascinatio nugacitatis.* Afin que la passion ne nuise point, faisons comme s'il n'y avoit que huit jours de vie. »

« De tout ce qui est sur la terre, il (le vrai chrétien) ne prend part qu'aux déplaisirs, non aux plaisirs ; il aime ses proches, mais sa charité ne se renferme pas dans ces bornes, et se répand sur ses ennemis et puis sur ceux de Dieu. » (Ms. p. 419.)

« Notre religion est si divine, qu'une autre religion divine n'en a été que le fondement. » (Ms. p. 55 [2].)

Sur Mahomet : « Qui rend témoignage de Mahomet [3] ? Lui-même. Jésus-Christ veut que son témoignage ne soit rien.

« La qualité de témoins fait qu'il faut qu'ils soient toujours et partout ; et, misérable, il est seul ! » (Ms. p. 27.)

« Nous ne connoissons Dieu que par J. C. Sans ce médiateur est ôtée toute communication avec Dieu. Par J. C. nous connoissons Dieu. Tous ceux qui ont prétendu connoître Dieu et le prouver sans J. C. n'avoient que des preuves impuissantes. Mais, pour prouver J. C., nous avons les prophéties, qui sont des preuves solides et palpables ; et ces prophéties, étant accomplies et prouvées véritables par l'événement, marquent la certitude de ces vérités, et partant la preuve de la divinité de J. C. En lui et par lui nous connoissons donc Dieu. Hors de là et sans l'Écriture, sans le péché originel, sans médiateur promis et arrivé, on ne peut prouver absolument rien, ni enseigner ni bonne doctrine ni bonne morale ; mais par J. C. et en J. C. on prouve Dieu et on enseigne la morale et la doctrine. J. C. est donc le vrai Dieu des hommes.

« Mais nous connaissons en même temps notre misère, car ce Dieu-

[1] Cf. P.-R. ch. XVIII ; B. 2ᵉ part. XIII. — [2] Cf. P.-R. ch. X ; B. 2ᵉ part. VIII. — [3] Cf. P.-R. ch. XVII ; B. 2ᵉ part. XII, 7 et 10.

là n'est autre chose que le réparateur de notre misère. Ainsi nous ne pouvons bien connoître Dieu qu'en connoissant nos iniquités. Aussi ceux qui ont connu Dieu sans connoître leur misère ne l'ont pas glorifié, mais s'en sont glorifiés : *quia non cognoverunt per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere.* » (Ms. p. 151 [1].)

Ces nouvelles pensées *diverses, morales* et *chrétiennes*, ont, comme celles que Port-Royal avait rassemblées sous ces titres, l'inconvénient d'avoir assez peu de liaison entre elles. Celles qui vont suivre sur les querelles du temps, les jansénistes et les jésuites, auront l'avantage d'une plus grande unité, par leur rapport à un seul et même objet. Elles auront aussi pour nous cet autre intérêt de nous faire pénétrer plus avant dans l'âme de Pascal, et de nous faire mieux connaître les idées et les passions qui agitèrent les dernières années de sa vie.

III. Pensées sur les miracles, les jansénistes et les jésuites.

Le miracle de la sainte épine, arrivé en 1657, et qui fut suivi de tant d'autres miracles du même genre, fit sur Pascal une impression profonde. Il y vit une grâce toute particulière de Dieu sur sa famille et sur lui [2], et il en ressentit une reconnaissance orgueilleuse jusque sous les pointes de la ceinture de fer par lesquelles il combattait en vain sa superbe naturelle [3]. Ce lui fut à la fois une récompense et une consécration qui l'affermit et l'anima d'autant plus dans sa fidélité à la cause de la morale et de la liberté chrétienne. On sait avec quelle véhémence il éclate contre les jésuites à la fin des Provinciales : l'écho de ces terribles accents retentit dans les lignes que nous avons déjà tirées de notre manuscrit, et nous le retrouverons prolongé, mais affaibli, dans celles que nous allons en extraire encore.

A l'occasion du miracle de la sainte épine, Pascal écrit une foule de pensées sur les miracles, qui ont fourni successivement le chapitre de Port-Royal sur ce sujet, les fragments donnés par l'évêque de Montpellier et ceux qu'a publiés Bossut. Nous pouvons y ajouter, d'après notre manuscrit, plusieurs traits nouveaux.

[1] Cf. P.-R. ch. xx; B. 2e part. xv. — [2] *Vie de Pascal*, par Mme Périer : « Mon frère fut sensiblement touché de cette grâce, qu'il regardoit comme faite à lui-même. » Quelques jours auparavant, Pascal avait déclaré, si on en croit le Recueil d'Utrecht, que des miracles étaient nécessaires; aussi fut-il pénétré de voir, dit le Recueil, « que Dieu s'intéressoit, si on peut parler ainsi, à la parole qu'il avoit donnée. » — [3] *Ibid.* « Il prenoit, dans les occasions, une ceinture de fer pleine de pointes; il la mettoit à nu sur sa chair, et, lorsqu'il lui venoit quelques pensées de vanité, etc... il se donnoit de coups de coude pour redoubler la violence des piqûres. »

« Que je hais ceux qui font les douteux des miracles ! Montaigne en parle comme il faut dans les deux endroits : on voit en l'un combien il est prudent, et néanmoins il croit en l'autre, et se moque des incrédules. » (Ms. p. 453.)

« Je ne serois pas chrétien sans les miracles, dit saint Augustin. » (Ms. p. 270.)

« On n'auroit point péché en ne croyant point J. C. sans les miracles : *Vide an mentiar.* » (Ms. p. 169.)

« Si le refroidissement de la charité laisse l'Église presque sans vrais adorateurs, les miracles en exciteront. Ce sont les derniers efforts de la grâce. » (Ms. p. 343.)

« S'il se faisoit un miracle aux jésuites ! » (*Ibid.*)

Cette dernière pensée nous conduit à celles qui se rapportent directement aux querelles du temps.

« L'Église a toujours été combattue par des erreurs contraires, mais peut-être jamais en même temps comme à présent; et, si elle en souffre plus à cause de la multiplicité d'erreur, elle en reçoit cet avantage qu'elles se détruisent. » (Ms. p. 275.)

« La vérité est si obscurcie en ce temps et le mensonge si établi, qu'à moins que d'aimer la vérité on ne sauroit la connoître. » (Ms. p. 201.)

« Les malingres sont gens qui connoissent la vérité, mais qui ne la soutiennent qu'autant que leur intérêt s'y rencontre; mais, hors de là, ils l'abandonnent. » (*Ibid.*)

« C'est une chose horrible qu'on nous propose la discipline de l'Église d'aujourd'hui tellement pour bonne, qu'on fait un crime de la vouloir changer. Autrefois, elle était bonne infailliblement, et on trouve qu'on a pu la changer sans péché, et maintenant telle qu'elle est, on ne la pourra souhaiter changée !

« Il a bien été changé la coutume de ne faire des prêtres qu'avec tant de circonspection qu'il n'y en avoit presque point qui en fussent dignes; et il ne sera pas permis de se plaindre de la coutume qui en fait tant d'indignes ! » (Ms. p. 249.)

« Si saint Augustin venoit aujourd'hui et qu'il fût aussi peu autorisé que ses défenseurs, il ne feroit rien. Dieu conduit bien son Église de l'avoir envoyé devant avec autorité. » (Ms. p. 109.)

« Bel état de l'Église, quand elle n'est plus soutenue que de Dieu ! » (Ms. p. 461.)

« Est-ce donner courage à vos enfants de les condamner quand ils servent l'Église?

« C'est un artifice du diable de divertir ailleurs les armes dont ces gens-là combattraient les hérésies. » (Ms. p. 343.)

Voici maintenant, sur le pape, des pensées aussi hardies qu'orthodoxes, qui rattachent Pascal et Port-Royal d'une part à Gerson et aux grands docteurs des conciles de Constance et de Bâle, et, de l'autre, à Bossuet et à la déclaration des droits de l'Église gallicane.

« Dieu ne fait point de miracles dans la conduite ordinaire de son Église ; c'en serait un étrange, si l'infaillibilité était dans un. » (Ms. p. 437[1].)

« Les rois disposent de leur empire; mais les papes ne peuvent disposer du leur. » (Ms. p. 429.)

« Le pape hait et craint les souverains qui ne lui sont pas soumis par vœu. » (Ms. p. 427.)

« Dieu n'a pas voulu absoudre sans l'Église; comme elle a part à l'offense, il veut qu'elle ait part au pardon. Il l'associe à ce pouvoir comme les rois les parlements. Mais, si elle absout ou si elle lie sans Dieu, ce n'est plus l'Église, comme au parlement; car, encore que le roi ait donné grâce à un homme, si faut-il qu'elle soit entérinée; mais, si le parlement entérine sans le roi, ou s'il refuse d'entériner sur l'ordre du roi, ce n'est plus le parlement du roi, mais un corps révolté. » (Ms. p. 442.)

« Il n'y a presque plus que la France où il soit permis de dire que le concile est au-dessus du pape. » (Ms. p. 251.)

« Le pape seroit-il déshonoré pour tenir de Dieu et de la tradition ses lumières, et n'est-ce pas le déshonorer que de le séparer de cette sainte union? » (Ms. p. 453.)

A tout propos Pascal exhale son indignation contre les jésuites, sur les marges et dans les coins de pages remplies de tout autres pensées.

« Vous corrompez la religion, ou en faveur de vos amis ou contre vos ennemis : vous en disposez à votre gré. » (Ms. p. 113[2].)

« Il faut que le monde soit bien aveugle, s'il vous croit. » (Ms. p. 433.)

« Sera bien condamné qui le sera par Escobar ! » (Ms. p. 402.)

« Votre caractère est-il fondé sur Escobar?

« Peut-être avez-vous des raisons pour ne le pas condamner; il suffit que vous en approuviez ce que je vous en adresse. » (Ms. p. 453.)

« Vous ne m'accusez jamais de fausseté sur Escobar parce qu'il est commun. » (Ms. p. 423.)

« Ils ne peuvent avoir la perpétuité, et ils cherchent l'universalité; et,

[1] Cf. B. suppl. 14-16. — [2] Cf. B. 2e part. XVI, 9 et 10.

pour cela, ils font toute l'Église corrompue, afin qu'ils soient saints. » (Ms. p. 442.)

« Le grand nombre, loin de marquer leur perfection, marque le contraire.

« L'humilité d'un seul fait l'orgueil de plusieurs. » (Ms. p. 439.)

« Ceux qui aiment l'Église se plaignent de voir corrompre les mœurs ; mais au moins les lois subsistent; mais ceux-ci corrompent les lois : le modèle est gâté. » (Ms. p. 427.)

« Ils font de l'exception la règle. Les anciens ont donné l'absolution avant la pénitence. Faites-le en esprit d'exception; mais de l'exception vous faites une règle sans exception; en sorte que vous ne voulez plus même que la règle soit en exception. » (Ms. p. 437.)

Restituons encore à l'auteur des Provinciales les pensées suivantes sur le probabilisme et sur les casuistes.

« Peut-ce être autre chose que la complaisance du monde qui vous fasse trouver les choses probables? Nous ferez-vous accroire que ce soit la vérité, et que, si la mode du duel n'étoit point, vous trouveriez probable qu'on se pût battre en regardant la chose en elle-même? » (Ms. p. 440.)

« Oseriez-vous ainsi vous jouer des édits du roi, en disant que ce n'est pas se battre en duel que d'aller dans un champ en attendant un homme? » (Ms. p. 435 [1].)

« Faut-il tuer pour empêcher qu'il n'y ait des méchants? C'est en faire deux au lieu d'un : *vince in bono malum*, saint Augustin. » (Ms. p. 419.)

« Généraux. — Il ne leur suffit pas d'introduire dans nos temples de telles mœurs, *templis inducere mores;* non-seulement ils veulent être soufferts dans l'Église, mais, comme s'ils étoient devenus les plus forts, ils en veulent chasser, eux qui n'en sont pas.

« *Mohatra* [2]. *Ce n'est pas être théologien que de s'en étonner.* Qui eût dit à vos généraux qu'un temps étoit si proche qu'ils domineroient en mœurs à l'Église universelle et appelleroient guerre le refus de ces désordres? *Tot et tanta mala pacem.* » (Ms. p. 431.)

« Casuistes. — Une aumône considérable, une pénitence raisonnable : encore qu'on ne puisse assigner le juste, on voit bien ce qui ne l'est pas. Les casuistes sont plaisants de croire pouvoir interpréter cela comme ils font.

[1] Cf. *Lettres provinciales*, lettre VII. Extrait de Hurtado de Mendoza, rapporté par Diana. — [2] Cf. *Lettres provinciales*, lettre VIII, sur le contrat mohatra.

« Gens qui s'accoutument à mal parler et à mal penser. » (Ms. p. 437.)

« Probabilité. — Ils ont quelques principes vrais, mais ils en abusent. Or l'abus des vérités doit être autant puni que l'introduction du mensonge. » (Ms. p. 344.)

« Comme s'il y avoit deux enfers, l'un pour les péchés contre la charité, l'autre contre la justice! » (*Ibid.*)

« Probable. — Quand il seroit vrai que les auteurs graves et les raisons suffiroient, je dis qu'il ne sont ni graves ni raisonnables. Quoi! un mari peut profiter de sa femme, selon Molina! La raison qu'il en donne est-elle raisonnable, et la contraire de Lessius l'est-elle encore? » (Ms. p. 435.)

« Les casuistes soumettent la décision à la raison corrompue, et le choix des décisions à la volonté corrompue, afin que tout ce qu'il y a de corrompu dans la nature de l'homme ait part à sa conduite.

« La folle idée que vous avez de l'importance de votre compagnie vous a fait établir ces horribles voies; il est bien visible que c'est ce qui vous a fait suivre celle de la calomnie, puisque vous blâmez en moi, comme horribles, les mêmes impostures que vous excusez en vous. . . . . » (Ms. p. 343.)

Terminons ici nos extraits. Ils ne renferment rien, nous le répétons, qui puisse être comparé aux grands morceaux déjà publiés; mais ils valent à peu près tous les autres, et ils contribuent à mettre de plus en plus en lumière, sur chaque point fondamental, la pensée de Pascal.

Pour remplir notre tâche, il ne nous reste plus qu'à rechercher et à signaler à l'Académie les traces qui peuvent subsister, dans notre manuscrit, du plan ou plutôt du mouvement et des formes que Pascal s'était proposé de donner à la nouvelle apologie du christianisme. Il avait lui-même exposé à ses amis le plan de son ouvrage dans un discours dont la préface de Port-Royal nous a conservé les principaux traits : d'abord, une sorte de logique nouvelle sur « les preuves qui font le plus d'impression sur l'esprit des hommes, et qui sont les plus propres à les persuader; » puis l'état actuel de l'homme, sa grandeur et sa bassesse; puis encore, l'inutile recherche de l'explication de cet état prodigieux auprès des philosophies et auprès de toutes les religions de la terre; enfin la rencontre du peuple juif et des livres sacrés, le péché originel, la promesse du Messie, les prophéties, Jésus-Christ, sa personne, sa vie, sa doctrine, et l'histoire merveilleuse de l'établissement du christianisme. Port-Royal fait connaître ce plan avec netteté et brièveté.

M. Dubois, qui avait assisté au discours adressé par Pascal à ses amis, en publia un récit étendu, quelques années après l'édition de Port-Royal, sous ce titre : Discours sur les Pensées de M. Pascal, avec un autre Discours sur les preuves des livres de Moïse, et une petite dissertation : « Qu'il y a des démonstrations d'une autre espèce et aussi certaines que celles de la géométrie. » Notre manuscrit ne nous fournit aucune lumière nouvelle à cet égard; on n'y trouve expressément marquées que des divisions inférieures qui se rapportent à ce plan général. Le P. Desmolets a déjà fait connaître ces divisions : « Première partie : Misère de l'homme sans Dieu. — Seconde partie : Félicité de l'homme avec Dieu. » Le manuscrit ajoute, p. 25 : « Autrement : première partie : Que la nature est corrompue par la nature même. — Seconde partie : Qu'il y a un réparateur par l'Écriture. »

Desmolets a tiré du manuscrit la préface de la première partie : « Parler de ceux qui ont la connoissance de soi-même : des divisions de Charron, qui attristent et ennuient : de la confusion de Montaigne; qu'il avait bien senti le défaut du droit de méthode; qu'il l'évitait en sautant de sujet en sujet; qu'il cherchait le bon air. » Suivent ces lignes si célèbres sur Montaigne, que Port-Royal a données en les ôtant de leur place et en les détournant par là de leur objet : « Le sot projet qu'il a (Port-Royal : *a eu*) de se peindre; et cela, non pas en passant et contre sa maxime, comme il arrive à tout le monde de faillir, mais par ses propres maximes et par un dessein premier et principal; car dire des sottises par hasard et par foiblesse, c'est un mal ordinaire; mais d'en dire par dessein (Port-Royal : *à dessein*, locution qui ne s'accorde plus avec les précédentes : *par ses propres maximes; par un dessein, par hasard, par foiblesse*), c'est ce qui n'est pas supportable, et d'en dire de telles que celles-ci (Port-Royal : *celles-là*). » (Ms. p. 206.)

Le manuscrit contient, même page, la Préface de la seconde partie : « Parler de ceux qui ont traité de cette matière. » Cette préface n'est autre que le passage donné par Condorcet, et que nous avons cité ailleurs. « J'admire avec quelle hardiesse ces personnes entreprennent de parler de Dieu en adressant leurs discours aux impies : leur premier chapitre est de prouver la divinité par les ouvrages de la nature, etc. » Nous avons restitué le vrai texte de ce passage, mais il fallait aussi en rétablir la place, parce que cette place nous éclaire sur l'objet et sur la portée de ce fragment.

Pascal ne s'était pas proposé seulement de faire un ouvrage convaincant : il voulait surtout que ce livre fût persuasif : c'était au cœur qu'il avait résolu de s'adresser; et, pour toucher le cœur et charmer l'ima-

gination, ce grand maître dans l'art de composer et d'écrire, cet homme qui savait *autant de vraie rhétorique que personne en a jamais su*, avait dessein de rompre la monotonie et l'austérité du genre didactique, en y mêlant des formes vives et animées, selon la pratique des grands prosateurs de tous les temps. Puisque la conviction se forme dans l'âme tout entière, pour la produire, il faut s'adresser à toutes les parties de l'âme. Déjà, dans Platon, la forme seule du dialogue est une source de variété et d'agrément, et pourtant elle ne lui a pas suffi; et, sans parler de la manière dont il met en scène ses personnages, et du cadre charmant, touchant ou majestueux, qu'il donne toujours à la discussion la plus aride, au milieu ou à la suite d'une polémique qui épuise toutes les ressources du raisonnement, le grand artiste se complaît à introduire quelque récit emprunté à une histoire qu'il arrange à son gré, ou quelque mythe à moitié religieux, à moitié philosophique, destiné à achever ou à suppléer la démonstration. L'Histoire des variations n'est, au fond, qu'un traité de théologie : voyez pourtant quelles grâces sévères Bossuet y a partout semées! L'art de peindre les hommes, leurs caractères, leurs passions avouées ou secrètes, y est peut-être porté plus loin encore que la vigueur de l'argumentation, et le rival d'Arnaud, le plus grand controversiste du XVII^e^ siècle, y est le maître de Labruyère; ses portraits des principaux personnages de la réforme ont un bien autre relief et une touche aussi fine et aussi piquante. Montesquieu, Rousseau et Buffon se sont comme accordés à jeter de loin en loin dans leurs écrits si profondément didactiques des épisodes qui participent du caractère du drame et de celui de l'épopée. A propos des lois pénales en fait de religion, au lieu d'écrire sur les vices de l'inquisition d'Espagne et de Portugal un chapitre uniquement destiné à l'homme d'État et au philosophe, Montesquieu suppose un auteur inconnu venant prendre la défense d'une juive de dix-huit ans brûlée à Lisbonne dans le dernier auto-da-fé; il lui attribue une *très-humble remontrance*, où le pathétique et le sarcasme servent d'armes à la raison indignée; on croit lire encore une lettre persane ou une provinciale. Rousseau pouvait expliquer à Émile, d'après Clarke et Nieuwentyt, les preuves physiques et métaphysiques de l'existence de Dieu; mais non, ce n'est pas sur les bancs et dans la poussière d'une école qu'il conduit son élève; c'est sur une haute colline d'où se découvre la chaîne des Alpes et le cours harmonieux d'un grand fleuve, au lever du soleil et au milieu d'une admirable nature qui semble étaler toute sa magnificence pour servir de texte à un pareil entretien; là il introduit un vieux prêtre, un humble curé de campagne, qui, sans

se donner pour un grand philosophe, expose à un jeune homme tourmenté par le doute les motifs simples et puissants de la raison et du cœur pour croire à une Providence; et ce peu de pages, la profession de foi du vicaire savoyard, protégera à jamais, dans la mémoire des hommes, la plus chimérique de toutes les utopies. Buffon lui-même, quand il arrive à l'homme, à l'explication de ses facultés diverses, à la formation successive de ses sentiments et de ses idées, ne peut se contenir dans son beau style didactique, limpide et majestueux : il prend tout à coup la manière et le langage de Platon, de Milton même, et il met en scène le premier homme parfaitement formé, mais tout neuf pour lui-même et pour ce qui l'environne, nous racontant lui-même, au moment où il s'éveille, ses premiers mouvements, ses premières sensations, ses premiers jugements. Enfin l'auteur du Génie du christianisme a mêlé à sa haute apologie de l'art chrétien deux épisodes empruntés au nouveau et à l'ancien monde, comme une démonstration vivante de sa théorie. L'ouvrage de Pascal aurait eu aussi ses épisodes, ses formes variées et dramatiques. C'est de la forme épistolaire que Pascal voulait se servir; il y avait déjà trouvé sa gloire, et il y excellait singulièrement. Il ne faut pas croire que les Lettres provinciales aient été son coup d'essai en ce genre; il faut lire sa lettre au P. Noël, jésuite, de 1647, sur le vide, surtout celle à M. Lepailleur, de la même année et sur le même sujet, et celle encore à M. de Ribeyre, de 1651. On y rencontre déjà, avec une dialectique merveilleusement simple et évidente, une malice tempérée par la grâce, et, en germe, toutes les qualités parvenues à leur perfection dans les Provinciales. Pascal ne voulait donc pas renoncer à son arme accoutumée dans la défense du christianisme, et notre manuscrit contient plusieurs projets de lettres, et même de correspondance suivie. Le P. Desmolets a publié un de ces passages précieux : « Une lettre d'exhortation à un ami pour le porter à chercher; et il répondra : Mais à quoi me servira de chercher? rien ne me paraît. Et lui répondre : Ne désespérez pas; et il me répondra qu'il serait heureux de trouver quelque lumière; mais que, selon cette religion même, quand il croirait, cela ne lui servirait à rien, et qu'ainsi il aime autant ne point chercher. Et à celui lui répondre : La machine. »

Que signifie cette expression : *la machine?* Il nous est impossible de le deviner. Elle revient plusieurs fois dans le manuscrit.

Page 25. « Lettre qui marque l'utilité des preuves par la machine. »

« La foi est différente de la preuve; l'une est humaine, l'autre est un don de Dieu. *Justus ex fide vivit.* C'est de cette foi, que Dieu lui-même met dans le cœur, dont la preuve est souvent l'instrument, *fides ex*

auditu; mais cette foi est dans le cœur et fait dire : *Non scio*, mais *credo.* »

Page 29. « Lettre pour porter à chercher Dieu.

« Et puis le faire chercher chez les philosophes, pyrrhoniens et dogmatiques, qui travaillent celui qui les recherche. »

Page 25. « Ordre. Après la lettre qu'on doit chercher Dieu, faire la lettre d'ôter les obstacles, qui est le discours de la machine, de préparer la machine, de chercher par raison. »

Ibid. « Dans la lettre de l'injustice peut venir la plaisanterie des aînés qui ont tout : mon ami, vous êtes né de ce côté de la montagne; il est donc juste que votre aîné ait tout.

« Pourquoi me tuez-vous?.... »

Pag. 487. « Une lettre de la folie et de la science humaine et de la philosophie.

« Cettre lettre avant le divertissement. »

Voilà les traces les plus manifestes d'un dessein bien arrêté par Pascal d'introduire plus d'une fois la forme épistolaire dans la grande composition qu'il méditait. J'incline aussi à penser qu'il voulait y placer des dialogues : voici, du moins, ce que je trouve écrit de sa main, page 29 :

« Ordre par dialogues.

« Que dois-je faire? Je ne vois partout qu'obscurités. Croirai-je que je ne suis rien? croirai-je que je suis Dieu? »

Viennent ensuite, séparées les unes des autres par d'assez grands intervalles, des lignes quelquefois inachevées.

« Toutes choses changent et se succèdent.

« Vous vous trompez; il y a.....

« Eh quoi! ne dites-vous pas vous-même que le ciel et les oiseaux prouvent Dieu? Non. Et notre religion ne nous le dit-elle pas? Non; car encore que cela est vrai en un sens pour quelques âmes à qui Dieu donne cette lumière, néanmoins cela est faux à l'égard de la plupart. »

Ces nombreux indices prouvent incontestablement que l'ouvrage auquel Pascal avait consacré les dernières années de sa vie, s'il eût pu être achevé, n'eût pas été seulement un admirable écrit théologique et philosophique, mais un chef-d'œuvre d'art, où l'homme qui avait le plus réfléchi à la manière de persuader aurait déployé toutes les ressources de l'expérience et du talent, la dialectique, le pathétique, l'ironie, la véhémence, la grâce, parlé tous les langages, essayé toutes les formes pour attirer l'âme humaine tout entière vers l'asile assuré que lui ouvre le christianisme. D'un pareil monument il ne nous reste

que des débris, ou plutôt des matériaux souvent informes, mais où brille encore de loin en loin l'éclair du génie. Recueillir et faire connaître ces matériaux dans l'état où ils nous sont parvenus est une tâche pieuse que nous avons commencée, qui reste encore à accomplir, et à laquelle nous convions quelque jeune ami des lettres. *Exoriare aliquis!* Il nous suffira de lui avoir montré et frayé la route. Nous nous flattons aussi que l'Académie, qui a écouté ce long rapport avec tant de bienveillance, ne refuserait pas ses encouragements, et peut-être même ses récompenses, à celui qui, répondant à notre appel, entreprendrait enfin une édition critique et authentique des Pensées.

V. COUSIN.

Collection des lois civiles et criminelles des États modernes, par M. Victor Foucher, *avocat général à la Cour royale de Rennes.* 8 vol. in-8°, 1833 à 1841.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

L'empire de Russie est formé d'une variété infinie de provinces dont les habitants étaient trop différents par l'origine, les traditions, les usages religieux et civils, pour qu'il fût possible de concevoir l'espérance raisonnable de les soumettre à une législation uniforme. La force des choses et une sage politique ne le permettaient pas. On ne pouvait même, du moins dans la situation actuelle, que peut-être le temps et l'action d'un gouvernement sage et tolérant parviendraient à modifier, faire en Russie ce qui n'a pas toujours été facile en France, c'est-à-dire une transaction entre d'anciens usages opposés, en les consacrant parallèlement, avec pleine liberté à chacun, quelle que soit la partie du territoire qu'il habite, de choisir entre l'un et l'autre système [2].

A ces premières difficultés se joignait le fait que la plupart des élé-

[1] Je me fais un devoir de rectifier ce que j'ai dit dans le premier article, p. 634, sur la traduction du code pénal d'Autriche. J'avais supposé qu'elle pouvait appartenir à M. de Clerq; mais, d'après la déclaration de ce dernier, j'ai acquis la certitude qu'elle a été faite par M. Foucher. — [2] L'exemple le plus frappant qu'on puisse en donner, c'est l'établissement parallèle du régime de la communauté et du régime dotal, dans le titre v du livre III du code civil.

ments propres à constituer un code pour la Russie n'étaient pas connus.

Sans doute le nombre des coutumes qui se partageaient l'empire législatif dans la France, en 1789, était considérable; mais toutes celles qui étaient alors en vigueur avaient été rédigées avec l'intervention et l'homologation de l'autorité souveraine. Les coutumes des territoires les moins connus dans l'histoire, ou les moins importants par leur étendue, avaient été commentées par d'habiles jurisconsultes; Dumoulin, surtout, dans ses annotations sur un grand nombre de coutumes, avait signalé une multitude d'améliorations, consacrées depuis par deux siècles de jurisprudence. D'ailleurs, il ne faut pas s'y tromper, les coutumes ne régissaient qu'un très-petit nombre des matières dont peut être composé le code civil d'une grande nation. Si, après avoir considéré comme non écrit dans leurs textes ce qui avait été rendu inutile par les ordonnances générales sur les donations, les testaments, les substitutions, et sur quelques autres matières moins considérables, nous mettons de côté ce qui concernait la féodalité et toutes ses conséquences, les distinctions entre nobles et roturiers, avec tous leurs effets sur les acquisitions et les transmissions des biens, matières dont il n'y avait plus lieu de s'occuper en France, l'ancien droit coutumier avait été réduit à des règles plus ou moins complètes, mais assez uniformes, sur l'état des personnes et les rapports de famille, les droits et les intérêts respectifs des gens mariés, la distinction des biens, les modifications du droit de propriété par l'usufruit et les services fonciers, les hypothèques, les prescriptions; encore des lois générales étaient déjà intervenues sur plusieurs de ces matières. La plus grande variété concernait les successions; mais elle avait disparu devant la loi du 6 janvier 1794 (17 nivôse an II), dont le code civil a conservé le système, en corrigeant quelques-unes de ses exagérations démocratiques. Du reste, tout ce qui se rapportait aux obligations conventionnelles et aux diverses espèces de contrats était réglé par le droit romain, réputé *raison écrite* et droit subsidiaire pour tous les cas non prévus par les coutumes. Domat, dans ses Lois civiles, Pothier, dans ses traités, en avaient extrait, avec une admirable clarté, des principes qui ne laissaient aux rédacteurs du Code d'autre peine que de coordonner la doctrine de ces auteurs pour lui assurer la fixité de la loi.

La Russie ne possédait rien de semblable. A la différence de la plupart des autres États européens, qui, dès les premiers jours de leur formation et à mesure qu'ils se civilisaient, s'enrichirent des monuments de la jurisprudence romaine, la Russie, par sa situation excentrique, fut réduite à former sa législation par le seul secours de son expérience, de ses traditions, de ses coutumes. Les compilations de l'empire bysan-

tin n'y pénétrèrent que pour régir les matières ecclésiastiques. Abandonnée à la seule impulsion des besoins et des circonstances, l'autorité législative n'y produisait que des règlements fortuits, partiels, sans liaison comme sans harmonie avec les précédents; et, ce qui était bien plus fâcheux, la presque totalité de ces documents était inconnue.

L'empereur, souverain législateur, manifestait sa volonté dans deux formes très-dissemblables. Des ukases étaient adressés au sénat, qui, après les avoir enregistrés, les proclamait. D'autres, et peut-être les plus nombreux, étaient envoyés manuscrits à des autorités, à des fonctionnaires locaux; c'étaient cependant aussi des lois d'après lesquelles on était jugé, sans qu'elles fussent connues. Les lois mêmes enregistrées au sénat n'étaient pas recueillies dans des collections officielles, et les travaux particuliers, à cet égard, étaient aussi incomplets qu'inexacts.

A mesure que la civilisation faisait des progrès dans cet empire, presque inconnu jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le besoin d'une législation fixe et notoire se faisait sentir.

Pierre Ier s'en occupa; l'empereur Nicolas devait, après 137 ans d'essais, avoir la gloire d'achever l'entreprise. Jamais ouvrage législatif n'a duré si longtemps et occasionné tant de dépenses. Le nombre des collaborateurs est considérable; les frais s'élèvent, assure-t-on, à beaucoup de millions.

La commission créée par l'empereur Pierre Ier, en 1700, était chargée de rassembler, refondre et compléter les ukases promulgués depuis le code publié, en 1649, par Alexis Mikhalovitch; elle travailla jusqu'en 1703, et composa un projet de concordance, non achevé, sur les trois premiers chapitres du code.

Pierre, mécontent des lenteurs et du peu de succès des travaux, forma une seconde commission, en 1714, qui, sous la direction du sénat, employa quatre ans à rédiger le projet de dix chapitres de concordance entre le code de 1649 et les ukases postérieurs.

Las de ces essais infructueux, le czar abandonna le projet de concordance. Il créa, en 1720, une troisième commission chargée de rédiger un nouveau code, en réformant l'ancien sur le modèle de ceux de Suède et de Danemarck. Cette commission, qui subsista jusqu'à la mort de Catherine Ire, ne produisit aucun résultat.

Pierre II abandonna ce dernier projet, et la commission qu'il forma en 1728 (c'était la quatrième) ne fut plus chargée que d'établir une concordance suivant le premier plan de Pierre Ier, sans renoncer, toutefois, à l'idée de remplir des lacunes avec le secours de sources étrangères. Ses travaux, si elle en a fait, sont restés inconnus.

L'impératrice Anne revint, en 1730, au projet d'abroger l'ancien code et de le remplacer par un nouveau; la cinquième commission, qu'elle créa, rédigea deux titres : l'un sur l'organisation judiciaire, l'autre sur la propriété patrimoniale; par cette désignation vague on entendait presque toutes les lois civiles et pénales. Bientôt les difficultés et le peu de succès de l'entreprise conduisirent à limiter les attributions de la commission au soin de recueillir les lois existantes et d'en préparer la concordance avec le code de 1649, toujours admis comme point de départ. Quelques travaux furent rédigés dans ce système, et l'impératrice ordonna même de les promulguer; mais, au moment d'exécuter cet ordre, des difficultés si nombreuses et si graves se présentèrent, qu'il n'y fut donné aucune suite.

Au commencement de son règne, en 1741, Élisabeth reprit le projet d'une concordance, et l'abandonna, en 1754, pour faire rédiger, dit l'arrêté du sénat pris en présence de l'impératrice, *des lois claires, intelligibles pour tous et adaptées au temps présent.* Les deux commissions formées sous ce règne (sixième et septième) consumèrent un grand nombre d'années en tâtonnements, en essais, en rédactions de plans de travail, sans rien produire. La dernière était encore en permanence d'une manière purement nominale, lorsque Catherine II monta sur le trône, en 1762.

Cette princesse crut devoir reprendre un projet qui, depuis cinquante ans, avait déjà tant occupé les souverains de la Russie. Elle forma, en 1767, une huitième commission, on pourrait dire plutôt une assemblée de cinq cent soixante-cinq commissaires appelés de tous les points de l'empire. Ce fut pour lui donner un programme que l'impératrice publia l'instruction si vantée et qu'on répandit dans toute l'Europe sous le titre pompeux de *Code de Catherine.*

Les philosophes du XVIII^e siècle portèrent cet ouvrage aux nues; c'était le temps des rêves, des théories, des projets de législation cosmopolite, et de codes *à priori* fondés sur la raison pure.

On n'a pas encore perdu le souvenir de la solennité avec laquelle fut ouverte cette sorte d'assemblée nationale, composée d'hommes si différents par leurs mœurs, leurs coutumes, leur langage. Les instructions rédigées par Catherine furent lues au milieu des applaudissements, qui rappellent assez les *Gesta in senatu Romano*, lorsqu'on y publia le Code théodosien. Les seuls députés des Samoyèdes s'abstinrent de témoigner leur admiration [1], et dirent qu'ils n'avaient pas besoin d'un

[1] *Art de vérifier les dates, depuis J. C.* t. VIII, p. 355 de l'édition in-8°.

code nouveau, qu'ils désiraient seulement des lois pour arrêter les brigandages des Russes, leurs voisins, et des gouverneurs qu'on leur envoyait.

Les séances suivantes présentèrent quelque chose de plus sérieux que cette naïve épigramme : des députés laissèrent entrevoir des idées opposées au pouvoir absolu; on avait parlé de donner la liberté aux paysans, et ceux-ci commençaient déjà à se rassembler. L'impératrice se hâta de dissoudre l'assemblée au bout de quelques mois. Mais elle ne perdit pas tout à fait de vue son projet; elle le reprit vers 1796.

Désabusée alors des opinions qu'elle avait professées pour obtenir les cajoleries des écrivains du XVIII^e^ siècle, elle reconnut tout ce qu'il y avait de puéril et d'impraticable à essayer de donner à la Russie un code *à priori*, basé sur des idées philosophiques, sans égard aux usages immémoriaux et aux vrais besoins positifs des peuples. On revint au projet de Pierre I^er^; une commission de quatre membres seulement, c'était la neuvième, fut chargée de mettre les lois existantes en harmonie.

Catherine II mourut dans la même année, et la commission, continuant son travail sous le règne de Paul I^er^, rédigea quelques chapitres sur la procédure civile, les propriétés patrimoniales et le code pénal, qui ne furent pas même soumis à la révision supérieure.

L'empereur Alexandre créa, en 1804, une dixième commission, chargée de composer de nouveaux codes sur toutes les parties de la législation générale, en prenant pour base les lois existantes; elle devait, en outre, la perfectionner et en combler les nombreuses lacunes. Par suite de quelques modifications apportées à la composition et aux attributions de la commission en 1809, 1810 et 1812, elle dut s'occuper de rédiger un code civil, de commerce et pénal. C'est probablement par cette commission que fut publié un Exposé systématique des lois civiles de l'empire russe, au sujet duquel un article assez curieux, écrit en langue française, fut inséré, avec un caractère semi-officiel, dans un journal de Saint-Pétersbourg [1].

Déjà quelques parties d'un code civil, d'un code de procédure civile et d'un code de commerce, rédigés dans le système qui a présidé aux codes civils d'Autriche et de France, étaient soumises à la révision du conseil de l'empire, lorsqu'on reconnut que la principale base de tout travail sérieux et utile manquait, parce qu'on n'avait pas l'inventaire et

[1] Je ne connais cet article, dont l'auteur ne s'est pas nommé, que par son insertion, en 1820, dans les Annales de jurisprudence et de législation de Genève, t. I, p. 290 et suiv. La Thémis l'a reproduit en 1821, t. III, p. 403 et suiv.

les textes de toutes les lois existantes, d'après lesquelles il était naturel de travailler pour que le code ne parût pas étranger à l'empire qu'il devait régir.

Un ukase du 31 janvier 1826, l'un des premiers actes de l'empereur Nicolas, traça un nouveau plan qui fut suivi, et qui, en moins de sept ans, a réalisé ce qui avait toujours été impossible, tant qu'on s'était laissé guider par l'esprit de système.

Après le souverain, qui doit être loué d'avoir indiqué d'une manière sage et sûre à la fois la marche à suivre, et d'avoir persisté dans son dessein, le mérite de ce travail gigantesque doit être reporté à la mémoire du comte de Speransky, investi de la confiance impériale. M. de Speransky a publié, en 1833, sous le titre, *Précis des notions historiques sur la formation du corps des lois russes*, un écrit plein de logique et de clarté, qui mérite d'autant plus d'éloges, que lui-même aussi avait été infatué de la chimère d'un code *à priori*, dont l'idée avait égaré plusieurs des commissions précédentes. Appelé, en 1808, à la direction des travaux législatifs, il avait rédigé les premiers livres d'un code civil, très-bon peut-être comme type idéal d'une perfection possible, si l'on veut, mais évidemment peu en rapport avec les véritables besoins de la Russie. Il reconnut et avoua noblement qu'il s'était trompé. Le plus difficile et le plus rare, dans ce monde, n'est pas de ne jamais tomber dans l'erreur; c'est de la reconnaître, et d'abandonner une fausse route, surtout lorsque cette route était, en quelque sorte, ornée de fleurs et embellie par le prestige des illusions philosophiques.

Des recherches patientes et courageuses parvinrent à rassembler les actes législatifs encore en vigueur, promulgués depuis 1649 [1] jusqu'au 1er janvier 1832, dont le nombre se trouva de 53,993; en élaguant ceux qui, sous le même titre et des dates différentes, étaient identiques, ou ceux qui n'étaient que des extraits dont on possédait le texte entier, on l'a réduit à 35,993.

La collection en a été publiée, savoir, 30,920 actes antérieurs au règne de l'empereur Nicolas, dans 48 volumes in-4°; ceux de ce règne, jusqu'en 1832, dans 6 volumes.

C'étaient, en quelque sorte, les pièces justificatives de la rédaction

[1] Le code de 1649, qui, dans tous les travaux législatifs entrepris par Pierre Ier et continués par ses successeurs, a toujours été pris pour point de départ, avait été précédé d'autres codes, sur lesquels j'ai donné des notions dans le tome III de ma Collection de lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle, p. 490 et suiv. Mais, dans le fait, ce code les avait remplacés, et ils n'étaient plus que des monuments historiques.

du code général connu sous le nom de *swöd*, promulgué par un ukase de 1833, pour entrer en vigueur en 1835.

On peut traduire ce mot par *digeste*, car évidemment *swod* n'est pas équivalent de notre mot *code*. Les Russes l'entendent de la coordination des textes des lois en vigueur.

Le *swod* porte, à chacun des articles dont il est formé, sa justification, par la date du document législatif antérieur où l'article a été puisé, avec les seuls changements que l'état social ou le développement progressif de la langue rendait nécessaires, sans autres modifications ou additions que celles qu'une loi postérieure avait faites à une loi antérieure.

Le volume publié par M. Foucher est la partie la moins considérable, mais une des plus importantes pour l'objet de sa collection, du *swod*, qui consiste en 15 volumes, dont quelques parties n'ont pas encore paru. La traduction en a été faite par M. de This, maître des requêtes au conseil d'État à Saint-Pétersbourg.

M. Foucher a placé en tête un travail de sa composition, divisé en deux parties : la première, *Aperçu historique sur la législation de l'empire de Russie;* la seconde, *Aperçu sur l'organisation des juridictions civiles de la Russie.*

Pour la rédaction de la première partie, M. Foucher avait les secours les plus complets et les plus exacts dans le Précis du comte de Speransky, dont j'ai parlé plus haut, et dans plusieurs articles remarquables, quoique peut-être un peu diffus, insérés dans les tomes V et VI de la Revue étrangère et française de législation, en 1838 et 1839, dont l'auteur est le même M. de This; et certainement M. Foucher ne pouvait puiser à de meilleures sources.

M. Foucher n'indique pas les autorités dont il a fait usage pour la rédaction de la seconde partie. Pour mon compte, je le regrette, car il m'est impossible de rien prononcer sur l'exactitude de son travail. Je crois que ses lecteurs le regretteront aussi. En une telle matière, la confiance ne peut être accordée qu'en raison de la position locale de celui qui a fourni les renseignements.

On me pardonnera de ne porter aucun jugement sur la traduction, dont la fidélité me paraît garantie par le mérite et la position sociale du traducteur. Mais je crois pouvoir lui adresser un reproche : c'est de n'avoir pas conservé dans la traduction l'indication que l'édition originale du *swod* donne, sous chaque article, des lois anciennes qui l'ont fourni. C'était d'après ce plan que M. de This avait fait insérer, dans le tome II, p. 557 et suiv. de la Revue étrangère et française de législation, un fragment de traduction relatif aux droits des femmes.

Quelques exemples, puisés précisément dans le fragment de traduction que je viens d'indiquer, rendront ma pensée sensible, et mettront le lecteur à même d'apprécier le reproche.

L'art. 80 déclare que la communauté conjugale n'est pas admise en Russie. C'est un système que je n'entends point juger. Mais, à la suite de cet article, l'édition originale, la loi véritable, que la traduction devrait nous faire connaître en entier, cite, comme sources, des ukases des 14 avril 1716, 17 mars 1731, 15 novembre 1809.

L'art. 84 porte que chacun des époux est libre de vendre, hypothèquer, donner, etc. ses biens, sans l'autorisation de l'autre; la femme n'a besoin d'être autorisée par son mari que pour souscrire des lettres de change, et seulement si elle n'est pas commerçante. C'est encore un système très-différent de notre droit français. Je n'entends point le juger. Mais l'original indique, comme sources, des ukases des 21 février et 19 juin 1679, du 14 juin 1753, du 25 juin 1832.

Je ne multiplierai pas les exemples, car il faudrait citer les 1470 articles dont est composée la partie du *swod* dont M. Foucher a publié la traduction.

Or je dis que cette omission des citations est fâcheuse. Sans doute, je le reconnais, la traduction de M. de This, que M. Foucher a publiée, n'en méritera pas moins de confiance; et, lorsque, pour plaider ou pour prononcer sur une question contentieuse, l'avocat, le magistrat, étranger à la Russie, voudra connaître la loi de cet empire, la traduction la lui fera suffisamment connaître.

Mais, lorsqu'en étudiant pour elle-même la législation russe on voudra signaler en quoi elle ressemble à celle de *tel* ou *tel* pays, en quoi elle en diffère, puis apprécier le mérite et les causes de la ressemblance ou de la différence, serait-ce donc une chose inutile que de rechercher à quelle époque *tel* ou *tel* principe a été introduit dans la législation russe; comment il y a été introduit; si ce fut par un ukase spécial ou par un ukase général, puisqu'on a vu plus haut l'existence parallèle de ces deux modes de lois, qui, sans distinction, sont devenues les bases du *swod?*

Le jurisconsulte qui se livre à l'étude comparative des législations, à des recherches sur leur origine, n'aura-t-il pas un désir légitime de recourir aux lois antérieures qui auront servi de base à l'article qu'il examinera; d'apprécier le caractère de ces lois, les motifs et les circonstances qui les ont dictées; de vérifier si elles avaient introduit un principe nouveau, ou si elles n'avaient fait que déclarer une coutume immémoriale?

S'il trouvait ces indications dans la traduction, que l'universalité de la langue française répandra évidemment beaucoup plus que ne seront répandus les exemplaires en langue russe, il pourrait, à l'instant, consulter la loi originaire dans la vaste collection des textes dont j'ai parlé, et dont on m'a assuré que l'empereur de Russie avait le projet de faire exécuter une traduction en langues française et allemande.

Je n'ai parlé, jusqu'à ce moment, que de l'intérêt de la science; mais l'intérêt des particuliers n'est pas moins évident. Il y a un nombre considérable d'articles du code civil de Russie qui indiquent leur source dans des lois de 1810, 1820, 1830, même 1832. Ni ces lois, ni les articles qu'elles ont fourni, n'ont d'effet rétroactif; or ne peut-il pas s'élever devant un tribunal français, par exemple, à l'occasion de droits nés en 1800, un procès dans lequel le code russe soit invoqué? La traduction sera citée, mise sous les yeux des juges; les avocats l'auront consultée, du moins, avant de donner un avis à leurs clients : comment sauront-ils si la contestation doit être jugée d'après le code nouveau? Cela sera vrai, si l'article invoqué reproduit une loi existant en 1800; mais cela pourra être contesté, s'il ne reproduit, sans autres autorités, qu'une loi de 1810, de 1830, même de 1832.

Je crois mon observation si importante, que je conseille à M. Foucher d'inviter M. de This à réparer l'omission des citations par une table de concordance, qui occasionnerait tout au plus la dépense de deux feuilles d'impression.

On n'attend pas de moi un examen minutieux de chaque disposition de la partie du *swod* sur laquelle je viens de m'expliquer déjà trop longuement peut-être. Un volume entier, plusieurs volumes, seraient nécessaires, non, sans doute, pour commenter et expliquer cette partie du *swod*, un tel travail exigerait une connaissance approfondie de la jurisprudence russe, mais pour discuter les points, et ils sont nombreux, dans lesquels le droit russe s'éloigne de celui des autres États; pour étudier les causes de ces différences, pour indiquer ce qui peut en faire disparaître quelques-unes sans heurter les mœurs nationales; surtout pour montrer comment la rédaction pourra être simplifiée sans nuire au sens et à la clarté.

Je me fais un devoir de citer, à ce sujet, un article très-ingénieux, intitulé : *Essai sur la rédaction des lois, par un jurisconsulte russe,* inséré dans la Revue étrangère et française de législation, t. VI, p. 817 et 889, où les défauts du *swod* russe sont signalés avec beaucoup de sagacité et une parfaite mesure. J'ai lieu de croire que cet article appartient à M. de This, et certainement il n'eût pas été déplacé en tête de sa traduction.

Je ne terminerai pas cet article sans apprécier et réduire à leur juste valeur diverses assertions exagérées de quelques écrivains russes sur la nouveauté et l'originalité du travail qui a produit le *swod*. Ce travail est assez vaste, assez bien exécuté, assez utile surtout au pays qui en a été doté par son souverain, pour qu'il puisse être loué par les faits mieux que par des hyperboles.

La nouvelle direction que l'empereur Nicolas a donnée aux entreprises de ses prédécesseurs, direction seule vraie, seule capable de produire un résultat, et que l'événement a justifiée, n'a pas été, comme on l'a dit, une conception nouvelle et dont jusqu'alors la pensée n'avait existé dans aucun pays. Je ne remonterai point aux compilations de Théodose, de Justinien et de leurs successeurs. Ces souverains n'ont fait, dans la réalité, que la première partie de ce qu'a si heureusement et si complétement exécuté l'empereur de Russie. Mais, en jetant les yeux sur des travaux législatifs publiés, à différentes époques, en Espagne, sous le nom de *Recopilations*, en Portugal, sous les titres de *Codice Manoelo, Codice Philippino*, et dans beaucoup d'autres pays, nous y trouvons les textes de lois appartenant à des époques diverses, réunis et classés par ordre de matières, d'où on a élagué ce qui avait été abrogé; où l'on a modifié la rédaction lorsque les besoins actuels l'exigeaient.

Je reconnais que les *Recopilations* d'Espagne, même la dernière de 1806 et 1807, sont loin de la perfection et de la rédaction sage et méthodique du *swod* de Russie; mais j'ai voulu parler simplement de l'idée, de la pensée, et non du résultat.

Un travail beaucoup plus analogue, et même identiquement semblable au *swod*, est celui qu'exécutait en France la commission formée par l'ordonnance du 20 août 1824, sur la proposition de M. de Peyronnet, « pour extraire des collections les dispositions des lois rendues depuis 1789, qui étaient encore en vigueur, et proposer la nomenclature de toutes celles qui étaient ou devaient être considérées comme abrogées. »

Cette commission, dont je n'ai pas le droit de faire l'éloge puisque j'avais l'honneur d'en faire partie [1], travailla gratuitement pendant six

[1] Elle fut d'abord composée de MM. de Pastoret, pair de France; Portalis, pair de France et membre de la cour de cassation; d'Herbouville, pair de France; de Martignac, ministre d'État et député; Dudon, conseiller d'État et député; Pardessus, membre de la cour de cassation et député; Bonnet, député; Cuvier, Allent, conseillers d'État; Amy, président à la cour royale de Paris et maître des requêtes; de Vatimesnil, conseiller d'État et avocat général à la cour de cassation; Bellart,

années, jusqu'à deux et trois jours par semaine. Tout ce qui était de nature à se rattacher à chacun de nos cinq codes forma autant de divisions, où les dispositions extraites étaient rangées par ordre de matières; tout ce qui ne se rattachait pas aux codes fut classé suivant les attributions des divers ministères qu'elles concernaient. Chaque disposition des lois ou des actes du gouvernement, textuellement transcrite, était suivie de l'indication de l'acte où elle avait été puisée; le texte était respecté, sans autres corrections que celles que commandaient des lois ou des institutions postérieures. Ainsi la commission de 1824 faisait exactement ce que l'ukase du 31 janvier 1826 a prescrit pour la Russie.

En se séparant après les événements de juillet 1830, qui ne lui permettaient plus de continuer son travail presque terminé, la commission me chargea de rédiger l'exposé de son plan et de ses travaux. Cet exposé fut imprimé au mois de mars 1831, après que la commission l'eût discuté et adopté.

Si on le compare avec le Précis historique du comte de Speransky, ouvrage que je n'avais pu connaître, puisqu'il n'était pas encore imprimé, on trouvera entre les deux commissions une frappante identité de vues, de mode d'exécution, même de rédaction des motifs déterminants. Cependant il est probable qu'en Russie on ignorait ce qui se faisait en France, et comment on le faisait; et il est incontestable qu'en France on n'était pas, en 1824, instruit de ce qui serait ordonné, en 1826, par l'empereur de Russie : tant il est vrai que, du moment où on abandonne les vagues théories pour marcher dans le vrai et le positif, il est presque impossible de suivre deux routes différentes, parce que partout les mêmes besoins ne peuvent être satisfaits que de la même manière.

Mais l'issue n'a pas été la même : le *swod* de Russie est achevé, promulgué; les travaux presque terminés de la commission française ont été abandonnés et sont oubliés avec leurs auteurs.

Je reviens à la collection entreprise par M. Foucher. J'ai dit combien je la croyais utile; j'ai indiqué quelques défauts, qu'il lui sera possible de réparer, au moins relativement aux publications ultérieures.

conseiller d'État et procureur général près la cour royale de Paris; Dunoyer, membre de la cour de cassation et maître des requêtes. La mort de MM. Bellart et d'Herbouville y fit entrer MM. Jacquinot-Pampelune, conseiller d'État et procureur général près la cour royale de Paris, et de Maleville, pair de France et membre de la cour de cassation : la promotion de MM. Portalis, de Martignac et de Vatimesnil au ministère, les fit remplacer par MM. Siméon, pair de France, Laplagne-Barris, avocat général à la cour de cassation, et Bourdeau, député, qui ne fut pas remplacé après sa nomination au ministère de la justice.

Ces publications seront nombreuses; la carrière est immense, car tous les États civilisés s'occupent de débrouiller le chaos de leurs anciennes législations.

PARDESSUS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. le baron de Gérando, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort à Paris le 10 novembre.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Pariset a été élu académicien libre en remplacement de M. Pelletier, le 7 novembre 1842.

Dans sa séance du 14 novembre, l'Académie des sciences a élu M. Duperey, capitaine de vaisseau, à la place vacante dans son sein par le décès de M. de Freycinet.

Dans la même séance a été annoncée la mort de M. Ivory, à Londres, élu correspondant de la section de géométrie, le 7 janvier 1828.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Le 19 novembre, M. Onslow a été élu membre de l'Académie royale des beaux-arts, en remplacement de M. Cherubini.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

La *Société des antiquaires de Picardie* a mis au concours la question suivante pour l'année 1844 : « A quelle époque et dans quelle circonstance a-t-on frappé, à Amiens, le type monétaire portant pour devise, *Ambianis, pax civibus tais?* A-t-on découvert, dans les autres villes de France, des monnaies offrant un caractère analogue? en donner la description et la nomenclature. Faire précéder, d'ailleurs, le mémoire d'observations générales sur la numismatique antérieure des villes de Picardie. Le prix sera une médaille de la valeur de 300 francs. La société rappelle

qu'elle décernera, en 1843, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : Quelle a été l'influence des corporations d'arts et métiers sur l'origine et l'organisation des municipalités dans les villes de la France? En d'autres termes, les jurandes du moyen âge ont-elles donné naissance aux communes, ou, au contraire, les communes aux jurandes? Les mémoires devront être parvenus avant le 1^{er} juin de l'année où le prix sera décerné.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les poésies du duc Charles d'Orléans, publiées sur le manuscrit original de la bibliothèque de Grenoble, conféré avec ceux de Paris et de Londres, et accompagnées d'une préface historique, de notes et d'éclaircissements littéraires, par M. Aimé Champollion-Figeac. Paris, imprimerie de Belin-Leprieur, librairie de Belin-Leprieur, rue de la Monnaie, n° 11, 1842, in-8° de 496 pages.—Cette édition complète des poésies, la plupart inédites, de ce prince, est publiée d'après le manuscrit le plus ancien et le plus authentique, celui de la bibliothèque de Grenoble, qui fut exécuté, pour Charles d'Orléans, par ses deux secrétaires Antoine et Nicolas Astezan ou Astesan. Le premier de ces deux personnages était un littérateur renommé du xv^e siècle. On trouve dans cette édition toutes les poésies anglaises du duc d'Orléans, les fragments inédits tirés des manuscrits de Londres, de Carpentras et d'autres bibliothèques, ainsi que les variantes fournies par les manuscrits de Paris. L'appendice contient diverses poésies des collaborateurs de Ch. d'Orléans, tels que la duchesse d'Orléans, les ducs de Bourgogne et de Bourbon, le comte de Nevers, le roi de Sicile, Villon, etc. Un petit poëme inédit du roi Louis XII et des ballades de François I^{er}, un glossaire et une table alphabétique de poésies terminent le volume. L'ordre chronologique, qui a été conservé pour les différentes pièces, permet d'y suivre toutes les phases de la vie du duc Charles d'Orléans. Les renseignements nouveaux qu'elles fournissent, rapprochés de documents inédits cités ou extraits par M. Aimé Champollion dans la notice, font mieux connaître la vie littéraire de ce personnage. Une description exacte des manuscrits de ses poésies, et quelques aperçus littéraires, négligés jusqu'ici, complètent cet utile travail. M. A. Champollion a fait imprimer à part la notice placée en tête de ce livre, en y joignant une réponse aux critiques dont son travail est l'objet dans l'introduction d'une autre édition des poésies de Charles d'Orléans, publiée par M. Guichard, et que nous avons annoncée dans notre cahier de septembre dernier, p. 576.

Dictionnaire des noms anciens et modernes des villes et arrondissements de premier, deuxième et troisième ordre, compris dans l'empire chinois, indiquant les latitudes et les longitudes de tous les chefs-lieux, et les époques auxquelles leurs noms ont été changés, par M. Édouard Biot, membre du conseil de la Société asiatique; ouvrage accompagné d'une carte de la Chine, dressée par feu Klaproth. Paris, Imprimerie royale, 1842; librairie de Benjamin Duprat, rue du Cloître-Saint-Benoît, n° 7. — L'ouvrage que vient de publier M. Édouard Biot est un manuel d'une extrême utilité pour faciliter l'étude de l'histoire de la Chine. Les noms des nombreux arrondissements de ce vaste empire ont étonnamment varié depuis l'antiquité, et l'identification des noms anciens avec les noms modernes était, jusqu'ici, très-pé-

nible, même pour les sinologues qui peuvent consulter les géographies chinoises, parce que ces géographies manquent de tables de concordance. M. Édouard Biot a établi cette concordance, en relevant tous les noms anciens et modernes indiqués dans les divers articles des géographies chinoises. Il a ainsi extrait plus de huit mille noms, et les a classés par ordre alphabétique, en joignant les caractères chinois à la prononciation française, et renvoyant toujours du nom ancien au nom moderne, dont l'article présente la latitude et la longitude du lieu, d'après les observations des missionnaires du XVIII^e siècle et des navigateurs récents, et les noms successifs de ce lieu, sous les diverses dynasties chinoises. M. Édouard Biot eût pu régler sa classification sur l'ordre habituel des clefs chinoises; mais alors son ouvrage n'eût été utile qu'aux sinologues seuls, tandis que l'ordre alphabétique suivant la prononciation française, qu'il a adopté, permet à toutes les personnes qui s'occuperont de géographie ou d'histoire chinoise de se servir de son dictionnaire, sans avoir aucune connaissance du chinois. Pour donner toute l'utilité possible à son travail, M. Édouard Biot a placé en tête un tableau comparatif de l'orthographe des sons chinois selon la forme portugaise, adoptée par les missionnaires, et selon les formes française et anglaise, préférées par les sinologues de notre siècle. A l'aide de ce tableau de synonymie, que le savant M. Stanislas Julien a bien voulu revoir, le dictionnaire de M. Édouard Biot pourra être aisément consulté en Angleterre et dans les autres pays de l'Europe. Enfin ce dictionnaire est accompagné d'une belle carte de la Chine, dressée par feu Klaproth, et jusqu'ici inédite. Cette carte, à laquelle M. Édouard Biot a fait les dernières corrections, et qui complète son grand travail, est supérieure, pour l'exactitude des noms et le nombre des villes indiquées, à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. le comte de Montlosier, pair de France, président de l'Académie de Clermont, lue à la séance du 15 septembre 1842, par M. le baron de Barante, pair de France, membre de l'Académie. Clermont-Ferrand, imprimerie et librairie de Thibaud-Landriot, 1842, brochure in-8° de 32 pages.

Histoire de la ville de Beauvais depuis le XIV^e siècle, par C. L. Doyen, pour faire suite à l'histoire politique, morale et religieuse de M. E. de Lafontaine. Beauvais, imprimerie de Moisand, 1842, tome I^er, in-8° de 396 pages.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1842.

Explication d'une inscription grecque trouvée à Philes, avec des éclaircissements historiques sur les règnes de Ptolémée Aulète et de ses enfants.

DEUXIÈME ARTICLE.

§ II. Des titres de Ptolémée XI, dit Aulète, *nouveau Bacchus, Philopator* et *Philadelphe*. Détermination des monnaies de ce prince et de son fils, Ptolémée XII.

Personne n'ignore que le titre d'*Aulète* (*le flûteur*), sous lequel les historiens ont désigné Ptolémée XI, fils naturel de Sôter II, n'est pas et ne peut être son titre royal et officiel. Ce n'est qu'un de ces sobriquets, dont la malice alexandrine a poursuivi plusieurs des Lagides. Cicéron[1] et Strabon[2] le nomment ainsi, et l'on ne peut douter que ce ne fût le surnom par lequel ce prince était familièrement désigné à Alexandrie. Il est à remarquer que Strabon, qui avait réuni, sans doute, dans cette ville même, les notes qu'il rédigea plus tard, désigne principalement les Ptolémées par leurs sobriquets populaires. Ainsi il appelle Philopator *l'homme d'Agathoclée* (ὁ τῆς Ἀγαθοκλείας); Évergète II, *Physcon* (le Ventru); Sôter II, *Lathyrus* (le Pois chiche)[3]; Alexandre Ier, *Coccès*

[1] *Pro Rabirio Posthumo*, § 10. — [2] Lib. XVII, p. 795. — [3] Saumaise cherche à ce mot une autre étymologie, par la raison, dit-il, que le pois chiche se disait en grec Λάθυρος, tandis que *tous* les auteurs anciens appellent Ptolémée Λάθουρος. (*Exercit. Plin.* p. 877, a B.) Il croit que le mot signifie *violent, livré à ses passions* (de θοῦρος, précédé de la syllabe augmentative λα). Cette étymologie forcée est

(le Bourgeonné[1]), ou *Parisactus* (l'Intrus), et le fils naturel de Sôter II, *Aulète* (le *flûteur*). Aucun de ces noms n'a pu être le titre officiel des rois, et ne doit pas plus se retrouver sur les monuments que ceux de *Caligula* et de *Caracalla*, surnoms qui ne furent employés que d'une manière familière ou dérisoire par les contemporains de ces empereurs. Si le nom d'*Aulète* est le seul de ces noms qui ait prévalu dans l'histoire, et soit devenu, chez les modernes, le nom historique de Ptolémée XI,

appuyée sur un fait erroné, et je ne le rappellerais pas, si Visconti ne l'avait reconnu comme réel. (*Iconograph. gr.* t. III, p. 243, n. 1.) Il est inexact de dire que *tous* les auteurs grecs s'accordent à ne nommer Ptolémée que *Λάθουρος*, puisque Plutarque l'appelle *Λάθυρος* (*in Coriolan.* § 11), ainsi que Pline, en deux endroits, *Lathyras.* (II, 67; VI, 30.) D'un autre côté, bien que le nom ordinaire du pois chiche soit, en effet, *λάθυρος*, le diminutif *λαθούριον*, *cicercula* (ap. Du Cange, *Lexic. infim. græc.* v. *ἄρακος*), montre qu'on a dit aussi *λάθουρος*. Ce sont évidemment là deux formes d'un même mot, et il ne peut y avoir de doute sur l'étymologie, non plus que sur le sens du sobriquet, qui correspond au *Cicero* des Latins, avec cette différence que *Cicero* est un dérivé (de *cicer*), tandis que *Λάθουρος* serait le nom même du légume : on appelait Sôter *le Pois chiche*, au lieu de *l'Homme au pois chiche*, qui serait, *ὁ Λαθούριος*, *ὁ Λαθούρης*, ou bien *ὁ Λαθουρίων*. Baudelot de Dairval cite une médaille de ce prince où l'on voit une *verrue* près de l'oreille. (*Histoire de Ptolémée Aulète*, p. 31.) Ce serait un fait curieux. Mais cette prétendue *verrue* n'est peut-être qu'un détail qui tient aux *favoris*. Cela, du moins, paraît évident sur la médaille d'or du cabinet des antiques. Du reste, on sait que les médailles d'Arsace XIV ou Orode portent une verrue sur le front, à la naissance des cheveux. — [1] Ce surnom présente une grande difficulté. Le texte de Strabon porte : *ἐσύλησε δ' αὐτὴν ὁ Κόκκης καὶ Παρείσακτος ἐπικληθεὶς Πτολεμαῖος.* (XVII, p. 794.) Le dernier surnom, *Παρείσακτος*, est clair : il signifie *le substitué*, *l'intrus*, et convient fort bien à Ptolémée Alexandre, qui fut *substitué* par sa mère à Sôter II, qu'elle n'aimait point, mais que les Alexandrins préféraient. (Voy. notre Recueil, t. I, p. 59.) Il était tout simple qu'ils lui donnassent, pour se moquer, le sobriquet d'*intrus*. Le premier surnom doit être un sobriquet du même genre; mais le sens en est fort obscur.

J'ai, le premier, remarqué que la chronique paschale ou alexandrine (p. 183, ed. Paris; p. 346, ed. Bonn) prend ce mot *Κόκκης* pour le nom de la mère du roi, *Κόκκης μητρός* (*Trad. de Strabon*, t. V, p. 340, n. 1), et j'en ai conclu que Cléopâtre, la mère de Sôter II et d'Alexandre, avait reçu des Alexandrins le sobriquet de *Coccé*. J'ai traduit, en conséquence : « *le fils de Coccé*, surnommé *l'Intrus.* » Cette interprétation, adoptée depuis par Coray, MM. Champollion-Figeac (*Ann. des Lagides*, t. II, p. 212-224), Ideler (*Ueber die Reduction Ægypt. Data.* S. 18), et d'autres savants, me paraît à présent erronée. D'abord, cette prétendue *Coccé* étant la mère de Sôter II aussi bien que d'Alexandre, on ne voit pas pourquoi ce dernier tout seul aurait été désigné par cette expression, *le fils de Coccé*, qui convenait également à tous les deux. Où pouvait être le sel du sobriquet? Quand les Alexandrins ont appelé Philopator *l'homme d'Agathoclée*, *ὁ τῆς Ἀγαθοκλείας*, l'ironie était sanglante : quoi de plus offensant que de désigner un roi uniquement par le nom de sa maîtresse, comme on désignerait un *esclave* par le nom de son *maître?* D'ailleurs, il y a deux remarques à faire : la première c'est que l'auteur de cette partie de la chronique,

c'est parce que les auteurs anciens, n'ayant pas conservé le titre officiel de ce prince ou son nom caractéristique (comme pour les autres), on n'a trouvé que ce moyen de le distinguer suffisamment de ses prédécesseurs. Ce titre officiel et royal n'est révélé que par nos trois documents.

Ce n'est cependant pas celui de *nouveau Dionysos*, dont l'histoire avait déjà fait mention. A l'époque où je ne connaissais que la deuxième et la

après avoir dit qu'Alexandre a pour mère Κόκκη, dit ensuite que Sôter est le fils de Cléopâtre, comme s'ils avaient eu deux mères différentes; la seconde, c'est que la phrase de Strabon, bien examinée, repousse le sens que lui a donné le compilateur, faute de l'avoir bien comprise. Si Strabon avait pris Κόκκης, comme il l'a cru, pour un génitif indiquant un sobriquet de Cléopâtre, il aurait dû nécessairement dire : ὁ τῆς Κόκκης καὶ ὁ Παρείσακτος ἐπικλ. Πτολ.; l'article τῆς était indispensable devant Κόκκης comme l'article ὁ devant Παρείσακτος, le premier article ὁ se rapportant à υἱός sous-entendu. La phrase ὁ Κόκκης καὶ Παρ. κ. τ. λ. ne peut grammaticalement s'entendre que dans le cas où Κόκκης serait un nominatif comme Παρείσακτος, et indiquerait aussi un sobriquet du prince. J'ai donc eu tort de négliger ici l'élément philologique et de m'appuyer sur la chronique alexandrine, qui fourmille de tant de fautes, que son autorité est presque nulle, quand elle est seule. Je le remarque d'autant plus volontiers que mon erreur a égaré d'habiles gens, à qui je dois des excuses.

Il reste maintenant à savoir ce que signifie le substantif Κόκκης (gén. Κόκκου). A mon avis, il exprime, comme Λάθουρος, un défaut physique. Ce doit être un dérivé de κόκκος, qui signifie un *grain de kermès* (*coccus quercus ilicis*) ou le *kermès* servant à la teinture en écarlate, et, par extension, la *couleur écarlate* elle-même. Κόκκης sera donc un mot très-propre à désigner une personne dont la figure est *rougeaude*, comme nous disons *haut en couleur*, et même quelquefois *rouge comme l'écarlate*; image dont se sert Dromon, poëte de la moyenne comédie, à propos du parasite Tithymallus. Cet homme, furieux de n'avoir pas reçu d'invitation à dîner (grave contrariété pour un parasite!) devint, dit le poëte, *plus rouge que l'écarlate*, ἐρυθρότερος κόκκου. (Ap. Athen. p. 240, D; cf. Meineke, *Fragm. comic.* t. III, p. 541.) Mais, comme ce n'est pas précisément un défaut que d'être *haut en couleur*, je pense que le mot devait présenter la circonstance de *bourgeonné*, idée qu'on aurait exprimée par l'adjectif ἐρυθρόστικτος, si l'on avait voulu parler sérieusement; mais Κόκκης en était l'expression ironique. On ne connaît pas, jusqu'ici, d'exemple de Κόκκης; mais on connaît le nom propre Κόκκος, celui d'un rhéteur athénien, disciple d'Isocrate (Ruhnken. *Hist. crit. orat. gr.* p. 64); c'est le nom même du *kermès*, comme Λάθουρος, du pois chiche; on connaît aussi le dérivé Κοκκίων, personnage nommé dans une inscription de Rhénéa. (Lebas, *Inscriptions recueillies en Grèce*, n° 257, p. 179.) Quant à la forme Κόκκης, c'est justement celle que demande le génie de la langue grecque pour indiquer un surnom formé d'un substantif en *os*. M. Lobeck en a rassemblé beaucoup d'exemples. (*Paralipomena grammat. græcæ*, p. 134, 135.) Je crois que le *Coccius* et le *Cocceius* des Latins ont la même origine, et que ces mots ont primitivement servi de surnom à une personne *haute en couleur*, peut-être *bourgeonnée*.

La conséquence *historique* de cette observation est de faire disparaître le surnom de *Koccé*, donné à Cléopâtre, la mère de Sôter II et d'Alexandre Ier.

troisième inscription, voyant que, dans celle de l'an XII, ce titre ne se trouvait pas, tandis qu'il existait dans l'autre, j'avais dû conclure de cette différence que Ptolémée reçut ce titre postérieurement à l'an XII de son règne[1]. Mais cette conséquence naturelle est à présent détruite par l'inscription de l'an IX, où ce même titre se rencontre. La conséquence rigoureuse à tirer du rapprochement des trois inscriptions, c'est que *νέος Διόνυσος* n'était point le titre distinctif et officiel de Ptolémée; ce n'était qu'une de ces désignations, postérieures à l'avénement d'un prince, dues à quelque circonstance particulière, et qu'on pouvait employer ou négliger à volonté, tandis que le titre royal accompagnait toujours son nom. Il en était donc du titre de *νέος Διόνυσος* comme de l'épithète *Εὐχάριστος*, qui est tantôt employée, tantôt omise après le nom d'Épiphane[2], ou du titre de *Ποθεινός* (*le Désiré*) que Sôter II reçut après son retour au trône[3]. C'est ainsi que Mithridate Eupator, qui eut aussi le titre de *Διόνυσος* ou de *νέος Διόνυσος*, ne le reçoit que dans les inscriptions qui ont un caractère dionysiaque[4]. Les véritables titres royaux de Ptolémée XI ne peuvent être que ceux qui se trouvent sans exception dans ces trois documents, à savoir ceux de *Philopator* et de *Philadelphe*. Le premier tenait, sans doute, au désir qu'avaient les tuteurs du roi, lors de son avénement, de justifier la préférence des Alexandrins à son égard, quoiqu'il ne fût que l'enfant illégitime de Sôter II. En prenant pour signe distinctif le titre de *Philopator*, on voulait rappeler sa tendresse filiale pour ce prince, dont le règne paisible répara les maux causés par les troubles et les désordres qui avaient signalé celui de son frère Alexandre Ier. Le second titre, *Philadelphe*, se rapportait à son attachement pour cette sœur Cléopâtre que les Alexandrins avaient toujours chérie[5] et que son beau-fils Alexandre II avait si lâchement assassinée, ainsi qu'à la bonne intelligence qui avait toujours régné entre eux. Au moyen de ces deux titres, qui le rattachaient à Sôter II et à sa fille légitime, on tâchait de faire oublier qu'il était lui-même fils illégitime de ce prince.

Mais de ces deux titres, celui qui se montre constamment le *premier* était, à coup sûr, le principal, le seul réellement caractéristique; chacun des Ptolémées, quelque nombreuses que fussent, d'ailleurs, les épithètes dont la flatterie les avait décorés, n'a jamais été spécialement distingué que par un seul titre, qui est toujours le premier, *Sôter*,

[1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 144. — [2] *Recueil des Inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 9 et 255. — [3] *Les mêmes*, t. I, p. 139, 140. — [4] Böckh, *Corpus inscriptionum græcarum*, n° 2277, a, b. — [5] «..... Cara acceptaque populo.» Cicer. *De Alexandr. rege*, p. 49, ed. Maio.

Philadelpe, *Évergète*, *Philopator*, *Épiphane*, *Philométor*, *Évergète (II)*, *Sôter (II)*, *etc.* Ainsi, d'après nos trois inscriptions, le véritable nom officiel et royal de Ptolémée Aulète est *Philopator;* et, dans la série des rois, il devrait prendre le nom de *Ptolémée Philopator II*, s'il était possible d'en bannir maintenant celui d'*Aulète* qui lui est acquis dans l'histoire par une si longue possession.

Il en est de même de sa fille Cléopâtre, dont le titre royal a été jusqu'ici inconnu. La stèle de Turin, le seul monument qui nous l'ait révélé, qualifie cette princesse de θεὰ Φιλοπάτωρ; ce titre doit maintenant servir à la désigner, pour la distinguer des autres Cléopâtre, qui, à partir de l'épouse d'Épiphane, ont toutes leurs surnoms, à savoir : Cléopâtre *Épiphane*, *Philométor*, *Évergète*, *Sôter*, *Tryphène*. La fille d'Aulète, la célèbre Cléopâtre, devra donc désormais se nommer *Cléopâtre Philopator*.

Je reviens au titre de *νέος Διόνυσος*. J'ai déjà conjecturé, dans mes Recherches sur l'Égypte, que ce nom était dû, selon toute apparence, à ce que Ptolémée Aulète, livré avec passion au culte de Bacchus, avait accepté, à une époque quelconque de son règne, la présidence de quelque confrérie *dionysiaque* [1]. La ferveur, ou plutôt le dérèglement que ce jeune prince a porté de bonne heure dans la célébration du culte de ce dieu, est attesté suffisamment par un trait que nous a conservé Lucien [2] : « Quelqu'un vint dire au roi que le platonicien Démétrius se permettait de ne boire que de l'eau, et que, seul entre tous les autres, il évitait de prendre les vêtements de femme dans la célébration des Dionysiaques. Le roi lui fit savoir que, si, invité dès le matin à la cérémonie, il s'avisait de ne pas boire en présence de tout le monde, et s'il ne se revêtait pas d'une tunique tarentine pour danser en jouant des cymbales, il serait mis à mort comme dédaignant la manière de vivre du roi, dont il faisait la critique et se constituait l'adversaire [3]. » Deux inscriptions, qui seront expliquées ailleurs, montrent que ce roi, en effet, présidait une de ces confréries dionysiaques dont la licence était passée en proverbe. Mais on voit déjà combien il méritait cette qualification de *nouveau Dionysos* que Marc-Antoine reçut, au même titre, des Athéniens [4], des Éphésiens [5], et qu'il se donna lui-même à Alexandrie, sans oublier celle d'*Osiris* [6], le *Dionysos* des Égyptiens. Le titre de *νέος Διόνυσος*, que porta aussi Mithridate Eupator, s'explique

[1] *Recueil des inscriptions, etc.* T. I, p. 394, 395. — [2] Dion Chrysostome y fait allusion : *οὐχ ὁ μὲν βασιλεὺς ὑμῶν περὶ αὔλησιν ἠσχολεῖτο καὶ μόνῳ τούτῳ προσεῖχεν. Orat.* XXXII, p. 383, 12. — [3] *De calumnia*, § 16, p. 618, ed. Didot. — [4] Plutarch. *in Anton.* c. 60. — [5] *Ibid.* c. 24. — [6] Dio Cass. lib. L, § 5 et 25.

de même par la *confrérie dionysiaque* qui avait pris de son fondateur et de son protecteur le nom d'*Eupatoriste* [1]. On peut en dire autant de l'empereur Antonin, auquel une association dionysiaque donne le même titre, et confère les même honneurs qu'à Bacchus, puisqu'ils s'intitulent *οἱ περὶ τὸν Διόνυσον καὶ αὐτοκράτορα* Καίσαρα Τίτον Αἴλιον Ἀδριανὸν Ἀντωνεῖνον..., *τεχνῖται* [2]. Ces divers exemples montrent que Vaillant [3], et après lui Eckhel [4] et Visconti [5], ont eu tort de croire que ce titre, également porté par les rois de Syrie Antiochus VI et Antiochus XII, était une allusion à la jeunesse et à la beauté de ces princes. Cette conjecture, contraire à tous les exemples qui viennent d'être cités, est, d'ailleurs, détruite par le passage où Plutarque, parlant de l'usage de donner aux rois des noms de divinités, dit : « Beaucoup de rois ne s'appellent-ils pas *Apollon*, s'ils gazouillent de petits vers (*ἂν μινυρίσωσι*); *Bacchus*, s'ils s'enivrent; *Hercule*, s'ils s'exercent à la lutte [6]? » Ainsi le titre de *Dionysos* était uniquement relatif au culte de Bacchus, dont les princes qui prirent ce nom étaient toujours de zélés sectateurs.

Cette origine du surnom de *Dionysos* donné à un roi nous indique que le onzième Ptolémée ne fut peut-être pas le seul prince qui l'ait porté. S'il en est quelque autre qui se soit livré, comme lui, à tous les excès du culte dionysiaque, il a dû se parer aussi de ce titre religieux. Philopator, le quatrième roi lagide, était justement dans ce cas : sa mollesse et ses déportements lui avaient valu le surnom de *Tryphon* [7], et de plus celui de *Gallus*, parce qu'à l'imitation des prêtres de Cybèle il aimait à se couronner de lierre dans les fêtes dionysiaques [8]. Un passage d'Ératosthène nous apprend, d'ailleurs, qu'il avait fondé des *Lagynophories*, fêtes dionysiaques (probablement des processions ou des courses faites avec une bouteille à la main), et beaucoup d'autres cérémonies et sacrifices en l'honneur de Bacchus [9]. Par là s'explique peut-être suffisamment le passage de Clément d'Alexandrie qui dit que le *quatrième Ptolémée s'appelait Dionysos* [10], et la lourde erreur que Span-

[1] *Recueil des inscriptions, etc.* t. I, p. 394. — [2] Osann. *Sylloge inscr.* p. 205; Franz, *Elem. epigr. græc.* p. 260. — [3] Vaillant, *Hist. Ptolem.* p. 134. — [4] Eckhel, *Doct. Num.* III, 232. — [5] Visconti, *Iconogr. gr.* t. II, p. 336. — [6] Plutarch. *De adulat. et amico*, p. 57 A; t. I, p. 68, ed. Didot; cf. *in Anton.* § 60. — [7] *Etymol. Magn.* p. 220, 20. Sylb. : Γάλλος, ὁ Φιλοπάτωρ Πτολεμαῖος· διὰ τὸ φύλλα κισσοῦ κατεστίχθαι (lis. avec Spanheim κατεστέφθαι), ὡς οἱ Γάλλοι· αἰεὶ γὰρ ταῖς Διονυσιακαῖς τελεταῖς κισσῷ ἐστεφανοῦντο (lis. ἐστεφανοῦτο). — [8] Plin. VII, 56; Ælian. *Hist. var.* XIV, 31. — [9] Ap. Athen. VII, p. 276, A; cf. Bernhardy, *Eratosthen.* p. 197. — [10] Πτολεμαῖος δ' ὁ τέταρτος Διόνυσος ἐκαλεῖτο. Clem. Alex. *Protrept.* IV, § 54, p. 47, 48, ed. Potter. Il m'était d'abord venu à la pensée que Clément d'Alexandrie avait été trompé par le titre de *Philopator* que les deux Ptolémées portaient également.

heim[1] et d'autres critiques n'ont pas craint de reprocher à ce savant Père de l'Église, d'avoir pris le *quatrième* Ptolémée pour le *onzième*, est peut-être, heureusement, imaginaire, puisque tout fait présumer qu'un prince à ce point dévoué au culte de *Dionysos* a dû, selon l'usage de ces temps, prendre le nom de ce dieu.

L'extrême passion d'Aulète pour la flûte se liait, sans doute, à son zèle pour le culte de Bacchus; car cet instrument était, avec les cymbales, inséparable de ces fêtes aussi bien que des fêtes de Cybèle. C'était donc témoigner de sa ferveur pour ce dieu que de se rendre habile sur la flûte, de manière à pouvoir conduire avec talent les chœurs d'instruments qui faisaient une partie si importante des Dionysiaques[2]. En ce sens, le surnom d'*Aulète* se liait à celui de *nouveau Bacchus;* le premier touchait par le côté ridicule à la passion du prince; le second en était l'expression *religieuse*. De celle-ci le roi s'honorait, au point que, sur les monuments, elle était presque toujours mentionnée, et qu'elle était représentée sur ses médailles par la couronne de lierre et le thyrse, caractères distinctifs du culte de Bacchus. Ceci nous conduit à résoudre une des plus grandes difficultés que présente la numismatique encore si embrouillée des Lagides.

§ III. Médailles de Ptolémée XI, de Ptolémée XII, de Cléopâtre et d'Antoine.

On sait que les médailles des Ptolémées portent rarement des qualifications qui expliquent la légende commune ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Même à partir de Sôter II toute qualification disparaît; et cette absence de titres distinctifs est une source d'incertitudes et d'obscurités. On ne peut donc être surpris que les médailles jusqu'ici attribuées à Ptolémée XI n'offrent aucune trace du titre de *Philopator*, à plus forte raison de celui de *νέος Διόνυσος* ou même du simple *Διόνυσος* que l'on trouve quelquefois dans les auteurs[3], différence qui existe aussi pour Mithridate, appelé tantôt *Διόνυσος* et tantôt *νέος Διόνυσος*[4]; mais on s'étonnerait davantage que le type de ces médailles n'offrît aucun attribut quelconque du culte dionysiaque, auquel Ptolémée devait le titre

Mais, en réfléchissant au caractère et aux mœurs du premier, je ne vois point de raison pour rejeter le témoignage du plus savant des Pères de l'Église. — [1] *De præst. et usu num.* t. I, p. 435, 436. — [2] Baudelot de Dairval, *Hist. de Ptol. Aulète*, p. 89; Remarques, p. XXXII. — [3] Euseb. *Græc.* p. 125, in *Anecd. Paris.* t. II. Cramer. — [4] *Corpus inscript. gr.* n° 2277; a, b, ibique Böckh, t. II, p. 232, col. 2. Sur leurs médailles, Antiochus VI et Antiochus XII ne portent que le simple nom ΔΙΟΝΥΣΟΣ.

qui lui fut donné si constamment. Il est certain cependant que, sur celles qui lui sont attribuées, la tête du prince est toujours couronnée de laurier. Au contraire, sur les médailles attribuées à son fils Ptolémée XII, la tête du roi se montre couronnée de lierre, avec la partie supérieure d'un thyrse derrière l'épaule. Voilà qui conviendrait bien à un prince qualifié de *νέος Διόνυσος*. Il est vrai que, depuis le P. Petau [1], l'usage d'appeler Ptolémée XII *Dionysos* ou *Dionysios* s'est introduit parmi tous les chronologistes et tous les numismatistes, sans exception. Vaillant prétend qu'on l'appelait simplement *Διόνυσος* (*Dionysos*), pour le distinguer de son père, appelé *νέος Διόνυσος* [2]. Mais je viens de montrer qu'Aulète était appelé *Διόνυσος* aussi bien que *νέος Διόνυσος*. La distinction eût été insuffisante, et, de fait, elle est chimérique. Visconti, qui ne s'y est pas trompé, y substitue une explication qui n'est guère plus fondée [3]. Il pense « que le jeune prince avait été nommé *Dio-* « *nysios*, et non *Dionysos*, deux noms employés, dit-il, indifféremment « par les Grecs pour désigner *Bacchus*, afin de le distinguer de son père. » Mais, d'abord, on peut affirmer que jamais les Grecs n'ont appelé Bacchus du nom de *Διονύσιος* [4], qui n'est et ne peut être qu'un dérivé de *Διόνυσος*, employé soit comme adjectif, soit comme nom propre. Ensuite Visconti, dont l'érudition est ordinairement si réfléchie et si exacte, aurait dû s'apercevoir que le nom de *Dionysios*, aussi bien que celui de *Dionysos*, appliqué à Ptolémée XII, n'est appuyé sur aucune autorité antique; que c'est une pure imagination du P. Petau, qui prononce hardiment que ce roi s'appelait ainsi, sans alléguer aucun texte pour l'établir; et l'on peut s'étonner d'autant plus de voir qu'une pareille erreur se soit reproduite si constamment, que Spanheim [5], et, après lui, Wesseling [6], en avaient déjà fait la remarque expresse, comme s'ils eussent prévu que l'autorité du P. Petau induirait tout le monde en erreur; ce qui n'a pas manqué d'arriver, malgré l'avertissement de ces illustres critiques. Aveuglément adoptée par Baudelot de Dairval et par Vaillant, l'assertion du savant jésuite a fini par prendre dans la science une place jusqu'ici incontestée, qu'elle va perdre sans retour.

[1] *Doctr. temp.* X. 48, p. 133. — [2] *Hist. Ptolem.* p. 162. — [3] *Iconogr. gr.* t. III, p. 261, n. 1. — [4] On ne peut citer d'exemple de *Διονύσιος* dans le sens de *Διόνυσος*. Tout au plus pourrait-on alléguer l'orthographe *Διονυσιόδωρος*, *Διονυσιοφάνης*, *Διονυσιοκλῆς*, etc.; mais ce sont des fautes de copiste. Les *Διονυσοκόλακες* étaient des sectateurs outrés de *Bacchus*, et les *Διονυσιοκόλακες*, des flatteurs de *Denys le Tyran*: c'est cette dernière leçon qu'il faut restituer à Athénée (VI, p. 249 F; X, p. 435 E, et XII, p. 538 F) en place de *Διονυσοκόλακες*, que les derniers éditeurs eux-mêmes ont conservé en ces trois endroits, faute de bien sentir la différence des deux mots. — [5] *De usu et præst. numism.* t. II, p. 437. — [6] *Ad Simson. chronic.* p. 1522, 1523.

Il n'est pas douteux que cette épithète n'ait beaucoup contribué à maintenir, parmi tous les numismatistes, l'idée que des médailles où le roi Ptolémée se présente avec les attributs dionysiaques, tels que la couronne de lierre et le thyrse, appartiennent au fils d'Aulète, ce prétendu *Dionysios*, malgré les énormes difficultés qu'offre cette attribution. Toutes ces difficultés disparaissent, comme on va le voir, si l'on transporte au père les médailles du fils, et réciproquement.

Les médailles, jusqu'ici attribuées à Ptolémée *Aulète*, dont le cabinet des antiques contient dix exemplaires de divers modules, sont identiques entre elles de fabrique et de type, tant à la face qu'au revers. La tête s'y montre couronnée de laurier, et, à la partie supérieure du buste, on voit le commencement d'une cuirasse ou d'une égide. Cette tête imberbe d'un jeune homme de seize à dix-sept ans est la même sur toutes, quel qu'en soit le module. A cette identité parfaite, on juge qu'elles ont dû être toutes frappées dans la même année. Or, indépendamment de ce qu'elles n'offrent aucun indice dionysiaque, ne serait-il pas étrange qu'un roi qui occupa le trône près de trente ans, et qui en vécut trente-sept ou trente-huit, n'ait eu que des médailles qui se rapportent à une seule année de son règne, et à l'époque où il était à peine majeur? Cette seule observation montre déjà que ces médailles ne peuvent appartenir qu'à son fils Ptolémée XII. En effet, ce jeune prince, associé à sa sœur Cléopâtre en 52, n'étant pas encore sorti de sa minorité, régna conjointement avec elle pendant les quatre premières années. Car, selon Porphyre, un espace de « quatre ans (τετραετὴς χρόνος) fut compté pour leur règne simultané, et cet usage aurait continué par la suite, ajoute-t-il [1], si le jeune prince, au mépris des prescriptions de son père, n'eût voulu avoir seul le souverain pouvoir. » S'étant soulevé contre sa sœur, au commencement de la cinquième année, il la força de se retirer en Syrie, et il occupait seul le trône, lorsque Pompée, au moment où il mettait le pied en Égypte, fut assassiné par ses ordres. Bientôt après il périt noyé dans le Nil, à l'issue d'un combat contre César. Porphyre ajoute que la cinquième année fut comptée à Cléopâtre et à son plus jeune frère, dont cette année fut la première. C'est là une preuve manifeste qu'il

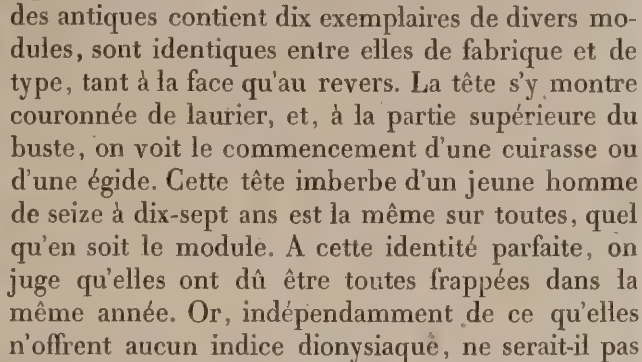

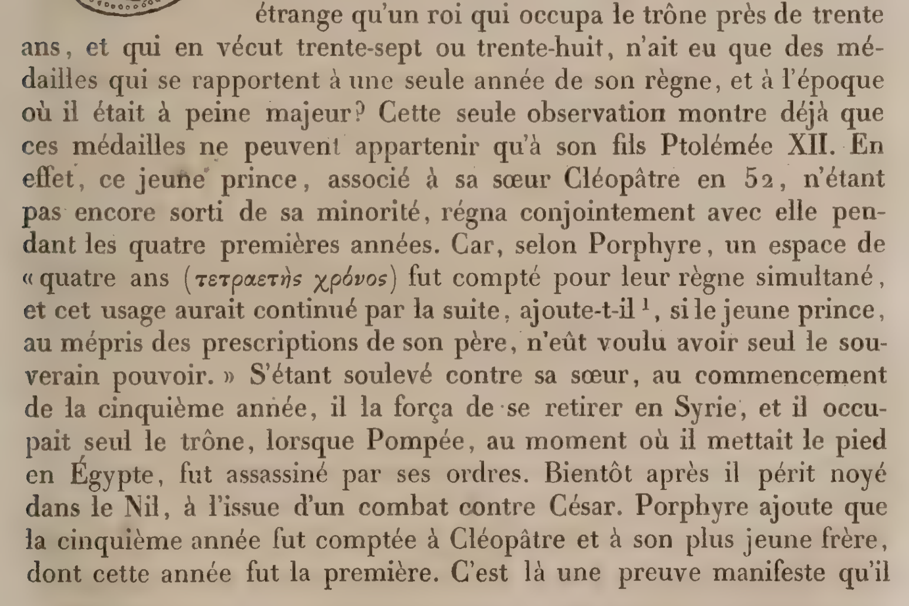

[1] Καὶ τοῦτο διέμεινεν ἂν ἐν τοῖς ἑξῆς τὸ ἔθος. Le manuscrit de Paris porte ἔτος, qui est une fausse leçon. (Cramer, *Anecd. gr. Paris.* t. II, p. 124, 6, 7.) La correction ἔθος de Scaliger est certaine.

s'écoula moins d'un an depuis l'expulsion de Cléopâtre jusqu'à la mort de son frère aîné Ptolémée XII.

Ici les dates sont précises et parfaitement sûres, étant rattachées à des événements dont la chronologie n'offre nulle incertitude. La bataille de Pharsale se donna le 9 août de l'an 48 avant Jésus-Christ. La mort de Pompée eut lieu le 29 ou le 30 septembre, et César, qui vint en Égypte au commencement d'octobre de cette même année, y resta neuf mois entiers, au dire d'Appien[1]. Il en partit au mois de juillet de l'an 47[2], après avoir, à loisir, réglé la succession du roi défunt, et lui avoir substitué son jeune frère, qu'il fit épouser à Cléopâtre. Ces événements se passaient dans le mois de juin; et, comme le 1er thoth, par conséquent le renouvellement de l'année civile, tombait alors le 4 septembre, on voit que ce renouvellement eut lieu après le rétablissement de Cléopâtre : ce qui explique pourquoi cette année, selon le témoignage de Porphyre, fut comptée à cette princesse. Ainsi le règne de son frère ne fut, en tout, que de sept ou huit mois; il s'était révolté contre elle lorsque la quatrième année de leur règne simultané était commencée, il mourut avant que la cinquième fût révolue; elle fut donc tout entière attribuée à sa sœur, ainsi que le dit Porphyre. Assurément il est peu de points chronologiques qu'on puisse déterminer avec autant de précision.

C'est dans ce court intervalle de quelques mois qu'ont été frappées les médailles dont je parle; ce qui explique parfaitement pourquoi le type y est partout le même, et pourquoi la tête y annonce constamment la jeunesse. Les attributs ne sont pas moins clairs. La couronne de laurier rappelle la victoire de Ptolémée sur sa sœur, et la cuirasse, la vie toute guerrière qu'il mena pendant ce règne si agité et si court. On ne peut guère douter qu'il ne s'y montre revêtu de la cuirasse d'or (*lorica aurea*) qu'il portait le jour du combat où il périt dans le Nil. C'est, en effet, à cette cuirasse magnifique que fut reconnu, à demi caché par la vase, le cadavre de ce jeune prince, qui avait bravement payé de sa personne[3].

Ceci nous montre l'erreur que fait Appien, lorsqu'il ne donne que *treize ans* à Ptolémée, l'année de sa mort[4]. Il a évidemment confondu cette époque avec celle de son avénement, qui eut lieu quatre ans plus tôt. La part active et courageuse de ce jeune prince[5], dans le combat contre César, n'est pas d'un enfant de douze à treize ans; et, de plus,

[1] Appian. *Bell. civ.* II, 90. — [2] Drumann, *Geschichte Roms*, III Th. S. 533. — [3] Florus, IV, 2, 60; Oros. VI, 16. — [4] App. *Bell. civ.* II, § 84. — [5] Cæsar, *Bell. Alex.* § 31; Porphyr. p. 124, t. II, in Cramer. *Anecd. Paris.*; Appian. *Bell. civ.* II, § 89; V, 9.

la tête gravée sur les médailles, et dont les traits juvéniles sont pleins de caractère, atteste un âge plus avancé de trois ou quatre ans. De cette confusion si bien attestée nous tirerons encore une preuve que ce jeune prince était réellement monté sur le trône dans la treizième année de son âge, comme la combinaison seule des données chronologiques nous l'avait déjà indiqué [1].

Si l'on ne trouve point de ses médailles antérieures à l'époque indiquée, la raison en est simple. Les prétentions de Cléopâtre au pouvoir ne se seraient pas accommodées d'un pareil partage dans les signes extérieurs de la souveraineté. Son second frère, qui régna conjointement avec elle, à titre de mari, pendant quatre ans, n'eut jamais non plus son effigie sur aucune médaille; il en fut de même, ce qui est bien plus frappant, de son fils chéri *Césarion*, qu'elle fit régner avec elle, après la mort de son mari, sans doute pour capter la bienveillance de César, qui se croyait le père de cet enfant, et pour se faire pardonner le meurtre de son frère et mari. Elle n'admit jamais de partage qu'en faveur d'Antoine. Les monuments s'accordent encore avec le témoignage de Porphyre.

Selon ce chronologiste, à partir de la XVI[e] année du règne de Cléopâtre (46 ans avant Jésus-Christ), les actes publics portèrent deux dates, jusqu'à sa mort, exprimées ainsi : l'an XVI, qui est aussi l'an I (*ἔτους ἑκκαιδεκάτου τοῦ καὶ πρώτου*); l'an XVII, qui est aussi l'an II, et ainsi de suite, jusqu'à la dernière année de son règne, *l'an XXII, qui est aussi l'an VII*. De la série des médailles appartenant à cette période de sept années, on n'en connaît plus qu'une seule, mais elle suffit pour confirmer le témoignage de Porphyre. Elle porte, d'un côté, l'effigie de

Cléopâtre, avec la légende ΒΑCΙΛΙCCΗC ΚΛΕΟΠΑΤΡΑC, et, de l'autre, celle de Marc-Antoine, avec la double date ΕΤΟΥCΚΑ ΤΟΥ ΚΑΙϚ ΘΕΑC.... (*ἔτους εἰκοστοῦ πρώτου τοῦ καὶ ἕκτου Θεᾶς* [*νεωτέρας*], «l'an XXI de la déesse nouvelle, qui est aussi l'an VI.» Ce qui donne justement la concordance indiquée par cet auteur [2]. Porphyre n'a pas expliqué la cause

[1] Plus haut, p. 677. — [2] M. Champollion-Figeac a le mérite d'avoir, le premier, donné l'explication de cette double date. (*Ann. des Lagid.* t. II, p. 355 et suiv.)

de cette nouvelle ère. Il dit que le frère et mari de Cléopâtre « étant mort, par suite de ses embûches, dans la quatrième année du règne du jeune prince, qui était la huitième de celui de sa sœur, les années, à partir de là, furent rapportées à Cléopâtre seule, » ce qui donne lieu de croire qu'auparavant les années l'étaient à tous deux, au moyen de la double date. Il ajoute que « cela dura jusqu'à la quinzième année. » Il s'ensuit que, quoique Césarion, son fils, ait régné conjointement avec elle, la double date n'eut point lieu pour ce règne simultané. César étant mort peu de temps après l'avénement du jeune prince, Cléopâtre crut pouvoir impunément le priver de cette part de la souveraineté. Césarion, sous le nom de Ptolémée César, fut mentionné dans les actes; la stèle de Turin le prouve : mais les années du fils se confondirent dans celles de la mère. A partir de l'an XV, il en fut autrement, dit Porphyre, qui en donne une raison : c'est qu'à la mort de Lysimaque, roi de la Chalcide de Syrie, Marc-Antoine *imperator* donna ce canton et les lieux environnants à Cléopâtre. Mais la cession d'un petit canton de la Syrie ne peut être le seul motif d'un changement si notable dans la rédaction des actes publics, et d'une innovation qui ne se montre à aucune autre époque du règne de Cléopâtre. Il est un motif plus puissant, dont Porphyre n'a pas parlé, mais que d'autres textes et les médailles rendent évident, c'est qu'à partir de ce moment Marc-Antoine, entraîné par sa folle passion, répudia la sœur d'Auguste, Octavie, et se considéra comme l'*époux de Cléopâtre*. Ce fait singulier est constaté par ce passage de Servius : *Nam Antonius, Augusti sorore contempta, postquam Cleopatram duxit uxorem, monetam ejus nomine in Anagnia* (f. *Alexandria*) *civitate jussit feriri* [1], ce qui est confirmé, quant au fond, par le Syncelle [2] et par une médaille du musée de Vienne [3], dont je ne puis hésiter à me servir, puisque Eckhel en garantit expressément l'authenticité (*neque de ejus fide dubitari potest*), et qui porte : ΚΛΕΟΠ[ατρα] Γ[υνὴ] Μ[άρκου] Α[ὐτοκράτορος] Τ[ρίτον]. Toutes les médailles avec la double effigie de Cléopâtre et d'Antoine sont comprises dans cet intervalle, à dater de l'an 37, où il devint *imperator III* [4].

C'est donc en qualité d'*époux de Cléopâtre* qu'Antoine paraît avec elle sur les médailles, et que la double date y fut admise comme dans les actes. Certes, il ne fallait pas moins que cette grave circonstance pour amener cette complication, qu'on ne trouve, dans la chronologie des

[1] Serv. *in Æneid.* VII, v. 684. Le nom d'*Anagnia* ne peut subsister. Servius aura mal lu le nom écrit en abrégé (*Alndria*) dans l'auteur qu'il avait sous les yeux. — [2] P. 311 A, ed. Paris; p. 588, l. 10, ed. Bonn. — [3] Eckhel, *Numi veteres anecdoti*, p. 292; *Doctr. num.* IV, p. 23. — [4] Id. VI, p. 45.

Lagides, que lorsqu'une association ou un mariage amenait un second souverain sur le trône. Tandis que Cléopâtre prend, sur ces médailles, le nom de *reine* (*βασίλισσα* Κλεόπατρα *θεὰ νεωτέρα*), Antoine se contente modestement du titre d'*αὐτοκράτωρ τρίτον* et de *τριῶν ἀνδρῶν* (triumvir).

Cette médaille a dû être frappée immédiatement avant celle où la double date est exprimée : car, une fois cette date introduite sur les médailles comme dans les actes, elle n'a pu disparaître ni des unes ni des autres. Ainsi Cléopâtre fit d'abord mettre sur les monnaies la tête d'Antoine avec la sienne, en conservant les titres romains d'*imperator III* et de *triumvir*, puis elle fit un second pas : ce fut de le considérer comme *roi d'Égypte*, en lui comptant des années de règne, concurremment avec les siennes propres, à partir de l'an XVI. Marc-Antoine devint donc un véritable *roi égyptien*, et, comme tel, il fut *dieu;* c'est alors qu'il prit les titres de *Dionysos* et d'*Osiris*, ainsi que la reine ceux d'*Isis*, de *Séléné* et de la *déesse nouvelle*, et qu'ils donnèrent à leurs enfants les noms d'*Hélios* et de *Séléné*. Observons maintenant que, sur la médaille de l'an XXI et VI (plus haut, p. 715), la tête de Marc-Antoine n'est accompagnée d'aucun titre quelconque. On le conçoit : un roi d'Égypte ne pouvait continuer d'être *imperator III* ni *triumvir;* d'un autre côté, prendre le titre de *βασιλεύς* eût été une hardiesse excessive. Si le nom de *roi* n'eût pas été détesté des Romains, on peut bien croire qu'Antoine aurait mis le comble à ses extravagances, en faisant graver sur ces médailles, du côté de sa tête, *βασιλεὺς* M. *Ἀντώνιος* : mais c'est là un pas qu'il n'a pas osé franchir. Pour sortir d'embarras, il n'y mit aucun titre; il y exprima l'année, qui impliquait le nom de *roi*. C'était éluder la difficulté avec beaucoup d'adresse.

Le règne simultané de Cléopâtre et de Césarion ou Ptolémée César doit, selon toute apparence, avoir été compris entre l'an IX de cette princesse (3 septembre de l'an 45) et l'an XVI (1er septembre de l'an 37), époque où commence celui d'Antoine. C'est dans cet intervalle de sept ans que doit se placer la date de la stèle de Turin, qui appartient au règne de Cléopâtre et du fils de César. Antoine fut donc substitué à ce jeune prince, comme l'attestent les médailles; et si l'on découvre quelque

jour un décret ou tout autre acte public de Cléopâtre, compris entre l'an XVI et l'an XXII de son règne, on y trouvera, non la mention de Ptolémée César, mais celle d'Antoine avec la double date.

Puisqu'il est certain que Cléopâtre n'a jamais permis qu'on exécutât des médailles à l'effigie de ses deux frères, ni même de son propre fils *Césarion*, celles de Ptolémée XII n'ont pu être frappées qu'en l'absence de cette princesse, entre 48 et 47 avant notre ère. Elle, de son côté, ne manqua point, à ce qu'il paraît, d'en faire autant, lorsque, réléguée en Syrie, elle agissait et levait des troupes pour recouvrer la couronne; car plusieurs médailles, portant la légende ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ, et qui lui appartiennent sans nul doute, ont la plus grande analogie, pour le style, même pour l'aspect du métal, avec des médailles de Syrie, principalement de la Cyrrhestique et de la Commagène, surtout avec celles de la reine Jotape. Tout annonce qu'elles ont été frappées dans quelque ville de Syrie.

Sur ces divers points, la chronologie, la numismatique et l'histoire, viennent d'être mises, à ce qu'il me semble, parfaitement d'accord; mais il faut faire encore un pas de plus.

A présent qu'il est prouvé que les médailles qu'on attribuait à Ptolémée Aulète doivent être rendues à son fils, au prétendu Dionysios, on doit se demander où sont celles d'Aulète lui-même. La réponse est facile. Ce sont justement les médailles qui, jusqu'ici, avaient été attribuées à ce même fils; et tous les caractères se réunissent pour démontrer cette attribution.

1° Toutes ces médailles, sans exception, portent les mêmes indices dionysiaques, qui sont l'expression figurée du titre de *νέος Διόνυσος*, à savoir, la couronne de lierre et le thyrse sur l'épaule.

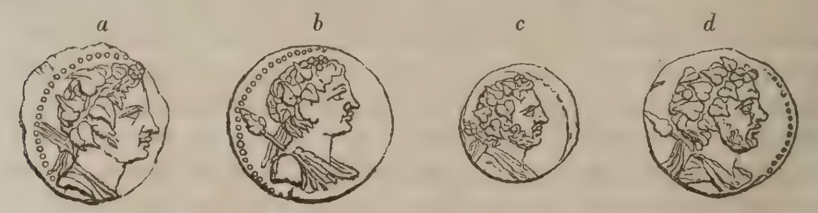

2° La tête, quoique toujours ornée de même, annonce différents âges, comme on peut le voir sur cette planche, qui offre le même personnage à dix-sept ou dix-huit ans (*a*), à vingt ou vingt-deux (*b*), à vingt-cinq ou trente (*c*); enfin, dans une médaille tout nouvellement acquise par

le cabinet des antiques, on retrouve cette même tête, mais barbue, annonçant un homme de trente à trente-cinq ans (*d*). Frappée, sans doute, peu de temps avant la mort du prince, cette dernière pièce, à laquelle les considérations qui précèdent donnent une grande valeur historique et numismatique, décide entièrement la question. Elle achève de montrer qu'il est impossible d'attribuer ces médailles à un jeune homme qui n'a vécu que dix-sept ou dix-huit ans, et n'a été maître de la couronne que pendant huit mois; tandis qu'elles conviennent de tout point à un prince dont le règne dura vingt-neuf ou trente ans, qui en vécut trente-six ou trente-sept, et qui, pendant tout son règne, conserva le titre de *νέος Διόνυσος*.

C'est ainsi que la nécessité d'expliquer complétement ce titre nous a conduit à résoudre de graves difficultés numismatiques. La simple transposition des noms de Ptolémée Aulète et de son fils opère une sorte de révolution dans cette partie intéressante de la numismatique grecque. En outre, les médailles de Cléopâtre et d'Antoine s'expliquent d'une manière complète; enfin, les époques comparatives des trois inscriptions permettent d'établir sur des bases certaines la chronologie si embarrassée de ce prince et de ses enfants, jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Romains.

Le tableau suivant, qui montre l'accord de toutes les sources historiques, textes, médailles et inscriptions, résume cette chronologie, dont l'extrême complication est ramenée maintenant à toute la simplicité et à toute la clarté désirables.

TABLEAU DES RÈGNES
DE PTOLÉMÉE AULÈTE, DE CLÉOPÂTRE, DE SES FRÈRES ET DE SON FILS CÉSARION, JUSQU'À LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE.

ANNÉES de règne.	DOUBLE DATE.	COMMENCEMENT des années de règne.	ANNÉES juliennes avant l'ère vulgaire.	FAITS HISTORIQUES.
				Ptolémée Philopator II, dit *Aulète*.
1	"	12 sept.	81	Ptolémée Aulète monte sur le trône à l'âge de huit ou neuf ans.
2	"	"	80	

ANNÉES de règne.	DOUBLE DATE.	COMMENCEMENT des années de règne.	ANNÉES juliennes avant l'ère vulgaire.	FAITS HISTORIQUES.
Suite de PTOLÉMÉE PHILOPATOR II, dit *AULÈTE*.				
3	//	//	79	
4	//	//	78	
5	//	11 sept.	77	
6	//	//	76	
7	//	//	75	
8	//	//	74	
9	//	10 sept.	73	
//	//	//	72	
//	//	//	//	14 mai, date du proscynème de Callimaque. Ptolémée se marie.
10	//	//	72	
11	//	//	71	Naissance de Cléopâtre dite *Tryphène*, sa fille aînée.
12	//	//	70	Naissance de Bérénice, sa deuxième fille.
//	//	//	69	
//	//	//	//	3 août, date du proscynème de Lysimaque.
13	//	9 sept.	69	
14	//	//	68	
15	//	//	67	Naissance de Cléopâtre, sa troisième fille.
16	//	//	66	Naissance d'Arsinoé, sa quatrième fille.
17	//	8 sept.	65	M. Crassus propose de faire de l'Égypte une province romaine.
18	//	//	64	Naissance de Ptolémée XII, son fils aîné.
19	//	//	63	Naissance de Ptolémée XIII, son second fils. Mort de la femme d'Aulète. Loi agraire proposée par Rullus. Fiançailles d'Aulète et de son frère avec les filles de Mithridate. Mort de Mithridate.
20	//	//	62	
21	//	7 sept.	61	
22	//	//	60	
23	//	//	59	
24	//	//	58	Aulète est chassé d'Alexandrie.

ANNÉES de règne.	DOUBLE DATE.	COMMENCEMENT des années de règne.	ANNÉES juliennes avant l'ère vulgaire.	FAITS HISTORIQUES.
CLÉOPÂTRE *TRYPHÈNE* (à 15 ans) et BÉRÉNICE (à 14 ans) sont mises sur le trône après l'expulsion de leur père.				
24	1	7 sept.	58	Cette première année est attribuée aux deux princesses.
BÉRÉNICE règne seule, après la mort de sa sœur Cléopâtre Tryphène.				
25	1	6 sept.	57	Ces deux années sont attribuées à Bérénice.
26	2	//	56	
PTOLÉMÉE AULÈTE remonte sur le trône.				
27	//	//	55	Il fait mourir Bérénice.
28	//	//	54	
29	//	5 sept.	53	
30	//	//	52	Mort de Ptolémée Aulète, à 37 ou 38 ans.
CLÉOPÂTRE *PHILOPATOR*, 3e fille d'Aulète, monte sur le trône (à 16 ans) avec son frère mineur, PTOLÉMÉE XII (à 12 ou 13 ans).				
1	//	//	52	Ces quatre années sont comptées à Cléopâtre et à son frère. La quatrième année, Ptolémée chasse sa sœur, qui se réfugie en Syrie, où elle frappe des monnaies à son effigie; de son côté, il en frappe à Alexandrie pendant les huit mois de son règne.
2	//	//	51	
3	//	//	50	
4	//	4 sept.	49	9 août, bataille de Pharsale.
			48	
5	//	//	//	Cette cinquième année est comptée à Cléopâtre. 29 septembre, mort de Pompée. Dans le courant d'octobre, César arrive avec Cléopâtre. Ptolémée XII combat contre César et périt dans le Nil.
CLÉOPÂTRE règne avec son plus jeune frère, PTOLÉMÉE XIII, qu'elle épouse.				
5	1	//	48	Juillet, départ de César pour Rome. Naissance de Césarion, fils de César et de Cléopâtre, alors âgée de 20 à 21 ans.
6	2	//	47	
7	3	3 sept.	46	
8	//	//	45	Mort de Ptolémée XIII, après quatre années de règne, dont la dernière ne lui est point comptée.

ANNÉES de règne.	DOUBLE DATE.	COMMENCEMENT des années de règne.	ANNÉES juliennes avant l'ère vulgaire.	FAITS HISTORIQUES.
				CLÉOPÂTRE règne avec son fils PTOLÉMÉE CÉSAR, dit *CÉSARION*.
9	1	3 sept.	44	Mort de César aux ides de mars de cette année.
10	2	//	43	
11	3	//	42	
12	4	2 sept.	41	
13	5	//	40	
14	6	//	39	
15	7	//	38	Les années de règne cessent d'être comptées à Césarion.
				CLÉOPÂTRE règne avec MARC-ANTOINE.
16	1	1er sept.	37	Médailles avec la double effigie de Cléopâtre et d'Antoine *imperator III* et *triumvir*. Antoine, époux de Cléopâtre. Commencement de la double date, selon Porphyre, et des médailles avec cette double date et la double effigie.
17	2	//	36	
18	3	//	35	
19	4	//	34	
20	5	31 août.	33	
21	6	//	32	Médaille avec la date de *l'an XXI qui est aussi l'an VI*.
22	7	//	31	2 septembre, bataille d'Actium.
			30	Cléopâtre envoie Césarion en Éthiopie; elle veut fuir et faire passer sa flotte par l'isthme. En février, Antoine revient à Alexandrie. Arrivée d'Octave. 10 août, prise d'Alexandrie. Mort de Cléopâtre. Mort de Césarion.
				AUGUSTE.
1	//	//	30	29 août, commencement des années d'Auguste.

LETRONNE.

MÉDITATIONS métaphysiques et Correspondance de N. Malebranche avec D. de Mairan, publiées, pour la première fois, sur les manuscrits originaux. Paris, chez Delloye, 1841.

DEUXIÈME ARTICLE.

En recevant cette lettre, développée et pressante, Malebranche sent enfin le besoin de répondre sérieusement, et cette fois sa lettre a presque l'étendue de celle de Mairan. Mais quel en est le fondement? Toujours la théorie des idées et la distinction de l'étendue réelle et de l'étendue intelligible. Spinosa a raison de n'admettre qu'une seule substance, avec toutes les conséquences de cette doctrine, si l'étendue est en effet nécessaire, éternelle, infinie, etc.; car cette étendue infinie ne peut être autre que Dieu lui-même, l'être infini, éternel et nécessaire, en tant qu'étendu. Mais il n'est pas vrai que l'étendue soit nécessaire, éternelle, infinie : ces caractères n'appartiennent qu'à l'idée de l'étendue, idée qui seule est l'objet de notre esprit et celui de l'entendement divin. La condition de la perception pour l'esprit est la même que celle de l'impulsion pour les corps, le contact; et, le corps ne pouvant toucher l'esprit, il s'ensuit que l'esprit ne peut apercevoir le corps qu'au moyen de quelque autre chose qui le touche et le modifie directement : cet objet intermédiaire est l'idée. L'étendue réelle, le monde, ne peut être l'objet immédiat de l'esprit, parce qu'il ne peut affecter l'esprit, agir en lui, dit Malebranche. Le monde, l'étendue intelligible est le seul objet de l'esprit, parce qu'elle seule l'affecte. Or le monde intelligible n'a pas été créé; c'est d'après lui que Dieu a créé le monde réel. L'idée a les caractères de l'être même dont elle participe; elle est nécessaire, éternelle, infinie; elle est l'essence de Dieu, « non selon son être absolu, mais en tant que renfermant, entre toutes ses réalités et perfections infinies, celle de l'étendue; car Dieu est partout. . . . . Le monde intelligible est en Dieu, est Dieu même; car ce qui est en Dieu est substantiellement tout Dieu. Il n'en est point une modalité, parce qu'il n'y a point de modalité dans l'infini, de néant dans l'être, ou qui termine l'être infini. Dieu est tout ce qu'il est, partout où il est dans tout ce qu'il est . . . . . . La matière par elle-même n'a point d'efficace; elle ne peut donc agir sur l'esprit : mais l'étendue intelligible, l'idée, a son efficace; car tout ce qui est en Dieu est efficace. L'idée agit sur l'esprit; puis, quand les yeux sont ouverts et que les impres-

sions sensibles ont lieu, l'idée, d'intelligible qu'elle était, devient sensible, c'est-à-dire, elle affecte l'âme de perceptions sensibles, etc..... Les idées seules sont efficaces, parce que ce sont l'essence du Tout-Puissant...... Les idées ne sont pas différentes substances, car elles sont en Dieu, et tout ce qui est en Dieu est Dieu tout entier. Il est un et tout. »

Ne croirait-on pas entendre Spinosa s'expliquer lui-même sur les rapports de Dieu et du monde? Ce sont presque les mêmes termes. Mais Spinosa parle du monde réel, et Malebranche du monde intelligible.

Malebranche engage Mairan à se défier un peu de ses habitudes géométriques et de la méthode de démonstration; car la démonstration ne s'applique qu'à des idées parfaitement claires, tandis que ce qui est de Dieu ne l'est pas; et il termine par un apologue entre un philosophe, un géomètre et un goutteux, les deux premiers prouvant au troisième qu'il n'a pas et qu'il ne peut pas avoir la goutte, et le défiant aussi, comme faisait Mairan, de montrer précisément le défaut de la démonstration.

« Trois personnes se trouvent ensemble, un philosophe, un géomètre, un goutteux. Le géomètre dit au goutteux : vous croyez que vous avez la goutte, mais il n'en est rien, je vous le démontre. La douleur ne peut être causée que par votre corps, ou par votre âme, ou de Dieu seul. 1° Elle ne peut être causée par le corps, car votre corps ne peut agir sur votre âme, demandez-le à monsieur le philosophe. 2° Ce n'est pas votre âme qui se tourmente elle-même, car, si la douleur dépendait de vous, vous n'en souffririez jamais. 3° Enfin ce ne peut être Dieu, car Dieu ne la connaît pas la douleur; certainement Dieu ne tire ses connaissances que de lui-même; or il n'y a point en lui de douleur, il serait malheureux, il ne peut donc pas en vouloir produire en vous puisqu'il ne sait ce que c'est. Cela est démontré, demandez-le au philosophe, ou montrez-nous précisément le défaut de la démonstration. Je sais qu'elle est fausse, répond le goutteux, et que vous vous moquez de moi. — Adieu. Le vrai fidèle fait comme le goutteux, il n'écoute pas seulement ceux qui attaquent la foi de peur d'être embarrassé par des objections qu'il ne pourrait pas résoudre, car perdre la foi c'est tout perdre... »

On ne trouverait pas aisément, dans tous les écrits de Malebranche, un autre passage où fût mieux marqué le caractère particulier du Platon français, la grâce unie à l'élévation. Toute cette lettre est certainement un abrégé précieux de la doctrine de l'auteur de la Recherche de la vérité et des Entretiens métaphysiques.

Mais cette grâce et cette élévation ne touchent pas notre géomètre. Comme il le dit lui-même, on n'est plus maître de ne raisonner plus, quand on a une fois raisonné jusqu'à un certain point; et, malgré les plaisanteries de son illustre maître, l'écolier respectueux, mais loyal, se plaint toujours que Malebranche attaque Spinosa par des voies obliques, et non pas directement, et qu'on ne lui montre pas le paralogisme duquel tout doit dépendre. Il ne se gêne guère pour donner à Malebranche une sorte de modèle de la polémique à instituer contre Spinosa, en attaquant directement l'étendue intelligible, en la réduisant à la substance étendue, et en démontrant, avec tout l'appareil des formes géométriques, que cette substance étendue a le caractère d'infinité que Malebranche n'accorde qu'à l'étendue intelligible, et que la conséquence rigoureuse de cette doctrine est celle de l'unité de substance. Mais lui-même semble s'apercevoir de l'inutilité de ses efforts pour amener Malebranche à une discussion réglée. On sent croître de lettre en lettre sa confiance dans le système de Spinosa, et on peut déjà pressentir que le disciple de Malebranche finira par être le successeur de Fontenelle et l'ami de Voltaire. Cette lettre est si importante, qu'il en faut citer au moins quelques parties.

« ... Vous m'auriez épargné, mon révérend père, bien des discussions où il me faudra entrer, si, comme je vous en avais prié, vous aviez voulu m'indiquer précisément, et à la manière des géomètres, le paralogisme du traité *De Deo;* en sorte qu'après avoir su la proposition où vous le placez, j'en eusse pu examiner en détail la démonstration et ses dépendances sans me distraire ailleurs. Mais vous ne l'avez pas jugé à propos; vous vous en tenez aux objections vagues et générales. Je ne tâcherai pas moins de profiter de la faveur que vous me faites en suivant le chemin qu'il vous plaira de me tracer.

« Il me paraîtrait cependant d'autant plus nécessaire de citer l'endroit du paralogisme, que je n'en suis pas plus éclairci, quand vous persistez à me dire qu'il consiste en ce que l'auteur confond les idées des choses avec les choses mêmes; car, quelque recherche que j'en aie faite, je ne saurais trouver aucun endroit dans son livre où il soit tombé dans cette erreur; au contraire, j'en citerais cent où la distinction des idées des choses avec les choses mêmes n'est pas moins marquée que celle de la pensée avec l'étendue. Il est vrai qu'il semble, par la suite des endroits de vos lettres où vous l'en accusez, que vous ne le faites qu'à cause qu'il croit la substance étendue, dont les corps sont les modifications, infinie et éternelle : mais, outre que ce serait donner pour preuve ce qui est en question, et que c'est là plutôt une suite de son

système qu'un moyen dont il se soit servi pour le démontrer, si l'on prouve par des principes communs à tous les philosophes, et indépendamment de la substance étendue qui n'est qu'un cas particulier de la démonstration générale, que toute substance est unique en son genre, nécessaire et infinie, que deviendra le paralogisme de l'auteur et cette confusion qu'on lui impute? Or c'est là ce qu'il a prétendu faire, et ce qu'il me semble qu'il a fait.

« Votre objection, mon révérend père, est encore fondée sur plusieurs propositions dont vous vous servez conformément à votre système, qui sont ou contraires au sien, ou entendues et expliquées d'une manière différente dans le sien, comme, que l'âme de l'homme est une substance, que les idées sont quelque chose de distinct d'elle-même et de ses perceptions, que l'étendue ne saurait agir sur elle, etc. Mais il me semble que, selon les lois exactes du raisonnement, on ne peut s'en servir contre lui qu'en les prenant au même sens que lui, ou qu'après les avoir démontrées autrement par des principes communs aux deux systèmes.

« Vous concluez sur le même fondement, qu'il a mal entendu ce principe que j'avais rapporté, *qu'on peut assurer d'une chose ce que l'on conçoit être renfermé dans son idée;* car, dites-vous, *ce principe est vrai par rapport aux propriétés des êtres, mais il n'est pas vrai par rapport à leur existence. Je puis conclure que la matière est divisible, parce que l'idée que j'en ai me la représente telle; mais je ne puis pas assurer qu'elle existe* (je m'attendais que ce serait parce que l'idée que vous en avez ne vous la représente pas existante, mais vous continuez) *quoique je ne puisse pas douter de l'existence de son idée; car son idée est éternellement l'objet immédiat de mon esprit, et non la matière même, et je ne puis savoir qu'elle existe que par révélation naturelle ou surnaturelle.*

« Mais souffrez, s'il vous plaît, mon révérend père, que je vous réponde, que, si par matière nous entendons les corps, ou les diverses modifications de l'étendue, nous devons dire que la matière est divisible, qu'elle n'est pas infinie, et que son existence nous est inconnue, parce qu'en effet son idée renferme la divisibilité et ne renferme pas l'infinité, ni l'existence nécessaire. L'auteur n'a jamais dit que le principe fût vrai par rapport à l'existence des êtres particuliers, et il a dit très-clairement et très-positivement le contraire. Mais, si par matière nous entendons la substance étendue proprement dite, qui n'est ni tel ni tel corps, qu'on conçoit également dans tous les corps, ou qui leur est commune à tous, nous pouvons assurer qu'elle est infinie, qu'elle existe nécessairement et qu'elle est indivisible, parce que son idée, dé-

gagée de toute imagination, la représente telle à l'entendement. Je n'assure point d'un triangle qu'il existe, je dis que ses trois angles sont égaux à deux droits, parce que cette propriété est clairement contenue dans l'idée qui me le représente, et que l'existence ne l'est pas. Mais, quand l'existence et l'infinité sont des propriétés renfermées objectivement dans l'idée d'une chose, j'assure de cette chose qu'elle existe et qu'elle est infinie, comme j'en assure les autres propriétés contenues dans son idée; ainsi j'assure que Dieu est infini et qu'il existe, parce que l'idée qui me représente renferme l'infinité et l'existence, comme des propriétés essentielles à cet être. (V. *Rem. div.* p. 597.)

« Toute la question se réduit donc, ce me semble, à savoir si l'étendue proprement dite, l'étendue commune à tous les corps, sans laquelle ils ne peuvent ni exister, ni être conçus, nous est représentée par son idée comme infinie et comme existante.

« Je vous avoue, mon révérend père, qu'après être rentré en moi-même, et avoir médité plusieurs fois très-sérieusement sur ce sujet, je n'ai pu encore m'empêcher de voir dans cette idée l'infinité et l'existence objective, et partant, selon le principe, je n'ai pu me dispenser d'en conclure l'infinité et l'existence formelle de son objet. Je crois que tous les hommes l'y voient comme moi, et que ce n'est que faute de s'entendre qu'ils n'en conviennent point. Il n'y a pas jusqu'aux plus grossiers et aux moins capables de réflexion qui ne reconnaissent implicitement, dans le temps même peut-être qu'ils seraient prêts à la nier, une étendue réellement infinie, ou sous le concept chimérique du vide, ou sous l'idée vague des espaces imaginaires....

« ... Vous dites, mon révérend père, que l'auteur est plein d'équivoques, et qu'il ne prouve que cette vérité, que l'idée d'une étendue infinie est présente à l'esprit, en sorte que l'esprit ne peut l'épuiser; et cette vérité encore qu'il n'y a pas deux sortes d'idées d'étendue, mais il confond l'idée de l'étendue avec le monde, etc. Il ne faut qu'ouvrir son livre pour voir que l'étendue qu'il appelle substance est cette même étendue infinie dont l'idée est présente à l'esprit. Ce n'est pas, comme il semble que vous voulez toujours le supposer, le monde, si par ce mot vous entendez le ciel, la terre et les corps qu'ils contiennent, ou qui les composent, Rome, le soleil, etc.; car ces choses ne sont, en tant que telles, que de pures modifications variables à l'infini; mais c'est, comme il en avertit en cent endroits, la substance dont toutes ces choses sont des modifications, qui leur est commune à toutes et sans laquelle elles ne peuvent ni exister, ni être conçues, quelque changement qui leur arrive. Je ne vois point là d'équivoque ni de confusion.

« Mais permettez-moi de vous demander, mon révérend père, quelle est, selon vous, cette étendue infinie dont vous dites que l'idée est présente à l'esprit? Ce n'est pas la substance du monde, puisque vous la croyez finie; ce n'est pas aussi l'étendue intelligible, car, selon que vous la définissez en plusieurs endroits de votre lettre, *l'étendue intelligible n'est que l'idée de l'étendue*. Ainsi, si on confondait l'étendue intelligible avec l'étendue infinie dont vous dites que l'idée est présente à l'esprit, ce serait véritablement confondre une idée avec la chose représentée par cette idée. Quoi que ce puisse être cependant que cette étendue infinie dont l'idée est présente à l'esprit, il faut bien assurer d'elle, conformément au principe, qu'elle est infinie, c'est-à-dire qu'elle ne peut être formellement dans la nature que telle qu'elle est objectivement dans l'idée. Mais, *s'il n'y a pas deux sortes d'idées d'étendue*, ou deux sortes d'étendue qui soient les idéats de cette même idée, je ne vois point en quoi cette étendue infinie de laquelle vous avouez que l'idée est présente à l'esprit, différera de la substance dont j'ai conclu qu'elle était infinie, parce que son idée me la représentait infinie. Je ne dois pas examiner ici d'où me vient cette idée de l'étendue infinie; chaque système l'explique à sa manière, mais, quelle qu'en soit la cause, ma conclusion est certaine, ou le principe est faux et défectueux.

« Il est vrai qu'il y a cette différence entre les systèmes des autres philosophes et celui de l'auteur, que, dans les premiers, il est impossible de concevoir que l'esprit ait idée de quelque chose qui n'est point pensée, au lieu que, dans celui de l'auteur, où la pensée et l'étendue ne sont que des attributs d'une même substance qui se pénètrent, rien n'est plus analogue. Sur quoi je remarque encore la nécessité qu'il y aurait de saper les fondements du système avant que de l'attaquer par de semblables difficultés....

« ... Voilà, mon révérend père, des éclaircissements qui peuvent, ce me semble, justifier l'auteur des fautes que vous lui attribuez, ou excuser du moins ma résistance sur tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'alléguer jusqu'ici contre son système. Je ne vous dirai rien, pour le présent, des questions qui regardent les opérations de l'âme, la manière dont nous voyons, selon lui, les corps et toutes choses en Dieu, la certitude que nous avons de leur existence, et semblables, qui appartiennent à son traité *De mente humana*, et qui supposent des principes ou une application de principes dont il n'a point encore été parlé dans nos lettres. J'ai touché, si je ne me trompe, ce que vous m'avez marqué de plus essentiel en réfutation de son traité *De Deo*. Il me reste cependant un mot à dire sur votre étendue intelligible, que vous m'accusez

d'avoir mal entendue dans le passage que j'ai rapporté d'un de vos Entretiens métaphysiques (Entr. 2, n° 22), où Théodore répond à une question que lui avait faite Ariste[1] sur ce sujet. C'est dans ma deuxième lettre, en date du 9 novembre 1713. Vous m'avez écrit depuis, en réponse à cette lettre, le 5 décembre de la même année, sans m'en parler; et ce n'est que dans votre troisième, du 12 juin 1714, que vous relevez ma faute, car je consens à qualifier ainsi l'interprétation que j'ai donnée à vos paroles, puisque vous m'en donnez une vous-même très-différente. J'ose dire cependant que je ne m'étais point éloigné du seul sens recevable que puisse fournir votre étendue intelligible, en plusieurs autres endroits de vos ouvrages, et que, si nous nous tenons à celui-ci, elle va fourmiller de difficultés dans l'application que nous en ferons à l'univers et à nos idées les plus intimes; en un mot qu'elle est dès lors inintelligible. Vous avez sans doute ma lettre, mais vous pourriez bien n'avoir pas retenu une copie de la vôtre. C'est pourquoi je vais vous remettre votre réponse sous les yeux et en transcrire ici les paroles.... Il s'ensuit donc, mon révérend père, que votre étendue intelligible n'est qu'une idée en Dieu, idée sans idéat, ou qui n'a nul objet ni en Dieu, ni en moi, hors de ma pensée, et, par conséquent, il ne faut plus dire, comme vous avez fait ailleurs, que nous n'avons point de démonstration de l'existence des corps, et qu'il nous serait impossible de nous assurer s'ils existent, sans la révélation qui nous l'apprend; il faut trancher le mot, et dire qu'il est démontré qu'il n'y a point de corps et que la révélation nous trompe à cet égard. Car que sont les corps si ce n'est des modifications de l'étendue que notre esprit aperçoit en eux? Leur essence, ce qui est également commun à tous, c'est-à-dire ce sans quoi ils ne sauraient exister, n'est-ce pas l'étendue? Or, si cette étendue n'existe ni en Dieu, ni hors de Dieu, donc les corps n'existent pas. Elle n'existe point en Dieu, selon vous, et elle ne peut exister hors de lui, si son idée est sans idéat et n'a nulle réalité objective. Et, à notre égard, si l'idée qui nous représente l'étendue comme existante, éternelle et infinie, soit que nous la voyons en Dieu ou hors de Dieu, n'a nulle réalité objective, que devient le grand principe, sans lequel il ne faut plus raisonner, que nous devons assurer d'une chose ce qui est clairement renfermé dans l'idée qui nous la représente?

« Vous voyez par là, mon révérend père, que je conçois très-bien la différence qu'il y a entre l'idée d'une chose et la chose même. Mon idée du triangle n'a ni trois côtés ni trois angles, mais j'avoue que je ne

[1] L'éditeur : Aristide.

conçois pas la différence qu'il y a entre dire que l'étendue commune à tous les corps existe, qu'elle est infinie et éternelle, et dire que l'esprit l'aperçoit nécessairement comme existante, infinie et éternelle. Être en même temps étendu et pensant, c'est certainement plus être que de n'être que l'un des deux. Or je ne sais pas encore comment refuser à l'être par soi, d'où dérivent tous les êtres, à l'être infiniment infini, celle de toutes les réalités que l'esprit aperçoit le plus clairement et le plus invinciblement, qui est l'étendue. Qu'est-ce que *l'immensité divine*, si ce n'est pas un attribut distinct de la pensée, et, par conséquent, de votre étendue intelligible, dès que celle-ci n'est que pensée et n'a nulle réalité objective hors de là, quoiqu'elle y soit clairement aperçue? C'est un beau mot vide de sens, et qui ne réveille aucune idée. Il me semble donc, mon révérend père, qu'en faisant de l'étendue intelligible un objet distinct de l'idée qui est en Dieu et qui me la représente, je marquais non-seulement la différence qu'il y a entre l'idée d'une chose et la chose même, mais que je sauvais encore bien des difficultés qu'on peut vous faire. Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions, je ne m'aperçois que trop et à regret qu'il serait difficile, comme vous le pensez, que nous convinssions par lettres sur des matières si abstraites. Je me contenterai, à l'avenir, de méditer encore plus sérieusement vos ouvrages et les lettres dont vous avez bien voulu m'honorer. Mais quel qu'en soit le succès, ma reconnaissance pour vos bontés sera éternelle, et je demeurerai toujours avec la plus profonde vénération...... »

Toute cette fin de la lettre depuis *Voilà, mon révérend père, les éclaircissements, etc.* est indiquée dans une note de la main de Mairan, comme devant être substituée au morceau suivant, qu'il avait d'abord composé, et que nous croyons devoir sauver de l'oubli, parce qu'il contient une réponse assez piquante à la parabole du goutteux.

« Voilà [1], mon révérend père, les éclaircissements qui pourront, ce me semble, justifier l'auteur des fautes que vous lui attribuez, ou m'excuser auprès de vous de ce que je n'ai pu encore me rendre sur son compte. Je ne vous dirai rien, pour le présent, des questions qui regardent les opérations de l'âme, la manière dont nous voyons, selon lui, les corps et toutes choses en Dieu, la certitude que nous avons de leur existence, et semblables, qui appartiennent à son traité *De mente*, et qui supposent des principes que nous n'avons pas encore touchés. J'ai touché, si je ne me trompe, ce qu'il y a de plus essentiel dans vos objections sur le

[1] L'éditeur n'a même pas donné en note ce morceau, qui se trouve dans les papiers de Mairan.

traité dont il s'agit. Je les ai lues, relues et méditées, et je les méditerai encore. C'est le moins que je puisse faire pour reconnaître l'extrême bonté que vous avez eue de lire toutes mes lettres. Au reste, je conviens que je me suis trompé dans celle où je conclus du discours de Théodore tiré de vos Entretiens que ce qu'il appelle étendue intelligible est l'étendue substance dont les corps sont les modes. Vous m'avez très-clairement fait voir [a] le contraire, et convaincu que votre étendue intelligible n'est que l'idée de l'étendue. J'étais apparemment tombé dans cette erreur parce que j'attribue formellement à cette substance les mêmes propriétés que vous reconnaissez dans son idée, et que je ne croyais pas qu'on pût admettre d'idée infinie d'une substance finie [b]. Mais je n'en ai pas moins tort, je devais vous expliquer selon vos principes, et non selon ce que j'avais dans l'esprit. Je vous prie, mon révérend père, de me pardonner cette faute, et je vous demande la même indulgence pour celles qui ne me sont pas connues.

« Le sophisme du géomètre dans la parabole du goutteux, que je trouve à la fin de votre lettre, me paraît fort difficile à résoudre par le système ordinaire. Mais le faible en saute aux yeux dans le système de l'auteur. Cependant, en qualité de fidèle, je voudrais bien pouvoir faire comme ce goutteux, ou comme un bon mahométan, qui ne songe à défendre sa religion que le sabre à la main, sans autre discussion. Cela m'épargnerait bien de la peine; mais on n'est pas toujours maître de ne raisonner plus, quand on a raisonné jusqu'à un certain point.... »

Malebranche, un peu surpris de la résistance et même de l'attaque de son correspondant, ne voit guère plus qu'une chose à lui répondre : c'est qu'il n'entend pas la lettre de Mairan, et que Mairan ne semble pas avoir entendu celle à laquelle il répond. Il développe de nouveau sa théorie des idées : « L'idée de l'étendue est infinie, mais son idéatum (expression de Spinosa) ne l'est peut-être pas; peut-être n'y a-t-il réellement aucun idéatum. Je ne vois actuellement que l'idée, et non l'idéatum, et je suis persuadé que l'idée a été une éternité sans idéatum. L'idée est éternelle, infinie, nécessaire et efficace même; car il n'y a que l'idée qui agisse sur les esprits : mais je ne vois point immédiatement l'idéatum; je ne sais que par une espèce de révélation qu'il y en a; en un mot, je puis concevoir qu'il n'y en a point....... L'expérience apprend qu'un manchot sent une main qui lui fait mal,

[a] « Ceci [relatif à ma lettre 2, p. 10, et à la 3e du P. M. p. 2] est accordé trop légèrement et mérite un éclaircissement. » (Note de Mairan.) — [b] « A ajouter ici un article de la lecture de la 36e lettre de Descartes touchant l'expression de Bayle. Rem. div. (mes Rem.) p. 597, et cod. met. p. 979. » (Note de Mairan.)

et il n'a plus la sienne. C'est donc l'idée de sa main qui l'afflige, et non l'idéatum. » Quant au principe cartésien : Il faut affirmer d'une chose ce que l'on conçoit être renfermé dans son idée, ce principe n'est incontestable que par rapport aux idées qu'on voit immédiatement et directement, et non par rapport aux choses qu'on ne voit point en elles-mêmes. Il est bon surtout dans les mathématiques pures, qui ne considèrent que les idées. La démonstration ne peut avoir lieu que dans certaines limites, et non au delà. Malebranche finit par prier Mairan de s'adresser à l'auteur de toute vérité et de laisser là une correspondance qui ne les conduit à rien, s'excusant toujours sur l'impossibilité de philosopher par lettres, comme il l'avait dit en commençant, et comme nous le voyons dans la lettre à M. de Torsac sur l'immortalité de l'âme, la seule que nous eussions pu découvrir jusqu'ici, et que nous avons publiée [1]. Voici les derniers mots de Malebranche :

« Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je finisse, et que je vous prie même que nous cessions de travailler inutilement. Je ne crois pas pouvoir vous dissuader de vos sentiments par de si courtes réponses à vos lettres, qui, quoique longues et bien écrites, ne réveillent pas toujours dans mon esprit des idées claires. Ce que l'auteur ose appeler démonstration n'en a, selon ma pensée, que la forme extérieure et l'arrangement des propositions. Démontrer proprement c'est développer une idée claire et en déduire avec évidence ce que cette idée renferme nécessairement : et nous n'avons, ce me semble, d'idées assez claires pour faire des démonstrations que celles de l'étendue et des nombres. L'âme même ne se connaît nullement; elle n'a que le sentiment intérieur d'elle-même et de ses modifications. Étant finie elle peut encore moins connaître les attributs de l'infini. Comment donc faire sur cela des démonstrations? Pour moi je ne bâtis que sur les dogmes de la foi dans les choses qui la regardent, parce que je suis certain par mille raisons qu'ils sont solidement posés : et, si j'ai découvert quelques vérités théologiques, je le dois principalement à ces dogmes, sans lesquels je me serais égaré comme plusieurs autres qui ne se sont pas assez défiés d'eux-mêmes. Je prie Jésus-Christ, qui est notre sagesse et notre lumière, et sans lequel nous ne pouvons rien, qu'il vous découvre les vérités qui vous sont nécessaires pour vous conduire dans la voie qui conduit à la possession des vrais biens. »

Un an après cette lettre, Malebranche n'était plus. On peut donc la considérer comme l'expression du dernier état de son âme et de sa

[1] *Fragments philosophiques,* 3e édit. t. II, p. 167.

foi. Les notes marginales que Mairan a déposées sur ses minutes, et que l'éditeur n'a point publiées, nous apprennent qu'en 1730 il avait revu ces papiers. Dans tous ses ouvrages on ne retrouve aucune trace des opinions ici exprimées. Les contenait-il par discrétion et par prudence, ou, depuis, les avait-il lui-même condamnées? Cette dernière supposition est bien douteuse, à en juger par la ferme et sérieuse conviction qui paraît dans ces lettres de 1713 et de 1714. D'ailleurs, Mairan traite partout Malebranche, comme ici, avec un respect profondément senti, mais qui n'ôte rien à l'indépendance de ses opinions. Par exemple, dans l'éloge historique de M. l'abbé de Molière [1], voici comment le secrétaire de l'Académie des sciences s'explique sur l'auteur déjà un peu oublié de la Recherche de la vérité : « Ce philosophe, dit-il, jouissait alors de la réputation la plus brillante. Disciple zélé de Descartes, commentateur original, chef de secte lui-même par les idées neuves et sublimes qu'il prêtait à la philosophie cartésienne, il pouvait être mal entendu, critiqué, contredit; mais on ne pouvait s'empêcher d'admirer l'étendue et la beauté de son génie dans l'enchaînement des dogmes mêmes auxquels on refusait de souscrire. » Ainsi, dans la maturité de son esprit et de sa réputation, Mairan ne faisait que répéter sur Malebranche le jugement qui perce déjà dans cette correspondance, et la postérité a ratifié ce jugement.

Mais, à côté de l'intérêt historique et littéraire qui s'attache naturellement à ces lettres de deux hommes célèbres, est un intérêt tout autrement élevé, celui de la leçon philosophique que ces lettres contiennent : on peut s'y donner le spectacle d'un principe luttant en vain contre ses conséquences. Malebranche se sépare d'autant plus volontiers de Spinoza, qu'on pouvait plus justement l'accuser, qu'on l'avait même accusé de spinosisme [2]. Il en parle très-dédaigneusement : il l'a lu autrefois, pas même en totalité; il s'en souvient à peine; il n'a pas lu les réfutations qu'on en a faites. Il n'a pas l'air de se douter qu'il parle d'un des plus grands esprits de son siècle, et d'un esprit sorti, comme lui, du cartésianisme. Ailleurs même, dans les Méditations [3], il le traite plus mal encore : *le misérable Spinosa*. Et pourtant ce misérable n'est pas moins que le frère légitime de Malebranche dans la famille cartésienne. Quand, par le système des causes occasionnelles, on a ôté à la volonté toute efficace, et, par là, détruit la racine de la

[1] *Mémoires de l'Académie des sciences*, année 1742, p. 196. — [2] Il en fut accusé par le P. de Tournemine (préface du Traité de l'existence de Dieu, de Fénélon), et indirectement par Arnauld et par Fénélon lui-même, dans sa Réfutation du système de Malebranche sur la nature et la grâce. — [3] 9e Méditation, § 13.

personnalité humaine; quand, par la théorie des idées et la vision en Dieu, on a fait du monde extérieur quelque chose qui n'existe peut-être pas, qui certainement n'agit pas sur nous, et qui ne peut être compris que dans l'idée que nous en avons, idée qui repose en Dieu; quand on a ainsi comme absorbé en Dieu et l'âme et le monde, on est assez mal reçu à combattre le système de l'unité de la substance. Pour bien juger ce système, il faut avoir discerné dans Descartes même, avant Malebranche et avant Spinoza, l'erreur qui les a égarés tous les deux, par la fausse direction qu'elle a imprimée à toutes leurs idées, à savoir, la confusion du désir et de la volonté, et l'ignorance du caractère propre de la volonté; il faut avoir retrouvé dans la volonté, dans la force libre qui la constitue, le titre même de la personnalité humaine, et la part de causalité et de substantialité qui lui appartient. Là seulement est le principe d'une réfutation solide de Spinoza : mais ce principe peut également être tourné contre Malebranche; et, pour parvenir à ce principe, il faut sortir du cartésianisme et arriver jusqu'à Leibnitz.

V. COUSIN.

La reale Galleria di Torino, illustrata da Rob. d'Azeglio, *direttore della medesima.* Torino, in-folio, fascicoli 1-24, 1835-1842.

DEUXIÈME ARTICLE.

Après l'idée générale que nous nous sommes efforcés de donner, dans un premier article[1], de la Galerie royale de Turin, il nous reste à la faire connaître avec quelques détails, sous le double rapport qui intéresse nos lecteurs, sous celui du mérite des ouvrages de peinture dont elle se compose et du travail de l'éditeur savant et ingénieux, qui s'est voué tout entier au soin de décrire cette galerie, qu'il a tant contribué à former et à disposer dans l'état où elle est aujourd'hui.

Remarquons, en premier lieu, pour répondre aux détracteurs et aux critiques des galeries en général et de celle-ci en particulier, combien il est heureux pour l'art, utile pour le pays et honorable pour l'Italie, dans un temps où les collections privées, et même quelques collections princières, telles que celle de Lucques, se dispersent et se perdent en une

[1] Voy. le cahier de mars 1842, p. 154-167.

foule de mains particulières, qu'il se soit formé à Turin un de ces musées, qui, grâce au caractère du prince qui l'a fondé et à la puissance politique de l'État dont il est un des ornements, peut être regardé comme un asile désormais inviolable pour tous les chefs-d'œuvre qu'il renferme, en même temps que comme un lieu de refuge pour d'autres chefs-d'œuvre que l'or de l'Angleterre dispute incessamment à l'Italie, sans profit pour l'art et pour l'Angleterre elle-même. Lorsque la terre classique de la peinture s'appauvrit chaque jour de quelques-uns des trésors que trois siècles d'une fécondité inouïe y avaient accumulés sur tous les points, c'est du moins, pour les amis de l'art, une consolation que de voir s'ouvrir, à Turin, au pied même des Alpes, un hospice pour tant de tableaux qui s'acheminaient au delà des Alpes, et que la prévoyance éclairée d'un grand prince peut arrêter sur la route de l'exil et conserver à la patrie. De cette manière, le flambeau du génie, qui n'avait point éclairé cette partie de l'Italie, peut y produire son effet ordinaire, et, sur cette terre vierge encore, développer des germes qui n'attendaient pour éclore qu'une occasion favorable. On sait quelle heureuse influence ont exercée sur la direction et le progrès des arts en Italie les circonstances qui avaient fait ce pays dépositaire des plus beaux restes de l'antiquité classique, et qui l'ont rendu le théâtre des plus grandes merveilles de la renaissance. Mais peut-être ne sait-on pas assez quelle est encore la puissance d'un chef-d'œuvre sur cette terre, qui, bien qu'épuisée presque partout, reçoit pourtant encore les rayons du soleil qui féconda Rome et Bologne, Florence et Pise, Lucques et Sienne, Venise et Milan, Parme et Mantoue. Le Piémont, qui jouit des bienfaits de ce ciel, sans avoir encore éprouvé l'influence de ces chefs-d'œuvre, ne peut-il donc s'éveiller pour la première fois et naître à la vie des beaux-arts, en présence des modèles de l'art que lui offre une main royale? et n'est-il pas possible, dans ce pays des miracles, que la vue d'un tableau de Gaudenzio Ferrari y produise un talent nouveau, qui devienne à son tour le principe de toute une école?

Mais, pour cela, il est de toute nécessité, et c'est ici notre seconde observation, que la Galerie royale de Turin s'enrichisse de plus en plus de peintures du premier ordre, de ces tableaux des grands maîtres qui possèdent seuls l'inappréciable faculté et l'immortel privilége de produire l'inspiration, en même temps que l'enseignement. Tout l'or que les princes prodiguent pour encourager et entretenir la médiocrité dans les talents contemporains ne profite tout au plus qu'à la médiocrité, sans aucun avantage pour l'art; tandis qu'un seul chef-d'œuvre

peut devenir la source féconde d'autres chefs-d'œuvre. Je ne veux rien dire ici qui puisse donner à mes opinions un caractère de personnalité qu'elles ne doivent point avoir; mais un gouvernement qui, après avoir fondé une galerie comme celle de Turin, n'affecterait à son accroissement et à son entretien qu'une somme annuelle de 13,200 francs, somme à peine suffisante pour acheter des cadres[1], tandis qu'il dépenserait des sommes considérables en commandes de tableaux médiocres à Rome et ailleurs, détruirait d'une main ce qu'il aurait créé de l'autre, et perdrait son argent sans avoir servi l'art et son pays. Tout ce que l'Italie produit actuellement de tableaux, et dont le prix excéderait peut-être le revenu annuel de la liste civile du plus opulent de ses princes, n'est pas capable de faire faire un seul pas à l'éducation d'un peuple, d'y faire naître une seule étincelle de génie. Mais un Léonard de Vinci, un Raphaël, un Andrea del Sarto, fussent-ils achetés au poids de l'or, peuvent toujours rendre au prince et à l'État mille fois plus qu'ils n'ont coûté; car ce sont des leçons toujours vivantes, des exemples toujours éloquents, qui parlent au goût, à la raison, au sentiment de tout un peuple. Que de grands peintres n'ont eu pour se former qu'un seul tableau devant les yeux! Combien d'autres n'ont dû tout leur talent, et la conscience même de ce talent, qu'à la contemplation d'un chef-d'œuvre! Ne sait-on pas que le Corrége ne se reconnut peintre qu'à la vue de la *Sainte Cécile* de Raphaël? Et Raphaël lui-même, que n'a-t-il pas dû à l'étude de Masaccio? et Guido Reni, aux *Vierges* de Lippo? et Carlo Dolci, à celles de Fra Angelico? et tant d'autres grands peintres, au maître favori avec lequel ils se trouvaient en rapport de goût et de sentiment? Ce sont donc ces éternels modèles de l'art qu'il faut sans cesse montrer à un peuple, parce que sans cesse ils peuvent éveiller, chez ce peuple, l'instinct qui s'ignore et révéler le talent qui se cherche, parce qu'il y a dans le génie quelque chose de sympathique, qui fait vibrer partout tout ce qu'il y a de sensible dans le cœur et dans l'imagination des hommes. Mais la médiocrité, qui s'affiche, qui s'étend, qui se complaît dans ses œuvres, qui remplirait tout un Louvre, qui couvrirait toute l'Europe, ne produit que ce qui lui ressemble. Vous recueilleriez dans le Vatican tous les tableaux de l'Italie moderne, qu'il n'en sortirait jamais un seul peintre; mais, tant que l'Italie conservera son

[1] Nous devons dire que cette allocation, si insuffisante, et nous oserions presque ajouter, si injurieuse pour le gouvernement qui l'accorde et pour l'art qui la reçoit, est fixée par le conseil d'État, contre le gré du monarque, dont la générosité supplée, de ses propres deniers, à cette parcimonie de ses conseillers, si peu en rapport avec les besoins réels et avec les vrais intérêts de l'art et du pays.

dernier Mantegna ou son dernier Francia, on ne doit pas y désespérer de l'art.

Nous croyons que nos lecteurs et M. d'Azeglio lui-même nous pardonneront la sévérité de ces réflexions, en faveur du sentiment qui nous les inspire, et de l'intérêt que nous portons à cette Galerie de Turin, la dernière des galeries italiennes dans l'ordre des temps, et déjà supérieure, par le nombre et le mérite des ouvrages, à celles de Milan et de Parme, si l'on excepte, dans cette dernière, les Corrége, qui ne se trouvent que là en si grand nombre et d'un ordre si élevé. Mais, nous l'avons déjà dit, et nous ne pouvons nous empêcher de le redire : c'est surtout en tableaux de grands maîtres des anciennes écoles d'Italie que cette Galerie de Turin, si riche en productions capitales des écoles allemande, flamande et hollandaise, et même en beaux ouvrages de maîtres italiens du second ordre, a besoin de se compléter, pour répondre tout à fait à l'objet de sa destination, qui est de créer dans le Piémont une école piémontaise, ou, mieux encore, un nouvel art italien en Italie. Car, et c'est encore là une conséquence des principes que nous nous sommes faits en matière de goût et d'enseignement de l'art, ce n'est pas par la quantité, mais par le choix des ouvrages, qu'une galerie se recommande au suffrage des hommes éclairés et qu'elle peut profiter à l'étude. Un petit nombre de chefs-d'œuvre pris dans les premières écoles, surtout parmi les plus anciennes, aura toujours une plus heureuse influence sur l'éducation d'un peuple et sur le talent des artistes, que cette foule de productions, estimables sans doute, mais dépourvues de ce puissant caractère d'originalité qui distingue les grands talents, et qui peut seul les produire et les inspirer. Et, à cet égard, je crois pouvoir citer comme un exemple bien digne d'être suivi par tous les princes, amis des arts et pénétrés du sentiment d'un de leurs premiers devoirs envers leurs peuples, la galerie de tableaux formée par le prince d'Orange, aujourd'hui roi des Pays-Bas, laquelle galerie se trouve maintenant dans son palais à La Haye, où j'ai eu occasion de la voir il y a peu de semaines. Cette galerie, telle qu'elle est maintenant, est certainement une des premières de l'Europe; mais c'est surtout par le choix des ouvrages dont elle se compose, et qui sont tous, sans exception, des morceaux du premier ordre, dus à la main des grands maîtres des anciennes écoles, que cette collection se recommande à l'admiration publique; car elle n'est pas très-considérable par le nombre. Mais on y trouve tous les grands noms de la peinture, non-seulement allemande, hollandaise et flamande, ce qui ne doit pas surprendre à La Haye, mais italienne et espagnole, représentés par des chefs-d'œuvre de peinture même et de

dessin ; à côté de tableaux de Fra Bartolommeo, de Francia, d'Andrea del Sarto, de Léonard de Vinci, de cartons de Raphaël, de Michel-Ange, de Léonard, se placent des œuvres capitales de Jean Van Eyck, de Luc de Leyde, d'Hemmeling, d'Albert Durer; et il en est de même des grands maîtres de la seconde époque, dont chacun n'est représenté que par un ou deux de ces morceaux qui résument pour ainsi dire à eux seuls toutes les qualités de l'artiste, et qui doivent avoir le don de les reproduire dans l'âme de ceux où la nature en a mis le germe. Or c'est là le principe qui doit présider à la formation des galeries, maintenant surtout que l'affaiblissement des doctrines et des croyances, en fait d'art comme de toute autre chose, livre le public à une multitude de goûts divers et de tendances contradictoires, qui, en présence de ces collections où toutes les médiocrités abondent, ne peuvent que produire l'anarchie ou l'indifférence, et amener ainsi la chute complète de l'art, au lieu que, devant ces éternels modèles de la raison et du goût, où l'art était aussi une religion, la foi qui les a inspirés manque rarement son effet sur celui même qui ne fait que les contempler, et le sentiment public s'éclaire et se raffermit, en même temps que le talent se règle et se développe.

Les opinions que je viens d'exposer n'offrent, du reste, rien qui ne se trouve d'accord avec celles de M. d'Azeglio lui-même, si je m'en rapporte à la manière dont il juge les productions des arts, dont il s'est chargé d'expliquer le mérite en même temps qu'il en publie des images fidèles. Partout où l'occasion s'en présente dans son livre, c'est l'exemple des grands maîtres qu'il recommande, comme la leçon la plus efficace, comme l'enseignement le plus utile ; et, sans doute, il ne tient pas à lui que la Galerie de Turin, dont il s'est fait l'interprète, après en avoir été l'ordonnateur, ne s'enrichisse surtout en tableaux du premier ordre, afin de répondre complétement à l'objet de son institution. Il est, d'ailleurs, à ma connaissance que M. d'Azeglio ne cesse de faire les plus louables efforts pour procurer à la Galerie de Turin, dont il est le directeur, quelques-unes de ces œuvres capitales des peintres du premier ordre, tels que Léonard de Vinci, Fra Bartolommeo et Corrége dont on y regrette l'absence; et ce n'est sans doute pas sa faute si une *Madone* du premier de ces grands maîtres, qui avait été proposée à la Galerie de Turin par son propriétaire actuel n'a pas été acquise par le gouvernement sarde. Toutefois, je dois dire, pour diminuer le regret que cette nouvelle a pu causer aux amis de la Galerie de Turin, que ce tableau de Léonard de Vinci, que j'ai eu occasion de voir il y a quelques mois à Paris, de retour de Londres, où il avait été

envoyé pour être vendu, m'a paru avoir beaucoup souffert par le fait de retouches maladroites, ce qui diminue considérablement de son mérite et de sa valeur; et j'ajoute qu'il pourrait bien n'être qu'une répétition faite dans l'école de Léonard; car j'ai vu tout récemment la même composition à la *Pinacothèque de Munich*, où elle passe, avec plus de raison, sans doute, pour le tableau original.

Du reste, et c'est avec plaisir que j'ajoute ce correctif aux observations qui précèdent, on se tromperait beaucoup si l'on croyait que la Galerie de Turin soit entièrement dépourvue de ces grands noms de la peinture moderne qui jettent tant d'éclat sur les collections de Bologne, de Florence et de Rome. Outre la *Madonna della Tenda* de Raphaël, qu'on y possédait déjà, on vient d'y acquérir un nouveau Raphaël dont l'existence était restée jusqu'ici ignorée, même des plus doctes et des plus récents historiens de ce grand peintre, M. Quatremère de Quincy, et son traducteur italien, M. Longhena [1]; c'est un portrait de Jules II, qui a été découvert tout dernièrement dans le palais du roi de Sardaigne à Gênes (ancien palais Durazzo). Ce tableau, qui avait été mal restauré et presque entièrement recouvert, a offert, aux yeux étonnés de ceux qui avaient entrepris de le nettoyer, le chiffre de Raphaël à l'appui de toutes les qualités de son talent; et cette découverte, qui a reçu jusqu'ici encore peu de publicité et que je tiens de M. d'Azeglio lui-même, a été pour le souverain l'objet d'une satisfaction à laquelle s'associeront tous les amateurs des arts, en Italie et hors de l'Italie; car une nouvelle œuvre de Raphaël, sauvée de la destruction ou arrachée de l'oubli, est, on peut le dire, une conquête pour le monde entier. Au nombre des plus brillantes acquisitions dont s'est enrichie, en dernier lieu, la Galerie de Turin, par l'effet de la générosité du monarque, je citerai en première ligne le fameux Daniel de Volterra, du palais Niccolini de Florence, représentant la *Décollation de saint Jean-Baptiste;* c'est une des œuvres capitales d'un peintre placé au premier rang des maîtres de l'art pour la science du dessin; et celle-ci rivalise, de l'aveu

[1] Quatremère de Quincy, *Histoire de Raphaël,* 2ᵉ édit. p. 184; *Istoria di Raffaello, voltata in italiano per cura di* Fr. Longhena, p. 134-135. L'original du portrait de Jules II, qui appartint d'abord à la famille des ducs de la Rovere à Urbino, se trouve maintenant dans la galerie de Florence. Mais on en connaissait plusieurs copies à Rome, dans le palais Giustiniani et dans le palais Caffarelli, et d'autres encore, citées par des historiens de l'art. Il en existe deux répétitions dans le palais Pitti, sans compter une autre copie, attribuée à Jules Romain, qui doit se trouver dans quelque collection de Florence. Mais la répétition de la main même de Raphaël, et avec son chiffre, qui vient d'être découverte à Gênes, n'avait encore été indiquée par personne, à ma connaissance.

de tous les connaisseurs, avec le chef-d'œuvre du même maître qui fait un des principaux ornements de notre galerie du Louvre. J'indiquerai, en second lieu, un grand tableau de Sodoma, acquis récemment à Florence des deniers mêmes du roi de Sardaigne, et regardé par Rosini, le célèbre auteur de l'Histoire de la peinture italienne, comme un Léonard de Vinci, tant il offre d'analogie avec le style et la manière de ce grand maître; et il n'est personne, tant soit peu versé dans l'histoire de la peinture moderne, qui ne sache à quel point les productions de Sodoma sont rares et estimées; car, à l'exception de Sienne, où ce peintre a presque uniquement travaillé, ou, du moins, a produit ses plus beaux ouvrages, et de Rome, où il avait été appelé par son compatriote Agostino Chigi, pour décorer de ses peintures le premier étage de la *Farnesine*, tandis que Raphaël peignait la galerie du rez-de-chaussée, c'est à peine si l'on connaît ailleurs des peintures de Sodoma; et le tableau de ce maître dont vient de s'enrichir la Galerie de Turin en deviendra, sans nul doute, une des plus précieuses acquisitions.

En fait de tableaux de grands maîtres des anciennes écoles que possède cette galerie, et dont je suis bien aise de donner l'indication pour ceux de nos lecteurs qui, ne la connaissant que d'après les livraisons déjà publiées du recueil de M. d'Azeglio, seraient exposés à s'en faire une idée trop incomplète, je citerai d'abord, pour réparer une inexactitude qui m'est échappée dans mon premier article, une *Sainte Famille* d'Andrea del Sarto, maître dont j'avais signalé l'absence dans la Galerie de Turin; malheureusement, ce tableau laisse à désirer sous le rapport de la conservation. Cette observation ne s'applique pas à un magnifique Francia, représentant la *Déposition de croix;* ce tableau, qui se trouvait dans une église du Casal et qui est signé de l'auteur, est une de ses principales productions, sous le rapport du sujet et de la proportion des figures, autant que sous celui du style et de l'exécution; car personne n'ignore combien les grands tableaux de ce maître, dont on connaît un nombre si considérable de *madones,* sont rares, même dans les premières collections de l'Italie. Je citerai ensuite un très-beau J. Bellini, la *Vierge entre plusieurs saints,* tableau capital du maître qui y a mis aussi sa signature, et une belle *Vierge avec l'enfant Jésus*, de Cesare da Sesto, un de ces peintres, en si petit nombre, qui soutiennent le parallèle avec Raphaël. A côté, et même au-dessus de ces tableaux, qui suffiraient à l'honneur de toute une galerie, et qui ne sont pas encore publiés, se place la *Déposition de croix* de Gaudenzio Ferrari, cette œuvre capitale d'un artiste piémontais, que le suffrage des historiens de l'art a mis au premier rang des maîtres de la peinture italienne, et dont il

n'existe guère de travaux qu'à Milan, à part cette composition, qui forme le principal ornement de la Galerie de Turin, et qui méritait d'en ouvrir la publication.

Pour achever de faire connaître cette galerie dans ce qu'elle possède de plus remarquable en fait de tableaux, qui ne doivent paraître que dans la suite des livraisons dont se composera le recueil de M. d'Azeglio, j'indiquerai un beau Dominiquin, représentant *ses enfants* de grandeur naturelle; plusieurs Guide, de la meilleure manière de ce peintre, qui en eut malheureusement plusieurs, et, dans le nombre de ces tableaux, celui d'*Apollon et Marsyas*, cité avantageusement par Lanzi; à quoi je pourrais joindre un magnifique Sirani, dernièrement offert au roi de Sardaigne par le marquis Gazzaniga, et représentant *Abel et Caïn*. On sait que ce peintre, élève favori du Guide, s'était tellement approprié la manière de son maître, qui travaillait souvent à ses tableaux et qui a mis la main à celui-ci, que plusieurs de ses ouvrages passent sous le nom du Guide. J'indiquerai, en outre, trois superbes Titien, dont un, rangé parmi les meilleurs tableaux de ce maître, et, à ce titre, compris parmi ceux qui avaient été transportés à Paris, est l'une des trois répétitions des *Disciples d'Emaüs;* le second de ces Titien est le fameux *portrait de Paul III Farnèse*, un des chefs-d'œuvre de la peinture moderne. Je citerai encore trois magnifiques Paul Veronèse, dont deux, le *Moïse sauvé des eaux* et la *Reine de Saba aux pieds de Salomon,* avaient été commandés à l'auteur par les ducs de Savoie; le troisième est la célèbre *Magdeleine* du palais Durazzo de Gênes, qui passe pour le plus beau, et qui est certainement le mieux conservé, des ouvrages de Cagliari. Par la dimension, il cède, sans doute, à notre grand tableau des *Noces de Cana,* mais il lui est de beaucoup supérieur par la conservation. Sans sortir de cette école vénitienne, dont les productions provenant de ses maîtres les plus célèbres sont si estimées des artistes et si recherchées des amateurs, je trouve encore, parmi les tableaux de la Galerie de Turin, destinés à faire l'ornement des livraisons prochaines du recueil de M. d'Azeglio, un tableau des *Trois Grâces* de Bonifacio, maître dont le talent va presque de pair avec celui du Titien, au jugement de Lanzi, et dont les productions sont souvent confondues avec celles du grand Vecelli, et trois Bassano, deux de Francesco, un de Jacopo, d'une très-grande proportion et de la meilleure manière de ces deux artistes, dont la fécondité ne fut pas toujours heureuse et le talent toujours égal, mais qui deviennent de plus en plus rares dans les grandes collections d'Italie.

Tout le monde sait, et l'on a déjà pu s'en convaincre par les deux

volumes déjà publiés de la Galerie de Turin, à quel point cette collection est riche en productions capitales des écoles hollandaise et flamande ; c'est au point qu'elle rivalise, sous ce rapport, avec les belles collections d'Anvers et de la Haye. Mais ce que je puis assurer, c'est que plusieurs de ces chefs-d'œuvre de ces deux écoles restent encore à publier, dans les volumes que nous devrons à M. d'Azeglio. De ce nombre est un très-grand et très-beau Rubens, dernièrement découvert dans le palais Durazzo, à Gênes, acquis par le roi de Sardaigne, avec tout ce qu'il renfermait de chefs-d'œuvre de l'art, connus et non connus. Ce tableau, qui représente la *Chaste Suzanne entre les deux vieillards*, avait été presque entièrement recouvert, par un de ces scrupules dont il existe plus d'un exemple dans les galeries italiennes, à cause de la nudité de la figure de Suzanne ; mais cette nudité, qui fait le principal mérite du tableau, par le talent d'imitation que l'artiste a su y déployer, et qui ne consiste pas moins dans la forme que dans la couleur, est aussi la circonstance qui a fait restituer à l'art et à Rubens lui-même ce tableau rendu depuis longtemps méconnaissable, et qui est un de ses meilleurs ouvrages, un de ceux qu'il exécuta durant son séjour en Italie, et où l'étude des grands maîtres de l'école vénitienne, particulièrement du Titien, se fait sentir à un dessin plus correct et à un style plus élevé, en même temps qu'à un sentiment de couleur plus harmonieux. On sait combien ces tableaux de Rubens, produits en ce que j'appellerais sa manière italienne, sont remarquables sous le rapport que je viens d'indiquer, et l'exemple le plus remarquable qu'on en connaisse, à Gênes même, est, sans doute, son célèbre tableau de *Saint Ignace,* placé en face de l'*Assomption* du Guide, où le peintre flamand, animé d'une généreuse émulation, s'est surpassé lui-même pour le dessin, sans pouvoir atteindre cependant à la sublime expression du Guide. La *Sainte Suzanne*, produite à peu près à la même époque et sous l'influence du même sentiment, est un de ces ouvrages de Rubens, qui devinrent de plus en plus rares, à mesure que ce maître, éloigné des impressions qu'il avait apportées d'Italie, et rendu sans partage à ses propres inspirations, se livrait à cette prodigieuse facilité qui fut à la fois la première condition et le plus grand inconvénient de son talent ; et ce tableau de *Suzanne*, rapproché des autres tableaux de Rubens que possède la Galerie de Turin, et qui portent plus ou moins l'empreinte de sa manière flamande, est ainsi l'une des meilleures leçons que cette galerie puisse offrir à l'instruction des artistes, à la fois pour apprécier le talent de Rubens, et pour apprendre quels services peut rendre à un peintre l'étude bien dirigée des grands modèles de l'art.

Il existe encore, dans cette Galerie de Turin, d'autres morceaux du pre-

mier ordre à publier, parmi ceux qui appartiennent aux écoles allemande, hollandaise et flamande. Je citerai particulièrement un Hemmeling, vaste composition représentant toutes les *scènes de la Passion*, en petits sujets, comme la plupart des tableaux de ce maître, dont les chefs-d'œuvre sont à Malines, à la Haye et à Munich, mais dont les ouvrages ont bien rarement passé les Alpes; ce qui donne un grand prix à ce tableau de la Galerie de Turin. Je citerai encore deux Luc de Leyde, ce grand peintre, le Giotto de la Hollande, dont les ouvrages, presque tous excellents par le soin prodigieux de l'exécution et étonnants par le mérite de la conservation, sont si rares, même dans les musées de la Hollande; deux Rembrandt du premier ordre; un P. Potter, le même qui figura longtemps parmi les plus précieuses conquêtes de notre musée du Louvre; plusieurs des plus beaux ouvrages d'Ant. Van-Dyck, entre autres, ses *Enfants de Charles I^er^*, tableau célèbre, chef-d'œuvre de conservation; un Gherardo delle Notti, acquis dernièrement à la maison Cattaneo, de Gênes, et représentant l'*Arrestation de Samson*, où ce maître s'est surpassé pour l'expression; trois Wouwermans, dont un est l'un des plus grands et des plus beaux que l'on connaisse; la *Procession de l'infante Isabelle*, célèbre tableau de Salaert, réputé un des chefs-d'œuvre de l'école flamande; le *portrait de Fr. Van-Mieris*, peint par lui-même; trois Gérard Dow, dont un est le chef-d'œuvre que nous avons longtemps possédé à Paris; les *Muses endormies*, grand tableau de Franck le Vieux, d'un fini d'exécution incroyable; le plus beau tableau de Spranger, son *Jugement dernier*, peint sur une plaque de cuivre de six pieds de haut, et contenant environ cinq cents figures, morceau capital et cité comme tel dans le livre de Decamps; plusieurs Breugel, les trois peintres de ce nom; plusieurs beaux Snyders, cet admirable peintre d'animaux, dont les ouvrages sont si rares, même à Anvers, sa patrie[1]; et, parmi les portraits, deux Ravenstein, tels qu'il n'en existe dans aucune autre collection; un Sustermans, *Victoire de la Rovere et son fils, le grand-duc de Toscane*, qu'on prendrait pour un Van-Dyck, et un superbe P. Pourbus, *portrait de dame en pied*. Je termine ces indications par celle d'un tableau de N. Poussin, de grande proportion, cité par Graham dans la vie de ce peintre, et représentant *sainte Marguerite foulant aux pieds le dragon*. Personne n'ignore à quel point sont rares les tableaux de Poussin, de grandeur naturelle, et malheureuse-

[1] Il n'existe que deux tableaux de ce peintre au musée d'Anvers; et ces deux morceaux sont bien loin de l'importance des deux tableaux du même artiste que possède le musée royal de La Haye, dont l'un est enrichi d'une figure de *chasseur* peinte par Rubens, l'une des meilleures de ce grand peintre, qui aimait à travailler aux ouvrages de Snyders.

ment son tableau du *Martyre de saint Érasme*[1], qui, par la dimension des figures, forme presqu'une exception unique dans l'œuvre de ce grand maître, telle qu'elle existe aujourd'hui pour nous, n'est pas propre à nous dédommager de tout ce qu'il eût été capable de produire en ce genre; ce qui ajoute beaucoup de prix au tableau de la Galerie de Turin. Les *deux anges* qui accompagnent la figure de la *sainte* paraissent être de la main du Dominiquin, et témoignent ainsi de la haute estime du Poussin pour ce peintre, alors victime de l'injuste dédain de ses compatriotes, et vengé du mépris de l'Italie par l'admiration du Poussin, comme autrefois Protogène, méconnu des Rhodiens, avait été relevé dans leur opinion par l'estime d'Apelle.

RAOUL-ROCHETTE.

(*La fin au prochain cahier.*)

Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par M. Frédéric Hurter, *président du consistoire à Schaffhouse, traduit de l'allemand, sur la seconde édition, par MM.* Alex. de Saint-Chéron *et* J. B. Haiber; *précédée d'une Introduction par M.* Alex. de Saint-Chéron. 3 vol. in-8°, 1838.

Histoire du pape Innocent III et de son siècle, d'après les monuments originaux, par M. Fr. Hurter; *traduction nouvelle, augmentée d'une Introduction, de notes historiques et de pièces justificatives, par MM.* l'abbé Jager *et* Th. Vial. 2 vol. in-8°, 1840.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE.

On a pu se convaincre, en lisant notre résumé du règne d'Innocent III, que cette florissante époque, dans l'histoire de la papauté, fut l'une des plus calamiteuses dans l'histoire du monde et dans celle de la religion.

Si le pape eût renoncé à la vanité de faire un empereur malgré la majorité du corps germanique; si, pour une faute de Philippe-Auguste, il se fût contenté de punir Philippe-Auguste et non la nation française; si l'orgueil de devenir suzerain du roi Jean ne lui eût pas fait accepter

[1] Actuellement à Rome, dans la collection du Vatican.

une suzeraineté qui lui était offerte contre toutes les règles du droit public de ce temps-là, et qu'il exerça, d'ailleurs, avec des rigueurs inouïes, les peuples d'Allemagne, de France et d'Angleterre, auraient été plus heureux sans que l'Église eût été moins puissante; l'ambition du pouvoir n'eût pas été si triomphante à la cour de Rome; mais, dans toute la chrétienté, la religion du Christ aurait échappé à de sacriléges outrages, et, en semant plus de consolations parmi les hommes, elle eût recueilli plus d'amour. Il n'est pas douteux que l'influence violente et dominatrice du pape n'a été exercée qu'aux dépens de la sainte et pacifique influence de la religion.

L'historien, dans sa confiance en la monarchie illimitée des papes, pousse l'illusion jusqu'à s'imaginer que, s'il y avait un moyen de réaliser parmi les nations le rêve de la paix universelle, ce serait de reconnaître l'autorité spirituelle comme médiatrice dans les grands démêlés du monde, et de mettre toutes les forces de la chrétienté à ses ordres, pour réduire à l'obéissance les rois qui refuseraient de se soumettre à ses sentences et qui attenteraient à la paix de l'univers[1]; bien plus, il s'imagine que le rêve fut réalisé sous le règne d'Innocent III : « A cette époque, dit-il, il y avait un autre arbitre des querelles des princes que le glaive, et il existait une autre règle de jugement que le hasard du jeu de ce dé de fer jeté sur les champs de bataille[2]. » Mais la juridiction papale se résolvait toujours en luttes sanglantes, et, tirer une telle conclusion de l'histoire d'un pontificat troublé par des guerres sans repos, et presque toujours provoquées par le pontife, c'est montrer une préoccupation qu'il faut bien compter pour quelque chose lorsqu'on cherche à apprécier avec exactitude l'esprit d'un historien.

Toutefois, nous l'avons dit, et nous avons pris la précaution de bien l'établir, car nous éprouvons le besoin d'être d'autant plus impartial, que nous sommes forcé de reprocher la partialité au livre renommé que nous examinons; telle était l'opinion du temps et l'esprit du catholicisme alors en vigueur, qu'Innocent a pu faire beaucoup de mal en conscience et avec la persuasion qu'il accomplissait un devoir. C'est là une raison pour l'absoudre, mais non pas pour le célébrer comme le plus sage et le modèle des papes; c'est une raison pour le placer au rang qu'il doit occuper dans son siècle, mais non pour le proposer en exemple au nôtre[3].

[1] Liv. XX.—[2] Liv. II.—[3] Tel est pourtant le but qu'ont prétendu atteindre M. Hurter en composant son histoire, MM. de Saint-Chéron et Jager en la traduisant. Le livre original, ainsi que l'Introduction qui précède l'une et l'autre traduction, ne laissent aucun doute à cet égard.

En effet, Innocent III, qu'on s'efforce aujourd'hui de peindre comme un pape au-dessus de son temps, était, au contraire, parfaitement du siècle où il vivait; mais ce fut un homme supérieur de ce temps-là [1]. Il avait la conviction profonde du droit de l'Église à gouverner le monde et de l'immense utilité qui devait résulter pour le genre humain de l'exercice de ce droit; il saisit donc avec la résolution d'un homme consciencieux, entreprenant et avide de domination, les armes que la papauté mettait dans sa main; il se fit un saint devoir et une suprême jouissance d'exercer dans toute sa plénitude le despotisme clérical. Accabler les peuples de tous les fléaux temporels aussi bien que des calamités spirituelles était, à ses yeux, un inconvénient de peu d'importance, en comparaison de la grandeur des desseins qu'il avait formés et vers le triomphe desquels le poussaient de complicité l'ambition et la foi. Son zèle, d'ailleurs, n'excluait pas absolument la modération, et on l'a vu quelquefois blâmer la violence employée dans l'exécution des mesures ordonnées par lui; ainsi les cruautés de Simon de Montfort dans la guerre de Toulouse furent, de sa part, le sujet de vifs reproches.

Une chose qui contribue à faire illusion à ceux qui tâchent d'apprécier le caractère d'Innocent, c'est que cette roideur de fer dont le pontife était doué était exempte de toute dureté, et, à l'inflexibilité dans la volonté finale, il joignait la souplesse d'esprit et les adresses de langage propres à conduire plus facilement au but précis et déterminé qu'il avait en vue. L'éclat des entreprises d'Innocent, l'extrême habileté, l'inébranlable constance avec lesquelles il en poursuivait l'accomplissement ont dû nécessairement disposer à l'admiration les esprits que touchent les grandes choses. On ne saurait s'étonner qu'il trouve des enthousiastes, l'homme dont un écrivain aussi calme que Daunou a pu dire, en le jugeant toutefois avec une sévère équité : « Parmi trois cents papes ou antipapes dont l'histoire nous offre les noms, nous n'en connaissons pas de plus imposant qu'Innocent III; son pontificat est le plus digne de l'attention et des études des monarques européens..... Son règne est la plus brillante époque de la puissance papale [2]. » Il faut donc faire, avec

[1] Il n'était pourtant pas exempt de toutes les superstitions populaires qui avaient cours alors, et il paraît qu'il croyait à la sorcellerie. On attribuait à un ensorcellement l'éloignement de Philippe-Auguste pour sa femme; Innocent admet la possibilité de cet obstacle : « Cher fils, écrit-il à Philippe-Auguste, si vous désirez vaincre le charme qui empêche l'accomplissement de vos devoirs conjugaux, la prière, l'aumône, le saint sacrifice, doivent précéder cet acte; approchez-vous ensuite de votre femme avec la crainte de Dieu et avec la foi, vous verrez alors si l'enchantement est dissipé. » Ep. x, 176. L'historien ne met nullement en doute la croyance d'Innocent aux sortiléges. Liv. XII, t. II, p. 120. — [2] *Essai historique sur la puissance*

quelque indulgence, la part de la passion dans ceux qui exaltent si haut Innocent, comme dans ceux qui l'ont tant décrié.

Le véritable historien ne condamne pas les hommes des temps passés avec les préjugés de notre temps, mais il ne doit pas non plus les célébrer avec les préjugés du leur; il recule dans les siècles, et il se fait d'une autre époque pour être juge plus équitable, non complice plus aveugle. Il ne serait pas juste de demander aux personnages historiques une morale au-dessus de leur science, mais il serait absurde et funeste d'immoler pour leur glorification une morale plus pure et plus éclairée.

M. Hurter trace dans le dernier livre, et comme pour la conclusion de son histoire, un magnifique portrait d'Innocent, et qui, sans doute, ne manque pas de quelque ressemblance, mais où l'imagination a beaucoup embelli la nature; le peintre a coloré ce tableau d'après les lettres bien plus que d'après les actions d'Innocent III. Rien ne serait plus facile que de placer une réfutation à côté de chacune des assertions louangeuses de l'historien. Il s'efforce surtout de présenter Innocent comme un pape exempt de toute ambition.

« Pour décider si on doit accuser Innocent d'ambition, dit M. Hurter, il faut examiner si, dans l'exercice de sa puissance, dans la manière dont il a rempli les fonctions d'arbitre suprême des affaires du monde, il a considéré sa personne ou bien la sérieuse réalisation de la grande idée qu'il s'était faite des devoirs du pontificat[1]. »

Il y a les deux choses dans le règne d'Innocent, la conviction du croyant et la vanité de l'homme d'État. Innocent était persuadé que le despotisme de l'Église était la garantie du bonheur du monde, et il se sentait heureux d'être l'instrument de ce despotisme. Il avait en vue le grand but auquel il voulait atteindre, sans être indifférent à l'éclat qui en pouvait rejaillir sur lui; son orgueil se sentait caressé par le succès, et il se défendait mal de la honte qu'il éprouvait à ne pas réussir. L'argument de M. Hurter peut, d'ailleurs, servir à légitimer toutes les ambitions, car toutes ont leur pensée justificative, leur consciencieuse illusion,

temporelle des papes, t. I. — [1] T. II, liv. XX, p. 754. M. de Saint-Chéron se trompe beaucoup lorsqu'il affirme que M. Hurter a complétement détruit l'opinion soutenue par Fleury sur le caractère ambitieux d'Innocent III, et il se fait une véritable illusion en s'imaginant que « le désintéressement constant et parfait du pape est prouvé par l'historien à presque toutes les pages de son livre. » (Introduction, p. x.) M. Hurter a fort bien prouvé qu'Innocent se vante constamment de son abnégation personnelle, mais non qu'il ait le droit de s'en vanter; quelle que soit la conviction de M. Hurter à cet égard, il ne la fait point pénétrer dans l'esprit du lecteur, et la vérité la plus manifeste qui ressort, malgré lui-même, de son argumentation aussi bien que de son récit, c'est que le penchant à la domination fut réellement un des traits caractéristiques de cet illustre pape.

leur semblant sincère. Napoléon, comme Louis XIV, dans l'idée de la monarchie universelle, voyaient plus loin que leur personne; ils voulaient donner au monde européen une meilleure organisation, une paix plus solide, une plus glorieuse destinée. Il n'y a que les ambitieux de bas étage qui se mettent à genoux devant eux-mêmes et qui se prennent pour le but final de leur pensée. Le génie obéit à un instinct plus noble, il ambitionne un plus vaste résultat. Mais, en même temps, il sépare rarement sa propre grandeur de la grandeur des desseins qu'il veut accomplir. Innocent n'était pas plus que les autres exempt de cette faiblesse, et il avait dans ses mains des armes plus terribles, dont il a rarement usé avec discrétion. Toutefois, s'il est excusable de ne s'être pas élevé au-dessus des idées de son temps, d'avoir compromis la religion parmi tant d'intérêts temporels, où elle risquait de perdre son divin caractère d'autorité sainte et de douce charité, un publiciste ne l'est pas de présenter aujourd'hui cette conduite comme le modèle de toute sainteté chrétienne et de toute vertu catholique, comme la règle que doivent suivre les papes à toutes les époques; et le critique enfin, quelque disposé qu'il soit à se laisser convaincre, ne peut s'empêcher de voir, dans une telle appréciation d'une telle vie, moins l'impartialité de l'histoire que la complaisance du panégyrique.

C'est qu'en effet M. Hurter s'est constitué l'avocat autant que l'historien d'Innocent. Occupé, durant vingt années, de l'étude du catholicisme dans le moyen âge, il en a merveilleusement pénétré l'esprit et observé l'action; à cet égard, son ouvrage est un des livres les plus remarquables parmi les œuvres historiques publiées dans ces derniers temps. L'historien s'est fait une haute idée de la tâche que le catholicisme avait à accomplir, et il loue le pape de s'être chargé si résolument de cette grande mission; mais il ne lui demande jamais compte des moyens. Innocent a trouvé assez d'adversaires; il craindrait de leur venir en aide. Toutefois, une justice plus exacte et plus éclairée aurait mieux plaidé cette cause et mieux défendu Innocent.

Dans cette profonde et minutieuse étude, dans cette contemplation assidue des actions d'un pape qui a porté jusqu'à ses extrêmes limites le despotisme de la papauté, M. Hurter est devenu enthousiaste de ce despotisme, et s'en est épris avec passion. Et puis, nous l'avons dit, pour juger Innocent, M. Hurter s'est trop souvent contenté du témoignage d'Innocent lui-même. La vaste et curieuse correspondance de l'illustre pape est pour lui une autorité qu'il invoque sans cesse et qu'il ne récuse jamais. Certes, cette correspondance mérite une grande attention, mais non une confiance absolue; il faut l'interroger, sans doute,

mais il faut aussi la contrôler, d'autant plus qu'Innocent écrivait avec une admirable habileté, et que sa correspondance, tour à tour si indulgente et si sévère, si insinuante et si impérieuse, où il déploie à la fois toutes les adresses du raisonnement et toute la puissance d'une inflexible volonté, où il use avec une rare sagacité du ton affectueux d'un père aussi bien que de la dure menace du maître[1], fut composée uniquement pour présenter les faits dans le sens où le pape voulait qu'on les vît. On y trouve pourtant encore quelques aveux échappés, mais M. Hurter semble craindre de les surprendre.

L'historien d'Innocent III, qui mérite tant d'approbation pour la savante étude de l'époque où régnait ce pape, doit donc être beaucoup moins approuvé pour l'appréciation du caractère et des actions du pape lui-même. Il nous eût été facile de demander à Bossuet, à Fleury et à tant d'autres athlètes éprouvés dans les luttes de l'histoire de l'Église, des armes contre M. Hurter; nous avons mieux aimé emprunter ces armes à M. Hurter lui-même. Il nous a semblé que notre argumentation serait plus concluante, en montrant qu'il suffit d'y regarder de près pour trouver, dans les propres louanges dont l'historien est prodigue envers Innocent, le germe de tout le blâme que ce pontife a mérité.

Si nous ne nous étions pas borné aux trois grandes questions que nous avons indiquées en commençant, et s'il nous était possible d'examiner, sur d'autres points, les opinions de l'historien, nous verrions mieux encore qu'elles manquent quelquefois de justesse, de générosité, d'impartialité. Soit lorsqu'en condamnant Montfort et les légats il ne flétrit pas avec l'indignation qui sied à l'histoire les atrocités commises durant la guerre des Albigeois, cette guerre où, comme le dit un des historiens les plus favorables à Innocent : « Animés des sentiments les plus avides et les plus cruels, le général des croisés et les envoyés du pontife poursuivaient leurs desseins à travers des fleuves de sang, au milieu des flammes, des ravages et des crimes de toute espèce[2]. » Soit lorsqu'il blâme Philippe-Auguste de s'être efforcé de diminuer la puissance de la noblesse[3], blâme qui annonce dans l'historien une intelligence superficielle des affaires de France à cette époque; soit lorsque, obéissant aux préventions allemandes, il condamne *la fausse*

[1] Innocent aime à se comparer au médecin qui, pour guérir, ampute et cautérise. C'est une de ses images de prédilection. « Circa te tamen prudentis et amantis medici vices agimus, qui infirmum quamvis invitum et improvisum et reluctantem salubriter secat et urit. » Martène, *Thes. nov. anecdot.* I. 811. — [2] De la Porte du Theil, *Notices et extraits, etc.* VI, 200. — [3] Liv. IV.

philanthropie qui, de nos jours, a présidé à la législation concernant les juifs[1]; soit lorsqu'il pose ce principe de politique, qu'il faut laisser s'accroître le désordre dans une ville livrée aux perturbateurs, afin que l'excès du mal rende le peuple docile[2]; soit lorsqu'il vante la modération d'Innocent gourmandant les croisés de s'être emparés de Constantinople, « malgré l'intérêt qu'avait le pape à voir l'Eglise grecque soumise au saint-siége[3]. » On voit, au contraire, par les deux lettres du pape écrites à cette occasion[4], que cet intérêt même était un des motifs de la colère d'Innocent; il craignait surtout que la conduite atroce des croisés ne fût un nouvel obstacle à la réunion des deux Églises. Et puis, après avoir démontré l'injustice et l'imprudence de cette conquête, et après avoir tonné contre les excès des conquérants, Innocent finit par déclarer que le saint-siége est d'avis que les croisés gardent Constantinople. Il est clair qu'ici M. Hurter pouvait s'épargner l'éloge de cette modération; mais tel est l'esprit général du livre.

Nous comprenons, comme M. Hurter, tout ce qu'il y a d'important dans la hiérarchie pour une institution telle que le catholicisme; mais cependant nous ne pouvons donner notre assentiment à l'historien lorsqu'il loue Innocent d'avoir sacrifié la légalité et la justice à la hiérarchie. Quelques désordres étaient survenus dans l'Église d'Antioche; le pape y envoya le patriarche de Jérusalem; celui-ci prononça une excommunication. Bien que l'excommunication fût illégale (widerrechtlich), le pape voulut que ceux qui en avaient été frappés en subissent les effets, « pour ne pas compromettre l'autorité des supérieurs, attendu que, le patriarche étant le chef du clergé, toute résistance serait contraire à la volonté divine, et il en pourrait résulter un relâchement dans la discipline[5]. » M. Hurter prend de là occasion d'admirer « l'esprit supérieur » d'Innocent, qui ne souffrait pas la moindre atteinte à la hiérarchie et à la discipline ecclésiastiques[6]. Avec de pareilles maximes, il faut déchirer les pages de tous les codes, effacer du sein des sociétés toute idée de justice, éteindre toute lueur de raison dans l'esprit des hommes, il faut

[1] Liv. III. — [2] Liv. VIII. — [3] Liv. IX. — [4] « Quomodo enim Græcorum Ecclesia quantumcumque afflictionibus et persecutionibus affligatur, *ad unitatem ecclesiasticam et devotionem sedis apostolicæ revertetur,* quæ in Latinis nonnisi perditionis exemplum et opera tenebrarum aspexit, ut merito illos abhorreat plus quam canes ? » Ep. VIII, 126. Passage répété, presque dans les mêmes termes, Ep. VIII, 133, et *Gesta,* ch. XCIII et XCV, tant le pape était pénétré du sentiment qu'il exprimait. — [5] Ep. X, 18, 19, 20. « Propter quod dissolvitur nervus ecclesiasticæ disciplinæ. — [6] T. II, liv. XII, p. 151.

courber la tête sous l'autorité et adorer tout despotisme établi. Et qu'on ne croie pas que cette conclusion est forcée et que nous comprenons plus que l'historien n'a voulu dire; ailleurs M. Hurter a posé nettement le principe lorsqu'il a écrit : « Une puissance qui s'élève au-dessus de la loi est un véritable bienfait, en ce qu'elle empêche que la loi ne devienne un inexorable tyran[1]. » Certes, il ne saurait exister, sur ce point, aucune équivoque, la pensée est aussi claire que la maxime est déplorable. Mais, il faut le dire, M. Hurter devait nécessairement arriver jusqu'à cette énormité; telle était la conclusion fatale d'une histoire composée pour la glorification d'Innocent et de son siècle, pour donner ce siècle en exemple à tous les autres. Une telle doctrine doit nous mettre en garde contre celui qui la professe et nous inspirer une salutaire défiance de ses jugements; mais elle ne saurait nous étonner chez un historien qui montre, en mainte occasion, des opinions fort ennemies de toute indépendance politique et de toute intervention des majorités dans les affaires publiques; qui ne dissimule nullement son antipathie contre les révolutions même les plus pacifiques, ni contre les peuples qui osent les faire, ni, enfin, contre le gouvernement représentatif lui-même.

Il n'est pas besoin de dire que M. Hurter doit se trouver souvent en opposition avec M. de Sismondi. Le célèbre auteur de l'Histoire des républiques italiennes a évidemment des inclinations opposées à celles de l'historien d'Innocent; et tous deux laissent percer, un peu trop peut-être, leurs inclinations dans leurs récits. Voyez, par exemple, M. Hurter taxer M. de Sismondi d'écrire légèrement l'histoire, parce que celui-ci a reproché à Innocent les moyens violents de conversion dont il a usé contre les hérétiques. M. Hurter rappelle la belle maxime de saint Bernard, *fides suadenda est, non imponenda*, et il cite un sermon d'Innocent où ce pape recommande aussi d'user de persuasion et non de violence[2]. Mais, dans d'autres occasions, Innocent voulait qu'on se servît, contre les hérétiques, de la confiscation, du bannissement, de la force des armes[3], et que ceux qui ne se laisseraient pas ramener à la vérité par le glaive spirituel, fussent domptés par le glaive temporel (*gens ex-*

[1] « Darum ist eine Gewalt, die höher steht als das Gesetz, wohlthätig, damit dieses nicht zum unerbittlichen Tyrannen werde. » T. II, liv. XX, p. 739. — [2] *In die Cinerum*, sermo II. Mais le pape est fort laconique sur cette doctrine d'indulgence : « Dissolvamus colligationes hæreticorum per fidelem doctrinam, » dit-il seulement, en rappelant la maxime que Dieu veut la conversion, non la mort du pécheur. Son langage est bien plus explicite quand il s'agit du *compelle intrare*, et il revient bien plus souvent sur les moyens de forcer les convictions. — [3] Ep. I, 94.

tirpetur iniqua)[1]. Ainsi Innocent usait des deux manières; M. de Sismondi a raison et tort, aussi bien que M. Hurter, car ni l'un ni l'autre n'a tout dit. Il y a donc quelque légèreté à celui-ci de traiter le premier d'écrivain superficiel[2].

M. Hurter se sert quelquefois, en faveur d'Innocent, d'une argumentation trop commode, lorsque, pour le justifier, il soutient que le pontife n'était pas informé des excès commis en son nom. Les légats pour la croisade contre les Albigeois imposent-ils à Raymond, comte de Toulouse, protecteur des hérétiques, un traité dont les conditions sont ridicules et révoltantes, M. Hurter prétend que le pape fut trompé, et qu'il ne connut des conditions dictées à Raymond que celles qu'il pouvait aprouver[3]. Simon de Montfort, dans une guerre religieuse, cruelle de part et d'autre, commet-il des excès inouïs, le pape ne s'en doute pas. Le cardinal Robert Courçon confirme-t-il Montfort dans la possession des pays qu'il avait frappés de terreur et noyés de sang, le pape l'ignore, les affaires prennent une direction imprimée contre la volonté d'Innocent et qui l'entraîne lui-même. La complicité d'Innocent avec Jean-sans-Terre contre les barons gêne-t-elle M. Hurter, il prétend que le roi et les légats s'entendirent pour abuser le pape, qui ne put voir l'affaire sous son véritable jour[4]. Ainsi ce grand pape, qu'on représente en toute occasion comme sachant tout examiner, tout diriger, qui prévoit tout pour commander, qui surveille tout pour punir, dont l'œil est toujours ouvert et la verge toujours levée, devient tout à coup, et toutes les fois qu'on ne peut plus trouver de prétexte à l'apologie continuelle dont on le fait l'objet, une espèce de bonhomme qui ne voit rien, que chacun trompe, et trompe impunément. Il est difficile d'admettre de pareilles excuses quand il s'agit d'un pape tel qu'Innocent. Un homme de ce génie, si jaloux de son autorité, et qui agissait toujours avec une si prudente lenteur, ne pouvait être trompé dans des affaires de cette importance comme l'eût été un prince vulgaire, ou du moins il ne pouvait être trompé longtemps; et, dès qu'il aurait été instruit, il aurait puni. La suzeraineté qui lui avait été donnée par Jean-sans-Terre, la joie de voir l'hérésie du Languedoc vaincue, voilà, sans doute, ce qui aidait l'erreur d'Innocent, ou plutôt ce qui appelait son indulgence sur les plaintes qui lui étaient portées au sujet des atrocités commises par le roi d'Angleterre, et dans la croisade de Toulouse. Innocent adressa, en effet, à Simon de Montfort et aux légats des

[1] Ep. II, 123. — [2] Liv. XIII. — [3] T. II, liv. XV, p. 389, et l'historien répète ce doute, p. 401. — [4] T. II, liv. XIX, p. 656.

reproches sévères[1] (1213); ces reproches furent peu écoutés : pour toute réponse à la réprimande, Simon de Montfort et les légats abusent une seconde fois le pape. « Afin d'assurer à ses descendants toutes ses conquêtes, Simon de Montfort, dit l'historien, cherchait à s'appuyer sur quelque décision des légats. C'est ce qui se fit à l'insu d'Innocent, et évidemment contre sa volonté[2] (1214). » Et, en effet, Innocent déclarait en plein concile (le concile de Latran), qu'il était étranger aux malheurs survenus, puisque non-seulement il n'avait rien ordonné de semblable, mais même n'avait eu aucune connaissance de ce qui s'était passé[3]. De bonne foi, quelle confiance mérite cette déclaration lorsqu'on ne la voit suivie d'aucune peine infligée aux légats par Innocent, si exact à punir les fautes qu'il juge dignes de châtiment; lorsqu'on voit, au contraire, le pape continuer à Simon de Montfort sa protection catholique et redoubler envers lui de témoignages d'affection; lorsqu'on le voit, après les plaintes reçues, les reproches adressés, et lorsqu'il était trop manifeste qu'Innocent ne pouvait plus rien ignorer, confier lui-même à Simon de Montfort la garde des pays que le légat lui avait octroyés, contre la volonté du pape, dit-on, et écrire à *son fils bien-aimé, le noble comte de Montfort :* « Qu'il avait mérité la bénédiction de l'Église et la couronne de l'honneur; qu'il avait combattu en vaillant soldat du Christ et en vigoureux champion de la foi catholique, et qu'il avait conquis gloire et renommée à la face du monde entier; qu'en conséquence il lui confiait, jusqu'à la décision du concile, la garde du pays pris sur les hérétiques (1215)[4]? » N'est-il pas évident qu'Innocent était tout disposé à l'ignorance et même à l'approbation, lorsqu'on faisait triompher la cause de l'Église, à quelque prix que ce fût?

Ici une indulgence trop complaisante ne ferme-t-elle pas les yeux de l'historien?

M. Hurter nous semble, au contraire, avoir parfaitement raison, lorsqu'il défend les papes et le clergé du moyen âge contre l'accusation d'avoir été les fauteurs de l'ignorance.

Entre le couchant de la civilisation romaine et l'aurore de la renaissance, ce pâle crépuscule qui s'échappait à travers les ténèbres de l'époque, et qui jeta sur le monde quelque faible clarté, c'est au clergé qu'on le doit. Sans parler de ces nombreuses et savantes collections de documents historiques recueillis dans les cloîtres et dans les archives des basiliques par des religieux et d'autres savants, il suffit de lire le Traité

[1] T. II, liv. XVII, p. 416. — [2] T. II, liv. XVIII, p. 591. — [3] T. II, liv. XIX, p. 658. — [4] T. II, liv. XIX, 629. Petr. Vallissern. *Hist. Albig.* c. LXXXIII.

des études monastiques de Mabillon pour se convaincre des obligations qu'à cet égard notre civilisation peut avoir au clergé.

Sans doute ce fut surtout dans son intérêt que le clergé fit usage des lumières dont il conservait le dépôt; sans doute il a mis peu de zèle à les répandre dans le monde; mais le monde les demandait-il? et, si elles sont restées dans les couvents, ne faut-il pas en accuser l'esprit des populations, bien plutôt qu'un prétendu dessein qu'on impute au clergé d'avoir systématiquement séquestré dans les cloîtres le peu de lumières qui pouvaient briller alors?

Une lecture attentive fait apercevoir dans ce livre quelques distractions, quelques oublis et quelques négligences que l'auteur ne manquera pas de corriger, s'il publie une édition nouvelle. N'est-ce pas une distraction que le récit d'une vision de sainte Luitgarde, fait qui nous semble peu digne d'être raconté gravement? Après avoir dit qu'Innocent mériterait d'être placé au nombre des saints, l'historien ajoute, d'un grand sérieux : « Cependant, selon une vision de sainte Luitgarde, il serait notoire qu'Innocent était en purgatoire pour trois motifs, que l'auteur de la vie de cette sainte a voulu taire par respect pour un si grand pape. Lui-même aurait révélé à la sainte que, sans l'intercession de la bienheureuse vierge Marie, en l'honneur de laquelle il avait fondé un monastère, il aurait été condamné à souffrir le feu éternel[1]. » Il faut laisser les visions aux légendes; de telles puérilités ne méritaient pas de trouver place dans un livre de cette importance. N'est-ce pas l'effet d'une autre distraction, qu'un passage se trouve à peu près répété? Ce sont les mêmes faits, racontés presque dans les mêmes termes[2].

L'auteur dit de Marchione Arezzo : « Le premier architecte et sculpteur dont parle l'histoire après un long silence[3]. » Il oublie Buschetto, qui bâtissait la cathédrale de Pise un siècle et demi auparavant, ainsi que d'autres artistes de nom et que n'a pas oubliés l'histoire de l'art[4].

M. Hurter traduit ce mot d'une vieille chronique : *castratus* par *kapaunen* (chapons); c'est *moutons* qu'il fallait dire[5].

Si maintenant nous examinons la composition littéraire de cet ou-

[1] T. II, liv. XX, p. 695. — [2] T. I, 737, et t. II, 8. — [3] Liv. XX. — [4] « Buschetto che diede principio al miglioramento degli arti del designo in Toscana. » Vasari. On assigne à l'année 1063 la construction de la cathédrale de Pise et l'émulation que la renommée de cet édifice éveilla parmi les artistes. De la même époque à peu près datent le baptistère de Pise et son campo-santo, les églises d'Orvietto, de Sienne, etc. Voy. Quatremère de Quincy : *Histoire de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes, du XI^e^ jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.* T. I. — [5] L'erreur a été respectée par les deux traducteurs.

vrage, nous trouvons qu'elle laisse désirer plus d'art et d'habileté. M. Hurter a divisé son histoire en vingt livres, et il consacre chacun de ses livres, depuis le second, au récit d'une année du pontificat d'Innocent. Il raconte successivement les divers événements qui ont rempli l'année, et, cette année finie, il coupe le récit pour le reprendre à son rang dans le livre suivant. Comme l'histoire de ce règne est celle du monde catholique, vous voyez tour à tour le récit des affaires d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal, de Hongrie, de Norwége, etc. ainsi que de la grande affaire des croisades, commencé, interrompu, repris, interrompu encore et puis repris de nouveau, dans chaque livre, sans que vous puissiez trouver à cette espèce de désordre régulier d'autre motif que de faire suivre à chaque événement cette division annuaire que l'auteur s'est prescrite. Sans doute, une telle méthode a l'avantage de débarrasser l'historien du soin de toute composition; mais elle a l'inconvénient grave de hacher les faits, d'ôter au récit une grande partie de son importance, de son intérêt et de son enseignement, en ne permettant pas au lecteur d'embrasser les événements d'un coup d'œil, d'en apercevoir la suite, le progrès, la cohésion, l'influence. Elle rabaisse, d'ailleurs, l'histoire au niveau du journal.

Pour justifier son second titre, qui promet l'histoire du siècle d'Innocent, M. Hurter se livre à de nombreuses digressions. Les affaires d'Allemagne sont parfois exposées avec une grande surabondance de détails; l'historien raconte une foule de petites intrigues, de petites trahisons, de petits événements, où le pape n'est nullement intéressé, et qui ne servent point à l'appréciation de son caractère, pas plus qu'à celle de ses actes. D'amples récits de la bataille de Bouvines, du siége et des troubles de Constantinople [1], de la prise de cette ville par les croisés [2]; une longue et confuse description de l'église de Saint-Pierre [3]; des détails multipliés sur l'établissement de la grande charte en Angleterre, ainsi que sur les progrès de la puissance de Venise; une longue dissertation sur l'esprit des sectes, sur leurs attaques contre l'Église, sur les hérésies des Manichéens, des Cathares, des Patarins, des Vaudois, forment autant d'épisodes au milieu desquels se perd de temps en temps l'histoire d'Innocent, et qui attirent une attention qu'on aurait mieux fait de concentrer sur ce pape; l'action de son pontificat sur le monde en aurait semblé plus suivie, plus une et plus puissante. Mais, en remarquant l'inconvénient de ces digressions pour l'ensemble de l'ouvrage, nous ajouterons que ce sont presque toujours des morceaux soignés [4], où le talent de l'é-

[1] Liv. VII. — [2] Liv. VIII. — [3] Liv. XIII. — [4] Cependant on peut reprocher à la

crivain brille d'un vif éclat, surtout dans le récit de la bataille de Bouvines et dans celui de la prise de Constantinople. Parmi les passages fort remarquables et assez nombreux que nous voudrions citer pour montrer le mérite d'exécution qui recommande ce grand ouvrage, nous indiquerons seulement de belles pages sur les croisades [1], et une énergique peinture des malheurs des peuples et de l'Église durant la lutte des deux empereurs [2]. Nous avons déjà eu occasion d'indiquer, comme un des meilleurs morceaux du livre, le tableau de l'interdit jeté sur la France [3].

Les compatriotes de M. Hurter sont seuls compétents pour juger son style, et nous croyons qu'ils l'ont approuvé. Nous remarquerons cependant que cet écrivain semble affecter quelquefois un luxe d'expression dont se passe volontiers l'austérité de l'histoire. Ainsi, dans ce livre, Constantinople sera « une mer ondoyante aux dômes élancés.... un diamant qui étincelle entre des flots de saphir et des campagnes ondoyantes d'un vert d'émeraude..... » Des Anglais qui boivent bien et se battent mal sont « plus amis des présents de Bacchus que des fatigues de Mars [4]. » Ces phrases et d'autres pareilles orneraient mal une histoire écrite chez nous.

Nous avons examiné l'histoire d'Innocent III avec toute l'attention dont nous sommes capable, avec toute l'impartialité dont nous nous faisons constamment une loi, avec toute la sévérité que commande l'importance réelle de l'ouvrage, ainsi que les louanges exagérées dont il a été l'objet. On a vanté ce livre à l'égal des plus admirables monuments historiques, des chefs-d'œuvre les plus achevés. « Ce grand ouvrage est peut-être le plus beau qui, sous le rapport de la science, existe en histoire, » a dit M. Jager [5]. « Entre toutes les productions historiques de l'Allemagne protestante, a dit à son tour M. de Saint-Chéron, le livre de M. Hurter se distingue par un degré plus éminent de science, d'intelligence approfondie des hommes, des idées, des sentiments, des mœurs, des événements religieux et politiques du moyen âge. Ici il y a plus que de l'impartialité, il y a une sympathie chaleureuse, il y a de

dissertation sur les diverses hérésies plus d'une contradiction; comme lorsque l'historien dit que les Vaudois niaient les miracles et rejetaient presque tous les sacrements, depuis le baptême jusqu'à l'extrême-onction, et ajoute, quatre pages plus loin, que les Vaudois admettaient les principaux articles de foi. (Liv. XIII.) L'un des traducteurs, M. Jager, signale aussi plusieurs erreurs graves; et l'auteur avoue lui-même, avec une bonne foi dont il faut lui tenir compte, qu'il n'a puisé ses renseignements sur certaines sectes que dans les écrits dirigés contre elles. — — [1] Liv. VI. — [2] Liv. XII. — [3] Liv. IV. — [4] Liv. II, 572. — [5] Introduction, p. iij.

l'amour, et, j'oserai le dire, il y a de la foi[1]. » Si ce n'était là que le complaisant enthousiasme d'un traducteur, nous ne l'aurions pas pris trop au sérieux, mais les critiques s'en sont faits l'écho. On s'est accordé pour donner ce livre comme la plus merveilleuse révélation du passé qui ait été faite depuis longtemps, comme l'oracle le plus infaillible du gouvernement du monde, tel qu'il devrait être aujourd'hui; on a mis la passion religieuse à la place de l'austérité historique, et la ferveur de la foi a tenu lieu de l'impartialité littéraire. C'est surtout dans l'intérêt d'une réaction catholique qu'en Italie, aussi bien qu'en France, on semble s'être entendu pour faire à ce livre une grande renommée. Un critique italien en a parlé à Milan sur le même ton et précisément avec les mêmes paroles que M. de Saint-Chéron, à Paris; un autre vante le livre du protestant Hurter comme « un monument élevé à la sainte Église et à la religion catholique. » On le prône à la fois et dans les académies et dans les écoles de théologie. Le père jésuite Giovanni Perrone a lu, dans l'Académie de la religion catholique, à Rome, le 3 septembre 1840, une apologie de l'Histoire d'Innocent, où il déclare que, « sauf quelques rares inexactitudes, M. Hurter a traité ce sujet de main de maître, » et où il admire « la philosophie, l'impartialité, l'amour et l'esprit vraiment catholiques de l'auteur[2]. »

Il faut pourtant que la vérité se fasse jour parmi ce concert d'éloges,

[1] Introduction, p. vj. Nous ne voudrions pas autre chose que la dernière phrase de cet éloge pour motiver la condamnation d'un livre ainsi loué. — [2] Le compte rendu par les critiques de deux traductions italiennes publiées à Milan, en 1840 et 1841, l'une par M. Toccagni, l'autre par M. Rovida, a été l'occasion de nouvelles apologies. Dans un de ces jugements un mot de critique, néanmoins, s'est fait jour. « M. Hurter, a dit M. Piazza, force quelquefois les nuances pour accroître le mérite personnel d'Innocent, ainsi que la splendeur de son règne. » Et le même critique rapporte cette opinion d'*un des plus beaux génies dont puisse s'enorgueillir l'Italie :* « Innocent était un pontife d'une vaste capacité, entreprenant et ferme, homme très-lettré pour ce temps-là, jurisconsulte merveilleux, zélé protecteur de la justice et très-jaloux de l'honneur de l'Église. Toutefois, obéissant à des préjugés reçus alors et hautement admis, par rapport à la juridiction ecclésiastique, il a commis quelques excès dans l'exercice de sa puissance et dans ses entreprises, comme avait fait Grégoire VII, auquel il ressembla beaucoup. » Ce n'est plus là de l'apologie, mais c'est une justice tempérée encore d'un sentiment fort bienveillant; nous avons tâché que la nôtre fût marquée seulement au coin de la vérité. Les deux traductions italiennes ont été faites sur la traduction française de M. de Saint-Chéron, mais en la confrontant avec le texte allemand. On avertit que M. Toccagni a rétabli tous les passages supprimés par le traducteur français, et que M. le professeur Rovida a rectifié quelques erreurs, telles que le nom de Henri mis à la place de celui de Frédéric, et qu'il a ajouté d'utiles et savantes notes dans les endroits peu nombreux où l'auteur allemand n'a pas pu tout dire.

au risque d'en troubler un peu l'harmonie; il faut que cette histoire soit jugée non comme acte de foi, mais comme œuvre d'historien; c'est un devoir que nous avons essayé de remplir, d'autres le rempliront mieux.

Il nous reste à parler des deux traductions françaises [1]. L'une et l'autre sont assez médiocres, et elles ont été revues avec peu de soin par deux écrivains dont le style est fort supérieur à celui des traductions auxquelles ils ont mis leur nom; il serait donc un peu sévère de leur imputer les fautes de correction et d'élégance qui déparent trop souvent le travail des traducteurs.

Le sens même n'est pas toujours respecté. « Une querelle entre les archevêques de Tours et de Dol, au sujet des droits de métropolitain, avait acquis une certaine célébrité à cause de sa longue durée. Depuis les siècles les plus reculés, ils possédaient ce droit de métropolitain sur toute la Gaule [2]. » Il y a là un contre-sens qui rend la pensée de l'historien inintelligible; Tours seule était métropole : le texte le dit clairement, et la suite du raisonnement le montre avec tant d'évidence, que la plus légère attention suffisait pour éviter cette faute. Nous en dirons autant de cette autre inexactitude qui fait d'Arthur de Bretagne *le second frère* de Richard Cœur-de-Lion [3]. Voyez cette phrase : Vor Marien Himmelfahrtstage stand Otto zu Innsbruck, am Fusse der Alpen. Ueber diese führte nach Brescia, wo er zwischen der Stadt und dem verbaunten Adel Friede stiftete, der Weg, dann durch die Krümmungen des Etschthals hinab nach Trient [4]. Cela veut dire qu'Othon, parti d'Innspruck pour se rendre à Brescia, où il devait pacifier des querelles intestines, prit son chemin par Trente, en suivant le cours de l'Adige. Or voici la version du premier traducteur : « Othon était à Innspruck, au pied des Alpes, avant la fête de l'Assomption ; il traversa les Alpes, *se rendit à Brescia,* où il rétablit la paix entre la ville et la noblesse qui en était bannie, *et continua sa route à Trente en descendant* les sinuosités de la vallée de l'Adige [5]. »

L'autre traducteur s'est aperçu, sans doute, qu'on faisait suivre ici à Othon une marche singulière, qu'il lui était difficile de *continuer* sa

[1] Pour ne pas répéter à tout moment des noms propres, nous désignerons les deux traductions par ces mots : *la première* et *la seconde ;* la première, celle qui porte le nom de M. de Saint-Chéron, et la seconde, celle qui a paru ensuite sous les auspices de M. l'abbé Jager. — [2] T. I, p. 203. Le contre-sens a été évité par le second traducteur; mais, au lieu de Dol, il écrit Dôle, et met ainsi en Franche-Comté la querelle que l'histoire place en Bretagne. — [3] T. I, 245. — [4] T. II, 172. — [5] T. II, 338.

route de Brescia à Trente en venant d'Innspruck et en *descendant* l'Adige, puisque Brescia se trouve plus bas que Trente, et que, pour aller à la première de ces villes, il faut passer par la seconde. Toutefois, il n'a pas mieux compris la phrase que son devancier, et, pour se tirer d'affaires, il s'est avisé de mettre *Bresse* à la place de Brescia. Mais ce n'est qu'un embarras de plus, car qu'est-ce que c'est que Bresse? et puis, selon le second traducteur, ce n'est pas la noblesse, mais la paix, qui est bannie de la ville [1]. C'est donc, dans une seule phrase, une double erreur. Si l'auteur allemand dit : « zu Cadom in der Normandie, » les deux traducteurs transcrivent tout simplement : « à Cadom en Normandie [2]; » il faut avertir ceux qui seraient tentés de chercher ce *Cadom* sur la carte de France qu'il s'agit ici de Caen, ville dont l'historien allemand a germanisé le nom latin *Cadomus*. Ailleurs, les deux traducteurs rendent *Campanien* par *Campanie* [3]; on sait que, chez nous, le mot Campanie désigne une province du royaume de Naples, et non la province des États du pape dont parle l'auteur allemand. Les distractions de ce genre sont fréquentes dans l'une et l'autre traduction, peut-être plus encore dans la seconde que dans la première. Voici une méprise assez singulière de ce second traducteur. L'historien dit que la flotte des croisés jeta l'ancre sur la côte d'Asie, en un lieu appelé *Warte*, et ce mot signifie *échauguette*, espèce de guérite dans un donjon; or le second traducteur veut qu'on appelle ce lieu *miroir* [4]. C'est, assurément, la plus singulière traduction qu'on puisse faire du mot *Warte*. Voici d'où vient l'erreur : M. Hurter cite en note l'autorité d'Albéricus, lequel nomme le lieu *speculum;* or le traducteur a laissé le mot du texte et a pris le mot de la note, qu'il a expliqué inexactement, car *speculum* signifie ici *tourelle, observatoire, Warte*, comme l'a fort bien compris M. Hurter, et non pas *miroir*. A la vérité ni Ducange ni les autres glossaires que nous avons pu consulter ne donnent ce sens au mot *speculum;* il n'est pas moins certain que le moine du XIII[e] siècle l'a pris ici pour *specula*. Le premier traducteur avait traduit *tour marine*. Le second traducteur donne à Philippe-Auguste le titre de Votre Majesté [5]; on sait que ce titre n'a été pris que beaucoup plus tard par les rois de France, aussi M. Hurter avait-il mis : *Königliche Durchlaucht*, Altesse royale.

Nous en avons dit assez pour qu'on puisse se faire une idée de la valeur littéraire de ces deux traductions. Nous ajouterons que les tra-

[1] T. II, 233. — [2] T. II, 17; t. I, 593. — [3] T. III, 103; t. II, 400. — [4] T. I, 614. — [5] T. II, 445.

ducteurs ont négligé un grand nombre de notes parmi cette extrême abondance qui, à la vérité, n'enrichit pas toujours l'original. La seconde traduction supprime de temps en temps quelques phrases, mais ces suppressions sont rares et courtes. Chez le premier traducteur, au contraire, les passages supprimés sont nombreux et plusieurs ne sont pas sans importance. Nous en avons déjà signalé quelques-uns, nous indiquerons encore un passage sur l'esprit des croisades [1]; un autre sur le caractère des templiers [2]; un troisième sur le caractère et le talent littéraire d'Innocent. Ici quelques lignes remplacent quatre pages [3]. Il en est d'autres encore qu'il faut regretter, et dont on est en droit de demander compte au traducteur, malgré l'approbation donnée à ces omissions par M. Hurter lui-même. Il est juste aussi de reconnaître que plusieurs des passages retranchés n'offrent, comme l'a dit le traducteur, que des répétitions, et alors la suppression n'a fait que dégager le livre français de cette abondance stérile qui embarrasse quelquefois les compositions allemandes.

Chacune des deux traductions est précédée d'une introduction; ces deux morceaux sont remarquables l'un et l'autre par le talent avec lequel les traducteurs ont expliqué l'œuvre originale, par la citation des divers témoignages historiques rendus en faveur d'Innocent, ou contre ce pape, et par quelques vues sur le moyen âge; mais, lorsque M. Jager affirme qu'Innocent « ne s'est servi de son pouvoir que pour le plus grand bien de l'humanité [4]; » quand M. de Saint-Chéron prétend « que la papauté étant une partie constitutive de l'établissement de Jésus-Christ, et que l'autorité étendue des souverains pontifes dans le moyen âge étant fondée sur l'idée clairement et pleinement conçue d'un règne de Dieu sur la terre, un tel pouvoir suprême sera toujours nécessaire dans la société humaine et chrétienne.....; qu'enfin il serait besoin, de nos jours, de reconnaître dans le pape un *pater regum*, dont la voix, écoutée de tous, terminerait les luttes qui existent depuis un demi siècle entre les rois et les peuples [5]; » nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la meilleure réfutation de cette idée, c'est l'histoire même d'Innocent, sous le règne duquel le monde catholique n'a pas eu un seul jour de repos.

Il nous semble que les deux écrivains se laissent trop emporter à

[1] T. I, 326. — [2] T. I, 250. — [3] T. III, 432. — [4] Introduct. p. XXXIV. — [5] Introduct. p. L et LII. M. de Saint-Chéron dit ailleurs (III, 184, note), pour lever toute objection au système de la monarchie universelle et despotique du catholicisme, que « les mauvais papes ne prouvent rien contre cette institution catholique. » C'est comme si l'on disait que les tyrans ne prouvent rien contre le gouvernement absolu.

leur zèle religieux, à l'ardeur de leur croyance, en affirmant qu'aujourd'hui le catholicisme, ramené à toute la rigueur de son principe absolu, retrouvant toute l'étendue de la puissance qu'il exerçait au moyen âge, gouvernerait la société actuelle avec grand avantage pour les populations, et avec gloire pour lui-même. C'est là une erreur qui ne peut tromper personne; excepté quelques orthodoxes ultramontains.

De tels amis du catholicisme ne risquent-ils pas de lui être plus dangereux que ses ennemis mêmes?

Cependant, bien que nous soyons obligé de contester, à cet égard, la justesse des vues de MM. Jager et de Saint-Chéron, nous aimons à reconnaître le talent avec lequel ils les exposent.

M. Hurter n'a pas terminé sa tâche avec l'histoire d'Innocent. Arrivé à la mort de ce pontife, sa vaste entreprise n'était accomplie qu'à moitié. Il avait promis d'exposer, dans la suite de son ouvrage, toute l'organisation de l'Église, ses institutions, ses mœurs, ses lois, la constitution de sa hiérarchie, la nature de ses rapports avec la société féodale. Après avoir développé sa situation extérieure, il veut nous faire pénétrer dans sa vie intérieure; il s'est proposé enfin de tracer le tableau le plus complet qui ait encore été composé de l'Église du moyen âge.

M. de Saint-Chéron avait annoncé qu'il donnerait la traduction de cette continuation de l'ouvrage de M. Hurter aussitôt qu'elle aurait paru en Allemagne; cette promesse n'a pas encore été accomplie, quoique le 3e volume du livre de M. Hurter ait été publié depuis quatre ans [1].

M. AVENEL.

[1] *Kirchliche Zustände zu Papst Innocenz des Dritten Zeiten.* Durch Friedrich Hurter. Erster Band. Hamburg, 1838.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, ayant, indépendamment du jugement annuel sur le prix Gobert, quatre prix à décerner, s'il y a lieu, dans l'année

1843, on croit utile de rappeler aux concurrents, d'une manière sommaire, les sujets de ces prix.

1° « Tracer l'histoire des guerres dont fut le théâtre le bassin de l'Euphrate et du Tigre, depuis l'empereur Gordien jusqu'à l'invasion des Arabes. » Voir le programme de 1842 pour les développements sur ce sujet de prix.

2° « Composition des tribunaux et administration de la justice chez les Romains, depuis le tribunat des Gracques jusqu'au règne d'Adrien. » Voir le programme de 1840 pour les développements sur ce sujet de prix.

3° « L'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan. » Voir les programmes de 1841 et 1842 pour les développements sur ce sujet de prix.

4° « Origine et émigration des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le IIIe siècle de notre ère jusqu'à la fin du XIe siècle. » Voir, pour les développements sur ce sujet de prix, le programme de l'Académie de 1841, et, pour la première proposition de ce même sujet de prix et pour son double rappel, les programmes de 1839, de 1840 et de 1841.

Dans ses séances des 2 et 23 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a élu M. le comte Léon de Laborde et M. Ampère aux places vacantes dans son sein par le décès de M. le comte de Laborde et de M. le baron de Gérando.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

L'Académie des sciences a tenu, le lundi 19 décembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Poncelet, et a entendu, après la proclamation des prix décernés et des sujets de prix proposés, la lecture d'un mémoire de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire sur la méthode zoologique de Linné, et l'éloge historique de M. de Candolle, par M. Flourens, secrétaire perpétuel. Nous reviendrons sur cette séance dans le prochain cahier.

M. le vicomte Morel de Vindé, membre de l'Académie des sciences, est mort à Paris le 23 décembre.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du 24 décembre, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. le comte Duchâtel à la place vacante par le décès de M. le comte de Laborde.

M. Poëlitz, membre correspondant à Leipsig, est mort en 1840.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1842.

I. LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. LITTÉRATURE GRECQUE ET ANCIENNE LITTÉRATURE LATINE.

III. LITTÉRATURE MODERNE.

1° GRAMMAIRE, POÉSIE, MÉLANGES.

plété et développé par J. D. Guigniaut (tome III, 2e partie, 1re section; tome IV, 3e cahier), 1841. Mars, 190.

Histoire des idées littéraires en France au XIXe siècle, et de leurs origines dans les siècles antérieurs, par Alfred Michiels. Paris, 1842, 2 vol. in-8°. Juillet, 446.

Discours sur la puissance et la ruine de Venise, par Édouard Alletz. Paris, 1842, in-8°. Juillet, 446.

Dictionnaire d'histoire et de géographie..... par M. N. Bouillet, proviseur du collége royal de Bourbon (12e et dernière livraison). Paris, 1842, in-8°. Juillet, 447.

Essais littéraires et historiques, par A. W. de Schlegel. Bonn, 1842, in-8°. Juillet, 448.

Études historiques sur les cartes à jouer...., par M. C. Leber. Paris, 1842, in-8°. Septembre, 576.

Encyclopédie des gens du monde..... tome XVI, 2e partie (Leo-Lou). Paris, 1842, in-8°. Août, 512.

2° SCIENCES HISTORIQUES.

1. Géographie et Voyages.

Relation des Mongols ou Tartares, par le frère Jean du Plan de Carpin..... publiée.... par M. d'Avezac. Paris, 1838, in-4°. 1er article de M. Libri, juin, 321-332.

Recherches historiques, critiques et bibliographiques sur Améric Vespuce et ses voyages, par M. le vicomte de Santarem. Paris, 1842, in-8°. Juin, 383.

Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique..... par le vicomte de Santarem. Paris, 1842, in-8°. Juillet, 447.

Description de l'Arménie, de la Perse et de la Mésopotamie, publiée sous les auspices des ministres de l'intérieur et de l'instruction publique. 1re partie..... par Charles Texier, Paris, 1842, in-fol. Juillet, 446.

Topography..... Topographie d'Athènes..... par W. M. Leuke. Londres, 1841, 2 vol. in-8°. Février, 126.

Voyage au pôle sud et dans l'Océanie .... par J. Dumont-d'Urville. Paris gr. in-8°, avec atlas, tome Ier, 1re partie. Février, 122.

Java, Singapore et Manille, par Maurice d'Argout. Paris, 1842, in-8°. Mars 192.

Voyage aux Antilles françaises, anglaises, danoises, espagnoles, à Saint-Domingue et aux États-Unis d'Amérique, 1re partie. Les Antilles françaises, par M. Granier de Cassagnac. Paris, 1842, in-8°. Juin, 384.

Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes l'Astrolabe et la Zélée. Histoire des Voyages, par M. Dumont-d'Urville, tome III. Paris, 1842, in-8°. Juillet, 447.

Journal de mer d'un voyage à la Nouvelle-Orléans..... par P. L. Gelline. Paris 1842, in-8°. Juillet 447.

Routier des îles Antilles..... par M. C. H. Chaucheprat, 4e édition. revue et augmentée par Ch. Rigault de Genouilly..... tome Ier, Imprimerie royale 1842, in-8°. Août, 511.

2. Chronologie et Histoire ancienne.

Imperatoris Cæsaris Augusti scriptorum reliquiæ, post J. Rutgersium, et J. A. Fabricium collegit, illustravit A Weichert. Grimma, 1841, in-4°, fasc. I. Février, 125.

3. Histoire de France.

Histoire de l'expédition des Français en Égypte, par Nakoula-el-Turk, publiée et traduite par Desgranges aîné. Paris, Imprimerie royale, 1839, 1 vol, in-8°. Article de M. Quatremère, février, 65-75.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 2e série, histoire des lettres et des sciences : Les quatre livres des Rois, traduits en français du XIIe siècle... publiés par M. Leroux de Lincy. Paris, Imprimerie royale, 1841, in-4°. Février, 121.

Négociations relatives à la succession d'Espagne..... par M. Mignet, tomes I et II, in-4°, Imprimerie royale. Article de M. Libri, mars, 144-153. — Tom. III et IV. Juillet, 443.

Papiers d'État du cardinal de Granvelle, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss. Paris, Imprimerie royale, 1842, in-8°. Juillet 424.

Procès-verbaux des états généraux de 1593, publiés par M. Aug. Bernard, de Montbrison, Imprimerie royale, 1842, in-4°. Juillet, 444.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, tome III, 3e livraison. Valenciennes, 1842, in-8°. Février, 123.

Bibliothèque de l'école des chartes, tome III, 2e livraison (novembre-décembre 1841), Paris, 1842. Février, 124. — Livraison de janvier-février 1842 : notice sur les travaux littéraires de M. Daunou. Mars, 189.— Tome III, 4e livraison (mars-avril 1842), Paris. Juin, 381. — Tome III, 5e livraison (mai-juin 1842), Paris. Juillet, 445. — Tome III, 6e livraison (juillet-août 1842), Paris. Septembre, 575.

Histoire de la Gaule sous l'administration romaine, par Amédée Thierry, tome II. Paris, 1842, in-8°. Juin, 384.

Histoire du règne de Louis XVI..... par Joseph Droz, tome III. Paris, 1842, in-8°. Juillet, 445.

Histoire maritime de France..... par Léon Guérin. Paris, 1842, in-8°. Juillet, 446.

Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi, tome XXVIII. Paris, 1842, in-8°. Juillet, 446,

Histoire de l'ancien et du nouveau Vitry. ... par l'abbé Boitel. Châlons-sur-Marne, 1842, in-12. Mars, 191.

Journal du voyage d'un ambassadeur anglais à Bordeaux en 1442..... par M. G. H. Bordeaux, 1842, in-8°. Mars, 191.

Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille depuis le VIe siècle..... par Louis Méry et F. Guindon (tome Ier). Marseille, 1842, in-8°. Mars, 191.

Descriptive..... Notice historique et descriptive sur Avranches..... par James Herby. Avranches, in-8°. Mars, 192.

Diaire, ou Journal du voyage du chancelier Séguier en Normandie, après la sédition des Nu-Pieds (1639-1640)..... par M. A. Floquet. Rouen, 1842, in-8°. Mars, 192.

Histoire de France sous le règne de Charles VI..... par M. Henri Duval Pineu. Paris, 1842, 2 vol. in-8°. Avril, 253.

Nouveaux essais historiques sur la ville de Caen..... par feu l'abbé Delarme. Caen, 2 vol. in-8°. Juin, 383.

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, abbé séculier de Brantôme et d'André, vicomte de Bourdeille..... par J. A. C. Buchon (tome Ier). Paris, in-8°. Juin, 383.

Histoire politique, civile et religieuse du Bas-Limousin...... par M. Marvaud (tome Ier). Tulle et Paris, 1842, in-8°. Juillet, 447.

Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. Nouvelle édition..... par M. F. Guessard. Paris, 1842, in-8°. Juin, 383.

Mémoire sur les registres du parlement de Paris, sous le règne de Henri II..... par M. A. Taillandier. Paris, 1842, in-12. Juillet, 448.

Histoire générale du Languedoc..... par dom Claude Vic et dom Vaissette, commentée et augmentée..... par M. le chevalier de Mège. Toulouse et Paris, 1842, livraison 20 *bis*, in-8°. Août 512.

Histoire littéraire du Maine..... par Barth. Hanveau, Le Mans et Paris, 1842, in-8°, 1re livraison. Août, 512.

Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, Herbaville, Arras, 1842, 2 vol. in-8°. Août, 512.

Histoire de la ville de Beauvais..... par C. L. Doyen. Beauvais (tome Ier), in-8°. Novembre, 704.

4. Histoire d'Europe, d'Asie, d'Afrique, etc.

Dictionnaire des noms anciens et modernes, des villes et arrondissements de premier, deuxième et troisième ordre, compris dans l'empire chinois..... par M. Édouard Biot. Imprimerie royale, 1842, in-8°. Novembre, 702.

Histoire de Jérusalem..... par M. Poujoulat. Paris, 1841, 2 vol. in-8°. Avril, 253.

Monumenta Germaniæ historica, edidit G. H. Pertz..... (tome VI). Hannovera, 1841, in-folio. Février, 126.

History of the reign..... Histoire du règne de Georges III..... par J. Adolphus. Londres, 1841, in-8° (tome V). Février, 126.

Mémorials..... Mémoires sur la guerre civile d'Angleterre, de 1646 à 1652..... par le rév. Henry Cary. Londres, 1841, 2 vol. in-8°. Février, 126.

Curiosités et anecdotes italiennes, par M. Valery. Paris, 1842, 1 vol. in-8°. Février, 123.

Annali..... Annales de l'Italie depuis 1750....., par A Coppi. Este, 1841, in-8°. Février, 128.

Lettre.... Sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, par M. Gachard. Bruxelles, 1842, in-8°. Février, 127.

Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme et de Philippe II. Par le baron de Reiffemberg. Bruxelles, 1841, in-8°. Février, 127.

Rapport sur les différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique.... , par M. Gachard. Bruxelles, in-8°. Février, 127.

Collection de chroniques belges inédites. — Recueil des chroniques de Flandres, tome II, 1841, in-4°, Bruxelles. Avril, 255.

Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens....., par L. S. J. Van de Spiegel. Amsterdam, 1841, in-8°. Février, 128.

5. Histoire littéraire. — Bibliographie.

Notices des manuscrits de quelques bibliothèques des départements, 4e et dernier article de M. Libri, janvier 39-55. (1er article, juillet 1841; 2e article, août 1841; 3e article, septembre 1841.)

Letters..... Lettres et mémoires de Robert Baillie....., publiés par D. Laing. Édimbourg, 1841, 3 vol. in-8°. Février, 126.

Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique, par le conservateur baron de Reiffenberg, 1842, in-12. Février, 127.

La France littéraire, ou dictionnaire bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France....., par J. M. Quérard. Paris, tome X, dernière livraison. Mars, 191.

Geschichte der bibliothek von S^t-Gallen..... Histoire de la bibliothèque de S^t-Gall..... par M. Weidmann. S^t-Gall, 1841, in-8°. Avril, 256.

Catalogue général des livres composant les bibliothèques du département de la marine et des colonies. tome IV (Histoire et Belles-lettres). Imprimerie royale, 1842, in-8°. Juin, 383.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. le comte de Montlosier, pair de France, par M. le baron de Barante. Clermont-Ferrand, 1842, in-8°. Novembre, 704.

6. Archéologie.

Élite de monuments céramographiques, matériaux pour l'intelligence des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par Ch. Lenormant et J. de Witte, livraisons 1-27. Paris, 1840-1841. 2^e article de M. Raoul-Rochette, janvier, 1-26 (1^er article, novembre 1841); 3^e article, avril, 210-232.

Auserlesene griechische vasenbilder, hauptsächlich etruskischen fundorts, herausgegeben von, Ed. Gerhard. Berlin, 1840-1841, in-4°. 2^e article de M. Raoul-Rochette, janvier, 1-26 (1^er article, novembre 1841); 3^e article, avril, 210-232.

A journal written during an excursion in Asia minor, by ch. Fellow. London, 1839, in-8°.— An account of discoveries in Lycia...... by Ch. Fellow. London, 1841, in-8°. 1^er article de M. Raoul-Rochette, juin, 366-377; 2^e article, juillet, 385-406.

Explication de deux inscriptions inédites tracées en lettres d'or sur le piédestal de l'obélisque trouvé à Philes, maintenant en Angleterre. 2^e article de M. Letronne, janvier, 55-61. (1^er article, décembre, 1841.) Addition à cette explication, article de M. Letronne, février, 93-96.

Explication d'une inscription grecque trouvée à Philes, avec des éclaircissements historiques sur les règnes de Ptolémée Aulète et de ses enfants. 1^er article de M. Letronne, novembre, 661-678; 2^e article, décembre, 705-722.

Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte..... par M. Letronne (tome I). Paris, Imprimerie Royale, 1842, in-4°. Juillet, 444.

Traité élémentaire d'archéologie par Champollion-Figeac, 2^e édit. (tome I), Paris, 1842, in-32. Juillet, 447.

Elementa rei nummariæ veterum..... Berlin, 1841, in-8°. Février, 126.

Numismatique de la Gaule narbonnaise, par L. de la Saussaye. Blois et Paris, 1842, in-4°. Juillet, 447.

Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race royale de France, par F. Fougères et C. Comberousse, dernière livraison. Paris, 1842, in-4°. Septembre, 576.

3° PHILOSOPHIE : SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — (Jurisprudence, théologie.)

Procès-verbal de quelques séances d'une société cartésienne qui s'était formée à Paris dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Article de M. Cousin, février, 97-116;

Collection des lois civiles et criminelles des États modernes, par M. Victor Foucher, 8 vol. in-8°, 1833 à 1841. 1er article de M. Pardessus, octobre, 625-638; 2e article, novembre, 691-702.

Ordonnances des rois de France..... (tome XX..... par M. le marquis de Pastoret. Imprimerie royale, 1840, in-f°. Article de M. Pardessus. Mars, 167-182.

Les coutumes de Beauvais, par Philippe de Beaumanoir..... Nouvelle édition publiée..... par le comte Beugnot. Paris, 1842, 2 vol. in-8°. Juin, 383.

Histoire du parlement de Normandie, par A. Floquet (tome V). Rouen, 1842, in-8°. Septembre, 576.

Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par M. Frédéric Hurter..... traduit de l'Allemand..... par MM. Alex. de Saint-Chéron et J. B. Haiber, 1838, 3 vol. in-8°. — Histoire du pape Innocent III et de son siècle..... par M. Fr. Hurter..... traduction nouvelle par MM. l'abbé Jager et Th. Vial, 1840, 2 vol. in-8°. 2e article de M. Avenel, mai, 305-319 (1er article, août 1841); 3e article, août, 479-490; 4e et dernier article, décembre, 744-761.

Fragmenta theotisca versionis antiquissimæ Evangelii sancti Matthæi et aliquot homiliarum..... edid. Steph. Endlicher et Hoffmann Fallerslebensis... Vienne, 1841, in-4°. Février, 126.

Ammonii Alexandrini, quæ et Tatiani dicitur, Harmonia Evangeliorum, in linguam latinam..... Vienne, 1841, in-4°, Février, 126.

Le Rationalisme chrétien à la fin du XIe siècle, ou Monologium et proslogium de saint Anselme sur l'essence divine..... par H. Bouchitté. Versailles et Paris, 1842, in-8°. Mars, 191; septembre, 573.

Histoire de la vie et des temps de saint Cyprien, évêque de Carthage et martyr, ouvrage traduit de l'Anglais..... par François Zénon Collombat. Lyon, 1842, in-8°. Mars, 192.

Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ, par Onésime Leroy. Valenciennes et Paris, in-8°. Septembre, 572.

Les Psaumes en vers français..... par J. M. Giffard. Paris, 1841, in-12. Septembre, 576.

4° SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. — (Arts.)

Cours de phrénologie par F. S. V. Broussais, Paris, 1836, 1 vol. in-8°. 2e article de M. Flourens, février, 75-83 (1er article, octobre, 1841); 3e article, avril, 233-243; 4e article, juin, 358-366.

Revue des perfectionnements apportés à la métallurgie du fer depuis trente ans. 3e article de M. Chevreul, mai, 273-288. (1er article, octobre 1841; 2e article, décembre 1841.)

Éléments de mécanique, par le capitaine Koter et le docteur Lardner, traduits de l'Anglais..... par A. A. Cournot (2e édition). Paris, 1842, in-12, 6 planches. Février, 124.

Nouvelle cosmologie raisonnée, par M. J. Lavezzari. Paris, 1842, in-8°. Juillet, 446.

Traduction et examen d'un ancien ouvrage chinois, intitulé Tcheou-pei, littéralement, Style ou signal dans une circonférence, par M. Édouard Biot. Imprimerie royale, 1842, in-8°. Article de M. Biot, août, 449-463.

Annuaire algérien..... 1re partie, par M. Marcel. Paris, in-8°. Mars, 190.

The natural history.... Histoire naturelle des poissons de la Guyane anglaise, par R. H. Schomburg (tome I). Londres, 1841, in-8°. Février, 126.

INSTITUT DE FRANCE.

Académies. — Sociétés littéraires. — Journaux.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

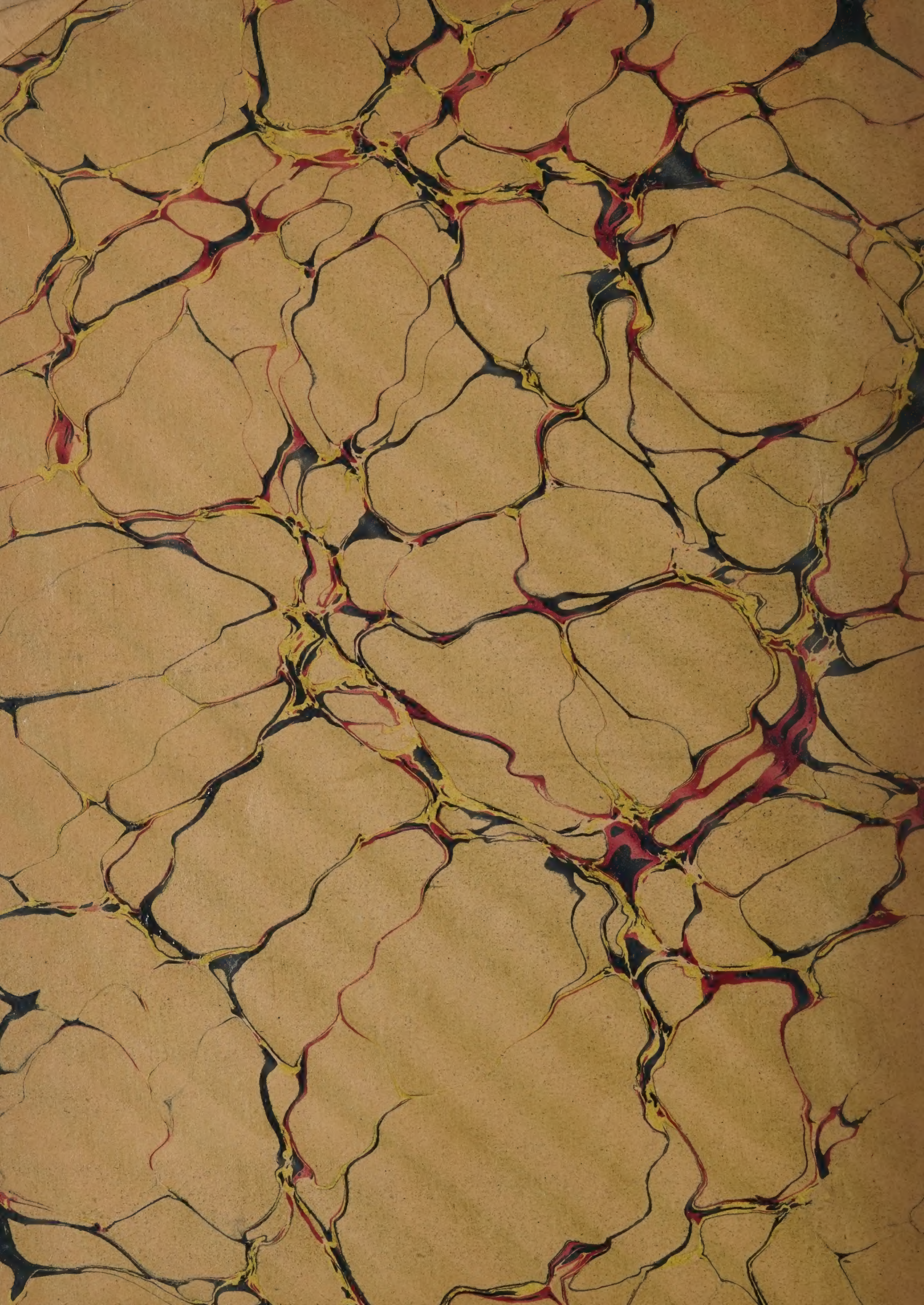

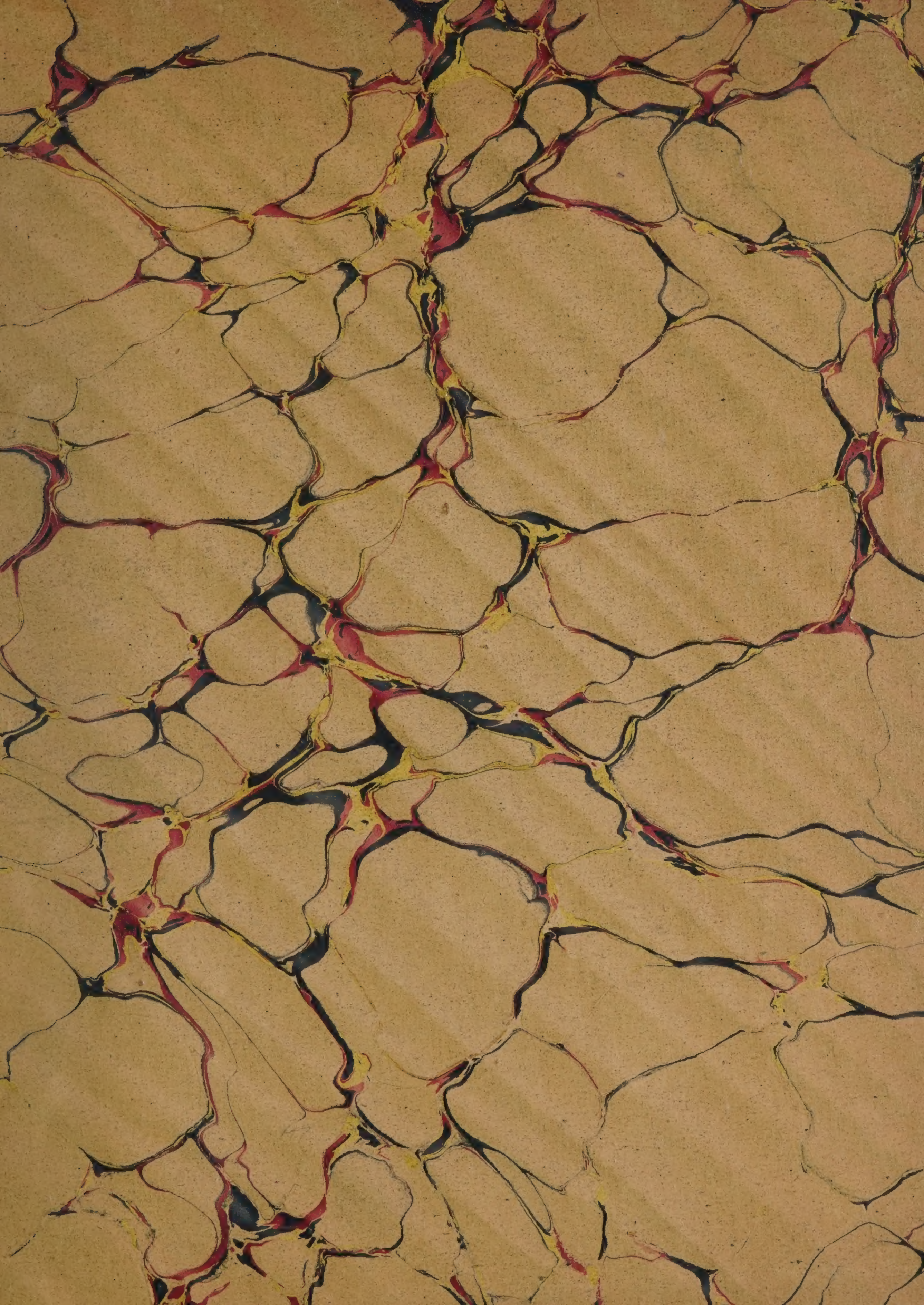

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 128838866